PETIT DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

DES DIFFICULTÉS

ET EXCEPTIONS

DE LA LANGUE FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

PETIT DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

DES DIFFICULTÉS

ET EXCEPTIONS

DE LA LANGUE FRANCAISE

PAR MM.

TH. SOULICE ET L. SARDOU

auteurs de divers ouvrages élémentaires

OUVRAGE AUTORISÉ

par le Conseil de l'instruction publique

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C[ie]

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1862

AVERTISSEMENT.

Il n'est personne, maître ou disciple, qui, dans la conversation ou en écrivant, ne soit arrêté quelquefois par des difficultés dont on chercherait vainement la solution dans les grammaires les plus répandues. Forcé d'embrasser à la fois toutes les parties de son sujet, le grammairien ne saurait, en effet, sans dépasser les bornes d'un livre élémentaire, entrer dans les questions de détail que soulèvent une foule de mots ; il ne peut qu'indiquer les principales irrégularités de notre langue, laissant à l'élève le soin d'en résoudre le plus grand nombre par analogie. Malheureusement, l'analogie n'est pas toujours exacte, il y a des nuances délicates qu'un esprit exercé ne saisit pas toujours de prime abord ; le raisonnement lui-même est quelquefois impuissant pour résoudre seul certaines questions épineuses : c'est alors à l'usage qu'il faut en appeler, et ce sont les lois du bon usage que notre livre a pour objet de constater.

Dans chaque article, on trouvera des exemples choisis avec sévérité ; mais ils sont accompagnés de développements théoriques ; car sans eux notre œuvre eût été incomplète, et nous avons voulu que la théorie fût parfaitement comprise, persuadés que nous sommes que la mémoire ne fait point défaut quand l'intelligence est satisfaite. Tous nos exemples sont empruntés aux meilleurs auteurs : lorsque nous les avons trouvés en désaccord avec l'Académie, nous nous sommes rendus, après examen de ce dissentiment, à l'opinion du corps savant que nous regardons comme

juge souverain en matière de langage. Dans le choix de nos autorités, nous avons donné la préférence aux prosateurs, parce que la poésie a des licences qu'il n'entrait pas dans nos vues de discuter.

Nous avons donné la solution raisonnée des difficultés de la syntaxe, en laissant de côté ces règles simples et faciles, ces premières notions que tout le monde possède et qui forment les éléments de la grammaire. Nous nous sommes attachés surtout aux irrégularités, aux exceptions sur lesquelles la grammaire garde ordinairement le silence ou dont elle ne s'occupe que d'une manière insuffisante. Ainsi, *pour les verbes*, nous avons conjugué complétement, à tous les temps et à toutes les personnes, les verbes irréguliers et les verbes défectifs; nous avons soigneusement indiqué les verbes neutres qui, dans leurs temps composés, ne prennent que l'un ou l'autre des auxiliaires, et ceux qui combinent leur participe passé tantôt avec l'un et tantôt avec l'autre, selon le sens que l'on veut exprimer; nous avons donné des exemples des prépositions qui régissent un grand nombre de verbes; *pour les substantifs*, nous avons résolu les difficultés de genres et celle de nombre, particulièrement pour les mots composés, pour ceux qui sont tirés des langues étrangères, pour les diminutifs, etc.; *quant aux adjectifs*, nous avons traité les difficultés de sens, selon la place que l'adjectif occupe dans la phrase, soit avant soit après son substantif, et celles qui résultent de la formation du féminin et du pluriel; nous avons eu soin de résumer les difficultés que présente l'emploi des adjectifs verbaux et des participes; sous ce dernier rapport, nous nous sommes appliqués à être complets, de sorte que le lecteur trouvera dans notre livre un véritable traité du participe. Nous n'avons pas oublié les règles particulières à certains mots, tels que *tout*, *même*, *quelque*, etc.

Enfin, les difficultés de prononciation occupent une assez grande place dans notre livre, car elles sont nombreuses pour les nationaux aussi bien que pour les étrangers.

Notre cadre, comme on peut le voir, est fort vaste : nous n'avons rien négligé pour le bien remplir, sans jamais perdre de vue que nous écrivions pour des enfants et que nous devions rester toujours à la portée de leur intelligence. Nous ne dirons pas que notre ouvrage est le seul sur la matière et qu'il comble une lacune : d'autres avant nous ont exploré le même sujet, et il y aurait eu de l'ingratitude de notre part à dissimuler ce que nous devons à leurs studieuses recherches, que nous avons souvent citées; mais ces auteurs sont trop volumineux pour nos écoles; on y remarque des opinions surannées, des omissions graves, des superfluités, un esprit hostile à l'autorité de l'Académie; enfin, des décisions que ce corps n'a point confirmées. Nous pensons être aussi complets sous un format plus commode; et en élaguant tout ce qui était étranger à notre sujet, en nous gardant de tout esprit de système, nous avons voulu que notre *nouveau Dictionnaire raisonné des difficultés et exceptions de la langue française* formât le complément de tous les dictionnaires et de toutes les grammaires que l'on est dans l'usage d'employer dans les établissements d'instruction publique des divers degrés.

ABRÉVIATIONS.

a................	actif.
Acad...........	Académie.
adj.............	adjectif.
adj. verb........	adjectif verbal.
adv.............	adverbe.
art..............	article.
c.-à-d...........	c'est-à-dire.
CONDIT...........	CONDITIONNEL.
conjonct........	conjonction.
f. ou fém........	féminin.
imparf..........	imparfait.
IMPÉR............	IMPÉRATIF.
interj...........	interjection.
intrans.........	intransitif.
irrég...........	irrégulier.
m. ou masc.....	masculin.
n. ou neut......	neutre.
PART. OU PARTIC..	PARTICIPE.
passé déf........	passé défini.
pers. ou person..	personne.
pl. ou plur......	pluriel.
prép.............	préposition.
prés.............	présent.
pron............	pronom.
pronomin........	pronominal.
s. ou subst......	substantif.
SUBJONCT........	SUBJONCTIF.
T..............	terme.
transit..........	transitif.
v................	verbe.

PETIT DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

DES DIFFICULTÉS

ET EXCEPTIONS

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

A

A. s. m. la première lettre de notre alphabet, et la première des voyelles. A ne se prononce pas dans quelques mots, tels que *août, taon,* etc.

A. 3e pers. s. du v. *Avoir.* (Voir ce mot.)

À. prép. Se répète devant chaque régime : *Il aime* à *lire et* à *écrire.* En poésie, la mesure du vers oblige quelquefois de déroger à cette règle.

L'ellipse de *à* est une faute dans *jusque hier, jusque midi ;* dites : *jusqu'*à *hier*, *jusqu'*à *midi.* Mais on peut l'employer ou non après *jusque* ou *jusques* devant *aujourd'hui : J'ai différé* jusqu'à aujourd'hui *ou* jusqu'aujourd'hui (Acad.). *Et* jusques aujourd'hui *je l'ai pressé de feindre* (Racine). *Depuis votre naissance* jusques à aujourd'hui (Massillon).

« À, placé entre deux nombres, en laisse supposer un qui est intermédiaire : *Vingt* à *trente personnes. Quinze* à *vingt francs.* »

« À se place aussi entre deux nombres consécutifs, lorsqu'ils se rapportent à des choses qui peuvent se diviser par fractions. *Deux* à *trois kilogrammes de sucre.* »

« On dit, *Cinq* ou *six personnes, onze* ou *douze chevaux, etc.*, et non, *Cinq* à *six personnes, onze* à *douze chevaux.* » (Acad.)

À est mal employé pour *de*, dans les phrases analogues à celles-ci : *Voici le jardin* à *ma sœur. C'est la fête* à *ma tante.* Dites, de *ma sœur*, de *ma tante.* Cependant l'Académie admet la locution populaire, *la barque* à *Caron.*

Le nombre du subst. après la préposition *à* est toujours indiqué par le sens. On écrit, *Les oiseaux* à *bec fin*, c'est-à-dire ayant *le bec fin ; Les plantes* à *fleurs labiées*, c'est-à-dire qui ont *des fleurs labiées.* On écrit

aussi : *Aller* à *pied*, parce qu'il ne s'agit point, par la locution *à pied*, d'exprimer une idée de nombre, mais une idée de manière; et, *Sauter un fossé* à *pieds joints*, c'est-à-dire *les deux pieds* étant *joints*.

À LA CAMPAGNE, EN CAMPAGNE. (Voyez CAMPAGNE.)

À TERRE, PAR TERRE. La plupart des grammairiens font cette distinction : ce qui est debout sur la terre, ce qui y touche, tombe *par terre;* ce qui est élevé au-dessus de la terre, sans y toucher, tombe *à terre :* un arbre tombe *par terre*, son fruit tombe *à terre*. Cependant on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie cette phrase, où elle emploie indifféremment les deux locutions : *Il s'est jeté* à terre, par terre, *et s'est roulé sur le parquet*. Il nous semble que *par terre* signifie *le long* de la terre, et *à terre*, *vers* la terre; par conséquent, le premier exprime une idée d'étendue en même temps que de but, le second simplement une idée de direction : c'est pour cela que l'on dit d'un arbre qu'il tombe *par terre*, et que son fruit tombe *à terre*. Voilà aussi pourquoi, en parlant d'une personne d'abord montée sur une chaise, on dit, Elle est tombée *par terre*, plutôt que, Elle est tombée *à terre*.

A VOUS. « *C'est à vous de parler*, C'est à vous qu'il appartient, qu'il convient de parler; et, *C'est à vous* à *parler*, Votre tour de parler est venu.» (Acad.) Les bons écrivains n'ont pas toujours observé cette distinction. *C'est à la musique* à *ponctuer les paroles* (J. J. Rousseau). *Dieu me l'a donné, c'est à moi* à *en prendre soin* (B. de Saint-Pierre).

ABAISSEMENT. s. m. Il ne s'emploie qu'au sing. tant au sens propre qu'au figuré.

ABASOURDIR. v. a. ou transit. Le *s* se prononce dur.

ABATIS. s. m. *s* ne se prononce que devant un mot commençant par une voyelle.

ABAT-JOUR. s. m. Le plur. est *abat-jour*.

ABATTEUR. s. m. Point de fém. correspondant.

ABATTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme BATTRE.

ABAT-VENT. s. m. Le plur. est *abat-vent*.

ABAT-VOIX. s. m. Le dessus d'une chaire à prêcher. Le plur. est *abat-voix*.

ABBATIAL, ALE. adj. Le *t* se prononce comme *c*. (Acad.) Plur. *abbatiaux*.

ABBAYE. s. f. On prononce *abéie*. (Acad.)

ABDOMEN. s. m. La syllabe *men* se prononce comme dans *amen*. Partie inférieure du ventre, du corps des insectes.

ABDOMINAL, ALE. adj. Le plur. m. est *abdominaux*.

ABDUCTEUR. adj. m. n'ayant point de fém. T. d'Anatomie. Il se dit des muscles dont la fonction est d'écarter de l'axe du corps les parties auxquelles ils sont attachés. Il s'emploie aussi substantivement.

AB HOC ET AB HÀC. On fait sentir le *t* d'*et*. Locut. adv. empruntée du latin. Confusément, sans raison.

ABHORRER. v. a. ou transit. On prononce les deux *r*.

ABÎME. s. m.—**ABÎMER.** v. a. ou transit. On écrit aussi *abyme*, *abymer*.

ABOIEMENT. s. m. On écrit aussi *aboiment*.

ABONDANT. part. prés. du v. *abonder* et adj. verb. *Maison* abondante *en richesses* (Acad.).

ABORD. s. m. On ne prononce pas le *d*.

ABORDER. v. n. ou intransit. Il prend aux temps composés l'auxiliaire *avoir*, pour exprimer l'action d'aborder, et le v. *être* pour exprimer l'état qui résulte de cette action. *Nous avons abordé. Nous sommes abordés.* (Acad.) Il s'emploie aussi activement : *Aborder quelqu'un. Aborder la question* (Acad.).

ABOUTISSANT. part. prés. du v. *aboutir* et adj. verb. *Une pièce de terre* aboutissante *à*.... (Acad.) Il s'emploie aussi comme subst. : *Les tenants et* aboutissants *d'une pièce de terre.* (Ibid.)

ABOYANT. part. prés. du v. *aboyer* ou adj. verb. *Meute aboyante* (Acad.)

ABOYER. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme **Employer**.

ABRÉVIATEUR. s. m. L'Académie n'indique point de fém. correspondant. Quelques-uns disent *abréviatrice*.

ABRUTISSANT. part. prés. du v. *abrutir* et adj. verb. *Des plaisirs* abrutissants. (Acad.)

ABSENT, ENTE. adj. On dit *Absent de Paris*, *Absent de la cour;* mais peut-on dire qu'on est *Absent d'une personne ?* Les bons auteurs offrent quelques exemples de cette locution : *Quand j'ai été absent de Camille* (Montesq.). *Absent de vous* (Fonten.). L'Académie se tait sur cet emploi de l'adjectif *absent*, et semble par là ne point l'approuver.

ABSIDE. s. f. T. d'Architecture. On écrit aussi *apside*.

ABSINTHE. s. f. On le faisait autrefois du masc., et l'on écrivait aussi *absynthe*, *absinte*.

ABSORBANT. part. pr. du v. *absorber* et adj. verb. *Poudre absorbante* (Acad.). Il s'emploie aussi substantivement : *On lui a donné des absorbants*.

ABSOUDRE. v. a. ou transit., irrégulier et défectif.—**Indicatif.** Prés., *J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent.*— Imparf. *J'absolvais, tu absolvais, il absolvait; nous absolvions, vous absolviez, ils absolvaient.*— Passé déf. [manque]. — Futur. *J'absoudrai, tu absoudras, il absoudra; nous absoudrons, vous absoudrez, ils absoudront.*—**Condition.** Prés. *J'absoudrais, tu absoudrais, il absoudrait; nous absoudrions, vous absoudriez, ils absoudraient.* — **Impér.** *Absous; absolvons, absolvez.*— **Subjonct.** Prés. *Que j'absolve, que tu absolves, qu'il absolve; que nous absolvions, que vous absolviez, qu'ils absolvent.* — Imparf. [manque.]—**Part.** Prés. *Absolvant.* — Passé. *Absous*, fém. *absoute*. Les temps composés prennent *avoir*.

ABSTENIR (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Il se conjugue sur *Se tenir*. Son

part. passé s'accorde toujours avec les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, qui le précèdent : *Ils se sont abstenus. Elles se sont abstenues.*

ABSTERGEANT. Part. prés. du v. *absterger.*

ABSTERGENT, ENTE. adj. Terme de Médecine. Il s'emploie aussi comme substantif.

ABSTRAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme TRAIRE. Le plur. de l'indic. prés. n'est point usité; au lieu de *Nous abstrayons*, on dit *Nous faisons abstraction.* On ne l'emploie pas non plus au prés. du subj. Le passé déf. et par conséquent l'imparf. du subj. manquent.

ABSTRAIT, AITE. part. pass. d'*abstraire*. Il est adj. en termes de Logique et de Mathématiques. Comme adjectif, il signifie aussi Très-métaphysique, très-difficile à saisir, à pénétrer. *Ce discours est abstrait, cette question est bien abstraite.* On dit dans le même sens : *Un écrivain, un philosophe abstrait.* — *Abstrait* signifie encore Plongé dans la méditation ou dans la rêverie, n'ayant de pensée et d'attention que pour l'objet intérieur qui occupe. *On est* abstrait *pour être trop appliqué à une seule chose, et* distrait *par inapplication ou légèreté* (Acad.).

ABSTRUS, USE. adj. Qui est difficile à entendre, qui demande une extrême application pour être conçu. Il ne se dit que des sciences et du raisonnement. Une chose *abstruse* est difficile à comprendre, parce qu'elle dépend d'une suite de raisonnements. Une chose *abstraite* est difficile à comprendre, parce qu'elle est éloignée des idées communes. La géométrie transcendante est une science *abstruse ;* un traité sur l'entendement humain est nécessairement *abstrait* (Laveaux).

ABYME. s. m.— **ABYMER**. v. a. ou transit. On écrit plus souvent *abîme, abîmer.*

ACABIT. s. m. Le *t* ne se prononce point. Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses.

ACCABLANT. part. prés. du v. *accabler* et adj. verb. *Affaires* accablantes (Acad.).

ACCÉLÉRATEUR, adj. Qui accélère. Le fém. est *accélératrice.*

ACCESSIT. s. m. Le *t* se prononce. L'Académie écrit au plur. *Deux accessit*, et fait remarquer que plusieurs écrivent *Des accessits.* Cette dernière orthographe nous paraît préférable. (Voir au mot SUBSTANTIF.)

ACCOMMODANT. part. prés. du v. *accommoder* et adj. verb. *Une humeur* accommodante (Acad.).

ACCOMPAGNATEUR, adj. Terme de Musique. Le fém. est *accompagnatrice.*

ACCORD DE L'ADJECTIF AVEC LE SUBSTANTIF. Voy. ADJECTIF —**DU VERBE AVEC SON SUJET**. Voyez VERBE.

ACCORDAILLES. s. f. plur. Point de sing.

ACCORDANT. part. prés. du v. *accorder*. Il est adj. verb. dans le sens de Qui s'accorde bien. *Ut et sol sont des tons* accordants *entre eux* (Acad.).

ACCORDEUR. s. m. L'Académie n'indique point de féminin correspondant.

ACCOUCHER. v. n. ou intransit. Il prend *être* dans ses temps composés quand on veut exprimer l'état, et *avoir* quand c'est l'action même. *Elle* est *accouchée d'un enfant mâle. J'*ai *accouché avec de cruelles douleurs. Elle* a *accouché très courageusement* (Acad.). Il est aussi actif, et prend, dans ce cas, l'auxiliaire *avoir. C'est cette sage-femme qui a accouché ma belle-sœur* Acad.).

ACCOURIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme COURIR, excepté qu'il reçoit également l'un ou l'autre des verbes auxiliaires: *J'ai accouru. Je suis accouru* (Acad.). Il prend *avoir* quand on veut exprimer l'action, et *être* quand on a en vue l'état qui résulte de l'action : *Ses amis* ont *accouru pour le féliciter. Je* suis *accouru pour la fête.*

ACCOUTUMER. v. a. ou transit. s'employant aussi comme neutre ou intransit. Dans le sens actif, il prend l'auxiliaire aux temps composés et régit la préposition *à* devant un infinitif. *Je l'*ai *accoutumé* à *faire telle chose. Accoutumer un cheval* à *galoper sur le bon pied* (Acad.).

Dans le sens neutre il signifie *avoir coutume*, ne s'emploie qu'aux temps composés, qui prennent *avoir*, et régit la préposition *de* devant un infinitif. *Il* avait *accoutumé d'aller*, de *faire.* — Dans ce sens il se dit aussi quelquefois des choses inanimées. *Ces terres, ces arbres* avaient *accoutumé de produire beaucoup. L'automne n'*a *pas accoutumé d'être si pluvieux.* (Acad.)

Construit avec *être* dans le sens neutre, passif ou réfléchi, il régit toujours la préposition *à. Il* est *accoutumé* à *se lever de bonne heure. Ce cheval* est *maintenant accoutumé* à *galoper sur le bon pied. Elle s'*est *accoutumée* à *se lever de bonne heure.*

On dit aussi *s'accoutumer avec*, dans un sens à peu près analogue à celui de Se familiariser. *Je ne saurais m'accoutumer* avec *ces gens-là. Il faut s'accoutumer de bonne heure* avec *ces sortes d'idées, si l'on veut se les rendre familières.* (Condillac.)

ACCROC. s. m. On ne prononce pas le *c*.

ACCROIRE. v. a. ou transit. Il n'est usité qu'à l'infinitif avec le v. *faire;* et il signifie, Faire croire ce que l'on sait ou ce que l'on présume ne pas être vrai. *Ce n'est pas un homme à qui l'on puisse en faire accroire.—Faire croire* ne suppose pas qu'on veuille en imposer. On *fait croire* le vrai, on peut *faire croire* le faux, mais de bonne foi. Les personnes seulement *font accroire;* les personnes et les choses *font croire.*

S'en faire accroire signifie, Présumer trop de soi-même; tirer vanité d'un mérite qu'on n'a pas, pour imposer aux autres.

ACCROÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme CROÎTRE. Son part. passé se construit avec *être*, quand on veut exprimer l'état : *Son bien* est *accru. Les eaux de la rivière* sont *accrues depuis trois jours.* Il prend *avoir* si l'on veut exprimer l'action : *Il* a *accru sa*

puissance ; et dans le sens neutre lorsqu'on a en vue l'action : *Son bien a accru depuis six mois.* On emploie rarement la forme *a accru* sans placer entre l'auxiliaire et le participe un mot qui sauve l'hiatus : *Il a singulièrement* accru *sa puissance ; son bien a beaucoup* accru *depuis six mois.*

ACCUEILLIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme **CUEILLIR.**

ACCUL. s. m. On prononce le *l.* Lieu qui n'a pas d'issue.

ACCUMULATEUR. adj. Le fém. est *accumulatrice.*

ACCUSATEUR. adj. Le fém. est *accusatrice.*

ACÉTATE. s. m. T. de Chimie.

ACHAT. s. m. On ne prononce pas le *t.*

ACHÉRON. s. m. *Ché* se prononce comme dans *chérir.* Fleuve des enfers. Les poètes le prennent pour l'enfer même, ou pour la mort.

ACHETER. v. a. ou transit. Ce verbe ne double jamais le *t* devant un *e* muet ; l'*e* qui précède le *t* se change dans ce cas en *è* ouvert. *J'achète, j'achetais, j'achèterais* (Acad.). — L'Académie donne l'exemple : *J'ai acheté* de *lui cette maison, cette montre, ce cheval,* et fait ensuite cette remarque : « *Acheter une chose à quelqu'un,* signifie quelquefois l'acheter *de* lui. Il signifie aussi acheter pour quelqu'un : *J'ai acheté une montre à mon fils pour ses étrennes.* » (Voir *Marché.*)

ACONIT. s. m. On fait entendre le *t.* Sorte de plante fort vénéneuse.

ACOQUINANT. part. prés. du v. *acoquiner* et adj. verb. *Une vie* acoquinante (Acad.).

ACQUÉREUR. s. m. L'Académie ne donne point le féminin *acquéreuse ;* cependant il est des cas où ce féminin est nécessaire, aussi le trouve-t-on dans quelques lexicographes.

ACQUÉRIR. v. a. ou transit. et irrég. Le *c* ne se prononce pas. — **INDICATIF.** Prés. *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert ; nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent.* — Imparf. *J'acquérais, tu acquérais, il acquérait ; nous acquérions, vous acquériez, ils acquéraient.* — Passé déf. *J'acquis, tu acquis, il acquit; nous acquîmes, vous acquîtes, ils acquirent.* — Futur. *J'acquerrai, tu acquerras, il acquerra; nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront.* — **CONDIT.** Prés. *J'acquerrais, tu acquerrais, il acquerrait ; nous acquerrions, vous acquerriez, ils acquerraient.* — **IMPÉR.** *Acquiers ; acquérons, acquérez.* — **SUBJONCT.** Prés. *Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière; que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent.* — Imparf. *Que j'acquisse, que tu acquisses, qu'il acquît; que nous acquissions, que vous acquissiez, qu'ils acquissent.* — **PART.** Prés. *Acquérant.* — Passé. *Acquis, acquise.* — On n'acquiert que des choses avantageuses ; ainsi l'on ne dira point *acquérir des peines, des maladies, etc.*

ACQUÊT. s. m. T. de Jurisprudence. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Le *c* ne se prononce point.

ACQUIT-À-CAUTION. s. m. — **ACQUIT-PATENT.** s. m. L'Académie n'indique pas le plur. de ces substantifs composés ; mais on doit écrire *des acquits-à-caution, des acquits-patents.*

ACROSTICHE. s. m. *Un acrostiche ingénieux.* Sorte de petit poëme.

ACTEUR. s. m. Le fém. est *actrice*. Il se dit figurément dans le sens de Qui agit, qui a une part active dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire; et alors le masc. *acteur* sert également pour le fém., lorsqu'on l'applique à des êtres moraux, à des choses immatérielles ou inanimées, comme dans cette phrase de M. de Gérando : *Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois* acteur *et témoin.*

ADAGE. s. m. Proverbe. *Un vieil adage.*

ADAGIO. adv. qui s'emploie substantivement : *Un bel adagio.* T. de Musique. L'Académie ne dit point si dans ce cas il prend un *s* au pluriel; nous pensons qu'on peut écrire des *adagios*, des *allégros*, des *andantés*, comme on écrit des *duos*, des *trios*.

ADDITION. s. f. — **ADDITIONNEL, ELLE**, adj. — **ADDITIONNER.** v. a. ou transit. On prononce les deux *d*.

ADDUCTEUR. adj. m. Point de fém. T. de Médecine.

ADÉQUAT, ATE. adj. *U* se prononce *ou*, le *t* se fait entendre. T. de Philosophie. Entier, total, d'une étendue, d'une compréhension égale.

ADHÉRANT. part. prés. du v. *adhérer.*

ADHÉRENT, ADHÉRENTE. adj. *Avoir le poumon* adhérent *aux côtes* (Acad.). Il s'emploie aussi substantivement, et signifie, Qui est du parti, du sentiment de quelqu'un. Dans ce sens, il ne se prend guère qu'en mauvaise part, et s'emploie plus ordinairement au plur. *Il fut condamné avec ses* adhérents. (Acad.)

AD HONORES. On prononce *honorèsse* (Acad.). Expression empruntée du latin, dont on se sert en français en parlant d'un titre sans fonctions et sans émoluments.

ADJECTIF. adj. m. Terme de Grammaire. Il se dit Des noms que l'on joint aux substantifs pour les qualifier ou les modifier : *Nom adjectif* (Acad.). Il s'emploie aussi substantivement : *Un adjectif masculin* (Id.).

Formation du féminin.

La règle est d'ajouter un *e* muet au féminin. Nous noterons ici les exceptions générales; quant aux exceptions particulières, elles sont indiquées dans ce dictionnaire aux mots eux-mêmes.

1° Les adjectifs en *el, eil, en, on, et*, doublent au féminin la dernière consonne devant l'*e* muet; exemples : *cruel, cruelle; pareil, pareille; ancien, ancienne; bon, bonne; net, nette.*

2° Les adjectifs terminés par *f* changent au féminin *f* en *ve; bref, brève; plaintif, plaintive; veuf, veuve.*

3° Les adjectifs en *eur* font le féminin en *euse : trompeur, trompeuse ; flatteur, flatteuse.*

Quelques-uns suivent la règle générale, tels sont *meilleur, meilleure; mineur, mineure; etc.* Il faut remarquer en outre que la plupart de ceux en *teur* font au féminin *trice*. On trouvera à leur place, dans ce dictionnaire, les adjectifs en *eur* qui ne sont point dans l'analogie de *trompeur, trompeuse, flatteur, flatteuse.*

4° La plupart des adjectifs en *x* changent *x* en *se*, au féminin : *jaloux, jalouse; dangereux, dangereuse.*

Formation du pluriel masculin.

On ajoute un *s* au singulier : *bon, bons; vrai, vrais; délicat, délicats.* Voici les exceptions :

1° Les adjectifs terminés par *s* ou *x* n'ajoutent rien au pluriel; exemples : *frais*, pl. m. *frais; faux*, pl. m. *faux.*

2° Les adjectifs terminés au singulier par *au* prennent un *x* au pluriel : *beau, beaux; nouveau, nouveaux.*

3° Ceux qui sont terminés en *al* font le pluriel en *aux : capital, capitaux; moral, moraux.* Quelques adjectifs en *al* forment leur pluriel par l'addition d'un *s*; d'autres, en très-petit nombre, ne s'emploient pas au pluriel masculin.

Accord avec le substantif.

On sait que l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte; que l'on met au pluriel l'adjectif qui se rapporte à deux substantifs du singulier; enfin, que si l'adjectif se rapporte à deux substantifs de différents genres, on le met au pluriel masculin. L'application de cette règle présente dans certains cas quelques difficultés que nous devons examiner.

I. Lorsque l'adjectif se rapportant à deux substantifs de différents genres, n'en est point séparé par le verbe, l'oreille exige quelquefois que le substantif masculin soit énoncé le dernier. On dira donc, *Une robe et un voile* BLANCS, et non pas, *Un voile et une robe* BLANCS. Mais on peut très-bien dire avec Chateaubriand, *Le couple infortuné se prosterne, et élève un cœur et une voix* HUMILIÉS *vers celui qui pardonne;* et avec Massillon, *L'ordre et l'utilité* PUBLICS *ne peuvent être le fruit du crime;* parce que, à la prononciation, *humiliés* et *publics* ne se distinguent point de leur féminin *humiliées, publiques.*

II. Souvent l'adjectif ne qualifie que le dernier des substantifs unis par *et;* dans ce cas il ne s'accorde qu'avec ce dernier substantif : *Le bon goût des Égyptiens leur fit aimer la solidité et la régularité* TOUTE NUE (Bossuet). *Voici des êtres dont la taille et l'air* SINISTRE *inspirent la terreur* (Barthélemy).

III. L'adjectif placé à la suite de plusieurs substantifs non liés par une conjonction, s'accorde avec le dernier,

1° Lorsque ces substantifs sont presque synonymes : *Toute sa vie n'a été qu'un* travail, *qu'une* occupation CONTINUELLE (Massillon);

2° Lorsqu'il y a gradation dans les idées exprimées par les substantifs : *Il honora les lettres de cet* attachement, *de*

cette protection CAPABLE *de les faire fleurir* (Domergue).

IV. Après deux substantifs liés par la conjonction *ou*, l'adjectif s'accorde avec le dernier,

1º S'il ne qualifie que ce dernier substantif : *Donnez-lui des* noix *ou une* pomme CUITE ;

2º Si le dernier substantif n'est que l'explication du premier : *La* perception *ou l'*impression OCCASIONNÉE *dans l'âme par l'action des sens* (Condillac) ; *ou* signifie ici *c'est-à-dire.*

Mais si l'adjectif qualifie les deux substantifs, la raison veut qu'il s'accorde avec ces deux substantifs : *Les Samoïèdes se nourrissent de* chair *ou de* poisson CRUS (Buffon). *Là, des plantes d'une* vertu *ou d'une* saveur PRÉCIEUSES *semblaient présenter à l'envi des secours à la maladie* (Marmontel). *Quel est le bon père de famille qui ne gémisse de voir son* fils *ou sa* fille PERDUS *pour la société?* (Voltaire). Les meilleurs grammairiens approuvent ces exemples ; et, comme l'a très-bien fait remarquer M. Boniface, le sens d'une phrase peut être très-différent, selon que l'on fait accorder l'adjectif avec les deux substantifs ou seulement avec le dernier : *On demande un* homme *ou une* femme ÂGÉS, signifie qu'on demande *un homme âgé* ou bien *une femme âgée. On demande un* homme *ou une* femme ÂGÉE ; c'est, On demande *un homme sans condition d'âge,* ou bien *une femme qui soit âgée.*

V. Lorsque deux ou plusieurs adjectifs expriment des idées opposées ou contraires, on peut n'énoncer qu'une seule fois l'article et le substantif ; on dira, *Les philosophes anciens et les philosophes nouveaux, Les choses mortelles et les choses immortelles, Les livres anciens et les livres modernes, Les lois divines et les lois humaines,* ou bien avec Buffon, *Les philosophes anciens et nouveaux ;* avec Boileau, *Les choses mortelles et immortelles ;* avec Voltaire, *Les livres anciens et modernes ;* avec Bossuet et J. J. Rousseau, *Les lois divines et humaines, etc.* On peut aussi, dans une énumération d'adjectifs, mettre le substantif au pluriel, quoique les adjectifs soient au sing. : *Les couleurs rouge et bleue. Les puissances temporelle et spirituelle* (B. de St-Pierre). *Les deux peuples gentil et juif* (Pascal). *Les trois pouvoirs monarchique, aristocratique, démocratique* (Chateaubriand). M. Sardou a démontré, dans ses leçons de grammaire du Cours complet d'éducation, que toutes ces formes sont avouées par la raison et la syntaxe ; nous nous bornerons ici à faire remarquer qu'on les rencontre fréquemment dans tous nos bons écrivains, et que les meilleurs grammairiens modernes les ont approuvées.

Employé dans un sens adverbial.

L'adjectif est employé adverbialement lorsqu'il modifie un verbe ou un autre adjectif, et l'on comprend qu'alors il doit rester invariable : *Ces étoffes coûtent* cher; *elles sont* fort *belles.* Mais il est des cas qui peuvent présenter quelque difficulté, comme, par exemple, lorsque

l'adjectif, quoique placé après le verbe, n'en est pas moins susceptible d'accord. Il faut alors consulter le sens : si par l'adjectif on veut exprimer la manière d'être de la personne ou de la chose, il est évident qu'il devra s'accorder ; s'il exprime une circonstance qui se rattache à l'action ou à l'état exprimé par le verbe, il restera invariable : *Mademoiselle, marchez droite*, c'est-à-dire *marchez, vous étant droite, vous tenant droite. Mademoiselle, marchez droit*, c'est-à-dire, *marchez directement devant vous*. (Voyez PROCHE, POSSIBLE.)

Désignant les couleurs.

Les mots exprimant une idée de couleur s'accordent s'ils sont véritablement adjectifs : *Une robe blanche, des rubans bleus ;* et restent invariables si ce sont des substantifs employés comme compléments du substantif *couleur* sous-entendu : *Des garnitures* aurore, *des taches* marron, *des rubans* paille ; c.-à-d., *des garnitures* de la couleur de l'*aurore, des rubans* de la couleur de la *paille, etc*. (Voir AURORE, CARMIN, CERISE, CRAMOISI, JONQUILLE, MARRON, NOISETTE, ORANGE, PAILLE, PISTACHE, PONCEAU, PUCE, ROSE, SOUFRE.)

Deux adjectifs réunis pour exprimer une couleur restent tous deux invariables : *Une couleur gris-obscur* ou *jaune-brun, des reflets vert-doré, des cheveux châtain-clair*. Dans ces sortes de locutions, le premier adjectif est pris substantivement, et le second qualifie le premier ; il y a ellipse des mots *d'un : Une couleur* d'un *gris-obscur*.

AD LIBITUM. On prononce *tome* (Acad.). Expression latine, signifiant *à volonté*.

ADMETTRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme METTRE.

ADMINICULE. s. m. T. de Jurisprudence. Ce qui ne forme pas une preuve complète,

ADMINISTRATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *administratrice*.

ADMIRATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *admiratrice*.

ADMONÉTER. v. a. ou transit. T. de Jurisprudence. Plusieurs diseut et écrivent, *Admonester* (Acad.).

ADOLESCENCE. s. f. sing. Il n'a point de plur.

ADONIS. s. m. On fait sentir le *s*. T. de Mythologie. Il se dit d'un jeune homme qui fait le beau, qui est soigneux de sa parure.

ADORATEUR. s. m. L'Acad. n'indique point le fém. Quelques-uns disent *adoratrice*.

ADORÉ. part. passé d'*adorer*. Il régit la prép. *de* et non la prép. *par*. *Dieu veut être* adoré de *ses créatures* (Massillon). Il s'emploie aussi comme adj. et se met toujours après son subst.

ADOUCISSANT. part. prés. du v. *adoucir* et adj. verb. *Tisane* adoucissante (Acad.). Il s'emploie aussi substantivement, *Donnez-lui des adoucissants*.

AD REM. On prononce *ad rème*. Locution latine qui signifie *à la chose*. — *Répondre ad rem*, Répondre catégoriquement.

AD PATRES. On prononce *Patrèsse* (Acad.). Locution latine signifiant littéralement, *Vers les pères.* — *Aller ad patres*, mourir. *Envoyer ad patres*, faire mourir.

ADULATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *adulatrice*.

ADVENIR. Voyez AVENIR.

ADVERBIAL, ALE, adj. Le plur. m. *adverbiaux* n'est pas usité; l'Académie ne le donne point.

AÉROLITHE. s. m. Pierre tombée du ciel. *Un gros aérolithe.*

AÉROSTAT. s. m. On prononce *a-é;* le *t* final ne se fait point entendre.

AFFABLE. adj. On dit *affable à tout le monde* ou *envers tout le monde.*

AFFAIBLISSANT. part. pr. du v. *affaiblir* et adj. v. *Il y a des remèdes fortifiants, il y en a d'*affaiblissants (Acad.).

AFFAIRE. s. f. « *Avoir affaire de*, Avoir besoin de. *Il a affaire d'argent. J'ai affaire de vous, ne sortez pas.* Dans ce sens on dit par ironie, *J'ai bien affaire de cet homme-là*, Je ne me soucie guère de lui; et dans une acception pareille : *J'ai bien affaire de tout cela. Qu'ai-je affaire de toutes ces querelles?* »

« *Avoir affaire à quelqu'un, avec quelqu'un*, Avoir à lui parler, avoir à traiter, à négocier avec lui de quelque chose. *J'ai affaire à lui, il faut que j'aille le voir. Un marchand a affaire à toutes sortes de personnes.* »

« *Avoir affaire à quelqu'un*, Avoir quelque contestation, quelque démêlé avec lui. *Avoir affaire à forte partie. Il faut prendre garde à qui on a affaire. Il aura affaire à moi* » (Acad.).

Laveaux fait remarquer que *avoir affaire à quelqu'un*, employé dans le premier sens, et *avoir affaire avec quelqu'un*, ne se mettent pas toujours indifféremment l'un pour l'autre. Un inférieur, dit-il, *a affaire à* un supérieur. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, *a affaire au* ministre ou *à* ses commis; il n'a pas *affaire avec* le ministre ou *avec* ses commis. Un plaideur *a affaire à* ses juges; il n'a pas *affaire avec* ses juges. Un commis, ajoute-t-il, *a affaire avec* le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire. Un associé *a affaire avec* son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes.

On écrit aussi *Avoir à faire.* Il est facile de ne pas confondre cette forme avec l'autre. Dans la phrase où l'on doit écrire *avoir à faire*, il y a toujours un complément direct, qui suppose par conséquent le verbe *faire*, et que l'on peut mettre entre le verbe *avoir* et la prépos. *à* : *Avoir* à faire *une demande* (avoir une demande à faire). *J'ai* à faire *une visite* (j'ai une visite à faire).

On dit familièrement : *Il ne peut sortir ce matin*, il a affaire (Acad.), c'est-à-dire, il a certaine affaire, quelque affaire.

AFFECTÉ, ÉE. adj. Qui a de l'affectation, où il y a de l'affectation (Acad.).

AFFÉTÉ, ÉE. adj. Qui est plein d'affectation dans son air, dans ses manières, dans son langage. (Acad.)

AFFLIGEANT. part. prés. du v. *affliger* et adj. verbal. *Une nouvelle bien* affligeante (Acad.).

AFFLUANT. part. prés. du v. *affluer*, exprime l'action.

AFFLUENT, ENTE. adj. Se dit Des rivières qui se jettent dans une autre. *Le Rhin et les rivières affluentes.*—Il s'emploie aussi substantivement au masc. *La Seine et ses affluents.*

AFFLUX. s. m. On prononce *Afflu* (Acad.). Terme de Médecine. Concours des liquides vers une partie du corps.

AFIN. conj. *Afin de* est suivi d'un infinitif, et *afin que* d'un verbe au subj. Mais il n'est pas indifférent d'employer l'une ou l'autre locution. Lorsque l'action ou l'état exprimé par le second verbe ne se rapporte point au sujet du premier, on dit *afin que: Je vous le dis* afin que *vous le sachiez. Dieu vous place au-dessus des autres,* afin que *vous soyez les pères des peuples* (Massillon) *: afin de le savoir, afin d'être les pères,* etc. feraient équivoque. Si le sujet du premier verbe fait l'action exprimée par le second, ou se trouve dans l'état que ce second verbe indique, on dit *afin de* avec l'infinitif : *J'ai pris ce livre* afin de *le consulter. J'étudie* afin de *m'instruire.* L'emploi d'*afin que* avec le subj. ne donnerait pas lieu, dans ce dernier cas, à une équivoque : *J'étudie* afin que *je m'instruise ;* mais ce tour est traînant et manque d'élégance.

AGAÇANT. part. prés. du v. *agacer* et adj. verbal. *Des manières* agaçantes.

ÂGE. s. m. Ce mot ne s'emploie au plur. que comme terme de Chronologie, pour signifier Un certain nombre de siècles : *La durée du monde est divisée en plusieurs* âges. *Les différents* âges *de la monarchie. Les quatre* âges *du monde : l'âge d'or, l'âge d'argent*, etc. En conséquence ne dites pas *à nos âges, à vos âges,* dites *à notre âge, à votre âge.*

A l'âge de joint à l'idée d'âge une idée d'époque : *Louis XIV est mort* à l'âge de 77 *ans.* — *Agé de* exprime simplement l'âge : *Il eut pour successeur son arrière-petit-fils,* âgé de 5 *ans et demi.* Il ne s'agit ici que de l'âge du successeur.

AGENDA. s. m. *Gen* se prononce comme la première syllabe de *geindre* (Acad.). L'Académie n'indiquant pas le plur., il faut en conclure qu'on doit écrire des *agendas.* (Voyez au mot SUBSTANTIF le paragraphe *Pluriel des subst. tirés des langues étrangères.*)

AGGRAVANT ou **AGRAVANT.** part. prés. du v. *aggraver* et adj. verbal. *Circonstance* aggravante.

AGGRAVATION. s. f. — **AGGRAVER.** v. a. ou transit. — **AGGRÉGAT.** s. m — **AGGRÉGATION.** s. f. — **AGGRÉGER.** v. a. ou transit. On écrit aussi *agravation, agraver, agrégat, agrégation, agréger.*

AGIR. v. n. ou intransit. Dans le sens de Se conduire, se comporter, on dit : *Il a bien* agi *avec moi, envers moi, à mon égard. Il* a *mal* agi *avec vous*, etc., et non pas *il* en a *bien agi, il* en a *mal agi.* — Avec le pron. *se* il s'emploie impersonnellement, et il peut se dire dans ce cas à ses

temps composés : *Il* s'est agi *de cette affaire dans le conseil* (Acad.).

AGISSANT. part. prés. du v. *agir* et adj. verb. *Une femme fort* agissante (Acad.).

AGITATEUR. s. m. Il n'a point de fém.

AGNAT. s. m. T. de Droit romain : membre d'une famille. — **AGNATION.** s. f. Qualité des agnats.—**AGNATIQUE.** adj. Qui a rapport aux agnats. Dans ces trois mots, on prononce le *g* dur ; le *t* d'*agnat* ne sonne point.

AGNUS. s. m. Le *g* est mouillé comme dans *agneau*, et l'on prononce le *s* (Acad.). Cire bénite sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. Petites images de piété.

AGNUS-CASTUS. s. m. Nom d'un arbrisseau. On prononce le *g* dur et le *s* de la fin dans les deux mots (Acad.).

AGONISANT. part. prés. du v. *agoniser* et adj. verb. *Une femme* agonisante.

AGRAVANT. part. prés. du v. *agraver* et adj. verbal. — **AGRAVATION.** s. f. — **AGRAVER.** v. a. ou transit. Voyez *Aggravant, Aggravation, Aggraver.* Cette dernière orthographe est plus usitée que l'autre.

AGRÉGAT. s. m. T. didactique. Assemblage. — **AGRÉGATION.** s. f. Association, admission dans un corps, assemblage. — **AGRÉGER.** v. a. ou transit. Associer quelqu'un à un corps, à une compagnie. Voyez *Aggrégat, Aggrégation, Aggréger.* La première orthographe est la plus usitée.

AGRESSEUR. s. m. Point de fém. correspondant.

AGRICULTEUR. s. m. Point de fém. correspondant.

AGUETS. s. m. pl. Il n'a point de sing.

AH! et **HA!** interj. *Ah!* sert à marquer la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc., suivant la différence des sujets. Ah! *que je suis aise de vous voir!* Ah! *que vous me faites plaisir!* Ah! *vous me faites mal!* Ah! *que cela est beau!* Il ne sert quelquefois qu'à rendre la phrase plus expressive, plus animée. Ah! *madame, gardez-vous de le croire!* Il se redouble quelquefois pour exprimer plus fortement la surprise ou l'ironie. Ah! ah! *vous arrivez enfin.* Ah! ah! *vous nous la donnez belle.* — *Ha!* (H s'aspire) interjection de surprise, d'étonnement. Ha! *vous voilà!* (Acad.). L'Académie ajoute que *Ha!* se confond souvent avec *Ah!*

AIDE. s. f. Secours, assistance. *Aide prompte. Mon Dieu, venez à mon aide!*

AIDE. s. des deux genres. Personnes qui sont auprès de quelqu'un pour travailler, opérer ou servir conjointement avec lui ou sous lui. *J'ai besoin* d'un *aide. Cette sage-femme est* l'une *de ses aides.*

AIDE-CHIRURGIEN. s. m. Le plur. est *aides-chirurgiens.* On écrit aussi *Un sous-aide, des sous-aides.*

AIDE DE CAMP. s. m. Ce mot s'écrit sans traits d'union.

AIDE-MAÇON. s. m. Le plur. est *aides-maçons.*

AIDE-MAJOR. s. m. Le plur. est *aides-majors*.

AIDER. v. a. ou transit. et n. ou intransit. *Aider quelqu'un*, c'est l'assister, lui donner des secours, le seconder, le servir : *Aider quelqu'un dans ses besoins. Aider les pauvres. Aider quelqu'un de son bien, de son crédit. Il l'a constamment aidé dans toutes ses entreprises.* C'est dans ce sens qu'on doit dire : *Aidez-le à descendre, à marcher*, et non *Aidez-lui à descendre*, etc. — *Aider à quelqu'un* signifie lui prêter une assistance momentanée, pour un objet déterminé, et le plus souvent pour un travail qui demande des efforts physiques : *Aidez à cet homme qui plie sous la charge qu'il porte. Aidez-lui à soulever ce fardeau.* — *Aider* demande aussi la préposition *à* devant un nom de chose lorsqu'il signifie, Contribuer à faire réussir quelque chose : *Il n'a pas peu aidé à cette affaire. Cet élixir aide à la digestion.*

Il suit de ces observations que le part. passé *aidé* s'accordera ou non, suivant le sens de la phrase, avec les compléments *me, te, nous, vous*, placés avant : *Votre pere* nous *a* aidés *dans nos besoins* (a aidé nous). *Votre frère* nous *a* aidé *à soulever ce fardeau* (a aidé à nous, etc.).

AÏEUL. s. m. Ce subst. a deux plur. 1° AÏEULS pour désigner précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel : *Ses deux* aïeuls *assistaient à son mariage.* 2° AÏEUX dans le sens d'ancêtres : *Le ciel, tout l'univers est plein de mes* aïeux (Racine); et pour désigner ceux qui ont vécu dans les siècles passés : *C'était une mode chez nos* aïeux.

AIGLE. s. Il est du masc. : *au propre*, 1° lorsqu'il désigne l'oiseau mâle ou qu'il est employé comme nom de l'espèce entière : *L'espèce de l'aigle* commun *est moins pure et la race en paraît moins noble que celle* du grand *aigle* (Buff.). 2° Comme nom d'un pupitre d'église ayant la forme d'un aigle aux ailes étendues. — *Au figuré.* 3° Quand il se dit d'un homme de génie, d'un homme qui a un esprit, un talent supérieur : *Cet homme est* un *aigle.* 4° Pour désigner une sorte de papier : *Du papier* grand *aigle*, ou simplement *du* grand *aigle.* 5° Autrefois en parlant des grands dignitaires de la Légion d'honneur. *Le maréchal N...*, grand aigle *de la Légion d'honneur*, etc. 6° En parlant de l'ancien empire d'Allemagne : *L'Aigle n'a-t-il pas triomphé du Croissant?*

Aigle est du fém. 1° lorsqu'il désigne précisément l'oiseau femelle. *On fit entendre à l'aigle enfin qu'*elle *avait tort* (La Font.). 2° En termes de blason, d'armoiries, de devises, et comme enseigne militaire : *Il porte sur le tout d'azur à l'aigle* éployée *d'argent. L'aigle* romaine. 3° Comme nom d'une constellation et d'un poisson : *L'aigle est* placée *à l'ouest du dauphin. L'aigle* marine *est une espèce de raie.*

AIGRE-DOUX. Les deux adj. composant ce mot sont susceptibles de prendre la marque du plur. : Des oranges *aigres-douces* (Acad.).

AIGRELET, ETTE. — AI-

GRET, ETTE. adj. L'Académie fait ces deux mots tout à fait synonymes ; elle donne à l'un et à l'autre cette définition : *Diminutif. Un peu aigre.*

AIGUADE. s. f. T. de Marine. Provision d'eau douce. — **AIGUAIL.** s. m. T. de Chasse. Rosée. — **AIGUAYER.** v. a. ou transit. Baigner, laver dans l'eau. — **AIGUE-MARINE.** s. f. Pierre précieuse (plur. *aigues-marines*). — **AIGUIÈRE.** s. f. Sorte de vase. — **AIGUIÉRÉE.** s. f. Capacité d'une aiguière. Ces six mots se prononcent comme s'il n'y avait pas d'*u*, dit l'Académie ; c.-à-d. que l'*u* ne se fait point entendre, mais il donne le son dur au *g* devant *e* et *i*.

AIGUILLADE. s. f. *Ui* est diphthongue. Gaule avec laquelle on pique les bœufs.

AIGUILLE. s. f. *Ui* est diphthongue dans ce mot et dans ses dérivés *aiguillée, aiguilleter, aiguillette, aiguilletier, aiguillier.*

AIGUILLON. s. m. — **AIGUILLONNER.** v. a. ou transit. *Ui* est diphthongue.

AIGUISEMENT. s. m. **AIGUISER.** v. a. ou transit. *Ui* est diphthongue.

AIL. s. m. On prononce l'*a* et on mouille le *l*. Au pl. *aulx ;* mais ce plur. n'est guère usité ; on dit *J'ai acheté des gousses d'ail*, plutôt que *j'ai acheté des aulx*. Les botanistes disent aussi *ails : Il cultive des* ails *de plusieurs espèces* (Acad.).

AIMANT. part. prés. du v. *aimer* et adj. verb. *Elle a une âme naturellement aimante.*

AIMER. v. a. ou transit. Ce verbe exige *à* devant un infinitif : *Aimer à jouer. J'aime à lire.* — AIMER MIEUX rejette toute préposition : *Il aime mieux jouer.*

La raison de cela, c'est que *aimer à* signifie *se plaire à*, et *aimer mieux* c'est *préférer*. Aux temps composés on place *mieux* avant le participe : *j'ai mieux aimé* et non *j'ai aimé mieux.*

On met *que* entre les deux infinitifs qui suivent *aimer mieux* pour exprimer une préférence de goût, et *que de*, s'il s'agit d'une préférence de volonté : *J'aime mieux lire* que *jouer. J'aimerais mieux mourir* que de *faire une si mauvaise action.*

AINSI DONC. conjonct. Contrairement à l'opinion de Laveaux et de quelques autres grammairiens, cette locution est française. *Ainsi donc vous refusez* (Acad. au mot *donc*).

AINSI QUE. Cette locution conjonctive placée entre deux substantifs figurant comme sujets, exprime une idée de comparaison, et elle est alors synonyme de *de même que, de la même manière que ;* ou bien elle joint les deux substantifs et elle est synonyme de la conjonction *et*. Dans le premier cas le verbe s'accorde avec le premier sujet seulement : *Le caractère primitif d'une nation,* ainsi que *celui d'un homme, est souvent altéré par le commerce de ses voisins* (B. de St-Pierre). Dans le second cas le sujet est composé et le verbe se met au pluriel : *La vérité* ainsi que *la reconnaissance m'*obligent *à dire que j'ai été privé de ces bienfaits* (le même). *Les*

plaisirs ainsi que *les peines* troublent *l'âme* (Acad.).

AIR. s. m. *Avoir l'air* a deux sens ; ces deux mots sont considérés séparément, ou bien ils sont réunis pour exprimer une seule idée. Dans le premier cas, *l'air*, pris comme substantif, est complément direct du verbe *avoir*, et cette locution signifie *avoir* l'air *du visage*, *avoir* l'extérieur, les dehors, le ton, les manières, la mine, le maintien ; l'adjectif s'accorde alors avec le substantif *air* : *Cette femme a l'air* chagrin, *l'air* méprisant, *l'air* hautain. *Ils ont tous deux l'air* prévenant, *l'air* spirituel, *l'air* railleur. *Cette femme a l'air* bon (Acad.); c.-à-d. *a la mine bonne*, mais le caractère est peut-être méchant.

Dans le second cas, les deux mots réunis *avoir l'air* sont pris comme locution synonyme de *paraître, sembler;* le verbe *être* est exprimé à la suite ou reste sous-entendu, et l'adjectif s'accorde avec le sujet d'*avoir l'air* : *Cette maladie a l'air d'être* sérieuse. *Elle a l'air* contente *de ce qu'on vient de lui dire* (Acad.); c.-à-d. *elle a l'air* d'être *contente*.

On doit toujours consulter le sens et savoir ce que l'on veut dire. *Cette dame a l'air parisien* ; elle a le ton, les manières, les grâces d'une femme de Paris, quoiqu'elle habite la province. *Cette dame a l'air Parisienne* ou *a l'air d'être Parisienne* (la dernière locution explique la première, qui n'en diffère, comme on le voit, que par l'ellipse du verbe *être*) ; au maintien, aux discours de cette dame, on juge qu'elle habite Paris.

Il ne saurait y avoir de difficulté lorsque l'adjectif ne peut se dire du mot *air;* cet adjectif s'accorde alors nécessairement avec le sujet du verbe. Ainsi l'on ne dira pas d'une femme : *Elle a l'air mal* fait : l'air, l'apparence, l'extérieur ne peut être ni bien ni mal fait. Il faudra dire, *Elle a l'air mal* faite, et mieux, selon l'avis de l'Académie, *Elle a l'air d'être mal faite*. On dira de même : *Cette proposition n'a pas l'air sérieuse* (Voltaire). *Cette soupe a l'air bonne*, ou mieux : *Cette proposition n'a pas l'air d'être sérieuse. Cette soupe a l'air d'être bonne.*

AIRE. s. f. *Aire de vent*. T. de Marine. Toute direction selon laquelle souffle le vent. Beaucoup de marins, dit l'Acad., écrivent le mot sans *e* et le font du masculin.

ALARMANT. part. pr. du v. *alarmer* et adj. verb. *Nouvelle* alarmante.

A L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. Voir *Aveugle*.

ALBÂTRE. s. m. *Albâtre naturel*.

ALBATROS. s. m. On fait sentir le *s*. Genre d'oiseau palmipède qui habite les mers australes.

ALBINOS. s. m. On fait sentir le *s*.

ALBUM. s. m. On prononce *Albome* (Acad.). Le plur. est *albums*.

ALCALI. s. m. Ce mot et ses dérivés s'écrivent aussi, mais plus rarement, *alkali*, etc.

ALCORAN. s. m. On dit mieux *Coran*. (Voir ce mot).

ALÈGRE, ALÉGREMENT,

ALÉGRESSE, ALÉGRETTO, ALÉGRO. Ces mots s'écrivent aussi et plus souvent avec deux *l* : *Allègre*, etc.

ALENTOUR. adv. Ne peut avoir de régime. Ne dites donc pas, *Alentour de moi.* Mais on dira très-bien : *On voyait alentour des gens de mauvaise mine*, parce que dans cette phrase, *des gens de mauvaise mine* est le complément de *voyait* et non d'*alentour* (on voyait des gens de mauvaise mine alentour). — La locution prépositive *à l'entour de* a vieilli ; on dit aujourd'hui *autour de.*

ALENTOURS. s. m. pluriel n'ayant point de sing. Les lieux circonvoisins : *Les alentours de ce château.* Les gens qui vivent familièrement avec quelqu'un : *Si vous voulez réussir auprès de ce ministre, assurez-vous de ses alentours* (Acad.).

ALGUAZIL. s. m. On prononce *Algouazil* (Acad.). Mot espagnol dérivé de l'arabe. Il se dit en français, par plaisanterie ou par mépris, des gens de police ou de justice chargés de faire des arrestations. Au plur. *alguazils.*

ALIBI. s. m. T. de Jurisprudence. Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où le crime a été commis. Pl. *des alibi* (Acad.). Il serait mieux peut-être d'écrire *des alibis* (V. *Pluriel des substantifs,* au mot SUBSTANTIF).

ALINÉA. s. m. Le plur. est des *alinéa* (Acad.). Nous pensons que *alinéas* serait préférable. (Voyez *Pluriel des substantifs,* au mot SUBSTANTIF).

ALKALI et ses dérivés. On écrit plus souvent *alcali.*

ALLAH. s. m. On fait sentir les deux *l.* Nom que les mahométans donnent à Dieu.

ALLANT. part. prés. du v. *aller* et adj. verb. Comme adj. verbal, il signifie qui aime à aller, à courir, et il suit toujours son subst. *C'est un homme allant, une femme fort allante* (Acad.). Il s'emploie aussi comme subst. m. plur. *Les allants et les venants.*

ALLÉGORIE. s. f. On prononce les deux *l* dans ce mot et dans ses dérivés *allégorique, allégoriquement, allégoriser, allégoriseur, allégoriste.*

ALLÈGRE. adj.—**ALLÉGREMENT.** adv.—**ALLÉGRESSE.** s. f.—**ALLÉGRETTO.** s. m.—**ALLÉGRO.** s. m. Terme de Musique. Dans tous ces mots on prononce les deux *l.* Ils s'écrivent aussi, mais plus rarement, avec un seul *l.* — L'Académie n'indique point le pluriel d'*allégretto* et d'*allégro* pris substantivement ; nous pensons qu'on peut écrire des *allégrettos,* des *allégros,* comme des *duos,* des *trios.*

ALLELUIA. s. m. On prononce *alleluya* (Acad.). Il est invariable au pl.

ALLER. v. n. ou intransit., irrégulier.—INDIC. Prés. *Je vais* ou *je vas, tu vas, il va ; nous allons, vous allez, ils vont.* — Imparf. *J'allais, tu allais, il allait ; nous allions, vous alliez, ils allaient.*— Passé déf. *J'allai, tu allas, il alla ; nous allâmes, vous allâtes, ils allèrent.* — Futur. *J'irai, tu iras, il ira ; nous irons, vous irez, ils iront.* —

CONDIT. Prés. *J'irais, tu irais, il irait; nous irions, vous iriez, ils iraient.* — IMPÉR. *Va; allons, allez.* — SUBJ. Prés. *Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille; que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent.*—Imparf. *Que j'allasse, que tu allasses, qu'il allât; que nous allassions, que vous allassiez, qu'ils allassent.* — PART. Prés. *Allant.* — Passé. *Allé, allée.* — Les temps composés prennent *être : Je suis allé, elle est allée.* — L'expression *Je vas* ne s'emploie que rarement et dans le langage familier.

L'impératif devant *y* s'écrit *vas-y* (Acad.). Il serait mieux d'écrire *va-s-y,* comme on écrit *donne-s-en,* le *s* étant euphonique dans les deux cas. Sous la forme interrogative on écrit *va-t-il?*

« *Être*, dans les temps où ce verbe prend l'auxiliaire *avoir,* se dit quelquefois pour *aller*, mais avec cette différence que, dans *j'ai été à Rome*, par exemple, *j'ai été* fait entendre qu'on y est allé et qu'on en est revenu; et que dans *il est allé à Rome,* le verbe *il est allé* marque que celui dont on parle n'est pas encore de retour » (Acad. au mot *Être*). Le verbe *être* n'a pu se prendre dans le sens d'*aller* qu'en vertu d'une ellipse : *J'ai été à Rome,* c'est réellement *j'ai été* présent *à Rome. Elle a été à la messe*, c'est *elle a été* présente *à la messe.* Voilà pourquoi ces manières de s'exprimer supposent toujours le retour.

Il résulte de là que si la personne est encore dans le lieu dont on parle, il faut se servir du verbe *aller* et non du verbe *être* à un temps composé. Si madame est encore à la messe, je ne dirai pas : *Madame* a été *à la messe*, cela signifierait qu'elle *a été présente* à la messe; je dirai : *Madame* est allée *à la messe,* ou bien : *Madame* est *à la messe* (est présente à la messe).

Cependant il ne faudrait pas conclure de ces observations que toutes les fois qu'il y a retour, il ne soit pas permis de faire usage du verbe *aller* à un temps composé. Ce verbe, dans tous ses temps passés non composés, exprime une idée de retour: pourquoi n'en serait-il pas de même à un temps composé? Puisque l'on dit au passé défini : *Nous* allâmes *hier à St-Cloud,* rien n'empêche de dire : *Nous* sommes allés *hier à St-Cloud.*

Il faut bien remarquer que l'usage n'autorise l'emploi de *être* dans le sens d'*aller*, qu'avec l'auxiliaire *avoir*. On ne doit pas dire : *Je fus lui parler, Il fut le voir,* ni, avec Corneille, *Il fut jusques à Rome implorer le sénat*, pas plus qu'on ne dirait *je suis lui parler, il est le voir.*

Toutes les fois qu'il s'agit de l'action, on doit dire *je suis allé* et non *j'ai été;* ainsi la phrase suivante n'est point correcte : *J'ai été de Paris à Lyon en deux jours.*

Par raison d'euphonie, on supprime ordinairement la particule *y* devant le futur *irai. Ira-t-il à Rome? Il ira* (Acad.). Mais ce ne serait pas une faute de l'exprimer; Fénelon a dit : *Non, je n'y irai pas.*

S'EN ALLER. L'adv. *en* (signifiant *d'ici*) doit toujours précéder le verbe, *je m'en vais, tu t'en vas;* conséquemment on doit dire aux temps composés : *Je m'en suis allé, tu t'en es allé, etc.*, et non *je me suis en allé, tu t'es en allé*, car ici le verbe est *suis, es*, etc.; le part. *allé* est l'attribut de la proposition. L'impér. est *va-t'en, allons-nous-en, allez-vous-en.* — Le verbe *s'en aller* est essentiellement pronominal, c'est pourquoi le part. passé doit toujours s'accorder avec le pronom régime qui le précède : *Ils s'en sont allés, Elles s'en sont allées.*

On dit indifféremment : *Je m'en vais me promener*, ou *je vais me promener. Je m'en vais travailler*, ou *je vais travailler.* Ce mot *en* dans ces locutions signifie *de ce lieu, de ce pas, de ce moment.*

ALLIER. v. a. ou transit. Prend *à* et *avec.* Laveaux prétend qu'*allier à* suppose que les choses qu'on allie ont un rapport, une compatibilité, une tendance qui les dispose à être alliées, comme *allier l'or à l'argent;* et que dans le cas contraire on doit dire *allier avec*, comme *allier le fer avec l'or.* Les exemples que nous trouvons dans le dictionnaire de l'Académie prouvent que cette distinction est vaine; nous y lisons : *Allier l'or avec l'argent. Allier la force à la prudence.* — Contrairement à l'opinion du même grammairien, l'Académie dit indifféremment *s'allier à une bonne famille*, avec *une bonne famille.*

ALLITÉRATION. s. f. Figure de Rhétorique. Répétition recherchée des mêmes lettres ou des mêmes mots. — **ALLOBROGE.** s. m. Nom d'un ancien peuple des Gaules. Homme grossier. — **ALLOCATION.** s. f. — **ALLOCUTION.** s. f. — **ALLODIAL.** adj. (Pl. *allodiaux*). T. de Jurisprudence féodale — **ALLODIALITÉ.** s. f.—**ALLUSION.** s. f.— **ALLUVION.** s. f. Accroissement de terrain par le changement de cours d'une rivière. Dans tous ces mots on fait sentir les deux *l.*

ALMANACH. s. m. On prononce *almana.*

ALOÈS. s. m. On prononce fortement le *s.*

ALORS. adv. de temps. On ne prononce point le *s*, si ce n'est devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, et il sonne dans ce cas comme *z.*

ALTE. s. f. On écrit plus souvent *Halte.*

ALTÉRANT. part. prés. du v. *altérer* et adj. verb. *Un ragoût* altérant, *des ragoûts* altérants.

ALVÉOLE. s. masc. *Chaque abeille a son petit alvéole* (Acad.)

AMABILITÉ. s. f. Il ne se dit pas au plur.

AMADOU. s. m. *Cet amadou serait meilleur s'il était plus sec.*

AMAIGRIR et **EMMAIGRIR.** v. n. ou intransit. L'Académie ne met aucune différence de sens entre ces deux verbes.

AMALGAME. s. m. *Un singulier amalgame.*

AMARYLLIS. s. f. Plante. On prononce le *s.*

AMAS. s. m. On ne prononce pas le *s.*

AMATEUR. s. m. L'Académie

ne reconnaît point de fém. à ce mot. Beaucoup de personnes, à l'imitation de J.-J. Rousseau, disent *amatrice*.

AMBAGES. s. f. pl. sans sing. Circuit et embarras.

AMBASSADEUR. s. masc. Le fém. correspondant est *Ambassadrice*.

AMBE. s. m. Sortie de deux numéros. *Avoir un ambe*.

AMBESAS. s. m. T. de Jeu de trictrac. On fait sentir le *s* final. Deux as.

AMEN. T. emprunté de l'hébreu. On prononce le *n* (Acad.); *en* se prononce à la manière latine, à peu près comme dans il *amène*, et non avec le son nasal de *en* dans *tourment*. On emploie rarement ce mot au pluriel; nous pensons que si ce cas se présente, on doit écrire, sans *s*, *des amen*.

AMENDE. s. f. Peine. Se prononce comme *amande*, s. f. Fruit.

AMERTUME. s. f. Ne s'emploie au plur. que dans le sens figuré, pour afflictions, déplaisirs, peines d'esprit : *Les douceurs et les amertumes de la vie*.

AMIANTE. s. m. Espèce de pierre filamenteuse dont on fait de la toile et des mèches incombustibles.

AMICAL, ALE. adj. Il n'est point d'usage au plur. masc. (Acad.) Quelques grammairiens disent *amicals;* Boiste et Boinvilliers, *amicaux*. Nous préférerions cette dernière forme si le pluriel d'*amical* devenait nécessaire.

AMICT. s. m. Le *c* ni le *t* ne se prononcent point. Sorte de linge bénit que le prêtre met sur ses épaules quand il s'habille pour dire la messe.

AMITIÉ. s. f. Au plur. *amitiés*, signifie, Caresses, paroles obligeantes qui marquent de l'affection.

AMNISTIE. s. f. Pardon accordé par un souverain. (Voir *Armistice*.)

A MOINS QUE. (Voir *Moins*).

AMOUR. s. du genre masc. au sing. comme au pl. *L'amour* maternel *est de* tous *les* amours *le seul qui soit réel* (Demoustier). *Peindre, sculpter de* petits Amours (Acad.).

Que de la vérité les vers soient les esclaves :
De ses chastes faveurs faisons nos seuls
(amours.
(C. Delavigne.)

« *Amour*, quand il signifie la passion d'un sexe pour l'autre, est quelquefois fém. au sing., en poésie, et presque toujours fém. au plur., même en prose. *De* nouvelles *amours*. » (Acad.) On est donc libre de faire du masculin ou du féminin le mot *amour* employé dans ce sens. Aussi Racine a-t-il dit : *J'ai fait l'indigne aveu* d'un *amour qui l'outrage;* Delille : *Ces dieux justes, vengeurs des* malheureux *amours;* Béranger : *Oui, voilà les rives de France.... Là furent mes* premiers *amours*, Soumet : *Je vais... De vos amours* furtifs *épier les mystères*.

Il faut remarquer que les poëtes du dernier siècle ont fait quelquefois du féminin le mot *amour*, employé au singulier dans l'acception ordinaire d'at-

tachement, d'amitié : *J'étouffai pour mon fils mon amour* maternelle (Racine). *Viens recevoir le baiser d'amour* fraternelle (La Font.). Aujourd'hui *amour* est dans ce sens toujours du masculin.

AMOUR-PROPRE. s. m. *Le tact des convenances est une partie du goût, et c'est une arme excellente pour parer les coups entre les différents* amours-propres (Madame de Staël).

AMPLIFICATEUR. s. m. Il ne se prend qu'en mauvaise part et n'a point de fém. correspondant.

AMULETTE. s. m. *Porter* un *amulette sur soi.* Figure ou tout objet portatif auquel on attache une confiance superstitieuse.

AMUSANT. part. pres. du v. *amuser* et adj. verb. *Une conversation* amusante.

ANABAPTISTE. s. et adj. Nom d'une secte de chrétiens. L'Académie ne dit point si l'on doit prononcer le *p*; le bon usage est de ne point le faire sentir.

ANACHORÈTE. s. m. *Ch* se prononce *k*. Religieux, ermite qui vit seul dans un désert.

ANCÊTRES. s. m. pl. n'ayant point de singulier.

ANCHOIS. s. m. *De* bons *anchois.*

ANDANTÉ. adv. et subst. T. de Musique. Quelques personnes, dit l'Académie, prononcent l'*é* final comme un *e* muet, et disent *andante ;* elle aurait dû ajouter que cette prononciation est vicieuse. (Voyez *Adagio*.)

ANGAR. s. m. On écrit plus souvent *Hangar.*

ANGE. s. m. On dit en parlant d'une femme, *C'est* un *ange*, de même qu'on dirait, *C'est* un bon *peintre.*

ANGÉLUS. s. m. On prononce le *s*.

ANIMALCULE. s. m. Diminutif d'*animal.*

ANIS. s. m. On ne prononce pas le *s*

ANNAL, ALE. adj. T. de Jurisprudence. Qui ne dure qu'un an. On fait sentir les deux *n*. Cet adjectif n'a point de pluriel masculin.

ANNALES. s. f. pl. n'ayant point de sing. On fait sentir les deux *n*.

ANNALISTE. s. m. — **ANNATE.** s. f. Revenu d'une année que le possesseur d'un bénéfice payait à la chambre apostolique de Rome. Dans ces deux mots on fait sentir les deux *n*.

ANNEXE. s. f. Domaine attaché à une seigneurie, succursale d'une église, chose jointe à une chose principale. — **ANNIHILATION.** s. f. Anéantissement. — **ANNIHILER.** v. a. ou transit. Dans tous ces mots on fait sentir les deux *n*.

ANOBLIR. v. a. ou transit. Faire noble, donner à quelqu'un des titres de noblesse, *Le roi l'avait* anobli.— **ENNOBLIR.** v. a. ou transit. Donner de la noblesse, de l'élévation, de la dignité, du lustre. *Ces sentiments vous* ennoblissent *à mes yeux.*

ANOMAL, ALE. adj. Le pluriel est *anomaux*. *Des verbes anomaux.* (Acad.)

ANTAGONISTE, s. m. On le dit aussi en parlant d'une femme. *Vous avez en lui, en elle, un dangereux antagoniste.* (Acad.)

ANTECHRIST. s. m. On ne prononce ni le *s*, ni le *t* final. (Voyez *Christ.*)

ANTICHAMBRE, s. f. *Attendre dans* une *antichambre*. On l'a fait autrefois du masc.

ANTIDOTE. s. m. Contre-poison. *Il n'y a pas de meilleur antidote contre l'ennui que le travail.*

ANTIPODE. s. m. Point de la terre diamétralement opposé à un autre point; habitant de ce lieu.

ANTISOCIAL, ALE. adj. Le *s* se prononce fortement. Plur. *Antisociaux.*

AORISTE. s. m. Temps des verb. grecs. On prononce *oriste* (Acad.).

AOÛT. s. m. On prononce *oût* (Acad.),

AOÛTER. v. a. ou transit. On prononce l'*a* (Acad.). Il n'est guère usité qu'au partic. passé, qui signifie mûri par la chaleur du mois d'août.

AOÛTERON. s. m. On prononce *oûteron* (Acad.). Ouvrier loué pour les travaux de la campagne dans le mois d'août.

APARTÉ. s. m. Ce qu'un acteur dit à part. Le plur. est, selon l'Académie, des *aparté*; il nous semble préférable de dire des *apartés*, ou, en donnant au mot sa forme étrangère, des *a parte.* (Voyez au mot SUBSTANTIF le paragraphe *Pluriel des substantifs.*)

APERCEVOIR (S'). v. a. ou transit. et pronomin. *S'apercevoir d'une chose*, a le sens de *se mettre en perception d'une chose;* voilà pourquoi le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pronons *me, te, se, nous, vous*, qui le précède : *Elle s'est* aperçue, *ils se sont* aperçus *de l'erreur.*

APHTHE. s. m. *Les aphthes sont* douloureux. Petit ulcère qui vient dans la bouche.

APOCALYPSE. s. f. Quelques-uns, dit l'Académie, le font masculin.

APOGÉE. s. m. T. d'Astronomie. Le point où une planète se trouve à sa plus grande distance de la terre. Au figuré, le point le plus élevé où une chose puisse arriver.

APOSTÈME, ou APOSTUME. s. m. Abcès. Ces deux mots ont vieilli.

APOSTROPHE. s. f. L'apostrophe remplace les voyelles *a, e, i*, élidées à la rencontre d'une autre voyelle.

La voyelle *a* ne s'élide que dans l'article féminin *la : l'écriture* (la écriture); et dans le pronom féminin *la : je l'aperçois* (je la aperçois).

La voyelle *i* s'élide seulement dans la conjonction *si* devant *il, ils : s'il vient, s'ils viennent.*

L'élision de la voyelle *e* est plus fréquente : elle a lieu devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet; dans *le*, article ou pronom; dans les pronoms *je, me, te, se*, et dans les mots *de, ne, ce, que.*

REMARQUES. I. Les pronoms *le, la*, ne s'élident point lorsqu'ils

sont après le verbe : *apportez-le ici*, et non *apportez-l'ici*.

II. L'élision n'a jamais lieu devant les mots *oui*, *onze*, *onzième*, *huit*, *huitième*, *huitaine* et *un* désignant le chiffre : *Le oui, il dit que oui, le onze, le huitième, la huitaine, le un à la droite du cinq*. On dit cependant dans la conversation : *Il n'en est resté qu'onze* (Acad.); l'Académie fait aussi observer que quelques-uns disent *l'onzième* : il est mieux de ne pas élider.

III. Les mots *lorsque*, *puisque*, *quoique*, ne prennent l'apostrophe que devant *il*, *elle*, *un*, *une* et *on* : *Lorsqu'il parle*, *puisqu'elle dit*, *quoiqu'on dise*. *Quelque* la prend seulement devant *un*, *une* : *Quelqu'un*, *quelqu'une*. Mais on écrira *lorsque ainsi vous parlez*, *quelque aimable qu'elle soit*.

IV. *Jusque* ne s'élide que devant *a*, *au*, *aux* et *ici* : *Jusqu'à demain*, *jusqu'au jour*, *jusqu'ici*.

V. *Entre* s'élide seulement dans la composition des mots ; *Entr'ouvrir*, *entr'acte*, *s'entr'aider*, *etc*. *Presque* ne prend l'apostrophe que dans le mot *presqu'île*. *Contre* ne s'élide jamais : *contre eux*, *contre-amiral*.

VI. Après un impératif, les pronoms *moi* et *toi* remplacent *oi* par l'apostrophe, devant le pronom *en* signifiant *de cela*, comme dans *donnez-m'en;* ou de ce lieu-ci, comme dans *va-t'en;* mais jamais devant la préposition *en*, ni devant le mot *y*. On ne dit point *Conduisez-m'en Italie*, ni *conduisez-m'y*.

VII. On dit et l'on écrit *grand'mère*, *grand'tante*, *grand'messe*, *grand'fête*, *grand'chose*, etc. Cependant devant *fête* et *chose*, l'*e* de *grande* ne se supprime point, lorsque cet adjectif est précédé de *une*, *très*, *fort* ou *la plus* : *C'est une grande fête*, *la plus grande chose*.

APOTHÉOSE. s. f. Déification, honneurs extraordinaires rendus à un homme.

APPARAÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme PARAÎTRE. Son partic. passé se construit avec *être* lorsqu'on veut exprimer l'état, et avec *avoir* si l'on a en vue l'action : *Le spectre qui lui* avait *apparu*, *qui lui* était *apparu*.

APPARITION. s. f. Bien que l'on dise *comparution*, on ne dit point *apparution*.

APPAROIR. v. n. ou intransit. Il n'est usité qu'à l'infin. prés. et à la troisième pers. sing. du prés. de l'indic., il *appert*.

APPARTENANT. part. prés. du v. *appartenir* et adj. verb. *Une maison à lui* appartenante (Acad.). Comme adj. verb. il n'est guère usité que dans ces sortes de phrases.

APPARTENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue sur TENIR.

APPAS. s. m. pl. Il n'a point de sing.

APPELANT. part. prés. du v. *appeler*. Il est adj. verb. dans le sens de Qui appelle d'un jugement : *Elle est* appelante. Il s'emploie aussi substantivement dans le même sens.

APPELLATIF. adj. m. sans f. On fait sentir les deux *l*. T. de

Grammaire, qui ne s'emploie que dans cette locution : *Nom appellatif,* nom qui convient à toute une espèce.

APPELLATION. s. f. Action d'appeler quelqu'un. Appel d'un jugement. On fait sentir les deux *l*.

APPENDICE. s. m. On prononce *apaindice* (Acad.). Supplément à la fin d'un ouvrage. En termes de science, partie qui sert de prolongement à une partie principale.

APPENTIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas; *en* sonne *an*. Demi-comble, toit en manière d'auvent.

APPÉTENCE. s. f. Désir instinctif pour un objet quelconque. — **APPÉTER.** v. a. ou transit. Désirer vivement par instinct. On fait sentir les deux *p*. *Appéter* n'est guère usité qu'en Physiologie.

APPLAUDIR. v. a. ou transit., et n. ou intransit. Il s'emploie avec l'une ou l'autre fonction, au *propre* pour signifier, Battre des mains en signe d'approbation, au *figuré* pour exprimer simplement L'approbation sans battements de mains. Il peut se dire dans chacun de ces cas des personnes et des choses.

Au *propre,* applaudir *quelqu'un,* c'est témoigner qu'on le trouve bon acteur, bon orateur, etc. : *Applaudir un acteur* (Acad.). — Applaudir *une chose, une pièce, un discours,* c'est Témoigner qu'on trouve la pièce bonne, le discours excellent : *Applaudir une pièce* (Id.) — Applaudir *à quelqu'un, à quelque chose,* c'est Témoigner qu'on donne son approbation à la manière dont la personne a agi, dont elle s'est conduite; à la manière dont la chose a été faite : *Applaudir aux acteurs* (Acad.), c.-à-d., à la manière dont ils ont joué. *Applaudir au jeu des acteurs.* On applaudit par des battements de mains *à* un homme qui vient de faire une belle action, qui se tire spirituellement d'un pas difficile; on ne *l'* applaudit pas.

Au *figuré.* Applaudir *quelqu'un,* le féliciter : *Chacun l'a applaudi d'une si belle action* (Acad.). — Applaudir *une chose,* l'approuver : *On ne peut qu'applaudir un pareil trait* (Id.). — Applaudir *à quelqu'un,* lui témoigner son approbation : *S'il faisait cette bonne action, tout le monde lui applaudirait* (Id.). — Applaudir *à une chose,* y donner son approbation : *Toute l'assemblée applaudit à une proposition si juste* (Id.).

APPLAUDISSEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

APPOINTEMENT. s. m. Dans le sens de salaire, il ne se dit qu'au pluriel.

APPRÉCIATEUR. s. m. L'Académie n'indique point le fém. de ce mot. On dit généralement *appréciatrice.*

APPRÉHENDER. v. a. ou transit. Craindre. Il exige la négation après lui dans les mêmes cas que le verbe *craindre* (Voir ce mot).

APPRENDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme PRENDRE.

APPRENTI. s. m. Le fém. correspondant est *apprentie*. Boileau a dit au fém. *apprentive : Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur?*

APPRÊT. s. m. Dans le sens de préparatifs, il ne s'emploie qu'au pluriel.

APPROBATEUR. s. m. Le féminin correspondant est *approbatrice*.

APPROCHANT. part. prés. du v. *approcher*. Il est adj. verb. dans le sens de Ayant de la ressemblance, quelque rapport : *Ce sont deux couleurs fort* approchantes *l'une de l'autre* (Acad.). On l'emploie aussi comme espèce de préposition synonyme d'*environ*, *à peu près: Il est* approchant *de huit heures, il est huit heures ou* approchant (Id.).

APPROCHE. s. f. On dit indifféremment : *Il quitta la campagne à l'approche de l'hiver* ou *aux approches de l'hiver* (Acad.).

APPUI-MAIN. s. m. L'Académie n'indique pas le plur. de ce mot; mais on écrit généralement des *appuis-main* (des appuis *pour la* main).

APRÈS-DÎNÉE. s. f. Il fait au pluriel *après-dînées*, selon l'Académie. Plusieurs, ajoute-t-elle, écrivent *après-dîné* ou *après-dîner*, et font ce mot masculin.

APRÈS-MIDI. s. f. Plusieurs le font masc. (Acad.) L'Académie ne donne pas le pluriel.

APRES-SOUPÉE. s. f. Le plur. est *après-soupées*. Plusieurs écrivent *après-soupé* ou *après-souper*, et font ce mot masculin (Acad.).

A PROPOS. locution adverb. *Parler à propos. A propos, j'oubliais de vous dire*. Il tient quelquefois lieu d'adjectif, et signifie *convenable : J'ai jugé à propos que vous y allassiez*. En ce sens il s'emploie aussi comme substantif masculin, et on l'écrit alors avec un trait d'union, A-PROPOS : *L'*à-propos *fait le mérite de tout* (Acad.).

APSIDE. s. f. T. d'Architect. Voir *Abside*.

AQUARELLE. s. f. — **AQUATINTA.** s. f. Espèce de gravure. — **AQUATIQUE.** adj. La seconde syllabe de ces mots se prononce *coua*. On dit aussi quelquefois *aqua-tinte* (*e* muet). L'Académie n'indique pas le plur. de ce mot; rien n'empêche d'écrire des *aqua-tintes*.

AQUEDUC. s. m. Plusieurs écrivent et prononcent *aquéduc* (Acad.).

AQUILIN. adj. m. On prononce *akilin*. Il n'est usité que dans cette locution, *Nez aquilin*, nez courbé en bec d'aigle.

AQUILON. s. m. On prononce *akilon*.

ARABESQUES. s. f. plur. *De belles arabesques*.

ARBITRAL, ALE. adj. Point de plur. masc.

ARC. s. m. On prononce le *c*.

ARC-BOUTANT, ARC-DOUBLEAU. s. m. On ne prononce point le *c*. Plur. des *arcs-boutants*, des *arcs-doubleaux*.

ARC DE TRIOMPHE. s. m. (s'écrit sans traits d'union) ou *arc triomphal*, dont le pluriel est *arcs triomphaux*.

ARC-EN-CIEL. s. m. On pro-

nonce *arkanciel*, même au pl., qui s'écrit *arcs-en-ciel* (Acad.).

ARCHAÏSME. s. m. Mot antique, tour de phrase suranné. — **ARCHANGE.** s. m. — **ARCHÉOLOGIE.** s. f. Science des monuments de l'antiquité. — **ARCHÉOLOGIQUE.** adj. — **ARCHÉOLOGUE.** s. m. — **ARCHÉTYPE.** s. m. T. didactique, original, patron, modèle. — **ARCHIÉPISCOPAL, ALE.** adj. — **ARCHIÉPISCOPAT.** s. m. — **ARCHONTAT.** s. m. Dignité de l'archonte. — **ARCHONTE.** s. m. Titre des principaux magistrats grecs, surtout à Athènes. Dans tous ces mots *ch* se prononce comme *k*.

ARCHIVES. s. f. pl. n'ayant point de singulier.

ARCTURUS. s. m. Étoile fixe de première grandeur qui se trouve dans la constellation du Bouvier. On prononce le *s*.

ARE. s. m. *Un are de terre.*

ARGENT. s. m. Ne s'emploie pas au pluriel.

ARGUER. v. a. On prononce séparément *ar-gu-er*, et non pas comme dans le verbe *naviguer*. Quand l'*u* est suivi d'un *e* muet, cet *e* prend le tréma : *J'arguë*.

ARGUMENTATEUR. s. m. L'Académie ne donne point de fém. Quelques grammairiens disent *argumentatrice*.

ARGUS. s. m. On prononce le *s*.

ARGUTIE. s. f. On prononce *argucie* (Acad.).

ARMILLAIRE. adj. f. On prononce les deux *l* sans les mouiller. Ce mot n'est usité que dans *sphère armillaire*, sphère artificielle, représentant les principaux cercles.

ARMISTICE. s. m. Suspension d'armes. On le faisait autrefois du féminin.

ARMOIRE. s. f. *Grande armoire.*

ARMOIRIES, s. f. pl. n'ayant point de singulier.

AROMATE. s. m. Parfum végétal. *Aromate précieux.*

ARRÉRAGES. subst. m. pl. n'ayant point de sing.

ARRÊTE-BOEUF. s. m. Le pluriel est *arrête-bœuf*. Sorte de plante.

ARRHES. s. f. pl. n'ayant point de singulier. Argent donné pour assurance de l'exécution d'un marché verbal. Le mot *errhes*, pour *arrhes*, n'est point français.

ARRIÈRE-BAN. s. m. Ne s'emploie guère au pl. *arrière-bans*.

ARRIÈRE-BEC. s. m. Le pl. est *arrière-becs*.

ARRIÈRE-BOUTIQUE. s. f. Le pluriel est *arrière-boutiques*.

ARRIÈRE-CORPS. s. m. Le plur. est *arrière-corps*.

ARRIÈRE-COUR. s. f. Le pl. est *arrière-cours*.

ARRIÈRE-FIEF. s. m. Le plur. est *arrière-fiefs*.

ARRIÈRE-GARDE. s. f. Le plur. est *arrière-gardes*.

ARRIÈRE-GOÛT. s. m. Le plur. n'est pas usité.

ARRIÈRE-MAIN. s. f. Le pl. n'est pas usité.

ARRIÈRE-NEVEU. s. m. Le plur. est *arrière-neveux*.

ARRIÈRE-PENSÉE. s. f. Le plur. est *arrière-pensées.*

ARRIÈRE-PETIT-FILS. s. m. — **ARRIÈRE-PETITE-FILLE.** s. f. Le pluriel est *arrière-petits-fils, arrière-petites-filles.*

ARRIÈRE-POINT. s. m. Le plur. est *arrière-points.*

ARRIÈRE-SAISON. s. f. Le plur. est *arrière-saisons.*

ARRIÈRE-VASSAL. s. m. Le plur. est *arrière-vassaux.*

ARRIÈRE-VOUSSURE. s. f. Le plur. est *arrière-voussures.*

ARRIVER. v. n. ou intransit. Il prend toujours *être* dans ses temps composés : *Je suis arrivé.*

ARROGER (S'), v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. *S'arroger,* signifie *arroger à soi ;* en conséquence le participe ne s'accorde point avec les pronoms *me, te, se, nous, vous* qui le précèdent, mais avec son complément direct, lorsque ce complément est placé avant. *Ils se sont* arrogé *des droits. Les droits qu'elles se sont* arrogés.

ARSENIC. s. m. L'Académie ne dit point si le *c* se prononce; le bon usage est de dire *arsenl.*

ARSENICAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *arsenicaux.*

ARTÈRE. s. f. L'*artère crurale.*

ARTICLE. Pour les difficultés que présente l'emploi de l'article., voyez *le, la, les.*

ARTISAN. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

ARTISTE. s. m. Il sert pour les deux genres : *Un jeune artiste. Une jeune artiste.*

ARUM. s. m. On prononce *arome* (Acad.). Genre de plantes.

AS. s. m. On prononce le *s.*

ASBESTE. s. m. Espèce d'amiante. On prononce *azbeste.*

ASPECT. s. m. On prononce le *c,* mais le *t* est nul.

ARUSPICE. s. m. Prêtre chez les Romains, qui cherchait les présages dans les mouvements ou dans les entrailles de la victime.

ASIARCHAT. s. m. *Ch* se prononce comme *k.* Magistrature chez les anciennes villes grecques de l'Asie.

ASPERGÈS. s. m. Goupillon. On prononce le *s.*

ASPIRANT. part. prés. du v. *aspirer.* Il est adj. verb. dans cette locution seulement : *pompe aspirante;* mais il s'emploie aussi comme subst. masc. et subst. fém. : *Un aspirant, une aspirante au brevet de capacité. Un aspirant de marine.*

ASPIRER. v. n. ou intransit. Veut *à* devant un infinitif. *Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre* (Corneille).

ASSAILLANT. part. prés. du v *assaillir.* S'emploie plus souvent comme subst. : *Les assaillants furent repoussés.*

ASSAILLIR. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *J'assaille, tu assailles, il assaille; nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent.* — Imparf. *J'assaillais, tu assaillais, il assaillait ; nous assaillions, vous assailliez, ils assaillaient.* — Passé déf. *J'assaillis, tu assaillis, il assaillit; nous assaillîmes, vous assailli-*

tes, ils assaillirent. — Futur. *J'assaillirai, tu assailliras, il assaillira; nous assaillirons, vous assaillirez, ils assailliront.* — CONDIT. Prés. *J'assaillirais, tu assaillirais, il assaillirait; nous assaillirions, vous assailliriez, ils assailliraient.*—IMPÉR. L'Académie n'en donne point; quelques grammairiens disent: *assaillis, assaillons, assaillez.* — SUBJONCT. Prés. *Que j'assaille, que tu assailles, qu'il assaille; que nous assaillions, que vous assailliez, qu'ils assaillent.*—Imparf. *Que j'assaillisse, que tu assaillisses, qu'il assaillît; que nous assaillissions, que vous assaillissiez, qu'ils assaillissent.* — PART. Prés. L'Académie ne le donne point; quelques grammairiens disent : *assaillant.* — Passé. *Assailli, assaillie.* — Les temps composés prennent *avoir.* — Les deux *l* sont toujours mouillés.

ASSASSIN. s. m. S'applique aussi à une femme. Comme adj. il n'est guère usité qu'en poésie, et il fait au fém. *assassine* (Acad.).

ASSENTIR. v. n. ou intransit. Il est toujours suivi de la prép. *à.* Il est peu usité et ne s'emploie guère qu'à l'infinitif.

ASSEOIR. v. a. ou transit. et irrég. **S'ASSEOIR.** v. a. ou transit. et pronominal; il est aussi irrég.—INDIC. Prés. *Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseyent.* — Imparf. *Je m'asseyais, tu t'asseyais, il s'asseyait; nous nous asseyions, vous vous asseyiez, ils s'asseyaient.* — Passé déf. *Je m'assis, tu t'assis, il s'assit; nous nous assîmes, vous vous assîtes, ils s'assirent.* — Futur. *Je m'assiérai* ou *je m'asseyerai, tu t'assiéras* ou *tu t'asseyeras; il s'assiéra* ou *il s'asseyera; nous nous assiérons* ou *nous nous asseyerons, vous vous assiérez* ou *vous vous asseyerez, ils s'assiéront* ou *ils s'asseyeront.* — CONDIT. Prés. *Je m'assiérais* ou *je m'asseyerais, tu t'assiérais* ou *tu t'asseyerais, il s'assiérait* ou *il s'asseyerait; nous nous assiérions* ou *nous nous asseyerions, vous vous assiériez* ou *vous vous asseyeriez, ils s'assiéraient* ou *ils s'asseyeraient.* — IMPÉR. *Assieds-toi; asseyons-nous, asseyez-vous.*— SUBJONCT. Prés. *Que je m'asseye, que tu t'asseyes, qu'il s'asseye; que nous nous asseyions, que vous vous asseyiez, qu'ils s'asseyent.* — Imparf. *Que je m'assisse, que tu t'assisses, qu'il s'assît; que nous nous assissions, que vous vous assissiez, qu'ils s'assissent.* — PART. Prés. *S'asseyant.* — Passé. *Assis, assise.*

L'Académie reconnaît aussi comme bonne la conjugaison suivante, qui est plus régulière. — INDIC. Prés. *Je m'assois, tu t'assois, il s'assoit; nous nous assoyons, vous vous assoyez, ils s'assoient.* — Imparf. *Je m'assoyais, tu t'assoyais, il s'assoyait; nous nous assoyions, vous vous assoyiez, ils s'assoyaient.* — Passé déf. *Je m'assis, tu t'assis, il s'assit; nous nous assîmes, vous vous assîtes, ils s'assirent.* — Futur. *Je m'assoirai, tu t'assoiras, il s'assoira; nous nous assoirons, vous vous assoirez, ils s'assoiront.* —CONDIT. Prés. *Je m'assoirais,*

tu t'assoirais, il s'assoirait; nous nous assoirions, vous vous assoiriez, ils s'assoiraient. — IMPÉR. *Assois-toi, assoyons-nous, assoyez-vous.* — SUBJ. Prés. *Que je m'assoie, que tu t'assoies, qu'il s'assoie; que nous nous assoyons, que vous vous assoyez, qu'ils s'assoyent.* — Imparf. *Que je m'assisse, que tu t'assisses, qu'il s'assît; que nous nous assissions, que vous vous assissiez, qu'ils s'assissent.* — PARTIC. Prés. *S'assoyant.* — Passé. *Assis, assise.*

ASSERVIR. v. a. ou transit. Ce verbe est régulier; il ne se conjugue pas comme *servir*, mais comme *finir.*

ASSIDU, UE. adj. Il régit *à* devant un nom de chose et devant un infinitif, et *auprès* devant un nom de personne : *Assidu à l'étude, à faire sa cour. Assidu* auprès *des grands.*

ASSIDÛMENT. adv. On écrivait autrefois *assiduement.*

ASSIÉGEANT. part. prés. du v. *assiéger* et adj. verb. *L'armée* assiégeante. Il s'emploie plus souvent comme subst. au plur. *Les assiégeants.*

ASSISTANT. part. prés. du v. *assister.* S'emploie comme adj. verb. principalement pour désigner les ecclésiastiques qui secondent l'officiant. *Il y avait tant de prêtres* assistants *à l'autel.* Comme subst. il se dit de personnes quelconques présentes en un lieu. *Il prit tous les* assistants *à témoin.*

ASSOMMANT. part. prés. du v. *assommer* au propre, et adj. verb. au figuré, dans le sens de Fatigant, ennuyeux, incommode : *Un homme* assommant, *chaleur* assommante.

ASSORTIR. v. a. ou transit. Il est régulier, et il suit la conjugaison de *finir* et non celle de *sortir.*

ASSORTISSANT. part. prés. du v. *assortir* et adj. verb. qui régit la prép. *à. Donnez-moi une couleur* assortissante *à celle-ci.*

ASSOUPISSANT. part. prés. du v. *assoupir* et adj. verb. *Vapeurs* assoupissantes.

ASSUJETTIR. v. a. ou transit. Plusieurs écrivent *assujétir* (Acad.).

ASSUJÉTTISSANT. Plusieurs écrivent *assujétissant* (Acad.). Part. prés. du v. *assujettir* et adj. verb. *Une place* assujettissante.

ASSURER. v. a. ou transit. *Assurer à quelqu'un une chose,* c'est Affirmer, certifier cette chose. *Il* leur *assura que le fait était vrai.* — *Assurer quelqu'un d'une chose,* c'est Engager quelqu'un à regarder cette chose comme certaine, à y croire. *Assurez-*le *de mon respect, de mon dévouement. Vous pouvez l'assurer que je prendrai ses intérêts.*

S'ASSURER, avec les prép. *dans, en,* signifie, Établir sa confiance. *Malheur à celui qui ne s'assure que* dans *ses richesses! Il faut s'assurer* en *Dieu* (Acad.). — S'assurer *de quelqu'un,* s'assurer de sa protection, de son suffrage. Il signifie aussi, Arrêter, emprisonner : *Assurez-vous de cet homme.* — S'assurer *d'une chose,* s'en procurer la certitude, ou simplement se procu-

rer cette chose, s'en rendre maître.

ASTER. s. m. On prononce le *r*. Genre de plantes.

ASTÉRISQUE. s. m. Signe en forme d'étoile, qui indique un renvoi.

ASTHMATIQUE. adject. des deux genres. On prononce *azmatique* (Acad.).

ASTHME. s. m. On prononce *azme* (Acad.).

ASTRAL, ALE. adj. Ne s'emploie pas au pl. masc.

ASTREINDRE. v. a. ou transit. Se conjugue sur *craindre*. Il s'emploie aussi avec le pronom personnel, et alors le participe s'accorde avec ce pronom : *Ils se sont astreints à toutes ces règles*.

ASTUCE. s. f. *Employer de petites astuces*.

ASYMPTOTE. s. f. T. de Géométrie. Ligne droite qui s'approche toujours d'une courbe sans jamais la rencontrer. — **ASYMPTOTIQUE.** adj. des deux genres. Dans ces deux mots le *s* sonne comme s'il était double.

ATLAS. s. m. On prononce le *s*.

ATMOSPHÈRE. s. f. *Atmosphère chargée de vapeurs*.

ATOUR. s. m. Parure. Il ne s'emploie qu'au plur. et en parlant de la parure des femmes. Au sing. *Dame d'atour*, dame qui préside à la toilette d'une reine, d'une princesse.

A TRAVERS et **AU TRAVERS** (Voyez *Travers*).

ÂTRE. s. m. *Les carreaux d'un âtre*.

ATTACHANT. part. prés. du v. *attacher* et adj. verb. dans le sens de Qui intéresse, qui fixe fortement l'attention : *Lecture* attachante.

ATTACHE. s. f. *Une forte attache*.

ATTAQUER. v. a. ou transit. *S'attaquer à quelqu'un*, s'en prendre à quelqu'un, se mettre en attaque contre lui. Son participe s'accorde avec le pronom qui le précède. *Elle s'est attaquée à moi*.

ATTEINDRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *craindre*. Si le complément de ce verbe est un nom de personne, ce complément est toujours direct : *Atteindre son ennemi. Atteindre ceux qui marchent devant. Il osait se flatter d'atteindre Racine*. Si c'est un nom de chose, le complément est direct ou indirect, suivant le sens du verbe. 1° *Atteindre* signifiant Parvenir à un terme dont on était plus ou moins éloigné : *Nous atteindrons ce village dans la nuit. Nous partîmes en même temps, mais j'atteignis le but avant lui*. Et au figuré : *Nous atteignons enfin le terme de nos souffrances. Atteindre l'âge de raison. Atteindre son but*, réussir dans ce que l'on s'est proposé. — 2° *Atteindre* signifiant, Toucher à une chose assez éloignée pour qu'on ne puisse y arriver sans effort : *Atteindre au plancher. Atteindre au but*. Et au figuré : *Atteindre à la perfection. Atteindre au sublime*.

ATTENDRE. v. a. ou transit. Dans le sens ordinaire, *attendre* veut au subjonct. le verbe de la

proposition complétive : *J'attends qu'il vienne;* mais dans le sens d'Espérer, se promettre quelque chose, il peut être suivi de l'indicatif.

> . . . . . *J'attends de votre complaisance*
> Que désormais partout vous fuirez sa présence.
> (Racine.)

C'est là que nous attendons *que notre espérance ne* sera *pas déçue* (Pascal).

S'ATTENDRE À. Le participe s'accorde avec le pronom *me, te, se, nous, vous*, qui le précède : *Elle ne s'était point* attendue *à vous voir*.

ATTENDRISSANT. part. pr. du v. *attendrir* et adj. verb. *Des paroles* attendrissantes.

ATTENDU. part. passé du v. *attendre*, s'emploie comme préposit. dans le sens de *eu égard à, à cause de : Attendu son infirmité*. Il est alors invariable.

ATTÉNUANT. part. prés. du v. *atténuer* et adj. verb. *Les circonstances* atténuantes.

ATTERRAGE. s. m. T. de Marine. Voisinage de la terre. — **ATTERRER.** v. a. ou transit. Abattre, renverser par terre; accabler, affliger. — **ATTERRIR.** v. n. ou intransit. T. de Marine. Prendre terre. — **ATTERRISSAGE.** s. m. Action d'atterrir. — **ATTERRISSEMENT.** s. m. Amas de terre que la mer ou les rivières ont formé le long d'un rivage. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent ces mots avec un seul *r* et un accent aigu sur le premier *e*.

ATTIRANT. part. prés. du v. *attirer* et adj. verb. qui ne s'emploie guère qu'au figuré : *Cette marchande est adroite et* attirante (Acad.).

ATTRAIRE. v. a. ou transit. Il est vieux et ne s'emploie qu'à l'infinitif. Attirer, faire venir par le moyen d'un appât.

ATTRAPE-LOURDAUD, ATTRAPE-NIGAUD. s. m. signifiant l'un et l'autre. Ruse grossière. L'Acad. n'indique point le plur. de ces mots; on ne les emploie guère en effet qu'au sing. et dans le langage familier. Ce plur. est comme le sing.

ATTRAPE-MOUCHE. s. m. Plantes dont les feuilles ou les fleurs se plient, se ferment lorsqu'*un* insecte vient s'y poser. C'est en conséquence de cette définition que l'Académie écrit ici le mot *mouche* sans *s;* le pl. sera donc aussi des *attrape-mouche*.

ATTRISTANT. part. prés. du v. *attrister* et adject. verb. *Nouvelles* attristantes.

AUCUN, UNE. adj. Presque tous les grammairiens se sont trompés sur la signification de ce mot, et ont tiré de leur erreur cette conséquence que *aucun* n'est pas susceptible de prendre la marque du pluriel. *Aucun*, autrefois *aulcun, alcun* (en italien *alcuno*, plur. *alcuni*) vient probablement du latin *aliquis unus*, et il a le sens à peu près de *quelqu'un*, *quelque*, *un ... quelconque*. Aulcuns *le dirent estant jeune aignelet*, etc. (Rabelais), c.-à-d. *quelques-uns* le dirent, etc. Aulcuns *autres disaient qu'en diligence on fist venir monseigneur de Normandie* (Phil. de Comines), c.-à-d. *quelques* autres disaient,

etc. *Phèdre était si succinct qu'*aucuns *l'en ont blâmé* (La Font.) c.-à-d. que *quelques-uns*, etc. Aucuns *ou* d'aucuns *croiront*, etc., c.-à-d. *quelques-uns croiront* (Acad.).

Nous pouvons donc conclure, avec Lemare, que ce mot n'est pas négatif. Cette phrase, *Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire*, signifie, *Quelque chemin de fleurs* ou *un chemin quelconque de fleurs* ne *conduit* (pas) *à la gloire*. La proposition n'est négative que parce qu'elle renferme la négation *ne*, et elle ne l'est que par l'effet de cette négation. Il est donc incontestable que *aucun* admet l'idée et par conséquent le signe de pluralité. Le singulier est plus exclusif que le pluriel, c'est pourquoi il est plus souvent employé; mais *aucun* se met très-bien au pluriel, lorsque c'est une idée de pluralité que l'on doit exprimer, ou bien lorsqu'on veut que le sens ne soit pas complétement exclusif. C'est ainsi que Racine a dit :

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui.
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.

Comme le fait observer Lemare, rien n'empêchait Racine de dire au singulier : *Aucun monstre*, etc., *ne m'a donné le droit*, etc.; mais c'est *quelques monstres*, c'est *plusieurs monstres* que Thésée a domptés, et qui lui ont donné le droit que n'a pas Hippolyte.

Avec un subst. qui ne s'emploie pas au sing., ou dont la signification n'est pas la même au sing. qu'au plur., *aucun* prend nécessairement un *s*. *Aucunes funérailles. Il a obtenu ce qu'il demandait, sans aucuns frais* (Acad.). *Il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs* (Ibid.).

AUDITEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

AUDITOIRE. s. m. *Un vaste auditoire. Un nombreux auditoire.*

AUJOURD'HUI. adv. *Jusqu'aujourd'hui*, *jusqu'à aujourd'hui* (Voir *à*, prép.).

AUGURAL, ALE. adj. Le pl. m. est *auguraux*. *Les livres auguraux* (Acad.), les livres relatifs aux augures, aux présages.

AU MOINS. (Voir *Moins*).

AUNE. s. m. Arbre. Quelques-uns écrivent *aulne* (Acad.).

AUNE. s. f. Mesure ancienne.

AUPARAVANT. adv. Il ne peut avoir de régime comme la préposition *avant*. Ne dites donc pas *auparavant de partir*, dites *avant de partir*. Mais on dira très-bien : *Il avait reçu auparavant* des lettres *de son père*, parce que *des lettres* est le complément de *avait reçu* (auparavant il avait reçu des lettres, etc.).

AUPRÈS DE. Locution prépositive. *Auprès de* et *près de* expriment tous deux la proximité. *Sa maison est* auprès de *la mienne* (Acad.). *Être logé* près de *l'église* (Id.). Mais *auprès de* indique un plus étroit voisinage, une proximité plus déterminée; aussi n'est-il pas, comme *près de*, susceptible de plus ou de moins : on dit *plus près de*, *moins près de;* on ne dit pas *plus auprès de*, *moins auprès de*.

Auprès de, suivi d'un nom de personne, exprime une idée d'assiduité, de fréquentation, de faveur.

Au sein de ses amis, AUPRÈS DE ses parents,
Les plaisirs sont plus doux et les malheurs (moins grands.
(C. DELAVIGNE.)

Près de exprime simplement la proximité : *S'asseoir près de quelqu'un*. On dit très-bien cependant, *Mettez-vous auprès de moi*, parce qu'on veut exprimer la plus grande proximité possible.

Devant un nom de personne, il signifie encore, figurément, Dans l'esprit, dans l'opinion de quelqu'un : *Il cherche à me nuire* auprès de *vous* (Acad.).

Auprès de s'emploie aussi comme synonyme d'*au prix de*, pour exprimer la comparaison. *La terre n'est qu'un point* auprès du *reste de l'univers* (Acad.) *Près de* ne s'emploie plus dans ce sens (Voir *au prix de*, au mot *Prix*).

AU RESTE (Voir RESTE).

AURICULE. s. f. Formé du subst. f. latin *auris*, oreille.

AURORE. s. f. Employé immédiatement après un subst. pour désigner la couleur, ce mot reste invariable : *Du satin aurore*, c.-à-d., *de la couleur de* l'aurore.

AUSSI. adv. Pareillement, de même. *Vous le voulez*, *et moi aussi*. Quand la première proposition est négative, on met *non plus* au lieu de *aussi* : *Vous ne le voulez pas*, *ni moi non plus*.

Aussi, dans le sens de C'est pourquoi, conséquemment, se place dans toute proposition affirmative ou négative : *Nous ne croyons pas qu'il vienne*, aussi *ne l'attendons-nous pas*. *Ma douleur serait bien médiocre*, *si je pouvais vous la dépeindre : je ne l'entreprendrai pas* aussi (Mad. de Sévigné). Dans ce cas *aussi* est mieux placé en tête de la proposition : *aussi ne l'entreprendrai-je pas*.

Aussi et *autant* servent de terme de comparaison. *Aussi* se joint aux adjectifs et aux adverbes : *Aussi humble*. *Aussi magnifiquement qu'il se peut*.— *Autant* se construit plus particulièrement avec les substantifs et les verbes : *Autant de préjugés*. *Autant vaut*. Il faut remarquer néanmoins que *autant* se construit avec un autre adverbe dans les locutions adverbiales *d'autant mieux*, *d'autant plus*, *d'autant moins*, et dans certaines locutions consacrées par l'usage, telles que *autant bien que mal*, *autant maintenant que plus tard* (autant *vaut maintenant*), etc.

Avec un participe passé, on emploie *aussi* lorsque l'idée d'état, de situation, est l'idée dominante : *L'Allemagne est* aussi *peuplée que la France ;* et *autant* lorsqu'on a en vue l'action, la manière d'être active : dans ce dernier cas la proposition est active, ou si elle est passive, on peut facilement la remplacer par la proposition active : *Il a autant travaillé que vous*. *Cet homme est autant estimé qu'aimé* (on estime cet homme autant qu'on l'aime).

Aussi et *autant* suivis de *comme* (Voyez *comme*). — *Aussi* ou *si* (Voyez *si*).

AUSSITÔT. adv. Il ne faut jamais employer cet adv. comme préposition. Ne dites pas : *Aussitôt mon arrivée*, dites : *aussitôt après mon arrivée*. — On dit par ellipse, *aussitôt votre lettre reçue*, pour *aussitôt que votre lettre a été reçue*. Dans cette phrase et ses analogues, le subst. n'est point complément d'*aussitôt*, il est sujet du verbe sous-entendu. — *Aussitôt que* est très-bon et s'emploie souvent : *Aussitôt qu'il aura fait*. (Acad.).

AUSTER. s. m. On prononce le *r* (mot latin). Vent du midi. Il ne s'emploie pas au plur.

AUSTRAL, ALE. adj. Méridional. Il ne s'emploie pas au plur. m.

AUTEUR. s. m. Il n'a pas de forme particulière pour le fém. *Cette dame est auteur* (Acad.).

AUTOCRATE. s. m. Titre du czar de Russie. Le fém. correspondant est *autocratrice*.

AUTO-DA-FÉ. s. m. Littéralement *acte de foi* ; cérémonie dans laquelle l'inquisition faisait exécuter ses jugements. Le plur. est *auto-da-fé*.

AUTOMATE. s. m. *Un bel automate*.

AUTOMNAL, ALE. adj. On prononce le *m*. Point de pl. m. (Acad.).

AUTOMNE. On prononce *autonne* (Acad.). s. m. et f. *Un bel automne*, *une automne venteuse* (Id.). Le masc. est aujourd'hui le plus usité.

AU TRAVERS et **À TRAVERS.** (Voir **TRAVERS**.)

AUTRE. adj. des deux genres. *Un autre*, un quelconque, un parmi plusieurs ; *L'autre*, le second de deux. *Laissez ce livre, prenez-en un autre. Des deux livres que vous me demandez, j'ai prêté l'un, voici l'autre.* On dira donc *d'un pôle à l'autre*, et non *d'un pôle à un autre*.

AUTRE et **AUTRUI** ; *Autre* a relation aux personnes dont on a déjà parlé, *autrui* s'emploie absolument. *Il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait*, *Respectez le bien des autres* ; il est mieux de dire : *Il ne faut pas faire à autrui, etc.*, *Respectez le bien d'autrui*. Cependant on trouve fréquemment dans les meilleurs auteurs l'emploi de *autre* pour *autrui*

TOUT AUTRE (Voyez *Tout*).

AUTRE QUE, AUTREMENT QUE. Ces locutions veulent la négation après elles si la première proposition est affirmative, et ne l'exigent pas si cette proposition est négative. *On se voit d'un* autre *œil qu'on* ne voit son *prochain*. *Il est fait tout* autrement que *vous* ne *croyez*. *Il n'agit pas* autrement qu'*il parle*.

AUTRE CHOSE (Voyez *Chose*).

L'UN ET L'AUTRE (Voyez *Un*).

AUTRUI. s. m. qui n'a point de plur. (Acad.) On peut mettre en relation avec ce substantif comme avec tout autre, l'adj. possessif *son, sa, ses*, mais non *leur, leurs*, parce qu'*autrui* est toujours du singulier : *En épousant les intérêts d'autrui on ne doit pas épouser ses passions* (Laveaux). Voir *Autre*.

AVAL. s. m. T. de Négoce. Souscription qu'on met au bas

d'un effet de commerce, et par laquelle on s'oblige d'en payer le montant, s'il n'est pas payé par l'obligé. Le plur. est *avals*.

AVANT. prép. *Avant de* et *avant que de* se disent également bien devant un infinitif : *Avant de partir*, *avant que de partir* (Acad.). Mais *avant de* est aujourd'hui plus usité.— *Avant que* veut le subjonctif et n'exige point la négation après lui. *Avant qu'il fasse froid. J'irai le voir avant qu'il parte* (Acad.).

AVANT-BEC. s. m. Le plur. est *avant-becs*.

AVANT-BRAS. s. m. Le plur. est *avant-bras*.

AVANT-CORPS. s. m. Le plur. est *avant-corps*.

AVANT-COUR. s. f. Le plur. est *avant-cours*.

AVANT-COUREUR. s. m. Le plur. est *avant-coureurs*.

AVANT-COURRIÈRE. s. f. Ne s'emploie pas au plur.

AVANT-DERNIER, AVANT-DERNIÈRE. adj. Le plur. est *avant-derniers avant-dernières*.

AVANT-GARDE. s. f. Le pl. est *avant-gardes*.

AVANT-GOÛT. s. m. Le pl. est *avant-goûts*.

AVANT-MAIN. s. m. Le pl. n'est pas usité. *Ce cheval a un bel avant-main*.

AVANT-PÊCHE. s. f. Espèce de petite pêche. Le plur. est *avant-pêches*.

AVANT-PORT. s. m. Le pl. est *avant-ports*.

AVANT-POSTE. s. m. Le pl. est *avant-postes*.

AVANT-PROPOS. s. m. Le plur. est *avant-propos*.

AVANT-QUART. s. m. Le pl. est *avant-quarts*. Coups que quelques horloges sonnent avant l'heure, la demie, etc.

AVANT-SCÈNE. s. f. Le pl. est *avant-scènes*.

AVANT-TOIT. s. m. Le plur. est *avant-toits*.

AVANT-TRAIN. s. m. Le pl. est *avant-trains*.

AVANT-VEILLE. s. f. Le plur. n'est pas usité.

AVÉ. s. m. Le plur. est *avé*. L'Académie l'écrit avec un accent aigu : en conséquence ce mot cesse d'être latin et devrait prendre un *s* au pluriel, ou bien il faudrait écrire *un ave*, *des ave*. (Voir, au mot SUBSTANTIF, le paragraphe *Pluriel des substantifs tirés des langues étrangères*).

AVEC. prép. Le *c* se prononce toujours. Après *avec*, unissant deux substantifs précédant le verbe, on met ce verbe au singulier ou au pluriel, suivant que par le mot *avec* on veut exprimer une idée d'accompagnement ou une idée de coopération, de simultanéité : *Le farouche Phalante, avec ses Lacédémoniens, fut surpris de trouver ses entrailles attendries* (Fénelon). *Vertumne avec Pomone ont embelli ce lieu* (Saint-Lambert).

Le singe AVEC le léopard
GAGNAIENT de l'argent à la foire :
Ils affichaient chacun à part.
(LA FONTAINE.)

AVEINDRE. v. a. ou transit.

Se conjugue sur **CRAINDRE**. Il est familier.

AVENANT. part. prés. du v. *avenir*. T. de Pratique : Avenant *le décès de l'un des deux*. — Adj. signifiant Qui a bon air, bonne grâce : *Des manières* avenantes.

AVENIR. v. n. ou intransit. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *advenir*. Il se conjugue sur **VENIR**, et seulement aux troisièmes personnes : *Quelque chose qu'il avienne. Les choses qui sont avenues.*

AVEUGLE. s.m.—*A l'aveugle. En aveugle,* locutions adverb. L'Académie ne met aucune différence entre ces deux expressions. *Il agit à l'aveugle, en aveugle. Juger en aveugle.*

AVILISSANT. part. prés. du v. *avilir* et adj. verb. *Il est dans une dépendance* avilissante.

AVISER (S'), v. a. ou transit. et pronomin. Le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède comme complément direct. *Elle s'en est avisée. Ils s'en sont avisés trop tard.*

AVISO. s. m. T. de Marine. Petit bâtiment de guerre chargé de porter des avis, des ordres, etc. Le plur. est *avisos*.

AVOCAT. s. m. Il a pour féminin correspondant *avocate*, mais seulement au figuré, pour désigner celle qui intercède en faveur d'une personne, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un. *Madame, soyez mon avocate après de lui.*

AVOINE. s. f. On disait autrefois, et quelques-uns disent encore, *aveine* (Acad.).

AVOIR. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *J'ai, tu as, il a; nous avons, vous avez, ils ont.* — Imparf. *J'avais, tu avais, il avait; nous avions, vous aviez, ils avaient.* — Passé défi. *J'eus, tu eus, il eut; nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.* — Futur. *J'aurai, tu auras, il aura; nous aurons, vous aurez, ils auront.*— CONDIT. Prés. *J'aurais, tu aurais, il aurait; nous aurions, vous auriez, ils auraient.*—IMPÉR. *Aye* ou *aie; ayons, ayez.* — SUBJONCT. Prés. *Que j'aye* ou *que j'aie, que tu ayes* ou *que tu aies, qu'il ait; que nous ayons, que vous ayez, qu'ils ayent* ou *qu'ils aient.* — Imparf. *Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût; que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent.* — Passé. *Que j'aye eu* ou *que j'aie eu, que tu ayes eu* ou *que tu aies eu, qu'il ait eu; que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils ayent eu* ou *qu'ils aient eu.* — PARTIC. Prés. *Ayant.* — Passé. *Eu, eue.* — L'orthographe *aye, que j'aye, etc.* de l'impératif et du subjonctif n'est plus guère usitée; on écrit généralement *aie, que j'aie, etc.* (Acad.)

Le participe de ce verbe doit rester invariable, lorsqu'il est suivi de la préposition *à* et d'un infinitif. *Quels travaux n'a-t-elle pas* eu *à supporter* (M. de Pradt). *Les livres que j'ai* eu *à lire. Voilà les ennemis que la reine a* eu *à combattre;* et non pas *n'a-t-elle pas* eus *à supporter, j'ai* eus *à lire, a* eus *à combattre.* En effet, *Elle* a eu *à supporter des travaux, j'ai* eu *à*

lire des livres, la reine a eu *à combattre des ennemis*.

Il n'y a que veut le subjonctif : *J'ai remarqué qu'*il n'y a que *l'Europe où l'on* vende *l'hospitalité* (J. J. Rousseau). Cependant on met le verbe à l'indicatif lorsqu'on veut présenter la chose comme incontestable ; Calypso, lasse de sa vie et condamnée à l'immortalité, a dû dire : Il n'y a que *moi qui ne* puis *mourir* (Fénelon).

Il y a eu est une forme du verbe impersonnel *il y a*, et le partic. *eu* est alors invariable : *La disette qu'il y a* eu *cet hiver*.

Il y eut mille hommes de *tués*, ou simplement *tués* (Voir *De*).

AVOIR PEUR. Ce verbe exige la négation après lui dans les mêmes cas que **Craindre** (Voir *Craindre*).

AVRIL. s. m. Le *l* se prononce mouillé (Acad.).

AXILLAIRE. adj. des deux genres. Qui appartient à l'aisselle. On prononce les *l*, mais on ne les mouille pas (Acad.).

AYANT. adj. verb. T. de Pratique dont on ne se sert que dans les deux locutions, *Ayant cause, ayant droit*. Exemples . *Les héritiers ou ayants cause. Chacun des ayants droit*. (Acad.)

AZIMUT. s. m. On prononce le *t*. T. d'Astronomie. Angle compris entre le méridien d'un lieu et un cercle vertical quelconque. Ce cercle vertical luimême.

B

B. s. m. La seconde lettre de l'alphabet et la première des consonnes. Elle se prononce *bé* suivant l'appellation usuelle, et *be* d'après l'appellation nouvelle.

On redouble le *b* dans les mots *abbaye, abbé, rabbin, sabbat*, et dans leurs dérivés *abbatial, abbesse, rabbaniste, rabbiniste, rabbinisme, rabbinage, rabbinique, sabbatine, sabbatique ;* mais on prononce comme s'il n'y en avait qu'un seul. — Cette lettre change quelquefois de valeur soit au milieu, soit à la fin de certains mots, comme : *observer, obtenir, absent, etc.*, que l'on prononce comme s'il y avait un *p* à la place du *b;* et comme dans *plomb*, où le *b* ne se prononce pas.

BABIL. s. m. On mouille *l* dans ce mot et dans les suivants, qui appartiennent à la même famille : *babillage, babillard, babillement, babiller*.

BAC. s. m. On prononce le *c*.

BACCALAURÉAT. s. m. On fait sentir les deux *c*.

BACCHANAL. s. m. et **BACCHANALE**. s. f. Le premier se dit d'un Grand bruit : *Faire bacchanal*. Le second se dit des Fêtes que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus ; dans ce sens il se met au pluriel. Au singulier, il signifie, Une danse bruyante et tumultueuse, telle que celle des prêtresses de Bacchus, et, par extension, Une débauche faite avec grand bruit ; en ce sens il est bas et

familier. L'un et l'autre se prononcent comme s'il n'y avait qu'un seul *c* et point d'*h*. Il en est de même du mot **Bacchante**. s. f., tandis que dans **Bachique**, adj. des deux genres, *ch* se prononce comme dans *chimie*.

BACCIFÈRE. adj. des deux genres. Se dit des Plantes qui portent des *baies* (Voir *Baie*). Le premier *c* se prononce comme *k*, le second comme dans *citron*.

BADAUD. s. m. Au féminin *badaude*. Le *d* final au masc. ne se prononce pas. Ce mot s'emploie aussi adjectivement.

BÂFRER. v. n. ou intransit. T. bas et de mépris, qui signifie, Manger gloutonnement.

BAH! interj. employée dans le langage familier, pour marquer le doute, l'étonnement. Il ne faut pas la confondre, pour l'orthographe, avec les mots **bas**. s. m., **bas**. adj. **a bas**, **en bas**, locutions prépositives et adverbiales (Voir *Bas*).

BAHUT. s. m. On ne fait pas sentir le *t*.

BAIE. s. f. Ce mot a plusieurs significations qu'il est bon de distinguer. Il était employé autrefois comme synonyme de *Mensonge, tromperie;* mais il a vieilli dans ce sens. — *En Botanique*, il est le nom d'un Petit fruit mou et charnu qui renferme des pepins et de petits noyaux.—*En termes de Géographie*, il est souvent employé pour signifier un Golfe; quoique en général la *baie* doive être plus petite que le *golfe*. — *En terme de Maçonnerie*, une *baie* est une Ouverture destinée à faire une porte ou une fenêtre.

BAIL. s. m. Fait au pluriel *baux*. *Donner à bail; renouveler des baux*.

BÂILLER. v. n. ou intransit. Faire un bâillement (Voir *Bayer*).

BAILLER. v. a. ou transit. T. de Pratique et vieux mot qui signifie *donner* (Voir *Bayer*).

BÂILLEUR. s. m. Celui qui *bâille*. L'Académie ne donne pas à ce mot un correspondant féminin.

BAILLEUR. s. m. Au fém. *bailleresse*. Celui ou celle qui donne à bail, à loyer, qui fournit des fonds pour une entreprise.

BAILLI. s. m. On écrivait autrefois *baillif*.

BAILLIVE. s. f. La femme d'un bailli.

BAIN. s. m. Se dit De l'immersion du corps dans l'eau; De l'eau ou du liquide dans lequel on se plonge; De la baignoire elle-même. — *Bains* au pluriel signifie, Un appartement ou un établissement consacré à l'usage des baigneurs. — *Bain-marie*, ne s'emploie qu'au singulier.

BAÏONNETTE. s. f. On écrivait autrefois *bayonnette*.

BAL. s. m. Au plur. *bals*. *Un bal bourgeois, des bals publics*.

BALAI. s. m. Ustensile de ménage qui sert à rassembler et à repousser les ordures. Il ne faut pas le confondre avec l'adj. *balais*.

BALAIS. adj. m. *Rubis-balais*, c.-à-d. couleur de vin paillet.

BALAYER. v. a. ou transit. Enlever les ordures avec un balai. Il se conjugue comme **PAYER** (Voir ce mot).

BALBUTIEMENT. s. m. et **BALBUTIER**. v. n. ou intransit. Le *t* se prononce comme un *c*.

BALISTIQUE. s. f. Art de soumettre au calcul le jet des bombes et des autres projectiles de guerre.

BALLADE. s. f. On ne prononce qu'un seul *l* dans ce mot et dans les suivants : **BALLANT**. adj. m. — **BALLE**. s. f. — **BALLER**. v. n. ou intransit. Vieux mot qui signifie, Danser. — **BALLET**. s. m. — **BALLON**. s. m. — **BALLONNÉ**. adj. Gonflé. — **BALLONNEMENT**. s. m. Gonflement de l'abdomen. — **BALLONNIER**. s. m. Fabricant ou marchand de ballons à jouer. — **BALLOT**. s. m. Paquet de marchandises. — **BALLOTTIN**. s. m. Petit ballot. — **BALLOTTAGE**. s. m. T. de Manége. Action de ballotter. — **BALLOTTE**. s. f. T. de Botanique : Marrube noir. — **BALLOTTEMENT**. s. m. Action de ballotter. — **BALLOTTER**. v. a. ou transit. Agiter en divers sens.

BALSAMIER. s. m. — **BALSAMINE**. s. f. — **BALSAMIQUE**. adj. des deux genres. — **BALSAMITE**. s. f. Dans ces quatre mots le *s* se prononce comme *z*. La *balsamine* et la *balsamite* sont deux plantes différentes ; la seconde s'appelle aussi *tanaisie*.

BALUSTRE. s. m. Sorte de petit pilier façonné. *Un balustre de marbre.*

BAMBOU. s. m. Espèce de roseau particulier aux Indes. Au plur. *bambous*.

BAN. s. m. et **BANC**. s. m. Ces deux mots se prononcent de même. Le premier signifie, Une annonce, une publication officielle ; Exil, bannissement ; et, en termes de Féodalité, Convocation que le prince faisait de la noblesse pour le servir à la guerre. Le second se dit D'un siége sur lequel plusieurs personnes peuvent prendre place à la fois.

BANAL, E. adj. Il fait au pl. masc. *banaux*. *Un compliment banal. Des fours banaux.*

BANDIT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

BANNE. s. f. Grosse toile pour couvrir des marchandises; espèce de grand panier en osier. — **BANNEAU**. s. m. ou **BANNETTE**. s. f. Petite banne. — **BANNERET**. s. m. — **BANNETON**. s. m. — **BANNIÈRE**. s. f. — **BANNIR**. v. a. ou transit. — **BANNISSABLE**. adj. des deux genres. — **BANNISSEMENT**. s. m. Dans tous ces mots, on ne prononce qu'un seul *n*.

BAPTÊME. s. m. — **BAPTISER**. v. a. ou transit. — **BAPTISMAL, ALE**. adj. (Au plur. *baptismaux*). Dans tous ces mots on ne prononce pas le *p*.

BAPTISTAIRE. adj. m. Il n'est ordinairement employé qu'accompagné des mots *extrait*, *registre*. On ne prononce pas le *p*.

BAPTISTÈRE. s. m. C'est le nom qu'on donne à la Partie d'une église où sont placés les *fonts baptismaux*. On ne prononce pas le *p*.

BARBARISME. s. m. Il ne faut pas le confondre avec le *solécisme.* Il y a plusieurs sortes de barbarisme. Ainsi, un mot forgé, altéré ou détourné du sens que l'usage lui donne; un adverbe employé comme une préposition; des prépositions, des conjonctions ou d'autres mots employés ou omis mal à propos; un nom employé à un nombre que l'usage lui refuse; un verbe présenté sous une forme qui n'est pas autorisée par l'usage, par exemple : *il soye, il aye,* pour *il soit, il ait,* sont autant de barbarismes (Voir *Solécisme*).

BARBE. Ce mot est masc. lorsqu'il signifie, Cheval de Barbarie; il est féminin dans tout autre sens. — On dit au plur. *Barbes* de toile ou de dentelle, Sortes de bandes qui font partie de certaines coiffures de femmes. *Barbes de baleine*, Crins à l'extrémité des fanons de la baleine. *Barbes de plumes*, les petits filets qui garnissent les tuyaux des plumes.

BARBE-DE-BOUC. s. f. Au plur. *Barbes-de-bouc.* Salsifis sauvage.

BARBE-DE-CAPUCIN. s. f. Chicorée sauvage étiolée, qui se mange en salade. Au plur. *barbes-de-capucin.*

BARBE-DE-JUPITER. s. f. Nom donné à plusieurs sortes de petits arbrisseaux. Au plur. *barbes-de-Jupiter.*

BARBE-DE-MOINE. s. f. Plante parasite. Au plur. *barbes-de-moine.*

BARBEAU. s. m. Nom d'un Poisson d'eau douce qui a quatre barbillons. On donne le nom de *barbote,* s. f., à deux poissons de rivière : la lotte et la loche. *Barbeau.* s. m. est aussi le nom d'une fleur connue généralement sous le nom de *bluet,* s. m.

BARBET. s. m. **BARBETTE.** s. f. Chien à poil long et frisé qui va à l'eau; le masc. s'emploie aussi comme adjectif; on dit : Un *chien barbet.*

BARCAROLLE. s. f. qu'il ne faut pas confondre avec **BARQUEROLLE.** s. f. La *barcarolle* est une chanson que chantent les gondoliers ou les gens du peuple de Venise; la *barquerolle* est une sorte de petite barque pour naviguer sur les côtes.

BARDE. s. m. Poëte chez les anciens Celtes. — s. f. Tranche de lard très-mince.

BARDEAU. s. m.—**BARDOT.** s. m. Le premier se dit De soliveaux de bois que l'on pose sur les solives pour former un plancher ou un toit. Le second se dit D'un petit mulet qui marche à la tête d'un convoi de mulets, et qui porte le muletier et son bagage.

BARDIS. s. m. Séparation en planches que l'on fait à fond de cale dans les navires de commerce, pour transporter des blés. On ne prononce pas le *s.*

BARDIT, s. m. Le *t* se prononce. Chant de guerre chez les anciens Germains.

BARIL. s. m. On ne prononce pas le *l.* Petit tonneau, petite barrique.

BARILLET. s. m. (*ll* mouillés.) Petit baril, petite boîte qui en a la forme.

BARRE. s. f. On ne prononce qu'un *r*. Pièce de bois ou de métal étroite et longue. Sorte de petite barrière dans l'enceinte d'un tribunal, d'une assemblée politique. Trait de plume ou de crayon pour effacer, souligner, etc. Amas de sable ou de vase qui obstrue l'embouchure d'une rivière ou l'entrée d'un port.

BARRES. s. f. pl. Jeu entre des écoliers partagés en deux bandes et courant les uns sur les autres. On ne prononce qu'un *r* dans ce mot ainsi que dans les suivants : BARRER, BARRETTE, BARRICADE, BARRICADER, BARRIÈRE, BARRIQUE.

BARREAU. s. m. Ce mot a deux significations bien distinctes : tantôt il signifie, Une barre de bois ou de fer, et tantôt, Ce qui est relatif à la profession, à l'ordre des avocats, l'enceinte qui leur est réservée dans les cours de justice.

BAS. s. m. Sorte de vêtement qui couvre le pied et la jambe.

BAS, BASSE. adj. Qui a peu de hauteur, Qui est au-dessous de..., inférieur à... *Le bas d'un pays, d'une contrée.* — **BAS.** adv. *Descendre plus bas, mettre bas les armes, se jeter à bas du lit.* — PAR BAS, LÀ-BAS, ICI-BAS, locutions adverbiales. — Dans le mot *bas*, on ne prononce le *s* que devant un mot qui commence par une voyelle.

BAS-BORD. s. m. T. de Marine. L'Académie a adopté *bâbord*. C'est le côté gauche d'un bâtiment en partant de la poupe.

BAS-DESSUS. s. m. T. de Musique. Voix plus basse que le dessus ordinaire.

BAS-FOND. s. m. Au pluriel *bas-fonds*.

BASILIC. s. m. Dans ce mot le *c* se prononce comme dans le mot suivant.

BASILIQUE. s. f. On appelait de ce nom, chez les anciens, la Demeure d'un roi, les Lieux où l'on rendait la justice, où les marchands s'assemblaient pour traiter d'affaires ; il se dit encore aujourd'hui de Certaines églises principales. — En termes d'Anatomie, on appelle ainsi l'Une des veines du bras.

BASILIQUES. s. f. pl. On appelle ainsi le Code rédigé en grec au IXe siècle, et qui renferme une traduction libre des recueils de Justinien avec des additions.

BASQUE. s. f. Pan d'un habit. *Tirer quelqu'un par la basque de son habit.* — **BASQUE.** s. m. Nom de nation. *Courir comme un Basque.*

BAS-RELIEF. s. m. Au plur. *bas-reliefs*.

BASSE-CONTRE. s. f. T. de Musique. Voix qui a le même timbre que la basse-taille, mais avec plus d'étendue dans les sons graves, et moins dans les sons aigus. — Ce mot indique aussi la partie de chant que la basse-contre exécute.

L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot composé. La première partie seule est variable, puisque la seconde est une préposition (Voyez *Contrebasse*).

BASSE-COUR. s. f. Cour d'une ferme où l'on entasse le fumier, où l'on nourrit de la volaille. L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot; on écrit *basses-cours*.

BASSE-FOSSE. s. f. Cachot souterrain. Au pluriel, *basses-fosses*.

BASSESSE. s. f. Sentiments, actions indignes d'un homme d'honneur, d'un honnête homme. Disposition de l'âme qui conduit à ces sentiments, à ces actions. Basse naissance, condition obscure. Ce mot ne s'emploie qu'au figuré.

Quand il signifie des sentiments bas, un état d'abaissement, il reste au singulier, et il ne prend la marque du pluriel que dans le sens d'actions qui sont l'effet de ces sentiments. *La bassesse de l'âme; les bassesses qu'on peut reprocher à cet homme.*

BASSE-TAILLE. s. f. T. de Musique vocale. Genre de voix propre à chanter la basse. Au plur. *basses-tailles*.

BASTE. Exclamation qui exprime qu'on tient peu de compte d'une menace, d'une promesse : *Il dit cela : baste! il n'en fera rien.* Ce mot vient du verbe neutre *baster*, qui ne s'emploie qu'à la troisième pers. du sing. du prés. de l'indic. et qui signifie, *il suffit*.

BAS-VENTRE. s. m. La partie inférieure du ventre. Au pluriel, *bas-ventres*.

BAT. s. m. Vieux mot qui signifie la queue du poisson. *Le poisson est mesuré entre œil et bat*, c.-à-d. entre l'œil et la queue. Le *t* se prononce.

BÂT. s. m. Selle pour les bêtes de somme. Le *t* ne se prononce pas.

BATAILLE. s. f. (*ll* mouillés). Combat général de deux armées. *Champ de bataille, cheval de bataille, ordre de bataille, ligne de bataille, front de bataille. Hasarder, risquer une bataille; présenter, refuser la bataille, livrer bataille; donner la bataille.*

BATAILLER. v. n. ou intransit. (*ll* mouillés). Il a vieilli dans le sens de Donner bataille. On ne l'emploie aujourd'hui que dans le sens de Contester avec chaleur et avec opiniâtreté.

BATAILLEUR. adj. (*ll* mouillés). Qui aime à batailler. Au fém. on dit *batailleuse*.

BATAILLON. s. m. (*ll* mouillés). Troupe d'infanterie, d'artillerie, ou d'autre corps à pied, composée de plusieurs compagnies et faisant partie d'un régiment (Acad.).

Au plur., dans le style élevé, ce mot signifie, Une armée. *Il se précipita au milieu des bataillons ennemis.*

BÂTARD, BÂTARDE. adj. Qui n'est pas de la véritable espèce, mais qui en approche, et qui en est une dégénération. *Tulipe bâtarde.* Il se dit aussi, tant adjectivement que substantivement, d'Un enfant né hors mariage. Mais dans ce sens cette expression est aujourd'hui injurieuse et de mauvais ton; on dit plus communément, *Un enfant naturel, un fils naturel;* cependant elle est admise dans le style de l'histoire :

Le bâtard d'Orléans. La ligne bâtarde.— **BÂTARDE.** s. f. Genre d'écriture qui tient le milieu entre la ronde et la coulée.

BÂTIR. v. a. ou transit. Il s'emploie sous la forme pronominale dans le sens passif, et alors, dans les temps composés, le participe passé s'accorde avec le pronom *se* qui le précède : *Cette maison s'est bâtie en deux mois.*

BÂTONNIER. s. m. Celui qui a été élu, pour un temps limité, chef d'une confrérie, d'une corporation. *Le bâtonnier des avocats.*

BÂTONNISTE. s. m. Celui qui sait se servir d'un bâton comme d'une arme offensive et défensive.

BATTANT. s. m. Sorte de marteau qui frappe dans l'intérieur d'une cloche.

BATTANT, E. adj. verb. Qui bat. *Porte battante*, porte qui se referme d'elle-même. *Pluie battante*, forte pluie, accompagnée de vent.— **BATTANT.** part. prés. du verbe *Battre.*

BATTOLOGIE. s. f. On prononce les deux *t*. Répétition inutile, abondance stérile de mots qui ne disent rien.

BATTRE. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je bats, tu bats, il bat; nous battons, vous battez, ils battent.* — Imparf. *Je battais, tu battais, il battait; nous battions, vous battiez, ils battaient.* — Passé déf. *Je battis, tu battis, il battit; nous battîmes, vous battîtes, ils battirent.* — Futur. *Je battrai, tu battras, il battra; nous battrons, vous battrez, ils battront.*— CONDIT. Prés. *Je battrais, tu battrais, il battrait; nous battrions, vous battriez, ils battraient.* — IMPÉR. *Bats; battons, battez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je batte, que tu battes, qu'il batte; que nous battions, que vous battiez, qu'ils battent.* — Imparf. *Que je battisse, que tu battisses, qu'il battît; que nous battissions, que vous battissiez, qu'ils battissent.* — PARTIC. Prés. *Battant.*— Passé. *Battu, battue.* Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir.*

BAUDRUCHE. s. f. Pellicule de boyau de bœuf qui sert, entre autre choses, à réduire l'or en feuilles très-minces. On écrit aussi, mais plus rarement, *bodruche.*

BAUGUE, ou BAUQUE. s. f. Mélange de plantes marines que l'on trouve sur les bords de la Méditerranée, et qui sert à fumer les terres, à garnir des caisses pour l'emballage.

BAUME. s. m. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

BAYADÈRE. s. f. Prononcez *baïadère.* Femme dont la profession est de danser devant les temples ou pagodes, chez les Indiens.

BAYART. s. m. Sorte de civière. Prononcez *baïart.*

BAYER. v. n. ou intransit. Il se prononce et se conjugue comme PAYER. Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose. *Bayer aux corneilles*, s'amuser à regarder en l'air.

BAYONNETTE. Voy. BAÏONNETTE.

BDELLIUM. s. m. Sorte de gomme-résine qui vient du Levant et des Indes orientales. On prononce *bdéliome*.

BÉANT, BÉANTE. adj. verb. tiré du verbe *béer* qui n'est plus usité. Il signifie, Qui présente une large ouverture.

BÉATIFIER. v. a. ou transit. *Le pape l'a béatifié*, c.-à-d. l'a mis au nombre des bienheureux. Il ne faut pas confondre la *béatification* avec la *canonisation* (Voir ce mot).

BÉATILLES. s. f. pl. Menues choses délicates, telles que crêtes de coq, champignons, que l'on mange en ragoût ou dans les pâtés. Ce mot n'a point de singulier.

BEAU ou **BEL.** adj. m. **BELLE,** au fém. — *Beau*, se met devant les substantifs qui commencent par une consonne, *Un beau cheval*, et *bel* devant ceux qui commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré, *Un bel aqueduc*. Cependant on dit : *Philippe le Bel*, *Charles le Bel*, *beau à voir* et non *bel à voir*. On dit *avoir beau*, pour *faire des efforts continuels et inutiles*.

Bel et beau, Bel et bien. Locutions adverbiales et familières, qui signifient : *tout à fait*.

BEAUCOUP. adv. de quantité. Il doit être suivi de la préposition *de* : *Beaucoup de monde, beaucoup de blés*.

Quand il est employé pour *plusieurs*, il doit être suivi du mot *personnes* ou *gens*, ou bien précédé d'un déterminatif. Ainsi on ne dit pas *beaucoup pensent*, mais *beaucoup de gens*, *beaucoup de personnes pensent*... On peut dire : *Il y en a beaucoup qui pensent* (Acad.). Dans cette dernière phrase, la particule *en* annonce que le mot *personnes* ou *gens* est sous-entendu.

Lorsqu'il est suivi d'un substantif mis au pluriel, le verbe se met également au pluriel. Ex. : *Beaucoup de personnes pensent*. — Lorsque le substantif est singulier, le verbe doit être au même nombre : *Beaucoup de monde se plaignait*.

Beaucoup, employé avec un comparatif, marque une augmentation considérable : s'il est placé avant ce comparatif, on peut le faire précéder ou non de la préposition *de* ; mais s'il est placé après, l'emploi de cette préposition est nécessaire. Ainsi l'on dira : *Vous êtes beaucoup plus savant que lui*, ou *vous êtes de beaucoup plus savant que lui* ; et dans le second cas, *vous êtes plus savant de beaucoup*. Les deux dernières locutions ont plus de force que la première.

Si l'on veut exprimer qu'une quantité est inférieure à ce qu'elle devrait être, il faut encore employer la préposition *de*. Exemple : *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut de beaucoup*.

Lorsqu'il s'agit de marquer une grande différence entre deux personnes ou deux choses, on dit : *il s'en faut beaucoup*. Exemple : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup* (Acad.). *Il s'en fallait beaucoup, avant Pierre le Grand, que la Russie fût aussi puissante* (Voltaire).

Beaucoup de, Beaucoup des. (Voyez *le, la, les*. Voyez aussi *Bien des*).

BEAU-FILS. s. m. Au plur. *beaux-fils*.

BEAU-FRÈRE. s. m. Au plur. *beaux-frères*.

BEAU-PÈRE. s. m. Au plur. *beaux-pères*.

BEAUTÉ. s. f. Ce mot ne s'emploie pas dans le même sens au singulier et au pluriel. *Au singulier*, il désigne, en général, La qualité de ce qui touche agréablement les sens, l'esprit, l'âme, de ce qui est excellent en son genre. *Au pluriel*, il se dit De plusieurs belles choses réunies dans un même lieu, de plusieurs beaux détails qu'on remarque dans un même objet. C'est quelquefois encore le titre de certains livres composés de traits remarquables tirés de l'histoire (Acad.). *La beauté de cette femme. Les beautés de l'Iliade. Beautés de l'histoire de France.*

BEC. s. m. On fait sentir le *c*. La partie saillante et dure qui tient lieu de bouche à tous les volatiles (Voyez *Bouche, Groin, Gueule, Muffle, Museau*).—**Bec-d'âne.**— **Bec-de-cane.**—**Bec-de-cygne.**—**Bec-de-corbeau ou de-corbin.**— **Bec-de-grue ou Géranium.**— **Bec-de-vautour.** Dans tous ces substantifs composés le mot *bec* prend seul la marque du pluriel. Il en est de même dans les mots **Avant-bec** et **Arrière-bec**. T. d'Architecture.

Blanc-bec. (Voir *Blanc*.)

BEC-DE-GRUE ou **GÉRANIUM.** s. m. Ne s'emploie pas au pluriel.

BÉCARRE. s. m. et adj. des deux genres. T. de Musique. C'est un signe qui se met à une note ou devant une note qui avait été haussée ou baissée d'un demi-ton, pour rétablir cette note dans son ton naturel. Comme adjectif, il se dit des notes marquées de ce signe.

BECCARD. s. m. Nom donné à la femelle du saumon.

BECFIGUE. s. m. Petit oiseau qui se nourrit principalement de figues. Au plur. *becfigues*. (Acad.)

BECQUÉE ou **BÉQUÉE.** s. f. *Un oiseau qui donne la becquée à ses petits.*

BECQUETER ou **BÉQUETER.** v. a. ou transit. Donner des coups de bec.

BÉE. adj. Ne s'emploie que dans cette locution: *Gueule bée*, en parlant Des tonneaux vides ouverts par un de leurs fonds.

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT.** s. m. Action de bégayer. Vice de prononciation de celui qui bégaye.

BÉGAYER. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme **Payer.** Ce verbe est quelquefois actif. *Cet écolier a bégayé sa leçon.* (Acad.).

BÉHEN. s. m. Prononcez *béhène* (Acad.). Nom de certaines plantes médicinales.

BÉJAUNE ou **BEC-JAUNE,** qui se prononce *béjaune*. s. m. Oiseau jeune et niais. Au fig. Jeune homme sot et niais. *Montrer à quelqu'un son béjaune*, Lui faire voir sa sottise. *Béjaune* est aussi un terme de fauconnerie.

BEL. adj. Voyez **Beau.**

BÊLANT. part. prés. du v. *bêler*, et adj. verb. Qui bêle. *Les brebis bêlantes.*

BÉLEMNITE. s. f. Nom donné à certaines coquilles fossiles. On prononce *bélèmnite* (Acad.).

BEL-ESPRIT. s. m. On dit au plur. *beaux-esprits.*

BÉLIER. s. m. L'Académie dit que quelques-uns écrivent *belier;* mais dans tous les exemples qu'elle donne de ce mot, elle met *bélier.*

BELLA-DONA ou plus ordinairement **BELLADONE.** s. f. Plante vénéneuse de la famille des solanées. On l'appelle aussi *Belle-dame.* Au plur. *Belles-dames, Belladones, Bella-dona.*

BELLÂTRE. s. m. et adj. des deux genres. Celui qui a un faux air de beauté.

BELLE-DE-JOUR. s. f. Au pl. *Belles-de-jour.*

BELLE-DE-NUIT. s. f. Au pl. *Belles-de-nuit.*

BELLE-D'UN-JOUR. s. f. ou Hémérocalle. Au pl. *Belles-d'un-jour.*

BELLE-FILLE. s. f. Au pl. *Belles-filles.*

BELLE-MÈRE. s. f. Au pl. *Belles-mères.*

BELLE-SOEUR. s. f. Au plur. *Belles-sœurs.*

BELLIGÉRANT, ANTE. adj. On prononce les deux *ll.* Il ne faut pas le confondre avec *belliqueux.*—Se dit Des peuples,des puissances qui sont en guerre (Acad.).

BELLIQUEUX, EUSE. adj. Guerrier, martial. On prononce les deux *l.*

BELLISSIME. adj. des deux genres. Très-beau. Ce terme est familier et peu usité.

BELLOT, OTTE. adj. diminutif de Beau. Il se dit des enfants, et s'emploie quelquefois substantivement.

BELVÉDÈRE ou **BELVÉDER.** s. m. On fait sentir le *r* de *Belvéder.*

BÉMOL. s. m. T. de Musique. Caractère en forme de *b* qu'on met devant une note pour indiquer qu'elle doit être baissée d'un demi-ton. On l'emploie aussi comme adjectif des deux genres. Le plur. se forme régulièrement : *Bémols.*

BEN. s. m. On prononce *Bène.* Arbre des Indes orientales qui fournit une noix dont on tire de l'huile, employée en parfumerie.

BÉNÉDICITÉ. s. m. Mot emprunté au latin et que l'usage a rendu français. Il n'est employé qu'au sing.

BÉNÉFICIAIRE. adject. des deux genres. En T. de Jurisprudence, il se dit de celui qui a accepté un héritage sous bénéfice d'inventaire.

BÉNÉFICIAIRE. s. des deux genres. Celui ou celle pour qui on donne une représentation théâtrale à bénéfice.

BÉNÉFICIAL, ALE. adj. qui ne s'emploie qu'avec les subst. fém. *matière, pratique.* Par conséquent il n'a pas de pl. masc.

BÉNÉFICIER. s. m. Celui qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique. Ce mot est de quatre syllabes (Acad.).

BÉNÉFICIER. v. n. ou in-

transit. Faire quelque profit. Ce mot est de cinq syllabes (Acad.)

BENÊT. adj. m. et s. m. Niais, sot. Il n'a point de fém.

BÉNIN, IGNE. adj. Doux, humain. Dans le fém. *bénigne*, *gn* est mouillé.

BÉNIR. v. a. ou transit. Il est irrégulier au part. passé, qui fait tantôt *bénit, ite*, et tantôt *béni, ie*. Le premier s'emploie pour les choses qui ont reçu la bénédiction du prêtre avec les cérémonies prescrites; le second s'emploie en parlant des personnes. *Eau bénite, pain bénit. Vous êtes bénie entre toutes les femmes* (Acad.). *Les époux ont été bénits.*

BENZOÏQUE. adj. m. sans f. Se dit De l'acide extrait du benjoin.

BÉQUILLARD. s. m. — **BÉQUILLE.** s. f. — **BÉQUILLER.** v. n. ou intransit. Dans tous ces mots les deux *l* sont mouillés.

BER. s. m. T. de Marine. On fait sentir le *r*.

BERCAIL. s. m. N'a pas de pluriel.

BÉRET. s. m. Sorte de toque ronde et plate qui sert de coiffure aux paysans basques.

L'Académie dit que quelques-uns écrivent *berret;* cependant tous les exemples qu'elle donne reproduisent la première orthographe, *béret.*

BERGERETTE. s. f., ou **BERGERONNETTE**, jeune bergère.

BERGERETTE. s. f. Sorte de vin mélangé avec du miel.

BERGERONNETTE. s. fém. Diminutif de *bergère*. — Petit oiseau blanc et noir qui se plaît dans les prairies.

BÉRIL. Voyez **BÉRYL.**

BERLOQUE ou **BRELOQUE.** s. f. Batterie de tambour pour annoncer une distribution de vivres, etc.

BERRET. Voyez **BÉRET.**

BÉRYL. s. m. Pierre précieuse qu'on appelle aussi *aigue-marine*. On écrit aussi, mais plus rarement, *Béril.*

BÉSICLES. s. f. pl. Lunettes à branches. Il n'a point de sing.

BESTIAIRE. s. m. Celui qui, chez les anciens Romains, était destiné à combattre contre les bêtes féroces dans le cirque.

BESTIAL, ALE. adj. Qui tient de la bête, qui appartient à la bête. Il n'a pas de pl. masc.

BESTIAUX. s. m. pl. Il signifie la même chose que *Bétail*, dit l'Académie. Cependant il n'est pas le plur. de ce mot.

BÉTAIL. s. m. Troupeau de bêtes à quatre pieds que l'on mène paître, comme bœufs, vaches, brebis, chèvres, cochons (Acad.). Il n'a pas de plur.

BEURRÉ. s. m. Sorte de poire fondante.

BEURRÉE. s. f. Tranche de pain recouverte de beurre.

BIBLIOGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions; celui qui écrit sur cette matière (Acad.).

BIBLIOGRAPHIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la bibliographie.

BIBLIOMANE. s. m. Celui qui a la manie des livres, qui les recherche avec une sorte de passion.

BIBLIOPHILE. s. m. Celui qui recherche les livres précieux, les éditions correctes.

BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. Celui qui est chargé de la garde d'une bibliothèque.

BIBUS. Le *s* se fait sentir. T. de mépris. *Ce sont des raisons de bibus* (c.-à-d. *sans valeur*).

BICEPS. s. m. Le *s* et le *p* se prononcent. T. d'Anatomie pour désigner Quelques muscles dont la partie supérieure est divisée en deux.

BIEN. s. m. et adv. Lorsque ce mot est subst. et qu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle, on ne fait pas sentir le *n;* tandis que lorsqu'il est adv. on le prononce avec un *n* euphonique toutes les fois qu'il est suivi d'un adj., d'un adv., d'un verbe, qui commencent par une voyelle ou par un *h* non aspiré. Ainsi on dit; *Avoir tout son bien engagé*, et non *bien-n-engagé. Il a servi bien-n-utilement son pays.*

Bien de, dans le sens de *beaucoup*, veut toujours l'article après lui devant le substantif : *Bien de l'argent. Bien des hommes* (Voir *Le, La*).

BIEN et TRÈS (Voir *Très*).

Au lieu de *plus bien* on dit *mieux*. Mais on dit : *moins bien, aussi bien.*

Lorsque l'adv. *bien* est suivi d'un subst. au pl., le verbe se met au pl. : *Bien des gens y sont pris.*

Bien que, locution conjonctive, doit être suivie du subj.

Bien qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse.
(P. CORNEILLE).

BIEN-AIMÉ, ÉE. adj. et s. Au pl. *Bien-aimés. Bien* se prononce avec le *n* euphonique.

BIEN-DIRE. s. m. *Être sur son bien-dire*, affecter de bien parler. Il n'a point de pl. Hors de là, *Bien dire*, pris substantivement, s'écrit sans trait d'union. *Le bien faire vaut mieux que le bien dire* (Acad.).

BIEN-ÊTRE. s. m. Se prononce avec le *n* euphonique. Il n'a point de plur.

BIENFAISANCE. s. f. — **BIENFAISANT, ANTE.** adj. On prononce comme s'il y avait *bienfesance. bienfesant*, etc.

BIENFAITEUR. s. m. Au f. *Bienfaitrice.*

BIEN-FONDS. s. m. Au plur. *Biens-fonds.* Il se dit Des biens immeubles.

BIENHEUREUX, EUSE. adj. On fait sentir le *n* euphonique.

BIENNAL, ALE. adj. Au pl. masc. *Biennaux. Charges biennales, emplois biennaux*, c.-à-d., Que l'on exerce deux années.

BIEN-TENANT, ANTE. s. Au pl. *Bien-tenants.* T. de Jurisprudence. *Les héritiers et bien-tenants*, c.-à-d., Qui occupent ou qui possèdent les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques. Il n'est point usité dans le langage de la Jurisprudence actuelle.

BIENTÔT. adv. de temps. Le *t* se prononce lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle.

BIENVEILLANCE. s. f. Affection pour quelqu'un, disposition favorable envers quelqu'un. Ce mot n'est pas d'usage au pluriel.

BIÈRE. s. f. Boisson fermentée, faite avec du blé ou de l'orge et du houblon.

BIÈRE. s. f. Sorte de coffre où sont enfermés les morts pour être portés en terre.

BIJOU. s. m. Au pl. *Bijoux*. Ouvrage de luxe précieux par la matière et par le travail. *Au figuré*, il se dit d'une femme jeune et jolie, d'un enfant docile.

BILL. s. m. Mot emprunté à la langue anglaise : il signifie projet d'acte du parlement. Au pl. *Bills*.

BILLARD. s. m. (*ll* mouillés).

BILLARDER. v. n. ou intransit. (*ll* mouillés). Terme du jeu de billard.

BILLE. s. f. (*ll* mouillés). Boule d'ivoire pour jouer au billard. Petites boules de pierre ou de marbre qui servent à des jeux d'enfants.

BILLEBANDE. s. f. (*ll* mouillés). Confusion, désordre.

BILLEBARRER, v. a. ou transit. (*ll* mouillés). Faire un mélange bizarre de diverses couleurs.

BILLET. s. m. (*ll* mouillés).

BILLETER. v. a. ou transit. (*ll* mouillés). Attacher des étiquettes sur des marchandises.

BILLETTE. s. f. (*ll* mouillés). Sorte d'écriteau que l'on place aux endroits où il y a un péage à acquitter.—Pièce d'armoiries.

BILLEVESÉE. s. f. (*ll* mouillés). Discours frivole.

BILLION. s. m. On prononce *Bilion* (Acad.). Mille millions, ou un milliard.

BILLON. s. m. Monnaie de cuivre pur, ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent. (*ll* mouillés, ainsi que dans *Billonnage*, *Billonnement*, *Billonner*, *Billonneur.*)

BILLON. s. m. (*ll* non mouillés.) T. d'Agriculture. Il se dit de Certains ados plus ou moins larges et bombés, qu'on forme dans un terrain avec la charrue, et qui sont séparés par des raies profondes.

BINER. v. a. ou transit. T. d'Agriculture. Sorte de labour léger que l'on donne aux terres dans le cours de l'année, après les grands labours d'hiver ou de printemps.

BINER. v. n. ou intransit. Se dit D'un ecclésiastique qui célèbre deux messes, le même jour, dans deux églises différentes.

BIOGRAPHE. s. m. Celui qui a écrit la vie de quelque personnage.

BIOGRAPHIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la biographie.

BIS, BISE. adj. On ne prononce pas le *s* au masc. *Pain bis. Pâte bise. Farine bise.*

BIS. adv. emprunté à la langue latine. Le *s* se fait sentir. *Crier bis.*—Adj. *Numéro bis.*

BISAÏEUL. s. m. Au pl. *Bisaïeuls*. Le fém. correspondant est *bisaïeule.*

BISANNUEL, ELLE. adj. On prononce les deux *n*. Se dit des plantes qui subsistent deux années.

BISBILLE. s. f. (*ll* mouillés), et non *bisbis*. Querelle sur des riens. Il est familier.

BISMUTH. s. m. Métal fragile, d'un blanc jaunâtre et formé de grandes lames brillantes. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

BISSEXTIL, ILE. adj. Se dit de l'année qui a 366 jours. *L'an bissextil, l'année bissextile.*

BIVAC ou **BIVOUAC.** s. m. Station qu'une troupe armée fait en plein air pour se reposer. Il se dit aussi de La troupe elle-même, et Du lieu où elle s'arrête.

BIVAQUER ou **BIVOUAQUER.** v. n. ou intransit. Être au bivac.

BIVOUAC. s. m. Voir *Bivac.*

BIZARRE. adj. des deux genres. Extravagant, fantasque, extraordinaire. Il ne se met pas indifféremment avant ou après son subst. Ainsi on ne dira pas un *bizarre homme*, et l'on peut dire une *bizarre humeur.*

BLAFARD, E, adj. Pâle. Le *d* ne se prononce pas dans *blafard.*

BLAGUE. s. f. Vessie ou petit sachet de toile ou de peau dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. Le peuple emploie aussi ce mot dans le sens De *mensonge, menterie;* mais il n'est point français dans cette acception, et le bon usage le réprouve, de même que le verbe *blaguer* et le subst. *blagueur.*

BLÂMER. v. a. ou transit. Improuver. Ce verbe, placé devant un infinitif, demande la préposition *de.*

Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie.
(CORNEILLE.)

BLANC, BLANCHE. adj. Le *c* ne se prononce pas au masc.

BLANC-BEC. s. m. Jeune homme sans expérience. Au pluriel *blancs-becs.*

BLANC-MANGER. s. m. Espèce de gelée. Invariable au pl. T. de Cuisine.

BLANC SEING. s. m. Au pl. des *Blancs seings.* C'est l'orthographe de l'Académie; mais tous les grammairiens écrivent des *Blanc-seings*, c.-à-d., des seings ou signatures *en blanc.*

BLANC SIGNÉ. s. m. Au pl. des *Blanc signés.* L'Académie n'indique point l'orthographe du pl. de ce mot.

BLANCHERIE. s. f. — **BLANCHISSERIE.** s. f. — **BLANCHIMENT** s. m. — **BLANCHISSAGE.** s. m. — *Blancherie* ou *Blanchisserie.* s. fém. C'est le lieu où l'on blanchit des toiles ou de la cire. — *Blanchiment* se dit soit De l'action de blanchir, soit Du résultat de cette action, soit enfin des procédés employés pour blanchir. Il ne se dit guère que Des pièces de toile entières, de la cire, de la monnaie d'argent. — *Blanchissage*, s. m. Se dit De l'action de blanchir le linge ou Du résultat de cette action. *Envoyer du linge au blanchissage.*

BLANCHISSANT. part. prés. du v. *blanchir.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui blanchit de soi-même, qui paraît blanc. *Les flots blanchissants. La mer blanchissante d'écume.*

BLASPHÉMER. v. n. ou intransit. et v. a. ou transit. *Vous blasphémez. Il blasphème Dieu et ses saints.*

BLETTE ou **BLÈTE.** s. f. T. de Botanique. Espèce d'amarante très-commune.

BLETTE. adj. f. sans m. *Poire blette*, poire molle.

BLEU, BLEUE. adj. Au plur. *Bleus*, *bleues*.

BLEU. s. m. Se dit de La couleur bleue; il ne s'emploie pas au plur.

BLEUET. V. BLUET.

BLEUETTE. V. BLUETTE.

BLINDES. s. f. pl. Pièces de bois qui soutiennent des fascines pour mettre des artilleurs à l'abri du feu de l'ennemi. Il n'a point de sing.

BLOC. s. m. On prononce le *c* quand ce mot est isolé, ou à la fin d'une phrase, ou lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. On dit : *Acheter toutes les marchandises en bloc* (faire sentir le *c*); *Un bloc* (*c* nul) *de marbre*.

BLOCAGE. s. m. ou **BLOCAILLE.** s. f. Menues pierres que l'on emploie dans les constructions ou pour le pavage.

BLOCKHAUS. s. m. On fait sentir le *s*. Petit réduit fortifié et construit en bois.

BLOCUS. s. m. On prononce le *s*.

BLOND, E. adj. Le *d* ne se prononce pas dans *blond*, lors même que le mot suivant commence par une voyelle.

BLONDE. s. f. Espèce de dentelle de soie.

BLONDIR. v. n. ou intransit. Devenir blond. Il se dit des moissons, des épis. Il est vieux.

BLONDISSANT. part. prés. du v. *blondir*. Il est adj. verb. lorsqu'on veut exprimer l'état des moissons, de la campagne. Il n'est guère usité qu'en poésie, et il vieillit.

BLUET. s. m. On écrit plus rarement *bleuet*. Espèce de fleur bleue qui croît dans les blés; elle s'appelle aussi *barbeau*.

BLUETTE. s. f. Étincelle de feu. Au figuré, Trait d'esprit. On écrit aussi *bleuette*.

BLUTEAU ou **BLUTOIR.** s. m. Espèce de tamis pour séparer le son de la farine, ou pour faire du son de diverses qualités.

BOCAGER, ÈRE. adj. Il n'est guère employé qu'en poésie.

Le Léthé baigne en paix ces rives bocagères.
(DELILLE.)

BOCAL. s. m. Au pluriel *bocaux*.

BODRUCHE. V. BAUDRUCHE.

BOEUF. s. m. On prononce le *f* au sing. et non au plur. Cependant on ne prononce pas le *f* dans *bœuf gras*. Dans *nerf-de-bœuf*, on ne prononce le *f* que dans *bœuf*. Voir BOUILLI.

BOGHEI. s. m. Prononcez *bogué*. Petite voiture légère et découverte.

BOÏARD. V. BOYARD.

BOIRE. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent.* — Imparf. *Je buvais, tu buvais, il buvait; nous buvions, vous buviez, ils buvaient.* — Passé déf. *Je bus, tu bus, il but; nous bûmes, vous bûtes, ils burent.* — Futur. *Je boirai, tu boiras, il boira; nous boirons, vous boirez, ils*

boiront.— CONDIT. Prés. *Je boirais, tu boirais, il boirait; nous boirions, vous boiriez, ils boiraient.* — IMPÉR. *Bois; buvons, buvez.*—SUBJONCT. Prés. *Que je boive, que tu boives, qu'il boive; que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent.* — Imparf. *Que je busse, que tu busses, qu'il bût; que nous bussions, que vous bussiez, qu'ils bussent.* — PARTIC. Prés. *Buvant.*— Passé. *Bu, bue.*

Dans les temps composés ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

BOIRE. s. m. Ce qu'on boit.

BOISÉ, ÉE. partic. passé du v. *boiser. Chambre boisée*, c.-à-d., Garnie de menuiserie. Il se dit adjectivement d'Un pays, d'une terre qui est bien garnie de bois.

BOISEUX, EUSE. adj. Ligneux, de la nature du bois. En Botanique on dit toujours, *Ligneux.*

BOITE. s. f. Se dit du degré auquel le vin est bon à boire.

Dans ce mot la première syllabe est brève.

BOÎTE. s. f. La première syllabe de ce mot est longue. Sorte de petit coffre à couvercle.

BOITEUX, EUSE. adj. Celui, celle qui boite. Il s'emploie aussi substantivement.

BOL ou **BOLUS.** s. m. Petite boule composée de substances médicinales. On prononce le *l* de *bol*, et le *s* de *bolus.* — **BOL.** s. m. Signifie aussi, Terre argileuse qui était employée autrefois en médecine. — **BOL.** s. m. Qui est une altération du mot anglais *bowl*, sorte de vase demi-sphérique. On prononce le *l.*

BOLUS. s. m. Voyez **BOL.**

BON, BONNE. adj. Il n'est pas indifférent de placer cet adj. avant ou après un subst. de personne : *Un homme bon*, se dit d'un homme plein de candeur, d'affection, d'un homme charitable, compatissant; *Un bon homme* signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper. On dit : *moins bon, aussi bon;* mais on ne dit pas *plus bon;* il faut dire *meilleur.* Cependant on dit *plus bon* dans les phrases semblables à celle-ci : *Vous êtes bien bon de le croire, et encore plus bon de l'écouter.* Il s'emploie substantivement dans les phrases de la nature de celles-ci : *Avoir deux heures de bon. Avoir quelque chose de bon.* (Voir *Chose.*) — *Bon* est quelquefois adverbe : *Ces fleurs sentent bon.*

BONACE. s. f. T. de Marine. État de la mer quand elle est calme.

BONASSE. adj. des deux genres. Sans malice. Expression familière.

BON-CHRÉTIEN. s. m. Sorte de grosse poire. Au pluriel on dit : *des poires de bon-chrétien.*

BOND. s. m. Le *d* ne se prononce pas.

BONDISSANT. part. prés. du v. *bondir.* Il est aussi adj. verb. *Les agneaux* bondissants, *les chèvres* bondissantes.

BON-HENRI. s. m. Épinard sauvage. Ce mot est invariable au pluriel.

BONHEUR. s. m. On prononce *bo-neur*. Il n'a point de pluriel, à moins qu'on ne l'emploie comme synonyme d'*événement heureux*. *Il lui est arrivé plusieurs bonheurs en un jour* (Acad.).

BONHOMME. s. m. **BONHOMIE.** s. f. On prononce comme s'il y avait *bo-nome, bo-nomie*.

BONI. s. m. T. de finance. Au pluriel *bonis*.

BONNE-DAME. s. f. Espèce de plante potagère. Au pluriel *bonne-dame*.

BONNE-VOGLIE. s. m. On prononce *bonne-voille* en mouillant les deux *l*. On appelait ainsi, à Malte, les hommes qui louaient leurs services pour ramer sur les galères.

BONTÉ. s. f. Qualité de ce qui est bon, ce qui fait qu'une chose est bonne dans son genre; qualité morale qui porte à faire du bien, à être indulgent, bienveillant. Il signifie aussi, Politesse bienveillante. Au pluriel on l'entend des effets de ce sentiment :

Choisissez des sujets dignes de vos bontés.
(CORNEILLE.)

BORACIQUE. adj. des deux genres. Voyez **BORIQUE.**

BORAX. s. m. On prononce le *x* comme s'il y avait *boracs*. Sel propre à faciliter la fusion des métaux. C'est une combinaison de l'acide borique avec la soude.

BORD. s. m. Le *d* ne se prononce pas.

BORE. s. m. T. de Chimie. Corps élémentaire qui, combiné avec l'oxygène, constitue l'acide borique.

BORÉAL, E. adj. N'a point de plur. masc. Il ne s'emploie qu'avec les mots féminins *aurore*, *contrée*, *région*, et avec le mot masculin *pôle* ; et comme il n'y a qu'un pôle boréal (côté du nord), on n'a pas à lui donner un pluriel masculin.

BORGNE. s. et adj. des deux genres. On dit quelquefois au féminin, une *borgnesse*, mais c'est un terme bas et injurieux qu'il faut éviter. Comme adj., il suit toujours son substantif.

BORIQUE. adj. m. Acide formé de bore et d'oxygène. T. de Chimie. On dit plus rarement *boracique*.

BORNE. s. f. Se dit De toute espèce de marque qui sert à séparer un champ d'avec un autre ; Des pierres plantées le long des murailles, des arbres, des portes, etc., pour les protéger contre les voitures.

BORNES. s. f. pl. Se dit De tout ce qui sépare un État d'un autre : *L'Espagne a pour bornes les deux mers et les Pyrénées.* Il s'emploie au figuré, dans le sens de *limites*. *Les bornes du pouvoir, de la raison*, etc.

BORNER. v. a. ou transit. Suivi d'un régime et d'un infinitif, il demande la préposition *à*. Il en est de même de *se borner*. *La religion n'a pas borné toute sa gloire à essayer de former un sage...* (Massillon). *L'homme de bien est celui qui s'est borné à n'avoir que de la vertu* (La Bruyère).

BORNOYER. v. a. ou transit. Regarder d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si un ali-

gnement est bien droit, si une surface est bien plane. Placer des jalons. Il se conjugue comme EMPLOYER.

BOSQUET. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

BOSSUER. v. a. ou transit. Faire des bosses. Il ne s'emploie qu'en parlant de l'argenterie ou de quelque pièce de métal. On se sert quelquefois de *bosseler ;* mais ce verbe signifie plus particulièrement, *Travailler en bosse l'argenterie, la vaisselle d'or ou d'argent.* Quant au part. passé *bosselé*, il se dit aussi, adjectivement, De certaines feuilles de plantes, qui ont des éminences ou saillies creuses en dessous : *Les feuilles des choux sont bosselées.*

BOT. adj. m. n'ayant point de fém., et qui n'est usité que dans cette locution : *pied bot*, pied contrefait. On ne prononce pas le *t.* Il se dit aussi de la personne qui a cette infirmité. *Les deux frères sont pieds bots.*

BOUC. s. m. On prononce le *c.*

BOUCHE. s. f. Doit-on dire la bouche ou la gueule d'un poisson? L'Académie dit que *le barbeau est un poisson d'eau douce ainsi nommé parce qu'il a quatre barbillons, deux au coin de la* BOUCHE, *et deux au bout du museau;* puis elle définit le mot *Barbillon* Des *filaments déliés et flexibles qui sont aux deux côtés de la* GUEULE *de certains poissons, tels que le barbeau et la carpe.* Il faut conclure de ces exemples que l'on peut dire *la bouche* ou *la gueule* d'un barbeau. En parlant des bêtes de somme et de trait, on dit *la bouche d'un âne, d'un bœuf, d'un chameau, d'un cheval, d'un éléphant.* On dit aussi, *la bouche d'une carpe, d'une grenouille, d'un saumon.* Le mot *gueule* s'applique particulièrement aux carnivores.

BOUCHE-TROU. s. m. T. de mépris. Au plur. *bouche-trous.*

BOUFFANT. part. prés. du v. *bouffer,* et adj. verbal. Qui paraît gonflé. Il ne se dit que des étoffes, *Une robe bouffante.*

BOUGE. s. m. Espèce de petit cabinet auprès d'une chambre. Logement étroit et malpropre. *C'est un bouge.*

BOUGONNER. v. n. ou intransit. Gronder entre ses dents. Il est très-familier et de mauvais ton.

BOUILLANT. part. prés. du v. *bouillir.* Il est adj. verbal lorsqu'on exprime L'état d'un liquide qui bout, et au figuré, La promptitude, la vivacité : *Une jeunesse* bouillante.

BOUILLI. s. m. Chair de bœuf cuite dans l'eau pour faire du bouillon. A table on demande du *bœuf;* du *bouilli* est contraire au bon usage.

BOUILLIE. s. f. Aliment fait de lait et de farine bouillis ensemble, et formant une sorte de pâte liquide.—**BOUILLI, E,** adj.

BOUILLIR. v. n. ou intransit. et irrég.—INDICATIF. Prés. *Je bous, tu bous, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.* — Imparf. *Je bouillais, tu bouillais, il bouillait; nous bouillions, vous bouilliez, ils bouillaient.* — Passé déf. *Je bouillis, tu bouillis, il*

bouillit; nous bouillîmes, vous bouillîtes, ils bouillirent. — **Futur.** *Je bouillirai, tu bouilliras, il bouillira; nous bouillirons, vous bouillirez, ils bouilliront.* — **Condit.** Prés. *Je bouillirais, tu bouillirais, il bouillirait; nous bouillirions, vous bouilliriez, ils bouilliraient.* — **Impér.** *Bous; bouillons, bouillez.* — **Subjonct.** Prés. *Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille; que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent.* — Imparf. *Que je bouillisse, que tu bouillisses, qu'il bouillît; que nous bouillissions, que vous bouillissiez, qu'ils bouillissent.* — Part. Prés. *Bouillant.* — Passé. *Bouilli, bouillie.*

Ce verbe n'est guère usité qu'à la 3e personne du sing. ou du plur. Pour le rendre actif, et pour s'en servir aux autres personnes, on l'emploie avec le verbe *faire*.

BOUILLON-BLANC. s. m. Plante fort commune, dont les fleurs sont pectorales. Au plur. on dit: *des fleurs de bouillon blanc.*

BOUILLONNANT. Part. prés. du v. *bouillonner.* Il est adj. verbal quand on veut exprimer l'état des eaux qui bouillonnent.

BOULEVARD. s. m. Autrefois on écrivait: *Boulevart.*

BOUQUINEUR. s. m. Celui qui bouquine, qui cherche de vieux livres chez les bouquinistes.

BOUQUINISTE. s. m. Celui qui achète et revend de vieux livres.

BOURDAINE ou **BOURGÈNE.** s. f. Espèce de nerprun. Arbrisseau dont le bois sert à faire le charbon le plus propre à la fabrication de la poudre pour les armes à feu.

BOURDALOU. s. m. Sorte de galon. — On appelle aussi de ce nom une espèce de vase de nuit de forme oblongue.

BOURDONNER. v. n. ou intransit. dans le sens de Bruire sourdement, d'un murmure sourd et confus. Il est actif ou transit. dans le sens de Chanter, parler à demi-voix, entre les dents. *Il bourdonne toujours quelques vieux airs.*

BOURG. s. m. Prononcez *Bourk.* Grand village ayant un marché.

BOURGÈNE. Voyez Bourdaine.

BOURGMESTRE. s. m. Se prononce comme s'il y avait *Bourguemestre.*

BOURRELET ou **BOURLET.** s. m. Espèce de coussin rembourré, de coiffure rembourrée qu'on met sur la tête des enfants qui commencent à marcher.

BOURSILLER. v. n. ou intransit. (*ll* mouillés). Se dit de plusieurs personnes qui contribuent, chacune pour une petite somme, à une dépense commune.

BOUSILLAGE. s. m. (*ll* mouillés). Mélange de chaume et de terre détrempée.

BOUSILLER. v. n. ou intransit. (*ll* mouillés). Faire du bousillage.

BOUSILLEUR, -EUSE. s. (*ll* mouillés). Celui, celle qui fait du bousillage. On le dit aussi

d'un ouvrier qui fait de mauvaise besogne.

BOUT. s. m. Le *t* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* aspiré.

AU BOUT DU COMPTE. Locution adverbiale. Tout considéré, après tout.

À BOUT. Locution adverbiale. *Pousser quelqu'un à bout, être à bout.*

À BOUT DE... Locution prépositive. *Venir à bout d'une chose; venir à bout de quelqu'un*, c.-à-d. le réduire à la soumission.

BOUT À BOUT. Locution adverbiale.

BOUTANT. adj. m. Qui ne s'emploie qu'avec le mot *arc.* Voyez ARC-BOUTANT.

BOUTARGUE ou **BOTARGUE.** s. f. Sorte de mets préparé avec des œufs de poisson salé confits dans le vinaigre.

BOUT-DEHORS ou **BOUTEHORS.** s. m. T. de Marine. Au plur. *Bouts-dehors* ou *Boute-hors.*

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. Invariable au plur.

BOUTE-FEU. s. m. Au plur. *Boute-feux*, d'après l'Acad.; mais comme l'idée de pluriel ne tombe point sur le mot *feu*, il serait mieux d'écrire *des boute-feu*, c.-à-d. des *gens* qui boutent (qui mettent) *le feu.*

BOUTE-HORS. Voyez BOUT-DEHORS.

BOUTEILLER. s. m. Voyez BOUTILLIER.

BOUTE-SELLE. s. m. Invariable au pluriel.

BOUTILLIER. s. m. (*ll* mouillés). Échanson. On dit aussi *Bouteiller.*

BOUTONNER. v. n. ou intransit. quand il s'agit des Arbres auxquels poussent des boutons. — v. a. ou transit. lorsqu'il est question d'Un vêtement que l'on attache avec un bouton.

BOUTS-RIMÉS. s. m. plur. Rimes données pour faire des vers sur un sujet quelconque. — *Bout-rimé*, au sing., est une pièce de vers composée sur des rimes données.

BOVINE. adj. f. sans masc. *La race bovine, les bêtes bovines*, c.-à-d. les bœufs, les vaches, les taureaux.

BOWL. s. m. Voyez BOL.

BOYARD. s. m. Feudataire de Russie et de Transylvanie. On écrit aussi *Boïard.*

BRACHIAL, E. adj. Prononcez *Brakial.* On dit au pl. masc. *les nerfs brachiaux.*

BRACTÉE. s. f. T. de Botanique. Petites feuilles qui accompagnent la fleur de quelques plantes, et qui diffèrent des autres feuilles de ces mêmes plantes. *Les bractées du tilleul.*

BRAHMANE. s. m. Nom donné à ceux qui forment la première caste chez les Indiens.

BRAI. s. m. Suc résineux que l'on tire du pin et du sapin; résine refondue.

BRAIE. s. f. Vieux mot qui signifiait, Caleçon ou culotte.

BRAIRE. v. n. ou intransit. Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif *braire*, aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif, *il brait, ils braient;* du futur, *il braira, ils brairont;* et du conditionnel, *il brairait, ils brairaient.* (Acad.

M. Lemare fait observer avec raison, dans sa grammaire, qu'un Ane, parlant dans une fable, pourrait employer ce verbe dans d'autres temps et à d'autres personnes.

BRAISIER. s. m. Espèce de coffre où le boulanger met la braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire de la viande sur la braise.

BRAME ou **BRAMINE**. s. m. Voy. BRAHMANE.

BRAMER. v. n. ou intransit. Crier. Il ne se dit que du cerf.

BRANCHIES. s. f. pl. T. d'Histoire naturelle. Se dit des ouïes des poissons. Il n'a point de sing.

BRANLANT, E. adj. verbal tiré du verbe *branler*. *Château branlant, jambes branlantes*.

BRAQUE. s. des deux genres. Espèce de chien de chasse. Au figuré, *étourdi*.

BRAS. s. m. On ne prononce le *s* que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. *Avoir le bras en écharpe. Mille bras héroïques se sont armés.*

BRASSARD. s. m. On ne prononce pas le *d*.

BRASSIÈRES. s. f. pl. Espèce de petite camisole à l'usage des enfants.

BRAVE. adj. des deux genres. Il ne se met pas indifféremment avant ou après son substantif. *Un brave homme* est un homme de bien, un homme honnête et probe; *Un homme brave* est un homme courageux, qui affronte le danger, sans montrer de l'effroi. Cependant on dit aussi, dans ce dernier sens, *Un brave soldat*. — *Brave*, dans la langue du peuple, signifie aussi propre, paré, vêtu avec recherche.

BRAVEMENT. adv. Peut se placer entre l'auxiliaire et le participe. *Il a bravement succombé*, ou *il a succombé bravement.*

BRAVO. adv. et substantif. Au plur. *bravos*. Ce mot est emprunté à la langue italienne; mais en Italien le subst. *bravo* fait au plur. *bravi*.

BREBIS. s. f. Le *s* ne se prononce pas.

BRÈCHE-DENT. adj. des deux genres, employé quelquefois comme substantif. L'Académie ne donne pas d'exemple du pluriel. Presque tous les grammairiens écrivent au sing. comme au plur. *Brèche-dents*, c.-à-d. Une personne qui a *une brèche* dans *les dents*, Des personnes qui ont *une brèche* dans *les dents*.

BREF, BRÈVE. adj. On prononce le *f* dans *Bref* adjectif, *Un bref délai;* ainsi que dans *Bref*, s. m. *Un bref apostolique;* et dans *Bref*, adv. *Parler bref.*

BRIBE. s. f. Gros morceaux de pain. — *Bribes*, au plur., signifie Les restes d'un repas, Des débris, des morceaux.

BRIGANDINE. s. f. Sorte d'armure ancienne en forme de corset ou de cotte de mailles.

BRIGANTIN. s. m. Petit bâtiment qui ressemble à un brick, mais qui n'a qu'un pont.

BRIGANTINE. s. f. Petit bâtiment en usage sur la Méditerranée.

BRILLANT. partic. prés. et adj. verb. tiré du verbe *briller.*
BRILLANT. s. m. On mouille les *ll.*)

BRIS. s. m. (le *s* se prononce.) *Le bris des portes, des scellés.*

BRISANT. s. m. T. de Marine. Écueil à fleur d'eau. — Partic. prés. du v. *briser.*

BRISCAMBILLE. s. f. Voyez BRUSQUEMBILLE.

BRISÉES. s. f. pl. *Aller sur les brisées de quelqu'un. Faire des brisées.*

BRISE-GLACE. s. m. Espèce d'arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont, pour briser les glaces et en diviser les débris. Au pluriel *Brise-glace.*

BRISE-RAISON. s. m. Celui qui parle à tort et à travers. Au plur. *Brise-raison.*

BRISE-SCELLÉ. s. m. Au pl. *Brise-scellé.*

BRISE-TOUT. s. m. Au plur. *Brise-tout.*

BRISE-VENT. s. m. Au plur. *Brise-vent.*

BROC. s. m. On ne prononce le *c* que dans les vers et dans la locution adverbiale *de bric et de broc*, où le *c* a la valeur du *k.*

BROCARD. s. m. Le *d* ne se prononce pas. Parole de moquerie, raillerie piquante.

BROCART. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Étoffe de soie brochée d'or ou d'argent. Voy. BROQUART.

BROCHAGE. s. m. **BROCHURE.** s. f. Action de brocher des livres; le résultat de cette action. *Brochure* se dit aussi d'un ouvrage imprimé qui a peu d'étendue et qui n'est point relié.

BROIEMENT ou **BROÎMENT.** s. m. Action de broyer.

BRONCHE. s. f. T. d'Anatomie. On appelle de ce nom chacun des deux conduits par lesquels l'air s'introduit dans les poumons. *La bronche droite, la bronche gauche.*

BRONCHIES. s. f. pl. Voyez BRANCHIES.

BRONCHOTOMIE. s. f. On prononce comme s'il y avait *Bronkotomie.* Opération de chirurgie qui consiste à faire une ouverture aux voies aériennes.

BROQUART. s. m. Nom donné par les chasseurs à quelques bêtes fauves d'un an.

BROSSAILLES. Voy. BROUSSAILLES.

BROU. s. m. Enveloppe verte des noix. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

BROUETTEUR. s. m. Celui qui traînait une sorte de chaise fermée, qui tenait lieu de voiture de place, et que l'on appelait une brouette.

BROUETTIER. s. m. Celui qui transporte des pierres, du fumier, etc., dans une espèce de petit tombereau qui n'a qu'une roue, et que l'on pousse devant soi.

BROUHAHA. s. m. Bruit confus. Au plur. *brouhahas.*

BROUILLAMINI. s. m. Désordre, confusion. Ce mot ne s'emploie pas au plur. L'Académie n'a pas admis le mot *embrouillamini* dont Voltaire s'est servi.

BROUILLARD. s. m. *Le d* ne se prononce pas.

BROUILLON, ONNE. adj. que l'on emploie aussi substantivement dans le sens d'Étourdi, maladroit.

BROUILLON. s. m. On appelle ainsi ce qu'on écrit de prime-abord, les idées que l'on a jetées sur le papier et que l'on doit ensuite mettre au net.

BROUSSAILLES. s. f. pl. Ce mot n'a pas de sing. *Courir à travers les broussailles.*

BROUTANT. part. prés. du v. *brouter*, et adj. verb. dans le sens de, Qui a l'habitude de brouter. *Les bêtes* broutantes.

BROUTILLES. s. f. pl. Menues branches dont on fait des fagots. Il n'a point de sing.

BROYER. v. a. ou transit. Se conjugue comme le verbe *Employer.*

BRU. s. f. On dit ordinairement *Belle-fille.*

BRUCELLES. s. f. plur. T. d'Horlogerie. Espèce de petites pinces. Ce mot n'a pas de singulier.

BRUINE. s. f. Petite pluie très-fine, qui tombe lentement. (Voir *Brume.*)

BRUINER. v. n. ou intransit. N'est employé qu'à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif *Il bruine.* Quelques personnes disent il *brouillasse;* mais ce mot n'est pas français.

BRUIRE. v. n. ou intransit. Il n'est employé ordinairement qu'à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif, aux 3e personnes de l'imparfait et à l'infinitif. *Il bruit, il bruyait, ils bruyaient.* C'est à tort que Bernardin de Saint-Pierre a dit: *Les insectes bruissaient sous l'herbe.*

Ce verbe n'a ni participe passé, ni participe présent, ni temps composés.

BRÛLANT, E. adj. verb. tiré du verbe *brûler.* Qui a la propriété de brûler, qui a une extrême chaleur. Au figuré, Très-vif, très-ardent, très-animé.

BRÛLE-TOUT. s. m. Au plur. des *Brûle-tout.*

BRUMAL, E. adj. Ce mot n'a pas de plur. masc. Il ne s'emploie guère qu'avec les mots féminins *plante* et *fête.*

BRUME. s. f. Brouillard, surtout en mer. (Voir *Bruine.*)

BRUNET, ETTE. s. dimin. de *brun. Un petit brunet, une jolie brunette.*

BRUSQUEMBILLE. s. fém. Sorte de jeu de cartes. On dit aussi *briscambille.*

BRUT, E. adj. *Sucre brut. Un arbre brut.* On prononce le *t.*

BRUTAL, E. adj. Au plur. masc. *Brutaux. Penchants brutaux; habitudes brutales.*

BRUYANT, E. adj. verb. tiré du verbe *bruire.* Qui fait du bruit ou qui est accompagné de bruit. Il se dit aussi Du lieu où il se fait, où l'on entend beaucoup de bruit, et D'un homme qui se rend importun par le bruit qu'il fait.

BUCCAL, E. adj. N'a pas de plur. masc. *Nerf buccal. Artère buccale.*

BUISSONNEUX, EUSE. adj.

Pays buissonneux, c'est-à-dire *couvert de buissons*.

BUISSONNIER, IÈRE. adj. Il se dit des lapins qui se cachent dans les buissons.

On dit proverbialement d'un écolier qui va se promener au lieu d'aller en classe, *Qu'il fait l'école buissonnière*.

BULBE. s f. Plusieurs, dit l'Académie, le font masculin. T. de Botanique. Ognon de plante. *Grosse bulbe*. En T. d'Anatomie, il est toujours du masculin : *Le bulbe ou la racine des poils*.

BULLAIRE. s. m. Recueil de bulles des papes.

BURALISTE. s. des deux genres. Celui ou celle qui occupe certains bureaux de recette, de payement; de distribution.

BURSAL, E. adj. On dit au plur. masc. *édits bursaux*.

BUSC. s. m. On prononce comme s'il y avait *busk*. Espèce de lame de baleine ou de métal qui sert à maintenir le devant d'un corset de femme.

BUT. s. m. Le *t* se prononce lorsque le mot termine une phrase, ou quand il est devant une voyelle ou devant un *h* non aspiré. (Voir *Butte*.)

BUTIN. s. m. Ne s'emploie pas au pluriel.

BUTTE. s. f. Petite élévation de terre. On le dit aussi De l'élévation de terre ou de maçonnerie où l'on place le but pour tirer au blanc. *La butte du polygone, pour le tir de l'artillerie*; et c'est de là que vient l'expression figurée : *Être en butte aux coups, aux outrages*, et non *être en but*.

BUVABLE. adj. des deux genres. *Ce vin n'est pas buvable*. Il est familier; on dit plutôt *potable*.

BUVANT, partic. prés. du v. *boire*. Il est adj. verb. seulement dans ces locutions familières : *Il est bien buvant et bien mangeant. Je l'ai laissée bien buvante et bien mangeante*, c'est-à-dire, en bonne santé.

BUVEUR. s. m. Il fait au fém. *buveuse*, mais seulement quand on veut parler D'une personne qui ne boit que de l'eau, ou de l'eau légèrement mêlée de vin.

C

C. s. m. la troisième lettre de l'alphabet, et la deuxième des consonnes. On la nomme *Cé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ce*, suivant la méthode moderne (Acad.). Nous ferons remarquer que dans la plupart des alphabets modernes on l'appelle *Ke*.

C se prononce comme le K devant *a*, *o* et *u*, *Cabaret, colonne, cuve*; mais devant *e* et *i*, il se prononce comme S, *Ciment, céder*; et on le prononce de la même manière devant *a*, *o* et *u*, quand il a une cédille au-dessous, comme dans les mots *Façade*, *façon*, *reçu*. — Lorsque C doit se faire entendre devant une consonne ou

à la fin d'un mot, on le prononce comme **K**, *Accès* (akcès), *Cnéius* (Knéius), *crédit* (krédit), *trictrac* (triktrak), *sec* (sek), *bloc* (blok), *du blanc au noir* (du blank au noir), *etc.* (Acad.). Voyez, sur la valeur du C joint au **H**, l'article de cette dernière lettre.

C se double dans les mots commençant par le son *ac* (acca, acco, accu, accr), par le son *oc* (occa, occu), et par le son *suc*; comme *accabler*, *accaparer*, *accommoder*, *accumuler*, *accroître*; *occasion*, *occuper*; *succomber*, *etc.*, et leurs dérivés. Il faut excepter *acabit*, *acacia*, *académie*, *acajou*, *acagnarder*, *acanthe*, *acariâtre*, *acatalepsie*, *acaule*; *acolyte*, *aconit*, *acoquiner*, *acotylédone*, *âcre*, *acrimonie*, *acrobate*, *acrostiche*, *acrotère*; *oculaire*, *oculiste*, *sucre*, et leurs dérivés.

ÇÀ. adv. de lieu. Ici : *Venez çà*.

ÇÀ. interj. familière. *Çà travaillons*. *Çà allons*.

ÇA, par contraction de *cela*, ne s'emploie que dans le langage familier : *Donnez-moi ça* (Acad.).

CABALEUR. s. m. L'Acad. ne donne point le féminin correspondant; on dit *cabaleuse*.

CABAS. s. m. Le *s* ne se prononce pas.

CABUS. adj. m. sans fém. Pommé. Il ne se dit qu'avec le mot Chou : *Des choux cabus*. Le *s* ne se prononce point.

CACAOYER ou **CACAOTIER**. s. m. Arbre qui produit le cacao.

CACATOIS. s. m. T. de Marine; nom des plus petits mâts. Quelques-uns disent *catacois* (Acad.). Voir **KAKATOËS**

CACHETER. v. a. ou transit. Ce verbe double le *t* devant un *e* muet : *Je cachette*. La terminaison *ette* se prononce comme dans le substantif *une cachette*.

CACIS. Voy. **CASSIS**.

CACOPHONIE. s. f. Son ou accord désagréable. Quelques personnes disent improprement *cacaphonie*.

CADASTRAL, **ALE**, adject. Point de plur. masc.

CADEAU. s. m. Au plur. *cadeaux*. La bonne compagnie dit plutôt *présent*. (Voir **USAGE**.)

CADENAS. s. m. On ne prononce point le *s*.

CADIS. s. m. On ne prononce point le *s*. Sorte de serge de laine.

CADOGAN. s. m. On écrit aussi *catogan*.

CADRAT, **CADRATIN**. Voy. **QUADRAT**, **QUADRATIN**. T. d'Imprimerie.

CADRATURE. Voyez **QUADRATURE**. T. d'Horlogerie.

CADUC. adj. Le fém. est *caduque*.

CAFETIER. s. m. Il ne se dit plus aujourd'hui; on dit *limonadier*. Il n'a point de fém. correspondant.

CAFIER. s. m. Arbrisseau qui produit le café. On dit plus souvent *caféier*.

CAFTAN. s. m. On écrit plus souvent *cafetan*. Robe de distinction chez les Turcs.

CAGNARD, ARDE. adj. Fainéant, poltron. Il est très-familier.

CAGNEUX, EUSE. adj. Qui a les genoux et les jambes tournés en dedans.

CAHOT. s. m. Espèce de saut que fait une voiture. On ne fait pas sentir le *t*. (Voir CHAOS).

CAHOTAGE. s. m. Mouvement fréquent causé par des cahots. *Cahotement* n'est point dans le Dictionnaire de l'Acad.

CAHOTANT. part. prés. du v. *cahoter*, et adj. verb. *Une voiture* cahotante.

CAILLE-LAIT. s. m. Le pl. est *caille-lait*.

CAILLOT-ROSAT. s. m. Le pl. est *caillots-rosats*.

CAILLOU. s. m. Le plur. est *cailloux*.

CAL. s. m. Durillon. Plur. *cals*.

CALCULATEUR. s. m. qui s'emploie aussi adjectivement. L'Acad ne donne pas le fém.; il fait *calculatrice*.

CALENDER. s. m. On prononce le *r*. Religieux vagabond chez les Turcs et les Persans.

CALICOT. s. m. On ne prononce pas le *t*.

CALMANT. part. prés. du v. *calmer*, et adj. verb. *Potion* calmante. Il s'emploie aussi substantivement.

CALOMNIATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *calomniatrice*.

CALQUE. s. m. *Prendre un calque*.

CALUS. s. m. On prononce le *s*.

CALVITIE. s. f. On prononce *calvicie* (Acad.). État d'une tête chauve. Effet de la chute des cheveux.

CAMAIL. s. m. Le plur. est *camails*.

CAMÉE. s. m. *Un beau camée*.

CAMPAGNE. s. f. *Être à la campagne*, c'est Habiter la campagne, s'y trouver. *Aller à la campagne*, c'est Se rendre à la campagne pour l'habiter ou par manière de promenade, de passe-temps. — *Être en campagne, se mettre en campagne*, c'est *Être* ou se *mettre* en mouvement hors de chez soi, ou bien voyager pour ses affaires. *Il s'est mis en campagne depuis hier pour découvrir la demeure de cette personne. Mettre ses amis, mettre bien des gens en campagne* (Acad.). C'est dans ce sens qu'on dit: *Son imagination est en campagne* (Acad.); et en parlant du mouvement, du campement et de l'action des troupes: *Les armées sont en campagne*.

CAMPOS. s. m. On ne fait point sentir le *s*. *Des écoliers qui ont campos*.

CANCAN. s. m. *Faire un cancan, un grand cancan de quelque chose*, Faire beaucoup de bruit, beaucoup d'éclat pour peu de chose. Dans ce sens on écrit aussi *quanquan* (Acad.). Au pluriel, il signifie, Bavardages où il entre de la médisance.

CANGRÈNE. s. f. On écrit plus souvent *gangrène*.

CANICULE. s. f. Diminutif formé du latin *canicula* (petite chienne).

CANONIAL ALE. adj. Usité

seulement dans *Heures canoniales*, certaines parties du bréviaire; *Office canonial*, office chanté par les chanoines; *Maison canoniale; Vie canoniale*. Il ne se dit pas au plur. masculin.

CANONISATION. s. f. Cérémonie, déclaration solennelle par laquelle le pape met dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté. Il ne faut pas le confondre avec *Béatification*. (Voir **Béatifier.**)

CANTABILE. s. m. On fait sentir un accent aigu sur l'*e* (Acad.). T. de Musique. Il n'a pas de plur.

CANTATRICE. s. f. qui n'a point de relatif masculin. Se dit d'une actrice qui a quelque célébrité dans l'art du chant. On le dit aujourd'hui de toute femme qui chante un rôle dans un opéra, ou une partie dans un concert public.

CAOLIN. s. m. On écrit plus souvent *kaolin*. Terre à porcelaine.

CAPABLE. adj. des deux genres. Dans le sens de, *qui est en état de faire une chose, qui a les qualités requises pour*, cet adjectif se dit des choses aussi bien que des personnes, contrairement à l'opinion de certains grammairiens. *Seriez-vous capable de porter ce fardeau? Votre cheval n'est pas capable de traîner cette voiture. Cette digue n'est pas capable de résister à la violence des flots* (Acad.).

CAPILLAIRE. adj. des deux genres et subst. m. On prononce les deux *l* sans les mouiller.

CAPITALE. s. f. L'expression *la capitale*, pour *Paris*, sent la province.

CAPOT. adj. On ne prononce point le *t*. Il est des deux genres et des deux nombres : *Elle est demeurée capot. Nous sommes demeurés capot.*

CAPRE. s. m. Sorte de vaisseau corsaire.

CÂPRE. s. f. Bouton du câprier.

CAPSULE. s. f. Diminutif de *capse* (espèce de boîte).

CAPTATEUR. s. m. L'Acad. ne donne point de fém. correspondant. T. de Droit.

CAPTIEUSEMENT. adverbe. — **CAPTIEUX, EUSE.** adj. Le *t* se prononce comme *c* (Acad.).

CAPTIVITÉ. s. f. Ne s'emploie pas au plur.

CARABÉ. s. m. Ambre jaune. —**CARAT.** s. m. On écrit aussi, mais moins souvent, *karabé*, *karat*.

CARAVANSÉRAI. s. m. Espèce d'hôtellerie dans le Levant. Quelques-uns écrivent *caravansérail* (Acad.). L'Académie ne donne point la prononciation de ce mot; mais la dernière orthographe indique suffisamment qu'on doit prononcer les deux syllabes de la fin comme *sérail*. (Voir ce mot.)

CARBONATE, CARBONE. s. m. T. de Chimie. *Du carbonate de soude. Du carbone.*

CARÊME-PRENANT. s. m. Le plur. est *carême-prenant*, des gens masqués, des hommes *prenant* le *carême*.

CARESSANT. part. prés. du v. *caresser*. Il est adj. verb. lorsqu'on exprime la qualité : *Une petite fille* caressante

CARMIN. s. m. Matière colorante d'un rouge éclatant. Employé à la suite d'un substantif, il est invariable : *Le colibri à gorge carmin* (Buffon). *Des étoffes carmin.*

CARNAVAL. s. m. Le plur. est *carnavals*. Ce pluriel se dit rarement.

CAROLUS. s. m. Ancienne monnaie. On prononce le *s*.

CARONCULE. s. f. Diminutif du mot latin *caro* (chair).

CARPE. s. f. Poisson.

CARPE. s. m. Le poignet.

CARRE. s. f. — **CARRÉ, ÉE.** adj. — **CARRÉMENT.** adv. — **SE CARRER.** v. — **CARRURE.** s. f. Ces mots s'écrivent aussi, mais plus rarement, *quarre*, *quarré*, *quarrément*, *se quarrer*, *quarrure*.

CARTERON. s. m. S'écrit plus ordinairement *quarteron*.

CARTOUCHE. s. m. Ornement de sculpture. Boite renfermant les pièces d'un feu d'artifice.

CARTOUCHE. s. f. Boite ou rouleau renfermant la charge d'une arme à feu.

CAS. s. m. — *Au cas que* et *en cas que*. Ces deux locutions conjonctives, dans l'emploi desquelles l'Académie ne met aucune différence, exigent toujours le subjonctif : *Au cas, en cas que cela soit. Au cas, en cas que cela arrive* (Acad.).

CASSANT. part. prés. du v. *casser*. Il est adj. verb. dans le sens de Fragile. *C'est dommage que la porcelaine soit si* cassante. L'emploi de *casuel* pour *cassant* est une faute grossière. (Voir **CASUEL.**)

CASSE-COU. s. m. Le plur. est *casse-cou*.

CASSE-NOISETTE, CASSE-NOIX. s. m. Le plur. est *casse-noisette*, *casse-noix*.

CASSE-TÊTE. s. m. Le plur. est *casse-tête*.

CASSIS. s. m. On prononce le *s* final. Quelques-uns écrivent *cacis* (Acad.).

CASTORÉUM. s. m. On prononce *castoréome* (Acad.). Substance grasse qu'on tire du castor, et qui est employée comme médicament.

CASUEL, ELLE. adj. Fortuit accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. (Voyez **CASSANT.**)

CATACOMBES. s. f. plur. n'ayant point de sing.

CATAPLASME. s. m. On fait sentir le *s*.

CATÉCHUMÈNE. s. des deux genres. On prononce *catékumène* (Acad.). Personne qu'on instruit pour la disposer au baptême. *Les nouveaux catéchumènes. Une jeune catéchumène.*

CATOGAN. s. m. L'Académie donne aussi *cadogan*.

CAURIS. s. m. Petite coquille. On écrit aussi *coris*.

CAVALIER. s. m. *Être bon cavalier*, savoir bien conduire un cheval. On dit dans le même sens, en parlant d'une femme : *Elle est bonne cavalière, elle est mauvaise cavalière.*

CAVILLATION. s. f. On prononce les deux *ll* sans les mouiller. Sophisme, dérision, moquerie.

CE, CETTE, CES. adj. démonstratif. — *Répétition de ces adj. devant chaque subst.* (Voir SON, SA, SES.)

CE. pron. démonst. Le pronom *ce* s'emploie généralement aujourd'hui devant le verbe *être*,

1° Lorsque le premier membre de phrase commençant par *ce que, ce qui,* est l'attribut réel de la proposition. *Ce qui me choque le plus, c'est son insolence* (Acad.); c'est-à-dire, *son insolence est ce qui me choque le plus.* Mais on dira: *ce que j'ai de bien est à vous,* parce qu'ici *ce* est le sujet de *est à vous.*

2° Entre deux substantifs dont le premier figure comme attribut. *La* voix *de l'univers,* c'est *mon intelligence* (Lamartine).

3° Entre un substantif et un ou plusieurs infinitifs: *Le vrai* moyen *d'être trompé,* c'est *de se croire plus fin que les autres* (La Rochefoucauld).

ÊTRE allié de Rome et s'en FAIRE un appui,
C'EST L'UNIQUE moyen de régner aujour-(d'hui.
(CORNEILLE.)

4° Entre deux infinitifs: Épargner *les plaisirs, c'est les* multiplier (Fontenelle). Cette dernière règle est de rigueur, excepté dans certaines phrases proverbiales ou sentencieuses, et dont le verbe est accompagné d'une négation. *Souffler n'est pas jouer. Punir n'est pas répondre.*

Ce devant *a été* s'élide, et *c* prend une cédille. *Ç'a été la cause de bien des malheurs* (Acad.).

NOMBRE DU VERBE être APRÈS ce. (Voir *être.*)

C'EST À VOUS À... C'EST À VOUS DE... (Voir *à*).

CECI. pron. démonst. L'objet proche ou le plus proche. **CELA.** pron. démonst. L'objet éloigné ou le plus éloigné de nous. Mais ils peuvent se dire sans rapport d'opposition entre eux, et ils peuvent alors s'employer indifféremment: *Voyez ceci, examinez cela.* Néanmoins, quand on a parlé d'une chose, on doit dire, par manière de conclusion: *Que dites-vous de cela?* et non pas *que dites-vous de ceci?* Cette dernière locution, au contraire, sert à annoncer ce qu'on va dire.

On écrit *est-ce ceci? est-ce cela?* et *est-ce ci?* (pour *est-ce ici?*) *est-ce là?* Il est facile d'employer la forme convenable au sens de la phrase, lorsqu'on sait bien ce que l'on veut dire: *Est-ce ceci? Est-ce cela? Qu'est-ce que ceci? Qu'est-ce que cela? Quel maraud est-ce ci? Oh! oh! qu'est-ce là que je vois?* Du reste, il est à remarquer que l'on peut retrancher les syllabes *ci* et *là* dans les deux derniers exemples, et qu'on ne le peut pas dans les premiers.

CÉDER. v. a. ou transit. *Le céder à quelqu'un.* Se reconnaître son inférieur. Le pron. *le* tient ici la place du subst. *pas. Il ne le cède à personne.* (Il ne cède *le pas* à personne.) Dans ce sens, le participe passé *cédé* doit rester au masculin, parce qu'il s'accorde avec son complément direct *le.*

CÉDILLE. s. f. On mouille les deux *ll.*

CEINDRE. v. a. ou transit. et irrégul. Il se conjugue comme *craindre.*

CELA. pron. dém. Voir CECI.

CELER. v. a. ou transit. Ce v. ne double jamais le *l. Je cèle.*

CÉLIBATAIRE. s. m. Il ne peut se dire au féminin.

CELUI. pron. démonst. Au fém. *celle,* au plur. *ceux, celles.* La plupart des grammaires font remarquer qu'après ces pronoms on ne peut placer immédiatement un adjectif ou un participe; qu'ils doivent être nécessairement suivis de *qui, que, dont;* qu'en conséquence, il ne faut pas dire avec Racine, *celle écrite;* avec Voltaire, *celles purement grammaticales;* avec Montesquieu, *celle faite,* etc.; mais, *celle qui a été écrite, celles qui sont purement grammaticales, celle qui a été faite.* Nous ferons remarquer que cette construction est elliptique, et que toute ellipse est bonne du moment qu'elle n'obscurcit point le sens de la phrase; en second lieu, qu'on la trouve souvent dans les meilleurs auteurs; enfin, qu'elle a été approuvée depuis longtemps par la Société grammaticale. Cependant l'Académie n'en donne point d'exemple.

Celui-ci désigne la personne ou l'objet le plus proche, le dernier nommé; *celui-là,* la personne ou l'objet le plus éloigné, le premier nommé. *Héraclite et Démocrite étaient d'un caractère bien différent:* celui-ci *riait toujours,* celui-là *pleurait sans cesse.*

CENS. s. m. On prononce le *s.* Chez les Romains, Dénombrement des citoyens; aujourd'hui, Quotité d'impôts.

CENSEUR. s. m. On dit d'une femme : *C'est un censeur sévère et éclairé.*

CENSORIAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point de plur. masc. à ce mot. Qui est relatif à la censure exercée par le gouvernement.

CENT. adj. Cet adjectif est employé pour *centaine,* et prend un *s* quand il est précédé d'un nombre qui le multiplie: *Quatre cents hommes.* Mais s'il est précédé et suivi d'un nombre, il fait partie de tout l'adjectif numéral; en conséquence, il ne peut être pris substantivement et s'écrit sans *s : Quatre cent huit hommes.* En vertu de cette règle, on doit écrire *plusieurs cents.* — Employé comme adjectif numéral ordinal pour *centième,* il ne prend jamais la marque du pluriel: *Page quatre cent. L'an mil huit cent.*

CENTAINE. s. f. Nombre de cent. *Centaine* signifie aussi Le brin de fil ou de soie dont tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble. En ce sens, dit l'Académie, quelques-uns écrivent *sentène.*

CENTAURE. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CENTIME. s. m. *Un centime.*

CENTRAL, ALE. adj. Il n'a point de masc. plur.

CENT-SUISSES. s. m. pl. On disait au singul. un *cent-suisse* (Acad.).

CENTUMVIR. s. m. — **CENTUMVIRAL, ALE.** adj. — **CEN-**

TUMVIRAT. s. m. Dans ces mots *u* se prononce *o* (Acad.). *Centumviral* ne se dit pas au masc. plur.

CEP. s. m. L'Académie garde le silence sur la prononciation de ce mot ; on doit faire sentir le *p*.

CERCELLE. s. f. On écrit plus souvent *sarcelle*. Oiseau aquatique.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *cérébraux*.

CÉRÉMONIAL. s. m. L'Académie ne donne point le plur. Quelques grammairiens indiquent *cérémonials*.

CERF. s. m. L'Académie se tait sur la prononciation de ce mot; elle avait dit dans une édition précédente que le *f* ne se prononce jamais. Laveaux et la plupart des grammairiens prétendent que le *f* se prononce lorsque le mot *cerf* est dit isolément, ou qu'il se trouve à la fin d'une phrase. On dit *un cerf* et non pas *un cer*. Mais on dit, sans prononcer le *f*, *cer dix cors*. Cette prononciation nous paraît, en effet, la plus généralement en usage.

CERF-VOLANT. s. m. On ne prononce pas le *f*. Le plur. est *cerfs-volants*.

CERISE. s. f. Lorsque ce mot est employé à la suite d'un substantif pour désigner la couleur, il reste invariable. *Des gazes cerise* (de la couleur *de la cerise*).

CERTAIN. adj. Vrai, indubitable. En ce sens, il ne se dit que des choses et se place après le substantif : *Preuve certaine*. *La nouvelle est certaine*. — *Certain*, Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude. Il ne se dit que des personnes et se place également après le substantif ou le pronom : *Je suis certain de réussir*. — *Certain*, dans le sens de *quelque*, *quelconque*, se dit des personnes et des choses. Il se place alors avant le substantif : *J'ai ouï dire à certain homme. Certaines personnes disent... Cet homme a une certaine réputation.*

CERTIFIER. v. a. ou transit. Sans négation il exige l'indicat., et avec négation le subjonctif : *Je certifie que cela est. Je ne certifie pas que cela soit.* Dans le sens interrogatif, lorsqu'il y a certitude acquise de la réalité ou de la fausseté de la chose, on dit : *Puis-je certifier que cela est?* et lorsqu'il y a incertitude, doute : *Puis-je certifier que cela soit?*

CÉRUMEN. s. m. On prononce *men* comme dans *amen*. Matière épaisse et jaunâtre qui se trouve dans l'oreille.

CESSANT. part. prés. du v. *cesser*, et adj. verb. *Toute affaire cessante.*

CESSER. v. n. ou intransit. *Cesser* prend *avoir* dans ses temps composés, quand on veut exprimer la cessation de l'action. Le sujet, dans ce cas, est considéré comme cause agissante : *Depuis ce matin il n'a pas cessé de travailler. Sa fièvre a cessé. La goutte a cessé de le tourmenter.* Le participe passé se construit avec *être*, quand on a en vue l'état; il a alors le

sens de *terminé*, et ne se dit que des choses : *Sa fièvre est cessée. Les fêtes sont cessées.*

Depuis ce matin il n'a pas *cessé de travailler*, signifie, Qu'il a travaillé sans interruption aucune. *Il ne cesse de travailler du matin au soir*, laisse entendre que le travail est interrompu, au moins aux heures des repas. On voit que l'emploi du mot *pas* avec *cesser* rend le sens plus négatif.

Le verbe *décesser* n'est point français; dites, *Il ne cesse pas de pleurer*, et non, *il ne décesse pas de pleurer*.

CHABRAQUE. s. f. On écrit aussi *schabraque*. Housse garnie de peau de mouton.

CHACAL. s. m. Le plur. est *chacals*. Espèce de chien sauvage dans l'Orient.

CHACUN. pron. qui n'a pas de pl. *Chacun* (chaque un, chaque individu) a un sens distributif, individuel; il est par conséquent du nombre singulier. Ainsi, *Ils ont apporté des offrandes*, chacun *selon ses moyens*, signifie : Ils ont apporté des offrandes, chacun (chaque un, chaque individu) en a apporté selon ses moyens. *Les langues ont*, chacune, *leurs bizarreries*, c.-à-d. Les langues ont leurs bizarreries, chacune a les siennes. — Cette analyse nous fait voir que dans ces sortes de phrases le mot *chacun* fait partie d'une proposition elliptique.

Maintenant, quand après *chacun* doit-on mettre l'adjectif possessif *son, sa, ses?* quand faut-il mettre l'adjectif *leur, leurs?* Remarquons d'abord que *son, sa, ses*, s'emploie en relation avec un substantif ou un pronom du singulier; et *leur, leurs*, avec un substantif ou un pronom du pluriel : Pierre *a perdu* ses *plumes, mais il a retrouvé* son *livre. Les* hommes *sensés préfèrent* leur *devoir à* leurs *plaisirs*. N'oublions pas non plus que *chacun* a un sens distributif et qu'il est du singulier. Voici la règle :

Après *chacun* précédé d'une troisième personne plurielle, on met *son, sa, ses*, si l'adjectif possessif fait partie de la proposition elliptique à laquelle appartient le mot *chacun : Ils ont apporté des offrandes*, chacun *selon ses moyens* (chacun en a apporté selon ses moyens). Mais si l'adjectif possessif fait partie de la même proposition que la troisième personne plurielle, c'est alors de l'adjectif *leur, leurs*, que l'on fait usage; parce qu'en effet c'est là l'adjectif qui s'emploie en rapport avec une idée de pluralité : *Les langues ont*, chacune, leurs *bizarreries* (les langues ont leurs bizarreries, chacune a les siennes).

Dans ce dernier cas, le mot *chacun* forme une incise, c'est-à-dire qu'il est placé de manière à couper la liaison des mots; le sens de tout ce qui précède *chacun* est suspendu par ce mot, et se trouve complété par ce qui le suit : *Les langues ont* (chacune) *leurs bizarreries*. Voilà pourquoi plusieurs grammairiens veulent avec raison que le mot *chacun* soit alors placé entre deux virgules.

Les meilleurs écrivains n'ont pas toujours observé cette rè-

gle. Barthélemy a dit : *Les députés venaient de rapporter*, chacun *à* leur *tour*, *les différentes circonstances de l'ambassade ;* et Vertot : *Les citoyens*, chacun *selon* leurs *facultés, tenaient table ouverte*. Ils auraient pu dire : *Chacun à son tour, chacun selon ses facultés ;* ils ont préféré l'adjectif *leur*, sans doute parce que leur esprit était occupé de l'idée de pluralité ; ils ont donc fait un accord sylleptique. C'est encore par syllepse que Anquetil a dit : *Paris était partagé en districts qui avaient* chacun son *conseil et une compagnie de gardes nationales à ses ordres*. L'idée distributive était ici l'idée dominante, et Anquetil ne pouvait guère dire autrement.

L'Académie donne cet exemple : *Il faut remettre ces livres-là chacun à* sa *place*. Le sens est distributif : *Il faut remettre ces livres*, en mettant *chacun à sa place*. D'ailleurs, *remettre* a ici le sens de *replacer*. C'est comme si l'on disait : *Il faut replacer ces livres-là*, chacun *à sa place*.

Lorsque *chacun* est suivi du nom ou du pronom pluriel dont il est le distributif, il exige *son, sa, ses*. *Chacun de nous a ses peines. Chacun de ces hommes a eu sa récompense. Donnez à chacun de ces enfants son goûter et ses joujoux. Mettez chacun de ces livres à sa place.* Il en est de même lorsque le nom ou le pronom pluriel n'est point exprimé dans la phrase : *Donnez à chacun sa part.*

Remarque. La règle est la même pour l'emploi des pronoms *le, la, lui*, ou *les, leur*, après *chacun : La loi lie les hommes*, chacun *en ce qui* le *concerne* (chacun est lié en ce qui *le* concerne). *Ils soutenaient*, chacun, *l'opinion qui* leur *paraissait la meilleure*.

CHAGRINANT. part. prés. du v. *chagriner*, et adj. verb. dans le sens de Fâcheux. *Nouvelle* chagrinante.

CHAKO. s. m. On écrit aussi *schako* et *shako*. Plur. *chakos*.

CHALASTIQUE. adjectif. — **CHALCOGRAPHE.** s. masc. — **CHALCOGRAPHIE.** s. fém. — **CHALDAÏQUE.** adj. — **CHALDÉEN.** adj. — **CHALYBÉ.** adj. Dans tous ces mots *cha* se prononce *ca*.

CHÂLE. s. m. On écrit aussi, mais moins souvent, *schall* et *shall*.

CHANCELANT. part. prés. du v. *chanceler*, et adj. verb. *Démarche* chancelante.

CHANGEANT. part. prés. du v. *changer*, et adj. verb. *Couleur* changeante.

CHANGER. v. a. ou transit. Dans le sens de Convertir, transmuer, métamorphoser une chose en une autre, il demande la préposition *en*. *Aux noces de Cana, Jésus-Christ changea l'eau* en *vin. Daphné fut changée* en *laurier. Cela change mes soupçons* en *certitude*. Il ne prend la préposition *à* que dans cette phrase consacrée : *Dans le sacrement de l'Eucharistie, le vin est changé* au *sang, le pain est changé* au *corps de Notre-Seigneur.*

Changer est aussi v. n. ou intransit. Il prend alors l'auxiliaire *avoir* si l'on a en vue l'ac-

tion, et l'auxiliaire *être* si l'on veut exprimer l'état qui résulte de l'action. *A cette menace, il a changé de visage. Le vent a changé. S'il est honnête homme, il a bien changé. Vos sentiments ont bien changé, sont bien changés. Cet homme est changé. Les vents sont changés. Ce jeune homme est bien changé à son avantage.*

On dit *changer*, elliptiquement, pour changer de linge : *Je suis rentré chez moi pour changer.* On dit de même, activement, *Changer quelqu'un*, Changer le linge qu'il a sur lui: *Ce malade a assez transpiré, il est temps de le changer.* Mais on ne dit pas bien avec la forme pronominale ou réfléchie : *J'étais tout mouillé, je me suis changé;* il faut dire : *J'ai changé d'habillement.*

CHANOINE. s. m. Le fém. correspondant est *chanoinesse.*

CHANTANT. part. prés. du v. *chanter*, et adj. verb. dans le sens de Qui se chante aisément : *Musique* chantante ; ou Qui tient du chant : *Cette langue est* chantante.

CHANTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *chanteuse.* Voy. *Cantatrice.*

CHANVRE. s. m. Il est du fém. dans la Fontaine : *La chanvre était tout à fait crûe.* On le fait aussi du féminin dans quelques provinces; le masculin est seul admis par l'Académie.

CHAOS. s. m. Confusion de toutes choses. *Ch* se prononce comme *k*, et le *s* final ne se fait entendre que devant une voyelle ou un *h* muet. Voir CAHOT.

CHAQUE. adj. distributif. Ce mot diffère essentiellement du pronom ou nom distributif *chacun. Chaque* suppose et accompagne nécessairement le substantif, *chaque volume;* tandis que *chacun* (chaque un, chaque individu) exprime lui-même l'idée du substantif. En conséquence, on ne doit pas dire : *Ces volumes coûtent cinq francs chaque,* mais *ces volumes coûtent cinq francs chacun.* On peut dire, en effet : *Ces volumes coûtent* chacun *cinq francs*, tandis qu'on ne dirait pas *ces volumes coûtent* chaque *cinq francs.*

Après *chaque* répété, le verbe se met au singulier : *Chaque vers, chaque mot court à l'événement* (Boileau). *Chaque état et chaque âge a ses devoirs* (J.-J. Rousseau).

CHAR À BANCS. s. m. S'écrit sans traits d'union. Plur. *chars à bancs.*

CHARITÉ. s. f. Il peut se mettre au pluriel dans le sens d'Aumônes : *Cette dame fait de très-grandes charités ;* et dans cette expression proverbiale : *Prêter des charités à quelqu'un*, c.-à-d. Chercher à faire croire faussement qu'il a dit ou fait quelque chose de mal.

CHARLATAN. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CHARMANT. part. prés. du v. *charmer*, et adj. verb. dans le sens d'Agréable, qui plaît extrêmement. *Une maison charmante.*

CHARRETIER. s. m. On dit au fém. *une charretière.* — *Charretier*, adj. dont le fém. est *charretière.* Par où peuvent

passer les charrettes. *Chemin charretier. Porte charretière.*

CHARRIER et **CHARROYER.** v. a. ou transit. L'Académie ne met aucune différence dans la signification de ces deux verbes ; elle donne comme exemple: *Charrier des pierres*, et *Il en a coûté beaucoup pour charroyer toutes ces pierres.* Elle fait observer en outre qu'en parlant d'un courant d'eau, d'une rivière, on dit *charrier. Les rivières charrient du sable.*

CHARYBDE. s. m. On prononce *Carybde* (Acad.). Gouffre situé dans le détroit de Messine, vis-à-vis d'un écueil appelé *Scylla.*

CHASSE-COUSIN. s. m. Se dit d'un mauvais vin et d'autres choses propres à chasser les parasites. Il ne s'emploie pas au pluriel.

CHASSE-MARÉE. s. m. Voiturier qui porte, qui amène la marée. Petit bâtiment à deux mâts. Le pluriel s'écrit comme le singulier.

CHASSE-MOUCHE. s. m. L'Académie écrit ainsi ce mot, et le définit Espèce de petit balai avec lequel on chasse *les mouches.* Le sens exige donc qu'on écrive, tant au singulier qu'au pluriel, *chasse-mouches;* aussi est-ce là l'orthographe adoptée par tous les grammairiens.

CHASSERESSE. adj. et s. f. Ce mot, qui dérive directement du verbe *chasser* et non du subst. *chasseur* (fém. *chasseuse*), ne s'emploie guère qu'en poésie, ou pour désigner une statue de Diane. *La Diane chasseresse.*

CHÂTAIN. adj. m. n'ayant point de fém. Il est invariable quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie, parce qu'il est pris alors substantivement : *Des cheveux châtain-clair* (d'un châtain clair). Voir COULEURS.

CHAT-HUANT. s. m. Le *t* de la première syllabe ne se prononce pas, et le *h* de la seconde est aspiré. Plur. *chats-huants.*

CHATOYANT. part. prés. du v. *chatoyer*, et adj. verb. Il n'est guère employé que comme adjectif. *Étoffe chatoyante*, Étoffe qui, vue sous différents aspects, semble changer de couleur.

CHAUFFE-CIRE. s. m. Le pluriel s'écrit comme le singulier. Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller.

CHAUSSANT. part. prés. du v. *chausser*, et adj. verb. dans le sens de Qu'on chausse facilement. Il est peu usité.

CHAUSSE-PIED. s. m. Plusieurs grammairiens écrivent *un chausse-pieds.* Quelle que soit l'orthographe qu'on adopte, on devra écrire le pluriel comme le singulier, parce que l'idée de pluralité tombe sur le mot *instrument*, qui reste sous-entendu.

CHAUSSE-TRAPE. s. f. Le plur. est *chausse-trapes.*

CHAUVE-SOURIS. s. f. Le plur. est *chauves-souris.*

CHEF. s. m. On prononce le *f.*

CHEF-D'ŒUVRE. s. m. On ne prononce pas le *f.* Le plur. est *chefs-d'œuvre.*

CHEFECIER. s. m. On écrit plus ordinairement *chevecier*. Titre de dignité dans quelques églises.

CHEF-LIEU. s. m. On prononce le *f*. Le plur. est *chefs-lieux*.

CHEIK. s. m. On peut écrire aussi *scheik*. Chef de tribu chez les Arabes.

CHÉLIDOINE. s. f. On prononce *ké* (Acad.). Plante nommée aussi *éclaire*.

CHENAL. s. m. L'Académie ne dit point si ce mot a un pluriel; les grammairiens se taisent aussi; d'où il suit qu'il ne s'emploie qu'au singulier ou qu'il fait *chenals* au pluriel.

CHENAPAN. s. m. On peut aussi écrire, d'après l'Académie, *schnapan;* mais la première forme est la seule usitée.

CHENIL. s. m. On ne prononce point le *l*.

CHEPTEL. s. m. On prononce *chetel* (Acad.). Bail de bestiaux.

CHER, CHÈRE. adj. S'emploie souvent comme adverbe pour modifier un verbe, et alors il est invariable. *Ces étoffes sont-elles* chères? *Je les ai payées* cher.

CHERCHER. v. a. ou transit. Se donner du mouvement, du soin, de la peine pour trouver, pour découvrir quelque chose. Comme on le voit, la signification de ce verbe s'oppose à ce qu'il s'emploie au passif; en effet, on ne dit pas *je suis cherché, tu es cherché, etc.,* mais *on me cherche, on te cherche, etc.* — Devant un infinitif, il exige la préposition *à : Tu cherches à me tromper;* il signifie alors *tâcher, essayer.*

CHÉRIF. s. m. Prince chez les Arabes ou chez les Maures. Il ne faut pas le confondre avec *schérif* ou *shérif*.

CHERSONÈSE. s. f. On prononce *Kersonèse* (Acad.). T. de Géographie ancienne. Presqu'île.

CHEVALINE. adj. fém. Il n'a point de masculin et n'est usité que dans cette locution : *Bête chevaline,* un cheval ou une jument.

CHEVAU-LÉGERS. s. m. pl. Usité autrefois pour désigner des compagnies de cavalerie légère qui faisaient partie de la maison du roi. On disait au sing. *un chevau-léger.*

CHEVECIER. s. m. On écrit aussi, mais plus rarement, *chefecier.*

CHÈVREFEUILLE. s. m. Et non *chèvre-feuille*. L'orthographe de ce mot, comme l'écrit avec raison l'Académie, ne peut offrir aucune difficulté au pluriel. *Un chèvrefeuille, des chèvrefeuilles.*

CHÈVRE-PIED. adj. m. sans fém. Qui a des *pieds* de chèvre. D'après cette définition de l'Académie, il nous semble qu'elle aurait dû écrire *chèvre-pieds*. Le pluriel est *chèvre-pieds*. *Dieux chèvre-pieds.*

CHICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner en fait de procès, en affaires sérieuses. — **CHICANIER, IÈRE.** s. Celui, celle qui conteste, qui vétille sur les moindres choses. Il est familier.

L'un et l'autre s'emploient aussi comme adjectifs.

CHIPOTIER. s. m. Le fém. correspondant est *chipotière*. Celui, celle qui vétille, qui ne fait que barguigner. Il est familier. Le peuple dit *chipoteur, chipoteuse;* mais cette forme n'est point française.

CHIRAGRE. s. f. — **CHIROGRAPHAIRE.** adj. des deux genres. — **CHIROLOGIE.** s. f. — **CHIROMANCIE.** s. f. — **CHIROMANCIEN.** adj. — **CHISTE** (on écrit aussi *kyste*). s. m. Dans tous ces mots *chi* se prononce *ki*.

CHOIR. v. n. ou intransit. et défectif. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe passé *chu, chue,* qui se construit avec *être : Il est chu.*

CHOLÉDOLOGIE. s. f. — **CHOLÉDOQUE.** adj. m. sans fém. — **CHOLÉRIQUE.** adj. — **CHONDROLOGIE.** s. f. — **CHORAÏQUE.** adj. — **CHORÉE.** s. m. — **CHORÉGE.** s. m. — **CHORÉGRAPHE.** s. m. — **CHORÉGRAPHIE.** s. f. — **CHORÉGRAPHIQUE.** adj. — **CHORÉVÊQUE.** s. m. — **CHORIAMBE.** s. m. — **CHORION,** s. m. — **CHORISTE.** s. des deux genres. — **CHOROGRAPHIE.** s. f. — **CHOROGRAPHIQUE.** adj. — **CHOROÏDE.** s. f. Dans tous ces mots *cho* se prononce *ko*.

CHOLÉRA-MORBUS, ou simplement **CHOLÉRA.** s. m. On prononce *Koléra-morbuce. Koléra.* (Acad.) L'Académie écrit aussi *coléra-morbus*.

CHOQUANT. part. prés. du v. *choquer* et adj. verb. dans le sens de Désagréable, déplaisant, offensant. *Des manières choquantes.*

CHORUS. On prononce *Koruce.* (Acad.) Ce mot, qu'on peut mettre dans la classe des substantifs, n'est usité que dans cette phrase : *Faire chorus.*

CHOSE. s. f. On écrit *Ce n'est pas grand'chose.* Mais si l'adjectif *grand*, placé devant *chose,* est précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif, on doit écrire *grande chose : C'est une grande chose que de savoir se taire. La grande chose que voilà !* Au pluriel on écrit, dans tous les cas, *grandes choses.* Voir *Grand'chose* au mot **Grand.**

QUELQUE CHOSE a deux sens: il signifie simplement *une chose, une certaine chose.* Il est considéré alors comme ne formant qu'un seul mot, et il est du masculin. *S'il vous manque quelque chose, je vous le donnerai* (je vous donnerai ce quelque chose). *Quelque chose m'a été dit.* Dans ce sens, quand l'adjectif qui suit *quelque chose* n'est pas précédé d'un pronom relatif, il doit l'être de la préposition *de : Quelque chose de fâcheux.*

Si *quelque chose* signifie *quelle que soit, quelle qu'ait été, quelle que fût la chose,* ou *chose quelconque,* il forme deux mots, et *chose* garde son genre féminin; quant à l'adj. *quelque*, il s'écrit en une seule partie : *Quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre* (Acad.); c.-à-d., quelle qu'ait été la chose que je lui ai dite, etc.

Autre chose est aussi du masculin, lorsqu'il est employé dans un sens vague, indéterminé,

comme dans *C'est* autre chose *que vous m'avez* dit. On dit aussi : *Quelque chose de bon, quelque chose de fâcheux, autre chose de bon*, c.-à-d. *quelque chose de* ce qui est *bon*, *de* ce qui est *fâcheux ; autre chose de* ce qui est *bon*.

CHOU. s. m. Le pl. est *choux*.

CHOU-FLEUR. s. m. Le pluriel est *choux-fleurs*.

CHOU-NAVET. s. m. Le plur. est *choux-navets*.

CHOU-RAVE. s. m. Le plur. est *choux-raves*.

CHRÊME. s. m. Huile sacrée, mêlée de baume. *Le saint chrême*. — **CRÈME.** s. f. La partie la plus grasse du lait. Nom de certaines liqueurs.

CHRÉTIENNEMENT. adv. et **CHRÉTIENTÉ.** s. f. La syllabe *tien* se prononce comme dans *chrétien*. (Acad.)

CHRIST. s. m. On prononce le *s* et le *t* dans ce mot; on ne les prononce pas dans *Jésus-Christ*, ni dans *Antechrist*.

CHUT. interject. Le *t* se prononce.

CI. Abréviation de l'adverbe de lieu *ici*. *Ci* indique la présence de la personne ou de la chose dont on parle. *Ici* signifie *en ce lieu-ci*. On dit *cet homme-ci, cette femme-ci, ce livre-ci*, comme on dit *celui-ci, celle-ci ;* et on dit *placez ce livre ici*, c.-à-d. *en ce lieu-ci*. Par exception on dit *ci-gît* pour *ici gît* (Voyez GÉSIR). — *Ci* est opposé à *là*, et marque l'objet le plus proche : *Cette table-ci, cette table-là*. — *Par-ci* ne s'emploie que suivi de *par là*, et ces deux locutions signifient *en divers endroits, de côté et d'autre*. — *Par ici*, c.-à-d. en ce lieu-ci, vers ce lieu-ci : *Venez par ici*. (Voyez *Par là* au mot *là*).

QU'EST-CE CI. Voyez *Ceci*.

CI-INCLUS, CI-JOINT, sont ordinairement considérés comme adverbes, et restent dès lors invariables, lorsqu'ils précèdent le substantif : *Vous trouverez* ci-inclus, ci-joint, *copie de ma lettre*. Après le substantif, ils sont adjectifs et s'accordent : *Vous en trouverez la copie* ci-jointe.

CICERONE. s. m. Celui qui montre aux étrangers les curiosités d'une ville. On prononce *Chichéroné* (Acad.); c.-à-d. qu'on prononce ce mot à la manière des Italiens, à peu près comme s'il était écrit *tchitchéroné*. L'Académie dit au plur. : *Plusieurs cicerone ;* voilà un pluriel qui n'est ni français, ni italien. La plupart des écrivains et des grammairiens disent *des ciceroni*. Cette dernière forme nous paraît la seule bonne. Si *cicerone* est un mot devenu français, il faut le prononcer à la française, surmonter les *e* d'un accent aigu, et écrire au pluriel *des cicérones*. S'il est considéré comme mot italien, il faut dire au plur. *des ciceroni*.

CIEL. s. m. Le plur. est *cieux*. Cependant il fait *ciels*, au pl., 1° en termes de Peinture, de Dessin : *Ce peintre fait bien les* ciels. *Les* ciels *dans les tapisseries réussissent mal ;* — 2° dans le sens de Climat, température : *Les* ciels *glacés du Nord ;* — 3° dans *ciels de lit, ciels de carrière*.

CIGARE. s. m. *Avoir un cigare à la bouche*. (Acad.)

CI-GÎT. Voyez **Gésir**.

CI-INCLUS. CI-JOINT. Voy. **Ci**.

CIL. s. m. On mouille le *l*.

CIMAISE. s. f. On écrit aussi *cymaise et simaise*.

CIMBALAIRE. s. f. On écrit aussi *cymbalaire*. T. de Botanique. Plante.

CINQ. adj. num. La lettre finale *q* ne se prononce point quand *cinq* est immédiatement suivi de son substantif commençant par une consonne ou un *h* aspiré, ou lorsqu'il n'est séparé de ce substantif que par un adj. ne commençant point par une voyelle ou un *h* muet: *Cinq chevaux, cinq grandes tables, cinq hérons*. Dans tous les autres cas, le *q* se prononce: *Espace de cinq ans. J'en ai vingt-cinq. Cinq multiplié par trois*.

CIPAYE. s. m. On prononce *cipa-ye*. (Acad.) Soldat indien.

CIRCONCIRE. v. a. ou transit. et défectif. — INDICAT. Prés. *Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent*. — Imparf. *Je circoncisais, tu circoncisais, il circoncisait; nous circoncisions, vous circoncisiez, ils circoncisaient*. — Passé déf. *Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncîmes, vous circoncîtes, ils circoncirent*. — Futur. *Je circoncirai, tu circonciras, il circoncira; nous circoncirons, vous circoncirez, ils circonciront*. — CONDIT. Prés. *Je circoncirais, tu circoncirais, il circoncirait; nous circoncirions, vous circonciriez, ils circonciraient*. — IMPÉR. *Circoncis; circoncisons, circoncisez*. — SUBJONCT. Prés. *Que je circoncise, que tu circoncises, qu'il circoncise; que nous circoncisions, que vous circoncisiez, qu'ils circoncisent*. — Imparf. *Que je circoncisse, que tu circoncisses, qu'il circoncit; que nous circoncissions, que vous circoncissiez, qu'ils circoncissent*. — PART. Prés. L'Acad. ne le donne point; quelques grammairiens indiquent *circoncisant*. — Passé. *Circoncis, circoncise*.

CIRCONSCRIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *écrire*.

CIRCONSPECT, ECTE. adj. Au masculin, on ne prononce pas le *t*, même devant une voyelle; mais le *c* qui précède ce *t* sonne comme *k*.

CIRCONVENIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *venir*.

CIRCULANT. Part. prés. du v. *circuler*, et adj. verb. dans le sens de Qui est en circulation: *Espèces circulantes*.

CISEAUX. s. m. pl. Il ne se dit pas au sing. *ciseau*, si ce n'est comme nom d'un outil qui sert à travailler le bois, le fer, la pierre, etc.

CITATEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CLAIR, AIRE. adj. Employé adverbialement dans la phrase *y voir clair*. (Voyez **Goutte**.)

CLAIRE-VOIE. s. fém. Le pl. est *claires-voies*.

CLAIR-OBSCUR. s. m. Il ne s'emploie pas au plur.

CLAIR-SEMÉ. adj. *De l'avoine clair-semée. Les arbres sont clair-semés dans ce verger. Clair* a ici fonction d'adverbe, c'est pourquoi il reste invariable.

CLARTÉ. s. f. Lumière, lueur, splendeur. En ce sens il ne s'emploie guère au plur. que dans le style poétique. — *Clarté* se dit quelquefois figurément, surtout en poésie, De tout ce qui éclaire l'esprit. Dans ce sens, on l'emploie souvent au plur. *De fausses clartés les égarent.* (Acad.)

CLAUDE. s. et adj. *C'est un claude.* (Acad.) On ne prononce plus le *c* comme *g*. (Voy. REINE-CLAUDE.)

CLAUSTRAL, E. adj. Le plur. masc. est *claustraux.*

CLEF. s. f. On prononce *clé*, même devant une voyelle, et plusieurs l'écrivent de cette façon. (Acad.)

CLEPHTE. s. m. On écrit aussi *klephte.* Montagnard libre de l'Olympe, du Pinde, etc.

CLERC. s m. Le *c* final ne se prononce pas, excepté dans la locution *de clerc à maître.*

CLÉRICAL, ALE. adj. Il ne s'emploie pas au masc. plur.

CLIGNER. v. a. ou transit.— **CLIGNOTER.** v. n. ou intransit. — *Cligner* ne se dit que dans ces phrases: *Cligner les yeux, cligner l'œil*, c.-à-d. Fermer l'œil, fermer les yeux à demi pour diminuer l'impression d'une lumière trop vive, ou pour considérer des objets très-petits. Son subst. est *clignement.* — *Clignoter*, c'est Remuer et baisser les paupières fréquemment, coup sur coup. *Il ne fait que clignoter. Une lumière trop vive fait clignoter les yeux.* On dit aussi, *Clignoter des yeux.* Son subst. est *clignotement.*

CLIGNOTANT. part. prés. du v. *clignoter* et adj. verb. *Des yeux clignotants.*

CLINCAILLE. s. f. **CLINCAILLERIE.** s. f. **CLINCAILLIER.** s. m. On dit plus souvent *quincaille, quincaillerie, quincaillier.*

CLOAQUE. s. m. Lieu destiné à recevoir les immondices, et par extension, Lieu malpropre et malsain. *Tomber dans un cloaque.* — **CLOAQUE.** s. f. Conduit fait de pierre, et voûté, par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. Il n'est guère usité qu'en parlant des ouvrages des anciens. *Les cloaques des Romains subsistent encore, elles sont bien bâties et fort hautes.* En parlant des constructions modernes du même genre, on dit ordinairement *égout.* (Acad.) L'Encyclopédie et la plupart des écrivains font ce mot toujours du masc.

CLOPORTE. s. m. Petit insecte très-commun dans les lieux humides et obscurs.

CLORE. v. a. ou transit. et défectif. Les formes usitées sont le prés. de l'INDIC., aux personnes du sing. seulement: *Je clos, tu clos, il clôt.* — Le futur. *Je clorai, tu cloras, il clora; nous clorons, vous clorez, ils cloront.* — Le CONDIT. prés. *Je clorais, tu clorais, il clorait; nous clorions, vous cloriez, ils cloraient.* — L'INFINIT. *Clore.* — Le PART. passé. *Clos, close,*

et les temps composés, qui prennent *avoir*.

CLOSSEMENT. s. m. Cri de la poule. — **CLOSSER**. v. n. ou intransit. On dit plus souvent *gloussement*, *glousser*.

CLUB. s m. Plusieurs, dit l'Acad., prononcent *cloub* ou *clob*.

COADJUTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *coadjutrice*.

COAGULUM. s. m. On prononce *coagulome*. (Acad.) T. de Chimie. Coagulation d'un mélange.

COASSER. v. n. ou intransit. Crier. Il ne se dit que des grenouilles. (Voir CROASSER.)

COCCYX. s. m. Le *x* se prononce comme *s*. (Acad.) T. d'Anatomie. Petit os attaché à l'extrémité de l'os sacrum.

COCHE. s. m. Chariot couvert, bateau. — **COCHE**. s. f. Truie. Entaille faite à un corps solide.

CODICILLAIRE. adj. **CODICILLE**. s. m. Les *l* ne sont pas mouillés.

COECUM. s. m. On prononce *cécome*. (Acad.) Le premier des gros intestins.

COGNAT. s. m. Parent du côté de la femme. — **COGNATION**. s. f. Dans ces deux mots, le *g* se prononce durement.

COGNE-FÉTU. s. m. Homme qui se fatigue à ne rien faire. Le pluriel s'écrit comme le sing.; il n'est pas donné par l'Acad.

COI. adj. Tranquille, calme. Fém. *coite*. Il n'est guère usité que dans ces phrases familières: *Se tenir coi, demeurer coi*.

COÏNCIDANT. Part. prés. du v. *coïncider*.

COÏNCIDENT. adj. T. de Géométrie et de Médecine. *Lignes coïncidentes. Symptômes coïncidents.*

COING. s. m. On ne prononce pas le *g*.

COLÈRE. s. f. Les poëtes ont quelquefois employé ce mot au pluriel : *Pressé de toutes parts des colères célestes* (Corneille). En prose, on ne le met au plur. que dans cette phrase familière: *Je l'ai vu dans ses colères*, c.-à-d. *dans ses accès de colère*.

COLIN-MAILLARD. s. m. Il ne s'emploie pas au plur.

COLLABORATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *collaboratrice*. L'Acad. ne dit pas si l'on fait entendre les deux *l*; Laveaux et plusieurs autres grammairiens disent qu'on doit les faire sentir: c'est en effet la prononciation la plus généralement en usage.

COLLATAIRE. s. m. — **COLLATÉRAL, ALE**. adj. (Plur. *collatéraux*.) — **COLLATEUR**. s. m. — **COLLATIF**. adj. — **COLLATION**. s. f. (Droit de conférer un bénéfice, vérification d'écrits ou de livres.) Dans tous ces mots on prononce les deux *ll*.

COLLATION. s. f. Léger repas. On ne prononce qu'un seul *l*.

COLLATIONNER. v. n. ou intransit. Faire un léger repas. On ne prononce qu'un seul *l*.

COLLATIONNER. v. a. ou transit. Vérifier, examiner des écrits, des livres. On prononce les deux *ll*.

COLLECTIFS. *Substantifs collectifs sujets du verbe*, voir VERBE.

COLLÉGIAL. adj. Il n'est guère usité qu'au fém. et dans cette dénomination : *Église collégiale*.

COLLIGER. v. a. ou transit. On prononce les deux *ll*. Faire des collections des endroits notables d'un livre. Ce mot est peu usité.

COLLIQUATIF. adj. – **COLLIQUATION.** s. f. Dans ces deux mots, on fait sentir les deux *ll*, et *qua* se prononce *coua* (Acad.). T. de Médecine.

COLLISION. s. f. — **COLLOCATION.** s. f. — **COLLOQUE.** s. m. — **COLLOQUER.** v. a. ou transit. — **COLLUDER.** v. n. — **COLLUSION.** s. f. — **COLLUSOIRE.** adj. — **COLLUSOIREMENT.** adv. Dans tous ces mots on prononce les deux *ll*.

COLON. s. m. Celui qui cultive une terre, et plus ordinairement Celui qui fait partie d'une colonie, qui habite une colonie. Ce mot n'a point de fém. correspondant.

COLONEL. s. m. On ne dit pas *Madame la colonelle*, quoiqu'on dise *Madame la maréchale*. — *Colonelle* est un adj. qui désignait autrefois la première compagnie d'un régiment, parce qu'elle n'avait point d'autre capitaine que le colonel. Il s'employait aussi substantivement.

COLOPHANE. s. f. Sorte de résine dont on se sert pour frotter les crins de l'archet. Quelques personnes disent à tort *colaphane*.

COLORER. v. a. ou transit. Donner la couleur, de la couleur. *Le soleil colore les fruits. L'art de colorer le verre.* Au figuré, Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais. *Colorer une injustice.* Il ne faut pas le confondre avec *colorier*.

COLORIER. v. a. ou transit. Appliquer les couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin. *Je veux colorier cette lithographie*. (Voir *Colorer*.)

COLORIS. s. m. On ne fait point sentir le *s*.

COLOSSAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc. (Acad.)

COMBATTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *battre*.

COMBIEN. adv. de quantité. *Combien* ne peut être sujet ni complément direct du verbe; ces fonctions sont remplies par le substantif ou le pronom qui suit la prépos. *de*. *Combien de gens voudraient être à votre place! Combien d'argent avez-vous? Combien avez-vous d'argent? Il est incroyable combien cet auteur a écrit d'ouvrages* (Acad.). Le substantif peut être sous-entendu, mais il commande toujours l'accord : *Combien voudraient être à votre place!* (Acad.), c-à-d. *combien de gens*.

Combien, suivi de *en*, précédant un participe passé. (Voyez *en*.)

COMMANDER. v. a. ou transit. On dit, *Commander une chose à quelqu'un*. Le substantif ou le pronom désignant la personne à laquelle on commande, est donc toujours complément indirect, et n'influe point sur l'accord du participe passé. *Dieu nous a commandé de l'aimer*. — *Commander quelqu'un* ne se dit que quand il s'agit du

commandement militaire. *Les dragons étaient commandés par le général N... Dix hommes par compagnie furent commandés pour cette expédition.*

Décommander n'est point français. (Voir **Contremander**.)

COMME. conjonct. Lorsque deux substantifs sujets sont unis par cette conjonction, le premier commande seul l'accord du verbe : *L'âme, comme le corps, se développe par l'exercice* (Bernardin de Saint-Pierre), c.-à-d., *L'âme se développe par l'exercice*, comme *le corps*.

Après *aussi, autant, si, tant, aussitôt*, on ne doit pas employer *comme*, au lieu de *que*, pour lier les deux termes d'une comparaison. Ne dites pas : *Aussi aimable* comme *vous. J'en ai autant* comme *vous.* Ni avec Corneille : *Qu'il fasse autant pour moi* comme *je fais pour lui.* Dites : *Aussi aimable* que *vous, autant* que *vous, autant pour moi* que *je fais pour lui.*

Comme signifie quelquefois *de quelle manière*, et se dit alors pour *comment. Vous savez comme il s'est conduit envers moi. Voici comme l'affaire se passa. Comme vous voilà fait !* (Acad.) Mais il ne s'emploie jamais dans ce sens lorsqu'on interroge. Comme *vous portez-vous ?* disait un Gascon à Fontenelle. Comment *vous voyez*, lui répondit celui-ci.

Comme de raison. c.-à-d. Comme il est juste, comme il est raisonnable de faire. Quelques personnes disent *comme de juste*, dans le même sens ; mais cette locution n'est point bonne.

COMMENÇANT. part. prés. du v. *commencer.* Il est employé comme substantif pour signifier, Celui, celle qui en est encore aux premiers éléments d'un art, d'une science. *La classe des commençants.*

COMMENCER. v. a. ou transit. *Commencer de* désigne une action qui aura de la durée. *Lorsqu'il commença de parler, chacun se tut pour l'écouter. Il avait commencé d'écrire sa lettre. Je commençais à peine de dormir quand ce bruit m'éveilla. Ce roi commença de régner en telle année* (Acad.).

Commencer à désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement. *Cet enfant commence à parler, à lire, à écrire. Je commence à comprendre. Ses nuits sont plus calmes, il commence à dormir un peu. Le jour commence à luire.*

COMMENT. adv. Voyez **Comme**.

COMMERÇANT. part. prés. du v. *commercer* et adj. verb. *Les peuples commerçants. Une ville commerçante.* Il est souvent employé comme substantif. *Un bon commerçant.*

COMMETTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mettre.*

COMMUN, UNE. adj. *D'une commune voix*, A l'unanimité. *D'un commun accord*, D'un accord unanime. *La voix commune*, L'opinion générale. *Une voix commune*, Une voix médiocre, peu remarquable. On voit que, lorsque *commun* exprime l'idée d'unanimité, il se place avant le substantif.

Commun à, Qui appartient qui convient, qui est propre à,

Cela est commun à tout le bourg. Le nom d'animal est commun à l'homme et à la bête. Le boire et le manger sont communs à l'homme et aux animaux.

Commun avec, Que l'on partage avec, que l'on possède en commun avec, qui a quelque chose de conforme avec. *Cette joie m'est commune avec bien des gens. Ces disgrâces leur sont communes avec les grands et les héros. Cette affaire n'a rien de commun avec celle dont il s'agit.*

COMMUNIANT. part. prés. du v. *communier.* Il est subst. lorsqu'il désigne une personne qui communie : *Il y a eu un grand nombre de communiants à Pâques.*

COMPAGNON. s. m. Le fém. correspondant est *compagne.*

COMPARABLE. adj. *Comparable à,* Qui se peut comparer. *Un homme comparable aux plus grands hommes de l'antiquité.*

Comparable avec, se dit lorsqu'on parle De choses qui sont de nature absolument différente, et il ne peut dès lors se placer que dans une proposition négative : *L'esprit n'est pas comparable avec la matière.*

COMPARAÎTRE. v. n. ou intransitif. Il se conjugue comme *paraître,* et prend toujours, dans ses temps composés, l'auxiliaire *avoir. Il n'a point comparu.*

COMPARER. v. a. ou transit. Comparer deux termes, c'est Chercher à découvrir les rapports qu'il peut y avoir entre l'un et l'autre, rapports qui feront apercevoir les différences et les ressemblances : *Quand vous aurez comparé ces auteurs, vous y trouverez une différence infinie. Nous avons comparé un grand nombre de manuscrits.*

« *Comparer à,* dit Laveaux, suppose une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes ; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. Buffon a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes : *Comparons les œuvres de la nature aux ouvrages de l'homme.* Il y a analogie, il y a un rapport de ressemblance entre les *œuvres* et les *ouvrages,* et c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. *Que l'on compare la docilité, la soumission du chien avec la fierté et la férocité du tigre; l'un paraît être l'ami de l'homme, et l'autre son ennemi.* Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes ; au contraire, ils sont tout à fait opposés. » Ces observations nous paraissent d'autant plus justes, qu'elles sont parfaitement conformes à celles que nous avons faites, d'après l'Académie, sur la différence de sens entre *comparable à* et *comparable avec.*

COMPAROIR. v. n. ou intransit. Usité seulement à l'infinitif. Il a vieilli ; on dit aujourd'hui *comparaître.*

COMPAS. s. m. Le *s* ne sonne point à la prononciation.

COMPATISSANT. part. prés.

du v. *compatir*, et adj. verb. *Ame compatissante.*

COMPENDIUM. s. m. On prononce *compendiome* (Acad.). Abrégé.

COMPÉTANT. part. prés. du v. *compéter*, T. de Jurisprudence.

COMPÉTENT, ENTE. adj. Qui appartient, qui est dû. *Le père a donné à chacun de ses enfants leur portion compétente.* Il signifie aussi, Suffisant, convenable, requis. *Age compétent.* Enfin, il s'emploie fréquemment pour signifier Qui a droit de connaître d'une affaire, de la juger. *Un tribunal, un juge compétent.* Et, par extension, il signifie, dans le discours ordinaire, Qui peut donner son avis sur une chose. *Il est juge compétent de cela. Vous n'êtes pas compétent de cela.*

COMPLAIRE (SE). v. n. ou intransit et pronomin. Il se conjugue sur *plaire*. Ce verbe se prend toujours en mauvaise part. Le participe passé s'accorde avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède. *Ils ne se sont complus que dans leurs œuvres.* Les temps composés sont peu usités.

COMPLET. adj. Le fém. est *complète.*

COMPOSITEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant. Il faudrait donc dire d'une femme qui excelle dans la composition de la musique, qu'elle est *bon compositeur*, comme on dirait qu'elle est *bon peintre*. Mais nous pensons qu'il vaut mieux prendre un autre tour, et dire, par exemple : *elle compose d'excellente musique.*

COMPRENDRE. v. a. ou transitif. Il se conjugue comme *prendre*.

COMPRIS. part. passé de *comprendre*. — *Y compris, non compris*, sont invariables, comme prépositions, lorsqu'ils précèdent le substantif, et s'accordent avec lui quand ils le suivent : *Combien y avait-il de régiments, y compris l'artillerie* (*avec* l'artillerie)? *Il a dix mille francs de revenu*, non compris *la maison où il loge* (*sans* la maison), *la maison où il loge* non comprise.

COMPROMETTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mettre*.

COMPTABILITÉ. s. f. — **COMPTABLE.** adj. et s. Le *p* ne se prononce point. Au figuré, *comptable* régit *à* ou *envers* devant le nom ou le pronom qui désigne celui à qui l'on est comptable. *Nous sommes comptables de nos talents à la patrie. Nous sommes comptables à Dieu. Nous sommes comptables* envers *Dieu.*

COMPTE. s. m. Le *p* ne se prononce point. On disait autrefois : *Faire son compte que*, Être assuré, être persuadé :

Oui, croyez, ma cousine, et FAITES VOTRE (COMPTE,
QUE ce jeune étourdi vous couvrira de honte.
(VOLTAIRE.)

et *Faire son compte de*, Prendre la résolution de : *Il fait son compte* de *partir demain* (Acad.). Ces locutions ont vieilli; on dit aujourd'hui *compter*.

COMPTER. v. a. ou transit. Le *p* ne se prononce point. *Compter*, dans le sens de *réputer, estimer*, demande la pré-

position pour : *Il* compte pour *rien tous les services qu'on lui a rendus. Il* compte *cela* pour *beaucoup*. Boileau s'est donc mal exprimé lorsqu'il a dit : *Moi qui ne* compte *rien ni le vin ni la chère.*

Compter, dans le sens de *se proposer*, *croire*, ne prend point la préposition *de* devant un infinitif : *Il compte partir demain* (Acad.), et non *Il compte de partir*. — On dit, pour assurer qu'une chose sera : *Comptez que vous me trouverez toujours prêt à vous servir* (Acad.); c.-à-d., *croyez que*, etc. Dans ce sens, *compter* ne peut s'employer avec un autre verbe à un temps présent ou passé. C'est donc mal s'exprimer que de dire : *Je compte que vous travaillez à ce que je vous ai demandé*. Dites : *Je crois, je pense, je présume que vous travaillez, etc.*

COMPTOIR. s. m. On ne prononce pas le *p*.

COMTAT. s. m. On ne prononce pas le *t* final. Comté. *Le comtat Venaissin*, ou simplement *le Comtat*.

COMTÉ. s. m. On le faisait autrefois du fém. Aujourd'hui, il n'est du féminin que dans *la Franche-Comté*. On dit *un comté-pairie*; quelques-uns disent *une comté-pairie*. (Voir **Duché-pairie**.)

CONCEPT. s. m. — **CONCEPTION.** s. f. Dans ces deux mots on prononce le *p*.

CONCERNANT. part. prés. du v. *concerner*. Il est souvent employé comme une sorte de préposition dans le sens de *touchant, relativement à*. *J'ai à vous dire quelque chose concernant cette affaire.*

CONCERTANT. part. prés. du v. *concerter*. Il est adj. verb. dans les expressions : *Symphonie concertante, duo concertant, etc.*, et s'emploie comme subst. pour désigner Celui qui chante ou joue sa partie dans un concert. *Il y avait douze concertants.*

CONCERTO. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple de ce mot au pluriel, mais elle écrit *des duos;* on doit donc écrire *des concertos*.

CONCETTI. s. m. pl. Pensées brillantes et sans justesse. *Ouvrage rempli de concetti*. Il s'emploie abusivement au singulier, dit l'Académie : *Cette pensée n'est qu'un concetti*. Abusivement, en effet; car si l'on prend au pluriel la forme italienne *concetti*, il faut aussi, au singulier, se servir de l'italien *concetto*. Et réciproquement, si l'on dit, au singulier, *un concetti*, le mot cesse d'être italien, et doit être soumis dès lors aux règles de la langue française; ceux qui disent au singulier *un concetti*, doivent donc écrire au pluriel des *concettis*. (Voyez au mot **Substantif**, le paragraphe *pluriel des substantifs tirés des langues étrangères*.)

CONCHOÏDE. s. f. — **CONCHYLIOLOGIE.** s. f. — **CONCHYLIOLOGISTE.** s. m. — **CONCHYTE.** s. f. Dans ces mots *ch* se prononce comme *k*.

CONCILIABULE. s. m. Diminutif de *concile*. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

CONCILIANT. part. prés. du v. *concilier.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits, les gens d'intérêts opposés. *Des mesures conciliantes.*

CONCILIATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *conciliatrice.*

CONCLUANT. part. prés. du v. *conclure.* Il est adj. verb. et ne se dit que des choses, dans le sens de Qui prouve bien. *Raison concluante.*

CONCLURE. v. a. ou transit. — INDICATIF. Présent. *Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent.* — Imparf. *Je concluais, tu concluais, il concluait; nous concluions, vous concluiez, ils concluaient.* — Passé déf. *Je conclus, tu conclus, il conclut; nous conclûmes, vous conclûtes, ils conclurent.* — Futur. *Je conclurai, tu concluras, il conclura; nous conclurons, vous conclurez, ils concluront.* — CONDIT. Prés. *Je conclurais, tu conclurais, il conclurait; nous conclurions, vous concluriez, ils concluraient.* — IMPÉR. *Conclus; concluons, concluez.* — SUBJ. Prés. *Que je conclue, que tu conclues, qu'il conclue; que nous concluions, que vous concluiez, qu'ils concluent.* — Imparf. *Que je conclusse, que tu conclusses, qu'il conclût; que nous conclussions, que vous conclussiez, qu'ils conclussent.* — PART. Prés. *Concluant.* — Passé. *Conclu, conclue.*

CONCORDANCE DES TEMPS. Voir TEMPS.

CONCOURIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *courir.*

CONCRET. adj. Le fém. est *concrète.*

CONCURREMMENT. adv. On prononce *concurramment* (Acad.).

CONDAMNABLE. adj. — **CONDAMNATION.** s. f. — **CONDAMNER.** v. a. ou transit. Dans ces trois mots on ne prononce pas le *m.* — *Condamner,* dans le sens de Blâmer, désapprouver, rejeter, veut *de* ou *par. Cette maxime est condamnée de tout homme sage* (Acad.). *O ciel! si notre amour est condamné de toi* (Racine). *Cette façon de parler est condamnée par tous les gens de goût* (Acad.). *Son livre fut condamné par la Sorbonne* (Id.). Il nous semble que *condamné de* ne se dit que quand il s'agit de sentiments, d'opinions. Dans le dernier exemple, on veut bien dire, il est vrai, que ce furent les opinions émises dans le livre qui furent condamnées, mais la forme de la phrase présente l'objet matériel *livre* comme encourant la désapprobation.

L'Académie, tous les écrivains, tout le monde, dit *condamné à;* ce n'est qu'au barreau et dans les gazettes des tribunaux qu'on dit *condamné en cinq ans de prison, en cinquante francs d'amende.*

CONDITIONNEL. *Emploi du conditionnel.* Voir **MODES.**

CONDOULOIR (SE). v. a. ou transit. et pronomin. Participer à la douleur de quelqu'un. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et il a vieilli.

CONDUCTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *conductrice*.

CONDUIRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je conduis, tu conduis, il conduit; nous conduisons, vous conduisez, ils conduisent.* — Imparf. *Je conduisais, tu conduisais, il conduisait; nous conduisions, vous conduisiez, ils conduisaient.* — Passé déf. *Je conduisis, tu conduisis, il conduisit; nous conduisîmes, vous conduisîtes, ils conduisirent.* — Futur. *Je conduirai, tu conduiras, il conduira; nous conduirons, vous conduirez, ils conduiront.* — CONDIT. Prés. *Je conduirais, tu conduirais, il conduirait; nous conduirions, vous conduiriez, ils conduiraient.* — IMPÉR. *Conduis; conduisons, conduisez.* — SUBJ. Prés. *Que je conduise, que tu conduises, qu'il conduise; que nous conduisions, que vous conduisiez, qu'ils conduisent.* — Imparfait. *Que je conduisisse, que tu conduisisses, qu'il conduisît; que nous conduisissions, que vous conduisissiez, qu'ils conduisissent.* — PARTIC. Présent. *Conduisant.* — Passé. *Conduit, conduite.*

CONDUITE. s. f. Ce nom, à ce que prétendent plusieurs grammairiens, n'a point de pluriel, si ce n'est en termes d'Hydraulique en parlant de tuyaux ou d'aqueducs; voici cependant deux exemples du pluriel : *Il y a une infinité de* conduites *qui paraissent ridicules, et dont les raisons cachées sont très-sages et très-solides* (La Rochefoucauld). *Il n'y a rien qui choque tant que ces sortes de conduites* (madame de Sévigné). Une infinité de *conduites*, Ces sortes de *conduites*, c.-à-d., de *manières d'agir*, de *façons de se conduire*.

CONFESSE. s. qui n'a point de genre. Il ne s'emploie que précédé de l'une des prépositions *à* ou *de* : *Aller à confesse. Venir de confesse.*

CONFIANCE. s. f. On a confiance, on met sa confiance *en* ou *dans*; devant l'article il faut *dans*. *Avoir confiance en quelqu'un. Mettre sa confiance en Dieu. Mettre sa confiance en soi-même, en ses propres forces. Mettre sa confiance dans les richesses, dans l'avenir.* — On dit : *Être plein de confiance* dans *les discours de quelqu'un*, et *Être plein de confiance* sur *les discours de quelqu'un*, comme on dit *Se confier* sur *la bonne foi de quelqu'un*. La première expression a plus de rapport à la sincérité des discours, la seconde à la sûreté des promesses (Laveaux).

CONFIANT. part. prés. du v. *confier*. Il est adj. verb. dans le sens de Disposé à la confiance : *Une âme confiante;* ou de Présomptueux : *C'est un homme bien confiant.*

CONFIER. v. a. ou transit. *Se confier*. On se confie *à*, *dans*, *en* quelqu'un ou quelque chose. *Je me confie à vous. Se confier au hasard. Il se confiait dans la bonté de sa cause. Il s'est confié en ses amis. Se confier en ses forces* (Acad.). On se confie aussi *sur* la probité, *sur* la bonne foi, etc., de quelqu'un.

Sur l'équité des dieux osons nous confier
(RACINE.)

Le participe passé de ce verbe s'accorde ou non avec le pronom complément qui le précède, selon la fonction de ce complément d'après le sens du verbe : *Elles* se *sont* confié *leurs projets*, c.-à-d., elles ont confié *à soi*, *à elles*, leurs projets. *Elles se sont* confiées *en leurs propres forces*, c.-à-d., elles ont confié *elles*, etc.

CONFINS. s m. pl. qui n'a point de sing.

CONFIRE. v. a. ou transit., irrég. et défectif. — INDIC. Prés. *Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent.* — Imparf. *Je confisais, tu confisais, il confisait; nous confisions, vous confisiez, ils confisaient.* — Passé déf. *Je confis, tu confis, il confit; nous confîmes, vous confîtes, ils confirent.* — Futur. *Je confirai, tu confiras, il confira; nous confirons, vous confirez, ils confiront.* — CONDIT. Présent. *Je confirais, tu confirais, il confirait; nous confirions, vous confiriez, ils confiraient.* — IMPÉR. *Confis ; confisons, confisez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je confise, que tu confises, qu'il confise; que nous confisions, que vous confisiez, qu'ils confisent.* — Imparf. (non usité.) — PARTIC. Présent. *Confisant.* — Passé. *Confit, confite.*

CONFITEOR. s. m. On prononce *confitéor* (Acad.). Plur. *confiteor.*

CONFLIT. s. m. On ne prononce point le *t*.

CONGELER. v. a. ou transit. Ce verbe, de même que son simple *geler*, ne double jamais le *l*. *Le grand froid congèle l'eau* (Acad.).

CONGÉNITAL ou **CONGÉNIAL, ALE.** adj. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc.

CONGESTION. s. f. Le *t* a sa prononciation forte comme devant *a, e, o, u*.

CONJECTURAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemples du plur. masc. Les grammairiens se taisent aussi.

CONJECTURE. s. f. Jugement probable, opinion que l'on fonde sur quelques apparences touchant une chose obscure et incertaine. *Cet événement a donné lieu à beaucoup de conjectures. Si ma conjecture ne me trompe.* (Voir *Conjoncture.*)

CONJOINDRE. v. a. ou trans. Il se conjugue comme *joindre.*

CONJOINTEMENT. adv. Ensemble, l'un avec l'autre, de concert. Il semble dès lors qu'on ne devrait pas dire *conjointement avec;* l'Académie en donne cependant un exemple : *J'agirai conjointement avec vous;* c'est qu'en effet, si l'on commence par dire *j'agirai conjointement*, il faut exprimer le second terme, et ce second terme ne peut se lier à la phrase qu'au moyen de la préposition *avec;* le sens est *j'agirai avec vous*, l'action se faisant *conjointement.* Mais on ne dirait pas bien : *Nous avons agi conjointement l'un avec l'autre*, parce que l'idée des deux termes étant renfermée dans le pronom *nous*, la dernière partie de la phrase forme un pléo-

nasme inutile; il faut dire : *Nous avons agi conjointement.*

CONJONCTURE. s. f. Occasion, rencontre de circonstances; dispositions où se trouvent diverses choses en même temps. *Se trouver dans des conjonctures difficiles. La conjoncture est favorable,* c.-à-d. l'occasion est favorable. (Voir *Conjecture.*)

CONJUGAISON. s. f. T. de Grammaire. Manière de conjuguer. Assemblage des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps et personnes.

Il y a dans la langue française quatre conjugaisons.

Ces quatre conjugaisons ne diffèrent que par la terminaison des *temps primitifs,* ou temps qui servent à former les autres; car les règles de la formation des *temps dérivés* sont les mêmes pour chacune des quatre conjugaisons. (Voir au mot *Temps.*) De sorte que, pour bien conjuguer un verbe, il faut: 1° connaître les temps primitifs de ce verbe; 2° distinguer dans les formes de ces temps primitifs le *radical* ou racine du verbe, forme invariable parce qu'elle est le verbe lui-même, et la *terminaison,* partie variable; 3° connaître les règles de la formation des temps. Nous renvoyons à toutes les grammaires pour les modèles de conjugaison. Nous ferons seulement ici quelques remarques sur l'orthographe de certains verbes.

I. Dans les verbes en *ger,* comme *venger, manger,* on met un *e* après le *g* du radical lorsque la terminaison commence par un *a* ou par un *o* : *Nous veng* e *ons, je mang* e *ai.*

II. Dans les verbes en *cer,* comme *commencer,* on met dans le même cas une cédille sous le *c* du radical : *Je commenç ai, nous commenç ons.*

III. Les verbes terminés en *eler,* tels que *appeler, chanceler,* prennent deux *l* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'appelle, tu appelles, il appelle; nous appelons, vous appelez, ils appellent.* L'Académie excepte quelques verbes, tels que *geler, dégeler, congeler, bourreler, celer, déceler, harceler, modeler, marteler* et *peler,* ainsi, elle écrit : *Je gèle, tu gèles, il gèle; nous gelons, vous gelez, ils gèlent.*

Les verbes en *eter,* comme *jeter, cacheter,* prennent deux *t* dans le même cas : *Je jette, je cachetterai.* Cependant l'Académie ne met qu'un seul *t* à toutes les personnes des verbes *acheter, becqueter* ou *béqueter, décolleter, épousseter, étiqueter, interjeter* et *racheter,* et elle écrit avec un accent grave sur l'*è* : *J'achète, nous achèterons,* etc.

IV. Les verbes en *éler* et en *éter,* comme *révéler, répéter,* ne doublent jamais *l* ni *t.* Dans ces verbes et dans tous ceux où la dernière syllabe de l'infinitif est précédée d'un *é* fermé ou d'un *e* muet, comme *préférer, céder, achever, peser, mener,* on change cet *é* fermé ou cet *e* muet en *è* ouvert (avec accent grave), toutes les fois que la terminaison commence elle-même par un *e* muet : *Je révèle, tu répètes, il préfère, nous achèverons, vous mènerez.*

Cependant, d'après l'Académie, les verbes en *éger*, comme *abréger*, gardent toujours l'accent aigu sur l'*é* : *J'abrége, je protége, nous abrégerons.* L'Académie excepte encore le futur et le condit. de quelques verbes; ainsi elle écrit *je compléterai, nous réglerons, il régnera*, quoiqu'elle écrive *je complète, il règne*. Cette exception doit être générale pour tous les verbes où *lé*, qui précède la terminaison, est surmonté d'un accent aigu.

Il faut remarquer que les verbes qui ont à l'infinitif deux *t* ou deux *l*, les gardent dans toute leur conjugaison; tels sont *regretter, émietter, endetter, fouetter, guetter, seller, desseller, sceller, desceller, exceller, emmieller, flageller, interpeller, libeller, quereller, se rebeller, etc.*

V. Dans les verbes en *ayer*, comme *payer*, on peut changer l'*y* en *i* devant un *e* muet : *Il paye, je payerai*, ou *il paie, je paierai* (Acad.). Voir les verbes PAYER et AVOIR. Les verbes en *oyer*, comme *employer*, changent nécessairement l'*y* en *i* devant l'*e* muet : *Il emploie, j'emploierai*. Cela vient de ce que, dans les premiers verbes, on peut à la prononciation faire entendre deux *i* (il pai-ie) ou un seul (il paie), tandis qu'on n'en fait jamais entendre qu'un dans *j'emploierai, il emploie*. Les verbes des autres conjugaisons qui ont le participe présent en *oyant*, comme *croyant, prévoyant*, sont dans l'analogie des verbes en *oyer*.

Dans ces verbes et dans tous ceux qui ont le participe présent en *yant*, comme *pourvoyant, croyant*, l'*y* est suivi d'un *i* à la première et à la deuxième personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du subj. présent : *Nous payions, nous employions, vous pourvoyiez, vous croyiez; que nous payions, que vous croyiez.* Cependant *avoir*, dont le part. présent est *ayant*, ne prend jamais un *i* après l'*y*. Voir ce verbe.

Les verbes dont le participe présent est en *iant*, ont deux *i* aux mêmes personnes : *Nous priions, vous riiez ; que nous priions, que vous riiez.*

VI. Au présent de l'indicatif et au passé défini, lorsque la première personne du singulier finit par un *s*, la troisième se termine par un *t* : *Je bous, tu bous, il bout; je bouillis, tu bouillis, il bouillit. Je crois, tu crois, il croit; je crus, tu crus, il crut.* Excepté cependant les verbes *vaincre* et *convaincre*, au présent de l'indicatif : *Je vaincs, tu vaincs, il vainc; je convaincs, tu convaincs, il convainc.*

Si *s* est précédé de *d*, c'est le *d*, au lieu du *t*, qui termine la troisième personne : *Je rends, tu rends, il rend; je couds, tu couds, il coud.* Mais *atteindre, peindre*, etc., font à la troisième personne *il atteint, il peint*, parce que la première personne est *j'atteins, je peins*, sans *d*.

VII. A l'imparfait du subjonctif, la troisième personne du singulier est toujours terminée par un *t*, et la voyelle qui précède ce *t* est surmontée d'un accent circonflexe : *Qu'il aimât, qu'il reçût* (on écrivait autrefois *qu'il aimast, qu'il*

reçust). Les autres personnes prennent deux *s* dans la terminaison : *Que j'aimasse, que tu vinsses, que nous tinssions, que vous vissiez, qu'ils tinssent.*

VIII. Au futur et au conditionnel, la lettre *r* des terminaisons *rai, ras, ra, rons*, etc., n'est précédée d'un *e* muet que dans les verbes de la première conjugaison *J'aimerai, tu garderas, je prierai, je paierai, je lierai* (du verbe *lier*). Dans les trois autres conjugaisons, on ne doit pas mettre d'*e* devant *r* du futur et du conditionnel : *Je rendrai, je recevrai, je lirai* (du verbe *lire*).

CONJUGAL, ALE. adj. Nous ne trouvons dans le Dictionnaire de l'Académie, aucun exemple du plur. masc. Regnard a dit *les liens conjugaux;* rien n'empêche de dire comme cet écrivain.

CONNAISSANCE. s. f. Il a un pluriel seulement dans le sens de Savoir, instruction, lumières acquises : *Il possède des connaissances très-variées;* et pour désigner des personnes avec lesquelles on a des liaisons, des relations : *Je vois toujours avec plaisir mes anciennes connaissances.*

CONNAÎTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *paraître*.

CONNÉ, ÉE. adj. T. de Botanique. On fait sentir les deux *n*. Deux parties semblables qui naissent réunies.

CONQUÉRIR. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *acquérir;* mais il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au passé défini et aux temps composés.

CONSANGUINITÉ. s. f. Chez les Romains, parenté du côté du père. L'*u* fait diphthongue avec l'*i* (Acad.). Il ne le fait pas dans *consanguin, consanguine.*

CONSENTANT. part. prés. du v. *consentir*. Il est adj. verb., mais seulement en style de pratique : *La femme présente est* consentante. On ne doit donc pas dire, dans le langage ordinaire, *j'en suis consentant,* ni, *j'y suis consentant;* il faut dire *j'y consens.*

CONSENTIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *sentir*, et exige le subjonctif dans la proposition complétive. *Je consens que vous le fassiez.* — Devant un infinitif, il régit l'une des prépositions *à, de,* mais plus ordinairement *à : Je consens à partir* (Acad.). *César lui-même ici consent de vous entendre* (Racine). Laveaux pense qu'il faut employer *à* lorsqu'il s'agit d'une action que l'on consent à faire; et que *de* est préférable lorsqu'il est question seulement de ne pas défendre, de ne pas empêcher, de ne pas s'opposer. Selon lui, on devra donc dire, *Je consens de le voir, de l'entendre*, et *Je consens à prêter, mais je ne veux plus perdre;* et non point, comme a dit Voltaire, *Je consens de prêter.*

CONSÉQUENT, ENTE. adj. Lorsqu'il se dit d'une personne, cet adjectif signifie que cette personne agit conformément à ses vues, à ses principes : *Cet homme est conséquent dans ses discours, dans ses projets, dans sa conduite* (Acad.). Appliqué aux choses, il a à peu près le sens de l'adj. *conforme : Il a*

une conduite conséquente à ses principes. (Id.) Mais jamais ce mot ne peut signifier *considérable, important.* Il ne faut pas dire : *Une affaire conséquente, une somme conséquente, des propriétés conséquentes*, mais, *une affaire importante, une somme considérable, des propriétés considérables*, ou *de grandes propriétés.* Ce qui a pu donner lieu à cet emploi vicieux du mot *conséquent*, c'est qu'on dit très-bien *de conséquence*, pour signifier Qui peut avoir des suites importantes : *Une affaire de conséquence, une affaire de nulle conséquence* (Acad.).

CONSERVATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *conservatrice.*

CONSIDÉRATION. s. f. Ce substantif a un pluriel seulement dans le sens de Raisons, motifs : *Il s'y est vu contraint par des considérations d'honneur et d'intérêt;* et comme titre d'ouvrages, pour signifier Réflexions, observations : *Son ouvrage est intitulé Considérations sur le commerce.*

CONSISTANT. part. prés du v. *consister.* Il est adj. verb. en style de pratique, dans des phrases comme celle-ci : *Une terre* consistante *en bois, en terres labourables* (Acad.), et comme terme de Physique : *Les corps* consistants *et les corps fluides* (Id.)

CONSISTER. v. n. ou intransit. On dit : *La perfection de l'homme consiste* dans *le bon usage de sa raison.— Consister*, signifiant *être composé de, formé de,* régit la prépos. *en* : *Son revenu consiste* en *rentes et* en *blés*, etc. *La flotte consistait* en *trente vaisseaux.* On dit dans un sens analogue : *Le commerce de ce pays consiste* en *blés, vins, fourrages*, etc. (Acad.)

CONSISTORIAL, ALE. adj. Le plur. m. est *consistoriaux.*

CONSOLABLE. adj. On ne le dit que des personnes (Acad.). Cependant au mot *consoler*, nous trouvons dans le Dictionnaire de l'Acad. l'exemple : *consoler la douleur.* Or, si l'on dit *consoler la douleur*, il suit nécessairement que *la douleur est consolable.* Il y a plus : d'après l'Académie, on peut dire *douleur inconsolable;* et qu'est-ce qu'une *douleur inconsolable*, sinon une *douleur qui n'est pas consolable?*

CONSOLANT. part. prés. du v. *consoler*, et adj. verb. *Une nouvelle* consolante.

CONSOLATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *consolatrice.*

CONSOLIDANT. part. prés. du v. *consolider.* Il est adj. verb. et subst. comme T. de Médec. : *Des médicaments* consolidants. *Employer les* consolidants.

CONSOMMATEUR. s. m. L'Académie n'indique point de fém. correspondant; quelques grammairiens disent *consommatrice.*

CONSOMMER. v. a. ou transit. Achever, accomplir, mettre en sa perfection. Il se dit aussi en parlant des choses que l'on détruit en les faisant servir aux usages de la vie, comme vin, viande, bois, et toutes sortes de provisions. Il ne faut pas le confondre avec *consumer.* (Voir ce mot.)

CONSPIRANT. part. prés. du v. *conspirer.* Il est adj. verb.

dans ce terme de Mécanique, *puissances* conspirantes, c.-à-d. qui concourent à produire le même effet.

CONSPIRATEUR. s. m. L'Académie ne donne point de fém. correspondant; quelques grammairiens disent *conspiratrice*.

CONSPIRER. v. n. ou intransit. *Conspirer à*, c'est concourir à : *Ils conspirent au bien public. Tout conspire à mon bonheur.* — *Conspirer contre*, c'est former une conspiration : *Ils ont conspiré contre l'État.*

Devant un infinitif, il régit *à* dans le premier sens et *pour* dans le second : *Tout conspirait à me nuire. Ils ont conspiré pour renverser l'ordre établi.*

Conspirer s'emploie aussi activement, et alors il se prend toujours en mauvaise part : *Ils ont conspiré ma mort, ma perte.*

CONSTANT, ANTE. adj. Il régit *en* devant un substantif pris dans un sens général ou indéterminé : *Constant en amitié*; et *dans* lorsque le sens du substantif est déterminé ou simplement précédé de l'article : *Constant dans la foi, constant dans ses maux.*

Il est constant que veut le v. suivant à l'indicatif; mais, accompagné de la négation ou dans le sens interrogatif, il demande le subjonctif.

CONSTELLATION. s. fém. — **CONSTELLÉ.** adj. Dans ces deux mots on prononce les deux *l*.

CONSTER. v. impers. Il ne s'emploie guère qu'au Palais : *Il conste par tel acte que*, etc.

CONSTITUANT. part. prés. du v. *constituer*. Il est adj. verb. comme terme didactique : *Parties, molécules* constituantes.

CONSTRUCTEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CONSTRUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*.

CONSULTANT, part. prés. du v. *consulter*. Il est adj. verb. dans ces locutions : *Avocat* consultant, *médecin* consultant. Il s'emploie aussi substantivement.

CONSUMANT. part. prés. du v. *consumer*, et adj. verb. *Un feu* consumant.

CONSUMER. v. a. ou transit. Détruire, user, réduire à rien, sans but utile ou nécessaire pour l'agent qui détruit : *Le feu a consumé tout le bois. L'incendie consuma tout ce grand édifice. La rouille consume le fer. Les chagrins le consument. Il a consumé tout son bien en débauches* (Voir *Consommer*). — *Consumer* signifie aussi Employer sans réserve : *J'ai consumé tout mon temps à cet ouvrage.*

Se consumer. Dissiper son bien, détruire sa santé, épuiser ses forces.

CONTACT. s m. Les deux consonnes finales se prononcent.

CONTEMPLATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *contemplatrice*.

CONTEMPTEUR. s. m. Point de fém. correspondant. — **CONTEMPTIBLE.** adj. Dans ces deux mots on prononce le *p*.

CONTENANT. part. prés. du v. *contenir*, et adj. verb. *Cette bouteille est la partie* contenante, *et la liqueur est la par-*

tie contenue. Il se prend aussi substantivement au sing. m.

CONTENIR. v. a. ou intransit. Il se conjugue comme *tenir.*

CONTENTEMENT. s. m. Il ne s'emploie pas au plur., et l'Acad. a blâmé avec raison ce vers de Corneille :

> Et que tout se dispose à LEURS CONTENTE-(MENTS.

CONTESTANT. part. prés. du v. *contester.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui conteste en justice. *Les parties* contestantes. Il se prend aussi substantivement.

CONTESTER. v. a. ou transit. Ce verbe exige ou non la négation après lui, dans les mêmes cas que *nier.*

CONTINENTAL, ALE. adj. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. m.; nous pensons avec les grammairiens qu'on peut dire *continentaux.*

CONTINUATEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CONTINUER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, *continuer* demande *à* lorsqu'il signifie *poursuivre* sans interruption une chose commencée, avec une intention dirigée vers un but : *Il continuait à lui dire des injures, à le frapper. Continuez à bien vivre. Il continuait à faire la guerre. Pensez-vous que Calchas continue à se taire?* (Racine.)

Continuer demande la préposition *de* lorsqu'il signifie *ne pas cesser,* avec idée d'interruption : *Continuez de vous former le style. Quoique j'aie à me plaindre de Madame, je continue de la voir, elle continue de m'écrire* (Racine); ou bien *ne pas cesser,* sans interruption, mais en même temps sans que la phrase indique une intention dirigée vers un but : *Il continue de pleurer. La rivière continue de couler.*

CONTRACTANT. part. prés. du v. *contracter,* et adj. verb. : *Les parties* contractantes. Il se prend aussi substantivement.

CONTRADICTEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CONTRAINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre.* Devant un infinitif on dit *contraindre à* et *contraindre de.* Laveaux établit une distinction qui nous paraît assez juste : « À suppose un but, une tendance, une action. Il faut donc préférer *à* toutes les fois que ces idées sont comprises dans la phrase, et *de* dans tous les autres cas : *On le contraignit à marcher, à s'avancer, à se battre;* il s'agit d'une action. Mais on dira : *On le contraignit de se taire, de se tenir en repos, de prendre la fuite, de s'enfuir, de rester.* » L'Académie a observé cette différence, dans ces deux phrases: *On le contraignit à se battre. La ville fut contrainte de se rendre.*

CONTRAINTE. s. f. Ce substantif n'a de plur. qu'en style de pratique. Cependant Bossuet a dit : *Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses* contraintes *et de ses incommodités.* Mais ici *contraintes* est employé au figuré pour signifier diverses sortes de gênes.

CONTRARIANT. part. prés.

du v. *contrarier.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui se plaît, qui aime à contrarier, ou qui est de nature à contrarier : *Humeur* contrariante. *Cela est bien* contrariant. .

CONTRE. prép. L'*e* final ne s'élide jamais : *contre eux, contre elles, contre-amiral, contre-ordre.* Il s'emploie souvent dans le sens de *auprès de*, *près de*, *proche de;* mais il ne doit se dire alors qu'avec un régime nom de chose : *Sa maison est contre la mienne. J'étais assis contre le mur.* Ainsi c'est mal s'exprimer que de dire: *Passer contre quelqu'un, être assis contre quelqu'un ;* dites : *Passer près de quelqu'un, être assis près* ou *auprès de quelqu'un.*

CONTRE-ALLÉE. s. f. Le plur. est *contre-allées.*

CONTRE-AMIRAL. s. m. Le plur. est *contre-amiraux.*

CONTRE-APPROCHES. s. f. plur. n'ayant point de sing.

CONTRE-BASSE. s. f. Le pl. est *contre-basses.*

CONTRE-BATTERIE. s. f. Le plur. est *contre-batteries.*

CONTRE-BOUTANT. s. m. Le plur. est *contre-boutants.*

CONTRE-CHARME. s. m. Le plur. est *contre-charmes.*

CONTRE-CHÂSSIS. s. m. Le plur. est *contre-châssis.*

CONTRE-CLEF. s. f. Le plur. est *contre-clefs.*

CONTRE-COEUR. s. m. Le fond de la cheminée. Plur. *contre-cœurs.* — *A contre-cœur.* Locution adverb. *Faire une chose à contre-cœur.*

CONTRE-COUP. s. m. Le pl. est *contre-coups.*

CONTRE-COURANT. s. m. Le plur. est *contre-courants.*

CONTREDIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *médire.*

CONTREDISANT. part. prés. du v. *contredire.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui aime à contredire. *Il a l'humeur* contredisante.

CONTRE-ÉCHANGE. s. m. Le plur. est *contre-échanges.*

CONTRE-ENQUÊTE. s. f. Le plur. est *contre-enquêtes.*

CONTRE-ÉPREUVE. s. f. Le plur. est *contre-épreuves.*

CONTRE-ESPALIER. s. m. Le plur. est *contre-espaliers.*

CONTREFAÇON. s. f. Action de copier, d'imiter, de fabriquer une chose au préjudice de celui qui a le droit exclusif de la faire, de la fabriquer. Il se dit aussi Des choses faites par contrefaçon, principalement en parlant de Livres, de gravures, de musique. (Voir **CONTREFACTION.**)

CONTREFACTEUR. s. m. Celui qui est coupable de contrefaçon. Il n'a point de fém. correspondant.

CONTREFACTION. s. f. T. de Jurisprudence. Imitation ou falsification des monnaies, des effets publics, des poinçons, etc. On dit plus souvent en ce sens, dans le langage ordinaire, *Contrefaçon.* — Il se dit aussi de l'Action d'imiter, dans des vues coupables, l'écriture ou la signature de quelqu'un.

CONTREFAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *faire.*

CONTREFAISEUR. s. m. Le-

lui qui contrefait les personnes, les animaux. Il est peu usité. L'Académie n'indique point de féminin correspondant.

CONTRE-FICHE. s. f. Le pl. est *contre-fiches.*

CONTRE-FINESSE. s. f. Le plur. est *contre-finesses.*

CONTRE-FORT. s. m. Le pl. est *contre-forts.*

CONTRE-FUGUE. s. f. Le pl. est *contre-fugues.*

CONTRE-GARDE. s. f. Le pl. est *contre-gardes.*

CONTRE-HACHURE. s. f. Le plur. est *contre-hachures.*

CONTRE-HÂTIER. s. m. Le plur. est *contre-hâtiers.*

CONTRE-INDICATION. s. f. Le plur. est *contre-indications.*

CONTRE-JOUR. s. m. Ce mot ne se dit point au plur.

CONTRE-LATTE. s. f. Le pl. est *contre-lattes.*

CONTRE-LETTRE. s. f. Le plur. est *contre-lettres.*

CONTRE-MAÎTRE. s. m. Le plur. est *contre-maîtres.*

CONTREMANDER. v. a. ou transit. Révoquer l'ordre qu'on a donné. Il se dit Des personnes et des choses. *On avait mandé cet officier, il a été contremandé. Il avait commandé un diner, il l'a contremandé.* Quelques personnes disent, dans ce dernier sens, *décommander,* mais ce mot n'est pas français.

CONTRE-MARCHE. s. f. Le plur. est *contre-marches.*

CONTRE-MARÉE. s. f. Le pl. est *contre-marées.*

CONTRE-MARQUE. s. f. Le plur. est *contre-marques.*

CONTRE-MINE. s. f. Le plur. est *contre-mines.*

CONTRE-MINEUR. s. m. Le plur. est *contre-mineurs.*

CONTRE-MUR. s. m. Le pl. est *contre-murs.*

CONTRE-OPPOSITION. s. f. Ne se dit pas au plur.

CONTRE-ORDRE. s. m. Le plur. est *contre-ordres.*

CONTRE-PARTIE. s. f. Le plur. est *contre-parties.*

CONTRE-PIED. s. m. Ne se dit pas au plur.

CONTRE-PLATINE. s. f. Le plur. est *contre-platines.*

CONTRE-POIDS. s. m. Le pl. est *contre-poids.*

CONTRE-POIL. s. m. Ne se dit pas au pl.

CONTRE-POINT. s. m. T. de Musique, ne se dit pas au plur.

CONTRE-POISON. s. m. Le plur. est *contre-poison,* c.-à-d. des remèdes contre *le poison.*

CONTRE-PORTE. s. f. Le pl. est *contre-portes.*

CONTRE-RÉVOLUTION. s. f. Le pl. est *contre-révolutions.* Il ne s'emploie guère au plur.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. Le plur. est *contre-révolutionnaires.*

CONTRE-RUSE. s. f. Le plur. est *contre-ruses.*

CONTRE-SANGLON. s. m. Le plur. est *contre-sanglons.*

CONTRE-SCEL. s. m. Le pl. est *contre-scels.* Il ne se dit guère qu'au sing.

CONTRE-SEING. s. m. Le pl. est *contre-seings.* Il ne se dit guère qu'au sing.

CONTRE-SENS. s. m. Le pl. est *contre-sens.*

CONTRE-TEMPS. s. m. Le pl. est *contre-temps.*

CONTRE-TERRASSE. s. f. Le plur. est *contre-terrasses.*

CONTREVENANT. participe prés. du v. *contrevenir.* Il est subst. lorsqu'il désigne Celui, celle qui contrevient. *Les contrevenants payeront l'amende.* (Acad.)

CONTREVENIR. v. n. ou intrans. Il se conjugue comme *venir,* avec cette différence que les temps composés prennent toujours *avoir. Il prétendait n'avoir point contrevenu à la loi.*

CONTRE-VÉRITÉ. s. f. Le pl. est *contre-vérités.*

CONTUMACE s. f. T. de Jurisprudence criminelle. Le refus, le défaut que fait un accusé de comparaître devant le tribunal. *Purger la contumace.* (Voir CONTUMAX.)

CONTUMAX. adj. des deux genres. T. de Jurisprudence criminelle. Accusé ou prévenu qui est en état de contumace. Il s'emploie aussi comme subst. *Le contumax.* Le subst. *contumace,* dit l'Académie, est souvent synonyme de *contumax.* Dans ce cas, *contumace* est employé adjectivement pour les deux genres.

CONVAINCANT. adj. Qui a la force de convaincre. *Raison convaincante.*

CONVAINCRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *vaincre.*

CONVAINQUANT. part. prés. du v. *convaincre.*

CONVENANCE. s. f. Rapport, conformité, bienséance, décence, commodité, utilité. On ne trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie le substantif *inconvenance,* quoique l'adjectif *inconvenant* y soit.

CONVENANT. part. prés. du v. *convenir.* Il est adj. verbal dans le sens de Conforme, bienséant, sortable; mais il est vieux, dit l'Académie.

CONVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir.*

Dans le sens de Plaire, agréer, ou être propre, sortable, il prend l'auxiliaire *avoir. Cette maison m'a convenu. Cet emploi lui aurait bien convenu.* Dans le sens de Demeurer d'accord, il prend *être. Il est convenu lui-même de sa méprise. Nous sommes convenus du prix.* Il signifie aussi, en parlant des choses, Être conforme, avoir du rapport : *Leurs dispositions conviennent en tout.* Dans ce sens, aux temps composés, il prend *être.*

CONVENTICULE. s. m. Diminutif du mot latin *conventus* (couvent). Il se prend toujours en mauvaise part, pour Petite assemblée secrète et illicite.

CONVERGEANT. part. prés. du v. *converger.*

CONVERGENT, ENTE. adj. T. de Géométrie et de Physique. Il se dit Des lignes droites qui se dirigent vers un même point. *Lignes convergentes. Rayons convergents.*

CONVERTISSEUR. s. m. Ce mot n'a pas de fém. correspondant.

CONVIER. v. a. ou transit. Il régit *à* devant les substantifs. *Convier à un repas, à un bal,*

à des noces. Devant un infinitif, il régit *à* et *de*; *à* lorsque l'invitation indique un terme, un but : *Ils furent conviés à s'y trouver* (Acad.); *de* lorsque l'invitation n'a pour objet qu'une détermination, qu'un pur acte de la volonté, qui ne suppose pas un but : *On nous convia de parler*. (Acad.)

CONVOLVULUS. s. m. On prononce le *s*. Plante, liseron.

COOPÉRATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *coopératrice*.

COPAYER. s. m. On prononce et quelques-uns écrivent *copaïer* (Acad.). Arbre du Brésil, qui fournit le copahu.

COPECK. s. m. On écrit aussi *Kopeck*. Monnaie russe d'environ 4 centimes.

COPHTE ou COPTE. s. m. Chrétien originaire d'Égypte, de la secte des Jacobites. Il s'emploie comme adjectif dans cette expression : *La langue cophte*, l'ancienne langue des Égyptiens.

COQ. s. m. On prononce le *q*; ainsi que dans *coq de bruyère*; on ne le prononce pas dans *coq d'Inde*.

COQ-À-L'ÂNE. s. m. Le plur. est *coq-à-l'âne*, c.-à-d. Discours sans suite, sans liaison, où l'on passe du *coq à l'âne*.

CORAIL. s. m. Le plur. est *coraux*.

CORAN. s. m. On dit aussi, mais moins bien, *Alcoran*. Livre qui contient la loi de Mahomet.

CORDIAL, ALE. adj. Il s'emploie substantivement : *De bons cordiaux*.

CORDON BLEU. s. m. Chevalier du Saint-Esprit. La bonne compagnie disait *chevalier de l'ordre*. Aujourd'hui *cordon bleu* se dit, figurément et par plaisanterie, d'Une cuisinière très-habile.

CORIS. s. m. On écrit plus souvent *cauris*. (Voir ce mot.)

CORNETTE. s. f. Coiffure de femme. — En termes de Marine, Long pavillon à deux pointes; et autrefois, Étendard d'une compagnie de cavalerie.

CORNETTE. s. m. Officier qui portait l'étendard de la compagnie.

COROLLAIRE. s. m. On prononce les deux *l* sans les mouiller. Ce qu'on ajoute par surabondance à une démonstration. En Mathématiques, Conséquence d'une proposition déjà démontrée.

CORONER. s. m. On fait sentir le *r* final. Officier de justice en Angleterre.

CORPULENCE. s. f. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. *Grande corpulence*. *Grosse corpulence*. *Un homme de petite corpulence* (Acad.). Le mot *corporence*, dont quelques personnes se servent, n'est point français. L'adjectif *corpulent* (fém. *corpulente*) signifie Qui a beaucoup de corpulence.

CORPUSCULE. s. m. Diminutif de *corps*.

CORPS DE GARDE. s. m.
CORPS DE LOGIS. s. m. Ces mots s'écrivent sans traits d'u-

CORPS-SAINT. s. m. Le pl. est *corps-saints.*

CORRESPONDANT. part. prés. du v. *correspondre.* Il est adj. verb. quand on le dit Des choses qui ont entre elles des rapports, qui se correspondent. *Angles* correspondants. Il s'emploie aussi comme substantif : *Ce négociant a des* correspondants *en Russie. Cet élève est allé demander de l'argent à son* correspondant.

CORROBORANT. part. prés. du v. *corroborer,* et adj. verb. *Des aliments* corroborants. Il s'emploie aussi comme subst.

CORRODANT. part. prés. du v. *corroder.* Il est adj. verb. lorsqu'il signifie, Qui est capable de ronger, de consumer les parties solides.

CORROMPRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *rompre.*

CORRUPTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *corruptrice.*

CORTÈS. s. f. pl n'ayant point de sing. On prononce le *s.* Assemblée des états en Espagne et en Portugal.

CORTICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'écorce. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. m.; il fait *corticaux.*

CORYMBE. s. m. T. de Botanique.

COSÉCANTE. s. f. Le *s* se prononce fortement. T. de Géométrie. La sécante du complément d'un angle.

COSEIGNEUR. s. m. Le *s* se prononce fortement.

COSINUS. s. m. L'un et l'autre *s* se prononcent fortement. T. de Géométrie. Le sinus du complément d'un angle.

COSTAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui appartient aux côtes. Le plur. est *costaux.*

COTIGNAC. s. m. On ne prononce pas le *c* final. Confiture de coings.

COTRE. s. m. On dit aussi *cutter.* (Voir ce mot.)

COU. s. m. Quelquefois on dit, par euphonie, *col,* surtout en poésie. (Acad.) En prose, *col* ne se dit guère qu'au figuré : 1° dans ces expressions, *le col ou le cou d'une bouteille, d'un matras, d'une cruche,* etc.; 2° en termes d'Anatomie, *le col de la vessie, de l'humérus,* etc.; 3° comme nom d'un passage étroit entre deux montagnes. *Le col de Tende;* 4° Enfin, pour désigner des parties de vêtement et une espèce de cravate qui s'attache derrière le cou : *col de chemise; col de mousseline, col de velours.*

COUCHE. s. f. On dit : *Une femme en couche. Elle est relevée de couche. Elle a fait une fausse couche;* mais avec un adj. possessif, on se sert du pluriel : *Cette femme, pendant ses couches,* etc. (Acad.)

COUCHER. s. m. Ce mot peut se mettre au plur. en termes d'Astronomie. *Les astronomes distinguent trois couchers des étoiles : le cosmique, l'achronique et l'héliaque.*

COU-DE-PIED. s. m. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent abusivement *coude-pied.* Le pluriel, s'il est des cas où il

puisse être employé, doit s'écrire *cous-de-pied.*

COUDRE. v. a. ou transit. et irrég.—INDIC. Prés. *Je couds, tu couds, il coud; nous cousons, vous cousez, ils cousent.*—Imparf. *Je cousais, tu cousais, il cousait; nous cousions, vous cousiez, ils cousaient.* — Passé déf. *Je cousis, tu cousis, il cousit; nous cousîmes, vous cousîtes, ils cousirent.* — Futur. *Je coudrai, tu coudras, il coudra; nous coudrons, vous coudrez, ils coudront.*—CONDIT. Prés. *Je coudrais, tu coudrais, il coudrait; nous coudrions, vous coudriez, ils coudraient.* — IMPÉR. *Couds; cousons, cousez.* — SUBJ. Prés. *Que je couse, que tu couses, qu'il couse; que nous cousions, que vous cousiez, qu'ils cousent.* — Imparf. *Que je cousisse, que tu cousisses, qu'il cousît; que nous cousissions, que vous cousissiez, qu'ils cousissent.*— PART. Prés. *Cousant.*— Passé. *Cousu, cousue.*

COULANT. part. prés. du v. *couler.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui coule aisément: *Cette encre est bien* coulante. Il s'emploie aussi au figuré dans le sens de Aisé, naturel, facile: *Style coulant, prose coulante, homme coulant en affaire*, homme facile, accommodant.

COULEUR (mots exprimant la). Les mots désignant la couleur s'accordent s'ils sont véritablement adjectifs : *Une robe blanche, des rubans bleus, des rubans verts, de la soie cramoisie*, et restent invariables si ce sont des substantifs employés en qualité de complément du subst. *couleur* sous-entendu : *Des garnitures aurore, des rubans paille*, c.-à-d. *des garnitures* de la couleur de l'*aurore, des rubans* de la couleur de la *paille. Le colibri à gorge carmin* (Buffon). On dira de même *des taches marron, des chapeaux jonquille, des souliers ponceau, des gazes cerise, des gazes noisette, des velours puce, des souliers pistache, des gants soufre, des écharpes orange*, etc. On écrit cependant *des rubans roses, des étoffes cramoisies*, parce que les mots *rose* et *cramoisi* existent dans notre langue à l'état d'adjectifs.

Deux adjectifs réunis pour exprimer une couleur restent tous deux invariables : *Une couleur gris-obscur* ou *jaune-brun, des reflets vert-doré, des cheveux châtain-clair.* Dans ces sortes de locutions, le premier adjectif est pris substantivement, et le second est qualificatif du premier; il y a ellipse du mot *d'un : Une couleur* d'un *gris-obscur.*

COULIS. s. m. Suc d'une chose consommée à force de cuire: *Coulis de perdrix.* On ne fait point sentir le *s*.

COULIS. adj. m. qui n'est usité que dans cette locution : *vent coulis. Les vents coulis sont dangereux.* On ne fait point sentir le *s*.

COUP. s. m. *Faire les cent coups*, locution populaire et de mauvais goût; dites : *Faire mille folies.*

COUP D'OEIL. s. m. Il s'écrit sans trait d'union. Le plur. est *coups d'œil.*

COUPANT. part. prés. du v. *couper*. Il est adj. verb. dans le sens de Qui a la propriété de couper. *Cette herbe est* coupante. *Ce couteau n'est pas assez* coupant.

COUPE-GORGE. s. m. Le pl. est *coupe-gorge*.

COUPE-JARRET. s. m. L'Académie écrit au plur. *coupe-jarrets*. On devrait aussi l'écrire de cette manière au singulier : Un *coupe-jarrets* est un brigand dont on dit hyperboliquement qu'il coupe les *jarrets* de celui qu'il attaque. Mais si l'usage a consacré la forme *un coupe-jarret*, il faudrait écrire aussi au pluriel *des coupe-jarret*, car l'idée de pluralité n'est point *les jarrets*, mais *les assassins*.

COUPE-TÊTE. s. m. Sorte de jeu d'enfants. Le plur. n'est pas employé.

COUPLE. Ce subst. est masc. ou fém. selon le sens. Il est masculin lorsqu'il s'emploie pour désigner Deux êtres animés, unis par le sentiment : *Un couple d'amis. Heureux couple;* ou bien par la volonté ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *Un couple de fripons. Un beau couple de chiens.* Il se dit, dans un sens analogue, de Deux animaux de même espèce, l'un mâle, l'autre femelle. *Un couple de pigeons est suffisant pour peupler une volière* (Guizot). — *Couple* est du fém. lorsqu'il signifie simplement Le nombre deux, sans idée d'union, d'assortiment, d'assemblage : *Une couple d'œufs. Une couple de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes* (Guizot). Dans ce sens, il ne se dit jamais des choses qui vont naturellement ensemble, comme les bas, les gants, les souliers, etc.; on doit dire *une paire*.

COURAGE. s. m. Dans le style élevé, il se dit des personnes mêmes, et peut se mettre alors au pluriel. *Enflammer les courages. Les grands courages ne se laissent point abattre par l'adversité.*

COURANT. part. prés. du v. *courir* et adj. verb. *Eau courante.*

COUREUR. adj. Le féminin *coureuse* se prend en mauvaise part.

COURIR. v. n. ou intransit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent.* — Imparf. *Je courais, tu courais, il courait; nous courions, vous couriez, ils couraient.* — Passé déf. *Je courus, tu courus, il courut; nous courûmes, vous courûtes, ils coururent.* — Futur. *Je courrai, tu courras, il courra; nous courrons, vous courrez, ils courront.* — CONDIT. Prés. *Je courrais, tu courrais, il courrait; nous courrions, vous courriez, ils courraient.* — IMPÉR. *Cours; courons, courez.* — SUBJ. Prés. *Que je coure, que tu coures, qu'il coure; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent.* — Imparf. *Que je courusse, que tu courusses, qu'il courût; que nous courussions, que vous courussiez, qu'ils courussent.* — PARTICIPE. Prés. *Courant.* — Passé. *Couru, courue.* Les temps composés se construisent toujours

avec *avoir*. *J'ai couru, j'y ai couru*, et non *j'y suis couru*.

Courir s'emploie activement, et alors il signifie Poursuivre à la course avec dessein d'attraper: *Courir quelqu'un pour le prendre*. *Courir le cerf, le lièvre;* et figurément, en parlant Des personnes et des choses qu'on recherche avec empressement, qui sont fort en vogue: *On le court, on le choie*. Dans ces deux sens il peut se dire au passif: *Ce lièvre a été souvent couru. Ce prédicateur est fort couru*. — *Courir* est encore actif en termes de Marine: *Courir des bordées;* et dans le sens de Parcourir et de fréquenter: *Courir les rues, courir le monde, courir les bals*.

COURRE. v. a. ou transit. T. de Chasse. Il se conjugue comme *courir*.

COURS. s. m. On ne prononce point le *s*.

COURT, COURTE. adj. Il s'emploie souvent comme adverbe: *Il lui coupera les cheveux très-court. Elle est demeurée court après les premiers mots de son compliment*.

COURT-BOUILLON. s. m. Il ne peut avoir de pluriel.

COURTE-BOTTE. s. m. Petit homme. L'Académie ne donne point d'exemple du plur.; mais on doit écrire *des courte-botte*, parce que la pluralité tombe sur le subst. *homme*, et non sur le subst. *botte* (des hommes à *courte botte*.)

COURTE-POINTE. s. f. L'Académie n'indique point le plur. Laveaux et plusieurs grammairiens écrivent *des courtes-pointes*.

COURTISAN. s. m. Il n'a point de correspondant féminin dans le même sens. *Courtisane* se prend en mauvaise part pour désigner Une femme de mauvaises mœurs.

COURT-JOINTÉ. adj. T. de Manége. Le plur. n'est pas indiqué par l'Académie; on doit écrire *des chevaux court-jointés*.

COUSEUSE. s. f. Il n'a point de masc. correspondant.

COÛTANT. part. prés. du v. *coûter*. Il est adj. verb. seulement dans cette locution: *Prix coûtant*.

COUTELAS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*.

COÛTER. v. n. ou intransit. L'Académie le considère comme neutre même au figuré, lorsqu'il signifie *causer, occasionner*, et elle ajoute: « Le verbe *coûter*, étant neutre, n'a point de participe (il faut entendre que son participe passé ne s'emploie pas comme adjectif); cependant plusieurs personnes écrivent: *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés; les efforts que ce travail m'a coûtés, la peine qu'il m'a coûtée*. L'exactitude grammaticale exige: *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûté; les efforts, la peine que ce travail m'a coûté*. » Cette décision de l'Académie lève une des nombreuses difficultés du participe; mais pourquoi n'a-t-elle pas soumis à la même règle d'invariabilité le le participe *valu?* (Voir *Valoir*.)

COUTIL. s. m. On ne prononce pas le *l*.

COUTUME. s. f. *Avoir coutume* peut se dire en parlant de ce qui arrive souvent aux choses inanimées. *Ce pommier a coutume de donner beaucoup de fruits. Cette cheminée a coutume de fumer quand le vent du midi souffle. Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière ont coutume de se fendre à la gelée.* Mais on ne dirait pas : *ce canif a coutume de bien couper,* parce qu'il n'y a rien d'accidentel dans la propriété qu'un canif a de bien couper. (Voir *Accoutumer.*)

En parlant des personnes, on dit *avoir coutume* quand il s'agit d'une chose commune, assez ordinaire, et qui se voit souvent. *Avoir coutume de mentir, de se lever matin.* Mais lorsqu'on parle d'une coutume extraordinaire, singulière, on dit *avoir la coutume. Il y a des pays où les femmes ont la coutume de se percer le nez pour y pendre des joyaux.* Cette remarque de Laveaux nous paraît fondée.

COUVRE-CHEF. s. m. Coiffure qui couvre le chef, c.-à-d. la tête. Le plur. est *couvre-chef,* c.-à-d. coiffures qui couvrent *le chef.*

COUVRE-FEU. s. m. Le plur. est *couvre-feu,* c.-à-d. ustensiles qui couvrent *le feu.*

COUVRE-PIED. s. m. Sorte de petite couverture d'étoffe qui ne s'étend que sur une partie du lit, et qui sert à couvrir *les pieds.* Il est étonnant qu'après avoir donné cette définition, l'Académie n'ait pas écrit, comme tous les grammairiens, *un couvre-pieds.* Le plur. n'est pas indiqué dans son Dictionnaire ; nous sommes d'avis qu'on doit écrire *couvre-pieds,* au sing. comme au plur.

COUVRIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *ouvrir.*

CRACHAT. s. m. La salive ou la pituite que l'on crache. On ne fait pas sentir le *t. Crachat* se dit populairement de la plaque qui distingue les grades supérieurs dans les ordres de chevalerie. Dans ce sens il est de mauvais ton.

CRAINDRE. v. a. ou trans. et irrég. — INDIC. Prés. *Je crains, tu crains, il craint; nous craignons, vous craignez, ils craignent.* — Imparf. *Je craignais, tu craignais, il craignait; nous craignions, vous craigniez, ils craignaient.* — Passé défini. *Je craignis, tu craignis, il craignit; nous craignîmes, vous craignîtes, ils craignirent.* — Futur. *Je craindrai, tu craindras, il craindra; nous craindrons, vous craindrez, ils craindront.* — CONDIT. Prés. *Je craindrais, tu craindrais, il craindrait; nous craindrions, vous craindriez, ils craindraient.* — IMPÉRAT. *Crains; craignons, craignez.* — SUBJ. Prés. *Que je craigne, que tu craignes, qu'il craigne; que nous craignions, que vous craigniez, qu'ils craignent.* — Imparfait. *Que je craignisse, que tu craignisses, qu'il craignît; que nous craignissions, que vous craignissiez, qu'ils craignissent.* — PART. Prés. *Craignant.* — Passé. *Craint, crainte.*

Craindre veut toujours au subjonctif le verbe de la proposition complémentaire.

L'emploi de la négation avec *craindre* est une des principales difficultés de la langue. Voici les règles :

1° Lorsque ce verbe est employé affirmativement, sous la forme positive ou sous la forme interrogative, il exige la négation dans la proposition complémentaire : *Je crains qu'il* ne *vienne*. *Quoi! craignez-vous qu'il* ne *vienne nous interrompre? Craignez-vous que mes yeux versent* trop peu *de larmes?* (Racine.) Dans cette dernière phrase, *trop peu* tient lieu de la négation; le sens est *ne versent pas assez, etc.*

Remarque. On met simplement *ne* lorsqu'on ne désire pas l'accomplissement du fait, et *ne pas* ou *ne point* si on le désire. *Je crains que mon ami* ne *meure*. *Je crains que ce fripon* ne *soit* pas *puni*. *Craignez-vous que mon ami* ne *meure? Craignez-vous que ce fripon* ne *soit* pas *puni?*

Il faut encore remarquer que souvent l'interrogation n'est point dans la pensée, et que le sens de *craindre* est réellement négatif; ce cas rentre alors dans le suivant, c.-à-d. que le second verbe peut ne pas être accompagné de la négation. *Peut-on craindre que la terre manque aux hommes!* (Fénelon.) Ce qui signifie réellement, *on* ne *doit* pas *craindre que la terre manque aux hommes*.

2° Lorsque *craindre* est employé négativement, il n'exige pas la négation après lui, si l'on ne désire pas l'accomplissement du fait énoncé; et, dans le cas contraire, il demande *ne pas* ou *ne point*. *Je* ne *crains* pas *qu'il vienne* (je ne le désire pas). *Je* ne *crains* pas *qu'on le trouve mauvais* (je ne le désire pas). Ne *craignez* pas *qu'il* ne *vienne point* (votre désir et le mien est qu'il vienne). *Je* ne *crains* pas *qu'on* ne *le trouve* pas *bon* (je désire qu'on le trouve bon). — Employé à la fois négativement et sous la forme interrogative, il exige toujours la négation; et, dans ce cas encore, comme dans le § 1er, si l'on ne désire pas la chose, on met simplement *ne*, et *ne point* ou *ne pas* si on la désire. Ne *craignez-vous* pas *que mon ami* ne *meure?* Ne *craignez-vous* pas *que ce fripon* ne *soit* pas *puni?*

CRAINTE (DE). *De crainte que* veut le verbe suivant au subjonctif avec la négative *ne*, si l'on ne désire pas que la chose soit, et *ne pas* ou *ne point* si on le désire. *Cachez-lui votre dessein, de crainte qu'il* n'*y mette* obstacle. *Ne lui dites pas cela, de crainte que, se fâchant, il* ne *veuille* pas, *il* ne *veuille* plus *appuyer ma demande*.

De crainte de s'emploie devant un infinitif et sans négation. *Il ne sort jamais la nuit, de crainte d'être surpris*. — Devant un substantif on peut supprimer le premier *de : Crainte de malheur, crainte d'accident* (Acad.).

CRAMOISI, IE. adj. *Velours cramoisi*. *Soie cramoisie*. (Voy. *Couleur*.)

CRAQUER. v. n. ou intransit. Il se dit Pour exprimer le bruit que font certains corps en se frottant violemment ou en éclatant. L'Académie fait re-

marquer, en outre, qu'il se dit populairement pour Mentir, hâbler, se vanter mal à propos. Elle enregistre aussi les substantifs *craquerie*, Menterie, hâblerie, et *craqueur*, *craqueuse*, Menteur, hâbleur, en avertissant toujours qu'ils sont populaires; elle aurait pu de même indiquer le mot *craque*, plus usité chez le peuple que *craquerie*. Nous n'en parlons ici que pour prévenir le lecteur de s'abstenir de ces expressions de mauvais goût.

CRASSANE. Voir *Cresane*.

CRATÈRE. s. m. Espèce de tasse à boire chez les anciens Romains. Bouche d'un volcan.

CRAVATE. s. m. Cheval de Croatie. Se disait aussi anciennement Des soldats de certains régiments de cavalerie légère.

CRAVATE. s. f. Pièce d'étoffe qui se met autour du cou. Ornement de soie, brodé d'or ou d'argent, que l'on attache au haut de la lance d'un drapeau.

CRÉATEUR. adj. Le fém. est *créatrice*.

CRÉDIT. s. m. On ne fait pas sentir le *t*.

CREDO. s. m. On prononce *crédo*. Le plur. est *credo*.

CRÊME. s. f. La partie la plus grasse du lait. Nom de certaines liqueurs. (Voir CHRÊME.)

CRÊPE. s. m. Sorte d'étoffe de soie ou de laine. Au figuré, Obscurité, ténèbres: *Le crêpe lugubre des nuits*.

CRÊPE. s. f. Pâte cuite dans la poêle.

CRESANE. s. f. Sorte de poire. On dit aussi plus exactement, mais plus rarement, *crassane* (Acad.).

CRESCENDO. adv. T. de Musique. Il s'emploie aussi substantivement; de même que *adagio, allégro*, le pluriel doit être *crescendos*. (Voir *Adagio*.)

CRÉSUS. s. m. On fait sentir le *s*.

CRÉTIN. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

CRÈVE-CŒUR. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel, mais tous les grammairiens écrivent avec raison *des crève-cœur*

CRIANT. part. prés. du v. *crier*. Il est adj. verb. dans le sens de Qui excite à se plaindre hautement. *Une injustice* criante.

CRIC. s. m. Sorte de machine. On ne prononce point le *c* final. (Voir CRID.)

CRIC - CRAC. Onomatopée que l'on peut faire rentrer dans la classe des interjections. On fait sentir le *c* à la fin de chaque syllabe.

CRID. s. m. Poignard des Malais. On dit aussi, mais abusivement, *cric*.

CRITERIUM. s. m. On prononce *critériome* (Acad.). Ce mot ne s'emploie pas au plur. La marque à laquelle on reconnait la vérité.

CROASSER. v. n. ou intrans. Il se dit Du cri des corbeaux. (Voir COASSER.)

CROC. s. m. Communément le *c* final ne se prononce point (Acad.). — **CROC**, espèce d'ad-

verbe dont on se sert dans le langage familier pour exprimer le bruit que les choses sèches et dures font quand on les mange : *Cela fait croc sous la dent*. Le *c* final se prononce fortement.

CROC-EN-JAMBE. s. m. Le *c* final de *croc* se prononce fortement. L'Académie n'indique pas le pluriel. Nous pensons qu'on doit écrire *crocs-en-jambe*, et prononcer comme s'il n'y avait point de *s*, de même que dans *arcs-en-ciel*. (Voir ce mot.)

CROIRE. v. a. ou transit. et irrég.— INDIC. Prés. *Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient.* — Imparfait. *Je croyais, tu croyais, il croyait; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient.* — Passé déf. *Je crus, tu crus, il crut; nous crûmes, vous crûtes, ils crurent.* — Futur. *Je croirai, tu croiras, il croira; nous croirons, vous croirez, ils croiront.* — CONDIT. Prés. *Je croirais, tu croirais, il croirait; nous croirions, vous croiriez, ils croiraient.*—IMPÉR. *Crois; croyons, croyez.* — SUBJ. Prés. *Que je croie, que tu croies, qu'il croie; que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient.* — Imparfait. *Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.*— PARTIC. Prés. *Croyant.* — Passé. *Cru, crue.*

Croire exige, selon l'idée que l'on veut exprimer, l'indicatif ou le subjonctif dans la proposition suivante : l'indicatif, lorsqu'on admet la certitude, la possibilité de la chose, quand on la considère comme positive ; le subjonctif, si l'on considère le fait comme douteux ou impossible : peu importe, du reste, que *croire* soit accompagné ou non d'une négation, qu'il soit ou non sous la forme interrogative. Premier cas : *Je crois qu'il arrivera demain. Vous ne croyez pas que je pourrai résister à cette douleur, moi je le crois. Croyez-vous qu'il n'en sera pas mécontent?* (Acad.) Second cas: *Ne croyez pas que je veuille vous tromper* (Acad.). (J'admets comme impossible que je veuille vous tromper.) *Croyez-vous qu'il vienne?* (Cela est douteux.) *Croit-on que dans ses flancs un monstre m'ait porté?* (Racine.) (La chose n'est pas possible.)

On dit de même, ironiquement : *Croyez-vous qu'il reviendra?* Il n'y a là rien de douteux pour moi, le fait est certain, il ne reviendra pas. Si je doutais de la chose, je dirais : *Croyez-vous qu'il revienne?*

Devant un infinitif, *croire* rejette la préposition *de : Il a cru devoir les prévenir. Elle crut entendre des gémissements* (Académie). On dira donc : *Je crois bien faire*, et non *je crois de bien faire*.

Croire quelqu'un, c'est estimer que ce qu'il dit est vrai, juste, digne de foi; c'est aussi suivre ses avis, ses conseils. *Croyez-vous cet homme-là? Il ne croit point les médecins.* Il s'emploie, en outre, dans le sens de *penser*, *estimer* que quelqu'un a telle ou telle qualité : *Je le crois capable de tout.* — *Croire quelque chose*, c'est

la tenir pour véritable. *Je crois cela. Les chrétiens croient tout ce que l'Église enseigne.*

Croire à quelqu'un, à quelque chose, c'est y avoir confiance, s'y fier, y donner sa croyance. *Il croit aux astrologues, il croit à leurs prédictions.* Il signifie aussi Être persuadé que certains êtres, certaines choses existent. *Croire aux revenants, aux esprits, aux sorciers, à la magie.*

Croire et *accroire.* (Voir ACCROIRE.)

CROISÉE. s. f. L'Académie définit ainsi ce mot : *Fenêtre,* ouverture qu'on laisse dans le mur d'un bâtiment pour donner du jour à l'intérieur, et qui est *quelquefois* divisée par un montant et par une ou plusieurs traverses. Il nous semble que la définition serait plus exacte si l'on supprimait le mot *fenêtre* et le mot *quelquefois. Croisée* ne peut pas avoir la même signification que *fenêtre;* et les gens de bonne compagnie disent toujours *fenêtre,* à moins qu'ils ne veuillent parler d'une ancienne espèce de fenêtre à montants et à traverses en maçonnerie ou en bois.

CROISSANT. part. prés. du v. *croître.* Il est adj. verb. au figuré, dans le sens de Qui augmente. *Une population croissante.*

CROÎTRE. v. n. ou intransit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je crois, tu crois, il croît; nous croissons, vous croissez, ils croissent.* — Imparf. *Je croissais, tu croissais, il croissait; nous croissions, vous croissiez, ils croissaient.* — Passé défini. *Je crûs, tu crûs, il crût; nous crûmes, vous crûtes, ils crûrent.* — Futur. *Je croîtrai, tu croîtras, il croîtra; nous croîtrons, vous croîtrez, ils croîtront.* — CONDIT. Présent. *Je croîtrais, tu croîtrais, il croîtrait; nous croîtrions, vous croîtriez, ils croîtraient.* — IMPÉR. *Crois; croissons, croissez.* — SUBJ. Prés. *Que je croisse, que tu croisses, qu'il croisse; que nous croissions, que vous croissiez, qu'ils croissent.* — Imparf. *Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.* — PART. Prés. *Croissant.* — Passé. *Crû, crue.* — Les temps composés prennent *avoir* ou *être*, suivant qu'on veut exprimer l'action ou l'état. *En deux jours la rivière* a *cru de deux mètres. La rivière* est *crue* (Acad.).

Les poëtes ont quelquefois employé *croître* activement pour *accroître. Que ce nouvel honneur va croître son audace!* (Racine.)

CROQUANT. s. m. Un homme de néant. *Un pauvre croquant.* Ce mot vieillit.

CROQUANT. part. prés. du v. *croquer.* Il est adject. verb. lorsqu'il signifie Qui croque sous la dent : *Tourte croquante.*

CROQUE-MORT. s. m. L'Académie ne donne point le pluriel. On écrit généralement *des croque-morts;* on devrait l'écrire de même au singulier, car, selon l'Académie, *un croque-mort* est un homme chargé de transporter *les morts* au cimetière.

CROQUE-NOTE. s. m. Le mauvais musicien *croque plusieurs notes;* le singulier devrait donc s'écrire *croque-notes*, ainsi que le pluriel; mais l'Académie ne met point de *s* au singulier, et ne donne pas le pluriel de ce mot.

CROQUIS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*.

CROULANT. part. prés. du v. *crouler*, et adj. verb. *Édifice* croulant.

CROUP. s. m. On fait sentir le *p*. Maladie, espèce d'angine.

CROUPISSANT. part. prés. du v. *croupir*, et adj. verb. *Eaux* croupissantes.

CROYANT. part. prés. du v. *croire*. Il s'emploie comme substantif, et fait au fém. *croyante*, pour désigner Celui, celle qui croit ce que sa religion enseigne. *Abraham est appelé le Père des croyants.*

CRUCIAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc.

CRUCIFIX. s. m. Le *x* ne se prononce point.

CRUEL, CRUELLE. adject. Lorsqu'il s'emploie dans le sens de Fâcheux, ennuyeux, incommode, il précède le nom de la personne: *Un cruel homme, un cruel enfant, une cruelle femme.* Avec un nom de chose, il signifie Fâcheux, douloureux, insupportable, et il précède ou il suit le substantif: *Un cruel moment, un cruel supplice, un supplice cruel, une peine cruelle, des devoirs cruels à remplir.*

CRURAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui appartient à la cuisse. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc.

CRYSTAL et ses dérivés. On écrit plus ordinairement *cristal*. Le pluriel est *crystaux* ou *cristaux*.

CUBITAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui appartient au coude. L'Académie ne donne point d'exemple du pl. masc.

CUBITUS. s. m. On prononce le *s*. T. d'Anatomie. Le plus gros des deux os de l'avant-bras.

CUEILLIR. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je cueille, tu cueilles, il cueille; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent.* — Imparf. *Je cueillais, tu cueillais, il cueillait; nous cueillions, vous cueilliez, ils cueillaient.* — Passé défini. *Je cueillis, tu cueillis, il cueillit; nous cueillîmes, vous cueillîtes, ils cueillirent.* — Futur. *Je cueillerai, tu cueilleras, il cueillera; nous cueillerons, vous cueillerez, ils cueilleront.* — CONDIT. Prés. *Je cueillerais, tu cueillerais, il cueillerait; nous cueillerions, vous cueilleriez, ils cueilleraient.* — IMPÉR. *Cueille; cueillons, cueillez.* — SUBJ. Prés. *Que je cueille, que tu cueilles, qu'il cueille; que nous cueillions, que vous cueilliez, qu'ils cueillent.* — Imparfait. *Que je cueillisse, que tu cueillisses, qu'il cueillît; que nous cueillissions, que vous cueillissiez, qu'ils cueillissent.* — PARTIC. Prés. *Cueillant.* — Passé. *Cueilli, cueillie.*

CUILLER. s. f. On prononce

et quelques-uns écrivent *cuillère* (Acad.).

CUIRE. v. a. ou transit. — INDICATIF. Prés. *Je cuis, tu cuis, il cuit; nous cuisons, vous cuisez, ils cuisent.* — Imparf. *Je cuisais, tu cuisais, il cuisait; nous cuisions, vous cuisiez, ils cuisaient.* — Passé déf. *Je cuisis, tu cuisis, il cuisit; nous cuisîmes, vous cuisîtes, ils cuisirent.* — Futur. *Je cuirai, tu cuiras, il cuira; nous cuirons, vous cuirez, ils cuiront.* — CONDIT. Prés. *Je cuirais, tu cuirais, il cuirait; nous cuirions, vous cuiriez, ils cuiraient.* — IMPÉR. *Cuis; cuisons, cuisez.* — SUBJ. Prés. *Que je cuise, que tu cuises, qu'il cuise; que nous cuisions, que vous cuisiez, qu'ils cuisent.* — Imparf. *Que je cuisisse, que tu cuisisses, qu'il cuisît; que nous cuisissions, que vous cuisissiez, qu'ils cuisissent.* — PART. Prés. *Cuisant.* — Passé. *Cuit, cuite.*

Cuire, v. n. ou intransit. signifiant Causer une douleur âpre et aiguë, se conjugue de même.

CUISANT. part. prés. du v. *cuire*. Il est adj. verb. dans le sens de Âpre, piquant, aigu : *Douleurs* cuisantes; et au figuré : *Remords* cuisants.

CUL DE BASSE-FOSSE. s. m. Le premier mot seul prend un *s* au pluriel.

CUL-DE-FOUR. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. On doit écrire *des culs-de-four*.

CUL-DE-JATTE. s. m. Nous ne trouvons point d'exemple du pluriel dans le Dictionnaire de l'Académie. Nous pensons qu'on doit écrire *des cul-de-jatte* (des hommes qui, estropiés des jambes, se traînent ayant le *derrière* sur une *jatte* de bois).

CUL-DE-LAMPE. s. m. Le plur. est *culs-de-lampe*.

CUL-DE-SAC. s. m. Point d'exemple du pluriel dans l'Académie. On doit écrire *des culs-de-sac* (des *rues* qui sont comme des *fonds de sac*, c.-à-d. sans issue). Voir IMPASSE.

CULTIVATEUR. s. m. Il s'emploie quelquefois comme adj.; en cette qualité l'Académie ne lui donne pas de fém. Raynal a dit *une société cultivatrice*.

CURAÇAO. s. m. L'*a* qui précède l'*o* ne se prononce pas. Sorte de liqueur spiritueuse faite avec de l'écorce d'orange.

CURATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *curatrice*.

CURE-DENT. s. m. Petit instrument, dit l'Académie, avec lequel on se cure *les dents*; elle devait donc écrire, comme le font tous les grammairiens, *un cure-dents*. Voici l'exemple qu'elle donne du pluriel : *Acheter des cure-dents*.

CURE-MÔLE. s. m. Point d'exemple du pluriel dans le Dictionnaire de l'Académie. Le singulier étant *cure-môle*, le pluriel doit être aussi *cure-môle*, car la pluralité n'est point dans l'idée *môle*, mais dans l'idée *machines*.

CURE-OREILLE. s. m. Petit instrument avec lequel on se cure *l'oreille*. Au pluriel il faudra donc écrire *des cure-oreille*, c.-à-d. de *petits instruments* avec lesquels on se cure *l'o-*

reille. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel.

CURIAL, ALE. adj. Il se dit de ce qui concerne la cure. Le plur. masc. est *curiaux*. *Droits curiaux*.

CURIOSITÉ. s. f. Ce mot n'a un pluriel que pour désigner des choses rares, curieuses : *Un cabinet plein de curiosités. Nous ne pûmes voir toutes les curiosités de la foire.*

CUSTODI-NOS. s. m. On prononce le *s* final. Celui qui garde un bénéfice ou un office pour le remettre à un autre, ou qui n'en a que le titre sans les revenus. *Il faisait tenir ses bénéfices par des custodi-nos* (Acad.).

CUTICULE. s. f. Diminutif du mot latin *cutis* (peau).

CUTTER. s. m. On prononce et plusieurs écrivent *cotre*. Petit bâtiment de guerre à un mât.

CYCLAMEN. s. m. La dernière syllabe se prononce comme celle d'*examen*. Genre de plantes.

CYMAISE. s. f. L'Académie donne aussi les formes *cimaise* et *simaise*. Moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

CYMBALAIRE. s. f. L'Académie donne aussi la forme *cimbalaire*. Sorte de plante.

CYME. s. f. On écrit plus souvent *cime*.

CZAR. s. m. Quelques-uns écrivent et disent *tzar* (Acad.). Le fém. correspondant est *czarine*.

D

D. s. m. Quatrième lettre de l'alphabet et troisième des consonnes ; l'une de celles que l'on appelle dentales.

Cette lettre a le son du *t* lorsqu'elle termine un adjectif immédiatement suivi de son substantif commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Exemples : *Grand homme. Second époux*. Il en est de même lorsque cette lettre est à la fin d'un verbe suivi de *il*, *elle*. Exemples : *Répond-il? entend-elle?*

On ne prononce pas le *d* final dans les adjectifs qui ne sont pas suivis immédiatement de leur substantif : *Un abîme profond effraye*. On ne le prononce pas non plus dans les substantifs, même lorsqu'ils sont suivis de leur adjectif. On dira donc *un froid excessif*, *un bord escarpé*, sans aucune liaison; mais il faut excepter de cette règle le *d* final dans les locutions suivantes : De *fond en comble*, de *pied en cap*, où le *d* prend le son d'un *t*.

D se redouble dans *addition*, *additionnel*, *additionner*, *adducteur*, *adduction* et *reddition*.

D'ABORD. locution adverb. formée de la prép. *de* et du subst. *abord*. Dès le premier instant, sur-le-champ, premièrement.

DAIGNER. v. n. ou intransit. On mouille le *gn*. Ce verbe,

suivi d'un autre verbe à l'infinitif, ne demande pas de préposition. *Il daigna leur parler. Dieu daigne répandre ses bienfaits, etc.*

D'AILLEURS. locut. adverb. formée de la prép. *de* et de l'adv. *ailleurs*. *D'ailleurs* signifie aussi, D'un autre principe, d'une autre cause, d'un autre motif. *Vous lui attribuez mal à propos votre disgrâce, elle vient d'ailleurs.* Il signifie encore, De plus, outre cela. *D'ailleurs, il faut considérer que.*

DAIM. s. m. Espèce de bête fauve qui tient le milieu entre le cerf et le chevreuil. La femelle s'appelle *daine,* que l'on prononce *dine.*

DAM. s. m. Dommage, préjudice. On prononce *dan.* Il n'est guère usité que dans ces locutions adverbiales qui ont vieilli : *A son dam, à votre dam, à leur dam.*

DAMAS. s. m. On ne prononce pas le *s.*

DAME-JEANNE. s. f. On dit au plur. *dame-jeanne.* « On sent que l'idée de pluralité ne tombe ni sur *dame,* ni sur *jeanne,* mais sur le mot *bouteille,* qui est sous-entendu. *Des dame-jeanne,* c.-à-d. des bouteilles de la dame Jeanne (Laveaux). » Cette raison ne nous paraît guère satisfaisante, et nous pensons que le pluriel *dames-jeannes,* formé d'après la règle générale, doit être préféré. L'Académie se tait sur cette difficulté.

DAMNABLE. adj. des deux genres. On ne prononce pas le *m.*

DAMNABLEMENT. adv. On ne prononce pas le *m.*

DAMNATION. s. f. On ne prononce pas le *m.*

DAMNER. v. a. ou transit. On ne prononce pas le *m.*

DAMOISEL. s. m. Titre que l'on employait autrefois, comme synonyme de *damoiseau,* en parlant d'un jeune gentilhomme qui n'était pas encore armé chevalier, et qui aspirait à l'être.

DAMOISELLE. s. f. Titre que l'on donnait autrefois aux filles nobles dans les actes publics.

DANGEREUX, EUSE. adj. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger. C'est à tort que certaines personnes prononcent ce mot comme s'il y avait un accent aigu sur le premier *e.*

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, cet adjectif, suivi d'un verbe à l'infinitif, régit la préposition *de.* Exemples : *Il est dangereux* de *dire au peuple que les lois ne sont pas justes* (Pascal). *Il est dangereux* de *s'égarer la nuit dans les sables.*

Devant les noms, *dangereux* doit être suivi de la préposition *pour.* Exemples : *Le tableau des mœurs dissolues est dangereux* pour *l'enfance. Tous les grands divertissements sont dangereux* pour *la vie chrétienne* (Pascal). Cependant Massillon a dit : *La puissance et la religion des Juifs, dangereuses* à *l'empire.*

Dangereux, suivi d'un infinitif, régit la préposition *à. Cet ouvrage n'est ni mauvais ni dangereux* à *publier.*

Il peut se placer avant son substantif, mais il faut pour cela consulter l'harmonie; on ne dit pas, en effet, un *dangereux homme;* mais Bossuet a fort bien dit : *Une personne sage méprise les dangereuses fictions des romans.*

DANS. prép. de lieu qui marque le rapport d'une chose à ce qui la contient ou la reçoit (Acad.). *Être dans la chambre. Renfermer quelque chose dans une armoire. Cette nouvelle est dans un journal.*

Elle s'emploie au figuré : *Versé dans une science. Tomber dans l'oubli. Entrer dans les vues de quelqu'un.*

Elle marque aussi l'état, la disposition du corps, de l'esprit. *Vivre dans la misère, dans l'oisiveté, dans la douleur.*

Quelquefois aussi on l'emploie pour *avec* ou pour *selon. Il a fait ce voyage dans* (avec) *la pensée, dans* (avec) *le dessein de s'instruire. Ce mot doit être employé dans tel sens* (selon tel sens).

On s'en sert aussi avec des mots qui indiquent une époque, une durée. *Je reviendrai dans huit jours,* c.-à-d. après huit jours; *dans un moment, dans peu de jours. Dans la jeunesse, dans l'enfance,* c.-à-d. pendant la durée de l'enfance, de la jeunesse.

Il ne faut pas confondre *dans* avec *dedans.* (Voyez ce mot.) On ne dira pas : *Parmi les animaux, il y en a qui vivent dedans l'air et dedans l'eau,* mais *dans l'air et dans l'eau.* Corneille, Racine et la Fontaine offrent cependant des exemples du mot *dedans* employé comme préposition. Aujourd'hui, on ne l'emploie que comme adverbe.

Dans et *en* sont employés quelquefois, et indifféremment, l'un pour l'autre. Cependant le premier marque un sens précis et déterminé, et le second un sens vague et indéterminé. On dit d'une personne que l'on n'a pas trouvée chez elle, qu'*elle était en ville;* si l'on ajoute qu'*elle est dans la ville,* c'est dire qu'elle n'est point sortie des limites de la ville.

Le *s* du mot *dans* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Il a, dans ces cas, la valeur du *z.*

DATE. s. fém. Indication de temps, époque. (Voir **Datte.**)

DATIF. s. m. T. de Grammaire dans les langues qui ont des cas. On prononce le *f.*

DATTE. s. f. Fruit du dattier. (Voir **Date.**)

DAVANTAGE. adv. S'emploie toujours sans complément. Ainsi, on ne dira pas : *Il a davantage de livres, il en a davantage que son frère.* Mais il faudra dire : *Il a plus de livres, il en a plus que son frère.* Il ne faut pas le confondre avec *plus.* Celui-ci s'emploie pour établir directement une comparaison : *Votre sœur est plus âgée que vous.* Mais l'on dira fort bien : *Vous avez vingt ans, elle en a davantage.*

Davantage ne doit pas non plus être suivi d'un adjectif; on ne doit pas dire : *Il est davantage âgé, davantage estimé, davantage instruit.* Il faut dire : *Il est plus âgé, plus estimé, plus instruit.*

Les grammairiens prétendent que *davantage* ne doit jamais être suivi de la préposition *de* ni de la conjonction *que*. Cette règle est vraie, si *de* ou *que* forment, avec ce qui les suit, un complément de l'adverbe *davantage*. Mais si *de* ou *que* et les mots qui suivent sont un complément du verbe de la proposition, il n'y a point de faute à les placer après *davantage*. Ainsi la phrase suivante est correcte, parce que le complément qui suit *davantage* appartient non à cet adverbe, mais au verbe de la proposition : *Ne nous étonnons donc pas et ne nous effrayons pas davantage des reproches que les sciences morales ont encourus.* Dans cette phrase, *des reproches* sont le complément circonstanciel des verbes *étonnons* et *effrayons.*

Les bons grammairiens condamnent l'emploi de *davantage* dans le sens de *le plus*, comme dans cette phrase de Fénelon : *On demanda un jour quelle était la chose qui flattait davantage les hommes.* Qui flattait *le plus* est préférable, parce que la véritable signification de *davantage*, adverbe formé de la préposition *de* et du substantif *avantage*, c'est *de plus, en outre, de surcroît*, et non pas *plus, le plus*, et que, par conséquent, il n'éveille point l'idée de comparaison. *Elle est loi et rien davantage* (Pascal). C'est aussi par cette raison que *davantage* ne peut avoir de complément. En général, *davantage* ne doit se placer que là où le sens permet l'emploi des locutions équivalentes à *de plus, en outre, de surcroît*, et toutes les fois qu'il n'a pas de complément.

DE. prép. Elle sert à marquer différents rapports, tels que : rapport de départ, *il vient de Paris;* de séparation, *s'éloigner de ses amis;* d'extraction, *le sable de carrière;* de dérivation, *la conséquence de ce principe;* d'origine, *né de parents étrangers.*

Lorsque ce mot précède l'article au masculin suivi d'une consonne ou d'un *h* aspiré, on le contracte en *du* pour *de le*. Ainsi on dit : *Manger du pain*, pour *de le pain; La vie du héros*, pour *de le héros.*

Lorsque *de* est suivi de l'article au pluriel, masculin ou féminin, on le contracte en *des* pour *de les : Les produits des colonies.*

Devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, l'*e* se retranche, et on le remplace par l'apostrophe. *Il a beaucoup d'esprit*, pour *de esprit; Un concert d'harmonie*, pour *de harmonie.*

Quand deux noms sont unis par *de*, le second doit-il prendre la marque du pluriel? Nous allons emprunter au Dictionnaire de l'Académie les exemples qui peuvent servir de règle dans cette circonstance.

L'Académie dit au singulier : *Une couverture de fourgon, — de charrette, — de chariot, — de mulet, — de lit, — de fauteuil, — de canapé.*

Au pluriel : *Couverture de chevaux.*

Cependant, si j'entre chez un marchand pour acheter une seule couverture destinée à tel

cheval, il est évident que je devrai lui demander *une couverture de cheval*, et non *une couverture de chevaux*. Il nous semble qu'il faut toujours dire, au singulier, *une couverture de cheval*, et au pluriel, *des couvertures de chevaux*.

Au singulier : *Gelée de veau*. Au pluriel : *Gelée de coings*. — Au singulier : *Gelée de groseille, de pomme*, — *Huile d'olive*, — *de faine*, — *de navette*, — *de colza*, — *de ricin*, — *de lin*, — *d'œillette*, — *de poisson*, — *de térébenthine*, — *de lavande*, — *de citron*, — *de pétrole*, — *d'absinthe*, — *de camomille*, — *de fleurs d'orange*, — *de marjolaine*.

Au singulier : *Des œillets de poëte. Des œilletons d'artichaut. Des pieds de basilic*, — *de giroflée. Des valets de pied. Des gens de pied*. Au pluriel : *De la pâte de coings. Du sirop de coings. Des confitures de coings. Marmelade de pommes, de prunes. Un pied, un pot, une marcotte d'œillets. Des pieds d'arbres. Une boîte, un pot de confitures*.

L'Académie dit aussi de *la pâte d'amandes*, un *biscuit d'amandes*.

Enfin, elle dit, au singulier, *de l'huile de rose*, et, au pluriel, *de l'huile de roses de Provins*. Au singulier, *du lait d'amande*; au pluriel, *de l'huile d'amandes douces*; et au singulier, *de l'huile d'amande douce*. (Au mot *Huile* et au mot *Amande*.)

On dit : *Des marchands de plume*, lorsqu'il s'agit de la plume pour les lits ; et *des marchands de plumes*, lorsqu'il s'agit de plumes à écrire. *Un marchand de drap, de linge, de toile, de papier*, et *un marchand de draps de Sedan et de Louviers, etc.; de toiles blanches, de toiles grises, de papiers de tenture*.

On peut dire que le second nom ne prend pas la marque du pluriel, quand il ne sert qu'à spécifier la nature du premier nom, ou quand il est employé dans un sens général ou indéterminé ; il prend, au contraire, le signe du pluriel, quand il est employé dans un sens particulier ou déterminé qui emporte l'idée de pluralité.

Lorsque la préposition *de* n'est pas immédiatement précédée d'un nom, il est facile de reconnaître si le nom qui suit doit être au singulier ou au pluriel. Ainsi on dira : *Une personne pleine de bonne volonté*, parce qu'on ne dit pas *des bonnes volontés*. *Un homme plein de défauts*, parce qu'un homme qui n'aurait qu'un seul défaut ne pourrait être plein de ce seul défaut. *Un musicien rempli de talent*, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la musique. *Une personne remplie de talents*, parce qu'on reconnaît à cette personne tous les talents ou divers talents, qui sont le fruit d'une bonne éducation.

Certains adjectifs demandent *de* pour régime ; nous citerons entre autres : *Absent, Adoré, Amoureux, Avide, Capable, Complice, Confident, Connu, Content, Désireux, Différent, Digne, Envieux, Esclave, Exempt, Fier, Fou, Glorieux, Honteux, Incapable, Indigne, Inconsolable, Insatiable, Insé-*

parable, Jaloux, Las, Libre, Mécontent, Ménager, Mourant, Plein, Soigneux, Sûr, Tributaire, Victime, Victorieux, Vide, Voisin.

Il en est de même des adjectifs *Dangereux, Difficile, Dur, Fâcheux, Facile, etc., etc.*, avec le verbe *être* employé impersonnellement, et suivis d'un infinitif.

En parlant du jour, du mois, l'usage veut que l'on dise : *Le deux janvier, le deux février, etc.*, et non *le deux de janvier, le deux de février.*

De placé devant un nom propre annonce ordinairement une ellipse. *Madame de Créqui*, pour *Madame la marquise de Créqui. Monsieur de Montmorency,* pour *Monsieur le duc de Montmorency.* Dans un grand nombre de cas, les noms propres précédés de la particule *de* tirent leur origine de quelque localité.

De est employé substantivement dans cette phrase : *Mettre le* de *devant son nom.*

Il y a des verbes après lesquels on peut exprimer ou sous-entendre la préposition *de* avant l'infinitif ; tels sont : *espérer, souhaiter, désirer*, etc. Voici quelques exemples : *J'espérais y régner sans effroi* (Boileau). *Quand dois-je donc espérer vous voir* (Voltaire)? *On espère de vous revoir aujourd'hui* (Académie). *Il ne souhaitait être son collègue que pour être son disciple* (Vertot).

La préposition *de*, précédant le complément circonstanciel d'un verbe, change quelquefois la signification de ce verbe. Par exemple, ASSURER. *Assurer quelqu'un d'une chose*, telle que *de nos respects, de notre reconnaissance*, et *assurer une chose à quelqu'un.* — EMPRUNTER. *La lune emprunte sa lumière du soleil* (Acad.). *Un héros qui de la victoire emprunte son unique gloire* (J. B. Rousseau). *Emprunter un livre, une somme d'argent à quelqu'un.* — PARTICIPER DE et PARTICIPER A. *Un minéral qui participe du vitriol* (Acad.), c.-à-d. qui tient de la nature du vitriol. *Participe à ma gloire, au lieu de la souiller* (Corneille), c.-à.-d., prends part à ma gloire. — RETRANCHER DE. *Retrancher de ses dépenses pour placer à la caisse d'épargnes.* — RETRANCHER A. *Retrancher à quelqu'un sa pension.* (V. chacun de ces mots.

Quant aux verbes qui demandent *de* pour régime, on les trouvera à leur rang alphabétique.

L'ellipse de la préposition *de* est vicieuse dans *Crainte qu'il ne se fâche, quelque chose horrible, quelque chose extraordinaire;* dites : *De crainte qu'il ne se fâche, quelque chose d'horrible, d'extraordinaire.* Mais on peut dire : *Il y eut cent hommes tués,* ou *cent hommes de tués;* cette dernière locution s'explique par celle-ci : *Il y eut cent hommes* (à l'état) *de* (hommes) *tués.*

On peut exprimer ou sous-entendre la préposition *de* devant un infinitif, après *c'est que, mieux que, plutôt que.* Voici quelques exemples : *C'est quelque chose encor* que de *faire un beau rêve* (Collin d'Harleville). *C'est posséder les*

biens que *savoir s'en passer* (Regnard). *Il vaut mieux prévenir le mal* que *d'être réduit à le punir* (Fénelon). *Il vaut mieux expirer et mourir avec toi* que *se déshonorer* (Voltaire). *Plutôt* que *d'être à moi* (Id.). *Plutôt* que *découvrir l'asile impénétrable* (Id.). Néanmoins, l'usage général est d'exprimer la préposition *de*.

L'emploi de la préposition *de* est vicieux dans *Je compte de partir. La moitié de huit est de quatre.* Dites : *Je compte partir. La moitié de huit est quatre.*

Souvent cette préposition change entièrement le sens de la phrase : *Elle ne fait que sortir*, signifie, Elle sort à chaque instant. *Elle ne fait que de sortir*, c.-à-d. Elle vient de sortir.

L'usage permet également, *On dirait un fou*, et *On dirait d'un fou*. La première locution est l'abrégé de celle-ci : On dirait *que c'est* un fou. La seconde : On dirait *que ce sont les paroles, les actions* d'un fou.

On dit familièrement : *Si j'étais* que *de vous* (si j'étais à votre place) ; et plus ordinairement, *Si j'étais* de *vous* (Acad.). La première locution peut s'expliquer de cette manière : *Si j'étais* (en la même place) *que* (la place) *de vous ;* la seconde signifie : *Si j'étais* (en la place) *de vous.*

De est employé quelquefois pour *pendant*. Par exemple : *Voyager de nuit*. Il a la valeur de *dès* dans cette phrase : *Partir de grand matin*, pour *dès le grand matin.*

Il arrive souvent que l'on fait un emploi vicieux de la préposition *à* au lieu de la préposition *de*. (Voy. À, prép.)

C'EST À VOUS À, C'EST À VOUS DE. Voyez *à*, prép.

DE *ou* DU, DE LE, DE LA, DES, devant les substantifs communs, comme dans *La terre était couverte d'hommes, La terre était couverte des hommes qu'il avait renversés.* Voy. LE, article. — Après les adverbes de quantité, comme *Beaucoup de, beaucoup des.* Voy. LE, article. — Devant un substantif précédé d'un adjectif, comme D'*excellente crème*, DE *l'excellente crème.* Voyez aussi LE. — Après *ne pas* ou *ne point*, comme *Il ne doit point donner de préceptes, Il ne doit point donner des préceptes.* Voyez LE, article.

DÉBÂCLAGE. s. m. — **DÉBÂCLE.** s. f. — **DÉBÂCLEMENT.** s. m. Ces trois mots s'emploient indifféremment, selon l'Académie, pour indiquer l'action de débâcler un port, c.-à-d. de le débarrasser des navires ou des bateaux qui ont opéré leur déchargement. Cependant *débâcle* signifie plus particulièrement la rupture de la glace qui couvrait une rivière. L'Académie ajoute que *débâclement* est employé aussi pour indiquer le moment de la débâcle des glaces.

Débâcle, au figuré, se dit de Tout changement brusque et inattendu qui amène du désordre, de la confusion.

DÉBARRAS. s. m. — **DÉBARRASSER.** v. a. ou transit. On ne prononce qu'un seul *r* dans ces deux mots.

DÉBAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

DÉBATTRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *battre*. (Voir ce mot.)

DÉBET. s. m. Suivant plusieurs grammairiens, on doit faire entendre le *t*. Gatineau, Gattel, Laveaux, entre autres, sont de cet avis. L'Académie n'en dit rien. Elle ne dit pas non plus, dans son édition de 1835, si ce mot doit prendre la marque du pluriel. D'après l'édition de 1762, *débet* prendrait un *s* au pluriel. (Voyez, au mot SUBSTANTIF, le § *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.)

DÉBILE. adj. des deux genres. *Un estomac débile*, *une santé débile*.

DÉBILITATION. s. f. — **DÉBILITÉ.** s. f. Le premier signifie, L'action de s'affaiblir, et le second, L'état qui résulte de cette action.

DÉBIT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

DÉBITANT, ANTE. s. *Un débitant, une débitante de tabac.* — **DÉBITANT.** adj. verb. et part. prés. du v. *débiter*.

DÉBITEUR. s. m. au fém. *débiteuse*. — **DÉBITEUR.** s. m. au fém. *débitrice*. Le premier se dit, en mauvaise part, de Celui ou de celle qui débite des mensonges, des balivernes. Le second est opposé au mot *créancier*; il signifie, Celui ou celle qui doit.

DÉBLAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

DÉBOIRE. s. m. Ce mot n'est usité que comme substantif. *Les plaisirs ont leur déboire. Il a éprouvé bien des déboires.*

DÉBORDER. v. n. ou intransit. Il s'emploie avec le v. *avoir* pour exprimer l'action, et avec le v. *être* pour exprimer l'état. *La rivière a débordé l'an passé. La rivière est débordée depuis deux jours.* Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : *La rivière se déborde, s'est débordée.*

DÉBOUCHÉ. s. m. — **DÉBOUCHEMENT.** s. m. Le premier signifie, L'extrémité d'une vallée, d'un défilé. Le second exprime L'action de déboucher, d'enlever ce qui bouche. *Au figuré*, le premier se dit aussi de Toute voie qui facilite l'écoulement des produits agricoles ou industriels d'un pays. *Débouchement* se prend aussi quelquefois dans ce sens, mais *débouché* est plus usité.

DÉBOURS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Argent que l'on a avancé pour le compte de quelqu'un. Il ne se dit guère qu'au pluriel, et il a vieilli : on dit aujourd'hui *déboursés*.

DEBOUT. adv. Il s'écrit en un seul mot. *Être debout, Se tenir debout, Vent debout, Être debout à la lame, au vent.*

DÉBRIS. s. m. Ce mot est employé plus ordinairement au pluriel qu'au sing. Cependant l'Académie donne des exemples de l'un et de l'autre : *Le débris* ou *les débris de son vaisseau, de sa fortune. Le débris de l'armée, les débris du trône.*

DÉBUT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

DÉBUTANT, ANTE. s. Celui,

celle qui débute. On le dit ordinairement des acteurs.

DÉBUTER. v. n. ou intransit. Dans les temps composés, il se conjugue avec le v. *avoir*.

DEÇÀ. prép. De ce côté-ci. Elle est employée par opposition à *delà*, qui signifie, De ce côté-là.

Lorsque *deçà* est précédé de *en*, il doit être suivi de la préposition *de* : *En deçà de la rivière*.

DÉCACHETER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *cacheter*. (Voir ce mot.)

DÉCADENCE. s. f. Ce mot ne s'emploie guère qu'au figuré: il exprime un Commencement de ruine, de dégradation, de dépérissement.

DÉCALQUER. v. a. ou transit. qu'il ne faut pas confondre avec *calquer*. *Calquer*, c'est Contre-tirer un dessin en passant une pointe sur les traits de l'original. *Décalquer*, c'est Reporter les traits du calque sur une autre toile, un autre papier, etc.

DÉCAMÉRON. s. m. Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours. On prononce *décamérone*. Il ne s'emploie pas au plur.

DÉCAMPER. v. n. ou intransit. Dans les temps composés, il prend le v. *avoir* pour exprimer l'action, et le v. *être* pour exprimer l'état.

DÉCANAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Dignité de doyen.

DÉCASYLLABE. adj. des deux genres. Le *s* a le son dur. Il se dit Des vers français de dix syllabes; mais il est peu usité.

DÉCÉDER. v. n. ou intransit. Il prend le verbe *être* dans les temps composés. Ce mot n'est guère usité, dit l'Académie, qu'en termes de jurisprudence et d'administration. et en parlant des personnes. Il s'emploie aussi au participe passé dans les inscriptions. Dans tout autre cas, on se sert du verbe *mourir*.

DÉCELER. v. a. ou transit. Découvrir ce qui est caché : il se dit des choses ainsi que des personnes; on peut aussi l'employer avec le pronom personnel.

Quelques personnes doublent le *l* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet : *Je décelle, je décellerai* ; mais l'Académie dit : *Je décèle, je décèlerai*.

DÉCEMVIR. s. m. — **DÉCEMVIRAL, ALE.** adj. — **DÉCEMVIRAT.** s. m. Dans ces trois mots, on prononce *décèm*.

Nous n'avons pas trouvé d'exemple du plur. masc. pour l'adjectif *décemviral*.

Dans le subst. masc. *décemvirat*, on ne prononce pas le *t*.

DÉCENCE. s. f. Ce mot ne s'emploie point au pluriel. *Avoir une conduite pleine de décence*.

DÉCENNAL, ALE. adj. *Fête décennale*. Au plur. masc. on dit : *décennaux*. *Des prix décennaux*.

DE CE QUE. *Se plaindre de ce que...* et *se plaindre que...* Voyez PLAINDRE.

DÉCÈS. s. m. Les observations que nous avons faites sur

l'emploi du verbe *décéder* s'appliquent au mot *décès*. (Voyez DÉCÉDER.)

DÉCEVABLE. adj. des deux genres. Facile à tromper, sujet à être trompé. Peu usité.

DÉCEVANT, E. adj. verbal tiré du v. *décevoir*. *Espoir décevant, promesses décevantes.*

DÉCEVOIR. v. a. ou transit. Il est plus usité dans les temps composés que dans les temps simples. Il fait au Part. passé : *Déçu, déçue.*

DÉCHAÎNEMENT. s. m. Ce mot ne s'emploie qu'au figuré, pour exprimer un Emportement violent qui se manifeste par des paroles piquantes ou injurieuses.

DÉCHET. s. m. La syllabe finale se prononce comme dans les mots *objet, sujet*, sans faire entendre le *t*.

DÉCHIFFRABLE. adj. des deux genres. — **DÉCHIFFREMENT.** s. m. — **DÉCHIFFRER.** v. a. ou transit. — **DÉCHIFFREUR.** s. m. Dans ces quatre mots, que l'on écrit avec deux f, on n'en prononce qu'un seul.

DÉCHIRAGE. s. m. Il ne se dit que de l'action de Défaire un train de bois flotté, de Démonter un bateau pour en faire des planches. — **DÉCHIREMENT.** s. m. Action de déchirer, le résultat de cette action. — **DÉCHIRURE.** s. f. Rupture faite en déchirant.

DÉCHIRANT. part. prés. du v. *déchirer*. Il est adj. verb. au figuré : *Des cris* déchirants, *des situations* déchirantes.

DÉCHOIR. v. n. ou intransit., irrégulier et défectueux. — IND. Prés. *Je déchois, tu déchois, il déchoit ; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient.* — Imparfait (inusité). — Passé déf. *Je déchus, tu déchus, il déchut ; nous déchûmes, vous déchûtes, ils déchurent.* — Futur. *Je décherrai, tu décherras, il décherra ; nous décherrons, vous décherrez, ils décherront.* — CONDIT. Prés. *Je décherrais, tu décherrais, il décherrait ; nous décherrions, vous décherriez, ils décherraient.* — IMPÉR. *Déchois ; déchoyons, déchoyez.* — SUBJ. Prés. *Que je déchoie, que tu déchoies, qu'il déchoie ; que nous déchoyions, que vous déchoyiez, qu'ils déchoient.* — Imparf. *Que je déchusse, que tu déchusses, qu'il déchût ; que nous déchussions, que vous déchussiez, qu'ils déchussent.* — PART. Prés. (Il n'y en a pas.) Passé. *Déchu, déchue.*

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, selon que l'on veut exprimer une action ou un état.

DÉCIDER. v. a. ou transit. Porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée, la résoudre. *Décider une affaire, décider la question.* — Terminer une contestation ou l'affaire qui est en contestation. *Décider un différend, une querelle par un combat.* — Déterminer quelqu'un à faire quelque chose. *Cette raison m'a décidé à partir. Il s'est décidé trop légèrement.*

Il signifie, en outre, Prendre telle résolution ; arrêter, déterminer ce qu'on doit faire ; et alors il est suivi de la préposit.

de devant un infinitif. *Il a décidé de vendre sa voiture.*

Décider s'emploie aussi comme v. n., et alors il signifie, Ordonner, disposer. *C'est à vous de décider de ma fortune. Vous pourrez en décider.* Comme v. n., il signifie aussi, Porter son jugement sur quelque chose. *Décider de tout, sur tout* (Acad.).

DÉCILLER. v. a. Voyez DESSILLER.

DÉCIMABLE. adj. des deux genres. Sujet à la dime. *Champ décimable.* (Acad.)

DÉCIMAL, ALE. adj. Terme d'arithmétique. Il n'est d'usage que dans ces phrases : *Calcul décimal. Système décimal. Parties décimales. Fractions décimales.* L'Académie ne donne point d'exemples du plur. masc. On dit généralement au pluriel, *les nombres décimaux.*

DÉCIME. s. f. et **DÉCIME** s. m. Le premier se disait autrefois de la dixième partie des revenus ecclésiastiques, prélevée dans un but d'utilité publique. Le second est le nom d'une pièce de monnaie qui représente la valeur de la dixième partie du franc. *Le décime pour franc. Payer un décime.*

DÉCISOIRE. adj. des deux genres. T. de Jurisprudence, employé pour *Décisif.*

DÉCLAMATOIRE. adj. des deux genres. Qui appartient à la déclamation. Qui ne renferme que des déclamations; dans ce sens, il est pris en mauvaise part.

DÉCLIN. s. m. *Le déclin du jour, le déclin de l'âge, le déclin de la fortune.* Ce mot n'a point de plur.

DÉCLINANT. adj. verbal m. du v. *décliner.* Il n'est usité que dans cette locution : *Cadran déclinant*, c.-à-d. cadran qui ne regarde pas directement un des points cardinaux.

DÉCLINATOIRE. adj. des deux genres et s. m. T. de Procédure. *Exception déclinatoire. Opposer un déclinatoire.*

DÉCLORE. v. a. ou transit. Oter la clôture. Voyez CLORE. Le part. passé est *déclos, déclose.*

DÉCOLLATION. s. f. On prononce les deux *l.*

DÉCOLLETER. v. a. ou transit. Il est aussi neutre. L'Académie ne double jamais le *t* devant un *e* muet; elle écrit : *Un habit qui décollète beaucoup.*

DÉCOMBRES. s. m. plur. sans sing. *Il faut faire enlever tous ces décombres.*

DÉCOMPTE. s. m. — **DÉCOMPTER.** v. a. ou transit. Dans ces deux mots, on ne prononce pas le *p.*

DÉCONFIRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *confire.* Part. passé, *déconfit, déconfite.*

DÉCONSEILLER. v. a. ou transit. On mouille les deux *l.*

DÉCORUM. s. m. tiré du latin. On prononce *décorome.* Il n'a point de plur.

DÉCOUDRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *coudre.* Quelquefois ce verbe est n.; dans ce cas, on ne l'emploie qu'au figuré et avec la particule *en. L'ennemi s'avance, nous aurons à en découdre.*

DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER.** s. m. T. de Vénerie. Ac-

4.

tion de détacher les chiens courants qu'on mène attachés deux à deux.

DÉCOURAGEANT, E. adj. verb. tiré du verbe *décourager*. *Des obstacles décourageants. Une perfection décourageante.*

DÉCOURS. s. m. Il ne se dit que du Décroissement de la lune, du déclin d'une maladie. *La lune était dans son plein avant-hier, elle est maintenant en décours* (Acad.). *La fièvre était en son décours* (Acad.). Ce dernier sens est peu usité.

DÉCOUVERT, E. part. passé du v. *découvrir*.— *A découvert*, locution adverb. Sans être à couvert. *Au figuré*, clairement. — *A visage découvert*, locution adverb. Sans masque, sans voile, franchement.

DÉCOUVRIR. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *couvrir*.

DE CRAINTE QUE. Voyez CRAINTE.

DÉCRÉDITER. v. a. ou transit. Oter le crédit, faire perdre le crédit. *Au figuré*, faire perdre à quelqu'un la considération dont il jouissait. — Il ne faut pas confondre ce verbe avec *décrier*. Le premier s'entend particulièrement du crédit que donnent la fortune, la position sociale; le second s'entend surtout de l'honneur. On *décrédite* un marchand en répandant sur son compte des bruits propres à altérer la confiance du public. On *décrie* une personne en s'attaquant à sa conduite, à ses mœurs. (Voir DISCRÉDITER.)

DÉCRIER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *crier*. (Voir DÉCRÉDITER.)

DÉCRIRE. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *écrire*.

DÉCROIRE. v. a. ou transit. Ne croire pas. Il n'est guère usité que dans cette phrase familière: *Je ne crois ni ne décrois*. Il se conjugue comme *croire*.

DÉCROÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *croître*. On l'emploie avec l'auxiliaire *être* et avec l'auxiliaire *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'état ou l'action. *Les eaux ont décru; les eaux sont décrues* (Acad.).

DÉCROTTOIR. s. m. Lame de fer, boîte garnie de brosses que l'on place à l'entrée d'une maison ou d'un appartement, pour que l'on puisse décrotter sa chaussure quand on arrive du dehors.

DÉCROTTOIRE. s. f. Brosse rude pour décrotter la chaussure.

DÉCRUE. s. f. Ce mot ne signifie pas exactement la même chose que *décroissement*. Celui-ci marque l'Action de décroître, et la *décrue* est la quantité dont la chose a décru. On l'emploie par opposition à la *crue*. *La crue et la décrue des eaux.*

DÉCRÛMENT. s. m. Action de décruer, c.-à-d. de Préparer, par une lessive, du fil ou de la soie à recevoir la teinture.

DÉCRUSEMENT. s. m. Action de *décruser*, c.-à-d. de Mettre des cocons dans l'eau bouillante pour les dévider avec facilité.

DÉCUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*. Part. passé. *Décuit, décuite*.

DÉDAIGNER. v. a. ou transit. On mouille le *gn*. Devant un infinitif, ce verbe doit être suivi de la préposition *de*.

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. On mouille le *gn*.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. On mouille le *gn*. Cet adjectif, quand on lui donne un régime, doit être suivi de la préposition *de*. *Dédaigneux de s'instruire*. (Voltaire.)

DEDANS. adv. de lieu, opposé à *hors* ou à *dehors*. Dans l'intérieur. *De dedans, en dedans, par dedans*, de l'intérieur, à l'intérieur, par l'intérieur. *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore dedans* (Marmontel). Quand il est adverbe, *dedans* ne prend point de complément.

En dedans de... locution prépositive, peut recevoir un complément : *En dedans et en dehors de la ville*.

Par dedans est aussi une locution prépositive, mais elle ne demande pas à être suivie de la préposition *de*. *Il passa par dedans la ville* (Acad.).

Dedans s'emploie aussi comme substantif dans les locutions suivantes ; *Le dedans d'une maison*, par opposition au dehors. *La tranquillité régnait au dedans du royaume. Ce qui se passait au dedans de moi* (Acad.).

DÉDICATOIRE. adj. fém. qui n'est guère usité que dans la locution *épître dédicatoire*.

DÉDIRE. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *médire*. A la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, il fait *vous dédisez*.

DÉDUIRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *conduire*.

DE FAÇON. Voy. **FAÇON.**

DÉFAILLANCE. s. f. Les *ll* sont mouillés.

DÉFAILLANT. part. prés. du v. *défaillir* et adj. verb. — **DÉFAILLANT, ANTE.** s. T. de Procédure. Celui, celle qui manque à comparaître, à répondre à une assignation. On mouille les *ll*.

DÉFAILLIR. v. n. ou intransit., irrégulier et défectueux. On mouille les *ll*. Il n'est guère usité qu'au plur. du présent de l'indicatif, *nous défaillons* ; à l'imparfait, *je défaillais* ; au prétérit, *je défaillis, j'ai défailli* ; et à l'infinitif, *défaillir*.

DÉFAIRE. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *faire*. (Voyez ce mot.)

DÉFAIT, E. part. passé du v. *défaire*. Il s'emploie surtout dans le sens d'*affaibli*, d'*amaigri*.

DÉFAUT. s. m. *Au défaut de*... *A défaut de*... locutions prépositives, pour *Au lieu de*... *A la place de*...

Dans le cas où le mot *défaut* est précédé des adjectifs possessifs *mon, ton, son, notre, votre, leur*, on se sert de *à*. *A son défaut, je puis vous être utile. A mon défaut, ce sera mon frère qui viendra*. Dans les autres cas, on dit *au défaut* ou *à défaut*. *Au défaut des richesses*,

il avait des talents (Acad.). *A défaut de vin, nous boirons de l'eau* (Acad.).

DÉFECTIF. adj. T. de Grammaire. Le verbe *défectif* ou *défectueux* est un verbe qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes (Acad.).

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. Verbe défectueux. (Voir DÉFECTIF.)

DÉFENDEUR. s. m. T. de Procédure; il fait au fém. *défenderesse.* Il signifie, Celui ou celle à qui on fait une demande en justice. Il est employé par opposition à *demandeur.* (Voir ce mot.)

DÉFENDRE. v. a. ou transit. Il est quelquefois verbe neutre ou intransitif dans le sens de *prohiber, ne vouloir pas.* Ex.: *Je défends qu'on marche de ce côté, je défends qu'on prenne les armes* (Voltaire). Dans tout autre sens, il est actif, et il ne doit jamais s'employer sans complément direct.

Ce verbe, lorsqu'il est accompagné d'un complément indirect, veut le verbe suivant à l'infinitif, avec la préposition *de. Je vous ai défendu de faire telle chose. La raison nous défend de faire une injustice* (Acad.). Sans complément indirect, il veut le verbe de la proposition complétive au subjonctif, avec la conjonction *que. J'ai défendu que vous fissiez telle chose* (Acad.). *Il défendit qu'aucun étranger entrât dans la ville* (Voltaire). Conséquemment, ce serait mal s'exprimer que de dire : *Je vous ai défendu que vous fissiez telle chose,* et *La raison défend de faire une injustice.* Il faut dire : *Je vous ai défendu de faire,* etc., ou *J'ai défendu que vous fissiez,* etc. *La raison nous défend de faire,* etc., ou *La raison défend que nous fassions une injustice.* Cependant *défendre,* employé comme verbe impersonnel, exige la préposition *de* et l'infinitif, bien qu'il n'ait point de complément indirect : *Il est défendu de passer en tel endroit* (Acad.).

Défendre a beaucoup d'analogie avec *empêcher;* mais défendre emporte l'idée d'un ordre absolu, précis. Il régit alors la préposition *de* avec l'infinitif, sans négation, ou la conjonction *que* avec le subjonctif, aussi sans négation. On dira donc : *J'ai défendu que vous fissiez cette chose. J'avais défendu que vous vissiez personne* (Molière.) *J'ai défendu qu'on osât prononcer votre nom. Il défendit au général de s'éloigner. J'ai défendu à mon fils de le voir.*

DÉFENSE. s. f. Action de défendre, de se défendre. — **DÉFENSES.** s. f. pl. En T. de Fortification, Ce qui sert à garantir les soldats qui défendent une place, à couvrir les ouvrages. — *Défense* se dit aussi de chacune des deux longues Dents canines ou incisives que possèdent certains quadrupèdes, tels que le sanglier, l'éléphant, l'hippopotame.

DÉFÉRANT, ANTE. adj. verb. du v. *déférer.* Qui défère, qui cède. *Esprit doux et déférant. Humeur déférante.*

DÉFÉRENT. adj. m. T. d'A-

natomie. *Canal* ou *conduit déférent*.

DÉFET. s. m. T. de Librairie. On prononce comme s'il y avait *défait*. Il se dit des Feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage qui ne peuvent servir à former des exemplaires complets, et que l'on conserve pour remplacer les feuilles qui viendraient à se gâter dans les volumes.

DÉFICIT. s. m. On prononce le *t*. Ce mot, emprunté à la langue latine, est, suivant l'Académie, invariable au pluriel. *Il y a un grand déficit dans les caisses de l'État. Il y a plusieurs déficit dans cet inventaire.* Nous pensons que *déficit*, avec un accent sur l'*é*, est un mot tout à fait français, et qu'il devrait être soumis dès lors aux règles de la langue française. (Voyez, au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.)

DÉFIER. v. a. ou transit. Lorsqu'il signifie *provoquer*, *faire un défi*, *exciter*, *aiguillonner*, *inciter*, *inviter*, il régit la préposition *de*. *Je l'ai défié de boire. J'ose le défier de me pouvoir surprendre.* (Molière.) *Je défiais ses yeux de me troubler jamais.* (Racine.)

DÉFINI. part. passé du v. *définir*. On appelle *parfait*, *passé* ou *prétérit défini*, le Temps de l'indicatif du verbe qui indique l'action comme ayant eu lieu à une époque déterminée, dans une période de temps entièrement passée au moment où l'on parle. *J'arrivai l'année dernière. Nous fîmes tous nos efforts* (Acad.). Voir INDÉFINI.

DÉFINITIF, IVE. adj. *En définitive*, locution adverbiale qui, en T. de Procédure, signifie, Par jugement définitif; et, dans le langage ordinaire, *en résultat*. L'Académie n'admet point l'expression *en définitif*, dont on trouve cependant de nombreux exemples dans des écrivains distingués.

DÉFRAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche. L'Académie ne donne pas à ce mot de correspondant féminin.

DÉGAÎNE. s. f. Il ne s'emploie guère que dans cette locution adverbiale et ironique, *d'une belle dégaine*, D'une façon, d'une manière ridicule, maussade. Il est très-familier.

DÉGELER. v. a. Dans la conjugaison de ce verbe, on ne double pas la lettre *l*. Lorsqu'elle est suivie d'un *e* muet, on écrit: *Je dégèle, tu dégèles, il dégèle; je dégèlerai, tu dégèleras, il dégèlera; nous dégèlerons, vous dégèlerez, ils dégèleront; je dégèlerais, tu dégèlerais, il dégèlerait; nous dégèlerions, vous dégèleriez, ils dégèleraient.*

DÉGÉNÉRER. v. n. ou intransit. Ce verbe, suivi de la préposition *en*, se dit des choses qui changent de bien en mal, de mal en pis, ou de mal en moins mal. *La liberté dégénérait en licence. Le style dégénère quelquefois en galimatias.* Il s'emploie avec l'auxiliaire *avoir* pour exprimer l'action, et avec l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état.

DÉGOÛTANT, ANTE. adj. verb. tiré du v. *dégoûter.* Il peut se mettre avant son substantif lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Ainsi on ne dira pas : *Une dégoûtante plaie,* mais on dira bien *de dégoûtantes injures.*

DÉGOUTTANT, ANTE. adj. verb. tiré du v. *dégoutter.* Couler goutte à goutte. Il ne se met qu'après son substantif, et dans un sens absolu : *Des vêtements dégouttants,* et avec la préposition *de : Des vêtements dégouttants de sang.*

DÉGRAFER. v. a. ou transit. Détacher une chose qui était retenue par une agrafe, ou par des agrafes. *Dégrafer un manteau, un habit, une robe.*

Quelques personnes disent *désagrafer,* mais ce mot n'est pas français.

DÉGRAVOIEMENT, ou **DÉGRAVOÎMENT.** s. m. Effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchausse des murs, des pilotis qu'elle baigne.

DÉGUIGNONNER. v. a. ou transit. On ne fait point sentir l'*u* de *gui,* et on mouille le *gn.*

DÉHONTÉ, ÉE. adj. Éhonté. Ce mot, rejeté par quelques grammairiens, est admis par l'Académie. *Un homme déhonté, une femme déhontée.*

DEHORS. adv. de lieu. Il signifie Hors du lieu, hors de la chose dont il s'agit. Il est opposé à *dedans,* comme *hors* est opposé à *dans.* On l'emploie sans complément ou régime. *Restez dedans, j'irai dehors. Je le croyais dedans, il est dehors. Mettre quelqu'un dehors. Hier j'avais mille affaires dans la maison, je sortis et je demeurai tout le jour dehors* (Montesquieu).

De dehors, en dehors, par dehors, De l'extérieur, à l'extérieur, par l'extérieur.

En dehors de est une locution prépositive. *En dedans et en dehors des remparts. Tout ce qui est en dehors des murs ne fait point partie de la commune. Cette discussion est en dehors de la question.*

Par dehors est aussi une locution prépositive. *L'armée passa par dehors la ville.*

DÉJÀ. adv. de temps. Dans les temps simples, il se place après le verbe. *Il se couche déjà.* Dans les temps composés, on doit le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il est déjà couché.* Dans le style soutenu, on le place quelquefois au commencement de la phrase : *Déjà les deux armées commençaient à s'ébranler.*

DÉJEUNER. v. n. ou intransit. Ce verbe, ainsi que les verbes *dîner* et *souper,* régissent la préposition *avec* avant un nom de personne, et la préposition *de* avant un nom de chose. On dira donc : *J'ai déjeuné avec mon père. Déjeuner d'un pâté. Gardez les restes du dîner, nous en déjeunerons demain.*

Cette locution, *déjeuner d'un pâté, déjeuner de café,* a été blâmée par plusieurs grammairiens ; il est facile de l'éviter en disant : *J'ai mangé à mon déjeuner du café, du pâté.* Nous ferons remarquer en outre que de bons écrivains n'ont pas craint de dire *déjeuner avec* de-

vant le nom de la chose mangée.

DÉJEUNER. s. m. L'Académie reconnait que plusieurs écrivent *déjeuné*, mais dans tous les exemples qu'elle donne elle adopte *déjeuner*.

DÉJOUER. v. a. ou transit. Il ne se dit que des projets ou des desseins nuisibles. On ne dira donc pas : *Déjouer une entreprise utile, déjouer un dessein honorable;* mais on dira : *Déjouer une intrigue, un complot, de mauvais desseins.*

DELÀ. prép. S'écrit en un seul mot, c.-à-d. sans trait d'union entre *de* et *là*. *Delà la rivière, delà les monts.*

De là, en deux mots, est la préposition *de* et l'adverbe *là*. *De là à la ville, il y a un kilomètre ;* c.-à-d. *De cet endroit-là à la ville,* etc.

Delà, prép., est quelquefois précédé de l'une des prépositions *de* et *par*. *Il est de delà les monts, par delà le cap de Bonne-Espérance.* Dans ce sens, toutefois, on dit de préférence *au delà des monts, au delà du cap.*

Au delà et *par delà* signifient aussi *encore plus, encore davantage*. *Il m'a vendu une pièce de quinze mètres et au delà ; je l'ai satisfait et par delà.*

Deçà et *delà*, de côté et d'autre. *J'ai perdu ma bourse, je l'ai cherchée deçà et delà.*—*Elle était à cheval jambe deçà, jambe delà,* c.-à-d. *à califourchon.*

En delà, plus loin.

DÉLACER. v. a. ou transit. Retirer un lacet qui est passé dans les œillets d'un corset, d'une robe. *Son corset est trop serré, il faut le délacer.*

DÉLASSER. v. a. ou transit. Oter la lassitude, la faire cesser. *Le sommeil délasse. On se délasse d'un travail par un autre travail.*

DÉLATEUR. s. m. Au fém. *délatrice*. *Les délateurs sont odieux. Cette femme a été la délatrice du complot.*

DÉLAYANT. s. m., part. prés. du v. *délayer* et adj. verb. qui s'emploie aussi substantivement. *Les délayants sont très-employés en médecine. On lui a fait prendre des boissons délayantes. On obtient la couleur verte en délayant du jaune et du bleu.*

DÉLAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

DELEATUR. s. m. emprunté à la langue latine. On le prononce en faisant sentir le *r* final. Il est invariable au pluriel. *Faire un deleatur, faire des deleatur.* t. d'Imprimerie. C'est le signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, ce qui doit être retranché.

DÉLESTAGE. s. m. T. de Marine. Action d'enlever le lest d'un navire.

DÉLIBÉRANT. part. prés. du v. *délibérer* et adj. verb. *Le sénat délibérant sur les affaires de l'État. La chambre des députés délibérant sur la politique extérieure. Les corps délibérants, les assemblées délibérantes.*

DÉLIBÉRER. v. n. ou intransit. On dit : *Délibérer sur une chose* ou *d'une chose. Délibérer*

sur une matière, sur une affaire. Délibérer sur ce que l'on doit faire. On délibéra sur le sort de Jacques II, dans le conseil du prince d'Orange (Voltaire). *On délibère aujourd'hui de la nécessité* ou *sur la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne* (Voltaire).

DÉLICE. s. m. *C'est un délice, un grand délice.* Au plur., ce mot est un substantif fém. *L'étude fait toutes ses délices. La musique fait ses plus chères délices. Dans les champs Élysées, les rois foulent à leurs pieds les molles délices* (Fénelon). J. J. Rousseau a dit : *Un de mes plus grands délices était surtout de laisser toujours mes livres bien encaissés.*

DÉLIER. v. a. ou transit. Se conjugue comme *prier.*

DÉLINQUANT. part. prés. du v. *délinquer,* qui est hors d'usage, et adj. verb. T. de Jurisprudence que l'on emploie surtout comme subst. masc. *Les délinquants ont été conduits en prison.*

DÉLINQUÉ. part. p. d'un v. n. ou intransit. qui n'est usité qu'au passé indéfini : *il a délinqué. Ceux qui ont délinqué seront traduits devant les tribunaux.* C'est un terme de Jurisprudence qui a vieilli.

DÉLIQUIUM. s. m. On prononce *délicuiome* (Acad.). T. de Chimie emprunté à la langue latine. Il n'est usité que dans cette locution : *Tomber en déliquium,* c.-à-d. en déliquescence.

DÉLIRANT. part. prés. du v. *délirer* et adj. verb. *Une imagination délirante.*

DELIT. s. m. On ne prononce pas le *t,* à moins qu'il ne soit suivi d'un mot commençant par une voyelle. *Délit capital, délit énorme.* T. de Jurisprudence.

Dans un autre sens, on dit : *Placer une pierre en délit. Les granits n'ont ni lit, ni délit.* T. de Maçonnerie.

DÉLOYAL, ALE. adj. Au pl. masc. on dit *déloyaux. Des procédés déloyaux.*

DEMAIN. adv. de temps. Au mot *matin* l'Académie donne *demain au matin* et *demain matin,* en ajoutant que cette dernière locution est plus ordinaire. Elle est préférable à la première.

DEMANDER. v. a. ou transit. Ce verbe, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, régit les prépositions *de* ou *à* suivant le sens : la préposition *à* lorsque l'action exprimée par chacun des deux verbes est faite par la même personne : *Il demande à entrer. Philoclès demanda au roi à se retirer.* La préposition *de* dans le cas contraire : *Je vous demande de m'écouter* (Acad.) *On ne vous demande pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre* (La Bruyère). *Combien de fois demanda-t-elle au ciel d'approcher sa fille du trône* (Fléchier).

Demander, employé dans le sens neutre, régit *que* avec le subjonctif. *Les envoyés demandent qu'il leur soit permis de présenter leur supplique.*

On dit bien : *Demander grâce, demander pardon,* mais on ne dit point *demander excuse.* (Voir ce mot.)

DEMANDEUR. s. m. Celui,

celle qui demande quelque chose, qui a l'habitude de demander. Dans ce sens, il fait au fém. *demandeuse*. *On fuit les demandeurs. Les demandeuses sont insupportables.* — En T. de Procédure, il signifie Celui qui fait une demande en justice. Dans ce sens, il fait au fém. *demanderesse*. *La demanderesse justifie de ses droits.*

DE MANIÈRE QUE. Voyez MANIÈRE.

DÉMARQUER. v. a. ou transit. Il ne se dit point de la marque que l'on ôte, mais de la chose dont on enlève la marque. *Démarquer un mouchoir. Cette chemise est démarquée.*

Il est aussi neutre, en T. de Manége, et se dit d'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a. *Ce cheval démarquera bientôt.*

DÉMASQUER. v. a. ou transit. Il ne demande qu'un seul complément, qui est direct. *Démasquer un intrigant. Démasquer une batterie. Quand une personne paraît en masque dans un lieu public, c'est une insulte que de la démasquer.*

DÉMEMBREMENT. s. m. Ce mot ne s'emploie qu'au figuré. *Le démembrement de la Pologne. Cette province est un démembrement de l'ancien empire d'Allemagne.*

DÉMEMBRER. v. a. ou transit. Suivant plusieurs grammairiens, ce verbe ne doit s'employer qu'au figuré; cependant l'Académie donne cet exemple : *Les bacchantes déchirèrent et démembrèrent Penthée.*

DE MÊME QUE. Voy. MÊME.

DÉMENTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mentir*.

DÉMÉRITER. v. n. ou intransit. D'après l'Académie, on peut dire : *démériter de quelqu'un*, ou *démériter auprès de quelqu'un.*

DÉMETTRE. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *mettre*. (Voir ce mot.)

DEMEURANT. part. prés. du v. *demeurer* et adj. verb. *A monsieur un tel, demeurant à Paris.* Il n'est d'usage au fém. qu'en style de Procédure : *Ladite dame est demeurante. Les défendeurs sont demeurants.*

Au demeurant, locution adverb. et familière signifiant Du reste, au surplus. *Votre cousin est paresseux et étourdi, mais, au demeurant, c'est un aimable garçon.*

DEMEURER. v. n. ou intransit. Il importe de savoir dans quel cas on doit employer, avec ce verbe, l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*.

Si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont on parle, on emploiera le verbe *avoir*, parce qu'*avoir été* dans un lieu et n'y *être plus*, suppose une action. *Il a demeuré six mois en chemin. Il a demeuré longtemps à Lyon. Il a demeuré quelque temps en Italie. J'ai demeuré captif en Égypte* (Fénelon).

Si l'on veut exprimer que le sujet est encore au lieu dont il s'agit, *demeurer* prend l'auxiliaire *être*, parce qu'il marque l'état et non l'action. *Il est de-*

meuré en chemin, c.-à-d. *il y est resté*. *Elle est demeurée à Paris pour suivre son procès*. *Nous sommes demeurés d'accord sur cela* (Molière). Le verbe *demeurer*, avec les mots *d'accord*, prend toujours *être*.

DEMI, E. adj. singulier, sans pluriel, ne s'accorde en genre que lorsqu'il suit un substantif qui désigne une quantité entière. *Une heure et demie. Deux heures et demie. Une tasse et demie.*

Il est invariable quand il précède immédiatement son substantif. *Demi-litre, demi-tasse, demi-heure, demi-bain, demi-solde. Ce ne sont que demi-savants. Demi-mesure, demi-teinte.*

Demie, employé comme substantif fém., signifie *demi-heure*, et prend la marque du pluriel. *Cette horloge ne sonne que les heures et les demies.*

A demi, locution adverbiale. A moitié, en partie, imparfaitement. *Faire les choses à demi. S'habiller à demi.*

DEMI-BAIN. s. m. Au pluriel, *demi-bains*.

DEMI-CERCLE. s. m. Au pl. *demi-cercles*.

DEMI-CLARTÉ. s. f. Au pl. *demi-clartés*.

DEMI-DIEU. s. m. Au plur. *demi-dieux*.

DEMI-FORTUNE. s. f. Sorte de voiture bourgeoise à un seul cheval. Au plur. *demi-fortunes*.

DEMI-FRÈRE. s. m. Au pl. *demi-frères*.

DEMI-HEURE. s. f. Au plur. *demi-heures*.

DEMI-JOUR. s. m. Au plur. *demi-jours*.

DEMI-LUNE. s. f. T. de Fortification. *Défendre une demi-lune. Enlever les demi-lunes.*

DEMI-TEINTE. s. f. Au plur. *demi-teintes*.

DEMI-TON. s. m. Le plur. est *demi-tons*.

DÉMONSTRATEUR. s. m. Il n'a pas de correspondant au féminin. *Démonstrateur en anatomie, en histoire naturelle.*

DÉMOUVOIR. v. a. ou transit. qui n'est guère usité qu'à l'infinitif dans le sens de *se désister*. *Rien ne l'a pu démouvoir de cette prétention* (Acad.).

DENIER A DIEU. Pièce de monnaie que l'on donne pour arrhes d'un marché verbal. *A la différence des arrhes, le denier à Dieu ne s'impute point sur le prix.* Quelques personnes disent à tort *dernier adieu*.

DÉNONCIATEUR. s. m. Au fém. *dénonciatrice*.

DÉNOÛMENT. s. m. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *dénouement*. Dans tous les exemples qu'elle donne, elle écrit *dénoûment*. *Le dénoûment d'une affaire, d'une intrigue. Dénoûment naturel d'une pièce.*

DENTAL, ALE. adj. Il ne se dit au plur. qu'avec les subst. fém. *lettres, consonnes*. Il s'emploie aussi comme subst. fém. au plur.

DENTICULES. s. f. pl. sans sing. T. d'Architecture. Moulure plate refendue dans le sens de la hauteur, et qui forme dans toute sa longueur une suite de dents.

DENTIFRICE. s. m. Remède pour nettoyer et blanchir les dents. *Les dentifrices sont secs, ou liquides ou en pâte.* Il s'emploie aussi comme adjectif des deux genres. *Pâte dentifrice, poudre dentifrice.*

DÉPAREILLER. v. a. ou transit. On mouille les deux *l.* De deux choses pareilles en ôter une, ou la remplacer par une autre qui n'est point pareille. *Dépareiller des bas. Dépareiller un ouvrage composé de plusieurs volumes.*

DÉPARER. v. a. ou transit. Ôter ce qui pare.

DÉPARIER. v. a. ou transit. Ôter l'une des deux choses qui font une paire. *Déparier des bottes, des gants.*

DÉPARLER. v. n. ou intrans. Il ne s'emploie qu'avec la négation. *Cet homme est insupportable : il ne déparle point.*

DÉPARTEMENTAL, ALE. adj. Le plur. est en *aux. Fonds départementaux.*

DÉPARTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *partir.* Le participe présent est *départissant.* Distribuer, partager. — *Se départir*, se désister. *Se départir de son devoir*, manquer à son devoir. *Les États où la multitude gouverne se départent aussi facilement des lois que du culte de leurs pères* (Massillon). *Elle s'est fait des règles dont elle ne se départ point* (J. J. Rousseau).

DÉPENDAMMENT. adv. Peu usité. Il prend toujours un régime et ne se met qu'après le verbe. *L'âme agit souvent dépendamment des organes.*

DÉPENDANCE. s. f. Ce mot, placé devant un substantif, doit être suivi de la préposition *de. Les enfants sont dans la dépendance de leurs pères. Être sous la dépendance de quelqu'un.*

Dépendances, au pluriel, s'entend, en Jurisprudence, de Tout accessoire d'une chose principale. *Le château et ses dépendances.*

DÉPENDANT. part. prés. du v. *dépendre* et adj. verb. Qui dépend de, qui est subordonné à. *Ces deux choses sont dépendantes l'une de l'autre.*

DÉPENS. s. m. pl. sans sing. Tout ce que l'on dépense, toute espèce de frais. — *Aux dépens de quelqu'un*, c.-à-d. *à ses frais, à sa charge, à son détriment.* En T. de Procédure, les frais d'un procès.

DE PEUR QUE. Voy. PEUR.

DÉPIÉCER. v. a. ou transit. Démembrer. On se sert plutôt du verbe *dépecer.*

DÉPIT. s. m. Chagrin mêlé d'un peu de colère. *En dépit qu'il en ait*, c.-à-d. *malgré qu'il en ait. En dépit de toutes les résistances*, c.-à-d. *malgré toutes les résistances. En dépit du bon sens*, c.-à-d. *très-mal.*

DÉPLAIRE. v. n. ou intrans. Se conjugue comme *plaire.* — *Se déplaire*, v. pronom. Son participe passé est toujours invariable, parce que *se déplaire* signifie *déplaire à soi. Ces enfants se sont toujours déplu partout. Les procédés qui vous ont déplu n'avaient rien d'offensant.*

DÉPLAISANT. part. prés. du v. *déplaire* et adj. verb. *Un*

homme déplaisant. Une figure déplaisante.

DÉPLOIEMENT. s. m. On prononce *déploiment* (Acad.). Action de déployer, ou l'état de ce qui est déployé.

DÉPLORABLE. adj. des deux genres. Ne se dit guère que des choses. En poésie, et même en général dans le style soutenu, il se dit aussi des personnes: *Famille déplorable, déplorable victime de la tyrannie* (Acad.).

DÉPLORER. v. a. ou transit. Ne se dit que des choses. *Déplorer les misères humaines. Déplorer la mort d'un grand homme.*

DÉPLOYER. v. a. ou transit. Se conjugue comme *employer*. Il se met souvent avec le pronom personnel, au propre et au figuré: *L'armée se déploie, son courage se déploie.*

DÉPORTATION. s. f. Action de déporter, exil infamant et perpétuel. *Subir la peine de la déportation. La déportation emporte la mort civile.*

DÉPORTEMENT. s. m. Conduite déréglée. Ce mot s'emploie plus souvent au pluriel qu'au singulier. *Ses déportements scandaleux l'ont rendu méprisable.*

DÉPOSANT. part. prés. du v. *déposer* et adj. verb. *Les témoins déposants du fait.*

DÉPOSITAIRE. s. des deux genres. *Le dépositaire infidèle. La dépositaire des objets les plus précieux.*

DÉPOUILLE. s. fém. — **DÉPOUILLEMENT**. s. m. — **DÉPOUILLER**. v. a. ou transit. Dans tous ces mots on mouille les *ll*.

DÉPOURVOIR. v. a. ou trans. N'est usité qu'au passé indéfini et à l'infinitif. On l'emploie aussi avec le pronom personnel. *Dépourvoir le marché des denrées de première nécessité. Se dépourvoir d'argent.*

DÉPOURVU, UE. part. passé du v. *dépourvoir* et adj. *Dépourvu de bon sens, dépourvu d'argent.*

Au dépourvu, locut. adverb. Sans être pourvu de... sans être préparé à... à l'improviste.

DÉPRÉCATION. s. f. Figure de rhétorique, par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un; prière faite humblement pour obtenir le pardon d'une faute.

DÉPRÉCIATION. s. f. État d'une chose dépréciée. *La dépréciation des denrées coloniales.*

DÉPRÉDATEUR. s. m. Celui qui fait ou qui tolère des déprédations. L'Académie ne lui donne pas de correspondant féminin.

DE PROFUNDIS. s. m. On prononce *dé profondiss* (Acad.). Un des sept Psaumes de la pénitence qui sert de prière pour les morts. *Réciter un de profundis*. Il est invariable au plur.

DEPUIS. prép. qui indique un rapport de temps, de lieu, d'ordre. *Depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Depuis un temps infini. Depuis peu de temps.*

Depuis que indique toujours un rapport de temps. *Depuis que je ne l'ai vu; depuis que je vous ai vu.*

Depuis est aussi adverbe de temps. *Je ne l'ai point vu depuis. Qu'est-il arrivé depuis?*

Devant une voyelle on prononce le *s* comme un *z*. *Depuis une heure.*

Ce mot ne doit point être précédé de la préposition *de*, ni de l'article composé *du;* ne dites donc pas *de depuis, du depuis.*

DÉPURATIF, IVE. adj. et s. m. T. de Médecine. Il se dit des Remèdes propres à dépurer le sang, les humeurs.

DÉPURATOIRE. adject. des deux genres. Qui sert à dépurer. *Fontaine dépuratoire. Remèdes dépuratoires.*

DÉPUTER. v. a. ou transit. *Le département députa trois notables vers le roi.* Il est aussi verbe neutre: *Les assiégés députèrent vers le prince.*

DÉRACINEMENT. s. m. Ce mot ne s'emploie qu'au propre pour signifier l'Action de déraciner ou l'État de ce qui est déraciné, tandis que le verbe *déraciner* s'emploie au propre et au figuré. *Le déracinement des souches se fait à forfait. Déraciner un arbre, déraciner un vice, une erreur.*

DÉRÉGLEMENT. s. m. Désordre, état d'une chose déréglée. *Déréglement de l'esprit, déréglement d'une montre.*

DÉRÉGLÉMENT. adv. Sans règle. *Vivre déréglément.* Il est peu usité.

DERNIER, IÈRE. adj. Il se met ordinairement avant son substantif. *J'ai reçu son dernier soupir, ses derniers adieux.* Cependant il y a des circonstances où le sens exige qu'il soit après son substantif. Ainsi, *l'année dernière, le mois dernier* et *la dernière année, le dernier mois*, n'ont point la même signification. Dans le premier cas, on entend parler de l'année ou du mois qui ont précédé immédiatement l'année, le mois où l'on se trouve. Dans le second cas, on veut indiquer la dernière des années, le dernier des mois dans une certaine période.

DÉROGEANT. part. prés. du v. *déroger* et adj. verb. *Des actes dérogeants à d'autres actes. Des actions dérogeantes à la noblesse.*

DERRIÈRE. prépos. de lieu opposée à la préposition *devant* *Derrière la muraille. Derrière la voiture. Derrière le dos. Derrière l'église.*

Il est aussi adverbe. On dit : *Je marchais devant, il est resté derrière. Regardez derrière.*

Derrière est encore un subst. masc. qui signifie la Partie postérieure, le côté opposé au devant.

Derrières, au pluriel, en T. de Guerre, se dit du pays auquel une armée en bataille ou en marche tourne le dos.

DERVICHE ou **DERVIS**, s. m. On ne prononce point le *s* dans *dervis*.

DES. Mot qui tient lieu de la préposition *de* et de l'article *les;* il équivaut à *de les*. L'*e* ne prend point d'accent. (Voyez **DE.**)

DÈS. prép. de temps et de lieu. *Dès sa naissance. Dès l'en-*

fance. Dès sa source. On ne fait sentir le *s* que devant une voyelle ou un *h* muet, et il sonne alors comme *z*.

Dès que signifie aussitôt que. *Dès que l'artillerie fut arrivée, on commença le siége de la place. Dès que le jour parut.*

On l'emploie aussi pour *puisque. Dès que vous y consentez*, c.-à-d. *puisque*.

Dès lors, locution adverbiale. Dès ce moment-là. (Voyez **Dès lors**.)

DÉS. particule prépositive qui se met au commencement de certains mots, et qui sert à marquer la négation de l'idée énoncée par le mot simple. *Désaccorder, désennuyer, désordre*, etc. (Voyez **De**.)

DÉSACCOUTUMER. v. a. ou transit. Demande la préposition *de* lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif. *Il se désaccoutumera de mentir.*

DÉSAGRÉABLE. adj. des deux genres. Avec le verbe *être*, cet adjectif régit quelquefois la préposition *à*. *Cela est désagréable à entendre.* Mais quand ce verbe est impersonnel, *désagréable* régit *de*. *Il est désagréable d'entendre.*

DÉSAGRÉER. v. n. ou intransit. dans le sens de Déplaire. — v. a. ou transit. dans le sens de Ôter les agrès d'un vaisseau. On dit plutôt *dégréer*, T. de Marine.

Le verbe neutre ne se dit que des choses et non des personnes. *Cette formalité me désagrée.* On ne doit pas dire : *Cette personne me désagrée.* Il faut dire : *Cette personne me déplaît.*

DÉSAPPAREILLER. v. a. ou transit. Il a la même signification que le verbe *dépareiller*, qui est plus usité. (Voir ce mot.)

DÉSAPPARIER. v. a. ou transit. Séparer deux oiseaux appariés, tuer le mâle ou la femelle. *On a désapparié ces pigeons.*

DÉSAPPRENDRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *prendre*. (Voir ce mot.) *Cet enfant n'a rien appris, on croit même qu'il désapprend tous les jours.*

DÉSAPPROBATEUR. adject. dont le correspondant fém. est *désapprobatrice. Signe désapprobateur ; humeur désapprobatrice.*

DÉSARROI. s. m. Ce mot n'est guère usité qu'au singulier et avec les prépositions *en* ou *dans*. *L'effet d'un déménagement est de mettre tout en désarroi. Cet homme n'a point d'ordre, ses affaires sont en désarroi.*

DÉSASTREUX, EUSE. adj. Ne se dit jamais des personnes. *Un événement désastreux. Une mort désastreuse.*

DESCELLER. v. a. ou transit. Détacher ce qui est scellé en plâtre, en plomb, etc. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison. (Voir **Desseller**.)

DESCENDANT. part. prés. du v. *descendre* et adj. verb. *La marée* descendante. *Une progression* descendante.

DESCENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui descend, qui tire son origine. *Les descen-*

dants d'Abraham. Le mariage est défendu entre les ascendants et les descendants en ligne directe (Acad.).

DESCENDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue avec le verbe *avoir* ou avec le verbe *être*, selon que l'on considère l'action ou son résultat (Acad.). *Il a descendu la montagne. J'ai descendu l'escalier. Le baromètre a descendu de trois degrés. Être descendu* exprime un état relatif à l'action de descendre faite précédemment. *Votre père est-il en haut? Non, il est descendu. Quand a-t-il descendu? Il y a une heure. Depuis quand est-il descendu? Depuis une heure.* Quand on fait l'action de descendre, *on descend;* quand on a fait cette action, on dit qu'*on a descendu,* si l'on veut exprimer qu'on a fait cette action; et on doit dire qu'*on est descendu,* si l'on veut exprimer l'état où l'on se trouve après l'avoir faite. *J'ai descendu l'escalier en moins d'une minute. Il y a plus de dix minutes que je suis descendu.*

DÉSENIVRER. v. a. ou trans. On prononce *en* comme s'il y avait *an.*

DÉSENRAYER. v. a. ou transitif. Il se conjugue comme *payer.*

DÉSESPÉRANT. part. prés. du v. *désespérer* et adj. verb. *Une pensée désespérante.*

DÉSESPÉRER. v. n. ou intransit. dans le sens de *Cesser d'espérer.* — v. a. ou transit. dans le sens de *Mettre au désespoir.*

Comme verbe neutre, il régit la préposition *de. Désespérer d'un malade. Le médecin désespère de le guérir. Ne désespérer de rien.*

On dit avec la négative dans la proposition subordonnée: *On ne désespérait pas que vous ne devinssiez riche* (Beauzée et Laveaux). *Je ne désespère pas que nous n'ayons du beau temps. Pouvez-vous désespérer que vous ne le revoyiez un jour?*

DÉSESPOIR. s. m. Il n'est pas usité au pluriel, du moins en prose. *Un noble désespoir. Ses succès font le désespoir de ses rivaux.* Corneille l'a employé au pluriel.

DÉSHONNÊTE. adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses et se met ordinairement après son substantif. *Une action déshonnête, une pensée déshonnête.*

Cet adjectif n'a pas la même signification que *malhonnête. Une action déshonnête* est une action contraire à la pureté. *Une action malhonnête* est une action contraire à la civilité, à la bonne foi, à la droiture.

DÉSHONORABLE. adj. des deux genres. Qui cause du déshonneur. On emploie plutôt le mot *déshonorant.*

DÉSHONORANT. part. prés. du v. *déshonorer* et adj. verb. *Une conduite déshonorante.*

DÉSIGNATIF, IVE. adj. Le *s* se prononce comme *z*, et le *g* comme *gue. Les raisins sont un attribut désignatif de Bacchus.*

DÉSIR. s. m. L'Académie dit que plusieurs écrivent et pro-

noncent *desir*, *desirable*, *desirer*, *desireux;* mais dans tous les exemples qu'elle donne elle écrit *désir*, *désirable*, *désirer*, *désireux*. *Le désir de la gloire. La santé est un bien désirable. Cet ouvrage ne laisse rien à désirer. Le peuple est désireux de nouveauté.*

DÉSIRABLE. adj. des deux genres. (Voy. **Désir**.)

DÉSIRER. v. a. ou transit. Devant un verbe à l'infinitif, il doit être suivi de la préposition *de*, lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est incertain, difficile, ou indépendant de la volonté. *Désirer de réussir. Il y a longtemps que je désirais de vous rencontrer. Je désirerais bien d'en être débarrassé* (Acad.).

Quand, au contraire, ce verbe exprime un désir dont l'accomplissement est certain ou facile, et plus ou moins dépendant de la volonté, il s'emploie sans la préposition *de*. *Je désire le voir. Il désire vous parler* (Acad.).

Dans le premier cas, le verbe qui suit *désirer* renferme une idée accessoire de contingence, de doute, d'incertitude; dans le second cas, il exprime une action simple et déterminée.

Nous ferons remarquer que l'on emploie l'infinitif quand le verbe régi se rapporte au sujet du verbe *désirer*, et que l'on se sert de *que* avec le subjonctif quand il ne s'y rapporte pas. *Je désire partir. Je désire que vous partiez* (Laveaux.)

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, on met toujours *que* suivi du subjonctif. *Il est à désirer qu'il réussisse.*

DÉSIREUX, EUSE. adject. (Voy. **Désir**.)

DÈS LORS. locution adverb. Dès ce temps-là. *J'aperçus dès lors ma faute.* — De là, en conséquence. *Cet accusé est en fuite, dès lors il est suspect.* — *Dès lors que,* locution conjonctive, n'est usité que dans ce sens : *Je vis dès lors que je n'avais plus rien à espérer.* Dans cette phrase, *que* se rapporte à *je vis* et non à *dès lors;* c'est comme s'il y avait : *Dès lors je vis qu'il n'y avait plus rien à espérer.*

DÉSOBÉISSANT. part. prés. du v. *désobéir* et adj. verb. *Des enfants désobéissants. Une petite fille désobéissante.*

DÉSOBLIGEANT. part. prés. du v. *désobliger* et adj. verb. *Un homme désobligeant. Une personne désobligeante. Des procédés désobligeants.*

DÉSOBSTRUANT. participe prés. du v. *désobstruer* et adj. verb. T. de Médecine. Il s'emploie aussi comme substantif masculin.

DÉSOLANT. part. prés. du v. *désoler* et adj. verb. *Nouvelle désolante. Cet homme est désolant.* Dans cette dernière acception, *désolant* est synonyme d'ennuyeux, d'importun.

DÉSOLATEUR. s. m. Celui qui désole, qui ravage, qui détruit. Il est peu usité. L'Académie ne lui donne point de correspondant féminin.

DÉSOPILATIF, IVE. adj. T. de Médecine. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Remède désopilatif.*

DÉSORMAIS. adv. de temps. Dorénavant, à l'avenir, dès ce moment-ci. Il ne s'emploie que dans le sens du futur. *Je ne sortirai plus si tard désormais. Qui pourrait désormais se fier à lui? Soyons désormais plus sages. Vous êtes désormais mon soutien* (Acad.).

DE SORTE QUE. Voyez **Sorte**.

DÉSOXYDATION. s. f. T. de Chimie. Action de désoxyder, ou le Résultat de cette action. On dit aussi *désoxygénation*.

DÉSOXYDER. v. a. ou transit. T. de Chimie. Séparer l'oxygène, en totalité ou en partie, des corps avec lesquels il était uni. On dit aussi *désoxygéner*.

DÉSOXYGÉNATION. s. fém. Voy. **Désoxydation**.

DÉSOXYGÉNER. v. a. ou transit. Voir **Désoxyder**.

DESPOTE. s. m. On dit d'un homme ou d'une femme : *C'est un despote*.

DESSÉCHANT. part. prés. du v. *dessécher* et adj. verb. *Des vents desséchants. Une exhalaison desséchante*.

DESSEIN. s. m. Ce mot, écrit avec un *e* muet après les deux *s*, signifie Intention, projet, résolution. *Dieu se moque de tous les desseins des hommes*.

Il signifie aussi la Pensée, la conception, le plan, l'ordre, la distribution des parties d'un livre. *Le dessein de ce poëme est bien ordonné*. L'Académie dit aussi le *dessein d'un tableau ;* mais ce ne peut être que dans le sens d'un projet de tableau qui n'existe encore que dans la pensée de l'artiste. (Voir **Dessin**.)

DESSELLER. v. a. ou transit. Ôter la selle de dessus un cheval. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison. (Voir **Desceller**.)

DESSERRE. s. f. Ce mot n'est usité que dans cette locution familière : *Être dur à la desserre*, Ne se déterminer qu'avec beaucoup de peine à donner de l'argent.

DESSERT. s. m. Ce qu'on sert, ce qui se mange à la fin d'un repas.

DESSERTE. s. f. Ce qui reste d'un repas, ce qu'on a ôté de dessus la table.

Ce mot s'entend aussi des fonctions attachées au service d'une cure, d'une chapelle. *L'ecclésiastique chargé de la desserte de cette chapelle*.

DESSERVANT. s. m. Celui qui dessert une cure, une chapelle. — part. prés. du v. *desservir*.

DESSERVIR. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *servir*.

DESSILLER. v. a. ou transit. L'Académie dit : Quelques-uns écrivent *déciller*, parce que ce mot vient de *cil*. Séparer les paupières l'une de l'autre afin de faire voir clair. — Au figuré, Détromper, désabuser quelqu'un.

DESSIN. s. m. Ce mot, écrit sans *e* muet après les deux *s*, signifie, soit l'art d'imiter au crayon ou à la plume les formes que les objets présentent à nos

yeux, soit l'imitation de ces objets. *Une légère incorrection de dessin. Des dessins de Raphaël, de Jules Romain.*

Il se dit aussi de l'Ordonnance d'un tableau, de la disposition des diverses parties d'un morceau de musique. *Le dessin de ce tableau est sagement conçu, mais il est mal exécuté. Ce chœur produit beaucoup d'effet, le dessin de l'orchestre est fort original* (Acad.).

DESSINATEUR. s. m. Un bon dessinateur, un grand dessinateur. L'Académie ne lui donne point de correspondant féminin.

DESSOUS. adv. de lieu. Il sert à marquer la situation d'une chose qui est sous une autre. *Voyez sur la table, cherchez dessus et dessous.*

Dessous s'emploie aussi comme préposition, mais seulement lorsqu'on se sert en même temps du mot *dessus*, ou lorsqu'il est précédé de la préposition *de*. *J'ai cherché dessus et dessous le lit. On a tiré cela de dessous la table.*

PAR-DESSOUS, prép. *Il a un gilet par-dessous son habit. Prendre quelqu'un par-dessous les bras.*

AU-DESSOUS DE, prép. *Être logé au-dessous de quelqu'un. Le thermomètre est au-dessous de zéro.* — Au figuré, *Être au-dessous de sa place*, c.-à-d. Hors d'état de la bien remplir. *Cet ouvrage est au-dessous de la critique*, il ne mérite pas qu'on prenne la peine de le critiquer.

AU-DESSOUS, adv. *Les candidats de neuf ans et au-dessous. On a congédié la personne qui demeurait au-dessous de moi.*

EN DESSOUS, locut. adverb. *Du pain brûlé en dessous. Des clous rivés en dessous. Un vêtement qui se porte en dessous. Regarder quelqu'un en dessous.*

LÀ-DESSOUS, locut. adverb. pour Sous cela.

CI-DESSOUS, locut. adverb. Le dessous du lieu où l'on est. Il signifie ordinairement ci-après, plus bas, dans la même page.

DESSOUS est quelquefois substantif masc. *Le dessous d'une table, d'une étoffe, d'une assiette, des cartes, d'un théâtre. Les factieux ont eu le dessous.*

DESSUS. adv. de lieu. Il sert à marquer la situation d'une chose qui est sur une autre. *Ce qui est sous la table, mettez-le dessus. Jetez de l'eau dessus.*

Dessus s'emploie aussi comme préposition, mais seulement lorsqu'on se sert en même temps du mot *dessous*, ou lorsqu'il est précédé de la préposition *de*. *J'ai cherché dessous et dessus la table. Otez cela de dessus la chaise, de dessus le buffet.*

PAR-DESSUS, préposit. *Par-dessus la muraille, par-dessus la barrière, par-dessus son habit.* — *Par-dessus tout.* Surtout, principalement. — *Par-dessus*, au figuré, Outre. *Par-dessus le marché.*

PAR-DESSUS, adv. *Il avait un habit et un manteau par-dessus.*

PAR-DESSUS, s. m., est un

vêtement qui se porte sur un autre.

AU-DESSUS DE, prép. Plus haut. *Au-dessus de la montagne. Au dessus de la porte. Le thermomètre est au-dessus de zéro.* — *Être au-dessus de sa place, de son état,* Avoir plus de capacité qu'il n'en faut pour la place que l'on occupe, pour l'état que l'on exerce. *Se mettre au-dessus des dangers, des événements,* Les braver, les dédaigner.

AU-DESSUS, adv. *Les enfants de neuf ans et au-dessus. Il occupe le premier étage, son fils habite au-dessus.*

EN DESSUS, locution adverb. opposée à *en dessous. La carte est blanche en dessus et rouge en dessous.*

LÀ-DESSUS, locution adverb. Sur cela. *Placez ce marbre là-dessus. On a beaucoup écrit là-dessus,* c.-à-d. Sur ce sujet. *On lui annonça la mort de son père : là-dessus il partit;* c'est-à-dire Aussitôt.

CI-DESSUS, locution adverb. opposée à *ci-dessous.*

DESTRUCTEUR. s. m. *Les Grecs furent les destructeurs de Troie.* Ce mot n'a pas de correspondant féminin, d'après l'Académie.

DESTRUCTIF, IVE. adject. Qui détruit, qui est un élément de destruction. *Principe destructif. Doctrine destructive de toute société.*

DÉSUÉTUDE. s. f. On prononce le *s* comme s'il était double, parce que ce mot est considéré comme composé de *dé* et de *suétude ;* mot qui n'est pas français, mais qui est une forme dérivée du latin.

DE SUITE et **TOUT DE SUITE.** Voir **SUITE.**

DÉTAIL. s. m. Ce mot n'a pas exactement le même sens au singulier et au pluriel. On dit au singulier : *Un marchand en gros et en détail. Des marchandises de détail. Un magasin de détail. Il doit tant pour les réparations dont voici le détail. Il nous a fait un long détail de cette affaire* (Acad.).

Au pluriel : *Cette affaire est fort curieuse, je veux en connaître les moindres détails. Je vous donnerai tous les détails que vous pourrez désirer. Ce peintre excelle dans les détails.*

Le détail est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties ou dans les moindres divisions.

Les détails sont ces petites parties ou ces petites divisions telles qu'elles sont dans l'objet même. Vous faites *le détail* et non *les détails d'une histoire, d'une affaire ;* vous en faites *le détail* en rapportant, en parcourant, en présentant *les détails* de la chose jusque dans les plus petites particularités (Laveaux).

Détail annonce la manière dont vous représentez les choses, et *détails* les choses mêmes que vous représentez.

Quand on dit : *Voilà le détail* et *voilà les détails de l'affaire,* le premier signifie proprement le récit détaillé que l'on a fait, et *détails* ce que la chose avait de plus particulier (Le même).

EN DÉTAIL, loc. adverb.

DÉTAILLANT. part. prés. du v. *détailler,* et adject. verb.

ir asc. Il s'emploie comme substantif. On dit *un détaillant*.

DÉTAILLER. v. a. ou transit. On mouille les *ll*.

DÉTAILLEUR. s. m. T. de Commerce. Synonyme de *détaillant*. Il a vieilli.

DÉTEINDRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *teindre*. (Voir ce mot.)

DÉTENIR. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *tenir*. (Voir ce mot.)

DÉTENTEUR. s. m. Au fém. *détentrice*. T. de Jurisprudence. Celui, celle qui retient, qui possède actuellement une chose. *Détenteur des deniers publics*. *Légitime détenteur d'un bien*.

DÉTERGENT, ENTE. adj. T. de Médecine. Il a la même signification que *détersif*, qui est plus usité. (Voir ce mot.)

DÉTERMINANT. part. prés. du v. *déterminer* et adj. verb. *Motif déterminant*. *Raison déterminante*.

DÉTERMINATIF, IVE. adj. T. de Grammaire. Qui détermine, qui précise ou restreint la signification d'un mot. *Complément déterminatif*. *Adjectif déterminatif* (Acad.). On l'emploie aussi comme substantif. *L'article est un déterminatif* (Acad.).

DÉTERSIF, IVE. adject. T. de Médecine. Qui nettoie. *Remède détersif*. On l'emploie aussi comme substantif. *Un détersif*. (Voir DÉTERGENT.)

DÉTESTABLE. adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses. *Un homme détestable*. *Un système détestable*.

DÉTORDRE. v. a. ou transit. et irrég. Il se conjugue comme *tordre*.

DÉTRACTEUR. s. m. *Détracteur de la philosophie*. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

DÉTRITUS. s. m. T. d'Histoire naturelle emprunté à la langue latine. *Détritus de végétaux*. On prononce le *s*.

DÉTROUSSEUR. s. m. Voleur qui détrousse les passants. Ce mot, qui a vieilli, n'a pas de correspondant féminin.

DÉTRUIRE. v. n. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*. Il se dit quelquefois avec le pronom personnel pour *se tuer*, mais cette locution est populaire.

DEUIL. s. m. Le *l* est mouillé.

DEUX. adj. des deux genres. On ne fait pas sentir le *x*, si ce n'est devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, où on le prononce comme si c'était un *z*. *Deux hommes*. *Deux à deux*. *Deux à la fois*.

Deux s'emploie aussi comme adjectif ordinal, dans le sens de *deuxième* ou *second*. *Page deux*. *Tome deux*. *Le deux du mois*. *Henri deux* (Acad.). On peut dire aussi *Henri second*. (Voir SECOND.)

Suivant l'Académie, on pourrait dire indifféremment *tous deux* ou *tous les deux*. *Je les ai vus tous deux ensemble* ou *tous les deux*. Cependant on ne dirait pas *tous douze*, mais *tous les douze*; *tous vingt*, mais *tous les vingt*. Suivant Laveaux, il est mieux de dire *tous les deux*, *tous les trois*, *etc*.

L'abbé Sicard et quelques autres grammairiens modernes ont cru apercevoir une différence de sens entre ces deux locutions. *Tous deux*, disent-ils, signifie que deux personnes font ensemble et à la fois la même action; *tous les deux* signifie que deux personnes font la même action, sans marquer précisément qu'elles la font ensemble et dans le même temps, ou dans le même lieu. De sorte que, par exemple, *Pierre et Paul iront tous deux à la chasse*, signifierait qu'ils iront chasser ensemble : et *Pierre et Paul iront tous les deux à la chasse*, voudrait dire qu'ils iront chasser chacun de son côté, et peut-être dans un temps différent.

M. Dessiaux, dans son Examen de la Grammaire des grammaires, a démontré, par un grand nombre de phrases tirées des meilleurs auteurs, que cette distinction est vaine. Nous ne rapporterons qu'un seul de ces exemples, celui qui est donné par l'Académie au mot *deux*, et que nous avons cité plus haut: *Je les ai vus tous deux ensemble*. Si l'Académie avait pensé que *tous deux* exprime nécessairement une idée de simultanéité, aurait-elle ajouté le mot *ensemble?* Mais ce mot était indispensable pour l'expression de l'idée; quand on dit, *je les ai vus tous deux*, personne n'entend nécessairement par là que je les ai vus dans le même temps et dans le même lieu; et lorsqu'on veut faire savoir que Pierre et Paul doivent aller à la chasse, on dit : *Pierre et Paul iront* ENSEMBLE *à la chasse*, plutôt que *Pierre et Paul iront* TOUS DEUX *à la chasse*.

Voici deux phrases qui nous paraissent également françaises : *Pierre et Paul aiment tous deux à chasser. Pierre et Paul aiment tous les deux à chasser*. Nous ne voyons pas qu'il y ait entre elles la moindre différence de sens. (Sardou, *Leçons de grammaire*.)

Deux est subst. masc. dans le sens de nombre, de chiffre : *Le nombre deux. Le deux du mois. Le chiffre deux. Le deux de cœur, de pique, etc.*

DEUXIÈME. adj. des deux genres. Le *x* se prononce comme un *z* dans ce mot et dans l'adverbe *deuxièmement*.

On ne peut se servir indifféremment des mots *deuxième* et *second*. *Deuxième* semble annoncer un *troisième*, il éveille l'idée d'une série, tandis que *second* éveille l'idée d'un ordre seulement. On dira d'un ouvrage en deux volumes: *Voici le second volume*, et d'un ouvrage qui aura plus de deux volumes : *Voici le deuxième volume*.

On dit, par la même raison, je demeure *au second* et non pas *au deuxième*, même en parlant d'une maison qui a plus de deux étages, parce qu'on ne veut pas faire l'énumération des étages de la maison; on veut seulement indiquer que l'on demeure au-dessus du premier.

DEVANT. prép. de lieu. *Se mettre devant quelqu'un*. On disait autrefois *devant que* pour *avant que*. Racine, Boileau et

Voltaire, en offrent des exemples.

Il s'emploie aussi comme adverbe. *Pour mieux cacher ces livres, mettez cela devant.*

Devant signifie aussi en présence de. *Il a prêché devant le roi. Il va comparaître devant le tribunal.*

DEVANT est quelquefois substantif. Il signifie alors le côté opposé à la partie postérieure. *Le devant d'une voiture. Le devant de la tête. Un appartement sur le devant. — Prendre les devants*, Devancer, passer devant quelqu'un.

AU-DEVANT DE, locution prépositive. A la rencontre de. *Aller au-devant de quelqu'un.*

AU-DEVANT, locut. adverb. *Le prince arrive, allons au-devant* (Acad.).

CI-DEVANT, locut. adverb. Précédemment, autrefois.

DEVANTIER. s. m. Sorte de tablier à l'usage des femmes du peuple. Ce mot est vieux et inusité.

DEVANTIÈRE. s. f. Sorte de jupe que portent les femmes qui montent à cheval comme les hommes.

DÉVASTATEUR. adj. Il fait au fém. *dévastatrice. Un fléau dévastateur. Une armée dévastatrice.*

DEVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir*, et prend l'auxiliaire *être* dans les temps composés.

DEVERS, prep. de lieu que l'on employait autrefois pour *du côté de.*

Par devers, n'est d'usage qu'avec les pronoms personnels, et sert à marquer possession : *Retenir des pièces par devers soi.*

DÉVERS, ERSE. adj. *Ce mur est dévers*, c.-à-d. n'est pas d'aplomb.

DÉVÊTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *vêtir*. (Voir ce mot.)

Ce verbe ne s'emploie guère qu'avec le pronom personnel.

DEVIN. s. m. Celui qui se donne pour prédire les événements qui arriveront, et pour découvrir les choses cachées. *Consulter les devins. Les devins sont des imposteurs.* Le correspondant féminin est *devineresse.* La Fontaine a dit *devineuse.*

DEVINEUR. s. m. Celui qui a la prétention de deviner par voie de conjecture. *C'est un beau devineur, un plaisant devineur.* Il fait au fém. *devineuse. Chez la devineuse on courait*, a dit la Fontaine.

DEVIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas.

DEVISER. v. n. ou intransit. S'entretenir familièrement. *Ils passent leur temps à deviser.*

DÉVISSER. v. a. ou transit. Défaire des vis. *Dévisser une serrure.*

DÉVOIEMENT. s. m. On prononce *dévoîment.*

DEVOIR. v. a. ou transit. et irrég. INDIC. Prés. *Je dois, tu dois, il doit ; nous devons, vous devez, ils doivent.* — Imparfait. *Je devais, tu devais, il devait ; nous devions, vous deviez, ils devaient.* — Passé déf. *Je dus, tu dus, il dut ; nous*

dûmes, vous dûtes, ils durent. — Futur. *Je devrai, tu devras, il devra; nous devrons, vous devrez, ils devront.* — CONDIT. Prés. *Je devrais, tu devrais, il devrait; nous devrions, vous devriez, ils devraient.*—IMPÉR. *Dois; devons, devez.* — SUBJ. Prés. *Que je doive, que tu doives, qu'il doive; que nous devions, que vous deviez, qu'ils doivent.* — Imparfait. *Que je dusse, que tu dusses, qu'il dût; que nous dussions, que vous dussiez, qu'ils dussent.* — PARTIC. Prés. *Devant.* — Passé. *Dû, due.*

Le participe passé de ce verbe est invariable dans la phrase suivante : *Je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû*, parce que, dans cette phrase, le relatif *que* n'est pas le régime du participe, car on n'a pas *dû les caresses*, mais il est le régime du verbe sous-entendu *faire*. C'est comme s'il y avait : *Je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû lui faire.*

Dans cette autre phrase : *Il m'a toujours payé les sommes qu'il m'a dues*, le relatif *que* est le régime direct de *dues;* et comme ce régime précède le participe, celui-ci doit prendre l'accord.

DÛT. S'emploie quelquefois dans le sens de *quand même. Dût le peuple en fureur... de mon sang arroser leurs tombeaux. Dût le Parthe vengeur me trouver sans défense. Dût le ciel égaler le supplice à l'offense. Dût tout cet appareil retomber sur ma tête* (Racine).

DOIT. T. de Comptabilité. S'emploie par opposition au mot *avoir*, pour désigner ce qu'une personne doit; il n'a point de pluriel.

On appelle aussi *doit* et *avoir* le passif et l'actif.

DÉVORANT. part. prés. du v. *dévorer* et adj. verb. *Bête dévorante. Chiens dévorants. Le temps, dans sa marche dévorante.*

DÉVOT, OTE. adj. Il s'emploie avec ou sans complément. Lorsqu'il est suivi d'un complément, il régit la préposition *à*. *Dévot à la Vierge.*

DÉVOUEMENT. s. m. On prononce et plusieurs écrivent *dévoûment* (Acad.). Cependant l'Académie, dans tous les exemples qu'elle donne, écrit *dévouement.*

DÉVOYER. v. a. ou transit. Se conjugue comme *employer.*

DEXTRE. s. f. Vieux mot qui signifiait la main droite, le côté droit, le côté de la main droite.

DEY. s. m. Le chef de l'ancien gouvernement d'Alger. On prononce *dè.*

DIABÈTE. s. m. T. de Médecine. Maladie caractérisée par l'excrétion d'une urine sucrée.

DIABLE. s. m. Le fém. *diablesse* est un terme d'injure qui se dit ordinairement d'une femme méchante et acariâtre. Il s'emploie aussi dans le sens de : *Bon diable, bonne diablesse. Pauvre diable, pauvre diablesse. Méchant diable, méchante diablesse. Grand diable, grande diablesse.*

DIACHYLON. s. m. ou **DIACHYLUM,** qui se prononce

diachilome (Acad.). T. de Pharmacie. Sorte d'emplâtre résolutif dans la composition duquel il entre des substances mucilagineuses.

DIACODE. s. m. T. de Pharmacie. Sirop fait avec une décoction de têtes de pavots blancs. Ce mot s'emploie aussi adjectivement. On dit: *Du sirop diacode*.

DIACONAL, ALE. adj. Qui appartient au diacre, qui a rapport au diacre. *Fonctions diaconales*. L'Académie ne lui donne point de plur. masc. Le grammairien Boinvilliers a dit : *Des ornements diaconaux*.

DIAGNOSTIC. s. m. Le *g* se prononce dur. Partie de la médecine qui a pour objet la reconnaissance des maladies.

DIAGNOSTIQUE. adj. des deux genres Le *g* se prononce dur. Il se dit des signes d'après lesquels on établit le diagnostic d'une maladie. *Signes diagnostiques de la petite vérole*. On l'employait autrefois comme substantif.

DIAGONAL, ALE. adj. T. de Mathématiques. Il n'a point de pluriel masculin. *Une ligne diagonale*.

Il se dit substantivement, au féminin, de La ligne qui va d'un angle d'un parallélogramme, ou en général d'une figure quelconque, à l'angle opposé. *La diagonale d'un carré* (Acad.).

DIALECTE. s. m. Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation. *Le dialecte attique*. *Le dialecte dorique*.

DIALECTIQUE. s. f. Logique, art de raisonner. *La dialectique était la première partie de la philosophie scolastique*. *Une dialectique serrée, pressante*.

DIALOGISME. s. m. L'art, le genre du dialogue. L'emploi des formes du dialogue.

DIALOGISTE. s. des deux genres. Celui ou celle qui se sert du dialogisme.

DIAMANTAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les diamants. On dit plutôt *lapidaire*.

DIAMÉTRAL, ALE. adj. Il n'a point de pluriel masculin.

DIAPHRAGME. s. m. T. d'Anatomie. Muscle très-large et fort mince qui sépare la poitrine de l'abdomen. *Le diaphragme sert à la respiration*.

DIASCORDIUM. s. m. On prononce *diascordiome*. T. de Pharmacie. Électuaire dans la composition duquel entrent des feuilles de *scordium*.

DIASTYLE. s. m. T. d'Architecture. Manière d'espacer les colonnes suivant certaines règles.

DIATRIBE. s. f. Dissertation critique. Critique amère et violente. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

DICHORÉE. s. m. On prononce *dicorée*. T. de Versification grecque et de versification latine.

DICHOTOME. adj. des deux genres. On prononce *dicotome*.

T. d'Astronomie. Il se dit de la *lune*, qui est *dichotome* quand l'hémisphère qu'elle tourne vers la terre n'est qu'à moitié éclairé par le soleil.

C'est aussi un T. de Botanique: *La tige du gui est dichotome*, c.-à-d. que ses parties sont divisées et subdivisées par bifurcation.

DICHOTOMIE. s. f. On prononce *dicotomie*. T. d'Astronomie. État de la lune lorsqu'elle est dichotome.

DICOTYLÉDONE. adj. des deux genres. T. de Botanique. Il se dit des plantes dont les semences ont deux lobes ou cotylédons. On l'emploie aussi comme substantif au féminin.

DICTAME. s. m. Plante herbacée, fort aromatique.

DICTAMEN. s. m. On prononce le *n*. Ce mot n'est employé que dans cette phrase: *Le dictamen de la conscience*, c.-à-d. le sentiment intérieur de la conscience (Acad.).

DICTATEUR. s. m. Cé mot n'a pas de correspondant féminin. *Jules César dictateur perpétuel. Fabius nommé dictateur.*

DICTATORIAL, ALE. adj. *Autorité dictatoriale.* L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin.

DICTIONNAIRE. s. m. On ne prononce qu'un seul *n*.

DICTON. s. m. Mot ou sentence qui a passé en proverbe. *Un dicton populaire.*

DICTUM. s. m. On prononce *dictome*. *Le dictum d'une sentence judiciaire, d'un arrêt*, c.-à-d. le dispositif d'un jugement, d'un arrêt, ce que le juge prononce et ordonne.

Ce mot, qui est emprunté de la langue latine, ne s'emploie pas au pluriel.

DIDACTIQUE. adj. des deux genres. *Ordre didactique. Ouvrage didactique. Poëme didactique.*

Il s'emploie comme substantif masculin dans le sens de Genre didactique : *Le didactique*; et comme substantif féminin dans le sens de l'Art d'enseigner : *Les règles de la didactique.*

DIÈSE. s. m. T. de Musique. *Cette note est marquée d'un dièse. Un dièse accidentel.*

DIÉTÉTIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Qui a rapport au régime propre à conserver ou à rétablir la santé. *Moyens diététiques.*

Il s'emploie aussi comme substantif féminin pour signifier l'Art de conserver et de rendre la santé. *Les préceptes de la diététique.*

DIEU. s. m. L'Être suprême, créateur et conservateur de l'univers (Acad.). *Il n'y a qu'un seul Dieu. Le christianisme enseigne qu'il y a trois personnes en Dieu.*

Dans ces exemples et dans tous les cas où le nom de *Dieu* désigne individuellement l'Être suprême, ce mot doit être écrit avec une initiale majuscule, parce qu'il est alors un véritable nom propre. Mais le nom *dieu* s'écrit avec une minuscule lorsqu'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme, ou s'il est pris dans un sens figuré. *Les dieux de la fable. Les dieux*

infernaux. Le courroux des dieux.

Dans ce dernier sens il a le féminin *déesse*. Cependant Legouvé a dit : *La femme est dieu, puisqu'elle est adorée.*

Demi-dieu, au plur. *demi-dieux*. (Voy. **Demi.**)

DIFFAMANT. part. prés. du v. *diffamer* et adj. verb. *Paroles diffamantes, écrits diffamants.*

DIFFAMATEUR. s. m. Celui qui diffame. L'Académie ne donne point de correspondant féminin à ce mot.

DIFFAMATOIRE. adj. des deux genres. Il ne se dit que des écrits ou des discours. *Un libelle diffamatoire. Des propos diffamatoires.*

DIFFÉRANT. part. prés. du v. *différer*. *L'accueil qu'il me fait aujourd'hui différant de celui qu'il me faisait autrefois, je crois que...*

DIFFÉREND. s. m. Débat, contestation. *Faire naître un différend.*

DIFFÉRENT, ENTE. adj. Dissemblable. *Ils sont d'opinions différentes, de caractères différents. On peut réussir par des moyens différents.*

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. T. de Mathématiques. Il est à peu près exclusivement employé dans le sens de : *Calcul différentiel. Quantité différentielle.*

DIFFÉRER, v. a. ou transit. Dans le sens de remettre à un autre temps, il régit la prépos. *de*, devant un infinitif : *Ne différez pas de partir.* Dans le sens de N'être pas de même, être différent, il régit *de* devant les noms : *Cet enfant diffère de son frère. Différer d'avis, d'opinion.*

DIFFICILE. adj. des deux genres. Il régit la préposition *à*, et, avec un v. impersonnel, la préposition *de*. *Cette entreprise est difficile à exécuter. Il est difficile d'exécuter cette entreprise. Cela est difficile à faire. Il est difficile de faire cela. Il est difficile à contenter. Il est difficile de le contenter. Il me paraît difficile de mieux faire.*

Être difficile à vivre, c.-à-d. d'une humeur peu accommodante.

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. *C'est un homme difficultueux, un esprit difficultueux*; c.-à-d. qui fait des difficultés sur tout, et à propos de tout.

DIGESTE. s. m. Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de l'empereur Justinien. *Le Digeste est divisé en cinquante livres.*

DIGESTEUR. s. m. T. de Chimie. Vase dans lequel on peut élever l'eau à une haute température sans qu'elle bouille.

DIGESTIF, IVE. adj. Il se dit de ce qui sert à la digestion. *Organes digestifs. Remède digestif.* Il s'emploie aussi comme substantif.

DIGITAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui appartient aux doigts. Il a le plur. masc. *digitaux*. *Nerfs digitaux, veines digitales.*

DIGITALE. s. f. T. de Bota-

nique. Genre de plante dont la fleur a de la ressemblance avec un dé à coudre.

DIGNE. adj. des deux genres. On mouille le *gn*.

Il se met devant son subst. quand il est employé dans un sens absolu : *C'est un digne homme, c'est une digne femme.* Mais quand il a un complément, il doit suivre son substantif. *C'est un homme digne de louange.*

Dans les phrases négatives et interrogatives, il régit *que* avec le subjonctif. *Il n'est pas digne qu'on le regarde. Il n'est pas digne qu'on fasse rien pour lui.*

Dans une phrase affirmative, *digne* se dit également du bien et du mal. *Il est digne de récompense, il est digne de châtiment.* Mais dans une phrase négative, il ne se dit que du bien. *Il n'est pas digne de récompense, il n'est pas digne de votre amitié.* On ne dira pas : *Il n'est pas digne du supplice.* Il faudra se servir d'une autre tournure de phrase, par exemple celle-ci : *Il ne mérite pas le supplice.* (Voir INDIGNE.)

DIGNEMENT. adverbe. On mouille le *gn*.

DIGNITAIRE. subst. m. On mouille le *gn*.

DIGNITÉ. s. f. On mouille le *gn*.

DILAPIDATEUR. adj. Il fait au fém. *dilapidatrice*. *Fonctionnaire dilapidateur. Administration dilapidatrice.*

DILATANT. part. prés. du v. *dilater*, et s. m. T. de Chirurgie. Se dit des instruments qui servent à dilater certaines ouvertures naturelles ou accidentelles.

DILATATEUR. s. m. T. de Chirurgie. Instrument qui sert à élargir une ouverture, une plaie.

DILATATOIRE. s. m. Voyez DILATATEUR.

DILATOIRE. adj. des deux genres. *Moyen dilatoire. Exception dilatoire*, c.-à-d. qui a pour objet de retarder l'issue d'une affaire.

DILEMME. s. m. On prononce *dilème*. *Poser un dilemme pressant.*

DÎME. s. f. On écrivait autrefois *dixme*.

DIMINUER. v. a. ou transit. S'emploie dans les temps composés, avec le verbe *être* ou avec le verbe *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'état ou l'action: *Sa dépense a diminué son bien. La rivière est diminuée.*

DIMINUTIF, IVE. adj. Il est aussi substantif au masculin. *La langue italienne abonde en diminutifs.* En français, il y en a un certain nombre qui sont autorisés par l'usage.

En général, les diminutifs sont du même genre que leurs primitifs. Ainsi, sont du genre masculin, *monticule* de *mont*, *globule* de *globe*, *agnelet* d'*agneau*, *faisandeau* de *faisan*. — Sont du genre féminin : *Maisonnette* de *maison*, *poulette* de *poule*, *fillette* de *fille*, *femmelette* de *femme*.

D'après Laveaux, on devrait excepter *perdreau*, dont le primitif serait *perdrix*. Mais *perdreau* et *perdrix* nous semblent

deux noms différents, applicables à des individus de même espèce, comme *lapin et lapereau, lièvre et levraut. Perdreau* n'est pas plus le diminutif de *perdrix* que *lapereau* et *levraut* ne sont les diminutifs de *lapin* et de *lièvre*.

DIMISSOIRE. s. m. Lettre par laquelle un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres par un autre évêque (Acad.). *Donner un dimissoire, obtenir un dimissoire.*

DIMISSORIAL, ALE. adj. Il n'est usité qu'avec le mot *lettres*. Il n'a point de pluriel masculin.

DINDE. s. f. La femelle du dindon. Suivant l'Académie, on ferait abusivement ce mot masculin, en parlant du coq d'Inde, que l'on doit appeler *dindon*, s. masculin.

DÎNÉE. s. f. Le repas ou la dépense que l'on fait pour le dîner; le lieu où l'on s'arrête pour dîner quand on est en voyage. (Voy. APRÈS-DÎNÉE.)

DÎNER. s. m. Le *r* ne se prononce pas. Le repas que l'on fait dans l'après-midi, quelquefois vers la fin du jour.

L'Académie dit que quelques-uns écrivent *diné;* mais, dans tous ses exemples, elle écrit *dîner*. (Voyez APRÈS-DÎNÉE.)

DÎNER. v. n. ou intransit. Doit-on dire : *Dîner d'un poulet, dîner d'un morceau de bœuf?* (Voyez DÉJEUNER.)

DIOCÉSAIN, AINE. s. et adj. Les trois premières lettres de ce mot forment deux syllabes, ainsi que dans le mot suivant :

DIOCÈSE. s. m. Voy. DIOCÉSAIN.

DIONÉE. s. f. T. de Botanique. Plante remarquable par l'extrême irritabilité de ses feuilles.

Les trois premières lettres de ce mot forment deux syllabes.

DIONYSIAQUES. s. f. plur. point de sing. T. d'Antiquité. Fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur de Bacchus.

DIOPTRIQUE. s. f. T. de Physique. Partie de l'optique qui détermine les directions que prennent les diverses parties des faisceaux lumineux, après qu'ils ont traversé des surfaces et des milieux de forme et de nature données. — Il est aussi employé comme adjectif des deux genres.

DIPLOMATIE. s. f. La science des intérêts respectifs des États ou des souverains.

DIPLOMATIQUE. s. f. L'art de reconnaître les diplômes ou les chartes authentiques. *La diplomatique a été bien perfectionnée dans le dernier siècle.*

DIPLOMATIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la diplomatie. *Relations diplomatiques. Agent diplomatique.*

DIPTÈRE. s. m. T. d'Histoire naturelle. Il se dit des insectes à deux ailes, tels que les mouches ; et il s'emploie aussi adjectivement.

DIRE. v. a. ou transit. irrég. INDIC. Prés. *Je dis, tu dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent.* — Imparf. *Je disais, tu disais, il disait; nous disions, vous disiez, ils disaient.* — Passé déf. *Je dis, tu dis, il dit; nous dîmes, vous dîtes, ils*

dirent. — Futur. *Je dirai, tu diras, il dira; nous dirons, vous direz, ils diront.* — CONDIT. Prés. *Je dirais, tu dirais, il dirait; nous dirions, vous diriez, ils diraient.* — IMPÉR. *Dis; disons, dites.* — SUBJONCT. Prés. *Que je dise, que tu dises, qu'il dise; que nous disions, que vous disiez, qu'ils disent.* — Imparf. *Que je disse, que tu disses, qu'il dît; que nous dissions, que vous dissiez, qu'ils dissent.* — PART. Prés. *Disant.* — Passé. *Dit, dite.*

Les temps composés se forment avec le verbe *avoir*.

De tous les composés de *dire*, il n'y a que le verbe *redire* qui se conjugue absolument de même.

Disant, part. prés. du verbe *dire*, et adj. verbal qui n'est guère employé que dans les locutions suivantes : *Un homme bien disant*, qui parle avec facilité. *Un soi-disant héritier, un soi-disant docteur*, c.-à-d. une Personne qui prend la qualité d'héritier, de docteur, qualité qu'on lui conteste.

Dit, dite, participe passé du verbe *dire*. Se joint aussi avec les articles et les pronoms, et a la force du relatif pour les personnes ou pour les choses dont on a parlé. *Ledit tel. Ladite dame. Audit lieu. Ladite auberge. Mondit seigneur. Sondit procès-verbal.*

Il se joint également aux adverbes *après, dessus, devant, sus. Ci-après dit, ci-dessus dit, ci-devant dit, susdit.*

DIRE. s. m. Signifie Ce qu'une personne dit, avance, affirme. Il est familier hors du style de pratique.

DIRECT, ECTE. adject. On prononce le *t* final au masculin.

DIRECTEUR. s. m. En parlant d'une femme, on dit la *directrice*. *La directrice d'un bureau de poste, d'un bureau de messageries.*

DIRECTOIRE. s. m. Conseil ou tribunal chargé de la direction publique.

DIRECTORIAL, ALE. adj. *Puissance directoriale.* Il n'a point de pluriel masculin.

DIRIGEANT. part. prés. du v. *diriger* et adj. verb. Il ne s'emploie guère que dans cette dénomination : *Ministre dirigeant.*

DISCIPLE. s. m. Il n'a point de féminin. On dira, en parlant d'un homme ou d'une femme, *c'est un de nos disciples.*

DISCONTINUER. v. a. ou transit. Ce verbe, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, régit la préposition *de*. *Il ne discontinue pas de chasser.*

On dit aussi neutralement : *La neige n'a pas discontinué.*

DISCONVENIR. v. n. ou intransit. Ce verbe, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, régit la préposition *de*. *Vous ne sauriez disconvenir de m'avoir dit cela.*

On dit, avec la négative, dans la proposition subordonnée : *Je ne disconviens pas que vous ne soyez instruit. Pourriez-vous disconvenir que ce remède ne soit meilleur que tous les autres? Vous ne sauriez disconvenir qu'il ne vous ait parlé* (Acad.).

On peut dire aussi sans la négation, dans la proposition

complétive : *Vous ne sauriez disconvenir qu'il vous a parlé* (Acad.). *Je ne disconviens pas qu'il m'a parlé*. (Voir NIER.)

DISCORD. s. m. Ce mot est vieux dans le sens de *discorde*.

DISCORD. adj. m, sans fém. T. de Musique. *Cet instrument est discord*, c.-à-d. n'est point d'accord.

DISCORDANT. part. prés. du v. *discorder* et adj, verb. T. de Musique. *Voix discordante. Instrument discordant.*

DISCOURIR. v. n. ou intrans. et irrég. Il se conjugue comme *courir*, et régit les prépositions *de* ou *sur*. *Discourir d'une affaire*, c'est en parler sans l'approfondir. *Discourir sur une affaire*, c'est en parler à fond, avec ordre, avec méthode.

DISCRÉDIT. s. m. Diminution, perte de crédit. Il se dit des personnes et des choses. *Le discrédit des actions industrielles, d'un négociant.*

DISCRÉDITER. v. a. ou transit. Faire tomber en discrédit. Il ne s'emploie qu'en parlant Des marchandises, monnaies, valeurs en papier. *Discréditer une marchandise, un papier-monnaie*. (Voir DÉCRÉDITER.)

DISCRET, ÈTE. adj. Il se dit des personnes, des actions, de la conduite. *Un homme discret. Une conduite discrète.*

Quantité discrète, terme de Mathématiques, opposé à *quantité continue*.

DISCRÉTIONNAIRE. adj. m. qui n'est guère usité que dans cette locution : *Pouvoir discrétionnaire*. T. de Palais.

DISCRÉTOIRE. s. m. On appelait ainsi le Lieu où se tenaient les assemblées des supérieurs dans certaines communautés.

DISERT, ERTE. adj. Se dit des personnes et des choses. *Un orateur disert. Un discours disert.*

DISJOINDRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *joindre*. (Voir ce mot.)

DISPARAÎTRE. v. n. ou intransit. Se conjugue comme *paraître*. Il s'emploie avec le verbe *être* ou avec le verbe *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état qui résulte de l'action. *Ce météore a disparu* (Acad.). *Les grands auteurs étaient disparus depuis longtemps.*

DISPARATE. s. f. et adj. des deux genres. *Ses actions et ses discours forment une étrange disparate.*

Comme adjectif, il ne se dit que des choses. *Voilà des ornements disparates.*

DISPARITION. s. f. Bien que l'on dise *comparution*, en T. de Palais, on ne dit point *disparution*.

Ce mot est analogue pour l'orthographe au mot *apparition*, dont il est l'opposé.

DISPENSAIRE. s. m. T. de Médecine. Livre qui traite de la manière de préparer les remèdes. Il se dit aussi De certains établissements de charité où l'on distribue gratuitement des remèdes aux pauvres. *Le dispensaire du premier arrondissement.*

DISPENSATEUR. s. m. *Les dispensateurs de l'immortalité* (Voltaire). On dit au féminin *dispensatrice*.

DISPOS. adj. m. Il ne se dit que des personnes. *Un homme gaillard et dispos*. Cet adjectif n'a pas de féminin.

DISPOSER. v. a. ou transit. et v. n. ou intransit. Dans le sens d'Arranger, il prend le régime direct. *L'architecte a bien disposé les appartements de cette maison. Dieu a disposé dans un ordre merveilleux toutes les parties de l'univers.*

Dans le sens de Préparer, et appliqué aux personnes, il régit la préposition *à* devant les noms et devant les verbes. *Disposer un enfant à l'obéissance. Se disposer à voyager.*

En parlant des choses qu'on prépare pour quelque occasion, pour quelque circonstance, *disposer* régit la préposition *pour*. *Disposer un salon pour le bal, pour une fête.*

Disposer, v. n. Dans le sens de Faire ce qu'on veut de quelqu'un ou de quelque chose, régit la préposition *de : Il a disposé de tout son bien.*

DISPUTABLE. adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses. *Cette question est disputable.*

DISPUTER (SE). v. pronom. Dans les temps composés, il se conjugue avec le verbe *être*. — *Se disputer,* dans le sens de *se quereller, entrer en dispute,* n'est pas une bonne locution.

DISPUTEUR. s. m. Il se dit, en mauvaise part, d'un homme qui aime à disputer, et se prend quelquefois adjectivement. *Cet homme est très-disputeur* (Académie). J. J. Rousseau a dit : *Le clergé protestant prit l'esprit disputeur et pointilleux.*

Ce mot n'a point de correspondant féminin.

DISSERTATEUR. s. m. Il se prend ordinairement en mauvaise part. *C'est un ennuyeux dissertateur.* L'Académie ne lui donne point de correspondant féminin.

DISSIMULATEUR. s. m. *C'est un profond dissimulateur.* Ce mot, qui a vieilli, n'a point de correspondant féminin.

DISSIMULER. v. a. ou transit. Dans le sens négatif, ce verbe semble exiger l'indicatif. *Je ne dissimule pas que je n'ai pas toujours été de cet avis.* Dans le sens affirmatif, il régit le subjonctif. *Il dissimule qu'il ait eu part à cette équipée.*

La raison en est que *dissimuler* porte avec lui le sens négatif. Il signifie, en effet, Ne pas montrer, ne pas faire paraître, de sorte que, lorsqu'on le joint à une négative, le sens devient affirmatif, il équivaut alors à *avouer;* c'est le contraire, lorsqu'il est employé sans négation.

DISSIPATEUR. s. m. On dit au fém. *dissipatrice*.

DISSOLUBLE. adj. des deux genres. T. de Chimie. On se sert plus ordinairement du mot *soluble*.

DISSOLUTION. s. f. Au pluriel, il ne se dit que du dérèglement de mœurs. *Cet homme vit plongé dans toutes sortes de dissolutions.*

DISSOLVANT. part. prés. du v. *dissoudre* et adj. verb. *Substance dissolvante.* Il s'emploie aussi comme substantif masculin.

DISSONANT. part. prés. du v. n. *dissoner*. T. de Musique qui signifie former dissonance. Il est aussi adject. verb. *Notes dissonantes*.

DISSOUDRE. v. a. ou transit. et irrég. qui se conjugue comme *absoudre*. (Voir ce mot.)

DISSOUS, OUTE. part. passé du v. *dissoudre*.

DISSUADER. v. a. ou transit. Quelques personnes disent *dépersuader*, mais ce mot n'est pas français.

· **DISSYLLABE.** adj. des deux genres. T. de Grammaire. Il s'emploie aussi substantivement. *Ce vers est composé de dissyllabes*, c.-à-d. De mots de deux syllabes.

DISSYLLABIQUE. adj. des deux genres. Se dit Des vers composés de mots *dissyllabes*, et Des vers qui n'ont que deux syllabes.

DISTILLATEUR. s. m. On ne prononce qu'un *l*. Ce mot n'a point de correspondant féminin.

DISTILLATION. s. f. On ne prononce qu'un *l*.

DISTILLER. v. a. ou transit. T. de Chimie. On ne prononce qu'un *l*.

DISTILLERIE. s. f. On ne prononce qu'un *l*.

DISTRAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *traire*. (Voir ce mot.)

DISTRAIT, E. adj. et part. passé du v. *distraire*. Il est pris substantivement dans ce sens : *Personne habituellement distraite*.

DISTRIBUTEUR. s. m. *Distributeur de grâces*. Au fém. *distributrice*.

DISTRICT. s. m. On ne prononce pas le *t*.

DIT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. *Un dit notable*.

DITO. Mot invariable emprunté à la langue italienne. Il a à peu près la même valeur que le mot *idem* des Latins.

DIURNAL. s. m. Livre de prières qui contient l'office canonial de chaque jour, à l'exception des matines et quelquefois des laudes. *Diurnal romain*. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel. Il en faut conclure que le pluriel se forme régulièrement par l'addition d'un *s*.

DIURNE. adj. des deux genres. *Mouvement diurne de la terre. Plantes diurnes*.

On dit, substantivement, les *diurnes*, pour les *lépidoptères diurnes*.

DIVERGEANT. part. prés. du v. *diverger*.

DIVERGENT, ENTE. adj. T. de Géométrie et d'Optique. Il se dit des Lignes, des rayons qui vont en s'écartant l'un de l'autre. *Rayons divergents*. Au figuré : *Des opinions divergentes*.

DIVERS, ERSE. adj. Différent, dissemblable, qui est de nature ou de qualité différente. *Ils sont de divers sentiments*,

d'opinions diverses. Le *s*, dans *divers*, se prononce seulement lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré.

Ce mot est toujours au pluriel.

Il signifie quelquefois *plusieurs*. *Il a parlé à diverses personnes.*

DIVERTISSANT. part. prés. du v. *divertir* et adj. verb. *Esprit divertissant. Personne divertissante.*

DIVIN, INE. adj. Ce mot exprimant une qualité absolue, comme éternel, excellent, mortel, etc., n'est susceptible ni d'extension, ni de restriction; par conséquent on ne peut l'employer avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infiniment*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot équivalent.

DIVINITÉ. s. f. Ce mot prend un *D* majuscule lorsqu'il est pris dans un sens absolu. *On doit honorer la Divinité. Reconnaître la Divinité.* Dans tout autre sens, il s'écrit avec un *d* minuscule. *La divinité de Jésus-Christ. Les divinités païennes. C'est une divinité.*

DIVIS. s. m. invariable. Le *s* ne se prononce pas. Ce mot s'emploie dans un sens opposé à *indivis*. *Posséder par divis*, Posséder par suite de partage. Il est peu usité.

DIVISIONNAIRE. adj. masc. Ne s'emploie guère que dans la dénomination d'*inspecteur divisionnaire*.

DIVULGUER. v. a. ou transit. Ne se dit que des choses. *Divulguer un secret. Divulguer une nouvelle.*

DIX. adject. numéral des deux genres. Le *x* se prononce comme dans le mot *six*. (Voyez ce mot.)

Dix s'emploie quelquefois pour *dixième*. *Page dix. Article dix. Léon dix.*

Il est subst. masc. dans : *Dix multiplié par trois. Le dix du mois. Le dix de trèfle, de cœur, etc.*

Quand *dix* est suivi d'un autre nom de nombre, on met un tiret entre les deux : *Dix-sept, dix-huit, dix-neuf.* On ne met point de tiret à *cent dix, mille dix, etc.* On n'en met pas non plus à *dix mille, dix millions, etc.*, parce que *mille* et *millions* sont des substantifs.

DIXIÈME. adject. des deux genres. On prononce comme s'il y avait *dizième*.

On le prend quelquefois substantivement dans le sens de : *Un dixième de l'héritage.*

DIXIÈMEMENT. adv. On prononce *dizièmement*.

DIXME. s. f. On écrit plus souvent *dîme*.

DIZAIN. s. m. On écrivait autrefois *dixain*. Ce qui est composé de dix parties. Pièce de poésie composée de dix vers.

DIZAINE. s. f. et non *dixaine*. Total de Choses ou de personnes composé de dix. *Une dizaine de personnes. Une dizaine de francs.*

DIZENIER ou **DIZAINIER.** s. m. Chef d'une dizaine, celui qui a dix personnes à surveiller, à diriger.

DOCILE. adj. des deux genres. *Une humeur docile. Un enfant docile. Le cheval est un animal docile. Docile à* ne peut s'employer devant un nom de personne.

DOCIMASTIQUE ou **DOCIMASIE**. s. f. T. de Métallurgie. Art d'essayer en petit les minerais. *La docimastique diffère de la métallurgie, qui s'occupe du travail des minerais en grand.*

DOCTE. adj. des deux genres. S'applique aux personnes et aux choses. *Un docte jurisconsulte. De doctes leçons.*

DOCTEUR. s. m. N'a pas de correspondant féminin. J. J. Rousseau a employé le mot *doctoresse*.

DOCTORAL, ALE. adj. On dit : *La robe doctorale, Le bonnet doctoral.* Mais ce mot n'a point de pluriel masculin. On dirait : *Des bonnets de docteur*.

DOCTRINAL, ALE. adj. T. de Théologie. L'Académie donne le pluriel masculin. *Un jugement doctrinal. Des avis doctrinaux.*

DOGE. s. m. Nom que l'on donnait au chef de l'ancienne république de Venise et à celui de l'ancienne république de Gênes.

L'Académie appelle *dogaresse* la femme d'un doge.

DOGMATIQUE. adj. des deux genres. Il s'emploie aussi comme substantif masculin pour signifier le Style dogmatique. *Terme dogmatique. Style dogmatique. Telle expression appartient au dogmatique.*

DOGMATISEUR. s. m. Celui qui a la mauvaise habitude de prendre un ton dogmatique. Il n'a pas de féminin correspondant.

DOGMATISTE. s. m. Celui qui établit des dogmes.

DOIGT. s. m. On ne prononce point le *g* dans ce mot, pas plus que dans *doigter*, v. n. *doigter*, s. m. et *doigtier*, s. m.

DOIT. s. m. T. de Commerce. Il n'a point de pluriel. (Voyez DEVOIR.)

DOL. s. m. T. de Jurisprudence. On prononce le *l*.

DOLCE. adv. T. de Musique emprunté à la langue italienne. On prononce *doltché*.

DOLÉANCE. s. f. Ce mot n'est guère usité qu'au pluriel. *Les doléances des états généraux ou provinciaux.* On dit, dans le style familier : *Il vient nous conter ses doléances.*

DOM. Mot invariable. Titre d'honneur tiré du mot latin *dominus* (seigneur), et que l'on joignait aux noms propres des membres de certains ordres religieux. (Voy. DON.)

DOMANIAL, ALE. adj. *Droit domanial, rentes domaniales.* Il fait au pluriel masculin *domaniaux*.

DOMESTIQUE. s. m. et f. et adj. des deux genres. Ce mot est substantif quand on entend parler d'un serviteur ou d'une servante à gages. Il est adjectif lorsqu'on veut indiquer ce qui a rapport au ménage, à l'intérieur de la maison.

DOMINANT. part. prés. du v. n. *dominer* et adj. verb. *Goût*

dominant. Passion dominante. Idée dominante.

DOMINANTE. s. f. T. de Musique. La note qui fait la quinte au-dessus de la note tonique.

DOMINATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *dominatrice. Rome fut longtemps la dominatrice du monde.*

DOMINICAL, ALE. adj. Il n'a point de pluriel masculin. *L'oraison dominicale. Les lettres dominicales.*

DOMINO. s. m. Camail noir, costume de bal, sorte de jeu. *Un domino de taffetas. Des dominos de satin. Un jeu de domino. Voulez-vous jouer aux dominos?*

DOMMAGE. s. m. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*, en T. de Palais, c.-à-d. l'indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice qu'on lui a causé.

DOMPTABLE. adj. des deux genres. On ne prononce le *p* ni dans ce mot, ni dans les suivants : *Dompter, dompteur, dompte-venin.*

DOMPTEUR. s. m. N'a pas de correspondant féminin. Il n'est guère usité que dans la locution : *Un dompteur de monstres.*

DON. Titre d'honneur qui se met ordinairement devant le nom de baptême des hommes nobles, en Espagne et en Portugal, et qui est presque aussi commun que le mot *monsieur* en France.

DONATAIRE. s. des deux genres. Celui à qui on fait une donation.

DONATEUR. s. m. Au fém. *donatrice*. Celui, celle qui a fait une donation.

DONC. conjonct. Le *c* se prononce comme un *k*, lorsque *donc* est au commencement d'une phrase, ou lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle ou par un *h* non aspiré. — *Ainsi donc.* (Voir AINSI.)

DONNANT. part. prés. du v. *donner* et adj. verb. *Cette vieille dame n'est pas donnante*, c.-à-d. n'aime pas à donner.

DONNER. v. a. ou transit. Ce verbe, devant un infinitif, régit la préposition *à*. *Donner à courir, Donner à travailler, à penser, à songer, à rire, à discourir, à parler, à entendre, à connaître.*

Dans plusieurs expressions, il s'unit avec la préposition *dans*. *Donner dans les yeux, dans l'œil, dans la tête, dans le piége, dans le panneau.*

Plusieurs substantifs ne prennent point l'article lorsqu'ils sont compléments directs de ce verbe. *Donner avis, assurance, assignation, attention, audience, caution, carrière, cours, parole, prise, quittance, raison, rendez-vous, tort, etc.*

Il y a d'autres substantifs qui, dans le même cas, prennent l'article. *Donner le branle. Donner l'absolution. Donner la bénédiction. Donner des louanges. Donner la loi, la chasse, la main, le bonjour, le bonsoir, etc.*

DONNEUR, EUSE. subst. Ne s'emploie que dans un petit

nombre de locutions familières. *Donneur d'eau bénite. Donneur de bourdes. Donneur d'avis.*

DONT. pron. des deux genres et des deux nombres. Il se dit des personnes et des choses, et s'emploie, dans une foule de cas, pour De qui, duquel, de laquelle, de quoi, desquels, desquelles. *Jules César, dont vous lisez l'histoire. L'homme dont vous craignez la méchanceté. La femme dont vous avez le manteau. Les hommes dont je vous ai parlé. Un arbre dont le fruit est excellent.*

Lorsqu'après le sujet auquel se rapporte ce pronom il se trouve une préposition, on ne peut se servir de *dont;* il faut, dans ce cas, employer *duquel* ou *desquels*. *L'homme à la réputation duquel il a voulu nuire.*

On ne dit point : *La ville dont je suis près, dont je suis loin;* mais *La ville près de laquelle je suis, loin de laquelle je suis,* parce que les prépositions ne peuvent pas être mises après leur complément.

C'est de lui dont je parle. C'est d'elle dont je tiens. (Voir Qui.)

Dont et *d'où*. (Voir Où.)

DORIQUE. adject. des deux genres. Se dit aussi substantivement et au masculin de ce qui appartient à l'ordre dorique, au dialecte dorique.

DORMANT. part. prés. du v. n. *dormir* et adj. verb. *Des eaux dormantes. Un châssis dormant.*

On dit aussi *un dormant de croisée.*

DORMIR. v. n. ou intransit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je dors, tu dors, il dort; nous dormons, vous dormez, ils dorment.* — Imparf. *Je dormais, tu dormais, il dormait; nous dormions, vous dormiez, ils dormaient.* — Passé déf. *Je dormis, tu dormis, il dormit; nous dormîmes, vous dormîtes, ils dormirent.* — Futur. *Je dormirai, tu dormiras, il dormira; nous dormirons, vous dormirez, ils dormiront.* — IMPÉRAT. *Dors; dormons, dormez.* — SUBJ. Prés. *Que je dorme, que tu dormes, qu'il dorme; que nous dormions, que vous dormiez, qu'ils dorment.* — Imparf. *Que je dormisse, que tu dormisses, qu'il dormît; que nous dormissions, que vous dormissiez, qu'ils dormissent.* — PART. Prés. *Dormant.* — Passé. *Dormi.* — Son participe passé est invariable. *Les heures qu'elle a dormi,* c.-à-d. Pendant lesquelles elle a dormi.

Dans les temps composés, on fait usage du verbe *avoir.*

DORMIR. s. m. S'emploie dans le sens propre; il ne s'unit pas avec des adjectifs, et il n'a pas de pluriel. *Cette affaire l'occupe au point de lui faire perdre le dormir.*

DORSAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Le plur. masc. est *dorsaux*. *Les muscles dorsaux.*

DOS. s. m. Le *s* ne se prononce que devant une voyelle.

DOT. s. f. Le *t* se prononce au singulier et au pluriel. *Cette fille a une dot considérable. Cet homme a donné de riches dots à ses enfants.* Dans ce dernier

cas on ne fait pas sentir le *s*, même devant une voyelle.

DOTAL, ALE. adj. T. de Jurisprudence. Il fait au pluriel masculin *dotaux*. *Avantages dotaux*.

DOUAIRE. s. m. T. de Droit. On prononce comme s'il y avait *douère*. La prononciation est la même dans *douairière*, adj. féminin.

DOUBLE. adj. des deux genres, opposé à *simple*. *Double louis*. *Acte double*, c.-à-d. fait double. Il est substantif masculin dans le sens d'acteur ou d'actrice chargé de remplacer dans leurs rôles ceux qui en sont chargés en premier. Il est adverbe dans ces phrases : *Voir double*. *Payer double*.

DOUBLEMENT. s. m. On est quelquefois embarrassé de savoir si une consonne doit ou non être doublée. Les consonnes *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t*, sont seules susceptibles d'être doublées. (Voyez ces lettres pour les cas où l'on doit les doubler.)

En général, on ne double point la consonne après une voyelle surmontée d'un accent : *Blâme*, *blême*, *même*, *épître*, *brûlure*, *fougère*, *répéter*.

DOUCE-AMÈRE. s. f. T. de Botanique. *Sirop de douce-amère*. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. *douces-amères*.

DOUCEÂTRE. adj. des deux genres. On prononce comme s'il y avait *doucâtre*.

DOUCEUR. s. f. Au singulier et au propre, il s'emploie dans le sens de *doux*. *La douceur du lait*, *du sucre*. *Douceur du temps*, *de l'air*, *du caractère*, *de la physionomie*. — *Douceur*, au pluriel et au figuré, s'entend généralement des Choses flatteuses qu'un homme dit à une femme dans l'intention de lui plaire. Cependant on dit bien aussi : *La vie domestique a ses douceurs*. Le mot est pris là dans un sens figuré. — Dans le sens propre, *douceurs* signifie des *sucreries* en langage du peuple; mais l'Académie n'admet point cette acception.

DOULOUREUX, EUSE. adj. Ne se dit que des choses. *Une plainte douloureuse*. *Des cris douloureux*. *Un spectacle douloureux*. *Une mort douloureuse*.

DOUTER. v. n. Quand ce verbe est suivi d'un infinitif, il régit la préposition *de* :

Ils n'osent plus douter de nous avoir surpris.
(CORNEILLE.)

Pourriez-vous un moment douter de l'accepter?
(RACINE.)

Ce verbe, suivi de *que*, régit le subjonctif : *Je doute que cela soit*. *Je doute qu'il soit heureux*, veut dire : Je soupçonne qu'il n'est pas heureux.

Quand *douter* est employé dans un sens négatif, on met *ne* dans la proposition subordonnée. *Je ne doute pas que le successeur qui m'est destiné n'ait plus de talent et de capacité que moi* (Fléchier). *Je ne doute pas que la vraie dévotion ne soit la source du repos* (La Bruyère). *Aucun physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée* (d'Alembert).

Lorsque *douter* est employé dans le sens interrogatif, il veut également que le second verbe soit précédé de *ne*. *Doutez-vous qu'il ne vienne? Doutez-vous qu'il n'obéisse?*

Néanmoins, dans chacun de ces cas, on peut supprimer *ne*, si le verbe de la proposition complétive exprime quelque chose de positif, d'incontestable. *L'homme de bien ne doute pas qu'il y ait un Dieu. Doutez-vous que je sois malade?* (Acad.)

DOUX, DOUCE. adj. Devant une voyelle le *x* se prononce comme un *z*. Cet adjectif régit *de* devant un verbe. *Il est doux de vivre en paix avec tout le monde*.

DOUZE. adject. numéral des deux genres.

Il s'emploie quelquefois dans le sens de *douzième*. *Louis douze. Charles douze. Article douze. Chapitre douze. Page douze.*

Il est aussi substantif masculin. *Le nombre douze. Au douze. Le douze du mois.*

In-douze. Voyez IN.

DRACHME. s. f. On prononce et même quelques personnes écrivent *Dragme* (Acad.).

DRAMATIQUE. adj. des deux genres. *Poëme dramatique. Composition dramatique.*

DRAMATISTE. s. des deux genres. Peu usité. Celui ou celle qui compose des pièces de théâtre.

DRAMATURGE. s. des deux genres. Il s'emploie en mauvaise part, dans le même sens que le précédent.

DRAP. s. m. On ne prononce pas le *p*.

DRILLE. s. m. On mouille les *l*. Il ne s'emploie guère que dans les locutions familières. *C'est un bon drille*, c.-à-d. un bon compagnon. *Un pauvre drille*, c.-à-d. un pauvre diable.

DRILLES. s. f. pl. On appelle ainsi de vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier. On mouille les *l*.

DROIT, OITE. adj. On est quelquefois embarrassé de savoir s'il faut dire, en parlant à une demoiselle : *Mademoiselle, tenez-vous droite*, ou *Mademoiselle, tenez-vous droit. Mademoiselle, marchez droite*, ou *marchez droit*.

Pour résoudre cette question, il faut examiner si l'adjectif modifie le verbe; dans ce cas il est pris adverbialement, et il demeure invariable. Mais lorsqu'il modifie le nom, il doit prendre le genre et le nombre de ce nom.

Dans la première phrase, il faudra dire : *Tenez-vous droite*, parce que le pronom *vous* qui y est exprimé est du féminin, et qu'il est évidemment modifié par l'adjectif.

Dans la seconde phrase, il faudra dire : *Mademoiselle, marchez droite*, si l'on veut recommander de marcher *le corps droit;* mais il faudra dire : *Mademoiselle, marchez droit*, si on entend lui recommander de marcher dans une ligne directe.

DRÔLE. adj. des deux genres.

DRÔLESSE. s. f. N'est point le féminin de *drôle*. C'est un terme injurieux qui ne s'applique qu'à une femme méprisable.

DRUIDE. s. m. Nom des anciens prêtres gaulois.

DRUIDESSE. s. f. On donnait ce nom à des femmes qui étaient affiliées aux druides; elles passaient pour magiciennes.

DU. Mot qui tient lieu de la préposition *de* et de l'article *le*. On le place devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré. *Du mouton, du vice, du héros*. (Voyez DE.) — *Du reste* et *au reste*. (Voir RESTE.)

DÛ. s. m. *Je ne vous demande que mon dû*, c.-à-d. ce que vous me devez. *C'est le dû de ma charge*, c.-à-d. ce à quoi m'oblige ma charge. Ce dernier sens vieillit. Il n'a point de pluriel.

DUC. s. m. On prononce le *c*. C'est le plus élevé des titres de noblesse en France. *Le duc un tel*. Au fém. on dit *duchesse*.

DUC. s. m. T. d'Histoire naturelle. Le *c* se prononce.

DUCAL, ALE. adj. *Une couronne ducale, un palais ducal*. L'Académie ne lui donne point de pluriel masculin. Laveaux et Boinvilliers ont dit *des habits ducaux*.

DUCHÉ. s. m. L'expression *duché-pairie* est ordinairement employée comme subst. masc.; quelques-uns la font du fém. *Un duché-pairie. Une duché-pairie* (Acad.).

DUO. s. m. T. de Musique. Suivant l'Académie, il prend la marque du pluriel. *Un beau duo. Vous étudierez ces duos*. (Voyez, au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.)

DUODENUM. s. m. On prononce *duodénome*. T. d'Anatomie emprunté à la langue latine.

DUPE. s. f. Ce mot est toujours féminin, quoiqu'on puisse l'appliquer à des noms du genre masculin. *Cet homme a été la dupe de son bon cœur. Cette femme a été la dupe de sa bonne foi*.

DUPLICATA. s. m. Il ne prend point de *s* au pluriel, suivant l'Académie. *Retenez les duplicata que vous avez reçus*. Nous pensons qu'il devrait prendre la marque du pluriel. (Voyez au mot SUBSTANTIF, *l'article Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.)

DUQUEL. Mot formé de la préposition *du* et du pronom relatif *lequel*. (Voy. LEQUEL.)

DURANT. prép. qui sert à marquer la durée du temps. C'est la seule préposition que l'on puisse placer quelquefois après son complément. On peut dire : *Durant ma vie* ou *ma vie durant*.

Autrefois elle s'employait dans le sens de *pendant que, tandis que*. Mais cette locution a vieilli.

Durant et *pendant* n'ont pas exactement la même signification. *Durant* exprime une idée de durée continue; *pendant* marque une époque ou une durée susceptible d'interruption. Ainsi l'on doit dire : *Les enne-*

mis se sont cantonnés durant l'hiver, s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré; et *Les ennemis se sont cantonnés pendant l'hiver*, s'ils ont seulement fait choix de cette saison pour se cantonner, sans qu'ils soient restés tout l'hiver dans leurs cantonnements (*Laveaux*.) Nous ferons remarquer cependant que, malgré cette différence, *durant* et *pendant* s'emploient souvent l'un pour l'autre, parce que, dans beaucoup de circonstances, ils présentent à peu près le même résultat. *Un vaisseau tenu pendant la tempête par deux ancres* (Montesquieu). On dirait tout aussi bien *tenu durant la tempête*.

DURÉE. s. f. L'espace de temps pendant lequel une chose dure. Il ne se dit que des choses et jamais des personnes.

DURE-MÈRE. s. f. T. d'Anatomie. C'est le nom que l'on donne à une membrane forte et épaisse qui enveloppe le cerveau. Au plur. *dures-mères*.

DURER. v. n. ou intransit. Son participe passé est invariable. Dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir*. *Les années que ces édifices ont duré*.

DU RESTE et **AU RESTE**. (Voir Reste.)

DURIUSCULE. adj. des deux genres. Il ne se dit guère que par plaisanterie, et dans cette phrase seulement : *Le pouls est duriuscule*.

DUUMVIR. s. m. Dans ce mot, *duum* se prononce *duome*. T. d'Histoire romaine.

DUUMVIRAT. s. m. T. d'Histoire romaine. Dans ce mot, *duum* se prononce *duome*.

E

E. s. m. La cinquième lettre de l'alphabet, et la seconde des voyelles. *Un grand* E, *un petit* e.

Il y a trois sortes d'E : l'E *ouvert*, l'E *fermé*, l'E muet. Ainsi dans *sévère*, le premier *e* est fermé, le second est ouvert, et le troisième est muet.

L'E ouvert est long ou bref : par exemple, il est long dans *fête* et bref dans *trompette* (Acad.).

L'E muet final s'élide ordinairement dans la prononciation quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet : *Grande étendue, riche héritière;* prononcez *grand'étendue*, *rich'héritière* (Id.).

E, marqué d'un tréma (ë), doit, dans la prononciation, se séparer de la voyelle qui le précède : *Ambiguë*, *Noël* (Id.).

EAU-DE-VIE. s. f. Pl. *eaux-de-vie*.

EAU-FORTE. s. f. Pl. *eaux-fortes*.

ÉBAHIR (S'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, qui le précède : *Elles se sont ébahies*.

ÉBAT. s. m. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. *Prendre ses ébats*.

ÉBATTRE (S'). v. a. ou tran-

sit. et pronomin. Il se conjugue comme *battre*, et son participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède; mais il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif.

ÉBAUDIR (S'). v. a. ou transit. et pronom. Se réjouir avec excès. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom *me, te, se, nous, vous,* qui le précède: *Ils se sont ébaudis.*

ÉBÈNE. s. f. *Ébène grise.*

ÉBLOUISSANT. part. prés. du v. *éblouir* et adj. verb. *Couleur éblouissante.*

ÉBOUILLIR. v. n. ou intransit. Diminuer à force de bouillir. Il se conjugue comme *bouillir;* mais il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et au participe passé.

ÉCARLATE. s. f. *Une belle écarlate.* Il s'emploie aussi comme adjectif.

ÉCARLATINE. adj. fém. On écrit plus ordinairement *scarlatine.*

ÉCARQUILLEMENT. s. m. — **ÉCARQUILLER.** v. a. ou transit. Écarter, ouvrir les jambes ou les yeux. L'Académie donne aussi les formes *écartillement, écartiller,* qui ne sont pas usitées.

ECCE-HOMO. s. m. On prononce *exé* (Acad.). Le pluriel s'écrit comme le singulier.

ECCHYMOSE. s. f. On prononce *ékymose.* Extravasation de sang dans le tissu de nos organes. On écrit aussi *échimose.*

ÉCHALAS. s. m. Le *s* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* muet.

ÉCHANGE. s. m. *Échange avantageux.*

ÉCHAPPER. v. n. ou intrans. Il s'emploie avec la préposition *de*, lorsqu'il signifie Cesser d'être où l'on était, sortir de : *Échapper des mains des ennemis. Échapper du naufrage. Échapper d'un danger* (Acad.). Il s'emploie au contraire avec la préposition *à*, quand il signifie Se soustraire, se dérober *à*, être préservé de : *Échapper à la fureur, à la poursuite des ennemis. Échapper à la tempête. Échapper au danger. Échapper à la mort.* En général, on échappe *à* un agent qui poursuit, qui menace; on échappe *d'*un lieu, d'un état fâcheux, pénible, dangereux.

Échapper à se dit figurément dans un sens analogue : *Cet héritage lui a échappé.*

Échapper à signifie plus particulièrement, tant au sens physique qu'au sens moral, N'être pas saisi, aperçu, découvert, ou seulement remarqué, et alors il se conjugue toujours avec l'auxiliaire *avoir. Des insectes si petits échappent à la vue. Le véritable sens avait échappé à tous les traducteurs. Votre observation m'avait d'abord échappé.*

Échapper s'applique particulièrement à ce qu'on dit, à ce qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, etc.; et alors il prend *être* dans les temps composés. *A peine cette parole me fut-elle échappée, que je sentis mon imprudence. Quelques fautes vous sont échappées par-ci, par-là.* — On dit : *Ce mot qui le blesse tant m'est échappé,*

c.-à-d. je l'ai dit par mégarde. Et: *Ce mot que je voulais vous rapporter fidèlement m'a échappé*, c.-à-d. je l'ai oublié.

L'Académie dit: *Cela m'avait, m'était échappé de la mémoire. Sa canne lui a échappé, lui est échappée des mains. Un cri lui a échappé, lui est échappé.* Excepté les cas particuliers dont nous venons de parler, le participe *échappé* se construit avec *être* ou avec *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'état ou l'action : *Le cerf a échappé aux chiens. Le cerf est échappé aux chiens.*

Échapper est quelquefois v. a. ou transit. dans le sens d'Éviter. *Échapper le danger, la potence.* On dit proverbialement *l'échapper belle.* Le participe est invariable dans cette locution; le pronom *l'* se rapporte au fait, à l'événement en question; *belle* est le reste d'une locution adverbiale. *Je l'ai échappé* (ce malheur, cet accident) d'une *belle* manière.

S'échapper est a. pronomin. Son participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Elles se sont échappées furtivement.*

ÉCHAUFFANT. part. prés. du v. *échauffer*. Il est adject. verb. lorsqu'il se dit des aliments, des remèdes. *Les épiceries sont échauffantes.*

ÉCHEC. s. m. Le *c* se prononce au singulier, tant au propre qu'au figuré : *Le roi est en échec. Les ennemis éprouvèrent un rude échec.* Au pluriel, le *c* ne se prononce pas, si l'on parle du jeu d'échecs ou des pièces de ce jeu; et il se prononce au figuré : *Jouer aux échecs. Tant d'échecs ne découragèrent point cet auteur.*

ÉCHIMOSE. s. f. Voir **ECCHYMOSE.**

ÉCHO. s. m. On prononce *éco. Entendre un écho.—Écho,* nom d'une nymphe, est du féminin. *La triste Écho.*

ÉCHOIR. v. n. ou intransit., défectif et irrég. — INDIC. Prés. *Il échoit.* Cette personne est la seule usitée; on prononce quelquefois et l'on écrit même *il échet.* — Imparf. [manque]. — Passé déf. *J'échus, tu échus, il échut; nous échûmes, vous échûtes, ils échurent.* — Futur. *J'écherrai, tu écherras, il écherra; nous écherrons, vous écherrez, ils écherront.* — CONDITIONNEL. Prés. *J'écherrais, tu écherrais, il écherrait; nous écherrions, vous écherriez, ils écherraient.* — IMPÉR. [manque]. — SUBJ. Prés. [manque]. — Imparf. *Que j'échusse, que tu échusses, qu'il échût; que nous échussions, que vous échussiez, qu'ils échussent.* — PART. Prés. *Échéant.* — Passé. *Échu, échue.* — L'Académie ne construit le participe passé qu'avec *être.*

ÉCHOUER. v. n. ou intransit. Ses temps composés prennent l'auxiliaire *avoir;* cependant, quand on veut exprimer l'état, on peut construire le participe avec *être. Ce vaisseau est échoué.*

ÉCLAIRCIR. v. a. ou transit. Ce verbe, pris dans le sens d'instruire, peut être accompagné d'un complément direct de personne; mais alors il doit avoir

nécessairement un complément indirect de chose : *Éclaircir quelqu'un de quelque chose. Elle doutait de la vérité du fait, je l'en ai éclaircie, elle s'en est éclaircie.*

ÉCLAIRER. v. a. ou transit. Lorsque ce verbe signifie Se tenir ou marcher auprès de quelqu'un avec de la lumière, lui apporter de la lumière, afin qu'il y voie clair, le nom de la personne doit-il être complément direct ou complément indirect? Cela ne fait plus question. Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire de l'Académie : « *Éclairez monsieur. Éclairer une personne qui descend l'escalier.* On disait autrefois dans le même sens : *Éclairer à quelqu'un.* »

ÉCLATANT. part. prés. du v. *éclater.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui a de l'éclat : *Couleurs éclatantes.*

ÉCLORE. v. n. ou intransit. et défectif. Il n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de quelques temps. — INDIC. Prés. *Il éclôt, ils éclosent.* — Imparf. et passé déf. [manquent]. — Futur. *Il éclôra; ils éclôront.* — CONDIT. Présent. *Il éclôrait ; ils éclôraient.* — IMPÉR. [manque]. — SUBJ. Prés. *qu'il éclose ; qu'ils éclosent.* — Imparf. [manque]. — PARTIC. Prés. [manque]. — Passé. *Éclos, éclose.* — Les temps composés se forment toujours avec *être.* On remarquera que dans ce verbe l'*o* prend un accent circonflexe, excepté à l'infinitif et toutes les fois que *o* est suivi de *s.*

ÉCONDUIRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *conduire.*

ÉCONOMAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

ÉCOT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

ÉCOULER (8'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ces marchandises se sont bien écoulées.*

ÉCOUTANT. part. prés. du v. *écouter.* Il est substantif dans le sens d'Auditeur : *Ce beau discours ravit les écoutants ;* et s'emploie comme adjectif et par plaisanterie dans cette locution : *Un avocat écoutant,* Qui ne plaide point.

ÉCOUTEUR. s. m. L'Académie ne donne pas le fém. correspondant; mais puisqu'on dit: *Un écouteur aux portes,* ne peut-on pas dire : *C'est une écouteuse aux portes?*

ÉCRIER (8'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont écriés ; elles se sont écriées.*

ÉCRIRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *J'écris, tu écris, il écrit ; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent.* — Imparf. *J'écrivais, tu écrivais, il écrivait; nous écrivions, vous écriviez, ils écrivaient.* — Passé défini. *J'écrivis, tu écrivis, il écrivit ; nous écrivîmes, vous écrivîtes, ils écrivirent.* — Futur. *J'écrirai, tu écriras, il écrira ; nous écrirons, vous écrirez, ils écriront.* — CONDIT. Prés. *J'écrirais, tu écrirais, il écrirait ; nous écririons, vous écririez, ils écriraient.* — IMPÉR. *Écris ; écrivons, écrivez.* — SUBJ. Prés.

Que j'écrive, que tu écrives, qu'il écrive; que nous écrivions, que vous écriviez, qu'ils écrivent. — Imparf. *Que j'écrivisse, que tu écrivisses, qu'il écrivît; que nous écrivissions, que vous écrivissiez, qu'ils écrivissent.* — PART. Prés. *Écrivant.* — Passé. *Écrit, écrite.*

ÉCRIVAIN. s. m. Il n'a point de fém. correspondant; on dit d'une femme qui se distingue dans la littérature : *C'est un écrivain remarquable, un bon écrivain.*

ÉCROULER (S'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *La maison s'est écroulée.*

ÉCU. s. m. Espèce de bouclier; figures de ce bouclier sur lesquelles se peignent les armoiries. Ancienne monnaie d'argent. — *Il a des écus,* pour il est riche, est une locution de mauvais ton.

ÉCUEIL. s. m. On prononce *ékeuil,* en mouillant le *l* (Acad.).

ÉCUELLE. s. f. — **ÉCUELLÉE.** s. f. Les lettres *ue* font une seule syllabe.

ÉCUMANT. part. prés. du v. *écumer,* et adj. verb. *Mer écumante.*

ÉCUMÉNICITÉ. s. f. — **ÉCUMÉNIQUE.** adj. des deux genres. Universel. — **ÉCUMÉNIQUEMENT.** adv. On écrit plus souvent **ŒCUMÉNICITÉ,** etc.

ÉDEN. s. m. On prononce *édèn* (Acad.). Le paradis terrestre.

ÉDIFIANT. part. prés. du v. *édifier,* et adj. verb. *Paroles* édifiantes.

ÉDIT. s. m. On ne prononce pas le *t.*

ÉDITEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

ÉDUCATION. s. f. Le verbe *éduquer* n'est point français; on dit : *Il est bien élevé,* et non *bien éduqué.*

EFFENDI. s. m. Quelques-uns écrivent *éfendi* (Académ.). *En* se prononce comme dans *moyen.* Titre de divers fonctionnaires chez les Turcs.

EFFORCER (S'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Ils se sont efforcés de vous contenter.*

Devant un infinitif, *s'efforcer,* dans le sens propre, c.-à-d. lorsqu'il signifie Employer toutes ses forces à faire quelque chose, ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose, demande *à* ou *de : S'efforcer de lever un fardeau. Ne vous efforcez point à parler. Il s'est s'efforcé à courir* (Acad.). Au figuré, dans le sens d'Employer son industrie ou faire tout ce qu'on peut pour venir à bout de quelque chose, pour arriver à un but, il prend *de : S'efforcer de parvenir. Efforcez-vous de lui plaire. Il s'efforçait de paraître calme.* Les poëtes lui donnent quelquefois la préposition *à : Laissez-moi m'efforcer, cruel, à vous haïr* (Voltaire).

EFFRAYANT. part. prés. du v. *effrayer,* et adj. verb. *Une figure* effrayante.

ÉGAL, ALE. adj. Le plur. m. est *égaux.*

ÉGALER. v. a. ou transit. « Rendre égal. *Égaler les parts, les portions. La mort égale tous les hommes.* »

« Il signifie aussi Être égal à. *La recette égale la dépense.* »

« Il signifie encore Être ou devenir pareil, comparable à, atteindre au même degré. *Ce prince égale Alexandre. Cet auteur a égalé les anciens.* »

« *Égaler quelqu'un à un autre,* Prétendre qu'il lui est égal. »

« *Égaler* signifie, en outre, Rendre uni, plan. *Cette allée est raboteuse, il faut l'égaler.* En ce sens, il signifie plus particulièrement *égaliser.* » (Acad.)

ÉGALISER. v. a. ou transit. « Rendre égal. Il ne se dit qu'en parlant Des choses. *Égaliser les lots d'un partage.* Il signifie aussi Rendre uni, plan. *Égaliser un terrain, un chemin.* » (Acad.) Ainsi, suivant l'Académie, *égaler* et *égaliser* signifient l'un et l'autre *rendre égal,* et peuvent se dire en parlant de parts, de portions, de lots. Il nous semble que le verbe *égaler* ne s'emploie guère dans ce sens, et qu'on ne dit plus *égaler les parts, les portions;* ni *la mort égale tous les hommes;* pas plus que *cette allée est raboteuse, il faut l'égaler.*

ÉGAYER. v. a. ou transit. *S'égayer.* Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont égayés à vos dépens.*

ÉGOSILLER (S'). v. a. ou transit. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Elle s'est égosillée à force de crier.*

EH ! interj. d'admiration, de surprise. *Eh! qui aurait pu croire cela?* — **HÉ !** interj. qui sert principalement à appeler : *Hé! l'ami!* Il se dit également pour avertir de prendre garde à quelque chose : *Hé! qu'allez-vous faire?* Il exprime encore la commisération : *Hé! pauvre homme!* le regret, la douleur : *Hé! qu'ai-je fait? Hé! que je suis misérable!* l'étonnement : *Hé! vous voilà!* — On écrit *Eh bien* et *Hé bien,* sans point d'admiration : *Eh quoi!* et *Hé quoi!*

ÉHONTÉ, ÉE. adj. On dit aussi *déhonté* (Acad.).

ÉLECTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *électrice.*

ÉLECTORAL, ALE. adj. Le plur. m. est *électoraux.*

ÉLECTORAT. s. m. On ne fait pas sentir le *t* final.

ÉLECTUAIRE. s. m. Sorte de préparation pharmaceutique.

ÉLÉPHANTIASIS. s. f. On prononce le *s* final. Espèce de lèpre.

ÉLIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *lire.*

ELLE. pron. pers. féminin de *il* et de *lui.* (Voyez **IL**, **LUI**, **EUX** et **EN**.)

ELLÉBORE. s. m. Plante. *Ellébore blanc.*

ÉLYTRE. s. m. Dans quelques espèces d'insectes, Ailes supérieures et coriaces servant de fourreau aux ailes inférieures. Quelques-uns, dit l'Académie, le font féminin.

ÉMAIL. s. m. Le plur. est *émaux.*

ÉMANCIPER. v. a. ou trans. *S'émanciper* demande *à* devant un infinitif. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Ils se sont émancipés à lui parler peu respectueusement.*

EMBARRAS. s. m. On dit de quelqu'un *Qu'il fait bien de l'embarras*, pour signifier qu'il se donne de grands airs, qu'il affiche de grandes prétentions. Mais *Faire son embarras*, *il fait ses embarras*, ne sont point de bonnes locutions.

EMBARRASSANT. part. prés. Il est adj. verb. dans le sens d'incommode, gênant : *Les bagages sont embarrassants dans une marche.*

EMBAUCHOIR. s. m. L'Académie, en faisant observer que *embouchoir* se dit quelquefois pour *embauchoir*, semble préférer ce dernier.

EMBELLIR. v. a. ou transit. Il s'emploie aussi comme verbe neutre ou intransitif; il prend alors *avoir* dans ses temps composés, si l'on veut exprimer une action progressive, et *être*, si c'est l'état actuel : *Cette jeune personne a embelli depuis quelques mois. Cette jeune personne est bien embellie.*

EMBERLUCOQUER (S'). v. a. ou transit. et pronomin. Se coiffer d'une opinion, s'en préoccuper tellement qu'on en juge aussi mal que si l'on avait la berlue. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elle s'est emberlucoquée de cela.*

EMBLÈME. s. m. *Un emblème ingénieux.*

EMBOIRE (S'). v. a. ou transit. et pronomin. T. de Peinture. Il se conjugue comme *boire*, et ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes de quelques temps. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Les couleurs de ce tableau se sont embues.*

EMBONPOINT. s. m. Ce mot est un de ceux où, par exception, *n* se trouve devant *p*.

EMBOUCHOIR. s. m. Bout d'une trompette, d'un cor. — *Embouchoir*, en termes de Bottier, se dit quelquefois pour *embauchoir* : Voyez ce mot. (Acad.)

EMBROUILLEMENT. s. m. Embarras, confusion. *Embrouillamini* n'est point français. (Voir BROUILLAMINI.)

ÉMÉTIQUE. s. m. *L'émétique est employé comme vomitif.*

ÉMETTRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *mettre*.

ÉMIETTER. v. a. ou transit. Ce verbe garde deux *t* dans toute sa conjugaison.

ÉMIGRER. v. n. ou intransit. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, dit l'Académie. Cependant, si l'on veut parler de l'état ou de la qualité de la personne, le participe passé se construit nécessairement avec *être*.

ÉMINENT, ENTE. adj. Haut, élevé ; et au figuré, excellent, surpassant tous les autres : *Un lieu éminent, un homme éminent en doctrine, en piété.* Ce mot a une acception toute particulière dans cette locution : *Dan-*

ger, péril éminent, Danger, péril très-grand. *Un danger éminent*, dit l'Académie, *peut ne pas être imminent.* (Voir **Imminent.**)

EMMAIGRIR. v. a. ou transit. Voyez **Amaigrir.**

EMMAILLOTTER. v. a. ou transit. La syllabe *em* se prononce *an;* on mouille les deux *l.*

ÉMMIELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde deux *l* dans toute sa conjugaison.

ÉMOUDRE. v. a. ou transit. Aiguiser sur une meule. Il se conjugue comme *moudre. Émoudre des couteaux, des ciseaux.* Les verbes *émouler, rémouler,* ne sont point français.

ÉMOUVOIR. v. a. ou transit. Se conjugue comme *mouvoir*

EMPARER (S'). v. a. et pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elles se sont emparées de tout.*

EMPÊCHER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, il est suivi de la préposition *de : Empêchez-le de sortir.* Il veut au subjonctif, et avec la négation *ne*, le verbe de la proposition complétive : *La pluie empêche qu'on n'aille se promener.*—On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie : *Je n'empêche pas qu'il ne fasse* ou *qu'il fasse ce qu'il voudra.* L'usage général est d'employer la négative après *ne pas empêcher,* comme après *empêcher*. Voici néanmoins une distinction assez juste de Marmontel : Si Pierre sort en effet, il sera mieux de dire, *Je n'empêche pas qu'il sorte;* et s'il ne sort point, *Je n'empêche pas qu'il ne sorte.*

EMPENNER. v. a. ou transit. Les lettres *en* se prononcent comme dans *amen.* Garnir de plumes une flèche.

EMPEREUR. s. m. Le fém. correspondant est *impératrice.*

EMPIÉTER. v. a. ou transit. Les lettres *ié* font une diphthongue.

EMPIRER. v. a. ou transit. Il est aussi neutre ou intransitif, et il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, si l'on a en vue l'action, et avec *être* si c'est l'état, le degré où la chose se trouve. *Sa maladie a beaucoup empiré, est empirée.*

EMPLÂTRE. s. m. *Appliquer un emplâtre.* De bons auteurs l'ont fait du féminin. On ne le fait aujourd'hui que du masculin.

EMPLETTE. s. f. Ne se dit que d'un achat de petits meubles, ou de certaines marchandises vendues au détail. On ne fait pas emplette de cent hectolitres de vin, de mille kilogrammes de sucre; on fait emplette d'une boîte, d'un couteau, d'une montre, etc.

EMPLOYER. v. a. ou transit. Dans la conjugaison de ce verbe, l'*y* de l'infinitif se change en *i* devant un *e* muet. — **Indicat.** Prés. *J'emploie, tu emploies, il emploie; nous employons, vous employez, ils emploient.* — Imparfait. *J'employais, tu employais, il employait; nous employions, vous employiez, ils employaient.* — Passé défini. *J'employai, tu employas, il employa; nous employâmes,*

vous employâtes, ils employèrent. — Futur. *J'emploierai, tu emploieras, il emploiera; nous emploierons, vous emploierez, ils emploieront.* — CONDIT. Prés. *J'emploierais, tu emploierais, il emploierait; nous emploierions, vous emploieriez, ils emploieraient.* — IMPÉR. *Emploie; employons, employez.* — SUBJ. Prés. *Que j'emploie, que tu emploies, qu'il emploie; que nous employions, que vous employiez, qu'ils emploient.* — Imparf. *Que j'employasse, que tu employasses, qu'il employât; que nous employassions, que vous employassiez, qu'ils employassent.* — PART. Prés. *Employant.* — Passé. *Employé, employée.*

EMPORTER. v. a. ou transit. *L'emporter sur,* Avoir la supériorité, prévaloir; le pronom *l'* rappelle l'idée de *poids* pris dans un sens métaphorique. Le participe passé *emporté* est dans ce cas toujours au masculin, l'accord se faisant avec le complément direct *l'* ou *le: Elle l'a emporté sur ses concurrentes.* Mais on écrira, en faisant varier le participe: *Où est sa robe? Elle l'a emportée.*

EMPREINDRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *peindre.*

EMPRESSER (S'). v. a. ou transit. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède: *Elle s'est empressée. Ils se sont empressés.* — *S'empresser* signifiant Agir avec ardeur, s'agiter, se mettre en avant pour faire réussir quelque affaire, concourir à produire un effet, demande la préposition *à* devant un infinitif: *S'empresser à faire sa cour* (Acad.). *Tout s'empresse à leur persuader qu'ils sont, etc.* (Massillon). Lorsqu'il se dit simplement pour *se hâter,* il prend *de*; *S'empresser de parler. Je m'empressai de l'avertir* (Acad.).

EMPRUNTER. v. a. ou transit. Au propre, c.-à-d. lorsqu'il signifie Demander et recevoir en prêt, il exige *à* ou *de* devant le nom de la personne qui prête: *Emprunter de quelqu'un, à quelqu'un. J'emprunterai cette somme à un de mes amis. J'ai emprunté de mon oncle dix mille francs* (Acad.). — Au figuré, il signifie Recevoir, tirer de, devoir à; le complément indirect nom de chose doit toujours alors être précédé de la préposition *de*: *Les magistrats empruntent leur autorité du pouvoir qui les institue. La lune emprunte sa lumière du soleil.*

On dit aussi figurément avec *à* ou *de*: *Emprunter une pensée à un auteur. Il a emprunté cela d'Homère, de Virgile. Cette langue n'a presque rien emprunté aux autres* (Acad.). Dans ce cas, *emprunter* a le sens de Se servir, user, tirer parti de ce qui est à un autre ou de ce qu'un autre fournit.

EN. pron. pers. ou mieux pron. relatif, comme le dit l'Académie, qui tient lieu de la préposition *de* et d'un mot déjà exprimé, ou bien d'une phrase, d'une proposition déjà énoncée qu'on ne veut pas répéter. *Cette affaire est délicate; le succès*

en *est douteux*, c.-à-d. le succès *de cette affaire* est douteux.

L'emploi de *en*, concurremment avec *son, sa, ses, leur, leurs*, dans le cas particulier où le *possesseur* est un nom de chose, présente des difficultés qui n'ont pas encore été résolues; nous allons essayer de les lever.

I. On fait toujours usage de *son, sa, ses, etc.*, et jamais de *en*, dans la proposition qui a pour sujet l'objet possesseur : *Le savoir a* son *prix* (La Fontaine). *La campagne a* ses *agréments*. On ne pourrait pas mettre ici le pronom *en*, parce que, dans ces sortes de phrases, l'adjectif *son, sa, ses, etc.*, a une relation logique avec un sujet de la troisième personne, tandis que le pronom *en* se rapporterait logiquement à tout autre mot que le sujet : *Le savoir en a le prix*, signifierait que *Le savoir a le prix de l'objet précédemment énoncé*.

II. Dans une proposition dont le sujet n'est point l'objet possesseur, on fait usage de *son, sa, ses, etc.*, ou de *en*, suivant les cas.

1° S'il s'agit de déterminer par l'idée de possession le sujet d'un verbe-adjectif, on se sert de *son, sa, ses,* jamais de *en : La rivière monte toujours;* ses *eaux* couvrent *déjà la campagne. Ces arbres sont bien exposés ; mais* leurs *fruits ne mûrissent pas. Paris est beau l'été;* ses *promenades* attirent *la foule.* — Mais avec le verbe-substantif *être*, on doit préférer le pronom *en : Mentor remarqua un de leurs vaisseaux qui était presque semblable au nôtre. La poupe* en était *couronnée de certaines fleurs* (Fénelon). *J'aperçois le soleil : quelle* en est *la figure?* (La Fontaine). Cependant les bons écrivains, pour rendre avec plus d'énergie l'idée de possession, font quelquefois usage, dans ce dernier cas, de *son, sa, ses : La patience est amère, mais* son *fruit* est *doux* (J. J. Rousseau). Nous devons faire observer que cet emploi est fort rare.

2° Lorsqu'il s'agit de déterminer tout autre mot que le sujet, on se sert de *en*, que l'on met devant le verbe : *Paris est beau, j'*en *admire les* promenades. *L'esprit est la fleur de l'imagination, le jugement* en *est le fruit.*

J'admire ses promenades, le jugement est son fruit, ne serait ni élégant, ni correct. Il ne faut pas néanmoins se hâter de condamner les bons écrivains qui, dans beaucoup de phrases analogues, emploient *son* au lieu de *en*. M. de Chateaubriand a dû dire : *Combien ceux qui ont cru servir le christianisme en allumant des bûchers ont méconnu son esprit !* Le christianisme n'est point ici un nom de chose, il est personnifié, il a un esprit.

EN, complément indirect d'un verbe ou d'un adjectif, se dit des personnes et des choses. *C'est un véritable ami, je n'oublierai jamais les services que j'*en *ai reçus* (Acad.). *Ces étrangers ne pensent qu'à leur pays, ils* en *parlent toujours.* On di-

rait tout aussi bien : *Les services que j'ai reçus de lui;* on dira même, en parlant d'une personne : *Nous rions de lui, d'elle,* et non pas *nous en rions*. Mais, en général, lorsqu'il s'agit de choses, on met *en* et non *de lui, d'elle, d'eux : Je ne puis vous prêter mon canif, je m'en sers*. Nous disons en général, car, dans beaucoup de cas, en poésie surtout, *de lui, d'elle, etc.*, sont préférés par les bons écrivains : *Aussitôt qu'on aime son pays, on a le droit de s'occuper* de lui (Florian). *Il* (l'oiseau) *est seul dans le monde, et Dieu prend soin* de lui (Chénier).

EN *précédant un participe passé.* 1° Dans cette phrase : *Il sait beaucoup de choses, il en a inventé quelques-unes*, le pronom *en* est complement déterminatif du régime direct *quelques-unes* (il a inventé quelques-unes *de ces choses*); et comme le régime direct *quelques-unes* vient après le participe, celui-ci reste invariable. — Le régime direct est souvent sous-entendu après le participe; c'est ordinairement l'un des mots *quelqu'un, aucun, un seul, un, deux, etc. J'ai vu des savants aimables, mais j'en ai trouvé d'un peu lourds*, c.-à-d. *j'en ai trouvé quelques-uns d'un peu lourds*.

2° *Je ne trouvai point le château au-dessous de la description que mon ami m'en avait* faite. Ici le participe s'accorde, parce qu'il est précédé de son complément direct *que* mis pour *description;* le pronom *en* est encore complément déterminatif du complément direct (la description *de lui, du château*).

3° *Les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie et en y fondant des colonies, y avaient établi des Juifs, qui servirent de courtiers comme ils* en *ont* servi *partout*, c.-à-d. comme ils ont servi *de cela, de courtiers.* Ici le pronom *en* est complément indirect ou circonstanciel du verbe *ont servi*, et le participe est invariable, parce qu'il n'a point de complément direct ou passif.

Ainsi, devant un participe passé, le pronom *en* est toujours complément déterminatif du complément direct exprimé ou sous-entendu, ou bien complément indirect (circonstanciel) du verbe, mais jamais complément direct : en conséquence, il ne commande jamais l'accord.

Remarque. Lorsque *en* est déterminatif d'un adverbe de quantité figurant comme complément direct, l'accord se fait quelquefois par syllepse avec le substantif dont le pronom *en* rappelle l'idée; cela a lieu toutes les fois que l'idée exprimée par ce substantif est l'idée dominante. On dit : *Combien de pauvres a-t-on vus?* La Fontaine, dans sa fable de *La poule aux œufs d'or*, a dit et devait dire : *Combien* en *a-t-on* vus *qui du soir au matin sont pauvres devenus*, etc. L'idée des *hommes* était l'idée dominante; ce qui le prouve, c'est non-seulement le sens, mais l'adjectif pluriel *pauvres*. Des exemples semblables abondent dans les bons écrivains, parce que chez eux les mots sont la traduction fidèle de la pensée.

Les meilleurs grammairiens modernes, Lemare, Boniface, Dessiaux, Bescher, etc., approuvent avec raison cet accord *sylleptique*.

Mais si c'est l'idée numérale elle-même qui est dominante, si l'on affirme la manière d'être du *combien*, de la *quantité*, l'accord n'est plus sylleptique, et le participe reste invariable. *Des fleurs, combien* en *avez-vous* cueilli? c.-à-d. quel nombre *de fleurs avez-vous cueilli? Des pages, combien en avez-vous fait?* c.-à-d. quel nombre *de pages avez-vous fait?*

On écrit de même : *J'en ai* BEAUCOUP *lu; il en a* TANT écrit; QUE *de science il s'est acquis!* parce que c'est l'idée de quantité qui domine. En effet, le sens de ces phrases est BEAUCOUP *de cela a été* lu; TANT *de cela a été* vu *par lui;* QUELLE QUANTITÉ, COMBIEN *de science a été* acquis *par lui!*

On écrit aussi : *Il a élevé* plus *de monuments que d'autres n'en ont détruit* (Acad.). Ici on met en opposition deux idées de quantité numérique ; PLUS grand nombre *de monuments a été* fait *par lui;* MOINS grand nombre *a été* détruit *par d'autres*.

S'EN ALLER. Voir *Aller*.

EN IMPOSER. Voir *Imposer*.

EN devant *se rappeler*. Voir *Se rappeler*.

EN, prépos. Se prend dans une acception moins déterminée que *dans*. *Mettre quelqu'un* en *prison*. *Mettre quelqu'un* dans *la prison de la ville. Un ouvrier qui travaille* en *chambre, qui travaille* dans *sa chambre*. — Devant un nom *en* n'est jamais suivi de l'article *le, la, les*, à moins que ce nom ne commence par une voyelle ou un *h* muet. Ainsi on ne dit pas *en la rue, en les champs;* mais on dit fort bien *en l'absence de, en l'honneur de*. Cependant, au Palais, on dit *en la chambre du conseil*, etc.

EN CAMPAGNE, À LA CAMPAGNE. Voy. *Campagne*.

EN CAS QUE, AU CAS QUE. Voy. *Cas*.

EN OUTRE. Voy. *Outre*.

ENCAPUCHONNER (S'), v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Elle s'est plaisamment encapuchonnée*.

ENCEINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *peindre*. On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif, au participe passé et aux temps composés.

ENCEINTE. part. passé du v. *enceindre*. Il s'emploie comme adjectif dans l'expression *femme enceinte*. L'Académie dit indifféremment *femme grosse* et *femme enceinte*.

ENCHANTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *enchanteresse*.

ENCHÉRISSEUR. s. m. L'Académie n'indique point de fém. correspondant.

ENCHYMOSE. s. f. *Ch* se prononce *k*. Effusion soudaine de sang dans les vaisseaux cutanés.

ENCLIN. adj. Il se dit du mal plutôt que du bien. Le fém. est *encline*. *La nature de l'homme est encline au mal.*

ENCLORE. v. a. ou transit. et défectif. Il se conjugue comme *clore* et aux mêmes temps.

ENCLOS. s. m. On ne prononce pas le *s*.

ENCLUME. s. f. *Plus dur qu'une enclume.*

ENCOIGNURE. s. fém. Plusieurs écrivent *encognure*, parce qu'on ne prononce plus l'*i* (Acad.).

ENCOMBRE. s. m. Empêchement, accident.

ENCOURAGEANT. participe prés. du v. *encourager*, et adj. verb. *Des paroles* encourageantes.

ENCOURIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *courir*.

ENCUIRASSER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Ses habits se sont encuirassés de poussière.*

ENDÉCAGONE. s. m. *En* se prononce comme à la fin *d'examen* sans faire sentir le *n*. On écrit aussi *hendécagone*. T. de Géométrie. Qui a onze angles et onze côtés.

ENDETTER. v. a. ou transit. Ce verbe garde deux *t* dans toute sa conjugaison.

ENDÊVER. v. n. ou intransit. Ce terme est familier et de mauvais ton.

ENDIMANCHER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Ils se sont endimanchés.*

ENDORMIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *dormir*.

ENDUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*.

ENDURANT. part. prés. du v. *endurer*. Il est plus souvent employé comme adj. verb. *C'est une femme peu* endurante.

ENDURCIR. v. a. ou transit. On dit avec *à* : *Endurcir les jeunes gens au travail, aux privations ;* avec *dans : Il n'était point, comme elle, endurci dans le crime* (Voltaire). L'Académie dit indifféremment *s'endurcir au crime, dans le crime.* On dit aussi *endurci à, dans,* et même *contre : Endurci contre l'adversité.* La préposition *contre* se met lorsqu'on veut exprimer une idée de lutte.

ENFANCE. s. f. Il n'a de pluriel que dans le sens de puérilités : *Faire des enfances* (Acad.).

ENFANT. s. m. Nom général par lequel on désigne un garçon ou une fille en bas âge, ou bien encore, un fils ou une fille, quel que soit leur âge, par relation au père et à la mère. *Tenir un enfant sur les fonts baptismaux. Ses enfants la nourrissaient.* — Lorsqu'on parle plus particulièrement d'une jeune fille, on le fait du féminin. *Voilà une belle enfant. La pauvre enfant.*

ENFORCIR. v. a. ou transit. Rendre fort. Le participe passé est *enforci* et non *enforcé : La bonne nourriture a enforci ce cheval.* (Voy. RENFORCER.)

ENFREINDRE. v. a. ou

transit. Il se conjugue comme *craindre*.

ENFUIR (S'). v. essentiellement pronominal. Les temps simples se conjuguent comme *fuir ;* aux temps composés, le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède : *Elle s'est enfuie, ils se sont enfuis.*

On ne doit pas dire : *Il s'en est fui, ils s'en sont fuis*, comme on dit : *Il s'en est allé, ils s'en sont allés;* le cas n'est pas le même. Dans *s'en aller*, la particule *en* est séparée matériellement du v. *aller;* mais *enfuir* est un seul mot, indivisible comme tout autre mot simple. On doit aussi éviter, par raison d'euphonie, l'emploi de *en* devant *s'enfuir :* l'Acad. dit : *On l'a mis en prison, mais il s'est enfui*, et non *il s'en est enfui.*

ENGAGEANT. part. prés. du v. *engager*. Il est adj. verbal dans le sens d'Insinuant, d'attirant. *Toutes ses manières sont* engageantes.

ENGAGER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, il exige la préposition *à : Il m'a engagé à solliciter pour lui. Je m'engage à vous servir dans cette affaire.* Autrefois on mettait aussi la préposition *de ;* on le peut encore par raison d'euphonie : *Il m'engagea d'aller le voir*, vaut mieux que *il m'engagea à aller le voir.*

ENGEOLER. v. a. ou transit. — **ENGEOLEUR, EUSE**. s. V. ENJÔLER, ENJÔLEUR.

ENGOUEMENT. s. m. On prononce *engoûment.*

ENGOUER. v. a. ou transit. Embarrasser le passage du gosier. Il s'emploie plus ordinairement comme v. pronominal, dans le sens de Se mettre en goût, se passionner, s'enthousiasmer pour une personne ou pour une chose : *Elle s'est engouée de cette dame.* Comme on le voit, le participe passé doit toujours s'accorder avec le pronom *me, te, se, nous* ou *vous*, qui le précède.

ENGOUFFRER (S'). **ENGRUMELER** (S'). v. essentiellement pronominaux. Le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède.

ENHARDIR et **ENHARNACHER**. v. a. ou transit. Le *h* est aspiré, et la première syllabe se prononce *an.*

ENHERBER. v. a. ou transit. Mettre en herbe. La première syllabe se prononce *an;* le *h* n'est point aspiré.

ENIVRANT. part. prés. du v. *enivrer* et adj. verbal. — **ENIVREMENT**. s. m. — **ENIVRER**. v. a. ou transit. Ces trois mots se prononcent comme s'il y avait deux *n* avant l'*i*, la première nasale, la seconde articulée.

ENJOINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *joindre.*

ENJÔLER. v. a. ou transit. — **ENJÔLEUR, EUSE**. s. L'Académie écrit aussi *engeoler, engeoleur.*

ENJOUEMENT. s. m. On prononce *enjoûment.* Il ne s'emploie pas au plur.

ENNÉAGONE. s. m. T. de

Géométrie, figure qui a neuf côtés. — **ENNÉANDRIE.** s. f. T. de Botanique. Classe des fleurs à neuf étamines. Dans ces deux mots, on fait sentir les deux *n*, c.-à-d. que *en* se prononce comme dans *amen*, et l'on articule le second *n*.

ENNEMI. s. m. On prononce *ènemi*, le premier *è* un peu ouvert. Le fém. correspondant est *ennemie*.

ENNOBLIR. v. a. ou transit. La première syllabe est nasale (Acad.). Il signifie Donner de la noblesse, de l'élévation, de la dignité, du lustre. *Ces sentiments vous ennoblissent à mes yeux. Les sciences, les beaux-arts, ennoblissent une langue.* (Voir ANOBLIR.)

ENNUI. s. m. La première syllabe est nasale dans ce mot et dans ses dérivés *ennuyant, ennuyer, ennuyeusement, ennuyeux* (Acad.).

ENNUYANT. part prés. du v. *ennuyer*. Il est aussi adj. verbal, et il signifie alors Qui chagrine, qui importune ou qui contrarie actuellement. *Quelle soirée ennuyante. Quel temps ennuyant!* — **ENNUYEUX, EUSE.** adj. Signifie Qui a la qualité d'ennuyer, qui est propre à ennuyer, qui ennuie habituellement. *Temps ennuyeux. Livre ennuyeux. Cet homme est bien ennuyeux.*

ENNUYER. v. a. ou transit. — S'ENNUYER, v. accidentellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède. *Nous nous sommes ennuyés, elles se sont ennuyées.* — On dit : *S'ennuyer à attendre*, Éprouver de l'ennui en attendant, et *S'ennuyer d'attendre*, Se lasser d'attendre. *Je m'ennuyai d'attendre et j'allai au-devant de lui.* — Le peuple dit *embêter* dans le sens d'*ennuyer;* mais ce mot n'est point français, et il est de très-mauvais ton.

ENNUYEUX. V. ENNUYANT.

ENORGUEILLIR. v. a. ou transit. Il se prononce comme s'il y avait deux *n*, la première nasale (*an*), la seconde articulée. Quelques-uns, ajoute l'Académie, prononcent *énorgueillir*. — S'ENORGUEILLIR. v. accidentellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède : *Elles se sont enorgueillies.*

ENQUÉRIR (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Il se conjugue comme *acquérir*. Le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède. *Elle s'est enquise de la vérité du fait.*

ENQUÊTER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Il a le même sens que *s'enquérir*, et son part. passé suit la même règle. Ce mot a vieilli.

ENRAGEANT. part. prés. du v. *enrager*. Il est adj. verbal dans le sens de Qui cause beaucoup de peine, un grand chagrin. *Cela est* enrageant.

ENRAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

ENREGISTREMENT. s. m. — **ENREGISTRER.** v. a. ou tran-

ait. Quelques-uns, dit l'Académie, prononcent et écrivent *enregitrement, enregitrer.*

ENROUEMENT. s. m. On prononce *enroûment.*

ENSEIGNE. s. f. Marque, indice, tableau ou figure placée sur la porte des marchands. Drapeau ou signe de ralliement.

ENSEIGNE. s. m. Officier de marine; et autrefois Officier qui portait l'enseigne.

ENSUIVRE (S'). v. essentiellement pronominal. Il ne se dit qu'à la troisième personne, tant du sing. que du plur., et s'emploie le plus souvent impersonnellement. L'Acad. ne donne qu'un seul exemple de ce verbe à un temps composé, et c'est une phrase de barreau : *Le tribunal cassa la procédure et tout ce qui s'était ensuivi.* Dans le langage ordinaire, on met généralement le verbe *être* entre la préposition *en* et le participe *suivi : Il s'en est suivi de grands maux. Et tout ce qui s'en est suivi.* — *Il s'ensuit* veut l'indicatif après lui; *il ne s'ensuit pas* veut le subjonctif.

ENTABLER (S'). v. essentiellement pronomin. Il se dit seulement, en termes de Manége, d'un cheval dont les hanches devancent les épaules, quand il manie de deux pistes. Il ne faut pas le confondre avec *s'attabler,* se mettre à table.

ENTENDRE. v. a. ou transit. Dans le sens d'Ouïr, comprendre, concevoir, présumer, il veut le verbe suivant à l'indicatif ou au conditionnel : *Je lui ai fait entendre qu'on n'avait eu aucune intention de l'offenser. J'ai toujours entendu que notre arrangement s'exécuterait ainsi.* Dans le sens d'Exiger, vouloir, il demande le subjonctif : *J'entends que vous fassiez telle chose.*

Entendre à quelque chose, c'est y donner son consentement, l'approuver : *Il ne veut entendre à aucun arrangement.*

Entendre la raillerie, Savoir railler. *Entendre raillerie,* Savoir supporter la raillerie, ne point s'en fâcher.

Entendre goutte, n'y entendre goutte. Voyez GOUTTE.

Le part. passé de *s'entendre,* même lorsqu'il signifie Se concerter, s'accorde avec le pronom qui le précède : *Ils se sont entendus pour vous tromper.*

ENTOUR. s. m. Environs, circuit. Il ne se dit qu'au pluriel, et il est peu usité. *Il s'est assuré des entours de la place.* On dit figurément : *Les entours de quelqu'un ;* mais cette locution n'est plus usitée dans la bonne compagnie.

ENTRE. prép. *Entre* et *parmi* (Voyez PARMI).

L'*e* final de *entre* ne s'élide que dans la composition des mots devant une voyelle. On doit donc écrire *entre eux, entre elle, entre elles, entre autres.*

Entre sert à former plusieurs verbes pronominaux. Si le verbe commence par une voyelle, on remplace l'*e* par une apostrophe; s'il commence par une consonne, on réunit les deux mots par un tiret. On écrira donc *s'entr'accorder, s'entr'accuser, s'entr'aider, s'entr'aimer, s'entr'appeler, s'entr'avertir, s'entr'égorger ;* et *s'en-*

tre-choquer, s'entre-croiser, s'entre-déchirer, s'entre-détruire, s'entre-dévorer, s'entre-donner, s'entre-frapper, s'entre-manger, s'entre-nuire, s'entre-percer, s'entre-pousser, s'entre-quereller, s'entre-répondre, s'entre-secourir, s'entre-suivre, s'entre-tailler. On écrit cependant en un seul mot: *s'entremettre, s'entretenir, s'entrevoir.* Nous ferons remarquer que dans tous ces verbes, aux temps composés, le participe passé s'accorde avec le pronom qui le précède: *Ils se sont entr'égorgés, elles se sont entre-querellées.* Il faut excepter *s'entre-donner, s'entre-nuire* et *s'entre-répondre,* qui signifient *donner à soi, nuire à soi, répondre à soi* mutuellement.

Entre quatre yeux. Voyez **Oeil.**

ENTR'ACTE. s. m. Le plur. est *entr'actes.*

ENTRAILLES. s. f. Ne s'emploie qu'au plur.

ENTRAÎNANT. part. prés. du v. *entraîner.* Il est adj. verbal au figuré. *Une éloquence* entraînante.

ENTRANT. part. prés. du v. *entrer.* Il est adj. verbal dans le sens d'Insinuant, engageant. *Des manières* entrantes. Il est peu usité en ce sens; mais il s'emploie souvent comme substantif au propre: *Les entrants et les sortants.*

ENTRE-COLONNE ou **ENTRE-COLONNEMENT.** s. m. Le plur. est *entre-colonnes, entre-colonnements.*

ENTRE-CÔTE. s. m. *Un bon entre-côte.* L'Acad. ne donne pas le plur., qui est *entre-côtes.*

ENTRE-DEUX. s. m. Le pl. s'écrit comme le sing.

ENTREGENT. s. m. Manière adroite de se conduire dans le monde, dans la société. Ce mot est familier et de mauvais ton.

ENTRELACS. s. m. On ne prononce pas le *c* ni le *s. Voilà un entrelacs bien fait. Des entrelacs à jour.*

ENTRE-LIGNE. s. m. *Il ne faut pas écrire dans l'entre-ligne, dans les entre-lignes* (Acad.).

ENTRE-LUIRE. v. n. ou intransitif. Se conjugue comme *luire.*

ENTREMETTRE (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Il se conjugue comme *mettre.* Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elle s'est entremise pour les accorder.*

ENTRE-NOEUD. s. m. Le pl. est *entre-nœuds.*

ENTRE-PONT. s. m. T. de Marine. Le plur. est *entre-ponts.*

ENTREPRENANT. part. prés. du v. *entreprendre.* Il est adj. dans le sens de Hardi, téméraire, disposé à entreprendre sur le droit d'autrui. *Il est d'humeur* entreprenante.

ENTREPRENDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *prendre.*

ENTRER. v. n. ou intransit. Ses temps composés se conjuguent toujours avec *être.* L'Acad. ne donne point d'exemple de ce verbe employé activement; cependant cet emploi est assez

fréquent; on dit par exemple: *Entrer des marchandises dans un magasin*, et il est difficile de dire autrement. Pris activement, *entrer*, dans ses temps composés, se conjugue avec *avoir*.

ENTRE-SOL. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. On doit écrire *des entre-sol*, des appartements *entre le sol* et le premier étage.

ENTRE-TEMPS. s. m. Ce mot est peu usité, et ne se dit pas au plur.

ENTRETENIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *tenir*.

ENTREVOIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *voir*.

ENTR'OUVRIR. v. act. ou transit. Il se conjugue comme *ouvrir*.

ENVERGURE. s. f. Longueur des vergues d'un bâtiment; étendue entre les deux extrémités des ailes déployées d'un oiseau. Ce mot se prononce comme il est écrit, et non *enverjure*.

ENVERS. prép. Voyez VIS-À-VIS.

ENVIER. v. a. ou transit. Ce verbe se dit des personnes et des choses, mais plus souvent des choses: *Tout le monde l'envie* (Acad.). *Les gens en place sont ordinairement enviés* (Id.). *Je ne lui envie point sa fortune.* — *Porter envie* ne se dit que des personnes.

ENVOLER (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède: *Les oiseaux se sont envolés.*

ENVOYER. v. a. ou transit. et irrég: — INDIC. Prés. *J'envoie; tu envoies; il envoie; nous envoyons, vous envoyez, ils envoient.* — Imparf. *J'envoyais, tu envoyais, il envoyait; nous envoyions, vous envoyiez, ils envoyaient.* — Passé déf. *J'envoyai, tu envoyas, il envoya; nous envoyâmes, vous envoyâtes, ils envoyèrent.* — Futur. *J'enverrai, tu enverras, il enverra; nous enverrons, vous enverrez, ils enverront.* — CONDIT. Prés. *J'enverrais, tu enverrais, il enverrait; nous enverrions, vous enverriez, ils enverraient.* — IMPÉR. *Envoie; envoyons, envoyez.* — SUBJONCT. Prés. *Que j'envoie, que tu envoies, qu'il envoie; que nous envoyions, que vous envoyiez, qu'ils envoient.* — Imparf. *Que j'envoyasse, que tu envoyasses, qu'il envoyât; que nous envoyassions, que vous envoyassiez, qu'ils envoyassent.* — PARTIC. Prés. *Envoyant.* — Passé. *Envoyé, envoyée.*

ÉPAIS. adj. Le féminin est *épaisse*.

ÉPANOUIR (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Les fleurs se sont épanouies.*

ÉPARGNANT. part. prés. du v. *épargner*. Il est adj. verbal dans le sens de Qui est fort ménager. *Cette femme est trop* épargnante.

ÉPARGNER. v. a. ou transit. — *S'épargner*, v. pronomin. Au figuré, dans le sens de Se dispenser, se préserver d'une chose, faire en sorte de ne pas l'éprouver, le pronom *me, te, se, nous* ou *vous* qui précède

le participe est complément indirect, et ne commande point l'accord : *Ils se sont épargné des soins, de l'embarras*, c.-à-d. ils ont épargné à soi, etc. Lorsque *s'épargner* signifie Se ménager dans les démarches à faire, dans l'emploi de son crédit, ou encore lorsqu'il est verbe réciproque et qu'il signifie User de ménagement l'un envers l'autre, le pronom est complément direct et commande l'accord : *Quand ils ont pu obliger leurs amis, ils ne s'y sont pas épargnés. Les deux adversaires ne se sont pas épargnés.*

ÉPEAUTRE. s. m. Sorte de blé.

ÉPHÉMÉRIDES. s. f. plur. L'Académie, dans ses précédentes éditions, et plusieurs grammairiens, le faisaient du masculin. Ce mot n'a pas de sing. Il signifie Certaines tables astronomiques, et plus souvent des notices indiquant les événements arrivés le même jour de l'année à différentes époques.

ÉPICHÉRÈME. s. m. On prononce *épikérème*. Syllogisme dans lequel chaque prémisse est accompagnée de sa preuve.

ÉPIDERME. s. m. *L'épiderme est enlevé.*

ÉPILLET. s. m. On mouille les deux *l*. Partie de l'épi.

ÉPILOGUE. s. m. La dernière partie d'un poëme, d'un discours. *L'épilogue doit être court.*

ÉPINE-VINETTE. s. f. Le plur. est *épines-vinettes*. Espèce d'arbrisseau.

ÉPISCOPAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *épiscopaux*.

ÉPISCOPAT. s. m. On ne prononce pas le *t*.

ÉPISODE. s. m. *Un épisode intéressant.* On le faisait aussi autrefois du fém.

ÉPITAPHE. s. f. On le faisait autrefois des deux genres.

ÉPITHALAME. s. m. *Un bel épithalame.*

ÉPITHÈTE. s. f. On le faisait autrefois du masc.

ÉPITOME. s. m. Abrégé d'un livre.

ÉPIZOOTIE. s. f. Le *t* se prononce fortement.

ÉPLUCHAGE ou **ÉPLUCHEMENT.** s. m. *Épluchage* s'applique principalement à l'action d'éplucher des étoffes, des laines, etc.

ÉPOUFFER (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec le pronom qui le précède. *On les poursuivait, ils se sont épouffés dans la foule.*

ÉPOUSAILLES. s. f. plur. Il n'a point de sing.

ÉPOUSSETER. v. a. ou transit. L'Académie ne double point le *t* devant un *e* muet; elle écrit : *Je l'époussèterai comme il faut.*

ÉPOUVANTAIL. s. m. Le pl. est *épouvantails*.

ÉPOUX. s. m. Le fém. correspondant est *épouse*. Dans la conversation, il est contraire au bon usage de dire *mon époux, son époux; mon épouse, son épouse*. Dites *mon mari, son mari; ma femme, sa femme.*

ÉPREINDRE. v. a. ou transit. Presser quelque chose pour en

tirer le suc. Il se conjugue comme *craindre*.

ÉPRENDRE (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Il se conjugue comme *prendre*, et n'est guère usité qu'au participe passé, qui s'accorde avec le pronom *me, te, se, nous* ou *vous*, qui le précède. *Elle s'est éprise d'une belle passion pour ces chiffons à la mode.*

EPTACORDE. s. m. — **EPTAGONE.** adj. On écrit aussi *Heptacorde*, *heptagone*. (Voyez ces mots.)

ÉQUATEUR. s. m. On prononce *écouateur*.

ÉQUATION. s. f. On prononce *écouation*, le *t* ayant le son doux.

ÉQUESTRE. adj. — **ÉQUIANGLE.** adj. — **ÉQUIDISTANT.** adj. — **ÉQUILATÈRE.** adj. Dans tous ces mots, l'*u* se prononce.

ÉQUILATÉRAL, ALE. adj. L'*u* se prononce. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel, mais tous les géomètres disent *triangles équilatéraux*.

ÉQUINOXE. s. m. *L'équinoxe est ordinairement pluvieux.*

ÉQUINOXIAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *équinoxiaux*.

ÉQUIPOLLENCE. s. f. — **ÉQUIPOLLENT.** adj. — **ÉQUIPOLLER.** v. a. ou transit. On prononce les deux *l*.

ÉQUITATION. s. f. L'*u* se prononce.

ÉQUIVALANT. part. prés. du v. *équivaloir*.

ÉQUIVALENT. adjectif. *Une chose équivalente.* Il est aussi subst. au masc. *Offrir des équivalents.*

ÉQUIVALOIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *valoir*.

ÉREINTER. v. a. ou transit. *Éreinter quelqu'un. Je suis éreinté.* Ce verbe est familier et de mauvais ton. Dites *assommer quelqu'un. Je suis harassé.*

ÉRÉSIPÈLE. s. m. On disait autrefois *érysipèle*, ce qui était conforme à l'étymologie.

ERGOT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Espèce de petit ongle pointu qui vient à la patte de quelques animaux, vers la partie postérieure. Maladie qui attaque le seigle.

ERMINETTE. s. f. On écrit aussi *herminette*. Sorte de hache.

ERMITE. s. m. — **ERMITAGE.** s. m. On écrit aussi *hermite, hermitage*.

ERRANT. part. prés. du v. *errer*. et adj. verb. *Étoiles errantes*. On prononce les deux *r*.

ERRATA. s. m. « On prononce les deux *r*. Le plur. est *des errata*. Lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, quelques-uns disent *erratum* (prononcez *erratome*). » Voilà ce qu'on lit dans le Dictionnaire de l'Acad. Nous comprenons que si le singulier était *erratum*, on dût écrire au plur. *errata* sans *s*; mais le sing. *errata*, qui n'est point latin, est français; donc le plur. devrait être *erratas*. (Voyez SUBSTANTIF.)

ERRATIQUE. adj. On prononce les deux *r*.

ERRE. s. f. Il n'est usité que dans ces phrases, qui même ont vieilli, *Aller grand'erre, aller belle erre,* aller bon train, aller vite. Au plur. *erres* se dit Des traces ou voies du cerf.

ERREMENTS. s. m. plur. On prononce les deux *r*. Il ne se dit pas au singulier. Ce mot signifie *erres, voies*. Il ne s'emploie qu'au figuré en parlant d'affaires; on ne doit donc pas dire *suivre les errements de quelqu'un.*

ERRER. v. n. ou intransit. — **ERREUR.** s. f. — **ERRONÉ, E.** adj. On prononce les deux *r*.

ÉRYSIPÈLE. s. m. Voy. **Érésipèle.**

ESCAROLE. s. f. On écrit aussi, mais moins souvent, *scariole*. Espèce de chicorée à larges feuilles.

ESCLANDRE. s. m. *Il est arrivé un grand esclandre dans cette famille.*

ESCROC. s. m. Le *c* final ne se prononce pas. Il n'y a pas de fém. correspondant.

ESCUBAC. Voir **Scubac.**

ESPACE. s. m. *Long espace.*

ESPACE. s. f. T. d'Imprimerie. Se dit de petites pièces de fonte, plus basses que la lettre. *Mettre une espace entre deux mots.*

ESPÉRER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, ce verbe ne régit point de préposition lorsque l'espérance paraît fondée, et il demande la préposition *de*, si l'on espère avec quelque doute : *J'espère le revoir aujourd'hui. Peut-on espérer de vous revoir aujourd'hui?* Voilà pourquoi, avec un adverbe qui exprime la certitude, on dit : *J'espère bien partir demain,* et non *j'espère bien de partir.*

Espérer, à l'infinitif, suivi d'un verbe aussi à l'infinitif, régit toujours la préposition *de*, parce qu'alors l'espérance est vague, incertaine : *On m'a fait espérer de le revoir.*

Espérer, employé affirmativement, veut le futur, dans la proposition complétive ; employé négativement, il veut le subjonctif : *J'espère qu'il le fera. Je n'espère pas qu'il le fasse.* Dans le sens interrogatif, on met aussi le subjonctif, à moins qu'on ne considère comme certain le fait exprimé dans la proposition complémentaire : *Espérez-vous qu'il vienne? moi j'en doute. Espérez-vous que Dieu punira les méchants?*

On espère qu'une chose *sera*; par conséquent espérer ne s'emploie pas bien devant un verbe au présent ou au passé. Ne dites donc pas : *J'espère que j'ai bien travaillé, que je suis raisonnable;* servez-vous d'un autre verbe, dites : *Je crois, je pense, j'aime à croire que j'ai bien travaillé, que je suis raisonnable.*

ESPIÈGLE. adj. et subst. des deux genres. *C'est un espiègle, c'est une espiègle.*

ESPOIR. s. m. Il n'a point de pluriel.

ESQUINANCIE. s. f. On écrit aussi, mais plus rarement, *squinancie.*

ESQUINE. s. f. On écrit plus souvent *squine*. Plante.

ESSAYER. v. a. ou transit Il se conjugue comme *payer*. Dans le sens de Tâcher, faire ses efforts, il est neutre ou intransit., et alors il prend *à* ou *de* devant un infinitif. *Essayer à marcher, de marcher* (Acad.). *J'ai essayé de le persuader.* Sur quoi nous ferons remarquer que *essayer à* se dit plus particulièrement quand il s'agit de faire une action qui n'est pas habituelle, ou que l'on sait présenter de grandes difficultés. *Un jeune enfant essaye à marcher. Un musicien essaye à jouer un air difficile. Un homme faible et valétudinaire essaye de se lever, de marcher.* L'Académie donne encore cet exemple, qui vient à l'appui de notre observation : *Je ne sais si j'en viendrai à bout, je n'y ai point essayé.*

S'essayer veut toujours *à* devant un infinitif, et son participe passé s'accorde avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède: *S'essayer à nager. Elles se sont essayées à la course.*

ESSUIE-MAIN. s. m. L'Acad. définit ce mot Linge qui sert à essuyer *les mains;* il faudrait donc écrire, tant au singulier qu'au pluriel, *essuie-mains;* c'est l'avis de tous les grammairiens.

EST. s. m. L'orient. On prononce le *t. Nord-est, sud-est.* Les marins prononcent *nordè, suè.*

ESTIVAL, ALE. adj. L'Académie ne l'emploie au pluriel qu'avec les mots *fleurs, plantes.* Nous ne pensons pas qu'il puisse se dire au plur. masc.

ESTOC. s. m. On fait sentir le *c*.

ESTOMAC. s. m. On ne fait pas sentir le *c*.

ESTOMAQUER (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec le pronom qui le précède. *Elle s'est estomaquée de ce que je ne lui ai pas rendu sa visite.*

ET. conjonct. Les parties d'un complément unies par *et* doivent être des mots de même espèce, ou des locutions de même nature. On ne dira pas : *J'apprendrai à dessiner et la musique. Saint Louis aimait la justice* et *à chanter les louanges du Seigneur.* Il faut dire : *J'apprendrai le dessin* et *la musique. Saint Louis aimait à rendre la justice* et *à chanter les louanges du Seigneur.*

On ne met pas ordinairement la conjonction *et* devant *plus* et *moins* répétés ou mis en opposition : *Plus on est élevé en dignité, plus on doit être modeste. Plus vous lui en direz, moins il en fera.* Ce ne serait pas cependant une faute, comme on l'a cru, que de joindre les deux membres de la phrase par la conjonction *et*. On en trouve des exemples dans tous nos bons écrivains, et Lemare a démontré par l'analyse que l'idée exige l'emploi de cette conjonction, et que, lorsqu'elle n'est pas exprimée, elle est nécessairement sous-entendue. Voici, par exemple, une phrase de Voltaire : *Plus les hommes seront éclairés,* et *plus ils seront libres;* cela veut dire : *Les hommes seront* plus *éclairés,* ET par cela même *ils seront*

plus libres. La phrase suivante vient à l'appui de cette théorie : *Plus je rentre en moi, plus je me consulte,* et *plus je lis ces mots écrits dans mon âme : Sois juste, et tu seras heureux* (J. J. Rousseau). Que l'on supprime la conjonction *et*, la phrase perdra de sa clarté, parce que les trois propositions commençant par *plus* se présenteront comme trois termes d'un même rapport, ou plutôt parce que tout rapport sera détruit par défaut de liaison entre les deux termes.

ET et NI. Voy. NI.

ET CÆTERA. Le *t* de *et* se prononce. Il s'emploie quelquefois substantivement. *Mettre trois* et cætera *de suite.*

ÉTABLE. s. f. *Une étable à bœufs.*

ÉTAL. s. m. Sorte de table chez les bouchers. Le plur. est *étaux.* (Voir ÉTAU.)

ÉTAMER. v. a. ou transit.— **ÉTAMEUR.** s. m. Les mots *rétamer, rétameur,* ne sont point dans le Dictionnaire de l'Académie.

ÉTAU. s. m. Machine à tenir, à serrer les objets qu'on travaille. Le pl. est *étaux.*

ÉTAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer.*

ÉTEINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre.*

ÉTEUF. s. m. On ne prononce point le *f*, si ce n'est dans les vers, lorsque le mot suivant commence par une voyelle. Petite balle dont on se sert pour jouer à la longue paume.

ÉTHER. s. m. On prononce le *r*.

ÉTINCELANT. part. prés. du v. *étinceler,* et adj. verb. *Les étoiles les plus* étincelantes. *Des yeux* étincelants *de colère.*

ÉTIQUETER. v. a. ou transit. L'Académie ne double point le *t* devant un *e* muet ; elle écrit : *Les apothicaires étiquètent leurs fioles.*

ÉTONNANT. part. prés. du v. *étonner,* et adj. verb. *Adresse* étonnante.

ÉTOUFFANT. part. prés. du v. *étouffer.* Il est adject. verb. dans le sens de Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement. On ne l'emploie guère que dans ces locutions : *Chaleur* étouffante. *Temps* étouffant.

ÉTOURDISSANT. part. prés. du v. *étourdir,* et adj. verb. *Ces cloches sont* étourdissantes.

ÊTRE. v.-subst. — INDICAT. Prés. *Je suis, tu es, il est ; nous sommes, vous êtes, ils sont.* — Imparf. *J'étais, tu étais, il était ; nous étions, vous étiez, ils étaient.* — Passé déf. *Je fus, tu fus, il fut ; nous fûmes, vous fûtes, ils furent.* — Futur. *Je serai, tu seras, il sera ; nous serons, vous serez, ils seront.* — CONDIT. Prés. *Je serais, tu serais, il serait ; nous serions, vous seriez, ils seraient.* — IMPÉR. *Sois ; soyons, soyez.* — SUBJ. Prés. *Que je sois, que tu sois, qu'il soit ; que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient.* — Imparf *Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût ; que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent.* — PART. Prés. *Étant.* — Passé. *Été.* Point de

féminin. — Les temps composés prennent toujours *avoir: J'ai été, j'aurai été, que j'aie été, que j'eusse été, etc.*

Le verbe *être* précédé de *ce* ne peut se mettre au pluriel que devant une troisième personne plurielle figurant comme attribut : *Ce sont vos frères. Ce furent les Phéniciens qui inventèrent l'écriture. Ce sont eux que l'on voit.* Mais on dit *c'est vous, c'est nous qui, etc.*, parce que *nous* et *vous* ne sont pas de la troisième personne.

Il n'est guère possible d'établir comme règle absolue cet emploi du verbe *être* au pluriel devant une troisième personne plurielle. L'Académ. dit: *Quand ce serait* ou *quand ce seraient les Romains qui auraient élevé ce monument. Ce n'était* ou *ce n'étaient que festins, bals, concerts.* Et au mot *être : C'est eux* ou *ce sont eux qu'il faut récompenser.*

Nos meilleurs écrivains ont écrit le pluriel ou le singulier dans des cas tout à fait analogues. Nous nous bornerons à dire que l'usage le plus général est aujourd'hui de mettre le verbe au pluriel ; il faut excepter, toutefois, le cas où le verbe *être* est suivi d'un adjectif numéral précédant un nom de choses qui se comptent. On dit toujours : *C'est dix heures qui sonnent; c'est vingt-cinq francs qu'il me doit*, et non *ce sont dix heures, etc.*

On met ordinairement au singulier le verbe *être*, lorsqu'il est suivi de plusieurs substantifs ou pronoms du singulier : *C'est l'avarice et l'ambition qui troublent le monde.* Excepté cependant lorsque la phrase est la réponse à une question : *Quelles sont les trois vertus théologales? Ce sont la Foi, l'Espérance et la Charité.* — Si le premier substantif est au singulier et le second au pluriel, le verbe *être* se met au singulier : *C'est la gloire et les plaisirs qu'il recherche.* — Quoique le premier des deux substantifs soit au pluriel, si le second, étant au singulier, est accompagné d'une négation, on met *être* au singulier : *C'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre* (Fénelon).

Dans les phrases interrogatives, on met ordinairement *est-ce*, si le mot pluriel est suivi de *que;* et *sont-ce*, s'il est suivi de *qui : Est-ce les sons graves de l'orgue que j'entends?* (Chateaubriand.) *Sont-ce des fièvres qui vous ont pris?* (Madame de Sévigné.)

Au lieu de *seront-ce, fussent-ce, furent-ce, ont-ce été*, qui sont trop durs à l'oreille, on dit toujours *sera-ce, fût-ce, sont-ce. Sera-ce vos frères que l'on choisira? Fût-ce nos propres biens qu'il fallût sacrifier! Sont-ce des fièvres qui vous ont pris?* Nous ferons remarquer ici que quand le verbe suivant est au futur, on peut mettre le verbe *être* au présent ou au futur : *Est-ce vous* ou *sera-ce vous qui le ferez?* (Acad.)

On fait toujours usage du singulier devant un substantif ou un pronom au pluriel, précédé d'une préposition, et employé comme complément indirect de la proposition suivante : *Ce fut aux Français qu'il dut sa vic-*

toire. C'est des contraires que résulte l'harmonie.

Être, suivi d'un adjectif, s'emploie souvent comme impersonnel, et il exige alors le verbe de la proposition complémentaire à l'indicatif ou au subjonctif, suivant qu'on exprime une chose positive ou douteuse: *S'il* est vrai *que j'*ai *chassé les ennemis de votre territoire, que* j'ai forcé *les débris de leurs armées, etc., que vos tribuns se lèvent* (Vertot). *S'il* est vrai *qu'Homère* ait fait *Virgile, c'est son plus bel ouvrage* (Voltaire).

Il est évident que, il est probable que, il est vraisemblable que, il est vrai que, il est certain que, etc., exprimant une certitude ou tout au moins une vraisemblance à laquelle on croit, veulent l'indicatif. Accompagnés d'une négation ou sous forme interrogative, ils expriment le doute et veulent le subjonctif.

Il n'est... que ou *qui* veut aussi le subjonctif: *Il n'est rien qui puisse me consoler.* On dit cependant avec l'indicatif: *Il n'est que trop de gens qui font des jugements téméraires,* parce que l'on affirme ici un fait que l'on considère comme positif.

Ce n'est pas que veut le subjonctif lorsque le sens de la proposition est négatif, et l'indicatif lorsque le sens est positif: *Ce n'est pas que je* ne pusse *m'en dispenser. Ce n'est pas que je* veuille *lui nuire* (je ne veux pas lui nuire). *Ce n'est pas qu'il* faut *savoir pardonner quelquefois* (c.-à-d., il faut savoir pardonner).

ÊTRE dans le sens d'*aller*. Voir **Aller**.

C'EST À VOUS À, C'EST À VOUS DE. Voir À.

SI J'ÉTAIS DE VOUS, SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS. Voir **De**.

ÉTREINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre.*

ÊTRES. s. m. pl. Les diverses parties de la distribution d'une maison : *Il sait tous les êtres de cette maison.*

EUCHARISTIE. s. f. — **EUCHARISTIQUE.** adj. On prononce *eukaristie, eukaristique.*

EUCOLOGE. s. m. Livre d'offices. *Un bel eucologe.*

EULOGIES. s. f. plur. sans singulier. T. de Liturgie. Choses bénites.

EUPHORBE. s. m. Plante. *Un bel euphorbe.*

EUX. pron. m. pl. *Eux,* précédé de la préposition *de,* ne s'emploie guère après un substantif; on ne dit pas: *C'est la maison d'eux,* mais *c'est leur maison.* On ne dirait pas non plus: *C'est la maison d'elles,* mais *c'est leur maison.*

EUX et SOI. Voir **Soi**.

EUX et EN, Y. Voir **En** et **Y**.

ÉVACUANT. part. prés. du v. *évacuer.* Il est adject. verb. lorsqu'il se dit des médicaments qui déterminent des évacuations : *Drogue* évacuante. Il s'emploie aussi substantivement.

ÉVADER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Elles se sont évadées.*

ÉVANGILE. s. m. *Le saint Évangile.*

ÉVANOUIR (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elle s'est évanouie.*

ÉVENTAIRE. s. m. Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes de légumes, de fruits, de poissons, etc.

ÉVERTUER (S'). v. essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde avec le pronom qui le précède : *Ils se sont évertués pour se tirer d'affaire.* On dit aussi *s'évertuer à* devant un infinitif.

ÉVITER. v. a. ou transit. *Éviter* signifie Fuir, esquiver quelque chose de nuisible, de désagréable. On dira donc bien : *Je veux vous faire éviter cette peine, ce danger;* mais *je veux vous éviter cette peine,* n'est pas plus français que *je veux vous fuir cette peine.* Quelque répandue que soit la tournure *éviter quelque chose à quelqu'un,* n'en faites point usage ; dites, comme l'Académie et les bons écrivains, *épargner quelque chose à quelqu'un : Je veux vous épargner cette peine.*

Après *éviter,* le verbe de la proposition complémentaire est accompagné de la négation : *Évitez qu'il ne vous parle.*

EXACT. adj. On prononce le *c* et le *t.*

EXACTEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant.

EXAGONE. subst. et adj. On écrit aussi *hexagone.* (Voir ce mot.)

EXAMEN. s. m. « On prononce ordinairement la syllabe finale comme celle de *chemin;* quelques-uns, au contraire, font sentir le *n* au singulier, comme dans le mot latin *amen* (Acad.). » Le plur. est *examens.*

EXAMINATEUR. s. m. L'Académie ne donne point de féminin correspondant; ce féminin existe cependant, et l'on est forcé de s'en servir dans certains cas : les commissions d'examen pour les institutrices se composent d'examinateurs et d'*examinatrices*

EXARCHAT. s. m. *Ch* se prononce *k;* on ne fait pas sentir le *t.*

EXCÉDANT. part. prés. du v. *excéder,* et adj. verb. *Les sommes* excédantes. Il se prend souvent substantivement : *L'excédant de cette somme.*

EXCELLANT. part. prés. du v. *exceller.*

EXCELLENT, ENTE. adj. *Excellent vin. Chère excellente.*

EXCELLER. v. n. ou intransit. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

EXCEPTÉ. Ce mot est prép. signifiant *hors, à la réserve de,* lorsqu'il est placé avant le substantif : *Ils ont tous péri, excepté cinq ou six personnes.* Après le substantif, ou le pronom, il est adjectif ou participe variable : *Cinq ou six personnes exceptées.*

EXCITANT. part. prés. du v. *exciter.* Il est adj. verb. comme T. de Médecine, dans le sens

de Qui est propre à exciter, à ranimer les forces. *Potion excitante.* Il se prend aussi substantivement : *Donner des excitants.*

EXCLURE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conclure.*

EXCUSABLE. adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, à la différence de *pardonnable,* qui ne se dit que des choses. *Il est fort excusable de s'être conduit ainsi. Cette faute n'est pas excusable.*

EXCUSE. s. f. On *demande pardon,* mais on ne *demande* pas *excuse;* on *fait,* on *donne,* on *allègue,* on *présente* une excuse, des excuses. L'offenseur *donne* l'excuse, l'offensé la *reçoit. Demander excuse à une personne,* signifie *exiger* que cette personne fasse des excuses; par conséquent, se servir de cette locution dans le sens de *demander pardon à quelqu'un,* c'est dire précisément le contraire de ce que l'on veut dire.

EXCUSER. v. a. ou transit. Il s'emploie dans le sens de *pardonner : On doit excuser les fautes de la jeunesse.*

Il n'y a que le peuple qui dise *excusez* sans régime; les personnes bien élevées disent *pardon,* ou *je vous demande pardon.*

EXEAT. s. m. Les deux *e* ne prennent point d'accent, et on les prononce comme des *é* fermés; le *t* se fait sentir. Au pluriel, on écrit *exeat* comme au singulier. Les grammairiens qui écrivent un *exéat,* avec un accent sur l'*é,* considèrent ce mot comme français, et mettent un *s* au pluriel.

EXÉCUTANT. part. prés. du v. *exécuter.* Il est substantif lorsqu'il désigne un musicien qui fait sa partie dans un concert.

EXÉCUTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *exécutrice.*

EXEMPLE. s. m. même pour désigner une pièce d'écriture : *Un bel exemple d'écriture anglaise, de ronde, de coulée* (Acad. 1835). Dans cette acception, dit l'Académie, quelques-uns font *exemple* féminin. — On dit très-bien *Imiter l'exemple, la conduite de quelqu'un* (Acad., au mot *Imiter*). Boileau a dit aussi : *Imite mon exemple;* et J. J. Rousseau : *Proposons-nous de grands exemples à imiter, plutôt que de vains systèmes à suivre.*

EXEMPT, E. adj.—**EXEMPT.** s. m. — **EXEMPTER.** v. a. ou transit. Dans ces trois mots le *p* ne se prononce point; on ne fait pas sentir non plus le *t* final des deux premiers

EXEMPTION. s. f. Le *p* se prononce.

EXEQUATUR. s. m. Ordre ou permission d'exécuter. Autorisation donnée à un agent étranger pour résider dans le royaume, et pour y exercer ses fonctions. Ce mot est latin et se prononce à la manière latine, *exécouatur.* Au pluriel, il doit s'écrire de la même manière qu'au singulier.

EXERGUE. s. m. Petit espace réservé au bas du type d'une médaille pour y mettre une date, une inscription, une

devise. *L'exergue est trop petit pour qu'on puisse y graver la devise nécessaire.*

EXFOLIER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède.

EXHALANT. part. prés. du v. *exhaler.* Il est adj. verb. et s. m. en T. d'Anatomie. *Les vaisseaux* exhalants.

EXHORTER. v. a. ou transit. On exhorte *à* et non *de*. *Je l'ai exhorté à bien faire.*

EXIGEANT. part. prés. du v. *exiger*, et adj. verb. *Elle est trop* exigeante.

EXIGER. v. a. ou transit. Ce verbe, exprimant une volonté, est un de ceux qui demandent le subjonctif dans la proposition complétive : *J'exige avant tout qu'il vienne me voir.* Mais dans un sens suppositif il veut le conditionnel; ainsi Vertot a eu raison de dire : *Les vainqueurs exigèrent des Carthaginois qu'ils* remettraient *aux Romains la place et le port de Lilybée dans la Sicile, qu'ils* abandonneraient *entièrement cette île, etc.*

EXIL. s. m. On prononce le *l* sans le mouiller.

EXISTANT. part. prés. du v. *exister*, et adj. verb. *Toutes les créatures* existantes.

EXORDE. s. m. Commencement d'un discours. *Cet exorde est un peu long.*

EXPÉDIANT. part. prés. du v. *expédier.*

EXPÉDIENT. s. m. *Trouvez-moi quelque expédient.*

EXPÉDITEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc.

EXPIRANT. part. prés. du v. *expirer*, et adj. verb. *Nous la trouvâmes* expirante.

EXPIRER. v. n. ou intransit. Mourir, rendre l'âme. Il se conjugue dans ses temps composés avec *avoir*, quand on exprime l'action, avec *être* si l'on veut exprimer l'état d'une personne qui vient de mourir. Au figuré, il prend aussi *avoir* ou *être* : *Mon bail a expiré hier. La trêve est expirée.*

Quelques grammairiens ont prétendu qu'au propre *expirer* ne pouvait se conjuguer qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et que dès lors Racine avait eu tort de dire : *A ce mot, ce héros expiré, etc.* « Quelle misérable vétille de grammaire ! s'écrie Voltaire. Pourquoi ne pas dire *ce héros expiré*, comme on dit *il est expiré, il a expiré?* Il faut remercier Racine d'avoir enrichi la langue à laquelle il a donné tant de charmes, en ne disant jamais que ce qu'il doit, lorsque les autres disent tout ce qu'ils peuvent. » Voltaire ne s'est pas contenté de prendre la défense de cette locution, il l'a imitée plusieurs fois dans ses vers et dans sa prose : *Là c'est Massinissa, qui, en voyant Sophonisbe expirée, etc.*; Vertot a dit aussi : *Micipsa ne fut pas plutôt expiré.* Un grand nombre d'écrivains ont fait comme Racine, Vertot et Voltaire; enfin Laveaux, Boniface, et tous les bons grammairiens, ont pensé que puis-

que, d'après l'Académie, *expirer* signifie *mourir;* quand on veut exprimer l'état, on peut dire *il est expiré*, comme on dit *il est mort :* avec cette différence, toutefois, que *il est expiré* ne peut se dire que de l'état de celui qui vient de rendre le dernier soupir; on comprend, en effet, qu'on ne dirait pas : *Alexandre le Grand est expiré jeune.*

EXPLOITANT. part. prés. du v. *exploiter.* Il est adj. verb. en T. de Pratique : *Huissiers* exploitants.

EXPLORATEUR. s. m. L'Académie ne donne point de fém. correspondant. Quelques grammairiens disent *exploratrice.*

EXPOSANT. part. prés. du v. *exposer.* Il est substantif en T. de Jurisprudence et d'Administration : *Les raisons de l'*exposant, *de l'*exposante, *sont, etc.;* et en T. de Mathématiques : *Deux est l'*exposant *du carré.*

EXPRÈS. adj. Le fém. est *expresse.*

EXTASIER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Son participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Ils se sont extasiés sur les moindres détails de ce poëme.*

EXTERMINATEUR. adj. et subst. L'Académie ne donne point d'exemple du fém. Quelques grammairiens disent *exterminatrice. La guerre exterminatrice.*

EXTRAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *traire.*

EXTRAVAGANT. adj. Fou, bizarre, fantasque, qui est contre le bon sens, contre la raison. Il se dit des personnes et des choses.

EXTRAVAGUANT. partic. prés. du v. *extravaguer.*

EXTRAVASER (S'). v. a. ou transit. et essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *La bile s'est extravasée.*

EXTREMIS (IN). locut. adverb. empruntée du latin, et que l'on prononce comme en latin. Elle signifie *à l'article de la mort.*

EXUTOIRE. s. m. T. de Médecine. Cautère, vésicatoire, toute ulcération produite et entretenue par l'art.

EX-VOTO. s. m. Le plur. s'écrit comme le sing. Tableaux, figures que l'on place dans une église en mémoire d'un vœu fait en maladie, en péril. *Suspendre, appendre des ex-voto.*

F

F. s. m. Lettre consonne, la sixième de l'alphabet. On l'appelle *Effe* suivant la prononciation ancienne et usuelle, et, dans ce cas, ce mot est féminin : *Une grande* F (*effe*), une F (*effe*) majuscule. Les méthodistes modernes l'appellent *Fe,* et ce nom est du genre masculin : *Un grand* F, *un f minuscule.*

Quand cette lettre est à la fin

du mot, elle se prononce ordinairement au singulier aussi bien qu'au pluriel, soit que le mot suivant commence par une consonne ou une voyelle: *Vif désir, vif appétit, soif ardente, soif brûlante, un bœuf abattu, un bœuf très-maigre, veuf depuis six mois, veuf avant six mois.* Il faut en excepter quelques mots, tels que *clef*, dont le *f* ne se prononce ni au singulier ni au pluriel; *œuf frais, œuf dur, nerf-de-bœuf* (le *f* se prononce seulement dans *bœuf*), *cerf-volant, cerf-dix-cors, chef-d'œuvre, bœuf-gras.* Le mot *neuf* forme aussi une exception. (V. NEUF.)

Cette lettre se double dans les mots qui commencent: 1° par *af*, tels qu'*affirmer, affranchir, affable, affaire, etc.*, excepté *afin, Afrique, Africain;* 2° par *ef*, tels que *effacer, effet, effrayer, effronté,* excepté *éfaufiler, éfourceau;* 3° par *dif*, par *of*, par *sif*, par *suf*, sans exception, tels que *difficile, offense, siffler, suffisant, suffrage;* 4° par *souf*, tels que *souffler, souffle, souffrir, etc.*, excepté le subst. *soufre* et ses dérivés. 5° Au milieu des mots suivants: *Biffer* (et tous les mots en *fer*), *beffroi, bouffée, bouffi, bouffon, boursoufler, buffet, buffle, chauffage, chiffre, chiffonnier, chiffonner, chiffre, coffre, coiffer, ébouriffé, étouffer, fieffé, gouffre, greffier, griffonneur, griffon, mafflé, piaffer, piffre, raffiner, raffoler, rebuffade, taffetas, touffu*, et leurs dérivés. 6° A la fin des mots: *Bouffe, escogriffe, étoffe, gaffe, greffe, griffe, touffe, truffe.*

FABRICANT. s. m. Quelques-uns écrivent *fabriquant* (Acad.). Il nous semble que l'on doit réserver cette seconde orthographe pour le participe présent du verbe *fabriquer. Un fabricant d'étoffes. Un ouvrier fabriquant des étoffes.*

FABRICATEUR. s. m. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part. Il n'a pas de correspondant féminin. *Un fabricateur de fausses nouvelles.*

FABRICIEN ou FABRICIER. s. m. On dit plus ordinairement *marguillier.*

FABULISTE. s. m. Auteur de fables. *Ésope, Phèdre, La Fontaine, sont des fabulistes.* La Harpe, dans son Cours de littérature, a donné à La Fontaine le nom de *fablier*, mais l'Académie n'admet point ce mot. C'était le nom que madame de la Sablière donnait à La Fontaine, pour indiquer qu'il produisait des fables aussi naturellement qu'un arbre produit des fruits.

FACE. — EN FACE, locut. adverb. *Regarder quelqu'un en face. Ce château a en face une chaumière.*

EN FACE DE, locut. prépositive. *En face du palais.*

DE FACE, locut. adverb. *Une figure dessinée de face.*

FACE À FACE, loc. adverb. *Se trouver face à face avec quelqu'un. Ils se sont rencontrés face à face.*

À LA FACE DE, loc. prépositive. En présence de.

FACÉTIE. s. f. Le *t* se prononce comme un *c*, ainsi que dans les dérivés *facétieux, facétieuse, facétieusement.*

FACETTER. v. a. ou transit. Tailler à facettes. Ce verbe garde les deux *t* dans toute sa conjugaison.

FACIAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. *Nerf facial. Veines faciales.* On doit éviter l'emploi du masculin pluriel. L'Académie n'en donne point d'exemple.

FACILE. adj. des deux genres. Lorsqu'il est joint au verbe *être*, employé impersonnellement, il régit la préposition *de : Il est facile de vous contenter.* Il régit la préposition *à* lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif : *Il est facile à contenter. Cette phrase est facile à traduire.*

FAÇON. *De façon que.* loc. conjonct. pour Tellement que, en telle sorte que. (Voir **MODE**, VIII.)

FAC-SIMILE. s. m. On prononce *similé* (Acad.). Expression empruntée de la langue latine. Au pluriel, *fac-simile.* (Voyez au mot **SUBSTANTIF**, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères.*)

FACTEUR. s. m. Ce mot n'a pas de correspondant féminin. On dira : *Une femme facteur à la halle.*

FACTIEUX, EUSE. s. Le *t* se prononce comme *c* dans ce mot, ainsi que dans *faction* et *factionnaire.*

FACTOTUM. s. m. On prononce *factotome* (Acad.). Mot emprunté du latin. On dit au plur. *factotums.*

FACTUM. s. m. On prononce *factome* (Acad.) T. de Procédure emprunté de la langue latine. Au plur. *factums.* On prononçait autrefois *facton.*

FAGOT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

FAGOTEUR. s. m. Faiseur de fagots. Celui qui fait quelque chose sans soins, sans attention. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

FAGUENAS. s. m. Odeur fade et mauvaise. Le *s* ne se prononce pas.

FAIBLE. adj. des deux genres. Ce mot et ses dérivés s'écrivaient autrefois *foible.* L'Académie a adopté exclusivement *faible, faiblesse, etc.*

FAÏENCIER, IÈRE. subst. Celui, celle qui fabrique ou qui vend de la faïence. On écrivait autrefois *fayencier, fayence.*

FAILLIBLE. adj. des deux genres. On mouille les *ll.*

FAILLIR. v. n. ou intransitif et défectif. On mouille les *ll.* — INDIC. Prés. *Je faux, tu faux, il faut ; nous faillons, vous faillez, ils faillent.* — Imparf. *Je faillais, tu faillais, il faillait ; nous faillions, vous failliez, ils faillaient.* — Passé déf. *Je faillis, tu faillis, il faillit ; nous faillîmes, vous faillîtes, ils faillirent.* — Futur. *Je faudrai, tu faudras, il faudra ; nous faudrons, vous faudrez, ils faudront.* — PART. Prés. *Faillant.* — Passé. *Failli, ie.* — L'Académie ne donne ni le conditionnel, ni l'impératif, ni les temps du subjonctif. Au surplus, ce verbe n'est en usage qu'au passé défini, aux temps composés et à l'infinitif.

Ce verbe, devant un autre verbe à l'infinitif, est suivi de la préposition *de* ou de la préposition *à*; quelquefois même il n'est suivi ni de l'une ni de l'autre. *J'ai failli de tomber* ou *à tomber*. *Il a failli de se ruiner*. *Nous faillîmes de périr*. *J'ai failli mourir*. *Nous faillîmes périr* (Acad.). Suivant Laveaux : Si un homme a eu une maladie grave qui l'ait mis pendant quelque temps entre la vie et la mort, on dira bien *il a failli de mourir*; *de* exprime le doute, l'incertitude: mais si un homme s'est trouvé mal subitement, au point que sa mort ait paru certaine, inévitable, on dira *il a failli mourir*. On dit *j'ai failli de tomber*, lorsque j'ai eu le temps de faire des efforts pour éviter la chute; et *j'ai failli tomber*, lorsque la cause subite de la chute n'a été balancée par aucun effort. On dit *j'ai failli de vous écrire*, parce que la phrase suppose délibération, chance, possibilité d'écrire ou de ne pas écrire; mais on ne dit pas *j'ai failli vous écrire*.

FAIM. s. f. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

FAÎNE. s. f. Fruit du hêtre. *La faîne sert à faire de l'huile.*

FAIRE. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je fais, tu fais, il fait; nous faisons, vous faites, ils font.* — Imparf. *Je faisais, tu faisais, il faisait; nous faisions, vous faisiez, ils faisaient.* — Passé déf. *Je fis, tu fis, il fit; nous fîmes, vous fîtes, ils firent.* — Futur. *Je ferai, tu feras, il fera; nous ferons, vous ferez, ils feront.* — CONDIT. Prés. *Je ferais, tu ferais, il ferait; nous ferions, vous feriez, ils feraient.* — IMPÉR. *Fais; faisons, faites.* — SUBJ. Prés. *Que je fasse, que tu fasses, qu'il fasse; que nous fassions, que vous fassiez, qu'ils fassent.* — Imparf. *Que je fisse, que tu fisses, qu'il fît; que nous fissions, que vous fissiez, qu'ils fissent.* — PART. Prés. *Faisant.* — Passé. *Fait, faite.* — Dans les temps composés, on emploie l'auxiliaire *avoir*.

Un grand nombre de personnes, à l'exemple de Voltaire, écrivent *je fesais, nous fesons, fesant*; mais Dumarsais, Condillac, Girard, Beauzée, d'Olivet et Domergue, rejettent cette orthographe, que l'Académie n'a pas cessé de condamner.

Une des propriétés du verbe *faire*, dit Féraud, est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe, dont le sens est toujours actif; d'où il résulte que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui, leur*, et non des pronoms *le, la, les*, toutes les fois que le verbe à l'infinitif a un régime direct. *Je lui ferai annoncer cette bonne nouvelle. On le fit consentir à cette demande. On le fit renoncer à ses prétentions.*

FAIRE se construit souvent avec la préposition *de*, ou avec un équivalent, dans le sens de Donner à une personne ou à une chose une qualité quelconque, la mettre dans un certain

état; dans le sens de Changer, transformer en, et dans celui de Employer quelqu'un ou quelque chose, en disposer, en tirer parti. Ainsi on dira: *Que ferez-vous de votre fils? Les mauvaises compagnies ont fait de ce jeune homme un mauvais sujet. Faire ses délices de l'étude. Faire de l'étude un devoir. Que faites-vous de cet élève?*

FAIRE, dans le sens de Causer, activer, susciter, être l'occasion de, se construit avec un infinitif ou avec un subjonctif, et se dit de tout ce qui est la cause prochaine ou éloignée de quelque chose, de tout ce qui donne lieu, de tout ce qui donne occasion à une chose, à une action. *L'opium fait dormir. C'est ce qui fait que je suis venu tard. C'est ce qui fait que les choses vont si mal. Faites que cela soit bientôt terminé* (Acad.).

FAIRE est neutre ou intransitif dans le sens de Avoir une influence, un effet quelconque, être convenable, produire un effet agréable.

Il s'emploie impersonnellement pour indiquer l'état de l'atmosphère, de la température, la nature, l'état, la disposition, les qualités de certaines choses. Dans ce sens, il est invariable au participe : *Les chaleurs qu'il a fait.*

Avec le pronom personnel, *faire* signifie Être praticable, être produit, formé, exécuté, venir à être, devenir, s'améliorer. *Cela peut se faire.*

FAIRE se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter: *Je ne marche plus autant que je faisais autrefois. On ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à tout ce qui vous touche.*

Le participe *fait*, suivi immédiatement d'un infinitif, est toujours invariable, parce qu'il forme avec l'infinitif une expression dont les parties sont toujours inséparables dans la pensée; les pronoms *se*, *me*, *que*, ne sont point compléments passifs du participe *fait* considéré séparément, mais des verbes composés du participe *fait* et du verbe à l'infinitif qui le suit : *Elle s'est fait aimer, elle m'a fait haïr* (Corneille). *Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin lès a fait naître* (Lacépède). *Les bontés que vous m'avez fait sentir* (Fénelon). *D'autres généraux de Justinien s'étaient fait battre* (Ségur).

FAIRE est subst. masc. dans cette phrase : *Il y a loin du vouloir au faire;* et en T. de Peinture, de Gravure, de Sculpture : *Ce tableau est d'un beau faire.*

On fait un emploi vicieux du verbe *faire* dans cette phrase : *Il a été fait mourir;* il faut dire: *On l'a fait mourir.*

NE FAIRE QUE... Ne travailler, ne s'occuper que d'une certaine chose. *Il ne fait qu'aller et venir. Il ne fait que sortir.* Il se dit aussi d'une action instantanée qui est immédiatement suivie de son résultat ou d'un fait quelconque: *Je ne fis que le toucher, et il tomba. Ne faire qu'aller et venir.*

Ne faire que de sortir. N'être

sorti que depuis peu de moments.

N'AVOIR QUE FAIRE DE... c.-à-d., n'avoir nul besoin de...

FAIRE À SAVOIR. Faire savoir. Il ne s'emploie que dans les proclamations, les publications officielles.

FAIRE DIRE veut le subjonctif ou l'indicatif, suivant le sens : *Je lui ai fait dire qu'il se mêlât de ses affaires. Il m'a fait dire qu'il viendra demain.*

FAISAN. s. m. L'Académie appelle la femelle de cet oiseau *poule faisane* ou *poule faisande.*

FAISANCES. s. f. pl. Se dit de Tout ce qu'un fermier s'oblige à fournir outre le prix du bail. Ce mot n'a pas de singulier.

FAISEUR. s. m. Au fém. *faiseuse.* On prononce *feseur, feseuse* (Acad.).

FAIT. s. m. Action, chose faite, ce qu'on fait. Il ne faut pas le confondre avec le mot *Faix*, subst. masc.

FAIX. s. m. Fardeau, charge pesante.

FAKIR. s. m. Voyez FAQUIR.

FALLOIR. v. n. ou impersonnel et défectif. — INDICAT. Prés. *Il faut.* — Imparf. *Il fallait.* — Passé déf. *Il fallut.* — Passé indéf. *Il a fallu.* — Futur. *Il faudra.* — CONDIT. Prés. *Il faudrait.* — SUBJ. Prés. *Qu'il faille.* — Imparf. du subj. *Qu'il fallût.*

L'infinitif est peu usité. Les *ll* sont mouillés dans *qu'il faille.*

FALLOIR signifie Être de nécessité, de devoir, d'obligation, de bienséance. Il se dit encore dans le sens de *manquer*, et alors il ne s'emploie qu'avec la particule *en* et le pronom de la troisième personne. Dans ce sens, il se conjugue avec l'auxiliaire *être. Il s'en faut beaucoup que leur nombre soit complet. Il s'en faut beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre. Il s'en faut de peu que ce vase ne soit plein.*

Il s'en faut beaucoup, il s'en faut de beaucoup. Voy. BEAUCOUP.

Le participe passé est invariable comme celui de tous les verbes impersonnels : *Quelles sont les sommes qu'il vous a fallu?*

Il s'en faut, employé affirmativement, ne veut pas la négation dans la proposition suivante; il l'exige s'il est accompagné d'une négation ou d'un mot ayant un sens négatif, tel que *peu, bien peu, guère, presque rien, etc. Il s'en faut que votre frère soit aussi savant que vous. Peu s'en fallut que nous ne touchassions sur un rocher.*

FALSIFICATEUR. s. masc. L'Académie ne donne pas de correspondant féminin à ce mot.

FAMÉ, ÉE. adj. Cet adjectif ne s'emploie qu'avec les mots *bien* ou *mal*, et par rapport aux mœurs. *Il est bien famé. Il est mal famé*

FANAGE. s. m. Action de faner l'herbe fauchée; salaire de ceux qui sont employés à faner. Il ne faut pas confondre ce mot avec *Fanaison*, Temps,

époque où l'on fane le foin. Voir aussi **FENAISON**.

FANAL. s. m. Au plur. *fanaux*. *Allumer le fanal. Éteindre les fanaux.*

FANTOCCINI. s. m. plur. n'ayant point de sing. On prononce *fantotchini* (Académ.). Terme emprunté de la langue italienne. *Spectacle de fantoccini*, ou de marionnettes.

FANUM. s. m. On prononce *fanome* (Acad.). Mot emprunté des Latins pour désigner les temples ou monuments que les païens élevaient aux héros, aux empereurs, après l'apothéose.

On doit dire au pluriel des *fanums*, comme on dit des *factums*, des *factotums*.

FAON. s. m. On prononce *fan* (Acad.). Le petit d'une biche ou d'un chevreuil.

FAONNER. v. n. ou intransit. On prononce *fanner* (Acad.). Il se dit des biches, des chevrettes, ou femelles de chevreuils, qui mettent bas.

FAQUIR. s. m. Espèce de dervis, ou religieux mahométan, qui vit d'aumônes. On écrit aussi *fakir*.

FARCE. s. f. Viandes ou herbes hachées menu. Pièce de théâtre bouffonne. Ce mot, employé comme adjectif dans le sens de Plaisant, n'est point français.

FARCEUR. s. m. Comédien qui joue des farces, bouffon. L'Académie ne donne pas de correspondant fém. à ce mot. Le mot *farce*, que quelques personnes emploient comme synonyme de *farceur*, n'est point français.

FARFOUILLER. v. n. ou intransit. On mouille les *ll*.

FARRAGO. s. m. On fait sentir les deux *r*. Terme emprunté de la langue latine pour désigner un amas confus de choses disparates; surtout dans les écrits. Le plur. est *farragos*.

FASCE. s. f. T. de Blason qu'il ne faut pas confondre avec le mot *face*. On appelle *fasce* une des pièces honorables de l'écu qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle, et qui a une largeur égale au tiers de celle de l'écu (Acad.).

FASCICULE. s. m. T. de Pharmacie. La quantité de plantes que l'on peut porter sous le bras.

Ce mot sert quelquefois de titre aux différentes parties d'un ouvrage qui se publie par livraisons. On le dit surtout des ouvrages de science et d'érudition.

FASTE. s. m. Pompe, magnificence, luxe, affectation de paraître dans le monde avec éclat. Dans ce sens, ce mot n'a pas de pluriel.

FASTES. s. m. pl. Tables ou livres du calendrier des anciens Romains. Au figuré, Registres publics contenant le récit de grandes et mémorables actions. Dans ce sens, ce mot n'a pas de singulier. *Les fastes sacrés de l'Église*, c.-à-d. *le martyrologe*. *Les fastes de la monarchie*, c.-à-d. *l'histoire*.

FAT. adj. m. Le *t* se prononce

quelle que soit sa position dans la phrase, au singulier et au pluriel. Cet adjectif n'a point de féminin.

FATAL, ALE. adj. Le pl. masc. est *fatals*, qui est peu usité.

FATIGANT, ANTE. adj. Qui cause de la fatigue. Cet adjectif s'écrit sans *u*; c'est ce qui doit le distinguer du participe présent du verbe *fatiguer*, que l'on doit écrire *fatiguant*

FATIGUER. v. a. ou transit. Causer de la fatigue, être pénible. *L'oisiveté fatigue*. Il est aussi verbe neutre, et signifie Se donner de la fatigue: *Cet homme fatigue trop*.

On l'emploie encore avec le pronom personnel : *Mes yeux commencent à se fatiguer*, c.-à-d. *à être fatigués*. *Je me fatigue inutilement à lui expliquer cela*. *Je me fatigue de lui expliquer cela*. Ces deux dernières locutions n'ont pas exactement le même sens. La première annonce une action incessante, quoique vaine, c.-à-d., *je me fatigue à lui expliquer cela, cependant je ne renonce pas à le lui faire comprendre*. La seconde indique qu'après des efforts continus, on désespère du succès: *Je me fatigue de lui expliquer cela, j'ai perdu l'espoir de le lui faire comprendre*.

FATRAS. s. m. Amas confus de plusieurs choses. On ne prononce pas le *s*.

FAUBOURG. s. m. La partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte. D'anciens faubourgs ont conservé ce nom, quoique renfermés dans l'enceinte des villes. On ne prononce pas le *g*, tandis qu'on le prononce comme *k* dans le mot *bourg*.

FAUCHAISON. s. f. Temps où l'on fauche les prés. Ce mot n'a pas la même signification que *fenaison*. (Voyez **FENAISON**.)

FAUCHEUR. s. m. Ouvrier qui fauche, qui coupe avec la faux l'herbe, les foins, les blés, etc., etc. L'Académie ne donne point de correspondant féminin à ce mot; en effet, les femmes ne se servent point de la faux, mais elles coupent avec la faucille.

FAUCHEUX ou **FAUCHEUR.** s. m. T. d'Hist. natur. Genre d'insectes semblables à l'araignée.

FAULX. s. f. Voyez **FAUX**; subst. fém.

FAUSSET. s. m. Nom que les musiciens donnent à la voix de tête. *Chanter en fausset*. Ce mot signifie aussi Une petite brochette de bois qui sert à boucher le trou que l'on a fait à un tonneau pour en déguster le contenu.

FAUTE. s. f.—**FAUTE DE.** locut. prépos. Par manque de, à défaut de. *Il est mort faute de secours*.

Sans faute. locut. adverb. Immanquablement. *Je me rendrai chez vous demain, sans faute*.

FAUTE D'ATTENTION. locut. adverbiale signifiant *par manque d'attention*. *C'est faute d'attention qu'il n'a pas relevé cette erreur* (Acad.). Mais si le mot *faute* est pris comme substantif, on devra dire *c'est une faute d'inattention*, c.-à-d. une faute par défaut d'attention.

FAUTEUR. s. m. Il ne se dit qu'en mauvaise part de celui

qui appuie un parti, une opinion condamnable. Au fém., on dit *fautrice*.

FAUTIF, IVE. adj. Sujet à faillir. Il signifie aussi plein de fautes, et il ne se dit alors que Des choses. *Impression fautive*.

FAUX. s. f. que l'on écrivait autrefois *faulx*. *La faux du Temps*.

FAUX, FAUSSE. adj. Qui est contraire à la vérité, qui est trompeur, qui s'écarte du naturel, du vrai, de la régularité, qui est supposé, altéré, simulé. Cet adjectif ne change point de forme au plur. masculin.

FAUX-BOURDON. s. m. Ne s'emploie pas au plur.

FAUX-FUYANT. s. m. Au pl. *faux-fuyants*.

FAUX-MONNAYEUR. s. m. Au plur. *faux-monnayeurs*.

FAVEUR. s. f.— *En faveur de*, locut. prépos. Signifie En considération de... à l'avantage, au profit de... *En faveur de ses belles actions. Je lui ai parlé en votre faveur*.

A la faveur de... locut. prép. Par le moyen de... à l'aide de... *Il s'est sauvé à la faveur de la nuit*.

FAVORI, FAVORITE. adj. Qui plaît plus, qu'on affectionne plus que toute autre chose du même genre, ou que toute autre personne. Ce mot s'emploie fréquemment comme substantif.

FAYENCE. s. f. — **FAYENCERIE.** s. f. — **FAYENCIER.** s. masc. S'écrivent aujourd'hui *faïence, faïencerie, faïencier*.

FÉAL, FÉALE. adj. Au pluriel masculin *féaux*. Ce mot est vieux.

FÈCES. s. f. pl. T. de Chimie et de Pharmacie. Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur trouble quand on la laisse reposer. Il ne se dit pas au sing.

FÉCIAL. s. m. T. d'Antiquité romaine. Prêtre ou héraut qui avait pour mission de consacrer par des cérémonies religieuses les déclarations de guerre et les traités de paix. Au pluriel, *féciaux*. *Les féciaux étaient inviolables*.

FÉCONDANT. part. prés. du v. *féconder*, et adj. verb. *Pluie fécondante*.

FÉDÉRAL, ALE. adj. Qui a rapport à une confédération. Au plur. *fédéraux*.

FEINDRE. v. a. ou transit. dans le sens de Simuler. Il est neutre ou intransit. quand il signifie *hésiter à faire quelque chose*, ou en parlant d'une personne ou d'un cheval qui, après une indisposition, boite légèrement. Ce verbe se conjugue comme *craindre*. (Voir ce mot.)

FEINT, E. part. passé du v. *feindre*.

FEINTE. s. f. Déguisement, artifice.

FÉLICITÉ. s. f. Béatitude, grand bonheur.— Au pluriel, il se dit des choses qui contribuent à la félicité.

FÉMININ DES ADJECTIFS. Voir **ADJECTIF**.

FEMME. s. f. On prononce *fame* (Académ.). Voir **ÉPOUX**. Voir aussi **ENCEINTE**.

FEMMELETTE. s. f. Diminu-

tif de *femme*. On prononce *famelette* (Acad.).

FENAISON. s. f. Action de couper les foins. Il se dit aussi de temps où l'on coupe les foins, et dans ce sens il est synonyme de *fauchaison*. (Voir ce mot.)

FENDANT. s. m. Coup donné du tranchant d'une épée, de haut en bas. — Au figuré, *Faire le fendant;* cette locution est populaire et de mauvais ton. Il faut l'éviter, et se servir des mots *présomptueux*, *tranchant*, *fanfaron*, etc.

FÈNE. s. f. Voyez **FAÎNE**.

FENÊTRE. s. f. Voir **CROISÉE**.

FENIL. s. m. T. d'Agriculture. On mouille le *l*. Lieu où l'on serre les foins.

FENOUILLET. s. m. ou **FENOUILLETTE**. s. f. Espèce de pomme qui a le goût du fenouil. — *Fenouillette*, s. f. Eau-de-vie rectifiée, et distillée avec de la graine de fenouil.

FENTON. s. m. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *fanton*. T. d'Art. Sorte de ferrure qui sert particulièrement à lier le chambranle d'une cheminée avec la maçonnerie.

FÉODAL, ALE. adj. Au plur. masculin *féodaux*.

FER-BLANC. s. m. Ce nom n'a point de plur.

FÉRET. s. m. T. de Minéralogie. Sorte de mine de fer. Il ne faut pas le confondre avec *ferret*. Voir ce mot.

FÉRIAL, ALE. adj. L'Académie n'indique point le pluriel masculin.

FÉRIR. v. défectif. Frapper. Vieux mot qui n'est usité que dans cette locution : *Sans coup férir*.

FERMANT. part. prés. du v. *fermer*, et adj. verbal. *Un meuble fermant. Des portes fermantes.*

FERMETÉ. s. f. Ne s'emploie pas au pluriel. *Cet homme n'a point de fermeté dans ses résolutions.*

FERRANT. part. prés. du v. *ferrer*, et adj. verbal masculin. Comme adjectif, il n'est usité que dans cette locution : *Maréchal-ferrant*, c.-à-d. *qui ferre les chevaux, etc.*

FERRET. s. m. Diminutif de *fer*. Fer d'aiguillette ou de lacet. Voir **FÉRET**.

FESSE-CAHIER. s. m. On appelle ainsi, par mépris, Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. Il est familier. Au pl. *Fesse-cahier*.

FESSE-MATHIEU. s. m. Usurier, terme de mépris. Il est familier. L'Académie donne le plur. *fesse-mathieux*. Le plur. *fesse-mathieu* nous semblerait préférable.

FESTOYER. v. a. Voyez **FÉTOYER**.

FÊTE-DIEU. s. f. Au pluriel *Fêtes-Dieu*.

FÉTOYER. v. a Il se conjugue comme *employer*.

FEU. s. m. Au plur. *Feux*.

FEU, FEUE. adj. Défunt. Cet adjectif n'a pas de pluriel, et il ne prend pas la terminaison féminine lorsqu'il est placé avant l'article ou avant l'adjectif pos-

sessif. Ainsi on doit dire : *Feu la reine, feu ma sœur, feu ma tante*, et non *Feue la reine, feue ma sœur*. Quand on dit : *Le feu roi, la feue reine*, on entend *le roi dernier mort, la reine dernière morte* (Acad.).

FEUILLAGE. s. m. collectif. *Le feuillage vert. Le feuillage touffu. Le feuillage de cet arbre est très-beau*

FEUILLANT. s. m. Religieux de l'étroite observance de saint Bernard. Le fém. correspondant est *feuillantine*.

FEUILLANTINE. s. f. Sorte de pâtisserie feuilletée.

FEUILLE. s. f. — **FEUILLET.** s. m. — **FEUILLETAGE.** s. m. — **FEUILLETER.** v. a. ou transit. — **FEUILLETON.** s. m. — **FEUILLETTE.** s. fém. — **FEUILLU, UE.** adj. — **FEUILLURE.** s. f. Dans tous ces mots, on prononce les *ll* mouillés.

FI. interj. familière. Elle se construit avec ou sans la préposition *de*. *Fi! le vilain. Fi! du plaisir.*

FIANÇAILLES. s. f. pl. Promesse de mariage en présence d'un prêtre. Ce mot n'a point de sing.

FIANCER. v. a. *Il a fiancé son fils. Il a fiancé sa fille. Le curé les a fiancés.* On dit aussi substantivement *Le fiancé, la fiancée*. Voltaire a dit : *Quand l'étourdi dut.... Se fiancer....* Mais l'Académie n'a point adopté cette forme.

FIBRE. s. f. *La fibre charnue. Les fibres ligneuses.*

FIBRILLE. s. f. Diminutif. On prononce *fibrile*. T. d'Anatomie. Petite fibre.

FIBRINE. s. f. T. de Chimie. Substance animale blanche, insipide et inodore, qui constitue particulièrement la fibre musculaire (Acad.).

FICHU, UE. adj. Terme de mépris, bas et grossier, dont on ne doit pas se servir.

FICHU. s. m. Petite pièce d'étoffe de forme triangulaire, dont les femmes se servent pour couvrir leurs épaules.

FIDÉICOMMIS. s. m. T. de Jurisprudence. Il s'écrit d'un seul mot et sans trait d'union, ainsi que son dérivé *fidéicommissaire*.

FIDÉJUSSEUR. s. m. — **FIDÉJUSSION.** s. f. T. de Jurisprudence. Ils s'écrivent sans trait d'union.

FIDÈLE. adj. des deux genres. Il se construit avec les préposit. *à, en, dans*, et il s'emploie aussi absolument. *Fidèle à son prince. Fidèle à sa promesse. Fidèle en ses promesses. Fidèle en toutes ses menaces* (Racine). *Un domestique fidèle.*

FIER. v. a. ou transitif. Il a le même sens que *confier*. — **SE FIER**, signifie Mettre sa confiance en quelqu'un ou en quelque chose ; compter, faire fond sur quelqu'un ou sur quelque chose.

D'après l'Académie, on pourrait dire indifféremment, Se fier *à* quelqu'un, *à* quelque chose, *en* quelqu'un, *en* quelque chose, *sur* quelqu'un, *sur* quelque chose. Laveaux établit les différences suivantes entre *se fier à, se fier en, se fier sur*. *Nous nous fions à quelqu'un*, parce que nous croyons qu'il **ne nous**

trompera pas. *On ne sait à qui se fier*, parce qu'on craint d'être trompé. *Nous nous fions à une chose*, parce que nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance. *Se fier en quelqu'un*, se dit par opposition à toute autre personne en qui on aurait pu se fier; il marque une préférence. *Je me fie en vous; je ne me fie qu'en vous*; vous êtes le seul en qui je mette ma confiance. On se fie *sur* une personne, quand on croit qu'elle a tous les moyens pour effectuer ce que l'on désire. *Dans cette malheureuse affaire, je me fie sur vous pour me tirer d'embarras. Je me fie sur vos talents. Je me fie sur mon innocence.*

FIER. adj. Au fém. *fière*. Le *r* se prononce fortement au masculin, et rend l'*e* ouvert.

FIER-À-BRAS. s. m. Terme familier. Fanfaron. Au pluriel, *Fier à bras*. Dans ce substantif composé, *fier* est une altération du mot *fiert*, ancienne forme du verbe *férir*, frapper.

FIERTÉ. s. f. Il ne s'emploie pas au plur.

FIGURANT. part. prés. du v. *figurer*.

FIGURANT, ANTE. s. Danseur, danseuse qui figure dans les corps de ballets. Personnage accessoire dans une pièce de théâtre. *Les figurants* et *les figurantes du Théâtre-Français* (Acad.).

FIL. s. m. On prononce le *l* sans le mouiller.

FILAGRAMME. s. m. Voyez **FILIGRANE.**

FILANT. part. prés. du v. a. ou transit. *filer*, et adj. verbal. *Des étoiles filantes. Une matière filante.*

FILE. s. f. Suite de personnes ou de choses rangées les unes après les autres.

FILIAL, ALE. adj. Il n'y a point d'exemple du plur. masc. dans l'Académie. *Respect filial. Piété filiale.* Des grammairiens lui donnent le pluriel *filials*. Boinvilliers a dit *Des sentiments filiaux.*

FILIGRANE. s. m. Ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour et fait en forme de petits filets.

Il se dit aussi de Lettres ou de figures destinées à former une marque sur le papier en le fabriquant, et de la marque même. L'Académie donne aussi *Filagramme* et renvoie à *Filigrane.*

FILOU. s. m. Au pluriel, *filous.*

FILS. s. m. On ne prononce point le *l*, et l'on fait sonner le *s* final devant une voyelle ou un *h* non aspiré

FILTRANT. part. prés. du v. *filtrer*, et adj. verbal. *Une fontaine filtrante*

FILTRE. s. m. Breuvage. Voy. **PHILTRE.**

FIN DE NON-RECEVOIR. T. de Procédure. Au plur. *fins de non-recevoir.*

FINAL, ALE. adj. Qui finit, qui termine. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc. De bons grammairiens disent *finals*. Ce mot s'emploie substantivement au féminin pour signifier la dernière syllabe d'un mot.

FINALE. s. m. T. de Musique emprunté de la langue italienne. Le plur. est *finales*. *Ce compositeur a fait de beaux finales* (Acad.).

FINASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui use de petites ruses, de finesses peu habiles. Ce terme est familier. C'est à tort que quelques personnes emploient dans le même sens *finassier;* ce mot n'est pas français

FINAUD, AUDE. adj. Qui est fin, rusé dans de petites choses. Il est familier, et ne se dit qu'en mauvaise part. Il se prend aussi substantivement.

FINET, ETTE. adj. Diminutif de fin.

FINETTE. s. f. Étoffe légère de laine ou de coton.

FINIR. v. a. ou transit. et v. n. ou intransit. Il se joint à un infinitif avec la préposition *de* ou avec la préposition *à*.

Finir à a rapport aux choses qui sont l'objet de l'action, et *finir de* à l'action elle-même. *Il a fini de chanter son air.* Madame de Sévigné a dit : *Je ne finirai point à vous faire des compliments. Je voudrais vous faire connaitre tous les hauts faits de cet homme extraordinaire, mais je ne finirais pas à vous les raconter. Je voulais continuer, mais une indisposition subite m'a obligé de finir* (Laveaux).

On dit *tout a fini* et *tout est fini*. Le premier marque une action, et le second un état. *Tout a fini ce jour-là,* c.-à-d. tout a été terminé, arrangé ce jour-là. *Tout est fini,* c. à-d. il n'y a plus rien à faire (Laveaux).

En finir, se dit dans le sens de *finir, cesser,* mais en parlant de choses trop longues, ennuyeuses, désagréables. *Nous n'en finirions pas si nous voulions tout rapporter. Cette discussion a trop duré, il est temps d'en finir. C'est un homme qui n'en finit jamais* (Acad.). Laveaux prétend que cette façon de parler n'est conforme ni à l'analogie ni à l'ordre de la construction grammaticale; car, dit-il, *on finit une chose,* et *on ne finit pas d'une chose.* Il ajoute que cette locution ne se trouve pas dans les bons auteurs. L'Académie nous prévient que cette locution est familière; il faut donc en user sobrement en écrivant; elle est d'ailleurs autorisée par l'Académie et par l'usage, surtout dans la conversation.

FIORITURES. s. f. pl. n'ayant point de singul. T. de Musique emprunté de la langue italienne. Toute espèce d'ornement introduit dans la musique exécutée. *Ce chanteur fait trop de fioritures* (Acad.).

FISC. s. m. On prononce le *s* et le *c*.

FISCAL, ALE. adj. Le plur. est *fiscaux. Droits fiscaux* (Académie).

FIXER. v. a. ou transit. Il signifie Attacher, affermir, arrêter. *Fixer ses yeux, sa vue, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose,* c.-à-d. les arrêter, les attacher sur quelqu'un, sur quelque chose. *Fixer les regards de quelqu'un,* c.-à-d. Devenir l'objet de son attention.

On ne dit pas *fixer quelqu'un,* pour *le regarder fixement.* Dans

un sens figuré, *fixer une personne*, signifie faire qu'une personne ne soit plus changeante, versatile, indécise : *Fixer un inconstant, une coquette.*

FLAGELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

FLAIR. s. m. T. de Chasse. Il se dit de l'odorat du chien. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

FLAIRER. v. a. ou transit. Sentir par l'odorat. *Les chiens flairent le gibier. Flairez cet œillet.* Il ne faut pas confondre ce verbe avec le v. *fleurer*. (Voir ce mot.)

FLAMBANT. part. prés. du v. *flamber*, et adj. verbal. *Un feu flambant. Une bûche flambante.*

FLAMBOYANT. part. prés. du v. *flamboyer*, et adj. verbal. *Une comète flamboyante.*

FLAMBOYER. v. n. ou intransit. Briller comme une flamme très-vive. Il se conjugue comme *employer*.

FLAMME. s. f. On prononce *flâme* (Acad.).

FLAN. s. m. T. de Monnayage. Pièce de métal préparée pour faire un jeton, une pièce de monnaie. — s. m. T. de Pâtisserie.

FLANC. s. m. Le *c* ne se prononce pas. Côté de l'homme ou des animaux, partie qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches.

FLANQUANT. part. prés. du v. *flanquer*, et adj. verbal. *Bastion flanquant.* T. de Fortification.

FLASQUE. adj. des deux genres. Mou, sans vigueur. — s. m. T. d'Artillerie. On appelle ainsi les deux pièces principales d'un affût.

FLEGMAGOGUE. adj. des deux genres. On écrit aussi *Phlegmagogue* (Acad.). T. de Médecine. Il se disait autrefois des Médicaments propres à purger la pituite. On l'employait aussi substantivement.

FLEGMASIE. s. f. Voyez PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Lymphatique. On écrit aussi *Phlegmatique* (Acad.).

FLEGME. s. m. T. de Médecine. On écrit aussi *phlegme* (Acad.).

FLEGMON. s. m. T. de Médecine. On écrit aussi *Phlegmon* (Acad.).

FLÉTRISSANT. part. prés. du v. *flétrir*, et adj. verbal. *Une condamnation flétrissante.*

FLEUR. s. f. L'Acad. dit *eau de fleur d'orange.—A fleur de...* locut. préposit. Au niveau de.

FLEURAISON. s. f. T. de Botanique. Le développement et l'épanouissement des fleurs; l'époque où les plantes fleurissent ; l'état des plantes en fleur. L'Académie donne aussi le mot *Floraison*, et renvoie à *Fleuraison*.

FLEURER. v. n. ou intransit. Répandre, exhaler une odeur.

FLEURETTE. s. f. Diminutif de *fleur*. Il s'emploie au figuré dans le sens de propos galants adressés à une femme.

FLEURIR. v. n. ou intransit. *Au propre,* il est régulier dans toutes ses formes. *La tulipe fleurit au printemps. Les plantes fleurissaient déjà lorsque la gelée est survenue.*

Au figuré, c.-à-d. dans le sens de Être dans un état de prospérité, de splendeur, être en crédit, en honneur, ce verbe fait souvent *florissait* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *florissant* au part. prés. ou adjectif verbal. *Du temps que Rome florissait. Les sciences et les beaux-arts fleurissaient* ou *florissaient sous le règne de ce prince* (Acad.). On dit toujours *florissait* lorsqu'on parle d'une personne ou d'une collection de personnes, comme d'un peuple, d'une ville, d'une république. *Ronsard florissait en France à la fin du seizième siècle. Athènes florissait sous Périclès* (Acad.).

FLEURISSANT. part. prés. du v. *fleurir*, et adj. verb. *Les prairies fleurissantes.* Au figuré, on doit dire *florissant.* Voir ce mot.

FLIC FLAC. Onomatopée qui exprime, dans le langage familier, le Bruit de plusieurs coups de fouet, de plusieurs soufflets donnés coup sur coup. — T. de Danse. Sorte de pas. Dans ce sens les deux mots se réunissent. *Faire un flicflac, des flicflacs* (Acad.).

FLORAISON. s. fém. Voyez **FLEURAISON.**

FLORAL, ALE. adj. T. de Botanique. Qui appartient à la fleur, qui l'accompagne. Au plur. masc. *floraux.*

FLORÈS. On prononce le *s.* Terme emprunté de la langue latine. Il n'est usité que dans cette locution : *Faire florès,* Briller, faire des dépenses d'ostentation.

FLORISSANT. part. prés. du v. *fleurir,* et adj. verb. *Ville florissante.* (Voyez **FLEURIR.**)

FLOT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

FLOTTANT. part. prés. du v. *flotter,* et adj. verb. *Arbres flottants. Bâtons flottants.*

FLOTTILLE. s. f. Petite flotte. On mouille les *ll.*

FLUOR. adj. m. T. de Minéralogie. *Spath fluor* ou *fluor,* s. m. Sorte de pierre précieuse.

FLÛTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la flûte.

FLUVIAL, ALE. adject. Qui appartient aux fleuves, aux rivières. Il n'a point de pluriel masculin. Il ne s'emploie guère, du reste, qu'avec les substantifs féminins *navigation, pêche.*

FLUX. s. m. Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. Le *x* ne se prononce pas devant une consonne, et il prend le son du *z* devant une voyelle. *Le flux* (z) *et le reflux de la mer.*

FOERRE ou **FOARRE.** s. m. Paille longue de toute sorte de blé. Ce mot a vieilli.

FOETUS. s. m. On prononce le *s.* T. d'Histoire naturelle et d'Anatomie.

FOI. s. f. Croyance aux vérités de la religion ; dogmes de la religion ; la religion même ; fidé-

lité, exactitude à tenir ses promesses. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel. — *Bonne foi*, la qualité ou la conduite de celui qui agit, qui parle selon sa conscience, avec franchise. Ce mot s'écrit sans trait d'union.

FOIBLE et ses dérivés. Voy. FAIBLE.

FOIE. s. m. T. d'Anatomie. *Le foie* est l'organe sécréteur de la bile.

FOIS. s. f. Il ne s'emploie qu'avec des mots qui indiquent un nombre, et se dit en parlant des choses qui se réitèrent ou qui peuvent se réitérer. *Une fois, deux fois. Combien de fois. Maintes fois.*

FOL, FOLLE. adj. Voyez FOU.

FOLIO. s. m. Mot emprunté de la langue latine. Au plur. *folios*.

FOLLE-ENCHÈRE. s. f. Au plur. *folles-enchères.*

FOLLICULAIRE. s. m. Celui qui rédige des feuilles périodiques. Ce mot se prend en mauvaise part.

FOLLICULE. s. m. T. de Botanique. Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve, et qui s'ouvre par une suture longitudinale, tel que le fruit du laurier-rose. — T. d'Anatomie, synonyme de Crypte. — T. de Pharmacie. *Follicules de séné*, c.-à-d. gousse de séné. Dans cette acception, *follicules* est ordinairement du féminin.

FOND. s. m. Il s'écrit ainsi (sans *s* à la fin) toutes les fois qu'il signifie L'endroit le plus bas, le plus intérieur, le plus éloigné de l'entrée, de l'abord, de l'ouverture, d'une chose creuse. *Le fond d'un puits, d'un tonneau, d'un sac, d'un abîme, d'une boutique, d'un cachot, d'une baie, d'un port; le fond d'un chapeau, d'un coffre.* — FOND se dit aussi d'un terrain considéré surtout par rapport à son degré de fermeté, à sa qualité, à sa composition. *Bâtir sur un fond peu solide. Vous avez choisi là un bien mauvais fond. Un fond d'argile.* — FOND, en parlant d'étoffe, signifie la première ou la plus basse tissure sur laquelle on fait quelque dessin ou quelque ouvrage. Il se dit aussi de l'étoffe même sur laquelle on brode, du champ sur lequel les figures d'un tableau sont peintes, des plans les plus reculés dans un tableau. *Velours à fond d'or. Broderie sur fond de satin. Un paysage sert de fond au tableau.*

Au figuré, *fond* signifie ce qu'il y a d'essentiel dans une chose; et il est opposé à l'accessoire, à l'apparence, à la forme. *Le fond d'une doctrine. Le fond d'un ouvrage. Le fond d'une histoire. Le fond d'un procès. Un fond de raison. La forme emporte le fond.* (Voyez FONDS et FONTS.)

FONDAMENTAL, ALE. adj. Au pluriel masculin *fondamentaux.*

FONDANT. part. prés. du v. *fondre*, et adj. verb. *La pêche est fondante.*

FONDATEUR. s. m. Le fém correspondant est *fondatrice.*

FONDS. s. m. Le sol d'une

terre, d'un champ, d'un héritage; somme d'argent plus ou moins considérable. *Cultiver un fonds. Bâtir sur son fonds. Sur le fonds d'autrui. Les fonds de la Banque. Fonds social. Bailleur de fonds. Être en fonds. Les fonds publics. Le fonds* (le capital) *et le revenu. Fonds de commerce. Fonds de magasin.*

Au figuré, on le dit de la capacité, du savoir, de l'esprit, de la probité. *Cet homme a un fonds de vertu, un grand fonds d'esprit.*

Biens-fonds se dit des biens immeubles.

Le fonds et le très-fonds. Le fonds et tout ce qui en dépend. On écrit aussi *tréfonds.* (Voyez FOND et FONTS.)

FONDUE. s. f. T. de Cuisine. Sorte de mets qui se fait avec du fromage fondu au feu.

FONGUS. s. m. On prononce le *s*. T. de Chirurgie emprunté de la langue latine. L'Académie écrit aussi *fungus*, et renvoie à *fongus*

FONTAINIER. Voy. FONTENIER.

FONTENIER. s. m. On dit et on écrit aussi *fontainier* (Acad). Il nous semble que cette dernière orthographe devrait être préférée, comme étant conforme à l'étymologie.

FONTICULE. s. m. T. d'Anatomie. Petit ulcère artificiel, cautère.

FONTS. s. m. pl. On ne prononce ni le *t* ni le *s*. Bassin où l'on conserve l'eau dont le prêtre se sert pour baptiser. *Les fonts baptismaux.* (Voyez FOND et FONDS.)

FORCEPS. s. m. T. de Chirurgie emprunté de la langue latine. On prononce le *p* et le *s*. Nom générique de toutes les espèces de pincettes, ciseaux, tenettes, etc., qui servent au chirurgien pour saisir et tirer les corps étrangers.

FORCER. v. a. ou transit. Le *c* a la valeur de *s*, et, pour la lui conserver, on met une cédille dessous lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o* : *Je forçais, nous forçons. Forcer quelqu'un à faire* ou *de faire quelque chose* (Acad.). *Il fut forcé de partir. On voulait le forcer à partir* (Acad.).

FORCES. s. f. plur. n'ayant point de sing. Espèce de grands ciseaux qui servent à tondre les draps, à couper des feuilles de fer battu, de cuivre, etc.

FORCLORE. v. a. ou transit. T. de Pratique qui n'est usité qu'à l'infinitif et au participe *forclos*, *forclose*.

FORÊT. s. f. Grande étendue de terrain planté de bois.

FORET. s. m. T. d'Arts. Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour percer des trous dans le bois, dans les métaux, etc.

FORFAIRE. v. n. ou intransit. Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au participe passé *forfait*, et aux temps composés. Il prend l'auxiliaire *avoir* et se conjugue comme *faire*.

FORMATION du féminin et du pluriel dans les substantifs. Voir SUBSTANTIF.

FORMATION du pluriel dans les adjectifs. Voir ADJECTIF.

FORMATION des temps. Voir TEMPS.

FORMICA-LEO. s. m. Voir FOURMI-LION.

FORMICANT. adj. m. T. de Médecine. *Pouls formicant*, c.-à-d. petit, faible et fréquent.

FORNICATEUR. s. m. Le féminin correspondant est *fornicatrice*. Ce mot ne s'emploie qu'en matière de religion.

FORS. prép. Excepté, hormis, à la réserve de. Le *s* ne se prononce pas. Il est vieux.

FORT, FORTE. adject. Robuste, vigoureux, grand, puissant, épais, tenace, touffu, rude, pénible. — Au figuré, impétueux, habile, courageux.

Il s'emploie comme substantif dans différents sens: *Le fort de la voûte. Le fort de la balance. Le fort et le faible d'une affaire. Le fort de l'hiver. Dans le fort de la tempête. Protéger le faible contre le fort. Les forts de la halle.*

Eau-forte, nom que l'on donne à l'acide nitrique dans le commerce et dans les arts. Au plur. *Eaux-fortes.*

Main-forte. Voy. MAIN.

Se faire fort, s'engager à quelque chose, se rendre caution, se rendre garant.

Dans cette phrase, le mot *fort* s'emploie toujours sans genre ni nombre. Une femme dira: *Je me fais fort*, et non pas *forte*; et au pluriel on dira: *Ils se font fort*, et non pas *forts*.

Quelques personnes disent: *Cela est fort de café.* Cette locution triviale, et de mauvais goût, peut à peine être tolérée dans la conversation la plus familière.

FORT. s. m. Ouvrage de terre ou de maçonnerie fortifié pour opposer de la résistance à l'ennemi. — adv. Extrêmement, beaucoup, vigoureusement.

FORTE. adv. On prononce *forté*. T. de Musique emprunté de l'italien. Dans un morceau de musique, ce mot indique les passages où le son doit être renforcé.

FORTE-PIANO. s. m. On prononce *forté*. T. de Musique. Au plur. *forte-piano*. Voyez au mot SUBSTANTIF, *le Pluriel des mots tirés des langues étrangères.*

FORTIFIANT. part. prés. du v. *fortifier*, et adj. verb. *Les aliments fortifiants*. On l'emploie aussi comme substantif.

FORTUNÉ, ÉE. adj. Heureux, qui donne le bonheur, où l'on trouve le bonheur. *Un prince fortuné. Une union fortunée. Un siècle fortuné.* C'est à tort que quelques personnes emploient ce mot dans le sens de *riche, qui a de la fortune.*

FORT-VÊTU. s. m. Homme qui porte un habit au-dessus de son état. Le mot a vieilli. Le pluriel serait *fort-vêtus.*

Je hais ces fort-vêtus qui, malgré tout leur (bien,
Sont un jour quelque chose, et le lendemain (rien.
(REGNARD.)

FORUM. s. m. On prononce *forome* (Acad.). Mot emprunté de la langue latine, et qui ne s'emploie point au pluriel.

FOSSE. s. f. *Basse-fosse*, ca-

chot très-profond. Au pluriel *basses-fosses*.

FOSSOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*.

FOU ou FOL, FOLLE. adj. On emploie *fol* devant un substantif masculin singulier, commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. *Un homme fou. Un fol espoir.* Au plur. *fous.*

Les deux locutions : *On dirait un fou*, et *On dirait d'un fou*, n'ont pas tout à fait le même sens.

La première se dira plutôt de l'extérieur, des manières d'une personne atteinte de folie; et la seconde, des actes ou des discours qui sembleraient dénoter une absence momentanée de raison, de réflexion, par l'effet de quelque passion vive, telle que la colère, la douleur.

FOUDRE. s. f. Le feu du ciel, la matière électrique lorsqu'elle s'échappe de la nue, en produisant une vive lumière et une violente détonation.

Foudre est quelquefois masculin, surtout en poésie et dans le style soutenu : *Être frappé du foudre* (Acad.). *Le foudre vengeur* (Id.).

Il est aussi du masculin lorsqu'il désigne cette représentation de la foudre que les peintres et les sculpteurs donnent pour attribut à Jupiter et à l'aigle. *Un aigle tenant un foudre dans ses serres* (Acad.).

Enfin, il est masculin au figuré dans les locutions : *Foudre de guerre, grand foudre de guerre*, c.-à-d. *prince ou général qui a remporté des victoires éclatantes, qui a donné des preuves d'une valeur extraordinaire.* Dans un autre ordre d'idées, on dit aussi : *Un foudre d'éloquence.*

FOUDRE. s. m. Grande tonne pour le vin. *Un foudre de vin vieux.*

FOUDROIEMENT. s. m. On prononce *foudroîment.*

FOUDROYANT. part. prés. du v. *foudroyer*, et adj. verb. *Apoplexie* foudroyante. *Épée* foudroyante

FOUDROYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer.*

FOUET. s. m. On prononce *foi.*

FOUETTER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *t* dans toute sa conjugaison.

FOUILLE-AU-POT. s. m. Petit marmiton, aide de cuisine. Terme trivial et bas. Au plur. *fouille-au-pot.*

FOULANT. part. prés. du v. *fouler*, et adj. verb. *Pompe foulante.*

FOURBE. s. fém. Tromperie basse et odieuse. Ce mot est peu usité dans ce sens.

FOURBE. adj. des deux genres. Celui qui emploie, pour tromper, des moyens odieux et perfides. Il est aussi substantif dans le même sens.

FOURMI-LION. s. m. T. d'Histoire naturelle. Insecte qui, à l'état de larve, se nourrit de fourmis et d'autres petits insectes. L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot. Il nous semble que le pluriel doit être *fourmi-lions.*

FOURNIL. s. m. Le lieu où est le four, et où l'on pétrit la pâte. On ne prononce pas le *l*.

FOURRAGEUR. s. m. Celui qui va au fourrage. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

FOURREUR. s. m. Marchand pelletier, ouvrier en pelleterie. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

FOURVOIEMENT. s. m. On prononce *fourvoiment* (Acad.). Erreur de celui qui s'égare dans son chemin.

FOURVOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*.

FRAC. s. m. On prononce le *c*. Habit d'homme qui ne couvre, par devant, que la poitrine, et qui se termine, par derrière, en deux longues basques.

FRAGMENT. s. m. On prononce le *g*. Morceau d'une chose qui a été cassée ou brisée.

FRAI. s. m. Action de frayer. Il se dit de l'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce. Il signifie aussi *le petit poisson*.

Frai s'entend, en outre, du frottement qui altère les monnaies. Voy. FRAIS, adj.

FRAIS, FRAÎCHE. adj. Médiocrement froid, propre à tempérer une grande chaleur, récent, qui a de l'éclat, délassé, reposé. *Poisson frais*, c.-à-d. Qui n'a été ni salé ni fumé.

Frais et *fraîche* s'emploient adverbialement dans le sens de Récemment. *Du beurre frais battu, une fleur fraîche éclose.*

FRAIS. s. m. pl. n'ayant point de sing. Dépenses, dépens. *Frais de tournées. Payer les frais d'un procès.*

FRAISIL. s. m. On ne prononce point le *l*. Cendre du charbon de terre dans une forge.

FRANC. s. m. On ne prononce pas le *c*. Unité monétaire du système métrique; elle se divise en dix parties appelées *décimes*, et en cent parties appelées *centimes*.

FRANC, FRANCHE. adject. Libre, exempt de, sincère, loyal, aisé, hardi, vrai, entier, complet. Le *c* de *franc* ne se prononce que devant une voyelle. *Un franc animal.* — FRANC, adv. Ouvertement, résolument, entièrement, absolument. *Il lui parla franc* (Acad.).

FRANC, FRANQUE. subst. Nom générique des Européens qui habitent ou qui font le commerce dans le Levant et dans la Barbarie

FRANC-ALLEU. s. m. Le pl. est *francs-alleux*

FRANC DE PORT. locution adverb. *Des lettres envoyées franc de port.* On dit aussi des *lettres franches de port*, c.-à-d. affranchies du port.

FRANC-ÉTABLE (DE). loc. adverb. T. de Marine. On l'entend de deux bâtiments qui se portent l'un sur l'autre, de manière que leurs étraves ou éperons s'entre-choquent avec violence.

FRANC-MAÇON. s. m. Celui qui est initié à la franc-maçon-

nerie. Au plur. *francs-maçons.*

FRANC-MAÇONNERIE. s. f. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

FRANCO. adv. T. de Commerce. Sans frais.

FRANC-RÉAL. s. m. Sorte de poire. *Le franc-réal d'hiver, le franc-réal d'été.* On dit au plur. *des poires de franc-réal.*

FRANGIPANE. s. f. Sorte de pâtisserie contenant une crème où il entre des amandes. C'est à tort que quelques personnes disent *franchipane.*

FRAPPANT. part. prés. du v. *frapper,* et adj. verb. *Une ressemblance frappante.*

FRAPPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui frappe, qui aime à frapper.

FRATER. s. m. On prononce le *r* final. Il se dit, en plaisantant, d'un mauvais chirurgien. On appelle aussi *frater* l'Homme chargé de raser les soldats et les hommes d'un équipage en mer.

FRATRICIDE. s. m. Celui qui tue son frère ou sa sœur. L'Académie ne donne point le fém. correspondant. Il se dit aussi du crime même.

FRAUDEUR. s. m. Celui qui fraude. Au fém. *fraudeuse.*

FRAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer.*

FREIN. s. m. Mors, la partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner. On ne se sert pas indifféremment du mot *frein* et du mot *mors,* qui cependant ont le même sens. On dit qu'*un cheval ronge son frein,* et non qu'il *ronge son mors;* qu'il prend *le mors aux dents,* et non *le frein aux dents.* On dit aussi, au figuré : *Mettre un frein à ses désirs, à ses passions, à sa langue*

FRELATAGE s. m. ou **FRELATERIE.** s. f. Altération dans les boissons pour les faire paraître meilleures ou plus agréables.

FRELATEUR. s. m. Celui qui frelate. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

FRÉMISSANT. part. prés. du v. *frémir,* et adj. verb. *Les vagues frémissantes.*

FRÉQUENTER. v. a. ou transit., et v. n. ou intransit. On dit activement : *Fréquenter les gens de bien, les spectacles,* etc.; et dans le sens neutre. *Fréquenter avec des étourdis, fréquenter aux églises, fréquenter chez quelqu'un, fréquenter dans la maison de quelqu'un.*

FRET. s. m. On prononce le *t.* T. de Marine marchande. *Le fret d'un navire. Le prix du fret,* c.-à-d. le louage d'un navire en totalité ou en partie, le prix de ce louage; on le dit aussi de la cargaison elle-même.

FRÉTEUR. s. m. T. de Marine marchande. Celui qui donne un navire à loyer. Il n'a pas de fém. correspondant.

FRÉTILLANT. part. prés. du v. *frétiller,* et adj. verbal. *Les carpes frétillantes.*

FRIRE. v. a. ou transitif et défectueux. Il n'est usité qu'au

singulier de l'INDIC. Prés. *Je fris, tu fris, il frit.* Au futur. *Je frirai, tu friras, il frira; nous frirons, vous frirez, ils friront.* Au CONDIT. Prés. *Je frirais, tu frirais, il frirait; nous fririons, vous fririez, ils friraient.* A la seconde personne du sing. de l'IMPÉR. *Fris;* et aux temps formés du PARTIC. passé. *Frit, frite.* On supplée aux temps qui manquent en se servant du verbe *faire,* que l'on joint à l'infinitif *frire.* Ainsi l'on dit: *Nous faisons frire, vous faites frire, ils font frire. Je faisais frire,* etc., etc.

FRISE. s. f. T. d'Architecture. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche. Il se dit aussi d'une surface plate et continue formant bandeau. — FRISE. s. f. Sorte d'étoffe de laine à poil frisé. — Sorte de toile venant de Frise, en Hollande. — *Cheval de frise,* s. m. Grosse pièce de bois armée de pointes aiguës pour défendre une brèche, pour protéger l'infanterie contre la cavalerie.

FROC. s. m. On prononce le *c.*

FROID. s. m. Privation, absence de chaleur; sensation que fait éprouver l'absence ou la diminution de la chaleur. Au figuré, air sérieux et composé qui n'annonce aucune émotion.

FROID, FROIDE. adj. Privé de chaleur. Au figuré, sérieux, qui ne s'émeut pas facilement.

Sang-froid. s. m. État de l'âme lorsqu'elle maîtrise toute émotion. *Il est dans son sang-froid.* Ce substantif ne s'emploie pas au plur. (Voir SANG.)

FROIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est froid, au propre et au figuré. *La froideur de l'eau. La froideur de l'âme.*

FROIDIR. v. n. ou intransit. Devenir froid. Ce mot a vieilli; on dit plutôt *refroidir, se refroidir.*

FROIDURE. s. f. Le froid répandu dans l'air. *La froidure de la saison, du climat.*

FROIDUREUX, EUSE. adj. Sujet à avoir froid. Ce mot est vieux et hors d'usage; on dit plutôt *frileux, frileuse.*

FROMAGE. s. m. On dit *les yeux du fromage* (Acad.).

FROMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages. — FROMAGER. s. m. Petit vaisseau percé de trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages. — FROMAGER. s. m. T. de Botanique. Genre d'arbres exotiques.

FRONCIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Plis que l'on fait à une étoffe en la fronçant.

FRONDEUR. s. m. Celui qui lance des pierres avec une fronde.

Au figuré, Celui qui se plaît à blâmer, à désapprouver tout.

L'Académie ne donne pas à ce mot de correspondant féminin.

FRONT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

FRONTAL. s. m. T. de Chirurgie. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. Au plur. *frontaux* (Acad.).

FRONTAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport, qui appartient au front. Au pluriel, *frontaux.*

FRONTEAU. s. m. Sorte de bandeau appliqué sur le front. *Fronteau* ou *frontal*, Partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval.

FROTTAGE. s. m. Travail de celui qui frotte. *Le frottage d'un plancher. Le prix du frottage d'un appartement.*

FROTTEMENT. s. m. Action de frotter, action de deux choses qui se frottent. *Le frottement des rouages dans une machine.*

FROTTEUR. s. m. Celui qui frotte les planchers des appartements. Ce mot n'a point de correspondant féminin

FRUGAL, ALE. adj. Qui vit de peu. Ce mot n'a pas de plur. masculin (Académ.). Quelques grammairiens disent *frugals*, d'autres *frugaux*. Cette dernière forme serait préférable, si le plur. masc. devenait nécessaire.

FRUIT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Au singulier, il signifie production des végétaux qui succède à la fleur et qui sert à leur propagation. Il se dit aussi du dessert en général, et dans ce sens il n'a point de pluriel. *Servir le fruit* (Acad.). C'est s'exprimer d'une façon très-vulgaire que de dire : *J'ai mangé un fruit, un raisin*. Dites : *J'ai mangé du fruit, du raisin.*

Fruits, au plur., se dit de tout ce que la terre produit pour la nourriture de l'homme ou des animaux. Il signifie, en Jurisprudence, les revenus d'une terre, d'un fonds quelconque, d'une charge, etc.

FRUITIER, ÈRE. s. Celui, celle dont la profession est de vendre des fruits. — **FRUITIER.** s. m. Se dit aussi d'un jardin qui ne contient que des arbres à fruits. Il signifie encore un lieu où l'on conserve des fruits pour l'hiver.

FRUITIER, ÈRE. adj. Qui porte du fruit. *Arbres fruitiers.*

FUCUS. s. m. On prononce le *s*. T. d'Histoire naturelle. Varech.

FUIR. v. a. ou transit. et v. n. ou intransit. irrégulier. — INDICAT. Prés. *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* — Imparf. *Je fuyais, tu fuyais, il fuyait; nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyaient.* — Passé déf. *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuîmes, vous fuîtes, ils fuirent.* — Futur. *Je fuirai, tu fuiras, il fuira; nous fuirons, vous fuirez, ils fuiront.* — CONDIT. Prés. *Je fuirais, tu fuirais, il fuirait; nous fuirions, vous fuiriez, ils fuiraient.* — IMPÉRATIF. *Fuis; fuyons, fuyez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je fuie, que tu fuies, qu'il fuie; que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.* — Imparf. *Que je fuisse, que tu fuisses, qu'il fuît; que nous fuissions, que vous fuissiez, qu'ils fuissent.* — PARTIC. Prés. *Fuyant.* — Passé. *Fui.* Le part. passé n'est pas usité au fém. Il faut éviter l'emploi de la première et de la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif : *nous fuyions, vous fuyiez.*

FUMANT. part. prés. du v. *fumer*, et adj. verbal. *Les cendres fumantes. Les viandes fumantes.*

FUMÉ. s. m. T. de Graveur en caractères. Épreuve d'un poinçon.

FUMÉE. s. f. Vapeur plus ou moins épaisse qui s'échappe des choses qui brûlent ou qui sont échauffées par le feu.— *Fumées*, au pluriel, T. de Chasse. Se dit de la fiente des bêtes fauves.

FUMER. v. n. ou intransit. Jeter, répandre de la fumée. — FUMER. v. a. ou transit. Exposer des viandes à la fumée pour les sécher; prendre en fumée, par la bouche, du tabac ou quelque autre substance; répandre du fumier sur la terre.

FUMEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de prendre du tabac en fumée. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

FUMEUX, EUSE. adj. Qui envoie des vapeurs à la tête. *Vin fumeux, bière fumeuse.*

FUNÉRAILLES. s. f. pluriel n'ayant point de singulier. On mouille les *l*. Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements.

FUNGUS. s. m. Voyez FONGUS.

FUR. s. m. Il n'est usité que dans la locution : *Au fur et à mesure* ou *à fur et mesure*, qui s'emploie comme conjonction, comme préposition et comme adverbe.

FURET. s. m. On prononce *furè*. Petit animal du genre des martres, dont on se sert pour prendre les lapins. Au figuré, on le dit d'un homme qui s'enquiert de tout.

FURETEUR. s. m. Celui qui chasse avec un furet. Au figuré, celui qui veut tout voir, tout savoir. Ce mot n'a pas de correspondant féminin

FUSIL. s. m. On ne prononce pas le *l*.

FUSILLER. v. a. ou transit. On mouille les *ll*. Tuer à coups de fusil.

FÛT. s. m. On ne prononce le *t* que devant une voyelle. Bois sur lequel est monté le canon d'un fusil; tige de la colonne entre la base et le chapiteau. Tonneau pour mettre du vin.

FUTAIE. s. f. Bois, forêt composée de grands arbres.

FUTAILLE. s. f. On mouille les *ll*. Vaisseau de bois, pour le vin, les liqueurs, etc.

FUTÉ, ÉE. adj. Fin, rusé, adroit.

FUTÉE. s. f. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle forte pour boucher les fentes et les trous dans les pièces de bois.

FUTUR, URE. adj. Qui est à venir. On dit substantivement, *le futur, la future*, en parlant de futurs époux.— FUTUR, en T. de Grammaire, signifie le temps du verbe qui marque un état à venir, une action à faire. Le futur de la plupart des verbes, en français, se forme en ajoutant la terminaison *ai* au mode infinitif. *Aimer, aimerai, bénir, bénirai.* (Voir TEMPS.)

FUYANT. part. prés. du v. *fuir*, et adj. verbal en T. de Peinture et de Perspective. *Les parties* fuyantes *d'un tableau. Échelle* fuyante.

G

G. s. m. Septième lettre de l'alphabet, qu'on nomme *Gé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Gue* ou *Ce* suivant la méthode moderne. — Devant A, O et U, il se prononce dur. Devant E et I, il s'amollit et se prononce comme J. La différence de ces deux prononciations se remarque dans le mot *Gage*.— G avec N forme une prononciation mouillée, comme dans ces mots : *Digne, signal, agneau*. Il faut excepter quelques mots dérivés du grec ou du latin, où la prononciation est plus dure et plus sèche, comme *Gnomonique*, *gnostiques*, *Progné*, *agnation*, *stagnant*, *igné*, *ignition*. — G final, suivi d'un mot qui commence par une voyelle, se prononce ordinairement comme C dur. *Un sang aduste. Un long hiver.* —A la fin de certains mots, tels que *seing*, *étang*, il ne se prononce point, même devant une voyelle (Acad.).

G se redouble seulement dans *agglomérer, agglutiner, aggraver, aggrégat, suggérer*, et leurs dérivés.

GAGER. v. a. ou transitif. Quoiqu'on puisse dire indifféremment, *Je parie de gagner cette partie*, ou *je parie que je gagnerai cette partie*, il faut dire : *Je gage que je gagnerai*, et non *je gage de gagner*. «La raison en est, selon Laveaux, que *gager* se dit quand il s'agit d'événements que l'on croit certains; et *parier*, quand il s'agit d'événements incertains, douteux, dépendant de causes étrangères; or, il est de la nature de la préposition *de*, mise avant un verbe, d'indiquer ce doute, cette incertitude, cette dépendance.» Nous ne trouvons dans le Dictionnaire de l'Acad. aucun exemple de *gager* suivi de la préposition *de* devant un infinitif. (Voir GAGEURE.)

GAGEURE. s. f. On prononce *gajure*. Il faut préférer le s. m. *pari* au s. *gageure*, et le v. *parier* au v. *gager*.

GAGNANT. part. prés. du v. *gagner*. Il s'emploie aussi comme substantif et comme adjectif. *Les* gagnants *et les perdants*. *Un numéro* gagnant.

GAGNE-DENIER. s. m. L'Académie écrit le pluriel avec un *s* au mot *denier;* mais la plupart des grammairiens écrivent *Des gagne-denier*, parce que, disent-ils, la pluralité tombe sur *homme*, qui est sous-entendu, et non pas sur *denier*.

GAGNE-PAIN. s. m. — **GAGNE-PETIT.** s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel; on doit écrire ce plur. comme le singulier : *Des gagne-pain, des gagne-petit*.

GAÏAC. s. m. On écrit aussi *gayac*. Arbre d'Amérique.

GAIEMENT. adv.—**GAIETÉ.** s. f. On écrit aussi *gaîment*, *gaîté*.

GALANT, ANTE. adj. *Un galant homme*, un homme qui a de la probité, des procédés nobles; qui est civil, sociable. Dans ce sens, on ne le dit jamais des femmes. *Un homme*

galant, un homme qui cherche à plaire aux dames. *Une femme galante*, se prend toujours en mauvaise part.

GALBANUM. s. m. On prononce *galbanome*. Espèce de gomme.

GALET. s. m. Le *t* ne se prononce jamais.

GALETAS. s. m.— **GALIMATIAS**. s. m. On ne prononce pas le *s* final.

GALOP. s, m. Le *p* ne se prononce jamais.

GANGRÈNE. s. f. On prononce *cangrène* selon l'Académie, qui écrit aussi *cangrène*. Nous ferons remarquer toutefois que la prononciation *gangrène* commence à être en faveur.

GANGRENER (SE). v. essentiellement pronominal.— **GANGRÉNEUX**. adj. L'Académie ne dit pas si *gan* se prononce *can*; mais évidemment la prononciation de ces mots doit suivre celle du radical *gangrène*. Le participe passé de *se gangréner* s'accorde avec le pronom qui le précède : *La plaie s'est gangrenée*.

GANTELET. s. m. On ne prononce jamais le *t* final.

GARDE. s. f. Action ou commission de garder; guet; corps de troupes spéciales; partie d'une épée, d'un sabre, etc.; femme qui garde des malades, etc.

PRENDRE GARDE. Voir *Prendre*.

GARDE. s. m. Gardien, surveillant, conservateur, militaire qui fait partie d'une garde.

On appelait autrefois *gardes-françaises*, *gardes-suisses*, les régiments d'infanterie destinés à garder les avenues des lieux où le roi était logé; pour désigner un soldat de ces gardes, on disait *un garde-française*, *un garde-suisse*.

Garde royal, *garde municipal*, *garde national*, substantifs masculins désignant un homme faisant partie de la *garde royale*, de la *garde municipale*, ou de la *garde nationale*. Le pluriel est *gardes royaux*, *gardes municipaux*, *gardes nationaux*.

GARDE-BOIS. s. m. Garde des bois, ou garde forestier. Pluriel, *des gardes-bois*.

GARDE-BOURGEOISE. s. f. T. de vieille Jurisprudence, ne s'employait pas au plur.

GARDE-BOUTIQUE. s. m. *Ces livres sont des garde-boutique* (le mot *garde* est verbe).

GARDE CHAMPÊTRE. s. m. L'Académie écrit ces mots sans trait d'union. Le plur. est *gardes champêtres*.

GARDE-CHASSE. s. m. Le plur. est *gardes-chasse* (des gardes de la chasse).

GARDE-CORPS. s. m. Synonyme de *garde-fou*. *Garde* est verbe. Pluriel, *garde-corps*.

GARDES-CÔTES. s. m. plur. Milice particulièrement chargée de la garde des côtes. Adjectivement : *Capitaine garde-côte*. *Vaisseau garde-côte* (Acad.). L'Acad. ne donne pas d'autres exemples; mais si l'on écrit *garde-côte* au sing. parce que le sens est *garde de la côte*, il faudra écrire au pluriel *des ca-*

pitaines gardes-côte, des vaisseaux gardes-côte, à moins qu'il ne s'agisse de plusieurs côtes.

GARDE-ÉTALON. s. m. Garde de l'étalon que l'État donne pour les haras. Le pluriel n'est pas donné par l'Acad.

GARDE-FEU. s. m. *Garde* est ici verbe, dans le sens de *garantir*. Le pluriel, non donné par l'Académie, est *garde-feu* (des grilles qui garantissent du feu.

GARDE FORESTIER. s. m. L'Académie l'écrit sans trait d'union. Pluriel, *gardes forestiers*.

GARDE-FOU. s. m. Le mot *garde* est verbe. L'Acad. écrit au pluriel *garde-fous*. Ce mot devrait s'écrire, tant au sing. qu'au pluriel, *garde-fou*, ou mieux *garde-fous*.

GARDE-MAGASIN. s. m. Voir GARDE-BOUTIQUE.

GARDE-MALADE. s. f. Garde qui soigne un malade; l'idée de pluralité ne tombant point sur le mot *malade*, le pluriel devra s'écrire *gardes-malade*. L'Acad. ne donne point d'exemple du pluriel.

GARDE-MANCHE. s. m. Le mot *garde* est verbe. Un garde-manche est une fausse manche que l'on met par-dessus la manche de l'habit, quand on fait un travail qui peut les salir. Le pluriel doit être des *garde-manches* (de fausses manches pour garder *les manches*).

GARDE-MANGER. s. m. Le mot *garde* est verbe. Pluriel, *des garde-manger*.

GARDE-MARINE. s. m. Le plur. est *gardes-marine* (gardes de la marine).

GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde *les meubles*; il faudrait écrire *un garde-meubles*, avec d'autant plus de raison que le pluriel est, d'après l'Académie, *garde-meubles*. Mais si le mot *meuble* est pris comme synonyme de *mobilier*, pourquoi le pluriel n'est-il pas *garde-meuble?*

GARDE-NOBLE. s. f. T. de vieille Jurisprudence. Il ne se disait pas au pluriel.

GARDE-NOTE. s. m. Qualité qui se joignait autrefois à celle de notaire. *Par-devant les conseillers du roi, notaires, gardes-notes du roi au Châtelet de Paris*. Ce singulier et ce pluriel étaient bien bizarres; il est vrai qu'ils n'entraient que dans le style de pratique.

GARDE-PÊCHE. s. m. Le plur. est *gardes-pêche* (gardes de la pêche).

GARDE-ROBE. s. f. Le plur., d'après l'Acad., est *garde-robes*; le singulier devrait aussi s'écrire avec un *s* à *robe*, ou bien, si l'Acad. entend par *robe* ce que les Italiens appellent *roba*, c.-à-d. le vêtement en général, le *s* est de trop tant au pluriel qu'au sing. *Une garde-robe*, une chambre où l'on garde *le vêtement*. *Des garde-robe*, des chambres où l'on garde *le vêtement*.

GARDE-SACS. s. m. Greffier qui était gardien des sacs d'un procès. Le plur. doit être *gardes-sacs*.

GARDE-SCEL. s. m. Autrefois officier gardien du scel dans les anciennes juridictions. Le plur. doit être *gardes-scel*.

GARDE-VAISSELLE. s. m. Un garde de la vaisselle. Le pluriel doit être *gardes-vaisselle*.

GARDE-VENTE. s. m. Garde de l'exploitation d'une vente de bois. Le plur. doit être *gardes-vente*.

GARDE-VUE. s. m. Le mot *garde* est verbe dans le sens de *garantir*. Le plur. est *garde-vue*.

GARDER. v. a. ou transit.—*Se garder de*, v. pronominal. Il signifie Se préserver de; son participe passé s'accorde avec le pronom *me, te, se, nous, vous*, qui le précède. On dit: *Gardez-vous de tomber*, c'est-à-dire *préservez-vous de l'action de tomber*. Ce serait faire un contre-sens que de dire : *Gardez-vous de ne pas tomber*. On sent la différence qu'il y a entre *gardez-vous bien de le recevoir* et *gardez-vous bien de ne pas le recevoir*.— Ces observations s'appliquent à *Prendre garde*.

Garder s'emploie quelquefois sans pronom dans le sens de *prendre garde*, et, comme cette dernière locution, il exige alors que le v. de la proposition suivante soit accompagné de la négation : *Gardez qu'on ne vous voie*.

GARUS. s. m. On prononce le *s*.

GASTER. s. m. On prononce le *r*.

GASTRIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Qui appartient, qui a rapport à l'estomac. *Nerfs gastriques. Embarras gastrique*. Il se dit substantivement au féminin Des artères gastriques. *La gastrique inférieure*.

GASTRITE. s. f. T. de Médecine. Inflammation de l'estomac. *Il est mort d'une gastrite*.

GÂTE-ENFANT. s. des deux genres. *C'est un vrai gâte-enfant, une vraie gâte-enfant*. L'Académie ne donne aucun exemple du pluriel ; on doit l'écrire comme le singul., parce que l'idée de pluralité est dans les substantifs sous-entendus *hommes* ou *femmes*.

GÂTE-MÉTIER. subst. m.— **GÂTE-PÂTE.** s. m. Le pluriel doit s'écrire de la même manière : Des *gâte-métier* sont des gens qui gâtent le métier; des *gâte-pâte* sont des boulangers qui gâtent la pâte.

GAUDIR (SE). v. essentiellement pronominal. Il est vieux, et ne s'emploie pas aux temps composés.

GAUSSER (SE). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec le pronom *me, te, se, nous* ou *vous*, qui le précède : *Elle s'est gaussée de moi*.

GAYAC. s. m. On écrit aussi *gaïac*. Arbre d'Amérique.

GAZ. s. m. On prononce le *z*. T. de Chimie. Il se dit de tout fluide aériforme.

GAZE. s. f. Espèce d'étoffe fort claire.

GÉANT. s. m. Le fém. correspondant est *geante*.

GEINDRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *craindre*. Les temps composés se construisent avec *avoir*. Le participe

passé *geint* n'a point de féminin.

GELER. v. a. ou transit. On ne double jamais le *l*, même devant un *e* muet : *L'eau se gèle. Il gèle très-fort* (Acad.).

GÉMEAU. s. m. Jumeau. Il n'est usité qu'au pluriel, pour signifier, L'un des signes du zodiaque.

GÉMISSANT. part. prés. du v. *gémir*, et adj. verbal. *Voix* gémissante.

GEMMATION. s. f. On fait sentir les deux *m*, et l'*e* conserve le son qui lui est propre (Acad.). Développement des bourgeons.

GEMME. adj. m. L'*e* de *gem* conserve le son qui lui est propre.

GÉNAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. L'Académie ne donne que l'exemple *glandes génales*. Nous doutons qu'il puisse se dire avec un substantif masculin.

GÊNANT. part. prés. du v. *gêner*, et adj. verbal. *Une assiduité bien* gênante.

GENDARMER (SE). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde avec le pronom qui le précède : *Elle s'est gendarmée à cette proposition.*

GÉNÉRAL. s. m. Chef d'une armée ou d'un corps d'armée. On trouve des exemples de ce mot appliqué à une femme. *Marguerite d'Anjou fut active et intrépide, général et soldat* (Thomas). On ne dit pas *madame la générale*, quoiqu'on dise *madame la maréchale*. Le plur. est *généraux*, ainsi que le pluriel masculin de l'adjectif *général, générale.*

GÉNÉRATEUR. adj. Le fém. est *génératrice.*

GÉNITAL, ALE. adject. Le plur. masc. est *génitaux.*

GENOU. s. m. Le pluriel est *genoux.*

GENRE. s. m. Employé comme synonyme de *mode* ou de *goût*, le substantif *genre* est familier et proscrit de la bonne compagnie. Ne dites donc pas : *C'est le bon genre. Cela est de mauvais genre.* Dites : *C'est le bon goût. Cela est de mauvais goût.*

GENS. s. f. pl. Le singulier est *gent : La gent qui porte le turban. La gent moutonnière* (Acad.). *La gent trotte-menu* (la Fontaine). Le subst. *gens* éveille toujours l'idée d'une réunion d'hommes, d'une pluralité d'individus : *Les honnêtes gens*, *les gens d'affaires*, *les jeunes gens ;* de sorte que les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif *gens* ne s'accordent point avec ce mot, mais avec l'idée qu'il exprime ; ils gardent la forme du masculin par accord *syllepti-que : Peu de* gens *savent être* vieux. *O qu'*heureux *sont les* gens *qui ne veulent pas souffrir les injures d'être instruits en cette doctrine !* (Pascal.) Tous *les* gens *de bien.* Quels *sont ces* gens ? Dans toutes ces phrases, j'entends parler d'individus de l'espèce humaine sans idée de genre, et dans ce cas l'adjectif garde sa forme propre, la même que celle qui sert pour le masculin, lorsqu'on veut exprimer l'idée de genre. Je fais ici

comme quand je dis : *Combien sont-ils dans cette voiture?* Il peut y avoir plusieurs dames, il est possible qu'il n'y ait que des dames, ce que j'ignore, du reste; mais je dis : *Combien sont-ils?* ILS, parce que la seule idée qui m'occupe et que j'exprime, c'est celle d'un nombre de personnes, d'individus de l'espèce humaine.

Cependant si l'adjectif précède *immédiatement* le mot *gens*, il est forcé, par attraction, de prendre la forme du féminin : *Respectez les vieilles gens. Ce sont de bonnes gens. Quelles gens êtes-vous ?* Nous disons *immédiatement;* on voit, en effet, par les exemples que nous avons donnés ci-dessus, que si l'adjectif est séparé du mot *gens*, ne serait-ce même que par l'article *les*, cet adjectif garde la forme dite du masculin.

On trouve, il est vrai, des exemples du masculin *tous* précédant immédiatement le mot *gens*. La Fontaine a dit : *Le sort avait raison*, tous gens *sont ainsi faits;* et Voltaire : *C'étaient tous des gens mal assortis, tous jaloux les uns des autres*, tous gens *pesant leurs paroles*. Mais dans le vers de la Fontaine, *tous gens* est une locution elliptique, proverbiale et surannée, il est mis pour *tous les gens, tous les hommes;* et dans celle de Voltaire le mot *tous* n'est point adjectif, mais pronom, et le mot *gens* a fonction d'adjectif et non de substantif. *Tous gens pesant leurs paroles*, est analogue à *tous jaloux les uns des autres* : tous *étaient jaloux, etc.;* tous *étaient gens pesant leurs paroles*. C'est ainsi qu'on dit journellement : *Dix personnes*, tous *gens de bien*.

Il résulte des observations que nous avons faites précédemment, que si plusieurs adjectifs précèdent le substantif *gens*, et que l'un d'eux soit placé immédiatement avant ce mot, ils prendront tous la forme du féminin : *Certaines bonnes gens. Toutes ces bonnes gens*. On conçoit, en effet, que dès qu'on doit dire *bonnes gens*, il est impossible de ne pas dire *certaines bonnes gens;* l'accord *sylleptique* ne peut avoir lieu pour le mot *certaines*.

Mais il n'en est pas de même si l'adjectif qui précède immédiatement le substantif *gens* n'a point de forme particulière pour le féminin. On dit : *Certains honnêtes gens, tous ces braves gens*. La raison en est que les adjectifs *honnêtes, braves*, n'ayant pu prendre la forme du féminin, puisqu'elle n'existe point, restent dans leur forme propre; et comme on dit *certains honnêtes* aussi bien que *certaines honnêtes* (certains honnêtes garçons, certaines honnêtes personnes), *tous ces braves* de même que *toutes ces braves* (tous ces braves garçons, toutes ces braves personnes), rien n'empêche l'accord *sylleptique* d'avoir lieu.

En résumé, quoique le substantif *gens* soit du genre féminin, on met au masculin les adjectifs qui s'y rapportent, parce que l'accord ne se fait point grammaticalement avec le mot *gens*, mais par syllepse

avec l'idée que ce substantif exprime.

Cependant si l'adjectif précède immédiatement le mot *gens*, cet adjectif est forcé, par attraction, de prendre la forme du féminin.

Il suit de là que si plusieurs adjectifs précèdent le substantif *gens*, et que l'un de ces adjectifs soit placé immédiatement avant *gens*, tous prendront la forme du féminin, à moins que cet adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* n'ait point de forme particulière pour le féminin.

Remarque. Gens, suivi de la préposition *de* et d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, ne veut jamais l'adjectif ou le participe au féminin. On dira donc : *De malheureux gens de lettres. Chez les premiers gens d'affaires* (Acad.).

GENTIL. adj. Joli, agréable. On ne fait pas sentir le *l*. Dans le fém. *gentille*, les deux *l* sont mouillés.

GENTIL. s. et adj. m. sans fém. Païen, idolâtre. On fait sentir le *l*.

GENTILHOMME. s. m. — **GENTILHOMMERIE.** s. f. — **GENTILHOMMIÈRE.** s. f. On mouille le *l*. Le pluriel de *gentilhomme* est *gentilshommes*, dans lequel on ne prononce point le *l*, et l'on fait sentir le *s*.

GEÔLAGE. s. m. — **GEÔLE.** s. f. — **GEÔLIÈRE.** s. f. Dans tous ces mots, *geô* se prononce *jô*.

GÉOMÉTRAL, ALE. adject. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin. Cependant, puisque l'on dit *plan géométral*, il nous semble que rien n'empêche de dire au pluriel *plans géométraux*.

GÉRANIUM. s. m. On prononce *géraniome*. Plante.

GÉRANT. s. m. Celui qui gère, qui administre pour le compte d'autrui. *Le gérant d'un journal.* Il se dit quelquefois adjectivement : *Procureur gérant*.

GÉRANT. part. prés. du v. *gérer*.

GÉSIR. v. n. ou intransit. et défect. Les formes usitées sont : L'INDICAT. Prés. *Il gît* (ci-gît); *nous gisons, vous gisez, ils gisent.* — Imparf. *Je gisais, tu gisais, il gisait ; nous gisions, vous gisiez, ils gisaient.* — PART. Prés. *Gisant.* — Quelques-uns, dit l'Académie, doublent le *s*. Il est certain qu'en général on prononce comme si le *s* était double.

GESTION. s. f. Le *t* se prononce fortement comme dans *question*.

GIBREUX, EUSE. adject. Bossu, élevé. — **GIBROSITÉ.** s. f. On prononce les deux *b*.

GIGOT. s. m. Le *t* ne se fait point sentir. C'est mal s'exprimer que de dire *un gigot de mouton*, car le mot *gigot*, signifie Cuisse de mouton ; dites simplement *un gigot*.

GIRASOL. s. m. Le *s* se prononce comme dans *soleil*. Sorte de pierre précieuse.

GIROFLE. s. m. Plusieurs disent *gérofle* (Acad.).

GISANT. part. prés. du v. *gésir*. (Voir ce mot.) Il est aussi adj. verb., mais il ne s'emploie guère que dans les cas indiqués par ces deux exemples : Gisant *dans son lit*. *Un cadavre* gisant *dans la poussière*.

GIT. Voir GÉSIR. — *Ci-gît*. formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. L'Académie ne dit pas si, lorsqu'il est question de plusieurs personnes, on doit dire *ci-gisent* ; nous pensons que la grammaire l'exige.

GIVRE. s. m. Espèce de glace, de frimas, qui s'attache aux arbres, aux buissons.

GIVRE. s. f. Serpent, en termes de Blason.

GLAÇANT. part. prés. du v. *glacer*, et adj. verb. *Une bise* glaçante. *Une politesse* glaçante.

GLACIAL, ALE. adj. Selon l'Académie, il n'a point de pl. masc. Bailly a dit, dans son Traité d'Astronomie, *des vents glacials* ; quelques grammairiens ont cru devoir adopter ce pluriel.

GLANDULE. s. f. Diminutif de *glande*.

GLAPISSANT. part. prés. du v. *glapir*, et adj. verb. *Une voix* glapissante.

GLISSADE. s. f. Action de glisser. (Voir GLISSOIRE.)

GLISSANT. part. prés. du v. *glisser*. Il est adj. verb. lorsqu'il se dit d'une chose sur laquelle on glisse facilement, et, au figuré, d'une affaire hasardeuse.

GLISSOIRE. s. f. Chemin frayé sur la glace pour y glisser par amusement. (Voir GLISSADE.)

GLOBULE. s. m. Diminutif de *globe*.

GLOIRE. s. f. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes de Peinture, pour désigner La représentation du paradis, ou une machine de théâtre suspendue et entourée de nuages.

Faire gloire de quelque chose, s'en glorifier, s'en faire honneur, en tirer vanité. *Il fait gloire de vous servir*. On dit aussi quelquefois *se faire* une *gloire de quelque chose*, et l'Académie approuve cette locution ; mais nous ne pensons pas qu'on puisse dire *se faire gloire de quelque chose*, ni *s'en faire gloire*, attendu que *faire gloire* c'est *se glorifier*, et que, par conséquent, le pronom *se* serait de trop avec cette locution.

GLUTEN. s. m. On prononce *en* comme dans *amen*.

GNOME. s. m. — **GNOMIDE**. s. f. — **GNOMIQUE**. adject. — **GNOMON**. s. m. — **GNOMONIQUE**. s. f. — **GNOSTIQUES**. s. m. pl. Dans tous ces mots, on ne mouille pas l'articulation *gn* ; le *g* se prononce dur comme devant *a*, *o*, *u*.

GOBE-MOUCHES. s. m. Le plur. s'écrit de même.

GOBERGER (SE). v. a. ou transit. et essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom *me*, *te*, *se*, *nous* ou *vous*, qui le précède : *Nous nous sommes gobergés à la campagne*.

GOÉTIE. s. f. On prononce *goécie*. Espèce de magie.

GOGUETTES. s. f. pl. Il n'a point de singulier. *Être en goguettes*.

GOMME-GUTTE. s. f. Le pl. est *gommes-guttes;* mais le plur. ne s'emploie guère.

GOMME-RÉSINE. s. f. Le plur. est *gommes-résines*.

GOND. s. m. Le *d* ne se prononce pas.

GOURMET. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

GOÛTER. v. a. ou transit. Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur. Examiner, vérifier la saveur, la qualité d'une chose, en mettant dans la bouche une petite quantité de cette chose. *Boire du vin lentement, afin de le mieux goûter. Le cuisinier n'a pas goûté cette sauce.*

Il signifie aussi Boire ou manger quelque peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé. Dans ce sens il est neutre ou intransitif, et il est suivi de la préposition *de* ou de la préposition *à*. *Voulez-vous goûter à notre vin, de notre vin? Goûtez de cette volaille, elle est excellente.*

L'Académie fait observer que *goûter* se dit aussi, tant activement que passivement, en parlant Des choses dont on ne juge que par l'odorat: *Goûtez bien ce tabac. Goûtez de ce tabac.*

GOUTTE. s. f. Il s'emploie adverbialement dans ces phrases familières : *Ne voir goutte, n'entendre goutte*. On ne doit alors faire usage du pronom *y* que lorsqu'il doit rappeler l'idée d'un mot précédemment énoncé. On dit très-bien : *Il fait obscur ici, je n'y vois goutte, je n'y vois pas clair;* (*y*, c.-à-d. en ce lieu-ci.) *Cette affaire est fort embrouillée, je n'y entends goutte;* (*y*, c.-à-d. à cette affaire.)

Mais c'est mal s'exprimer que de dire : *C'est un homme qui n'y voit goutte, qui n'y voit pas clair, il est aveugle. Il est sourd, il n'y entend goutte.* Dans toutes ces phrases le mot *y* est de trop.

GOUTTE-CRAMPE. s. f. Le plur. est *gouttes-crampes*. Ce mot a vieilli.

GOUVERNAIL. s. m. Le plur. est *gouvernails*.

GOUVERNEUR. s. m. Le fém. correspondant est *gouvernante*.

GRADÉ. adj. m. Qui a un grade dans l'armée. On ne le dit guère qu'en parlant Des grades inférieurs.

GRADUÉ. part. passé du v. *graduer*. *Cours de thèmes gradué*, dont la difficulté augmente par degrés. — Il est aussi substantif, et signifie Celui qui a pris des degrés dans quelque faculté de l'Université.

GRADUEL, ELLE. adj. Qui va par degrés. *Augmentation, diminution graduelle. Marche graduelle.*

GRAMMATICAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *grammaticaux*.

GRAND, GRANDE. adj. Cet adjectif donne quelquefois un sens différent au substantif, selon qu'il le précède ou qu'il le suit : *Un grand homme* est un

homme d'un grand génie; *un homme grand* est un homme de grande taille; *une grande dame*, une dame de haute condition; *une dame grande*, une dame de haute stature; *un homme à l'air grand*, dont la physionomie annonce de la noblesse d'âme; *un homme du grand air*, qui vit à la manière des grands seigneurs.

GRAND'CHAMBRE. s. fém. Autrefois siége du parlement. Pluriel *grand'chambres*, non usité.

GRAND'CHÈRE. s. f. Il n'a pas de pluriel.

GRAND'CHOSE. s. f. On dit: *Il n'a pas fait grand'chose de bon, de beau*, c.-à-d. *grand'-chose de* ce qui est *bon, de* ce qui est *beau*. (Voir **Chose**.)

GRAND-CROIX. s. m. Le pl. est *grands-croix* (Acad., au mot *Croix*).

GRAND'GARDE. s. f. Le pl. est *grand'gardes.*

GRAND'FAIM. *Avoir grand'-faim* (Acad.). Pas de pluriel.

GRANDIR. v. n. ou intransit. Ses temps composés se conjuguent avec *avoir*, lorsqu'on veut exprimer l'action, et avec *être*, si l'on a en vue l'état qui résulte de l'action. *Cet enfant est bien grandi; il a grandi en peu de temps.*

GRAND'MÈRE. s. f. Le plur. est *grand'mères.*

GRAND'MESSE. s. f. On peut dire aussi *la grande messe*. Le plur. est *grand'messes.*

GRAND-ONCLE. s. m. Le plur. est *grands-oncles.*

GRAND'PEINE (À). Voir **Peine.**

GRAND-PÈRE. s. m. Le plur. est *grands-pères.*

GRAND'PEUR. Voir **Peur.**

GRAND'PITIÉ. Voir **Pitié.**

GRAND'SOIF. Voir **Soif.**

GRAND'TANTE. s. f. Le plur. est *grand'tantes.*

GRANIT. s. m. On prononce ordinairement le *t.*

GRAS. adj. m. Le fém. prend deux *s* : *grasse.*

GRASSEYER. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *payer*. *Cette femme grasseye agréablement* (Acad.).

GRATIS. adv. On prononce le *s.*

GRATTE-CUL. s. m. Le pluriel, d'après l'Académie, est *gratte-culs*; il devrait s'écrire comme le singulier.

GRATTE-PAPIER. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel; il doit s'écrire comme le singulier.

GRATUIT. adj. On prononce légèrement le *t* final.

GRAVEUR. s. m. Comme les mots *peintre, sculpteur*, etc., ce mot ne change ni de forme ni de genre lorsqu'il se dit d'une femme : *Cette dame est un très-habile graveur.*

GREC. s. et adj. Le fém. est *grecque.*

GREFFE. s. m. Lieu d'un tribunal où sont déposées les minutes des jugements, etc.

GREFFE. s. f. T. d'Agriculture et de Jardinage.

GRÉSIL. s. m. On ne prononce pas le *l*.

GRIL. s. m. Le *l* ne se prononce point dans le langage familier, et se mouille quand on le prononce (Acad.).

GRIMAÇANT. part. prés. du v. *grimacer*, et adj. verb. *Une figure* grimaçante.

GRIMER (SE). v. essentiellement pronominal. Son participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont grimés*.

GRIMPANT. part. prés. du v. *grimper*, et adj. verb. *Plante* grimpante.

GRIPPE-SOU. s. m. Le plur. doit s'écrire comme le sing. ; des *grippe-sou* sont des hommes qui grippent sou à sou. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel.

GROGNON. adject. des deux genres. *C'est la vieille la plus grognon que je connaisse*. Il s'emploie aussi substantivement.

GROIN. s. m. Ne se dit que du museau du cochon. Voir **Museau, Mufle ; Gueule, Bouche.**

GROS. adj. Le fém. *grosse* a un sens différent, selon qu'il précède ou qu'il suit le substantif *femme : Une grosse femme* est une femme qui a de la corpulence ; *une femme grosse* est une femme enceinte. Avec un autre adjectif ou accompagné d'un modificatif, il s'emploie cependant après le mot *femme* dans le premier sens : *Une femme grosse et grasse, une femme bien grosse*.

Gros, dans le sens de riche, précède aussi certains substantifs désignant la profession, l'état : *Un gros financier. C'est un de nos plus gros messieurs*.

GROS-BEC. s. m. Le plur. doit être *gros-bec* (des oiseaux qui ont un *gros bec*). L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel.

GROUILLANT. part. prés. du v. *grouiller*, et adj. verb. *Il a six enfants tout grouillants*.

GUÈRE ou **GUÈRES.** adv. On n'écrit *guères* que dans les vers, lorsqu'il est nécessaire à la rime ou à la mesure. *Guère* est toujours accompagné de la négation. Sa place avec un verbe varie ; il précède toujours l'infinitif : *Je ne puis guère manger ;* il suit le verbe dans les temps simples : *La paix ne dura guère ;* et se place entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés : *Vous n'avez guère mangé*.— On dit : *Il ne s'en faut guère que vous ne soyez aussi habile que lui. Il ne s'en est guère fallu que nous ne l'ayons perdu*. Ce n'est que dans les évaluations de quantités qu'on doit mettre la préposition *de* devant *guère : Il ne s'en faut de guère que ce vase ne soit plein*.

GUET. s. m. Action par laquelle on observe, on épie ce qui se passe, ce qui se fait. Il se dit en parlant de quelques animaux : *Ce chien est de très-bon guet*, et non pas de *très-bonne guette*, locution qui n'est point française.

GUET-APENS. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel.

GUETTER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *t* dans toute sa conjugaison.

GUEULE. s. f. La bouche de certains quadrupèdes carnassiers et de quelques poissons. On dit la *gueule* d'un chien, d'un loup, d'un lion, d'un crocodile, d'un requin, etc. La *gueule* est une grande bouche d'animal carnassier, armée de fortes dents (Voir BOUCHE).

GUEULES. s. m. T. de Blason. La couleur rouge. *Dans la gravure, le gueules se marque par une suite de lignes parallèles et verticales.*

GUEUSANT. part. prés. du v. *gueuser*, et adj. verb. *Une gueuse* gueusante. Il a vieilli.

GUI. s. m. Il se prononce en une seule syllabe, comme dans *guider.*

GUIDE. s. m. Il est du masculin, même lorsqu'il se dit d'une femme : *Madame, soyez mon guide.* — Dans *le Guide*, nom du peintre, *Gui* fait diphthongue.

GUIDE. s. f. Espèce de rêne qu'on attache à la bride d'un cheval.

GUIDE-ÂNE. s. m. Le plur. doit s'écrire comme le sing.

GUINÉE. s. f. Monnaie d'or d'Angleterre. La syllabe *gui* se prononce comme dans *guider.*

GUISE. s. f. Manière, façon. *Gui* se prononce comme dans *guider*; mais il fait diphthongue dans *Guise*, ville, et dans *duc de Guise.*

GUTTURAL, ALE. adj. On prononce les deux *t*. Le plur. est *gutturaux.*

GYMNOSOPHISTE. s. m. Nom de philosophes indiens qui allaient presque nus. Le *s* de *so* se prononce fortement comme dans le mot *sophiste.*

H

H. s. f. lorsqu'on l'appelle *ache*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, et s. m. lorsque, suivant la méthode moderne, on la prononce comme une simple aspiration, telle que dans la première syllabe du mot *héros.*

Il y a des grammairiens qui mettent la lettre *h* au rang des consonnes ; d'autres soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration. Dumarsais pense que du moment où l'on convient de la valeur de ce signe, on peut l'appeler *consonne* ou *signe d'aspiration*, selon le point de vue sous lequel on le considère (Girault-Duvivier).

Cette lettre est tantôt muette et tantôt aspirée. Lorsqu'elle est muette, comme dans *homme*, *harmonie*, elle n'a pas d'influence sur la prononciation ; ce n'est qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve

comme une trace du mot radical où elle se trouvait, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; et, si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, se prononce comme si elle était suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision : *Titre honorable*, il faut prononcer comme s'il y avait *titr'honorable* (Beauzée).

Si elle est aspirée, comme dans les mots *héros*, *hameau*, elle donne au son de la voyelle suivante une articulation gutturale, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes: au commencement du mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire, *funest'hasard*, on dira *funeste hasard*.

Vaugelas et Restaut pensent que dans tous les mots qui commencent par H, et qui sont dérivés du grec ou du latin, cette lettre ne s'aspire point, et qu'elle s'aspire dans les autres mots; mais cette règle n'est point exacte, elle souffre un grand nombre d'exceptions; et d'ailleurs, pour l'appliquer avec justesse, il faudrait bien connaître la langue grecque et la langue latine. Nous allons essayer de donner quelques règles qui pourront aider à reconnaître la valeur du *h*.

La lettre *h* peut être suivie des sons *a*, *e*, *i* ou *y*, *o* et *u* purs ou modifiés par une consonne, et des sons représentés par *ai*, *au*, *eau*, *ei*, *eu*, *oi*, *oy*, *ui*. Comme dans tous ces cas la lettre qui vient après le *h* est nécessairement l'une des cinq voyelles, nous ne ferons que cinq groupes de tous les mots commençant par *h*.

I. HA, HAI, HAU.

H est aspiré dans les mots commençant par *ha*. Exemples : *La hache, le hâle, le hameau, la hanche, la happe, la haquenée, le haras, le hasard, la hâte, le havre, la haie, haïr, la hart*, etc. Il faut excepter les mots en *hab* : *l'habit*, *l'habitude*. Les seuls mots en *hab* où le *h* est aspiré, sont *hâbler* et ses dérivés *hâbleur, hâblerie*. Il faut excepter aussi *l'haleine* et *une halenée*, subst. (quoique dans le verbe *halener* le *h* soit aspiré), *l'harmonie* et ses dérivés, *l'hameçon*, *l'hamadryade, l'hanebane, l'hast* (mot peu usité qu'il ne faut pas confondre avec *la haste*, longue lance); le T. d'Antiquités, *un hastaire*, les termes de Médecine *halitueux, hallucination;* le T. de Chasse, *hallali;* les adjectifs *hagiographe, hagiologique;* et enfin les mots *harpége, harpéger, haruspice*, qui, du reste, s'écrivent maintenant sans *h*, *arpége, arpéger, aruspice*.

II. HE, HEI, HEU, HEAU.

En général, *h* est muet dans les mots où il est suivi de *he*. Exemples : *l'hébreu, l'hectare, l'hégire, l'héliotrope, l'hémisphère, l'heptagone, l'herbe, l'hésitation, l'hétérodoxie, l'hexagone, l'heiduque, l'heure*, etc.

Excepté *héler* (je hèle); *hem*, interjection; le verbe *hennir* et son substantif *hennissement;*

le héraut, le hère, le hérisson et ses dérivés *hérissonner, hérisser; le héros* (mais il est muet dans les dérivés *héroïne, héroïque, héroïsme*, etc.); *la herse* et ses dérivés *hersage, herser, herseur;* enfin, *le hêtre, hein*, interjection; *un heurt* et ses dérivés *heurter, heurtoir*.

H est aussi aspiré dans *le heaume*, seul mot commençant par *heau*.

III. HI et HY.

De tous les mots commençant par *hi*, il n'y a d'aspirés que les suivants : *le hibou, le hic*, l'adjectif *hideux* et son dérivé *hideusement; la hie; la hiérarchie* et tous ses dérivés; *le hile* et le verbe *hisser*.

H n'est aspiré dans aucun des mots commençant par *hy* : *l'hydre, l'hymen* etc.

IV. HO, HOI OU HOY, HOU.

H devant *o* est aspiré :

1° Dans l'interjection *ho!*

2° Dans les mots où *ho* est suivi de *b, c, q* ou *g*, tels que *un hobereau, le hoc, le hoquet, le hochequeue, le hochet, hogner*, verbe peu usité;

3° Dans les mots en *hol: holà! la Hollande;* excepté *l'holocauste;*

4° Dans tous les mots en *hou: le houblon, la houille, le houx*.

H devant *o* est muet :

1° Dans les mots où *ho* est suivi de *m, n, r, s* ou *t*. Exemp.: *l'homme, l'honnêteté, l'horreur, l'hospice, l'hôtellerie, l'hôte*. Excepté : *le homard, les honchets*, l'adjectif *hongre* et son dérivé *hongrer; la Hongrie* et son dérivé *hongroyeur;* le verbe *honnir, la honte* et ses dérivés *honteux, honteusement; la horde, un horion*, la préposition *hors; la hotte* et ses dérivés *une hottée, un hotteur*.

H n'est aspiré dans aucun des mots commençant par *hos*.

2° Dans les deux seuls mots en *hoi : l'hoir, l'hoirie;* mais il est aspiré dans *hoyau*, seul mot commençant par *hoy*.

V. HU.

H est aspiré dans tous les mots où il est suivi de *u*. Exemples : *la huche, la hulotte, la hune, la hure, la hutte*.

Excepté lorsque l'*u* est suivi lui-même de *m* (*hum*) ou de *i* (*hui*) : *l'humeur, l'humanité, l'huile, l'huissier*. Il faut remarquer cependant que *h* est aspiré dans le *huit* et ses dérivés *huitaine, huitième, huitièmement*.

Nous compléterons cet article par quelques observations extraites du Dictionnaire de l'Académie.

Devant les mots féminins qui commencent par un *h* aspiré, l'adjectif possessif ne prend jamais la forme du masculin. Ainsi on dit : *ma haine, ta honte, ta hauteur*.

H, placé au milieu d'un mot, entre deux voyelles, est ordinairement aspiré, comme dans ces mots : *aheurter, cohue, cohorte*.

Quand *h* est après un *t* ou un *r*, ce qui n'arrive que dans les mots tirés du grec, ou de quelque autre langue, cette lettre n'a aucun son particulier. Ainsi, *théologie, Athènes, Démosthène, Bithynie, Thrace, gothique, rhéteur, rhume*,

rhythme, etc., se prononcent comme s'ils étaient écrits sans *h*.

Quand *h* est apres un *c*, dans les mots pris du grec, de l'hébreu ou de l'arabe, *c* et *h* ensemble se prononcent ordinairement comme un *k*. Ainsi, *Achéloüs, Achmet, archange, archiépiscopal, catéchumène, Chersonèse,Melchisédech,Chalcédoine, Chaldéen, chaos, eucharistie, chiromancie, chrétien*, se prononcent comme s'ils étaient écrits : *Akéloüs, arkiépiscopal, arkange*, etc., etc. L'usage a excepté de cette règle les mots : *Achille, Chypre, Achéron, chérif, chérubin, archevêque, chimie, chirurgie, archiduc, architecte, architectonique, Michel.* Cependant dans *Michel-Ange*, on prononce *Mikel*.

Quand *h* se trouve après un *p*, dans les mots d'origine grecque ou hébraïque, ces deux lettres ensemble se prononcent comme un *f*. *Séraphin, Japhet, Joseph, Philippe, physique, philosophie, sphinx*, etc.

Au surplus, nous indiquerons dans leur rang alphabétique tous les mots dans lesquels *h* est aspiré.

HA. interj. Le *h* est aspiré.

On confond quelquefois *ha* et *ah!* Le premier marque particulièrement la surprise, l'étonnement :

Ha! ha! l'homme savant, on vous y prend (aussi.
Ha! vous êtes dévot, et vous vous emportez!
(MOLIÈRE.)

Le second exprime la joie, la douleur, l'admiration, la commisération, l'impatience. *Ah. quel plaisir! Ah! que cela me fait mal! Ah! quelle pitié! Ah! que je suis heureux de vous revoir!* Boniface explique ainsi cette différence d'orthographe: « Si l'on éprouve un sentiment de joie, de douleur, une émotion vive, on l'exprime en proférant le son *a* prolongé (*ah!*), et c'est le *h* qui, placé après ce son, peint cette durée. — Un homme, plongé dans ses réflexions, marche sans regarder devant lui; il trouve quelque chose qui l'arrête, un fossé, par exemple; il fait un mouvement, et dans sa surprise s'écrie : *ha!* Ici le son n'est point prolongé, la voix s'arrête sur *a*, qui est précédé d'une aspiration causée par la frayeur, le saisissement. »

HABILE. adj. des deux genres. Il régit la préposition *à* devant un verbe à l'infinitif, et les prépositions *dans* ou *en* devant un nom. *Habile à profiter de ses avantages. Habile à manier le pinceau. Habile dans les affaires. Habile en affaires.* Dans un autre sens et en terme de Jurisprudence, il signifie Qui est capable de, qui a droit de. *Habile à contracter mariage. Habile à succéder.*

HABILETÉ. s. f. Qualité de ce qui est habile; capacité, intelligence.

HABILITÉ. s. f. Aptitude. Il n'est guère d'usage que comme terme de Jurisprudence et dans cette locution : *Habilité à succéder*.

HABILLAGE. s. m. On mouille les *ll*, ainsi que dans *Habillement, habiller*.

Habillage est un T. de rôtisseur qui signifie Préparation

des volailles ou du gibier pour les mettre en broche.

HABIT. s. m. On ne prononce pas le *t*. *Un nouvel habit* est un habit différent de celui que l'on vient de quitter. *Un habit nouveau* est un habit de nouvelle mode.

HABITANT. participe prés. du v. *habiter*, et adj. verbal, en terme de pratique, pour *domicilié;* mais dans ce sens il a vieilli. On l'emploie très-souvent comme substantif: *Les habitants d'un quartier.*

HÂBLER. v. n. ou intransit. Le *h* est aspiré, ainsi que dans les dérivés *hâblerie*, s. f., et *hâbleur, hâbleuse*, subst.

HACHE. s. f. Le *h* est aspiré.

HACHE-PAILLE. s. m. Le *h* est aspiré. Instrument dont on se sert pour hâcher la paille que l'on met dans la mangeoire des chevaux, du bétail. Au plur., *hache-paille.*

HACHER. v. a. ou transit. Le *h* est aspiré. Couper en petits morceaux; couper maladroitement. En T. de Dessin et de Gravure, Faire des hachures.

HACHEREAU. s. m. Le *h* est aspiré. Petite cognée.

HACHETTE. s. f. Diminutif de hache. Le *h* s'aspire.

HACHIS. s. m. Le *h* est aspiré. T. de Cuisine. Viandes hachées.

HACHOIR. s. m. Le *h* est aspiré. Petite table sur laquelle on hache les viandes. Couteau pour hacher.

HACHURE. s. f. Le *h* est aspiré. T. de Dessin et de Gravure. Traits croisés les uns sur les autres pour former des demi-teintes et des ombres.

HAGARD, ARDE. adj. Le *h* est aspiré. Farouche, rude.

HAHA. s. m. Le *h* est aspiré. Ouverture faite au mur d'un jardin, avec un fossé en dehors, afin de laisser la vue libre.

HAHÉ. Le *h* est aspiré. T. de Chasse pour arrêter les chiens.

HAIE. s. f. Le *h* est aspiré. Clôture faite d'épines, de ronces, de sureau, etc. Ce mot signifie aussi une Pièce de bois arrondie qui règne tout le long de la charrue.

HAÏE. Le *h* est aspiré. Cri des charretiers pour animer leurs chevaux.

HAILLON. s. m. Le *h* est aspiré. Vieux lambeau sans valeur, de toile ou d'étoffe.

HAINE. s. f. Le *h* est aspiré, ainsi que dans *haineux, euse.* adj.; *haïr*, v. a., et *haïssable*, adj. des deux genres.

Le mot *haine*, signifiant la passion en général, ne s'emploie pas au pluriel; mais on peut le mettre au pluriel quand on veut exprimer les sentiments de haine qui ont quelque objet particulier en vue.

HAÏR. v. a. ou transit. Le *h* est aspiré dans tous les temps de ce verbe, qui n'a d'irrégularité que dans la prononciation. Les trois premières lettres de ce verbe forment toujours deux syllabes: *ha-ïr, ha-ï*, excepté aux trois premières personnes du présent de l'indicatif: *Je hais, tu hais, il hait*, et à la seconde personne du singulier de l'impératif, *hais*. Racine

nous offre des exemples de ces deux prononciations dans ce vers :

Mais le roi, qui le hait, veut que je le haïsse.

Restaut et de Wailly font observer que ce verbe ne se dit guère à la seconde personne du singulier de l'impératif, ni au passé défini, ni à l'imparfait du subjonctif; et, dans ces deux derniers temps, au lieu de se servir de l'accent circonflexe, *nous haîmes, vous haîtes, qu'il haît,* on se sert du tréma, *nous haïmes, vous haïtes, qu'il haït.*

Boniface a remarqué avec raison qu'en faisant, pour chacun de ces temps, usage du tréma, on ne satisfait pas à la règle qui réclame l'accent circonflexe; mais que l'on a préféré une faute d'orthographe à une faute de prononciation, qui aurait un plus grand inconvénient.

Le verbe *haïr,* suivi d'un autre verbe à l'infinitif, régit la préposition *à. Haïr à travailler* (Acad.).

HAIRE. s. f. Le *h* est aspiré. Espèce de petite chemise rude que l'on met sur la peau, par esprit de mortification.

HALAGE. s. m. (*h* aspiré). L'Action de haler un bateau. (Voir HALLAGE.)

HALBRAN. s. m. (*h* aspiré). Jeune canard sauvage.

HALBRENÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). Vieux mot qui signifiait fatigué, déguenillé.

C'es aussi un T. de Fauconnerie qui désigne un Oiseau de proie qui a quelques plumes rompues.

HÂLE. s. m. (*h* aspiré). Air chaud et sec qui flétrit et dessèche.

HALEINE. s. f. Le souffle de la respiration, l'air attiré et repoussé par les poumons (Acad.). Ce mot ne se dit des vents que lorsqu'ils sont personnifiés : alors c'est une expression prise par analogie de l'haleine de l'homme, et elle s'emploie aussi bien au singulier qu'au pluriel. *Les plus doux zéphyrs semblèrent même retenir leurs haleines* (Fénelon).

HALENER. v. a. ou transit (*h* aspiré). Sentir l'haleine de quelqu'un. Dans ce sens, il est peu usité. En T. de Chasse, il se dit des chiens qui prennent l'odeur de la bête.

Bien que le *h* soit aspiré dans ce verbe, il ne l'est point dans *halenée*, s. f., l'Air qu'on souffle par la bouche en une seule respiration, et qui est accompagné d'une odeur désagréable.

HALER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). T. de Marine. Tirer à soi un bateau ou tout autre objet à l'aide d'un cordage.

HÂLER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Il se dit de l'Action du soleil ou du grand air sur le teint.

HALETANT. part. prés. du v. *haleter,* et adj. verbal. (*h* aspiré).

HALETER. v. n. (*h* aspiré). Souffler en respirant, comme lorsque l'on est hors d'haleine après avoir couru.

HALEUR. s. m. (*h* aspiré). Celui qui hale un bateau.

HALLAGE. s. m. (*h* aspiré). Droit imposé aux marchandises

qui sont étalées dans les halles. (Voir **Halage**.)

HALLE. s. f. (*h* aspiré). Place publique sur laquelle se tient un marché.

HALLEBARDE. s. f. (*h* aspiré).

HALLEBARDIER. s. m. (*h* aspiré).

HALLEBREDA. s. f. (*h* aspiré). Terme de Mépris qui se dit d'une personne grande et mal tournée.

HALLIER. s. m. (*h* aspiré). Lieu couvert de buissons fort épais.

HALLIER. s. m. (*h* aspiré). Celui qui garde une halle; on le dit aussi du marchand qui étale ses marchandises à la halle.

HALO. s. m. (*h* aspiré). Couronne lumineuse que l'on voit quelquefois autour des astres, et particulièrement autour du soleil et de la lune, lorsque l'atmosphère est chargée de vapeurs.

HALOIR. s. m. (*h* aspiré). Lieu où l'on sèche le chanvre au feu.

HALOT. s. m. (*h* aspiré). Trou dans lequel se retirent les lapins de garenne.

HALOTECHNIE. s. f. (*h* aspiré). Partie de la chimie relative à la préparation des sels.

HALTE. s. f. (*h* aspiré). Pause, station, lieu fixé pour faire une pause, commandement militaire pour arrêter les soldats en marche.

HALURGIE. s. f. (*h* aspiré). Art d'extraire ou de fabriquer les sels.

HAMAC. s. m. (*h* aspiré). On prononce le *c*. Morceau de toile ou de filet suspendu à deux points fixes par ses extrémités, et qui sert ordinairement de lit aux matelots.

HAMEAU. s. m. (*h* aspiré).

HAMPE. s. f. (*h* aspiré). Le bois d'une hallebarde, d'un épieu. T. de Botanique. Tige herbacée sans feuilles ni rameaux, et destinée à porter la fleur et le fruit.

HAN. s. m. (*h* aspiré). Sorte de caravansérai. T. populaire pour exprimer le Bruit sourd que fait un homme qui frappe un coup avec effort.

HANAP. s. m. (*h* aspiré). Grand vase pour boire. Ce terme est vieux.

HANCHE. s. f. (*h* aspiré).

HANGAR. s. m. (*h* aspiré). *Mettez votre voiture sous le hangar.* L'Acad. donne aussi *Angar*, et renvoie à *Hangar*. Nous pensons que cette dernière orthographe est la seule bonne.

HANNETON. s. m. (*h* aspiré).

HANSE. s. f. (*h* aspiré). L'Académie dit que quelques-uns écrivent *anse*. Confédération commerciale de plusieurs villes d'Allemagne et du Nord.

HANSÉATIQUE. adj. Quelques-uns écrivent *anséatique*, dit l'Académie. Il se dit des Villes qui faisaient partie de la *Hanse*.

HANSIÈRE. s. f. (*h* aspiré). T. de Marine qui a la même signification que *haussière*; cependant l'Acad. ne fait pas le *h* aspiré dans ce dernier mot, qui,

dit-elle, s'écrit plus ordinairement *Aussière*. Il se dit d'un Cordage composé de trois ou quatre torons, et dont la grosseur varie de trois à six pouces.

HANTER. v. a. ou transit. (*h* aspiré).

HANTISE. s. f. (*h* aspiré). Vieux mot qui signifiait Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un.

HAPPE. s. f. (*h* aspiré). Demi-cercle de fer qui garnit un essieu ; espèce de crampon de fer.

HAPPELOURDE. s. f. (*h* aspiré). Pierre fausse qui a l'apparence d'une pierre précieuse. Ce mot se dit aussi D'une belle apparence.

HAPPER. v. a. ou transit. (*h* aspiré).

HAQUENÉE. s. f. (*h* aspiré).

HAQUET. s. m. (*h* aspiré). Espèce de charrette longue et étroite, sans ridelles, qui sert surtout à voiturer des tonneaux.

HAQUETIER. s. m. (*h* aspiré). Conducteur de haquet.

HARANGUE. s. fém. — **HARANGUER.** v. a. ou transit. — **HARANGUEUR.** s. m. Dans tous ces mots, le *h* est aspiré.

HARAS. s. m. T. d'Hist. natur. Gros perroquet à longue queue. L'Académie dit que l'on écrit plus souvent *ara*. Le *h* n'est point aspiré.

HARAS. s. m. (*h* aspiré). Lieu destiné à loger des étalons et des juments de choix pour élever des poulains.

HARASSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré).

HARCELER. v. a. ou transit. L'Académie ne double point la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet. *Il le harcèle toujours* (Acad.).

HARDE. s. f. (*h* aspiré). T. de Chasse. Troupe de bêtes fauves; on le dit aussi d'un lien qui sert à attacher les chiens six à six ou quatre à quatre. V. **HARDES.**

HARDER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). T. de Chasse. Attacher des chiens avec la harde.

HARDES. s. f. pl. (*h* aspiré). Il n'a pas de singulier. Tout ce qui est nécessaire pour l'habillement.

HARDI, IE. adj. — **HARDIESSE.** s. f. — **HARDIMENT.** adv. Dans ces trois mots le *h* est aspiré.

HAREM. s. m. (*h* aspiré). Appartement des femmes chez les mahométans. On prononce le *m*.

HARENG. s. m. Le *g* ne se prononce pas. Le *h* est aspiré dans ce mot et dans ses dérivés, *harengaison*, s. f., Temps de la pêche du hareng, et *harengère*, s. f., Celle qui vend des harengs ou toute autre sorte de poissons.

HARGNEUX, EUSE. adj. (*h* aspiré). On mouille le *gn*.

HARICOT. s. m. (*h* aspiré). On ne prononce pas le *t*.

HARIDELLE. s. f. (*h* aspiré).

HARMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'harmonie. *Musique harmonieuse. Voix harmonieuse.* Cet adjectif se dit aussi des personnes. *Sous la plume du plus harmonieux des poëtes* (Barthélemy).

HARNACHER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Mettre le harnais à un cheval.

HARNAIS ou **HARNOIS.** s. m. (*h* aspiré). *Harnois* ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu.

HARO. (*h* aspiré). Ancien T. de Procédure dont on se servait pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose.

HARPAILLER (SE). v. réciproque. (*h* aspiré). Vieux mot qui signifiait Se quereller avec aigreur. Les *ll* se mouillent.

HARPE. s. f. (*h* aspiré). Instrument de musique à plusieurs cordes de longueur inégale. *Jouer de la harpe, pincer de la harpe* ou *pincer la harpe* (Académie).

HARPÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). Ce mot s'emploie en parlant d'un lévrier dont le corps a quelque ressemblance avec la forme d'une harpe.

HARPÉGE. s. m. On écrit plus ordinairement *arpége.*

HARPÉGER. v. n. ou intransit. On écrit préférablement *arpéger.*

HARPER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Saisir et serrer fortement avec les mains. Il est familier et peu usité.

HARPER. v. n. ou intransit. (*h* aspiré). T. de Manége.

HARPIE. s. fém. (*h* aspiré). Monstre fabuleux extrêmement vorace, qui avait un visage de femme, un corps de vautour, des ongles crochus et tranchants, et qui portait des ailes. On le dit, au figuré, d'une Femme méchante et acariâtre.

HARPISTE. s. des deux genres (*h* aspiré). Celui ou celle qui sait jouer de la harpe.

HARPON. s. m. (*h* aspiré). Espèce de dard qui a une pointe tournante accompagnée de deux crocs recourbés, et dont on se sert pour la pêche des monstres marins.

HARPONNER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Lancer le harpon.

HARPONNEUR. s. m. (*h* aspiré). Celui qui lance le harpon.

HART. s. f. (*h* aspiré). Espèce de lien d'osier ou de bois très-souple, pour lier des fagots. Corde qui servait à étrangler des criminels condamnés à la peine de mort.

HARUSPICE. s. m. On écrit plutôt *aruspice.*

HASARD. s. m. (*h* aspiré). Le *d* ne se prononce pas. Ce mot ne s'emploie au pluriel que dans le sens de *péril, risque. Les hasards de la guerre.*

Au hasard se dit absolument. *C'est un étourdi, il répond au hasard;* il régit aussi *de. Au hasard de perdre la vie.*

A tout hasard, loc. adverb. Quoi qu'il puisse arriver.

Par hasard, locut. adverb. Fortuitement.

HASARDER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). *Se hasarder* régit ordinairement la préposition *à. Je me hasardai à faire cette proposition* (Acad.). Quelques écrivains ont employé la préposition *de.* L'Académie donne aussi cet exemple : *Hasarder de faire une chose.*

HASARDEUSEMENT. adv. (*h* aspiré).

HASARDEUX, EUSE. adj. (*h* aspiré).

HASE. s. f. (*h* aspiré). La femelle d'un lapin ou d'un lièvre, dit l'Académie. Cependant, au mot *lapin*, l'Académie donne le féminin *lapine*, sans faire de distinction entre le lapin de garenne et le lapin domestique. Il nous semble que le féminin *lapine* doit être réservé pour la femelle du lapin domestique, et qu'en parlant de la femelle d'un lapin de garenne, il est mieux de dire une *hase*.

HAST. s. m. On prononce le *t*, et le *h* n'est point aspiré. Arme emmanchée au bout d'un long bâton, telle que la pique, la hallebarde.

HASTE. s. f. (*h* aspiré). Sorte de lance ancienne. T. d'Antiquité.

HASTÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). T. de Botanique. *Feuille hastée*, c.-à-d. qui s'élargit à sa base en deux lobes aigus et divergents.

HÂTE. s. f. (*h* aspiré). — *Avec hâte, en hâte*, locut. adverb. Promptement, avec diligence. — *A la hâte*, locution adverb. Avec précipitation.

HÂTER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Presser, avancer, accélérer. — *Se hâter* régit la préposition *de*. *Se hâter de répondre*. *Je me hâte de payer*.

HÂTEUR. s. m. (*h* aspiré). Officier des cuisines royales, dont l'emploi est de soigner les viandes qui sont à la broche.

HÂTIER. s. m. (*h* aspiré). Sorte de grand chenet de cuisine sur lequel s'appuient les broches.

HATIF, IVE. adj. (*h* aspiré). *Fruits hâtifs, croissance hâtive, développement hâtif.*

HÂTIVEAU. s. m. (*h* aspiré). Sorte de poire hâtive.

HÂTIVEMENT. adv. (*h* aspiré). Avant le temps ordinaire.

HÂTIVETÉ. s. f. (*h* aspiré). Croissance hâtive.

HAUBANS. s. m. pl. (*h* aspiré). T. de Marine. Cordages en forme d'échelle fixés à la tête des mâts et au bord des vaisseaux.

HAUBERGEON. s. m. (*h* aspiré). Petit haubert.

HAUBERT. s. m. (*h* aspiré). Sorte de cotte de mailles.

HAUSSE. s. f. (*h* aspiré). Ce qui sert à hausser. Augmentation.

HAUSSE-COL. s. m. (*h* aspiré). Au plur. *hausse-cols* (Acad.). Laveaux et Girault-Duvivier pensent que le pluriel devrait être *hausse-col*, parce que, disent-ils, « les *hausse-col* sont des plaques que les officiers portent au-dessous du cou et non au-dessous des cous. »

HAUSSEMENT. s. m. (*h* aspiré). Action de hausser.

HAUSSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Élever, exhausser. Au figuré, Augmenter. Il s'emploie comme verbe neutre dans le sens de Être plus haut, devenir plus haut, et en parlant des choses dont le prix augmente.

HAUSSIÈRE. s. f. On écrit aussi *aussière* (Acad.). Cordage qui s'emploie pour l'amarrage

des navires. (Le *h* n'est pas aspiré.)

HAUT, HAUTE. adj. (*h* aspiré). — **HAUT.** adv. (*h* aspiré). On ne doit point le placer entre l'auxiliaire et le participe. Il faut dire : *Il a parlé haut*, et non pas *il a haut parlé*. Il ne faut pas confondre *haut* et *hautement*. Voyez ce dernier mot.

EN HAUT, LÀ-HAUT, locut. adverb. *Par en haut, en haut, par haut*, opposé à *par bas*. Toutes ces locutions, à l'exception de *là-haut*, s'écrivent sans trait d'union.

HAUT-À-BAS. s. m. (*h* aspiré). Porte-balle, petit mercier ambulant.

HAUT-À-HAUT. s. m. (*h* aspiré). Cri des chasseurs qui s'appellent.

HAUTAIN, AINE. adj. (*h* aspiré). Fier, orgueilleux. *Un homme hautain. Manières hautaines.*

HAUTAINEMENT. adv. (*h* aspiré). D'une manière hautaine. Ce mot est peu usité.

HAUTBOIS. s. m. (*h* aspiré). Instrument de musique à vent et à anche, dont le son est fort clair. On le dit aussi de celui qui joue de cet instrument.

HAUT BORD. s. m. (*h* aspiré). *Vaisseau de haut bord.* On l'écrit sans trait d'union.

HAUT-DE-CHAUSSE ou **HAUT-DE-CHAUSSES.** s. m. (*h* aspiré). Vieux mot qui a été remplacé par le mot *culotte*. Au plur. *hauts-de-chausse* ou *hauts-de-chausses* (Acad.).

HAUTE-CONTRE. s. f. (*h* aspiré). T. de Musique. *Chanter la haute-contre. Voix de haute-contre.* Au plur. *hautes-contre* (Acad.)

HAUTEMENT. adv. (*h* aspiré). Ce mot, dit l'Académie, n'est guère d'usage au propre; *au figuré*, il signifie Hardiment librement.

Il ne faut pas le confondre avec l'adverbe *haut*. On dit *hautement* sa pensée, c.-à-d. hardiment, résolument. On dit, *on parle haut*, c.-à-d. d'une voix haute (Auger).

HAUTESSE. s. f. (*h* aspiré). Titre qu'on donne au sultan.

HAUTE-TAILLE. s. f. (*h* aspiré). T. de Musique aujourd'hui peu usité. Au plur. *hautes-tailles*.

HAUTEUR. s. f. (*h* aspiré). Au pluriel, il se dit des paroles ou des actions qui marquent de l'arrogance.

HAUT-FOND. s. m. (*h* aspiré). Au plur. *hauts-fonds*.

HAUT-LE-CORPS. s. m. (*h* aspiré). Au plur. *haut-le-corps* (Acad.).

HAUT TON et **TON HAUT** ne sont point synonymes. *Prendre le haut ton* signifie prendre le ton, les manières de la haute société. *Prendre un ton haut* veut dire prendre un ton fier, arrogant, menaçant.

HAUTURIER, IÈRE. adj. (*h* aspiré). *Pilote hauturier, navigation hauturière*, par opposition à *pilote côtier* et à *cabotage*.

HÂVE. adj. des deux genres (*h* aspiré).

HAVIR. v. a. ou transit. (*h*

aspiré). Il se dit de la viande qui se dessèche au feu sans cuire en dedans. Ce mot est peu usité.

HAVRE. s. m. (*h* aspiré).

HAVRE-SAC. s. m. (*h* aspiré). Au plur. *havre-sacs.*

HÉ. (*h* aspiré). Interjection qui sert principalement à appeler; mais on ne l'emploie qu'en parlant à des personnes inférieures, ou avec lesquelles on vit familièrement. On s'en sert également pour avertir quelqu'un de prendre garde à quelque chose. *Hé! l'ami! Hé! qu'allez-vous faire?* Pour témoigner de la commisération, marquer du regret, de la douleur, exprimer quelque étonnement : *Hé, mon Dieu! que je vous plains! Hé quoi! vous êtes encore ici!* Dans la conversation familière, on se sert de ce mot pour exprimer une sorte d'adhésion, d'approbation : *Hé, hé, pourquoi pas?*

HEAUME. s. m. (*h* aspiré). Vieux mot qui signifiait *casque*, partie de l'armure qui couvrait la tête.

HEBDOMADAIRE. adj. des deux genres. Qui se renouvelle chaque semaine.

HÉBÉTER. v. a. ou transit. Rendre stupide. On prononce le second *e* ouvert lorsque la syllabe qui le suit est terminée par un *e* muet : *J'hébète, tu hébètes, il hébète; nous hébétons, vous hébétez, ils hébètent.*

HÉBRAÏQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport aux Hébreux. *La langue hébraïque.*

HÉBREU. s. m. Langue hébraïque. Il se dit quelquefois pour hébraïque, mais seulement avec un substantif masculin. *Le peuple hébreu. Les livres hébreux.*

HÉCATOMBE. s. f. Sacrifice de cent bœufs ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisaient les anciens.

HECTARE. s. m. Mesure de superficie qui contient cent ares.

HECTOGRAMME. s. m. Mesure de poids qui contient cent grammes.

HECTOLITRE. s. m. Mesure de capacité contenant cent litres.

HEIN (*h* aspiré). Interjection qui exprime l'étonnement.

HÉLAS. Interjection qui exprime la plainte.

HÉLER. v. a. (*h* aspiré). T. de Marine. Appeler un navire que l'on rencontre en mer.

HÉLIANTHE. s. m. T. de Botanique. Genre de plantes de la famille des composées, telles que le tournesol.

HÉLIASTES. s. m. plur. T. d'Antiquité grecque. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil.

HÉLIOTROPE. s. m. T. de Botanique. Genre de plantes. On l'emploie aussi comme adjectif des deux genres, en parlant des plantes dont la fleur suit le cours du soleil. — *Héliotrope* est aussi le nom d'une pierre précieuse, espèce de jaspe. Girault-Duvivier prétend

que dans ce sens *héliotrope* est du genre féminin; mais l'Académie ne fait point cette distinction entre la plante et la pierre.

HELLÉBORE. s. m. On écrit aussi *ellébore* (Acad.).

HELLÉBORINE. s. f. On écrit aussi *elléborine* (Acad.).

HELLÉNIQUE. adj. des deux genres. Qui appartient, qui a rapport à la Grèce.

HEM. Interjection qui sert à appeler (*h* aspiré).

HÉMI. Mot qui commence plusieurs termes de sciences et d'arts, et qui signifie *demi*. Il est invariable.

HÉMIPTÈRES. adj. et s. m. pl. T d'Entomologie. Nom d'un ordre d'insectes, tels que la cigale, la cochenille, etc.

HÉMISPHÈRE. s. m. La moitié d'une sphère. *L'hémisphère oriental.*

HÉMISTICHE. s. masc. La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. *Le premier hémistiche.*

HÉMORRAGIE. s. f. T. de Médecine. Écoulement du sang. *Hémorragie* signifiant une perte de sang par quelque partie du corps que ce soit, c'est une faute de dire *hémorragie de sang.*

HÉMORROÏDAL, ALE. adj. T. de Médecine. Le plur. masc. est *hémorroïdaux.*

HENDÉCAGONE. adj. des deux genres. T. de Géométrie. Qui a onze angles et onze côtés. Il est aussi substantif masc. L'Acad. écrit *endécagone*, et renvoie à *Hendécagone*.

HENDÉCASYLLABE. adj. des deux genres. Le *s* se prononce fortement, comme s'il était doublé. Ce mot se dit des vers de onze syllabes. On l'emploie aussi comme substantif masculin.

HENNIR. v. n. (*h* aspiré) On prononce *hanir*. Il se dit du cheval qui pousse son cri ordinaire.

HENNISSEMENT. s. m. (*h* aspiré). On prononce *hanissement* (Acad.).

HÉPATIQUE. adj. des deux genres. T. d'Anatomie et de Médecine. Il se dit des parties qui appartiennent au foie, de certaines affections de ces parties.

HÉPATIQUE. s. f. T. de Botanique. Il se dit de certaines plantes.

HÉPATITE. s. f. T. de Médecine. Inflammation du foie.

HEPTACORDE. s. m. T. de Musique. Instrument de musique à sept cordes.

HEPTAGONE. adj. des deux genres. T. de Géométrie. Qui a sept angles et sept côtés. Il s'emploie aussi comme substantif masculin.

HEPTAMÉRON. s. m. Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. (On prononce *heptamérone.*)

HÉRALDIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport au blason.

HÉRAUT. s. m. (*h* aspiré). Sorte d'officier, de messager chargé de certaines publications solennelles, de certaines

fonctions dans des cérémonies publiques.

HERBER. v. a. ou transit. Exposer sur l'herbe. *Herbé, herbée.*

HERBEUX, EUSE. adj. Il se dit des lieux où il croît de l'herbe. L'Académie n'admet pas le mot *herbageux.*

HERBIVORE. adj. des deux genres. T. d'Histoire naturelle. Il se dit des animaux qui paissent l'herbe des prairies. On l'emploie aussi substantivement.

HERBORISEUR. s. m. Celui qui va dans les champs pour recueillir des plantes. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

HERBORISTE. s. m. Celui qui connaît les plantes, celui qui vend des herbes médicinales.

HERBU, UE. adj. Couvert d'herbe. *Un pré herbu.*

HÈRE. s. m. (*h* aspiré). Homme sans mérite, sans fortune. — Espèce de jeu de cartes.

HÉRÉDITAIRE. adject. des deux genres. Qui se transmet par succession.

HÉRÉTIQUE. adj. et subst. des deux genres. Il se dit de celui qui professe une doctrine contraire à la foi.

HÉRISSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Il se dit des animaux qui dressent leur poil, leurs plumes. *Le lion hérisse sa crinière.* On l'emploie par analogie en parlant des plantes hérissées de pointes aiguës.

HÉRISSON. s. m. (*h* aspiré). Petit quadrupède dont la peau est couverte d'une sorte de poil fort dur qui se hérisse.

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). T. de Blason.

HÉRITER. v. n. ou intransit. Recueillir une succession. Il est aussi actif. *La vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père. Il a hérité de grands biens.*

HERMÈS. s. m. On fait sentir le *s*. T. de Sculpture. Gaîne portant une tête de Mercure.

HERMÉTIQUE. adj. des deux genres. T. d'Alchimie.

HERMITAGE. s. m. On écrit aussi *ermitage* (Acad.).

HERMITE. s. m. On écrit aussi *ermite* (Acad.).

HERNIAIRE. adj. des deux genres (*h* aspiré). T. de Chirurgie. Qui a rapport aux hernies.

HERNIE. s. f. (*h* aspiré). T. de Chirurgie. Tumeur molle formée par la sortie des viscères.

HERNUTES. s. m. pl. (*h* aspiré). Sectaires chrétiens formant une société religieuse qui se distingue par une grande pureté de mœurs.

HÉROÏ-COMIQUE. adj. des deux genres. Qui tient de l'héroïque et du comique. Au plur. *héroï-comiques.*

HÉRON. s. m. (*h* aspiré). Grand oiseau, de l'ordre des échassiers.

HÉRONNEAU. s. m. Diminutif de héron (*h* aspiré).

HÉRONNIER, IÈRE. adj. (*h* aspiré). T. de Fauconnerie. *Faucon héronnier*, c.-à-d. qui est dressé à la chasse du héron.

HÉRONNIÈRE. s. f. (*h* aspi-

ré). Lieu où les hérons se retirent.

HÉROS. s. m. (*h* aspiré). Le *h* n'est point aspiré dans les dérivés de ce mot : *Héroïde*, *héroïne*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïsme*.

HERPES. s. f. pl. On appelle ainsi Certaines matières que la mer jette sur ses bords.

HERSAGE. s. m. (*h* aspiré). Action de herser.

HERSE. s. f. (*h* aspiré). Instrument de culture pour rompre les mottes de terre dans un champ fraîchement labouré, ou pour recouvrir les grains nouvellement semés. — T. de Fortification, espèce de grille garnie de grosses pointes de fer ou de bois, pour défendre l'entrée d'un pont-levis ou d'une porte.

HERSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Passer la herse dans un champ.

HERSEUR. s. m. (*h* aspiré). Celui qui herse un champ. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

HÉSITER. v. n. ou intransit. Ne pas trouver facilement ce que l'on veut dire, être incertain sur ce que l'on doit faire. Ce verbe, suivi d'un nom, demande la préposition *sur*. *Il a hésité sur le choix d'une profession.* Devant un verbe il régit la préposition *à*. *N'hésitez pas à prendre un parti.*

HÉTÉROCLITE. adject. des deux genres. Bizarre.

HÉTÉRODOXE. adject. des deux genres. T. dogmatique, opposé à orthodoxe.

HÉTÉROGÈNE. adject. des deux genres. T. didactique. Qui est de différente nature.

HÉTÉROSCIENS. s. m. pl. T. de Géographie. Nom donné aux habitants des zones tempérées, qui à midi ont leur ombre de côté différent.

HÊTRE. s. m. (*h* aspiré). Grand arbre dont l'écorce est lisse, et qui porte un fruit appelé *faine*.

HEUR. s. m. Bonne fortune, chance heureuse. *Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde.* Ce mot a vieilli.

HEURE. s. f. Espace de temps qui forme la vingt-quatrième partie du jour naturel.

De bonne heure, locution adverbiale opposée à *tard*. Quelques personnes disent *à bonne heure* ; cette locution n'est point française.

Heures canoniales se dit des diverses parties du bréviaire que l'Église récite selon l'heure du jour, comme matines, laudes, vêpres, etc. On appelle *Livre d'heures* ou *Heures*, le livre qui contient ces prières.

HEUREUX, EUSE. adj. Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut procurer le bonheur, rendre content, satisfait. Cet adjectif régit les prépositions *à*, *en*, *dans*, *de*, avant les noms. *Heureux à la guerre, heureux au jeu, heureux en tout, heureux en enfants, heureux dans une honnête médiocrité ; je suis heureux de votre bonheur.* Il demande la préposition *à* devant les verbes. *Un esprit heureux à exprimer les matières les plus élevées* (Fléchier).

HEURT. s. m. (*h* aspiré). Choc, coup donné en heurtant.

HEURTER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Choquer, toucher, rencontrer rudement. *Au figuré*, Blesser, contrarier. Il est aussi verbe neutre dans ce sens: *Heurter contre une pierre, contre la muraille, frapper à une porte.* — T. de Peinture pour exprimer que l'artiste a négligé de fondre les tons.

HEURTOIR. s. m. (*h* aspiré). Marteau pour frapper à une porte.

HEXAÈDRE. adj. des deux genres. T. de Géométrie. Qui a six faces. Il est aussi substantif masculin. L'Acad. écrit *exaèdre*, et renvoie à *Hexaèdre*.

HEXAGONE. adj. des deux genres. T. de Géométrie. Qui a six angles et six côtés. Il est aussi substantif masculin. L'Académie écrit aussi *exagone* sans *h*, et renvoie à *hexagone*.

HEXAMÈTRE. adj. des deux genres. T. de Versification grecque et de Versification latine. Il se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures. Il s'emploie aussi comme substantif masculin.

HIATUS. s. m. On prononce le *s*. Mot emprunté du latin. Sorte de bâillement qui résulte de la succession immédiate de deux voyelles, dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant.

HIBOU. s. m. (*h* aspiré). Espèce d'oiseau nocturne. Au pluriel *hiboux*.

HIC. s. m. (*h* aspiré). On prononce le *c* comme s'il y avait *hik*. Mot familier pour indiquer l'endroit où réside la principale difficulté d'une affaire. Il ne s'emploie pas au pluriel.

HIDEUSEMENT. adv. (*h* aspiré). D'une manière hideuse.

HIDEUX, EUSE. adject. (*h* aspiré). Difforme, repoussant.

HIE. s. f. (*h* aspiré). Instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés. On l'appelle communément *demoiselle*. C'est aussi un instrument qui sert à enfoncer des pieux en terre, et que l'on appelle vulgairement *un mouton*.

HIER. adv. On prononce le *r*. Le jour qui précède immédiatement celui où l'on est. *Au figuré*, une époque qui n'est passée que depuis peu de temps. *Nous ne nous connaissons que d'hier.*

HIÉRARCHIE. s. f. (*h* aspiré). Ordre, subordination de différents ordres, de différents degrés de pouvoirs, d'autorités. *La hiérarchie céleste. La hiérarchie ecclésiastique. La hiérarchie administrative.*

HIÉRARCHIQUE. adj. des deux genres (*h* aspiré).

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. (*h* aspiré).

HIÉROGLYPHE. s. m. Caractère, figure qui représente quelque chose de mystérieux. *Des hiéroglyphes ingénieux renferment la théologie des Égyptiens.*

HILE. s. m. (*h* aspiré.) T. de Botanique. Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui

indique le point par lequel cette graine tenait à la plante.

HIP ou **HYP**. On hésite souvent lorsqu'il s'agit d'écrire des mots commençant par *hip*, et l'on se demande s'il faut un *i* ou un *y*. Cette difficulté est nulle pour les personnes qui ont étudié le grec et le latin. Voici une règle que donne M. Boissonade pour les personnes qui ne connaissent point ces langues : « Toutes les fois que le mot demande deux *p*, il ne faut pas d'*y*; mais il en faut un quand le mot ne demande qu'un *p* : *Hippolyte*, *Hippocrate*, *Hippias*, *etc.*; *hypothèse*, *hyperbole*, *hypothèque*. »

HIPPOCRAS. s. m. L'Acad. donne cette forme et renvoie à *hypocras*.

HIPPOLITHE. s. f. Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HISPIDE. adj. des deux genres. T. de Botanique. Couvert de poils rudes et épais.

HISSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Élever, hausser. *Hisser une voile.*

HISTORIAL, ALE. adj. Qui marque quelques points d'histoire. Ce mot a vieilli. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc.

HISTORIEN. s. m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, celui qui se borne à raconter un fait sans y joindre ses réflexions. On dit *une femme historien*.

HISTORIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à l'histoire. Il est substantif dans le sens de *Simple narration de faits*.

HIVERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver. Ce mot, qui est peu usité, n'a pas de pluriel masculin.

HO. interj. (*h* aspiré). Elle sert pour appeler, pour témoigner de l'étonnement, de l'indignation. On la confond quelquefois avec *oh !*

HOBEREAU. s. m. (*h* aspiré). Espèce d'oiseau de proie. Il se dit aussi d'un gentilhomme campagnard.

HOC. s. m. (*h* aspiré). On prononce le *c* comme un *k*. Sorte de jeu de cartes.

HOCA. s. m. (*h* aspiré). Sorte de jeu de hasard qui n'est plus répandu aujourd'hui.

HOCHE. s. f. (*h* aspiré). Entaillure que l'on fait sur une marque pour tenir compte du pain, etc.

HOCHEMENT. s. m. (*h* aspiré). Action de hocher.

HOCHEPIED. s. m. (*h* aspiré). T. de Fauconnerie.

HOCHEPOT. s. m. (*h* aspiré). T. de Cuisine. Espèce de ragoût fait de bœuf haché.

HOCHEQUEUE. s. m. (*h* aspiré). Sorte de petit oiseau qui remue constamment la queue.

HOCHER. v. a. ou transit. Secouer, branler. *Hocher la tête. Hocher un arbre pour en faire tomber les fruits.*

HOCHET. s. m. (*h* aspiré). Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant, pour qu'il le porte à sa bouche pendant le

travail de la dentition. Au figuré, choses futiles. *Il y a des hochets pour tout âge.*

HOGNER. v. n. (*h* aspiré). Gronder, murmurer. Ce mot est peu usité.

HOLÀ. interject. (*h* aspiré). Elle sert pour appeler. *Holà! quelqu'un.*

HOLLANDER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Il se dit de la préparation des plumes à écrire.

HOLOCAUSTE. s. m. Sorte de sacrifice chez les Juifs.

HOLOGRAPHE. adj. m. L'Acad. donne cette forme, et renvoie à *olographe.*

HOM (*h* aspiré). Exclamation qui exprime le doute, la défiance. *Hom! il est encore bien faible.*

HOMARD. s. m. (*h* aspiré). On ne prononce pas le *d*. Grosse écrevisse de mer.

HOMICIDE. s. m. Celui qui tue un homme. Il signifie aussi Meurtre, action de tuer un homme. Ce mot est quelquefois adjectif des deux genres.

HOMMASSE. adj. des deux genres, qui s'emploie en mauvaise part en parlant d'une femme dont l'extérieur tient plus de l'homme que de la femme.

HOMME. s. m. Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme (Acad.). On l'emploie souvent au singulier, pour désigner l'espèce humaine en général. Il y a une grande différence entre un *brave homme* et un *homme brave*, un *galant homme* et un *homme galant*, un *homme honnête* et un *honnête homme*, un *vilain homme* et un *homme vilain*. Ces nuances sont expliquées aux adjectifs *brave*, *galant*, *honnête*, *vilain*. (Voyez ces mots.)

HOMOCENTRIQUE. adj. des deux genres. T. d'Anatomie. Il se dit des cercles qui ont un centre commun, et que l'on nomme *concentriques.*

HOMOGÈNE. adj. des deux genres. Qui est de même nature. *Un tout homogène.*

HOMOLOGUE. adj. des deux genres. T. de Géométrie. Il se dit des côtés qui, dans les figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux.

HOMONYME. adj. des deux genres. T. de Grammaire. Il se dit des choses qui ont un même nom, quoi qu'elles soient de nature différente, et particulièrement des mots pareils qui expriment des choses différentes, tels que *mule*, animal, et *mule*, chaussure; *chaîne* et *chêne*, *saint* et *sein*. On l'emploie aussi comme substantif, *Le dictionnaire des homonymes.*

HONCHETS. s. m. plur. (*h* aspiré). Sorte de jeu d'enfants. On l'appelle aussi *jonchets.*

HONGRE. adj. m. (*h* aspiré). Il se dit d'un cheval châtré. On l'emploie aussi comme substantif.

HONGRER. v. a. (*h* aspiré). Châtrer. Il ne se dit que des chevaux.

HONGROYEUR. s. m. (*h* aspiré). Ouvrier qui façonne le cuir dit de Hongrie.

HONNÊTE. adj. des deux

genres. *Un honnête homme* est un homme qui a des mœurs, de la probité, qui jouit de l'estime publique. *Un homme honnête* est un homme qui observe toutes les bienséances, qui a des formes polies. *Une honnête femme, une honnête fille*, se dit d'une femme, d'une fille, dont la conduite a toujours été chaste et irréprochable. *Honnêtes gens* se dit dans le sens d'honnête homme.

Honnête se prend aussi comme substantif dans le sens de Ce qui est moral, vertueux.

Une locution très-commune est celle de *parfait honnête homme*. Quelques grammairiens ont douté que cela fût correct. Nous ne partageons point ce doute, et nous citerons, à l'appui de notre opinion, cette phrase de J. Racine : *Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir* un parfait honnête homme, *vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit*.

HONNEUR. s. m. La gloire, l'estime, la considération qui sont la récompense de la vertu, du courage, des talents. Vertu, probité qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales ; démonstration extérieure de respect, d'estime. Dans ce dernier sens il s'emploie au pluriel. *Les honneurs funèbres. Les honneurs de la guerre. Faire les honneurs d'une maison.*

Honneur se joint souvent à un infinitif, et quelquefois à un substantif, par la préposition *de* : *Il mérita l'honneur d'être appelé le père de la patrie.*

On l'emploie aussi très-fréquemment comme expression de simple politesse. *La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai l'honneur de vous saluer.*

HONNIR. v. a. ou transit. (*h* aspiré). On prononce comme s'il n'y avait qu'un seul *n*. Couvrir de honte, déshonorer.

HONORABLE. adj. des deux genres. Qui fait honneur, qui attire de l'honneur, du respect. Qui mérite d'être honoré.

HONORAIRE. adj. des deux genres. *Conseiller honoraire. Chanoine honoraire.*

HONORAIRE. s. m. Ce que l'on donne comme rétribution à un avocat, à un médecin, etc.

HONORES (AD). On prononce *honorèsse* (Acad.). Expression empruntée du latin, et dont on se sert en parlant d'un titre sans fonctions et sans émoluments.

HONORIFIQUE. adject. des deux genres. Qui procure des honneurs.

HONTE. s. f. (*h* aspiré). Ce mot ne s'emploie pas au pluriel. Cependant la Bruyère a dit : *La plus brillante fortune ne mérite ni le tourment que je me donne, ni les humiliations ni les hontes que j'essuie.*

HONTEUSEMENT. adv. (*h* aspiré).

HONTEUX, EUSE. adj. (*h* aspiré).

HÔPITAL. s. m. Maison de charité pour recevoir les malades indigents. Au plur. *hôpitaux*.

HOQUET. s. m. (*h* aspiré). Mouvement convulsif de l'estomac, qui se produit par un son non articulé.

HOQUETON. s. m. (*h* aspiré). Sorte de casaque.

HORAIRE. adj. des deux genres. Qui a rapport aux heures.

HORDE. s. fém. (*h* aspiré). Peuplade errante. Troupe indisciplinée.

HORION. s. m. (*h* aspiré). Coup violent porté sur la tête ou sur les épaules.

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon. Au plur. masc. *horizontaux.*

HORLOGE. s. f. *Une excellente horloge.*

HORLOGER. s. m. Celui qui fait ou qui répare des horloges, des montres. Le correspondant féminin est *horlogère.*

HORMIS. prép. (On ne prononce pas le *s.*) Hors, excepté.

HOROSCOPE. s. m. *Bon, mauvais, fâcheux horoscope.*

HORREUR. s. f. On prononce les deux *r*. Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant, de terrible (Acad.).

HORRIBLE. adj. des deux genres. On prononce les deux *r*.

HORRIBLEMENT. adv. On prononce les deux *r.*

HORRIPILATION. s. f. On prononce les deux *r.*

HORS. prép. de lieu (*h* aspiré). Elle sert à marquer exclusion. On ne prononce pas le *s*.

Hors d'œuvre (sans trait d'union). T. de Maçonnerie et d'Architecture. Dans ce sens, on dit aussi *hors œuvre* (Acad.).

Hors-d'œuvre (avec un trait d'union). T. de Cuisine. Il se dit de certains mets que l'on sert avec le potage. Au plur. *hors-d'œuvre.*

HORTICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe de la culture des jardins. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

HOSPITALIER, IÈRE. adj. Qui exerce l'hospitalité. On le dit aussi des lieux où l'hospitalité est exercée. *Asile hospitalier. Maison hospitalière.*

HOSTILE. adj. des deux genres. Qui est d'un ennemi, qui annonce un ennemi. *Projets hostiles, excursion hostile.*

HÔTE, HÔTESSE. s. Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, une auberge; celui qui vient manger dans un cabaret, une hôtellerie, etc. Il se dit aussi de celui qui donne l'hospitalité, qui héberge, et de celui qui est hébergé.

HÔTEL. s. m. Grande maison; habitation somptueuse, édifice consacré à des établissements publics. Maison dans laquelle on trouve à louer des appartements garnis.

Hôtel-Dieu, nom donné à l'hôpital principal dans plusieurs villes. Au plur. *Hôtels-Dieu.*

HÔTELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une hôtellerie, une maison où les voyageurs sont logés et nourris.

HOTTE. s. f. (*h* aspiré). Sorte

de panier en osier qui se porte sur les épaules.

HOTTÉE. s. f. (*h* aspiré). Plein une hotte.

HOTTEUR, EUSE. s. (*h* aspiré.) Celui, celle qui porte la hotte.

HOUBLON. s. m. (*h* aspiré). Plante grimpante qui sert à faire de la bière.

HOUBLONNER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Mettre du houblon dans une boisson.

HOUBLONNIÈRE. s. f. (*h* aspiré). Terrain planté de houblon.

HOUE. s. f. (*h* aspiré). Instrument de fer large et recourbé, pour retourner la terre.

HOUER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Labourer avec la houe. Ce verbe est quelquefois neutre.

HOUILLE. s. f. (*h* aspiré). Charbon de terre.

HOUILLER. adj. m. (*h* aspiré). T. de Géologie. Il se dit des terrains qui renferment de la houille.

HOUILLÈRE. s. f. (*h* aspiré). Mine de houille.

HOUILLEUR. s. m. (*h* aspiré). Ouvrier employé à l'extraction de la houille.

HOUILLEUX, EUSE. adj. T. de Géologie. Qui contient de la houille.

HOULAN. s. m. (*h* aspiré). On écrit plutôt *uhlan.*

HOULE. s. f. (*h* aspiré). T. de Marine. Mouvement que conservent les ondes à la suite d'une tempête.

HOULETTE. s. f. (*h* aspiré). Bâton de berger. Il se dit aussi de certains instruments qui ont la même forme.

HOULEUX, EUSE. adj. (*h* aspiré). T. de Marine. Il se dit de la mer agitée par la houle.

HOUPER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). T. de Chasse. Il signifie appeler son compagnon de chasse.

HOUPPE. s. fém. (*h* aspiré). Assemblage de plusieurs fils de soie, de laine, d'une certaine quantité de cheveux, liés ensemble de manière à former une touffe, un flocon.

HOUPPELANDE. s. fém. (*h* aspiré). Sorte de vêtement large qui se portait par-dessus l'habit.

HOUPPER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Faire des houppes.

HOURA. s. m. Voy. Hourra.

HOURAILLER. v. n. ou intransit. (*h* aspiré). T. de Chasse. Chasser avec des hourets.

HOURAILLIS. s. m. T. de Chasse. Meute de mauvais chiens de chasse.

HOURDAGE. s. m. (*h* aspiré). Maçonnage grossièrement fait. On dit aussi *hourdis.*

HOURDER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Faire un hourdage.

HOURDIS. s. m. (*h* aspiré). On ne prononce pas le *s*. Voir Hourdage.

HOURET. s. m. (*h* aspiré). Mauvais petit chien de chasse.

HOURI. s. f. (*h* aspiré). Nom que les mahométans donnent aux femmes qu'ils doivent trouver dans le paradis de Mahomet.

HOURQUE. s. f. (*h* aspiré). Sorte de navire hollandais.

HOURRA. s. m. (*h* aspiré). Plusieurs écrivent *houra*, dit l'Académie. Cri de joie. Cri que poussent certains corps de cavalerie lorsqu'ils se précipitent sur l'ennemi.

HOURVARI. s. m. (*h* aspiré). T. de Chasse. Grand tumulte.

HOUSARD. s. m. (*h* aspiré). V. HUSSARD.

HOUSÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). Crotté, mouillé.

HOUSEAUX. s. m. pl. (*h* aspiré). Sorte de guêtres pour préserver les jambes de la pluie, de la crotte.

HOUSPILLER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Tirailler, maltraiter quelqu'un.

HOUSSAGE. s. m. (*h* aspiré). Action de housser.

HOUSSAIE. s. f. (*h* aspiré). Lieu où il croît beaucoup de houx.

HOUSSARD. s. m. (*h* aspiré). Voy. HUSSARD.

HOUSSE. s. f. (*h* aspiré). Sorte de couverture qui couvre la croupe d'un cheval, qui sert à couvrir des meubles; siége d'un cocher, etc.

HOUSSER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Nettoyer avec un houssoir.

HOUSSINE. s. f. (*h* aspiré). Petite baguette.

HOUSSINER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Battre avec une houssine.

HOUSSOIR. s. m. (*h* aspiré). Balai de houx ou de plumes pour épousseter.

HOUSSON. s. m. (*h* aspiré). Sorte de houx.

HOUX. s. m. (*h* aspiré). Arbre toujours vert dont la feuille est luisante et armée de piquants, et dont le fruit est une baie rouge. *Houx-frelon*, *petit houx* et *Housson*. Voir ce dernier mot.

HOYAU. s. m. (*h* aspiré). Sorte de houe à deux fourchons.

HUARD. s. m. (*h* aspiré). Aigle de mer ou Orfraie.

HUBLOT. s. m. (*h* aspiré). T. de Marine. Petite ouverture dans le corps d'un vaisseau pour donner du jour et de l'air dans l'entrepont.

HUCHE. s. f. (*h* aspiré). Grand coffre de bois dans lequel on pétrit la pâte et où l'on serre le pain.

HUCHER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Vieux terme de Chasse qui signifie, Appeler en sifflant.

HUCHET. s. m. (*h* aspiré). Sorte de cornet qui sert à appeler de loin.

HUE ou **HUHAU.** (*h* aspiré). Terme à l'usage des charretiers pour faire avancer les chevaux et pour les faire tourner à droite.

HUÉE. s. f. (*h* aspiré). Cris de dérision poussés par plusieurs personnes assemblées.

HUER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Pousser des huées.

HUETTE. s. f. (*h* aspiré). Voy. HULOTTE.

HUGUENOT, OTE. s. (*h* aspiré). Nom que les catholiques

de France donnaient autrefois aux calvinistes.

HUGUENOTE. s. f. (*h* aspiré). T. de Cuisine. Petit fourneau de terre ou de fer. Sorte de vase sans pieds, propre à aller sur le fourneau.

HUGUENOTISME. s. m. (*h* aspiré). Doctrine des huguenots.

HUHAU. (*h* aspiré). Voyez HUE.

HUIT. adj. (*h* aspiré). Le *t* se prononce quand ce mot est seul, ou quand il est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle; on ne le prononce pas quand le mot *huit* est suivi d'un mot commençant par une consonne. *D'aujourd'hui en huit. Page huit. Huit personnes.*

Il est substantif masc. dans ces phrases : *Le nombre huit. Le chiffre huit. Le produit de huit multiplié par quatre.* Dans ce cas, le *t* se prononce toujours.

HUITAIN. s. m. (*h* aspiré). Pièce de poésie composée de huit vers. Stance de huit vers.

HUITAINE. s. f. collectif (*h* aspiré). Nombre collectif de huit ou environ. *Renvoi à huitaine*, c.-à-d. à *huit jours.*

HUITIÈME. adj. des deux genres (*h* aspiré). Nombre ordinal de huit.

HUITIÈMEMENT. adv. (*h* aspiré).

HULAN. s. m. (*h* aspiré). Voy. UHLAN.

HULOTTE ou HUETTE. s. f. (*h* aspiré). Espèce de hibou.

HUMANITÉ. s. f. Nature humaine; le genre humain. Bonté, sensibilité. Au pluriel, il signifie, L'étude des belles-lettres, des langues anciennes; les classes des colléges jusqu'à la philosophie exclusivement.

HUMBLE. adj. des deux genres. Il s'emploie aussi comme substantif dans le sens de Homme obscur et modeste.

HUMECTANT. part. prés. du v. *humecter*, et adj. verbal. *Les fruits sont humectants.*

HUMER. v. a. ou transit. (*h* aspiré). Avaler quelque chose de liquide, flairer avec sensualité.

HUMÉRAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport à l'humérus. Il n'a pas de pluriel masculin.

HUMÉRUS. s. m. On prononce le *s*. T. d'Anatomie emprunté du latin. L'os du bras depuis l'épaule jusqu'au coude.

HUMIDE. adj. des deux genres. Qui tient de la nature de l'eau, qui contient de l'eau.

HUMILIANT. part. prés. du v. *humilier*, et adj. verbal. *Une défaite humiliante. Des aveux humiliants.*

HUMORAL, ALE. adj. T. de Médecine. Qui a rapport aux humeurs. Il n'a pas de pluriel masculin.

HUMORISTE. adj. des deux genres. Qui a souvent de l'humeur. Il s'emploie aussi comme substantif.

HUMUS. s. m. On prononce le *s*. Terre végétale.

HUNE. s. f. (*h* aspiré). T. de Marine. Sorte de plate-forme autour des mâts, à une certaine hauteur.

HUNIER. s. m. (*h* aspiré). T. de Marine. Voile qui se place au mât de hune.

HUPPE. s. f. (*h* aspiré). Oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête.

HUPPÉ, ÉE. adj. (*h* aspiré). Qui porte une huppe.

HURE. s. f. (*h* aspiré). Nom que l'on donne à la tête de quelques animaux, tels que le sanglier, le saumon, le brochet, lorsqu'elle est détachée du corps.

HURHAU. (*h* aspiré). Il a la même signification que *hue*. Voir ce mot.

HURLEMENT. s. m. (*h* aspiré). Cri prolongé, particulier au loup et au chien.

HURLER. v. n. ou intransit. (*h* aspiré). Pousser des hurlements.

HUSSARD. s. m. (*h* aspiré). Soldat d'un corps de cavalerie légère, dont l'uniforme a quelque rapport avec celui de la cavalerie hongroise.

HUTTE. s. f. (*h* aspiré). Petite baraque de terre et de branches d'arbres.

HUTTER (SE). v. pronomin. (*h* aspiré). Faire une hutte pour loger.

HYACINTHE. s. f. Plante que l'on appelle plus communément *Jacinthe*. — Pierre précieuse d'un jaune rouge. — Sorte d'électuaire dans la composition duquel on fait entrer la pierre nommée *hyacinthe*.

HYADES. s. f. pl. T. d'Astronomie. Groupe d'étoiles sur le front du Taureau céleste.

HYBRIDE. adj. des deux genres. Qui est provenu de deux espèces différentes.

HYDRAULIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la science hydraulique. — **HYDRAULIQUE.** s. f. Science qui enseigne l'art de conduire, d'élever les eaux au moyen de machines.

HYDRE. s. f. Quelques auteurs, Voltaire entre autres, ont fait ce mot masculin; mais le féminin a prévalu.

HYÉMAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver. *Plantes hyémales.* Il n'a pas de pluriel masculin.

HYÈNE. s. f. T. d'Hist. natur. Quadrupède qui a beaucoup de rapport avec le loup. *La tanière d'une hyène.*

HYGIÉNIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à l'hygiène, c.-à-d. à l'art de conserver la santé.

HYMEN, HYMÉNÉE. s. m. Le *n* final se prononce dans *hymen*.

HYMÉNOPTÈRE. adj. des deux genres. T. d'Hist. natur. Il se dit des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales, tels que les *abeilles*, etc. Il s'emploie aussi comme substantif.

HYMNE. s. m. Cantique en l'honneur de la Divinité. *Seigneur, quels hymnes sont dignes de vous?* Sorte de poëme en l'honneur des dieux du paganisme ou des héros.

Ce mot est féminin lorsque l'on veut parler des hymnes que l'on chante dans les églises. *Entonner une hymne* (Acad.).

HYPERBOLIQUE. adj. des deux genres. Qui exagère la vérité.

HYPERBORÉE. adj. des deux genres. Il se dit des peuples très-septentrionaux.

HYPOCONDRE. s. m. T. de Médecine. *L'hypocondre droit.* Il se dit aussi adjectivement pour *hypocondriaque.*

HYPOCONDRIAQUE. adject. des deux genres. T. de Médec. Qui a rapport à l'hypocondrie. Sorte de maladie qui rend l'humeur bizarre et morose.

HYPOCRITE. adj. des deux genres. Qui a de l'hypocrisie; qui affecte des apparences de vertus, de bonnes qualités.

HYPOGASTRE. s. m. T. d'Anatomie. Région inférieure du bas-ventre.

HYPOGASTRIQUE. adj. des deux genres. T. d'Anatomie. Qui a rapport à l'hypogastre.

HYPOGÉE. s. m. T. d'Architecture. Excavation souterraine où les anciens déposaient leurs morts.

HYPOTHÉCAIRE. adj. des deux genres. T. de Jurisprudence. Qui a droit, qui donne droit d'hypothèque.

HYPOTHÈQUE. s. f. T. de Jurisprudence. Droit réel qui grève un immeuble affecté, comme garantie d'une obligation. — HYPOTHÈQUE. s. f. Sorte de liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre, de fruits, etc. Ce mot populaire a vieilli.

HYPOTHÉTIQUE. adj. des deux genres. Qui repose sur une hypothèse, sur la supposition d'une chose, soit possible, soit impossible.

I

I. s. m. La neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles.

On met un tréma sur l'ï, pour indiquer que, dans la prononciation, il doit se séparer de la voyelle qui précède ou qui suit: *Achaïe, faïence, Moïse, ambiguïté, ïambe.* — I s'unit avec *a, e, u,* et *ou,* pour former des diphthongues, comme dans *mail, bataille, meilleur, beignet, nuit, buis, oui, rouir,* etc. — Il se joint souvent aux voyelles *a, e* et *o,* pour représenter des sons très-différents du son qui lui est propre; ainsi dans *faire, peine, ai* et *ei* se prononcent *è;* dans *aimer, peiner,* il se prononce *é* (Acad.).

IBIDEM. (On prononce *ibidème.*) Mot emprunté du latin, dont on se sert ordinairement dans les citations, pour signifier que le mot, la phrase, etc., que l'on cite, se trouve à l'endroit déjà indiqué dans la citation précédente. On écrit souvent par abréviation *Ibid.* ou *Ib.* (Voir IDEM et ITEM.)

IBIS. s. m. On prononce le *s.*

ICHNEUMON. s. m. — **ICHNOGRAPHIE.** s. f. — **ICHNOGRAPHIQUE.** adj. — **ICHOREUX, EUSE.** adj. — **ICHTHYOLITHE.** s. m. — **ICHTHYOLOGIE.** s. f. — **ICHTHYOLOGIQUE.** adj. — **ICHTHYOLOGISTE.** s. m. — **ICHTHYOPHAGE.** adj. et s.

Dans tous ces mots, *ch* se prononce *k*.

IDÉAL, ALE. adj. L'Académ. ne dit pas si cet adjectif a un pluriel masculin. Buffon a dit : *des êtres idéaux*. La plupart des grammairiens approuvent ce pluriel.

IDÉE. s. f. *L'idée lui a pris*, mauvaise locution : une idée ne prend point à quelqu'un ; dites: *L'idée lui est venue de sortir, d'aller se promener*, etc.

IDEM. (On prononce *idème*.) Mot emprunté du latin, qui signifie Le même, et qu'on emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit. Il est principalement en usage dans les inventaires, les comptes, les citations, etc. Par abréviation, on écrit souvent *Id*. (Voir Ibidem et Item.)

IDENTIQUE. adj. des deux genres. Il veut la préposition *avec* devant son complément, lorsqu'il en a un. *Deux et deux sont identiques avec quatre.*

IDOLE. s. f. *Adorer une idole*. On le faisait autrefois du masc., ce qui était plus conforme à l'étymologie. Corneille a dit : *Et Pison ne sera qu'un idole sacré ;* et la Fontaine : *Jamais idole, quel qu'il fût.*

IDYLLE. s. f. *Une belle idylle*. On le faisait autrefois du masc. et du fém.

IGNÉ, ÉE. adj.— **IGNICOLE**. adj. — **IGNITION**. s. f. Dans ces trois mots, on prononce le *g* dur.

IGNORANCE. s. f. Dans le sens de fautes qui marquent une ignorance grossière, il a un pluriel : *Ce livre est plein d'ignorances impardonnables.*

IGNORANT. part. prés. du v. *ignorer*, et adj. verbal. *Elle est* ignorante *au dernier point*. On dit : *Ignorant en, sur* et *de*. Quand il s'agit d'une science ou de la partie scientifique d'un art, *ignorant* régit *en* devant le nom de la science ou de l'art. *Il est fort ignorant en géographie, en astronomie, en musique, en peinture*, et *sur* devant une expression générale : *Il est ignorant sur ces matières-là*. Il régit aussi la préposition *de*, mais lorsqu'il ne s'agit ni de science ni d'art : *C'est un homme fort ignorant des choses du monde. Être ignorant du fait.*

IGNORER. v. a. ou transit. *Ignorer*, suivi de *que*, veut le verbe suivant au subjonctif : *J'ignorais qu'il fût arrivé. Ne pas ignorer que*, veut au contraire l'indicatif : *Je n'ignore pas qu'il a voulu me nuire*. La raison en est simple : *ne pas ignorer*, c'est *savoir ;* cette locution exprime donc quelque chose de certain, de positif; tandis que *ignorer*, c.-à-d. *ne pas savoir*, a un sens négatif, et indique du doute, de l'incertitude.

IL. pron. pers. troisième personne masc.; le fém. est *elle*. Lorsque ce pron. suit le verbe, il est joint à ce verbe par un trait d'union ; et si le verbe finit par une voyelle, on met entre le verbe et le pronom un *t* euphonique, joint à l'un et à l'autre par un trait d'union. *Que fait-il? Est-elle barbare : Viendra-t-il? Aura-t-elle fini ?*

L'emploi de ce pronom rend souvent la phrase ambiguë. On évitera l'amphibologie si l'on remarque que le pronom *il*, ne pouvant s'employer que comme sujet, se rapporte nécessairement, par la construction, au sujet de la première proposition principale. Quand je dis: *Le capitaine fit venir le lieutenant, il le félicita*, ma phrase est claire; *il*, sujet de *félicita*, tient la place de *capitaine*, sujet de *fit venir*; mais si je dis: *Samuel offrit son holocauste à Dieu, et il lui fut si agréable qu'il lança au même moment de grands tonnerres contre les Philistins*, la phrase est louche et obscure, parce que les deux pronoms *il*, sujets des verbes *fut* et *lança*, paraissent se rapporter, par la construction, au sujet *Samuel*, tandis que, par le sens, ils se rapportent le premier à *holocauste*, le second à *Dieu*. *Molière a surpassé Plaute dans ce qu'il a fait de meilleur*. Il y a encore ici amphibologie: le pronom *il*, par lequel on veut désigner *Plaute*, se rapporte à *Molière*, par la construction; au lieu du pronom *il*, mettez *celui-ci, ce dernier*, l'amphibologie disparaîtra.

IL Y A, IL N'Y A. Voy. *Avoir*.

IL EST, IL N'EST. Voy. *Être*.

IL Y A, IL EST. Ces deux expressions s'emploient souvent l'une pour l'autre, du moins en prose, car en vers on dit toujours *il est*; cependant elles offrent quelque différence, et de bons écrivains ne les disent pas indifféremment dans les mêmes cas. « *Il est*, dit Laveaux, semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple, *il est des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais quand je dis: *il y a dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée. » Cette observation nous paraît juste; mais nous devons faire remarquer que dans la conversation on dit souvent *il y a*, dans beaucoup de cas où le sens exigerait *il est*.

ILÉON ou **ILÉUM**. s. m. Ce dernier mot se prononce *iléome*. T. d'Anatomie. Le dernier et le plus long des intestins grêles.

ILÉUS. s. m. On prononce le *s*. T. de Médecine. Sorte de maladie.

ILLÉGAL, ALE. adj. On prononce les deux *l*, ainsi que dans tous les mots commençant par *ill*. Le plur. est *illégaux*.

ILLISIBLE, INLISIBLE. adj. L'Académie admet ces deux mots comme parfaitement synonymes; plusieurs bons écrivains ne se servent d'*inlisible* que quand il s'agit d'une écriture ou de caractères qu'on lit difficilement; et même dans ce sens, *illisible* est plus fréquemment employé qu'*inlisible*.

IMAGINER. v. a. ou transit.

Imaginer, c'est se représenter quelque chose dans l'esprit, inventer. Ce verbe ne doit jamais être suivi de *que*, ni d'un infinitif; on ne doit pas dire : *J'imagine qu'il le fera; il imagine être bien vu;* mais, *Je m'imagine, il s'imagine.*

S'IMAGINER. v. a. pronominal. *S'imaginer*, c'est se figurer une chose, croire, penser, présumer. Les pronoms *me, te, se, nous, vous*, sont compléments indirects, et ne commandent jamais l'accord du participe : *Elle s'est imaginé que vous la cherchiez*, c'est-à-dire, *elle est ayant imaginé* à soi, etc. *Voici la chose qu'elles se sont imaginée*. Dans cette phrase, le participe varie, et s'accorde, non pas avec *se* mis pour *elles*, mais avec le complément direct *que*, mis pour *chose*. — *S'imaginer* ne demande point de préposition devant l'infinitif qui suit : *Il s'imagine être un grand docteur.*

IMBÉCILE. adjectif des deux genres. L'Acad. écrit ce mot avec un seul *l*.

IMBÉCILLITÉ. s. f. On fait sentir les deux *l*.

IMBROGLIO. s. m. Mot italien qui se prononce *imbroillo*, à l'italienne, ou *imbroille* à la française, sans faire sentir l'*i*, et en mouillant les *ll* (Acad.). Le plur. est *imbroglios*.

IMBU. part. passé de l'ancien verbe *imboire* (imbiber). Il ne se dit guère qu'au figuré : *Imbu de fausses doctrines, de mauvais principes.*

IMITATEUR. adj. Le fém. est *imitatrice*.

IMITER. v. a. ou transit. *Imiter l'exemple.* Voy. **EXEMPLE.**

IMMACULÉ, ÉE. adj. Sans tache de péché. Dans ce mot et dans tous ceux qui commencent par *imm*, on prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est propre.

IMMÉMORIAL, ALE. adj. On prononce les deux *m*, et l'i conserve le son qui lui est propre. Le pluriel masc. *immémoriaux* n'est guère usité; l'Acad. n'en donne point d'exemple.

IMMINENT, ENTE. adj. On prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est propre. Il signifie Qui est près de tomber sur quelqu'un, sur quelque chose. Il ne s'emploie guère que figurément : *Disgrâce imminente. Péril imminent.* Il ne faut pas le confondre avec *éminent*. (Voir ce mot.)

IMMISCER (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont immiscés dans cette querelle.* On prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est propre.

IMMONDICE. s. f. On prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est propre. Dans le sens d'Ordures, il ne s'emploie qu'au pluriel : *Les rues sont pleines d'immondices.* Au figuré, en termes de l'Écriture, il se dit au singulier : *Immondice légale*, impureté légale.

IMMORAL, ALE. adj. On prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est propre. L'Académie ne donne point

d'exemple du pluriel masc.; cependant rien n'empêche de dire *immoraux*, comme on dit *moraux*. De même que *moral*, il peut se dire des personnes: *Cet homme, qui passait pour fort moral, n'est qu'un franc hypocrite* (Acad.). *C'est l'homme le plus immoral que je connaisse* (Acad.).

IMPARDONNABLE. adj. Il ne se dit que des choses. En effet, on ne dit pas *pardonner une personne;* d'où il suit qu'on ne peut dire d'une personne *qu'elle est pardonnable*, ni *qu'elle est impardonnable;* il faut dire *excusable*, *inexcusable*.

IMPARISYLLABIQUE. adj. des deux genres. Le *s* se prononce fortement comme dans *syllabe*.

IMPASSE. s. f. Petite rue qui n'a point d'issue. Ce mot est synonyme de *cul-de-sac* et doit lui être préféré.

IMPARTIAL, ALE. adj. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc. La Harpe a dit: *Des juges impartiaux*. En général les grammairiens approuvent ce pluriel.

IMPATIENTANT. part. prés. du v. *impatienter*, et adj. verb. *Cette bavarde est* impatientante.

IMPATRONISER (S'). v. essentiellement pronominal. Le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Elle s'est impatronisée dans cette maison*.

IMPÉRATIF. s. m. Terme de Grammaire. Mode des verbes qui exprime commandement, exhortation, défense.

On joint un *s* euphonique à la deuxième personne singulière de l'impératif des verbes en *er*, lorsque cet impératif est suivi des particules *en* ou *y : Manges-en la moitié. Touches-y.* Voir **Aller**.

IMPÉRIAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *impériaux*.

IMPÉRITIE. s. f. Le *t* se prononce comme *c*.

IMPÉTRANT. part. prés. du v. *impétrer*. Il est substantif, et fait au fém. *impétrante*, pour désigner Celui, celle qui a obtenu des lettres du prince, un bénéfice, un diplôme, etc.

IMPORTER. v. n. ou intransit. Être d'importance, de conséquence. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes: *Cela m'importe beaucoup. Qu'importent ses menaces?* Il s'emploie aussi comme verbe impersonnel.

Qu'importe, que m'importe, etc., peuvent régir la préposition *de : Qu'importe de son amour ou de sa haine* (Acad.)? mais ce n'est guère que dans les phrases qui expriment comme celle-ci une alternative; et encore l'emploi de la préposition *de* est-il, dans ce cas, fort peu usité. On dit fort bien avec *de*, lorsque le subst. est pris dans un sens partitif: *Qu'importent de mauvaises plaisanteries?*

IMPOSANT. part. prés. du v. *imposer*, et adj. verbal. *Une figure* imposante. *Une assemblée* imposante.

IMPOSER. v. a. ou transit.

Il s'emploie absolument dans le sens d'inspirer du respect, de l'admiration, de la crainte : *Sa présence m'impose. Notre fière contenance imposa aux ennemis.* « *En imposer,* dit l'Académie, a été pris souvent dans le sens précédent ; mais il signifie plus exactement, Tromper, abuser, surprendre, en faire accroire. *Vous voulez en imposer à vos juges, à vos auditeurs. Ne le croyez pas, il en impose.*

IMPOSTEUR. s. m. Il se prend aussi adjectivement, et il n'a point de fém. correspondant.

IMPRÉGNER. v. a. ou transit. On mouille l'articulation *gn;* on ne la mouille pas dans *imprégnation,* mot qui n'est point dans le Dictionnaire de l'Académie, et qui cependant est assez usité.

IMPROBATEUR. adj. Le fém. est *improbatrice.*

IMPROMPTU. L'Acad. écrit aussi *in-promptu.* s. m. Il se prend aussi adjectivement, et s'écrit sans *s* au pluriel : *Personne ne fait mieux que lui des impromptu. Des vers impromptu.* L'Académie fait cependant cette remarque : Quelques-uns lui donnent un *s* au pluriel : *Faire des impromptus.* Nous pensons qu'*impromptu* en un seul mot est tout à fait français, et que son pluriel doit être soumis à la règle générale. Quant à *in-promptu,* qui conserve sa forme latine, il ne peut prendre un *s* au pluriel.

IMPROVISATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *improvisatrice.*

IMPRUDENCE. s. f. Il n'a de pluriel que lorsqu'il signifie Actions contraires à la prudence. *Il a fait souvent des imprudences.*

IMPUDENCE. s. f. Il n'a de pluriel que lorsqu'il signifie Actions, paroles impudentes : *Il mérite d'être châtié pour ses impudences.*

IMPUISSANCE. s. f. Il n'a point de plur.

INCENDIE. s. m. *Un vaste incendie.*

INCITANT. part. prés. du v. *inciter.* Il est adj. verbal en T. de Médecine : *Remèdes incitants,* Qui donnent du ton. Il s'emploie aussi substantivement.

INCLUS, INCLUSE. part. passé du v. inusité *inclure.* — *Ci-inclus,* cette locution s'emploie comme adverbe lorsqu'elle précède le verbe ou le substantif. *Ci-inclus, vous trouverez copie du contrat. Vous trouverez ci-inclus copie du contrat.* Néanmoins, si le substantif est précédé d'un article ou d'un adjectif déterminatif, *ci-inclus* est adj. et s'accorde, pourvu toutefois qu'il ne commence pas la phrase. *Vous trouverez ci-incluse la copie du contrat. Ci-inclus la copie du contrat.* Après le substantif, *ci-inclus* est toujours adjectif *La lettre ci-incluse.*

Ces observations s'appliquent à la locution *ci-joint.*

INCLÉMENCE. s. f. Il ne se dit pas au pluriel. Molière, il est vrai, s'en est servi ; mais il fait parler un marquis ridicule : *Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de*

mes plumes aux inclémences de la saison pluvieuse?

INCLINAISON. s. f. Obliquité des lignes droites ou des surfaces planes sur le plan de l'horizon. *L'inclinaison du terrain. L'inclinaison d'un mur.* Il ne faut pas confondre ce mot avec le suivant.

INCLINATION. s. f. Action de pencher la tête ou le corps. *Il fit une profonde inclination de tête.* — Disposition et pente naturelle à quelque chose. Il ne se dit guère que des personnes. *Inclinations vertueuses, vicieuses, basses.*

INCOGNITO. adv. On mouille *gn*. Il s'emploie aussi substantivement, mais seulement au singulier. *Ils gardèrent le plus strict incognito.*

INCONSOLABLE. adj. des deux genres. L'Académie ne le dit pas seulement des personnes, elle le dit aussi de la douleur : *Homme inconsolable. Douleur inconsolable.* (Voir CONSOLABLE.)

INCONNU, UE. adj. Il demande la préposition *à* devant son régime, au contraire de l'adjectif *connu*, qui veut la préposition *de* : *Il est connu de tout le monde. Il est inconnu à tout le monde.* Cependant, en poésie et dans le style élevé, on peut mettre *de* avant le régime de l'adjectif *inconnu* :

L'hymen est inconnu de la pudique abeille.
(DELILLE.)

INDÉFINI, IE. adj. Il se dit, en Grammaire, De ce qui exprime une idée vague ou générale, qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé.

Prétérit ou *passé indéfini*, temps de l'indicatif du verbe, qui indique l'action comme passée, mais sans relation nécessaire à une époque déterminée. *Le prétérit indéfini est un temps composé :* J'ai vu, j'ai fait, je suis venu, etc. (Acad.). Voir DÉFINI.

INCONVENANT, ANTE. adj. Qui ne convient pas. Le mot *inconvenance* n'est point dans le Dictionnaire de l'Académie.

INDEMNE. adj. Indemnisé. *Em* se prononce comme dans *Jérusalem*. Il en est de même des mots *indemnité*, *indemniser*.

INDEX. s. m. Table d'un livre. Le *x* se prononce fortement. *Il y a plusieurs index dans ce livre.*

INDICATEUR. s. et adj. m. L'Académie ne lui donne pas de féminin. Quelques grammairiens admettent le féminin *indicatrice*.

INDICATIF. s. m. T. de Grammaire. Mode verbal. — *Emploi de l'indicatif.* Voir MODE et TEMPS.

INDICE. s. m. *Des indices trompeurs.*

INDICULE. s. m. Diminutif d'*indice*.

INDIGNE. adj. des deux genres. On est indigne du bien et non du mal. *Il est indigne des grâces que vous lui faites. Il est indigne de vivre. Il s'est rendu indigne de vos bienfaits.* Conséquemment, c'est mal s'exprimer que de dire : *Il est indigne d'être puni. Il est indigne de mort, etc.* Dites : *Il ne mérite pas d'être puni, il ne mérite pas la mort.* Voir DIGNE.

INDIGNITÉ. s. f. Il n'a un pluriel que dans le sens d'Actions indignes ou d'affronts, d'outrages : *Commettre, faire des indignités. On lui a fait mille indignités.*

INDISCRÉTION. s. f. Il n'a de pluriel que quand il signifie Actions indiscrètes : *Faire des indiscrétions.*

INDISCRET. adj. Le fém. est *indiscrète.*

IN-DIX-HUIT. adj. et s. m. Le pluriel de ce mot, de *in-douze*, *in-octavo*, *in-quarto*, *in-folio*, s'écrit comme le singulier : Des *in-dix-huit*, des *in-douze*, des *in-octavo*, des *in-quarto*, c.-à-d. Des livres dans lesquels la feuille d'impression est pliée en *dix-huit* feuillets, en *douze*, en *huit*, en *quatre*. Des *in-folio*, Des livres dont les feuillets sont formés par la feuille d'impression laissée *en feuille* (in-folio), pliée seulement en deux pour être cousue.

INDOCILE. adj. des deux genres. Il demande la préposition *à* devant son régime : *Indocile au joug, aux leçons.* Ce régime est toujours un nom de chose ; on ne dit pas *indocile à une personne.*

INDOMPTABLE. adj. des deux genres. — **INDOMPTÉ, ÉE**. adj. Dans ces deux mots, on ne fait pas sentir le *p*, et *om* se prononce *on.*

IN-DOUZE. s. m. Voir IN-DIX-HUIT.

INDUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*, et se prend ordinairement en mauvaise part. On dit *induire à* et *induire en*. Induire *à erreur*, c'est être la cause volontaire ou involontaire de l'erreur où tombe une personne. Induire *en erreur* a toujours le sens de Tromper à dessein. Mais dans l'Oraison dominicale : *Ne nous induisez pas en tentation*, signifie Ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. (Acad.).

INDULGENT, ENTE. adj. On dit *indulgent à* et *pour* : *Il est trop indulgent pour ses enfants, à ses enfants* (Acad.). *Indulgent à* est peu usité ; on dit plus souvent *indulgent envers.*

INDULT. s. m. On fait sentir le *t*. Sorte de privilége accordé par le pape.

INÉBRANLABLE. adj. des deux genres. On dit *inébranlable à* et *contre* : *Ce roc est inébranlable à l'impétuosité des vents. Il demeure inébranlable contre la violence des vagues.*

INÉGAL, ALE. adj. Le pl. masc. est *inégaux.*

INEPTIE. s. f. On prononce *inepcie.*

INERTIE. s. f. On prononce *inercie.*

INEXPUGNABLE. adj. des deux genres. Le *g* se prononce fortement.

INEXTINGUIBLE. adj. des deux genres. *Gui* fait diphthongue.

IN EXTREMIS. Voir EXTREMIS.

INFECTER. v. a. ou transit. Gâter, corrompre, incommoder par communication de quelque chose de puant, de contagieux

ou de venimeux. *Ce marais infecte l'air. La peste avait infecté toute la ville.* Il se dit aussi au sens moral : *Il infecte le pays de cette hérésie* (Acad.). Il ne faut pas le confondre avec *infester*, qui signifie Ravager, désoler, tourmenter par des irruptions, par des courses hostiles, par des actes fréquents de violence et de brigandage : *Les pirates infestaient toutes les côtes.* Et par extension, en parlant des animaux nuisibles ou incommodes, des malins esprits, etc.: *Les rats infestent cette maison. On prétendait que les malins esprits infestaient ce château. Les mauvaises herbes infestent nos champs* (Acad.).

INFÉRIEUR, EURE. adj. Il veut la préposition *à* devant le second terme de comparaison. *Nous les regardons comme d'un ordre inférieur à nous* (Bossuet). *L'orbe de Mercure est inférieur à celui de Vénus* (Acad.). Devant le nom de la chose en quoi se reconnait l'infériorité on met *en* : *Inférieur* en *science*, en *savoir*, en *mérite. Les ennemis nous étaient inférieurs* en *forces*, en *nombre*, en *infanterie.*

INFERNAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *infernaux. Les dieux infernaux.*

INFESTER. v. a. ou transit. Voir INFECTER.

INFILTRER (S'). v. essentiellement pronomin. Le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous*, qui le précède. *L'eau s'est infiltrée dans le bois.*

INFINITÉSIMAL, ALE. adj. T. de Mathématiques. Il ne s'emploie guère avec un substantif masculin pluriel. Si ce pluriel était nécessaire, il ferait *infinitésimaux.*

INFINITIF. s. m. T. de Grammaire. Mode verbal. — *Emploi de l'infinitif.* Voyez MODE et TEMPS.

INFLUANT. part. prés. du v. *influer.*

INFLUENT, ENTE. adject. Qui a de l'influence, du crédit. *Un personnage influent, une personne influente.*

IN-FOLIO. s. m. Voir IN-DIX-HUIT.

INFRACTEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant.

INFUSOIRES. s. m. pl. sans sing T. d'Histoire naturelle. Animalcules qui ne vivent que dans les liquides, et que l'on y découvre à l'aide du microscope. Il s'emploie aussi adjectivement : *Vers infusoires.*

INGÉNIER (S'). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont ingéniés pour sortir de cet embarras.*

INGÉNIEUX, EUSE. adj. Il régit la préposition *à* devant un infinitif : *Ingénieux à se tourmenter, à mal faire.*

INGÉRER (S'). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde avec le pronom qui le précède : *Cette femme s'est toujours ingérée dans vos affaires.*

INGRAT, ATE, adj. Il de-

mande *envers* devant un complément de personne, et *à* devant un nom de chose : *Ingrat envers son bienfaiteur. Ingrat à tes bontés, ingrat à ton amour* (Voltaire).

INGRÉDIENT. s. m. La terminaison *ent* se prononce comme dans *prudent*.

INGUINAL, ALE. adj. L'*u* se prononce. Le pluriel masculin n'est pas usité; l'Académie n'en donne point d'exemples.

INHABILETÉ. s. f. Manque d'habileté.

INHABILITÉ. s. fém. T. de Jurisprudence. Incapacité. *La condamnation à une peine infamante perpétuelle, emporte inhabilité à recueillir aucune succession.*

INITIAL, ALE. adject. On prononce *inicial*. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin. Dumarsais, Beauzée, Boinvilliers et quelques autres grammairiens, disent *initials*.

INITIATION. s. f. — **INITIATIVE.** s. f. — **INITIER.** v. a. ou transit. On prononce *iniciacion, iniciative, inicier.*

INJURIEUX, EUSE. adj. Il régit *à* et *pour*. *Ce mémoire est injurieux aux magistrats. Cela est injurieux à la mémoire, à la famille de mon ami; injurieux pour lui, pour sa maison* (Acad.).

INJUSTICE. s. f. Il n'a de pluriel que quand il se dit pour actes d'injustice : *Commettre des injustices.*

INLISIBLE. adj. Voir ILLISIBLE.

IN MANUS. Voy. MANUS.

IN NATURALIBUS. Voyez NATURALIBUS.

INNÉ, ÉE. adj. On prononce les deux *n*. Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant.

INNOCENCE. s. f. On prononce *inocance*. Ce mot n'a pas de pluriel.

INNOCUITÉ. s. f. On prononce les deux *n*. Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible.

INNOMBRABLE. adj. des deux genres. — **INNOMBRABLEMENT.** adv. On ne prononce qu'un *n*.

INNOMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas encore reçu de nom. — **INNOMINÉ, ÉE.** adj. T. d'Anatomie, sans nom. On prononce les deux *n*.

INNOVATEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant. — **INNOVATION.** s. f. — **INNOVER.** v. a. ou transit. Dans ces trois mots on prononce les deux *n*.

IN-OCTAVO. adj. et s. Voir IN-DIX-HUIT.

INOCULATEUR. s. m. Le féminin correspondant est *inoculatrice*.

IN PACE, IN PARTIBUS, IN PETTO. Voyez PACE, PARTIBUS, PETTO.

IN-PROMPTU. Voyez IMPROMPTU.

IN-QUARTO. Voyez IN-DIX-HUIT.

INQUIET, INQUIÈTE. adj. *Être inquiet de* exprime la cause de l'inquiétude : *Elle est in-*

quiète de ne pas recevoir de nouvelles. — *Être inquiet sur* exprime l'objet de l'inquiétude : *Il est inquiet sur cette affaire, sur le sort de son ami.*

INQUIÉTANT. part. prés. du v. *inquiéter.* Il est adj. verb. dans le sens de Qui cause de l'inquiétude. *Situation* inquiétante.

INQUISITORIAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin. Ce pluriel, s'il était nécessaire, serait *inquisitoriaux.*

INSCRIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *écrire.*

INSÇU (À L'). On écrit plus souvent *insu.*

IN-SEIZE. adj. et s. Voir **IN-DIX-HUIT.**

INSINUANT. part. prés. du v. *insinuer.* Il est adject. verb. lorsqu'il se dit de quelqu'un qui a l'adresse et le talent de s'insinuer : *Des hommes* insinuants. Il se dit aussi des manières, du discours.

INSOMNIE. s. f. On prononce le *m.*

INSPECTEUR. s. m. Son correspondant féminin est *inspectrice,* quoique l'Académie ne le donne pas.

INSPIRATEUR. adj. Le fém. est *inspiratrice.*

INSTIGATEUR. s. m. Le féminin correspondant est *instigatrice.*

INSTILLATION. s. f. — **INSTILLER.** v. a. ou transit. Dans ces mots on prononce les deux *l. Instiller,* c'est Faire couler goutte à goutte.

INSTITUTEUR. s. m. Le féminin correspondant est *institutrice.*

INSTRUCTEUR. s. m. N'a point de fém. correspondant.

INSTRUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire.*

INSTRUMENTAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin. Quelques grammairiens disent formellement qu'il n'en a point.

INSU. s. m. Ignorance de quelque chose. Il ne s'emploie que dans la locution prépositive : *A l'insu de,* et dans les locutions analogues : *A mon insu, à son insu, à leur insu, etc.*

INSULTANT. part. prés. du v. *insulter.* Il est aussi adj. verb. et ne se dit que des choses : *Paroles* insultantes.

INSULTE. s. f. Il était masculin au siècle de Louis XIV. On lit dans Boileau *l'insulte sacré, un profane insulte.*

INSULTER. v. a. ou transit. *Insulter quelqu'un,* Le maltraiter de fait ou de parole : *Il est allé l'insulter jusque chez lui.* — *Insulter à quelqu'un, à quelque chose,* Manquer à ce que l'on doit aux personnes ou aux choses : *Il ne faut pas insulter aux malheureux. Insulter à ses juges, au public, à la misère publique.*

INTACT, ACTE. adject. On prononce le *c* et le *t.*

INTÉGRAL, ALE. adj. Le plur. masc. n'est pas usité, et l'Académie n'en donne point d'exemple.

INTELLECT. s. m. On pro-

nonce le *é* et le *t*; on fait aussi sentir les deux *l*. Faculté de l'âme qu'on nomme aussi *entendement*.

INTELLECTIF, **IVE**. adj. — **INTELLECTUEL**, **ELLE**. adj. — **INTELLIGENCE**. s. fém. — **INTELLIGENT**, **ENTE**. adj. — **INTELLIGIBLE**. adj. des deux genres. — **INTELLIGIBLEMENT**. adv. Dans tous ces mots on fait sentir les deux *l*.

INTERCOSTAL, **ALE**. adj. Le plur. est *intercostaux*. Qui est entre les côtes.

INTERDIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *médire*, et non comme *dire*; ainsi l'on dit au présent de l'indicatif *vous interdisez*, et non *vous interdites*.

INTÉRESSANT. part. prés. du v. *intéresser*, et adj. verb. *Une nouvelle* intéressante.

INTÉRIM. s. m. On prononce le *m*. Il ne s'emploie pas au pluriel.

INTERJETER. v. a. ou transit. T. de Jurisprudence. Il ne double point le *t* devant un *e* muet, comme *jeter*. *Ils interjetèrent appel de ce jugement* (Acad.).

INTERLIGNE. s. m. L'espace qui est entre les lignes écrites ou imprimées.

INTERLIGNE. s. f. Lame de métal qui sert, dans une imprimerie, principalement à séparer les lignes et à les maintenir.

INTERLOCUTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *interlocutrice*.

INTERMÉDIAIRE. adj. des deux genres. Qui est entre deux. Il s'emploie aussi comme substantif masculin. *Passer brusquement d'une idée à une autre sans intermédiaire.*

On lit dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1835: « *Intermédiaire* se dit particulièrement pour Entremise, moyen, voie, et quelquefois pour la personne entremise, interposée, etc. *Je me suis procuré cela par l'intermédiaire d'un tel.* » C'est là un usage abusif qui n'aurait pas dû être sanctionné par l'Académie. Les éditions précédentes n'admettent point cette acception du mot *intermédiaire*. Nous pensons qu'il vaut mieux dire *par l'entremise d'un tel.*

INTERPELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

INTERRÈGNE. s. m. On prononce les deux *r*.

INTERROGATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *interrogatrice*. L'*e* de la seconde syllabe est ouvert, et l'on ne prononce qu'un *r* dans ce mot et dans INTERROGANT, adj.; INTERROGATIF, IVE, adj.; INTERROGATION, s. f.; INTERROGATOIRE, adj. des deux genres; INTERROGER. v. a. ou transit.

INTERROMPRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *rompre*. L'*e* de la seconde syllabe est ouvert, et l'on ne prononce qu'un *r* dans ce mot et dans INTERRUPTEUR, INTERRUPTION.

INTERRUPTEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant. Voir INTERROMPRE.

INTERSTICE. s. m. *Les interstices sont remplis.*

INTERVALLE. s. m. *Un long intervalle.*

INTERVENANT. part. prés. du v. *intervenir.* Il est adj. verb. en termes de Pratique. *Partie* intervenante *dans un procès.*

INTERVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir*, et prend *être* dans ses temps composés.

INTESTINAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *intestinaux.*

IN-TRENTE-DEUX. adj. et s. Voir IN-DIX-HUIT.

INTRIGANT, E. adj. Qui se mêle de beaucoup d'intrigues. *Ce sont des hommes fort intrigants.* Il est aussi substantif : *Des intrigants.*

INTRIGUANT. part. prés. du v. *intriguer.* Voir INTRIGANT.

INTRODUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire.*

INTROÏT. s. m. On prononce le *t* final.

INTRUS. part. passé du verbe inusité *intrure ;* le féminin est *intruse.* Il s'emploie aussi substantivement.

INTUSSUSCEPTION. s. fém. On prononce les deux *s.* Introduction d'un suc ou d'une matière quelconque dans un corps organisé.

INVECTIVER. v. n. ou intransit. On ne doit donc pas dire *invectiver quelqu'un.* Il faut dire *Invectiver contre quelqu'un,* comme on dit *Invectiver contre le vice.*

INVENTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *inventrice.*

INVESTIGATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *investigatrice.*

INVÉTÉRER (S'). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Cette habitude s'est invétérée.* Lorsque ce verbe est placé immédiatement après *laisser,* on sous-entend presque toujours le pronom. *Une mauvaise habitude qu'on a laissée invétérer.*

INVRAISEMBLABLE. adj. — **INVRAISEMBLANCE.** s. f. Le *s* se prononce fortement.

IODE. s. m. T. de Chimie, *L'iode est employé avec succès contre les goitres.*

IRIS. s. m. On prononce le *s.* On l'a fait autrefois du féminin. *Iris,* personnage mythologique, est du féminin.

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. Qui n'est point selon les règles; qui ne suit point les règles.

VERBES IRRÉGULIERS. Les grammairiens donnent une très-longue liste de verbes irréguliers; mais la langue française n'en a réellement qu'un petit nombre. Pourquoi, par exemple, *dormir,* qui forme régulièrement tous ses temps dérivés, serait-il plutôt irrégulier que *finir?* Est-ce parce que le présent de l'indicatif de l'un est *je finis,* et celui de l'autre *je dors?* Mais si *dormir* avait été pris pour modèle de conjugaison, les rôles eussent été intervertis, et *finir* aurait passé pour irrégulier. Dira-t-on que dans *je dors* la lettre *m* du ra-

dical manque? Mais si l'on n'appelle régulières que les formes composées entièrement et absolument du radical et de la terminaison, *finissant* est irrégulier, car la terminaison du participe présent de ce verbe, dont le radical est *fin*, devrait être *ant*, et non *issant*.

Les seuls verbes véritablement irréguliers sont donc les verbes qui ne suivent point les règles de la formation des temps. Il n'y en a guère qu'une trentaine, y compris les verbes *être* et *avoir*. Ce sont ; dans la Ire conjugaison, *Aller, envoyer*. Dans la 2e conjugaison : *Acquérir*, et ses analogues *conquérir, requérir, s'enquérir ;* ensuite *courir, cueillir, mourir, tenir, venir*, et leurs composés, comme *obtenir, revenir*. Dans la 3e conjugaison : *Asseoir, mouvoir, pouvoir, prévaloir, savoir, valoir, voir, vouloir*. Dans la 4e conjugaison : *Boire, faire*. Enfin, parmi les verbes défectifs : *Faillir, saillir, déchoir, échoir, falloir, pleuvoir* et *seoir*.

IRRITANT. part. prés. du v. *irriter*. Il est adj. verb. et subst. en termes de Médecine, pour désigner des médicaments qui déterminent une irritation en quelque partie du corps : *Faire usage des* irritants; et en termes de Jurisprudence, dans le sens de Qui casse, qui annule : *Clause* irritante. — Dans le mot *irritant*, ainsi que dans tous ceux qui commencent par *irr*, on prononce les deux *r*.

ISCHION. s. m. — **ISCHURÉTIQUE**. adj. — **ISCHURIE**. s. f. Dans ces mots *ch* se prononce comme *k*.

ISSU. part. passé du verbe inusité *issir*. Le féminin est *issue*.

ISTHME. s. m. *Un isthme très-étroit*.

ITEM. adv. Mot tiré du latin, signifiant De plus. On s'en sert dans les comptes, les mémoires, les états. *J'ai donné tant pour cela, item pour cela*. On prononce *itème*. — Il est quelquefois substantif, et signifie Un article de compte ; il est alors invariable au pluriel. *Voilà bien de petits item*. (Voir Idem et Ibidem.)

IVOIRE. s. m. *Cet ivoire est bien blanc*. Vaugelas et Thomas Corneille le faisaient du féminin.

IVRESSE. s. f. Il ne se met au pluriel que dans le sens de *passions : Le réveil suit de près vos trompeuses ivresses* (J. B. Rousseau).

IVROGNE. adj. et subst. m. Le fém. correspondant est *ivrognesse*.

J

J. s. m. Lettre consonne, la dixième de l'alphabet. On la nomme *ji*, suivant l'appellation ancienne, et *je*, suivant l'appellation moderne; elle ne se redouble dans aucun mot.

JACONAS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Espèce de mousseline.

JACULATOIRE. adject. des deux genres qui ne s'emploie

que dans cette locution; *Oraison jaculatoire*, c.-à-d. Prière courte et fervente.

JADIS. adv. On prononce le *s*. Autrefois.

JAILLIR. v. n. ou intransit. On mouille les *ll*. Sortir impétueusement, inopinément.

JAILLISSANT. part. prés. du v. *jaillir*, et adj. verb. *Fontaine jaillissante*.

JAILLISSEMENT. s. m. Les *ll* sont mouillés. Action de *jaillir*.

JALONNEUR. s. m. T. d'Art militaire. Homme qui se place ou que l'on place en guise de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

JALOUX, JALOUSE. adj. Qui a de l'envie, de la jalousie. Il s'emploie aussi comme substantif. *Des transports jaloux*. *Un vieux jaloux*.

JAMAIS. adv. de temps. En aucun temps. — *A jamais*, toujours. — *Pour jamais*, pour toujours.

JARDONS. s. m. pl. n'ayant point de sing. T. d'Art vétérinaire. Tumeurs calleuses qui viennent en dehors du jarret d'un cheval.

JARRE. s. f. Grand vase de terre vernissée pour mettre de l'eau, de l'huile, etc.

JARS. s. m. Le mâle de l'oie.

JAUNÂTRE. adj. des deux genres. Qui tire sur le jaune.

JAUNE. adj. des deux genres. Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. — Il est aussi substantif masculin pour désigner la Couleur jaune. — *Montrer à quelqu'un son bec jaune*, Lui montrer sa sottise, son ignorance. Voir **BÉJAUNE**.

JAUNISSANT. part. prés. du v. *jaunir*, et adj. verb. *Les moissons jaunissantes*.

JE. pronom de la première personne du singulier. Il est toujours sujet de la proposition, et il se met ordinairement avant le verbe. *Je lis*, *je marche*. Quand le verbe commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, on élide l'*e* et on dit: *J'avance*, *j'écris*, *j'honore*. Il se met après le verbe dans les façons de parler interrogatives, admiratives, optatives. Par exemple : *Que ferai-je? où suis-je? irai-je? lui dis-je, lui répondis-je*. Nous ferons remarquer que, dans les phrases interrogatives, si le sens demande l'emploi du présent de l'indicatif, du présent ou de l'imparfait du subjonctif, et que ces temps appartiennent à un verbe qui se termine par un *e* muet, il faudra changer cet *e* muet en *é* fermé; ainsi *j'aime* fera *aimé-je ; je dusse, dussé-je ; je puisse, puissé-je*.

On écrit de même au parfait : *Aimai-je, dansai-je*, formes qui sont l'inversion de *j'aimai, je dansai;* mais gardez-vous bien d'écrire *fussai-je, eussai-je, dussai-je, puissai-je*, au lieu de *fussé-je, eussé-je, dussé-je, puissé-je*. C'est ici l'imparfait du subjonctif *je fusse, j'eusse, je dusse*, et le présent du subjonctif *je puisse*.

Dans le cas où *je*, mis après

un verbe, doit produire un son dur et désagréable, comme dans les verbes composés d'une seule syllabe au présent de l'indicatif, *je lis*, *je sors*, il faudrait prendre une autre tournure de phrase.

Ce pronom se répète devant les verbes qui sont à des temps différents. *Je sors aujourd'hui et je sortirai tous les jours*. Quand les verbes sont au même temps et qu'il n'y a pas d'opposition, on peut ne pas répéter le pronom : *Je lis et écris toute la journée*.

JECTISSES. adj. fém. plur. Il se dit des terres qui ont été remuées ou transportées. En T. de Maçonnerie, on l'entend des pierres qui peuvent se poser à la main.

JEJUNUM. s. m. On prononce *jéjunome* (Acad.). T. d'Anatomie emprunté du latin. Le second intestin grêle.

JET. s. m. Action de jeter. On prononce comme s'il y avait *jai*.

Jet d'eau se dit de l'eau qui s'élance d'une fontaine jaillissante et qui s'élève. (Voir JEU D'EAU.)

JETÉ. s. m. Sorte de pas dans la danse.

JETÉE. s. f. Amas de pierres, de sable, pour former l'entrée d'un port, pour rendre praticable un mauvais chemin.

JETER. v. a. ou transit. On double le *t* lorsque cette lettre est suivie d'un *e* muet. *Je jette, tu jettes, il jette; ils jettent; je jetterai, j'ai jeté*.

JEU. s. m. Au plur. *jeux*. Divertissement, récréation. En T. d'Architecture hydraulique, *Jeu d'eau*, se dit de la diversité des formes que l'on fait prendre aux *jets d'eau*.

JEUNE. adj. des deux genres. Qui n'est guère avancé en âge. *Un jeune homme, un jeune médecin*. *Jeune* se dit particulièrement pour *cadet*, par opposition à *aîné*. *Un tel, le jeune*. Il se dit aussi par opposition à *ancien*. *Pline le jeune*.

Quand cet adjectif est précédé de l'article, on ne peut le placer indifféremment après ou avant son substantif. *Le jeune Pline* signifierait que Pline n'était pas âgé, tandis que *Pline le jeune* se dit pour distinguer celui-ci de Pline l'ancien.

On dit *jeune homme* au singulier, et *jeunes gens* au pluriel. Cependant La Fontaine a intitulé une de ses fables : *Le vieillard et les trois jeunes hommes*.

Jeunes de langue. On appelle ainsi des jeunes gens que le gouvernement entretient pour apprendre les langues orientales. Dans cette locution, *jeune* est substantif.

JEÛNE. s. m. Abstinence d'aliments par esprit de mortification.

JEÛNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jeûne.

JOIGNANT. On mouille le *gn*. Part. prés. du v. *joindre*, et adj. verb. *Les prairies joignantes aux miennes*.

JOINDRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je joins, tu joins, il joint; nous joignons, vous joignez, ils joignent*. —

Imparf. *Je joignais, tu joignais, il joignait; nous joignions, vous joigniez, ils joignaient.* — Passé défini. *Je joignis, tu joignis, il joignit; nous joignîmes, vous joignîtes, ils joignirent.* — Futur. *Je joindrai, tu joindras, il joindra; nous joindrons, vous joindrez, ils joindront.* — CONDIT. Prés. *Je joindrais, tu joindrais, il joindrait; nous joindrions, vous joindriez, ils joindraient.* — IMPÉR. *Joins, qu'il joigne; joignons, joignez, qu'ils joignent.* — SUBJ. Prés. *Que je joigne, que tu joignes, qu'il joigne; que nous joignions, que vous joigniez, qu'ils joignent.* — Imparf. du subj. *Que je joignisse, que tu joignisses, qu'il joignît; que nous joignissions, que vous joignissiez, qu'ils joignissent.* — PARTIC. Prés. *Joignant.* — Passé: *Joint, jointe.*

Joindre, dans le sens d'*unir*, *allier*, demande la préposition *à* ou la préposition *avec*. *Quand il a vu qu'il était trop faible, il s'est* joint *à un tel*, avec *un tel* (Acad.). Joindre *la prudence à la valeur*, avec *la valeur* (Id.). On peut dire aussi : Joindre *la prudence* et *la valeur* (Id.).

Dans le sens d'*ajouter*, ce verbe ne demande que la préposition *à* : Joignez *cette maison* à *la vôtre* (Acad.). *Il faut* joindre *ce petit traité* au *livre que vous avez fait* (Id.).

JOINT, JOINTE, participe. *A mains jointes, à pieds joints.* *Ci-joint*, ici joint, joint à ceci. *Ci-joint* est invariable quand le substantif qui suit est employé sans article, ou lorsque, précédant un substantif qui a l'article, il commence la phrase. *Vous trouverez ci-joint une lettre. La lettre que vous trouverez ci-jointe.* Voir **INCLUS**.

Joint que, locut. conjonct. Ajoutez que.

JOINT. s. m. Articulation, endroit où deux os se joignent.

JONC. s. m. Le *c* ne se prononce pas.

JONCHETS. s. m. plur., ou **HONCHETS**. Petits bâtons menus, jeu d'enfants.

JONGLEUR. s. m. Joueur de tours, charlatan. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

JONQUILLE. s. fém. Plante, fleur de cette plante. Ce mot, employé à la suite d'un substantif pour désigner la couleur, reste invariable. *Des rubans* jonquille. (Voir **ADJECTIF**, *désignant les couleurs*.)

JOSEPH. adj. T. de Papeterie. Nom que l'on donne à une sorte de papier mince et transparent. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel. On dit *du papier joseph*.

JOUER. v. n. ou intransit. Se récréer, se divertir. — INDICATIF. Prés. *Je joue, tu joues, il joue; nous jouons, vous jouez, ils jouent.* — Imparf. *Je jouais, tu jouais, il jouait; nous jouions, vous jouiez, ils jouaient.* — Passé défini. *Je jouai, tu jouas, il joua; nous jouâmes, vous jouâtes, ils jouèrent.* — Futur. *Je jouerai, tu joueras, il jouera; nous jouerons, vous jouerez, ils joueront.* — CONDIT. Prés. *Je jouerais, tu jouerais,*

il jouerait; nous jouerions, vous joueriez, ils joueraient. — IMPÉR. *Joue, qu'il joue; jouons, jouez, qu'ils jouent.* — SUBJ. Prés. *Que je joue, que tu joues, qu'il joue; que nous jouïons, que vous jouiez, qu'ils jouent.* — Imparf. *Que je jouasse, que tu jouasses, qu'il jouât; que nous jouassions, que vous jouassiez, qu'ils jouassent.* — PART. Prés. *Jouant.* — Passé. *Joué, jouée.*

Jouer signifie, par extension, Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. *Jouer du violon, de la harpe, du hautbois. Jouer* est un mot générique qui se dit de tous les instruments de musique.

Jouer est v. a. ou transit. dans le sens de Faire un coup au jeu, hasarder quelque chose; dans le sens de *jouer quelqu'un*, le tromper; *jouer un morceau de musique*, c.-à-d. l'exécuter; *jouer un rôle.*

SE JOUER, v. pronominal. Se moquer. Son participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède: *Elle s'est* jouée *de nous. Vous* vous *êtes* joués *de lui.*

JOUEREAU. s. m. On prononce *joûreau.* Celui qui joue mal à quelque jeu, ou qui hasarde peu au jeu.

JOUEUR, JOUEUSE. subst. Celui, celle qui joue.

JOUG. s. m. On fait sentir légèrement le *g* comme *gue*, dans ce mot, même lorsqu'il est immédiatement suivi d'un autre mot commençant par une consonne. Pièce de bois qui sert à atteler les bœufs. *Au figuré,* Servitude, assujettissement.

JOUJOU. s. m Jouet d'enfant. Au plur. *joujoux.*

JOUIR. v. n. ou intransit. Avoir l'usage, la possession de quelque chose, et en tirer tous les fruits, tous les avantages. Il se dit de toute chose qui produit du bien-être, de l'agrément. C'est à tort que certaines personnes disent : *Jouir d'une mauvaise santé, d'une mauvaise réputation.* On ne peut parler d'une manière plus ridicule.

JOUISSANT. part. prés. du v. *jouir,* et adj. verb. en T. de Jurisprudence. *Une femme jouissante de tous ses droits.*

JOUR. s. m. Clarté, lumière que le soleil répand. Manière dont un objet est frappé par la lumière. *Jour civil,* espace de vingt-quatre heures qui se prend de minuit à minuit. *Jour naturel,* temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil. *Jour astronomique,* espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, d'un midi à l'autre. *Jours gras,* les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi.

Jours, au pluriel, se dit particulièrement de La vie, de l'existence. *Nos jours sont comptés.*

JOURNAL. adj. m. Qui est relatif à chaque jour. *Livre journal,* Registre où l'on écrit jour par jour. Au pluriel, *journaux.*

JOURNAL. s. m. Relation jour par jour de faits, d'événements. Ouvrage quotidien et périodique publié par feuilles,

par numéros. Au pluriel, *journaux*.

JOURNALIER, IÈRE. adj. Qui se fait chaque jour; inégal, capricieux. *Occupation journalière. Cette femme est journalière.*

JOURNALIER. s. m. Ouvrier qui travaille à la journée. Dans ce sens, il n'a pas de correspondant féminin.

JOURNALISTE. s. m. Celui qui rédige un journal, qui travaille à la rédaction d'un journal.

JOURNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis le moment où l'on se lève jusqu'à celui où l'on se couche. Travail d'un ouvrier pendant un jour; le salaire de la journée; le chemin que l'on fait pendant une journée; il signifie aussi *un jour de bataille*, ou *la bataille même. La journée d'Austerlitz.*

JOUVENCEAU. s. m. Jeune homme. Le féminin correspondant est *jouvencelle*. Ces deux expressions ont vieilli; on les emploie par plaisanterie.

JOVIAL, ALE. adj. Gai, joyeux. Il n'a point de pluriel masculin.

JOYAU. s. m. Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries. Au pluriel, *joyaux*.

JUBILAIRE. adj. des deux genres. Qui appartient au jubilé.

JUDAÏQUE. adj. des deux genres. Qui appartient aux Juifs.

JUDICIAIRE. adj. des deux genres. Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. *La police judiciaire.*

JUDICIAIRE. s. f. La faculté de juger.

JUGER. v. a. ou transit. Décider une affaire, un différend, en qualité de juge, d'arbitre; se former une opinion sur une personne, sur une chose. Dans ce dernier sens, il régit la préposition *de*. *Juger des gens sur l'apparence. L'œil juge des couleurs.*

JUGULAIRE. adj. des deux genres. T. d'Anatomie. Qui appartient à la gorge.

JUGULAIRES. s. f. pl. Mentonnières d'un shako, d'un casque.

JUIF, JUIVE. s. et adj. On fait sentir le *f* dans *juif* au sing. et au plur.

JUILLET. s. m. On mouille les *ll*.

JUJUBE. s. f. Le fruit du jujubier. Pâte de jujube.

JULEP. s. m. On prononce le *p*. T. de Médecine. Potion adoucissante.

JULIENNE. adj. fém. qui n'a point de masculin. T. de Chronologie. Il se dit de l'année commune, suivant la correction de Jules César.

JULIENNE. s. f. T. de Botanique. Genre de plantes crucifères qui se rapprochent beaucoup des giroflées.

JULIENNE. s. f. T. de cuisine. Sorte de potage fait avec différentes herbes et différents légumes.

JUMEAU, JUMELLE. adj. Il se dit de deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement. *Frères jumeaux,*

sœurs jumelles. Il se dit aussi de deux fruits joints ensemble. *Cerises jumelles.* Ne le confondez pas avec *gémeau*, subst. masc. qui n'est usité qu'au pluriel *gémeaux*, pour signifier L'un des douze signes du zodiaque.

On appelle *lits jumeaux* deux lits de même forme et de même dimension, placés parallèlement dans la même pièce.

JUMELLES. s. f. pl. T. de Charpenterie. On appelle ainsi deux pièces de bois montantes qui entrent dans la construction d'un pressoir. On donne aussi ce nom à une lorgnette double dont on se sert surtout au spectacle.

JUPITER. s. m. On prononce le *r*. T. d'Astronomie. Planète qui est entre Pallas et Saturne, et qui fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours.

JURATOIRE. adj. T. de Jurisprudence. Il n'est usité que dans cette locution : *Caution juratoire.*

JURÉ, ÉE. adj. Il se disait autrefois de ceux qui, pour obtenir la maîtrise dans une corporation, avaient fait les serments requis.

JURÉ. s. m. Il se dit d'un citoyen appelé à prononcer sur l'existence d'un crime, d'un délit. Il ne faut pas le confondre avec *jury*.

JUREUR. s. m. Celui qui a la mauvaise habitude de jurer. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

JURI. s. m. On écrit plutôt *jury*. Voir ce mot.

JURIDIQUE. adj. des deux genres. Qui se fait en justice.

JURISCONSULTE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des lois, qui donne des avis sur des questions de droit.

JURISTE. s. m. Celui qui écrit sur des matières de droit.

JURY. s. m. Quelques-uns écrivent *juri*, dit l'Académie, qui cependant a adopté *jury*: Le *jury* est le corps, la réunion des *jurés*.

JUS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Suc, liqueur que l'on tire de quelque chose.

JUSQUE. prépos. qui marque un certain terme qu'on n'excède point. Elle exige toujours à sa suite une préposition avec son complément. *Jusque dans les enfers. Jusque par-dessus la tête. Jusqu'à nouvel ordre.*

On écrit quelquefois *jusques* avec un *s* à la fin, lorsque ce mot est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle. Alors on fait sentir la liaison entre *jusques* et le mot suivant. *Jusques au ciel. Jusques à quand.*

Jusque, suivi de *là*, adverbe, prend toujours un trait d'union. *Ils en vinrent jusque-là*, c. à-d. à tel point *que l'on crut qu'ils allaient se battre.*

Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui. (Voir **A**.)

JUSTAUCORPS. s. m. Il s'écrit sans trait d'union. Espèce de vêtement.

JUSTE. adj. des deux genres. Équitable, conforme au droit, à la raison, aux règles propres à certaines choses. Il s'emploie

aussi comme adverbe, et signifie Dans la juste proportion, ou Exactement, comme il faut, précisément. *Peser juste. Ces marchandises ont été pesées juste.*

Au juste. locut. adverbiale. Justement, précisément.

JUSTE. s. m. Habillement de paysanne.

JUSTICIABLE. adj. des deux genres. Qui doit répondre devant certains juges.

JUSTICIER. v. a. ou transit. Ce mot est de quatre syllabes. Infliger à quelqu'un un châtiment corporel, en exécution d'un arrêt de justice.

JUSTICIER. s. m. Ce mot n'est que de trois syllabes. Celui qui aime à faire, à rendre justice, qui a droit de justice en quelque lieu.

JUSTIFIABLE. adj. des deux genres. Qui peut être justifié.

JUSTIFIANT. part. prés. du v. a. *justifier,* et adj. verbal. *La grâce justifiante. La foi justifiante.* Il n'est employé comme adjectif verbal que dans ces locutions.

K

K. s. m. Onzième lettre de l'alphabet. On la nomme *Ka,* suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ke,* suivant la méthode moderne.

KAKATOËS. s. m. T. d'Histoire naturelle. Nom d'une sorte de perroquet. On prononce *kakatoua.* Quelques personnes disent, par corruption, *katakoua* (Acad.). Voir CACATOIS.

KANDJAR. s. m. Sorte de poignard à lame très-large. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent et prononcent *kangiar.*

KANGUROO. s. m. L'Académie ne dit pas si la dernière syllabe de ce mot se prononce en faisant sentir les deux *o,* ou si l'on doit dire *rou,* à la manière anglaise; cette dernière prononciation nous paraît être la meilleure.

KARABÉ. s. m. On écrit ordinairement *carabé.*

KARAT. s. m. On écrit plus souvent *carat.*

KATAKOUA. s. m. Voyez KAKATOËS.

KERMÈS. s. m. On prononce le *s.* Espèce de cochenille.

KERMESSE ou **KARMESSE,** s. f. Nom qu'on donne en Hollande et dans les Pays-Bas à certaines fêtes annuelles.

KILOGRAMME. s. m. On dit souvent par abréviation, dans le commerce, *kilo. Cinquante kilos* (Acad.). On peut dire *kilo,* mais il nous semble qu'on devrait écrire *kilog.*, tout en prononçant *kilo.* En effet, l'abréviation *kilo.* peut tout aussi bien désigner un *kilomètre* ou un *kilolitre* qu'un *kilogramme.* Quant au pluriel *kilos,* c'est un véritable barbarisme : il n'est pas permis de mettre la marque du pluriel à une abréviation, à la moitié d'un mot; on devrait écrire

cinquante kilo., ou mieux *cinquante kilog.*

KININE. s. f. On écrit plus souvent *quinine.*

KIRSCH-WASSER. s. m. On prononce *kirche-vasseur* (*eur* bref); et l'on dit souvent, par abréviation, *kirsch.*

KLEPHTE. s. m. On écrit aussi *clephte.* (Voir ce mot.)

KNOUT. s. m. On prononce le *t.* Supplice du fouet en Russie.

KOPECK. s. m. On écrit aussi *copeck.* (Voir ce mot.)

KORAN. s. m. On écrit aussi *Coran.* (Voir ce mot.)

L

L. s. f. et m.; consonne. La douzième lettre de l'alphabet. Le son propre de cette lettre, suivant l'appellation moderne, est *le*, comme dans le mot *leçon;* alors elle est du genre masculin. Quand on l'appelle *elle*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, elle est du genre féminin.

Au commencement des mots, elle conserve toujours le son qui lui est propre, comme dans *lapin, larron;* au milieu d'un mot, elle le conserve également lorsqu'elle est entre deux voyelles, comme dans *filer, voler, modèle, fidèle, appeler.* A la fin des mots, elle se fait ordinairement entendre, comme dans *profil, puéril, subtil, fil,* etc. Il faut en excepter *baril, chenil, coutil, fenil, fournil, fusil, outil, gril, nombril, persil, sourcil, soûl* (Laveaux).

On double le *l*, savoir :

1° A la fin des substantifs et des adjectifs terminés par le son *elle* ou *èle*, comme *cervelle, dentelle, belle, cruelle, nouvelle.* Excepté : *clientèle, érésipèle, fidèle, grèle, modèle, parallèle, poêle, zèle.*

2° Dans les verbes qui ont l'infinitif en *eler*, lorsque, après la consonne *l*, se trouve un *e* muet; ainsi, *appeler* s'écrit, au présent de l'indicatif, *j'appelle, tu appelles, il appelle; nous appelons, vous appelez, ils appellent.*

Il faut excepter les verbes *bourreler, celer, déceler, dégeler, geler, harceler, marteler, modeler, peler*, qui s'écrivent *je cèle, je dégèle, je gèle, je harcèle,* etc. V. CONJUGAISON.

Remarque : les verbes en *éler* ne doublent jamais le *l. Révéler,* fait *je révèle.*

3° Dans les mots suivants commençant par *al*, et leurs dérivés :

Allah, allaiter, allantoïde, allécher, allée, alléger, alléguer, allégorie, allégresse, alléguer, alléluia, allemand, aller, alleu, alliage, alliance, allitération, allobroge, allocation, allocution, allodial, allonger, allouer, alluchon, allumer, allure, alluvion.

Un bien plus grand nombre de mots commençant par *al* ne doublent point *l;* tels sont : *alarme, aligner, aliment, alors, alouette,* etc..

4° Dans la plupart des mots commençant par *col*, tels que *collection, collége, coller, collerette, collet, colline,* etc. Les

exceptions les plus usitées sont *colère, colibri, colifichet, colique, colis, colombe, colonie, colonne, colonel, colorer, coloquinte, colosse,* et leurs dérivés.

5° Dans les mots commençant par le son *il*, comme *illégal, illégitime*, etc. Les seuls mots commençant par *il* avec un seul *l* sont *île, Iliade, îlot, ilote, ilotisme,* et quelques termes de médecine.

6° Enfin on redouble *l* dans *balle, dalle, noix de galle, la halle, un intervalle, une malle, une salle, une stalle,* et dans un grand nombre de verbes en *aller*, comme *installer, emballer;* mais on écrit par un seul *l, gale* (maladie), *mâle* (un mâle, une voix mâle), *le hâle, sale* (malpropre), *avaler, ravaler,* etc.

Cette lettre, quand elle est double et qu'elle est précédée de *ai, ei, oui,* se prononce mouillée, comme dans ces mots, *travailler, maille, bailler, veiller, recueillir, fouiller, grenouille*. Elle se prononce de même dans quelques mots où elle n'est précédée que d'un *i*, comme dans ceux-ci : *fille, quille, briller,* et dans plusieurs autres que nous indiquons en leur lieu (Acad.).

La même prononciation est suivie dans les mots qui finissent en *ail, eil, ueil* et *ouil*, comme *travail, réveil, cercueil, œil, fenouil,* et dans quelques autres qui finissent par *il*, comme *péril; mil,* signifiant millet.

Nous donnons en leur lieu les mots dans lesquels les *ll* sont mouillés.

LA. article fém. Voy. LE.

LA. pronom relat. Voy. LE.

LÀ. adv. démonstrat. *Je vais là. Je demeure là. D'ici là, il y a deux kilomètres.*

LÀ se met souvent à la suite des pronoms démonstratifs et des noms, pour leur donner une désignation plus précise. *Celui-là, celle-là, ceux-là, ce temps-là, cet homme-là.* Dans ce cas, on doit mettre un trait d'union entre *là* et le mot qui le précède.

Il est employé quelquefois par une sorte de redondance, et pour donner plus de force à la phrase. *C'est là de la vertu. C'est là ce que vous auriez dû faire.* Dans ces locutions, il ne faut pas de trait d'union.

DE LÀ, sans trait d'union, de ce lieu-là, de ce point-là, de ce sujet-là, de cette chose-là. *De là au village, il y a cent pas. Tirez-vous de là. De là sont venues les guerres civiles.*

DE-LÀ ou DELÀ. prép. Voyez *Delà.*

DÈS LÀ. Voy. *Dès lors.*

PAR LÀ (sans trait d'union). Par ce lieu-là, par ce moyen-là.

PAR-CI PAR-LÀ (avec un trait d'union), en divers endroits, de côté et d'autre; à diverses reprises.

JUSQUE-LÀ (avec un trait d'union). Jusqu'à ce lieu, jusqu'à ce temps.

LA LA. locut. fam., espèce d'interjection. *La la, ne pleurez plus. La, en voilà assez.*

LA LA. adv. *A-t-il bien travaillé? La la,* c.-à-d. médiocrement.

LA. s. m. T. de Musique. La

sixième note de la gamme. Il se dit aussi d'une certaine corde de quelques instruments. *Remettez un* la *à votre violon.*

LABARUM. s. m. On prononce *labarome.* Étendard sur lequel Constantin fit mettre une croix et le monogramme de J.-C.

LABIAL, ALE. adj. Qui a rapport aux lèvres. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc. Dumarsais et Beauzée ont dit *labials*. Du reste, au pluriel, il ne se dit guère qu'avec des subst. fém. *Muscle labial. Lettres labiales. Consonnes labiales.*

LABILE. adj. des deux genres. Il ne se dit que de la mémoire. *Mémoire labile*, c.-à-d. qui fait souvent défaut.

LABORATOIRE. s. m. Local disposé pour des opérations de chimie. Atelier garni de fourneaux.

LABORIEUX, EUSE. adj. Il se dit des personnes et des choses. *Un écolier laborieux*, c.-à-d. qui aime le travail. *De laborieuses recherches*, c.-à-d. qui coûtent beaucoup d'efforts, de fatigues.

LABOUREUR. s. m. Celui qui par état laboure la terre. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

LAC. s. m. On prononce le *c.* au singulier et au plur. Grande étendue d'eau environnée par des terres. Il ne faut pas le confondre avec *lacs*. Vois ce mot.

LACET. s. m. Cordon plat de fil ou de soie ferré à ses extrémités.

Lacets, au pluriel, s'emploie au figuré pour Piéges, embûches.

LÂCHE. adj. des deux genres. Qui n'est pas tendu, qui manque de vigueur, de courage. *Une corde lâche. Un style lâche. Un ouvrier lâche. Un soldat lâche*; et substantivement, *un lâche*, c.-à-d. un paresseux, un poltron.

LACIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Espèce de réseau de fil ou de soie.

LACONIQUE. adj. des deux genres. Il se dit des choses et des personnes. *Il est laconique*, c.-à-d. concis, bref dans ses discours.

LACRYMAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport aux larmes. Au pluriel masc. *lacrymaux*.

LACRYMATOIRE. s. m. T. d'Antiquités. On appelle ainsi de petits vases qui étaient déposés dans les tombeaux chez les Romains, et qui, on le suppose, contenaient les huiles odorantes dont on parfumait le bûcher sur lequel on brûlait un corps.

Ce mot est aussi adj. des deux genres. *Une urne lacrymatoire.*

LACS. s. m. On ne prononce pas le *c*. Cordon délié, nœud coulant pour prendre divers oiseaux, ou le gibier. *Au figuré*, Piége, embarras.

L'orthographe de ce mot est la même au singulier et au pluriel.

LACUNE. s. f. Vide, interruption. Il ne faut pas le confondre avec *lagune*.

LADRE. adj. des deux gen-

res. Lépreux. *Au figuré,* insensible.

Il est substantif masc. dans le sens de Lépreux et d'avare. L'Académie lui donne le fém. *ladresse.*

LADY. s. f. On prononce *lédi* (Acad.). Mot tiré de l'anglais. Titre que l'on donne aux femmes et aux filles des personnes titrées, en y ajoutant les noms de baptême. Au pluriel *ladys* (Acad.).

LAGUNE. s. f. Petit lac, flaque d'eau. Il ne faut pas le confondre avec *lacune.*

LAI, LAIE. adj. Laïque. *Frère lai, moine lai,* c.-à-d. qui n'est point destiné aux ordres sacrés. On se sert aussi de ce mot comme substantif.

LAI. s. m. Vieux mot qui signifiait Complainte, doléance.

LAÏC. Voy. LAÏQUE.

LAID, LAIDE. adj. Il s'emploie aussi substantivement.

LAIDERON. s. f. Jeune fille ou jeune femme laide. *C'est une laideron.* L'Académie n'admet point la forme *laiderone.*

LAIE. s. f. La femelle du sanglier. — LAIE. s. f. T. de Forêts. Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

LAÏQUE. adj. des deux genres. Quelques-uns écrivent *laïc* au masc. (Acad.). Il est aussi substantif masc.

Il se dit d'une personne qui n'appartient pas au clergé.

LAIS. s. m. T. d'Eaux et Forêts. Jeune baliveau. — En T. de Jurisprudence, Alluvion, atterrissement.

LAISSER. v. a. ou transit. — *Ne pas laisser de, ne pas laisser que de, ne pas cesser, ne pas discontinuer de.* L'Académie adopte l'une et l'autre locution. *Cette proposition ne laisse pas d'être vraie* ou *que d'être vraie.*

Devant un infinitif, le participe passé de ce verbe suit la même règle que tous les autres participes : *En arrachant une infinité de fleurs* que *vous avez* laissées naître *autour de cet arbre, il n'en croîtra que mieux* (Voltaire). *Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient* laissé faire (Fénelon). Voir PARTICIPE.

LAITÉ, ÉE. adj. Il se dit des poissons qui ont de la laite ou de la laitance.

LAITEUX, EUSE. adj. Il se dit de certaines plantes qui ont un suc de la couleur du lait.

LAITIER. s. m. T. de Fonderie. Sorte de matière vitrifiée qui s'élève au-dessus de quelques métaux en fusion.

LAITIÈRE. s. f. Femme qui vend du lait.

Vache laitière, c.-à-d. nourrie pour fournir du lait. Dans ce sens, *laitière* est adjectif.

LAMBREQUINS. s. m. plur. sans sing. T. de Blason. Ornements qui pendent du casque et entourent l'écu. — T. d'Architecture. Découpures de bois ou de tôle pour former le couronnement d'un pavillon, d'une tente.

LAMBRUCHE ou **LAMBRUSQUE.** s. f. Espèce de Vigne sauvage.

LAMÉ, ÉE. adj. Se dit des

étoffes ornées de lames d'or ou d'argent.

LAMELLÉ, ÉE, ou **LAMELLEUX, EUSE.** adj. (On prononce les deux *ll*.) T. d'Histoire natur. Qui est garni de lames ou de feuilles, qui se divise en lames. *L'ardoise est une pierre lamelleuse.*

LAMENTABLE. adj. des deux genres. Il ne se dit point des personnes. *Un accident lamentable. Un sort lamentable.*

LAMENTER. v. a. ou transit. qui n'est guère usité dans le sens actif qu'en poésie. Il s'emploie plus ordinairement avec le pronom personnel. *Vous vous lamentez en vain. Cet homme se lamente sans cesse.*

LAMENTIN. s. m. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *lamantin*. Animal vivipare marin qui n'a que les extrémités de devant, et dont les mamelles sont sous la poitrine.

LAMPAS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Sorte d'étoffe de soie pour les meubles. — LAMPAS. T. d'Art Vétérinaire. Engorgement de la membrane qui tapisse le palais d'un cheval.

LAMPE. s. f. On appelle *cul-de-lampe*, en T. d'Architecture, certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église.— En T. d'Imprimerie, un *cul-de-lampe* est un ornement qui sert à remplir un blanc à la fin d'un chapitre. Au pluriel, *culs-de-lampe.*

LANDAMMAN. s. m. On prononce *landamane*. Titre du premier magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

LANDAU ou **LANDAW.** s. m. Sorte de voiture à quatre roues, dont le dessus s'ouvre à volonté. Au pluriel, *landaus.*

LANGE. s. m. Morceau de toile, espèce de petite couverture de laine ou de coton dont on enveloppe les enfants au berceau. *Un lange de futaine, de molleton. De beaux langes.*

LANGUIR. v. n. ou intransit. Le participe passé *langui* est toujours invariable. Voir DORMIR.

LANGUISSANT. part. prés. du v. *languir*, et adj. verbal. *Une poésie froide et languissante.*

LAPIDAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les pierres précieuses. — LAPIDAIRE. adj. des deux genres qui n'est usité que dans cette locution : *style lapidaire*, c.-à-d. style des inscriptions qui sont gravées ordinairement sur la pierre.

LAPIN. s. m. Le féminin est *lapine. Une lapine près de mettre bas* (Acad.).

LAPIS ou **LAPIS-LAZULI.** s. m. On prononce le *s*. Sorte de pierre dure et opaque, souvent parsemée de petites veines semblables à de l'or, et qui sert à faire le bleu dit d'outremer.

LA PLUPART. Voyez PLUPART (LA).

LAPS. s. m. On prononce le *p* et le *s*. Il ne s'emploie qu'au singulier. *Un grand laps de temps.* — LAPS. adj. T. de Droit canonique. Il ne s'emploie que dans cette phrase : *Il est laps*

et relaps, c.-à-d., il a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement.

LAQUE. s. f. Sorte de gomme-résine. *La laque sert à composer des vernis.*

Ce mot est masculin quand on veut parler du vernis de la Chine ou des meubles qui en sont recouverts. *Le beau laque de la Chine.*

LARD. s. m. Couche de graisse qui se trouve entre la peau et la chair du cochon. On ne prononce pas le *d*.

LARE. s. et adj. masc. Nom que les Romains donnaient à leurs dieux domestiques, qu'ils appelaient aussi *pénates*.

LARGE. adj. des deux genres. Il est substantif masc. dans le sens de *largeur*, par opposition à *long* ou *longueur*. *Cette étoffe a tant de mètres de large. Le royaume a tant de myriamètres de large.*

AU LARGE, AU LONG ET AU LARGE, DU LONG ET DU LARGE, EN LONG ET EN LARGE, sont des locutions adverbiales.

LARGO. adv. T. de Musique emprunté de l'italien.

LARGUE. adj. masc. et subst. masc. T. de Marine. *Vent largue*, c.-à-d. le vent qui s'écarte au moins d'un quart de vent de la route que l'on tient. *Prendre le largue, tenir le largue*, c.-à-d. Prendre, tenir la haute mer.

LARIX. s. m. On prononce le *x*. *Mélèze.*

LARMOYANT. part. prés. du v. *larmoyer*, et adj. verbal. *Une histoire larmoyante*, c'est-à-dire qui provoque les larmes. *Une personne larmoyante*, c.-à-d. qui fond en larmes.

LARMOYER. v. n. Il se conjugue comme *employer*.

LARRON. s. m. Celui qui dérobe furtivement. Au fém. *larronnesse*.

LARVE. s. f. T. d'Entomologie. Insecte dans l'état où il est en sortant de l'œuf (Acad.).

LARVES. s. f. pl. On appelait ainsi, chez les anciens, les génies malfaisants qui, selon une croyance superstitieuse, venaient tourmenter les vivants.

LARYNX. s. m. T. d'Anatomie. On prononce le *x*. Partie supérieure de la trachée-artère.

LAS. interject. pour exprimer une plainte. On prononce le *s*.

LAS, LASSE. adj. On ne prononce point le *s* dans *las*. Fatigué, ennuyé, dégoûté.

Au figuré, *Faire quelque chose de guerre lasse*, Le faire après avoir longtemps résisté. *De guerre lasse, il y a consenti* (Acad.).

LASSANT. part. prés. du v. *lasser*, et adj. verbal. *Une promenade lassante.*

LASSER. v. a. ou transit. Fatiguer, causer de la fatigue, ennuyer, dégoûter. — *Se lasser* régit la préposition *à* ou la préposition *de* : la préposition *à* lorsqu'il est pris dans le sens de *fatiguer*, et la préposition *de* lorsqu'il a le sens d'*ennuyer, dégoûter* : *On se lasse plus à rester debout qu'à marcher. On se lasse d'entendre toujours les mêmes plaintes. Il se lassera de feindre. On se lasse bientôt de lire des romans.*

LATÉRAL, ALE. adj. Qui appartient au côté de quelque chose. Au pluriel masculin, *latéraux*.

LATRINES. s. f. plur. sans sing. Lieu où l'on satisfait à ses besoins naturels.

LATTIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Ouvrage fait avec des lattes.

LAUDANUM. s. m. On prononce *laudanome*. T. de Pharmacie. Extrait d'opium. Il ne se dit pas au pluriel.

LAUDES. s. f. pl. sans sing. T. de Liturgie catholique. La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après matines.

LAURÉAT. adj. m. Il se dit du poëte qui a reçu solennellement une couronne de laurier, qui a remporté un prix dans un concours académique. On l'emploie aussi substantivement.

LAVABO. s. m. Mot emprunté du latin. Prière que récite le prêtre catholique en lavant ses doigts à l'autel. Il se dit aussi du petit linge avec lequel le prêtre essuie ses doigts. Enfin, on appelle *lavabo* un meuble de toilette en forme de trépied, qui porte un pot à l'eau et sa cuvette. L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot; il doit être régulier. Voyez au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.

LAVEUR. s. m. Celui qui lave. Au fém. *laveuse*.

LAVIS. s. m. T. de Dessinateur. Le *s* ne se prononce pas.

LAYER. v. a. ou transit. T. de Forêt. Il se conjugue comme *payer*. Tracer une laie, une route étroite dans une forêt.

LAYEUR. s. m. T. de Forêts. Celui qui trace des laies dans une forêt. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

LAZZI. s. m. On prononce *ladzi*. Mot emprunté de l'italien, qui signifie Action, mouvement, geste bouffon. Il se dit aussi de mauvaises plaisanteries. L'Académie dit que *quelques-uns* écrivent au pluriel *lazzis;* mais dans les exemples qu'elle donne du pluriel, elle écrit *lazzi*. (Voir au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.)

LE. art. m. sing. *Le soleil*. — LA, art. fém. sing. *La lune*. — LES, art. des deux genres pl. *Les années, les mois*.

Si les prépositions *de* ou *à* se trouvent devant l'article masculin ou singulier, et que le nom suivant commence par une consonne ou par un *h* aspiré, on change *de le* en *du* et *à le* en *au*. On ne dira donc pas *de le père, à le père*, mais *du père, au père; de le hameau, à le hameau*, mais *du hameau, au hameau*. Si le nom commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, la préposition et l'article restent les mêmes; mais l'article, soit masculin, soit féminin, s'élide. *De l'amitié, à l'amitié; de l'homme, à l'homme*.

Au pluriel, on dit toujours *des* pour *de les*, et *aux* pour *à les*, quelle que soit la lettre qui commence les mots suivants: *Des pères, aux pères;*

des hameaux, aux hameaux; des hommes, aux hommes.

Article devant les substantifs communs.

L'article modifiant le nom auquel on le joint, en indiquant une vue particulière de l'esprit, doit s'accorder en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne. *La beauté est fragile. Les hommes sont mortels.*

On répète l'article avant chaque substantif: *Les professeurs et les élèves assistèrent à cette cérémonie.* Cependant des exemples nombreux, puisés dans nos bons écrivains, prouvent que l'on peut se dispenser de cette répétition, lorsque la liaison des idées le permet, ou que l'on a besoin d'exprimer rapidement sa pensée. *Je ne serais pas d'avis d'éparpiller les soldats dans les bourgs et villages* (J. J. Rousseau). *Le minimum des leçons de toute école populaire est de cinq leçons d'une heure, les lundi, mardi, jeudi et vendredi* (Cousin).

Quand l'article précède des adjectifs unis par *et*, qui modifient un seul substantif, il ne doit pas être répété. *Le pieux et profond Pascal*, et non *le pieux et le profond.* Cependant si les adjectifs exprimaient une gradation, l'article devrait être répété, et dans ce cas on n'emploierait pas la conjonction: *Le grand, le magnifique ouvrage que voilà!*

Lorsque deux adjectifs se rapportent à un substantif exprimé une première fois et sous-entendu une seconde, l'article doit se répéter. *Il aime la poésie anglaise, la française et l'italienne* (Voltaire). Néanmoins les écrivains, cédant quelquefois au besoin d'être concis, font ellipse non-seulement du substantif, mais aussi de l'article: *Les caractères vertueux ou méchants* (Voltaire). Ils mettent aussi l'article et le substantif au pluriel, en laissant les adjectifs au singulier: *Aux premier et second rangs* (J. J. Rousseau). *Aux troisième et quatrième degrés* (Bernardin de Saint-Pierre). *Aux seizième et dix-septième siècles* (Guizot). *Les langues grecque et latine* (Préface du Dictionnaire de l'Académie, p. XXIV).

Article devant les comparatifs et les superlatifs.

Le, la, les, du, de la, des, servent, avec les mots *plus, pire, meilleur, moindre, mieux* et *moins*, à former le superlatif relatif. *La plus douce consolation de l'homme affligé, c'est la pensée de son innocence* (Bossuet). *La pire des bêtes, parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur* (Marmontel). *Le plus absolu des monarques est celui qui est le plus aimé* (Id.).

Dans tous ces exemples, l'article *le* était nécessaire; il y a des cas où il ne l'est pas. «Pour connaître s'il faut *plus* ou *le plus* devant l'adjectif, il faut remarquer quel est l'article qui affecte le nom du substantif. Leibnitz a dit: *La Providence s'en est servie comme du moyen plus propre à garantir la pureté de la religion.* Il devait dire: *Comme d'un moyen* PLUS

PROPRE, ou *comme au moyen* LE PLUS PROPRE. Ainsi, *plus* se met après la préposition *de*, et *le plus* après l'article composé *du* ou *de le*. » (Gir.-Duvivier).

Si le superlatif relatif précède son substantif, un seul article suffit pour l'un et pour l'autre : *Le plus savant historien qu'aient eu les Romains est Tacite*. Mais si le substantif précède le superlatif, il faut mettre un article à l'un et à l'autre : *L'historien le plus célèbre qu'aient eu les Romains, etc.*

Dans le cas où les mots *plus*, *moins*, *mieux*, modifiant des adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que l'on répète ces mots : *C'est la plus singulière et la plus inexcusable de ses erreurs. Les plus habiles gens font quelquefois les fautes les plus grossières.*

L'article, placé devant *plus*, *mieux*, *moins*, varie, si l'adjectif est au comparatif : *Madame D... est* la plus *heureuse des mères*, c.-à-d. *la* mère *plus* heureuse que les autres mères. Il reste invariable si l'adjectif n'exprime point une comparaison, mais simplement une qualité portée au plus haut degré : *C'est auprès de ses enfants que cette mère est* le plus *heureuse*, c.-à-d. est heureuse *le plus*, *au plus haut degré*.

L'article est aussi invariable lorsque *plus*, *mieux*, *moins*, modifient des verbes ou des adverbes. *La rose est la fleur que j'aime* le mieux. *C'est de toutes les leçons celle que j'ai apprise* le plus facilement.

Dira-t-on *Les opinions* LES PLUS ou LE PLUS *généralement suivies?* LES MIEUX ou LE MIEUX *établies? Les sentiments* LES PLUS ou LE PLUS *approuvés? Les opérations* LES PLUS ou LE PLUS *sagement combinées? Ceux qui étaient* LES PLUS ou LE PLUS *favorables?* Voici comment Marmontel résout cette question : « La réponse, dit-il, dépend de l'intention de celui qui parle, et de ce qu'il veut faire entendre. *Des opinions* considérées en elles-mêmes et sans comparaison, peuvent être *mal établies, bien établies*, *mieux* ou *plus mal établies*, *plus* ou *moins généralement suivies*. Si c'est là ce que vous entendez, *le* relatif au participe qui suit doit rester invariable. Si vous avez en vue d'autres *opinions moins bien établies*, *moins suivies que celles-là*, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, l'article doit alors s'accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, et vous direz *les plus*, *les mieux établies*. De même, si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels sentiments ont pu obtenir, vous direz *le plus approuvés*. Si vous comparez cette approbation à celle que d'autres sentiments obtiennent, vous direz *les plus approuvés*.

Pour les mêmes motifs, il faudra dire : *Les opérations* LE PLUS *sagement combinées*, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner toute la sagesse possible; et LES PLUS *sagement combinées*, si on veut leur attribuer

cet avantage sur d'autres opérations auxquelles on les compare.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé. *Les arbres les plus hauts de la forêt. Les arbres les plus hauts sont les plus exposés aux coups de la tempête.* Mais si le rapport n'est pas déterminé, on dira : *Les arbres le plus profondément enracinés. Les arbres le plus endurcis par le temps. Les arbres le plus chargés de fruit.*

En parlant d'une femme, on dit : *Dans une fête, à un spectacle, elle était toujours* LA PLUS *belle;* mais on devrait dire : *C'est dans son négligé qu'elle était* LE PLUS *belle.*

Cependant cela répugne à l'oreille ; et, pour ne pas faire un solécisme, il vaut mieux prendre une autre tournure, et dire : *C'est dans son négligé qu'elle avait le plus de beauté.*

Si l'adjectif est le même pour les deux genres, *le plus* au féminin n'a rien qui choque l'oreille, comme on peut le voir dans ces exemples : *C'est dans un petit cercle d'amis qu'elle est* LE PLUS *aimable. C'est quand sa mère est absente qu'elle est* LE PLUS *sage.*

Article devant les noms de pays, de royaume, etc.

Après une préposition, l'article précède les substantifs propres nommant des contrées, des pays, des royaumes, si ces substantifs sont pris dans un sens déterminé ; c.-à-d. si l'on considère ces pays en eux-mêmes, en tant que pays. *Il ne voyait que l'intérêt* de la France. Mais si, au moyen de la préposition, le substantif propre a fonction d'adjectif, on ne met pas l'article. *Les vins* de France *sont recherchés à l'étranger,* c.-à-d. les vins français, etc.

Cependant, en beaucoup de circonstances, il faut consulter l'usage plutôt que la règle. On dit, *Il va* au *Pérou, à* la *Guiane,* et *Il va en Russie, en Espagne, en Angleterre. Il est revenu* du *Japon, de* la *Chine, de* la *Colombie,* et *Il est revenu d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre.* En général, lorsqu'il s'agit d'un pays très-éloigné, on met l'article.

Quelques noms de pays et d'îles ne s'emploient guère sans l'article; tels sont : *Le Canada, la Guiane, le Mexique, le Pérou, le Japon, la Guinée, la Chine, la Jamaïque, la Martinique,* etc. *Des castors* du *Canada; sucre de* la *Martinique,* etc.

On dit avec l'article, devant les substantifs propres du masculin, *Histoire* du *Portugal,* du *Languedoc,* etc., et sans article, devant les substantifs féminins, *Histoire de France, de Bourgogne, de Champagne,* etc.,

Article précédé de la préposition DE devant les substantifs communs.

Après la préposition *de*, on met l'article devant le substantif commun, si ce substantif est pris dans un sens déterminé, et on ne le met pas si le substantif est pris dans un sens indéterminé. Exemples : *La terre était couverte* d'hommes. *La terre était couverte* d'hommes *blessés.* Quels hommes? quels hommes blessés? On ne le sait pas, le sens est indéterminé.

Mais on dit avec l'article : *La terre est couverte* des hommes *que Télémaque a renversés*, parce que le sens du substantif *hommes* est déterminé par le complément *que Télémaque a renversés*.

Le prince était accompagné de deux régiments nouvellement équipés. Le sens fait supposer que plus de deux régiments ont été nouvellement équipés, et que deux de ces régiments ont accompagné le prince.

Le prince était accompagné des *deux régiments nouvellement équipés.* On n'a équipé que ces deux régiments, et il ne s'agit que de ces deux régiments ; le sens est déterminé.

Il en est de même lorsque la proposition est négative. *La terre n'est pas couverte* d'hommes, d'hommes *blessés. La terre n'était pas couverte* des hommes *que Télémaque avait renversés.*

Article précédé de la préposition DE après les adverbes de quantité.

Après un adverbe de quantité suivi de la préposition *de*, le substantif ne prend point l'article s'il est employé dans un sens indéterminé. *Avez-vous* beaucoup de *fleurs? J'ai* peu de *fruits.* Il prend l'article s'il est pris dans un sens déterminé. *Il me reste* beaucoup des *fleurs que vous m'avez données.*

Après *bien de*, on met toujours l'article. *J'ai* bien des *fleurs.* La raison en est que *bien de*, qui s'emploie cependant comme synonyme de *beaucoup de*, n'est point un adverbe de quantité ; c'est, comme l'a dit Lemare, un adverbe de manière.

Article précédé de la préposition DE devant les substantifs pris dans un sens partitif.

Les substantifs pris dans un sens partitif, c.-à-d. devant lesquels on sous-entend le mot *partie*, prennent l'article après la préposition *de*, parce qu'ils désignent alors l'espèce entière, et que leur signification est déterminée. *Avez-vous* des *livres*, des *plumes?* c.-à-d. avez-vous *partie* de *l'espèce* les livres, de *l'espèce* les plumes?

Si le substantif, pris dans un sens partitif, est précédé d'un adjectif, il rejette l'article : *Elle nous a fait manger* d'excellente *crème.* A moins cependant que le substantif ne soit suivi d'un déterminatif : *Elle nous a fait manger* de l'excellente *crème dont vous avez mangé ce matin.*

Dans les substantifs composés, comme *petit-pâté*, *petits pois*, *jeune homme*, *grand homme*, *bon mot*, *honnêtes gens*, etc., les mots *petit*, *jeune*, *grand*, *bon*, *honnêtes*, ne sont plus des adjectifs, mais des parties de substantif ; en conséquence, on fait usage de l'article, à moins qu'ils ne soient précédés d'un adjectif. *Achetez* des *petits pois ; fréquentez* des *honnêtes gens. Voilà* de *beaux petits pois.* C'est par la même raison que l'on dit : *C'est là* de la *vraie poésie*, de la *bonne philosophie.*

On dit aussi, avec ellipse du complément déterminatif : *Apportez* du *meilleur vin* (sous-entendu, qu'il y ait, que vous ayez) ; *J'ai* du *meilleur pain*

(qui se vende). On dirait dans un autre sens : *Apportez* de *meilleur vin*, c.-à-d. de meilleur vin que celui-ci ; *j'ai* de *meilleur pain*, c.-à-d. de meilleur pain que celui-ci, etc.

Après *ne pas*, *ne point*, le substantif, pris dans un sens partitif, rejette l'article si la force de la négation se porte sur ce substantif, comme dans : *Il* ne *doit* point *donner* de *préceptes*, c.-à-d., Il ne doit donner *aucun* précepte, *nul* précepte. Le substantif prend l'article si la négative tombe sur le verbe, comme dans : *Il* ne *doit* point *donner* des *préceptes*, *il doit les faire trouver*, c.-à-d., Donner des préceptes est ce qu'il *ne* doit *point* faire, il doit les faire trouver.

On reconnaît que la négation tombe sur le substantif lorsque le sens permet de placer *nul*, *aucun*, devant ce substantif. *Il ne doit point donner* de *préceptes* (Il ne doit donner *aucun* précepte). Si l'on peut placer après le verbe *autre que*, *autre chose que*, *autrement que*, la négative tombe sur le verbe. *Il ne doit point donner des préceptes*, *il doit les faire trouver* (Il doit faire *autrement que* de donner des préceptes, il doit les faire trouver).

Autres exemples : *Je ne vous ferai point* de *reproches* (aucun reproche). Mais Roxane, qui veut faire de graves reproches à Bajazet, lui dit :

Je ne vous ferai point DES reproches frivoles,

c'est-à-d., je vous ferai d'*autres* reproches *que* des reproches frivoles ; car elle ne veut pas lui dire qu'elle ne lui fera *aucun* reproche, mais qu'elle lui fera des reproches qui ne seront point frivoles. Dans l'*Héraclius* de Corneille, Exupère tient à Léontine des discours auxquels celle-ci ne croit point. Exupère insiste, et ajoute :

Je vous dis vrai, madame, et vous dirai de (plus...

Léontine *l'interrompant*.

Ne me fais point ici DE contes superflus :
L'effet à tes discours ôte toute croyance.

Elle ne veut point lui dire, fais-moi d'*autres* contes *que* des contes superflus ; elle lui dit, ne me fais *aucun* conte, *point* de contes, ils seraient superflus.

C'est ainsi que l'on dit encore, *Je ne bois pas* de *vin* (d'aucun vin). *Je ne veux pas* du *vin*, *mais de l'eau* (je veux autre chose que du vin, je veux de l'eau).

LE, **LA**, **LES**. pron. relatifs. LE pour le masc., LA pour le fém., LES pour les deux genres au plur. Ils accompagnent toujours un verbe, et ils remplacent un substantif exprimé. Ils se distinguent de l'article en ce que celui-ci accompagne toujours un nom. *Voilà un bon livre, je vous engage à le lire. Dès que ma sœur sera arrivée, j'irai la voir. Il avait mille francs, il les a dépensés.*

LE tient quelquefois la place d'un adjectif, ou d'un verbe, ou d'une proposition ; alors il signifie *cela*, et il est invariable. *Cette femme est belle et le sera longtemps. Je n'ai pas été enrhumée de l'hiver, et je le suis depuis les chaleurs. Ils ne sont pas encore habiles, mais ils le deviendront* (Acad.).

Le pronom LE garde la forme du masculin, lorsqu'il rappelle l'idée exprimée par un adjectif ou par un substantif pris adjectivement; il est mis alors pour le mot *cela* ou pour *tel*, *telle*. Exemples : *Madame, êtes-vous malade? Oui, je* le *suis*, c.-à-d. *je suis* cela, *je suis* telle, malade. *Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été* des ports, *et qui ne* le *sont plus* (Voltaire), c.-à-d. *qui ne sont plus* tels, *qui ne sont plus* cela, des ports. L'accord du pronom *le* se fait par syllepse avec le mot *cela*, que l'on a dans l'esprit.

Si le pronom LE rappelle l'idée exprimée précédemment par un substantif ou par un adjectif pris substantivement, l'accord de *le* se fait avec ce substantif; il est mis alors pour *lui, elle, eux, elles*. Exemples : *Madame, êtes-vous* la malade? *Oui, je* la *suis*, c.-à-d. *je suis* elle. *Messieurs, êtes-vous* les avocats *que j'ai fait demander? Non, nous ne* les *sommes pas*, c.-à-d. *nous ne sommes pas* eux, ces avocats.

Il suit de là que l'on peut très-bien dire : *Il est* des grands hommes *qui ne* le *sont que par des talents. D'Aguesseau était destiné à* L'*être par des vertus* (Thomas). Ici, comme dans les exemples précédents, le pronom *le* s'accorde par syllepse avec le mot *cela*, que l'on a dans l'idée, et non avec le substantif pluriel *grands hommes*.

M. Boniface pense que le pronom *le* peut être mis en rapport avec un participe sous-entendu. Ainsi l'on pourra dire : *Le bœuf remplit ses deux estomacs autant qu'ils peuvent être* remplis, ou bien, avec Buffon, *Le bœuf* remplit *ses deux estomacs autant qu'ils peuvent* l'*être*. Nous sommes de son avis. Dans la dernière phrase, il y a une syllepse analogue à toutes celles que nous venons de voir, et dont on trouve souvent des exemples dans les bons écrivains. L'emploi du pronom *le*, dans ce cas, ne serait condamnable que s'il donnait lieu à une équivoque.

Lorsqu'un verbe a deux régimes, l'un direct et l'autre indirect, comme dans cette phrase : *Payez le tribut à César;* si l'on veut mettre deux pronoms à la place des deux régimes, la phrase devra être ainsi construite : *Payez-le-lui*. (Voyez PRONOM.) Ce serait une faute de supprimer *le* dans cette phrase et dans celle-ci : *Quand je ne serais pas votre ami comme je le suis*.

L'emploi du pronom avec le participe passé donne lieu à des difficultés sérieuses. (Voy. PARTICIPE PASSÉ.)

LE et LA, devant un verbe qui commence par une voyelle, s'élident dans l'écriture et dans la prononciation. *Je l'aimai, je l'appelai*. Quand *le* est après le verbe, s'il est suivi d'une voyelle, il ne s'élide ni dans l'écriture, ni dans la prononciation; il se prononce comme à la fin du mot *idole*. *Voyez-le à son retour. Ramenez-la à son devoir*.

Je l'ai entendu dire cela. Je lui ai entendu dire cela. Voyez LUI.

L'*emporter sur quelqu'un, ne le céder à personne*. Voy. EMPORTER, CÉDER.

LÉ. s. m. Largeur d'une étoffe entre les deux lisières. *Un lé de calicot, un lé de drap.*

LECTEUR. s. m. Celui qui lit, dont l'emploi est de lire à haute voix devant une ou plusieurs personnes. Au fém. *lectrice.*

LÉGAL, ALE. adj. Au plur. masc. *légaux.* Qui est établi, réglé par la loi, ce qui résulte de la loi.

LÉGAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Cardinal chargé par le pape de gouverner quelque province.

LÉGAT À LATERE. On prononce *latéré.* Cardinal chargé de pouvoirs extraordinaires auprès d'un prince chrétien, d'un concile.

LÉGATAIRE. s. des deux genres. T. de Jurisprudence. Celui, celle à qui on fait un legs.

LÉGATOIRE. adj. T. d'Histoire ancienne. Il n'est usité qu'au fém. dans cette locution : *Province légatoire,* c.-à-d. Province gouvernée par un lieutenant, du temps des empereurs romains.

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes.

LÉGER, LÉGÈRE. adj. Le *r* ne se fait point sentir dans *léger;* on prononce la dernière syllabe de ce mot comme la dernière syllabe du mot *berger.*

LÉGIONNAIRE. s. m. Soldat dans une légion romaine, membre d'une légion. Il est quelquefois employé comme adjectif. *Un soldat légionnaire.*

LÉGISLATEUR. s. m. Celui qui donne des lois, qui établit des lois, qui a le pouvoir de les faire. Au fém. *législatrice.* Il s'emploie aussi comme adjectif. *Un roi législateur. Sémiramis fut la législatrice de l'Asie.*

LÉGISTE. s. m. Celui qui connaît, qui étudie les lois.

LÉGITIMAIRE. adj. des deux genres. T. de Jurisprudence. Qui a rapport à la légitime. *Portion légitimaire, héritiers légitimaires.*

LÉGITIME. adj. des deux genres. Qui remplit les conditions, qui a les qualités requises par la loi, juste, équitable, fondé sur la raison, sur les règles établies par la loi.

Légitime est aussi substantif féminin, et signifie, en T. de Jurisprudence, la portion assurée par la loi à certains héritiers, et dont on ne peut les dépouiller.

LEGS. s. m. Le *g* ne se fait pas sentir, on prononce comme s'il y avait *lé.* Don fait par acte de dernière volonté.

LÉGUME. s. m. On appelle ainsi Toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger. En T. de Botanique, on l'emploie pour *gousse. Le fruit de cette plante est un légume.*

LEMME. s. m. T. de Mathématiques. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une proposition qui doit la suivre.

LÉMURES. s. f. pl. sans sing. Voy. LARVES.

LENDORE. s. des deux gen-

res. Il se dit d'une personne lente et paresseuse qui paraît toujours endormie.

LENT, LENTE. adj. Tardif, indolent. *Cet homme est lent dans tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il fait. Lent à parler, lent à écrire* (Acad.).

LENTE. s. f. Œuf de pou. *Des lentes vives.*

LENTICULAIRE. adj. des deux genres. Qui a la forme d'une lentille. En T. d'Anatomie et de Médecine, on dit aussi *lenticulé, lenticulée*, et *lentiforme*.

LÉPAS. s. m. On prononce le s. T. d'Histoire naturelle. Coquillage que l'on appelle aussi *patelle*.

LÉPIDOPTÈRE. s. m. T. d'Histoire naturelle. On appelle ainsi des insectes qui ont quatre ailes couvertes d'une poussière écailleuse, et une trompe roulée en spirale, tels que les papillons. On emploie aussi ce mot comme adjectif : *Les insectes lépidoptères.*

LEQUEL. adj. relatif et conjonctif masc. Au plur. LESQUELS. Au fém. LAQUELLE, et au plur. LESQUELLES. Il est composé de l'article LE, LA, LES, et de l'adjectif QUEL, QUELLE. On l'emploie en parlant des personnes et des choses, et ordinairement avec *du, de la, des, au, à la, aux : duquel, de laquelle, desquels, desquelles, auquel, à laquelle, auxquels, auxquelles.*

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct; ainsi on ne dira pas : *L'auteur, lequel a composé ce livre.* Il faut avoir recours alors au pronom relatif *qui*, et dire : *L'auteur qui a écrit ce livre.* Cependant on peut l'employer quelquefois comme sujet et comme régime direct, lorsqu'on veut éviter une équivoque ou deux *qui* de suite qui auraient des rapports différents. *C'est un effet de la divine Providence, lequel attire l'admiration de tout le monde.*

Il s'emploie aussi comme sujet en style de pratique et d'administration. *On a entendu trois témoins, lesquels ont dit...* (Acad.)

En parlant des personnes, il est quelquefois indifférent d'employer *de qui*, ou *duquel, de laquelle. Le prince à la protection* DE QUI OU DUQUEL *je dois ma grâce.*

Restaut fait observer qu'on ne doit mettre les pronoms *duquel* et *desquels*, après les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette transposition une certaine dureté qu'il faut éviter, et qu'à cet égard il n'y a pas d'autres règles à suivre que celles du goût et de l'oreille.

AUQUEL, À LAQUELLE, sont d'un usage très-ordinaire quand il est question de choses : *Les sciences auxquelles je m'applique*, et non *à qui je m'applique. Le bois dans lequel nous sommes, le fauteuil sur lequel je suis assis.* Mais si on parle des personnes, on est libre d'employer *à qui* ou *auquel, à laquelle. Dieu à qui ou auquel nous devons rapporter toutes nos actions. Le juge de-*

vant qui ou *devant lequel nous devons paraître* (G.-Duvivier).

QUI s'emploierait cependant dans le cas où les choses seraient personnifiées : *L'oreille à qui l'on peut en imposer* (Vaugelas). On l'emploie aussi en poésie et dans le style élevé : *Je pardonne à la main par qui Dieu m'a frappé* (Voltaire). Voy. QUI.

LEQUEL, LAQUELLE, signifie quelquefois *quel est celui, quelle est celle, etc.* En ce sens, il est toujours interrogatif : *Lequel préférez-vous?*

LEQUEL, LAQUELLE, signifie aussi Celui, celle qui. *Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plairait le plus.*

Pour les cas où il faut employer *dont*, voir ce mot.

LÉROT ou **LIRON**. s. m. Espèce de petit loir gris. On ne prononce pas le *t* dans *lérot*.

LES. plur. des articles LE et LA, ainsi que du pronom relatif de la 3e personne. Voyez LE.

LEST. s. m. On prononce le *t*. T. de Marine. Il se dit des Matières pesantes dont on charge le fond d'un navire pour lui donner plus de stabilité.

LESTE. adj. des deux genres. Qui a de la légèreté, qui est léger, inconsidéré. *Un vieillard fort leste. Un équipage leste. Une conduite leste.*

LEUR. pronom pers. pluriel des deux genres, qui signifie *à eux, à elles. Il aime ses enfants, il ne leur refuse rien. Vos amis réclament votre temps, donnez-le-leur.* Il se dit des choses aussi bien que des personnes. *Ces orangers vont périr si on ne leur donne de l'eau. Ces animaux sont affamés, donnez-leur du fourrage.* Voyez LUI.

LEUR. adj. possessif des deux genres. Au pluriel, *leurs* signifie D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles. Il est relatif, soit aux personnes, soit aux choses. *Les enfants doivent respecter leurs parents. Les arbres perdent leurs feuilles. Les brebis perdent leur toison.*

On peut se trouver embarrassé sur la question de savoir si l'adjectif *leur* doit être écrit au pluriel ou au singulier. Il faut, dans ce cas, remplacer *leur* par l'article, et mettre après le substantif l'un des mots *de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de nous, de vous.* Si le sens exige l'article au pluriel, le substantif, et par conséquent l'adjectif *leur*, devront être au pluriel; dans le cas contraire, ils seront au singulier. Exemples : *Ils entassaient dans leurs chapeaux des pièces d'or et d'argent* (dans *les chapeaux* d'eux). *Les Visigoths furent battus à Vouillé; Alaric, leur roi, fut tué de la main de Clovis* (*le roi* d'eux).

L'adjectif *leur* est nécessairement du singulier devant certains substantifs, tels que *conduite, parti, santé, bravoure,* qui n'ont pas de pluriel, ou dont le sens n'est pas le même au pluriel qu'au singulier : *Nous devons approuver* leur conduite. *Nous sommes inquiets sur* leur santé (*la* conduite d'eux, *la* santé d'eux).

LEUR s'emploie comme pro-

nom quand il est précédé de l'article *le, la, les. Les gens sages conservent leurs amis, et les fous perdent les leurs* (Académie).

LEUR s'emploie aussi substantivement pour Ce qui est à eux, à elles. *Qu'ils gardent ce qu'ils ont, je ne veux rien du leur* (Acad.).

LEURS, au pluriel, est quelquefois substantif, et signifie Leurs parents, leurs amis. *Je m'intéresse à eux et aux leurs.*

LEURRE. s. m. T. de Fauconnerie. Sorte d'appât pour rappeler les oiseaux de fauconnerie. *Au figuré,* Chose dont on se sert pour attirer, pour tromper quelqu'un.

LEVANT. adj. m. qui n'est usité que dans cette acception : *Le soleil levant.*

LEVANT. s. m. L'orient, la partie de l'horizon où le soleil se lève; les régions qui, par rapport à la nôtre, sont de ce côté.

LEVANTIN, INE. adj. Qui est originaire des pays du Levant.

LEVANTINE. s. f. Sorte d'étoffe de soie unie.

LEVÉE. s. f. Action de lever, de recueillir, de rassembler certaines choses. *La levée des fruits, des troupes, des impôts, d'un siége, des scellés, des cartes.* — LEVÉE. T. de Maçonnerie. Élévation de terre ou de pierres formant une espèce de digue. *La levée de la Loire.*

LEVER. s. m. L'heure, le moment auquel on se lève. Ce mot n'est point usité au pluriel dans son acception la plus générale; cependant, en parlant du grand et du petit lever des princes souverains, on dit : *Il assiste à tous les levers.* Les astronomes distinguent aussi *trois levers et trois couchers des étoiles. Le lever de la toile, du rideau,* L'instant où on lève le rideau d'un théâtre.

L'Académie ne donne point l'exemple : *Le lever des plans,* ni *Le levé des plans.* La forme *le lever* nous semble préférable.

LEVER. v. a. ou transit. Ce verbe, qui n'a point d'accent à l'infinitif, prend l'accent grave dans plusieurs temps, mais seulement à quelques personnes. INDICAT. Prés. *Je lève, tu lèves, il lève ; nous levons, vous levez, ils lèvent.* — Imparf. *Je levais, tu levais, il levait; nous levions, vous leviez, ils levaient.* — Passé défini. *Je levai, tu levas, il leva; nous levâmes, vous levâtes, ils levèrent.* — FUTUR. *Je lèverai, tu lèveras, il lèvera ; nous lèverons, vous lèverez, ils lèveront.* — CONDIT. Prés. *Je lèverais, tu lèverais, il lèverait ; nous lèverions, vous lèveriez, ils lèveraient.* — IMPÉR. *Lève; levons, levez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je lève, que tu lèves, qu'il lève ; que nous levions, que vous leviez, qu'ils lèvent.* — Imparf. *Que je levasse, que tu levasses, qu'il levât; que nous levassions, que vous levassiez, qu'ils levassent.* — PART. Prés. *Levant.* — Passé. *Levé, levée.* — Ce participe s'emploie comme substantif en T. de Musique, et signifie le Temps de la mesure où on lève le pied.

LEVER-DIEU. s. m. Le moment de la messe où le prêtre

élève l'hostie. Au pluriel, *Lever-Dieu*.

LEVIS. adj. qui n'est usité que dans cette locution : *Pont-levis*, c.-à-d. qui se baisse et se lève à volonté.

LÉVITE. s. m. Israélite de la tribu de Lévi.

LÉVITE. s. f. Sorte de redingote.

LÉVITIQUE. s. m. Nom du troisième livre du Pentateuque qui établit les cérémonies du culte.

LEXICOGRAPHE. s. m. Auteur d'un lexique.

LEXICOGRAPHIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la science, aux travaux du lexicographe.

LEXIQUE. s. m. Mot emprunté du grec, Dictionnaire. Il se dit particulièrement d'un dictionnaire grec.

LEZ. adv. On prononce *lé*. A côté de, proche de. *Le Plessis-lez-Tours*.

LIANT. part. prés. du v. *lier*, adj. verbal. *Des ressorts liants*, c.-à-d. Souples, élastiques. *Un esprit liant*, c.-à-d. Conciliant.

Il est substantif dans le sens de Douceur, complaisance, affabilité.

LIBELLE. s. m. Écrit injurieux, diffamatoire.

LIBELLER. v. a. T. de Pratique. Rédiger, motiver une demande judiciaire. On prononce les deux *ll* dans ce mot, ainsi que dans *libelliste*, s. m., auteur d'un libelle. Les deux *ll* restent dans toute la conjugaison.

LIBER. s. m. On fait sentir le *r*. T. de Botanique. Pellicule entre l'écorce et le bois de certains arbres. Ce mot, qui est emprunté du latin, a conservé sa prononciation.

LIBERA. s. m. Mot emprunté du latin et que l'on prononce *libéra* (Acad.). Prière que l'Église catholique récite pour les morts et qui commence par le mot *Libera*. L'Académie n'indique point le pluriel de ce mot. Voir au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.

LIBÉRAL, ALE. adj. Qui aime à donner. Au pluriel masc. *libéraux*.

Arts libéraux se dit, par opposition aux *arts mécaniques*, Des arts où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques.

Institutions libérales, principes libéraux, c.-à-d. Favorables à la liberté civile et politique.

LIBÉRATEUR. s. m. Celui qui a délivré. Au fém. *libératrice*.

LIBRAIRE. s. m. Marchand de livres. On dit au fém. *Une femme libraire*.

LIBRE. adj. des deux genres. Il régit la préposition *de* dans le sens de Exempt, affranchi de. *Libre de soins, de soucis*.

Libre de, devant un verbe signifie, Qui a la liberté de. *Il est libre de partir*.

Être libre dans ses paroles, dans ses actions, c.-à-d. Parler, agir avec peu de retenue, de discrétion.

LICE. s. f. Lieu préparé pour des courses, des joutes et autres exercices de ce genre.

Au figuré, Discussion écrite ou parlée qui reçoit de la publicité.

LICE. s. f. Femelle d'un chien de chasse.

LICE. s. f. T. de Manufacture. Voy. LISSE.

LICET. s. m. On prononce le *t*. Ce mot, qui est emprunté du latin, signifie Permission.

LICHEN. s. m. On prononce *likène* (Acad.). T. de Botanique. Genre de plantes de la famille des Algues qui croît sur les troncs d'arbres, sur les rochers, sur les murs, et qui est employée particulièrement comme plante médicinale.

LICOL ou **LICOU.** s. m. Lien de cuir ou de crin qu'on met autour du cou des chevaux pour les attacher à l'auge, au râtelier. *Licol* n'est employé qu'en poésie, et devant une voyelle, pour éviter l'hiatus. *Licou* fait au pluriel *licous*.

LIEN. s. m. On prononce *li-èn* (Acad.). Ce qui sert à lier.

LIENTERIE. s. f. T. de Médecine. Espèce de dévoiement. On prononce *lianterie*.

LIENTÉRIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Qui tient de la lienterie. On prononce *liantérique*.

LIEU. s. m. Le pluriel est *lieux*. — AU LIEU DE, locution prépositive. A la place de, en place de. *Au lieu de cette phrase, que mettrez-vous?* Elle marque aussi opposition, différence. *Au lieu de secourir cet homme qui se noyait, vous vous êtes éloigné.*

AU LIEU QUE, s'emploie pour Tandis que. *Il ne songe qu'à se divertir, au lieu qu'il devrait s'occuper de ses affaires.*

LIEUE. s. f. Ancienne mesure itinéraire, dont l'étendue variait selon les provinces et selon les pays.

LIEUR. s. m. Celui qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

LIEUTENANT. s. m. On ne prononce pas le *t* final. *Lieutenant général*, *lieutenant-colonel*. Au pluriel, *lieutenants généraux*, *lieutenants-colonels*.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait autrefois de la femme de certains magistrats civils ou criminels qui portaient le titre de lieutenants.

LIGNEUX, EUSE. adj. T. de Botanique. De la nature et de la consistance du bois. L'Académie ne dit rien de la prononciation de ce mot; d'où l'on doit conclure que *gn* se prononce mouillé comme dans *ligne*.

LIGUEUR. s. m. Se dit de celui qui, du temps de Henri III et de Henri IV, faisait partie de la Ligue. Au féminin, *ligueuse*.

LILAS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Arbrisseau qui produit, au printemps, de petites fleurs par bouquets très-odorants et très-nombreux.

LILAS. adj. des deux genres. Il désigne une couleur bleue mêlée de rouge, qui est ordinairement celle de la fleur. *La couleur lilas, un ruban lilas.*

LIMACE. s. f. ou **LIMAS.** s. m.

Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules, et ordinairement rougeâtre.

LIMAÇON. s. m. Il diffère de la *limace* ou du *limas* en ce qu'il porte une coquille.

LIMBE. s. m. T. de Mathématiques et d'Astronomie. Bord.

LIMBES. s. m. pl. Lieu où étaient les âmes des justes avant la venue de N. S. J. C., et où vont celles des enfants morts sans avoir été baptisés.

LIMITROPHE. adj. des deux genres. Qui est sur les limites.

LIMON. s. m. Boue, terre détrempée, bourbe. *Au figuré*, Extraction, origine, nature.

LIMON. s. m. L'une des deux branches de la limonière d'une voiture. En T. d'Architecture, on appelle *limon* une pièce de bois ou de pierre taillée en biais, sur laquelle portent les marches et la balustrade d'un escalier.

LIMON. s. m. Sorte de citron plus gros que le citron ordinaire.

LIMONIER. s. m. Cheval que l'on attèle au limon.

LIMONIER. s. m. Arbre qui produit des limons.

LIMONIÈRE. s. f. Espèce de brancard formé par les deux limons au devant d'une voiture.

LINCEUL. s. m. Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort.

L'Académie ne s'explique point sur la prononciation de ce mot, sur laquelle il est permis d'hésiter. En effet, quelques poëtes ont fait rimer *linceul* et *cercueil*; il en faudrait conclure que l'on doit prononcer *linceuil*. Mais Trévoux, Féraud, Gattel, Domergue, Laveaux, de Wailly, Noël, veulent que l'on prononce *leinseul*.

LINÉAIRE. adj. des deux genres. Qui a rapport aux lignes : *Dessin linéaire*.

Feuille linéaire. T. de Botanique, c.-à-d., Feuille très-étroite dans toute sa longueur.

LINÉAL, ALE. adj. T. de Jurisprudence. Il n'a pas de plur. masculin.

LINGER, LINGÈRE. s. Celui, celle qui fait commerce de toile, qui confectionne des objets de lingerie.

LINGOT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Barre ou morceau de métal fondu et non ouvragé.

LINGUAL, ALE. adj. On prononce *lingoual*. Qui a rapport à la langue. En T. de Grammaire, il se dit des articulations, des consonnes formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. *D, t, l, n, r*, sont des consonnes linguales. On dit aussi substantivement *une linguale*.

LINGUAL n'a pas de pluriel masculin. D'ailleurs on ne s'en sert qu'avec les mots *consonnes* ou *lettres*, qui sont du féminin. Boinvilliers pense que le pluriel masculin, s'il était nécessaire, serait *linguals*.

LINGUISTE. s. m. On prononce *ui* diphthongue. Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues.

LINGUISTIQUE. s. f. Science de la grammaire générale ap-

pliquée aux diverses langues. On prononce *ui* diphthongue.

LINTEAU. s. m. Pièce de bois, de pierre ou de fer qui se met en travers, au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie supérieure.

Il ne faut pas le confondre avec *liteau*. Voir ce mot.

LIPOGRAMMATIQUE. adj. des deux genres. Il se dit des ouvrages d'où, par puérilité, on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

LIQUATION. s. f. On prononce *licouation*. T. de Métallurgie.

LIQUÉFACTION. s. f. On fait sentir l'*u* dans la prononciation, et *ti* se prononce comme *ci*. Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, passe de l'état solide à l'état liquide.

LIQUÉFIER. v. a. ou transit. On prononce *likéfier* (Acad.). Fondre, rendre liquide.

LIQUIDATEUR. adj. On prononce *likidateur*. Celui qui travaille à une liquidation. On l'emploie aussi comme substantif masculin. Il n'a pas de correspondant féminin.

LIQUIDE. adj. des deux genres. On prononce comme s'il y avait *likide*. Qui coule, qui tend à couler. En T. de Grammaire, on appelle *consonnes liquides*, ou seulement *liquides*, les lettres *l*, *m*, *n*, *r*, qui, étant employées à la suite d'une autre consonne dans une même syllabe, sont coulantes, et se prononcent facilement.

Liquide s'emploie aussi substantivement.

LIQUORISTE. s. des deux genres. On prononce *likoriste*. Celui, celle qui fait, qui débite des liqueurs.

LIRE. v. a. ou transit. irrég. INDIC. Prés. *Je lis, tu lis, il lit; nous lisons, vous lisez, ils lisent*. — Imparf. *Je lisais, tu lisais, il lisait; nous lisions, vous lisiez, ils lisaient*. — Passé déf. *Je lus, tu lus, il lut; nous lûmes, vous lûtes, ils lurent*. — Futur. *Je lirai, tu liras, il lira; nous lirons, vous lirez, ils liront*. — CONDIT. Prés. *Je lirais, tu lirais, il lirait; nous lirions, vous liriez, ils liraient*. — IMPÉRAT. *Lis; lisons, lisez*. — SUBJ. Prés. *Que je lise, que tu lises, qu'il lise; que nous lisions, que vous lisiez, qu'ils lisent*. — Imparf. *Que je lusse, que tu lusses, qu'il lût; que nous lussions, que vous lussiez, qu'ils lussent*. — PART. Prés. *Lisant*. — Passé. *Lu, lue*.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

LIRON. s. m. Voy. LÉROT.

LIS. s. m. On prononce le *s*. Plante bulbeuse à haute tige qui porte des fleurs à six pétales.

En termes d'Armoiries, *Fleurs de lis*. *Cette famille porte une fleur de lis d'or sur champ de gueules*. *Écu semé de fleurs de lis*. Dans ce cas, le *s* de *lis* ne se prononce pas.

Poétiquem., *Les Lis*, se disait autrefois de la France. *L'empire des Lis*. *Le trône des Lis*. Dans ce sens le *s* se prononce.

LISERON ou **LISET**. s. m.

Plante grimpante dont la fleur est en forme de cloche.

LISEUR. s. m. Celui qui aime à lire. Au féminin, *liseuse*. Il ne faut pas le confondre avec *lecteur, lectrice*.

LISSE. adj. des deux genres. Uni, poli.

LISSE. s. f. T. de Manufacture. Il se dit des Fils verticaux à mailles d'un métier à tisser, dans chacun desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne.

LISSE. s. f. T. de Marine. Voyez **PRÉCEINTE**.

LITANIES. s. f. pl. Prière faite en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des Saints, et par laquelle on les invoque les uns après les autres.

Litanie, au singulier, se dit d'une énumération longue et ennuyeuse.

LITEAU. s. m. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel, en parlant du linge de table. *Serviettes à liteaux*, c.-à-d. serviettes unies qui sont traversées d'une lisière à l'autre, par des raies colorées, à une faible distance de l'ourlet.

LITEAU. s. m. T. de Chasse. Lieu où le loup se repose pendant le jour.

LITIGE. s. m. T. de Jurisprudence. Contestation.

LITRE. s. m. Unité de mesure de capacité.

LITRE. s. f. Grande bande noire tendue autour de l'église aux obsèques d'un prince.

LITTÉRAIRE. adj. des deux genres. Qui appartient, qui a rapport aux belles-lettres.

LITTÉRAL, ALE. adj. Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. *Traduction littérale*, c.-à-d. mot à mot. *Le grec littéral*, La langue grecque ancienne, par opposition à la langue moderne.

Grandeurs littérales. T. d'Algèbre. Grandeurs qui sont exprimées par des lettres.

L'Académie ne donne point de pluriel masculin. Trévoux, Laveaux, Fabre, l'abbé d'Olivet et Boinvilliers, disent *des commentaires littéraux*.

LITTÉRATEUR. s. m. Celui qui est versé dans la littérature. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

LITTORAL, ALE. adj. Qui appartient aux côtes de la mer, aux bords de la mer.

On dit, au pluriel masculin, *des oiseaux littoraux*, c.-à-d. Qui fréquentent particulièrement les côtes.

LITTORAL est aussi substantif masculin en parlant des côtes de la mer. *Le littoral de la France*. L'Académie ne lui donne point de plur. masc.

LITURGIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport à la liturgie, c.-à-d. aux cérémonies et aux prières qui constituent le service divin.

LITURGISTE. s. m. Celui qui a fait une étude particulière de la liturgie.

LIVRE. s. m. Assemblage de plusieurs feuilles de papier imprimées ou manuscrites, cousues ensemble et formant un volume. On donne aussi ce nom à l'une des principales parties de certains ouvrages.

LIVRE. s. f. Ancienne mesure, qui équivalait à peu près au demi-kilogramme. — Ancienne pièce de monnaie, qui a été remplacée par le franc.

LOBE. s. m. T. d'Anatomie. Division d'une partie du corps formée par des sillons ou des échancrures.

LOBULE. s. m. T. d'Anatomie. Petit lobe.

LOCAL, ALE. adj. Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. *Circonstances locales. Usages locaux.*

LOCAL. s. m. Lieu considéré par rapport à sa disposition et à son état. L'Académie n'indique point le pluriel de ce mot, cependant l'usage a admis le pluriel *locaux*.

LOCATAIRE. subst. des deux genres. Celui, celle qui tient à loyer une maison, un appartement.

LOCATIS. s. m. On prononce le *s*. Mauvais cheval de louage.

LOCH. s. m. Le *h* ne se prononce pas. T. de Marine. Petite pièce de bois qui sert à mesurer la vitesse du sillage d'un navire. Voir LOOCH.

LOCHE. s. f. Sorte de petit poisson de rivière.

LOCOMOTEUR. s. m. Qui opère la locomotion. Le fém. correspondant est *locomotrice*.

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion.

On appelle *locomotive*, subst. fém., la Machine qui sert à mettre en mouvement les wagons sur les chemins de fer.

LODS. s. m. pl. Ancien T. de Jurisprudence qui n'était usité que dans cette locution : *Lods et ventes*, redevance qu'un seigneur avait droit de prélever sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive ou dans sa mouvance.

LOGARITHMIQUE. adj. des deux genres. T. de Mathématiques. Qui a rapport aux logarithmes. Il s'emploie aussi comme substantif féminin.

LOGEABLE. adj. des deux genres. Où l'on peut loger commodément. *Une maison logeable*.

LOGER. v. n. ou intransit. dans le sens d'*habiter*, de *demeurer dans une maison*. Il est actif dans le sens de *donner le logement à quelqu'un*.

Avec le pronom personnel, *se loger* signifie *prendre, disposer un logement*.

LOGEUR. s. m. Celui qui tient des chambres garnies pour les ouvriers. Au fém. *logeuse*.

LOGIQUE. s. f. Science qui enseigne à raisonner juste. Il se dit aussi de l'art de raisonner, du raisonnement, de la méthode. Il est quelquefois adjectif des deux genres : *Raisonnement logique*.

LOGIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Habitation, maison.

LOGOGRIPHE. s. m. Sorte d'énigme.

LOI. s. f. Acte de l'autorité souveraine qui règle, ordonne, permet ou défend (Acad.). Au plur. *lois*.

LOIN. adv. de lieu. À une grande distance.

DE LOIN, locut. adv. de lieu. D'une grande distance. C'est aussi une locution adverbiale de temps : *Se souvenir de loin*.

DU PLUS LOIN, D'AUSSI LOIN QUE, locut. conjonct. de lieu et de temps. De la plus grande distance possible.

AU LOIN, locut. adverb. de lieu. A la plus grande distance possible.

LOIN À LOIN, DE LOIN À LOIN, DE LOIN EN LOIN, locut. adv. de lieu et de temps. A de grandes distances, à de longs intervalles. *Les hameaux sont semés loin à loin, de loin en loin* (Acad.).

LOIN DE, locut. prépositive dont on se sert dans le même sens que *loin* employé seul comme adverbe, au propre et au figuré : *Loin d'ici, loin de moi*.

LOIN DE s'applique aussi au temps. *Nous sommes loin du jour de l'an*.

BIEN LOIN OU LOIN, au commencement d'une phrase signifiant *au lieu de*, régit la préposition *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou la conjonction *que* suivie d'un verbe au subjonctif.

LOMBARD. s. m. On ne prononce pas le *d*. Sorte d'établissement autorisé, dans certaines villes, pour les prêts sur gages.

LOMBES. s. m. plur. T. d'Anatomie. Partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres et des chairs qui y sont attachées. Ce mot n'a pas de singulier.

LONG, LONGUE. adj. Il se dit des objets considérés dans leur étendue d'un bout à l'autre bout ; et d'une surface considérée dans sa plus grande dimension, par opposition à large.

Il signifie aussi Qui dure plus ou moins longtemps, lent, tardif.

Enfin, il est substantif masculin et signifie *longueur*, par opposition à *large* ou *largeur*.

DE LONG, EN LONG, locut. adverb. En longueur.

AU LONG, TOUT AU LONG, locut. adverb. Amplement.

DE LONGUE MAIN, locution adverb. Depuis longtemps.

LE LONG, TOUT LE LONG, TOUT DU LONG, AU LONG DE, locutions prépositives. En côtoyant.

TOUT LE LONG DE, TOUT DU LONG DE. Pendant toute la durée de.

À LA LONGUE, loc. adverb. Avec le temps.

Lorsque l'adjectif *long* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une voyelle, le *g* prend le son du *k*. *Long espoir* se prononce *lon-k-espoir*.

LONGITUDINAL, ALE. adj. Qui est étendu en long. Au plur. m. *longitudinaux*. L'Académie n'en donne point d'exemple.

LONG-JOINTÉ, ÉE. adj. T. de Manége. Il se dit d'un cheval dont les articulations inférieures sont trop longues. Au plur. *long-jointés*.

LONGTEMPS. adv. Il s'écrit en un seul mot, sans trait d'union.

LOOCH. s. m. T. de Méde-

cine emprunté de l'arabe; on prononce et on écrit quelquefois *lok*, potion calmante qui se prend ordinairement par cuillerées.

LOQUACE. adj. des deux genres. On prononce *locouace*. Qui parle beaucoup.

LOQUACITÉ. s. f. On prononce *locouacité*. Habitude, manie de parler beaucoup.

LOQUÈLE. s. f. On prononce *locüèle*. Facilité à parler de choses communes en termes communs.

LOQUET. s. m. On prononce *lokè*. Sorte de fermeture que l'on met aux portes.

LORD. s. m. Le *d* ne se prononce pas. Titre d'honneur usité en Angleterre.

LORGNEUR. s. m. Celui qui lorgne. Au fém. *lorgneuse*.

LORIOT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Oiseau de l'ordre des passereaux, de la grosseur d'un merle.

LORS. adv. de temps. Alors. *Pour lors*, En ce temps-là.

DÈS LORS. Dès ce temps-là; de là ou dès là. On ne prononce point le *s*.

LORS DE, locut. prépositive. Au moment de.

LORSQUE. conjonct. On prononce le *s* dans *lors*. L'*e* s'élide devant les pronoms *il*, *elle*, *on*, et devant *un*, *une*.

Quelquefois *lors* est séparé de *que* par un mot, comme dans cette phrase : *C'est un homme qui a le secret de plaire, lors même qu'il contredit* (Acad.).

Dès lors s'emploie aussi pour *lorsque*; il en est de même de *quand*. — *La France méconnaît son génie quand* (ou lorsque) *elle se livre à l'esprit de conquête* (Rivarol).

LOSANGE. s. f. Figure quadrilatère formée de deux angles aigus et de deux angles obtus. L'Académie fait ce mot du genre féminin; dans tous les traités de Géométrie, on dit cependant *un losange*, et tous les professeurs le font du masculin.

LOTUS ou **LOTOS**. s. m. On prononce le *s*. Plante aquatique qui croît dans les Indes et en Égypte.

LOUABLE. adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses. *Une action louable. Un homme louable dans sa conduite.*

En parlant des personnes, il ne s'emploie devant un verbe à l'infinitif qu'avec la préposition *de*. *Vous êtes louable de vous être conduit ainsi.*

LOUANGEUR. s. m. Celui qui aime à donner des louanges fades et sans discernement. Au fém. *louangeuse*.

LOUCHE. adj. des deux genres. Il se dit de Celui ou de celle dont les yeux ont une différente direction; il se dit aussi des yeux, du regard. *Au figuré*, Une chose qui n'est pas claire.

LOUEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Il se dit, en mauvaise part, d'un flatteur à tout propos.

LOUGRE. s. m. T. de Marine. Espèce de bâtiment marchand.

LOUP. s. m. On ne prononce pas le *p*. La femelle du loup est une *louve*.

LOUP-CERVIER. s. m. Quadrupède carnassier ressemblant à un grand chat, mais à queue courte et avec des pinceaux de poils aux oreilles. Au pluriel, *loups-cerviers*.

LOUP-GAROU. s. m. Prétendu sorcier qui, suivant une croyance superstitieuse, court la nuit dans les rues et dans la campagne sous la figure d'un loup. Au pluriel, *loups-garous*.

LOUVIERS. s. m. Sorte de drap fabriqué dans la ville de Louviers.

LOUVOYER. v. n. T. de Marine. Il se conjugue comme *employer*. Voir ce mot.

LOYAL, ALE. adj. Au plur. masc., *loyaux*. Sans fraude, fidèle, sincère.

LOZANGE. s. f. Voyez LOSANGE.

LUCIFER. s. m. On fait sentir le *r*. On appelait ainsi, chez les anciens, l'étoile de Vénus quand elle précédait le soleil. Chez les chrétiens, c'est le nom que l'on donne au chef des démons.

LUI. pronom de la 3e personne du singulier des deux genres. Cependant nous ferons remarquer qu'il est commun aux deux genres dans deux cas seulement. Le premier, lorsqu'il précède le verbe : *Vous allez voir ma mère, vous lui parlerez;* le second, quand le verbe est à l'impératif : *Si vous voyez ma mère, parlez-lui.* Dans tous les autres cas, *lui* est un pronom masculin dont la fonction principale est de servir de complément à une proposition exprimée ou sous-entendue.

En parlant des choses, on emploie ordinairement le pronom *en* au lieu de *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. On ne dit pas d'un mur, d'un bassin, *n'approchez pas de lui*, mais *n'en approchez pas;* ni d'un village, *allez à lui*, mais *allez-y*. Voyez EN et Y.

On pourra dire, en parlant d'un chat, d'un chien, auquel on est attaché, *je n'aime que lui;* et cependant, en parlant d'un cheval, on ne pourra pas dire *qu'on ne s'est pas encore servi de lui;* il faudra dire *qu'on ne s'en est pas encore servi*.

Lorsque *lui* est précédé des prépositions *avec* ou *après*, il se dit aussi des choses : *Ce torrent entraîne tout avec lui.*

Laveaux fait observer qu'il y a une différence entre *donnez-lui* et *donnez à lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres.

On ne doit pas se servir indifféremment de *lui* et de *soi*. Quand on parle en général et sans indiquer la personne qui est le sujet de la phrase, il faut se servir de *soi : Que chacun prenne garde à soi.* Mais lorsque la personne qui est le sujet de la phrase est désignée, il faut mettre *lui : Que cet homme prenne garde à lui.* Voir SOI.

Lui et *leur* s'emploient quelquefois pour *par lui*, *par elle*,

etc., devant un participe passé suivi d'un infinitif; de même que l'on dit : *J'ai ouï dire à votre frère que...* (Acad., au mot *à*) dans le sens de *J'ai ouï dire par votre frère*, l'usage a consacré la construction : *Je le* lui *ai entendu dire*, dans le sens de *Je l'ai entendu dire par lui*. Seulement, il faut avoir soin de n'employer ce tour que lorsque le sens qu'on doit attacher à la phrase ne peut être douteux, car elle pourrait signifier aussi *Je l'ai entendu dire* à lui.

Je le lui *ai vu faire. Votre sœur a bu la potion, je la* lui *ai vu boire* (Boniface). Ces phrases sont analogues à la précédente. La construction : *Je l'ai vu faire* par lui, *je l'ai vu boire* par elle, ou *Je l'ai vu* le *faire, je l'ai vue* la *prendre*, quoique plus grammaticale, est lourde et peu usitée.

Nous dirons donc avec M. Boniface, que cet emploi de *lui*, *leur*, n'est point condamnable lorsque ces pronoms sont précédés du complément direct, comme dans les phrases ci-dessus : *Je* le lui *ai entendu dire*, *Je* la lui *ai vu boire*. Mais si le complément direct vient après, il faut se servir du pronom *le*, *la*, *les*, et non de *lui*, *leur*. On dira donc : *Je l'ai entendu dire cela*, et non *Je* lui *ai entendu dire cela ; Je* les *ai vus faire cette chose*, et non *Je* leur *ai vu faire cette chose*.

Souvent la nature du pronom est indiquée par le sens du verbe. *Je* leur *ai laissé arranger leurs chances* (J. J. Rousseau), c.-à-d., *J'ai laissé* à eux *le soin ; la tâche d'arranger, etc. Je* les *ai laissés se battre*, c.-à-d., *J'ai laissé* eux *se battre*. Ici, *j'ai laissé* est pris au figuré et signifie *j'ai permis, je n'ai point empêché*. On voit que, dans ce cas, on peut faire usage des pronoms *lui*, *leur*, si le verbe l'exige, quoiqu'ils ne soient pas précédés du complément direct : *Je* leur *ai laissé arranger leurs chances*.

LUI après *chacun*. Voir **CHACUN**.

LUI et *soi*. Voir **SOI**.

LUIRE. v. n. ou intransit., défectif et irrégulier. — **INDIC**. Prés. *Je luis, tu luis, il luit ; nous luisons, vous luisez, ils luisent*. — Imparf. *Je luisais, tu luisais, il luisait ; nous luisions, vous luisiez, ils luisaient*. — Futur. *Je luirai, tu luiras, il luira ; nous luirons, vous luirez, ils luiront*. — **CONDIT**. *Je luirais, tu luirais, il luirait ; nous luirions, vous luiriez, ils luiraient*. — **SUBJ**. Prés. *Que je luise, que tu luises, qu'il luise ; que nous luisions, que vous luisiez, qu'ils luisent*. — **PART**. Prés. *Luisant*. — Passé. *Lui*. Ce verbe n'a ni passé défini, ni impératif, ni imparfait du subjonctif, et son participe passé n'a pas de féminin. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

LUISANT. part. prés. du v. *luire*, et adj. verb. *Une étoffe luisante*.

Luisant est aussi substantif masculin. *Le luisant d'une étoffe*.

LUMBAGO. s. m. On prononce *lombago*. T. de Méde-

cine. Douleur rhumatismale dans les reins.

LUMIGNON. s. m. On mouille le *gn*. Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle, d'une lampe.

LUMINAIRE. s. m. Corps naturel qui éclaire. On le dit aussi collectivement des cierges qui servent pour l'office divin.

L'UN L'AUTRE, L'UN ET L'AUTRE. Voir UN.

LUNAIRE. adject. des deux genres. Qui a rapport à la lune.

LUNAIRE. s. f. T. de Botanique. Plante de la famille des crucifères.

LUNATIQUE. adj. des deux genres. Qui subit l'influence de la lune. *Au figuré*, fantasque.

LUNETTE. s. f. Instrument composé d'un ou de plusieurs verres taillés de manière à faire voir les objets plus grands à l'œil nu, ou à rendre la vue plus nette.

Lunettes, au pluriel, se dit de deux Verres de lunette assemblés de manière à pouvoir être placés simultanément devant les deux yeux.

LUNI-SOLAIRE. adj. des deux genres. T. d'Astronomie. Il se dit de ce qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune. *Le cycle luni-solaire*.

LUNULE. s. f. T. de Géométrie. Figure qui a la forme d'un croissant.

LUPERCALES. s. f. pl. Fêtes annuelles que les Romains célébraient en l'honneur du dieu Pan. Ce mot n'a pas de singulier.

LURON, LURONNE. adj. Se dit d'une Personne joyeuse et sans souci.

LUSTRAL, ALE. adj. T. d'Antiquité qui n'est guère usité que dans deux locutions : *Eau lustrale, jour lustral*, c.-à-d. Eau qui servait à faire des ablutions religieuses; Jour où se faisaient ces ablutions.

L'Académie ne donne point le pluriel masculin de ce mot. G.-Duvivier pense que l'on pourrait dire *jours lustraux*. Nous croyons qu'il est facile d'éluder cette difficulté en adoptant une autre tournure de phrase.

LUSTRE. s. m. Éclat. Espèce de chandelier à plusieurs branches que l'on suspend au plafond.

LUSTRE. s. m. Espace de cinq ans.

LUT. s. m. On prononce le *t*. Matière molle que l'on applique sur les bouchons de certains vases, afin de prévenir l'évaporation du liquide qu'ils contiennent.

LUTH. s. m. On prononce le *t*. Instrument de musique à cordes.

LUTTE. s. f. Sorte d'exercice, de combat; guerre, dispute, conflit.

LUXE. s. m. Somptuosité. *Au figuré*, Grande abondance, profusion, parure.

LYNX. s. m. On prononce le *x*. Quadrupède carnassier auquel les anciens attribuaient une vue perçante.

Au figuré, *des yeux de lynx*, c'est-à-dire une vue très-perçante.

LYRIQUE. adj. des deux genres. Il se dit de la poésie qui se chantait autrefois sur la lyre. On le dit, par analogie, des vers faits pour être chantés ou propres à être mis en musique, et par extension des *odes*.

Lyrique s'emploie aussi comme substantif, dans le sens d'auteur lyrique. *Malherbe et Rousseau sont nos premiers lyriques.*

M

M. s. m. et f. Consonne, la treizième de l'alphabet. « Lorsqu'on l'appelle *Emme*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. Lorsqu'on l'appelle *Me*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. — Quand cette lettre est à la fin d'un mot, elle ne rend qu'un son nasal. Ainsi on prononce *Nom*, *parfum*, *faim*, comme s'il y avait *Non*, *parfan*, *fain*. Mais dans la plupart des mots étrangers, *Abraham*, *Jérusalem*, *Stockholm*, *Amsterdam*, *etc.*, elle se prononce comme si elle était suivie d'un *e* muet. *Adam* est une des exceptions à cet usage. — M se prononce comme *n*, quand il est au milieu d'un mot, devant *b* ou *p*. Ainsi on prononce *Emblème*, *emploi*, *embarras*, *empire*, *impatience*, *comparaison*, comme s'il y avait *Enblème*, *inpatience*, *conparaison*. — Dans certains mots où cette lettre est suivie de *n*, comme *Amnistie*, *Memnon*, *somnifère*, *etc.*, on la prononce pleinement, tandis qu'on ne la prononce point dans les mots *Damner*, *automne*. — Lorsque cette lettre est redoublée dans les mots composés de la préposition *en*, le premier *m* se prononce comme *n*. Ainsi on prononce *Emmener*, *emmaillotter*, *etc.*, comme si on écrivait *Enmener*, *enmaillotter*. Hors de là, elle retient sa prononciation ordinaire, comme dans *Immédiatement*, *immense*, *communication*, *etc.* » (Acad.).

M se redouble dans les mots commençant par *com* et *im*, suivis d'une voyelle, et dans les mots terminés par *gramme*; tels sont *commander*, *commencer*, *commerce*, *commode*; *immense*, *imminent*, *immobile*; *programme*, *épigramme*, *kilogramme*. Les mots faisant exception, et qui sont le plus employés, sont *comédie*, *comestible*, *comète*, *comices*, *comique*, *comité*, *image*, *imagination*, *imiter*, et leurs dérivés.

On double aussi *m* dans *femme*, *gamme*, *gomme*, *grammaire*, *homme*, *pommade*, *pomme*, *somme*, *sommet*, *sommeil*, et leurs dérivés.

MA. Voyez MON.

MACARONI. s. m. Le pluriel est *macaronis*. *Manger des macaronis.*

MACHABÉES. s. m. pl. On prononce *Makabées*. Livres de l'Ancien Testament.

MÂCHECOULIS. s. m. On dit aussi *mâchicoulis*. Le *s* ne se prononce pas. Ouvrages pratiqués à la partie supérieure des fortifications anciennes.

MACHIAVÉLIQUE. adj. — **MACHIAVÉLISME.** s. m. — **MACHIAVÉLISTE.** s. m. *Ch* se prononce comme dans *chimère*. Ces mots sont français et peuvent se prononcer à la manière française, quoique la prononciation de *ch* comme *k* fût peut-être préférable. Quant à *Machiavel*, nom propre italien, il doit se prononcer *Makiavel*. Il est aussi ridicule de dire *Ma-chia-vel* au lieu de *Makia-vel*, que de prononcer *Sakes-pe-ar* au lieu de *Cheks-pir*, ou *Michel-Ange* au lieu de *Mikel-Ange*.

MACHINAL, ALE. adj. Le plur. masc. *machinaux* est peu usité (Acad.). Buffon a dit *des mouvements machinaux*.

MACHINATEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

MACIS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*.

MADAME. s. f. Voir **MONSIEUR.**

MADRAS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*.

MADRIGAL. s. m. Petite pièce de vers. Le plur. est *madrigaux*.

MAËSTRAL. s. m. On dit plus souvent *mistral*. Voir ce mot.

MAGISTRAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc. Aussi l'Académie n'en donne point d'exemple.

MAGNAT. s. m. L'articulation *gn* se prononce non *mouillée*. Grand de Hongrie.

MAGNÉSIE. s. f. T. de Chimie. Sorte de terre absorbante. Autrefois *gn* se prononçait dur, aujourd'hui on le mouille.

MAGNIFICAT. s. m. On prononce le *g* et le *t*, dit l'Académie ; ainsi *gn* ne se mouille pas.

MAGOT. s. m. On ne prononce pas le *t*.

MAIL. s. m. Le pluriel est *mails*.

MAILLOT. s. m. Le *i* sonne; les deux *l* sont mouillés ; on ne prononce pas le *t*.

MAIN-D'ŒUVRE. s. f. — **MAIN-FORTE.** s. f. Ces mots ne s'emploient pas au pluriel.

MAINT. adj. Le fém. est *mainte*. Ce mot a le sens de *plusieurs*, mais il a un singulier, et dans quelques locutions on l'emploie indifféremment au singulier ou au pluriel : *Mainte fois. Maintes fois*. Souvent il se répète : *Par maints et maints travaux. Il m'a fait mainte et mainte difficulté*. Il est familier.

MAINTENIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *tenir*.

MAIRAIN. s. m. On écrit ordinairement *merrain*. Bois de chêne fendu en menues planches.

MAIRE. s. m. Quelques grammairiens ont adopté le mot *mairesse*, dont les gens de la campagne se servent pour désigner la femme du *maire* ; mais ce mot n'est pas français.

MAIS. conjonct. *L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille*, mais *l'esprit* (Boileau). *On* ne *doit pas écrire tout ce qu'ont fait les rois*, mais *seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité* (Voltaire). *Rome n'était pas seulement une monarchie ou une république*, mais *la tête d'un corps formé de tous les peuples du monde* (Montesquieu). Comme on le voit, les bons écrivains ne croient point qu'il soit toujours nécessaire, après un verbe employé négativement, d'exprimer à la suite de la conjonction *mais* ce même verbe pris affirmativement. Cette répétition, conseillée par quelques grammairiens, entrave la marche du style sans rien ajouter à la clarté de l'expression; certainement, il vaut beaucoup mieux dire avec J. J. Rousseau: *Nous* ne sommes *point les esclaves du prince, mais ses amis; ni les tyrans du peuple, mais ses chefs*, qu'avec ces grammairiens: *Nous* ne sommes *point les esclaves du prince, mais* nous sommes *ses amis; ni les tyrans du peuple, mais* nous sommes *ses chefs*.

Mais est adverbe dans *n'en pouvoir mais*; c'est-à-dire *n'en pouvoir davantage;* on sait que *mais* vient du latin *magis* (plus, davantage).

NON-SEULEMENT... MAIS. (Voir *Non-seulement* au mot *Non*.)

MAÏS. s. m. On fait sentir le *s*.

MAÎTRE. s. m. Le fém. correspondant est *maîtresse*. L'emploi de ce mot présente, dans certains cas, une difficulté qui jusqu'à présent n'a pas été résolue. Doit-on dire: *Sa Majesté est le maître*, ou *Sa Majesté est la maîtresse? Sa Majesté est maître de la ville*, ou *Sa Majesté est maîtresse de la ville?* Faut-il dire: *L'administration est le maître d'agir ainsi*, ou *est la maîtresse? L'administration est maître de choisir*, ou *est maîtresse de choisir?*

Ces deux questions ne sont pas identiques. *Sa Majesté*, quoique du féminin, éveille nécessairement l'idée du masculin lorsqu'il se dit d'un roi et non d'une reine. *Administration* veut ses correspondants au féminin; et comme une administration n'a pas de sexe, jamais ce mot ne peut . e naître l'idée du genre masculin. Nous examinerons au mot *majesté* la première question; quant à la seconde, nous pensons qu'avec le mot *administration* il faut toujours dire *maîtresse*: *L'administration est la maîtresse d'agir ainsi; l'administration est maîtresse de choisir*, comme on dit *l'administration est la protectrice* ou *est protectrice*, et non *l'administration est protecteur*.

Lorsque, par le mot *maître* pris substantivement, on veut exprimer une idée de suprématie, d'omnipotence, il s'emploie sous cette forme avec rapport à un substantif du féminin. On dit: *La Providence est le maître. La Providence est notre maître*. C'est dans ce sens qu'une femme pourra dire: *Le maître ici, c'est moi*.

Maître d'hôtel, *maître ès arts*. L'Académie écrit ces mots sans trait d'union.

MAÎTRE-AUTEL. s. m. Le pluriel doit s'écrire *maîtres-autels*; mais il n'est guère usité.

MAJESTÉ. s. f. Titre particulier qu'on donne aux empereurs, aux rois, aux reines et aux impératrices. On dit en leur parlant : *Votre Majesté*, *Vos Majestés*. — Les adjectifs et les participes qui se rapportent à ce mot se mettent au féminin, même lorsque *Sa Majesté* ou *Votre Majesté* désigne un roi, un empereur, et non une reine, une impératrice; on dit : *Votre Majesté est jalouse du bonheur de ses peuples*. *Sa Majesté est aimée de ses sujets*. Les substantifs, au contraire, sont du masculin : *Votre Majesté est le père et le protecteur de ses sujets*, et non pas est *la mère, la protectrice, etc.* En conséquence, les mots qui peuvent s'employer substantivement et adjectivement, tels que *maître, ami, ennemi, etc.*, devront être du masculin lorsqu'ils figureront dans la phrase comme substantifs, c.-à-d. lorsqu'ils seront accompagnés de l'article ou d'un adjectif, et ils prendront la forme du féminin s'ils ont fonction d'adjectif. On dira donc : *Sa Majesté est le maître d'y aller ou de ne pas y aller*; et absolument : *Sa Majesté est le maître*, *Sa Majesté est l'ami du peuple, est un ennemi redoutable*. Mais nous croyons qu'il faudra dire : *Sa Majesté est maîtresse de telle ville*. *Sa Majesté est amie du bien, est ennemie du mal*.

On peut dire : *Votre Majesté est le plus éclairé des rois*, parce qu'il y a ellipse du substantif : (Votre Majesté est *le roi* le plus éclairé des rois). Il vaut peut-être mieux prendre un autre tour, et dire : *Vous êtes, sire, le plus éclairé des rois*.

MAJUSCULE ou **CAPITALE**, adj. Il s'emploie aussi comme subst. fém.

Doit être majuscule la lettre initiale :

1° Du mot qui commence un discours, un alinéa, un vers, une citation, un discours direct, et une proposition qui vient après un point;

2° Les noms propres non-seulement d'êtres animés et de divinités, mais aussi de contrées, de royaumes, de pays, de villes, de villages, de mers, de rivières, de montagnes, de planètes, de constellations, etc. *Jean, Marie, Bucéphale, Rossinante, Jupiter, Satan, Raphaël, l'Asie, la France, la Normandie, la Méditerranée, la Seine, le Vésuve, Vénus, Uranus, le Taureau, Orion, etc.*

On écrit avec deux majuscules : *Océan Atlantique, Mont-Blanc, Pays-Bas, Port-Royal, le département des Hautes-Pyrénées*. Et avec une seule majuscule : *la Fontaine, la Bruyère, le grand Océan, la mer Méditerranée, les champs Élysées, le mont Cenis, le mont Liban* (Acad.). L'Académie écrit sans majuscule *la terre*, considérée comme planète, et *le soleil*.

3° Les noms de peuples : *Les*

Français, les Anglais, les Romains, les Parisiens, les Lyonnais, les Juifs, etc. L'Académie écrit sans majuscule les noms de sectes religieuses ou philosophiques : *Les chrétiens, les mahométans, les protestants, les juifs, les stoïciens, les péripatéticiens.* Cette orthographe n'est pas adoptée par tous les grammairiens.

Quelques personnes mettent une majuscule à tout nom de peuple appliqué à un ou à plusieurs individus de la même nation : *C'est un Français, ce sont des Anglaises;* d'autres écrivent : *C'est un français, ce sont des anglaises. Un français doit aimer ce qui fait la gloire de son pays.* Cette dernière forme est préférable ; les mots *français, anglais,* ne sont plus ici des noms propres, mais de véritables attributifs : *Un français,* c.-à-d. *un citoyen français.* C'est par la même raison que l'Académie écrit *un chrétien doit faire cela,* et non *un Chrétien doit, etc.* Cependant on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie ces exemples : *Un Romain, une Romaine. C'est un Romain.* Les exemples suivants sont meilleurs : *Cet aqueduc est l'ouvrage des Romains. C'est le dernier des Romains.* Ici le mot *Romains* est un nom de peuple. C'est un substantif propre. *Il y a dans cette parole quelque chose de romain. C'est un sentiment romain.* Le mot *romain* est adj.

4° Les noms qui désignent le Créateur : *Dieu, l'Être des êtres, l'Être souverain, le Créateur, le Tout-Puissant, le Très-Haut, etc.*

Hors ce cas, on écrit *dieu* avec une minuscule : *Vulcain était le dieu du feu. Les dieux du paganisme. Vous êtes des dieux sur la terre.*

5° L'adjectif *saint, sainte,* devant le nom propre du saint, lorsqu'on désigne la fête, l'église mise sous l'invocation du saint, une ville, une rue, etc., qui porte le nom du saint : *La Saint-Jean, la Saint-Michel, l'église Saint-Gervais, la ville de Saint-Germain en Laye, la rue Saint-Honoré, la porte Saint-Antoine, l'hôpital Saint-Louis, une croix de Saint-André, etc.* L'Académie écrit avec un petit *s* et sans trait d'union : *Les apôtres saint Pierre et saint Paul, la sainte Vierge, les saints Pères, la sainte Trinité, la sainte Bible, la sainte Famille, la sainte Église, l'Écriture sainte;* et sans capitale : *Les saints anges, les saints docteurs, les saints apôtres, le saint sacrement, la sainte table, le saint-père.* Elle fait observer qu'en écrivant au pape, on dit : *Très-Saint Père.*

6° Les noms abstraits personnifiés :

L'Allégorie habite un palais diaphane.
(Lemierre.)

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche, à ces mots, sent sa langue (glacée.
(Boileau.)

7° Les titres d'ouvrages : *L'Iliade, l'Énéide, les Épîtres de Cicéron, le Lutrin. Les livres de l'Ancien Testament. Les livres des Rois.*

8° Les noms d'ordre de chevalerie : *Chevalier de l'ordre Teutonique. Chevalier de l'or-*

dre du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de la Légion d'honneur. Le roi est le chef souverain et le grand maître de la Légion d'honneur (Acad.).

9° Le mot *Roi*, lorsqu'il désigne la fête de l'Épiphanie. *Le jour des Rois. Faire les Rois. Couper, distribuer le gâteau des Rois.* Partout ailleurs l'Académie écrit *roi* sans majuscule. *Le roi d'Espagne. Le feu roi. Le roi boit.* L'usage est cependant, lorsqu'on écrit au *roi* ou à la *reine*, de commencer ces mots par une majuscule.

10° Les substantifs tels que *Église, État*, comme noms abstraits désignant une assemblée générale et totale, un ensemble, une corporation, etc. *La cause de l'Église. La cause de l'État. L'Église romaine. L'Église protestante.*

11° Le mot *Grand*, dans les titres suivants, qui sont en quelque sorte des noms propres: *Le Grand Turc, le Grand Seigneur, le Grand Mogol, le Grand Kan* (Acad.). Dans tout autre cas, le mot *grand* s'écrit avec une minuscule. *Le grand duc de Toscane. Il y avait autrefois, en France, un grand maître de la maison du roi, un grand prévôt. A Rome, les grands eurent souvent à lutter contre la multitude. S'attacher à un grand. Tous les grands du royaume.*

Nous n'épuiserons pas toute la liste des règles posées par les grammairiens amateurs de majuscules; nous nous en tenons à celles qui sont avouées par l'Académie, et qui nous paraissent suffisantes. Nous ajouterons cependant à ce long article encore deux observations.

On lit, dans plusieurs grammaires, que les noms de sciences, d'arts, de métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, etc., doivent prendre une majuscule, comme, par exemple : *La Grammaire est une science indispensable La Musique est un art enchanteur.* Nous trouvons dans le Dictionnaire de l'Académie des exemples qui infirment cette règle : *La grammaire est le commencement de toutes les études. La musique est un des beaux-arts.*

Nous devons faire remarquer cependant que dans le même Dictionnaire, à tous les termes de science ou d'art, le nom de cet art ou de cette science commence par une capitale; par exemple : MAMILLAIRE, T. d'Anatomie ; MÉDIUM, en T. de Musique, etc. Nous avons suivi en cela l'Académie, et nous avons aussi, d'après le même exemple, commencé par une majuscule toute définition d'un mot, même au milieu d'une phrase. Voir comme exemples les mots MARQUANT, MÉDISANT, MEUBLANT, etc.

L'Académie écrit avec une majuscule : *L'Académie française, l'Académie des sciences, l'Église universelle, les Églises protestantes, l'Institut royal de France, la Légion d'honneur;* et avec une minuscule . *La chambre des députés, la chambre des pairs, les académies d'Italie, l'école polytechnique.* Il nous semble que ces

dernières expressions doivent aussi prendre des majuscules : *La Chambre des députés, la Chambre des pairs, les Académies d'Italie, l'École polytechnique.*

MAL. s. m. Le pluriel est *maux.*

MALACHITE. s. f. On prononce *malakite*. Sorte de pierre précieuse.

MAL-ÊTRE. s. m. Il ne se dit pas au pluriel.

MALFAIRE. v. n. ou intransit. Il n'est usité qu'à l'infinitif.

MALFAITEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant.

MALGRÉ QUE. locut. conjonctive. Il ne s'emploie qu'avec le verbe *avoir*, et dans ces phrases : *Malgré que j'en aie, malgré qu'il en ait*, c.-à-d. *mauvais gré que j'en aie, mauvais gré qu'il en ait* (en dépit de moi, en dépit de lui). Dans tout autre cas, il faut dire *quoique : Nous sortirons, quoiqu'il pleuve*, et non *malgré qu'il pleuve.*

MALHONNÊTE. adject. des deux genres. Il a deux sens différents, et se dit des personnes et des choses. Appliqué aux choses, il se met toujours après le substantif; avec un nom de personne, il précède ou il suit le substantif selon le sens. *Un malhonnête homme*, un homme qui manque d'honneur, de probité. *Un homme malhonnête*, c'est-à-dire incivil. — *Il a eu avec moi un procédé malhonnête*, un procédé contraire à l'honneur. *Il a un ton malhonnête*, un ton incivil.

MALIN. adj. Le fém. est *maligne.*

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement défectueux. Il ne s'emploie pas au pluriel.

MALLÉABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est malléable. — **MALLÉABLE.** adj. des deux genres. Qui peut s'étendre sous le marteau. — **MALLÉOLE.** s. f. Cheville du pied. Dans ces mots on fait sentir les deux *l.*

MALLE-POSTE. s. f. Le plur. est *malles-postes.*

MALTRAITER. v. a. ou transit. Traiter durement en paroles et en actions, ou bien faire préjudice à quelqu'un. *Il l'a maltraité de coups, de paroles. Cet homme a fort maltraité son fils dans son testament.* — *Traiter mal* signifie Mal régaler quelqu'un, lui faire faire mauvaise chère, ou bien en user mal avec lui. Aux temps composés, le génie de notre langue exige que l'adverbe *mal* passe avant le participe : *Il m'a mal traité*; de sorte qu'à la prononciation, cette expression peut se confondre avec celle-ci : *Il m'a maltraité.* Pour éviter l'équivoque, il suffira d'ajouter un modificatif tel que *bien, fort, assez*, à l'adverbe *mal*, qui alors pourra se placer après le participe : *Il m'a traité fort mal.*

MALVOISIE. s. f. Vin grec qui est fort doux. *Boire de la Malvoisie.* Il se dit aussi Du vin muscat cuit, de quelque

pays que ce soit. *Malvoisie de Madère, de Provence.*

MAMELUK. s. m. On prononce *mam-louk.* Cavalier égyptien.

MAMILLAIRE. adj. des deux genres. On fait sentir les deux *l.* T. d'Anatomie. Qui a la forme d'un mamelon.

MAMMAIRE. adj. des deux genres. Qui a rapport aux mamelles. — **MAMMIFÈRE.** adj. et subst. Se dit des animaux qui ont des mamelles. Dans ces deux mots on fait sentir les deux *m.*

MÂNES. s. m. plur. Il n'a pas de sing. *Apaiser les mânes irrités. Polixène fut sacrifiée aux mânes d'Achille.*

MANGANÈSE. s. m. Métal cassant, très-oxydable. *Voici du manganèse.*

MANGEANT. Part. prés. du v. *manger.* Il est adj. verbal dans cette locution familière : *Je l'ai laissée bien buvante et bien* mangeante.

MANGE-TOUT. s. m. Le plur. s'écrit comme le sing.

MANGER. v. a. ou transit. Ne dites pas *manger un fruit, un raisin ;* dites : *manger du fruit, du raisin.*

MANGER. s. m. *Le boire et le manger.* Il ne se dit pas au pluriel. — **BLANC-MANGER.** Voir ce mot. — *Venez manger ma soupe.* Voir *Soupe.*

MANGEURE. s. f. On prononce *manjûre.* Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain.

MANICHORDION. s. m. *Ch* se prononce *k.* Sorte de clavecin.

MANIEMENT. s. m. On prononce *maniment.*

MANIÈRE. s. f. Façon, sorte. Au pluriel, il se dit des façons d'être ou d'agir dans le commerce de la vie. *Il a des manières agréables.*

DE MANIÈRE QUE, loc. conjonctive qui veut le verbe suivant à l'indicatif ou au subjonctif, suivant qu'on exprime un fait certain, accompli, ou bien une chose douteuse, incertaine. *Il fit telle et telle chose, de manière que l'on vit clairement ses intentions* (Acad.). *Il faut toujours se conduire de manière qu'on n'ait aucun reproche à se faire* (Acad.).

MANNE. s. f. Espèce de suc concret. On prononce *mâne.*

MANNE. s. f. Panier d'osier plus long que large. L'*a* est bref.

MANŒUVRE. s. f. Action ou opération de la main, action de gouverner un vaisseau, mouvement exécuté par les troupes, moyens employés pour arriver à une fin.

MANOEUVRE. s. m. Celui qui travaille de ses mains. Il ne se dit, au propre, que Des ouvriers qui servent les maçons, les couvreurs. Au figuré, Mauvais artiste; homme subtil, rusé, disposé à tromper : *Défiez-vous de lui, c'est un fin manœuvre.*

MANQUER. v. n. ou intransit. *Manquer d'une chose,* Avoir faute de cette chose. *Je manque d'argent; il manque de résolution.* — *Manquer de,* devant un infinitif, signifie Omettre, oublier de faire : *Je ne manquerai pas de m'y trouver.* Dans ce

sens, il ne s'emploie guère qu'avec la négation. Il signifie aussi Courir le risque. *Nous avons manqué de verser.* — *Manquer à*, Faire faute. *Les munitions manquaient aux assiégés. La bonne volonté lui manque.* Il signifie aussi Ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Manquer à son devoir, à ses amis, à ses engagements. Il m'a manqué essentiellement.* C'est dans ce sens que l'on dit : *On mésestime celui qui manque à remplir ses devoirs* (Wailly). — *Se manquer à soi-même*, Compromettre son honneur, manquer à ce qu'on se doit.

Dans toutes ces acceptions, le participe passé *manqué* est invariable. Une femme dira : *Je n'ai pas manqué de m'y trouver. Elle m'a manqué essentiellement*, etc. Mais *manquer* s'emploie aussi activement pour signifier Ne pas rencontrer, ne pas atteindre, laisser échapper, etc. Dans ce cas, le participe est variable. On dira, en parlant d'une femme : *Je l'ai manquée d'un quart d'heure ;* et d'une occasion : *Vous l'avez manquée.*

L'avoir manqué belle. Par exemple : *La balle a percé votre chapeau, vous l'avez manqué belle* (Acad.). Voir *L'échapper belle*, au mot ÉCHAPPER.

MANUS (IN). Expression latine qu'on emploie comme substantif masculin dans cette locution : *Dire son in manus*, Recommander son âme à Dieu au moment de mourir. On prononce *ine manuce* (Acad.).

MARAVÉDIS. s. m. On fait sentir le *s*. Très-petite monnaie de compte en Espagne, valant à peu près un centime et demi.

MARC. s. m. Poids. Résidu de fruits, d'herbes, ou d'autres substances pressurées. On ne prononce pas le *c ;* mais on le fait sentir dans *Marc*, nom propre.

MARCHÉ. s. m. — *A bon marché*, locut. adverbiale. On dit : *Acheter, vendre à bon marché*, et non, *acheter, vendre bon marché*.

MARÉCHAL. s. m. Le plur. est *maréchaux*.

MARELLE. s. f. Jeu d'enfants. On disait autrefois *Mérelle*.

MARGELLE. s. f. Assise de pierres qui forme le rebord d'un puits. L'Académie donne aussi *mardelle*.

MARGINAL, ALE. adj. Qui est à la marge. Il ne s'emploie guère qu'avec le subst. *note ;* le plur. m. *marginaux* est donc peu usité.

MARGRAVE. s. m. Titre de quelques princes souverains d'Allemagne. On dit *Madame la margrave*, pour désigner la femme d'un *margrave*.

MARITAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc., du moins l'Académie n'en donne point d'exemple.

MARMONNER. v. a. ou transit. Murmurer sourdement. Le peuple altère ce mot, et dit *marronner ;* cette forme n'est point française.

MARQUANT. part. prés. du v. *marquer*. Il est adj. verbal. lorsqu'il signifie Qui se fait remarquer. *Une personne, une idée, une couleur* marquante.

MARRON. s. m. Employé immédiatement après un substantif, pour désigner la couleur, ce mot reste invariable : *Des habits marron,* c.-à-d. de la couleur du marron.

MARS. s. m. Dans toutes les acceptions de ce mot, on prononce le *s*.

MARSUPIAUX. s. m. plur. T. d'Histoire naturelle. Il ne se dit pas au sing.

MARTE. s. f. Voyez **Martre.**

MARTELER. v. a. ou transit. Ce verbe ne double point le *l* devant un *e* muet. *Il martèle ses vers* (Acad.).

MARTIAL, ALE. adj. Le pluriel masc. *martiaux* ne se dit qu'en termes de Pharmacie. *Remèdes martiaux*, c.-à-d. Remèdes ferrugineux. En ce sens, il n'est même plus usité aujourd'hui.

MARTIN-PÊCHEUR. s. m. Oiseau de l'ordre des passereaux. Le pluriel est *martins-pêcheurs*.

MARTIN-SEC. s. m. Sorte de poire d'hiver. On ne l'emploie pas au plur.; on dit *des poires de martin-sec*.

MARTRE. s. f. *Les martres zibelines sont les plus belles.* On dit aussi *marte.*

MARTYR. s. m.—**MARTYRE.** s. f. Celui, celle qui a souffert la mort ou des tourments, soit pour la véritable religion, soit pour une fausse religion ou une doctrine quelconque.

MARTYRE. s. m. La mort ou les tourments endurés pour la religion chrétienne. Figurément et par exagération, peines de corps, d'esprit, de cœur. *Ce petit mal me fait souffrir le martyre. C'est un martyre que d'avoir affaire à des chicaneurs.*

MARUM. s. m. On prononce *marome*. Plante aromatique; vulgairement *herbe aux chats*. L'Acad. ne donne pas d'exemple du pluriel; mais puisqu'on écrit des *arums* (Voir ce mot), on doit écrire des *marums*.

MASQUE. s. m. Faux visage, personne masquée, visage sculpté, moule pris sur le visage d'une personne.—*Masque* s'emploie aussi comme un terme d'injure, pour reprocher à une femme sa laideur ou sa malice; il est alors du fém. *La masque! La laide, la vilaine masque!*

MASSACRANTE. adj. fém. Il n'est usité que dans cette locution familière : *Humeur massacrante*, humeur bourrue, grondeuse, menaçante (Acad.).

MAT. adj. Le fém. est *mate*. Qui n'a point d'éclat. *Argent mat. Couleur mate.* On prononce le *t*.

MAT. s. m. T. du Jeu d'échecs. Le *t* se prononce. *Voilà un beau mat. Être échec et mat.*

MÂT. s. m. Pièce de bois longue, ronde et droite, qui porte la voilure d'un navire. On ne prononce pas le *t*.

MATELAS. s. m. On ne prononce pas le *s*.

MATÉRIAUX. s. m. pl. Il n'a point de sing.

MATHÉMATIQUE. s. f. Il est plus usité au pluriel, et on ne l'emploie jamais au singulier avec l'article. *Il suit les mathé-*

matiques. Étudier en mathématique. Cours de mathématique. Instrument de mathématique (Acad.).

MÂTIN. s. m. Espèce de chien. L'*â* est long.

MATIN. s. m. Les premières heures, la première partie du jour. L'*a* est bref. — On dit : *demain au matin*, et plus ordinairement, *demain matin*.

MATINES. s. f. pl. Il n'a point de sing.

MATINAL, MATINEUX, MATINIER. adj. — *Matinal, matinale*, Qui s'est levé matin. *Vous êtes bien matinal aujourd'hui*. L'Académie ne donne aucun exemple du plur. masc. Nous pensons que ce pluriel est inusité. — *Matineux, matineuse*, Qui est dans l'habitude de se lever matin. *Il faut être plus matineux que vous n'êtes.* — *Matinier, matinière*, Qui appartient au matin. Il n'est guère usité que dans cette expression: *L'étoile matinière.*

MATRIMONIAL, ALE. adj. Le pluriel masculin est *matrimoniaux. Droits matrimoniaux* (Acad.).

MATUTINAL, ALE. adj. Qui appartient au matin. Il est peu usité au sing., et ne l'est point du tout au pluriel.

MAUDIRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je maudis, tu maudis, il maudit; nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent.* — Imparf. *Je maudissais, tu maudissais, il maudissait ; nous maudissions, vous maudissiez, ils maudissaient.* — Passé déf. *Je maudis, tu maudis, il maudit; nous maudîmes, vous maudîtes, ils maudirent.* — Futur. *Je maudirai, tu maudiras, il maudira; nous maudirons, vous maudirez, ils maudiront.* — CONDIT. Prés. *Je maudirais, tu maudirais, il maudirait; nous maudirions, vous maudiriez, ils maudiraient.* — IMPÉR. *Maudis; maudissons, maudissez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudisse; que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent.* — Imparf. *Que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudît; que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent.* — PART. Prés. *Maudissant.* — Passé. *Maudit, maudite.*

MAURE, MAURESQUE, MAURICAUD. Voyez MORE, MORESQUE, MORICAUD.

MAUVAIS, AISE. adj. *Cet homme a mauvais air, mauvaise mine, mauvais visage*, c.-à-d. a l'air, la mine, le visage défait. *Cet homme a l'air mauvais, la mine mauvaise, le visage mauvais, la physionomie mauvaise*, ou *Cet homme a un mauvais air, une mauvaise mine, un mauvais visage, une mauvaise physionomie*, c.-à-d., Cet homme paraît méchant, dangereux, redoutable.

Trouver mauvais que, le mot *mauvais* est adverbe, et par conséquent invariable. — *Trouver mauvais quelque chose*, le mot *mauvais* est adj. et s'accorde : *Il faudrait être injuste pour trouver mauvaise une action si généreuse.*

MAXILLAIRE. adj. des deux genres. On prononce les deux *l*

sans les mouiller. Qui appartient aux mâchoires.

MAXIMUM. s.m. On prononce *maximome*. Il ne s'emploie pas au plur.

ME, MOI. pron. pers. de la première personne et des deux genres. — *Me* est complément direct ou complément indirect, et se place devant le verbe : *Vous me soupçonnez mal à propos. Vous me donnez un sage conseil. Vous m'aimez.* Cette règle n'a d'exception que lorsqu'il se trouve tout à la fois 1° que le verbe est à l'impératif, 2° que la phrase est affirmative, 3° que la particule *en* suit immédiatement le pronom. *J'ai besoin de sages conseils, donnez-m'en. Vous m'avez jeté dans l'embarras, faites-m'en sortir* (Acad.).

La particule *y*, unie au pronom *me*, ne se met jamais après le verbe. *Vous m'y attendrez. Je vous prie de m'y mener.* On ne dit pas, *Attendez-m'y, menez-m'y*. Grammaticalement, il ne serait pas incorrect de dire : *Attendez-y-moi, menez-y-moi ;* mais on évite ces façons de parler bizarres (Acad.).

Dans une phrase où il y a deux verbes qui se suivent, on met le pronom *me* avant celui dont il est le complément. *On ne peut me forcer à lui nuire. Il n'a pu me plaire.* Autrefois, on disait aussi : *On ne me peut forcer à lui nuire.*

La répétition de *me* et de *moi* est indispensable avec chaque verbe auquel ils servent de complément, excepté toutefois aux temps composés. *Il m'aime et me craint. Guidez-moi et soutenez-moi. Il m'a flatté et loué.*

On dit indifféremment, *Sortez, et me laissez dormir*, ou *Sortez, et laissez-moi dormir*. Cette dernière construction est aujourd'hui plus en usage que l'autre.

Moi est explétif quelquefois, mais dans le discours familier seulement. *Prends-moi le bon parti*, c.-à-d., *Prends, selon moi, le bon parti. Faites-moi taire ces gens-là*, c.-à-d. *Faites, en faveur de moi, taire ces gens-là.*

Moi qui. Voir QUI.

MÉCHANCETÉ. s. f. Il n'a de pluriel que dans le sens de Paroles médisantes, paroles dites dans l'intention de nuire, d'offenser. *Il n'ouvre la bouche que pour dire des méchancetés.*

MÉCHANT, ANTE. adj. Il s'emploie aussi comme substantif. Avec un substant. désignant un être inanimé, l'adjectif *méchant* n'a pas d'autre sens que *mauvais*, et précède toujours ce substantif. *Méchante terre, méchant bois, méchante cause. Voilà un méchant livre, une méchante épigramme, de méchants vers.* Mais on dit aussi : *Voilà un livre méchant, une épigramme méchante, des vers méchants*, c'est-à-dire un livre, une épigramme, des vers, où il y a beaucoup de malignité. On voit que dans certains cas l'adjectif *méchant* a un sens différent, selon qu'il précède ou qu'il suit le substantif.

Appliqué aux personnes, il signifie, Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. *Un méchant homme. De méchantes*

gens. Mais ici encore, il n'est pas toujours indifférent de placer *méchant* avant ou après le substantif. *Méchant homme*, se dit plus particulièrement d'un homme qui fait de mauvaises actions, et *homme méchant*, d'un homme qui tient de mauvais discours. *Méchant poëte, méchant orateur, méchant avocat*, c.-à-d. manquant de mérite, de capacité. *Poëte méchant, orateur méchant, avocat méchant*, poëte, orateur, avocat enclins à la malignité.

MÉCOMPTER (SE). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elle s'est mécomptée dans ses conjectures.*

MÉCONIUM. s. m. Terme de Médecine. On prononce *méconiome*. Il ne se dit qu'au singulier.

MÉCONNAISSANT. partic. prés. du v. *méconnaître*. Il est aussi adj. verbal, et signifie, Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. *Elle ne sera pas* méconnaissante *du bien que vous lui ferez.*

MÉCONNAÎTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *paraître*.

MÉDECIN. s. m. En parlant d'une femme qui exerce la médecine, on dit : *Une femme médecin.*

MÉDIANOCHE. s. m. Terme emprunté de l'espagnol. Repas en gras qui se fait après minuit, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. L'Académie n'indique ni la prononciation ni le pluriel de ce mot, qui, du reste, est de peu d'usage. Si on le prononce à la manière espagnole, il devra s'écrire au pluriel comme au singulier. Il vaut mieux cependant lui donner la prononciation française, et écrire le pluriel avec un *s*.

MÉDIATEUR. s. m. Le fém. est *médiatrice*.

MÉDICAL, ALE; MÉDICINAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple des pluriels masc. *médicaux, médicinaux*. Ces pluriels se trouvent dans des ouvrages de médecine.

MÉDIRE. v. n. ou intransit. — INDICAT. Prés. *Je médis, tu médis, il médit; nous médisons, vous médisez, ils médisent.* — Imparf. *Je médisais, tu médisais, il médisait; nous médisions, vous médisiez, ils médisaient.* — Passé déf. *Je médis, tu médis, il médit; nous médîmes, vous médîtes, ils médirent.* — Futur. *Je médirai, tu médiras, il médira; nous médirons, vous médirez, ils médiront.* — CONDIT. Prés. *Je médirais, tu médirais, il médirait; nous médirions, vous médiriez, ils médiraient.* — IMPÉRATIF. *Médis; médisons, médisez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je médise, que tu médises, qu'il médise; que nous médisions, que vous médisiez, qu'ils médisent.* — Imparf. *Que je médisse, que tu médisses, qu'il médît; que nous médissions, que vous médissiez, qu'ils médissent.* — PART. Prés. *Médisant.* — Passé. *Médit.* Point de féminin. — Les temps composés prennent toujours *avoir*.

MÉDISANT. part. prés. du v.

médire. Il est adj. verbal lorsqu'il est employé dans le sens de Qui a l'habitude de médire. *Personne, langue* médisante. Il se prend aussi substantivement. *Il ne faut pas croire les médisants.*

MÉDIUM. s. m. On prononce *médiome*. Il ne s'emploie qu'au sing. Moyen d'accommodement. En T. de Musique. Milieu entre les sons graves et les sons aigus.

MÉDULLAIRE. adj. des deux genres. On prononce les deux *l*. Qui appartient à la moelle, qui en a la nature.

MÉFAIRE. v. n. ou intransit. Il ne se dit qu'à l'infinitif et au part. passé *méfait*, qui se construit toujours avec l'auxiliaire *avoir*.

MÉFIANT. adj. verbal dérivé de *se méfier*. *Une femme* méfiante. Il se prend aussi substantivement. *Le méfiant se croit toujours entouré de pièges.*

MÉFIER (SE). v. essentiellement pronomin. Le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Ils se sont méfiés de moi.*

MEILLEUR, MEILLEURE. adj. comparatif de *Bon*. On dit : *Apportez-nous de meilleur vin,* c.-à-d., meilleur que celui qu'on a déjà bu ou goûté; et *Apportez-nous du meilleur vin,* c.-à-d. du meilleur que vous ayez. — *Le meilleur* veut le verbe suivant au subjonctif. *C'est la meilleure raison que vous puissiez recevoir.* Cependant, lorsqu'on veut exprimer un fait positif, incontestable, on met l'indicatif. *Je fais la meilleure contenance que je puis* (Mme de Sévigné), je ne puis pas en faire une meilleure. Lorsque je dis : *C'est le meilleur vin que j'aie bu de ma vie,* je n'avance pas un fait dont j'aie la conviction intime, je dis ce qu'en ce moment je présume être vrai; mon idée est celle-ci : *Je suis tenté de croire, il me semble que c'est le meilleur vin,* etc. Au contraire, je dis avec l'indicatif : *C'est le meilleur vin que j'ai bu, je n'ai pas touché au vin ordinaire,* j'exprime un fait certain, une chose dont je suis parfaitement convaincu : *J'ai bu le* meilleur *vin, et j'ai laissé l'autre.*

MÊLER. v. a. ou transit. Au propre, il signifie Mettre ensemble deux ou plusieurs choses, et les confondre. En ce sens, il prend la préposition *avec*. *Mêler l'eau avec le vin. La Marne mêle ses eaux avec celles de la Seine. Mêler les lis avec les roses.* Au figuré, il se dit des choses morales, et signifie *joindre, unir;* il prend alors la préposition *à* : *Il sait mêler à propos la douceur à la sévérité.* On dit aussi sans préposition : *Cet auteur a mêlé l'agréable et l'utile dans tous ses ouvrages* (Acad.).

SE MÊLER. Dans quelque sens que ce verbe pronominal soit employé, le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Elles se sont mêlées dans la foule. Nous nous sommes mêlés de ce qui ne nous regarde pas.*

MEMBRÉ, ÉE. adj. Il ne

s'emploie guère qu'avec l'adv. *bien*, et signifie Qui a des membres bien faits, bien proportionnés.

MEMBRU, UE. adj. Qui a les membres fort gros. *Il est bien membru*. On l'emploie aussi substantivement. *Un gros membru*. Il est familier.

MÊME. adj. et adv. Il est adj., et s'accorde dès lors avec le substantif, lorsqu'il exprime une idée de similitude, d'identité : *Le peuple et les grands n'ont ni les mêmes vertus, ni les mêmes vices*, c.-à-d. des vertus, des vices *semblables*. *La passion des conquêtes était enflammée par les conquêtes mêmes*, c.-à-d. par les conquêtes *elles-mêmes*, c'est une idée d'identité.

MÊME, adv., et par conséquent invariable, signifie *de plus*, *aussi*, *encore*. *Les animaux, les plantes même étaient au nombre des divinités égyptiennes*, c.-à-d. *les animaux, les plantes aussi*, ou *les animaux et même les plantes*, etc.

Nous pouvons remarquer qu'il est adjectif : 1° lorsqu'il précède immédiatement le substantif : *Les mêmes vertus, les mêmes vices ;* 2° après un pronom personnel : *eux-mêmes*, *nous-mêmes*. (On écrit *nous-même*, *vous-même*, lorsque *nous*, *vous* désignent une seule personne.) — *Même*, au contraire, est adv. 1° lorsqu'il modifie un verbe : *Ils finiront même par les oublier ;* 2° après plusieurs substantifs placés par gradation : *J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaintes même.*

Après un seul substantif ou un seul pronom autre qu'un pronom personnel, *même* est adjectif ou adverbe, selon que l'on veut exprimer une idée de similitude, d'identité, ou bien une idée d'extension qui peut se rendre par *de plus, aussi, encore, jusqu'à*. Ainsi l'on écrira : *Les Romains ne vainquirent les Grecs que par les Grecs mêmes*, c.-à-d. par les Grecs eux-mêmes ; et *Les divertissements même de Pierre le Grand furent consacrés à faire goûter le nouveau genre de vie qu'il introduisit parmi ses sujets* (Voltaire), c.-à-d. même les divertissements, les divertissements aussi. *On ne méprise point un charpentier, il est bien payé et bien traité ; les bons rameurs même ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services* (Fénelon), c.-à-d. même les bons rameurs, jusqu'aux bons rameurs. *Ceux même qu'il servit ne le défendront pas* (Gresset); même ceux, de plus ceux qu'il servit, etc. Comme on le voit, la fonction de *même*, après un seul substantif, dépend des vues de l'esprit de celui qui parle ; mais, comme le dit Lemare, la nuance est quelquefois si délicate, qu'elle peut échapper aux plus habiles *même*.

DE MÊME QUE. Lorsque deux sujets sont joints par cette locution conjonctive, le verbe s'accorde avec le premier sujet seulement. *L'âme, de même que le corps, se développe par l'exercice.*

MÉMENTO. s. m. Marque destinée à rappeler le souvenir

de quelque chose. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel; l'accent sur l'*é* donne tout à fait à ce mot le caractère de mot français; en conséquence, il doit être soumis aux règles de la langue française.

MÉMOIRE. s. f. Faculté de se souvenir, effet de la mémoire. Souvenir, réputation que laisse une personne après sa mort.

MÉMOIRE. s. m. Écrit sommaire qui rappelle quelque chose, qui renferme des instructions sur quelque affaire. État de sommes dues à quelqu'un. Dissertation scientifique ou littéraire. Au pluriel, Recueil de dissertations; relations écrites servant de documents historiques.

MÉMORIAL. s. m. Le pluriel est *mémoriaux*.

MENAÇANT. part. prés. du v. *menacer*, et adj. verbal. *Paroles* menaçantes. *Une mer* menaçante.

MENTAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc., attendu qu'il ne s'emploie qu'avec les substantifs féminins *oraison*, *restriction*, *aliénation*, *maladie*.

MENTIR. v. n. ou intransit. — INDICAT. Prés. *Je mens, tu mens, il ment ; nous mentons, vous mentez, ils mentent.* — Imparf. *Je mentais, tu mentais, il mentait ; nous mentions, vous mentiez, ils mentaient.* — Passé déf. *Je mentis, tu mentis, il mentit ; nous mentîmes, vous mentîtes, ils mentirent.* — Futur. *Je mentirai, tu mentiras, il mentira ; nous mentirons, vous mentirez, ils mentiront.* — CONDITION. Prés. *Je mentirais, tu mentirais, il mentirait ; nous mentirions, vous mentiriez, ils mentiraient.* — IMPÉR. *Mens ; mentons, mentez.* — SUBJ. Prés. *Que je mente, que tu mentes, qu'il mente ; que nous mentions, que vous mentiez, qu'ils mentent.* — Imparf. *Que je mentisse, que tu mentisses, qu'il mentît ; que nous mentissions, que vous mentissiez, qu'ils mentissent.* — PART. Prés. *Mentant.* — Passé. *Menti.* Point de fém.

Son composé *démentir* est actif ou transitif. Le participe passé est *démenti*, *démentie*. Les temps composés de *mentir* prennent toujours *avoir*.

Il en a menti, c.-à-d. il a menti sur la chose dont il s'agit. Hors les temps composés, on ne met point la particule *en*: ainsi l'on ne dit point, *il en ment, vous en mentez.*

On dit *Physionomie menteuse*, mais on ne peut dire, *sa physionomie ment*. Le seul cas où *mentir* puisse avoir pour sujet un nom de chose, est cette phrase proverbiale : *Bon sang ne peut mentir*.

MENTOR. s. m. Gouverneur, guide, conseil de quelqu'un. On prononce *Mèntor* (Acad.). Le plur. prend un *s*.

MÉPRENDRE (SE). v. essentiellement pronominal. Il se conjugue comme *prendre*. Le part. passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Vous vous êtes méprise*.

MÉPRIS. s. m. Lorsqu'on le dit du sentiment, il ne s'emploie qu'au singulier; mais il a un pluriel dans le sens de paroles

ou actes de mépris. *Je ne suis pas fait pour souffrir vos mepris.*

MÉPRISANT. part. passé du v. *mépriser*. Il est adj. verbal lorsqu'il signifie, Qui marque du mépris; et il se dit des personnes, et des choses.qui ont rapport aux personnes. *Un homme* méprisant. *Une femme* méprisante. *Des manières* méprisantes (Acad.).

MER. s. f. *Mer basse* et *basse mer* n'ont pas le même sens. *La mer est basse à cet endroit*, c.-à-d., il n'y a pas beaucoup d'eau. *Il est basse mer*, c.-à-d. la mer est vers la fin de son reflux.

MERCANTILE. adj. des deux genres. Qui concerne le commerce. *Profession mercantile. Esprit mercantile.* Cette dernière locution ne se prend qu'en mauvaise part.

MERCANTILLE. s. f. On mouille les deux *l*. Négoce de peu de valeur. Il est peu usité.

MERCI. s. f. Miséricorde, discrétion. Il n'a point de pluriel. *Être exposé à la merci des vents.*

MERCI. s. m. Remercîment. Il n'a point de pluriel. *Vous me donnez cela, merci, grand merci.*

MÈRE. s. f. *Bonne mère.* Il s'emploie quelquefois adjectivement. *La reine mère. Langue mère. Idée mère. Mère branche. Mère perle.*

MÈRE. adj. fém. sans masc. Pure. Il n'est usité que dans ces deux locutions : *Mère goutte*, Vin qui coule sans qu'on ait pressuré le raisin; et, *Mère laine*, La laine la plus fine qui se tond sur une brebis (Acad.).

MÉRELLE. s. f. On dit aujourd'hui *marelle*.

MÉRIDIONAL, ALE. adj. Le plur. est *méridionaux*.

MÉRINOS. s. m. On prononce le *s*. Il se prend aussi adjectivement, et s'écrit *mérinos* pour les deux genres. *Bélier mérinos, brebis mérinos.*

MÉRITANT. part. prés. du v. *mériter*. Il est adj. verbal, lorsqu'il signifie, Qui a du mérite. *C'est un homme fort* méritant, *une femme* méritante.

MERRAIN. s. m. On écrit aussi, mais moins souvent, *mairain*. Bois de chêne fendu en menues planches.

MERVEILLE. s. f. *Faire merveilles. Faire des merveilles.* L'Académie ne met aucune différence de sens entre ces deux locutions; elles signifient, dit-elle. Se distinguer dans quelque circonstance par un zèle, un courage, une adresse, un talent extraordinaire. Il nous semble que l'on dit aussi *Faire merveille* (le mot *merveille* au singulier), en parlant des choses, pour exprimer qu'elles font un bel effet. *Cette figure fait merveille dans ce discours* (Laveaux).

MES. Voyez **Mon.**

MÉSAVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir*, mais il est peu usité.

MÉSOFFRIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *offrir*.

MESSÉANT, ANTE. part.

prés. du v. *messeoir*, qui ne s'emploie plus que comme adj. verbal. *C'est une chose messéante dans un magistrat.*

MESSEOIR. v. n. ou intransit. Il n'est plus en usage à l'infinitif, et ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes de certains temps, savoir: INDICAT. Prés. *Il messied, ils messiéent.* — Imparfait. *Il messeyait, ils messeyaient.* — Futur. *Il messiéra, ils messiéront.* — CONDIT. Prés. *Il messiérait, ils messiéraient.* Il n'a point de participe présent ni de participe passé.

MESSER. s. m. On fait sentir le *r*. Vieux mot qui signifie *messire*.

MESTRE DE CAMP. s. m. On prononce le *s*. Autrefois chef d'un régiment. On disait *la mestre de camp*, pour désigner la première compagnie du régiment.

MÉTAL. s. m. Le pluriel est *métaux*. Quelques lexicographes donnent aussi le mot *métail*, pour désigner un mélange de métaux; ce mot n'a pas été admis par l'Acad.

MÉTALLIQUE. adj. On prononce les deux *l*.

MÉTIS, ISSE. adj. On prononce le *s* de *métis*.

METS. s. m. On prononce *mè*; le *s* se fait sentir devant une voyelle. *Des mets exquis.*

METTRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je mets, tu mets, il met; nous mettons, vous mettez, ils mettent.* — Imparf. *Je mettais, tu mettais, il mettait; nous mettions, vous mettiez, ils mettaient.* — Passé déf. *Je mis, tu mis, il mit; nous mîmes, vous mîtes, ils mirent.* — Futur. *Je mettrai, tu mettras, il mettra; nous mettrons, vous mettrez, ils mettront.* — CONDIT. Prés. *Je mettrais, tu mettrais, il mettrait; nous mettrions, vous mettriez, ils mettraient.* — IMPÉR. *Mets; mettons, mettez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je mette, que tu mettes, qu'il mette; que nous mettions, que vous mettiez, quils mettent.* — Imparf. *Que je misse, que tu misses, qu'il mît; que nous missions, que vous missiez, qu'ils missent.* — PART. Prés. *Mettant.* — Passé, *Mis, mise.*

MEUBLANT. part. prés. du v *meubler*. Il est adj. verb. pour signifier, Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. *Le damas est une étoffe bien* meublante.

MEUGLEMENT. s. m. et **MEUGLER.** v. n. On dit plus souvent *beuglement, beugler.*

MEZZO-TERMINE. s. m. Mot emprunté de l'italien, Moyen terme. La dernière syllabe se prononce *né*; *mezzo* se prononce *mézo*, ou mieux, à l'italienne, *métso*. Le pluriel s'écrit comme le singulier. *Il est pour les mezzo-termine.*

MEZZO-TINTO. s. m. Ce mot se prononce à la manière italienne *metso tinto*; le pluriel ne prend point un *s*. Il se dit d'un genre de gravure à la manière noire.

MI. abréviation du mot *demi*. *Mi-chemin, mi-corps*, etc. Quand on le joint aux mots *corps, jambe, chemin, mur, terme, sucre* et *côte*, on ne l'emploie

qu'adverbialement avec la préposition *à* et sans article. *Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambes. Cette poutre ne va qu'à mi-mur. Des confitures à mi-sucre.* Joint au mot *carême* et aux noms des mois, il est partie du substantif, et doit être précédé de l'article *la*, quoique les substantifs soient du masculin. *La mi-carême, la mi-mai;* excepté toutefois dans cette locution proverbiale, *Mi-mai, queue d'hiver.*

MI-AOÛT se prononce *mi-oût.* Voir *Août.*

MI-PARTI est un adjectif dont le fém. est *mi-partie. Les opinions ont été mi-parties. Cette robe est mi-partie de blanc et de rouge.*

MIDI. s. m. Il ne s'emploie point au pluriel. *Sur le midi* et non *sur les midi.* Il faut dire, *midi est sonné,* et non, *midi a sonné.*

APRÈS-MIDI. s. f. *Je vous ai attendu toute l'après-midi.* Plusieurs, dit l'Académie, le font du masculin. Le pluriel s'écrit comme le sing. *Il passe là toutes ses après-midi,* c.-à-d. toutes ses heures de l'après-midi.

Ces observations s'appliquent au mot *minuit.*

MIEUX. adv. comparatif de *bien;* le superlatif est *le mieux,* Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met ou l'on sous-entend la préposition *de* devant le second. *J'aime mieux vous déplaire que de vous tromper* ou *que vous tromper.* L'emploi de la préposition *de* est néanmoins préférable. Après *mieux que,* le verbe de la proposition suivante doit être accompagné de la négation *ne* si la première proposition est affirmative. *Il a été mieux reçu qu'il ne croyait,* c.-à-d. *il ne croyait pas être aussi bien reçu qu'il l'a été.* Si la première proposition est négative ou interrogative, la négation n'est pas nécessaire dans la seconde. *On ne peut pas user mieux que je fais* (Molière), c.-à-d. *mieux que j'en use;* la pensée est donc *j'en use bien, on ne peut en user mieux.* (Voir Moins.)

Il ne faut pas employer l'un pour l'autre, *mieux* et *plus. Mieux* exprime la perfection, l'idée d'une supériorité de manière; *plus* exprime l'extension, l'idée d'une quantité supérieure. On ne doit pas dire: *J'ai gagné mieux de cent francs, mieux que cent francs;* il faut dire *plus de cent francs.*

Mieux se met après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés. *J'aime mieux. J'ai mieux aimé.*

MIL. s. m. On dit plus ordinairement *millet.* Il faut mouiller le *l* de mil.

MILLE. adj. numéral. Il ne prend jamais la marque du pluriel, et s'emploie souvent comme substantif.

Dans la date des années, on écrit ordinairement *mil. L'an mil sept cent* (Acad.). Domergue prétend qu'on ne peut l'écrire de cette manière que pour indiquer l'année dans laquelle on se trouve; d'autres pensent que l'on peut écrire *mil* pour les dates, depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'an *deux mille* exclusivement. Ce qu'il y a de certain, c'est, d'abord, que pour les da-

tes antérieures à la naissance de J. C., on écrit *mille;* en second lieu, c'est que ce n'est point faire une faute que d'écrire *mille* pour toutes les ères.

MILLE. s. m. Mesure itinéraire. Il prend un *s* au pluriel. *Il courut dix milles.*

MILLE-FEUILLE. s. f. Plante. L'Académie écrit ainsi ce mot, mais le sens indique qu'il faut un *s* à *feuille.* Au pluriel, le mot prend nécessairement un *s.*

MILLE-FLEURS. s. f. plur. Il ne s'emploie guère que comme terme de liquoriste. *Rossolis de mille-fleurs*, et dans ces locutions : *Eau de mille-fleurs. Huile de mille-fleurs.*

MILLÉNAIRE. adj. des deux genres. On fait sentir les deux *l* sans les mouiller. Qui contient mille. Il est aussi subst., et désigne des sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement dernier, les élus reviendraient passer mille ans sur la terre.

MILLE-PERTUIS. s. m. Sorte de plante. Le plur. s'écrit comme le singulier.

MILLE-PIEDS. s. m. Nom d'une famille d'insectes. Le pluriel s'écrit comme le sing.

MILLÉSIME. s. m. On fait sentir les deux *l.*

MILLET. s. m. Les deux *l* sont mouillés. On dit aussi *mil.*

MILLIMÈTRE. s. m. On fait sentir les deux *l.*

MILLION, MILLIARD. s. m. Ces mots ne sont pas, comme *mille,* des adjectifs numéraux, ce sont des substantifs; ils prennent un *s* au pluriel. *Trois milliards, quatre millions.*

MINÉRAL. s. m. Le pluriel masc. est *minéraux.*

MINEUR. adj. Son fém. est *mineure.* — *Mineur,* désignant un ouvrier qui travaille aux mines, est substantif et n'a point de fém. correspondant.

MINIATURE. s. f. On prononce ordinairement *mignature,* dit l'Académie; cette prononciation vicieuse n'est donc pas de rigueur, et l'on ne saurait blâmer ceux qui disent *miniature.*

MINIMUM. s. m. On prononce *minimome* (Acad.). Il ne s'emploie pas au plur.

MINISTRE. s. m. Racine a dit :

. . . Une troupe insolente,
D'un fier usurpateur MINISTRE VIOLENTE.

C'est une faute; *ministre,* appliqué à un substantif du féminin, ne cesse pas d'être du masculin. *Une troupe insolente est le ministre violent,* et non *la ministre violente ;* de même qu'elle est *le cruel auteur d'un forfait,* et non *la cruelle auteur.*

MINIUM. s. m. T. de Chimie. Oxyde rouge de plomb. On prononce *miniome.* Il ne se dit pas au pluriel.

MINUIT. s. m. Voir MIDI.

MINUTIE. s. f. On prononce *minucie.*

MI-PARTI, MI-PARTIE. adj. Voir MI.

MIRMIDON. s. m. Quelques-uns, pour se conformer à l'étymologie, écrivent *myrmidon* (Acad.). Jeune homme de très-petite taille; homme à prétentions exagérées et ridicules, qui

veut paraître supérieur à lui-même et aux autres.

MISE. s. f. Dans le sens de Manière de se mettre, de se vêtir, ce substantif est français, mais de mauvais ton; il faut le remplacer par *parure* ou *toilette*. — *Mise*, part. passé de *mettre*, se dit très-bien. *Elle est mise de bon goût.*

MISÉRÉRÉ. s. m. Ce mot, ainsi écrit avec un accent sur les *é*, peut prendre un *s* si on l'emploie au plur.

MISÉRICORDE. s. f. Il a un pluriel dans cette locution : *Les miséricordes de Dieu*, c.-à-d. *les bontés* de Dieu.

MISTRAL. s. m. Vent du N. O. en Provence. Quelques-uns disent et écrivent *maestral* (Acad.). Cette dernière forme n'est plus usitée aujourd'hui. *Mistral*, ou *maëstral*, ne se dit qu'au sing.

MIXTION. s. f. — **MIXTIONNER.** v. a. ou transit. Dans ces mots, *ti* conserve sa prononciation naturelle, c.-à-d. celle qu'il a dans le mot *menti*.

MODE. s. f. Usage passager qui dépend du goût et du caprice. Il se dit au pluriel pour signifier, Les ajustements, les parures à la mode. Au singulier, il signifie aussi, Manière, fantaisie : *A la mode d'Espagne. Chacun vit à sa mode.*

MODE. s. m. Manière d'être, forme, méthode; T. de Musique.

MODE. s. m. T. de Grammaire. Se dit Des inflexions générales du verbe, qui forment la conjugaison, et qui servent à exprimer les différents points de vue sous lesquels on considère l'existence ou l'action (Acad.).

Il y a cinq modes dans la conjugaison française : *L'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le subjonctif* et *l'infinitif.* (Voir les grammaires pour connaître la nature de chaque mode.)

Emploi des modes.

INDICATIF, FUTUR et **CONDITIONNEL.** Il faut bien prendre garde, en écrivant, de ne pas confondre la forme de quelques personnes du futur avec celles du conditionnel. On écrit au futur : *Vous emmenez tous vos amis avec vous*, serai-*je des vôtres?* et au conditionnel : Serais-*je venu en poste, si l'affaire n'eût pas été pressante?* Dans la première phrase, il n'y a point de condition exprimée ; dans la seconde, au contraire, on dit que la manière d'être n'aurait pas eu lieu si telle condition n'eût pas existé.

On met encore le verbe au conditionnel, lorsque, sous la forme d'exclamation, on veut faire entendre que l'on considère la chose comme impossible, ou que l'on serait fâché qu'elle fût : Pourrais-je *à cette loi ne pas me conformer!* Serais-je *venu trop tard!* — En mettant le verbe au pluriel, le sens indique s'il doit être au conditionnel ou au futur : Serions-*nous venus en poste, si l'affaire n'eût pas été pressante?* Serions-*nous venus trop tard!* On reconnaît de la même manière qu'il faut écrire : *Si vous allez à Rome, vous*

accompagnerai-*je?* et *Si vous alliez à Rome, vous* accompagnerais-*je?*

SUBJONCTIF. Le subjonctif est le mode du doute, de l'incertitude. Il s'emploie dans une proposition qui sert de complément à une autre proposition pleine ou elliptique, pour exprimer une attribution que l'on considère comme douteuse, incertaine, ou peu probable. De ce principe général découlent plusieurs règles ou observations particulières.

Règle I. Comme le doute, l'incertitude, l'indécision, la supposition, la volonté, le désir, la crainte, ne portent que sur des choses non positives, on emploie le subjonctif après les verbes ou les expressions qui réveillent ces idées. Exemples: *Je doute qu'il vienne. Pense-t-on qu'il vienne? Supposez qu'il vienne. Je veux qu'il vienne. Il faut* (je veux *ou* on veut) *qu'il vienne. Je prétends qu'il vienne. Je désire qu'il vienne.* A moins cependant que celui qui parle ne veuille exprimer une chose sur laquelle il n'a point de doute, et qu'il considère comme certaine, positive, incontestable: *Je prétends que deux et deux* font *quatre. Vous supposerez facilement que je ne* veux *pas vous tromper* (Acad.).

On dirait de même: *Je te donnerai des raisons qui te* convaincront (je suis certain qu'elles te convaincront); et, *Je te donnerai des raisons qui te* convainquent (c.-à-d. *désirant* qu'elles te convainquent, mais je n'en suis pas certain). *Je veux acheter une robe qui me* plaise *beaucoup* (je ne sais pas encore quelle sera cette robe qui doit me plaire); et, *Je veux acheter une robe qui me* plaît *beaucoup* (je connais cette robe, et cette robe me plaît beaucoup).

II. Le verbe de la proposition complétive est ordinairement au subjonctif, après une proposition principale négative ou interrogative: *Il ne pense pas que personne* veuille *lui dresser des piéges* (La Bruyère). *Penses-tu qu'en effet Zaïre me* trahisse? (Voltaire.)

Mais il faut pour cela que la proposition négative ou interrogative exprime le doute, l'incertitude, comme dans les exemples cités: l'homme de La Bruyère doute qu'on veuille lui dresser des piéges, mais il n'est pas certain qu'on ne lui en dressera pas; Orosmane dit à son confident Corasmin: *Penses-tu*, c.-à-d. es-tu bien certain *qu'en effet Zaïre me trahisse?* pour lui, il est encore dans le doute à cet égard; il désire même que cela ne soit pas. On dira, au contraire, avec l'indicatif: *Je ne m'aperçus pas que je* parlais *à lui-même* (le fait est certain, je lui parlais).

PENSEZ-VOUS qu'il s'AGIT d'un forfait exécrable?
Un vain bruit, un soupçon vous le rend vraisemblable.
(CHÉNIER.)

c.-à-d. quand vous pensez, si vous pensez qu'il s'agit, etc. L'interrogation n'est ici qu'un tour oratoire, sans être dans la pensée de celui qui parle. *Ne trouves-tu pas que j'ai raison?* (moi, j'en suis convaincu).

III. On met le subjonctif après les verbes qui expriment la satisfaction, la tristesse, l'assentiment, l'improbation, le mécontentement, la surprise, sentiments qui présupposent un acte de la volonté (Ire règle). *Je suis étonné qu'il ne* revienne *pas* (je voudrais qu'il revînt). *Je suis ravi qu'il* vienne (donc je désire, je veux bien qu'il vienne). *Je suis fâché, je vois avec peine qu'il s'en* aille (je ne voudrais donc pas qu'il s'en allât). *Je consens que vous le* fassiez (je le veux bien). *Je défends qu'il* sorte *souvent* (je ne le veux pas).

IV. Après un verbe impersonnel : *Il serait bon qu'on* obéît *aux lois. Il faut que je* fasse *telle chose.*

Remarquons cependant que les verbes impersonnels n'exigent le verbe suivant au subjonctif que lorsqu'il exprime une idée de volonté, de nécessité, de convenance, de doute, etc. En effet :

1° Les impersonnels *il résulte, il s'ensuit, il est évident que, il est probable que, il paraît que, il y a, il est certain, etc.,* non accompagnés d'une négation, expriment une certitude, ou tout au moins une vraisemblance à laquelle on croit, et dès lors ils veulent l'indicatif : *Il résulte de là que ces deux angles* sont *égaux. Il est évident qu'il* fait *jour. Il est probable qu'il* viendra.

2° Après *il n'y a que,* on met l'indicatif, pour exprimer un fait incontestable. *Il n'y a que six ans que je le* connais.

3° *Il suffit que, il me suffit que,* peuvent être suivis de l'indicatif lorsqu'il s'agit de faits positifs, de simples énonciations, comme dans cette phrase : *Ne vous suffit-il pas que je l'*ai condamné... *que je le* hais (Racine); c.-à-d., Ne vous suffit-il pas de savoir que je l'ai condamné... que je le hais? C'est ainsi qu'on trouve dans Molière *est-il possible,* suivi de l'indicatif : *Est-il possible que vous* serez *toujours* embéguiné *d'apothicaires et de médecins!* Le sens de cette phrase est à peu près celui-ci : Est-il donc vrai, il est donc vrai, que vous serez toujours, etc.; pour celui qui parle, la chose n'est pas douteuse : Argan, le malade imaginaire, sera toute sa vie embéguiné d'apothicaires et de médecins.

4° *Il semble que* ne veut le subjonctif que lorsqu'il équivaut à cette phrase : *Les apparences veulent.* Exemple : *Il semble qu'on* soit convenu *que la bonne foi ne serait plus une vertu* (Massillon). Lorsqu'il a le sens de *il est certain que,* il veut l'indicatif : *Il semble que la rusticité* n'est *qu'une ignorance grossière des convenances* (La Bruyère). L'auteur est persuadé de ce qu'il dit, et le donne pour vrai; il aurait pu supprimer *il semble,* et dire : *La rusticité n'est qu'une ignorance grossière, etc.* — Cette observation s'applique aux locutions *il me semble que, on dirait que : Il me semble que mon cœur* veuille *se fendre par la moitié* (madame de Sévigné). *Il me semble que Corneille* a donné *des modèles de tous les genres* (Voltaire). Madame de Sévigné sait bien que son cœur

ne se fendra pas; c'est comme si elle disait : Je suis tentée de croire que mon cœur veuille se fendre; le subjonctif *veuille* était donc nécessaire. Mais Voltaire avance un fait positif, dont il ne doute nullement; il met donc l'indicatif *a donné*. Ce dernier cas est le plus ordinaire : *Il me semble, il vous semble, etc.*, annonce presque toujours un fait positif; il est donc ordinairement suivi de l'indicatif.

Boileau a dit :

> On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
> Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Inonder d'un déluge nouveau! l'expression est exagérée; et Bossuet : On dirait *que le livre des destins* ait été ouvert *à ce prophète;* c'est une supposition, une hypothèse. Mais Boileau a dit avec l'indicatif :

> Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime.
> On dirait, quand tu veux, qu'elle te vient chercher;

parce que Boileau croit effectivement que Molière ne cherche point la rime, que la rime vient sous sa plume quand il le veut.

5° *S'il est vrai que* prend ordinairement le subjonctif; il équivaut alors à *si l'on suppose que, si l'on admet que :* S'il est vrai *qu'Homère* ait fait *Virgile, c'est son plus bel ouvrage* (Voltaire). Mais quand il s'agit d'un fait certain, incontestable, il veut l'indicatif : S'il est vrai que *j'ai* chassé *les ennemis de votre territoire, etc.* (Vertot).

V. On emploie le subjonctif après un pronom conjonctif, ou l'adverbe *où* précédé de *le seul, le premier, le dernier*, ou d'un comparatif, comme *le plus parfait, le meilleur, etc. C'est* la seule *place* où *vous* puissiez *aspirer* (Acad.). *Néron est* le premier *empereur qui* ait persécuté *l'Église* (Bossuet). *Racine sera regardé comme le poëte* le plus parfait *qui* ait *jamais écrit* (La Harpe). — Mais si l'on présente le fait comme positif, incontestable, le verbe doit être à l'indicatif : La seule *loi qu'il* faut *suivre* (Acad.). *Les Tyriens furent* les premiers *qui* domptèrent *les flots* (Fénelon). *J'ai fait de mon héros le portrait* le plus majestueux *et* le plus brillant *que j'ai pu* (Voltaire).

VI. Quand la proposition complétive est liée à la principale par l'un des pronoms conjonctifs *qui, que, dont, lequel,* ou par l'adverbe *où*, le verbe de cette proposition se met à l'indicatif, si la personne qui parle exprime une chose sur laquelle elle n'a point de doute, une chose certaine, positive, du moins dans son esprit; dans le cas contraire, le verbe se met au subjonctif. Exemples : *J'irai dans une retraite* où *je* serai *tranquille* (je connais cette retraite, je suis sûr d'y être tranquille). *J'irai dans une retraite* où *je* sois *tranquille* (dans le but d'y être tranquille; mais cette retraite n'est point encore trouvée);

VII. On met toujours le subjonctif après *quel que, quelque... que, quoi que, quoique : Un trône,* quel qu'*il* soit, *n'est point à dédaigner.* Quelques *efforts* que *vous* fassiez. Quoi que

vous écriviez, *évitez la bassesse* (Boileau). Mais *quelque... que*, dans le sens de *peu nombreux*, veut l'indicatif : *Des fruits et* quelques *mets* que *la ferme* a fournis (Castel).

VIII. On met aussi le subjonctif après certaines locutions conjonctives, telles que *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *bien que*, *de peur que*, *de crainte que*, *pour que*, *pourvu que*, *sans que*, *soit que*, *etc. Afin qu'il vienne. Avant qu'il soit nuit.* — Les locutions conjonctives *de façon que*, *de manière que*, veulent l'indicatif si l'on exprime un fait incontestable, et le subjonctif s'il s'agit de quelque chose d'incertain. *La nuit vint*, de façon que *je* fus forcé *de me retirer* (Acad.). *Il faut vivre* de façon qu'*on ne* fasse *tort à personne* (Id.).

MODE INFINITIF. Comme complément, il faut préférer l'infinitif à tout autre mode, pourvu toutefois que l'emploi de l'infinitif ne rende pas la phrase obscure ou équivoque. *Les hommes croient* être *libres quand ils ne sont gouvernés que par les lois* (Massillon), vaut beaucoup mieux que *les hommes croient qu'*ils sont *libres*, *etc*. Mais on ne dirait pas bien : *C'est pour* être *utile à tes parents que je t'ai instruit.* Le sens est ici équivoque ; dites : *C'est pour que* tu sois *utile à tes parents que je t'ai instruit.*

Deux infinitifs se placent fréquemment à la suite l'un de l'autre ; on peut même employer de cette manière trois infinitifs : *Il croit* pouvoir faire jouer *tous les ressorts de l'intrigue ;* mais un plus grand nombre rendrait l'expression traînante et désagréable.

MODELER. v. a. ou transit. Ce verbe ne double point le *l* devant un *e* muet. *Il modèle bien* (Acad.).

MODÉRATEUR: s. m. Le fém. correspondant est *modératrice*.

MŒURS. s. f. pl. Il n'a point de singulier. L'Académie ne dit point si le *s* se fait sentir ; Laveaux prétend qu'on ne doit le prononcer que devant une voyelle ou un *h* muet.

MOI. pron. pers. Voy. **ME**.

MOINDRE. adj. des deux genres. Comparatif de *petit*. Il veut le verbe de la proposition suivante au subjonctif ou à l'indicatif, selon que l'idée est suppositive, douteuse, ou parfaitement positive. *C'est la moindre récompense qu'on lui doive*, c.-à-d. *Je pense*, *il me semble que c'est la moindre récompense*, etc. *C'est le moindre service que je lui rendrai*, c.-à-d. *Ce service est le moindre de ceux que je lui rendrai certainement.*

MOINE. s. m. Le fém. correspondant est *moinesse;* mais il est peu usité, et ne se dit qu'en plaisanterie.

MOINS. adv. On ne fait sentir le *s* que devant une voyelle ou *h* muet. *Moins* se met après les temps simples des verbes : *Il travaille moins. Ceci vaut moins que cela.* Non suivi de *que*, il se place, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le verbe : *Si je l'eusse moins aimé*. En poésie, on pourrait

dire aussi : *Si je l'eusse aimé moins*. Il pourra suivre le participe s'il est modicatif d'un complément de ce participe : *Ils ont travaillé moins bien*, ou *ils ont moins bien travaillé*. Il est des cas cependant où il suit nécessairement le participe : *Il a parlé moins haut*. — Lorsque *moins* est suivi de *que*, il précède ou il suit le participe : *Si je l'eusse moins aimé que vous*, ou *si je l'eusse aimé moins que vous*.

Après les locutions comparatives *moins que, mieux que, plus que*, si le premier terme de la comparaison est affirmatif, le second est ordinairement négatif. *Les lions sont maintenant beaucoup* moins *communs qu'ils* ne *l'étaient anciennement* (Buffon). *L'homme se fait plus de maux à lui-même que ne lui en fait la nature* (Marmontel). La pensée est : *Anciennement les lions n'étaient pas aussi peu communs que maintenant; La nature* ne *fait pas autant de maux à l'homme que l'homme à lui-même*. Si le premier terme est négatif ou interrogatif, le second est ordinairement affirmatif : *Cette guerre* ne *fut pas moins heureuse qu'elle était juste*, c.-à-d. Cette guerre était juste, elle ne fut pas moins heureuse. *On* ne *peut être plus occupé que nous le sommes tous deux de vous*, c.-à-d. Nous sommes occupés tous deux de vous, on ne peut l'être davantage.

Cette règle est générale, mais elle n'est pas absolue; car si l'idée l'exige, les deux termes peuvent être affirmatifs ou négatifs. Ce ne serait pas faire une faute que de dire : *Il est moins heureux qu'il l'était* (Boniface), si, dans la pensée de celui qui parle, l'idée dominante était celle-ci : *Il était plus heureux autrefois*. (Voir Plus.)

Moins s'emploie aussi substantivement : *Le moins que vous puissiez faire. Il ne s'agit que du plus ou du moins*.

A moins. Devant un nom ou un infinitif, *à moins* régit *de : Je ne lui pardonnerai pas, à moins d'une rétractation publique. A moins de lui parler*. Devant un verbe à un mode personnel, il régit *que*, et demande le verbe au subjonctif avec la négation : *A moins que vous ne lui parliez*. Il faut remarquer, toutefois, que la négative *ne* n'est pas nécessaire, si le verbe de la proposition complétive est modifié par une expression adverbiale ayant un sens restrictif, comme *peu, à peine, etc. : C'est une règle assez générale, qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe*, à moins que *cet adverbe se fasse* à peine *remarquer comme adverbe* (Voltaire). La dernière proposition est équivalente à celle-ci : *Excepté si cet adverbe se fait à peine remarquer*.

On dit : *Je sortirai, à moins qu'il* ne *pleuve*, c.-à-d. à moins de pluie. *Je resterai, à moins qu'il* ne *pleuve* pas, c.-à-d. à moins de beau temps.

A moins que de devant un infinitif n'exige pas la négation. On peut aussi supprimer le *que*. *Je ne pouvais pas lui parler plus fortement, à moins que de le quereller. A moins*

d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi (Acad.).

AU MOINS, DU MOINS. Ces deux locutions conjonctives s'emploient assez indifféremment l'une pour l'autre, quand il s'agit de restreindre l'idée qu'on a précédemment exprimée. Il en est de même de *tout au moins, tout du moins*. — Le pronom sujet du verbe suivant peut se placer avant ou après le verbe : *S'il n'est pas fort riche, du moins il a, du moins a-t-il de quoi vivre.*

Ne dites point *pas moins* pour *cependant*.

RIEN MOINS. Voir *Rien*.

MOL, MOLLE. adj. Voyez **Mou**.

MÔLE. s. f. Masse informe et inanimée dont les femmes accouchent quelquefois, au lieu d'accoucher d'un enfant.

MÔLE. s. m. Jetée de pierres fondée dans la mer à l'entrée d'un port.

MOLÉCULE. s. f. dérivant du subst. fém. *môle*, masc.

MOLLAH. s. m. Docteur ou prêtre musulman. On fait sentir les deux *l*.

MOLLESSE. s. f. Il n'a point de pluriel.

MON. adj. possessif masc. Le fém. est *ma*, le plur. *mes*, des deux genres. Devant une voyelle ou un *h* muet, on fait usage de la forme *mon* au lieu du féminin *ma* : *Mon épée, mon aimable cousine ; mon heure n'est point venue.*

On fait usage de l'adjectif possessif, quoique l'idée de possession soit d'ailleurs clairement exprimée :

1° Si l'on parle d'un mal habituel, d'une partie du corps ordinairement ou périodiquement malade : Ma *tête me fait toujours mal, j'ai toujours* ma *migraine* (de Wailly). *Quoiqu'il soit un peu incommodé de* son *bras* (madame de Sévigné). *Je me suis blessé à* ma *jambe*, dira quelqu'un dont la jambe est ordinairement malade (Boniface).

2° Lorsqu'on veut, en appuyant sur l'idée de possession, rendre l'expression plus vive, plus énergique, ou lui donner plus de précision : *Chaque mot sur mon front fait dresser* mes *cheveux* (Racine). *Je suis quelquefois tout étonné de pouvoir lever et abaisser* mes *yeux* (Voltaire).

De là cette règle, ou plutôt ce conseil, que nous empruntons à Lemare : Si l'article suffit, vu l'ensemble de la phrase, et que vous n'ayez pas besoin d'appuyer sur l'idée de possession, contentez-vous de l'article. Mais si le sens devient obscur par l'ellipse de l'adjectif possessif, ou si vous avez besoin de faire trancher l'idée de possession, faites usage de l'adjectif possessif.

Mon répété, voyez **Son**.

MONACAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc. Ce pluriel, s'il était nécessaire, serait *monacaux*.

MONACHISME. s. m. *Ch* se prononce *k*.

MONAUT. adj. masc. Qui n'a qu'une oreille : *Un chien, un chat, un cheval monaut.* L'A-

cadémie ne lui donne point de féminin.

MONITEUR. s. m. Celui qui donne des avis, des conseils. Ce mot n'a pas de fém. correspondant.

MONOSYLLABE. s. m. — **MONOSYLLABIQUE.** adject. Dans ces deux mots, le *sse* prononce fortement, comme dans *syllabe.*

MONS. s. m. On prononce le *s*. Abréviation du mot *monsieur.* Le roi, écrivant à un archevêque ou à un évêque, dit : *Mons l'archevêque*, *Mons l'évêque ;* mais entre particuliers, cette expression est méprisante : *Mons un tel*, *Mons Damis.*

MONSEIGNEUR. s. m. Titre d'honneur. *Mon Seigneur*, expression dont on se sert dans les prières à Dieu : *Mon Seigneur et mon Dieu.* Le vassal, voulant désigner quel était l'homme qui était son suzerain, disait aussi : *Un tel est mon seigneur. Vous êtes mon seigneur.* — Le plur. de *monseigneur* est *messeigneurs.* Il y a aussi *nosseigneurs*, pluriel dont on se servait principalement dans les requêtes présentées au conseil du roi, aux cours de parlement, et aux autres cours souveraines.

MONSIEUR. s. m. On ne fait sentir ni le *n* ni le *r*, dit l'Académie; ajoutons que l'*o* est très-bref. Le plur. est *messieurs*, où l'on ne prononce ni le *r*, ni le *s* final.

Si, vous adressant à un homme, vous lui parlez de sa femme, ne dites pas *madame* tout court, ajoutez le nom : *Madame Durand*, *Madame la comtesse de Vergy.* De même, si vous parlez à madame Durand de son mari, ne dites pas, par exemple : *Comment se porte monsieur?* dites : *Comment se porte M. Durand?*

Mais il est contraire au bon usage d'apostropher une personne par son nom à la suite du mot *monsieur*, ou *madame*, ou *mademoiselle.* Ainsi, en parlant à M. Durand, dites simplement *monsieur. Oui, monsieur; non, monsieur.* Dites de même : *Oui, madame; non, mademoiselle.*

MONSTRE. s. m. Il se dit par exagération de ce qui est extrêmement laid, et il peut être alors en rapport avec un substantif du féminin. *Cette femme est horriblement laide, c'est un monstre, c'est un monstre de laideur.* Et au figuré : *Cette femme est un monstre d'ingratitude, d'avarice, de cruauté.*

MONTANT. part. prés. du v. *monter*, et adj. verb. *Un chemin* montant. *Un bateau* montant. *La marée* montante. *La garde* montante. — *Montant* est aussi subst. masc. *Les montants d'une porte. Le montant de la recette.*

MONT-DE-PIÉTÉ. s. m. Le plur. est *monts-de-piété.*

MONTER. v. n. ou intransit. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir* lorsqu'on veut exprimer l'action, et avec *être* si l'on veut exprimer l'état. *Il a monté quatre fois à sa chambre pendant la jour-*

née. Il est monté dans sa chambre depuis une heure, et il y est resté. — Lorsque *monter* est employé activement, il prend toujours *avoir : Il a monté l'escalier. Nous avons monté la montagne.*

On dit *monter à, sur, dans, en.* — *Monter à,* c'est simplement arriver à un point élevé, y atteindre. On *monte à un arbre* pour en atteindre une partie élevée. *Monter sur un arbre* suppose le dessein de se placer sur les branches pour tailler l'arbre, pour l'élaguer, pour cueillir des fruits, pour se garantir d'un danger, pour observer au loin. — On dit *monter à cheval* et *monter sur un cheval. Monter à cheval,* dit Laveaux, suppose le dessein de partir, et a toujours quelque rapport à l'art de manier un cheval; de sorte que *monter à* ne se dit point avec les noms des animaux qui ne rappellent pas directement l'idée de cet art. — *Monter à sa chambre* indique simplement l'action de monter. *Monter dans sa chambre,* c'est aller dans sa chambre pour y rester, pour s'y renfermer. On dit *monter en* voiture et *dans* une voiture. *Nous montâmes en voiture. Il monta dans une voiture, dans sa voiture, et partit.*

MONTICULE. s. m. Diminutif de *mont.*

MONUMENTAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *monumentaux;* mais, dit l'Académie, on ne l'emploie guère.

MOQUER (SE). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me, te, se, nous, vous,* qui le précède : *Cette femme s'est moquée de vous.* — Le participe passé s'emploie aussi dans un sens passif avec le verbe *être : Il fut moqué de tout le monde* (Acad.).

MORAL, ALE. adj. Le plur. est *moraux. Des préceptes moraux.*

MORALISEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

MORDANT. part. prés. du v. *mordre.* Il est adj. verb. au propre dans cette phrase : *Bêtes* mordantes, T. de Chasse; au figuré, pour signifier Qui a une qualité corrosive : *Un acide* mordant; et dans le sens moral, Qui censure, qui critique avec malignité : *Il a l'humeur* mordante. — *Mordant* s'emploie aussi substantivement.

MORDICUS. adv. emprunté du latin. Avec ténacité. On prononce le *s.*

MORDILLER. v. a. ou transit. On mouille les *ll.*

MORE. s. m. — **MORESQUE.** adj. des deux genres. — **MORICAUD, AUDE.** adj. On écrit aussi *maure, mauresque, mauricaud.* L'Académie ne donne point le fém. correspondant de *maure ;* quelques-uns disent *une maure,* d'autres *une mauresque.*

MORILLE. s. fém. Sorte de champignon. On mouille les *ll.*

MORS. s. m. On ne prononce pas le *s,* excepté devant une voyelle : *Prendre le mors aux dents.*

MORT, MORTE. adj. Dans

quelques locutions, il a un sens différent, selon qu'il précède ou qu'il suit le substantif. *Mort-bois*, les espèces de bois de peu de valeur, comme les ronces, les genêts; *bois mort*, arbre séché sur pied, branches qui ne reçoivent plus de séve. *Morte eau* se dit des marées les plus faibles; *eau morte*, eau qui ne coule point.

MORTE-PAYE. s. f. Le pl. est *mortes-payes*.

MORTE-SAISON. s. f. Le pl. est *mortes-saisons*.

MORT-GAGE. s. m. Le plur. est *morts-gages*.

MORTIFIANT. part. prés. du v. *mortifier*, et adj. verb. *C'est une chose bien* mortifiante, c.-à-d. qui humilie l'amour-propre et cause de la confusion.

MORTIFIER. v. a. ou transit. Au propre, Faire que la viande devienne plus tendre. Au figuré, Affliger son corps par des macérations. Dans l'un et l'autre cas, il s'emploie comme verbe pronominal.

L'Académie dit que *mortifier* signifie aussi, figurément, Humilier quelqu'un, lui faire de la peine. *Ce refus me mortifierait beaucoup. Être mortifié d'une chose*, En éprouver du chagrin. Quelques grammairiens ont condamné à tort cette acception de *mortifier*.

MORT-NÉ. adj. m. Le fém. est *mort-née*, et le plur. *mort-nés*, *mort-nées*. *Une brebis mort-née. Deux enfants mort-nés* (Acad.). Voir aussi NOUVEAU-NÉ et NÉ.

MOT. s. m. Il s'emploie sans article dans ces locutions familières : *Ne dire mot, ne répondre mot. Il est parti sans dire mot, sans mot dire.* On remarquera que ces phrases rejettent *pas* et *point*.

MOTEUR. adj. Le fém. est *motrice*.

MOTTER (SE). v. essentiellement pronominal. T. de Chasse. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Les perdrix se sont mottées*.

MOTUS. interj. On prononce le *s*.

MOU, et **MOL** devant une voyelle, adj. Du masc. *mol* on a formé le fém. *molle*. Le plur. masc. est toujours *mous*. Le masc. *mou* et *mous* ne se mettent qu'après le subst. : *Un lit mou, des corps mous.* Mais le féminin se met quelquefois, dans le sens moral seulement, avant le substantif : *Une molle oisiveté, une molle complaisance, une molle indulgence;* et *une résolution molle, une conduite molle, etc.*

MOUCHER. v. a. ou transit. Il s'emploie aussi comme verbe pronominal. *Se moucher, elle s'est mouchée, nous nous sommes mouchés;* et même, absolument, dans le même sens que s'il était accompagné du pronom : *Si cet enfant pouvait moucher, il serait soulagé. Il ne mouche presque point* (Acad.).

MOUCHETTES. s. f. plur. Il n'a point de sing.

MOUÇON. s. f. Voir MOUSSON.

MOUDRE. v. a. ou transit. et irrég. — INDICAT. Prés. *Je*

mouds, *tu mouds*, *il moud*; *nous moulons*, *vous moulez*, *ils moulent*. — Imparf. *Je moulais*, *tu moulais*, *il moulait*; *nous moulions*, *vous mouliez*, *ils moulaient* (peu usité). — Passé déf. *Je moulus*, *tu moulus*, *il moulut*; *nous moulûmes*, *vous moulûtes*, *ils moulurent*. — Futur. *Je moudrai*, *tu moudras*, *il moudra*; *nous moudrons*, *vous moudrez*, *ils moudront*. — CONDIT. Prés. *Je moudrais*, *tu moudrais*, *il moudrait*; *nous moudrions*, *vous moudriez*, *ils moudraient*. — IMPÉRAT. L'Académie ne le donne point; les grammairiens disent *Mouds*; *moulons*, *moulez*. — SUBJ. Prés. *Que je moule*, *que tu moules*, *qu'il moule*; *que nous moulions*, *que vous mouliez*, *qu'ils moulent*. — Imparf. *Que je moulusse*, *que tu moulusses*, *qu'il moulût*; *que nous moulussions*, *que vous moulussiez*, *qu'ils moulussent*. — PART. Prés. *Moulant*. — Passé. *Moulu*, *moulue*.

MOUILLE-BOUCHE. s. fém. Espèce de poire fondante. Le pluriel s'écrit comme le singulier.

MOULE. s. f. Coquillage. *Des moules bien fraîches.*

MOULE. s. m. Modèle creux donnant la forme déterminée à la matière que l'on moule.

MOURANT. part. prés. du v. *mourir*, et adj. verb. *Une personne* mourante. *Des yeux* mourants. *Une voix* mourante.

MOURIR. v. n. ou intransit. et irrég. — INDICAT. Prés. *Je meurs*, *tu meurs*, *il meurt*; *nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent*. — Imparf. *Je mourais*, *tu mourais*, *il mourait*; *nous mourions*, *vous mouriez*, *ils mouraient*. — Passé déf. *Je mourus*, *tu mourus*, *il mourut*; *nous mourûmes*, *vous mourûtes*, *ils moururent*. — Futur. *Je mourrai*, *tu mourras*, *il mourra*; *nous mourrons*, *vous mourrez*, *ils mourront*. — CONDITIONNEL. Prés. *Je mourrais*, *tu mourrais*, *il mourrait*; *nous mourrions*, *vous mourriez*, *ils mourraient*. — IMPÉR. *Meurs*; *mourons*, *mourez*. — SUBJ. Prés. *Que je meure*, *que tu meures*, *qu'il meure*; *que nous mourions*, *que vous mouriez*, *qu'ils meurent*. — Imparf. *Que je mourusse*, *que tu mourusses*, *qu'il mourût*; *que nous mourussions*, *que vous mourussiez*, *qu'ils mourussent*. — PARTIC. Prés. *Mourant*. — Passé. *Mort*, *morte*. — Les temps composés prennent toujours *être*: *Je suis mort*, *tu es mort*, *etc.* *J'étais mort*, *etc.*

On dit activement *Faire mourir quelqu'un*, mais on ne peut pas dire passivement *Il a été fait mourir*. — On dit *Je meurs d'envie d'aller*, *de savoir*, et non *Je meurs d'aller*, *de voir*.

MOUSSE. s. m. Jeune apprenti marin.

MOUSSE. s. f. Il se dit de certaines plantes cryptogames menues.

MOUSSE. adj. des deux genres. Il se dit des instruments de fer dont la pointe ou le tranchant est usé. Il vieillit.

MOUSSEUX, EUSE. adj. Qui

mousse, qui fait beaucoup de mousse. *Vin de Champagne mousseux*. — *Rose mousseuse* se dit abusivement pour *Rose moussue*, d'Une rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse. (Voir Moussu.)

MOUSSON. s. f. Il se dit de certains vents réglés et périodiques de la mer des Indes. L'Académie écrit aussi *mouçon*.

MOUSSU, UE. adj. Qui est couvert de mousse. *Un arbre moussu. Une pierre moussue. Une rose moussue.*

MOUVANT. part. prés. du v. *mouvoir*. Il est adj. verb. dans ces locutions : *Force* mouvante, *tableau* mouvant; lorsqu'il se dit d'un sol peu solide, d'un fond peu stable : *Terres* mouvantes, *sables* mouvants; et en T. de Jurisprudence féodale : *Ces terres étaient* mouvantes *de telle autre*.

MOUVOIR. v. a. ou transit. et irrég. — INDICAT. Prés. *Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent*. — Imparf. *Je mouvais, tu mouvais, il mouvait; nous mouvions, vous mouviez, ils mouvaient*. — Passé déf. *Je mus, tu mus, il mut; nous mûmes, vous mûtes, ils murent*. — Futur. *Je mouvrai, tu mouvras, il mouvra; nous mouvrons, vous mouvrez, ils mouvront*. — CONDITIONN. Prés. *Je mouvrais, tu mouvrais, il mouvrait; nous mouvrions, vous mouvriez, ils mouvraient*. — IMPÉR. *Meus; mouvons, mouvez*. — SUBJ. Prés. *Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve; que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent*. — Imparf. *Que je musse, que tu musses, qu'il mût; que nous mussions, que vous mussiez, qu'ils mussent*. — PART. Présent. *Mouvant*. — Passé. *Mû, mue*.

MUFLE. s. m. Extrémité du museau de certains animaux, comme le bœuf, le taureau; et de certaines bêtes féroces, comme le lion, le tigre, le léopard (Acad.). Voir Museau.

MUFTI. s. m. On écrit aussi *muphti*. Le chef de la religion mahométane.

MUGISSANT. part. prés. du v. *mugir*, et adj. verb. *Une voix* mugissante. *Les ondes* mugissantes.

MUID. s. m. Le *d* ne se prononce point.

MULÂTRE. adj. des deux genres. Il se prend aussi substantivement : *Un mulâtre, une mulâtre*. Quelques-uns disent au fém. *mulâtresse* (Acad.).

MUNICIPAL, ALE. adj. Le plur. est *municipaux*. — *Garde municipal*. Voir Garde.

MUPHTI. s. m. Voir Mufti.

MURAL, ALE. adj. Il n'a point de plur. masc.

MUSCAT. adj. masc. Il n'a point de fém. Quelques grammairiens lui donnent *muscade* pour féminin dans cet exemple : *Rose muscade*. L'Académie donne bien cette phrase, mais au mot *muscade*, s. fém., et elle ne dit point que ce mot soit employé adjectivement comme féminin de *muscat*. — *Muscat* se prend aussi substantivement : *Du muscat blanc*.

MUSEAU. s. m. La partie de la tête du chien et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez; il se dit surtout lorsque cette partie est pointue. *Le museau d'un chien, d'un renard, d'une belette, d'un blaireau* (Acad.). Voir MUFLE, GROIN, GUEULE.

MUSÉUM. s. m. On prononce *muséome*. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel. Comme ce mot ne forme point son pluriel d'après les règles du latin, et que d'ailleurs il prend un accent aigu sur l'*é*, il est tout à fait français et suit les règles de la langue française. On écrira donc *des muséums*, comme on écrit *des factums*.

MUSICAL, ALE. adj. Le pl. est *musicaux*. *Caractères musicaux*.

MUSSER (SE). v. essentiellement pronominal, signifiant Se cacher. Il est vieux. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède.

MUTINER (SE). v. essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède : *Ils se sont mutinés*.

MYOSOTIS. s. m. On prononce le *s* final.

MYRIADE. s. f. *Une myriade*.

MYRRHIS. s. m. On fait sentir les deux *r* et le *s*.

MYSTIFICATEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant.

MYSTRE. s. m. T. d'Antiquité. Mesure des Grecs. *Il y avait le grand et le petit mystre*.

MYTHE. s. m. Trait, particularité de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. *C'est un mythe commun à toutes les religions de l'Orient*.

N

N. s. f. suivant l'appellation ancienne et usuelle (*enne*), et s. m. lorsqu'on l'appelle *ne*, suivant la méthode moderne.

Au commencement et *au milieu des mots*, cette lettre, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, conserve le son qui lui est propre, comme dans les mots *nourrice*, *cabane*. Lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *n*, elle prend le son nasal, comme dans *ancre*, *encan*, *ondée*.

A la fin des mots, on doit faire sonner le *n* dans *abdomen*, *Éden*, *hymen*, *le Tarn*, et dans tous les mots où il est immédiatement uni avec le mot qui le suit, lorsque ce mot commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ainsi *ancien ami*, *vilain homme*, se prononcent comme s'il y avait *ancien nami*, *vilain nhomme*. Mais si le *n* se trouvait à la fin du substantif, suivi immédiatement d'un adjectif commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, on ne devrait point le

prononcer. Ainsi, l'on dirait *une passion aveugle*, et non *une passion naveugle*, parce que le substantif n'est pas nécessairement lié avec l'adjectif dans l'ordre grammatical.

Il en est de même du mot *en*, soit préposition, soit adverbe. Le *n* final se fait sentir lorsque ce mot est suivi d'un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, avec lequel il a un rapport nécessaire, comme dans ces phrases : *Agir en ami*, *voyager en Égypte*, que l'on prononce comme s'il y avait *agir en nami, voyager en nÉgypte*. Mais on dira *Allez-vous-en au jardin*, *donnez-m'en un peu*, sans faire sentir le *n*, parce que, dans ces phrases, le mot *en* n'a pas un rapport nécessaire avec le mot qui le suit.

La même observation s'applique encore à *bien* et à *rien*, suivis immédiatement de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'ils modifient : *Bien honorable*, *bien utile*, *bien écrire*; dans toutes ces phrases on fait sentir le *n*. Il n'en serait pas de même si ces mots précédaient tout autre mot qu'un adjectif, un adverbe ou un verbe, comme dans ces phrases : *Il parlait bien et à propos. Il ne désirait rien et ne demandait rien.*

N se redouble :

1° Dans les mots commençant par le son *conn* suivi d'une voyelle, comme *connaître*, *connétable*, *connexe*, *connivence*. Il faut excepter *cône*, *conoïde*.

2° Dans les terminaisons en *onner*, comme *couronner*, *tonner*, *etc*. On écrit cependant *détrôner*.

Remarques.

I. En général, N se double devant une voyelle dans les dérivés des mots terminés en *on*; *raison*, *raisonner*; *son*, *sonner*, *résonner*; *pardon*, *pardonner*; *ton*, *entonner*, *détonner* (sortir du ton); *bon*, *bonne*, *bonnement*; *condition*, *conditionner*, *conditionnel*.

Cette règle admet de nombreuses exceptions; ainsi, quoique *don* fournisse *donner*, on écrit *donataire*, *donateur*, *donation*; on écrit aussi *démoniaque*, qui dérive de *démon*, *détoner* (faire explosion), et *détonation* (explosion); *limonade* de *limon*; *patronal* de *patron*; *colonie*, *colonisation*, de *colon*; *bonifier*, *bonification*, de *bon*; *national*, *nationalité*, de *nation*; *septentrional* de *septentrion*; *sonore* de *son*; *bonheur*, *bonhomme*, de *bon*, *etc*.

II. N se double presque toujours après les voyelles *a*, *e*, *o*, quand la syllabe est brève : *Canne*, *colonne*, *méridienne*.

III. Avec le son *en* prononcé comme dans *moyen*, précédé d'un *i* ou d'un *y*, on double le *n*, lorsqu'il est suivi du son de l'*e* muet : *Païen*, *païenne*; *il tient*, *ils tiennent*.

Quand N est redoublé, il ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli*, *ennui*, et leurs dérivés. Ainsi, deux *nn* ne servent qu'à rendre brève la syllabe précédente : *Anneau*, *année*, *innocence*, *innombra-*

ble, se prononcent comme s'il n'y avait qu'un *n*.

NABAD. s. m. On ne prononce pas le *d*. Ce mot signifie Lieutenant.

NACARAT. adj. invariable. Le *t* ne se prononce pas. Il se dit de la couleur d'un rouge clair entre la couleur cerise et la couleur rose. Il est aussi subst. masc. pour signifier cette couleur.

NACRE. s. f. Matière blanche et brillante qui forme l'intérieur d'un grand nombre de coquilles.

NAGEUR. s. m. Celui qui nage, qui sait nager, qui aime à nager. Au fém. *nageuse*.

NAGUÈRE ou NAGUÈRES. adv. Il y a peu de temps.

NAIN, NAINE. subst. et adj. Celui, celle, ce qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire.

NAISSANT. part. prés. du v. *naître*, et adj. verb. *Une rose naissante. Des fleurs naissantes.*

NAÎTRE. v. n. ou intransit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je nais, tu nais, il naît; nous naissons, vous naissez, ils naissent.* — Imparf. *Je naissais, tu naissais, il naissait; nous naissions, vous naissiez, ils naissaient.* — Passé déf. *Je naquis, tu naquis, il naquit; nous naquîmes, vous naquîtes, ils naquirent.* — Futur. *Je naîtrai, tu naîtras, il naîtra; nous naîtrons, vous naîtrez, ils naîtront.* — CONDIT. Prés. *Je naîtrais, tu naîtrais, il naîtrait; nous naîtrions, vous naîtriez, ils naîtraient.* — IMPÉR. *Nais; naissons, naissez.* — SUBJ. Présent. *Que je naisse, que tu naisses, qu'il naisse; que nous naissions, que vous naissiez, qu'ils naissent.* — Imparf. *Que je naquisse, que tu naquisses, qu'il naquît; que nous naquissions, que vous naquissiez, qu'ils naquissent.* — PART. Prés. *Naissant.* — Passé. *Né, née.* — Il prend l'auxiliaire *être* dans les temps composés.

NÉ, NÉE, participe. Dans les mots composés, le participe passé est séparé du mot qui le précède par un trait d'union : *Un aveugle-né. L'ennemi-né des talents. Protecteur-né des beaux-arts. L'archevêque de Reims était légat-né du saint-siége. Un enfant mort-né, des enfants mort-nés. Une tragédie mort-née. Un enfant nouveau-né, des enfants nouveau-nés, une fille nouveau-née, le nouveau-né.* Dans toutes ces phrases, le mot *nouveau* est pris adverbialement. *Le premier-né*, adj. masc., le premier enfant mâle; au plur. *les premiers-nés.*

Bien né, mal né, s'écrivent sans trait d'union. *Un enfant bien né, une fille bien née;* c.-à-d. d'une famille honorable, ou enfant qui a de bonnes inclinations.

NAPHTE. s. m. Espèce de bitume. On le faisait autrefois du genre féminin.

NARCOTIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. *Remède narcotique*, c.-à-d. qui produit l'assoupissement. Il est aussi subst. masc.

NARD. s. m. On ne prononce pas le *d*. Espèce de parfum de plante odoriférante.

NARGUE. subst. invariable qui ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Dire nargue*, c.-à-d. d'une chose en faire fi. *Faire nargue à quelqu'un*, le braver; ou en forme d'interjection pour Marquer le mépris que l'on fait d'une chose.

NARRATEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant. On fait sentir les deux *r* dans ce mot ainsi que dans *narratif*, adj. masc.; *narration*, s. fém.; *narré*, s. masc., et *narrer*, v. a.

NARVAL. s. m. T. d'Histoire naturelle. Cétacé que l'on nomme aussi *Licorne de mer*. Au plur. *narvals*.

NASAL, ALE. adj. En T. de Grammaire, il se dit d'un son modifié par le nez, comme celui des premières syllabes d'*embrasser*, *tinter*, *tomber*, et celui des dernières d'*Océan*, *raison*, *parfum*.

Il se dit substantivement des voyelles *an*, *en*, *on* et *un*, dont la prononciation est nasale.

En T. d'Anatomie, on le dit des Parties qui appartiennent au nez.

Quelques grammairiens disent que le plur. masc. est *nasals*; cependant l'Académie dit : *Os nasaux*.

NASARD. s. m. On ne prononce pas le *d*. Un des jeux de l'orgue qui imite la voix d'un homme qui chante du nez.

NASARDE s. f. Chiquenaude sur le nez.

NASILLEUR. s. m. Celui qui parle du nez. Au fém. *nasilleuse*.

NATAL, ALE. adj. Il se dit du lieu et de l'époque de la naissance. Ce mot n'a pas de plur. masc. (Acad.). Quelques grammairiens ont dit au pluriel *natals*.

NATIF, IVE. adj. Il se dit seulement des personnes en parlant du lieu où elles ont pris naissance, et où elles ont ordinairement passé leur enfance; tandis que *né* s'emploie pour indiquer plutôt la naissance accidentelle. *Né natif* est un pléonasme qui est assez commun chez le peuple, mais qu'il faut éviter.

Natif est subst. masc. dans le sens suivant : *Les natifs d'un pays*, c.-à-d. les naturels, ceux qui en sont originaires.

En T. de Minéralogie, on l'entend d'un Métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances.

NATIONAL, ALE. adj. Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. *Honneur national. Biens nationaux.*

Garde nationale, subst. fém. Troupe non soldée, composée de citoyens, et qui sert au maintien du bon ordre et à la défense intérieure du royaume.

Garde national, subst. masc. Celui qui fait partie de la Garde nationale. Au pluriel, *gardes nationaux*.

Nationaux, au pluriel, s'emploie substantivement pour désigner Ceux qui composent une

nation, par opposition à *Étrangers*.

NATIVITÉ. s. f. Naissance. Ce mot ne s'emploie qu'en parlant du jour de la naissance de N. S. J. C., de la sainte Vierge et de quelques saints.

NATRON. s. m. ou **NATRUM**, s. m. que l'on prononce *natrome*. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude.

NATURALIBUS (IN). Expression latine qui signifie en État de nudité. On prononce le *s* final.

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'occupe de l'étude de l'histoire naturelle.

NATUREL, ELLE. adj. Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature, soit en général, soit en particulier, à chaque espèce, à chaque individu. Ce qui s'offre naturellement à l'esprit, simple; exempt de contrainte. — s. m. Habitant originaire d'un pays, inclination, humeur, caractère, facilité, aisance avec laquelle une chose est faite.

NAUTILE. s. m. Mollusque testacé, à coquille divisée en plusieurs cellules.

NAUTIQUE. adj. des deux genres. Qui appartient à la navigation.

NAVAL, ALE. adj. Qui est relatif aux vaisseaux de guerre. Il n'a pas de pluriel masculin, suivant l'Académie, Laveaux, Levizac, etc. MM. Noël et Chapsal disent *navals;* Boinvilliers dit *des combats navaux*. Nous sommes de l'avis de l'Académie.

NAVET. s. m. On prononce *navè*. Plante crucifère dont la racine, qui porte le même nom, sert à la nourriture des hommes et des bestiaux.

NAVETTE. s. f. Espèce de navet sauvage dont la graine, nommée aussi *navette*, sert à faire de l'huile. — Petit vase de cuivre ou d'argent dans lequel on met l'encens. — Instrument de tisserand.

NAVICULAIRE. adject. des deux genres. T. d'Anatomie. Qui a la forme d'une nacelle. *Os naviculaire*.

NAVIGABLE. adj. des deux genres. Où l'on peut naviguer. *Rivière navigable*.

NAVIGATEUR. s. m. Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours, qui s'entend à conduire un vaisseau. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

NAVRANT. part. prés. du v. *navrer*, et adj. verb. *Une douleur navrante*.

NE. adv. négatif. Il est souvent accompagné des mots *pas*, *point*, *guère*, *rien*, *etc.*, dont la fonction est de préciser le sens négatif.

On ne peut employer indifféremment *ne pas* ou *ne point*. Le second nie plus fortement, plus absolument que le premier. *Pas* convient lorsqu'il s'agit de quelque chose de passager et d'accidentel, et *point* lorsque l'on parle de quelque chose d'habituel, de permanent.

On ne fait point usage de *pas* ni de *point* :

1° Lorsque l'adverbe *ne* est accompagné des compléments *guère*, *plus*, ne formant pas une comparaison ; *jamais, rien, personne, nul, aucun, nullement, etc.*, ou des expressions équivalentes *de ma vie* (jamais), *qui que ce soit* (nul), *âme qui vive* (personne), etc., compléments dont la fonction est de préciser le sens négatif; ou bien encore lorsque *ne* est accompagné de termes qui, comme *pas* et *point*, signifient les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article, tels que *goutte*, *brin*, *mot*. L'emploi de *pas* ou de *point* dans ces phrases serait un pléonasme, puisque la fonction de *pas* et de *point* est aussi d'accompagner l'adverbe *ne*, pour préciser le sens négatif. Exemples : *Il n'est guère sage. Il ne fait rien. Personne ne sera assez hardi* (Acad.). *Nul ne peut être heureux s'il ne jouit de sa propre estime* (J. J. Rousseau). *On méprise tous ceux qui n'ont aucune vertu* (La Rochefoucauld). *Les gens en parleront, n'en doutez nullement* (La Fontaine). *Je ne te reverrai de ma vie. Je ne veux voir qui que ce soit ou âme qui vive.*

2° On ne fait pas usage de *pas* ni de *point* quand deux négations sont jointes par *ni*, comme *je ne l'estime ni ne l'aime ;* ou bien lorsque *ni* est répété : *Il ne craint ni les dieux ni les reproches de sa conscience* (Fénelon). *Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux* (La Fontaine).

Nous ferons observer cependant que, pour rendre l'expression plus énergique, les bons auteurs ont employé quelquefois *pas* ou *point* avec *ni* répété.

Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.
(Racine.)

On ne trouve point dans les humains ni les vertus ni les talents qu'on y cherche (Fénelon). Les meilleurs grammairiens modernes pensent qu'on peut imiter ces phrases.

3° *Pas* et *point* ne s'emploient pas non plus lorsque *ne*, suivi de *que*, est employé dans le sens de *rien autre*, *seulement*. *Il ne fait que rire. Il ne demande que le nécessaire. Il ne tient qu'à vous.*

Remarque. Nous croyons inutile de signaler plusieurs cas de l'omission de *pas* et de *point* que l'usage fera parfaitement connaître. Tout le monde sait, par exemple, que l'on dit : *Il y a longtemps que vous n'êtes venu.* Mais nous ferons remarquer que le sens de certaines phrases varie selon que l'on met ou que l'on supprime *pas* ou *point*. Exemples : *Il ne sait ce qu'il dit*, c.-à-d. il déraisonne; *Il ne sait pas ce qu'il dit*, c.-à-d. il ignore la valeur de ce qu'il dit. *Je sortirai à moins qu'il ne pleuve*, c.-à-d., à moins de pluie; *je resterai, à moins qu'il ne pleuve pas*, c.-à-d. à moins de beau temps. *Je crains qu'il ne se taise*, c.-à-d. je crains son silence *je crains qu'il ne se taise pas*, c.-à-d. je crains sa démangeaison de parler.

Pour l'emploi de la négative NE après certains verbes ou cer-

taines locutions, tels que *craindre, appréhender, nier, avoir peur, trembler, douter, nier, de crainte que, de peur que, avant que, sans que, etc.*, voir ces mots.

NÉANT. s. m. On ne prononce pas le *t*, à moins qu'il ne soit suivi d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré.

NÉCESSAIRE. adj. des deux genres. Il s'emploie tantôt absolument, comme dans cette phrase : *La sobriété est une vertu que l'indigence rend nécessaire ;* tantôt avec la préposition *à : La doctrine de la vie à venir est nécessaire à toute société ;* et quelquefois avec la préposition *pour* devant un nom : *La foi est nécessaire pour le salut.* Lorsque cet adjectif est suivi d'un infinitif, il demande aussi la préposition *pour. La patience est nécessaire pour réussir.*

Ce mot est substantif masc. dans le sens de Ce qui est indispensable pour les besoins de la vie. Dans ce sens, il est opposé à *superflu*, et il n'a point de pluriel.

On appelle aussi *nécessaire* une boîte, un étui renfermant de petits ustensiles nécessaires ou commodes.

NÉCESSITANTE. adj. fém. Il n'est employé que dans cette locution familière : *De nécessité nécessitante*, c'est-à-dire de nécessité absolue, et comme T. de Théologie, *Grâce nécessitante*, c.-à-d. qui ôte la liberté.

NÉCESSITÉ. s. f. Tout ce qui est indispensable ; ce à quoi on doit se soumettre, à quoi on ne peut se soustraire. *C'est une nécessité de mourir.* Besoin pressant, dénûment. Au pluriel, on l'entend de choses nécessaires à la vie. *Aller à ses nécessités*, c.-à-d. aux lieux d'aisances.

De nécessité. locut. adverb. Nécessairement.

Par nécessité. locut. adverb. A cause d'un besoin pressant.

NEC PLUS ULTRÀ. Voy. **NON PLUS ULTRÀ.**

NÉCROLOGE. s. m. Registre mortuaire.

NÉCROMANCE ou **NÉCROMANCIE.** s. f. Art prétendu d'évoquer les morts. *Nécromancie* est plus usité.

NÉCROMANCIEN ou **NÉGROMANCIEN, IENNE.** s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie.

NÉCROMANT ou **NÉGROMANT.** s. m. On appelait ainsi autrefois celui qui exerçait la nécromancie.

NECTAIRE. s. m. T. de Botanique. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel.

NEF. s. f. On prononce le *f*. Navire (en style poétique). Partie d'une église comprise entre les bas-côtés, et qui s'étend depuis la porte principale jusqu'au chœur.

NÉGATIF, IVE. adj. T. Didactique qui exprime une négation.

Grandeurs et quantités négatives. T. d'Algèbre. Grandeurs ou quantités qui sont l'opposé des grandeurs ou des quantités positives, et qu'on fait précéder du signe de la soustraction.

NÉGATIVE. s. f. Proposition

qui nie; mot qui sert à nier. *Soutenir la négative.*

NÉGATION. Voir **NE**.

NÉGLIGEANT. part. prés. du v. *négliger*. Il ne faut pas le confondre avec *Négligent*. adj.

NÉGLIGÉ, ÉE. part. passé du v. *négliger*. Il est aussi substantif masc. en parlant de l'état d'une femme qui n'est point parée.

NÉGLIGEMENT. s. m. Action de négliger. T. de Peinture.

NÉGLIGEMMENT. adv. On prononce *négligaman* (Acad.). Avec négligence.

NÉGLIGENT, ENTE. adj. Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. Il s'emploie aussi comme substantif.

NÉGLIGER. v. a. ou transit. N'avoir pas soin de quelque chose, ne pas s'en occuper. Ce verbe, suivi d'un autre verbe à l'infinitif, demande la préposition *de*. *Il néglige de faire valoir son bien* (Acad.). *Négliger de voir ses amis* (Acad.).

NÉGOCE. s. m. Trafic, commerce. *Un bon négoce.*

NÉGOCIANT. s. m. Celui qui fait le négoce en grand. On entend par *marchand* celui qui fait le commerce de détail.

NÉGOCIATEUR. s. m. Celui qui est chargé de quelque négociation. Au féminin, *négociatrice*.

NÉGOCIER. v. n. ou intransit. dans le sens de Faire un négoce. *Négocier en épicerie, en soieries*. Il est actif dans le sens de Traiter une affaire avec quelqu'un. *Négocier une lettre de change. Négocier un mariage.*

NÈGRE. s. m. Nom donné à la race des noirs. Au féminin, *négresse*. *Traiter quelqu'un comme un nègre*, c.-à-d. avec dureté et mépris.

NÉGRIER. adj. m. et s. m. *Un vaisseau négrier*, ou simplement, *un négrier*, c.-à-d. qui sert à faire la traite des nègres.

NEIGER. v. n. ou intransit. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du singulier. INDIC. prés. *Il neige*. — Imparf. *Il neigeait*. — Passé déf. *Il neigea*. — Futur. *Il neigera*. — CONDIT. Prés. *Il neigerait*. — SUBJ. Prés. *Qu'il neige*. Imparf. *Qu'il neigeât*. Dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir*.

NÉMÉENS. adj. m. plur. sans singulier. *Jeux néméens*. Jeux que les Argiens avaient établis près de Némée.

NÉNIES. s. f. plur. sans singulier. Chants funèbres des Romains.

NENNI. Mot invariable dont on se sert pour refuser. Il n'est usité que dans la conversation familière. On prononce *nanni*.

NÉOCORE. s. m. T. d'Antiquité. Officier préposé à la garde des temples.

NÉOGRAPHE. adj. des deux genres, et substantif masc. Celui qui admet une orthographe contraire à l'usage.

NÉOLOGIE. s. f. L'invention, l'emploi de termes nouveaux, ou l'emploi de mots usuels dans un sens différent de leur signification ordinaire.

NÉOLOGISME. s. m. Habitude d'employer des termes nouveaux, ou de donner aux mots reçus une signification autre que celle qu'ils ont dans le langage ordinaire.

NÉOLOGUE. s. m. Celui qui affecte le néologisme.

NÉOPHYTE. subst. des deux genres. Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée.

NERF. s. m. On prononce le *f* au singulier; cependant on ne le prononce pas dans le mot *nerf de bœuf:* on ne doit faire entendre que le *f* du mot *bœuf.*

NERF-FÉRURE. s. f. T. d'Art vétérinaire. Coup qu'un cheval a reçu du pied d'un autre cheval sur le tendon de la partie postérieure de la jambe. Au pluriel, *nerf-férures.*

NÉROLI. s. m. Essence tirée de la fleur de l'oranger. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

NESCIO VOS. On prononce *vosse* (Acad.). Formule familière de refus.

NETTOIEMENT ou **NETTOYAGE.** s. m. Action de nettoyer.

NETTOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *envoyer.* Rendre net.

NEUF. Nom de nombre des deux genres. *Les neuf Muses. Neuf cents. Neuf mille. Dix-neuf. Le nombre neuf. Le chiffre neuf.* Il est aussi nombre ordinal : *Le roi Louis IX. Page neuf.*

NEUF est substantif masculin dans le sens suivant : *Le produit de neuf multiplié par quatre.*

Le *f* de *neuf* ne se prononce pas quand il est suivi d'un substantif commençant par une consonne. *Neuf plumes, neuf livres* (*neu plumes, neu livres*).

On le prononce, au contraire, quand il n'est suivi d'aucun mot, ou lorsqu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif. *Ils ne sont que neuf. Neuf et demi. Ils étaient neuf en tout.*

Quand *neuf* est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, on prononce le *f* comme un *v*. *Neuf écus, neuf ans, neuf hommes* (*neuv écus, neuv ans, neuv hommes*).

NEUF, NEUVE. adj. Nouveau. Qui est fait depuis peu, qui a peu servi. Le *f* se prononce toujours. *Bois neuf,* c.-à-dire, Bois qui a été transporté par voiture ou par bateau. *Bois flotté,* celui qui est venu en train par eau.

Neuf est employé substantivement dans cette locution. *Donnez-nous du neuf.*

A neuf. locut. adverbiale. Remettre à neuf, refaire à neuf.

De neuf. locution adverbiale. *Habiller de neuf,* c.-à-d. avec des habits neufs.

NEUTRE. adj. des deux genres. Qui s'abstient de prendre un parti entre des personnes de sentiments, d'intérêts opposés. Il est aussi substantif masc. *Le droit des neutres.*

En T. de Grammaire. Il se dit des noms qui, dans certaines langues, ne sont ni du genre masculin ni du genre féminin. Il est quelquefois subst. dans ce sens.

On appelle *verbe neutre* celui qui ne peut avoir de régime direct.

En T. de Chimie, *un sel neutre* est un sel qui n'est ni acide ni alcalin.

En T. de Botanique, *une fleur neutre* est une fleur qui ne contient ni étamines ni pistils.

NEVEU. s. m. Au pluriel, *neveux*. *Les derniers neveux*, c.-à-d. les descendants les plus éloignés.

NÉVROPTÈRE. adj. et s. m. Nom générique des insectes dont les ailes sont transparentes, et traversées de veines croisées en réseau.

NEWTONIANISME. s. m. Philosophie naturelle de Newton.

NEWTONIEN, IENNE. adj. qui a rapport à la doctrine de Newton; celui qui a adopté cette doctrine.

Dans les mots *newtonianisme, newtonien, newtonienne et Newton,* on prononce *neutonianisme, neutonien, neutonienne* et *Neuton.*

NI. particule conjonctive et négative. Elle sert à lier entre elles les parties similaires d'une proposition négative.

Si deux sujets particuliers sont unis par *ni,* le verbe s'accorde avec le dernier lorsqu'il y a nécessairement exclusion de l'un d'eux : Ni *M. le duc,* ni *M. le cardinal ne* sera *nommé ambassadeur à Naples.* (Il n'y a ici qu'un ambassadeur à nommer, un seul des deux candidats pouvait être nommé.)

Mais si la manière d'être peut s'affirmer des deux sans qu'il y ait exclusion nécessaire de l'un, on met le verbe au pluriel. *Ni lui ni son conseil n'y* peuvent *rien comprendre* (Voltaire). *Le soleil ni la mort ne se* peuvent *regarder fixement* (La Rochefoucauld).

Si les sujets sont de différentes personnes, le verbe se met au pluriel et à la personne qui l'emporte sur les autres : *Ni vous ni moi ne* sommes *coupables.*

Les parties d'un complément unies par *ni* doivent être des mots de même espèce, ou des locutions de même nature. On ne dira donc pas : *Je n'apprendrai ni à dessiner, ni la musique.* Il faudra dire : *Je n'apprendrai ni le dessin ni la musique.*

NI *comparé à* **ET.** La conjonction *et* marque addition. La conjonction *ni* énumère en exprimant une idée de négation à laquelle elle soumet toutes les parties de l'énumération. Il suit de là que :

1° La conjonction *ni* ne se trouve jamais dans une proposition affirmative.

2° Pour joindre deux propositions, l'une affirmative, l'autre négative, on ne se sert pas de *ni,* mais de *et : Je plie* ET ne *romps pas. Il* n'*a rien dit,* ET *s'est enfui.*

3° On se sert aussi de *et* pour joindre deux propositions négatives, ayant chacune un sujet particulier, et non soumises au même sens négatif : *Il* n'*est pas venu,* ET *il* ne *viendra pas.*

4° Dans une énumération des parties d'une proposition négative, on fait usage de la conjonction *ni : La volupté* ni *la mollesse* ne *peuvent contenter*

nos cœurs (Lebrun). *Je ne crois pas qu'il vienne,* ni *même qu'il puisse venir* (Acad.).

Remarque. On peut cependant joindre par *et* les parties semblables d'une proposition négative lorsque les idées s'attirent fortement comme conséquence l'une de l'autre, ou comme parties d'un tout, et principalement s'il y a entre elles quelque synonymie. *Les animaux n'inventent* ET *ne perfectionnent rien* (Buffon). *Nos langues n'ont pas l'harmonie* ET *la précision des langues anciennes* (Marmontel). *Rien ne les pique* ET *ne les réveille* (Massillon).

Réciproquement, il y a des exemples de l'emploi de *ni* au lieu de *et* dans les propositions affirmatives. C'est qu'alors les mots unis par *ni* sont les restes d'une proposition négative : *La fortune y aurait plus de part que sa valeur* ni *sa conduite* (Fontenelle); c.-à-d. que sa valeur *ni* sa conduite *n'y* auraient de part.

Il faut encore remarquer que *ni* s'emploie très-bien par syllepse après les verbes *défendre, empêcher*, et généralement après tout mot exprimant une idée de défense ou de privation, parce qu'une idée de cette nature équivaut à une idée de négation. Boileau, en parlant du sonnet, dit qu'Apollon

Défendit qu'un vers faible y pût jamais (entrer,
NI qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.

On pourrait dire aussi : ET *qu'un mot déjà mis, etc.*

NI ne doit jamais précéder *sans*. Il faut dire : *Sans crainte* ni *pudeur*, ou bien *sans crainte* et *sans pudeur*, et non pas *sans crainte* ni sans *pudeur*.

Avec *ni l'un ni l'autre*, on met ordinairement le singulier : *Ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir* (Acad.).

NI est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives; dans ce cas, la proposition liée rejette *pas*. *Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigne* (Bossuet).

NICHER. v. n. ou intransit. en parlant d'un oiseau qui fait son nid. Il est actif dans le sens de Placer dans une niche, placer en quelque endroit.

NID. s. m. Le *d* ne se prononce pas. Espèce de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs.

NIELLE. s. fém. Espèce de plante qui croît dans les blés, et dont la graine est noire; maladie des grains, dont l'effet est de convertir la substance farineuse en poussière noire.

NIELLE. s. m. T. d'Orfévrerie. Figures gravées en creux sur un ouvrage d'orfévrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir.

NIELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

NIER. v. a. ou transit. Dire; soutenir qu'une chose n'est pas vraie. Ne pas demeurer d'accord sur une proposition.

Ce verbe, suivi d'un autre verbe, régit *de*, et l'infinitif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : *Il a nié d'avoir commis cette faute.*

Dans le cas contraire, on emploie *que* avec le subjonctif : *Je ne nie pas que vous ne soyez fondé. On ne peut nier que cette vie ne soit désirable* (Bossuet).

Avec le verbe *nier*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif. *Je nie que cela soit. Nier qu'il y ait des peines et des récompenses après le trépas, c'est nier l'existence de Dieu.*

On peut indifféremment mettre ou supprimer la négative. *Je ne nie pas qu'il n'ait fait cela*, ou *qu'il ait fait cela* (Acad.). Mais il faut toujours mettre la négative quand le verbe *nier* est sous une forme interrogative : *Peut-on nier qu'il n'ait commis cette faute ?*

Lorsque le sens de la proposition est affirmatif, le verbe de la proposition subordonnée ne prend point *ne*. *Je nie qu'il soit venu.*

NIGAUD, AUDE. adj. Sot et niais.

NIGAUD. s. m. Oiseau, petit cormoran.

NIMBE. s. m. Cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des saints.

NIPPE. s. f. Il se dit en général des vêtements et de tout ce qui sert à l'ajustement, à la parure. On l'emploie ordinairement au pluriel. *Ses nippes ont peu de valeur.* L'Académie ne donne point d'exemple de ce mot au singulier.

NITRATE. s. m. T. de Chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables.

NITRE. s. m. T. de Chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de la saturation.

NIVELER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *appeler*.

NOBILIAIRE. s. m. Registre nominatif des familles nobles d'un pays.

NOBILIAIRE. adj. des deux genres. Qui appartient à la noblesse.

NOBLE. adj. des deux genres. Celui qui, par droit de naissance ou par lettres du souverain, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. *Au figuré*, Qui a de la grandeur, de l'élévation.

On l'emploie substantivement dans le sens de Ce qui est grand, ce qui élève.

NOBLESSE. s. f. Qualité par laquelle un homme est noble ; on le dit aussi de cette partie de la société qui est qualifiée noble.

Au figuré, Grandeur, élévation. Ce mot n'a pas de pluriel.

NOCTURNE. adj. des deux genres. Qui a lieu, qui arrive la nuit. Il se dit des animaux qui veillent la nuit, des végétaux dont les fleurs s'ouvrent la nuit.

Il est substantif masc. quand on veut parler d'une partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons.

On appelle aussi *nocturne* un Morceau de musique à plusieurs voix ou à plusieurs instruments, qui est d'un caractère tendre et plaintif.

NODUS. s. m. On prononce le

s. T. de Chirurgie emprunté du latin. Tumeur qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain.

NOEUD. s. m. Le *d* ne se prononce pas.

NOIR, NOIRE. adj. Qui est de la couleur la plus obscure et la plus opposée au blanc. *Des cheveux noirs. Du drap noir. L'encre est noire.* Sale. *Lavez vos mains, elles sont toutes noires.* Triste, mélancolique. *Esprit noir, humeur noire.*

NOIR. s. m. La couleur noire. Il n'a pas de pluriel.

NOIR. s. m. Nègre. Il s'emploie au pluriel et au singulier.

NOIRCIR. v. a. ou transit. dans le sens de Rendre noir; et v. n. ou intransit. dans le sens de Devenir noir.

NOIRE. s. f. T. de Musique. Note qui vaut, pour la durée, le double d'une croche, la moitié d'une blanche.

NOISETTE. s. f. Il ne prend pas la marque du pluriel lorsqu'il désigne la couleur noisette. *Des habits noisette.*

NOIX. s. f. Le *x* ne se prononce pas. Le fruit du noyer.

NOLIS. s. m. ou **NAULAGE.** s. m. T. de Marine. Fret ou louage d'un navire, d'une barque.

NOM. s. m. Le terme dont on a coutume de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. *Un nom propre. Un nom de famille.* Il se dit aussi de la personne même : *Son nom figure souvent dans l'histoire.* On l'emploie encore dans le sens de Réputation, naissance, noblesse : *Il s'est fait un nom dans les lettres. C'est un homme qui a un grand nom.*

En T. de Grammaire, il sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses (Acad.).

Le *nom propre* est le nom qui distingue un homme des autres hommes, une ville des autres villes, etc., enfin celui qui ne convient qu'à un seul être ou à un seul objet (Acad.). *Racine, Voltaire, Lyon, Marseille.*

Le *nom commun* est celui qui convient à tout un genre, à toute une espèce. Ainsi le mot *arbre* est un nom commun, parce qu'il comprend la classe des végétaux pourvus de qualités semblables qui les ont fait ranger sous cette dénomination.

Parmi les noms communs, on doit distinguer les *noms collectifs,* ainsi appelés parce que, bien qu'employés au singulier, ils désignent plusieurs personnes ou plusieurs choses formant une collection. *Peuple, multitude, armée,* sont des noms collectifs.

On en distingue deux sortes, les collectifs partitifs et les collectifs généraux. Les noms collectifs partitifs, composés de plusieurs mots, marquent une partie des choses ou des personnes dont on parle; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et sont ordinairement précédés de *un* ou de *une,* comme dans ces phrases : *une foule de soldats, une quantité de volumes.* Les noms collectifs généraux marquent la

totalité des personnes ou des choses dont on parle, ou bien un nombre déterminé de ces mêmes personnes ou de ces mêmes choses. Ils sont toujours précédés de l'un des déterminatifs *le, la, ce, cette, mon, ton, notre, vos. Le nombre des victoires. La totalité des Français. La foule des soldats.*

Le genre des noms donne lieu à des difficultés nombreuses : nous empruntons quelques règles générales à G.-Duvivier, en rappelant que nous avons donné dans notre Dictionnaire tous les mots dont le genre peut prêter à quelque équivoque.

Sont masculins :

1° Les noms qui désignent des individus mâles ou des objets que l'on a coutume de se figurer comme mâles, tels que *Scipion, Cicéron, Pline, chien, chat, bœuf, mouton, ange, génie, centaure.*

2° Les noms des jours, des mois et des saisons. *Dimanche, lundi, mardi*, etc. ; *janvier, février, mars*, etc. ; *l'hiver, le printemps, l'été*. Cependant *automne* est des deux genres.

3° Les noms de la nomenclature décimale. *Mètre, are, litre, stère, gramme, centime, décime, franc.*

4° Les noms des métaux et demi-métaux. *Or, argent, platine, cuivre, étain, plomb, fer, manganèse.*

5° Les noms d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux. *Chêne, frêne, orme*, etc. ; excepté *aubépine, épine, ronce, yeuse, bourdaine, hièble, vigne*, qui sont féminins.

6° Les noms des vents. *Nord, est, sud, ouest*, etc. ; cependant *bise* et *tramontane* (vent du nord sur la Méditerranée) sont du genre féminin.

7° Les noms de montagnes. *L'Etna, le Liban, le Saint-Gothard* ; excepté *les Alpes, les Cordillères, les Vosges, les Cévennes, les Pyrénées.*

8° Les noms de villes sont en général masculins. Ceux qui appartiennent au féminin sont ordinairement composés de l'article, qui fait partie inséparable de ces noms, comme *La Rochelle.*

Lorsque le genre n'est pas certain, il faut faire précéder le nom du mot ville ; l'emploi de ce mot est nécessaire, surtout devant les noms qui sont précédés de l'article pluriel *les.*

Dans cette phrase de Fénelon: *Malheureuse Tyr, dans quelles mains es-tu tombée!* il y a ellipse du mot ville.

Domergue a fait remarquer que les noms de ville sont masculins lorsqu'ils dérivent d'un nom latin masculin ou neutre; qu'ils sont féminins lorsqu'ils dérivent d'un nom latin féminin. Cette règle n'est pas sans exceptions cependant. Pour les personnes qui ne connaissent pas la langue latine, on peut dire que tout nom de ville qui se termine par une syllabe féminine, est, en général, féminin; dans tout autre cas, il est masculin. On excepte *Jérusalem, Sion, Ilion, Albion.*

9° Les noms d'États, d'empires, de royaumes, de provinces, pourvu que leur terminaison ne soit pas un *e* muet. Ainsi *Danemark, Piémont, Portugal*, sont du genre masculin ; *France, Es-*

pagne, Hollande, Italie, Turquie, Allemagne, Prusse, Russie, Pologne, sont du genre féminin.

10° Les mots désignant un langage, un idiome. *Le basque, le patois*, etc.

11° Les infinitifs, les adjectifs, les prépositions, etc., pris substantivement. *Le manger, le boire, le juste, le vrai, le faux, le jaune, le rouge, le car, le si, le mais*, etc. Ces mots sont toujours précédés d'un article ou d'un équivalent.

Sont féminins :

1° Les noms qui désignent des individus féminins, ou des objets que l'on est dans l'usage de considérer comme appartenant à l'espèce femelle. *Junon, Vénus, Pallas, Julie, Cornélie.*

2° Les noms de vertus et de qualités. Cependant *courage* et *mérite* sont masculins.

Remarque. Les mots composés de plusieurs mots réunis par un tiret prennent le genre du mot principal exprimé ou sous-entendu.

Les diminutifs suivent, à peu d'exceptions près, le genre des mots dont ils dérivent. *Maisonnette, pellicule*, sont féminins parce qu'ils dérivent de *maison* et de *peau*, qui sont de ce genre. *Globule, monticule* sont masculins parce qu'ils dérivent de *globe* et de *mont*, qui sont masculins.

Nous avons donné, dans notre Dictionnaire, tous les noms qui ont les deux genres.

Il y a des substantifs qui ont deux pluriels. *Aïeul, ciel, œil, travail.* (Voir ces mots).

Pluriel des mots tirés des langues étrangères. (Voir au mot **Substantif.**)

Pluriel des substantifs propres. (Voir au mot **Substantif.**)

Pour le nombre, après les mots collectifs, voir au mot **verbe**, *Accord du verbe avec le sujet.*

NOMBRANT. part. prés. du verbe *nombrer*, et adj. verbal masculin, qui n'est employé que dans la locution, *nombre nombrant.*

NOMBRE. s. m. Il se dit de l'unité, d'une collection d'unités, des parties de l'unité. Il signifie aussi Quantité, multitude.

En T. de Grammaire, il se dit des noms et des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs choses.

Nombre de est une locution adverbiale qui est considérée comme collectif partitif ; il ne commande jamais l'accord du verbe, c'est toujours le substantif qui les suit qui est sujet. *Nombre de gens disent. Nombre de voyageurs y ont péri.*

Dans le nombre. locut. adverbiale. Parmi plusieurs, entre plusieurs.

Au nombre, du nombre. locution prépositive. Parmi, au rang.

Du nombre, s'emploie aussi adverbialement. *Plusieurs s'y rendaient, je me suis mis du nombre* (Acad.).

Sans nombre. locut. adverb. Qui se dit d'une multitude que l'on suppose innombrable.

NOMBRIL. s. m. On prononce *nombri.*

NOME. s. m. T. d'Antiquité emprunté du grec. Loi. Il se dit aussi des différentes parties de l'Égypte, qui était autrefois partagée en *nomes* ou préfectures.

NOMENCLATEUR. s. m. Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science, d'un art. Il n'a pas de correspondant féminin.

NOMINAL, ALE. adj. Qui dénomme, qui est dénommé. *Liste nominale. Appel nominal.* Au pluriel masc., *nominaux*. Cependant l'Académie n'en donne point d'exemple.

Il est employé comme substantif masc. pluriel dans cette locution, *les réalistes et les nominaux*.

NOMINATAIRE. s. m. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice ecclésiastique.

NOMINATEUR. s. m. Celui qui nomme, qui a droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique. Il n'a pas de correspondant fém.

NON. particule négative qui est directement opposée à la particule affirmative Oui. *Le voulez-vous ? non. Répondez oui ou non.* Elle se joint souvent avec la particule *pas*. *Je veux avoir des amis, et non pas des flatteurs*

On l'emploie aussi d'une manière simplement négative, sans opposition avec oui. *Non que je sache. Non loin de sa maison.*

Placée au commencement d'une phrase, elle donne plus de force à l'expression négative. *Non, le vice ne peut rendre heureux.* On le redouble quelquefois, pour donner plus d'énergie à la pensée. *Non, non, je ne consentirai jamais à céder aux caprices de cet enfant.*

Non se joint aux adverbes *certes, certainement, vraiment, assurément*, pour rendre la négation plus formelle. On le joint aussi à des adjectifs. *Non solvable, non recevable, non intéressé, non occupé;* et même à des substantifs. *Ce fonctionnaire est en non activité.*

Enfin *non* est employé substantivement dans cette locution : *Le oui, le non. Ils sont prêts à se quereller pour un oui ou pour un non.*

NON-SEULEMENT, locution adverb., ordinairement suivie de la conjonction adversative *Mais*. *Non-seulement* doit toujours précéder la partie de la phrase mise en rapport avec celle qui vient après *mais*. Ainsi il faut dire : Non-seulement *on obéit à un sage roi*, mais *on aime à lui obéir ;* et non pas *on obéit* non-seulement *à un sage roi*, mais *on aime à lui obéir*.

NON PLUS. locut. adverbiale. Pas plus.

NONAGÉNAIRE. adj. des deux genres. Qui a quatre-vingt-dix ans. *Un homme nonagénaire. Une femme nonagénaire.*

NONAGÉSIME. adj. masc. T. d'Astronomie. Le nonagésime degré, ou *le nonagésime*. Le point de l'écliptique qui est éloigné de 90 degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE. adj. Nom de nombre ordinal, composé de neuf dizaines. Ce mot a vieilli;

on dit aujourd'hui *quatre-vingt-dix*.

NONANTIÈME. adj. des deux genres. Nombre ordinal qui répond à l'adjectif *nonante*. Il est peu usité aujourd'hui; on dit *quatre-vingt-dixième*.

NONCE. s. m. Prélat que le pape envoie en ambassade.

En Pologne, on appelait *nonces* les députés qui composaient la chambre de la noblesse.

NON-CONFORMISTE. s. et adj. des deux genres. On donne ce nom, en Angleterre, à tous ceux qui ne professent pas la religion anglicane.

NONE. s. f. T. de Liturgie catholique. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte. *Après none, on dit vêpres.*

NONES. s. f. plur. On donnait ce nom, chez les Romains, au Huitième jour du mois avant les ides.

NONIUS. s. m. On fait sentir le *s*. Échelle de certains instruments de mathématiques.

NON-JOUISSANCE. s. f. T. de Palais. Privation de jouissance. Au pluriel, *non-jouissances*.

NONNE ou **NONNAIN**. s. f. Religieuse. *Une jeune nonne. Une jeune nonnain.*

NONNETTE. s. f. Jeune nonnain.

On appelle aussi *nonnette* de petits pains d'épice de forme ronde, qui ont été inventés, dit-on, par des religieuses.

NONOBSTANT. préposition. Malgré. *Nonobstant les remontrances de ses amis. Nonobstant opposition.*

NON-PAIR, NON-PAIRE. adj. On dit plutôt *impair*.

NONPAREIL, EILLE. adj. Qui est sans pareil. Il s'écrit en un seul mot et sans trait d'union.

NONPAREILLE. s. f. En T. d'Arts, ce qu'il y a de plus petit.

Un nœud de nonpareille est un nœud de ruban fort étroit.

On appelle *nonpareille de Verdun*, une sorte de dragée fort menue.

En T. d'Imprimerie, la *nonpareille* est un des plus petits caractères. *La grosse nonpareille* est le plus gros caractère.

NON-PAYEMENT. s. m. Refus de payement. Au pluriel, *non-payements*.

NON-PLUS-ULTRÀ, NEC-PLUS-ULTRÀ. locutions empruntées du latin. Elles sont employées comme substantif masculin dans le style familier, pour indiquer un Terme qu'on ne peut pas dépasser.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Il s'écrit en deux mots avec un trait d'union, et ne se dit pas au pluriel.

NON-SENS. s. m. Il s'écrit en deux mots avec un trait d'union. Le pluriel s'écrit comme le singulier.

NONUPLE. adj. des deux genres qui n'est plus usité. Qui contient neuf fois.

NON-USAGE. s. m. Il s'écrit en deux mots, avec un trait d'union. On ne l'emploie pas au pluriel.

NON-VALEUR. s. f. Il s'écrit en deux mots avec un trait d'union. Au plur. *non-valeurs*.

NON-VUE. s. f. T. de Marine. Il s'écrit en deux mots avec un trait d'union, et ne s'emploie pas au pluriel.

NOPAL. s. m. Nom donné en Amérique à un Genre de plantes grasses sur lesquelles se trouve la cochenille. Au plur. *nopals*.

NORD. s. m. Le *d* ne se prononce pas. Il ne sonne pas non plus dans *nord-est*, *nord-ouest*, que les marins prononcent *nor-è*, *nor-oi*.

NORMAL, ALE. adj. Qui sert de règle. *École normale*, établissement dans lequel on forme des maîtres pour l'enseignement public.

L'Académie ne donne aucun exemple du plur. masc. *normaux*.

En T. de Géométrie et de Physique, *normale* est subst. fém. pour désigner la ligne verticale ou perpendiculaire.

NOS. plur. de l'adj. possessif *notre*. Voir ce mot.

NOTA. Terme emprunté du latin, et qui signifie Remarquez.

On l'emploie aussi comme subst. masc. pour signifier une Note, une remarque faite sur un livre, sur un écrit. Il n'a pas de pluriel.

NOTABLE. adj. des deux genres. Remarquable. Il est substantif quand on entend parler des principaux citoyens d'une ville ; d'un État.

NOTEUR. s. m. Copiste de musique. Il n'a pas de correspondant féminin.

NOTRE. adj. possessif des deux genres, qui précède toujours le substantif. Le pluriel est *nos*. *Notre père, notre mère, nos aïeux*.

Notre est quelquefois synonyme de *mon*. *Notre femme, notre maître. Notre conseil d'État entendu*.

NÔTRE. pron. possessif des deux genres. Il s'emploie dans le même sens que *notre*, adjectif possessif, et se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. Il est ordinairement précédé de l'article. *Vous avez vos raisons, et nous les nôtres. Vous vous servirez de votre cheval, et nous emploierons le nôtre.*

Les nôtres est substantif dans le sens de Nos parents, nos amis, les personnes de notre famille. *C'est un devoir pour nous d'avoir soin des nôtres* (Acad.). *Ne serez-vous pas des nôtres* (Acad.) ?

NOTRE-DAME. s. f. Fête de la sainte Vierge. Il se dit aussi de Certaines images de la Vierge, de certaines églises consacrées à la sainte Vierge.

Dans le sens d'*images*, si on le dit au pluriel, il est invariable, parce qu'on fait ellipse du mot *images* ou *figures*.

NOUGAT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Espèce de gâteau fait avec des amandes.

NOUILLES. s. f. plur. Il n'a pas de sing. Espèce de pâte qui ressemble au vermicelle. On dit quelquefois *des noules*.

NOURRICIER. s. m. Le mari

d'une nourrice. On l'emploie adjectivement : *Le père nourricier.*

NOURRICIER, IÈRE. adj. Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition. *Les sucs nourriciers. La séve nourricière.*

NOURRISSANT. part. prés. du v. *nourrir*, et adj. verb. *Une viande nourrissante.*

NOURRISSEUR. s. m. Celui qui nourrit des vaches pour vendre leur lait. Il n'a pas de correspondant féminin.

NOUS. pron. de la première personne, des deux genres, pluriel de *je* ou *moi*. Il est quelquefois sujet : *Nous partons, nous marchons*, et quelquefois complément ou régime direct ou indirect : *On nous observe, on nous parle.*

Nous, sujet, se place avant le verbe, excepté dans les phrases interrogatives. *Nous partons. Partons-nous?* On le place quelquefois avant et après le verbe, pour donner plus de force à l'expression de la pensée. *Nous voulons, nous, que vous preniez enfin votre parti.*

Nous, régime direct ou indirect, se place avant le verbe, excepté dans les phrases impératives sans négation. *Il nous regarde. Il nous parle. Regardez-nous. Parlez-nous.* Avec la négation, on dirait : *Ne nous regardez pas, ne nous parlez pas.*

Lorsque *nous*, régime, est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe, dont il est le complément. *Il parle de nous. Il est contre nous. On est injuste envers nous.*

Nous est quelquefois employé dans le sens de *je* ou *moi*. Ainsi, dans les ordonnances, le roi dit : *Nous ordonnons;* les évêques, les personnes qui ont quelque autorité, se servent également de cette forme : *Nous mandons, nous déclarons, nous certifions.*

Dans le style familier, on se sert quelquefois de *nous* pour *il* ou *elle*. *On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute; mais nous sommes opiniâtre, nous ne voulons pas nous corriger.*

NOUVEAU ou **NOUVEL.** adj. masc. Au fém. *nouvelle*. Devant un nom masculin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, on dit *nouveau*, et devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou un *h* muet, on dit *nouvel*. *Un nouveau livre. Un nouvel ouvrage.*

Un habit nouveau est un habit à la mode nouvelle; *un nouvel habit* est un habit nouvellement fait ou nouvellement porté.

Le nouvel an est le commencement de l'année. *La nouvelle lune*, la lune qui commence. *Le nouveau monde*, cette partie du monde qui a été découverte en 1492, et à laquelle on a donné le nom d'Amérique.

Le nouveau style, la manière de compter dans le calendrier grégorien.

Le Nouveau Testament, le livre des Évangiles, les Actes des apôtres, les Épîtres et l'Apocalypse, par opposition à *l'Ancien Testament*, contenant les livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ.

Nouveau s'emploie comme substantif dans le sens de chose nouvelle. *Il aime le nouveau. Voici du nouveau.*

Il est adverbe dans le sens de Nouvellement. *Du beurre nouveau battu. Du vin nouveau tiré. Une fille nouveau-née.* (Ac.)

Nouveau, nouvelle s'emploient aussi dans le même sens, mais comme adjectifs variables, avec quelques participes qui sont de véritables substantifs. *Un nouveau marié. De nouveaux mariés. Une nouvelle mariée. De nouvelles mariées. Un nouveau venu. De nouveaux venus.*

De nouveau, locut. adverb. Derechef.

A nouveau, locut. adverb. Sur nouveau compte. T. de Commerce et de Banque.

NOUVELLE. s. f. *Une bonne nouvelle, une fâcheuse nouvelle.*

NOUVELLISTE. s. m. Celui qui est curieux de nouvelles politiques, qui les propage.

NOVATEUR. s. m. Celui qui fait ou qui tente des innovations. Il n'a pas de correspondant fém.

NOVELLES. s. f. pl. T. de Jurisprudence. Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. On l'emploie au singulier, en citant une de ces constitutions.

NOVEMBRE. s. m. Le neuvième mois de l'année.

NOVICE. s. des deux genres. *Un jeune novice, une jeune novice.*

Il est adjectif dans le sens de inexpérimenté.

NOVICIAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

NOYALE. s. fém. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *noyalle*. Sorte de toile très-forte dont on fait des voiles.

NOYAU. s. m. Au pluriel, *noyaux*.

NOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*.

NOYON. s. m. On prononce ordinairement *néyon*. T. de Jeu de boule. Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est dite *noyée*.

NU, NUE. adj. Il est invariable lorsqu'il précède le substantif. *Nu-tête, nu-jambes, nu-pieds.* Cependant on dit, en T. de Jurisprudence, *la nue propriété*, c.-à-d. la propriété d'un fonds dont une autre personne a l'usufruit.

À NU, locut. adverb. A découvert.

NUE. s. f. Nuage.

NUIRE. v. n. ou intransit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je nuis, tu nuis, il nuit; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent.* — Imparf. *Je nuisais, tu nuisais, il nuisait; nous nuisions, vous nuisiez, ils nuisaient.* — Passé déf. *Je nuisis, tu nuisis, il nuisit; nous nuisîmes, vous nuisîtes, ils nuisirent.* — Futur. *Je nuirai, tu nuiras, il nuira; nous nuirons, vous nuirez, ils nuiront.* — CONDIT. Prés. *Je nuirais, tu nuirais, il nuirait; nous nuirions, vous nuiriez, ils nuiraient.* — IMPÉR. *Nuis; nuisons, nuisez, qu'ils nuisent.* — SUBJ. Prés. *Que je nuise, que tu nuises, qu'il nuise; que nous nuisions, que vous nui-*

siez, qu'ils nuisent. — Imparf. *Que je nuisisse, que tu nuisisses, qu'il nuisît; que nous nuisissions, que vous nuisissiez, qu'ils nuisissent.* — PART. Prés. *Nuisant.* — Passé. *Nui,* invariable.

Nuire s'emploie avec le pronom personnel, régime indirect, dans le sens réfléchi et dans le sens réciproque. *Elle s'est nui dans mon esprit. Ils ont cherché tous les moyens de se nuire l'un à l'autre. Ils se sont nui réciproquement.*

Dans le mot *nuire,* UI forme une diphthongue, ainsi que dans *nuisible, nuit, nuitamment, nuitée.*

NUIT. s. f. On ne prononce pas le *t.*

De nuit, locut. adverb.

Nuit et jour, jour et nuit, loc. adverb. Sans cesse.

Ni jour ni nuit, loc. abverb. Jamais.

NUL, NULLE. adj. Aucun, pas un.

Au commencement de la phrase, *nul,* employé absolument, signifie Nul homme, nulle personne.

Nul, nulle, se dit aussi d'un objet sans valeur, sans effet. Dans ce sens, on peut l'employer au plur. *Ces effets sont nuls, vos paroles sont nulles.*

NUL, AUCUN et PAS UN, s'emploient quelquefois sans que leur substantif soit énoncé, et ils ont à peu près la même signification; cependant on ne peut les employer indifféremment l'un pour l'autre dans tous les cas.

NUL s'emploie d'une manière générale et absolue dans le sens de *personne;* alors il n'est d'usage qu'au singulier masculin, et comme sujet de la phrase. *Nul n'aime à fréquenter les fripons s'il n'est fripon lui-même* (J. J. Rousseau).

NUL, joint à un nom, se dit en sujet ou en régime; il signifie *aucun,* et ne s'emploie qu'au sing. masc. ou fém. *Nul homme n'a été exempt du péché originel. L'homme ne trouve nulle part un plaisir sans mélange.*

AUCUN a une signification plus restreinte; il se rapporte toujours à un substantif énoncé, ou que l'esprit supplée aisément. (Voir AUCUN.)

PAS UN s'emploie toujours comme *aucun* dans une signification restreinte et relative. Cependant *pas un* exprime une exclusion plus générale qu'*aucun,* et il modifie comme celui-ci le nom qui précède ou qui suit. *Il est aussi savant que pas un. Il n'y a pas une seule personne. Pas un, pas une,* ne s'emploient jamais au pluriel.

Nul, aucun, pas un, veulent la préposition *de* avant le substantif ou le pronom qui suit. *Nul de tous ceux qui y ont été. Il n'y a pas un de ces livres que je n'aie lu. Aucun de vous ne peut se plaindre de moi.*

NULLE. s. f. Caractère qui ne signifie rien, et que l'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer.

NUMÉRAIRE. adj. des deux genres. *Valeur numéraire,* c.-à-d. valeur légale des pièces de monnaie ayant cours.

On l'emploie aussi comme substantif masculin dans le sens de *argent monnayé.*

NUMÉRAL, ALE. adj. Qui désigne un nombre. Au plur. masc. *numéraux.*

NUMÉRATEUR. s. m. T. d'Arithmétique. Le nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. Il n'a pas de correspondant fém.

NUMÉRIQUE. adj. des deux genres. Qui appartient aux nombres. *Calcul numérique*, qui se fait avec des nombres, par opposition au *calcul littéral*, qui se fait avec des lettres.

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter.

NUMISMATE. s. m. Celui qui est versé dans la numismatique.

NUMISMATIQUE. adj. des deux genres. Qui a rapport aux médailles antiques. Il est subst. fém. dans le sens de Science des médailles.

NUMMULAIRE. s. f. On prononce *nommulaire*. Plante dont les feuilles ont la forme d'une pièce de monnaie. C'est aussi le nom d'une petite coquille pétrifiée en forme de lentille.

NUPTIAL, ALE. adj. Au plur. masc. *nuptiaux.*

NYCTALOPE. s. des deux genres. Celui, celle qui voit mieux de nuit que de jour.

O

O. s. m. La quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles.

Ô interj. **OH** ! et **HO** ! aussi interj. — **Ô** sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme : *ô siècle ! ô temps ! ô mœurs !* Il marque aussi le vocatif, l'apostrophe : *ô mon fils ! ô mon Dieu !* Il est toujours suivi d'un substantif. — **OH** ! marque la surprise. *Oh ! oh ! je n'y prenais pas garde.* Il sert aussi à donner au sens plus de force. *Oh ! je me vengerai. Oh ! si nous pouvions réussir ! Oh çà, parlons de nos affaires.* — **HO** ! (*h* aspiré) sert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'indignation. *Ho ! venez un peu ici. Ho ! que me dites-vous là ?* Quand il est interjection d'étonnement ou d'indignation, il se confond quelquefois avec *oh ;* le plus souvent on le redouble : *Ho ! ho ! vous le prenez par là ! Ho ! ho ! vous faites bien l'entendu !* (Acad.)

OASIS. s. f. Espace qui dans un désert de sable offre de la végétation. On prononce le *s* final. *La grande oasis.*

OBÉISSANCE. s. f. Il ne s'emploie pas au pluriel. On disait autrefois, *présenter ses obéissances à une personne ;* on ne le dit plus.

OBÉISSANT. part. prés. du v. *obéir.* Il est aussi adj. verbal. *Une fille bien* obéissante. *Des sujets* obéissants. On le dit aussi dans le sens de Souple, maniable : *Du cuir, du bois* obéissant. *De la matière qui est* obéissante.

OBÉLISQUE. s. m. *Un obélisque couvert d'hiéroglyphes.*

OBIER. s. m. Arbrisseau fort dur, qui ressemble un peu au cornouiller. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *Aubier.*

OBIT. s. m. On fait sentir le *t*. Terme de Liturgie catholique.

OBLIGEANT. part. prés. du v. *obliger*. Il est adj. verb. dans le sens d'Officieux, qui aime à obliger. *Un homme fort* obligeant, *d'une humeur* obligeante. *Il a les manières* obligeantes.

OBLIGER. v. a. ou transit. Ce verbe est suivi de la préposition *à* ou de la préposition *de*, suivant le sens qu'il exprime.

Obliger signifie, dit l'Acad., Imposer l'obligation de dire ou de faire quelque chose; et l'Académie entend par *obligation*, un engagement qui impose quelque devoir concernant la religion, la morale, ou la vie civile, et, en T. de Jurisprudence, un lien de droit. Exemples : *L'équité nous oblige* à *restituer ce qui ne nous appartient pas* (obligation de devoir). *La sentence, l'arrêt l'oblige* à *rapporter. Son contrat l'oblige* à *cela* (obligation de droit). Dans le premier sens, *obliger*, comme on le voit, demande la préposition *à*. — Il signifie aussi, continue l'Académie, Porter, exciter, engager. Comme ces verbes, il doit donc prendre la préposition *à*. *Mes exhortations l'ont obligé* à *changer d'avis. Quelle raison vous oblige à faire ce que vous faites? La crainte l'oblige* à *se taire*.

Obliger signifie en outre Contraindre, forcer. *La nécessité de le payer m'a obligé* de *vendre ma maison*. Lorsqu'il exprime une idée de contrainte, *obliger* demande donc la préposit. *de*; mais, dans beaucoup de cas, le verbe *obliger* peut se traduire par *engager* aussi bien que par *contraindre;* c'est alors des vues de l'esprit que dépend l'emploi de l'une ou de l'autre préposition. *La crainte l'oblige* à *se taire*, c'est La crainte l'engage *à* se taire. *La crainte l'oblige* de *se taire*, c'est La crainte le contraint, le force de se taire.

Être obligé prend la préposit. *de*. Le passif, en effet, exprime une idée de contrainte. *Après un mois de siége, le gouverneur fut obligé de se rendre. Je suis obligé de sortir, de vous quitter. Je serai obligé de vous punir. Il est obligé, par le contrat,* de *faire telle chose.*

S'obliger, c'est S'imposer une obligation de devoir ou de droit, ce ne peut être Se contraindre, se forcer; *s'obliger* demande donc *à*. *Il s'oblige à le faire. Prêtez-moi ce livre, je m'engage à vous le rendre dans deux jours.*

OBLIQUITÉ. s. f. Inclinaison. La syllabe *qui* se prononce comme *ki*.

OBLONG. adj. Le fém. est *oblongue*.

OBSÈQUES. s. f. plur. Il n'a point de sing.

OBSERVATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *observatrice*.

OBSERVER. v. a. ou transit. Ce verbe s'emploie souvent dans le sens de Remarquer, faire attention. *J'ai observé qu'il*

n'adressait la parole qu'à vous. J'ai observé, dans mon voyage, que... Je vous prie d'observer que... Je vous prie d'observer la différence qu'il y a entre ces deux choses. La cour observera, s'il lui plait, que... (Acad.).

Faire observer à quelqu'un quelque chose, est une locution française, car on dit très-bien : *Faire remarquer quelque chose à quelqu'un;* mais *observer à quelqu'un* n'est pas plus français que *remarquer à quelqu'un. Observer,* dans le sens de *remarquer,* ne doit s'employer que comme on emploierait ce dernier verbe. On ne dira donc pas, comme quelques personnes : *Je vous observe que je n'ai point reçu de lettre. Lui avez-vous observé que je n'y consentais pas?* En effet, on ne dirait pas : *Je vous remarque que je n'ai pas reçu de lettre. Lui avez-vous remarqué que je n'y consentais pas?* Il faudra dire : *Je vous fais observer,* ou *je vous prie d'observer que je n'ai point reçu de lettre. Lui avez-vous fait observer que,* etc.; comme on dirait : *Je vous fais remarquer* ou *je vous prie de remarquer que,* etc. *Lui avez-vous fait remarquer que,* etc.

OBSIDIONAL, ALE. adj. Qui concerne les siéges des places fortes. Il n'est guère usité qu'au fém. et n'a point de plur. masculin.

OBTENIR. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *tenir.* Quand le sujet du verbe *obtenir* fait l'action exprimée par le verbe suivant, on met ce dernier verbe à l'infinitif avec la préposition *de;* dans le cas contraire, c.-à-d. si les deux verbes ont deux sujets différents, le verbe qui suit *obtenir* se met à un mode personnel, avec la conjonct. *que. J'ai obtenu de partir. Il a obtenu de rester. J'ai obtenu de lui qu'il demeurerait encore trois jours. On a obtenu de lui qu'il se désisterait.* Il faut remarquer cependant que, dans le premier cas, on peut aussi mettre le verbe à un mode personnel. *J'ai obtenu de lui que je demeurerais encore trois jours;* cela a lieu principalement lorsque *obtenir* est accompagné d'un complément indirect.

OBTURATEUR. s. et adj. T. de Chirurgie et de Chimie. Ce qui sert à boucher. Le fém. est *obturatrice.*

OBUS. s. m. On prononce *obuze* (Acad.).

OCCIDENTAL, ALE. adj. Le plur. est *occidentaux.*

OCCIPITAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Le pluriel masc. est *occipitaux.*

OCCIPUT. s. m. On prononce le *t.* Le derrière de la tête.

OCCIRE. v. a. ou transit. Il ne s'emploie plus que dans le style marotique ou dans la conversation familière, et seulement à l'infinitif et au participe passé, *occis, occise.*

OCCUPANT. part. prés. du v. *occuper,* et adj. verbal. *Nous étions* occupants, *nous avons été dépossédés.* Il s'emploie aussi substantivement dans cette locution : *Premier occupant.*

OCCUPER. v. a. ou transit. Il s'emploie souvent avec le pronom personnel, et reçoit alors deux significations différentes, selon qu'il est suivi de la préposit. *de* ou de la prépos. *à*. *S'occuper de quelque chose*, y penser, en avoir la tête remplie, chercher les moyens d'y réussir. *Il s'occupe beaucoup de ses affaires. Il s'occupe de détruire les abus. Il s'occupe de son jardin.* — *S'occuper à quelque chose*, y travailler. *Il s'occupe à détruire les abus. Il s'occupe à son jardin. Il s'occupe à l'étude des belles-lettres.*

OCRE. s. f. Terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune. *Quand l'ocre est calcinée, on en fait une couleur rouge.*

OCTAVO. Voyez **IN-OCTAVO**.

OCTROYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*.

OECUMÉNICITÉ. s. f. — **OECUMÉNIQUE**. adj. des deux genres. Universel. — **OECUMÉNIQUEMENT**. adv. Ces mots se prononcent comme s'ils étaient écrits *écuménicité*, etc.

OEIL. s. m. On prononce *euil*. Le pluriel est *yeux* : excepté dans *œils-de-bœuf*, fenêtres de forme ronde ou ovale (on prononce le *f* de *bœuf*); *œils-de-chat*, *œils-de-serpent*, etc., noms de pierres précieuses; *œils-de-bouc*, coquillages; *œils-de-chèvre*, plantes; *œils-d'or*, poissons, etc.

« Le pluriel *yeux* se dit de certains trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages. *Un pain qui a des yeux, qui a de grands yeux. Un fromage qui n'a point d'yeux.* Il se dit aussi de certaines marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. *Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'yeux* » (Acad.).

Entre quatre yeux, locut. adv. On prononce ordinairement, par euphonie, *entre quatre-z-yeux* (Acad.). Malgré l'autorité de l'Académie, nous ne conseillons à personne de prononcer ainsi cette phrase; nous ne voyons pas ce que la prononciation régulière *quatre yeux* peut avoir de désagréable à l'oreille.

OEUF. s. m. On ne prononce le *f* qu'au sing. *Un œuf, des œufs.*

OEUVRE. s. f. *Il a laissé l'œuvre imparfaite. L'œuvre de la création fut achevée en six jours.* Dans le style soutenu, il est quelquefois masculin au sing. *Un si grand œuvre. Ce saint œuvre. Un œuvre de génie* (Acad.). Dans ce sens, il exprime toujours quelque chose de grand, d'important, d'élevé.

Œuvre est du masculin lorsqu'il désigne 1° le recueil de toutes les estampes d'un graveur ou d'un musicien. *Avoir tout l'œuvre de Callot. Le second œuvre de ce musicien;* 2° la pierre philosophale, au moyen de laquelle les alchimistes espéraient faire de l'or. *Travailler au grand œuvre.*

OFFENSANT. part. prés. du v. *offenser*. Il est adj. verbal lorsqu'il se dit des choses. *Discours* offensant. *Paroles* offensantes.

OFFENSEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

OFFERTE. s. f. ou **OFFERTOIRE**. s. m. T. de Liturgie catholique.

OFFICE. s. m. *Tous les offices de la vie civile. Accordez-moi vos bons offices. L'office divin. Exercer un office*, etc.

OFFICE. s. f. Lieu où l'on prépare tout ce qui se met sur la table pour le dessert, et dans lequel on garde la vaisselle. *Une office placée bien commodément*. Lorsqu'il se dit de l'art de préparer le dessert, ou encore de la classe des domestiques qui mangent à l'office, il est du masc. *Ce domestique sait bien l'office. Dans cette maison l'office est très-nombreux*.

OFFICIAL. s. m. Juge ecclésiastique. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masculin.

OFFICINAL, **ALE**. adj. Il n'est guère usité qu'au fém. avec les subst. *plantes, compositions*, et n'a point de masc. pluriel.

OFFRE. s. f. On l'a fait autrefois du masc.; aujourd'hui, il est toujours du fém.

OFFRIR. v. a. ou transit. — INDICAT. Prés. *J'offre, tu offres, il offre; nous offrons, vous offrez, ils offrent*. — Imparf. *J'offrais, tu offrais, il offrait; nous offrions, vous offriez, ils offraient*. — Passé déf. *J'offris, tu offris, il offrit; nous offrîmes, vous offrîtes, ils offrirent*. — Futur. *J'offrirai, tu offriras, il offrira; nous offrirons, vous offrirez, ils offriront*. — CONDIT. Prés. *J'offrirais, tu offrirais, il offrirait; nous offririons, vous offririez, ils offriraient*. — IMPÉRATIF. *Offre, offrons, offrez*. — SUBJ. Prés. *Que j'offre, que tu offres, qu'il offre; que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent*. — Imparf. *Que j'offrisse, que tu offrisses, qu'il offrît; que nous offrissions, que vous offrissiez, qu'ils offrissent*. — PART. Prés. *Offrant*. — Passé. *Offert, offerte*.

Offrir prend *de* devant un infinitif : *Il m'a offert de me vendre sa propriété*. — *S'offrir* prend *à* ou *de : Il s'est offert de bonne grâce à y aller, d'y aller* (Acad.). La préposit. *à* est plus usitée.

Le part. passé s'accorde ou non avec le pronom *me, te, se, nous* ou *vous*, qui le précède, suivant que le sens indique que ce pronom est complément direct ou complément indirect. *Ils se sont offerts à me servir* (ils ont offert *soi, eux*). *Ils se sont offert réciproquement leurs services* (ils ont offert *à soi, à eux*).

OGRE. s. m. Le fém. correspondant est *ogresse*.

OH! interj. Voir **Ô**.

OIGNON. s. m. L'*i* ne se prononce point, mais il sert à mouiller le *g*. Quelques-uns écrivent *ognon* (Acad.).

OILLE. s. f. L'*i* ne se prononce point, mais il mouille les deux *l*. Espèce de potage espagnol.

OINDRE. v. a. ou transit. et irrégulier. — INDICAT. Présent. *J'oins, tu oins, il oint; nous oignons, vous oignez, ils oignent*. — Imparf. *J'oignais, tu oignais, il oignait; nous oi-*

gnions, vous oigniez, ils oignaient. — Passé déf. *J'oignis, tu oignis, il oignit; nous oignîmes, vous oignîtes, ils oignirent.* — Futur. *J'oindrai, tu oindras, il oindra; nous oindrons, vous oindrez, ils oindront.* — CONDIT. Prés. *J'oindrais, tu oindrais, il oindrait; nous oindrions, vous oindriez, ils oindraient.* — IMPÉR. *Oins; oignons, oignez* (l'Académie ne le donne pas). — SUBJ. Présent. *Que j'oigne, que tu oignes, qu'il oigne; que nous oignions, que vous oigniez, qu'ils oignent.* — Imparf. *Que j'oignisse, que tu oignisses, qu'il oignît; que nous oignissions, que vous oignissiez, qu'ils oignissent.* — PARTIC. Prés. *Oignant.* — Passé. *Oint, ointe.*

OING. s. m. On ne prononce pas le *g*. Il n'est usité que dans cette expression : *vieux oing.*

OISELEUR. s. m. Celui qui fait métier de prendre des oiseaux. Il n'a point de fém. correspondant.

OISELIER. s. m. Celui dont le métier est d'élever, de vendre des oiseaux.

OISEUX, EUSE. adj. Qui, par goût ou par habitude, ne fait rien ou ne fait que des riens. *Gens oiseux et fainéants.* Il se dit aussi Des choses, et signifie Inutile, vain, qui n'est bon à rien, ne sert à rien. *Des disputes, des questions oiseuses.*

OISIF, IVE. adj. Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation. *Un homme oisif.* On dit, *Vie oisive*, pour signifier la vie d'une personne oisive.

Oisif s'emploie aussi substantivement au masculin. *Les oisifs sont à charge à eux-mêmes et aux autres.*

OLIBRIUS. s. m. On prononce le *s*. Étourdi qui fait le brave ou l'entendu.

OLIM. Mot emprunté du latin, qui signifie *autrefois*, et dont on s'est servi comme d'un substantif pl. pour désigner les anciens registres du parlement de Paris. *Consulter les olim.*

OMBILICAL, ALE. adj. Le pluriel masc. est *ombilicaux.*

OMBRAGEUX, EUSE, et **OMBREUX, EUSE.** adj. *Ombrageux* ne se dit au propre que Des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur et à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté, quand ils voient leur ombre ou quelque objet qui les surprend. Il se dit, figurément, Des personnes qui prennent trop légèrement des soupçons, de l'ombrage sur des choses qui les regardent, qui les intéressent. *C'est un homme fort ombrageux* (Acad.).

Ombreux signifie, Qui fait de l'ombre. *Des bois ombreux.* Il signifie aussi, Qui est couvert d'ombre. *Les vallées ombreuses.* Dans les deux acceptions, on ne l'emploie guère qu'en poésie (Académie).

OMBRE. s. f. Obscurité causée par un corps opaque en interceptant la lumière. Légère apparence, etc.

OMBRE. s. m. Sorte de jeu de cartes. On écrit plus souvent *hombre.* — Poisson qui ressemble à la truite (Voir UMBLE).

OMBREUX. Voir OMBRAGEUX.

OMETTRE. v. a. ou transit. Se conjugue comme *mettre*.

OMNIBUS. s. m. On fait sentir le *s*. *Omnibus* est un mot latin signifiant *pour tous*, et dont on se sert depuis quelques années pour désigner certaines voitures publiques qui parcourent la ville dans des directions déterminées. *L'omnibus est-il passé?*

OMOPLATE. s. f. *Il avait l'omoplate rompue*.

ON. pron. person. indéfini et des deux genres. *On*, que les vieux auteurs écrivaient *om*, vient de *homo* (homme). *On dit*, c'est-à-dire *homme dit*, pour *les hommes disent*. Voilà pourquoi il ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du verbe au singulier, et veut ordinairement l'adjectif au masc. singulier. Cependant il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme ou de plusieurs personnes, qu'alors *on* est suivi d'un féminin ou d'un pluriel, par syllepse. *On n'est pas toujours jeune et belle. On n'est point des esclaves, pour essuyer de si mauvais traitements* (Acad.). *Il faut être coiffée et vêtue simplement, quand on est jolie, pour avoir plus de grâces; et quand on est laide, pour être moins laide* (madame Necker). *Si l'on se convenait, on se touchait la main, et l'on était amis* (Marmontel).

Il faut bien prendre garde de se laisser tromper par la prononciation, et d'omettre la négation *ne* après *on*, lorsque cette négation s'élide avec la voyelle du mot suivant. Écrivez: *On n'est pas toujours jeune et jolie;* et *On est toujours trop disposé à croire le mal;* comme vous écririez, *Vous ne serez pas toujours jeune et jolie*, *Vous êtes toujours trop disposé à croire le mal*. *On est* se prononce *o-n'est*, et les deux mots *on n'est* se prononcent séparément. Cette remarque sur l'emploi de la négative après *on*, est très-importante; l'omission de la négative donne nécessairement un autre sens à la phrase : *Si l'on en parle bien* et *Si l'on n'en parle bien*, ont une signification toute contraire.

Quelquefois, pour la douceur de la prononciation, *on* est précédé de l'article *le*, dont l'*e* s'élide : *Il faut que* l'on *consente*. Au commencement d'une phrase, les écrivains modernes préfèrent *on* à *l'on* : *On dit que...* et non pas *l'on dit que...* Généralement *l'on* ne s'emploie que pour éviter un concours désagréable de sons, ou bien un hiatus; ce qui arrive plus particulièrement après *que, qui, quoi, si, et, ou, où*. Il vaut mieux dire : *De qui l'on parle, Si l'on dit; Et l'on croit; On se tait où l'on parle bien; Le pays où l'on va*, que *De qui on parle, Si on dit; Et on croit; On se tait où on parle bien; Le pays où on va*. Cependant, si le pronom *on* était suivi d'un mot commençant par la lettre *l*, il faudrait se servir de *on* pour éviter la rencontre de deux *l* : *Si on lui dit, A qui on lit*, et non *Si l'on lui dit, A qui l'on lit*.

Il ne faut pas répéter le pronom *on* avec des rapports différents, comme, par exemple, dans cette phrase : *On doit*

*profiter des avis qu'*on *nous donne*. Cette construction ne vaut rien ; le premier *on* désigne les personnes qui reçoivent les avis, le second celles qui les donnent. Il faut dire : *Nous devons profiter des avis qu'on nous donne.*

Qu'en dira-t-on? On dit. Ces locutions se prennent quelquefois substantivement : elles s'écrivent alors au pluriel comme au singulier. *Des qu'en dira-t-on. Ce ne sont que des on dit*. Dans *des on dit*, le *s* de *des* ne se fait point sentir, quoique *on* commence par une voyelle.

ONCE. s. f. Ancien poids. Il est aussi du féminin comme nom d'une monnaie de Sicile, et comme nom d'un animal.

ONCIALE. adj. f. T. d'Antiquités. Il n'a point de masculin. On écrit aussi *unciale*.

ONCLE. s. m. Le fém. correspondant est *tante*. — *Grand-oncle*. Voir GRAND.

ONDOYANT. part. prés. du v. *ondoyer*, et adj. verb. *Vagues* ondoyantes. *Ligne* ondoyante.

ONDOYER. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *employer*.

ONGLE. s. m. *Avoir les ongles trop longs*. La Fontaine l'a fait à tort du féminin. *Elle sent son ongle maligne*. Liv. VI, fab. 15.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. On prononce *ui* diphthongue. Pourvu d'ongles, d'onglets.

ONIROCRITIE. s. f. Explication des songes. On prononce *onirocricie*.

ONZE. adj. numéral cardinal des deux genres. Il se prend aussi substantivement. « Quoique ce mot commence par une voyelle, il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit sans élision l'article, la préposition ou la particule qui le précède. *Le onze du mois. De onze qu'ils étaient, il en est mort dix. De vingt, il n'en est resté que onze*. On dit aussi, dans la conversation familière : *Il n'en est resté qu'onze*. Quand *onze* est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. *Vers les onze heures* (Acad.). »

ONZIÈME. adj. numéral ordinal des deux genres. Il se prend aussi substantivement. « La première syllabe est ordinairement aspirée. *Le onzième du mois. Dans sa onzième année. Du onzième mois. Il vivait au onzième siècle. Il a deux onzièmes dans cette affaire. Il est le dixième sur la liste, et vous le onzième*. Quelques-uns disent *l'onzième* (Acad.). » Nous n'approuvons pas cette dernière prononciation.

OPALE. s. f. Pierre précieuse. *Une belle opale*.

OPÉRA. s. m. Le pluriel prend un *s*, et avec raison, car *opéra* avec accent est français, comme *opera* sans accent est italien. *Les opéras de Gluck, de Mozart* (Acad.). — *Opéra-comique*; le plur. est *opéras-comiques*.

OPÉRATEUR. s. m. Le fé-

minin correspondant est *opératrice*.

OPERCULE. s. m. Mot dérivé du latin *operculum*, couvercle.

OPIAT. s. m. Le *t* se prononce.

OPIUM. s. m. On prononce *opiome*. Il ne se dit pas au pluriel.

OPPOSANT. part. prés. du v. *opposer*, et adj. verb. *Elle s'est rendue* opposante *à l'exécution de cet arrêt. Minorité* opposante. Il se prend aussi substantivement : *Les opposants à la saisie. Il y a eu plusieurs opposants à cette délibération*.

OPPRESSEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant. Il faudra donc dire, en parlant d'une mauvaise souveraine : *Elle fut l'oppresseur de son peuple*.

OPPROBRE. s. m. *Opprobre éternel*.

OPUNTIA. s. f. Plante de la famille des cactiers. On prononce *oponcia*.

OPUSCULE. s. m. Mot dérivé du latin *opusculum*, petit ouvrage.

OR. s. m. Il ne se dit au pluriel que pour signifier les différentes couleurs que l'on peut donner à l'or : *Une boîte de deux ors. Des ors de différentes couleurs* (Acad.).

ORAL, **ALE**. adj. Il n'est guère usité au féminin qu'avec les substantifs *loi*, *tradition*, et au masculin avec le substantif singulier *enseignement*. Il ne s'emploie donc pas au pluriel masculin.

ORANGE. s. f. Employé immédiatement après un substantif pour désigner la couleur *orange*, il reste invariable. *Des rubans orange*, c.-à-d. de la couleur de l'orange.

L'Académie écrit : *Un bouquet de fleurs d'orange ;* et au mot *Eau*, on lit cet exemple : *Eau de fleur d'orange*, où le mot *fleur* est au singulier.

ORANG-OUTANG. s. m. Espèce de singe. Le plur. est *orangs-outangs*.

ORATEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant. *Les passions sont les seuls orateurs qui persuadent toujours* (La Rochefoucauld).

ORATORIO. s. m. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel ; on peut écrire *des oratorios*, comme on écrit *des duos*.

ORBE. s. m. T. d'Astronomie. Cercle parcouru par une planète. *Le grand orbe de la terre*.

ORBITE. s. fém. Synonyme d'orbe. Quelques-uns, dit l'Académie, le font masc.

ORCHESTIQUE. adj. m. T. d'Antiquités. On prononce *orkestique*.

ORCHESTRE. s. m. On prononce *orkestre*. Autrefois on faisait ce mot du féminin ; on ne le fait plus aujourd'hui que du masculin.

ORCHIS. s. m. Plante. On prononce *orkisse*.

ORDINAL. adj. m. sans fém. Le plur. est *ordinaux*.

ORDONNATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *ordonnatrice*.

ORDONNER. v. a. ou transit. Dans le sens de *commander*, il exige le verbe de la proposition suivante au subjonctif : *J'ordonne qu'il vienne.* En style de barreau, le verbe suivant peut être au conditionnel ou au futur. *La cour a ordonné que ce témoin fût entendu*, *serait entendu* (Acad.).

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour, etc. (Racine.)

OREILLARD, ARDE. adj. On dit aussi *orillard*.

OREILLONS. s. m. pl. Il n'a point de singulier. On dit aussi *orillons*.

ORÉMUS. s. m. On fait sentir le *s* final.

ORGE. s. f. *De belle orge.* On faisait autrefois ce mot du masculin ; aujourd'hui il n'est masculin que dans ces deux expressions : *Orge mondé, orge perlé.*

ORGUE. s. m. au sing. et fém. au plur. *Un bon orgue, de bonnes orgues.* Il serait à désirer que ce mot n'eût plus qu'un seul genre, le masculin. Il n'a pu être féminisé, dit Lemare, que par l'ignorance.

L'emploi des mots *un des* devant *orgue*, produit la rencontre des deux genres ou la violation de la règle ; ce qu'il faut éviter. Ainsi, au lieu de dire : *C'est* un *des plus* belles *orgues que j'aie vues*, ou *c'est* une *des plus* belles *orgues*, ou encore *c'est* un *des plus* beaux *orgues*, il vaut mieux prendre un autre tour, et dire : *Ces orgues sont au nombre des plus belles que j'aie vues*, ou elliptiquement : *Ces orgues sont des plus belles que j'aie vues.*

ORGUEIL. s. m. La finale se prononce comme celle de *deuil*.

ORIENTAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *orientaux*.

ORIFICE. s. m. *L'orifice inférieur de l'estomac.*

ORIFLAMME. s. f. *L'oriflamme était déposée à Saint-Denis.*

ORIGINAL. s. m. et **ORIGINAL, ALE.** adj. Le plur. masc. est *originaux*.

ORIGNAL. s. m. Élan du Canada. L'Académie ne donne pas d'exemple du pluriel. On dit des *orignals*.

ORILLONS. s. m. pl. On dit plus souvent *oreillons*.

ORTHOGONAL, ALE. adj. T. de Géométrie. L'Académie ne donne point d'exemple du plur. masc. *orthogonaux*.

ORTIE-GRIÈCHE. s. fém. Plante. Le plur. est *orties-grièches*.

OS. s. m. On ne fait point sentir le *s*, si ce n'est devant une voyelle, où il sonne comme *z*. *Donnez-lui un os. Un amas d'os et de chairs.*

OSCILLATION. s. f. — **OSCILLATOIRE.** adj. — **OSCILLER,** v. n. ou intransit. Dans ces trois mots on prononce les *ll* sans les mouiller.

OU. conjonction. Lorsque les parties d'un sujet composé sont unies par *ou*, le verbe s'ac-

corde avec la dernière partie, toutes les fois que, par le sens de la phrase, il y a nécessairement exclusion* de l'une des deux parties; exemple : *Le maire ou l'adjoint présidera demain.* Dans le cas où la manière d'être peut s'affirmer des deux parties sans qu'il y ait exclusion nécessaire de l'une, on peut, nous dirons même on doit mettre le verbe au pluriel. *Le temps ou la mort sont nos remèdes* (J. J. Rousseau); c.-à-d., *ces deux choses* sont nos remèdes. L'Académie a parfaitement fait sentir ces deux nuances : *La peur ou la misère lui a fait commettre cette faute* (il ne s'agit ici que d'un seul agent, et cet agent est ou la peur ou la misère). *La peur ou la misère ont fait commettre bien des fautes* (ici *la peur* a fait commettre, *la misère* a fait aussi commettre; ces deux choses *ont fait* commettre, etc.) C'est donc à tort qu'on a blâmé les phrases suivantes : *L'ignorance ou l'erreur peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants* (Bernardin de Saint-Pierre). *Le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros; mais la vertu seule peut former des grands hommes* (Massillon). *La peur ou le besoin font tous les mouvements de la souris* (Buffon), etc. Et c'est en vertu de cette règle que tout le monde dit : *Je n'ai que deux mots à écrire; un crayon ou une plume sont également bons;* et non pas *un crayon ou une plume est également bonne.*

La règle est la même pour les adjectifs et les participes. On dira : *Tous les matins il déjeune de lait ou de pain tendre* (*tendre* ne qualifie que *pain*). *Donnez-lui quelques noix ou une pomme cuite* (c'est la pomme seule qui est *cuite*); mais Buffon a eu raison de dire : *Les Samoïèdes se nourrissent de ohdir ou de poisson crus;* et Voltaire : *Quel est le père de famille qui ne gémisse de voir son fils ou sa fille perdus pour la société?* La chair dont se nourrissent les Samoïèdes est *crue*, et le poisson est *cru;* le père gémit de voir son fils *perdu* ou sa fille *perdue* pour la société. Comme l'a fait remarquer M. Boniface, le sens d'une phrase peut être très-différent, selon que l'on fait accorder l'adjectif avec les deux substantifs, ou seulement avec le dernier : *On demande un homme ou une femme âgés*, signifie qu'on demande *un homme âgé*, ou bien *une femme âgée. On demande un homme ou une femme âgée*, c'est *un homme* (sans condition d'âge) ou bien *une femme* qui soit *âgée.*

L'un ou l'autre. Voir au mot UN.

Les parties d'un complément unies par *ou*, ne peuvent être que des mots de même espèce ou des locutions de même nature. On ne dira donc pas : *J'apprendrai le dessin ou à danser;* ni, comme Corneille : *Réduit à te déplaire ou souffrir un affront;* il faut dire : *J'apprendrai le dessin ou la danse, réduit à te déplaire ou à souffrir, etc.*

Doit-on dire : *Lequel des deux, qui des deux fut le plus intré-*

pide, de César ou d'Alexandre (Lemare)? ou *Lequel des deux, qui des deux fut le plus intrépide, César ou Alexandre?* La première phrase peut s'analyser de cette manière : Lequel des deux fut le plus intrépide, *je dis lequel* de César ou d'Alexandre? et la seconde : Lequel des deux fut le plus intrépide, *savoir*, César ou Alexandre? Lemare approuve ces deux phrases. Domergue, induit en erreur par une fausse analyse, condamne la première. Notre analyse démontre qu'elles sont correctes l'une et l'autre. Nous ferons même remarquer que l'emploi de la préposition *de* donne plus d'énergie à l'expression, en présentant les substantifs unis par *ou* comme une répétition du complément du pronom *qui* ou *lequel*. Il y a certainement plus de force et de vivacité dans *lequel des deux, de César ou d'Alexandre*, que dans *lequel des deux, César ou Alexandre, etc.?* et, pour justifier cette construction, il n'est pas besoin d'avoir recours à l'ellipse, il y a là une attraction fort naturelle entre l'expression vague *des deux* et les substantifs *César, Alexandre*, qui en fixent le sens. Ne dit-on pas : *C'est l'affaire de tous, de vous, de moi, de nos familles, du pays entier*, beaucoup mieux que : *C'est l'affaire de tous*, savoir, *vous, moi, nos familles, le pays entier?*

Au reste, les bons auteurs renferment l'une et l'autre construction; et, pour ne citer qu'un exemple, Voltaire a dit : *Qui de nous est César, ou le pontife ou moi?* et

Nous verrons qui des deux emporte la balance,
Ou de son artifice ou de ma vigilance.

Quelques grammairiens ont condamné l'emploi de la locution *peu ou point*, comme, par exemple, dans cette phrase : *On y trouve peu ou point d'eau douce;* ils ont vu là deux propositions : l'une affirmative, *on y trouve peu;* l'autre négative, *on n'y trouve point*. C'est une erreur : *Peu ou point*, dit l'Académie, signifie *presque point*. *Il a peu ou point de santé.*

OU et À dans les évaluations, voir À.

OÙ. adv. de lieu. Il s'emploie souvent à la place des pronoms relatifs *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*, précédés des prépositions *dans, à, vers, etc.* Dans ce cas, il ne se dit que des choses : *La maison où je demeure. Le temps où nous sommes. L'état où je me trouve. Les affaires où je suis intéressé. C'est un procès d'où dépend sa fortune* (Acad.).

On dit également bien : *Un temps viendra* que *tous les hommes, soumis à la seule pensée, se conduiront par les clartés de l'esprit* (Chateaubriand). *Le temps viendra, je l'espère*, où *les Français libres déclareront, par un acte solennel, qu'ils n'ont point pris part à ces crimes de la tyrannie* (le même). *Au moment* que *je parle* (Fléchier). *Au moment* que *je le verrai* (Acad., au mot *Que*). *Dans le moment* où *ils allaient commencer leur repas* (Fénelon). *Du jour* que *je la vis* (Ra-

cine), ou *Du jour* où *je la vis*. Nous avouons cependant que l'emploi de l'adverbe *où* est aujourd'hui plus fréquent que celui du pronom *que*.

On ne dira pas, avec Massillon : *C'est* là où *ils étudièrent d'abord*, car l'idée complémentaire de lieu se trouve inutilement exprimée deux fois par l'adverbe *là* et par l'adverbe *où*. Il faut dire : *C'est là qu'ils étudièrent d'abord*. Mais la phrase suivante est correcte : *C'est* là où *se montrait le plus grand péril, que s'était portée l'élite des guerriers de l'armée d'Annibal* (Dureau de la Malle), parce que les adverbes *là* et *où* ne sont point compléments du même verbe; *là* complète le verbe *s'était portée*, et *où*, le verbe *se montrait*.

Avec les verbes *descendre*, *sortir*, on met *dont*, lorsqu'on veut exprimer l'idée morale d'être issu, d'être né : *Sans respect des aïeux* dont *elle est descendue* (Boileau). *L'hymen vous lie encore aux dieux* dont *vous sortez* (Racine). On met *d'où* lorsqu'on veut énoncer l'action physique de sortie, d'extraction, de départ, d'éloignement. *Comment avez-vous pu entrer dans cette île* d'où *vous sortez?* (Fénelon.)

On dit : *D'où vient que vous faites cela?* et, par une ellipse que l'usage autorise : *D'où vient faites-vous cela?* (Acad.)

Où que se dit pour *en quelque lieu que : Où que vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. Où qu'il soit, puisse-t-il y être heureux!* (Acad.)

OUATE. s. f. — **OUATER.** v. a. ou transit. On prononce *ouète*, *ouéter*, dit l'Académie. Elle donne ensuite comme exemples de l'emploi du mot *ouate : Une camisole, une couverture d'ouate ; une jupe doublée d'ouate;* puis cet autre exemple où l'*o* est aspiré : *Acheter de la ouate;* et enfin cette observation : Quelques-uns écrivent *de l'ouate*. Nous sommes de l'avis de ces *quelques-uns*, parmi lesquels il faut compter Boileau, qui a dit : *Où sur l'ouate molle éclate le tabis*. Quant à la prononciation *ouète, ouéter*, nous la croyons moins en usage que *ouate, ouater*.

OUBLI. s. m. Il ne s'emploie pas au pluriel.

OUBLIE. s. f. Sorte de pâtisserie fort mince et de figure ronde. *Cela est mince comme une oublie.*

OUBLIER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, *oublier à* signifie perdre l'usage, l'habitude : *Oublier à chanter, à danser, à lire, etc. Oublier de*, c'est ne plus se souvenir, manquer à une chose par défaut de mémoire, négliger de faire une chose. *Vous avez oublié de venir*. L'Académie fait remarquer que *oublier à* vieillit.

OUBLIEUR. s. m. Garçon pâtissier qui allait le soir par les rues crier des oublies. On prononce *oublieux* (Acad.).

OUEST. s. m. On fait sentir le *t* comme dans *est*. *Sud-ouest, nord-est*, les marins prononcent *suroi, noroi*.

OUI. particule d'affirmation

opposé à *non*. Il s'emploie quelquefois substantivement, et alors, dit l'Académie, il se prononce comme s'il était aspiré : *Le oui et le non. Il a dit ce oui à regret.* Nous ferons remarquer que l'Académie aspire encore ce mot lorsqu'il n'est pas pris substantivement : *Je crois que oui.* On dit aussi avec aspiration, c.-à d. sans faire sentir la consonne finale du mot qui précède *oui. Mais oui, vraiment oui, dire le grand oui.*

OUÏ-DIRE. s. m. invariable. *Il ne faut pas s'arrêter aux ouï-dire.*

OUÏE. s. f. Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. Il ne s'emploie qu'au sing.

OUÏES. s. f. plur. sans sing. Ouvertures placées aux deux côtés de la tête des poissons, et par lesquelles ils donnent issue à l'eau qui est entrée dans leur bouche pour la respiration.

OUÏR. v. a. ou transit. et irrég. signifiant entendre, recevoir les sons par l'oreille. On ne se sert aujourd'hui presque jamais de ce verbe qu'à l'infinitif, et aux temps formés du participe *ouï* et du verbe *avoir* (Acad.). Voici comment on le conjuguait autrefois. — INDIC. Prés. *J'ois, tu ois, il oit; nous oyons, vous oyez, ils oient.* — Imparf. *J'oyais, tu oyais, il oyait; nous oyions, vous oyiez, ils oyaient.* — Passé déf. *J'ouïs, tu ouïs, il ouït; nous ouïmes, vous ouïtes, ils ouïrent.* — Futur. *J'oirai, tu oiras, il oira; nous oirons, vous oirez, ils oiront.* — CONDIT. Présent. *J'oirais, tu oirais, il oirait; nous oirions, vous oiriez, ils oiraient.* — IMPÉR. Non indiqué par l'Académie; on trouve dans les vieux auteurs : *Oyons, oyez.* — SUBJ. Prés. *Que j'oie* ou *que j'oye, que tu oies* ou *oyes, qu'il oie* ou *oye; que nous oyions, que vous oyiez, qu'ils oient* ou *oyent.* — Imparf. *Que j'ouïsse, que tu ouïsses, qu'il ouït; que nous ouïssions, que vous ouïssiez, qu'ils ouïssent.* — PARTIC. Prés. *Oyant.* (Voir OYANT.) — Passé. *Ouï, ouïe.*

OURVARI. s. m. T. de Vénerie. On dit aussi *hourvari*, *h* étant aspiré.

OUTIL. s. m. On ne prononce pas le *l*.

OUTRAGEANT. part. prés. du v. *outrager.* Il est adj. verb. signifiant Qui outrage, et il ne se dit que des choses. *Paroles* outrageantes.

OUTRAGEUX, EUSE. adj. Qui fait outrage. *Paroles outrageuses. Il est outrageux en paroles.*

OUTRE. prépos. *En outre*, locut. adverb. qui signifie *de plus, davantage. Je lui ai donné tant, et en outre je l'ai nourri.* Il suit de là que *en outre de* n'est pas plus français que *davantage de.* Ne dites donc pas *en outre de cela*, dites *outre cela.*

OUTRE-PASSE. s. f. T. d'Eaux et Forêts. Le plur. est *outre-passes* (Acad.).

OUVRABLE. adj. m. Consacré au travail. Il n'est usité que dans l'expression *Jour ouvrable;* mais on dit aussi *Jour ouvrier* (Acad.). *Ouvrable*, dans

le sens de Qui peut être ouvert, n'est point français.

OUVRANT. part. prés. du v. *ouvrir*. Il est aussi adj. verb., mais seulement dans ces locutions : *A porte ouvrante, à la porte ouvrante, à jour ouvrant*.

OUVRER. v. n. ou intransit. dans le sens de Travailler, et a. ou transit. dans le sens de fabriquer, façonner. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif, au participe passé *ouvré, ouvrée*, et aux temps composés.

OUVRIR. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre ; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent.* — Imparf. *J'ouvrais, tu ouvrais, il ouvrait ; nous ouvrions, vous ouvriez, ils ouvraient.* — Passé déf. *J'ouvris, tu ouvris, il ouvrit ; nous ouvrîmes, vous ouvrîtes, ils ouvrirent.* — Futur. *J'ouvrirai, tu ouvriras, il ouvrira ; nous ouvrirons, vous ouvrirez, ils ouvriront.* — CONDITIONNEL. Prés. *J'ouvrirais, tu ouvrirais, il ouvrirait; nous ouvririons, vous ouvririez, ils ouvriraient.* — IMPÉR. *Ouvre ; ouvrons, ouvrez.* — SUBJ. Prés. *Que j'ouvre, que tu ouvres ; qu'il ouvre; que nous ouvrions, que vous ouvriez, qu'ils ouvrent.* — Imparf. *Que j'ouvrisse, que tu ouvrisses, qu'il ouvrît ; que nous ouvrissions, que vous ouvrissiez ; qu'ils ouvrissent.* — PARTIC. Prés. *Ouvrant.* — Passé. *Ouvert, ouverte.* — *Ouvrir* s'emploie aussi comme verbe pronominal, et son participe passé s'accorde ou non avec le pronom *me, te, se, nous* ou *vous*, qui le précède, selon que ce pronom est ou n'est pas complément direct. *Les Français s'étaient* ouvert *une retraite glorieuse par la bataille de Fornoue* (Voltaire); c.-à-d., avaient ouvert *à soi, à eux. Son âme* s'*est* ouverte *au repentir* (Acad.); c.-à-d., a ouvert *soi.*

S'ouvrir se dit aussi au figuré pour Déclarer, confier ses pensées, ses sentiments. Dans ce sens le participe s'accorde toujours avec le pronom *me, te, se, etc. Ils* se *sont* ouverts *de leurs desseins à leurs ennemis les plus dangereux* (Voltaire).

OVALE. adj. Il est aussi substantif masculin. *Un grand ovale*. On le faisait autrefois féminin.

OYANT. part. prés. d'*ouïr*. S'emploie comme adj. verb. et comme subst. en T. de Pratique : *Les oyants compte.*

P

P. s. m. Consonne labiale, la seizième lettre de l'alphabet. On prononce *pe*, suivant la méthode moderne, et *pé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle.

Cette lettre est nulle, c.-à-d. qu'elle ne se prononce pas dans un grand nombre de mots, par exemple, *temps, romps, exempt ;* mais elle se prononce dans *exemption*.

Lorsque cette lettre est suivie d'un *h*, ces deux consonnes

se prononcent comme *f*. Exemples : *Philosophe*, *philosophie*, *pharmacie*.

Cette lettre se redouble dans beaucoup de mots commençant par *ap*, *op* et *sup*, comme *apparence*, *opposer*, *supplice*, *supposer*, *supprimer*. Mais les exceptions sont nombreuses ; voici, dans ces catégories, les mots les plus usités qui ne s'écrivent qu'avec un seul *p* : *Apaiser*, *apanage*, *aparté*, *apathie*, *apercevoir*, *apéritif*, *apétisser*, *api*, *apitoyer*, *aplanir*, *aplatir*, *aplomb*, *Apocalypse*, *apocryphe*, *apogée*, *Apollon*, *apologie*, *apologue*, *apoplexie*, *apostasie*, *aposter*, *apostille*, *apostolat*, *apostrophe*, *apothéose*, *apothicaire*, *apôtre*, *après*, *âpre*, *âpreté*, *apte*, *apurer*, *opaque*, *opéra*, *opération*, *opiner*, *opiniâtre*, *opium*, *superbe*, *supercherie*, *superficie*, *superflu*, *supérieur*, *superlatif*, *superstition*, *suprématie*, *suprême*, et leurs dérivés.

On écrit aussi avec un seul *p*, *groupe*, *grouper*.

PACE (IN). On prononce *ine pacé* (Acad.). Expression empruntée du latin, pour désigner une prison dans laquelle les supérieurs des monastères faisaient enfermer pour la vie les religieux qui avaient commis quelque grande faute.

PACIFICATEUR. s. m. Celui qui pacifie. Il n'a pas de correspondant féminin. On l'emploie aussi comme adjectif. *Un pouvoir pacificateur*.

PACOTILLE. s. f. On mouille les *ll*. Marchandises qui composent la cargaison d'un navire. *Marchandises de pacotille*, c.-à-d. de Qualité inférieure.

PADOU. s. m. Ruban, tissu moitié de fil et moitié de soie.

PAGE. s. f. dans le sens de la Page d'un livre, d'un cahier.

PAGE. s. m. Jeune homme servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur.

PAIEMENT. s. m. Voyez PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE. adj. Adorateur des faux dieux, des idoles. Il s'emploie souvent comme substantif.

PAILLASSE. s. f. Amas de paille dans une espèce de sac de toile sur lequel on pose les matelas d'un lit.

PAILLASSE. s. m. Espèce de bateleur dont le rôle consiste à parodier les gestes ou les discours de ses camarades.

PAILLE. s. f. Le tuyau et l'épi du blé, du seigle, de l'orge, etc., quand le grain en a été enlevé. On entend aussi par *paille* un certain défaut de fusion dans les métaux.

Ce mot ne s'emploie pas au pluriel, à moins qu'il ne s'agisse de l'ensemble de la récolte. *Les pailles sont belles. Les pailles servent à faire de la litière et du fumier*.

PAILLER. s. m. Cour d'une ferme dans laquelle se trouvent les pailles, les grains.

PAILLET. adj. m. Il ne se dit que du Vin rouge peu chargé de couleur.

PAILLETTE. s. f. Petite pièce de métal que l'on appli-

que sur certaines étoffes pour l'orner. Parcelles d'or que l'on trouve dans certaines rivières.

PAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend de la paille, qui transporte de la paille.

PAILLEUX. adj. m. Il se dit des métaux qui ont des pailles, c.-à-d. certains défauts dans la fusion.

PAIN. s. m. Aliment fait de farine pétrie et cuite. On dit les *yeux du pain*. Ce mot signifie, en général, la nourriture, la subsistance. On le dit aussi de certaines substances mises en masse : *Un pain de sucre, un pain de savon.*

PAIN-DE-COUCOU. s. m. Plante que l'on appelle aussi *alleluia*. Au plur. *pains-de-coucou.*

PAIR. adj. m. Égal, semblable, pareil. *Être pair et compagnon avec quelqu'un.*

Nombre pair, c.-à-d. qui peut se diviser exactement par le nombre deux.

PAIR. s. m. *Vivre avec ses pairs, être jugé par ses pairs*, c.-à-d. Vivre avec ses égaux, être jugé par ses égaux.

Le pair, T. de Commerce. *Le change est au pair*, c.-à-d. il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les remises d'argent de tel pays à tel autre. *La rente est au pair*, c.-à-d. elle se vend et s'achète au prix de sa création.

De pair, locut. adverb. D'égal, d'une manière égale.

Hors du pair, hors de pair, locut. adverb. Au-dessus de ses égaux.

PAIR. s. m. Titre de dignité. *La cour des pairs* exerçait *la puissance législative avec le roi et la chambre des députés.* Il se disait autrefois des grands vassaux du roi, de ceux qui possédaient des terres érigées en pairies. On appelle *pairesse* la femme d'un *pair.*

PAIRE. s. f. Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. *Une paire de pigeons. Une paire de bœufs.* On dit familièrement *une paire d'amis.*

On donne aussi ce nom à deux choses de même espèce qui doivent nécessairement se trouver ensemble. *Une paire de gants, une paire de bas, une paire de souliers.*

On le dit aussi d'une chose unique composée de deux pièces. *Une paire de lunettes, une paire de pincettes.* (V. COUPLE.)

PAÎTRE. v. a. ou transit. et irrég. — INDIC. Prés. *Je pais, tu pais, il paît; nous paissons, vous paissez, ils paissent.* — Imparf. *Je paissais, tu paissais, il paissait; nous paissions, vous paissiez, ils paissaient.* — Futur. *Je paîtrai, tu paîtras, il paîtra ; nous paîtrons, vous paîtrez, ils paîtront.* — CONDIT. Prés. *Je paîtrais, tu paîtrais, il paîtrait; nous paîtrions, vous paîtriez, ils paîtraient.* — IMPÉR. *Pais ; paissons, paissez.* — SUBJ. Prés. *Que je paisse, que tu paisses, qu'il paisse; que nous paissions, que vous paissiez, qu'ils paissent.* — PART. Prés. *Paissant.* — Ce verbe n'a point de passé défini, point d'imparfait du subjonctif, et le participe pas-

sé *pu* n'est en usage qu'en T. de Fauconnerie : *Un faucon qui a pu.*

SE PAÎTRE se dit des oiseaux carnassiers, dans le sens de *nourrir.*

PAL. s. m. Pieu, pièce de bois longue, aiguisée par un bout. C'est aussi un T. de Blason. Son pluriel est *pals* ou *paux* (Acad.). Il ne faut pas le confondre avec *pale.* (Voir ce mot.)

PALAIS. s. m. Maison vaste et somptueuse, destinée à l'habitation d'un souverain, d'un grand personnage. On le dit aussi de toute maison qui a un caractère de grandeur dans sa construction, de richesse dans son ameublement.

Il se dit, au figuré, du lieu où se rend la justice, des officiers de justice, des avocats, etc.

PALAIS. s. m. La partie supérieure du dedans de la bouche. Voir aussi **PALET.**

PALANÇONS. s. m. pl. sans sing. T. de Maçonnerie. Morceaux de bois qui retiennent le torchis.

PALATALE. adj. et s. f. Il se dit des consonnes qui sont produites par l'effet des mouvements de la langue qui frappe le palais ; telles sont les consonnes D, L, N, R, T.

PALATIN. adj. Titre de dignité que portaient autrefois certains officiers attachés aux palais des princes. Ce nom est encore attribué au vice-roi de Hongrie, et aux gouverneurs de province en Pologne.

PALATINE. adj. f. *Maison palatine*, c.-à-d. maison, famille de l'électeur palatin. *Princesse palatine*, ou seulement *Palatine*, princesse de la maison palatine, ou femme d'un palatin.

PALATIN, INE. adj. T. d'Anatomie. *Nerfs palatins, fosse palatine*, c.-à-d. qui ont rapport au palais.

PALATINE. s. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver.

PALE. s. f. L'*a* se prononce bref. Petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin, la chaussée d'un étang.

On appelle aussi *pale* la partie plate d'une rame, d'un aviron, qui entre dans l'eau.

On donne encore ce nom au morceau de carton couvert de toile blanche qui se pose sur le calice pendant la messe.

PÂLE. adj. des deux genres. L'*a* se prononce long. Blême, décoloré.

PALESTRIQUE. adject. des deux genres. Il s'emploie comme substantif féminin. *La palestrique* comprenait *tous les exercices du corps, tels que le pugilat, la lutte, la course, le saut, le disque, etc.*

PALET. s. m. Pierre plate et ronde, ou morceau de métal de la même forme. *Le jeu du palet.* Il ne faut pas le confondre avec *palais.* (Voir ce mot.)

PÂLEUR. s. f. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PÂLI. s. m. Langue sacrée de l'île de Ceylan et de la pres-

qu'ile au delà du Gange. On l'emploie aussi comme adjectif : *La langue pâli*.

PALIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Clôture formée avec des pieux ou des échalas, plantés en terre les uns à côté des autres.

PÂLISSANT. part. prés. du v. *pâlir*, et adj. verb. *La verdure pâlissante*.

PALLADIUM. s. m. On prononce *palladiome* (Acad.). Mot emprunté du latin et tiré du grec, pour désigner une statue de Pallas, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie. On l'emploie, au figuré, en parlant de tout ce que l'on regarde comme le gage de la conservation de quelque chose.

PALLADIUM. s. m. T. de Chimie. Espèce de métal blanc.

PALLAS. s. f. On prononce le *s*. Nom d'une planète.

PALLIATIF, IVE. adj. On fait sentir les deux *ll* dans ce mot et dans *palliation*, *pallier* et *pallium*, que l'on prononce *palliome*.

PALMA-CHRISTI. s. m. T. de Botanique. Genre de plante exotique à fleurs unisexuelles et sans corolle, dont les semences fournissent l'huile de ricin. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PALOT. s. m. L'*a* se prononce bref et le *t* est nul. T. de mépris pour désigner une personne grossière, sans éducation.

PÂLOT, OTTE. adj. L'*a* se prononce long et le *t* est nul au masc. Un peu pâle.

PALPÉBRAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. *Muscle palpébral*, *ligaments palpébraux*, c.-à-d. qui appartiennent aux paupières.

PALPITANT. part. prés. du v. *palpiter*, et adj. verb. *Les entrailles palpitantes de la victime*.

PALUS. s. m. On prononce le *s*. T. de Géographie. Marais. *Les palus Méotides*.

PAMPE. s. f. La feuille du blé, de l'orge, etc. Il ne faut pas confondre ce mot avec *pampre*.

PAMPRE. s. m. Branche de vigne avec ses feuilles.

PANARIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Inflammation au bout des doigts, accompagnée d'élancements douloureux.

PANATHÉNÉES. s. f. pl. Il n'a pas de sing. T. d'Antiquités. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve.

PANCALIERS. s. m. Variété du chou frisé qui a pris son nom de la ville de Pancaliers, en Piémont, d'où nous l'avons tiré. *Un chou pancaliers* ou *un pancaliers*.

PANCRATIASTE. s. m. On prononce *pancraciaste* (Acad.). T. d'Antiquités. On appelait ainsi celui qui avait remporté le prix à la lutte et au pugilat.

PANCREAS. s. m. On fait sentir le *s*. T. d'Anatomie. Corps glanduleux situé à l'abdomen.

PANDECTES. s. f. pl. Il n'a pas de sing. On donne ce nom

au Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains que Justinien fit compiler. Ce recueil s'appelle aussi *le Digeste.*

PANDÉMONIUM. s. m. On prononce *pandémoniome.* Lieu imaginaire où l'on suppose que Satan assemble le conseil des démons.

PANDOUR ou **PANDOURE.** s. m. Nom donné à certains corps de l'armée hongroise.

PANIQUE. adj. des deux genres qui ne s'emploie que dans cette locution : *Terreur panique,* c.-à-d. Subite et non fondée. On dit aussi substantivement : *Une panique* (Acad.).

PANSAGE. s. m. et **PANSEMENT.** s. m. Le premier se dit de l'Action de panser de la main un cheval, un mulet, etc. Le second signifie l'Action de panser une plaie, une blessure. Cependant on dit aussi *le pansement* des chevaux.

PANSER. v. a. ou transit. Lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure; étriller, brosser, nettoyer un cheval. Il ne faut pas confondre *panser* et *penser.* (Voir ce dernier mot.)

PANTELANT. part. prés. du v. *panteler,* qui est inusité, et adj. verb. *Estomac pantelant,* qui respire avec peine. *Chair pantelante,* c.-à-d. Chair d'un animal qui vient d'être tué.

PANTHÉE. adj. f. T. d'Antiquités. Il ne s'emploie que dans la locution : *Figure panthée,* c.-à-d. Statue qui portait les attributs de différentes divinités.

PANTOMIME. s. m. Acteur qui s'exprime par gestes, sans proférer une seule parole.

PANTOMIME. s. f. L'art ou l'action de s'exprimer par des gestes, des attitudes, sans le secours de la parole. Espèce de drame dans lequel les actes s'expriment par des gestes.

PAON. s. m. On prononce *pan* (Acad.). Gros oiseau domestique dont le caractère distinctif est d'avoir une queue composée de longues plumes couvertes de marques de différentes couleurs, en formes d'yeux.

On donne aussi ce nom à plusieurs espèces de papillons.

PAONNE. s. f. On prononce *pane* (Acad.). La femelle du paon.

PAONNEAU. s. m. On prononce *paneau.* Jeune paon.

PAPAL, ALE. adj. Qui appartient au pape. Ce mot n'a pas de pluriel masculin.

PAPELINE. s. f. Voy. **POPELINE.**

PAPE. s. m. Le chef de l'Église catholique, apostolique et romaine. Le féminin *papesse* n'est usité qu'en parlant de la *papesse Jeanne,* personnage féminin imaginaire qui aurait occupé le siége pontifical.

PAPILIONACÉ, ÉE, ou **PAPILLONACÉ, ÉE.** adj. T. de Botanique. Il se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon qui vole.

On l'emploie aussi comme substantif féminin : *Le haricot,*

le trèfle, sont des papilionacées (Acad.).

PAPILLAIRE. adj. des deux genres. On fait sentir les deux l. T. d'Anatomie. Qui a des papilles.

PAPILLE. s. f. On fait sentir les deux *l*. T. d'Anatomie. Ce mot désigne certaines petites éminences répandues particulièrement sur la langue.

PAPYRUS. s. m. On fait sonner le *s*. Plante qui croît sur les bords du Nil en Égypte, et qui servait autrefois pour écrire.

PÂQUE. s. f. Fête solennelle des Juifs.

PÂQUE, ou plutôt **PÂQUES.** s. m. Fête que les chrétiens célèbrent tous les ans, en mémoire de la résurrection de N. S. J. C. *Quand Pâques sera venu; quand Pâques sera passé.*

Pâques fleuries, le dimanche des Rameaux.

PAR. prépos. de lieu qui sert à marquer le mouvement et le passage. *Voyager par eau. Passer par la porte.* Elle signifie aussi *en, dans. Se promener par les rues. De par le monde.*

En T. de Marine, on l'emploie pour A dans cette locution: *Nous étions* PAR *trente degrés de latitude* (Acad.).

PAR désigne aussi l'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose que l'on tient. *Saisir quelqu'un par le bras.*

PAR désigne encore la cause, le motif, le moyen, l'instrument. *Agir par crainte. Partir par la poste. Donner par charité.*

Par le roi, formule du contreseing des ordonnances du roi.

De par le roi, par l'ordre du roi.

PAR sert aussi à affirmer. *Par ma foi!*

PAR est une préposition de temps dans le sens de *durant*, dans cette phrase: *Vous voulez sortir par le mauvais temps?*

Il faut éviter l'emploi de *par* avant le mot *Dieu;* cependant il est des cas où *par* vaut mieux que *de*. *L'univers a été créé par Dieu.*

PAR se joint à diverses prépositions et à des adverbes de lieu, tels que *Deçà, delà, dedans, dehors, dessus*, etc.

PAR ICI. locut. adverbiale. *Passez par ici*, c.-à-d. Passez par cet endroit où je vais, par ce lieu qui est le plus proche de moi.

PAR LÀ. locut. adverbiale. *Passez par là*, c.-à-d. Passez par cet endroit que je vous désigne, et qui n'est point le même que celui où je suis.

Par là, au figuré, Par ce moyen.

PAR-CI, PAR-LÀ. locut. adverbiale. De côté et d'autre, à diverses reprises.

PAR APRÈS. locut. adverbiale. Depuis.

PAR TROP. locut. adverbiale. Beaucoup trop.

PAR CONSÉQUENT. locut. adverbiale. Donc.

PARCE QUE. conjonct. qui marque le motif, la raison qui fait agir.

PARADIGME. s. m. T. de Grammaire. Exemple, modèle. *Paradigme des conjugaisons.* Voy. CONJUGAISON.

PARADIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Jardin délicieux où Dieu plaça Adam après la création.

Au figuré, Séjour délicieux. Lieu de délices où les âmes des justes voient Dieu et jouissent d'un bonheur éternel.

PARADOXAL, ALE. adject. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masc.

PARADOXE. s. m. Proposition contraire à l'opinion commune. Ce mot s'employait autrefois comme adjectif. *Cette opinion est trop paradoxe* (Académie).

PARAFE ou **PARAPHE.** s. m. Marque qui accompagne ordinairement la signature, et qui en tient lieu quelquefois.

PARAFER ou **PARAPHER.** v. a. ou transit. Mettre un parafe.

PARAGUANTE. s. f. On prononce *paragouante*. T. tiré de l'espagnol. Présent fait en reconnaissance de quelque service.

PARAÎTRE. v. n. ou intransit. irrégulier. — INDIC. Prés. *Je parais, tu parais, il paraît; nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent.* — Imparf. *Je paraissais, tu paraissais, il paraissait; nous paraissions, vous paraissiez, ils paraissaient.* — Passé déf. *Je parus, tu parus, il parut; nous parûmes, vous parûtes, ils parurent.* — Futur. *Je paraîtrai, tu paraîtras, il paraîtra; nous paraîtrons, vous paraîtrez, ils paraîtront.* — CONDIT. Prés. *Je paraîtrais, tu paraîtrais, il paraîtrait; nous paraîtrions, vous paraîtriez, ils paraîtraient.* — IMPÉRATIF. *Parais; paraissons, paraissez.* — SUBJ. Prés. *Que je paraisse, que tu paraisses, qu'il paraisse; que nous paraissions, que vous paraissiez, qu'ils paraissent.* — PART. Prés. *Paraissant.* — Passé. *Paru.*

On l'emploie souvent comme verbe impersonnel : *Il paraît. Il me paraît.*

Dans les temps composés il prend toujours l'auxiliaire *avoir*, tandis que *disparaître* prend tantôt le verbe *être* et tantôt le verbe *avoir*, suivant le sens de la phrase.

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. sans sing. Titre d'une partie de la Bible qui forme un supplément aux livres des Rois.

PARALLÈLE. adj. des deux genres, et subst. fém. T. de Géométrie. Ligne ou surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue. *Une ligne parallèle. Tirer une parallèle.* C'est aussi un T. de Fortification.

PARALLÈLE. s. m. Comparaison. *Les Parallèles de Plutarque.*

PARALYTIQUE. adj. des deux genres, et subst. masc. Celui qui est atteint de paralysie.

PARAPHERNAL. adj. masc. T. de Jurisprudence. Au pluriel, *paraphernaux*. On l'emploie quelquefois comme subst., soit au sing., soit au plur.

PARAPHRASEUR. s. m. Celui qui aime à faire des paraphrases, des amplifications. Au fém. *paraphraseuse.*

PARASÉLÈNE. s. f. On prononce *paracélène* (Académ.). Image de la lune réfléchie dans un nuage. (Voy. **Parhélie.**)

PARASOL. s. m. On prononce *paracol* (Acad.). Sorte de petit pavillon ou d'écran dont on se sert pour se préserver du soleil. Au plur., *parasols*.

PARATITLES. s. m. pl. sans sing. Explication de quelques titres ou livres de jurisprudence. *Les Paratitles de Cujas* (Acad.).

PARC. s. m. On prononce le *c*.

PARCELLAIRE. adj. masc. et subst. masc. *Plan parcellaire d'un territoire. Le parcellaire d'une commune* (Acad.). Cadastre qui reproduit les parcelles de terre.

PARCE QUE. locut. conjont. Voy. **Par.**

Il ne faut pas confondre *parce que* en deux mots et *par ce que* en trois mots. Le premier est une locut. conjonctive qui sert à marquer la raison de ce que l'on a dit; elle équivaut à d'*autant que*, *à cause que*. *Rien n'enfle et n'éblouit les grandes âmes, parce que rien n'est plus haut qu'elles* (Massillon).

Dans *par ce que* en trois mots, *par* est une prépos., *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, et *que* est un pronom relatif dont l'antécédent est *ce*; *par ce que* signifie alors *par la chose que, par les choses que. Vois, par ce que je suis, ce qu'autrefois je fus* (Delille).

PARCHEMIN. s. m. Peau de mouton préparée pour écrire.

Parchemins au plur. signifie particulièrement des Titres de noblesse.

PARCOURIR. v. a. ou transit. et irrégulier. Il se conjugue comme *Courir*. Voir ce mot.

PARCOURS. s. m. On ne prononce pas le *s*. *Droit de parcours*, c.-à-d. de mener paître ses bestiaux, en un certain temps de l'année, sur le terrain d'autrui, ou sur des terrains communaux.

PARDON. s. m. *Demander pardon, faire des excuses*. Voir **Excuse, Excuser.**

PARDONNABLE. adject. des deux genres. Il ne se dit guère que des choses (Acad.). *Faute, erreur pardonnable*.

PARDONNER. v. a. ou transit. Quand ce verbe a pour régime un nom de personne, on doit employer le régime indirect. *Pardonner à quelqu'un* (Acad.).

PAREIL, PAREILLE. adj. Égal, semblable, tel, de telle nature, de telle espèce.

Pareil est subst. masc. dans cette locution. *Cet homme n'a pas son pareil.*

Pareils, au pluriel, précédé des adjectifs possessifs *mes, tes, ses, nos, vos, leurs*, signifie les Gens, les personnes de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit.

Pareille est subst. fém. dans cette locution, *Rendre la pareille*, c.-à-d. rendre le traitement que l'on a reçu.

A la pareille, locut. adverb. familière : *De la même manière*.

PARÉLIE. s. m. Voir **Parhélie.**

PARESSE. s. f. Fainéantise, nonchalance, négligence de ses devoirs. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

PARESSEUX, EUSE. adj. Qui se complaît dans la paresse. Il s'emploie aussi substantivement.

Paresseux à, indique un but qu'il s'agit d'atteindre. *Il est paresseux à remplir ses devoirs*. (Acad.).

Paresseux de, indique une détermination intérieure. *Il est paresseux d'écrire* (Acad.). *Je sais que vous êtes un peu paresseux d'écrire, mais vous ne l'êtes ni de penser ni de rendre service* (Voltaire).

PARESSEUX. s. m. T. d'Hist. natur. Nom d'un quadrupède commun entre les tropiques, et qui se meut avec une grande lenteur.

PARFAIRE. v. a. ou transit. irrégul. Il se conjugue comme *Faire*. (Voir ce mot.)

PARFAIT, E. adj. *Parfait honnête homme*. Voyez **HONNÊTE**.

PARFUMEUR. s. m. Celui qui fait et vend des parfums. Le fém. est *parfumeuse*.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE**. s. m. Image du soleil réfléchi dans un nuage. (Voir **PARASÉLÈNE**.)

PARIÉTAL. adj. m. T. d'Anat. *Les deux os pariétaux*, c.-à-d. qui forment les côtés et la voûte du crâne.

PARIEUR. s. m. Celui qui parie. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PARISIEN, ENNE. s. Il se dit des personnes nées à Paris, et par extension des habitants de cette ville.

PARISIENNE. s. f. Petit caractère d'imprimerie au-dessous duquel il n'y a que la perle.

PARISIS. adj. des deux genres. On prononce le *s*. *Sou, denier parisis*, pièce de monnaie qui se frappait à Paris.

PARJURE. s. m. Faux serment, violation de serment.

Parjure. adj. des deux genres. Celui qui fait un faux serment, qui viole son serment.

PARLANT. part. prés. du v. *parler*, et adj. verbal. *Les animaux parlants. L'homme est la seule créature parlante* (Académie).

Parlant, au figuré, *Portrait parlant*, c.-à-d. d'une ressemblance parfaite.

PARLEMENTAIRE. adj. des deux genres. *Éloquence parlementaire*. Vaisseau, officier envoyé pour porter quelque proposition à l'ennemi. Dans ce sens, *parlementaire* s'emploie aussi substantivement.

PARLER. v. n. ou intransit. dans un grand nombre d'acceptions. Il est aussi actif ou transitif dans le sens de *parler une langue, parler raison, parler affaires*.

Généralement parlant. locut. adverbiale, c.-à-d. à prendre la chose en général.

Sans parler de. locut. prépos. Indépendamment de.

Parler s'emploie au figuré dans un grand nombre de cas. *Le silence, le mérite, les services, les blessures, l'honneur,*

l'humanité, la vertu, parlent. Le cœur d'une grande reine, plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, parlera assez haut (Bossuet).

Le part. passé de ce verbe suit la règle ordinaire. *La langue que Cicéron a parlée* (Lemare). *L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a parlée* (Chateaubriand).

Parler mal, et *Mal parler*. Le premier signifie Employer des expressions hors d'usage, user de termes équivoques, construire péniblement ses phrases, ou à contre-sens; prononcer d'une manière incorrecte. Dans ce sens, *parler mal* s'emploie sans régime.

Mal parler, c'est Dire des choses offensantes, tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent porter atteinte à la réputation de ceux dont on parle. *Mal parler* ne s'emploie, au surplus, qu'à l'infinitif et dans les temps composés du verbe *parler*.

SE PARLER. v. accidentellement pronominal. Son participe passé suit la règle d'accord du participe. *Ces dames se sont parlé. La langue latine et la langue grecque sont deux langues qui se sont longtemps parlées, et qui ne se parlent plus.* (Voy. *Participe*.)

PARLEUR. s. m. Celui qui aime à parler. Au féminin *parleuse*.

PARMI. prépos. qui signifie Entre, dans le nombre de, au milieu de. Elle ne s'emploie qu'avec un pluriel indéfini qui signifie plus de deux ou de trois, ou avec un singulier collectif. *Parmi eux. Parmi mes livres. Parmi le peuple.*

PAROI. s. f. Muraille.

PAROIS. T. d'Anatomie. Parties qui forment la clôture des diverses cavités du corps. *Les parois de l'estomac.*

PAROIS. T. de Physique. Côtés intérieurs d'un vase, d'un tube.

PAROISSIAL, ALE. adj. Il ne s'emploie guère qu'avec les mots *messe, église*. L'Académie ne lui donne point de pluriel masc.

PAROLI. s. m. T. de jeu de cartes. Au pluriel, *parolis. J'ai fait trois parolis* (Acad.).

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet. Il n'a pas de correspondant fém.

PARRICIDE. s. m. Celui qui tue son père et sa mère, ou quelqu'un de ses ascendants. Celui qui attente à la personne du roi.

On donne aussi ce nom au crime que commet le parricide.

Parricide est adj. des deux genres : *Dessein parricide, main parricide* (Acad.).

PART. s. m. T. de Jurisprudence. Le *t* se prononce. L'enfant dont une femme vient d'accoucher.

PART. s. f. Portion de quelque chose. Le *t* ne se prononce pas.

DE PART ET D'AUTRE, DE TOUTE PART, DE TOUTES PARTS. locut. adverb. De côté et d'autre, de tous côtés.

DE PART EN PART. locut. adverb. D'un côté à l'autre.

A PART. locut. adverb. Séparément, excepté.

A PART MOI, A PART SOI. locut. adverb. En moi-même, en soi-même.

LA PLUPART. Voyez *Plupart (la)*.

PARTAGEANT. s. m. T. de Jurisprudence. Celui qui prend une part de quelque chose.

PARTAGER. v. a. ou transit. On ne doit pas dire indifféremment *partager avec* et *partager entre*. Quand on conserve une portion de ce que l'on partage, on doit dire : *Partager avec. Il a partagé sa fortune avec ses frères*. Quand on ne réserve rien pour soi dans un partage, on doit dire *partager entre. Il partagea entre les pauvres tout ce qui lui resta*.

Partager le travail aux ouvriers, c.-à-d. le répartir entre eux. On dit dans le même sens, *Il partage également sa tendresse entre tous ses enfants*.

PARTANT. part. prés. du v. *partir*.

PARTANT. adv. Par conséquent.

PARTIAIRE. adj. m. On prononce *parciaire* (Acad.). T. de Jurisprudence. *Colon partiaire*, c.-à-d. qui rend au propriétaire du fonds une partie des produits.

PARTIAL, ALE. adj. On prononce *parcial* (Acad.). Le pluriel masc. *partiaux* est peu usité.

PARTIBUS (IN). phrase latine qui n'est employée qu'en parlant d'un évêque dont l'évêché est dans un pays au pouvoir des infidèles.

PARTICIPANT. part. prés. du v. *participer*, et adj. verbal.

PARTICIPE. s. m. T. de Grammaire. L'une des parties du discours. On l'appelle *participe* parce que c'est un mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il tient du verbe en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent cette partie d'une langue. Il tient de l'adjectif en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif (Acad.).

Il y a deux participes : le participe *présent* ou *actif* (Acad.), qui est toujours terminé en *ant : Aimant, finissant, recevant, rendant ;* et le participe *passé* ou *passif* (Id.), qui est terminé de différentes manières : *Écrit, aimé, fini, rendu, etc.*

Quoique le participe passé soit *passif* de sa nature, il forme, combiné avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés des verbes actifs : *J'ai aimé, j'avais fini, etc.* Dans ce cas, le participe passé fait partie d'une forme d'un verbe ; il n'est plus adjectif, il est verbe.

Le participe est soumis à la règle d'accord en genre et en nombre, ou bien reste invariable, selon sa fonction dans la phrase. On peut établir la règle générale suivante :

Lorsque le participe a fonction d'adjectif, il s'accorde, comme tout adjectif, avec le substantif ou le pronom auquel il se rapporte. Exemples : *Cette petite fille est douce et caressante.. Voici une lettre bien écrite. La ville a été prise par nos troupes.*

Lorsqu'il a fonction de verbe-adjectif, il est invariable. Exem-

ples : *Une petite fille* caressant *sa mère*. *Votre sœur* a écrit *une lettre*. *Notre armée* a pris *la ville*.

Faisons l'application de cette règle à quelques exemples, et voyons en même temps dans quels cas le participe a fonction d'adjectif ou de verbe-adjectif.

Règle générale.

Participe présent.

I. Le *participe présent* est employé comme *adjectif* pour exprimer une manière d'être non active, une qualité permanente, une habitude, un état, et dès lors il s'accorde avec son substantif :

1° Lorsqu'il est construit avec le verbe *être : Cette personne* est obligeante.

2° Lorsqu'il peut être construit avec un temps du verbe *être : C'est une personne* obligeante (c.-à-d. qui *est* obligeante).

II. Le *participe présent* est employé comme forme d'un verbe-adjectif, pour exprimer une manière d'être active, et dès lors il reste invariable ;

1° Lorsqu'il est accompagné d'un complément passif ou régime direct : *C'est une personne sensible*, obligeant *tout le monde* (*tout le monde*, complément passif ou direct).

2° Lorsqu'il peut être remplacé par un autre temps du verbe-adjectif : *Nous rencontrâmes trois chasseurs* courant *à perdre haleine* (qui couraient).

3° Lorsqu'il est précédé de la préposition *en : Des aigles descendent* en tournoyant *au fond du gouffre*.

Participe passé.

I. Le *participe passé* est employé comme adjectif pour exprimer une manière d'être passive, et dès lors il s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte :

1° Lorsqu'il n'est construit ni avec *être*, ni avec *avoir : Voici une lettre bien* écrite. (Dans ce cas, il est réellement construit avec *être* sous-entendu).

2° Lorsqu'il est construit avec un temps du verbe *être : Ma lettre* est écrite ; *elle* est partie *hier*. (Ces propositions sont absolument semblables par la forme à celles-ci : *Ma lettre* est longue ; *elle* est pleine *de fautes*.)

II. Le *participe passé* est employé comme forme d'un verbe-adjectif pour exprimer une manière d'être active, et dès lors il reste invariable, lorsqu'il est construit avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'il n'est point précédé de son complément passif ou régime direct. Exemples : *Votre sœur* a écrit *pendant que vous vous promeniez*. *Votre sœur* a écrit *une lettre*. (Dans le premier exemple, il n'y a point de complément passif ou direct; dans le second, le complément passif *une lettre* est placé après le participe.)

Cependant, si le participe passé, construit avec *avoir*, est précédé de son complément passif ou régime direct, il s'accorde en genre et en nombre avec ce complément. Exemples : *La lettre* que *votre sœur* a écrite *a-t-elle été mise à la poste? Je n'ai plus ses livres*, *je* les *lui* ai rendus.

Cette exception; qui est devenue l'une des règles les plus inflexibles de l'orthographe, n'est, dit-on, qu'une bizarrerie de la langue. Pourquoi *la lettre que votre sœur a* ÉCRITE, et non *que votre sœur a* ÉCRIT? Pourquoi le participe *écrit* cesse-t-il de faire partie d'un temps composé du verbe actif *écrire*, pour s'accorder en genre et en nombre avec un substantif? Il n'est donc plus verbe, il est adjectif. Mais alors que devient l'auxiliaire *a*, et quelle fonction peut-il avoir dans la phrase?

Cette syntaxe ne nous étonne pas plus que celle-ci: *Une foule de soldats furent noyés;* dans les deux cas il y a syllepse. Oui, sans doute, *écrite* est adjectif, puisqu'il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif *lettre*. Il est adjectif et non partie d'un temps du verbe *écrire*. La raison en est simple: n'est-il pas avant tout, de sa nature, participe *passif*, c.-à-d. participe exprimant un état, une manière d'être passive, en un mot, *adjectif?* Et si c'est précisément cette manière d'être que l'on veut exprimer, il faut bien que le mot qui rend l'idée soit participe passif, et non partie d'une forme du verbe actif *écrire*.

« Lorsque nous disons: *La lettre que votre sœur* a écrite *a-t-elle été mise à la poste?* voulons-nous peindre la manière d'être de *votre sœur*, ou la manière d'être de *la lettre?* Sur quoi notre attention s'est-elle portée, sur la lettre, objet de notre demande, ou sur votre sœur? Évidemment, l'idée de la lettre est l'idée dominante: nous nous occupons de cette lettre, nous voulons savoir ce qu'elle est devenue; l'idée de votre sœur et de sa manière d'être n'est ici qu'une idée secondaire, elle n'arrive que comme complément du sujet *la lettre*. Nous pouvons même, sans mutiler la pensée, ne point présenter explicitement la manière d'être de votre sœur; nous pouvons dire: *La lettre* écrite par votre sœur *a-t-elle été mise à la poste?* C'est donc *la lettre*, et par conséquent sa manière d'exister, que notre esprit a principalement en vue; et le langage a traduit fidèlement les opérations de l'esprit, lorsque nous avons dit: *La lettre que votre sœur a* ÉCRITE; car *écrite* est précisément le mot dont la fonction est d'exprimer la manière d'être passive de l'objet *lettre*, qui, en effet, existe passivement. » (Sardou, Leçons de grammaire, *Cours complet d'éducation domestique*.)

Quant à l'auxiliaire *a*, il reste dans la phrase pour exprimer l'action du sujet *sœur*. Il faut bien, en effet, un verbe à un sujet. Que l'on fasse disparaître ce sujet en le rendant régime d'*écrite* (la lettre écrite par votre sœur, etc.), et l'auxiliaire *a* disparaîtra aussi, tellement sa fonction est secondaire dans la phrase.

Applications particulières de la règle générale.

Participe présent.

1° La plus grande difficulté peut-être que l'on trouve dans l'application de la règle du

participe, c'est le cas du participe présent, accompagné d'un complément indirect ou *circonstanciel*. Voyons des exemples.

PLEURANTE après son char vous voulez (qu'on me voie.
(RACINE.)

N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez (doux
Que la veuve d'Hector PLEURANT à vos genoux?
(Le même.)

Nous passâmes toute la nuit TREMBLANTS de froid *et demi-morts* (Fénelon).

Combien de pères, TREMBLANT de déplaire *à leurs enfants, sont faibles, et croient être tendres!* (Domergue)

Nous eussions vu les jeux VOLTIGEANTS (sur vos têtes.
(VOLTAIRE.)

Et les zéphyrs légers, VOLTIGEANT sur le (thym,
Vous rapportent le soir les parfums du ma- (tin.
(DELILLE.)

Dans tous ces exemples, le participe présent est accompagné du complément indirect ou circonstanciel, et nous voyons qu'il reste invariable ou qu'il s'accorde, suivant que l'on veut exprimer une action ou bien une manière d'être non active, un état plus ou moins durable, une habitude, une situation. Ce n'est donc qu'en bien se consultant sur l'idée que l'on veut exprimer, que l'on reconnaîtra si le participe devra s'accorder ou rester invariable.

Hermione dit à Pyrrhus : Pleurante *après son char, vous voulez qu'on me voie*. C'est son état, sa situation qu'elle veut peindre ; voici son idée : *Vous voulez qu'on me voie en cet état*, pleurante *derrière le char d'Andromaque*. Dans la scène IV du 3e acte, Andromaque, s'efforçant d'intéresser, en faveur de son fils, Hermione, son ennemie, l'arrête, se jette à ses pieds, et lui dit :

N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez (doux
Que la veuve d'Hector PLEURANT à vos ge- (noux?

parce qu'en effet c'est l'action d'Andromaque se jetant aux pieds d'Hermione en pleurant, c'est cette action qui doit être pour Hermione un spectacle bien doux.

Fénelon dit : *Nous passâmes toute la nuit* tremblants *de froid et demi-morts*. Nous passâmes la nuit, dans quel état? *tremblants* de froid et demi-morts.

Domergue, au contraire, dit sans accord : *Combien de pères*, tremblant *de déplaire à leurs enfants, sont faibles, et croient être tendres!* c.-à-d., *Combien de pères*, parce qu'ils tremblent *de déplaire à leurs enfants, sont faibles, etc.*

A l'occasion de ce dernier exemple, on remarquera que le participe présent doit rester invariable toutes les fois qu'il exprime une idée de cause ou de motif. En effet, on peut alors le remplacer par un autre temps du verbe, précédé de *parce que, comme, puisque*. C'est ainsi que J. J. Rousseau a écrit : *Les animaux*, vivant *d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous;* c.-à-d., *parce qu'ils vivent, etc.*

La Fontaine a dit : *Plusieurs se sont trouvés, qui*, d'écharpe CHANGEANTS, etc.; et Boileau : *On ne reconnaît plus... qu'infâmes scélérats* à la gloire ASPIRANTS. La contrainte seule de la rime a pu faire varier ici le participe; mais ce n'en est pas moins une faute. On ne dit pas d'une personne *qu'elle est aspirante à une chose*, mais qu'*elle aspire* à une chose. Il y a des caractères *changeants*, des personnes *changeantes ;* mais on ne dit pas qu'une personne *est changeante* d'une chose, qu'elle *est changeante* d'écharpe. (Voyez APPARTENANT, APPROCHANT, TENDANT, etc.)

2° Souvent les compléments adverbiaux tels que *toujours, en foule, à leur tour, etc.*, influent sur la valeur du participe présent, selon qu'ils le précèdent ou qu'ils le suivent. En général, si le complément adverbial précède, on veut exprimer une manière d'être non active, un état, une situation, ou une qualité permanente, une habitude : le participe présent est alors adjectif, et prend l'accord. Si le complément adverbial est placé après, on veut exprimer une manière d'être active : le participe est alors une forme d'un verbe-adjectif, et reste invariable. Exemples : *Ils y trouvent une pâture* toujours RENAISSANTE (Buffon). *Tu foules une terre* FUMANT toujours *du sang des malheureux mortels* (Bescher).

Je peindrai les plaisirs EN FOULE RENAIS-
(SANTS,
Les oppresseurs du peuple A LEUR TOUR GÉ-
(MISSANTS.
(BOILEAU.)

Ainsi votre amitié, TRIOMPHANT A SON
(TOUR,
Vaincra la jalousie, etc.
(CORNEILLE.)

Nous disons *en général*, car il n'en est pas toujours ainsi. En premier lieu, ce principe n'est point applicable aux participes des verbes actifs ou transitifs; on dirait sans accord : *On la trouve* toujours CHANTANT *des romances ou* JOUANT *des sonates.* En outre, le participe précédé du complément adverbial reste invariable, quoiqu'il appartienne à un verbe neutre ou intransitif, ou employé neutralement, toutes les fois que l'on a dessein d'exprimer une manière d'être active, comme dans ces phrases : *On la voit* toujours COURANT *à perdre haleine*, toujours SAUTANT, toujours CHANTANT, *ou* toujours JOUANT *avec des enfants au-dessous de son âge.* Ceci nous prouve qu'il ne faut jamais perdre de vue la règle générale.

3° Le participe présent employé comme substantif est susceptible de varier en genre et en nombre : *Le mourant, la mourante, les mourants.*

4° Les participes *ayant, étant*, sont toujours invariables.

Participe passé.

Le participe passé construit avec *être* s'accorde toujours avec le sujet du verbe (excepté dans les verbes pronominaux, que nous verrons à la fin de cet article). Comme l'application de la règle générale à tous les cas où l'auxiliaire est le verbe *être* n'offre jamais aucune difficulté, il ne sera ques-

tion ici que du participe passé construit avec *avoir*.

1° PARTICIPE SUIVI DU SUJET. L'accord du participe passé avec son complément passif ou direct, ne cesse pas d'avoir lieu lorsque le sujet est placé après le participe : *S'assure-t-on sur l'alliance* QU'A FAITE la nécessité? (pour *que la nécessité a faite.*)

2° PARTICIPE SUIVI D'UN ADJECTIF OU D'UN AUTRE PARTICIPE. L'accord du participe a encore lieu, bien qu'il soit suivi d'un adjectif ou d'un autre participe. *Ils avaient été les pères de leurs peuples, et* LES avaient RENDUS heureux *pendant leur règne* (Massillon). *Ces bras* QUE *dans le sang vous* avez VUS baignés (Racine).

Remarque. Le participe *eu* reste invariable, lorsqu'il forme, avec un autre participe, un temps composé d'un verbe-adjectif, comme *j'ai eu aimé*, *j'ai eu fini*, *etc.* On dit : *Je lui ai envoyé ma lettre dès que je* L'ai EU écrite. Mais on écrira : *Cette lettre*, *je* L'ai EUE écrite *de la main même du roi ;* c.-à-d., *je l'ai eue*, *je l'ai reçue*, étant écrite *de la main même du roi.* Ici le participe *eue* ne forme point avec *écrite* un temps composé du verbe *écrire.* (Voir ÉCHAPPER.)

3° PARTICIPE D'UN VERBE AYANT DES SENS DIFFÉRENTS. Le participe passé de certains verbes, tels que *servir*, *fuir*, *aider*, *insulter*, *commander*, *manquer*, *etc.*, qui peuvent être pris dans des acceptions différentes, s'accorde ou non avec le complément qui le précède, selon que, d'après le sens du verbe, ce complément est passif (direct) ou circonstanciel (indirect). Exemples : *Vous avez fait de grandes fautes*, *mais elles* VOUS ont SERVI *à vous connaître* (Fénelon) ; c.-à-d., *elles ont servi* à vous à vous *connaître. Ce domestique* NOUS a *fidèlement* SERVIS ; c.-à-d., *a fidèlement servi* nous, nos personnes.

4° PARTICIPE ENTRE DEUX *que*. Le participe passé entre deux *que* est toujours invariable; exemple : *La lettre* QUE j'ai présumé QUE *vous recevriez est enfin arrivée.* La raison en est que le premier *que*, mis pour *lettre*, est complément passif ou direct du dernier verbe *recevriez*, et non de *j'ai présumé.* En effet, je n'ai pas présumé *la lettre ;* j'ai présumé ceci, savoir, que vous recevriez cette lettre.

5° PARTICIPE PASSÉ IMMÉDIATEMENT SUIVI D'UN INFINITIF. Le pronom qui précède un participe passé suivi d'un infinitif est complément passif (direct) de ce participe, ou bien du verbe à l'infinitif. Dans le premier cas, le participe s'accorde; exemple : *Madame Dulac peint bien, je* L'ai VUE peindre (c.-à-d., J'ai vu madame Dulac, *elle a été vue* faisant l'action de peindre, *elle peignait*). Dans le second cas, si le pronom est complément de l'infinitif, le participe reste invariable ; exemple : *Madame Dulac a fait faire son portrait, je* L'ai VU peindre (c.-à-d., J'ai vu peindre madame Dulac; elle ne peignait pas, *elle était peinte*).

On voit, par ces exemples : 1° que le pronom est complément passif (régime direct) du participe passé, lorsque le verbe à l'infinitif exprime une action faite par la personne ou la chose dont on parle; on peut alors, en mettant ce verbe à un autre temps, le remplacer par une proposition active : *Elle peignait.* 2° Que le pronom est complément passif du verbe à l'infinitif, lorsque l'action que ce verbe exprime est supportée par la personne ou la chose dont le pronom rappelle l'idée; dans ce cas, le verbe à l'infinitif, bien loin de pouvoir être mis à un autre temps, serait remplacé par une proposition passive : *Elle était peinte.*

Remarques. I. Le participe passé ne s'accorde point avec un pronom employé comme complément *circonstanciel* (régime indirect), quoique ce pronom ne soit pas non plus complément du verbe à l'infinitif : *C'est une question* que *je* LEUR ai LAISSÉ démêler; c.-à-d., *J'ai laissé* à eux *le soin de démêler cette question.*

II. Le participe passé, suivi d'un infinitif, est invariable toutes les fois que le sens de la phrase, se refusant à ce que le participe ait pour complément passif ou direct le substantif dont le pronom *que* rappelle l'idée, ne lui en donne pas d'autre que l'expression vague *ceci*, déterminée par la proposition que l'on veut énoncer. Exemples : *C'est une affaire* QUE *j'*ai PENSÉ devoir réussir (je n'ai point pensé l'affaire; j'ai pensé *ceci*, savoir, l'affaire devoir réussir). *Les paroles* QU'*il a* DIT être *celles du roi lui-même* (il n'a pas dit les paroles; il a dit *ceci*, savoir, ces paroles être celles du roi).

Nous n'approuvons donc pas cet exemple de la grammaire de M. Boniface : *Les personnes* QU'*on a* CRUES avoir été *grièvement blessées, n'ont reçu que de légères contusions;* ni celui-ci de M. Bescher : *Elle employait cette prière* QU'*elle avait* DITE être *celle du malade.* Elle n'avait pas dit la prière; elle avait dit *ceci*, savoir, que cette prière était celle du malade. On n'avait pas cru les personnes; on avait cru *ceci*, savoir, que ces personnes avaient été grièvement blessées. Nous dirions cependant, et nous écririons : *Les personnes* QU'*on avait* CRUES blessées, parce que le participe n'étant point séparé de l'adjectif par un infinitif, la phrase est dans l'analogie des exemples du paragraphe 2 ci-dessus, et que, du reste, l'on dirait très-bien : *On a cru ces personnes grièvement blessées;* tandis que la phrase : *On a cru ces personnes avoir été grièvement blessées*, n'est point française.

6° PARTICIPE *fait* DEVANT UN INFINITIF. Le participe *fait*, employé comme auxiliaire devant un infinitif, est toujours invariable. *Elle* S'*est* FAIT aimer, *elle* M'*a* FAIT haïr (Corneille). *Louis XI fit taire ceux* QU'*il avait* FAIT *si bien* parler (Voltaire). La raison en est que le participe *fait* et l'infinitif forment une expression verbale

dont les parties sont inséparables dans la pensée.

7° PARTICIPE PASSÉ À LA SUITE DUQUEL ON SOUS-ENTEND UN INFINITIF OU UNE PROPOSITION. Certains participes, tels que *pu*, *dû*, *voulu*, *permis*, sont invariables lorsque le pronom qui les précède est complément d'un infinitif ou d'une proposition que l'on sous-entend. Exemples : *Vous avez aimé votre prochain, si vous lui avez rendu tous les services* QUE *vous avez* PU (sous-entendu *lui rendre*), QUE *vous avez* DÛ (sous-entendu *lui rendre*). *S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers* QU'*il aurait* VOULU (Voltaire), c.-à-d. qu'il aurait voulu *que je fisse*.

Remarque. Le participe *pu* est toujours invariable, parce que toutes les fois qu'il est employé seul, il y a ellipse d'un infinitif ou d'une proposition; mais les participes *voulu*, *dû*, *permis*, s'emploient souvent seuls, sans qu'il y ait ellipse; alors ils prennent l'accord : *Elle m'a payé les sommes* QU'*elle m'a* DUES. *Il veut fortement les choses* QU'*il a une fois* VOULUES. Il faut toujours bien savoir ce que l'on veut exprimer.

8° PARTICIPE PASSÉ SUIVI D'UNE PRÉPOSITION ET D'UN INFINITIF. L'application est la même que dans le cas où le participe passé est immédiatement suivi d'un infinitif (voir ci-dessus 6°); c.-à-d. que si le pronom qui précède le participe est complément passif (direct) du participe, ce participe prend l'accord; et que si au contraire le pronom est complément de l'infinitif, le participe reste invariable. Exemples : *Entraîné par le torrent, il se trouva hors de la route* QU'*il avait* RÉSOLU de suivre (il n'avait point résolu la route, il avait résolu de suivre la route). *Les choses* QUE *j'ai* APPRIS à fabriquer (je n'ai pas appris les choses, j'ai appris à fabriquer ces choses). *Le fils d'Ulysse comprit la faute* QU'*il avait* FAITE d'attaquer *ainsi le frère d'un des rois alliés* (il avait fait la faute d'attaquer, etc.). *La plante, mise en liberté, garde l'inclinaison qu'on* L'A FORCÉE à prendre (on a forcé la plante à prendre l'inclinaison).

Remarque. Voltaire a écrit, en faisant varier le participe *eu* : *On s'est élevé avec force contre la témérité* QUE *nous avons* EUE de vouloir juger *de cette cour orientale*. Dans cette phrase, le pronom QUE est complément de *nous avons eu*, il ne peut l'être en aucune façon de l'infinitif *vouloir juger*; l'accord du participe *eu* est nécessaire. Mais doit-on écrire : *Voilà les ennemis* QUE *la reine a* EUS ou *a* EU à combattre, *Les livres* QUE *j'ai* EUS ou EU à lire *étaient instructifs?* Nous pensons que le participe *eu* doit être invariable. Quelques grammairiens approuvent l'accord de ce participe, par la raison que l'on peut dire, *La reine a eu* des ennemis *à combattre*, *J'ai eu* des livres *à lire*. Sans vouloir examiner si même dans ces phrases ainsi construites, et qui ne sont évidemment qu'une inversion de celles-ci : *La reine a eu à combattre des ennemis*,

J'ai eu à lire des livres; sans examiner, disons-nous, s'il est bien vrai que les substantifs *ennemis* et *livres* ne soient pas des compléments des infinitifs *combattre* et *lire*, remarquons que les phrases, *Les ennemis que la reine a* eus *à combattre*, *Les livres que j'ai* eus *à lire*, ont le tort bien grave de s'écarter de l'analogie, et d'ajouter ainsi une nouvelle difficulté aux difficultés si nombreuses de la syntaxe. D'ailleurs, quand je dis : *Voilà les ennemis que la reine* a eu *à combattre*, *Les livres que j'*ai eu *à lire étaient instructifs*, l'esprit ne s'arrête point sur l'idée de possession exprimée par le verbe *a eu ;* il se porte tout entier sur l'idée exprimée par l'infinitif *combattre*, par l'infinitif *lire*. *Combattre des ennemis ; lire des livres*, voilà l'idée dominante. Cette idée renferme implicitement la manière d'être passive des livres, des ennemis (les livres ont été lus, les ennemis ont été combattus); on est donc porté naturellement à faire du pronom *que* le complément de l'infinitif, et à ne considérer le verbe *ai eu* que comme une espèce d'auxiliaire employé ici de la même manière que dans la construction directe. *La reine a eu à combattre des ennemis; J'ai eu à lire des livres*.

Cependant, quoique dans la phrase, *La leçon* QUE *je vous ai* DONNÉE *à étudier*, la leçon ne fasse pas l'action exprimée par l'infinitif *étudier*, on fait accorder le participe, parce que le sens permet de considérer le pronom *que* comme complément passif du verbe *ai donnée*, et semble même l'exiger; la leçon en effet *a été donnée*, elle vous a été donnée pour que vous l'étudiiez; l'esprit s'arrête sur la manière d'être exprimée par le verbe *ai donnée*, c'est l'idée dominante; le verbe *étudier* ne vient à la suite que pour énoncer une circonstance complémentaire. Dans ces sortes de phrases, l'orthographe du participe dépend donc des vues de l'esprit.

9° PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DU PRONOM *le* SIGNIFIANT *cela*. Lorsque le pronom *le* a le sens de *cela*, il tient la place d'une proposition entière; et comme ce pronom a la forme du masculin singulier, le participe qui s'y rapporte garde la même forme. *Sa vertu était aussi pure* QU'*on l'avait* CRU *jusqu'alors* (Vertot), c'est-à-dire *qu'on avait cru* cela, *qu'elle était pure*.

10° COMPLÉMENT DEVANT LEQUEL ON SOUS-ENTEND UNE PRÉPOSITION : il faut écrire sans accord. *Les jours* que *j'ai* VÉCU, *les années* qu'*il a* RÉGNÉ, *les six heures* que *j'ai* DORMI, etc., parce que l'on sous-entend devant le pronom *que* la préposition *durant* ou *pendant*, et que, par conséquent, ce pronom est complément *circonstanciel* (indirect) et non complément passif.

11° PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS SUBSTANTIFS, ET NE S'ACCORDANT QU'AVEC UN SEUL. Quand un participe passé est précédé de plusieurs substantifs qui semblent également pouvoir commander l'accord, il faut le faire

accorder avec celui des deux substantifs qui est le plus en rapport d'idée avec lui. Exemples : *Que voit-il, le pécheur, dans cette longue* suite de jours QU'*il a* PASSÉS *sur la terre* (Massillon)? *Quel* déluge de maux *n'avait-il pas* RÉPANDU *sur la terre* (le même)?

Dans le premier exemple, l'idée exprimée par le verbe *a passés* se rattache à l'idée de *jours*, au lieu de se rapporter à l'idée *suite*; ce sont les jours qui ont été passés. Dans le second exemple, au contraire, l'idée exprimée par le verbe *avait répandu* est plutôt attirée par l'idée de *déluge* que par celle de *maux*. (Voyez au mot *Verbe* le paragraphe *Accord du verbe avec son sujet*).

Remarque. Cette observation s'applique à tous les cas où les sujets sont synonymes ou placés par gradation, etc.; à tous ceux où ils sont unis par *ou*, par *ni*, par *comme*, *de même que*, *ainsi que*; aux phrases dans lesquelles le substantif est précédé de *un des*, etc. Exemples : *C'est la douceur, la bonté du grand Henri* QU'*il a* CÉLÉBRÉE. *Remords, crainte, périls, rien* QUE *je ne lui aie* REPRÉSENTÉ.

12° PARTICIPES *coûté*, *valu*, *pesé*. Voir ces mots.

13° PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DE *le peu*. Voir *Peu*.

14° PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DU PRONOM *en*. Voir ce pronom.

Participe passé des verbes impersonnels.

Le participe passé des verbes impersonnels, qu'il soit construit avec *avoir* ou avec *être*, est toujours invariable; exemples : *Les chaleurs qu'il a* FAIT. *La disette qu'il y a* EU. *Les sommes qu'il nous a* FALLU. *Que de* maux *il en est déjà* RÉSULTÉ!

Participe passé des verbes pronominaux.

Les temps composés des verbes pronominaux prennent le verbe-substantif *être*; mais le verbe *être* n'est pas mis alors pour *avoir*, comme on le croit généralement, puisque, au contraire, le verbe *avoir*, de même que tout autre verbe-adjectif, est mis pour le verbe *être* et un attribut. Dans les temps composés des verbes pronominaux, on sous-entend le mot *ayant*, partie de l'attribut. *Je me suis blessé*; c'est *je me suis* ayant *blessé*, ou *je suis* ayant *blessé moi*.

Le participe passé des verbes pronominaux n'est donc pas construit réellement avec le verbe *être*, mais avec le mot *ayant*, forme de l'auxiliaire *avoir*, et qui reste toujours sous-entendu. La règle pour le participe passé de ces verbes est donc la même que pour le participe passé construit avec *avoir*.

Ainsi, 1° le participe passé des verbes pronominaux *s'accorde* avec son complément passif (direct), si ce complément le précède. Exemples : *Votre sœur* S'*est* BLESSÉE (*est* ayant blessé *se*, *soi*; le complément passif *se* précède le participe). *La blessure* QUE *votre frère* s'*est* FAITE (laquelle *votre frère est* ayant faite *à soi* : le complément passif ou direct est *que* représentant *blessure*, il précède le participe; *se*, pour

à soi, est un complément *circonstanciel* ou indirect).

2° Le participe passé *est invariable* s'il n'est point précédé de son complément passif (direct), ou s'il n'en a pas; exemples : *Votre sœur s'est* FAIT *une* blessure (*est* ayant fait *à soi une blessure;* le complément passif *une blessure* est placé après le participe; *se*, mis pour *à soi*, est complément indirect). *Ces messieurs* se *sont* NUI (*sont* ayant nui *à soi;* il n'y a point de complément passif).

On voit qu'il faut faire la plus grande attention à la signification des pronoms *se*, *me*, *te*, *nous*, *vous*, qui accompagnent le verbe pronominal, puisqu'ils peuvent être ou non compléments passifs, selon le sens du verbe. Voici quelques remarques sur lesquelles on pourra se guider :

1° Dans les verbes essentiellement pronominaux, c.-à-d. qui ne s'emploient pas autrement que sous la forme pronominale, comme *s'emparer*, *s'abstenir*, le pronom qui accompagne le verbe est toujours complément passif ; exemples : *Elle* s'*est* EMPARÉE *de mes livres. Ils* se *sont* MOQUÉS *de vous. Elles* se *sont* ENFUIES. Il faut excepter le verbe *s'arroger*, qui signifie Demander, prendre *pour soi : Ils* se *sont* arrogé *des droits ; Elle* s'*est* arrogé *des droits.* Mais on écrira: *Les droits* QU'*elle* s'*est* arrogés.

2° Dans les verbes accidentellement pronominaux, c.-à-d. qui peuvent s'employer autrement qu'avec le pronom *se* à l'infinitif, tels que *se flatter*, *se nuire*, le pronom qui précède le verbe est complément passif (direct) ou complément *circonstanciel* (indirect), selon le sens du verbe ; exemples : *Ils* se *sont* flattés (ils ont flatté *soi*). *Ils* se *sont* nui (ils ont nui *à soi*).

3° Certains verbes, quoique accidentellement pronominaux, sont considérés comme essentiellement pronominaux, parce que, sous cette forme, ils ont une signification particulière, ou que le sens qu'on y attache oblige à considérer le pronom comme complément passif. Tels sont les verbes *s'apercevoir de*, *s'attaquer à*, *s'attendre à*, *s'aviser de*, *se douter de*, *s'échapper*, *se jouer de*, *se louer de*, *se prévaloir de*, *se saisir de*, *se taire*, etc. Exemples : *Elle* s'*est* aperçue *de cela. Nous* nous *sommes* attaqués *à plus fort que nous. Ils* se *sont* attendus *à cela. Elles* se *sont* avisées *de cela. Elle* s'*en est bien* doutée. *Nous* nous *sommes* échappés. *Elle* s'*est* jouée *de nous. Elle* s'*est* louée *de cette acquisition. Ils* se *sont* prévalus *de leur naissance. Nous* nous *sommes* saisis *des coupables. Elles* se *sont* tues.

4° Le participe est toujours invariable dans les verbes pronominaux formés d'un verbe intransitif ou neutre, tels que *se plaire*, *se parler*, *se succéder*, *se rire*, etc. Exemples : *Les poëtes épiques* se *sont toujours* plu *à décrire des batailles* (Delille). *Ils* se *sont* parlé. *De grands événements* se *sont* succédé *en peu de temps. Ils* se *sont* ri *de nos projets*.

Voir *S'imaginer* et *Se persuader*.

Nota. Lorsque les participes

passés des verbes pronominaux présentent des cas analogues à ceux que nous avons observés précédemment, depuis le paragraphe I, on doit les résoudre de la même manière. On écrira donc :

Les pénitences **QUE** se *sont* **IMPOSÉES** les solitaires *de la Thébaïde* (paragraphe I), c'est-à-dire *qu'*ont *imposées* à soi les solitaires, etc.

Hélas! je **ME** *suis* **CRUE** aimée (parag. 2).

Elle **s'***est* **SERVI** *les meilleurs morceaux*, c.-à-d., elle a *servi à soi* les meilleurs morceaux. — *Elle* **s'***est* **SERVIE** *avantageusement de son crédit*, c.-à-d., elle a *servi sio* (parag. 3).

PARTICIPE. Régime du participe précédé de *de* ou de *par*. (Voy. **VERBE.**)

PARTICIPER. v. n. ou intransit. Il prend tantôt la préposition *à*, et tantôt la préposition *de*.

PARTICIPER À veut dire Avoir part. *Je veux que vous participiez à ma fortune, comme vous avez participé à ma disgrâce* (Acad.). On le prend aussi dans le sens de Prendre part, s'intéresser : *Je participe à votre douleur* (Acad.).

PARTICIPER DE signifie Tenir de la nature de quelque chose : *Le pathétique participe du sublime autant que le sublime participe du beau et de l'agréable* (Boileau).

PARTIE. s. f. On est quelquefois embarrassé pour désigner les parties des animaux; voici quelques exemples qui pourront servir de guides. On dit :

LE PIED *d'un cheval, d'un bœuf, d'une vache, d'un veau, d'un âne, d'un mulet, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un élan, d'un mouton, d'un cochon, d'une chèvre*, et en général de tous les animaux dont le pied est garni d'un sabot de corne. Cependant, d'après Buffon, on dirait aussi le **PIED** *d'un écureuil, d'une grenouille, d'un crapaud.*

LA PATTE *d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un lapin, d'un loup, d'un lion, d'un ours, d'un singe, d'un rat, etc.* Buffon dit aussi *la patte* d'une grenouille, d'un crapaud.

On se sert encore du mot *patte* en parlant des oiseaux, excepté des oiseaux de proie.

On dit **LA BOUCHE** *d'un cheval, d'un âne, d'un chameau*, et en général en parlant de toutes les bêtes de somme. Le mot **GUEULE** s'emploie en parlant particulièrement des animaux carnivores, tels que *le lion, le tigre, le chien, le loup, le chat;* on s'en sert aussi en parlant *des poissons, des reptiles* : **LA GUEULE** *d'un brochet, d'un crocodile, d'une carpe, d'une grenouille.* Cependant on dit : **LA BOUCHE** *d'un saumon, d'une grenouille*, et **LA BOUCHE** *d'une carpe.* (Voyez **BOUCHE.**)

En parlant des oiseaux on se sert du mot **BEC.**

Pour désigner la partie de l'animal qui comprend la gueule et le nez, on dit : **LE GROIN** *d'un cochon;* **LE MUSEAU** *d'un chien, d'un renard, d'une belette, d'une grenouille ;* **LE MUFLE** *d'un taureau, d'un*

bœuf, et de certaines bêtes féroces telles que *le lion*, *le tigre*, *le léopard*, *etc*.

On dit **LA HURE** *d'un sanglier, d'un cochon, d'un loup, d'un saumon, d'un brochet*; **LA TÊTE** *d'un bœuf, d'un âne, d'un cheval, etc*. Le *bois* que le cerf porte sur le devant de sa tête s'appelle **TÊTE** ou **BOIS**.

Les poissons ont des **ARÊTES**; quelques-uns cependant, tels que *la baleine*, *la sèche*, ont des **OS**.

PARTIEL, ELLE. adj. On prononce *parciel* (Acad.). Qui fait partie d'un tout.

PARTIR. v. a. ou transit. dans le sens de Diviser en plusieurs parts (peu usité); v. n. ou intransit. dans le sens de Se mettre en voyage.

Ce verbe est irrég. — **INDIC.** Prés. *Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent.* — Imparf. *Je partais, tu partais, il partait; nous partions, vous partiez, ils partaient.* — Passé défini. *Je partis, tu partis, il partit; nous partîmes, vous partîtes, ils partirent.* — Futur. *Je partirai, tu partiras, il partira; nous partirons, vous partirez, ils partiront.* — **CONDIT.** Prés. *Je partirais, tu partirais, il partirait; nous partirions, vous partiriez, ils partiraient.* — **IMPÉR.** *Pars; partons, partez.* — **SUBJ.** Prés. *Que je parte, que tu partes, qu'il parte; que nous partions, que vous partiez, qu'ils partent.* — Imparf. *Que je partisse, que tu partisses, qu'il partît; que nous partissions, que vous partissiez, qu'ils partissent.* — **PART.** Prés. *Partant.* — Passé. *Parti, partie.*

Dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'état ou l'action.

À PARTIR DE, locut. prépos. A dater de, en commençant à.

PARTISAN. s. m. *Les partisans de César* (Acad.). *Un riche partisan* (Id.). L'Académie ne reconnaît pas à ce mot de correspondant féminin. Voltaire a dit : *Elle vous rendrait bien justice, vous n'avez pas de* partisanne *plus sincère*.

PARTNER. subst. des deux genres. L'Académie préfère l'orthographe suivante : *Partenaire*.

PARVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir* (voir ce mot), et, comme ce verbe, il prend l'auxiliaire *être* dans les temps composés.

PARVIS. s. m. Il conserve la même forme au singulier et au pluriel. On ne prononce pas le *s*.

PAS. adv. de négation qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négatives *ne* ou *non*. (Voy. **NE**).

Pas, joint avec les mots *un*, *une*, signifie Nul, nulle, aucun, aucune.

On peut employer indifféremment *pas* et *point*. Cependant le dernier nie plus fortement que *pas*. Celui-ci convient à quelque chose de passager, d'accidentel, tandis que *point* convient à quelque chose de permanent, d'habituel. *Il ne lit pas*, c.-à-d. *Il ne lit pas en ce moment*. *Il ne lit point*, c.-

à-d. *Il n'a point l'habitude de lire.*

Point se met quelquefois à la fin d'une phrase elliptique, ou pour répondre à une interrogation. *Je le croyais sorti, mais point. Chanterez-vous ce morceau? Point.*

Dans les phrases interrogatives, *pas* et *point* n'ont pas la même valeur. On dira, dans le sens dubitatif : *N'avez-vous point été là?* c.-à-d., *Je ne sais si vous avez été là, je vous le demande.* Mais si, en vous adressant cette question, je n'ai d'autre vue que de vous faire avouer un fait dont je ne doute point, je dirai : *N'avez-vous pas été là?*

On peut supprimer *pas* et *point* après les verbes *cesser, oser* et *pouvoir;* ainsi que dans les phrases interrogatives.

On doit toujours les supprimer après *prendre garde*, dans le sens de *éviter;* après *savoir*, dans le sens de *pouvoir*. *Prenez garde qu'on ne vous séduise* (Acad.). Tandis qu'il faut employer *pas* ou *point* quand *prendre garde* signifie *faire réflexion*. *Prenez garde que l'auteur ne dit pas ce que vous pensez* (Acad.). *Il ne sait ce qu'il dit* (Id.).

Pas moins pour Cependant, est une locution fautive. (Voir Ne.)

PASCAL, ALE. adj. Le plur. masc. *pascaux* n'est pas usité (Acad.). Trévoux, Gattel, Laveaux et Boniface, disent des *cierges pascals*.

PASSAGER, ÈRE. adj. Qui ne fait que passer, qui est de peu de durée. *Les grues sont des oiseaux passagers* (Acad.). *Un goût passager* (Id.). Voy. Passant.

PASSAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui s'embarque sur un bâtiment pour faire une traversée.

PASSANT, ANTE. adj. verb. qui n'est usité que dans cette locution : *Rue passante, chemin passant*, c.-à-d. par lesquels on a le droit de passer, par lesquels il passe beaucoup de monde.

C'est à tort que certaines personnes disent, dans le même sens : *Rue passagère.*

PASSANT. s. m. Celui qui passe par un chemin, par une rue.

PASSE-CARREAU. s. m. Morceau de bois sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. Au plur., *passe-carreaux*.

PASSE-CHEVAL. s. m. Espèce de petit bac pour passer un cheval d'un bord d'une rivière à l'autre bord. Le pluriel est inusité.

PASSE-DEBOUT. s. m. T. de Finance. Permission donnée de faire entrer des marchandises dans une ville sans acquitter l'octroi, à la condition que ces marchandises ne feront que traverser la ville. Au plur., *passe-debout*.

PASSE-DIX. s. m. Sorte de jeu de dés. Au plur., *passe-dix*.

PASSE-DROIT. s. m. Faveur que l'on fait à quelqu'un au préjudice d'une autre personne,

et contrairement aux règles de la justice. Au plur., *passe-droits*.

PASSE-FLEUR. s. f. Sorte de fleur plus connue sous le nom d'Anémone. Au plur., *passe-fleurs*.

PASSE-LACET. s. m. Au plur., *passe-lacets*. Ce mot ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie, par suite d'un oubli sans doute.

PASSE-MÉTEIL. s. m. Blé mélangé d'un tiers de seigle. Au plur., *passe-méteil*.

PASSE-PAROLE. s. m. T. de Guerre. Au plur., *passe-parole*.

PASSE-PARTOUT. s. m. Sorte de clef qui ouvre plusieurs serrures dans un appartement, dans une maison. Au plur., *passe-partout*. Ce mot a quelques autres significations en T. de Gravure, de Dessin et d'Imprimerie.

PASSE-PASSE. s. m. Ce mot n'est guère usité que dans cette locution : *Tours de passe-passe*. Il n'a point de pluriel.

PASSE-PIED. s. m. Espèce de danse. Au pluriel, *passe-pied*.

PASSE-PIERRE. s. f. Plante plus connue sous le nom de *bacile*, de *perce-pierre* et de *fenouil marin*. Au plur., *perce-pierre*.

PASSE-POIL. s. m. Liséré de soie ou de drap qui borde les coutures de certains vêtements. Au plur., *passe-poils* (Acad.).

PASSE-PORT. s. m. Ordre donné par écrit pour la sûreté des voyageurs. Au plur., *passe-ports*.

PASSER. v. n. ou intransit. Il prend dans ses temps composés le verbe *être* ou le verbe *avoir*, selon que l'on veut exprimer l'état ou l'action. « Je dirai : *La procession a passé sous mes fenêtres*, parce que je songe à l'action de la procession qui passait. Mais que quelqu'un me demande s'il vient à temps pour la voir, je répondrai : *Elle* est *passée*, c'est que je ne pense plus qu'à l'état. » (Condillac.)

Son participe passé s'emploie comme préposition dans le sens d'*après;* il est alors invariable : Passé *dix heures, vous ne me trouverez plus*.

PASSEREAU. s. m. Moineau. *Passereaux*, au pluriel, T. d'Histoire naturelle; se dit de l'ordre des oiseaux auquel le passereau commun appartient.

PASSE-ROSE. s. f. Fleur plus connue sous le nom de *rose trémière*. Au plur., *passe-roses*.

PASSE-TEMPS. s. m. Divertissement. Au plur. *passe-temps*.

PASSEUR. s. m. Celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PASSE-VELOURS. s. m. Nom vulgaire de l'Amarante. Au pl., *passe-velours*.

PASSE-VOLANT. s. m. Celui qui s'introduit dans une société, dans un lieu public, sans en avoir le droit et sans payer.

PASTEUR. s. m. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PASTORAL, ALE. adj. Le plur. masc. *pastoraux* n'est point usité (Acad.). Champêtre, qui a rapport aux bergers.

PASTORALE. s. f. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers.

PAT. subst. invariable. On prononce le *t*. T. du jeu d'échecs.

PATATRAS. On ne prononce pas le *s*. Onomatopée pour exprimer le bruit que fait un corps qui tombe avec fracas.

PATAUD. s. m. Se dit d'un chien qui a de grosses pattes.

PATAUD, AUDE. adj. Il se dit d'une personne lourde et mal faite. On l'emploie aussi substantivement.

PÂTÉ. s. m. Sorte de pâtisserie.

PÂTÉE. s. f. Sorte de pâte pour engraisser les dindons; sorte de soupe pour nourrir les chiens, les chats, etc.

PATELINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières patelines, c.-à-d. souples et artificieuses.

PATENT, ENTE. adj. Évident, manifeste.

PATENTE. s. f. Lettre, commission, diplôme, accordés par le roi, par des corps, des universités. Contribution annuelle à laquelle sont assujettis ceux qui exercent une industrie. Passe-port, certificat de santé délivré dans les ports de mer.

PATER. s. m. On prononce le *r*. Au plur., *Pater*. *Dire cinq Pater et cinq Avé.*

PATÈRE. s. f. T. d'Antiquités. Espèce de soucoupe dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices. Ornement d'architecture.

PATHÉTIQUE. adj. des deux genres. Qui émeut les passions. Il s'emploie aussi substantivement: *Il y a dans cette scène beaucoup de pathétique* (Académie).

PATHOS. s. m. On fait sentir le *s*. Emphase affectée et déplacée dans un discours.

PATIENCE. s. f. Vertu qui fait supporter le mal avec modération, sans murmurer. Dans ce sens, ce mot n'a pas de pluriel.

Patience s'emploie adverbialement dans certaines phrases: *Patience, s'il vous plaît. Patience, j'aurai mon tour.*

Patience, genre de plantes que l'on appelle communément *parelle*.

PATIENT, ENTE. adj. Qui a de la patience. Il s'emploie aussi substantivement: *Le patient a été conduit au supplice. Le patient a subi cette opération douloureuse sans pousser un seul cri.*

PATINER. v. a. ou transit. dans le sens de Manier indiscrètement. Cette acception a vieilli, et elle est de mauvais ton. Il est v. n. ou intransit. dans le sens de Glisser sur la glace avec des patins.

PATINEUR. s. m. Il n'a pas de correspondant fém.

PÂTIS. s. m. Le *s* ne se pro-

nonce pas. Espèce de lande ou de friche sur laquelle on mène paître les bestiaux.

PATRES (AD). On prononce *patrèsse* (Acad.). Locution familière. *Aller ad patres*, c'est-à-dire Mourir. *Envoyer ad patres*, Faire mourir.

PATRIARCAL, ALE. adj. Le plur. masc. n'est pas usité. Le dictionnaire de Trévoux donne *patriarcaux*.

PATRIARCAT. s. m. Dignité de patriarche. On ne prononce pas le *t* final.

PATRIMONIAL, ALE. adj. Au plur. masc., *patrimoniaux*.

PATRIOTE. subst. des deux genres et adj. verb. Celui, celle qui aime sa patrie.

PATRON. s. m. Protecteur. Au fém. *patronne*. L'Académie ne donne point *patronnesse*, subst. fém. d'un usage assez fréquent aujourd'hui.

PATRON. s. m. Modèle sur lequel travaillent certains ouvriers.

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, à la fête du patron. L'Académie n'indique pas de plur. masc. Quelques écrivains ont dit *patronaux*.

PATTE. s. f. Se dit du Pied des animaux quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, et de celui des oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. *La patte* d'un singe, d'un lièvre, d'un chat, d'un chien, d'un perroquet, d'une oie.

On le dit aussi des pieds de certains animaux aquatiques, tels que l'écrevisse, le homard, et de certains insectes, l'araignée, la mouche, le hanneton. Voy. PARTIE *des animaux*.

PATTE-D'OIE. s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs chemins; rides divergentes à l'angle extérieur de l'œil. Au plur. *pattes-d'oie*.

PATTE-PELU. s. m. et de fém. *patte-pelue*. Il se dit d'une personne qui va adroitement à ses fins sous des apparences d'honnêteté. Au plur., *patte-pelus*, *patte-pelues*. L'Académie n'en donne aucun exemple.

PAULO-POST-FUTUR. s. m. T. de Grammaire. Futur très-prochain. Au plur., *paulo-post-futurs*.

PAUME. s. f. Le dedans de la main.

PAUME. s. f. Sorte de jeu qui se joue avec une balle.

PAUSER. v. n. ou intransit. T. de Musique. Faire une pause, appuyer sur une syllabe en chantant. Il ne faut pas le confondre avec *poser*.

PAUVRE. adj. des deux genres et subst. Le substantif *pauvre* a pour correspondant fém. *pauvresse*.

Dans le sens ordinaire, l'adjectif *pauvre* se met avant ou après le substantif. *Un pauvre homme*, *Une pauvre femme*, *Un pauvre artisan* (Acad.); ou bien *Un homme pauvre*, *Une femme pauvre*, *Un artisan pauvre*.

Dans le sens de Chétif, mauvais dans son genre, il se place ordinairement avant le substantif. *Il a fait un pauvre dis-*

cours. *C'est un pauvre esprit. C'est un pauvre poëte, un pauvre musicien* (Acad.).

Devant les substantifs exprimant une idée de profession, d'attribution, il se prend toujours dans ce dernier sens, c.-à-d. en mauvaise part. *Un pauvre peintre*, c'est un mauvais peintre; *Un peintre pauvre*, c'est un peintre sans fortune.

PAUVRET, ETTE. s. Diminutif de *pauvre*.

PAUVRETÉ. s. f. Ce mot ne s'emploie au pluriel que dans le sens de Choses sans valeur, basses, viles : *C'est un diseur de pauvretés* (Acad.). *Ce livre est rempli de pauvretés.*

PAVEUR. s. m. Celui qui pave. Il n'a pas de correspondant fém.

PAVIE. s. m. On prononce *pavi* (Acad.). Sorte de grosse pêche.

PAYANT. part. prés. du v. *payer*, et adj. verb. *La carte payante d'un restaurateur.*

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT.** s. m. L'Académie autorise ces trois orthographes; mais, dans tous les exemples qu'elle donne, elle écrit *payement.*

PAYER. v. a. ou transit. — INDICAT. Présent. *Je paye, tu payes, il paye* ou *il paie; nous payons, vous payez, ils payent* ou *ils paient.* — Imparfait. *Je payais, tu payais, il payait; nous payions, vous payiez, ils payaient.*—Passé déf. *Je payai, tu payas, il paya; nous payâmes, vous payâtes, ils payèrent.* — Futur. *Je payerai* ou *je paierai* ou *je paîrai, tu payeras, paieras* ou *paîras, il payera, paiera* ou *paîra; nous payerons, paierons* ou *paîrons, vous payerez, paierez* ou *paîrez, ils payeront, paieront* ou *paîront.* — CONDITION. Prés. *Je payerais, paierais* ou *paîrais, tu payerais, paierais* ou *paîrais, il payerait, paierait* ou *paîrait; nous payerions, paierions* ou *paîrions, vous payeriez, paieriez* ou *paîriez, ils payeraient, paieraient* ou *paîraient.*— IMPÉR. *Paye, payons, payez.* — SUBJ. Prés. *Que je paye, que tu payes, qu'il paye; que nous payions, que vous payiez, qu'ils payent.* — Imparf. *Que je payasse, que tu payasses, qu'il payât; que nous payassions, que vous payassiez, qu'ils payassent.* — PART. Prés. *Payant.* — Passé, *Payé, payée.*

PAYEUR. s. m. Celui qui paye. Le fém. correspondant est *payeuse* : il est peu usité.

PAYS. s. m. Région, contrée. Il s'emploie aussi populairement dans le sens de Compatriote, et dans cette acception on dit au fém. *une payse.*

PAYSAN, PAYSANNE. s. Homme, femme de la campagne.

Au figuré, Personnage grossier, impoli.

PEC. adj. m. Le *c* se prononce comme dans le mot *bec. Hareng pec,* c.-à-d., Hareng en caque fraîchement salé. Il n'est usité que dans cette locution. Voy. PECQUE.

PECCABLE. adj. des deux genres. On prononce les deux *c*

dans ce mot, ainsi que dans *Peccadille*. s. f. *Peccant, ante*. adj. *Peccata*. s. m. et *Peccavi*. s. m. Pour le pluriel de ces deux derniers mots, voyez au mot SUBSTANTIF, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères*.

PÊCHE. s. f. Fruit à noyau qui a beaucoup de jus, et qui est d'un goût exquis.

PÊCHE. s. f. Art, exercice, action de pêcher, droit de pêcher, produit de la pêche.

PÉCHÉ. s. m. Transgression volontaire de la loi divine ou religieuse.

PÉCHER. v. n. ou intransit. Commettre un péché.

PÊCHER. s. m. Arbre qui produit la pêche.

PÊCHER. v. a. ou transit. Prendre du poisson avec des filets ou par tout autre moyen. Il se dit aussi des perles, du corail, et de tout ce que l'on retire de l'eau.

PÉCHEUR. s. m. Celui qui commet des péchés. Le fém. correspondant est *pécheresse*.

PÊCHEUR. s. m. Celui qui pêche du poisson. L'Académie ne donne pas le fém. correspondant *pêcheuse*.

PECQUE. s. f. T. injurieux en parlant d'une femme sotte et impertinente. *C'est une pecque*. Voy. PEC.

PECTORAL, ALE. adj. Qui a rapport à la poitrine. Au pluriel masc., *pectoraux*.

On appelle *pectoraux*, subst., les muscles qui s'attachent à la poitrine.

PECTORAL. s. m. Ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. Il n'a point de pluriel.

PÉCULE. s. m. Produit des épargnes d'une personne qui ne travaille point pour son propre compte. Il ne faut pas le confondre avec *pécune*.

PÉCUNE. s. f. Vieux mot qui signifie argent comptant.

PÉCUNIAIRE. adj. des deux genres. Qui a rapport à l'argent. *Intérêt pécuniaire*, intérêt d'argent.

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup d'argent comptant.

PÉDICULE. s. m. T. de Botanique. *Le pédicule d'une plante*.

* **PÉDICURE**. adj. m. et subst. m. Celui qui extirpe les cors des pieds.

PÉDONCULE. s. m. T. de Botanique. La queue d'une fleur ou d'un fruit.

PEIGNURES. s. f. pl. sans sing. Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne.

PEINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre*.

PEINE. s. f. *On lui a ordonné cela sur peine, sous peine, à peine de la vie*. De ces trois façons de parler, *Sous peine* est la plus usitée et la meilleure (Acad.).

A grand'peine, malaisément, difficilement.

PEINTRE. s. m. Celui qui exerce l'art de la peinture. On dit *Une femme peintre*.

PELER. v. a. ou transit. et v. n. ou intransit. Il ne double

point le *l*. *Ce velours se pèle promptement* (Acad.).

PÈLERIN, INE. s. Celui, celle qui fait un voyage de dévotion.

PÈLERINE. s. f. Sorte de grand collet rabattu, dont les femmes couvrent leurs épaules.

PELLE. s. f. On prononce *pèle* (Acad.). Instrument de fer ou de bois, large et plat, qui a un long manche.

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE. s. f. On prononce les deux *l*. Autant qu'il peut en tenir sur une pelle.

PELLETIER, PELLETIÈRE. s. Celui, celle qui prépare, qui vend des fourrures. On prononce les deux *l*.

PELLICULE. s. f. Diminutif de peau. On prononce les deux *ll*.

PÉNAL, ALE. adj. Qui assujettit à des peines. Il n'a pas de pluriel masc. Quelques grammairiens disent *Des codes pénals*.

PÉNATES. adj. m. pl. sans sing. *Les dieux pénates*, c.-à-d. les dieux domestiques chez les anciens païens. On l'emploie aussi comme subst.

PENCHANT. part. prés. du v. *pencher*, et adj. verbal. *Les solives penchantes*.

PENCHANT. s. m. Pente, terrain qui va en baissant.

Au figuré, *Le penchant de l'âge*, le déclin. Inclination, propension.

On ne l'emploie bien au plur. que dans le sens figuré.

PENDANT. part. prés. du v. *pendre*, et adj. verb. *Les fruits pendants. Les bras pendants.* Il est aussi subst. masc. *Des pendants d'oreilles;* et se dit encore de Deux tableaux, deux gravures, qui sont destinés à figurer ensemble.

PENDANT. prépos. qui sert à marquer la durée du temps. *Pendant l'orage.* Voyez DURANT.

PENDANT QUE. locut. conjonct. Tandis que, dans le temps que.

PENDULE. s. m. Poids suspendu qui, lorsqu'il est mis en mouvement, fait des oscillations régulières.

PENDULE. s. f. Horloge à poids et à ressort, avec un pendule dont les oscillations servent à régler le mouvement.

PÊNE. s. m. Partie de la serrure que l'on fait mouvoir avec la clef, et qui entre dans la gâche.

PÉNÉTRANT. part. prés. du v. *pénétrer*, et adj. verbal. *Odeur pénétrante*.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. On prononce les deux *l*. T. d'Hist. nat. *Stigmate pénicillé*, c.-à-d. en forme de pinceau.

PÉNITENTIAUX. adj. m. pl. — **PÉNITENTIELLES.** adj. f. pl. Ils n'ont point de sing. *Canons pénitentiaux*, c.-à-d. concernant les pénitences publiques; *Œuvres pénitentielles*, pour effacer les péchés.

PÉNITENTIEL. s. m. Rituel de la pénitence.

PENSANT. part. prés. du v. *penser*, et adj. verbal. *Une personne bien pensante. Vous êtes*

trop mal pensant, trop mal pensante (Acad.).

PENSÉE. s. f. Opération de l'intelligence.

PENSÉE. s. f. T. de Botanique. Petite fleur qui n'a que cinq pétales, violets et jaunes.

PENSER. v. n. ou intransit. Former dans son esprit l'idée, l'image de quelque chose. Il est v. a. ou transit. dans le sens de, Avoir dans l'esprit, imaginer. Il ne faut pas le confondre avec *Panser.* (Voir ce mot.)

PENSER. s. m. Pensée. Ce mot n'est guère usité qu'en poésie. *De doux, de sinistres pensers.*

PENSEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de penser, de réfléchir. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PENSIONNAIRE. s. des deux genres. Celui, celle qui paye pension; celui, celle qui reçoit une pension.

PENSUM. s. m. On prononce *pènsome* (Acad.). Au pluriel, *pensums*.

PENTACORDE. s. m. — **PENTAGONE.** adj. des deux genres, et subst. m. — **PENTAMÈTRE.** adj. m. — **PENTANDRIE.** s. f. T. de Botanique. — **PENTAPOLE.** s. f. T. de Géographie ancienne. — **PENTATEUQUE.** s. m. Nom collectif qu'on donne aux cinq premiers livres de la Bible. — **PENTATHLE.** s. m. T. d'Antiquité. Nom collectif qui désignait les cinq espèces de jeux auxquels les athlètes s'exerçaient. Dans tous ces mots on prononce *pènt* (Acad.).

PÉPLUM (on prononce *péplome*) ou **PÉPLON.** s. m. T. d'Antiquités. Robe, manteau brodé que portaient les femmes.

PERÇANT. part. prés. du v. *percer*, et adj. verbal. *Une voix perçante.*

PERCE-BOIS. s. m. Nom donné à plusieurs insectes qui rongent le bois. Au plur., *perce-bois.*

PERCE-FEUILLE. s. f. Nom vulgaire d'une plante que l'on appelle *buplèvre*. Au pluriel, *perce-feuille.*

PERCE-FORÊT. s. m. Chasseur déterminé. Au plur., *perce-forêt.* Ce mot est peu usité.

PERCE-NEIGE. s. f. Petite plante à fleurs blanches qui fleurit en hiver. Au plur., *perce-neige.*

PERCE-OREILLE. s. m. Sorte d'insecte dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenailles. Au pluriel, *perce-oreille.*

PERCE-PIERRE. s. f. Voyez PASSE-PIERRE.

PERCEPTEUR. s. m. Celui qui est chargé de recouvrer des impositions. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PERCEPTIBLE. adj. des deux genres. *Impôt perceptible*, c'est-à-dire qui peut être perçu. *Cela n'est point perceptible aux yeux*, c'est-à-dire, Ne peut être aperçu.

PERCEPTION. s. f. Recette d'une contribution.

Au figuré, Acte par lequel l'âme connaît les objets qui ont fait impression sur les sens.

PERCEVOIR. v. a. ou transit.

Il se conjugue comme *recevoir*.

PERCHE. s. f. Poisson d'eau douce.

PERCHE. s. f. Ancienne mesure de surface.

PERCHE. s. f. Pièce de bois mince et longue. Au figuré, Personne grande et élancée.

PERCHER. v. n. ou intransit. — **SE PERCHER.** v. pronomin. Se mettre sur une perche, sur une branche d'arbre. Il se dit des oiseaux.

Au figuré, Se mettre sur un lieu élevé pour mieux voir.

PERCLUS, PERCLUSE. adj. Paralytique, impotent.

PERDANT. s. m. Celui qui perd. *Les numéros perdants.* Il est aussi part. prés. du verbe *perdre*.

PÈRE. s. m. Celui qui a un ou plusieurs enfants.

Grand père paternel, le père du père. *Grand père maternel*, le père de la mère. Au pluriel, *grands pères*.

Père nourricier, le mari de la nourrice d'un enfant.

Le saint-père, c.-à-d., Le pape.

Les Pères de l'Église ou seulement Pères, c.-à-d., Les saints docteurs antérieurs au XIIIe siècle, dont l'Église a adopté les doctrines.

PERFIDE. adj. et subst. des deux genres. *Nation perfide. C'est un perfide, ne vous fiez pas à lui.*

PÉRICARDE. s. m. T. d'Anat. Sac membraneux qui entoure le cœur. Il ne faut pas confondre ce mot avec *péricarpe*.

PÉRICARPE. s. m. T. de Botanique. Enveloppe de la graine, des semences.

PÉRIGÉE. s. m. T. d'Astron. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus rapprochée de la terre. Il est aussi adj. des deux genres.

PÉRIHÉLIE. s. m. T. d'Astronom. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil. Ce mot est aussi adj. des deux genres.

PÉRIL. s. m. On mouille le *l*. Danger, risque.

PÉRIODE. s. f. Révolution qui se renouvelle régulièrement ; circuit d'un nombre d'années déterminé ; phrase composée de plusieurs membres.

PÉRIODE. s. m. Se dit du plus haut point où une chose, une personne puisse arriver, est arrivée (Acad.). *Napoléon est arrivé au plus haut période de la grandeur. Cet homme est au dernier période de sa vie.*

Il se dit aussi d'un espace de temps indéterminé. *Un long période de temps. Dans un court période* (Acad.).

PÉRIOECIENS. s. m. pl. sans sing. T. de géographie. Nom des peuples qui habitent sous le même parallèle.

PÉRIPÉTIE. s. f. On prononce *péripécie*. Changement subit et imprévu.

PÉRIPTÈRE. s. m. T. d'Architecture. Édifice dont le pourtour intérieur est environné de colonnes isolées.

On l'emploie aussi comme adj. des deux genres. *Le palais*

de la Bourse, l'église de la Madeleine à Paris, sont des périptères ou *des temples périptères.*

PÉRIR. v. n. ou intransit. Prendre fin, faire une fin malheureuse, violente; dépérir, tomber en décadence.

Quelques grammairiens disent que ce verbe, dans les temps composés, prend l'auxiliaire *être* quand il s'agit de l'état, et l'auxiliaire *avoir* quand il s'agit de l'action : d'après eux, en parlant de personnes qui n'existent plus, il faudrait dire, *elles sont péries,* parce qu'il est question de l'état des personnes qui n'existent plus; mais si on voulait désigner l'époque où elles ont cessé d'exister, la manière dont elles ont perdu la vie, il faudrait dire, *ces personnes ont perdu la vie dans un combat, dans les flots.* L'Académie ne fait point cette distinction, elle ne donne d'exemples que des temps composés avec le verbe *avoir : Tous ceux qui étaient sur ce navire ont péri. Les plus grands empires ont péri. Satan et ses anges ont péri par orgueil. Cette branche de commerce a péri.*

PÉRISCIENS. s. m. pl. sans sing. T. de Géographie. Nom donné aux habitants des zones froides, pour qui l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année, où le soleil ne se couche point pour eux et tourne autour de leur tête.

PERKALE. s. f. — **PERKALINE.** s. f. L'Académie préfère *percale* et *percaline.*

PERMETTRE. v. a. ou transit. irrégulier. Il se conjugue comme *mettre.*

PERMUTANT. s. m. Celui qui permute, qui fait un échange d'emploi avec une autre personne. *Les deux permutants ont passé un acte* (Acad.).

PER OBITUM. On prononce *obitome* (Acad.). Expression empruntée du latin et signifiant Par mort.

PÉROREUR. s. m. Celui qui a la manie de pérorer. Il n'a pas de correspondant fém.

PERPENDICULAIRE. adj. des deux genres. Il est aussi employé comme subst. fém. *Tirer une perpendiculaire.*

PERS, PERSE. adj. De couleur entre le vert et le bleu.

PERSE. s. f. Sorte de toile peinte qui vient de Perse.

PERSÉCUTANT. part. prés. du v. *persécuter*, et adj. verb. *Les solliciteurs sont persécutants.*

PERSÉCUTEUR. s. m. Celui qui persécute. Le fém. est *persécutrice.*

PERSÉVÉRANT. part. prés. du v. *persévérer*, et adj. verb. *Les solliciteurs les plus persévérants sont ceux qui réussissent le mieux.*

PERSÉVÉRER. v. n. ou intransit. Persister dans un dessein, une résolution. *Persévérer dans l'étude, dans un dessein, dans une erreur. Persévérer à soutenir une erreur. Persévérer à refuser son consentement.*

PERSIFLEUR. s. m. Celui qui persifle, qui tourne quelqu'un en ridicule en lui faisant

d'un air sérieux des compliments qui ne sont pas sincères. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PERSIL. s. m. On ne fait pas sentir le *l*.

PERSISTANT. part. prés. du v. *persister*, et adj. verb. *Feuilles persistantes*.

PERSISTER. v. n. ou intransit. Demeurer ferme dans une résolution. *Persister dans la désobéissance. Persister à désobéir. Persister dans la rébellion, dans la révolte.*

PERSONNE. s. f. lorsqu'il signifie un homme, une femme. *C'est une personne instruite.*

Ce mot est subst. m. lorsqu'il signifie *nul*, qui que ce soit. Il est alors classé par les grammairiens parmi les pronoms indéfinis. *Personne n'est venu. Personne n'est aussi heureux que vous.* On l'emploie aussi dans le sens de quelqu'un. *Connaissez-vous personne de plus effronté?*

PERSUADER (SE). v. pron. Signifie Persuader *soi* ou persuader *à soi ;* on fait donc accorder ou non le participe avec le pronom *se*, selon que l'on considère ce pronom comme complément direct ou comme complément indirect. L'usage le plus ordinaire est de faire accorder ce participe lorsqu'il est suivi d'une proposition commençant par *que : Ils se sont persuadés que personne n'oserait les contredire* (Acad.).

Si *persuadé* est accompagné d'un complément direct, le pronom *se*, ou *me*, *te*, *nous*, *vous*, est alors nécessairement complément indirect : *Ils se sont persuadé tout ce qu'ils ont voulu.*

PERTURBATEUR. s. m. Celui qui cause du trouble. Au fém. *perturbatrice.*

PESANT. part. prés. du v. *peser*, et adj. verb. *Une charge pesante.*

Il s'emploie comme adverbe dans ces locutions : *Un kilogramme pesant. Deux mille kilogrammes pesant.*

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Instrument au moyen duquel on détermine la pesanteur spécifique des liquides. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel. Il doit s'écrire comme le singulier, parce que l'idée de pluralité ne tombe point sur le substantif *liqueur*. Des *pèse-liqueur* sont des instruments qui servent à peser *la liqueur*.

PESER. v. a. ou transit. Ce verbe prend un accent grave sur le premier *e* dans plusieurs temps. — INDIC. Prés. *Je pèse, tu pèses, il pèse ; nous pesons, vous pesez, ils pèsent.* — Imparfait. *Je pesais, tu pesais, il pesait; nous pesions, vous pesiez, ils pesaient.* — Passé déf. *Je pesai, tu pesas, il pesa ; nous pesâmes, vous pesâtes, ils pesèrent.* — Futur. *Je pèserai, tu pèseras, il pèsera; nous pèserons, vous pèserez, ils pèseront.* — CONDIT. Prés. *Je pèserais, tu pèserais, il pèserait; nous pèserions, vous pèseriez, ils pèseraient, etc.* — Chercher la pesanteur d'une chose, en la comparant avec un poids connu.

Ce verbe est neutre ou intransitif dans le sens de : *Avoir*

un certain poids, appuyer fortement sur une chose.

Quelques grammairiens soumettent le participe passé de ce verbe à la règle générale, quant à l'accord : *Les deux kilogrammes que cette boîte a pesés.* D'autres le font invariable en ce sens. L'Académie ne donne aucun exemple de l'emploi du participe passé. Nous ne saurions blâmer cet accord du participe *pesé*.

PESEUR. s. m. Celui qui pèse. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PESTE. s. f. Maladie épidémique. Ce mot est employé quelquefois comme adjectif. Par exemple : *C'est une petite peste*, en parlant d'un petit garçon malicieux. *Il est un peu peste, elle est un peu peste*, en parlant d'une personne qui a de la malice.

PESTE s'emploie aussi comme interjection familière. *Peste ! que vous êtes vif.*

PÉTALE. s. m. T. de Botanique. Chacune des pièces qui composent la corolle d'une fleur. *La pensée a cinq pétales. Un pétale.*

PÉTAUD ou **PETAUD.** s. m. Ce mot n'est usité que dans cette locution : *C'est la cour du roi Pétaud*, c.-à-d. un lieu de confusion, de désordre, où personne ne s'entend.

PÉTAUDIÈRE ou **PETAUDIÈRE.** s. f. Lieu où chacun veut être maître, où il n'y a que désordre et confusion.

PETILLANT. part. prés. du v. *petiller*, et adj. verb. *Des yeux petillants.* Plusieurs, dit l'Académie, disent *pétillant*. C'est en effet la prononciation et la forme le plus en usage.

PETILLEMENT. s. m. Action de petiller. Plusieurs disent *pétillement* (Acad.).

PETILLER. v. n. ou intransit. Éclater avec un bruit réitéré et par saccades. Plusieurs disent *pétiller* (Acad.).

PÉTIOLE. s. m. T. de Botanique. On prononce le *t* comme *c* (Acad.).

PÉTIOLÉ. adj. T. de Botanique. On prononce le *t* comme *c* (Acad.).

PETIT-FILS. s. m. Le plur. est *petits-fils*.

PETIT-GRIS. s. m. Sorte de fourrure provenant d'un écureuil du Nord. Ce mot ne se dit pas au pluriel.

PETIT-LAIT. s. m. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PETITES-MAISONS. s. f. pl. Autrefois hôpital où l'on renfermait les aliénés.

PETIT-MAÎTRE. s. m. Le pl. est *petits-maîtres*.

PETITE-MAÎTRESSE. s. f. Le plur. est *petites-maîtresses*.

PETIT-NEVEU. s. m. Le pl. est *petits-neveux. Petites-nièces.*

PETIT-TEXTE. s. m. Terme d'imprimerie. Au plur., *petit-texte*.

PETIT, PETITE. adj. S'emploie aussi comme substantif dans le sens de celui qui est opposé à *grand*. *Les grands et les petits.*

L'emploi du mot *petit* avant *peu* est vicieux. *Peu*, signifiant

une petite quantité, est suffisant pour exprimer tout ce que l'on veut dire.

PETIT. s. m. Animal nouvellement né.

PÉTONCLE. s. fém. Nom de plusieurs espèces de coquillages bivalves.

PÉTRIFIANT. part. prés. du v. *pétrifier*, et adj. verb. *Une source pétrifiante.*

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui pétrit la pâte pour faire le pain. Il n'a pas de correspondant fém.

PÉTROSILEX. s. m. Le *s* se prononce comme *c*. T. de Minéralogie. Pierre siliceuse, de la nature du feldspath.

PETTO (IN). On fait sentir les deux *t*. Locution empruntée de l'italien pour signifier *dans le secret, dans l'intérieur du cœur.*

PEU. adv. de quantité opposé à Beaucoup.

PEU est aussi subst. masc. dans ce sens : *Le peu que vous m'avez donné ne vous acquitte pas envers moi.* Il ne s'emploie qu'au singulier.

Le peu signifiant *la petite quantité* n'exerce aucune influence sur la forme du participe; l'accord du participe se fait alors par syllepse avec le substantif placé après *le peu*. *Le peu de troupes qu'il a rassemblées ont tenu ferme dans leur poste.*

Mais si *le peu* signifie *le manque* ou *la trop petite quantité*, *le trop peu*, il commande l'accord. *Il ne manqua pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le peu de confiance qu'il avait eu en lui*, c.-à-d. *le manque* ou *le trop peu* de confiance.

Un petit peu est un pléonasme qu'il faut éviter. Voir PETIT.

Pour peu que, locution conjonctive qui régit le verbe au subjonctif : *Vous réussirez, pour peu que vous preniez quelque peine.*

PEU S'EN FAUT. Voir FALLOIR.

PEUPLER. v. a. ou transit. Établir une multitude d'habitants en quelque pays. Remplir un lieu d'habitants.

Avec le pronom personnel, il signifie Devenir habité, peuplé. *Les campagnes se peuplent. Ces pays se sont peuplés fort promptement* (Acad.).

Son participe passé *peuplé, peuplée*, s'emploie aussi comme adjectif dans un sens analogue. Il diffère de *populeux* en ce qu'il n'exprime par lui-même que cette idée, *où il y a de la population*; tandis que l'adjectif *populeux* signifie, sans le secours d'aucun autre mot, *où la population est considérable*. On dit : *Un pays fort peuplé, Un pays populeux*, phrases qui n'ont le même sens que parce que, dans la première, l'adjectif *peuplé* est précédé de l'adverbe *fort*.

PEUR. s. f. Crainte, frayeur.

AVOIR PEUR, suivi d'un verbe à l'infinitif, demande la préposition *de*. *Avoir peur de mourir, de se blesser.*

Avoir peur régit au subjonctif le verbe de la proposition subordonnée. *J'ai peur que cela ne vous fasse de la peine.*

J'ai peur qu'il ne vienne pas (Acad.).

De peur que, loc. conjonct. Dans la crainte que. *Couvrez-lui la tête, de peur qu'il ait froid.* Voir **Crainte**, *de crainte que*.

De peur de, locut. prépos. Par crainte de. *Il s'enferme chez lui, de peur des voleurs.*

De peur, locut. adverb. *Il y a consenti, de peur* (Acad.).

PEUT-ÊTRE. adv. dubitatif. *Ce mariage se fera peut-être.* Il s'emploie quelquefois substantivement: *Vous fondez-vous sur un peut-être* (Acad.)?

L'emploi de *peut-être* avec le verbe *pouvoir*, ou avec les mots *possible*, *impossible*, doit être évité, bien qu'on en trouve des exemples dans de grands écrivains: *Mais peut-être, au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées,* **POURRONT** *vous distinguer du reste des hommes* (Bossuet). Il faut remarquer que le mot *peut-être* exprimant une possibilité ne peut modifier un verbe qui l'exprime également; ce n'est d'ailleurs qu'un temps du même verbe avec l'impersonnel *être*.

PHARE. s. m. Tour construite à l'entrée d'un port, et sur laquelle on tient des feux allumés pendant la nuit pour guider les vaisseaux. On le dit aussi du fanal placé sur cette tour.

On appelle *Phare de Messine*, le détroit qui est entre l'Italie et la Sicile.

PHÉBUS. s. m. On fait sentir le *s*.

PHILOSOPHALE. adj. fém. qui n'est usité que dans cette locution : *La pierre philosophale.*

PHILOSOPHE. s. m. et adj. des deux genres. *Un roi philosophe, une femme philosophe.*

PHOQUE. s. m. Quadrupède amphibie.

PHOSPHATE. s. m. T. de Chimie. Genre de sels composés d'une ou de deux bases, et d'acide phosphorique.

PHOSPHORE. s. m. T. de Chimie. Nom donné à un corps simple, lumineux dans l'obscurité, qu'on extrait des os des animaux.

PHYLLITHE. s. m. T. d'Histoire naturelle. Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYTOLITHE. s. m. T. d'Histoire naturelle. Pierre qui a la figure ou qui porte l'empreinte de quelque plante.

PIAFFEUR. adj. m. *Cheval piaffeur*, c.-à-d. qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace vivement presque au même endroit. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PIAILLEUR. s. m. Celui qui ne fait que piailler, crier continuellement par dépit ou par malignité. Au fém., *piailleuse.*

PIANO. T. de Musique emprunté de l'italien. Doux. Ce mot, placé dans un morceau de musique, indique les passages où le son doit être adouci.

PIANO-FORTE ou **FORTE-**

PIANO. s. m. On prononce *forté* (Acad.). Voir ce mot. T. de Musique. *Jouer, toucher du piano* (Acad.).

L'Académie n'indique pas le pluriel de ce mot. Voir au mot **SUBSTANTIF**, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères.*

PIC. s. m. On fait sentir le *c* dans ce mot, qui a plusieurs significations bien distinctes. *Le pic* est un instrument de fer courbé et pointu à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour casser la pierre dans les carrières. En T. de Géographie, on appelle *pics* certaines montagnes très-hautes : *Le pic du Midi, le pic de Ténériffe.* En T. d'Histoire naturelle, on donne ce nom à un Oiseau grimpeur qui perce l'écorce des arbres avec son bec, pour chercher des vers et des insectes. Enfin *pic* est un terme du jeu de piquet. Il ne faut pas le confondre avec *pique*, autre terme du jeu de cartes, qui désigne l'une des couleurs.

PICOREUR. s. m. Celui qui va à la picorée, à la maraude. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PIC-VERT. s. m. V. **PIVERT**.

PIE. s. f. Oiseau au plumage blanc et noir, de la famille des corbeaux.

Cheval pie, cheval de deux couleurs, dont l'une est le blanc.

Pie-grièche, oiseau de l'ordre des passereaux, dont le bec recourbé est armé de chaque côté d'une petite dent. Le plur. est *pies-grièches*.

PIE. adj. Pieux. Il n'est usité qu'avec le mot *œuvre*. *Œuvre pie*, c.-à-d. œuvre de charité faite en vue de plaire à Dieu.

PIED. s. m. Voir **PARTIES** *des animaux*.

PIED-À-TERRE. s. m. Logement que l'on n'habite que de temps à autre. Au plur., *pied-à-terre*.

DE PLAIN-PIED. loc. adverb. Sans monter ni descendre.

PIED-D'ALOUETTE. s. m. Genre de plantes à fleurs éperonnées. Au plur., *pieds-d'alouette*.

PIED-DE-BICHE. s. m. Instrument de dentiste. Au pl., *pieds-de-biche*.

PIED DE BOEUF. s. m. Nom donné à un jeu d'enfant. Il s'écrit sans trait d'union.

PIED-DE-CHAT. s. m. Petite plante du genre des immortelles. Au plur., *pieds-de-chat*.

PIED-DE-CHÈVRE. s. m. Levier de fer dont une extrémité a la forme du pied de la chèvre. Au plur., *pieds-de-chèvre*.

PIED-DE-GRIFFON. s. m. Espèce d'ellébore. Au plur., *pieds-de-griffon*.

PIED-DE-LION. s. m. ou **ALCHIMILLE**. Espèce de plante fourragère. Au plur., *pieds-de-lion*.

PIED-DE-VEAU. s. m. Espèce de plante. Au plur., *pieds-de-veau*.

PIED À PIED. locut. adverb. On l'écrit sans trait d'union. Peu à peu, graduellement. On ne fait point sentir le *d*.

DE PIED FERME. loc. adverb. Sans quitter sa place.

DE PIED EN CAP. Des pieds à la tête. On prononce de *pié-ten cap*.

D'ARRACHE-PIED. locution adverb. Sans interruption.

PIED DE ROI. s. m. Ancienne mesure de longueur.

PIED-DROIT. s. m. T. d'Architecture. Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre. Au plur., *pieds-droits.*

PIÉDESTAL. s. m. T. d'Architecture et de Sculpture. Au plur., *piédestaux.*

PIED-FORT. s. m. T. de Monnaie. Pièce de monnaie frappée pour servir de modèle. Au plur., *pieds-forts.*

PIE-MÈRE. s. f. T. d'Anatomie. Membrane qui enveloppe toutes les parties du cerveau. L'Acad. ne point d'exemple du plur.

PIERRURES. s. f. pl. T. de Vénerie. Petites éminences ressemblant à de petites pierres qui entourent la racine du bois d'une bête fauve.

PIÉTÉ. s. f. Dévotion, respect pour tout ce qui touche à la religion. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PIEU. s. m. Pièce de bois pointue à l'une de ses extrémités. Au plur., *pieux.*

PIEUX, PIEUSE. adj. Qui a de la piété.

PIFFRE. s. m. Goulu. Il se dit aussi des personnes grosses et replètes. C'est un terme bas et injurieux qu'il ne faut pas se permettre. Le fém. correspondant est *piffresse.*

PILEUR. s. m. Celui qui pile. Il n'a pas de correspondant féminin.

PILLAGE. s. m. Action de piller. On mouille les deux *ll* dans ce mot, ainsi que dans *pillard*, *pillarde*, adjectif, qui aime à piller; dans *piller*, v. a. ou transit.; dans *pillerie*, s. f., et dans *pilleur*, qui n'a point de correspondant fém.

PILORI. s. m. Sorte de machine qui tournait sur un pivot, et à laquelle on attachait les gens condamnés à l'exposition.

PILORIS. s. m. Espèce de rat musqué des Antilles.

PINCE-MAILLE. s. m. Avare. L'Académie ne donne aucun exemple du pluriel. Nous pensons qu'on doit l'écrire de même qu'au singulier.

PINCER DE LA HARPE. Voy. JOUER.

PINCETTE. s. f. ou plutôt *pincettes*, s. f. plur. (Acad.). Ustensile de fer à deux branches, qui sert pour disposer le feu. Il se dit aussi de plusieurs instruments qui servent à pincer.

PINÇON. s. m. La marque qui reste sur la peau après qu'elle a été pincée.

PINSON. s. m. Sorte de petit oiseau.

PIQUANT. part. prés. du v. *piquer*, et adj. verb. *Une saveur piquante.*

PIQUANT. s. m. *Les orties sont couvertes de piquants.*

PIQUE. s. f. Arme formée d'un bois fort long, garni d'un fer aigu. — *Pique*, subst. fém. Brouillerie pour de légères causes.

PIQUE. s. m. T. du jeu de cartes. Une des quatre couleurs.

PIQUE-NIQUE. s. m. Repas où chaque convive paye son

écot. Ce mot ne se dit pas au pluriel.

PIQUEUR. s. m. T. de Vénerie. Il n'a pas de correspondant fém. On appelle *piqueur* un domestique chargé de dresser les chevaux, de diriger une meute de chiens de chasse.

PIRE. adject. comparatif des deux genres. De plus mauvaise qualité, plus nuisible. *De deux maux, il faut éviter le pire. Pire* étant un adjectif qui signifie *plus mauvais*, on ne peut l'employer à la place de *pis*, adverbe, signifiant *plus mal*. On ne dira donc pas : *Tant pire, Il va pire*; mais *Tant pis, Il va pis*.

PIS. adv. comparatif. Plus mal, d'une manière plus fâcheuse. On ne fait sentir le *s* que devant une voyelle. *Qui pis est. Tant pis*.

Au pis aller, locut. adverb. En supposant les choses au pire.

De mal en pis, de mal en plus mal.

PIS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*. La mamelle d'une vache, d'une chèvre, etc.

PISTACHE. s. f. Petite noix qui contient une amande de couleur verte. Fruit du pistachier.

Ce mot est invariable lorsqu'il s'agit de la couleur. *Les rubans pistache*, c.-à-d. de la couleur de la pistache.

PITIÉ. s. f. Compassion, sentiment de commisération pour les peines d'autrui. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

On écrit *grand'pitié* ou *grande pitié* dans cette locution : *C'est grand'pitié, c'est grande pitié* (Acad.).

PIVERT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Oiseau du genre des pies; il a le plumage jaune et vert.

PIVOINE. s. f. Plante à fleurs blanches, rouges ou panachées.

PIVOINE. s. m. Petit oiseau qui a la gorge rougeâtre.

PIVOTANT. part. prés. du v. *pivoter*, et adj. verb. *Plantes pivotantes*, c.-à-d. dont la racine principale s'enfonce perpendiculairement en terre.

PLACET. s. m. Demande écrite à l'effet d'obtenir une grâce, une faveur du roi. En parlant des ministres, des tribunaux, etc., on se sert du mot *pétition*. Au plur., *placets*.

PLAFONNEUR. s. m. Ouvrier qui fait des plafonds. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

PLAIDANT. part. prés. du v. *plaider*, et adj. verbal. *Les parties plaidantes* (Acad.).

PLAIDEUR. s. m. Celui qui est en procès. Au fém., *plaideuse*.

PLAIGNANT. part. prés. du v. *plaindre*, et adj. verbal. *La partie plaignante* (Acad.). Il est quelquefois substantif. *Les plaignants*.

PLAIN, AINE. adj. Plat, uni, sans inégalités.

PLAIN-PIED. Voy. *Pied*.

PLAIN-CHANT. s. m. Le chant d'église. Il ne se dit pas au pluriel.

PLAINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre*.

Se plaindre est un verbe essentiellement pronominal. Le pronom qui précède le verbe est toujours complément direct; en conséquence le participe s'accorde toujours avec ce pronom. *Elle s'est plainte de vous. Ils se sont plaints de votre conduite.*

Se plaindre de ce que, *Se plaindre que*. On emploie l'une ou l'autre de ces locutions lorsque le verbe de la proposition complétive est à l'indicatif, ce qui suppose alors que la plainte est fondée. Mais si ce verbe doit être au subjonctif, on dit *Se plaindre que*, et non *se plaindre de ce que;* dans ce cas, le mode subjonctif fait voir qu'il y a doute sur le sujet de la plainte, qu'elle peut ne pas être fondée, du moins dans l'esprit de celui qui parle. Exemples (le verbe de la proposition complétive étant à l'indicatif) : *On se plaint en Perse de ce que le royaume est gouverné par deux ou trois femmes* (Montesquieu).

Parlez : Phèdre se plaint que je suis outragé.
(Racine.)

(Le verbe de la proposition complétive étant au subjonctif): *Il se plaint qu'on l'ait calomnié* (Acad.). *Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont plaints que j'en eusse fait un très-méchant homme* (Racine).

PLAINE. s. f. Plate campagne.

Plaine d'eau, grande étendue d'eau.

PLAIRE. v. n. ou intransit. irrégulier. — INDICAT. Prés. *Je plais, tu plais, il plaît; nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent.* — Imparf. *Je plaisais, tu plaisais, il plaisait; nous plaisions, vous plaisiez, ils plaisaient.* — Passé déf. *Je plus, tu plus, il plut; nous plûmes, vous plûtes, ils plurent.* — Futur. *Je plairai, tu plairas, il plaira; nous plairons, vous plairez, ils plairont.* — CONDIT. Prés. *Je plairais, tu plairais, il plairait; nous plairions, vous plairiez, ils plairaient.* — IMPÉR. *Plais; plaisons, plaisez.* — SUBJ. Prés. *Que je plaise, que tu plaises, qu'il plaise; que nous plaisions, que vous plaisiez, qu'ils plaisent.* — Imparf. *Que je plusse, que tu plusses, qu'il plût; que nous plussions, que vous plussiez, qu'ils plussent.* — PART. Prés. *Plaisant.* — Passé. *Plu.*

Le participe passé de ce verbe est toujours invariable, comme dans tous les participes formés des verbes intransitifs. *Les poëtes épiques se sont toujours plu à décrire des batailles* (Delille).

Lorsque quelqu'un nous offre quelque chose, on ne peut répondre indifféremment : *Je prendrai ce qu'il vous plaira,* ou *ce qui vous plaira.* Dans la phrase *je prendrai ce qu'il vous plaira,* on sous-entend *de me donner.* Il en est de même dans cette phrase : *Je vous rendrai tous les honneurs qu'il vous plaira* (que je vous rende). *Arrive ce qu'il pourra* (arriver)!

Ce qui vous plaira, signifie Ce qui vous sera agréable; et *ce qu'il vous plaira,* ce que vous voudrez. *Il n'en sera que ce qu'il vous plaira* (Acad.). *Je ferai ce qu'il vous plaira* (Académie). *Il fait de cet homme-là tout ce qu'il lui plait* (Acad.).

Que vous plaît-il que je fasse? ce qui me plaît, c'est que vous fassiez telle chose.

PLAISANT. part. prés. du v. *plaire*, et adj. verbal dans le sens d'Agréable, qui plaît, qui divertit. *Il nous a fait un conte plaisant, un très-plaisant récit. Histoire plaisante* (Acad.).

Il se dit aussi par une sorte de mépris, et pour signifier, Impertinent, ridicule. En ce sens, il précède toujours le substantif. *C'est un plaisant homme. Un plaisant visage. Il a un plaisant habit* (Acad.).

PLAN, PLANE. adj. T. de Mathématiques. *Surface plane, angle plan.*

PLAN. s. m. Surface plane. Superficie plate. Dessin tracé sur le papier, et représentant une ville, une place de guerre, un terrain, etc. Projet, dessein. En T. de Peinture, il se dit des points qui paraissent plus ou moins éloignés.

PLANE. s. m. Arbre que l'on appelle plus communément *platane*, s. m.

PLANE. s. f. Outil tranchant et à deux poignées, pour aplanir, rendre unis des planches, des morceaux de bois.

PLANER. v. a. ou transit. dans le sens de Polir avec la plane.

Planer. v. n. ou intransit. En parlant d'un oiseau qui se soutient en l'air, les ailes étendues, sans qu'il paraisse remuer.

PLANT. s. m. T. d'Agriculture. Jeunes tiges nouvellement plantées ou propres à l'être.

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PLAQUEUR. s. m. Artisan qui fait des placages. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PLAT, PLATE. adj. Qui a la superficie unie.

PLAT. s. m. Sorte de vaisselle plus ou moins creuse, sur laquelle on dresse les mets pour les servir sur la table. On le dit aussi du contenu du plat. *Un plat de viande. Un plat de légumes.*

PLAT-BORD. s. m. T. de Marine. Œuvre morte des côtés du bâtiment. Au pluriel, *plats-bords.*

PLATE-BANDE. s. f. Espace de terre étroit qui borde les compartiments d'un jardin, et qui est orné de fleurs, d'arbustes. Au pluriel, *plates-bandes.*

PLATE-FORME. s. f. Couverture d'un bâtiment faite en terrasse. Au pluriel, *plates-formes.*

PLATE-LONGE. s. f. Longe plate et longue pour maintenir les chevaux difficiles. Au plur., *plates-longes.*

PLATINE. s. f. Sorte d'ustensile de ménage. — Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. C'est aussi un T. d'Horlogerie, d'Imprimerie, de Serrurerie.

PLATINE. s. m. Substance métallique un peu moins blanche que l'argent, inaltérable à l'air, très-fixe au feu, et plus pesante que l'or (Acad.). *Le platine a été découvert en Amérique* (Acad.).

PLÉIADES. s. f. plur. T. d'Astronomie. Groupe de six étoiles qui sont dans la constellation du Taureau.

On dit au sing., *la pléiade poétique*, en parlant de Sept illustres poëtes grecs du temps de Ptolémée Philadelphe, et, par imitation, de Sept poëtes français du temps de Ronsard.

PLEIN, PLEINE. adj. *Un vase plein. Une bourse pleine.*

Il s'emploie comme substantif masc. dans plusieurs significations. En T. de Philosophie scolastique, *le plein*, par opposition au *vide*. *La lune est dans son plein. Le plein d'un mur*, c.-à-d. le massif.

En T. de Calligraphie, la lettre o a deux pleins et deux déliés.

En plein. locut. adv. Complétement.

Tout plein. adv. de quantité. Beaucoup.

PLEURANT. part prés. du v. *pleurer*, et adj. verbal. *Cette petite fille est toujours pleurante.*

PLEUREUR. s. m. Celui qui a l'habitude de pleurer. Au fém., *pleureuse*.

PLEUREUSES. s. f. pl. Bandes de batiste que l'on portait autrefois sur le revers de la manche des habits de deuil.

PLEUREUX, EUSE. adj. Peu usité (Acad.). *Avoir l'air pleureux, la mine pleureuse*, c.-à-d. Avoir l'air, la mine de quelqu'un qui a pleuré ou qui va pleurer.

PLEURS. s. m. pl. sans sing. Larmes. Bossuet a dit, dans le style élevé : *Là commencera ce pleur éternel*. Mais ici le mot *pleur* paraît être pris dans un sens figuré, pour *peine douleur*.

PLEUVOIR. v. n. ou intransit. et défectueux. — INDICAT. Prés. *Il pleut*. — Imparf. *Il pleuvait*. — Passé déf. *Il plut*. — Futur. *Il pleuvra*. — CONDIT. Prés. *Il pleuvrait*. — SUBJ. Prés. *Qu'il pleuve*. — Imparf. — *Qu'il plût*. — PART. Passé. *Plu*. L'Acad. ne lui donne point de participe présent.

PLEXUS. s. m. On fait sentir le *s*. T. d'Anatomie.

PLI. s. m. Ce qui résulte du doublement d'une étoffe, du papier, etc.

PLIANT. part. prés. du v. *plier*, et adj. verbal. Souple, flexible. *Il a l'humeur pliante.*

PLIE. s. f. Poisson plat, du genre de la limande.

PLIER. v. a. ou transit. Voy. PLOYER.

PLOMB. s. m. On prononce *plon* (Acad.). Métal d'un blanc bleuâtre, très-mou, et l'un des plus pesants, après l'or et le platine.

A plomb. locut. adv. Perpendiculairement.

On l'emploie aussi substantivement, et alors il s'écrit en un seul mot. *L'aplomb d'un mur, d'une colonne. Ce comédien a de l'aplomb.*

PLONGEANT. part. prés. du v. *plonger*, et adj verbal.

PLOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*.

PLOYER et PLIER. Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire de l'Académie :

« *Plier*. Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec un certain ordre : *Plier du linge. Plier des habits, des hardes, des draps de lit, des serviettes. Pliez votre serviette. Plier une lettre, etc.*

« *Plier*, signifie aussi, Courber, fléchir. *Plier de l'osier. Plier des branches d'arbre, des branches de vigne, pour en faire un berceau. Plier les genoux.*

« *Plier*, s'emploie figurément, et signifie, Assujettir, soumettre, faire céder, accoutumer. *Il faudra plier ce jeune homme à la règle. Plier son esprit, son humeur aux volontés, aux désirs d'autrui.*

« Il est aussi neutre, et signifie Devenir courbé. *Un roseau, un bâton, une houssine, une baguette qui plie. La planche pliait sous lui.* Figurément, *Plier sous le poids des affaires, sous le poids des années. Plier sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un.*

« *Ployer*. Fléchir, courber. *Ployer une branche d'arbre. Ployer le genou en marchant.*

« Il signifie quelquefois, Arranger une chose en la pliant, en la mettant en rouleau, en paquet, etc. *Ployez votre marchandise. Ployez votre serviette. Ployez vos habits.*

« *Ployer*, s'emploie comme actif, comme neutre, et avec le pronom personnel, dans presque toutes les acceptions du verbe *plier*, mais seulement en poésie et dans le style élevé. Dans le langage ordinaire, on se sert de *Plier*. »

C'est ainsi que Bossuet a dit, dans le sens de *céder* : *Que tout ploie et que tout soit souple quand Dieu commande.*

PLUPART (LA). On écrivait autrefois *La pluspart.*

Lorsque *la plupart* est suivi d'un verbe, d'un participe, d'un adjectif ou d'un pronom qui s'y rapporte, ce verbe, ce participe, cet adjectif ou ce pronom ne s'accorde point en genre et en nombre avec *la plupart ;* il s'accorde avec le substantif auquel il est joint par la préposition *de* (Acad.). *La plupart du peuple voulait. La plupart des soldats prirent la fuite.*

Lorsque *la plupart* s'emploie absolument, il régit le verbe au pluriel, quel que soit le nombre du substantif auquel il se rapporte. *La plupart demandaient la loi agraire.*

La plupart se dit aussi *absolument,* dans le sens Du plus grand nombre des hommes, sans relation à aucun substantif qui précède. *La plupart croient que le bonheur est dans la richesse; ils se trompent* (Acad.).

PLURIEL, ELLE. adj. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *plurier,* et la plupart prononcent *plurié.* Cette forme et cette prononciation sont surannées.

PLURIEL DES SUBSTANTIFS. Voy. *Substantifs.*

PLURIEL DES ADJECTIFS. Voy. *Adjectif.*

PLUS. adv. de comparaison. Il a le même sens que Davantage; mais on ne peut l'employer pour *davantage.* Voir ce mot.

Plus d'à demi, plus d'à moitié. Ces locutions sont préférables à celle-ci : *plus qu'à demi,*

plus qu'à moitié. Elle tomba plus d'à demi pâmée (La Fontaine). *Son apprentissage est plus d'à moitié fait.* (J.-J. Rousseau).

Plus d'un, sujet de la phrase, veut le verbe au sing.

Plus, précédé de l'article *le, la, les*, devient superlatif relatif. *C'est le plus bel homme. C'est la plus belle fleur.* (Voir LE, LA, LES.)

Le plus, la plus, joint à un autre mot, forme avec celui-ci un mot composé. *Le plus-payé*, ce qui a été payé en plus. *La plus-value.*

Plus tôt. Voy. PLUTÔT.

Plus comparé à *mieux*. Voir MIEUX.

Plus et moins, s'emploient substantivement avec l'article. *Le plus, le moins que je puisse faire pour vous. Il ne s'agit que du plus ou du moins.*

PLUSIEURS. adj. plur. des deux genres. Un nombre indéfini. Il est subst. lorsqu'il est employé pour *plusieurs personnes*.

PLUTÔT. adv. S'écrit en un seul mot; il ne faut pas le confondre avec *plus tôt*, locut. adverbiale qui est opposée à *plus tard*, et qui se construit tantôt sans article, et tantôt avec l'article, selon qu'elle est employée comme comparatif ou comme superlatif. *Je suis arrivé plus tôt que votre frère. Le plus tôt que vous pourrez arriver.*

Plutôt, en un seul mot et sans *s*, marque préférence. *Plutôt mourir que de faire une lâcheté!*

PLUVIAL. s. m. Grande chape à l'usage des hommes d'église. L'Académie n'indique point le pluriel de ce mot, qui doit être régulier. *Pluvials.*

PLUVIALE. adj. fém. qui n'est usité que dans la locution: *Eau pluviale.*

PNEUMATIQUE. s. f. Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air.

PNEUMATIQUE. adject. des deux genres. T. de Physique. Qui a rapport à l'air.

PODAGRE. s. f. T. de Médecine. Goutte qui attaque les pieds.

PODAGRE. adj. des deux genres et subst. Qui a la goutte aux pieds.

PODIUM. s. m. On prononce *podiome* (Acad.). T. d'Architecture ancienne. Espèce de galerie autour de l'arène, dans les amphithéâtres et les cirques.

POÊLE. s. m. Drap mortuaire. Voile que l'on tient sur la tête des mariés. Sorte de dais.

POÊLE ou POILE. s. m. Sorte de fourneau de terre ou de fonte, par le moyen duquel on échauffe des chambres, des escaliers, des serres, etc.

POÊLE. s. f. Ustensile de cuisine.

POËME. s. m. Dans ce mot, ainsi que dans ses dérivés *poëte, poésie, poétique*, O et É ou Ë, forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu.

POËTE. s. m. Celui qui cultive la poésie. Au fém., *poétesse*. Ce mot est peu usité. On dit

plus volontiers *une femme poëte*.

POÉTIQUE. adject. des deux genres. Qui concerne la poésie.

POÉTIQUE. s. f. Traité de l'art d'écrire en vers.

POIDS. s. m. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. *Au figuré*, importance, force.

POILE. s. m. Voir **Poêle**.

POINDRE. v. n. ou intransit. N'est usité qu'à l'infinitif et au futur. Il se dit du jour qui commence à paraître, et des plantes qui commencent à pousser.

POING. s. m. Main fermée.

POINT. s. m. *Un point d'aiguille. Un point de tapisserie, de dentelle. Le point mathématique. Les points équinoxiaux. Le point typographique, point qui termine la phrase. Un point d'orgue. Il a mérité deux bons points. Un sermon divisé en trois points* (c.-à-d. en trois parties). *Il est arrivé au plus haut point* (c.-à-d. au plus haut degré.)

POINT. adv. de négation. Voy. **Pas** et **Ne**.

POINTAL. s. m. T. de Charpentier. Pièce de bois posée debout et servant d'étai. L'Académie ne donne pas le pluriel de ce mot. Nous pensons qu'il doit se former régulièrement par l'addition d'un *s*.

POINTEUR. adj. et s. m. Artilleur qui pointe le canon.

POINTILLEUX, EUSE. adj. Il ne s'emploie qu'au figuré dans le sens de Susceptible, exigeant. Ce serait à tort que l'on s'en servirait dans le même sens que *pointu*, terminé en pointe.

POIREAU ou **PORREAU**. s. m. Plante potagère du genre des oignons. Excroissance qui vient sur la peau, et particulièrement aux mains.

POIS. s. m. Légume qui vient dans une cosse, et qui est ordinairement de forme ronde.

POISON. s. m. Ce mot était autrefois du genre féminin, comme on le voit dans quelques poëtes anciens et dans Malherbe. Il est aujourd'hui et depuis longtemps masculin.

POISSARD ; ARDE. adject. *Expression poissarde*, qui appartient au langage du bas peuple.

POISSARDE. s. f. Femme de la halle.

POITRAIL. s. m. Partie du devant de la poitrine d'un cheval.

En T. de Charpentier, grosse pièce de bois qui se pose horizontalement sur des pieds droits de pierre, pour soutenir un mur de face ou un pan de bois. Au plur., *poitrails*.

POIVRIER. s. m. Arbrisseau qui produit le poivre. Petit vase où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE. s. f. Ustensile de ménage qui sert à mettre du poivre.

POIX. s. f. Matière résineuse que produisent les sapins ou les pins. Voy. **Poids** et **Pois**.

POLACRE ou **POLAQUE**. s. fém. Sorte de bâtiment à voile et à rames.

POLACRE ou **POLAQUE.** s. m. Cavalier polonais.

POLDER. s. m. On fait sentir le *r* au singulier et au pluriel. Plaines des Pays-Bas qui sont protégées par des digues contre les irruptions de la mer.

POLÉMIQUE. adj. des deux genres et s. f. *Ouvrage polémique. La polémique littéraire.*

POLIMENT. s. m. Action de polir.

POLIMENT. adv. D'une manière polie, honnête. Il ne s'emploie qu'au figuré. *Parler poliment. Recevoir poliment tout le monde.*

POLISSEUR. s. m. Ouvrier qui polit. Au fém., *polisseuse.*

POLISSOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour polir.

POLISSOIRE. s. f. Sorte de décrottoir.

POLITIQUE. adj. des deux genres et subst. masc. *C'est un profond politique.*

Politique, subst. fém. L'art de gouverner un Etat. La connaissance du droit public, des intérêts des nations. *La politique de la France, celle de l'Angleterre.*

POLLEN. s. m. On fait sentir les deux *l* et le *n*. T. de Botanique emprunté du latin. Poussière fécondante des fleurs.

POLTRON. adj. m. Lâche, pusillanime. Au féminin, on double le *n* et l'on écrit *poltronne.*

POLYÈDRE. s. m. T. de Géométrie. Corps solide à plusieurs faces.

POLYGAME. subst. des deux genres. Celui qui est marié à plusieurs femmes; celle qui a épousé plusieurs hommes.

En T. de Botanique, polygame est adjectif, et se dit des plantes hermaphrodites, et des fleurs les unes mâles, les autres femelles.

POLYGLOTTE. adj. des deux genres. Se dit d'un livre écrit en plusieurs langues. Ce mot est aussi substantif féminin. On dit : *La polyglotte de Paris, la polyglotte d'Angleterre*, c'est-à-dire la Bible polyglotte de Paris, la Bible polyglotte d'Angleterre.

On dit encore d'un homme qui possède ou qui affecte de posséder plusieurs langues : *C'est une polyglotte.*

POLYGONE. adj. des deux genres et subst. masc. T. de Géométrie. Il se dit d'une figure qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. C'est aussi un T. de Fortification.

POLYGRAPHE. s. m. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières.

POLYNÔME. s. m. T. d'Algèbre. Il se dit de toute quantité algébrique, composée de plusieurs termes distingués par les signes + (plus) ou − (moins).

POLYPE. s. m. Espèce d'animal aquatique. En T. de Médecine, Excroissance ou tumeur de diverse nature.

POLYSYLLABE. adj. des deux genres et subst. masc. Le *s* se prononce fortement. Il se dit des mots composés de plusieurs syllabes.

PONCEAU. s. m. Petit pont. Espèce de pavot d'un rouge très-vif. Il se dit aussi de cette couleur, et il est alors invariable : *La couleur ponceau. Un ruban ponceau. Des rubans ponceau*, c.-à-d. de la couleur du ponceau.

PONTE. s. f. Action de pondre.

PONTE. s. m. Terme de plusieurs jeux. Il n'est plus guère usité qu'en parlant de Celui qui joue contre le banquier.

PONTIFICAL, ALE. adject. Qui a rapport à la dignité de pontife. Au plur., masc. *pontificaux.*

PONTIFICAL. s. m. Livre qui contient les prières et les cérémonies réservées aux évêques.

PONT-LEVIS. s. m. Au plur., *ponts-levis.*

PONT-NEUF. s. m. Chanson populaire sur un air connu. Au plur., *ponts-neufs.*

PONTONAGE. s. m. Droit que l'on paye pour traverser une rivière, un pont.

Ce mot s'écrit avec un seul *n*, et cependant le mot *pontonnier*, qui désigne celui qui perçoit le droit de pontonage, s'écrit avec deux *n.*

POPELINE. s. f. Étoffe dont la chaîne est de soie, et la trame de laine lustrée. On dit aussi *papeline*, mais ce mot est peu usité.

POPULACE. s. f. collectif. *La populace est bruyante.*

POPULATION. s. f. collectif. *La population de la France s'accroît sensiblement.*

POPULÉUM. adj. masc. On prononce *populéome*. T. de Pharmacie. Sorte d'onguent calmant.

PORC. s. m. Le *c* final ne se prononce pas devant une consonne. Cochon.

PORC-ÉPIC. s. m. Quadrupède dont le corps est hérissé de piquants. Au plur., *porcs-épic.*

PORE. s. m. Ouverture imperceptible dans la peau, par où s'opère la transpiration.

PORTAIL. s. m. Façade d'une église. Au plur., *portails.*

PORTANT. part. prés. du v. *porter*, et adject. verb. qui n'est employé qu'avec les mots *bien* et *mal*. *Il est bien portant. Elle est toujours mal portante* (Acad.).

PORTE-AIGUILLE. s. m. Instrument de chirurgien. Au plur., *porte-aiguille* (Acad.).

PORTE-ARQUEBUSE. s. m. Officier qui porte le fusil du roi ou des princes à la chasse. Au plur., *porte-arquebuse* (Académie).

PORTE-BAGUETTE. s. m. Anneau placé le long d'une arme à feu pour recevoir et contenir la baguette. Au plur., *porte-baguette* (Acad.).

PORTEBALLE. s. m. Il s'écrit sans trait d'union et en un seul mot. Marchand ambulant qui porte sur son dos une balle de marchandises. Au pluriel, *porteballes.*

PORTE-BARRES. s. m. plur. Anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux

que l'on mène attelés deux à deux.

PORTE-BOUGIE. s. m. T. de Chirurg. Au plur., *porte-bougie* (Acad.).

PORTE-CARABINE. s. m. Voy. PORTE-MOUSQUETON.

PORTECHAPE. s. m. Il s'écrit sans trait d'union et en un seul mot. Celui qui porte la chape dans une église. Au plur., *portechapes*.

PORTECHOUX. s. m. Petit cheval qui porte des légumes au marché. Au plur., *portechoux*.

PORTE-CLEFS. s. m. Celui qui porte les clefs d'une prison. Au plur., *porte-clefs*.

PORTECOLLET. s. m. Il s'écrit en un seul mot et sans trait d'union. Pièce de carton ou de baleine qui sert à porter le collet ou le rabat. Au plur. *portecollets* (Acad.).

PORTECRAYON. s. m. Il s'écrit en un seul mot. Instrument dans lequel on met un crayon. Au plur., *portecrayons* (Acad.).

PORTE-CROIX. s. m. Celui qui porte la croix dans les cérémonies de l'église. Au plur., *porte-croix*.

PORTE-CROSSE. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque. Petit fourreau de cuir qui reçoit le bout de la carabine ou du mousqueton dans les corps de cavalerie. Au plur., *porte-crosse*.

PORTE-DIEU. s. m. Prêtre chargé de porter le viatique aux malades. Au plur., *porte-Dieu* (Acad.).

PORTE-DRAPEAU. s. m. Celui qui porte le drapeau dans un corps d'infanterie. Au plur., *porte-drapeau* (Acad.).

PORTE-ENSEIGNE. s. m. On donnait autrefois ce nom à celui qui portait l'enseigne ou le drapeau d'un régiment. Au plur., *porte-enseigne* (Acad.).

PORTE-ÉPÉE. s. m. Pièce de cuir ou d'étoffe qui supporte l'épée. Au plur., *porte-épée* (Acad.).

PORTE-ÉTENDARD. s. m. Celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. Pièce de cuir qui sert à supporter l'étendard. Au plur., *porte-étendard* (Acad.).

PORTE-ÉTRIERS. s. m. pl. Courroies qui servent à tenir les étriers relevés quand le cavalier est à terre.

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. plur. Anneaux de fer dans lesquels passent les étrivières.

PORTEFAIX. s. m. Il s'écrit en un seul mot. Celui dont le métier est de porter des fardeaux. Au plur., *portefaix*.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles de cavalerie. Au plur., *porte-fer* (Acad.).

PORTEFEUILLE. s. m. Il s'écrit en un seul mot. Carton plus ou moins grand plié en deux, et dans lequel on renferme des papiers. *Au figuré*, PORTEFEUILLE se dit du titre et des fonctions de ministre d'État. Au plur., *portefeuilles*.

PORTE-HACHE. s. m. Étui pour renfermer une hache. Au plur., *porte-hache*.

PORTE-MALHEUR. s. m. Ce que l'on regarde comme un présage de malheur, d'accident. Au plur., *porte-malheur* (Acad.).

PORTEMANTEAU. s. m. Officier qui portait le manteau du roi ou des princes. Sorte de valise pour serrer des effets. Sorte de crochet pour suspendre des vêtements. Au plur., *portemanteaux*.

PORTE-MONTRE. s. m. Petit coussinet, ou petit meuble de bois ou de métal, sur lequel on pose sa montre. Au plur., *porte-montre* (Acad.).

Porte-montres, petite armoire vitrée dans laquelle les horlogers suspendent leurs montres. *Un porte-montres bien garni* (Acad.).

PORTE-MORS. s. m. Parties latérales de la bride du cheval qui soutiennent le mors. Au plur., *porte-mors*.

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plateau sur lequel on pose les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Crochet ou agrafe qui sert à porter le mousqueton d'un cavalier. Petit crochet pour porter des bijoux. Au plur., *porte-mousqueton*.

PORTE-PAGE. s. m. T. d'Imprimerie. Au plur., *porte-page* (Acad.).

PORTE-PIERRE. s. m. Espèce de portecrayon qui sert à porter la pierre infernale. Au plur., *porte-pierre* (Acad.).

PORTE-RESPECT. s. m. Ce qui sert à imprimer du respect. Au plur., *porte-respect* (Acad.).

PORTE-TAPISSERIE. s. m. Châssis de bois qui supporte une tapisserie, ou la toile sur laquelle on colle le papier. Au plur., *porte-tapisserie* (Acad.).

PORTE-TRAIT. s. m. Courroie qui soutient les traits des chevaux lorsqu'ils sont attelés. Au plur., *porte-traits*. Il devrait s'écrire de même au sing.

PORTE-VENT. s. m. T. de Musique. Une des pièces d'un buffet d'orgue. Au plur., *porte-vent* (Acad.).

PORTE-VERGE. s. m. Bedeau qui porte une baguette, une verge, dans les églises. Au plur., *porte-verge* (Acad.).

PORTE-VIS. s. m. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'une arme à feu. On l'appelle aussi *contre-platine*. Au plur., *porte-vis, contre-platine*.

PORTE-VOIX. s. m. Sorte de trompette qui sert à porter au loin la voix.

PORTEUR. s. m. Celui qui porte quelque chose. Au fém., *porteuse*.

PORTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a la garde de la porte d'une maison.

PORTIÈRE. s. f. Ouverture par laquelle on entre dans une voiture. Espèce de rideau que l'on met devant une porte.

PORTIÈRE. adj. fém. Il n'est employé que dans le sens de *vache portière, brebis portière*, c.-à-d. en âge de porter des petits ou qui en a déjà porté.

PORTION. s. f. On prononce

porcion (Acad.). Partie d'un tout.

PORTRAIRE. v. a. ou transit. Tirer la ressemblance d'une personne, faire son portrait. Ce mot, qui n'est plus en usage, se conjuguait comme *traire*.

POSEUR. s. m. Ouvrier qui pose des pierres ou qui en dirige la pose. *Poseur de sonnettes.* Il n'a pas de correspondant fém.

POSITIF, IVE. adj. Assuré, certain. *Nouvelle positive.*

En T. d'Algèbre, *quantités positives*, par opposition à *quantités négatives.*

POSITIF. s. m. T. de Grammaire. Le premier degré dans les adj. et les adv. qui admettent la comparaison.

POSITIF. s. m. T. de Musique. Petit buffet d'orgue qui est au-devant du grand orgue.

POSSESSEUR. s. m. Celui qui possède. Il n'a pas de correspondant fém.

POSSESSOIRE. s. m. T. de Jurisprudence. La possession d'un bien immobilier. *Gagner un procès au possessoire.* Il est aussi adj. fém. *Action possessoire.*

POSSIBLE. adj. des deux genres. Il est souvent employé comme subst. masc. *Faire son possible. Le possible et l'impossible.*

Possible est invariable, comme attribut d'une proposition elliptique, lorsqu'il est précédé des mots *plus, moins, le plus, le moins. Ils ne songent qu'à payer le moins d'impôts possible*, c.-à-d. qu'il leur est possible.

POSTDATE. s. f. et **POSTDATER.** v. a. ou transit. S'écrivent sans trait d'union.

POSTE. s. f. *Poste aux chevaux.* Établissement de chevaux pour le service des voyageurs.

Poste aux lettres, Établissement public pour le transport des lettres.

Malle-poste. s. fém. Voiture de poste pour le transport des dépêches. Au pluriel, *malles-poste.*

Poste se dit aussi de l'intervalle d'une poste à la poste suivante, et du lieu où la poste est établie.

POSTE. s. m. Lieu où un soldat, un corps de troupes est placé ou doit être placé. Il se dit aussi de toutes sortes d'emplois. *Il occupe un poste honorable.*

POSTÉRIEUR, EURE. adj. Qui suit, qui est après dans l'ordre des temps. Qui est derrière.

Il est subst. masc. pour signifier Le derrière. Il est familier.

POSTERIORI (À). T. de Logique emprunté du latin. De ce qui suit, de ce qui est postérieur.

POSTES. s. f. pl. Sortes d'ornements d'architecture.

POSTSCÉNIUM. s. m. On prononce *postcéniome* (Acad.). La partie du théâtre, chez les anciens, qui était située derrière la scène, et où se tenaient les acteurs.

POST-SCRIPTUM. s. m. On prononce *post-scriptome* (Académie). Mot pris du latin. Il se dit de ce que l'on ajoute à une lettre après l'avoir signée, et on

l'indique avec ces deux lettres : *P. S.* Au plur., *post-scriptum* (Acad.).

POSTULANT. part. prés. du v. *postuler,* et subst. dont le fém. correspondant est *postulante. La postulante a des droits qui ne peuvent être méconnus.*

POT. s. m. Vase de terre ou de métal.

Ce mot, suivi de la prépos. *à*, marque la destination du *pot;* et lorsqu'il est suivi de la préposition *de,* il indique l'usage actuel du vase. *Pot à l'eau, pot au lait,* c.-à-d., vases où l'on met ordinairement de l'eau, du lait. *Pot d'eau, pot de lait, etc.,* vase rempli d'eau, de lait, etc.

POT DE CHAMBRE. s. m. S'écrit sans traits d'union. Au plur., *Pots de chambre.*

POT-AU-FEU. s. m. Il s'écrit avec des traits d'union. Au plur. *pot-au-feu* (Acad.).

POT POURRI. s. m. Il s'écrit sans trait d'union.

POT-DE-VIN. s. m. Sorte de présent qui se fait en sus du prix convenu pour un marché. Au plur., *pots-de-vin* (Acad.).

POTABLE. adj. des deux genres. Qui se peut boire, qu'on peut boire sans répugnance. L'Académie donne aussi le mot *buvable,* qu'elle explique par le mot *potable;* mais elle fait observer que *buvable* est familier.

POTAGER. s. m. Jardin où l'on cultive des légumes.

POTAGER, ÈRE. adj. Il se dit d'un jardin où l'on cultive des légumes, et des plantes que l'on y cultive.

POTASSIUM. s. m. On prononce *potassiome* (Acad.). T. de Chimie. Substance métallique qui est la base de la potasse pure.

POTION. s. f. On prononce *pocion* (Acad.). T. de Médecine. Remède liquide qui se boit à petites doses.

POTRON-JAQUET ou **POTRON-MINET.** s. m. Mots populaires dont on se sert dans ces locutions, *Dès le potron-jaquet, dès le potron-minet,* c'est-à-dire, dès la pointe du jour.

POU. s. m. Insecte parasite. Au plur. *poux.*

POUCIER. s. m. Morceau de métal, de corne ou de toute autre matière, que certains ouvriers mettent à leur pouce pour travailler.

Il ne faut pas le confondre avec *poussier.* Voir ce mot.

POU-DE-SOIE. s. m. Quelques-uns écrivent *pout-de-soie* (Académie). Sorte d'étoffe de soie. Au plur., *pou-de-soie.*

POUDING. s. m. On prononce *poudingue* (Acad.). Sorte de mets composé de différents ingrédients.

POUDINGUE. s. m. T. de Minéralogie. Concrétion formée d'un mélange de petits cailloux.

POUDRIER. s. m. Celui qui fait de la poudre de guerre. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

POUDRIER. s. m. ou **POUDRIÈRE.** s. f. Petite boîte où l'on met de la poudre pour sécher l'écriture.

POUILLES. s. f. pl. Reproches

vifs, mêlés d'injures. *Il lui a chanté pouilles.*

POULAIN. s. m. Nom donné à un jeune cheval depuis sa naissance jusqu'à l'âge de trois ans. Le fém. correspondant est *pouliche.* On disait autrefois *poulaine* ou *pouline.*

POULS. s. m. On ne prononce point les deux dernières lettres. Mouvement des artères qui se fait sentir en plusieurs endroits du corps, et principalement au-dessus du poignet.

POUPARD. s. m. Enfant au maillot, espèce de poupée.

POUPART. s. m. Crustacé du genre des crabes.

POUPON. s. m. Jeune enfant joufflu. Au fém., *pouponne.*

POUR. préposit. qui sert à marquer le motif, la cause finale, la destination.

Pour, suivi de *que,* régit le subjonctif. *Pour que cet homme devînt sage, il faudrait....* (Académie).

POURBOIRE. s. m. S'écrit en un seul mot, et sans trait d'union. Au plur., *pourboires.*

POURFENDEUR. s. m. Fanfaron. Il n'a pas de correspondant fém.

POURPARLER. s. m. S'écrit en un seul mot, et sans trait d'union. Au pluriel, *pourparlers.*

POURPRE. s. m. T. de Médecine. Maladie qui se manifeste par de petites taches rouges sur la peau.

POURPRE. s. m. Couleur rouge foncé, tirant sur le violet. *Étoffe d'un beau pourpre.*

POURPRE. s. f. Teinture précieuse qui se tirait autrefois d'un coquillage testacé nomme *pourpre. La pourpre de Tyr.* Il se dit aussi de L'étoffe teinte en pourpre des anciens rois, de La dignité souveraine et de La dignité des cardinaux. *Porter la pourpre.*

POURRIR. v. n. ou intransit. dans le sens de S'altérer, se gâter. Il est v. a. ou transit. dans le sens de Gâter, altérer quelque chose. Ce verbe s'écrit par deux *r,* ainsi que ses dérivés, *pourrissage, pourrissoir, pourriture.*

POURSUIVRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *Suivre.* Voir ce mot.

POURVOIR. v. n. ou intransit. dans le sens de Mettre ordre à quelque chose, suppléer à ce qui manque.

Ce verbe est actif ou transit. dans le sens de Munir, garnir, donner, établir. *Le ministre l'a pourvu d'une préfecture.*

Se pourvoir, signifie Recourir à...

Voici la conjugaison :

INDIC. Prés. et imparf. comme dans le v. *voir.* — Passé déf. *Je pourvus, tu pourvus, il pourvut; nous pourvûmes, vous pourvûtes, ils pourvurent.* — Futur. *Je pourvoirai, tu pourvoiras, il pourvoira; nous pourvoirons, vous pourvoirez, ils pourvoiront.* — CONDIT. Prés. *Je pourvoirais, tu pourvoirais, il pourvoirait; nous pourvoirions, vous pourvoiriez, ils pourvoiraient.* — IMPÉRAT. et SUBJ. Présent, comme le verbe *voir.* — Imparf. du subj. *Que je pourvusse, que tu pourvusses,*

qu'il pourvût; que nous pourvussions, que vous pourvussiez, qu'ils pourvussent. — PART. Présent. *Pourvoyant.* — Passé. *Pourvu, pourvue.*

POURVOYEUR. s. m. Celui qui est chargé d'approvisionner une maison. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

POURVU QUE. locut. conjonctive qui demande le subjonctif. *Pourvu qu'il vienne.*

POUSSE-PIEDS. s. m. ou **ANATIFE.** Nom d'un genre de coquillage multivalve. Au plur., *pousse-pieds.*

POUSSIER. s. m. Poussière de charbon, de poudre à canon, de pierre.

POUT-DE-SOIE. s. m. Voyez POU-DE-SOIE.

POUVOIR. v. n. ou intransit. — INDIC. Prés. *Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent.* — Imparf. *Je pouvais, tu pouvais, il pouvait; nous pouvions, vous pouviez, ils pouvaient.* — Passé déf. *Je pus, tu pus, il put; nous pûmes, vous pûtes, ils purent.* — Futur. *Je pourrai, tu pourras, il pourra; nous pourrons, vous pourrez, ils pourront.* — CONDIT. Prés. *Je pourrais, tu pourrais, il pourrait; nous pourrions, vous pourriez, ils pourraient.* — SUBJ. Prés. *Que je puisse, que tu puisses, qu'il puisse, que nous puissions, que vous puissiez, qu'ils puissent.* — Imparf. *Que je pusse, que tu pusses, qu'il pût; que nous pussions, que vous pussiez, qu'ils pussent.* — PART. Prés. *Pouvant.* — Passé. *Pu*, toujours invariable. (Voir PARTICIPE.)

POUVOIR. s. m. Faculté de faire, puissance pour agir, autorité; acte par lequel on donne la faculté d'agir.

POUZZOLANE ou **POZZOLANE.** s. f. Terre volcanique rougeâtre, servant à faire du mortier qui se durcit dans l'eau.

PRAGMATIQUE. adj. f. Qui n'est usité que dans la locution *Pragmatique sanction*, c.-à-d. règlement fait en matière ecclésiastique.

Ce mot s'emploie aussi comme subst. fém. *Le concordat a révoqué la pragmatique* (Acad.).

PRAIRIAL. s. m. Le neuvième mois du calendrier républicain. Ce mot n'a pas de pluriel.

PRATIQUE. s. f. T. didactique que l'on emploie par opposition à la théorie. Il s'emploie dans divers sens. Exercice, accomplissement, méthode, procédé, usage, coutume, expérience.

Pratique se dit encore de la chalandise d'un marchand.

En T. de Marine, liberté d'aborder.

PRATIQUE. adj. des deux genres. Qui ne s'en tient pas à la théorie, à la spéculation, mais qui exerce, qui expérimente.

PRÉADAMITES. s. pl. des deux genres. Sectaires chrétiens qui prétendaient qu'il avait existé d'autres hommes avant Adam.

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. Qui précède. Il est subst. masc.

dans le sens de Fait, exemple antérieur qui fait autorité. Il ne faut pas le confondre avec *précédant*, part. prés. du verbe *précéder*.

PRÉCEPTEUR. s. m. Celui qui est chargé de l'instruction et de l'éducation d'un enfant. Ce mot n'a pas de correspondant féminin. Il peut se rapporter à un substantif féminin. *Les femmes sont les vrais précepteurs du bon ton et du bon goût* (Legouvé).

PRÉCEPTORAL, ALE. adj. Qui a rapport au précepteur. Ce mot n'a pas de pluriel masculin, selon l'Académie. D'après Laveaux, on pourrait dire *préceptoraux*.

PRÊCHEUR. s. m. Celui qui prêche. On le prend en mauvaise part. Il n'a pas de correspondant fém.

Frères prêcheurs, religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

PRÉCIEUSE. s. fém. Femme qui a des airs, un langage affectés.

PRÉCIEUX, EUSE. adj. Qui est d'un grand prix, d'une grande valeur.

PRÉCIPITANT. part. prés. du v. *précipiter*, et subst. masc. T. de Chimie. Ce qui opère la précipitation.

PRÉCIS, ISE. adj. Fixe, déterminé, arrêté, formel. *A cinq heures précises* (Acad.).

PRÉCIS. s. m. Sommaire, abrégé. *Un précis de l'histoire de France*.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport au diaphragme. Ce mot n'a pas de plur. masc.

PRÉCURSEUR. s. m. Celui qui vient avant quelqu'un pour annoncer sa venue, son arrivée. *Saint Jean-Baptiste fut le précurseur de Jésus-Christ*. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

PRÉDÉCESSEUR. s. m. Celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une charge. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PRÉDÉTERMINANT. part. prés. du v. *prédéterminer*, et adj. verb. Qui prédétermine. *Décrets prédéterminants*.

PRÉDICATEUR. s. m. Celui qui prêche. Il n'a pas de correspondant fém.

PRÉDIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *médire*. Voir ce mot.

PRÉDISPOSANTE. adj. fém. T. de Médecine. Il ne s'emploie que dans cette locution : *Cause prédisposante*, c.-à-d. qui prépare, qui dispose par degrés.

PRÉDOMINANT. part. prés. du v. *prédominer*, et adj. verb. *Les causes prédominantes*, c.-à-d. qui prévalent.

PRÉEXISTANT. part. prés. du v. *préexister*, et adj. verb. *La matière préexistante*.

PRÉFÉRER. v. a. ou transit. Se déterminer en faveur d'une personne ou d'une chose, plutôt qu'en faveur d'une autre.

Doit-on dire : *Il préféra de se retirer*, ou *il préféra se retirer? Il préféra mourir*, ou *il préféra de mourir?* Buffon a dit : *On préfère d'élever des*

aigles mâles pour la chasse. *Il préfère de mourir avec eux, plutôt que de les abandonner.* L'Académie donne aussi cet exemple : *Il préfère de se retirer.* Mais nous pensons qu'on peut aussi ne point faire usage de la préposition *de*, surtout dans la conversation.

PRÉFIX, IXE. adj. T. de Palais. Qui est déterminé d'avance. *Somme préfixe.*

PRÉLAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas, même devant une voyelle.

PRÉLEGS. s. m. T. de Jurisprudence. On prononce *prélè*. Legs particulier qui doit être prélevé sur la totalité de la succession avant partage.

PRÉLIMINAIRE. adject. des deux genres. Qui précède. Il s'emploie aussi comme subst. *Lorsque les préliminaires seront réglés.*

PRÉMICES. s. f. plur. Les premiers produits de la terre ou du bétail. *Au figuré*, les premières productions de l'esprit; les commencements d'un règne, d'un système de gouvernement. Il ne faut pas le confondre avec *prémisses*. Voir ce mot.

PREMIER-NÉ. s. m. Voyez **NÉ**.

PREMIER-PRIS. s. m. Celui qui est pris le premier. Au plur., *premier-pris*.

PRÉMISSES. s. f. plur. sans sing. T. de Logique. Les deux premières propositions d'un syllogisme, la majeure et la mineure.

PRÉMONTRÉS. s. m. plur. Nom d'un ancien ordre religieux de chanoines réguliers.

PRENANT. part. prés. du v. *prendre*, et adj. verb. *La partie prenante.*

PRENDRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent.* — Imparf. *Je prenais, tu prenais, il prenait; nous prenions, vous preniez, ils prenaient.* — Passé déf. *Je pris, tu pris, il prit; nous prîmes, vous prîtes, ils prirent.* — Futur. *Je prendrai, tu prendras, il prendra; nous prendrons, vous prendrez, ils prendront.* — CONDIT. Prés. *Je prendrais, tu prendrais, il prendrait; nous prendrions, vous prendriez, ils prendraient.* — IMPÉR. *Prends; prenons, prenez.* — SUBJ. Prés. *Que je prenne, que tu prennes, qu'il prenne; que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent.* — Imparf. *Que je prisse, que tu prisses, qu'il prît; que nous prissions, que vous prissiez, qu'ils prissent.* — PART. Prés. *Prenant.* — Passé. *Pris, prise.*

Ne dites pas : *L'idée lui a pris*; dites : *L'idée lui est venue.*

PRENDRE GARDE QUE, amène nécessairement la négative *ne* devant le verbe de la proposition complétive. *Prenez garde que cela n'arrive. Prenez garde qu'il ne sorte. Prendre garde de* est synonyme de *se garder de*, qui signifie *se préserver de*.

Prendre garde doit-il être suivi de *pas*, adv. de négation? Voy. PAS.

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a l'habitude

de prendre. *Preneur de tabac*, *preneuse de café.*

En style de Notaire, *le preneur* se dit par opposition au *bailleur*.

PRÉOPINANT. part. prés. du v. *préopiner*, et subst. masc. *Les préopinants se sont trompés*.

PRÉPARATOIRE. adj. des deux genres. Qui prépare.

PRÉPARATOIRE. s. m. Ce qui prépare.

PRÉPOSITION. s. f. T. de Grammaire. Partie d'oraison invariable qui se place entre deux termes, qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un avec l'autre. (Pour les difficultés que présentent quelques prépositions, voir aux mots.)

Les prépositions *à*, *de*, *en*, se répètent devant chaque complément : *Aller à voiles et à rames. Il en est à peu près de même* en *Allemagne*, en *Angleterre et* en *Italie*. Les poëtes, néanmoins, dérogent quelquefois à cette règle.

Quant aux autres prépositions, on les répète ou non, selon que l'exigent le goût ou la vivacité de la pensée : Pour *vous et votre frère*. Avec *mépris et colère*. Malgré *la France et l'Angleterre*. On ne les répète pas si les compléments sont à peu près synonymes : Pour *s'amuser et rire*. Avec *plaintes et larmes*.

PRÈS. prépos. qui marque proximité de lieu ou de temps. Proche. *Loger près de l'église. Il est près de mourir.* Quoique cette préposition doive être suivie ordinairement de la préposition *de*, on supprime quelquefois celle-ci. *Il demeure près Paris, près le château.*

PRÈS DE. Voyez *Auprès de.*

A cela près. Excepté cela.

Il ne faut pas confondre *près* et *prêt*. Voir **PRÊT**.

PRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ordre de la prêtrise, qui y est relatif. Ce mot n'a pas de plur. masc.

PRESCRIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *écrire*.

PRÉSÉANCE. s. f. On prononce le *s* fortement, comme dans *séance*. Droit de prendre place avant quelqu'un dans une solennité.

PRÉSENT, ENTE. adj. Il est opposé à *absent*. Qui existe actuellement, que l'on a sous les yeux.

Présent, en T. de Grammaire, le premier temps de chaque mode d'un verbe.

PRÉSENT. s. m. Don gratuit.

PRÉSENTATEUR. s. m. Celui qui avait le droit de présentation à un bénéfice. Le féminin correspondant était *présentatrice*.

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui préserve. *La vaccine est préservatrice de la petite vérole* (Acad.).

PRÉSERVATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de préserver. Il s'emploie comme subst. masc. *Le travail est le meilleur préservatif contre l'ennui* (Acad.).

PRÉSIDANT. part. prés. du v. *présider*. *Un vieillard présidant à cette cérémonie.*

PRÉSIDENT. s. m. Celui qui a le droit de présider à une assemblée. *Un vieillard était le président du tribunal.* Le fém. correspondant est *présidente.*

PRÉSIDES. s. f. pl. sans sing. Il se dit des lieux où le gouvernement espagnol relègue ceux qui sont condamnés aux travaux forcés.

PRÉSIDIAL. s. m. Ancien T. de Jurisprudence. Tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes.

Ce mot s'employait aussi comme adjectif. On dit, au pluriel masculin, *des juges présidiaux.*

PRESQUE. adv. L'*e* final ne s'élide que dans *presqu'île;* partout ailleurs on écrit *presque. Un ouvrage presque achevé* (Acad.). *Un habit presque usé* (Id.). *On peut regarder le climat comme la cause première et presque unique de la couleur des hommes* (Buffon). *Les longues victoires ressemblent presque à des défaites* (Thomas).

PRESSANT. part. prés. du v. *presser,* et adj. verb. *Des lettres pressantes. Une affaire pressante.*

PRESSENTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *sentir.*

PRESSUREUR. s. m. Ouvrier qui travaille au pressoir. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

PRESTE. adj. des deux genres. Vif, alerte.

Preste, adv. Vite, promptement.

PRÉSTO. adv. T. de Musique emprunté de l'italien pour indiquer un mouvement vif. Ce mot s'emploie aussi substantivement. Voir au mot **Substantif**, *Pluriel des mots tirés des langues étrangères.*

Prestissimo, très-vite.

PRÉSUPPOSER. v. a. ou transit. On prononce fortement le premier *s,* comme dans *supposer.*

PRÊT, PRÊTE. adj. Qui est préparé à, disposé pour. Il ne faut pas le confondre avec *près de,* qui est une préposition. *On ne connaît l'importance d'une action que quand on est près de l'exécuter* (La Fontaine). *Être près de mourir,* c.-à-d. sur le point de mourir. *Être prêt à mourir,* c.-à-d. préparé à mourir.

On disait aussi autrefois *prêt de. Qu'il vienne me parler, je suis* prêt de *l'entendre* (Racine). On ne dit aujourd'hui que *prêt à.*

PRÊT. s. m. Action de prêter de l'argent, somme prêtée.

On donne aussi ce nom à la somme donnée aux soldats et aux sous-officiers pour leurs menus besoins.

PRÉTANTAINE. s. f. Ce mot n'est usité que dans cette locution familière : *Courir la prétantaine,* c.-à-d. courir çà et là sans dessein, sans utilité. L'Académie donne aussi *pretentaine.*

PRÉTENDANT. part. prés. du verbe *prétendre,* et subst. Celui qui prétend à une chose. *Les prétendants aux trônes. La prétendante à la couronne.*

PRÉTENDRE. v. a. ou transit., et quelquefois v. n. ou intransitif. *Prétendre*, dans le sens de *vouloir*, ne veut point de préposition devant l'infinitif : *Je prétends vous convaincre;* et, dans le sens d'*aspirer à*, il demande la préposition *à* : *Sans prétendre à leur plaire.*

Dans le sens de *vouloir*, il demande le verbe de la proposition suivante au subjonctif : *Je prétends qu'il vienne.* Dans le sens de *croire*, *penser*, *soutenir*, il veut l'indicatif : *Je prétends que deux et deux font quatre. On prétend que Thésée a paru dans l'Épire* (Racine).

PRÊTE-NOM. s. m. Celui qui parait nominativement dans une affaire où il n'est pas intéressé réellement. Au plur., *prête-nom.*

PRÉTENTAINE. s. f. Voyez **Prétantaine.**

PRÉTÉRIT. s. m. On fait sentir le *t* final. Il se dit de l'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé (Acad.). **Prétérit imparfait**, *je lisais*. **Prétérit défini**, *je lus*. **Prétérit indéfini**, *j'ai lu*. **Prétérit antérieur**, *j'eus lu*. On dit aussi *passé défini*, *etc.*

PRÉTEUR. s. m. Magistrat qui rendait la justice à Rome, qui gouvernait une province.

PRÊTEUR, EUSE. adj. Qui prête. *La fourmi n'est pas prêteuse* (La Fontaine).

Prêteur est aussi subst. masc. en parlant de celui qui prête de l'argent à intérêt.

PRÉTEXTE. s. m. Cause simulée, apparente.

PRÉTEXTE. s. f. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, et qui était une marque de dignité chez les Romains. C'était aussi le nom d'une robe que les enfants des familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté.

Ce mot s'emploie aussi adjectivement : *La robe prétexte.*

PRÊTRE. s. m. Celui qui est revêtu d'un caractère sacré pour remplir les cérémonies du culte religieux. Le fém. correspondant *prêtresse* n'est usité qu'en parlant du culte des faux dieux.

PRÉVALOIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *valoir*, excepté au subjonctif, où il fait *que je prévale*, *que tu prévales*, *qu'il prévale ; que nous prévalions*, *que vous prévaliez*, *qu'ils prévalent*. Avoir l'avantage, la supériorité.

Se prévaloir, verbe essentiellement pronominal. Le sens qu'on attache à ce verbe oblige à considérer le pronom comme complément direct ; en conséquence, le participe passé prend l'accord. *Elle s'est prévalue de cette circonstance. Ils se sont prévalus d'une première concession.*

PRÉVARICATEUR. s. m. Celui qui, par mauvaise foi, par intérêt, manque aux devoirs de son emploi. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

PRÉVENANT. part. prés. du v. *prévenir*, et adj. verb. *Des*

manières prévenantes. Une mine prévenante.

PRÉVENIR. v. a. ou transit. Devancer, venir le premier, anticiper, avertir. Il se conjugue comme *venir.*

PRÉVOIR. v. a. ou transit. Juger par avance qu'une chose doit arriver.

Il se conjugue comme *voir*, excepté au *futur* et au *conditionnel.* — Futur. *Je prévoirai, tu prévoiras, il prévoira; nous prévoirons, vous prévoirez, ils prévoiront.* — CONDIT. Prés. *Je prévoirais, tu prévoirais, il prévoirait; nous prévoirions, vous prévoiriez, ils prévoiraient.*

PRÉVÔTAL, ALE. adject. Qui concerne la juridiction du prévôt. Au plur. masc., *prévôtaux.*

PRÉVOYANT. part. prés. du v. *prévoir*, et adj. verb. *La vieillesse est prévoyante.*

PRIE-DIEU. s. m. Sorte de pupitre devant lequel on s'agenouille pour prier Dieu. Au plur., *prie-Dieu.*

PRIER. v. a. ou transit. Demander par grâce, avec humilité, avec soumission.

On écrit au présent de l'indicatif : *Nous prions, vous priez ;* à l'imparfait : *Nous priions, vous priiez ;* et au présent du subjonctif : *Que nous priions, que vous priiez.*

Prier signifie aussi inviter, convier. Il y a une différence à observer entre *prier à dîner* et *prier de dîner.* Si j'ai l'intention de réunir mes amis dans un dîner, *je les prie d'avance à dîner.* S'il me survient quelqu'un au moment de me mettre à table, *je prie cette personne* DE *dîner avec moi.* Ainsi, *prier de* est une invitation fortuite, *prier à* une invitation de cérémonie. *Inviter à dîner* suppose encore plus de cérémonie que *prier de dîner* et *prier à dîner.*

PRIEUR. s. m. Celui qui a la direction de certains monastères. Le fém. correspondant est *prieure.*

PRIMATIAL, ALE. adj. Qui appartient au primat. Ce mot n'a pas de pluriel masculin, du moins l'Académie n'en offre pas d'exemple.

PRIMATIE. s. f. On prononce *primacie.* La dignité de primat.

PRIME. s. f. T. de Liturgie catholique. La première des heures canoniales.

PRIME. s. f. T. de Jeu de cartes.

PRIME. s. f. T. de Finances. Somme d'argent que l'on paye pour assurer une propriété; somme accordée pour encourager quelque opération commerciale ou financière.

Prime se dit aussi d'une laine de première qualité.

PRIME ABORD (DE). locut. adverb. et familière. On l'écrit sans trait d'union. Du premier abord.

PRIME SAUT (DE). locut. adverb. Subitement. On l'écrit sans trait d'union.

PRIME-SAUTIER, IÈRE. adject. Qui agit sans réflexion préalable. Au plur., *prime-sautiers.*

PRIMEVÈRE. s. f. Plante qui fleurit une des premières avant le printemps.

PRIMEVÈRE. s. m. Vieux mot qui signifiait le printemps.

PRIMEUR. s. fém. Première saison des fruits et des légumes.

Primeurs, au pluriel, se dit des fruits et des légumes précoces.

PRIMORDIAL, ALE. adj. Primitif, qui est le premier. Ce mot n'a pas de plur. masc., d'après l'Académie; mais, d'après Laveaux, on pourrait dire *primordiaux*.

PRINCEPS. On prononce le *p* et le *s*. Mot latin qui s'emploie adjectivement pour désigner la première édition d'un auteur ancien. *L'édition princeps d'Homère.*

PRINCIPAL, ALE. adj. Qui est le premier, le plus important. Au pluriel masc., *principaux*.

PRINCIPAL. s. m. Nom donné à celui qui dirige un *collége communal*. Au plur., *principaux*. Le directeur d'un lycée impérial s'appelle *proviseur*.

PRISEUR. s. m. Ce mot n'est usité qu'avec celui d'*huissier* ou de *commissaire*. *Huissier-priseur*, ou plutôt *commissaire-priseur*, Huissier, commissaire qui donne la mise à prix des objets qui se vendent aux enchères.

L'Académie ne le donne pas comme mot désignant une personne qui prend du tabac en poudre. Elle ne donne pas non plus, au verbe *priser*, la signification de prendre du tabac, quoiqu'elle admette *prise de tabac*.

PRISMATIQUE. adject. des deux genres. Corps, figure qui a la figure d'un *prisme*, c.-à-d. d'un polyèdre composé de deux bases égales et parallèles, unies par des parallélogrammes.

Dans les deux mots *prismatique* et *prisme* on prononce fortement le *s*.

PRIVATIF, IVE. adj. T. de Grammaire. Qui marque privation. On l'emploie aussi comme substantif. *Un traité des privatifs* (Acad.).

PRIX. s. m. Estimation d'une chose, ce qu'elle vaut, ce qu'elle coûte. Récompense.

Au prix de. locut. prépositive. En comparaison. *Ce service n'est rien, au prix de celui qu'il m'avait rendu* (Acad.).

PROBANTE. adj. fém. On ne l'emploie que dans les locutions *Lettre probante*, *pièces probantes*, c.-à-d. qui prouvent. *Forme probante*, c.-à-d. forme authentique.

PROCESSIONNAL. s. m. Quelques-uns disent *processionnel* (Acad.). Livre d'église qui contient les prières en usage aux processions.

L'Académie n'indique pas le pluriel de ce mot. Nous pensons qu'il est régulièrement formé, et que l'on doit dire *processionnals*.

PROCÈS-VERBAL. s. m. Reproduction écrite de ce qui a été dit, vu ou entendu. Au plur., *procès-verbaux*.

PROCHAIN, AINE. adj. Qui est proche.

Prochain est aussi substantif masc. Chaque homme en particulier. Tous les hommes ensem-

ble. *Il faut aimer son prochain comme soi-même.*

PROCHE. adj. des deux genres. Voisin. *Les maisons proches de la rivière sont sujettes aux inondations* (Acad.).

Proches, au pluriel, signifie *les parents.*

Proche est aussi adverbe, et alors il est invariable. *Les maisons qui sont proche de la ville* (Acad.). *Je demeure ici proche.*

PROCURATEUR. s. m. Titre d'une des principales dignités des anciennes républiques de Gênes et de Venise. Au fém., *procuratrice.*

PROCUREUR. s. m. Celui qui a pouvoir d'agir pour quelqu'un. Au fém., *procuratrice.*

On appelle *procureuse générale, procureuse impériale*; la femme d'un procureur général, celle d'un procureur impérial, et familièrement, *procureuse*, la femme d'un simple procureur. Toutefois ces expressions nous semblent de mauvais goût, et nous pensons que l'on doit les éviter.

PRODUCTEUR. s. m. T. d'Économie politique. Celui qui crée, qui produit, par son travail, son industrie. Ce mot s'emploie par opposition à *consommateur.*

PRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui est cause de production. *Les causes productrices de nos idées* (Acad.).

PRODUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire.*

PROFANATEUR. s. m. Celui qui profane les choses saintes. L'Académie ne lui donne pas de correspondant fém.

PROFANE. adj. des deux genres. Qui est contre le respect dû aux choses sacrées.

Il est aussi substantif masc. Celui qui manque de respect pour les choses de la religion. On le dit encore des choses profanes, c.-à-d. qui n'appartiennent pas à la religion, par opposition à celles qui sont du domaine religieux.

PROFÈS, PROFESSE. adj. Celui, celle qui s'est engagé par des vœux dans une communauté religieuse, après l'expiration du noviciat. On dit aussi substantivement, *Un jeune profès, une jeune professe.*

PROFESSEUR. s. m. Celui qui enseigne dans une école publique ou particulière. Ce mot n'a pas de correspondant fém.; on dit *maîtresse,* comme par exemple : *maîtresse de musique, de dessin, d'anglais, etc.*

PROFESSORAL, ALE. adj. Qui a rapport au professeur. L'Académie n'indique point le pluriel masc. de ce mot.

PROFIL. s. m. On prononce le *l.* T. de Peinture. Trait, délinéation d'une figure vue de côté, par opposition à face.

PROLÉGOMÈNES. s. m. pl. T. didactique. Sorte de préface placée à la tête d'un livre, pour donner les notions préliminaires indispensables pour lire avec fruit ce qui suit.

PROLONGER. v. a. ou transit. Faire durer plus longtemps, rendre de plus longue durée.

L'Académie donne entre autres exemples : *Prolonger une affaire, prolonger la guerre.*

prolonger le terme d'un payement; et au mot *proroger*, elle donne cet exemple : *Proroger le délai qu'on lui avait donné. Proroger le terme accordé pour l'exécution d'un traité.*

Nous pensons, avec l'abbé Desfontaines et Féraud, qu'il est utile d'établir une distinction entre *prolonger* et *proroger*. PROLONGER signifie Rendre de plus longue durée le temps que l'on avait fixé pour faire quelque chose, et PROROGER, c'est éloigner le terme auquel une chose doit être faite. PROLONGER s'entend de l'espace de temps, et PROROGER du terme et non de l'espace. D'après cela, il est bien de dire : *Prolonger une affaire;* mais il faudrait dire : *Proroger le terme d'un payement.*

PROMENER. v. a. ou transit. On met un accent grave sur l'*e* qui précède *ne :* Exemples : *Je promène, tu promènes; je promènerai, tu promèneras, etc.*

Se promener, v. pronomin.

PROMENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se promène, ou qui promène quelqu'un.

PROMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui promet légèrement, sans se préoccuper des moyens de tenir sa promesse.

PROMETTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mettre*. Voir ce mot.

Il s'emploie comme verbe neutre ou intransitif, dans le sens de Faire espérer. *Cet enfant promet beaucoup.*

On ne doit employer ce verbe que pour une chose future : *Je vous promets que cela sera.* C'est donc mal s'exprimer que de dire : *Je vous promets que c'est la vérité;* dites, *Je vous assure que, etc.*

PROMOTEUR. s. m. Celui qui prend le soin principal d'une entreprise, d'une affaire. *Il fut un des plus ardents promoteurs de la réforme.*

L'Académie n'indique pas de fém. correspondant.

PROMOUVOIR. v. a. ou transit. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés. *Il a été promu à un grade supérieur.*

PROMPT, PROMPTE. adj. Soudain. On ne prononce pas le second *p* dans ce mot, non plus que dans ses dérivés *promptement, promptitude.*

PRONAOS. s. m. On prononce le *s*. T. d'Architecture. Partie antérieure des temples anciens.

PRONATEUR. adj. m. T. d'Anatomie. Il désigne les muscles de l'avant-bras qui servent à tourner la paume de la main vers la terre.

Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PRÔNEUR. s. m. Celui qui fait un prône. Celui qui aime à louer avec excès. Dans cette dernière acception, on dit au fém. *Prôneuse.*

PRONOMINAL, ALE. adj. T. de Grammaire. Qui appartient au pronom. Au pluriel masc., *pronominaux.*

PRONOM. s. m. T. de Grammaire. Celle des parties d'oraison qui tient ou qui est censée tenir la place du nom substantif (Acad.). Voir aux mots JE, TE,

IL, ME, MOI, LE, LA, LES, etc.

A l'impératif, les pronoms compléments se placent après le verbe si la proposition est affirmative, et avant le verbe, si elle est négative : *Suis-nous. Va-t'en. Ne nous suis pas. Ne t'en va pas.*

Hors de l'impératif, ils précèdent toujours le verbe. *Tu nous suivras. Tu ne nous suivras pas.*

On dit : *Attendons-nous-y, placez-vous-y;* mais le goût proscrit les locutions *Attendez-m'y, place-t'y; attendez-moi-s-y, place-toi-s-y,* et même *Attendez-y-moi, places-y-toi.* Il faut prendre un autre tour. *Ayez la bonté de m'y attendre. Veuillez m'y attendre. Vous m'y attendrez. Tu peux t'y placer.*

Lorsque deux impératifs sont unis par l'une des conjonctions *et, ou,* les pronoms compléments du second impératif peuvent le précéder ou le suivre; on peut dire : *Polissez-*le *sans cesse et* le *repolissez,* ou bien, *Polissez-*le *sans cesse et repolissez-*le.

Le pronom complément direct d'un verbe à l'impératif se place avant le complément indirect, immédiatement après le verbe, si la proposition est affirmative: *Donnez-les-moi.* Il se place après le complément indirect, et avant le verbe, si la proposition est négative : *Ne me les donnez pas.* Excepté cependant lorsque le complément indirect est l'un des pronoms *lui, leur : Ne les lui donnez pas.*

Le pronom personnel, complément d'un verbe à l'infinitif, qui complète le sens d'un autre verbe, se place entre les deux verbes ou avant le premier : *Soleil, je* te *viens voir pour la dernière fois* (Racine); ou bien, *Soleil, je viens* te *voir pour la dernière fois.*

Un pronom ne doit pas se rapporter à un substantif qui n'est accompagné ni d'un article ni d'un adjectif déterminatif, lorsque ce substantif n'exprime, avec le secours du mot précédent, qu'une seule idée, comme, par exemple, *faire grâce, faire réponse, demander conseil, se mettre en mer, recevoir avec politesse, etc.,* qui répondent pour le sens aux mots *pardonner, répondre, consulter, s'embarquer, recevoir poliment.* On ne dira donc pas: *Il m'a fait réponse, et* la *voici; Vous les avez reçus avec politesse* qui *les a charmés,* parce que ces phrases reviennent à celles-ci : *Il m'a répondu, et* la *voici; Vous les avez reçus poliment* qui *les a charmés.* Dites : *Il m'a fait* une *réponse, et la voici; Vous les avez reçus avec* une *politesse qui les a charmés.*

Mais on peut très-bien dire : Grâce! grâce! *Seigneur, que Pauline* l'*obtienne* (Corneille). *Quand je me fais* justice, *il faut qu'on se* la *fasse* (Racine). *Il y a beaucoup de* faits, *mais il y a peu de personnes qui* les *observent avec exactitude.* Dans ces phrases, en effet, les substantifs auxquels se rapportent les pronoms ne forment point avec le mot qui les précède une expression qui puisse être remplacée par un seul mot, et le substantif reste substantif.

PRONOSTIC. s. m. Le *c* se prononce fortement. Conjecture, jugement anticipé.

PRONOSTIQUEUR. s. m. Celui qui fait un pronostic.

Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PROPAGATEUR. s. m. Celui qui propage. Ce mot, qui n'est employé qu'au figuré, n'a pas de correspondant fém. *Les amis de l'humanité se font volontiers les propagateurs de la vaccine.*

PROPHÈTE. s. m. Celui qui prédit l'avenir. *Les quatre grands prophètes; les douze petits prophètes.*

PROPHÉTESSE. s. f. Celle qui prédit l'avenir par l'inspiration divine.

PROPHÉTIE. s. f. On prononce *prophécie* (Acad.). Prédiction de l'avenir par inspiration divine.

PROPITIATION. s. f. On prononce *propiciacion. Sacrifice de propitiation. Victime de propitiation,* c.-à-d. pour rendre la Divinité propice.

PROPITIATOIRE. adj. des deux genres. Qui a la vertu de rendre la Divinité propice.

Ce mot est aussi substantif masc.; il signifie, Une table d'or qui était posée au-dessus de l'arche.

PROPORTION. s. f. On prononce *proporcion* (Acad.) Convenance et rapport des parties avec le tout.

En T. de Mathématiques, Égalité de deux ou de plusieurs rapports par différence ou par quotient.

A proportion, en proportion, par proportion. locut. prépositives.

Proportion gardée. locut. adverbiale.

PROPOSANT. part. prés. du v. *proposer,* et s. m. Jeune théologien de la religion protestante qui étudie pour devenir pasteur.

Proposant. adj. m. qui n'est usité que dans cette locution : *Cardinal proposant.*

PROPRE. adj. des deux genres. Il ne se place pas toujours indifféremment avant ou après son substantif, car sa signification change suivant la place qu'il occupe dans la phrase. *Les propres termes d'une lettre* sont les mêmes mots sans y rien changer, rapportés fidèlement. *Des termes propres* sont des mots qui expriment nettement la pensée, et conformément aux règles de la langue.

PROPRIÉTAIRE. s. des deux genres. Celui, celle qui a la propriété d'une chose.

PROPYLÉES. s. m. pl. T. d'Architecture ancienne. Édifice à plusieurs portes qui formait l'entrée principale de l'enceinte d'une citadelle, d'un temple.

PRORATA. s. m. qui n'est employé que dans la locution adverbiale : *Au prorata de.*

PROROGER. v. a. ou transit. Voir PROLONGER.

PROSATEUR. s. m. Celui qui écrit en prose. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PROSCÉNIUM. s. m. On prononce *proscéniome* (Acad.). Partie du théâtre qui, chez les anciens, correspond à ce que nous appelons l'avant-scène.

PROSCRIPTEUR. s. m. Celui qui proscrit. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PROSCRIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *écrire*.

PROSECTEUR. s. m. On prononce fortement le *s*. T. d'Anatomie. Celui qui prépare les dissections pour un professeur.

PROSPECTUS. s. m. On prononce le *s* final. Espèce de programme pour annoncer un ouvrage.

PROTECTEUR. s. m. Défenseur, patron. Le fém. correspondant est *protectrice*.

PROTÉE. s. m. Personnage mythologique qui changeait à volonté de forme et de figure.

PROTESTANT. part. prés. du v. *protester*, et subst. masc. Nom que l'on donne aux luthériens, aux calvinistes et aux anglicans. Au féminin, *protestante*.

PROU. adv. Assez, beaucoup. Il est vieux, et ne s'emploie que dans ces locutions familières : *Peu ou prou. Ni peu ni prou.*

PROUE. s. f. Partie de l'avant d'un navire.

PROVÉDITEUR. s. m. Nom d'un officier public dans l'ancienne république de Venise.

PROVENANT. part. prés. du v. *provenir*, et adj. verbal. Qui provient. *Les biens provenants de ses aïeux.*

PROVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir*.

PROVERBIAL, ALE. adj. Qui a rapport au proverbe. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masc. D'après G.-Duvivier et Laveaux, on pourrait dire *proverbiaux*.

PROVINCIAL, ALE. adj. Qui appartient à une province.

On dit substantivement, *Un provincial, une provinciale*, c.-à-d. une personne de province. Au pluriel masc., *provinciaux*.

PROVISEUR. s. m. Celui qui dirige un lycée impérial. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

PROVISOIRE. adj. des deux genres. Ce qui se fait préalablement, en attendant une mesure définitive. On l'emploie aussi comme subst. masc. *Faire cesser le provisoire.*

PROVOCATEUR. adj. m. Celui qui provoque. Au fém., *provocatrice*.

PRUDE. adj. des deux genres. Qui affecte un air de sagesse, de circonspection. *Un air prude* (Acad.).

Ce mot est aussi subst. fém.; il ne se dit alors que des femmes. *C'est une prude.*

PRUDENCE. s. f. Vertu qui fait apercevoir et éviter les dangers et les fautes.

Ce mot ne s'emploie pas au plur.

PRUNE DE REINE-CLAUDE. s. f. Voy. REINE-CLAUDE.

PSYCHOLOGIE. s. f. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. On prononce *ch* comme *k* dans ce mot, ainsi que dans PSYCHOLOGIQUE. adj. des deux genres, PSYCHOLOGISTE et PSYCHOLOGUE.

PUANT. part. prés. du v. *puer*,

et adj. dont le fém. est *puante*.

Puant est employé comme subst. masc. dans le sens de Grossier, impudent. Il est populaire.

PUBLIC, IQUE. adj. Qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple. *Personnes publiques*, c.-à-d. qui exercent quelque emploi. *Vie publique*, les actes d'un homme revêtu de quelque dignité. *Vie privée*, vie particulière et domestique.

Public. s. m. Se dit du peuple en général.

En public. locut. adv. En présence de tout le monde.

PUCE. s. f. Petit insecte sans ailes qui se nourrit du sang de l'homme et de divers animaux.

PUCE, désignant la couleur, est invariable. *Rubans puce*, c.-à-d. de la couleur de la puce.

PUDEUR. s. f. Honte honnête, excitée par la crainte de blesser la décence, la modestie. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

PUER. v. n. ou intransit. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps ci-après : INDIC. Prés. *Je pue, tu pues, il pue; nous puons, vous puez, ils puent.*— Imparf. *Je puais, tu puais, il puait; nous puions, vous puiez, ils puaient.* — Futur. *Je puerai, tu pueras, il puera; nous puerons, vous puerez, ils pueront.* — CONDIT. Prés. *Je puerais, tu puerais, il puerait; nous puerions, vous pueriez, ils pueraient.*

PUÎNÉ, PUÎNÉE. adj. Qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs. On l'emploie aussi substantivement comme synonyme de *cadet*.

PUIS. adv. de temps. Ensuite, après. Il s'emploie aussi comme adv. de lieu.

PUISARD. s. m. Espèce de puits absorbant. Le *d* ne se prononce pas, même lorsqu'il est suivi d'une voyelle.

PUISQUE. conjonct. qui sert à marquer une cause, un motif, une raison.

L'*e* s'élide devant les pronoms *il, elle, on*, et devant *un, une*.

PUISSANCE. s. f. Pouvoir, autorité. Ce mot n'est employé au pluriel que dans le sens de Facultés : *les puissances de l'âme*; dans le sens d'États, souverains : *Les puissances continentales*; et en parlant de l'une des hiérarchies des anges : *Les trônes, les puissances, les dominations*.

PUISSANT, ANTE. adj. S'emploie familièrement pour gros, gras. Voir au mot USAGE.

PUITS s. m. Trou plus ou moins profond creusé de main d'homme, pour puiser de l'eau. On ne prononce ni le *t* ni le *s*.

PUNAIS, AISE. adj. Qui rend par le nez une odeur infecte.

PUNAISE. s. f. Insecte de forme plate, qui a une odeur très-infecte.

PUNCH. s. m. On prononce *ponche* (Acad.). Liqueur composée surtout d'eau-de-vie ou de rum et de sucre.

PUNISSEUR. adj. et subst. masc. Qui punit. Il n'a pas de correspondant fém.

PUPILLAIRE. adj. des deux

genres. T. de Jurisprudence. Qui appartient au pupille.

On prononce les deux *l* sans les mouiller, dans ce mot et dans les trois mots suivants : *Pupillarité*, s. f. Le temps qu'un enfant est pupille; *Pupille*. s. des deux genres. Personne mineure placée sous l'autorité d'un tuteur. *Pupille*. s. f. T. d'Anat. Ouverture de l'iris de l'œil, la prunelle.

PUS. s. m. Le *s* ne se prononce pas.

PUSILLANIME. adj. des deux genres. On prononce les deux *l* dans ce mot, ainsi que dans *pusillanimité*. s. f.

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide. Au plur. masc., *pyramidaux*.

PYRAMIDALE. s. f. T. de Botanique. Espèce de campanule qui s'élève en pyramide.

PYRÈTHRE. s. m. Sorte de plante.

PYRIQUE. adj. des deux genres. Qui concerne le feu.

Jeux pyriques. Espèce de feu d'artifice. Il ne faut p[illegible] confondre ce mot avec *Pyrite* ni avec *Pyrrhique*.

PYRITE. s. f. T. de Chimie. Combinaison de soufre avec le fer ou le cuivre. Il ne faut pas confondre ce mot avec *Pyrique*.

PYRRHIQUE. adj. f. Il n'est usité que dans cette expression: *La danse pyrrhique*, danse militaire inventée par Pyrrhus, fils d'Achille. On l'emploie aussi substantivement, *La pyrrhique*.

PYTHIQUES. adj. plur. des deux genres. T. d'Antiquités. *Jeux pythiques*, c.-à-d. Jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes, en l'honneur d'Apollon Pythien. On dit aussi *Les jeux pythiens*.

Q

Q. s. m. Lettre consonne, la dix-septième de l'alphabet. On la nomme *Qu* (*ku*), suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Que* (*ke*), suivant la méthode moderne. — Q ne s'écrit jamais sans être suivi d'un *U*, si ce n'est dans quelques mots où il est final, tels que *Coq*, *cinq*. Les deux lettres QU se prononcent comme s'il n'y avait qu'un simple K, excepté dans les mots qui seront indiqués ci-après (Acad.).

QUADRAGÉNAIRE. adj. des deux genres. On prononce *coua*. *Le nombre quadragénaire*. *Un homme, une femme quadragénaire*, c.-à-d. âgés de quarante ans. En ce sens il est peu usité, et peut se dire aussi substantivement.

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. On prononce *coua*. Appartenant au carême. Il n'a point de plur. masc. Ce pluriel, s'il était nécessaire, serait *quadragésimaux*.

QUADRAGÉSIME. s. f. On prononce *coua*. Il n'est usité que dans cette phrase : *Le dimanche de la Quadragésime*.

QUADRANGULAIRE. adj.

des deux genres. Ayant quatre angles. On prononce *coua*. T. de Géométrie.

QUADRAT. adj. m. T. d'Astronomie. On prononce *coua*. Il n'est usité que dans cette locution : *Quadrat aspect*.

QUADRAT. s. m. T. d'Imprimerie. On prononce et l'on écrit souvent *cadrat*.

QUADRATIN. s. m. T. d'Imprimerie. On prononce et l'on écrit souvent *cadratin*.

QUADRATRICE. s. f. T. de Géométrie. On prononce *coua*.

QUADRATURE. s. f. T. de Géométrie et d'Astronomie. On prononce *coua*.

QUADRATURE. s. f. T. d'Horlogerie. On prononce et l'on peut écrire *cadrature*.

QUADRIENNAL, ALE. adj. Voyez QUATRIENNAL.

QUADRIFIDE, QUADRIFLORE, QUADRILOBÉ, QUADRIVALVE, etc. adj. T. de Botanique. On prononce *coua*.

QUADRIGE. s. m. On prononce *coua*. Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front.

QUADRILATÈRE s. m. On Prononce *coua*. T. de Géométrie. Figure ayant quatre côtés.

QUADRILLE. s. On prononce *cadrille* en mouillant les *ll*. *Quadrille* est fém. lorsqu'il signifie, Troupe de chevaliers du même parti dans un carrousel : *La première quadrille était magnifiquement vêtue*. Il est du masc. lorsqu'il désigne Un groupe de danseurs, ou Une suite de contredanses, et enfin Une espèce de jeu d'hombre.

QUADRINÔME. s. m. T. d'Algèbre. On prononce *coua*.

QUADRUMANE, QUADRUPÈDE. adj. des deux genres, qui se prennent aussi substantivement. On prononce *coua*.

QUADRUPLE. s. m. — **QUADRUPLER.** v. a. ou transit. On prononce *coua*.

QUAIAGE. s. m. On écrit ordinairement *quayage*. Droit de quai.

QUAKER ou **QUACRE.** s. m. Secte religieuse en Angleterre et aux États-Unis. On prononce *couacre*. Le fém. est *quakeresse*.

QUAND. adv. de temps. Lorsque, dans le temps que, dans quel temps : *Quand Dieu créa le monde. J'irai vous trouver, mais je ne puis dire quand.* Il est aussi conjonction, et alors il signifie, Encore que, quoique, alors même que : *Quand je le voudrais, je ne le pourrais pas.* En ce sens il veut le verbe suivant au conditionnel. — Devant une voyelle, le *d* de *quand* se prononce comme *t* : *Quand il viendra.* (Voyez QUANT.)

QUANQUAM. s. m. On prononce *couancouame*. Ancien terme de Collége désignant une harangue latine que prononçait un écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie.

QUANQUAN. s. m. Terme corrompu du latin *quanquam*. On prononce et l'on écrit ordinairement *cancan*. Il se dit po-

pulairement des Bavardages dans lesquels il entre de la médisance.

QUANT. adv. Il est toujours suivi de la préposition *à*, et signifie, *à l'égard de*, *pour ce qui est de*. *Quant à lui, il en usera comme il lui plaira. Quant à ce qui est de moi.* (Voy. **Quand**.)

Quant à, suivi de *moi* ou de *soi*, se prend aussi substantivement : *Tenir son quant-à-moi, son quant-à-soi.*

QUANTES. adj. f. pl. Il n'a point de singulier, et n'est usité que dans ces locutions familières : *Toutes et quantes fois, toutes fois et quantes.* Ce mot a vieilli, et n'est plus usité que parmi le peuple.

QUARRE. s. f. — **QUARRÉ**. adj. et s. — **QUARRÉMENT**. adv. — **SE QUARRER**. v. a. ou transit. et pronomin. — **QUARRURE**. s. f. On écrit plus souvent *carre, carré, carrément, se carrer, carrure.*

QUARTENIER. s. m. On écrit aussi *quartinier*. Officier de ville qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier.

QUARTIDI. s. m. On prononce *couartidi*. Quatrième jour de la semaine du calendrier républicain.

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Le plur. est *quartiers-maîtres*. *Des quartiers-maîtres-trésoriers.*

QUARTIER-MESTRE. s. m. Autrefois maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. Le *s* de *mestre* se prononce. Le plur. est *quartiers-mestres.*

QUARTILE. adj. T. d'Astrologie. On prononce *couartile.*

QUARTINIER. s. m. On écrit aussi *quartenier*. (Voir ce mot.)

QUARTO (IN). Voy. **In-dix-huit**.

QUARTZ. s. m. T. de Minéralogie. On prononce *couartz.*

QUARTZEUX, EUSE. adj. On prononce *couartzeux.*

QUASI-CONTRAT. s. m. Le plur. est *quasi-contrats.*

QUASI-DÉLIT. s. m. Le pl. est *quasi-délits.*

QUASIMODO. s. f. On prononce *casimodo*. Le dimanche de la Quasimodo.

QUATERNAIRE. adj. des deux genres. On prononce *coua*. Qui vaut quatre ou qui est divisible par quatre.

QUATERNE. s. m. L'Académie prononce *caterne*. Quelques grammairiens veulent qu'on dise *couaterne* ; cette prononciation n'est pas usitée.

QUATRE. adj. numéral invariable. *Les quatre points cardinaux.*

Entre quatre yeux. Selon l'Académie, on prononce *ordinairement*, par euphonie, *entre quatre-z-yeux*. La prononciation *entre quatre yeux* nous paraît préférable.

QUATRE-TEMPS. s. m. Le plur. est *Quatre-Temps.*

QUATRE-VINGTS. adj. num. des deux genres. *Quatre-vingts hommes*. On l'écrit sans *s* lors-

qu'il précède un autre adjectif de nombre : *Quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-deux*. En vertu de cette règle, on écrit *quatre-vingt mille* et *quatre-vingts millions*, parce que *mille* est adjectif numéral, tandis que *million* est substantif. (Voir ces mots.)

On écrit aussi *quatre-vingt* sans *s*, lorsque ce mot est employé comme adjectif numéral ordinal pour *quatre-vingtième*; exemple : *Page quatre-vingt*.

QUATRIENNAL, ALE. adj. Il se dit D'une charge qui s'exerce de quatre années l'une. On prononce *catriennal*. On écrit aussi *quadriennal*. Le plur. est *quatriennaux*.

QUATUOR. s. m. On prononce *couatuor*. L'Académie ne met point de *s* au pluriel : *Les quatuor de ce compositeur sont fort estimés*. Elle écrit cependant *des duos, des trios;* nous ne saurions donc blâmer le pluriel *quatuors*, qui se lit sur tous les recueils de musique à quatre parties.

QUAYAGE. s. m. Droit de quai. On écrit aussi *quaiage*.

QUE. pron. conjonctif ou relatif, des deux genres et des deux nombres. En parlant des choses, il peut se dire pour *pendant lequel, dans lequel : L'hiver qu'il fit si froid. Le jour que cela est arrivé* (Acad.). — On dit *Dans le temps que...*, *dans le moment que...*, ou bien *Dans le temps où...*, *dans le moment où...* (Voir OÙ.)

Les *que* et les *qui* en cascade, c.-à-d. se succédant graduellement, font un effet très-désagréable. Ne dites pas : *C'est un service qu'il a cru qu'il me rendrait. C'est une entreprise que je ne puis croire qui réussira*. Ce tour, que l'on rencontre assez fréquemment chez les écrivains des deux derniers siècles, et particulièrement dans Fontenelle, est aujourd'hui proscrit; on dit plus élégamment : *C'est un service qu'il a cru me rendre. C'est une entreprise à la réussite de laquelle je ne puis croire*.

Après le pronom *que*, le verbe ne doit être mis au subjonctif que lorsqu'il s'agit d'un acte à venir et douteux : *Je veux acheter des marchandises* que *je* puisse *bien revendre;* je désire pouvoir bien les revendre, mais cela n'est pas certain. Si l'on est assuré d'avance de vendre bien ces marchandises, on dira avec l'indicatif : *Je veux acheter des marchandises* que *je* pourrai *bien revendre*.

QUE. conjonction. On peut faire usage de *que* pour éviter la répétition de certaines conjonctions, telles que *comme, si, quand, etc.* : mais alors *que* ne tient pas réellement la place de ces conjonctions; il y a toujours, dans ce cas, ellipse de la partie de la phrase qui donne lieu à l'emploi de la conjonction *que*; exemples : Comme *l'ambition n'a pas de frein, et* que *la soif des richesses nous consume tous, etc.*; c.-à-d., *et comme il se fait* que *la soif, etc.* Si *vous plaidez vous-même, et* que *vous alliez le lendemain chez l'un de vos juges, etc.* (La Bruyère); c.-à-d., *et s'il arrive* que *vous alliez, etc.*

Dans beaucoup de cas, il est indifférent d'employer ou non la conjonction *que*; exemples: *Peut-être viendra-t-il*, *peut-être qu'il viendra* (Académ.). *Quelle folie d'agir ainsi! quelle folie que d'agir ainsi!* (Id.) *C'est une belle chose de garder le secret, c'est une belle chose que de garder le secret* (Id.) *Cette proposition ne laisse pas d'être vraie, ne laisse pas que d'être vraie* (Id.). On dit dans le style familier : *Si j'étais que de vous*, pour Si j'étais à votre place; et plus ordinairement: *Si j'étais de vous* (Acad.).

Que et *que de* devant un infinitif ont un sens différent : *Elle ne fait que sortir*. c.-à-d. Elle ne fait rien autre que sortir, elle sort à chaque instant. *Elle ne fait que de sortir*, Elle vient de sortir.

La conjonction *que* ne commande jamais l'emploi du subjonctif, le mode du verbe dépend toujours de l'idée exprimée avant le *que*. Voir Mode.

QUEL, QUELLE. adj. dont on se sert ordinairement pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, son nom, ses qualités, etc. Il ne faut pas le confondre avec *quelque*, signifiant *quel que soit le*, *quelle que soit la*. On ne dira pas : *Je partirai* quel *temps qu'il fasse*, *quelle réponse que je reçoive*; mais *Je partirai quelque temps qu'il fasse*, *quelque réponse que je reçoive*. (Voir Quelque.)

Quel et *tel*. Voyez Tel.

QUELQUE. adject. des deux genres. *Quelques écrivains ont traité ce sujet*. *Quelques efforts que vous fassiez*. Il est aussi adverbe : *Quelque puissants qu'ils soient, je ne les crains pas* (Acad.).

On écrit *quelque* en un seul mot, et *quel que* en deux mots (*quel* adjectif, et *que* conjonction.)

Écrivez *quel que*, féminin *quelle que*, lorsque cette locution est immédiatement suivie du verbe : *Quels que soient vos desseins* (Acad.). *Quelle que soit votre intention* (Id.); ou bien lorsqu'elle n'est séparée du verbe que par un pronom personnel sujet : *Un trône, quel qu'il soit, n'est point à dédaigner*.

Écrivez *quelque* en un seul mot, lorsqu'il est placé immédiatement avant un substantif, un adjectif ou un adverbe. Il est alors variable s'il est adjectif, invariable s'il est adverbe.

1° *Quelque* est adjectif et prend la lettre *s* au pluriel, lorsqu'il précède immédiatement le substantif : *Quelques efforts que vous fassiez* (Académie); ou bien lorsqu'il n'est séparé du substantif que par un adjectif : *De quelques superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine* (Bossuet).

2° *Quelque* est adverbe, et par conséquent invariable, lorsqu'il est placé devant un adjectif non suivi d'un substantif: *Quelque puissants qu'ils soient, je ne les crains pas* (Acad.); et lorsqu'il modifie un adverbe : *Quelque adroitement qu'il s'y prenne* (Id.). — Il est encore adverbe dans le sens d'*environ*: *Il y a quelque soixante ans* (Id.).

Remarque importante sur la règle. Si l'adjectif précédé de *quelque* est suivi d'un substantif formant l'attribut de la proposition, *quelque* est adverbe et reste invariable : *Quelque bons traducteurs qu'ils soient, ils ne comprendront pas ce passage.* En effet, tout attribut exprime une manière d'être : le substantif attribut est donc employé adjectivement, et le modificatif *quelque* est adverbe. C'est ainsi que l'on dirait : Si *bons traducteurs qu'ils soient*, ou Tout *bons traducteurs qu'ils sont.*

Le mot *quelque* ne prend l'apostrophe que dans *quelqu'un, quelqu'une.*

Après *quelque... que*, le verbe se met au subjonctif : *Quelques efforts que vous* fassiez. *Quelque puissants qu'ils* soient. Mais *quelque... que*, dans le sens de *peu nombreux*, veut l'indicatif : *Ce sont quelques livres que j'*ai achetés.

QUELQUE CHOSE. Voy. *Chose.*

QUELQU'UN, UNE. subst. signifiant Un, une entre plusieurs : *Nous attendons des hommes, il en viendra quelqu'un. Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons quelqu'une.*

Quelqu'un, pris absolument, s'emploie pour les deux genres, et signifie une personne : *Quelqu'un m'a dit. J'attends ici quelqu'un.* C'est pourquoi *Quelqu'une m'a dit, J'attends ici quelqu'une,* ne sont point des locutions françaises. Au pluriel, on dit absolument : *Quelques-uns assurent le contraire;* mais on ne dirait pas, en employant *quelques-uns* comme complément du verbe : *Je connais quelques-uns.* Il faut dire avec le pronom *en* : *J'en connais quelques-uns;* et, dans ce cas, *quelques-uns* n'est point pris absolument, il est en rapport avec un substantif énoncé auparavant, et dont le pronom *en* rappelle l'idée.

QU'EN-DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. Il ne prend point de *s* au pluriel : *Des qu'en-dira-t-on.*

QUERELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

QUÉRIMONIE. s. f. On prononce *cuérimonie.* T. d'Officialité. Requête présentée au juge d'Église.

QUERIR. v. a. ou transit. et défectueux. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif et avec les verbes *aller, venir, envoyer.* Il a vieilli. L'Académie écrit *querir* et non *quérir.*

QUESTEUR. s. m. On prononce *cuésteur.* Ancien magistrat romain ; se dit aujourd'hui, dans certains corps, des membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds : *Il est un des questeurs de la chambre des députés.*

QUESTURE. s. f. On prononce *cuésture.* Charge du questeur.

QUEUE-DE-CHEVAL. Plante. — **QUEUE-DE-COCHON.** Espèce de tarière. — **QUEUE-DE-LION** et **QUEUE-DE-POURCEAU.** Plantes. — **QUEUE-DE-RAT.** Lime ronde. — **QUEUE-DE-RENARD** et **QUEUE-DE-SOURIS.** Plantes. Tous ces

substantifs composés sont du féminin; au pluriel, on met un *s* au mot *queue* seulement.

QUI. pronom relatif ou conjonctif. Il est du genre, du nombre et de la personne de son antécédent, c.-à-d. du substantif ou du pronom dont il tient la place; et il s'emploie ordinairement comme sujet du verbe. Il suit de là que le verbe, ayant pour sujet le pronom *qui*, prend la forme que lui imposerait l'antécédent de *qui*, si cet antécédent était lui-même sujet du verbe. Tout consiste donc à savoir quel est l'antécédent. Voyons des exemples :

1°

Paris nous méconnait, Paris ne veut pour (maître,
Ni MOI QUI SUIS son roi, ni VOUS QUI DEVEZ (l'être.
(VOLTAIRE.)

Qui suis, à la première personne du singulier, parce que *moi* est l'antécédent de *qui* (moi, *lequel moi* suis). *Qui devez*, deuxième personne plurielle, à cause de l'antécédent *vous* (vous, *lequel vous* devez).

Remarque. Racine a dit :

Britannicus est seul; quelque ennui qui le (presse,
Il ne voit à son sort que MOI QUI S'INTÉRESSE.

Voltaire a dit aussi : *Il n'avait que* moi qui pût *le secourir;* et Fénelon : *Il n'y a que* vous *seul* qui puisse *débrouiller une affaire si embarrassée*. Domergue a condamné ces formes; il aurait voulu *qui m'intéresse, qui pusse, qui puissiez*. Domergue et tous ceux qui l'ont copié n'ont pas compris ces phrases, ils n'ont pas su les analyser. Incontestablement il faut dire : *On ne voit* nul autre *que* moi, *on ne voit* personne autre *que* moi qui s'intéresse *à cet homme*. Or, si l'on fait ellipse de *nul autre, personne autre*, il reste : *On ne voit que* moi qui s'intéresse *à cet homme*, phrase on ne peut plus correcte, parce que l'antécédent de *qui* n'est point le pronom *moi*, mais *nul autre* ou *personne autre*, sous-entendu. Eh bien! dans les phrases de Racine, de Voltaire et de Fénelon, les mêmes mots sont nécessairement sous-entendus; ce que prouve invinciblement l'emploi de *ne* et de *que : Il ne voit* nul autre *que moi* qui s'intéresse *à son sort. Il n'avait* personne autre *que moi* qui pût *le secourir. Il n'y a* nul individu autre *que vous seul* qui puisse *débrouiller, etc.* Ainsi, dit avec raison M. Dessiaux, toutes les fois que l'on peut sous-entendre *personne, nul autre, nul individu*, il est permis, dans des phrases semblables, d'imiter Voltaire, Racine, Fénelon. On peut aussi suivre l'usage ordinaire, c.-à-d. donner pour antécédent au relatif *qui* le pronom *moi, toi, nous, vous, lui, etc.*, qui le précède : *Il ne voit que moi qui m'intéresse, Il n'y a que vous qui puissiez, etc.* Cette construction est moins grammaticale que l'autre, mais elle a pour cause l'attraction qu'exerce sur le relatif *qui* le pronom personnel qui le précède.

2° *C'est* moi SEUL qui suis *coupable* (Marmontel). L'adjectif qui précède le relatif *qui* n'est point l'antécédent de ce relatif. Dans l'exemple, *qui se*

rapporte à *moi*, et non à *seul*.

3° *Tu étais* le seul qui pût *me dédommager*, *etc.* (Montesquieu); c.-à-d., *tu étais* le seul HOMME qui pût *me dédommager*. Lorsque l'adjectif est précédé de l'article ou d'un adjectif déterminatif, il y a un substantif de sous-entendu, et c'est ce substantif qui est l'antécédent du pronom *qui*. Voltaire a dit par la même raison : *Vous êtes* le premier qui ait *commandé son souper chez soi*; c.-à-d., *vous êtes* le premier GRAND SEIGNEUR qui ait *commandé*, *etc.* Néanmoins, les pronoms personnels peuvent être, par attraction, antécédents de *qui :* Vous *êtes le seul qui vous plaigniez* (Massillon). Je *suis le premier qui ai fait connaître Shakspeare aux Français* (Voltaire).

4° *Je suis* Diomède, *roi d'Étolie*, qui blessai *Vénus au siége de Troie* (Fénelon). *Je suis tenté de croire que vous êtes* Minerve, qui êtes venue *instruire*, *etc.* (Le même). Le substantif propre, antécédent de *qui*, est de la première, de la seconde ou de la troisième personne, selon qu'il désigne la personne qui parle, celle à qui l'on parle, ou celle de qui l'on parle. — Le substantif commun, placé en apostrophe, c.-à-d. désignant la personne à qui l'on parle, est aussi de la seconde personne : *C'est là que vous me vîtes*, *ô grande* déesse qui habitez *cette île* (Fénelon)!

Si le substantif propre est précédé de *ce*, il est de la troisième personne : *N'êtes-vous plus* cet Ulysse qui a combattu *tant d'années contre les Troyens?*

On devra dire : *Je ne suis pas* Samson, qui a fait *écrouler les voûtes du temple* (Lemare); car *moi* et *Samson* nous sommes deux personnes distinctes; or, celui de nous deux qui a fait écrouler les voûtes, ce n'est pas *moi :* donc, *qui a fait écrouler* n'est pas relatif à *moi*, mais à *Samson*.

5°

JE suis LA VÉRITÉ qu'on invoque toujours
Et QUI pourtant n'a point d'asile.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

c.-à-d., *Je suis* la vérité, laquelle vérité *on invoque toujours*, *et* laquelle vérité *n'a pourtant point d'asile.* L'idée dominante est ici *la vérité*, et ce substantif est l'antécédent de *qui*.

. . . JE suis, dit-on, UN ORPHELIN,
Entre les bras de Dieu jeté dès MA naissance,
Et QUI de MES parents n'EUS jamais connaissance.
(RACINE.)

C'est *moi*, pauvre orphelin, qui fus jeté dès ma naissance entre les bras de Dieu; c'est *moi* qui n'eus jamais connaissance de *mes* parents : évidemment *moi* est l'idée dominante.

On voit par là que lorsque deux mots, substantif et pronom, désignent la même personne, le même objet, celui des deux qui exprime l'idée dominante est l'antécédent du pronom *qui*. — Le substantif est nécessairement antécédent, s'il est précédé de l'adjectif déterminatif : *Êtes-vous encore* ce *même* grand seigneur qui venait *souper chez un misérable poëte* (Boileau)? Le pronom *celui* est aussi le mot

dominant : *Je suis celui*, *je ne suis point* celui qui *vous* a accusé. — Si la première proposition était négative, le pronom personnel sujet ne serait point antécédent ; car l'attribution exprimée par la proposition ayant *qui* pour sujet ne conviendrait point à la personne désignée par ce pronom personnel : *Je ne suis point* un orphelin qui *n'eut jamais connaissance de ses parents.*

6o *Voici*, *messieurs*, une des actions *de sa vie*, qui est *si belle et si extraordinaire*, *que je ne puis me résoudre à la passer sous silence* (Fléchier) ; c.-à-d., *laquelle action est si belle*, *etc.* — *Nous combattrons pour* un des héros grecs qui ont renversé *la ville de Priam* (Fénelon) ; c.-à-d., *lesquels héros ont renversé*, *etc.* Ainsi, après *un de*, *une de*, suivi d'un substantif pluriel, l'antécédent du pronom *qui* est le substantif pluriel, ou bien ce même substantif sous-entendu au singulier, selon que l'attribution exprimée par la proposition ayant *qui* pour sujet convient au substantif pluriel ou au substantif singulier.

L'emploi de *qui* présente encore quelques difficultés. Lorsqu'il est précédé d'une préposition, il ne se dit guère que des personnes et des choses personnifiées : *Philippe fut assassiné par Pausanias*, à qui *il n'avait pas rendu justice* (Bossuet). *O rochers escarpés ! c'est à vous que je me plains*, *car je n'ai que vous* à qui *je puisse me plaindre* (Fénelon). Les poëtes ne s'astreignent pas à cette règle : *Soutiendrez-vous un faix* sous qui *Rome succombe* (Corneille) ? En prose, dans le style élevé, on trouve aussi *de qui*, *à qui*, en rapport avec un substantif de chose.

On dit : *C'est votre illustre mère* à qui *je veux parler* (Racine), ou *c'est à votre illustre mère que*, *etc.* *C'est elle* dont *je tiens cette illustre naissance* (Corneille), ou *c'est* d'elle que *je tiens*, *etc.* Mais on ne dirait pas bien : *C'est à votre illustre mère* à qui, etc. ; *C'est* d'elle de qui *ou* dont *je tiens*, *etc.* Ni avec Boileau : *C'est à* vous, *mon esprit*, à qui *je veux parler.* L'idée complémentaire étant exprimée une première fois par les mots *à votre illustre mère*, *d'elle*, *à vous*, elle ne doit point l'être une seconde fois par les compléments *à qui*, *de qui* ou *dont.*

Il ne faut point séparer le pronom conjonctif de son antécédent, lorsqu'il peut résulter de cette construction une équivoque ou de l'obscurité. Mais nous ne saurions condamner, comme l'ont fait quelques grammairiens, les phrases suivantes, dont le sens est parfaitement clair : *La déesse*, *en entrant*, qui *voit la nappe mise* (Boileau). *Un loup survint à jeun*, qui *cherchait aventure* (La Fontaine). *Un homme restait seul*, qui *avait été employé sous le ministère des étrangers* (Rulhières).

Il ne faut pas non plus accumuler les *qui* avec des rapports différents : *Ce tableau*, qui *est l'ouvrage d'un peintre* qui *est resté inconnu*, *et* qui *n'a coûté qu'une centaine de francs*, *est*

admiré de tout homme qui *se connaît en peinture*. Le premier *qui* se rapporte à *tableau*, le second à *peintre*, le troisième encore à *tableau*, le dernier à *homme*. Il est beaucoup mieux de dire, en supprimant les pronoms qui ont des rapports différents : *Ce tableau*, qui *est l'ouvrage d'un peintre inconnu, et* qui *n'a coûté qu'une centaine de francs, est admiré de tous les connaisseurs*.

Qui en cascade. Voir QUE.

Qui des deux. Voir OU.

Qui que ce soit. Cette locution veut toujours le subjonctif dans la proposition complémentaire.

QUIA. On prononce *cuia*. T. emprunté du latin, usité seulement dans ces phrases proverbiales : *Être à quia, mettre à quia*, Être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre.

QUIBUS. s. m. On prononce *cuibusse*. Terme populaire qui n'est guère usité que dans cette phrase : *Avoir du quibus*, Être riche.

QUICONQUE. pron. masc. indéfini, qui n'a point de plur. Ce mot signifie *tout homme qui, toute personne qui*; c'est pourquoi il est toujours ou sujet de deux verbes : *Quiconque* veut *être homme* doit *savoir redescendre* (J. J. Rousseau); ou bien il est employé en même temps comme complément et comme sujet : *Il est esclave né* de *quiconque l'achète* (Boileau). Il suit de là qu'il n'est pas nécessaire de rappeler le pronom *quiconque* par le pronom *il* devant le verbe de la seconde proposition; ce serait mal s'exprimer que de dire : *Quiconque veut être homme*, il *doit savoir redescendre*; et *Il est esclave né de quiconque* il *l'achète*.

Quiconque est quelquefois féminin et peut être suivi d'un adjectif de ce genre, lorsqu'il a précisément rapport à une femme : *Mesdames, quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir* (Acad.). Dans ce cas, comme on le voit, *quiconque* n'est plus employé dans un sens général; il est accompagné du déterminatif *de vous*, désignant des dames.

QUIDAM. s. m. On prononce *kidan*. Le fém. correspondant est *quidane*. T. de Palais et d'Officialité, qui s'emploie pour désigner les personnes dont on ignore ou dont on veut taire le nom. Il se dit aussi quelquefois par mépris dans la conversation, mais seulement au masculin : *Je fus accosté par un certain quidam*.

QUIDDITÉ. s. fém. On prononce *cui*, et l'on fait sentir les deux *d*. T. de Philosophie scolastique signifiant ce qu'une chose est en elle-même.

QUIESCENT, ENTE. adject. On prononce *cui*. T. de Grammaire hébraïque. Lettres qui ne se prononcent point.

QUIET, ÈTE. adj. On prononce *cui*. Tranquille, calme. Il est vieux.

QUIÉTISME. s. m. On prononce *cui*. Erreur de certains mystiques qui faisaient consister la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction

complète de l'âme, et négligeaient les bonnes œuvres.

QUIÉTISTE. adj. des deux genres. et subst. On prononce *cui*. Qui suit les erreurs du quiétisme.

QUIÉTUDE. s. f. *Qui* se prononce comme le pronom *qui*.

QUINA. s. m. Voyez QUINQUINA.

QUINAIRE. adj. des deux genres. On prononce *cui*. T. de Mathématiques. Se dit d'un nombre divisible par cinq.

QUINAIRE. s. m. T. d'Antiquités. *Qui* se prononce comme le pronom *qui*.

QUINCAILLE. s. f. — **QUINCAILLERIE.** s. fém. — **QUINCAILLIER.** s. m. On écrit aussi, mais moins souvent, *clincaille, clincaillerie, clincaillier*.

QUINDÉCAGONE. s. m. T. de Géométrie. — **QUINDÉCEMVIRS.** s. m. pl. T. d'Antiquités. On prononce *cuin*.

QUININE. s. f. T. de Chimie. Substance extraite de diverses espèces de quinquina. *La quinine ne s'administre que combinée avec l'acide sulfurique.*

QUINQUAGÉNAIRE. adject. des deux genres. On prononce *cuincouagénaire*. Qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUAGÉSIME. s. f. On prononce *cuincouagésime*. Le dimanche de la Quinquagésime.

QUINQUE. s. m. On prononce *cuincué*. T. de Musique emprunté de l'italien. Morceau de musique à cinq parties. Le plur. est *quinque*.

QUINQUENNAL, ALE. adj. On prononce *cuincuennal*. Qui dure cinq ans. Le plur. est *quinquennaux*.

QUINQUENNIUM. s. m. On prononce *cuincuenniome*. Mot emprunté du latin. Cours d'études de cinq ans. Il a vieilli et n'a point de pluriel.

QUINQUERCE. s. m. On prononce *cuincuerce*. T. d'Antiquités.

QUINQUÉRÈME. s. fém. On prononce *cuincuérème*. T. d'Histoire et d'Antiquités.

QUINQUINA. s. m. On dit aussi *quina*.

QUINTAL. s. m. Le plur. est *quintaux*.

QUINTETTO. s. m. On prononce *cuin*. T. de Musique. Le plur. est *quintetti*.

QUINTIDI. s. m. On prononce *cuintidi*. Le cinquième jour de la semaine du calendrier républicain.

QUINTIL, ILE. adject. On prononce *cuintil*. T. d'Astrologie.

QUINTUPLE. adj. des deux genres et subst. — **QUINTUPLER.** v. a. ou transit. On prononce *cuintuple, cuintupler*.

QUINZE-VINGTS. s. m. pl. Hôpital fondé à Paris par saint Louis, pour trois cents aveugles. L'Académie écrit au singulier *un quinze-vingt;* le sens exige *un quinze-vingts*, c.-à-d. Un homme des *Quinze-Vingts*.

QUIPROQUO. s. m. L'Académie écrit au plur. *des quiproquo*. Nous ne voyons pas ce qui empêche d'écrire *des quiproquos;* le mot n'a plus la

forme ni la prononciation latine, il est donc tout à fait français.

QUITTE. adj. des deux genres. Le plur. est *quittes. Nous sommes quittes.*

QUITUS. s. m. On prononce *cui* et l'on fait sentir le *s*. Arrêté ou jugement définitif d'un compte.

QUI-VA-LÀ. Cri d'une personne qui entend du bruit et qui craint quelque surprise. On écrit plus ordinairement *Qui va là?* sans traits d'union, et avec un point d'interrogation.

QUI-VIVE. T. de Guerre. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc. On écrit plus ordinairement *Qui vive ?* sans tiret, et avec un point d'interrogation.

QUOI. pron. qui ne se dit que des choses. *Quoi que*, quelque chose que. Il veut le subjonctif après lui : *Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse* (Boileau). Dans ces sortes de phrases, *quoi* est employé substantivement et dans un sens vague pour *quelque chose, chose quelconque*, et il est complément direct du verbe suivant; le mot *que*, qui le suit, est la conjonction qui joint la proposition subordonnée *vous écriviez* à la locution sous-entendue qui a exigé l'emploi du subjonctif, comme, par exemple : *Je veux, j'admets, dans la supposition*, que vous écriviez *quoi* (chose quelconque), évitez la bassesse. Il ne faut pas confondre *quoi que* avec *quoique*.

QUOIQUE. conjonct. signifiant Encore que, bien que. Elle exige toujours le subjonctif : *Quoiqu'il soit pauvre, il est honnête homme.* On sous-entend quelquefois le verbe *être : Quoique peu riche, il est généreux.*

Il n'est pas élégant de joindre *quoique* à un participe présent ou à un participe passé non accompagné d'un auxiliaire. On ne dira pas : *Quoique étant malade*, ni *quoique venu tard;* il faut, *quoique malade* et *quoique je sois* ou *quoique tu sois venu tard.*

Quoique ne se répète pas dans le second membre de phrase : *Quoiqu'il relève de maladie et qu'il soit encore très-faible.*

La conjonction *quoique* ne prend l'apostrophe que devant *il, elle, on.*

Ne dites pas *quoique ça*, dites *malgré ça*, ou mieux *malgré cela.*

QUOLIBET. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Le plur. est *quolibets.*

QUOTE. adj. Il n'est usité que dans cette locution : *Quote-part*, qui ne s'emploie pas au pluriel. *Il doit payer tant pour sa quote-part.*

QUOTIENT. s. m. On prononce *tient* comme dans *patient.*

R

R. Lettre consonne, s. f. lorsqu'on la nomme *erre*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, et s. m. lorsqu'on l'ap-

pelle *re*, suivant la méthode moderne.

Cette lettre ne se prononce pas à la fin des substantifs et des adjectifs en *ier*, comme *officier, coutelier, grenier, pommier, entier, singulier*, excepté l'adjectif *fier*. On ne la prononce à la fin des verbes en *er* que dans le discours soutenu, et lorsque le mot suivant commence par une voyelle. *Aller à la messe* se prononce *allé-r à la messe*.

Cette lettre est nulle à la fin de plusieurs autres mots, tels que *Alger, altier, berger, danger, léger*.

R se double dans les mots commençant par les articulations *ar, ir* et *cor*, suivies d'une voyelle, comme *arracher, arréter, irrégulier, irriter, correct, corrompre*. Les exceptions sont nombreuses; voici les plus fréquentes : *Ara, Arabe, arabesque, arable, arack, araignée, araser, aratoire, are, arène, aréomètre, aréopage, arête, aride, ariette, aristarque, aristocrate, aristoloche, arithmétique, aromate, arome, aruspice, Iris, ironie, irascible, corail, Coran, coreligionnaire, coriace, coriandre, Corinthien, corollaire, corolle, coronal, corybante, corymbe, coryphée*, et leurs dérivés.

Lorsque cette lettre est double, elle se prononce comme si elle était simple, excepté dans *errer, abhorrer, concurrent, interrègne, narration, terreur, torrent*, et quelques autres; on fait sentir également les deux *r* dans la plupart des mots commençant par *irr : Irrégulier; irrévocable*, ainsi que dans le futur et le conditionnel des verbes *acquérir, mourir, courir*, et leurs dérivés : *J'acquerrai, j'acquerrais, je mourrai, je mourrais, je courrai, je courrais* (Acad.).

RABÂCHEUR. s. m. Celui qui rabâche, qui revient souvent et inutilement sur ce qu'il a dit. Au fém., *rabâcheuse*.

RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin au milieu de la joie. Au plur., *rabat-joie*.

RABATTRE. v. a. ou transit. dans le sens de Rabaisser, faire descendre, abaisser, réprimer, diminuer, etc.; v. n. ou intransit. dans le sens de Quitter un chemin, se détourner. Il se conjugue comme *battre*.

RABOT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Outil de menuisier, servant à aplanir le bois

RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui rabote. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RABOTEUX, EUSE. adj. Inégal, noueux, grossier, rude. *Chemin raboteux, bois raboteux, style raboteux*.

RACCOMMODAGE. s. m. Le travail d'un ouvrier qui a raccommodé, réparé quelque chose de cassé, d'usé, de déchiré.

RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation entre des personnes brouillées.

RACCOMMODEUR. s. m. Ouvrier qui raccommode. Au fém., *raccommodeuse*. *Raccommodeur de faïence. Raccommodeuse de dentelle*.

RACCORD. s. m. T. d'Arts. Le

d ne se prononce pas. Liaison entre deux parties contiguës. Il s'emploie au propre et au figure.

RACCORDEMENT. s. m. Action de faire des raccords. On ne l'emploie qu'au propre.

RACCROC. s. m. On ne prononce pas le *c*. Coup inattendu au jeu, où il y a plus de bonheur que d'adresse.

RACHETER. v. a. ou transit. Il ne double jamais le *t*. On dit : *Je rachète, tu rachètes, etc.*

RACHITIS. s. m. T. de Médecine. On fait sentir le *s*. On dit aussi *rachitisme*. s. m. Maladie qui attaque surtout l'épine du dos.

RACINAL. s. m. Grosse pièce de bois de charpente qui sert à soutenir d'autres pièces. Au plur., *racinaux*.

RACLEUR. s. m. Mauvais joueur de violon. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RACLOIR. s. m. Instrument avec lequel on racle.

RACLOIRE. s. f. Planchette qui sert à raser le dessus d'une mesure pleine, pour faire tomber ce qui dépasse les bords.

RACOLEUR. s. m. Celui qui fait le métier d'embaucher des hommes pour le service militaire. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RACONTEUR, EUSE. s. Celui qui a la manie de raconter.

RADIAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport au radius. L'Acad. ne donne point d'exemple du pl. masc. Nous pensons que l'on peut dire : *Nerfs radiaux.*

RADICAL, ALE. adj. Au pl. m., *radicaux*. *Feuilles radicales. Pédoncules radicaux.*

En T. de Grammaire et de Chimie, on l'emploie substantivement. *Le radical de ce mot. Le potassium est le radical de la potasse.*

RADIS. s. m. Le *s* ne se prononce pas. Sorte de raifort cultivé.

RADIUS. s. m. On prononce le *s*. T. d'Anatomie. Le plus petit des deux os de l'avant-bras.

RADOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui radote, qui tient des discours annonçant peu de suite dans les idées.

RADOUB. s. m. On fait sentir le *b*. T. de Marine. Réparation au corps d'un bâtiment.

RAFFLE. s. f. Voy. **Rafle.**

RAFFINAGE. s. m. Action de raffiner. *Le raffinage du sucre, des métaux*. Ce mot ne s'emploie qu'au propre.

RAFFINEMENT. s. m. Subtilité, excès de recherche. *Les raffinements de la mollesse.*

RAFFINEUR. s. m. Celui qui raffine. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RAFLE. s. f. Grappe de raisin dépouillée de ses grains. Quelques-uns disent *raffe*, et d'autres *râpe* (Acad.).

RAFLE. T. de Jeu. *Faire rafle*, c.-à-d. enlever tout sans rien laisser. Au jeu de dés, *rafle* se dit quand les dés amènent chacun le même point.

RAFRAÎCHISSANT. part. prés. du v. *rafraîchir*, et adj. verbal. *Les sources rafraîchissantes. Les ombrages rafraîchissants.*

RAGE. s. f. Ce mot ne s'emploie pas au pluriel, bien que l'on en trouve quelques exemples dans les poëtes.

RAGER, pour **ENRAGER**, n'est pas français.

RAGOÛTANT. part. prés. du verbe *ragoûter*, et adj. verbal. *Des mets ragoûtants.*

RAIDE. adj. des deux genres. Voy. **ROIDE**.

RAIFORT. s. m. Le *t* ne se fait pas sentir. Plante crucifère, plus connue sous le nom de *rave* ou *radis*. Il y en a de plusieurs espèces.

RAILLERIE. s. f. Action de railler. *Entendre la raillerie*, Avoir la facilité, l'art, le talent de bien railler. *Entendre raillerie*, Ne point s'offenser d'une raillerie dont on est l'objet.

RAILLEUR. s. et adj. Qui aime à railler. Au fém. *railleuse*.

RAINCEAU. s. m. On écrit plutôt *rinceau*. Voy. ce mot.

RAINETTE. s. f. Espèce de petite grenouille. — Sorte de pomme. Voir **REINETTE**.

RAIPONCE. s. f. Plante, espèce de campanule dont les racines se mangent en salade.

RAIS. s. m. plur. Rayons, traits de lumière. Ce mot est vieux.

RAISONNER. v. n. ou intransit. Faire usage de sa raison. Il est verbe actif dans le sens d'Appliquer le raisonnement. Il ne faut pas le confondre avec *résonner*. Voy. ce mot.

RAISONNEUR. s. m. Celui qui raisonne. On le dit en mauvaise part d'un enfant qui importune par des répliques déplacées. Au fém., *raisonneuse*.

RAJEUNIR. v. n. ou intransit. dans le sens de Redevenir jeune; v. a. ou transit. dans le sens de Rendre l'apparence de la jeunesse. Lorsqu'il est neutre, dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, selon que l'on veut marquer l'action ou l'état.

RALLIEMENT. s. m. On prononce *raliment*. T. de Guerre. Rassemblement de troupes après leur dispersion.

RALLIER. v. a. ou transit. On ne prononce qu'un *l* dans ce mot.

RALLONGE. s. f. On ne prononce qu'un *l* dans ce mot, et dans ses dérivés *Rallongement* et *Rallonger*.

RALLUMER. v. a. ou transit. On ne prononce qu'un *l* dans ce mot.

RAMAS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Assemblage de diverses choses.

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau pour descendre les montagnes couvertes de neige.

RAMASSEUR. s. m. Celui qui conduit une ramasse. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

RAMASSIS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*. Assemblage de choses réunies sans choix.

RAMEUR. s. m. Celui qui rame. Il n'a pas de correspondant fém.

RAMEUX, EUSE. adj. Qui a des rameaux nombreux.

RAMILLES. s. f. pl. Petites branches propres à faire des fagots.

RAMOLLISSANT. participe prés. du v. *ramollir*, et adj. verbal. *Les remèdes ramollissants*. On le dit aussi substantivement. Des *ramollissants*.

RAMONEUR. s. m. Celui qui ramone les cheminées. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

RAMPANT. part. prés. du v. *ramper*, et adj. verbal. *Des plantes rampantes. Les animaux rampants.*

RANÇONNEUR. s. m. Celui qui rançonne, qui exige plus qu'il ne lui est dû légitimement. Au fém., *rançonneuse*.

RANCUNIER, IÈRE. adj. et subst. Qui a de la rancune, qui conserve sa rancune. Le mot *rancuneux* n'est pas français.

RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT.** s. m. Réconciliation.

RAPIÉCER. v. a. ou transit. Mettre des pièces pour raccommoder quelque chose.

RAPIÉCETER. v. a. ou transit. Mettre pièces sur pièces. Mettre beaucoup de petites pièces pour raccommoder du linge, des meubles, etc.

RAPPAREILLER. v. a. ou transit. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles qui manquaient. *J'avais six boutons pareils, j'en ai perdu deux; je veux rappareiller les autres.*

RAPPARIER. v. a. ou transit. Rejoindre à une chose une autre chose pour faire la paire. *Rapparier un gant, une boucle d'oreille, une botte, un pigeon, un cheval.*

RAPPELER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *appeler*, et il suit l'orthographe de ce verbe.

Se rappeler. On dit : *Se rappeler quelque chose*, et non *Se rappeler de quelque chose*. Car cette dernière construction voudrait dire *Rappeler à soi de quelque chose. A soi* et *de quelque* chose seraient deux régimes indirects, et le v. actif *rappeler* n'aurait point de régime direct.

On ne dira donc pas non plus, en parlant d'un fait : *Je m'en rappelle*, mais on devra dire *Je me le rappelle*.

Il est, toutefois, d'usage de dire : *Je me rappelle d'avoir vu, d'avoir fait, d'avoir écrit* (Acad.), c.-à-d. Je me rappelle *le fait* d'avoir vu, etc.

On dira très-bien aussi : *Je m'en rappelle toutes les circonstances, je m'en rappelle la forme;* mais ici le pronom *en* est complément des substantifs *circonstances, forme*, et non du v. *se rappeler* : *Je me rappelle toutes les circonstances de ce fait, la forme de cet objet.*

RAPPORT. s. m. **PAR RAPPORT.** locution prépositive. En considération de, en vue de. *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites par rapport à Dieu.*

C'est une faute d'employer *Par rapport* dans le sens de *parce que, par la raison que*.

RAPPORTEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de faire des rapports sur ce qu'il a vu ou entendu. Au féminin, *rapporteuse*.

Rapporteur près d'un comité. Celui qui a été chargé d'examiner une affaire à fond, pour en faire son rapport.

Officier rdpporteur. Celui qui fait les fonctions de juge d'instruction près d'un conseil de guerre ou de discipline.

RAPPORTEUR. s. m. Instrument de Géométrie, pour rapporter sur le papier les angles mesurés sur le terrain.

RAPSODE. s. m. On écrit aussi *Rhapsode*.

RAPSODIE. s. f. L'Acad. écrit aussi *Rhapsodie*.

RAPSODISTE. s. m. L'Acad. écrit aussi *Rhapsodiste*.

RAPT. s. m. On fait sentir le *p* et le *t*. Enlèvement par violence.

RARÉFIANT. part. prés. du v. *raréfier*, et adj. verbal. Qui raréfie.

RASANT. part. prés. du v. *raser*, et adj. verbal. T. de Fortification. *Ligne rasante*.

RASIBUS. prép. On fait sentir le *s* final. Tout près. *La balle lui passa rasibus du front*.

RASSASIANT. part. prés. du v. *rassasier*, et adj. verb. *Des aliments rassasiants*.

RASSEOIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *asseoir*.

RASSURANT. part. prés. du v. *rassurer*, et adj. verbal. *Des nouvelles rassurantes*.

RAT. s. m. Le *t* ne se prononce pas.

RAT DE CAVE, RAT D'EAU, s'écrivent sans traits d'union.

RÂTELEUR. s. m. Ouvrier qui ramasse avec le râteau les foins, les avoines, etc. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RATIONAL. s. m. Morceau d'étoffe que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. Il ne se dit pas au plur.

RATTEINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre*.

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage. Il n'a pas de correspondant fém.

RAVAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode, particulièrement de vieux bas.

RAVIN. s. m. Lieu que la ravine a creusé.

RAVINE. s. f. Espèce de torrent qui tombe impétueusement des montagnes après de grandes pluies.

RAVISSANT. part. prés. du v. *ravir*, et adj. verbal. Qui enlève de force, qui charme, qui séduit. *Les loups ravissants Des odeurs ravissantes*.

RAVISSEUR. s. m. Celui qui ravit, qui enlève avec violence. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RAVOIR. v. a. ou trans. Avoir de nouveau. Il n'est usité qu'à l'infinitif.

RAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*. Faire des raies, effacer, raturer, supprimer.

RAYONNANT. part. prés. du v. *rayonner*, et adj. verbal. *Des visages rayonnants de bonheur.*

RE. Particule qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui sert à indiquer un sens contraire, comme dans *repousser, réagir ;* un sens itératif, comme dans *redire, refaire ;* ou un sens augmentatif, comme dans *relâcher*, rendre plus lâche.

RÉAL, ALE. adj. Qui n'était d'usage qu'en parlant de la principale des galères du roi. *La galère réale. Le pavillon réal.* Cet adj. ne s'emploie qu'au singulier.

RÉAL. s. m. et **RÉALE.** s. f. Pièce de monnaie espagnole. *Le réal d'argent. La réale de billon. Réal* fait au pl. m. *réaux.*

RÉALISTES. s. m. plur. Philosophes qui regardaient les idées abstraites comme des êtres réels.

REBAPTISANTS. s. m. plur. Sectaires hérétiques qui rebaptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés. Le *p* ne se prononce pas.

RÉBARBATIF, IVE. adj. Rude, rebutant. *Rébarbaratif* est un barbarisme.

REBATTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *battre.*

REBELLER (SE). v. pron. Il garde les deux *ll* dans toute sa conjugaison.

REBORD. s m. On ne prononce pas le *d.* Bord élevé, et ordinairement ajouté, replié, renversé.

REBOUILLIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *bouillir;* mais il n'est guère usité qu'à l'infinitif et au participe passé.

REBOURS. s. m. On ne prononce pas le *s.* Sens contraire.

A rebours, Au rebours. Locutions adverbiales et prépositives. En sens contraire, à contre-sens. *A la rebours* est un barbarisme.

REBOURS, OURSE. adj. Revêche, difficile à conduire. On l'emploie plutôt au masc. qu'au fém.

REBROUSSE-POIL (A). locut. adv. A contre-poil.

RÉBUS. s. m. On fait sentir le *s.* Sorte de jeu d'esprit; allusion, équivoque.

REBUT. s. m. On ne prononce pas le *t.* Action de rebuter, chose rebutée.

REBUTANT. part. prés. du v. *rebuter*, et adj. verbal. *Des manières rebutantes.*

RÉCALCITRANT. part. prés. du v. n. *récalcitrer*, et adj. verbal. *Une humeur récalcitrante.*

RECÉLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui recèle des objets qu'il sait avoir été volés.

RECEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui reçoit, qui est chargé de recevoir.

RÉCHAUD. s. m. On ne prononce pas le *d.* Ustensile de ménage qui reçoit du feu, et sur lequel on fait chauffer quelque chose.

RÉCIF. s. m. **RESCIF** ou **RESSIF** (Acad.). On fait sentir le *f.* Chaîne de rochers à fleur d'eau dans la mer.

RÉCIT. s. m. On ne fait pas sentir le *t*. Relation de ce qui s'est passé.

RÉCITANT. part. prés. du v. a. *réciter*, et adj. verb. Comme T. de Musique il se dit des voix ou des instruments qui exécutent seuls un morceau, ou la partie principale d'un morceau de musique.

RÉCITATEUR. s. m. Celui qui récite par cœur. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RÉCLAME. s. m. T. de Fauconnerie. Signal que l'on donne à un oiseau de fauconnerie pour le rappeler à soi.

RÉCLAME. s. f. T. d'Imprimerie et de plain-chant.

RECLURE. v. a. ou transit. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du part. *reclus, recluse*.

On dit, substantivement, *un reclus, une recluse*.

RECLUSION ou **RÉCLUSION.** s. f. (Acad.). État d'une personne renfermée.

Dans les exemples qu'elle donne, l'Académie adopte *reclusion*.

RECOGNITIF. adj. masc. Le *g* se prononce dur. T. de Jurisprudence. *Acte recognitif*, c.-à-d. par lequel on reconnait.

RÉCOLER. v. a. ou transit. T. de Jurisprudence. Lire à des témoins la déposition qu'ils ont faite, afin de voir s'ils persistent dans leurs déclarations.

RECOLLER. v. a. ou transit. Coller de nouveau une chose qui s'était décollée.

RÉCOLLETS. s. m. plur. Religieux réformés de l'ordre de Saint-François.

RÉCOLLETTES. s. f. plur. Religieuses du même ordre que les Récollets.

RECOMMANDARESSES. s. f. plur. On appelait ainsi des femmes qui étaient chargées, sous la surveillance de l'autorité, de procurer des nourrices.

RÉCONCILIATEUR. s. m. Celui qui réconcilie. Au fém., *réconciliatrice*.

RÉCONFORT. s. m. Le *t* ne se fait pas sentir. Consolation. Ce mot est vieux.

RECONNAISSANCE. s. f. Ce mot ne s'emploie au plur. que dans le sens de Acte par lequel on reconnait une chose, un fait; et dans le sens de *Reconnaissances militaires*.

RECONNAISSANT. part. pr. du v. *reconnaitre*, et adj. verb. *Les cœurs reconnaissants*.

En parlant des personnes, cet adj. verbal régit la prép. *envers*; et en parlant des choses, la prépos. *de*. *Reconnaissant envers quelqu'un. Reconnaissant d'un bienfait.*

En conséquence, la locution *Je lui suis reconnaissant* n'est point correcte; il faut dire : *Je suis reconnaissant envers lui*, ou *J'ai de la reconnaissance pour lui*.

RECONNAÎTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *paraitre*.

RECONQUÉRIR. v. a. ou transit. et défectueux. Il se conj. comme *acquérir*.

RECORS. s. m. Le *s* ne se fait

pas sentir. Celui qui assiste un huissier.

RECOUDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *coudre*.

RECOURIR. v. n. ou intrans. Il se conjugue comme *courir*.

RECOURS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*. Action par laquelle on cherche, on demande assistance, secours.

RECOUVERT, E. part. pas. du v. a. *recouvrir*. (Voir RECOUVRÉ).

RECOUVRANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Recouvrement, action de recouvrer, et qui n'est plus usité que dans la locution *Notre-Dame de recouvrance*.

RECOUVRÉ, ÉE. part. passé du v. *recouvrer*. Retrouver, rentrer en possession. Il ne faut pas le confondre avec *Recouvert*, part. pas. du v. *Recouvrir*.

Recouvrer et *recouvrir* ont quelques temps communs, tels que le prés. et l'imparf. de l'indicatif. Mais le premier est un v. régulier de la première conjugaison, et le second se conjugue comme *ouvrir*.

RECRÉER. v. a. ou transit. Donner une nouvelle existence. Il ne faut pas le confondre avec *Récréer*.

RÉCRÉER. v. a. ou transit. Réjouir, divertir.

RÉCRIRE. v. a. ou transit. Écrire de nouveau. Il se conjugue comme *Écrire*.

RECROÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *Croître*. Il prend l'auxiliaire *avoir*.

RECROQUEVILLER (SE). v. pronom. On prononce les deux *ll* mouillés. Se replier, se retirer sur soi-même comme le parchemin devant le feu.

RECRU, RECRUE. adj. Las, harassé.

RECRUE. s. f. Nouvelle levée de gens de guerre. Soldat nouvellement levé. Gens qui surviennent inopinément.

RECRUTEUR. s. m. Celui qui fait des recrues. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RECTA. adv. Mot emprunté du latin. Ponctuellement.

RECTANGLE. adj. des deux genres et subst. masc. Parallélogramme qui a ses quatre angles droits. *Triangle rectangle*, c.-à-d. qui a un angle droit.

RECTEUR. s. m. On appelait ainsi autrefois le chef d'une université. C'est aujourd'hui le nom du chef de chacune des académies universitaires. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RECTEUR. adj. masc. T. de Chimie. *Esprit recteur*, partie aromatique d'une plante.

RECTO. s. m. Mot emprunté du latin. La première page d'un feuillet. L'Académie ne dit point si ce mot prend la marque du plur. ; du reste, il ne s'emploie guère qu'au singulier.

RECTORAL, ALE. adj. Qui a rapport au recteur. Il ne s'emploie qu'avec des subst. fém. Dignité, autorité. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc.

RECTUM. s. m. On prononce *rectome* (Acad.). Le dernier des

gros intestins ; il aboutit à l'anus.

RECUEILLIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *cueillir*.

RECUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*.

RECUL. s. m. On prononce le *l*. Mouvement d'une chose qui recule.

RECULADE. s. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent.

RECULEMENT. s. m. Action de reculer. Il se dit des voitures. On donne aussi ce nom à la pièce du harnais d'un cheval qui lui sert pour faire reculer la voiture.

RECULONS (A). locut. adv. En reculant.

RÉCURER. v. a. ou transit. On dit plutôt *Écurer*.

RÉDACTEUR. s. m. Celui qui rédige. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RÉDARGUER. v. a. ou transit. On prononce l'*u* comme dans *arguer*. Reprendre, blâmer.

REDÉFAIRE. v. a. ou transit. Défaire de nouveau. Il se conjugue comme *faire*,

RÉDEMPTEUR. s. m. On prononce le *p*. Celui qui rachète. On ne donne ce titre qu'à N. S. JÉSUS-CHRIST, qui a racheté le genre humain au prix de son sang. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

REDEVABLE. adj. des deux genres. Il régit la préposit. *à* devant un nom de personne ou de chose personnifiée, et la prép. *de* devant un nom de chose. *Être redevable à quelqu'un de quelque chose.*

REDIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *dire*. Répéter une chose, la dire plusieurs fois.

REDISEUR, EUSE. s. Il se dit en mauvaise part de celui qui répète plusieurs fois les mêmes choses, de celui qui répète indiscrètement ce qu'il a entendu dire.

RÉDONDANCE. s. f. Dans ce mot et dans ses dérivés, *Rédondant*, *Rédonder*, bien des personnes écrivent et prononcent *re* (Acad.).

RÉDONDANT. part. prés. du v. *rédonder*, et adj. v. *Les paroles rédondantes*, c.-à-d. superflues. Voir RÉDONDANCE.

REDRESSEUR. s. m. Celui qui redresse. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RÉDUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*.

RÉDUIT, ITE. part. passé du v. *réduire*.

RÉDUIT. s. m. Retraite loin du bruit, du monde.

RÉDUIT. T. de Fortification. Lieu de retraite.

RÉDUPLICATIF, IVE. adj. T. de Grammaire. Il se dit des mots qui marquent la réitération. On l'emploie aussi comme subst. masc. *Redescendre est le réduplicatif de descendre.*

RÉÉLIRE. v. a. ou transit. Élire de nouveau. Il se conjugue comme *lire*.

RÉFACTION. s. f. T. de Commerce. Réduction sur le

prix ou sur le poids d'une marchandise avariée. Il ne faut pas confondre ce mot avec *Réfraction*.

REFAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *faire*, et signifie, Faire de nouveau, réparer.

RÉFLECTEUR. adj. m. T. de Physique. *Miroir réflecteur*, c.-à-d. qui réfléchit la lumière.

On l'emploie comme subst. masc. *Un réflecteur*.

REFLEURIR. v. n. ou intransit. Fleurir de nouveau. Voir FLEURIR.

RÉFLEXION. s. f. Action de l'esprit qui réfléchit, méditation, pensée. Il s'écrit de même dans le sens de Rejaillissement, réverbération. *La réflexion des rayons*. *Angle de réflexion*.

REFLET. s. m. On prononce *et* comme dans *effet*.

REFLUX. s. m. Le *x* est nul dans ce mot.

RÉFORMATEUR. s. m. Celui qui réforme. Le fém. correspondant est *réformatrice*.

REFORMER. v. a. ou transit. Former de nouveau. Il ne faut pas le confondre avec RÉFORMER.

RÉFORMER. v. a. ou transit. Donner une meilleure forme, corriger, retrancher, diminuer, réduire.

Réformer un officier, lui retirer son emploi.

Se réformer, se corriger, s'amender.

RÉFORMÉ, part., est aussi subst. en parlant de ceux qui suivent la religion protestante, dite réformée.

RÉFRACTION. s. f. T. de Physique. Changement de direction qui se fait dans un rayon de lumière, lorsqu'il passe obliquement d'un milieu à un autre.

Il ne faut pas confondre ce mot avec RÉFACTION.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. T. de Chimie. Ce qui sert à produire un refroidissement marqué.

RÉFRIGÉRANT. s. m. T. de Chimie. Vaisseau qui sert à refroidir et à condenser les vapeurs que le feu a fait monter dans l'alambic.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. T. de Physique. Qui a la propriété de changer la direction des rayons de la lumière, lorsqu'ils passent obliquement.

REFROGNEMENT ou **RENFROGNEMENT**. s. m. Action de se refrogner.

REFROGNER (SE) ou **RENFROGNER (SE)**. v. pron. Contracter la peau du front de manière à prendre un air de mécontentement.

REFUS. s. m. Le *s* ne se prononce que lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle.

REFUSER. v. a. ou transit. Lorsqu'il est suivi d'un autre v. à l'infinitif, il régit la prép. *de*. *Il refusa de manger, de se coucher*. On dit : *Il refusa à manger, à coucher*, dans le sens de : Il refusa de donner à manger, à coucher ; alors *manger* et *coucher* sont pris substantivement. Avec le pronom personnel (se refuser), on dirait bien : *Il se refusa à manger*,

pour : Il se défendit, il s'abstint de manger.

RÉGAL. s. m. Festin. Au plur., *régals*.

RÉGALANT. part. prés. du verbe *régaler*, et adj. verbal. *Les régalants et les payants.*

RÉGALE. s. m. T. de Musique. Un des jeux de l'orgue.

RÉGALE. s. f. Droit que le roi percevait sur les évêchés vacants.

RÉGALE. adj. fém. N'est usité qu'avec le mot *eau*. *Eau régale*, Liqueur produite par la combinaison de l'acide nitrique et de l'acide muriatique.

REGARD. s. m. On ne fait sentir le *d* que lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une consonne.

REGARDANT. part. prés. du verbe *regarder*, et s. m. *Il y a devant les boutiques moins d'acheteurs que de regardants.*

RÉGÉNÉRATEUR. s. m. Celui qui régénère. Au fém., *régénératrice*.

RÉGENT, ENTE. adj. Qui régit.

RÉGENT. s. m. Celui qui gouverne un royaume ou qui règne pendant la minorité ou en l'absence du souverain.

On appelle aussi *régent* un professeur employé dans un collége communal.

RÉGICIDE. s. m. Assassinat d'un roi. Celui qui commet cet assassinat.

On dit aussi adjectivement : *Des principes régicides.*

RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui administre pour le compte d'une autre personne. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

REGISTRATEUR. s. m. Nom donné à certains officiers de la chancellerie romaine.

Ce mot n'a pas de correspondant fém.

REGISTRE. s. m. Quelques-uns prononcent et écrivent *Regître*, dit l'Académie, qui, dans tous les exemples qu'elle donne, écrit *Registre*.

REGISTRER. v. a. ou transit. Pour son orthographe et sa prononciation, v. **Registre.**

REGÎTRE. s. m. Voyez **Registre.**

REGÎTRER. v. a. ou transit. V. **Registrer.**

RÈGLEMENT. s. m. Statut, ordonnance qui prescrit ce que l'on doit faire dans telle circonstance prévue. *Les règlements de l'Université.* Ordre à observer dans des établissements publics. *Le règlement de cette pension, de cet atelier.* Action de régler, de déterminer. *Règlement d'une affaire, d'un compte.*

RÉGLÉMENT. adv. Avec règle.

RÉGLEUR. s. m. Ouvrier qui règle du papier. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RÉGLISSE. s. f. Plante dont la racine entre dans la composition des tisanes pectorales.

RÉGNANT. part. prés. du v. *régner*, et adj. verb. *Famille régnante.*

RÉGNER. v. n. ou intransit.

Son part. passé est toujours invariable. *Les dix ans qu'il a régné,* c.-à-d. pendant lesquels il a régné.

RÉGNICOLE. adj. et s. des deux genres. Le *g* se prononce dur. T. de Jurisprudence. Il se dit des habitants naturels d'un royaume, par opposition aux étrangers.

REGRETTER. v. a. ou transit. Il garde les deux *tt* dans toute sa conjugaison.

RÉGULATEUR. s. m. T. de Mécanique. Nom d'une pièce destinée à modérer, à régler le mouvement d'une machine.

On le dit aussi d'une personne qui conduit une affaire.

RÉGULATEUR, TRICE. adj. Qui règle.

RÉGULIER (VERBE). Voir au mot TEMPS.

REHAUTS. s. m. plur. T. de Peinture. Retouches brillantes pour faire ressortir certaines parties.

REINE-CLAUDE. s. f. Espèce de prune très-recherchée. On prononce *reine-glaude*. Au plur., *prunes de reine-claude*.

REINE-MARGUERITE. s. f. L'Académie renvoie au mot *Marguerite*, où elle écrit *reine marguerite* sans trait d'union. Au plur., les deux mots prennent un *s*.

REINETTE. s. f. Sorte de pomme très-estimée. On écrit aussi *Rainette* (Acad.)

REJOINDRE. v. a ou transit. Joindre de nouveau. Il se conjugue comme *joindre*.

RÉJOUISSANT. part. prés. du v. *réjouir*, et adj. verbal. *Une nouvelle réjouissante*, Qui réjouit.

RELÂCHANT. part. prés. du v. *relâcher*, et adj. verbal. Remède propre à relâcher. On dit aussi substantivement, *des relâchants*.

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation. *Les relâches sont fréquents à ce théâtre* (Acad.).

RELÂCHE. s. f. T. de Marine. Un lieu propre à relâcher.

RELÂCHEMENT. s. m. État, disposition d'une chose relâchée, distendue. Au fig., *Relâchement des mœurs*.

RELAPS. adj. On prononce le *p* et le *s*. Au fém., *relapse*. Celui, celle qui est retombé dans l'hérésie.

RELATIF, IVE. adj. Qui a quelque relation, quelque rapport.

En T. de Grammaire, *relatif* s'emploie aussi substantivement.

RELAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

RELEVAILLES. s. f. plur. sans sing. Cérémonie qui se fait à l'église lorsqu'une femme s'y présente pour la première fois après être accouchée.

RELIEF. s. m. On prononce le *f*. Ouvrage en bosse, en saillie; éclat de certaines choses opposées à d'autres.

RELIEFS, au plur. Ce qui reste des mets qui ont été servis sur la table.

RELIEUR. s. m. Celui qui relie des livres. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RELIGIEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la religion.

RELIGIEUX. s. m. **RELIGIEUSE.** s. f. Personne engagée par des vœux à suivre une certaine règle monastique.

RELIQUAT. s. m. On ne prononce pas le *t*. Ce qui reste. Au plur., *reliquats*.

RELIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *lire*. Lire de nouveau.

RELUIRE. v. n. ou intransit. Briller, paraître avec éclat. Il se conjugue comme *luire*.

RELUISANT. part. prés. du v. *reluire*, et adj. verbal. *Des couleurs reluisantes*. Le part. prés. n'est d'usage qu'au propre.

REMANIEMENT. s. m. On prononce et plusieurs écrivent *remaniment* (Acad.). Action de remanier, de retoucher, de retourner en divers sens.

REMERCÎMENT ou **REMERCIEMENT.** s. m. Action de grâces.

REMETTRE. v. a. ou transit. Mettre une chose à un endroit où elle était; restituer, différer, ajourner. Il se conjugue comme *mettre*.

REMISE. s. f. Action de remettre, délai, retardement; somme abandonnée à celui qui a fait un recouvrement, une commission. Lieu où le gibier se retire, où l'on remise les voitures.

REMISE. s. m. Voiture sans numéro, que l'on prend à l'heure, à la course ou à la journée.

REMMENER. v. a. ou transit. On prononce *ranmener*. Emmener ce que l'on avait amené.

RÉMOLADE ou **RÉMOULADE.** s. f. Espèce de sauce. Espèce de remède pour guérir les foulures des chevaux.

RÉMORA. s. m. ou **RÉMORE.** s. f. Espèce de petit poisson.

REMORDS. s. m. On ne prononce ni le *d*, ni le *s*. Cette dernière lettre se fait sentir lorsqu'elle est suivie d'un mot commençant par une voyelle. Les poëtes retranchent quelquefois le *s*, mais cette licence n'est point permise en prose.

REMORQUEUR. s. m. T. de Marine. Bateau pour remorquer. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RÉMOTIS (À). Locut. adv. empruntée du latin. On fait sentir le *s*. A l'écart.

REMOUDRE. v. a. ou transit. Moudre de nouveau. Il se conjugue comme *moudre*.

RÉMOUDRE. v. a. ou transit. Émoudre de nouveau, aiguiser de nouveau sur une meule. Il se conjugue comme *moudre*. V. RÉMOULEUR.

RÉMOULADE. s. f. V. RÉMOLADE.

RÉMOULEUR ou **ÉMOULEUR.** s. m. Celui dont le métier consiste à émoudre, à aiguiser les couteaux, les ciseaux, etc.

Ce mot n'a pas de correspondant fém. *Rémouler* et *émouler* ne sont pas français; c'est *émoudre* qu'il faut employer

REMPAILLEUR. s. m. Celui qui rempaille les chaises. Au fém., *rempailleuse*.

REMPART. s. m. On ne fait pas sentir le *t*.

REMPLAÇANT. part. prés. du v. *remplacer*, et s. m. Celui qui remplace quelqu'un.

REMPLIR. v. a. ou transit. Il s'emploie au figuré dans le sens d'Exécuter, accomplir, effectuer. *Remplir un devoir. Remplir ses obligations, sa promesse. Remplir l'attente, les espérances, etc.* Mais *Remplir un but* est une très-mauvaise locution, bien qu'elle soit fort souvent employée; c'est *Atteindre un but* qu'il faut dire.

REMPLISSEUSE. s. f. Ouvrière qui remplit et raccommode les points de dentelle. Ce mot n'a pas de correspondant masc.

REMUANT. part. prés. du v. *remuer*, et adj. verbal. *Les enfants sont remuants.*

REMUE-MÉNAGE. s. m. Dérangement, trouble, désordre. Au plur., *remue-ménage.*

REMUEMENT ou **REMÛMENT.** s. m. Action de ce qui remue, de ce que l'on remue; mouvement, trouble.

REMUEUSE. s. f. Femme chargée de remuer, de bercer, de changer un enfant. Ce mot n'a pas de correspondant masculin.

RÉMUNÉRATEUR. s. m. Celui qui récompense. L'Académie ne donne pas le correspondant féminin *rémunératrice.*

RENAISSANT. part. prés. du v. *renaître*, et adj. verbal. *Les fleurs renaissantes.*

RENAÎTRE. v. n. ou intransit. Naître de nouveau. Il se conjugue comme *naître*, mais il n'a pas de part. passé.

RÉNAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport aux reins. Au pl. m., *rénaux.*

RENARD. s. m. Le *d* ne se prononce pas, même lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle. On appelle *renarde* la femelle du renard, et *renardeau* le petit du renard.

Queue-de-renard. Nom d'une plante qui croît dans les lieux humides. Le plur. est *queues-de-renard.*

RENCHÉRIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *enchérir*, et il a le même sens au propre et au figuré.

RENDANT. part. prés. du v. *rendre*, et adj. verb. comme T. de Jurisprudence. *Rendant, rendante*, celui, celle qui rend un compte.

RENDEZ-VOUS. s. m. Convention que font plusieurs personnes de se trouver à un lieu désigné, à une heure fixée. Il se dit aussi du lieu même.

RENDORMIR. v. a. ou transit. Faire dormir de nouveau. Il se conj. comme *dormir*.

RÊNE. s. f. Courroie de la bride d'un cheval. Il ne faut pas le confondre avec *reine*. Voyez Roi; ni avec *Renne*. Voyez ce mot.

RÉNETTE. s. f. Voyez Rénetter. Il ne faut pas le confondre avec *reinette.*

RÉNETTER. v. a. ou transit. T. de Maréchal-ferrant. Couper le sabot du cheval par sillons; y pratiquer des raies avec un

instrument que l'on appelle *rénette*.

Ce verbe conserve les deux *tt* dans toute sa conjugaison.

RENFORCER. v. a. ou transit. Rendre plus fort. *Se renforcer*, devenir plus fort, se fortifier. Il a le même sens que *enforcir ;* mais le participe d'*enforcir* est *enforci*, et celui de *renforcer* est *renforcé*. *La bonne nourriture a enforci ce cheval. Cet enfant est renforcé.*

RENFORT. s. m. Le *t* ne se fait point sentir, si ce n'est lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle. Augmentation de force.

RENFROGNER (SE). Voyez REFROGNER (SE).

RENIEMENT ou **RENÎMENT.** s. m. Action de renier.

RENIEUR. s. m. Celui qui renie. Il n'a pas de correspondant fém.

RENIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la mauvaise habitude de renifler.

RENNE. s. m. Quadrupède du genre des cerfs, et que l'on trouve dans les pays du Nord. *Le renne vit dans l'état de domesticité comme le cheval.*

RENOMMÉE. s. f. Ce mot ne s'emploie au plur. qu'en T. de Peinture, et en parlant des figures qui représentent la Renommée.

RENOMMER. v. a. ou transit. Le participe passé *renommé*, dans le sens de *ayant de la réputation*, demande la préposition *par* devant le mot qui exprime la cause de la réputation : *Il est renommé par sa sainteté*. Dans le sens de *cité*, il veut *pour : C'est un lieu renommé pour les bons vins*.

RENONCER. v. n. ou intransit. Il ne prend que l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.

RENOUEMENT ou **RENOÛMENT.** s. m. Renouvellement, rétablissement de relations d'amitié, d'affaires.

RENOUEUR. s. m. Celui qui fait métier de remettre les membres disloqués. Au fém., *renoueuse*. On dit aussi : *Rebouteur* ou *rhabilleur*. (Acad.).

RENTRAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *traire*. Coudre, joindre bord à bord.

RENTRANT. adj. T. de Géométrie et de Fortification. *Angles rentrants*, c.-à-d. angles dont l'ouverture est en dehors, par opposition à *angles saillants*.

RENTRANT. s. m. T. de Jeu. Celui qui prend la place d'un joueur qui a perdu la partie.

RENTRAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rentraye.

RENVOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *envoyer*.

REPAIRE. s. m. Lieu où se retirent les bêtes malfaisantes, les voleurs.

Repaire, en T. de Chasse, signifie la fiente de quelques animaux sauvages. Il ne faut pas confondre ce mot avec *repère*.

REPAÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *paître*, et il a, de plus que ce verbe, un participe passé *repu*, un passé défini *Je repus, tu repus, il reput ; nous repûmes, vous*

repûtes, *ils repurent*, et tous les temps composés.

Il est aussi verbe a. ou transitif, dans le sens de Donner à manger à des animaux.

REPARAÎTRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *paraître*.

RÉPARATEUR. s. m. Celui qui répare. L'Académie ne lui donne pas de correspondant fém. Jésus-Christ *est appelé le réparateur du genre humain*.

Ce mot s'emploie aussi adjectivement. *Un ministère réparateur*.

REPARTIR. v. a. ou transit. et quelquefois n. ou intransit. Répliquer vivement. Il se conjugue comme *partir*, et prend le v. *avoir* dans les temps composés.

REPARTIR. v. n. ou intransit. Retourner, partir de nouveau. Il se conjugue comme *partir*, et prend toujours *être* dans les temps composés.

RÉPARTIR. v. a. ou transit. Partager, distribuer. Il se conjugue régulièrement.

REPAS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*.

REPASSEUSE. s. f. Ouvrière qui repasse le linge. Ce mot n'a pas de correspondant masc.

REPENTANT. part. prés. du v. *repentir*, et adj. verbal. *Une femme repentante. Des enfants repentants*.

REPENTIR (SE). v. pronomin. Avoir des regrets, de la douleur d'avoir fait ou dit une chose ; de ne l'avoir pas faite, ou de ne l'avoir pas dite.

Il se conj. comme *mentir*. Son part. passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède. *Elles se sont repenties*.

REPENTIR. s. m. Regret sincère et vif d'une faute.

REPÈRE. s. m. Marque que l'on fait à quelque chose pour indiquer un point d'assemblage, de rapprochement, de distance, etc.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves, qui leur donne des leçons particulières. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

En T. de Marine, vaisseau qui répète les signaux de l'amiral.

REPIC. s. m. T. du jeu de Piquet. On prononce fortement le *c*.

REPLET, REPLÈTE. adj. Qui a trop d'embonpoint.

RÉPONDANT. part. prés. du v. *répondre*, et s. m. Celui qui soutient un examen public; celui qui cautionne quelqu'un.

REPORT. s. m. On ne prononce pas le *t*. T. de Comptabilité. Action de reporter une somme au total, d'une colonne à une autre, d'un livre à un autre livre.

REPOS. s. m. Le *s* ne se prononce que lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle.

Il ne s'emploie au plur. que comme T. d'Architecture. *Les repos d'un escalier*; et comme T. de Peinture. *Il faut ménager les repos et les ombres*.

REPOUSSANT. part. prés. du v. *repousser*, et adj. verb. Qui repousse, qui inspire du dégoût.

RÉPRÉHENSIBLE. adjectif

des deux genres. Qui mérite le blâme. *Réprimandable* n'est pas français.

REPRENDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *prendre*. Prendre de nouveau, recommencer, recouvrer, blâmer, critiquer.

Il est n. ou intransit. dans le sens de *prendre racine*. Cet arbre a bien repris.

REPRÉSAILLE. s. f. Mauvais traitement exercé par esprit de vengeance.

Ce mot s'emploie plutôt au plur. qu'au sing.

REPRÉSENTANT. participe prés. du v. *représenter*, et s. m. Celui qui représente une autre personne. *Les représentants du défunt.*

RÉPRIMANT. part. prés. du v. *réprimer*, et adj. verbal. Qui réprime.

RÉPROBATEUR. adj. m. Qui marque la réprobation. Au féminin, *réprobatrice*.

REPRODUCTEUR. adj. m. Qui reproduit. Au fém., *reproductrice*.

REPRODUIRE. v. a. ou transit. Produire, présenter de nouveau. Il se conjugue comme *conduire*.

REPS. s. m. On prononce fortement le *p* et le *s*. Étoffe de soie très-forte, qui sort ordinairement des fabriques lyonnaises.

RÉPUGNANT. part. prés. du v. *répugner*, et adj. verbal. Contraire, opposé, qui répugne.

REQUÉRANT. part. prés. du v. *requérir*, et adj. verbal. *Le requérant, la requérante*, celui, celle qui demande en justice.

REQUÉRIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *acquérir*. Prier, sommer quelqu'un de quelque chose; demander, exiger.

REQUIEM. s. m. On prononce *récuième* (Acad.). Mot emprunté du latin. Prière pour les morts. Au plur., *requiem*.

RESCIF. s. m. Voir **RÉCIF**.

RESCINDANT. part. prés. du v. *rescinder*, et s. m. T. de Pratique. Demande tendante à faire annuler un acte.

RÉSIDANT. part. prés. du v. *résider*, et adj. verb. *Les étrangers résidants.*

RÉSIDENT. s. m. Celui qui est chargé, par son souverain, de résider en pays étranger. On appelle *Madame la résidente*, la femme du résident.

RÉSIGNANT. part. prés. du v. *résigner*, et s. m. Celui qui résigne un office en faveur de quelqu'un.

RÉSILÎMENT ou **RÉSILIEMENT.** s. m. Résiliation, annulation d'un acte.

RÉSOLU, UE. adj. Hardi, déterminé. S'emploie substant. au masc. *C'est un résolu.*

RÉSOLVANT. part. prés. du v. *résoudre*, et adj. verbal. *Un remède résolvant.* On dit aussi substantivement, *Un résolvant.*

RÉSONNANT. part. prés. du v. *résonner*, et adj. verbal. *Des instruments résonnants; une voix résonnante.*

RÉSONNEMENT. s. m. Re-

tentissement de sons. Il ne faut pas le confondre avec *raisonnement*, qui dérive de *raison*.

RÉSONNER. v. n. ou intransit. Retentir, renvoyer le son. *La grotte de Calypso ne résonnait plus de son chant* (Fénelon). V. RAISONNER.

RÉSOUDRE. v. a. ou transit. — INDICATIF. Présent. *Je résous, tu résous, il résout; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent.* — Imparf. *Je résolvais, tu résolvais, il résolvait; nous résolvions, vous résolviez, ils résolvaient.* — Passé déf. *Je résolus, tu résolus, il résolut; nous résolûmes, vous résolûtes, ils résolurent.* — Futur. *Je résoudrai, tu résoudras, il résoudra; nous résoudrons, vous résoudrez, ils résoudront.* — CONDITIONNEL. *Je résoudrais, tu résoudrais, il résoudrait; nous résoudrions, vous résoudriez, ils résoudraient.* — IMPÉRAT. *Résous; résolvons, résolvez.* — SUBJ. Présent. *Que je résolve, que tu résolves, qu'il résolve; que nous résolvions, que vous résolviez, qu'ils résolvent.* — Imparf. *Que je résolusse, que tu résolusses, qu'il résolût; que nous résolussions, que vous résolussiez, qu'ils résolussent.* — PART. Prés. *Résolvant.* — Passé. *Résolu, résolue.* Faire cesser la consistance, l'union, faire disparaître, décider une question, casser, annuler, décider. Ce verbe a un autre part., *Résous,* qui n'est usité qu'en parlant des choses qui se convertissent en d'autres, et il ne s'emploie qu'au masc. *Brouillard résous en pluie.*

RESPECT. s. m. On prononce *respec*, en faisant entendre le *c*.

RESPLENDISSANT. part. prés. du v. *resplendir*, et adj. verbal. *Des appartements resplendissants.*

RESSEMBLANT. part. prés. du v. *ressembler*, et adj. verb. *Des portraits fort ressemblants.*

RESSENTIMENT. s. m. Renouvellement faible, mais sensible, d'un mal que l'on a déjà éprouvé. Souvenir que l'on garde des injures que l'on a reçues, avec le désir de se venger. On ne dit plus *le ressentiment d'un bienfait;* on le disait autrefois.

RESSENTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *sentir*.

RESSIF. s. m. V. RÉCIF.

RESSORT. s. m. Le *t* se prononce lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle.

RESSORTIR. v. n. ou intransit. Sortir de nouveau. Il se conjugue comme *sortir*.

RESSORTIR. v. n. Être du ressort, de la dépendance de. Ce verbe se conjugue régulièrement. *Cette affaire ressortit au juge de paix, à la cour impériale.*

RESSORTISSANT. part. présent du v. *ressortir*. Être du ressort. Et adj. verb. *Les tribunaux ressortissants à l'ancien parlement de Paris.*

RESSOUVENIR (SE). v. pr. Il se conjugue comme *venir*. Se souvenir d'une chose, faire attention. *Se souvenir* se dit plutôt d'une chose dont on a gardé la mémoire; *se ressou-*

venir, d'une chose que l'on aurait momentanément oubliée.

RESSOUVENIR. s. m. Souvenir que l'on conserve d'une chose.

RESTANT. part. prés. du v. *rester*, et adj. verb. *Les enfants restants. Les restants de sa fortune. Poste restante.* V. POSTE.

RESTAURANT. part. prés. du v. *restaurer*, et adj. verbal. On l'emploie généralement comme s. masc., pour désigner l'établissement d'un restaurateur.

RESTAURATEUR. s. m. Celui qui restaure, qui répare des monuments publics. Au fém., *restauratrice*.

RESTAURATEUR. s. m. Traiteur chez lequel on peut prendre ses repas à toute heure. Il n'a pas de fém.

RESTE (AU), DU RESTE. Ces locut. adverbiales, qui signifient *Au surplus, d'ailleurs, cependant, malgré cela*, ne sont pas synonymes. *Au reste* s'emploie quand, après avoir exposé un fait ou traité une matière, on ajoute quelque chose qui a du rapport avec ce que l'on vient de dire. *C'est là ce qu'il y a de plus sage; au reste, c'est aussi ce qu'il y a de plus juste* (Marmontel).

On emploie *Du reste* quand ce qui suit n'est pas le complément de ce qui précède; lorsque ce qui suit n'a pas une relation essentielle avec ce que l'on a déjà dit : *Il est capricieux; du reste, honnête homme* (Acad.).

RESTER. v. n. ou intransit. Il prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être* dans les temps composés, selon que l'on veut marquer l'action ou l'état. *Il a resté à Paris deux mois*, c.-à-d. Il a fait à Paris un séjour de deux mois, puis il a quitté cette ville. *Il est resté à Paris*, c.-à-d. Il y est encore.

RESTREINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre*. Resserrer, réduire, diminuer.

RÉSULTER. v. n. ou intrans. Il ne s'emploie qu'à l'inf. et à la troisième personne des autres temps. *Il résulte de ces débats. Les maux qui résultèrent de la guerre.* Il se conjugue avec le v. *avoir* ou avec le v. *être*. *Qu'a-t-il résulté de là? Qu'en est-il résulté?* (Acad.)

RETARD. s. m. On ne fait pas sentir le *d*, même lorsqu'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle. Délai, remise.

RETARDATAIRE. adj. et subst. des deux genres. *Un conscrit retardataire*, ou seulement *un retardataire*.

RETARDATRICE. adj. fém. T. de Physique. Force qui retarde le mouvement des corps.

RETEINDRE. v. a. ou transit. Teindre de nouveau. Il se conjugue comme *craindre*.

RETENIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *tenir*.

RETENTISSANT. part. prés. du v. *retentir*, et adj. verbal. *Une salle de concert trop retentissante.*

RETENTUM. s. m. On prononce *retaintome* (Acad.). Ce qu'on retient, ce qu'on réserve

pour soi-même. Il ne se dit pas au pluriel.

RÉTIAIRE. s. m. On prononce *réciaire*. T. d'Antiquités. Espèce de gladiateur qui portait un filet dans lequel il cherchait à embarrasser son adversaire.

RETORDRE. v. a. ou transit. Tordre de nouveau. Il se conjugue comme *tordre.*

RETRAIRE. v. a. ou transit. T. de Jurisprudence. *Exercer un retrait,* c.-à-d. retirer un héritage qui avait été vendu. Il se conjugue comme *traire.*

RETRANCHER. v. a. ou transit. *Retrancher à,* c'est interdire une chose à quelqu'un, le priver de quelque chose. *Les médecins ont retranché le vin à telle personne* (Acad.). *Retrancher de,* c'est diminuer d'un tout, ôter quelque chose d'un tout. *Il faut retrancher plusieurs branches de cet arbre.*

RETRAYANT. part. prés. du v. *retraire,* et adj. verbal. Celui, celle qui exerce un retrait.

RETS. s. m. Filet pour prendre des poissons, des oiseaux. Ce mot s'écrit au pluriel comme au singulier. On prononce *rè.*

RÉUNIR. v. a. ou transit. Rejoindre ce qui est désuni, séparé. Rassembler ce qui était épars.

Laveaux établit entre *unir* et *réunir* une distinction que nous devons signaler. Selon lui, *réunir* signifiant *posséder* en même temps, ne veut point que la prép. *à* soit placée avant un de ses régimes; on dira donc : *Turenne réunissait la prudence et la hardiesse,* ou bien : *Turenne unissait la prudence à la hardiesse. Cette femme réunit les grâces et la beauté,* ou : *Cette femme unit les grâces à la beauté.*

REVALOIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *valoir.* Rendre la pareille.

RÊVASSEUR. s. m. Celui qui a de fréquentes rêveries. Ce mot n'a pas de correspond. fém.

RÉVEILLE-MATIN. s. m. Horloge dont la sonnerie réveille le matin à l'heure que l'on a fixée. Au plur., *réveille-matin.*

RÉVÉLATEUR. s. m. Celui qui révèle. Au fém., *révélatrice.*

REVENANT. part. prés. du v. *revenir.*

REVENANT. s. m. Se dit d'un esprit que l'on suppose sortir du tombeau.

REVENANT, ANTE. adj. verb. *Physionomie revenante,* c.-à-d. Qui plaît.

REVENANT-BON. s. m. Profit éventuel. Au plur., *revenants-bons* (Acad.).

REVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui achète pour revendre.

REVENIR. v. n. ou intrans. Venir de nouveau. Se rétablir. Il se conjugue comme *venir,* et prend l'auxiliaire *être* dans les temps composés.

REVENU. s. m. Le produit d'un domaine, d'une charge.

REVENUE. s. f. T. d'Eaux et forêts. Jeune bois qui pousse sur une coupe de taillis.

RÉVÉREND, ENDE. adj. Digne d'être révéré. Il ne faut pas le confondre avec *Révérant*, part. prés. de *révérer*.

REVERS. s. m. On ne prononce pas le *s*, à moins que le mot suivant ne commence par une voyelle.

RÉVERSAL, ALE. adj. *Diplôme réversal, lettres réversales;* ou substantivement, *Un réversal, des réversales.* Lettres par lesquelles on fait un échange. L'Académie ne lui donne pas de plur. masc.

REVERSI, ou REVERSIS. (Acad.). s. m. Sorte de jeu de cartes.

REVÊTIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *vêtir*. Donner des habits à quelqu'un qui en manque. Recouvrir.

RÊVEUR, EUSE. adj. Qui rêve, qui aime à s'abandonner à son imagination.

RÉVISEUR. s. m. Celui qui revoit un travail. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

REVIVRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *vivre*. Revenir à la vie, renaître, se renouveler, se ranimer.

REVOIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *voir*. Voir de nouveau, examiner.

Il s'emploie substantivement dans cette locution : *Adieu, au revoir.*

A REVOIR est une locution dont on se sert pour indiquer que telle ou telle chose demande un examen particulier.

RÉVOLTANT. part. prés. du v. *révolter*, et adj. verbal. *Des abus révoltants.*

REZ. prép. qui signifie Tout contre, joignant. *Rez-terre*, à fleur de terre.

REZ-DE-CHAUSSÉE. s. m. Niveau du terrain; appartement qui est à ce niveau. Au plur., *rez-de-chaussée.*

RH. Ces deux lettres se prononcent comme s'il n'y avait qu'un *r*. Le *h* qui suit le *r* est purement étymologique.

RHABILLEUR. s. m. V. RENOUEUR.

RHAPSODE. s. m. On écrit aussi *rapsode* (Acad.).

RHAPSODIE. s. f. On écrit aussi *rapsodie* (Acad.)

RHAPSODISTE. s. m. On écrit plus souvent *rapsodiste* (Acad.).

RHINOCÉROS. s. m. On prononce le *s*. Quadrupède sauvage qui porte une ou deux cornes sur le nez.

RHOMBOÏDAL, ALE. adj. L'Académie ne donne point d'exemple du pl. masc.

RHUM. sub. m. On prononce *rome*. Quelques-uns écrivent *rum* (Acad.). Eau-de-vie de sucre.

Dans tous les exemples qu'elle donne, l'Acad. adopte *rhum.*

RHUMATISMAL, ALE. adj. Qui a rapport au rhumatisme. Au plur., il ne s'emploie qu'avec des subst. fém. *Douleurs, goutte.*

RHUS. s. m. ou **SUMAC.** s. m. T. de Botanique. On fait sentir le *s*.

RIANT. part. prés. du v. *rire*, et adj. verbal. *Une campagne riante. Un visage riant.*

RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter, à faire des excès de table. Ce mot est populaire.

RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane, qui rit à demi. On dit aussi adjectivement : *Un air ricaneur.*

RICHARD. s. m. Celui qui, né dans une condition médiocre, a fait fortune. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RICHE. adj. des deux genres. Il s'emploie aussi comme subs. masc. *Le mauvais riche*, c.-à-d. qui n'a point de charité pour les pauvres.

RIEN. s. masc. Néant, nulle chose. *Sa fortune s'est réduite à rien*, c.-à-d. il est ruiné. Peu de chose. *Il a eu cette propriété pour rien.* On l'emploie aussi pour Quelque chose. C'est même là sa signification primitive : *Y a-t-il rien de si beau que la vertu?* Il signifie aussi Bagatelle, chose de peu de prix, de peu d'importance.

La prononciation du mot *rien* est soumise à quelques règles qu'il faut connaître, et qui sont applicables au mot *bien*.

On doit faire sentir le *n* dans ces mots, lorsqu'ils sont suivis immédiatement de l'adj. ou de l'adv. ou du verbe qu'ils modifient, si cet adj., cet adv. ou ce verbe commencent par une voyelle ou un *h* muet. *Un homme bien honorable, bien aimable. Rien à dire, Rien à vous écrire.* Mais si les mots *bien* et *rien* sont suivis de tout autre mot que de l'adj., de l'adv. ou du verbe qu'ils modifient, la consonne *n*, quoique placée devant une voyelle, aura un son nasal, comme dans : *Il parlait bien et à propos; Il ne voyait rien et n'entendait rien.*

Rien moins. Précédée du v. *être* et suivie d'un adj., cette locution a le sens de la négation. *Elle n'est rien moins que belle*, c.-à-d. elle n'est pas belle. Lorsque *rien moins* est suivi d'un substantif, il peut avoir le sens positif ou le sens négatif. *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur* (il est votre bienfaiteur). *Vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre bienfaiteur* (il n'est pas votre bienfaiteur).

Rien moins ou *rien de moins*, avec un verbe impers., a aussi un sens négatif. *Il n'y a rien de moins certain que vos succès* (vos succès ne sont point certains). Avec un verbe actif ou neutre, le sens de *rien moins* a besoin d'être déterminé par ce qui précède. *Vous le croyez votre concurrent, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter* (il n'est point votre concurrent). *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent, cependant il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter* (il est votre concurrent). Acad. Ces équivoques doivent être évitées.

RIEUR, IEUSE. s. Celui, celle qui rit, qui se moque.

RIFLARD. s. m. On ne prononce pas le *d*. Espèce de grand rabot à deux poignées.

RIGAUDON ou **RIGODON.** s. m. Air à deux temps, très-

animé; espèce de danse sur cet air.

RIMAILLEUR. s. m. Celui qui rimaille, qui fait de mauvais vers. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RIMÉS (BOUTS-RIMÉS). Voyez BOUTS.

RIMEUR. s. m. Celui qui assemble des rimes, poëte. On le dit ordinairement en mauvaise part. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit à demi.

RIRE. v. n. ou intransit. — INDIC. Prés. *Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient.* — Imparf. *Je riais, tu riais, il riait; nous riions, vous riiez, ils riaient.* — Passé déf. *Je ris, tu ris, il rit; nous rîmes, vous rîtes, ils rirent.* — Futur. *Je rirai, tu riras, il rira; nous rirons, vous rirez, ils riront.* CONDIT. *Je rirais, tu rirais, il rirait; nous ririons, vous ririez, ils riraient.* — IMPÉR. *Ris ou ri; rions, riez.*—SUBJ. Prés. *Que je rie, que tu ries, qu'il rie; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient.*— Imp. *Que je risse, que tu risses, qu'il rît; que nous rissions, que vous rissiez, qu'ils rissent.* — PART. Prés. *Riant.* — Passé. *Ri.*

Se rire. Le part. passé de ce v. est invariable. *Ils se sont ri de nos projets.* (Voltaire.)

RIRE. s. m. Action de rire. *Un rire fou.*

RIS. s. m. Rire. *Les Grâces et les Ris.*

RIS. s. m. Corps glanduleux placé sous la gorge du veau.

RIS. s. m. pl. T. de Marine. Œillets à une voile au-dessous de la vergue. On l'emploie aussi au sing. en parlant de l'un de ces œillets.

RIT ou **RITE.** s. m. *Rit* se prononce *rite*. Ordre des cérémonies religieuses. *Le rite grec, le rite latin.* Au plur. on écrit toujours *rites*.

RIVAL, ALE. s. Concurrent. Au plur. masc., *rivaux*.

RIVERAIN. s. m. Qui est le long d'une rivière. Le fém. correspondant est *riveraine*.

RIZ. s. m. On ne fait pas sentir le *z*. Plante céréale qui produit un grain farineux appelé aussi *riz*.

ROB. s. m. T. de Pharmacie. On prononce le *b*. Suc dépuré de fruits cuits.

ROBE. s. f. Sorte de vêtement.

Robe de chambre. s. f. Il s'écrit sans trait d'union.

ROC. s. m. On prononce le *c* comme *k*. Masse de pierre très-dure tenant à la terre.

ROCAILLEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en rocaille, c.-à-d. qui fait des incrustations de coquillages, de cailloux choisis. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

ROCAILLEUX, EUSE. adj. Plein de petits cailloux, raboteux.

ROCHER. s. m. La terminaison *er* se prononce comme dans le mot *berger*. Le rocher est, ordinairement, plus élevé que le *roc* et la *roche*, et il est très-escarpé.

ROCHET. s. m. La terminai-

son *et* se prononce comme dans *effet*. Sorte de surplis que portent certains ecclésiastiques.

En T. de Métiers, *roue à rochet*, roue dentée.

RÔDEUR. s. m. Celui qui rôde, qui erre çà et là ordinairement dans de mauvaises intentions.

Ce mot n'a pas de correspondant fém.

ROGNE-PIED. s. m. Instrument avec lequel le maréchal-ferrant rogne l'ongle du cheval. Au plur., *rogne-pied*.

ROGNEUR. s. m. Celui qui rogne. Au fém., *rogneuse*.

ROGNEUX, EUSE. adj. Qui a la rogne, la gale.

ROI. s. m. Monarque, prince, souverain d'un État ayant le titre de royaume. Le fém. correspondant est *reine*.

ROIDE. adj. des deux genres. — **ROIDEUR.** s. f. — **ROIDIR.** v. a. ou transit. dans le sens de Étendre avec force; neutre ou intransit. dans le sens de Devenir roide. En conversation, dit l'Acad., et quelquefois dans le discours soutenu, on prononce *rède, rédeur, rédir*. Aussi plusieurs écrivent-ils *raide, raideur, raidir*. Il résulte de cette observation que l'on peut aussi prononcer *roide, roideur, roidir*, mais seulement dans le discours soutenu.

ROIDILLON. s. m. L'Acad. n'indique point la prononciation de ce mot; mais comme il dérive du mot *roide*, il doit se prononcer de même.

ROMAIN, AINE. adj. Se dit des personnes et des choses de l'ancienne Rome. On l'emploie aussi comme subst.: *un Romain, une Romaine*. (Voir le mot **MAJUSCULE**.)

ROMAIN. s. m. T. d'Imprimerie. Sorte de caractère.

ROMAINE. s. f. Instrument pour peser. Espèce de laitue.

ROMAN. s. m. Histoire feinte, en prose, où l'on cherche à exciter l'intérêt, soit par la peinture des mœurs ou des passions, soit par la singularité des aventures.

ROMAN, ANE. adj. Langue formée de la corruption du latin, et qui a été en usage dans le Midi de l'Europe, depuis le Xe siècle jusqu'à la fin du XIIIe.

ROMANCE. s. f. Sorte de chanson. Histoire en vers simples et naïfs.

ROMPRE. v. a. ou transit. INDIC. Prés. *Je romps, tu romps, il rompt; nous rompons, vous rompez, ils rompent.* — Imparf. *Je rompais, tu rompais, il rompait; nous rompions, vous rompiez, ils rompaient.* — Passé déf. *Je rompis, tu rompis, il rompit; nous rompîmes, vous rompîtes, ils rompirent.* — Futur. *Je romprai, tu rompras, il rompra; nous romprons, vous romprez, ils rompront.* — CONDITIONNEL. *Je romprais, tu romprais, il romprait; nous romprions, vous rompriez, ils rompraient.* — IMPÉR. *Romps; rompons, rompez.* — SUBJ. Prés. *Que je rompe, que tu rompes, qu'il rompe; que nous rompions, que vous rompiez, qu'ils rompent.* — Imparf. *Que je rompisse, que tu rompisses, qu'il rompît; que nous rompissions,*

que vous rompissiez, qu'ils rompissent.—**Part.** Prés. *Rompant.*—Passé. *Rompu, rompue.* Briser, casser, gâter, annuler, dresser.

ROND, RONDE. adj.—**ROND.** s. m. Figure circulaire, cercle.

RONDE. s. f. Sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires.

Ronde. s. f. Sorte de patrouille que font les officiers.

Ronde. s. f. Note de musique qui a la figure d'un *O* incliné à droite.

Ronde. s. f. Sorte de chanson de table. Sorte de danse.

RONDELET, ETTE. adj. Diminutif de rond.

RONDELETTES. s. f. pl. sans sing. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

ROND-POINT. s. m. Place circulaire. Partie demi-circulaire qui forme quelquefois le fond d'une église. Au pluriel, *ronds-points.*

RONFLANT. part. prés. du v. *ronfler,* et adj. verbal. *De grands mots bien ronflants.*

RONFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ronfle.

RONGEUR. adj. Qui ronge. Il s'emploie au propre et au figuré. *Des soucis rongeurs.* Ce mot n'a pas de correspondant fém.

RONGEURS. s. m. plur. Ordre de quadrupèdes qui, par la disposition de leurs dents, sont destinés à ronger. *Le lapin, l'écureuil sont des rongeurs.*

ROQUEFORT. s. m. Le *t* ne se prononce pas. Fromage estimé qui se fabrique à Roquefort dans l'Aveyron.

ROSACÉES. s. f. plur. T. de Botanique. Famille de plantes dont les corolles sont composées de pétales disposés comme ceux de la rose. On dit adjectivement, dans un sens analogue, *Une fleur rosacée,* et substantivement, *Une rosacée.*

ROSAT. adj. des deux genres. On ne prononce pas le *t. Miel rosat.*

ROSBIF. s. m. On fait sentir le *f.* Bœuf rôti.

ROSE. s. f. Fleur du rosier. Il est aussi adj. des deux genres, Qui est couleur de la rose: *Des rubans roses.* Et subst. masc., *le rose,* pour La couleur rose. Dans cette acception, il n'a pas de pluriel.

ROSE-CROIX. s. m. Nom d'une secte d'empiriques qui prétendaient posséder la pierre philosophale. Au plur., *rose-croix.*

ROSSOLIS. s. m. On ne prononce pas le *s* final. Sorte de liqueur que l'on fabrique à Turin.

En T. de Botanique, on donne ce nom à une plante dont les feuilles sont hérissées de poils rougeâtres, terminés par des glandes transparentes qui ressemblent à de petites gouttes d'eau.

ROSTRALE. adj. fém., qui n'est employé qu'avec les mots *couronne, colonne.*

ROSTRES. s. m. plur. sans sing. Tribune aux harangues chez les Romains.

T. d'Architecture. Ornements

qui ont la forme de *becs* ou d'éperons de navires antiques.

ROT. s. m. Vent échappé par la bouche avec bruit.

RÔT. s. m. Du rôti.

RÔTI. s. m. Viande rôtie.

RÔTIE. s. f. Tranche de pain grillée au feu.

RÔTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend des viandes rôties.

ROUAN. adj. et s. m. Il n'est employé qu'en parlant d'un cheval dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

ROUANNE. s. f. Instrument pour marquer les pièces de vin visées par les employés de l'octroi.

ROUBLE. s. m. Monnaie de Russie.

ROUGE. adj. des deux genr. De couleur semblable à du feu, à du sang.

ROUGE. s. m. Couleur rouge. Substance de cette couleur. Dans cette acception, il n'a pas de plur.

ROUGE. s. m. Espèce de canard qui a les pieds rouges.

ROUGE-GORGE. s. m. Petit oiseau à gorge rouge. Au plur., *rouges-gorges*.

ROUGE-QUEUE. s. m. Espèce d'oiseau à bec fin. Au plur., *rouges-queues*.

ROUGIR. v. a. ou transit. dans le sens de Rendre rouge; v. n. ou intransit. dans le sens de Devenir rouge.

ROULANT. part. prés. du v. *rouler*, et adj. verbal. *Une chaise roulante*.

ROULEUR. s. m. Charançon de la vigne.

ROULEUSE. s. f. Espèce de chenille qui s'enveloppe dans des feuilles roulées.

ROULIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Agitation d'un navire de droite à gauche.

ROUSSI. s. m. Sorte de cuir de Russie.

ROUSSI. s. m. Odeur que répand une chose que le feu a rendue rousse, et qui est sur le point de brûler.

ROUT. s. m. On fait sentir le *t*. Quelques-uns, dit l'Académie, prononcent *raout*. C'est en effet la prononciation anglaise de ce mot, mais nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que sa prononciation soit française, comme celle de beaucoup d'autres mots que nous avons empruntés des langues étrangères et que l'usage a francisés.

ROUTE. s. f. Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre.

ROUTIER. s. m. Livre qui marque les routes.

On l'emploie aussi comme adjectif. *Carte routière*, c.-à-d. sur laquelle les routes sont indiquées.

ROUTIER. s. m. Celui qui connaît bien les chemins. *Vieux routier*, c.-à-d. qui a de l'expérience.

ROUVIEUX, ou **ROUX-VIEUX.** s. m. Sorte de maladie cutanée du cheval et du chien; gale invétérée. On l'emploie aussi comme adjectif. *Chien rouvieux*.

ROUX, ROUSSE. adj. Il est aussi subst. pour désigner La couleur rousse.

ROYAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au roi. Au plur. masc., *royaux*. En T. de Chancellerie, on disait autrefois *Lettres royaux, ordonnances royaux*. Cet usage a disparu : on dit aujourd'hui *Lettres royales*.

ROYALE. s. f. Bouquet de barbe sous la lèvre inférieure.

RU. s. m. Canal fourni par un petit ruisseau ou par une saignée faite à une rivière. V. RUE.

RUBÉFIANT. part. prés. du v. *rubéfier*, et adj. verbal. *Des emplâtres rubéfiants*. On l'emploie aussi comme subst. masc. *Des rubéfiants*.

RUBIACÉES. s. f. plur. Nom d'une famille de plantes dont on tire une teinture rougeâtre.

RUBIS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*. Pierre précieuse rouge. *Rubis balais*. V. BALAIS.

RUDÉRAL, ALE. adj. Il se dit des Plantes qui croissent sur les masures. Il n'a pas de plur. masc.

RUDOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer*. Traiter rudement.

RUE. s. f. Sorte de plante ligneuse, d'une odeur très-forte.

RUE. s. f. Chemin entre des maisons ou entre des murailles.

RUELLER. v. a. ou transit. T. d'Agriculture *Rueller la vigne*, y faire une ruelle, un petit chemin, en relevant la terre à droite et à gauche au pied des ceps. Ce verbe conserve les deux *ll* dans toute sa conjugaison.

RUEUR, EUSE. adj. Il se dit d'un cheval, d'une jument qui a l'habitude de ruer.

RUGISSANT. part. prés. du v. *rugir*, et adj. verbal. *Les lions rugissants*.

RUISSELANT. part. prés. du v. *ruisseler*, et adj. verbal. *Des cheveux ruisselants de sueur*.

RUM. s. m. Voir RHUM.

RUMB. s. m. On prononce *romb*, en faisant sentir le *b*. C'est le nom que l'on donne à chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents.

RUMINANT. part. prés. du v. *ruminer*, et adj. verbal. Qui rumine. *Les bœufs sont des animaux ruminants*.

RUMINANT. s. m. C'est le nom que l'on donne à une fam[illegible] d'animaux qui ont plusieurs estomacs, et qui font revenir du premier estomac ce qu'ils ont déjà avalé, pour le mâcher de nouveau.

RURAL, ALE. adj. Qui concerne les champs. Au pl. masc., *ruraux*

S

S. s. m. et f. « Lettre consonne, la dix-neuvième de l'alphabet. Lorsqu'on la nomme *Esse*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. Lorsqu'on l'appelle *Se*, suivant la méthode moderne, ce nom est masc. — En général, cette consonne se prononce comme le *c* des mots

cerf, *ici* : 1° lorsqu'elle est initiale; 2° lorsque, placée dans le corps d'un mot, elle est doublée ou accompagnée d'une autre consonne. *Session*, *sensible* (prononcez : *Cession*, *censible*). Elle a, au contraire, le son du *z* : 1° lorsqu'elle se trouve placée entre deux voyelles, ou entre une voyelle et un *h* muet; 2° lorsqu'elle termine un mot suivi d'un autre commençant par une voyelle ou un *h* muet. *Gentilshommes*, *Des rosiers en fleur* (prononcez : *Genti-z-hommes*, *Des rozier-zen-fleur*).— S final ne se prononce point devant les consonnes. *Sans peur et sans reproche* (prononcez : *San peur et san reproche*). — Comme toutes les consonnes, *s* double fait prendre à l'*e* non accentué qui la précède, le son de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert, selon les cas; excepté dans les mots : *Dessus*, *dessous*, et dans la plupart de ceux qui sont formés avec la particule *re*, tels que *resserrer*, *ressemblant*, *ressort*, etc. (prononcez : *Decus*, *decous*, *recerrer*, *recemblant*, *recort*, etc. — S se joint, comme lettre euphonique, à l'impératif des verbes dont l'infinitif est en *er*, lorsqu'il est suivi des particules *en* ou *y* : *Manges-en la moitié*. *Touches-y*. » (Acad.).

S se double dans les mots où cette lettre a le son dur entre deux voyelles, comme dans *assassin*, *chasser*, *dessin*, *dessein*, *essaim*, etc. Il faut excepter les mots composés dans lesquels la terminaison est formée d'un mot commençant par *s*; tels sont : *Entresol*, *désuétude*, *girasol*, *havre-sac*, *monosyllabe*, *parasol*, *polysyllabe*, *polysynodie*, *préséance*, *présupposer*, *soubresaut*, *tournesol*, *vraisemblable* et *vraisemblance*.

SA. adj. poss. f. Voyez **SON**.

SABBAT. s. m. — **SABBATINE.** s. f. Autrefois petite thèse de controverse. — **SABBATIQUE.** adj. f. Année *sabbatique*, septième année chez les Juifs. Dans ces trois mots on ne fait sentir qu'un *b*.

SABÉISME. s. m. Nom de la religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres. Quelques-uns disent aussi *sabisme* et *sabaïsme*. (Acad.).

SABLEUX, EUSE. adj. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Farine sableuse*, celle dans laquelle se trouve mêlé du sable.

SABLONNEUX, EUSE. adj. Lieu où il y a beaucoup de sable.

SACERDOTAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *sacerdotaux*.

SACRAMENTAL, ALE, ou **SACRAMENTEL, ELLE.** adj. Qui appartient à un sacrement. Le pl. m. de *sacramental* est *sacramentaux*.

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT.** adverbe. D'une manière sacramentelle.

SACRISTAIN. s. m. Le fém. correspondant est *sacristine*, qui désigne, dans un monastère de filles, celle qui a soin de la sacristie.

SACRUM. s. m. T. d'Anatomie. On prononce *sacrome*. Os *sacrum*, ou simplement *sa-*

crum, la dernière des vertèbres, celle qui termine l'épine dorsale et qui forme la partie postérieure du bassin.

SAETTE. s. f. Voyez SAGETTE.

SAGE. adj. des deux genres. Il se met avant ou après le substantif. Avec un subst. désignant une personne qui exerce certaines fonctions, comme *magistrat*, *général*, etc., l'adjectif *sage* se met avant si l'on veut exprimer la prudence, l'habileté, la sagesse avec laquelle agissent ces personnes : *Un sage magistrat. Un sage général. Un sage ministre. Un sage capitaine. Un sage directeur.* On dit toujours *un homme sage*, jamais *un sage homme*.

SAGE-FEMME. s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes. Le plur. est *sages-femmes*. — *Une femme sage*, est une femme dont la conduite est irréprochable.

SAGETTE ou SAETTE. s. f. Flèche. Ils sont vieux.

SAGUM. s. m. On prononce *sagome*. Vêtement court, qui ne passait pas les genoux, et que les Perses, les Romains et les Gaulois portaient en temps de guerre. On dit aussi *saie* et *sayon* ; mais on n'emploie le mot *sagum* qu'en parlant des Romains, par opposition à *toge*.

SAIE. s. f. Voir SAYON et SAGUM.

SAIGNANT. part. prés. du v. *saigner*. Il est adj. verbal lorsqu'il signifie qui dégoutte de sang : *Avoir le nez tout saignant. Viande saignante.*

SAIGNER. v. a. ou transitif. Il s'emploie aussi comme verbe intransit. pour signifier Perdre du sang. Il se dit alors tant de la personne ou de l'animal, que de la partie d'où le sang coule : *Saigner du nez. Vous m'avez coupé, car je saigne* (Acad.). On dit figurément *saigner du nez*, pour signifier Manquer de résolution, de courage dans l'occasion, manquer à un engagement pris. Quelques grammairiens ont prétendu qu'au propre on devait dire *saigner au nez*, dans le sens de Perdre du sang par le nez; c'est une erreur : *saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que Pratiquer une saignée au nez, comme *saigner au bras*, *saigner au pied* signifient Faire une saignée au bras ou au pied.

SAILLANT, ANTE. adj. Qui avance, qui sort en dehors. Au figuré, en parlant des ouvrages d'art ou d'esprit, il se dit de ce qui est vif, brillant, frappant. Il ne faut pas le confondre avec le part. pres. du v. *saillir*.

SAILLIR. v. n. ou intransit. Jaillir.—INDIC. Prés. *Je saillis, tu saillis, il saillit; nous saillissons, vous saillissez, ils saillissent.* — Imparf. *Je saillissais, tu saillissais, il saillissait : nous saillissions, vous saillissiez, ils saillissaient.*— Passé déf. *Je saillis, tu saillis, il saillit; nous saillîmes, vous saillîtes, ils saillirent.*—Futur. *Je saillirai, tu sailliras, il saillira; nous saillirons, vous saillirez, ils sailliront.*—CONDIT. *Je saillirais, tu saillirais, il saillirait; nous saillirions,*

vous saillliriez, ils sailliraient. — **Impér.** Point. — **Subj.** Prés. L'Académie ne le donne point. —Imparf. *Que je saillisse, que tu saillisses, qu'il saillît; que nous saillissions, que vous saillissiez, qu'ils saillissent.* — **Part.** Prés. *Saillissant.*—Passé. *Sailli, saillie.*—On ne l'emploie guère qu'au présent de l'infinitif et aux troisièmes personnes de quelques temps. On dit plus ordinairement *jaillir.* Il prend *avoir* dans ses temps composés.

Saillir se dit, en Architecture, De ce qui est en saillie, De ce qui déborde le nu du mur; et en Peinture, Des objets qui paraissent avoir beaucoup de relief. Dans ces deux sens, on le conjugue ainsi : **Indic.** Prés. *Il saille, ils saillent.* — Imparf. *Il saillait, ils saillaient.* — Futur. *Il saillera, ils sailleront.* — **Condit.** *Il saillerait, ils sailleraient.*— **Subjonct.** Prés. *Qu'il saille, qu'ils saillent.* —Imparf. *Qu'il saillît, qu'ils saillissent.*— **Part.** Prés. *Saillant.* — Passé. *Sailli, saillie.*

SAINT, SAINTE. adj. Il s'écrit par une minuscule devant le nom du saint et sans trait d'union : *Les apôtres saint Pierre et saint Paul* (Acad.). Lorsqu'on veut désigner la fête, l'église mise sous l'invocation du saint, une ville, une rue qui porte le nom du saint, ce mot s'écrit par une majuscule, et se joint au suivant par un trait d'union : *La Saint-Jean. L'église Saint-Gervais. La ville de Saint-Germain en Laye. La rue Saint-Honoré*, etc. (Voir **Majuscule**). Quand *saint* est écrit par abréviation, le *s* est toujours majuscule : *Les apôtres S. Pierre et St. Paul.* On voit que l'abréviation peut s'écrire de deux manières.

Le Saint-Esprit. La troisième personne de la sainte Trinité. *L'Esprit saint.* L'esprit de Dieu, commun aux trois personnes.

SAINT-AUGUSTIN. s. m. T. d'Imprimerie, caractère. *Le texte est imprimé en saint-augustin.* Ce subst. ne se dit pas au plur.

SAINTE-BARBE. s. f. T. de Marine. Il désignait autrefois l'endroit d'un vaisseau où l'on serrait la poudre. On dit aujourd'hui *la soute aux poudres.* Le mot *sainte-barbe* ne s'emploie guère au plur.

SAISIE-ARRÊT. s. f. — **SAISIE-BRANDON.** s. f.—**SAISIE-EXÉCUTION.** s. f. — **SAISIE-GAGERIE.** s. f. — **SAISIE-REVENDICATION.** s. f. Dans tous ces mots, au pluriel, les deux parties prennent un *s.*

SAISIR. v. a. ou transit. Il s'emploie avec le pron. personnel dans le sens de S'emparer, et alors son part. passé s'accorde avec le pron. *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Il s'est saisi de l'argent, elle s'est saisie des meubles.*

SAISISSANT. part. prés. du v. *saisir.* Il est adj. verbal dans le sens de Qui saisit, qui surprend tout à coup, et alors il ne se dit guère que du froid : *Froid saisissant* (Acad.). Il s'emploie aussi comme adj. et comme subst. en termes de Procédure et d'Administration fiscale : *Cette femme est créancière et première saisissante.*

SALANT. part. prés. du v. *saler.* Il s'emploie comme adj. verbal dans ces locutions : *Marais salants, puits salants.*

SALAUD, AUDE. s. et adj. Celui, celle qui est sale, malpropre. Il ne faut pas confondre le fém. *salaude* avec l'adj. *salope*, qui est des deux genres, et qui signifie aussi Sale, malpropre.

SALIENS. adj. masc. plur. T. d'Antiquités. Il se disait des prêtres de Mars. Cet adj. n'a pas de sing.

SALISSANT. part. prés. du v. *salir.* Il s'emploie comme adj. verbal, pour signifier Qui a la propriété de salir ou qui se salit aisément : *Le drap noir est salissant, quand il est neuf. Le blanc est une couleur fort salissante.*

SALOPE. adj. des deux genres. Sale, malpropre. *Cet enfant est bien salope* (Acad.). Il est familier et peu usité. (Voir **SALAUD**).

Il s'emploie aussi comme substantif fém., et par injure.

SALORGE. s. m. T. de Commerce. Amas de sel.

SALVANOS. s. m. T. de Marine. On fait sentir le *s.* Bouée de sauvetage.

SALVÉ. s. m. Prière en l'honneur de la Vierge. L'accent aigu sur l'*é* rend ce mot tout à fait français; en conséquence, on doit écrire au plur. *des salvés.*

SAMSCRIT, ITE. adjectif. On écrit ordinairement *sanscrit.* (Voir ce mot.)

SAN-BENITO. s. m. On pron. *bénito.* T. emprunté de l'espagnol. Sorte de casaque jaune que l'inquisition faisait revêtir à ceux qu'elle avait condamnés. Le pluriel est *san-benito.*

SANCTIFIANT. part. prés. du v. *sanctifier*, et adj. verbal. *La grâce sanctifiante.*

SANDAL. s. m. Bois des Indes. On dit aussi *santal.* Il ne s'emploie pas au plur.

SANDARAQUE. s. f. Quelques dictionnaires le font à tort du masc.

SANDJIAK. s. masc. Division des provinces dans l'empire ottoman. — **SANDJIAKAT.** s. masc. Dignité, titre du gouverneur d'un sandjiak. On écrit aussi *sangiac, sangiacat.*

SANG. s. m. point de pl. Le *g* ne se fait point sentir devant une consonne, et se prononce comme *k* ou comme *g* dur devant une voyelle. L'Académie écrit *sang-froid : Être de sang-froid, garder son sang-froid*; mais elle dit *de sens rassis*, et non *de sang-rassis.* (V. **FROID**).

SANG-DE-DRAGON. s. m. T. de Botanique. Plante dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang. Le pluriel doit s'écrire comme le sing. — *Sang-de-dragon*, et plus ordinairement *sang-dragon*, se dit aussi d'Une espèce de gomme-résine d'un rouge foncé. En ce sens, il ne s'emploie pas au plur.

SANGSUE. s. f. On ne prononce point le *g.*

SANGUINAIRE. adjectif des deux genres. On ne fait pas sentir l'*u.*

SANGUINIFICATION. s. f. On fait sentir l'*u.* T. de Physio-

logie. Le changement de la nourriture ou du chyle en sang.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. des deux genres. On ne fait pas sentir l'*u*.

SANS. prépos. exclusive. On dit : *Sans crainte et sans pudeur*, ou *sans crainte ni pudeur;* mais ce serait mal s'exprimer que de dire : *Sans crainte ni sans pudeur*, par la raison que *sans* exprime une idée négative de même que *ni*, et qu'on ferait dès lors un pléonasme inutile. On ne dira pas non plus, *Sans point de crainte*, le sens négatif de la préposition *sans* ne peut pas être précisé comme l'est quelquefois celui de l'adv. *ne ;* il faut dire : *Sans crainte.*

SANS QUE. Cette locution n'exige point après elle la négative *ne*, et veut toujours au subjonctif le verbe de la proposition suivante : *Je ne puis parler sans qu'il m'interrompe. Sans que jamais personne m'ait rien reproché.* Les bons auteurs fournissent quelques exemples de l'emploi de la négation après *sans que;* mais ces exemples sont en si petit nombre, qu'ils ne sauraient infirmer une règle généralement adoptée et que la raison approuve.

On dit : *Il ne pouvait parler sans qu'on l'interrompît*, ou *Il ne pouvait parler qu'on ne l'interrompît.* Dans cette dernière phrase, *que... ne* est peut-être le reste de la locution, *à condition qu'on ne l'interrompît point.* Quoi qu'il en soit, c'est une erreur de croire que *sans* est sous-entendu devant *que... ne* dans la seconde phrase : *Sans que* et *que... ne* expriment la même idée; *sans que... ne* forme donc un pléonasme inutile.

SANSCRIT, ITE. adj. Se dit de l'ancienne langue des brahmanes, aujourd'hui langue sacrée des Indous. Il s'emploie aussi substantivement comme nom de cette langue. On écrit plus rarement *samscrit.*

SANS-DENT. s. f. Terme populaire, dont on se sert pour désigner une vieille femme qui a perdu ses dents. L'Académie écrit au plur. *sans-dents : Elles sont là deux ou trois sans-dents qui médisent à qui mieux mieux de tout le monde.* Le pluriel ne tombant point sur le mot *dent*, mais sur le substantif sous-entendu *femmes*, il serait mieux d'écrire *deux ou trois sans-dent.*

SANS-FLEUR. s. f. Sorte de pomme appelée aussi *pomme-figue.* Le pluriel doit s'écrire *sans-fleur*, car l'idée de pluralité tombe sur le substantif sous-entendu *pomme.*

SANS-PEAU. s. f. Sorte de poire d'été. Le pluriel doit s'écrire *sans-peau.* (Voir SANS-FLEUR.)

SANTAL. s. m. On écrit aussi *sandal.* (V. ce mot.) Il ne s'emploie pas au plur.

SANTÉ. s. f. État de celui qui se porte bien. Il ne se dit au pluriel que lorsqu'il est en quelque sorte personnifié, comme dans cette phrase : *Il y a des santés faibles que peu de chose dérange*, c.-à-d. *Il y a des personnes ayant une santé faible*, etc. Mais on ne dirait pas bien : *Messieurs, ayez soin de vos santés, ménagez vos*

santés; vos santés sont-elles bonnes? Dans tous ces exemples, *santé* doit être au sing. Ce substantif peut aussi se mettre au plur. dans le sens de toast : *Porter des santés*.

SAOUL. adj. — **SAOULER**. v. On écrit plus souvent *soûl*, *soûler*. Ces termes sont bas.

SARCELLE. s. f. On écrit plus rarement *cercelle*. Oiseau aquatique.

SARCLEUR. s. m. Homme de journée qu'on emploie à sarcler un champ, un jardin. L'Académie a omis le fém. correspondant *sarcleuse*.

SARIGUE. s. m. T. d'Histoire naturelle. *Un beau sarigue*.

SARRAU. s. m. Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc. On écrit aussi, mais moins souvent, *sarrot*.

SARRETTE. s. fém. Sorte de plante tinctoriale. On dit aussi *serrette*. Il ne faut pas confondre ce mot avec le subst. féminin *sarriette*, qui désigne une autre plante, de la famille des labiées.

SARROT. s. m. Voir **Sarrau**.

SAS. s. m. Devant une consonne on ne prononce pas le *s* final. Tissu de crin, de soie, etc., qui est entouré d'un cercle de buis, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides, etc. *Sas* se dit aussi, en terme d'Architecture hydraulique, d'un bassin ménagé le long d'un canal pour y retenir les eaux.

SASSAFRAS. s. m. On ne prononce le *s* final que devant une voyelle. Arbre de la famille des lauriers.

S'ASSEOIR. Voir **Asseoir**.

SATIRE. s. f. Sorte de poëme. (Voir **Satyre**. s. f.)

SATISFAIRE. v. a. ou transitif. Se conjugue comme *faire*. *Satisfaire*, signifiant Contenter, est transitif : *Un enfant qui satisfait son père et sa mère. Un écolier qui satisfait ses maîtres*. — *Satisfaire ses créanciers*, les payer. *Satisfaire un homme qu'on a offensé*, lui faire réparation. *Satisfaire son ambition, sa colère*, etc., contenter son ambition, sa colère.

Satisfaire s'emploie aussi comme neutre ou intransitif, et signifie Faire ce qu'on doit par rapport à quelque chose. En ce sens il veut *à* devant son complément : *Satisfaire à son devoir. Satisfaire à ses obligations. Satisfaire à la loi*.

SATISFAISANT. part. prés. du v. *satisfaire*. Il est adjectif verbal dans le sens de Qui a la faculté, les qualités propres à satisfaire : *Des manières satisfaisantes*.

SATURNALES. s. f. plur. Il n'a point de sing.

SATYRE. s. m. Sorte de demi-dieu qui, selon la Fable, avait des jambes et des pieds de bouc. (Voir **Satire**).

SATYRE. s. f. T. d'Antiquités. Chez les Grecs, poëmes mordants, espèce de pastorales, ainsi nommées parce que les satyres en étaient les principaux personnages : ces poëmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous appelons *satires*, d'après les Romains.

SAUF. adj. Le fém. est *sauve*. — *Sauf* est préposition dans le sens de Avec réserve de : *Sauf meilleur avis. Sauf à recommencer.*

SAUF-CONDUIT. s. m. L'Acad. écrit, au plur., *des sauf-conduits*. Quelques grammairiens l'écrivent sans *s* à *conduit*, par la raison que la pluralité tombe sur le mot *lettre*, qui est sous-entendu : *Des sauf-conduit*, c.-à-d. des lettres qui conduisent sauf.

SAUR. adj. m., ou **SAURE,** adj. des deux genres. De couleur jaune, tirant sur le brun. *Saure* ne se dit guère que des chevaux. On écrit *harengsaur*, par abréviation de *saure*, et l'on dit aussi, mais moins souvent, *hareng sauret* (Acad.). L'Acad. écrit aussi *sor*, en renvoyant au mot *saure*.

SAUTILLANT. part. prés. du v. *sautiller*. Il est aussi adj. verbal. *Petite fille sautillante*, qui ne fait que sautiller.

SAUVAGIN , INE. adj. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Goût sauvagin*, Certain goût, certaine odeur qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang, de marais. Il s'emploie plus ordinairement comme substantif : *Cela sent le sauvagin.*

SAUVE-VIE. s. f. Espèce de fougère. Le plur. doit s'écrire comme le sing.

SAVANTASSE. s. m. En poésie, on écrit aussi *Savantas*. T. de dénigrement. Homme qui affecte de paraître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus.

SAVOIR. v. a. ou transit. et irrég. — INDICATIF. Présent. *Je sais, tu sais, il sait ; nous savons, vous savez, ils savent.* — Imparf. *Je savais, tu savais, il savait ; nous savions, vous saviez, ils savaient.* — Passé déf. *Je sus, tu sus, il sut ; nous sûmes, vous sûtes, ils surent.* — Futur. *Je saurai, tu sauras, il saura ; nous saurons, vous saurez, ils sauront.* — CONDITION. *Je saurais, tu saurais, il saurait ; nous saurions, vous sauriez, ils sauraient.* — IMPÉRAT. *Sache ; sachons, sachez.* — SUBJONCT. Prés. *Que je sache, que tu saches, qu'il sache ; que nous sachions, que vous sachiez, qu'ils sachent.* — Imparfait. *Que je susse, que tu susses, qu'il sût ; que nous sussions, que vous sussiez, qu'ils sussent.* — PART. Prés. *Sachant.* — Passé. *Su, sue.*

On dit avec la forme du subjonctif : *Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer*, pour Je ne connais personne qu'on puisse lui comparer. On dit aussi : *Je ne sache rien de si beau, je ne sache rien de mieux écrit*, etc., pour Je ne sais rien, je ne connais rien, etc. Dans ces sortes de phrases, on n'emploie jamais le subjonctif qu'avec la négation.

Que je sache se met à la fin d'une phrase négative. *Il n'y a personne à la maison, que je sache. Est-il venu quelqu'un? Non pas, que je sache* (c.-à-d., Non, il n'est pas venu quelqu'un, que je sache).

Ces formes dubitatives, *Je ne sache pas, Que je sache*, rendent l'opinion que l'on émet moins décisive moins absolue;

c'est une délicatesse d'expression dont on trouve des exemples dans toutes les langues. Il faut remarquer que ces locutions ne sont d'usage qu'à la première personne.

Savoir signifie aussi Avoir le pouvoir, la force, le moyen, l'adresse, l'habileté de faire quelque chose. C'est en ce sens qu'on dit : *Je n'y saurais que faire, Je ne saurais faire ce que vous me dites.* Dans ces phrases, il est vrai, *Je ne saurais* équivaut à *Je ne puis;* il ne faut pas en conclure cependant que le conditionnel est employé au lieu de l'indicatif. Le sens est suppositif : *Je n'y saurais que faire* (si j'entreprenais d'y remédier). *Je ne saurais faire ce que vous me dites* (si j'essayais de le faire).

Laveaux et quelques autres grammairiens prétendent que *je ne saurais* se dit pour *je ne puis*, mais qu'on ne dit pas *je ne saurais* pour *je ne pourrais*. Nous venons de voir que *je ne saurais* ne tient point réellement la place de l'indicatif ou affirmatif *je ne puis*. Voici des exemples qui prouvent que *je ne saurais* signifie bien *je ne pourrais*. *Je le voudrais bien, mais je ne le saurais* (Acad.), c.-à-d., Mais je ne le pourrais. *Ne sauriez-vous aller jusque-là?* (Id.) c.-à-d., Ne pourriez-vous, etc. *Ne saurais-tu trouver quelque moyen pour me tirer d'embarras* (Molière) ?

On dit substantivement, Un je ne sais qui, Un je ne sais quoi, Le je ne sais quoi, Un je ne sais quel. *C'est un je ne sais qui. Il y a dans cette musique un je ne sais quoi qui me charme. Le je ne sais quoi de ses manières vous attire et vous subjugue malgré vous. Un je ne sais quel homme est venu me trouver. Un je ne sais quel trouble s'est emparé de moi* (Acad.).

SAVOIR-FAIRE. s. m. **SAVOIR-VIVRE.** s. m. Ces substantifs ne s'emploient pas au pluriel.

SAYON. s. m. On dit aussi *Sagum*, s. m., et *Saie*, s. f. Espèce de vêtement court que portaient anciennement les gens de guerre.

SCARIOLE. s. f. On écrit plus souvent *Escarole*.

SCARLATINE. s. f. et adj. f. *La scarlatine n'attaque guère que les enfants* (Acad.). *La fièvre scarlatine.*

SCASON. s. m. Sorte de vers latin. On écrit aussi *Scazon*.

SCEAU. s. m. On prononce *ceau*. Le pluriel est *sceaux*. Lame de métal sur laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince, d'un Etat, etc. (Voir **SEAU**.)

SCEL. s. m. Ancien mot synonyme de *sceau*. Il n'a point de plur.

SCELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *ll* dans toute sa conjugaison.

SCHABRAQUE. s. f. On prononce et quelques-uns écrivent *chabraque* (Acad.). Housse garnie ordinairement de peau de mouton.

SCHAH. s. m. On prononce *châ*. Titre du souverain de la Perse. Le plur. est comme le sing.

SCHAKO. s. m. On écrit aussi *Shako*, et l'on prononce *chako*.

SCHALL. s. m. On écrit aussi *Shall*, et plus souvent *Châle*.

SCHEIK. s. m. On écrit ordinairement *cheik*. Chef de tribu chez les Arabes.

SCHELLING. s. m. On écrit aussi *Sheling*, et l'on prononce *chelin*. Monnaie d'Angleterre, de Hollande, etc.

SCHÈNE. s. m. On prononce *skène*. Mesure itinéraire des Egyptiens.

SCHÉRIF. s. m. On écrit ordinairement *Shérif*. (Voir ce mot. Voir aussi CHÉRIF.)

SCHISMATIQUE. adject. des deux genres. **SCHISME.** s. m. On prononce *chismatique*, *chisme*.

SCHISTE. s. m. On prononce *chiste*. Sorte de pierres qui se partagent facilement en lames.

SCHLAGUE. s. f. On prononce *chelague*. Mot emprunté de l'allemand. Il se dit des coups de baguette dont on punit les soldats en Allemagne, en Prusse, etc.

SCHLICH. s. m. On prononce *chelik*. Minerai préparé pour être mis en fusion.

SCHNAPAN. s. m. V. CHENAPAN.

SCHOLAIRE, SCHOLARITÉ, SCHOLASTIQUE, SCHOLASTIQUEMENT, SCHOLIASTE, SCHOLIE. V. SCOLAIRE, SCOLARITÉ, SCOLASTIQUE, SCOLASTIQUEMENT, SCOLIASTE, SCOLIE.

SCIEMMENT. adv. On prononce *ciaman*.

SCINTILLANT, ANTE. adj. — **SCINTILLATION.** s. f. — **SCINTILLER.** v. n. ou intrans. Dans ces mots on prononce les deux *ll* sans les mouiller.

SCOLAIRE. adj. des deux genres. — **SCOLARITÉ.** s. f. — **SCOLASTIQUE.** adj. des deux genres et subst. masc. — **SCOLASTIQUEMENT.** adv. Plusieurs, dit l'Acad., se conformant à l'étymologie, écrivent *scholaire*, *scholarité*, *scholastique*, *scholastiquement*.

SCOLIASTE. s. m. Auteur de scolies. On écrit plus rarement *scholiaste*.

SCOLIE. s. f. Note de Grammaire ou de critique. On écrit plus rarement *scholie*.

SCOLIE. s. m. T. de Géométrie. Remarque ayant rapport à une proposition précédente. On écrit plus rarement *scholie*.

SCOLOPENDRE. s. f. Espèce de capillaire. Genre d'insectes de la famille des mille-pieds.

SCORBUT. s. m. On ne prononce pas le *t*.

SCROTUM. s. m. On prononce *scrotome*. T. d'Anatomie.

SCRUTATEUR. s. m., s'employant aussi adjectivement. L'Acad. ne donne point le fém. correspond.; quelques grammairiens indiquent *scrutatrice*.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse, dont le safran est la base. L'Acad. remarque que quelques-uns disent *escubac* et *usquebac*.

SCULPTER. v. a. ou transit. — **SCULPTEUR.** s. m. — **SCULPTURE.** s. f. On prononce

sculter, *sculteur*, *sculture*. Le subst. *sculpteur* n'a point de féminin correspondant; on dit d'une femme qu'elle est bon sculpteur, comme on dit qu'elle est bon peintre.

SE. pronom de la troisième personne, de tout genre et de tout nombre. Il précède toujours le verbe, et il en est complément direct, comme dans *Se perdre*, *s'embarrasser*, ou complément indirect, comme dans *Se donner du mouvement*. Il sert aussi à donner au verbe une signification passive: Cette maison s'est *bâtie* en peu de temps.

SÉANT. part. prés. du verbe *seoir*. T. de Chancellerie et de Barreau signifiant Qui siége, qui tient séance : *La cour impériale seant à Paris*. Quelques-uns, dit l'Acad., le font adjectif, et disent : *La cour impériale séante à Paris*.

Séant est aussi s. m. et signifie la posture, la situation d'un homme qui est assis dans son lit. On ne l'emploie qu'avec l'adjectif possessif. *Je le trouvai sur son séant*.

SÉANT, ANTE. adj. Décent, qui sied bien, qui est convenable.

SEAU. s. m. Vaisseau ordinairement en bois, qui sert à puiser, tirer ou porter de l'eau. (V. SCEAU).

SEC. adj. Le fém. est **SÈCHE**. *Un terrain sec*. *Des branches sèches*.

SÈCHE ou **SEICHE**. s. f. Animal de mer de la classe des mollusques. *Os de sèche*, vulgairement Biscuit de mer.

SECOND, ONDE. adj. ordinal. Le *c* se prononce comme un *g* dans ce mot, et dans ses dérivés *secondaire*, *secondairement*, *seconde*, *secondement*, *seconder*.

On dit *Henri second*, *François second*, ou *Henri deux*, *François deux*. (V. les mots DEUX et DEUXIÈME.)

SECOÛMENT ou **SECOUEMENT**. s. m. Action de secouer.

SECOURIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *courir*.

SECRET. s. m. — **SECRET, ÈTE**. adj. — **SECRÉTAIRE**. s m. — **SECRÉTAIRERIE**. s. f. — **SECRÉTARIAT**. s. m. — **SECRÈTEMENT**. adv. Dans tous ces mots, le *c* se prononce comme dans *crédit*, et non comme *g*.

SECTATEUR. s. m. Il n'a pas de fém. correspondant.

SÉDUCTEUR. s. m. Le fém. correspondant est *séductrice*.

SÉDUIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *conduire*.

SÉDUISANT. part. prés. du v. *séduire*. Il est adj. verb. dans le sens de Qui est propre à séduire, qui a la vertu de séduire. *Offres séduisantes*.

SEICHE. s. f. V. SÈCHE.

SEIGNEUR. s. m. — *Seigneur* d'un lieu, d'une terre. Le fém. correspondant est *dame*.

SEIGNEURIAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *seigneuriaux*.

SEING. s. m. Signature. *Blanc seing*, papier ou parchemin signé que l'on confie à quelqu'un pour le remplir à sa volonté.

Ils ont donné leurs blancs seings aux arbitres (Acad.). D'après la définition même de l'Acad., le mot *blanc* ne peut être considéré comme un adjectif qualifiant le subst. *seing*. Un *blanc seing*, que tous les grammairiens écrivent *blanc-seing*, est un seing ou signature *en blanc*; les grammairiens ont donc raison d'écrire au plur. *des blanc-seings*.

SÉLAM ou **SÉLAN**. s. m. Chez les Orientaux, bouquet de fleurs dont l'arrangement est un langage muet.

SELLER. v. a. ou transit. Ce verbe garde les deux *ll* dans toute sa conjugaison.

SEMBLER. v. n. ou intransit. Il ne s'emploie guère à l'infinitif, et il est souvent impersonnel.

Il semble que veut le subjonctif, lorsqu'il équivaut à cette phrase : *Les apparences veulent. Il semble qu'on soit convenu que la bonne foi ne serait plus une vertu* (Massillon). *Il semble que* exprime alors une supposition, une hypothèse, ou bien il annonce, il fait passer une exagération, une invraisemblance, une impossibilité, comme lorsqu'on dit : *Il semblait que tout Paris se fût porté au champ de Mars*. De toutes manières il n'affirme point positivement. Mais *il semble que* veut l'indicatif lorsqu'il équivaut à *il est certain que*; dans ce cas, on ne l'emploie que par précaution oratoire, pour ne pas avoir l'air tranchant : *Il semble que la rusticité n'est autre chose qu'une ignorance grossière des bienséances* (La Bruyère). *Il semble que le meilleur moyen était d'équiper les vaisseaux* (Raynal). La Bruyère et Raynal sont persuadés de ce qu'ils disent, et le donnent pour vrai; ils auraient pu supprimer *il semble que*, et dire : *La rusticité n'est autre chose qu'une ignorance grossière des bienséances. Le meilleur moyen était d'équiper les vaisseaux*.

Cette observation s'applique aux locutions *il me semble*, *il semble à...*, *il vous semble*, etc. Exemples : *Il me semble que mon cœur veuille se fendre par la moitié* (Mme de Sévigné). *Il me semble que Corneille a donné des modèles de tous les genres* (Voltaire). Madame de Sévigné sait bien que son cœur ne se fendra pas, et même qu'il ne peut se fendre; elle n'est donc point du tout convaincue de ce qu'elle avance; c'est comme si elle disait : Je suis tentée de croire que mon cœur veuille se fendre; le subjonctif *veuille* était nécessaire. Mais Voltaire avance un fait positif, dont il ne doute nullement; il fait donc usage de l'indicatif. Ce dernier cas est le plus ordinaire : *il semble*, accompagné d'un complément indirect, annonce presque toujours un fait positif; il est donc ordinairement suivi de l'indicatif.

SEMEN-CONTRA. s. m. On prononce *sémène*. Graine d'armoise employée comme vermifuge. Il ne se dit pas au plur.

SEMEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant.

SEMI. Mot tiré du latin, signifiant *demi*, et qui ne s'em-

ploie que devant un autre mot, auquel on le joint par un trait d'union. Il ne prend jamais la marque du pluriel. *Des semi-tons. Des fleurs semi-doubles.*

SEMOULE. s. f. D'après l'Acad., on doit prononcer *Semouille.*

SEMPER VIRENS. On prononce *sainpair viraince* (Acad.) Expression latine, qui signifie *toujours verdoyant*, et qui se dit d'une sorte de chèvrefeuille.

SEMPITERNEL, ELLE. adj. On prononce *sain* (Acad.).

SÉNATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *sénatrice ;* mais, suivant l'Acad., il ne se dit que des femmes des sénateurs de Pologne et de Suède, et de la femme du *Sénateur,* magistrat de Rome, qui est à la tête du corps de ville.

SÉNATORIAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *sénatoriaux.*

SÉNATUS-CONSULTE. s. m. On fait sentir le *s* final de *sénatus.* Le plur. est *sénatus-consultes.*

SÉNÉCHAL. s. m. Le plur. est *sénéchaux,* et le fém. correspondant *sénéchale.*

SENS. s. m. On fait sentir le *s* final. Le *sens* d'une chose, d'un corps, c'est un des côtés de cette chose, de ce corps. On doit donc écrire *sens dessus dessous,* pour signifier que le sens de dessus, ou celui qui était en haut, se trouve dessous ou en bas : *Cette boîte est sens dessus dessous.* On écrit de même *sens devant derrière,* le sens de devant étant derrière. *De sens rassis,* sans être ému, sans être troublé. *Il a fait cela de sens rassis. Parlez-vous de sens rassis* (Acad.)? V. *Sang-froid.*

SENSORIUM. s. m. On prononce *sainçoriome* (Acad.). La partie du cerveau que l'on suppose être le centre commun de toutes les sensations.

SENTE. s. f. L'Acad. donne ce mot et renvoie au mot *Sentier.* Nous croyons qu'il n'est d'usage que dans les campagnes.

SENTÈNE. s. f. Brin de fil ou de soie par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble. On écrit plus souvent *centaine.*

SENTIMENTAL, ALE. adj. L'Acad. ne donne point d'exemple du pluriel masc. Quelques grammairiens disent *sentimentals ;* ce qu'il y a de certain, c'est que *sentimentaux* n'est point français.

SENTINELLE. s. f. *Poser la sentinelle* (Acad.) Quelques poëtes ont fait ce mot du masc. *Sentinelle assidu* (Voltaire). *Ces nombreux sentinelles* (Delille).

SENTIR. v. a. ou transit. — INDIC. Présent. *Je sens, tu sens, il sent ; nous sentons, vous sentez, ils sentent.* — Imparf. *Je sentais, tu sentais, il sentait ; nous sentions, vous sentiez, ils sentaient.* — Passé déf. *Je sentis, tu sentis, il sentit ; nous sentîmes, vous sentîtes, ils sentirent.* — Futur. *Je sentirai, tu sentiras, il sentira ; nous sentirons, vous sentirez, ils sentiront.* — CONDIT. Présent. *Je sentirais, tu sentirais, il sentirait ; nous sentirions, vous sentiriez, ils sentiraient.*

— IMPÉRAT. *Sens; sentons, sentez.* — SUBJONCT. Présent. *Que je sente, que tu sentes, qu'il sente; que nous sentions, que vous sentiez, qu'ils sentent.* — Imparf. *Que je sentisse, que tu sentisses, qu'il sentît; que nous sentissions, que vous sentissiez, qu'ils sentissent.* — PARTICIPE. Présent. *Sentant.* — Passé. *Senti, sentie.*

SEOIR. v. n. ou intransitif. Être assis. Il n'est plus guère en usage qu'au part. présent *séant* dans le sens de *siégeant*, et au participe passé *sis*, *sise*, qui signifie *situé, située.* Cependant on dit encore, en poésie et dans le langage familier, *sieds-toi*, pour *assieds-toi.*

SEOIR. v. n. ou intransit. Etre convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc. Il n'est plus d'usage à l'infinitif, et n'a d'usitées que les formes suivantes : INDICAT. Prés. *Il sied, ils siéent.* — Impart. *Il seyait, ils seyaient.* — Futur. *Il siéra, ils siéront.* — CONDIT. Prés. *Il siérait, ils siéraient.* — PART. Prés. *Seyant.* — Il n'a point de temps composés. On l'emploie souvent comme impersonnel : *Il vous sied bien de vouloir réformer les autres!*

SÉPIA. s. f. Nom latin de la sèche. Il se dit, en français, de la matière colorante que répand cet animal, et qui sert pour le dessin au lavis. On le dit aussi par ellipse du dessin même. *Acheter des sépia*, c.-à-d. des dessins à la sépia.

SEPT. adj. numéral. On ne prononce pas le *p* dans *sept*, ni dans ses composés *septième* et *septièmement*; mais on le prononce dans tous les autres, *septante, septembre, septénaire, septennal, septennalité, septentrion, septentrional, septidi, septuagénaire, septuagésime, septuple, septupler*, etc. Quant au *t* de *sept*, il ne sonne que lorsque ce mot est pris à part : *Le nombre sept, ils étaient sept*, ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet : *Sept amis, sept hommes.* Il faut ajouter à cette observation de l'Académie, que le *t* se prononce dans tous les cas, lorsque le mot *sept* est employé substantivement : *Le sept de trèfle, Sept multiplié par trois, Un sept de chiffre*, ou simplement *un sept, le sept du mois.*

SEPTANTE. adj. numéral. Soixante-dix. On prononce le *p.* Il n'est guère usité que dans le midi de la France, quoiqu'il soit préférable à *soixante-dix.* Substantivement et absolument : *Les Septante*, les soixante-dix interprètes qui, par l'ordre de Ptolémée Philadelphe, firent la traduction grecque de la Bible.

SEPTENNAL, ALE. adj. On fait sonner les deux *n* et le *p.* Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans. Le plur. masc. est *septennaux ;* l'Académie n'en donne point d'exemple.

SEPTENNALITÉ. s. f. On fait sentir le *p* et les deux *n.* Il se dit en parlant Des assemblées politiques dont la durée est de sept ans.

SEPTIER. s. m. On écrit plus souvent *setier.*

SÉPULCRAL, ALE. adj. Le pluriel masculin est *sepulcraux.*

SÉRAIL. s. m. On prononce comme *ail*; le plur. est *sérails*.

SEREIN. adj. Le féminin est *sereine*. Qui est clair, doux, calme.

SEREIN. s. m. Vapeur humide et froide, ordinairement malsaine, qui se fait sentir au coucher du soleil. (Voir SERIN).

SERF. adj. Le *f* se prononce. Le fém. est *serve*.

SERGER. s. m. Ouvrier qui fabrique des serges; on dit aussi *sergier*.

SERIN. s. m. Sorte d'oiseau. Le fém. est *serine*.

SERINGAT. s. m. Arbrisseau de la famille des myrtes. On écrit aussi *syringa*.

SERPENT A SONNETTES. s. m. L'Académie l'écrit sans trait d'union.

SERPENTAIRE. s. f. Plante de la famille des cactiers, et plante de la famille des aristoloches.

SERPENTAIRE. s. m. Constellation.

SERRE-FILE. s. m. Il se dit des officiers et des sous-officiers placés derrière une troupe en bataille. L'Académie écrit au plur. *les serre-files*.

SERRE-PAPIERS. s. m. *Vous avez là un joli serre-papiers*. Le plur. s'écrit de même.

SERRE-TÊTE. s. m. Le plur. est *serre-tête*.

SERRETTE. s. f. Voir SARRETTE.

SÉRUM. s. m. Synonyme de sérosité. On prononce *sérome*.

SERVAL. s. m Quadrupède de la famille des chats. Le pluriel est *servals*.

SERVANTE-MAÎTRESSE. s. f. Le pluriel est *servantes-maîtresses*.

SERVIR. v. a. ou transit. et n. ou intransit. — INDICAT. Présent. *Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent.* — Imparf. *Je servais, tu servais, il servait; nous servions, vous serviez, ils servaient.* — Passé défini. *Je servis, tu servis, il servit; nous servîmes, vous servîtes, ils servirent.* — Futur. *Je servirai, tu serviras, il servira; nous servirons, vous servirez, ils serviront.* — CONDIT. Prés. *Je servirais, tu servirais, il servirait; nous servirions, vous serviriez, ils serviraient.* — IMPÉR. *Sers; servons, servez.* — SUBJ. Prés. *Que je serve, que tu serves, qu'il serve; que nous servions, que vous serviez, qu'ils servent.* — Imparf. *Que je servisse, que tu servisses, qu'il servît; que nous servissions, que vous servissiez, qu'ils servissent.* — PART. Prés. *Servant.* — Passé. *Servi, servie.* — Le participe passé de ce verbe ne s'accorde pas toujours avec le pronom complément qui le précède; c'est le sens qu'il faut consulter. Voici quelques exemples : *Vous avez fait de grandes fautes ; mais elles vous ont servi à vous connaître*, c'est-à-dire, elles ont servi *à vous*. *Ce domestique nous a fidèlement servis*, c'est-à-dire, a fidèlement *servi nous*. *On nous a servi un excellent mets*, c'est-à-dire, on a servi *à nous*. *Elle n'a pas attendu qu'on la*

servit, elle s'est servie elle-même, c'est-à-dire, elle a servi *soi*, elle-même. *Elle s'est servi le meilleur morceau;* elle a servi *à elle*, etc. *Elles se sont servies de mon crédit;* elles ont servi elles, etc.

Servir de, c'est Tenir lieu de, tenir la place de, faire l'office de. *Il nous a servi de père.* — *Servir à*, Être destiné à tel usage; être utile, propre, bon à quelque chose. *Ce bateau sert à passer la rivière. Ces instruments servent au labourage.*

Ne servir à rien, éveille une idée de nullité relative, momentanée; *ne servir de rien*, celle d'une nullité absolue. Ce qui ne *sert à rien* aujourd'hui, peut servir demain à quelque chose. Vous êtes aveugle, des lunettes ne vous *serviraient de rien*.

SERVITEUR. s. m. Le féminin correspondant est *servante*.

SES. Voyez SON.

SÉSAME. s. m. Plante.

SETIER. s. m. On écrit plus rarement *septier*.

SEUL, EULE. adj. Après *le seul, l'unique,* le verbe se met au subjonctif par euphémisme : *Vous êtes le seul qui l'ait fait* (Acad.). *C'est la seule place où vous puissiez aspirer* (Id.). L'expression *le seul* étant décisive, absolue, et pouvant éprouver dans ce cas quelque contradiction, on affaiblit l'assertion par la forme dubitative du subjonctif. Mais lorsqu'on veut présenter le fait comme incontestable, on met le verbe à l'indicatif ou au conditionnel : *La seule loi qu'il faut suivre* (Académie). *C'est le seul danger qu'on pourrait craindre* (Idem). *La tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se corriger* (Fénelon).

Un seul homme. Un homme seulement, rien qu'un homme; *Un homme seul*, un homme sans compagnie.

SEXTE. s. f. Terme de Liturgie catholique. Une des heures canoniales, appelées ordinairement *les petites heures*.

SEXTE. s. m. Le sixième livre des décrétales, rédigé par ordre du pape Boniface VIII.

SHAKO. s. m. On écrit aussi *schako*, et l'on prononce *chako*.

SHALL. s. m. On écrit plus souvent *châle*. On écrit aussi *schall*.

SHELING. s. m. On écrit aussi *schelling*. On prononce *cheling*. Monnaie anglaise.

SHÉRIF. s. m. Officier municipal en Angleterre. On écrit aussi *schérif*, et l'on prononce *chérif*. (Voir aussi CHÉRIF).

SI. conj. conditionnelle. Cette conjonction ne s'élide que devant *il, ils*; *s'il vient, s'ils viennent*.

Si, commençant le premier membre de phrase, peut se répéter au second ou être remplacé par *que*. On répète *si* lorsqu'il n'y a pas de liaison entre les deux membres, lorsque le second fait n'est pas la conséquence du premier; dans le cas contraire on met *que* : *Si vous sortez et si vous le rencontrez, vous lui direz*, etc. *S'il revenait, et qu'il fît une ré-*

clamation, vous seriez fort embarrassé.

Si ce n'est, dans le sens d'*excepté*, peut être suivi d'une troisième personne plurielle : *Si ce n'est eux, quels hommes eussent osé l'entreprendre?* (Acad.).

Si j'étais de vous. Si j'étais que de vous. (Voir QUE, conjonction).

SI, adverbe, signifie *tellement, à tel point: Le vent est si grand, qu'il rompt tous les arbres.* Il se prend parfois dans le sens de *quelque*, et il veut alors le subjonctif : *Si petit qu'il soit.*— *Si*, comparatif, signifie *aussi, autant;* mais alors il ne s'emploie qu'avec une négation : *Il n'est pas si riche que vous;* et absolument : *Je ne connus jamais un si brave homme. N'allez pas si vite* (Acad.). Cependant on dit familièrement, sans négation : *Si peu que vous voudrez, si peu que rien*, pour *aussi* peu que vous voudrez, *aussi* peu que rien.

Laveaux et quelques autres grammairiens pensent que l'adverbe *si* ne peut modifier les locutions adverbiales composées de plusieurs mots, telles que *en peine, en colère*, etc., et qu'il faut dire *si fort en peine, si fort en colère*, et non *si en peine, si en colère.* Nous croyons, avec M. Boniface, qu'il serait trop rigoureux de condamner ces sortes de locutions; on dit *tellement en peine*, pourquoi ne dirait-on pas *si en peine?* L'adverbe *si*, qui vient du latin *sic*, n'a-t-il pas le sens et la force de *tellement?*

SI et TANT. *Si* répond à *aussi*, et *tant* à *autant.* L'emploi de ces mots devant les participes est le même que celui d'*aussi* et d'*autant*. (Voir AUSSI).

SIBARITE. s. m. On écrit aussi et plus souvent *sybarite.*

SIBYLLE. s. f. Les *l* ne se mouillent pas.

SIDÉRAL, ALE. adj. Il n'est guère usité qu'avec les subst. fém. *révolution, année*, et avec le substantif masc. *jour;* mais seulement au sing. avec ce dernier subst.

SIFFLANT, ANTE. Participe prés. du v. *siffler*, et adj. verb. *Une respiration sifflante.*

SIGNAL. s. m. Le pluriel est *signaux.*

SIGNET. s. m. On ne prononce pas le *g*. Ruban d'un livre.

SIGNIFIANT, ANTE. Part. prés. du v. *signifier*, et adjectif verbal. *Cette expression n'est pas assez signifiante.*

SILICULE. s. f. Diminutif de *silique*. T. de Botanique.

SILLE. s. m. On prononce *sile*. Poëme mordant en usage chez les anciens Grecs.

SIMAISE. s. f. On écrit aussi *cymaise.*

SIMPLE. adj. des deux genres. Il s'emploie aussi comme substantif masc. *Le simple et le composé. Parier le simple contre le double.*

SIMPLE. s. m. Nom générique et vulgaire des herbes et des plantes médicinales. *La mélisse est un simple d'une grande vertu.*

SIMULTANÉ, ÉE. adj. L'Académie fait remarquer que quel-

ques personnes écrivent encore *simultanée*, au masc.; cette forme est surannée.

SINCIPITAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. L'Acad. ne donne point d'exemple du plur. masc. *sincipitaux*.

SINUS. s. m. On prononce le *s*. Terme de Mathématiques et d'Anatomie.

SIRIUS. s. m. On prononce le *s*. Terme d'Astronomie. Étoile de la constellation du grand Chien.

SIROP. s. m. On ne prononce point le *p*. On écrit plus rarement *syrop*.

SIRTES. s. f. pl. Sables mouvants, dans la mer. On écrit aussi *syrtes*.

SIS, SISE. Part. passé du v. *seoir*. Il ne s'emploie plus que comme adjectif et en style de Pratique, dans le sens de *situé, située*. *Une maison sise rue Saint-Antoine*.

SIX. adj. numéral. Devant une consonne le *x* ne se prononce pas; il sonne comme *z* devant une voyelle ou un *h* muet : *Six personnes*. *Six hommes*. A la fin de la phrase, après son substantif, ou bien lorsqu'on l'emploie substantivement, on prononce *six* en faisant sonner le *x* comme un *s*: *De douze qu'ils étaient, il n'en est resté que six*. *Le chapitre six traite de*, etc. *Le six du mois*.

Il se prononce aussi dans le corps de la phrase, lorsqu'il est suivi d'un repos : *Ils étaient six, tous de bonne humeur* (Acad.).

SIXAIN. s. m. Le *x* se prononce comme *z*. Petite pièce de poésie composée de six vers.

SIXIÈME. adj. num. **SIXIÈMEMENT.** adv. Le *x* se prononce comme *z*.

SLOOP. s. m. On prononce et quelques-uns écrivent *sloupe* (Acad.). Petit navire à un seul mât.

SOC. s. m. Fer de la charrue. Voir **SOCQUE**.

SOCIAL, ALE. adj. Le plur. masc. est *sociaux*.

SOCIÉTÉ. s. f. *Aller en société*. Il est mieux de dire, *Aller dans le monde*, *dans le grand monde*; *fréquenter le monde*.

Ceux qui disent *La bonne société*, ne sont pas de *la bonne compagnie*

SOCLE. s. m. T. d'Architecture. Sorte de piédestal.

SOCQUE. s. m. Sorte de chaussure.

SODIUM. s. m. On prononce *sodiome*. T. de Chimie.

SOFA. s. m. On écrit aussi *sopha*.

SOFI. s. m. On écrit aussi *sophi*. Autrefois titre du roi de Perse; on dit aujourd'hui *schah*.

SOI. pronom personnel de la troisième personne du singulier et des deux genres. Il diffère essentiellement des pron. *lui, elle, eux, elles*. Le pronom *soi* se rapporte toujours aux personnes et aux objets dont on exprime la manière d'être par un attribut, ou bien par un adjectif sans verbe, ou enfin par un verbe à l'infinitif. *Aucun*

n'est prophète chez soi. Dans un écrit mauvais en soi, l'esprit n'est qu'un tort de plus. N'aimer que soi, c'est être mauvais citoyen. Les pronoms *lui, elle, eux, elles,* peuvent se rapporter à un sujet ou à un complément, et indiquent telles personnes, tels objets désignés précédemment d'une manière bien définie, bien précise : *L'Anglais porte partout sa patrie avec lui* (Bernardin de Saint-Pierre). *Voilà donc les maux que la guerre entraîne après elle* (Fénelon). *Rendez à cet homme ce qui lui appartient.*

Avec un sujet dont le sens est vague, indéterminé, comme *on, quiconque, chacun, personne, aucun,* ou avec un infinitif, on fera donc usage du pronom *soi. On peut toujours trouver plus malheureux que soi* (La Fontaine). *Prendre garde à soi* (Académie). Mais si les mots *on, quiconque, chacun,* etc., ne sont point employés comme sujets, on met *lui, elle,* etc. *Rendez à chacun ce qui lui appartient.*

Dès qu'il peut y avoir équivoque, il faut mettre *soi,* même en rapport avec des substantifs : *Dieu était dans Jésus-Christ, réconciliant le monde avec soi* (*avec lui* aurait rendu la phrase louche, car *lui* aurait pu se rapporter aussi bien à *J.-C.* qu'à *Dieu; avec soi* ôte l'ambiguïté, il se rapporte nécessairement au sujet *Dieu*). *Phédon n'ouvre la bouche que pour répondre; il tousse sous son chapeau, il crache presque sur soi* (La Bruyère). (*Sur lui* aurait fait équivoque). *L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour soi ni pour lui* (il est impossible de dire autrement). On voit par tous ces exemples que le pronom *soi* peut se dire des personnes aussi bien que des choses; mais, de nos jours, l'emploi de ce pronom, en rapport avec un substantif de personne, est moins fréquent que dans les deux derniers siècles. *Idoménée, revenant à soi, remercia ses amis* (Fénelon). *Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de soi* (La Bruyère). On dirait, aujourd'hui : *Idoménée, revenant à lui,* etc., *à se faire moquer d'eux.*

L'Académie et la plupart des grammairiens disent que le pronom *soi* est seulement du nombre singulier; cependant on le trouve quelquefois en rapport avec un substantif pluriel. Condillac a dit : *Y a-t-il des corps subtils en soi?* et il est probable que tout le monde dirait comme lui. Malgré l'autorité de cet exemple avec un pluriel, on doit préférer les pronoms *eux, elles.*

SOI-DISANT. Terme de Pratique; il se dit aussi par raillerie ou par mépris, dans le langage ordinaire, et s'écrit au pluriel comme au singulier. *Un tel, soi-disant docteur. De soi-disant docteurs.*

SOIF. s. f. L'Académie écrit *grande soif,* et ne donne point l'exemple *avoir grand'soif,* quoiqu'elle écrive *avoir grand'-faim.* Nous pensons que cette dernière forme justifie l'autre.

SOIR. s. m. On dit *demain au soir* (Acad., au mot **Demain**),

ou *demain soir* (Acad., au mot **SOIR**).

SOIT. conjonct. alternative. *Soit qu'il le fasse, soit qu'il ne le fasse pas. Soit l'un, soit l'autre* (Acad.). Quelquefois, au lieu de répéter *soit*, on met *ou : Soit qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas* (Id.). La locution conjonctive *soit que* veut toujours le verbe suivant au subjonctif.

SOIXANTAINE. subst. fém. — **SOIXANTE.** adj. numér. — **SOIXANTER.** v. n. ou intrans. — **SOIXANTIÈME.** adj. num. ordinal. Dans ces quatre mots, *x* se prononce comme deux *s*.

SOLANUM. s. m. On prononce *solanome*. T. de Botanique. Genre de plantes dont la pomme de terre et le tabac sont des espèces.

SOLDE. s. f. Paye des militaires. *Faire une retenue sur la solde des troupes.*

SOLDE. s. m. T. de Commerce et de Comptabilité. Payement qui complète une somme. Différence entre le débit et le crédit d'un compte. *Le solde est de* 540 *francs au débit.*

SOLÉCISME. s. m. Faute contre la syntaxe. *C'est moi qui a fait cela*, est un solécisme. V. **BARBARISME.**

SOLEN. s. m. On prononce *solén* (Acad.). Terme d'Histoire naturelle. Coquillage ayant la forme d'un étui ou d'un manche de couteau.

SOLENNEL, ELLE. adj. — **SOLENNELLEMENT.** adv. — **SOLENNISATION.** s. f. — **SOLENNISER.** v. a. ou transit. — **SOLENNITÉ.** s. f. On prononce toujours *solanité*, etc., et on fait l'*a* bref; il en est de même dans les dérivés. Plusieurs, dit l'Académie, écrivent *solemnel*, *solemnellement*, etc.

Cette dernière orthographe, quoique peu usitée de nos jours, est cependant plus conforme à l'étymologie. Domergue a prétendu que *solemnel* vient du latin *sol omnis*, et signifie Ce que l'on fait tous les jours, et que l'on a coutume de faire; et que *solennel* vient de *sol annuus*, soleil annuel, Ce qui se fait tous lés ans : en conséquence, ce grammairien a proscrit la forme *solemnel*, et depuis lors *solennel* a prévalu. On lit pourtant dans Salluste *sacra solemnia*, sacrifices solemnels; dans Cicéron, *dies solemnes*, jours célèbres, solemnels; dans Térence, *funus solemne*, funérailles pompeuses, solemnelles; et dans Tite-Live, *solemne bellum*, guerre célèbre; et nous sommes de l'avis de ceux qui font dériver *solemnis* de *solùm in anno*, une fois l'an : dès lors Remarquable, pompeux, éclatant, et enfin célèbre.

SOLLICITER. v. a. ou transit. Devant un infinitif, on dit *solliciter à*, quand l'action exprimée par le second verbe n'a point pour but le sujet : *Je l'ai sollicité à faire cette démarche.* On dit *solliciter de* quand l'action se termine au sujet : *Je l'ai sollicité de venir me voir.* Devant les substantifs et les pronoms, on dit toujours *solliciter à : Solliciter à la révolte. Qui est-ce qui vous a sollicité à cela ?*

SOLO. s. m. L'Académie écrit sans *s plusieurs solo ;* mais puisqu'elle met un *s* au pluriel de *duo* (*de beaux duos*), il est évident qu'il faut écrire *plusieurs solos*.

SOLSTICIAL, ALE. adj. T' d'Astronomie. Le plur. est *solsticiaux*.

SOMME. s. f. Quantité d'argent. Total de plusieurs nombres.

SOMME. s. m. Sommeil. Il ne se dit que de l'homme. On dit *Faire un somme ;* on ne dit pas *Faire un sommeil*.

SOMMITÉ. s. f. On prononce les deux *m*.

SOMNAMBULE. s. et adj. des deux genres. — **SOMNAMBULISME**. s. m. — **SOMNIFÈRE**. adj. des deux genres. — **SOMNOLENCE**. s. f. — **SOMNOLENT, ENTE**. adj. Dans tous ces mots on prononce le *m*.

SOMPTUAIRE. adj. des deux genr. — **SOMPTUEUSEMENT**. adv. — **SOMPTUEUX, EUSE**. adj. — **SOMPTUOSITÉ**. s. f. Dans la prononciation de ces mots, on fait sentir le *p*.

SON, SA, SES. adj. poss. — Le masc. *son* se met pour le fém. *sa* devant une voyelle ou un *h* muet : *son épée, son habitude*.

On doit répéter ces adjectifs, ainsi que *mon, ma, mes, ton, ta, tes,* devant chaque subst.: *Voici son habit, son manteau, sa canne et sa montre*. Cependant l'usage, surtout dans la conversation, a autorisé l'ellipse des adj. possessifs et des adj. démonstratifs devant les substantifs *père, mère, frère, sœur : Vos père et mère, vos frères et sœurs. Ces pères et mères qui*, etc. Ce serait tomber dans le purisme que de craindre de se servir de ces locutions, lorsque tout le monde en fait usage, à l'exemple de nos bons écrivains.

Son, sa, ses, ou *leur, leurs,* après le mot *chacun* (V. CHACUN).

Son, sa, ses, ou *en* (Voir EN).

SONGE-CREUX. s. m. **SONGE-MALICE**. s. m. Le plur. de ces mots s'écrit comme le sing.

SONNANT. part. prés. du v. *sonner*. Il est adj. verb. lorsqu'il se dit d'un objet qui rend un son clair et distinct : *De l'étain sonnant. Airain sonnant.* Il est aussi adj. dans les locutions *horloge, montre sonnante ; espèces sonnantes* (monnaies d'or ou d'argent); *à l'heure sonnante; arriver à sept heures sonnantes, à midi sonnant,* etc.; et dans cette phrase du langage théologique, *propositions mal sonnantes*, qu'on écrit aussi *propositions malsonnantes,* en un seul mot.

SONNER. v. n. ou intransit., et v. a. ou transit. Quand il a pour sujet un mot qui désigne l'heure, il prend pour auxiliaire le verbe *être*. On dit *Minuit est sonné, midi est sonné, huit heures sont sonnées*, et non *minuit a sonné, midi a sonné*, etc. On dit aussi *la messe est sonnée, les vêpres sont sonnées*.

Sonner du cor, de la trompette, et *jouer du cor, de la trompette* (V. JOUER).

SONNET. s. m. Petite pièce de poésie. On ne prononce pas le *t*.

SONNEZ. s. m. T. de Jeux de dés, signifiant double six. On prononce *sonè*.

SOPHA. s. m. On écrit aussi *sofa*.

SOPHI. s. m. On écrit aussi *sofi*. V. ce mot.

SOPHISTIQUEUR. s. m. Se dit de celui qui falsifie, qui altère les drogues, et familièrement de celui qui subtilise avec excès. Il n'a point de fém. correspondant.

SOPRANO. s. m. T. de Musique, emprunté de l'italien, pour désigner la voix qu'on appelle aussi *Dessus* : *Les femmes et les enfants ont la voix de soprano*. Il se dit aussi des personnes qui ont cette espèce de voix, et dans ce sens on dit au pluriel *soprani*.

SOR. adj. m. On écrit aussi *saure*, et plus souvent *saur* : *Hareng saur*.

SORET. adj. m. On écrit plus ordinairement *sauret* (V. SAUR). Le *t* ne se prononce point.

SORTANT. part. prés. du v. *sortir*. Il est aussi adj. verb. m. *Les numéros sortants, les députés sortants*, et s'emploie comme substantif : *Les entrants et les sortants*.

SORTE. s. f. Espèce, genre. *Toute sorte*, toute espèce ; ce collectif, lorsqu'il figure comme sujet, ne commande point l'accord du verbe : *Toute sorte de livres ne sont pas également bons*. L'accord se fait dans tous les cas avec le substantif qui suit, et détermine le mot *sorte* : *Il n'y a sorte de soins qu'il n'ait pris*, et non *prise*. *Une sorte de fruit qui est mûr en hiver*, et non *mûre*.

L'Académie écrit devant un substantif pluriel *toute sorte* et *toutes sortes*. *Il ne faut pas se fier à toute sorte de gens, à toutes sortes de personnes. Une bibliothèque où l'on trouve toutes sortes de livres. Toute sorte de livres ne sont pas également bons*. Nous pensons, avec Domergue et Laveaux, que le singulier *toute sorte*, se rapprochant plus du sens de *chaque*, exprime mieux une idée de détail, et que le pluriel *toutes sortes*, se rapprochant plus du sens de *tous*, exprime mieux une idée collective. Devant un substantif singulier on doit dire *toute sorte* : *Je vous souhaite toute sorte de bonheur*.

DE SORTE QUE. Locution conjonctive. Elle veut l'indicatif. *De sorte qu'il fut contraint de se retirer*.

DE TELLE SORTE QUE, EN SORTE QUE. Autres locutions conjonctives. Elles veulent l'indicatif ou le subjonctif, selon que le fait est positif ou incertain. *Il s'est comporté* de telle sorte *qu'il a mérité l'estime des gens de bien. Comportez-vous* de telle sorte *que vous méritiez l'estime des gens de bien* (Wailly). *Vous avez pris de fort justes mesures*, en sorte que *vous n'aurez rien à vous reprocher, si l'affaire ne réussit pas. Avant de rien entreprendre, prenez de justes mesures*, en sorte que *vous n'ayez rien à vous reprocher, si vous ne réussissez pas* (Wailly).

SORTIR. v. n. ou intransit.

— INDICAT. Prés. *Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent.* — Imparf. *Je sortais, tu sortais, il sortait; nous sortions, vous sortiez, ils sortaient.* — Passé déf. *Je sortis, tu sortis, il sortit; nous sortîmes, vous sortîtes, ils sortirent.* — Futur. *Je sortirai, tu sortiras, il sortira; nous sortirons, vous sortirez, ils sortiront.* — CONDIT. Prés. *Je sortirais, tu sortirais, il sortirait; nous sortirions, vous sortiriez, ils sortiraient.* — IMPÉR. *Sors; sortons, sortez.* — SUBJ. Pr. *Que je sorte, que tu sortes, qu'il sorte; que nous sortions, que vous sortiez, qu'ils sortent.* — Imparf. *Que je sortisse, que tu sortisses, qu'il sortît; que nous sortissions, que vous sortissiez, qu'ils sortissent.* — PART. Prés. *Sortant.* — Passé. *Sorti, sortie.* — Les temps composés prennent l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : *Il est sorti, mais il va rentrer;* et l'auxiliaire *avoir* lorsqu'on a en vue l'action : *Il a sorti, mais il vient de rentrer* (Acad.).

Sortir s'emploie aussi activement, et alors les temps composés ne prennent que l'auxiliaire *avoir. J'ai sorti les orangers de la serre. On l'a sorti d'une affaire fâcheuse.*

SORTIR. v. a. ou transit. et défectif. Usité seulement en T. de Jurisprudence. Il signifie Obtenir, avoir : *Cette sentence sortira son plein et entier effet.* Dans ce sens, *sortir* se conjugue comme *finir,* mais seulement à la troisième personne.

SOT. adj. Le fém. est *sotte.* Le *t* de *sot* ne se fait sentir que devant une voyelle ou un *h* muet : *Sot amour-propre.* Il faut observer cependant que lorsque ce mot termine une expression de mécontentement, de colère, d'indignation, on fait sonner le *t.* Madame Pernelle disant : *Vous êtes un sot, en trois lettres, mon fils,* fait entendre le *t.* On dirait sans prononcer le *t* final : *C'est un sot,* si l'on voulait exprimer simplement et sans aigreur le jugement que l'on porte sur le caractère ou l'esprit de quelqu'un.

SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Morceau délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille. Il s'écrit au pluriel comme au singulier : *Il a soin de prendre pour lui tous les sot-l'y-laisse* (Acad.).

SOTTISE. s. f. Défaut d'esprit, de jugement. Actions, discours qui annoncent un manque d'esprit et de jugement.

Il signifie aussi Injure. *Il m'a dit cent sottises* (Acad., 1835). Les éditions précédentes admettaient cette acception, mais comme étant populaire. Elle est en effet de mauvais ton.

SOUBARBE. s. f. V. SOUS-BARBE.

SOUCIER (SE). v. transit. pronominal. Le part. passé s'accorde toujours avec l'un des pron. *me, te, se, nous, vous,* qui le précède. *Ils se sont peu souciés de cela. Elles ne s'en sont point souciées.*

SOUDARD. s. m. On écrit aussi *Soudart.* Vieux mot dont on se sert dans la conversation familière en parlant d'un hom-

me qui a longtemps servi dans les armées.

SOUDIVISER. v. a. ou transit. On écrit aussi *sous-diviser*, et l'on dit dans le même sens *subdiviser*.

SOUDOYER. v. a. ou transit. Se conjugue comme *employer*.

SOUFFRANT. part. prés. du v. *souffrir*. Il est adj. verbal lorsqu'il signifie Qui est dans un état de souffrance, de maladie. *Elle est toute souffrante aujourd'hui. La partie souffrante du corps.*

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Le pluriel s'écrit de même, mais il est de peu d'usage.

SOUFFRIR. v. n. ou intransit. et a. ou transit. Il se conjugue comme *offrir*. — Devant un infinitif, on dit *souffrir de* et *souffrir à ;* mais *souffrir de* signifie éprouver du chagrin, de la peine : *Je souffre de vous voir dans cette situation ;* et *souffrir à* se dit de la douleur physique : *L'homme ne se sent pas naître, il souffre à mourir, et il oublie de vivre* (La Bruyère).

SOUFRE. s. m. Employé immédiatement après un subst. pour désigner la couleur, le mot *soufre* reste invariable : *Des gants soufre*, c.-à-d. de la couleur du soufre.

SOUGARDE. s. f. On écrit ordinairement *sous-garde.*

SOUGORGE. s. f. On écrit ordinairement *sous-gorge.*

SOUHAITER. v. a. ou transit. Il exige toujours au subjonctif le verbe de la proposition suivante : *Je souhaite qu'il vienne.* Devant un infinitif, *souhaiter* est suivi ou non de la préposition *de : Souhaiter d'avoir un emploi. Je souhaiterais pouvoir vous obliger dans cette affaire* (Acad.). *J'aurais souhaité d'adoucir les maux d'un homme tel que vous* (Montesquieu).

SOÛL. adj. Au fém., *soûle*. On écrit plus rarement *saoul*, *saoule.* On prononce *soû*, *soûle.* Il s'emploie comme substant. avec les adj. possessifs, *mon*, *ton*, *son*, etc., pour dire autant qu'il suffit, autant qu'on en veut. *J'en ai tout mon soûl. Il a bu et mangé son soûl* (Acad.) — Dans le sens de *ivre*, il est bas et de mauvais goût.

SOÛLANT. part. prés. du v. *soûler.* Il est adj. verbal, pour signifier Qui soûle, qui rassasie. *C'est un mets bien soûlant, une viande bien soûlante* (Acad.). Il est bas et inusité.

SOÛLER. v. a. ou transit. On écrit plus rarement *saouler*. Terme bas.

SOULOIR. v. n. ou intransit. Avoir coutume. Il ne s'emploie qu'à l'imparfait de l'indicat. et dans le style marotique : *Deux parts en fit, dont il soulait passer* (La Fontaine). *Il soulait faire* (Acad.).

SOULTE. s. f. Quelques-uns disent *soute ;* l'Académie admet aussi cette dernière forme. T. de Jurisprudence. Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots.

SOUMETTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mettre.*

SOUPÇONNER. v. a. ou tran-

sit. Ce verbe doit toujours être suivi de la préposition *de* devant un infinitif. *On le soupçonne d'avoir trompé son parent* (Acad.). Il ne faudra donc pas dire avec Rollin : *Il eut l'audace de déférer tous ceux qu'il soupçonnait avoir eu du penchant à secourir Pompée*.

SOUPE. s. f. Les locutions : *Venez manger ma soupe, j'irai demain manger votre soupe*, sont familières ; la bonne compagnie n'en fait point usage.

SOUPER. s. m. On écrit aussi *soupé*. — *Après-souper*. s. f. On dit mieux *après-soupée* (V. au mot Après).

SOUPIED. s. m. On écrit aussi *sous-pied*.

SOUPIRAIL. s. m. Le pluriel est *soupiraux*.

SOUPIRER. v. n. ou intransit. En poésie, on le dit aussi activement. *Les vers que soupirait Tibulle* (Acad. et Boileau).

SOURCIL. s. m. On prononce *sourci*.

SOURCILLER. v. n. ou intransit. On mouille les deux *l*.

SOURDRE. v. n. ou intrans. et défectif. Sortir de terre. Il ne se dit que des eaux, et ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif. *L'eau sourd de la terre, les eaux sourdent d'un rocher*.

SOURIRE. v. n. ou intrans. Il se conjugue comme *rire*.

SOURIS. s. m. Synonyme de *sourire*, substantif. *Un doux souris*.

SOURIS. s. f. Petit quadrupède rongeur, du même genre que le rat. *Une petite souris*.

SOUS-AIDE. s. m. Le pluriel est *sous-aides*.

SOUS-AFFERMER. v. a. ou transit. On dit aussi *sous-fermer*. *Le fermier principal m'a sous-affermé, sous-fermé une partie des terres* (Acad.).

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Le plur. est *sous-amendements*.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. Le pluriel s'écrit *sous-arbrisseaux*.

SOUS-BAIL. s. m. Le pluriel est *sous-baux*.

SOUS-BARBE. s. f. On écrit aussi *soubarbe*. T. de Manége. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval, sur laquelle porte la gourmette. Le pluriel n'est pas usité.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. Le pluriel est *sous-bibliothécaires*.

SOUS-CHANTRE. s. m. Le pluriel est *sous-chantres*.

SOUS-CHEF. s. m. Le plur. est *sous-chefs*.

SOUSCRIPTEUR. s. m. Il n'a point de féminin correspondant.

SOUSCRIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *écrire*.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. ou transit. On dit plus ordinairement *subdéléguer*.

SOUS-DIACONAT. s. m. Le pluriel, s'il pouvait s'employer, serait *sous-diaconats*.

SOUS-DIACRE. s. m. Le pluriel est *sous-diacres*.

SOUS-DIVISER. v. a. ou

transit. On dit plus ordinairement *subdiviser*.

SOUS-DOMINANTE. s. f. T de Musique. La quatrième note au-dessus de la tonique. Le pluriel est *sous-dominantes*.

SOUS-DOYEN. s. m. Le plur. est *sous-doyens*.

SOUS-ÉCONOME. s. m. Le pluriel est *sous-économes*.

SOUS-ENTENTE. s. f. Il ne se dit pas au pluriel.

SOUS-FAÎTE. s. m. T. de Charpentier. Le pluriel doit s'écrire comme le singulier. *Des sous-faîte* sont des pièces de comble placées *sous le faîte*.

SOUS-FERME. s. f. Sous-bail. Le pluriel prend un *s*. *Les sous-fermiers ont gagné dans leurs sous-fermes* (Acad.).

SOUS-FERMER. verbe a. ou transit. On écrit aussi *sous-affermer*.

SOUS-FERMIER. s. masc. Le pluriel est *sous-fermiers*.

SOUS-GARDE. s. f. On écrit plus rarement *sougarde*. Terme d'Arquebusier. Le pluriel doit s'écrire comme le sing.

SOUS-GORGE. s. f. On écrit plus rarement *sougorge*. T. de Manége. Morceau de cuir qui est attaché aux deux côtés de la bride ou du licol, et qui passe *sous la gorge* du cheval. On voit, d'après le sens, que le pluriel doit s'écrire comme le singulier.

SOUS-GOUVERNEUR. s. m. — **SOUS-GOUVERNANTE.** s. f. Le pluriel prend un *s*.

SOUS-LIEUTENANCE. s. f. Le pluriel est *sous-lieutenances*.

SOUS-LIEUTENANT. s. m. Le pluriel est *sous-lieutenants*.

SOUS-LOCATAIRE. s. des deux genres. Le pluriel est *sous-locataires*.

SOUS-LOCATION. s. fém. Le pluriel s'écrit *sous-locations*.

SOUS-MAÎTRE. s. masc. — **SOUS-MAÎTRESSE.** s. f. Le pluriel prend un *s*.

SOUS-OFFICIER. s. m. Le pluriel est *sous-officiers*.

SOUS-PIED. s. m. On écrit plus rarement *soupied*. Le plur., d'après l'Académie, est *sous-pieds*.

SOUS-PRÉCEPTEUR. s. m. Le pluriel est *sous-précepteurs*.

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Le pluriel est *sous-préfectures*.

SOUS-PRÉFET. s. m. Le plur. est *sous-préfets*.

SOUS-PRIEUR. s. m.—**SOUS-PRIEURE.** s. f. Le pluriel est *sous-prieurs*, *sous-prieures*.

SOUS-SACRISTAIN. s. m. Le pluriel s'écrit *sous-sacristains*.

SOUS-SECRÉTAIRE. s. m. Le pluriel est *sous-secrétaires*.

SOUS-SEL. s. m. T. de Chimie. Le pluriel s'écrit *sous-sels*.

SOUS-TANGENTE. s. f. T. de Géométrie. Le pluriel est *sous-tangentes*.

SOUS-TENDANTE. s. f. T. de Géométrie. Le pluriel est *sous-tendantes*.

SOUSTRAIRE. v. a. ou transitif. Il se conjugue comme *traire*.

SOUS-TRAITANT. s. m. Le pluriel s'écrit *sous-traitants*.

SOUS-TRAITÉ. s. m. Le pluriel est *sous-traités*.

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Le pluriel est *sous-ventrières*.

SOUTENEMENT. s. m. T. de Maçonnerie. Appui, soutien. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *soutènement*. C'est aussi un terme de Pratique.

SOUTENIR. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *tenir*. Dans le sens d'Assurer, affirmer, il n'exige point la préposition devant le verbe à l'infinitif: *Il soutient l'avoir vu*.

SOUVENIR (SE). v. a. ou transit. et pronominal. Il se conjugue comme *venir*. Son participe passé s'accorde toujours avec l'un des pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, qui le précède : *Elle s'est souvenue de cela. Nous nous en sommes souvenus*. (Voir **Rappeler**).

SPÉCIAL, ALE. adj. Le plur. m. est *spéciaux*.

SPÉCIMEN. s. m. On prononce au singulier et au pluriel *spécimène* (Acad.). Mot emprunté du latin. Modèle, échantillon. Il se dit principalement en parlant d'ouvrages scientifiques, de nouvelles éditions. Le pluriel est *spécimens*.

SPECTATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *spectatrice*.

SPÉCULATEUR. s. m. L'Académie ne donne point son correspondant féminin *spéculatrice*; ce mot cependant est quelquefois nécessaire.

SPECULUM. s. m. On prononce *spéculome* (Acad.). Mot latin signifiant *miroir*, et qui désigne dans notre langue certains instruments de chirurgie. Il n'a pas de pluriel en français.

SPENCER. s. m. On prononce *spainçair*. Mot emprunté de l'anglais, sorte de vêtement.

SPERMA CETI. s. m. On prononce *sperma céti*. Blanc de baleine. Il n'a point de pluriel.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Le plur. masc. est *sphénoïdaux*.

SPINAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. L'Académie ne donne point le pluriel masculin; rien n'empêche de dire *spinaux*

SPINA-VENTOSA. s. m. On prononce *spina-vaintoza* (Académie). T. de Médecine. Sorte de maladie du système osseux. Il n'a point de plur.

SPIRAL, ALE. adj. Qui a la figure d'une spirale. Le pluriel masculin est *spiraux*.

SPLEEN. s. m. On prononce *spline*. Mot emprunté de l'anglais. Dégoût de la vie. Il n'a point de pluriel.

SPOLIATEUR. s. et adj. Le féminin est *spoliatrice*.

SPONTON. s. m. On écrit ordinairement *esponton*.

SQUALE. s. m. On prononce *scouale* (Académie). Genre de poissons cartilagineux, dont le requin est une espèce.

SQUAMMEUX, EUSE. adj. On prononce *scouammeux* (Académie). T. d'Anatomie et de Botanique. Écailleux.

SQUINANCIE. s. f. On écrit plus souvent *esquinancie*.

SQUINE. s. f. T. de Botanique. Plante exotique du genre des

salsepareilles. On dit aussi *esquine* et *china*.

SQUIRRE. s. m. — **SQUIRREUX, EUSE.** adj. Termes de Médecine. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *squirrhe, squirrheux*, ce qui est plus conforme à l'étymologie.

STADE. s. m. Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, mesure itinéraire de 184 mètres. *Courir dans le stade.*

STAGNANT, ANTE. adject. Qui ne coule point.—**STAGNATION.** s. f. État de ce qui ne coule point, et au figuré *stagnation des affaires*, affaires de commerce qui languissent, qui sont suspendues. — Dans ces deux mots *gn* se prononce dur (*Gue Ne*).

STALLE. s. f. Siéges de bois qui sont autour du chœur d'une église. *Occuper une stalle. Les stalles basses.* « Il était autrefois masculin, et quelques-uns le font encore de ce genre au plur. *Les bas stalles, les hauts stalles.* » (Acad.).

STATUT. s. m. On ne prononce pas le *t* final.

STELLAIRE. adj. des deux genres. On fait sentir les deux *l*. T. d'Astronomie. Qui a rapport aux étoiles.

STENTOR. s. m. On prononce *stantor.* Nom d'un guerrier grec, au siége de Troie, et dont la voix, dit-on, faisait seule plus de bruit que celle de cinquante hommes. *Voix de stentor.*

STEPPE. s. m. Vastes plaines dans l'empire de Russie. *Les grands steppes.* Plusieurs géographes, dit l'Académie, font ce mot féminin.

STÈRE. s. m. Mesure d'un mètre cube pour le bois à brûler. *Un stère de bois.*

STERLING. s. m. Monnaie de compte en Angleterre. Il ne se dit point seul et il est invariable. *Cinquante livres sterling.* La livre sterling vaut environ vingt-cinq francs.

STERNUM. s. m. On prononce *sternome.* T. d'Anatomie.

STIGMATE. s. m. Marque que laisse une plaie, cicatrice. — **STIGMATISER.** verbe a. ou transit. On écrit aussi *stygmate, stygmatiser.*

STILLATION. s. f. On fait sentir les deux *l* sans les mouiller. Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STIMULANT. part. prés. du v. *stimuler.* Il est adj. verbal dans le sens de Qui est propre à éveiller, à exciter : *Potion stimulante.* Il se dit substantivement au figuré de ce qui aiguillonne l'esprit : *L'émulation est un stimulant qu'il faut employer à propos et avec précaution.*

STIPULANT. part. prés. du verbe *stipuler.* Il est adj. verbal en termes de Jurisprudence. *Les parties stipulantes dans ce contrat.*

STOCKFISCH. s. masc. On prononce et l'on écrit aussi *stokfiche.* Mot emprunté de l'allemand. Sorte de morue salée, et séchée à l'air.

STOMACAL, ALE. adj. Le pluriel masculin n'est pas usité. Qui fortifie l'estomac. *Le bon vin est fort stomacal. Poudre stomacale* (Académie).

STOMACHIQUE. adject. des deux genres. T. d'Anatomie et de Médecine. Qui appartient à l'estomac, ou qui est bon à l'estomac. *Élixir stomachique. Poudre stomachique.* Il s'emploie substantivement au masculin dans le même sens. *C'est un bon stomachique.*

STORAX. s. m. On dit aussi *styrax.* Sorte de résine odoriférante qu'on tire des Indes.

STORE. s. m. *Baisser le store.*

STRAMONIUM. s. masc. On prononce *stramoniome.* Plante de la famille des solanées.

STRAS. s. m. On prononce le *s* final. Composition qui imite le diamant.

STRICT, ICTE. adj. On prononce le *c* et le *t* final.

STUPÉFIANT. part. prés. du verbe *stupéfier.* Il est adj. verb. et substantif en Termes de Médecine : *Les narcotiques sont des stupéfiants.*

STYGMATE. s. m. Marque que laisse une plaie, cicatrice. — **STYGMATISER.** verb. a. ou transit. On écrit plus souvent *stigmate, stigmatiser.*

STYRAX. s. m. On dit aussi *storax.* (Voir ce mot.)

SUANT. part. prés. du verbe *suer.* Il est adj. verbal lorsqu'il exprime l'état. *Avoir la peau suante.*

SUBDÉLÉGUER. verb. a. ou transit. On dit plus rarement *sous-déléguer.*

SUBDIVISER. v. a. ou transit. On dit aussi, mais moins souvent, *sous-diviser*

SUBJONCTIF. s. m. T. de Grammaire. Mode verbal.

Emploi du subjonctif. Voyez MODES. — *Emploi des temps du subjonctif.* Voyez TEMPS.

SUBLINGUAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui est placé sous la langue. *Sub* se prononce séparément de *lingual*, qui se prononce *lingoual.* L'Académie ne donne pas le pluriel masc.; ce pluriel est *sublinguals.* (Voir LINGUAL).

SUBSTANTIF. adj. m. T. de Grammaire. Il se dit De tout nom qui seul, et sans le secours d'aucun autre mot, signifie tout être, toute chose qui est l'objet de notre pensée. *Un nom substantif, un mot substantif* (Académie). Il s'emploie aussi substantivement. *Le substantif et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en nombre.* (Id.).

Formation du pluriel.

On sait que le pluriel se forme dans les substantifs communs, en ajoutant un *s* au singulier. Voici les exceptions :

1° Les substantifs terminés au singulier par *s, x* ou *z*, n'ajoutent rien au pluriel : *Un fils, des fils; la voix, les voix; le nez, les nez.*

2° Les substantifs terminés au singulier en *au* ou en *eu* prennent au pluriel un *x* au lieu d'un *s* : *Un oiseau, des oiseaux; le cheveu, les cheveux.* — Le substantif *landau* suit la règle générale, *les landaus.*

3° Les substantifs *hibou, chou, caillou, genou, joujou, bijou, pou,* prennent aussi un *x* : *Des hiboux, des choux, des cailloux, les genoux, des joujoux, des bijoux, des poux.* Les au-

tres substantifs en *ou* suivent la règle générale et prennent un *s* : *Dix sous, les verrous*.

4° Les substantifs en *al* font le pluriel en *aux* : *Cheval, chevaux; mal, maux*. Ne rentrent point dans cette exception les substantifs *bal, cal, carnaval, chacal, pal, narval, nopal, régal, serval*, dont le pluriel est formé régulièrement : *Des bals, des cals, des carnavals, des chacals, des pals, des narvals, des nopals, des régals, des servals*.

5° Les substantifs *bail, corail, émail, soupirail, travail*, font leur pluriel en *aux* : *Des baux, des coraux, des émaux, des soupiraux, des travaux* (*travail* fait aussi *travails* ; voyez ce mot). Le substantif *ail* fait *aulx* et *ails* (voyez Ail). Les autres substantifs terminés au singulier en *ail*, et c'est le plus grand nombre, forment régulièrement leur pluriel par l'addition d'un *s* : *Un portail, des portails ; le sérail, les sérails ; le mail, les mails*.

6° Les trois substantifs *aïeul, ciel* et *œil* ont deux pluriels, *aïeuls* et *aïeux, cieux* et *ciels, yeux* et *œils* (V. ces mots).

Pluriel des substantifs tirés des langues étrangères.

Nous avons indiqué dans ce dictionnaire le pluriel de chacun de ces mots ; néanmoins, pour justifier notre opinion, quelquefois contraire à celle de l'Académie, qui du reste sur cette question n'est pas toujours d'accord avec elle-même, nous croyons devoir poser ici la règle générale que nous avons suivie, et les raisons sur lesquelles elle s'appuie.

Voici deux principes qui nous paraissent incontestables :

1° Tout mot tiré d'une langue étrangère, et qui est d'un usage fréquent dans la nôtre, est un mot parfaitement français, surtout si l'usage l'a dépouillé de sa forme ou de sa prononciation exotique. (La contradiction de ce principe ne serait rien moins que la négation de la langue française, car presque tous les mots de notre langue sont tirés du latin, du grec et du germain.)

2° Un mot emprunté d'une langue étrangère n'est point français, si, en gardant sa forme originelle, il reste soumis aux lois de prononciation et de modification propres à la langue qui l'a fourni.

Dans le premier cas, nous mettons un *s* au pluriel ; dans le second, nous n'en mettons point.

Ainsi nous écrivons, avec un *s* au pluriel, *des accessits, des agendas, des alinéas, des débets, des déficits, des duplicatas, des exéats, des factums, des factotums, des impromptus, des pensums, des placets, des quiproquos, des quolibets, des solos, des duos, des trios, des quatuors, des concertos, des bravos, des concettis, des lazzis, des macaronis, des imbroglios, des opéras*, etc.

Et sans *s* au pluriel, *des Te-Deum, des benedicite, des confiteor, des ecce-homo, des ex-voto, des magnificat, des miserere, des post-scriptum, des vade-mecum, des requiem, des pater, des ave, des credo, des a parte*, etc.

Pour ne laisser aucun doute

dans l'esprit du lecteur, et afin de mieux faire comprendre la justesse et l'utilité de cette règle, nous croyons devoir ajouter quelques observations sur l'application que nous venons d'en faire.

Nous disons que les mots de la première liste sont tout à fait français; en effet, *alinéa*, *exéat*, *débet*, *déficit*, qui sont tirés du latin, prennent, d'après le dictionnaire de l'Académie, un accent sur l'*é*; en latin ils n'ont point d'accent. *Factum* fait au pluriel, en latin, *facta*, et le pluriel français est *des factums*. *Factotum*, que plusieurs écrivent *factoton; quiproquo*, *quolibet* et *impromptu*, s'écrivent en latin en parties séparées, *fac totum*, *qui pro quo*, *quo libet*, *in promptu*. *Duplicata* se dit en français au singulier et au pluriel; en latin, si le singulier était *duplicata*, le pluriel serait *duplicatæ*; et si le pluriel est *duplicata*, le singulier sera *duplicatum*: ce mot d'ailleurs n'a pas en latin une prononciation particulière, différente de la prononciation française; rien ne s'oppose donc à ce qu'il soit considéré comme parfaitement français. Nous en dirons autant de *pensum*, *agenda*, *accessit*, *placet* et *quatuor*, dont la prononciation est dans l'analogie de beaucoup d'autres mots qui sont bien français, tels que *pentagone*, *païen*, *Agen*, *examen*, *benjamin*, *benjoin*, *opium*, *rumb*, *rhum*, *aconit*, *déficit*, *obit*, *prétérit*, *quadrature*, *équateur*.

Quant à *duo*, *trio*, *bravo*, *imbroglio* et *opéra*, l'Académie leur a franchement accordé des lettres de naturalisation, et elle écrit au pluriel des *duos*, des *trios*, des *bravos*, des *imbroglios*, des *opéras*. On ne comprend pas dès lors que le mot *solo* n'ait point obtenu la même faveur. Il est fâcheux aussi pour le mot *concerto* que l'Académie n'en ait point donné d'exemple au pluriel; cependant nous ne faisons aucune difficulté d'écrire des *concertos*, des *solos*, attendu que le pluriel italien est *concerti*, *soli*.

Restent les trois mots *concetti*, *lazzi* et *macaroni*, que la langue française emploie sous cette forme au singulier. Or, en italien, *lazzi*, qui se prononce *ladzi*, est un pluriel dont le sens s'exprime au singulier par le mot *lazzetto*; *concetti* (prononciation italienne, *contchetti*) a pour singulier *concetto*; enfin, *macaroni* ou *maccaroni*, sorte de mets, n'a point de singulier en ce sens.

Les mots de la seconde liste sont latins par la forme ou par la prononciation; ils ne peuvent donc être soumis à une règle de la grammaire française. Si l'on écrivait au singul. *un avé*, *un aparté*, etc., avec accent aigu sur l'*é*, ces mots auraient alors la forme française, et leur pl. serait nécessairement *des avés*, *des apartés*.

Nous placerons encore, dans la liste des mots qui n'ont point cessé d'être étrangers, des *mezzo-termine* (metso-terminé), des *mezzo-forte* (metso-forté), des *sotto-voce* (sotto-votché), des *forte-piano* (forté-piâno), parce que ces mots ont la

forme et la prononciation italienne; des *dilettanti*, des *duetti*, des *quintetti*, des *sestetti*, des *soprani*, des *lazzaroni*, des *ciceroni*, parce que ces mots sont le plur. de mots italiens qui sont aussi en usage dans notre langue sous la forme étrangère du singulier : un *dilettante*, un *duetto*, un *quintetto*, un *sestetto*, un *soprano*, un *lazzarone*, un *cicerone*; et que, par conséquent, lorsqu'on donne la terminaison en *i* à l'un de ces mots, c'est qu'on a dessein de l'employer au pluriel.

Pluriel des substantifs propres.

1o Lorsque le substantif propre précédé de l'article *les* ne nomme qu'une personne, il ne prend point le signe du pluriel, parce que l'idée de pluralité ne se trouve point dans ce substantif propre, mais dans un substantif commun sous-entendu. Ainsi l'on écrit sans *s* : *C'est alors que vivaient* les *Molière*, les *La Fontaine*, les *Racine*, les *Boileau*, parce que chacun de ces substantifs propres ne nomme qu'une seule personne. Quant à l'article *les*, il appartient au substantif commun *poëtes*, sous-entendu; c'est comme si l'on disait : *C'est alors que vivaient* les poëtes *Molière, La Fontaine, Racine, Boileau*. La répétition de l'article n'est qu'un artifice oratoire pour mettre en relief chacun des substantifs própres, et appeler davantage sur eux l'attention du lecteur ou de celui qui écoute.

2o Le substantif propre prend le signe du pluriel lorsqu'il est employé comme substantif commun, c'est-à-dire lorsqu'il désigne, non des personnes qui ont porté ce nom propre, mais des personnes qui leur sont semblables par la nature de leurs talents, de leurs qualités, etc. Exemples : *Les* Corneilles *et les* Racines *sont rares*; c'est-à-dire, *Les grands poëtes, comme Corneille et Racine, sont rares. La France eut ses* Césars, *ses* Catons, *ses* Pompées (Voltaire); c'est à-dire, *La France eut des hommes dignes d'être comparés à César, à Caton, à Pompée.*

3o Mais si le substantif propre est employé comme tel, c'est-à-dire pour désigner des personnes ainsi nommées, il ne prend point la marque du pluriel, bien qu'il y ait pluralité dans l'idée. Exemples : *Les deux* Corneille *se sont distingués dans la république des lettres. Les* Cicéron *ne se sont pas également illustrés* (Beauzée). *L'Espagne a vu naître les deux* Sénèque. Les deux *Corneille*, c'est-à-dire les deux frères de ce nom, *Pierre* et *Thomas*; les *Cicéron*, savoir, le grand orateur *Marcus Tullius*, son fils et son frère *Quintus*; les deux *Sénèque*, le tragique et le philosophe.

Voilà les règles des grammairiens. Nous approuvons dans toute leur étendue les deux premières; elles sont parfaitement fondées en raison, et nous accepterions sans mot dire la troisième, s'il ne plaisait à ces mêmes grammairiens de les violer dans un grand nombre de cas, sans nous apprendre à quel caractère certain ils ont reconnu qu'elle

pouvait impunément ne pas être suivie. En effet, voici les restrictions qu'ils posent à leur règle.

« Quoique le substantif propre ne soit point susceptible de prendre la marque du pluriel, on écrit cependant avec un *s*, les *Bourbons*, les *Césars*, les *Stuarts*, les *Camilles*, les *Scipions* (L'Italie qui a porté dans son sein les Décius, les Camilles, les infatigables Scipions, etc. *Tissot*); les *Henris* (Au plus grand des Henris. *Béranger*); les deux *Gracques* (*Bossuet*); ces *d'Aumonts*, ces *Montmorencys* (*Voltaire*); les trois *Horaces*, les trois *Curiaces* (*Corneille*), etc., etc., etc., soit à l'imitation des Latins, qui mettaient le substantif propre au pluriel, toutes les fois qu'il désignait plusieurs personnes; soit parce que la plupart de ces mots sont plutôt des surnoms que des noms, et que quelques-uns même ne sont plus des noms individuels, puisqu'ils désignent certaines familles. »

A quoi nous répondrons, d'abord, que s'il nous est permis d'écrire, à l'imitation des Latins, les trois *Horaces*, les trois *Curiaces*, les deux *Gracques*, les *Scipions*, les *Césars*, les *Bourbons*, nous ne voyons pas ce qui nous empêcherait d'écrire aussi les *Cicérons*, les deux *Catons*, les deux *Sénèques*. En second lieu, que si ces mots sont des surnoms ou des noms de certaines familles, par cela même ce sont des *substantifs propres*, et, en vertu de la règle, ils devraient s'écrire sans *s* au pluriel. De deux choses l'une, ou ne mettez le signe du pluriel à aucun de ces noms propres, ou, ce qui serait peut-être plus raisonnable, mettez-le à tous sans exception. Lemare a pris ce dernier parti: il met un *s* toutes les fois qu'il y a pluralité dans l'idée, que le substantif soit employé comme nom propre ou comme nom commun; et il justifie cette orthographe par un grand nombre d'exemples pris dans les meilleures éditions de madame de Sévigné, de Molière, de Bossuet, de La Fontaine, de La Bruyère, de Racine, de Voltaire, et de Montesquieu, qui a écrit *Les deux Antonins*. Nous avouons que nous verrions avec plaisir prévaloir la règle de cet habile grammairien. « Mais, dira-t-on, l'addition d'une lettre défigurerait le nom de famille, et pourrait même le faire confondre avec un autre. » De bonne foi, Voltaire a-t-il défiguré les noms de famille dans ces vers :

Tels étaient ces D'AUMONTS, ces grands MONTMORENCYS,
Ces CRÉQUIS si vantés, renaissant dans leurs fils.

Les deux *Corneilles*, ne seraient-ce plus l'auteur du *Cid* et son frère Thomas? Les deux *Racines*, ce nom ne désignerait-il plus l'auteur d'*Athalie* et son fils Louis? Et quand pourra-t-il se faire que l'on confonde la famille *Dupui*, par exemple, avec la famille *Dupuis?* Il arrive rarement que l'on mette l'article *les* devant le nom de famille; et, le cas échéant, qui empêche d'écrire, pour prévenir toute erreur, *Les Dupuis* (Dupui) *sont originaires de*

Flandre, *et les Dupuis* (Dupuis) *de Picardie*. Il nous semble que l'intégrité, l'inviolabilité de la règle du nombre dans les noms, règle la plus importante peut-être du langage, est une considération qui doit passer avant toute autre.

Pluriel des substantifs composés.

De toutes les parties qui peuvent servir à former un substantif composé, il n'y a que le substantif et l'adjectif qui soient susceptibles de prendre la marque du pluriel, lorsqu'il y a pluralité dans l'idée; tout autre mot reste invariable. Ainsi, lorsque le substantif est composé :

1° De deux substantifs unis par un trait d'union, les deux parties prennent le signe du pluriel : *Un chou-fleur, des choux-fleurs.*

2° De deux substantifs unis par une préposition, le premier seul prend la marque du pluriel, parce que le second figure comme complément déterminatif de l'autre : *Un chef-d'œuvre, des chefs-d'œuvre.*

3° D'un substantif et d'un adjectif, les deux parties prennent le signe du pluriel : *Un beau-père, des beaux-pères; une basse-cour, des basses-cours.*

Nota. Un mot qui ne s'emploie pas seul a fonction d'adjectif : *Un loup-cervier, des loups-cerviers.*

4° D'un substantif joint à un verbe ou bien à un adverbe, à une préposition, ou enfin à tout autre mot qu'à un adjectif, le substantif seul se met au pluriel : *Un arrière-neveu, des arrière-neveux; un sur-arbitre, des sur-arbitres.*

5° Enfin, si dans la composition du substantif il n'entre point de substantif ni d'adjectif, chaque partie est invariable : *Un pour-boire, des pour-boire.*

Remarque. Les trois premières applications de la règle admettent un grand nombre d'exceptions, commandées par le sens du substantif composé. On écrit *un appui-main, des appuis-mains* (des appuis pour *la main*); *un hôtel-Dieu, des hôtels-Dieu* (des hôtels *de Dieu*); *un blanc-seing, des blanc-seings* (des seings ou signatures en *blanc*), etc. On écrit aussi, tant au singulier qu'au pluriel : *un* ou *des coq-à-l'âne* (discours sans suite, où l'on saute du *coq* à l'*âne*), etc. (Voyez au mot pour chacun des substantifs composés.)

Pluriel des substantifs pris matériellement.

Les mots considérés matériellement, et comme tels ayant fonction de substantifs, ne prennent point la marque du pluriel. Exemples : *Les* quand, *les* qui, *les* quoi, *pleuvent de tous côtés. Ce ne sont que des* on dit. *J'ai trois* Imitation *de Jésus-Christ*. Dans ce dernier exemple, le mot *Imitation* est pris matériellement comme titre d'un livre; il y a d'ailleurs ellipse dans cette manière de parler : *J'ai trois* exemplaires du livre qui a pour titre *Imitation de Jésus-Christ*. Par la même raison, on devra écrire, *Envoyez-moi trois* Racine, *quatre* Molière, *et deux* Vicaire de Wakefield.

Il faut remarquer que certains substantifs, tels que le *dîner*, le *souper*, le *rire*, le *pouvoir*, etc., qui sont évidemment les mêmes formes que les infinitifs *dîner*, *souper*, *rire*, *pouvoir*, prennent la marque du pluriel : *les dîners*, *les soupers*, *les rires*, *les pouvoirs*, etc.; il en est de même des substantifs, les *devants*, les *derrières* de l'armée, qui viennent des prépositions *devant*, *derrière*. La raison en est que ces mots ne sont pas employés accidentellement comme substantifs, mais existent réellement dans notre langue à l'état de substantif.

Genre des substantifs. Voyez **Nom**.

SUBVENIR. v. n. ou intrans. Il se conjugue comme *venir*; mais à ses temps composés il prend toujours l'auxiliaire *avoir*, jamais le verbe *être* : *On a subvenu à ses besoins*.

SUCCÉDER (SE). v. n. ou intransit. et pronom. Le partic. passé est toujours invariable. *Ils se sont succédé de père en fils dans cette charge*, c.-à-d., *ils ont succédé à soi* (à eux). *Les événements s'étaient succédé avec rapidité*, c.-à-d., *avaient succédé à soi* (à eux-mêmes, aux événements).

SUCCESSEUR. s. m. Il n'a point de fém. correspondant; en parlant d'une femme, on évite l'emploi de ce mot; on dira donc, *Catherine succéda à Pierre le Grand*, au lieu de, *Catherine fut le successeur de Pierre le Grand*.

SUCCINCT, INCTE. adject. — **SUCCINCTEMENT**. adv. On fait sentir les deux premiers *c*, en séparant les syllabes *suc* et *cinct*; le dernier *c* est nul; le *t* de *succinct* se prononce.

SUCCOMBER. v. n. ou intransit. Il prend toujours *avoir* dans ses temps composés; Parny a donc eu tort de dire : *Ce sage roi sous l'âge est succombé*.

On dit *succomber sous*, lorsque le complément est représenté comme un poids qui nous accable, qui nous fait ployer : *Succomber sous le faix*, *sous le poids*, *sous le travail* (Acad.). On dit *succomber à* pour signifier, *céder à*, *se laisser aller à* : *Succomber à la douleur*, *à la tentation* (Id.).

SUCRER. v. a. ou transit. Ce verbe ne doit jamais s'employer comme verbe pronominal. On ne dira donc pas : *Voici votre café ; sucrez-vous ;* mais *voici votre café ; sucrez-le*.

SUD. s. m. On prononce le *d* (Académie). Le midi, le point de l'horizon opposé au nord. Il faut remarquer que les marins ne font pas sentir le *d* de *sud*. Les mots *sud*, *sud-est*, *sud-ouest* et *sud-sud-ouest* se prononcent, dans la marine, *su*, *suè*, *suroi*, *su-suroi*.

SUFFIRE. v. n. ou intransit. et défect. — INDICAT. Prés. *Je suffis*, *tu suffis*, *il suffit ; nous suffisons*, *vous suffisez*, *ils suffisent*. — Imparf. *Je suffisais*, *tu suffisais*, *il suffisait; nous suffisions*, *vous suffisiez*, *ils suffisaient*. — Passé déf. *Je suffis*, *tu suffis*, *il suffit; nous suffîmes*, *vous suffîtes*, *ils suffirent*. — Futur. *Je suffirai*,

tu suffiras, il suffira ; nous suffirons, vous suffirez, ils suffiront. — CONDIT. Prés. *Je suffirais, tu suffirais, il suffirait ; nous suffirions, vous suffiriez, ils suffiraient.* — IMPÉR. *Suffis ; suffisons, suffisez.*—SUBJ. Prés. *Que je suffise, que tu suffises, qu'il suffise ; que nous suffisions, que vous suffisiez, qu'ils suffisent.* — Imparf. *Que je suffisse, que tu suffisses, qu'il suffit ; que nous suffissions, que vous suffissiez, qu'ils suffissent ;* il n'est pas usité, et le dictionnaire de l'Académie ne le donne point. — PART. Prés. *Suffisant.*— Passé. *Suffi,* pas de fém. — Les temps composés prennent toujours l'auxiliaire *avoir.*

Ce verbe régit la préposition *à* ou la préposition *pour*, devant les noms et les verbes. *Il ne peut pas suffire aux questions de tout le monde. Peu de bien suffit au sage. Cent écus par an lui suffisent pour sa subsistance. Ce domestique ne saurait suffire à servir tant de personnes. La plus légère contrariété suffit pour l'irriter.* On dit *suffire pour,* quand ce verbe a le sens de *être suffisant : Cent écus sont suffisants pour sa subsistance. Suffire à* se dit dans le sens de *satisfaire à : Satisfaire aux besoins.*

SUFFIRE s'emploie aussi impersonnellement, et veut le subjonctif après lui : *Qu'il vous suffise que je l'aie voulu* (Académie). *Je ne te dirai point où est ton père. Il suffit que tu sois libre de le chercher* (Fénelon).

On trouve cependant l'indicatif, lorsqu'il s'agit de faits positifs, de simples énonciations, comme, par exemple : *Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné* (Racine), c.-à-d., *Ne vous suffit-il pas* de savoir *que je l'ai condamné ;* mais nous pensons, avec M. Planche (*Dictionnaire de la langue oratoire*), que cette ellipse ne peut entrer que dans le style poétique.

SUFFISANT. part. prés. du verbe *suffire.* Il est aussi adj. verbal lorsqu'on exprime la qualité : *Cent hommes sont suffisants pour défendre ce château.*

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui suffoque : *Vapeur suffocante.*

SUFFOQUANT. part. prés. de *suffoquer.*

SUGGÉRER. v. a. ou transit. — **SUGGESTION.** s. f. Dans ces deux mots on prononce le premier *g* comme *gue,* et le second comme *j.*

SUICIDE. s. m. Action de celui qui se tue lui-même.

Le verbe *se suicider,* quoique fort en usage, n'est point français, et ne peut pas l'être. En effet, *suicide* signifie *meurtre de soi,* l'expression *se suicider* signifierait donc littéralement *se tuer de soi,* ce qui n'a point de sens raisonnable. *Se détruire* ne vaut guère mieux ; il faut dire *se tuer.*

SUITE. s. f. — *De suite,* locution adverb. Successivement, sans interruption : *Faites-les marcher de suite. Il ne saurait dire deux mots de suite* (Acad.). — *Tout de suite,* autre locution adv. signifiant sur-le-champ, aussitôt, sans délai : *Il faut que les enfants obéissent tout de*

suite (Académie). La différence entre le sens de ces deux locutions n'est pas tellement marquée qu'on ne puisse, dans beaucoup de circonstances, les prendre l'une pour l'autre. En effet, combien de phrases où *sans délai* et *sans interruption* présentent absolument le même résultat! c'est ce que reconnaît très-bien l'Académie : « *Tout de suite*, dit-elle, signifie aussi *sans interruption. Il but trois rasades tout de suite. Il a couru vingt postes tout de suite*. Dans ce sens, ajoute-t-elle, souvent on dit simplement *de suite.* »

SUIVANT. part. prés. du v. *suivre*. Il est aussi adj. verbal dans le sens de Qui est après, qui est énoncé après; et il ne se dit que des choses. *Les articles suivants. Les raisons suivantes.*

SUIVER. v. a. ou transit. Enduire de suif. Quelques-uns disent *suiffer* (Académie).

SUIVRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent.* — Imparf. *Je suivais, tu suivais, il suivait; nous suivions, vous suiviez, ils suivaient.*—Passé déf. *Je suivis, tu suivis, il suivit; nous suivîmes, vous suivîtes, ils suivirent.* —Futur. *Je suivrai, tu suivras, il suivra; nous suivrons, vous suivrez, ils suivront.* — COND. Prés. *Je suivrais, tu suivrais, il suivrait; nous suivrions, vous suivriez, ils suivraient.* — IMPÉRAT. *Suis; suivons, suivez.* — SUBJ. Prés. *Que je suive, que tu suives, qu'il suive; que nous suivions, que vous suiviez, qu'ils suivent.* — Imparf. *Que je suivisse, que tu suivisses, qu'il suivît; que nous suivissions, que vous suivissiez, qu'ils suivissent.* — PARTICIPE Prés. *Suivant.* — Passé. *Suivi, suivie.*

SUJÉTION. s. f. La terminaison *tion* se prononce comme dans *ambition.*

SULFATE, SULFITE, SULFURE. Ces trois substantifs, termes de Chimie, sont du masculin.

SUPERBE. s. f. Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance. *La superbe précipita le démon dans les enfers* (Acad.). Il n'est guère usité que dans les matières de dévotion, et il a vieilli dans l'usage ordinaire.

SUPERBE. adj. des deux genres. Orgueilleux, présomptueux, arrogant. Dans ce sens il s'emploie aussi comme subst. *Dieu résiste au superbe.*—Beau, grand, magnifique : *Un cheval superbe, un arbre superbe, un local superbe, un homme superbe.*

SUPPLÉANT. part. prés. du v. *suppléer.*

SUPPLÉANT. s. m. Celui qui remplace quelqu'un, qui le représente, qui fait ses fonctions en son absence. *Je serai votre suppléant.* On lui donne quelquefois un féminin. *Cette dame est sa suppléante au bureau de charité.*

SUPPLÉER. v. a. ou transit. et verbe n. ou intransit.

Activement : *Suppléer quelque chose*, Ajouter ce qui manque; fournir ce qu'il faut de surplus (dans ce cas, on ajoute une chose de même nature) :

Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y aura de moins, je le suppléerai. Suppléer ce qui manque dans un auteur, c'est-à-dire Remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages (Acad.).

Neutralement : *Suppléer à quelque chose,* Réparer le manquement, le défaut de quelque chose, c.-à-d. remplacer cette chose par un équivalent : *La valeur supplée au génie* (Acad.). Ici la chose qui remplace n'est pas de même nature que la chose remplacée.

Quand il se dit des personnes, *suppléer* est toujours actif.

SUPPLIANT. part. prés. du v. *supplier.* Il est adj. verbal lorsqu'on exprime l'état. *Je l'ai vue suppliante et prosternée à vos pieds.*

SUPPORTABLE. adj. des deux genres. Dans le sens d'excusable, quelques auteurs et l'Académie l'emploient indifféremment avec la préposition *à* et la préposition *dans : Cela n'est pas supportable à un homme, dans un homme de son âge* (Acad.). *Les offenses sont supportables à un homme sage* (Malebranche). Aujourd'hui la préposition *dans* est la seule usitée, excepté lorsque *à* signifie *par*, comme dans le dernier exemple.

SUPPOSÉ. part. passé. Il s'emploie comme prépos. invariable devant le substantif, et alors il a le sens de la locution prépositive *dans la supposition de.* Exemple : *Supposé cette circonstance, que ferez-vous,* c.-à-d., *dans la supposition de cette circonstance, que ferez-vous ?* Après le substantif, le mot *supposé* est toujours adj. *Cette circonstance supposée, que ferez-vous ?* c'est-à-dire, *cette circonstance étant supposée,* etc.

SUPPOSER. v. a. ou transit. Faire une hypothèse, poser hypothétiquement une chose comme vraie, comme reçue, afin d'en tirer une conclusion. Dans ce sens, il veut le verbe suivant au subjonctif. *Supposons que ce fait soit vrai, quelle conséquence en voulez-vous tirer ?*

Mais *supposer* signifie aussi former une conjecture, présumer en bien ou en mal ; et dans ce sens il veut l'indicatif. *Je suppose qu'il sera bientôt las de ce genre de vie. Vous supposerez facilement que je ne veux pas vous tromper* (Acad.). *Je suppose qu'un moine est toujours charitable* (La Fontaine).

SUR. prépos. Le grammairien Féraud prétend que dans la conversation on ne prononce point le *r* de *sur* devant une consonne. *Su la table*, au lieu de *sur la table ;* Laveaux dit, avec raison, que c'est là la prononciation des cuisinières.

La prépos. *sur* se répète ordinairement devant chacun de ses compléments. *Sur mer et sur terre. Sur la table et sur la chaise.*

Sur est mal employé dans ces phrases : *J'ai lu sur le journal, sur un cahier*. Dites : *J'ai lu dans le journal, dans un cahier.*

SÛR. adj. dont le fém. est *sûre.* Certain, indubitable. Mais *sur, sure,* adj. signifiant acide,

aigre, ne prend point un accent circonflexe.

SURABONDANT. part. prés. du v. *surabonder*. Il est aussi adj. verbal. *Pour preuve surabondante de son bon droit, il allègue*, etc.

SUR-ANDOUILLER. s. m. T. de Vénerie. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs. Le pluriel est *sur-andouillers*.

SUR-ARBITRE. s. m. Le pl. est *sur-arbitres*.

SURFAIRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *faire*.

SURGIR. v. n. ou instransit. Il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif. *Surgir* signifie au propre *Arriver, aborder*. Exemple : *Surgir au port*; en ce sens il a vieilli. Mais il se dit très-bien au figuré dans le sens de *Sortir de, s'élever au-dessus de : La discussion a fait surgir de nouvelles difficultés.*

SURPAYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *payer*.

SURPRENANT. part. prés. du v. *surprendre*. Il est adject. verbal pour signifier Qui est propre à causer de la surprise : *Nouvelle surprenante.*

SURPRENDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *prendre*. Dans le sens d'*être étonné*, ce verbe est suivi de *que* avec le verbe suivant au subjonctif, ou de *de ce que* avec l'indicatif : *Je suis surpris qu'il vienne. Je suis surpris de ce qu'il est venu si tard.*

SURSEOIR. v. a. ou transit. et n. ou intransit. Ce verbe est irrégulier et défectif. — INDIC. Prés. *Je sursois, tu sursois, il sursoit; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient.* — Imparf. *Je sursoyais, tu sursoyais, il sursoyait; nous sursoyions, vous sursoyiez, ils sursoyaient.* — Passé défini. *Je sursis, tu sursis, il sursit; nous sursîmes, vous sursîtes, ils sursirent.* — Futur. *Je surseoirai, tu surseoiras, il surseoira; nous surseoirons, vous surseoirez, ils surseoiront.* — CONDIT. Présent. *Je surseoirais, tu surseoirais, il surseoirait; nous surseoirions, vous surseoiriez, ils surseoiraient.* — IMPÉRAT. et SUBJ. prés. Non usités, suivant l'Académie. — Imparf. du subj. *Que je sursisse, que tu sursisses, qu'il sursît; que nous sursissions, que vous sursissiez, qu'ils sursissent.* — PART. Prés. *Sursoyant.* — Passé. *Sursis, sursise.* — Quelques grammairiens lui donnent l'impératif *sursois, sursoyons, sursoyez*, et le subjonctif prés. *que je sursoie, que tu sursoies, qu'il sursoie; que nous sursoyions, que vous sursoyiez, qu'ils sursoient.* — Les temps composés prennent *avoir*.

L'Académie donne quelques exemples de ce verbe employé activement. *Il voulait faire surseoir le jugement du procès.* Nous pensons que cet emploi n'est plus usité; on dit toujours avec la préposition *à : On a sursis au jugement de cette affaire.*

SURTOUT. adv. Principalement. *Il lui recommanda surtout de bien servir Dieu.*

SURTOUT s. m. Vêtement

que l'on met sur tous les autres. Grande pièce de vaisselle garnie de figures, de fleurs, de fruits, et que l'on place au milieu des grandes tables.

SURVEILLANT. part. prés. du v. *surveiller*.

SURVEILLANT. s. m. Celui qui surveille. Le féminin correspondant est *surveillante*.

SURVENANT. part. prés. du v. *survenir*. Il est aussi adjectif verbal, et plus souvent substantif : *Il y a place pour les survenants*.

SURVENIR. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *venir*.

SURVIVANT. part. prés. du v. *survivre*. Il est aussi adjectif verbal, et plus souvent subst. *Le survivant des époux*.

SURVIVRE. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *vivre*. On dit *survivre à quelqu'un ;* la locution *survivre quelqu'un*, autrefois employée au palais, n'y est même plus usitée.

SUS. prép. Sur. Il n'est guère usité que dans cette phrase : *Courir sus à quelqu'un*.

En sus, locution prépositive ou adverbiale : *Le quart en sus. Il a touché des gratifications en sus de ses appointements*. Le *s* final se prononce.

SUSCEPTIBLE. adjectif des deux genres. Capable de recevoir certaine qualité, certaine modification. Il se dit tant au sens physique qu'au sens moral. *La matière est susceptible de toutes sortes de formes. L'esprit de l'homme est susceptible de bonnes, de mauvaises impressions*. Il diffère de *capable*, en ce qu'il s'emploie toujours dans le sens passif, tandis que *capable* a un sens actif (Voir CAPABLE).

Susceptible se dit absolument des personnes, et signifie Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément : *Un esprit, un caractère susceptible*.

SUSPECT, ECTE. adj. On fait sentir le *c* et le *t* à la prononciation.

SYBARITE. s. m. On écrit aussi, mais plus rarement, *sibarite*.

SYMPTÔME. s. m. On fait sentir le *m* et le *p* à la prononciation.

SYNCHYSE. s. f. On prononce *ch* comme *k*. T. de Grammaire. Confusion, transposition de mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase.

SYNDICAL, ALE. adj. Le pluriel masculin *syndicaux* n'est guère usité.

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE. s. f. Figure de rhétorique par laquelle on prend la partie pour le tout, le genre pour l'espèce, etc. *Cent voiles* pour *cent vaisseaux*, est une *synecdoque*.

SYNODAL, ALE. adj. Le pl. masc. est *synodaux*.

SYNOVIAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie. Le plur. masc. n'est pas usité, et cet adj. ne s'emploie guère que dans cette locution : *Glandes synoviales*.

SYRINGA. s. m. On écrit ordinairement *seringat* (Voir ce mot).

SYROP. s. m. On écrit ordinairement *sirop*.

SYRTES. s. f. plur. On écrit aussi *sirtes* (Voir ce mot).

T

T. s. m. Lettre consonne que l'on prononce *te* suivant l'appellation nouvelle, et *té* selon la méthode ancienne et usuelle.

Cette lettre a fort souvent la valeur du *c* lorsqu'elle est suivie d'un *i* et d'une autre voyelle, comme dans *patience*, *ambition*.

Le T final est souvent nul, souvent aussi on doit le faire sentir, même lorsqu'il est immédiatement suivi d'une consonne, comme dans *accessit*, *brut*, *dot*, etc.

Dans les temps des verbes terminés par une voyelle suivie des pronoms *il*, *elle*, *on*, il faut placer un *t* entre le verbe et le pronom, afin d'éviter l'hiatus. *Répondra-t-on à votre lettre? Viendra-t-il à votre rendez-vous?*

Dans l'expression *va-t'en*, le *t* n'est point euphonique : c'est le pronom *toi*, qui répond à l'expression analogue, *Allez-vous-en*. C'est dans le même sens que l'on écrit : *Procure-t'en, garde-t'en bien.*

Cette lettre se double : 1° dans les mots commençant par *at*, comme *attacher*, *atteler*, *attribuer*. Excepté *atelier*, *atermoyer*, *athée*, *athénée*, *athlète*, *atinter*, *atlantique*, *atlas*, *atmosphère*, *atome*, *atonie*, *atours*, *atout*, *atrabilaire*, *âtre*, *atroce*, *atrophié* et leurs dérivés.

2° Dans les mots terminés en *ette* et *otte* ou *ote*, comme *cassette*, *dette*, *botte*, *carotte*, etc. Les exceptions les plus fréquentes sont *anachorète*, *arbalète*, *arête*, *athlète*, *bête*, *comète*, *diète*, *épithète*, *fête*, *interprète*, *planète*, *poëte*, *prophète*, *quête*, *tête*, etc.; *antidote*, *bigote*, *cagote*, *côte*, *cote*, *compote*, *dévote*, *galiote*, *idiote*, *linote*, *note*, *vote*, etc., et certaines personnes des verbes en *oter* : *J'ôte*, *je sanglote*, *il radote*.

Il faut excepter aussi les féminins des adj. *complet*, *concret*, *discret*, *indiscret*, *inquiet*, *prêt*, *replet*, *secret*, qui s'écrivent *complète*, *concrète*, *discrète*, *indiscrète*, *inquiète*, *prête*, *replète*, *secrète*.

Ottomane. s. f. est le seul mot commençant par *ott*.

3° Dans les verbes en *eter*, lorsque, après la consonne T, vient le son de l'*e* muet. Ainsi *jeter* s'écrit, au prés. de l'ind., *je jette*, *tu jettes*, *il jette*; *nous jetons*, *vous jetez*, *ils jettent*.

Il faut excepter les verbes *acheter*, *becqueter* ou *béqueter*, *décolleter*, *épousseter*, *étiqueter*, *interjeter*, *racheter* (Acad.).

Remarques.

1. Les verbes en *éter* ne doublent jamais le T. Ainsi *répéter* fait *je répète*, etc. (V. CONJUGAISON).

Regretter, *brouetter*, *émietter*, *endetter*, *fouetter*, et *guetter*, doublent le *t* dans toute leur conjugaison.

2. On ne double pas le *t* dans

les mots qui finissent par *ate*, *ite*, *ute*, tels que *date* d'une lettre, *pâte*, *mérite*, *chute*, *flûte*.

Sont exceptés les mots *chatte*, *datte* (fruit du dattier), *jatte*, *latte*, *natte*, *patte*, *butte*, *hutte*, *lutte*, et quelques verbes dans leurs terminaisons, comme : *il flatte*, *je gratte*, *il acquitte*, *je quitte*, *que je combatte*, etc.

TA. adj. possessif fémin. V. **TON.**

TABAC. s. m. On ne fait pas sonner le *c*.

TABIS. s. m. Le *s* est nul. Sorte de gros taffetas ondé par la calandre.

TAC. s. m. On fait sentir le *c*. Maladie contagieuse qui attaque les moutons.

TACET. s. m. On prononce le *t*. T. de Musique emprunté du latin. *Tenir le tacet*, *faire le tacet*. Il se dit d'une partie qui se tait pendant que les autres chantent. *Il a gardé le tacet*, c.-à-d., il n'a pas ouvert la bouche. Ce mot ne se dit pas au pluriel.

TACHE. s. f. Souillure, marque, au propre et au figuré.

TÂCHE. s. f. Travail à exécuter en un temps donné. *Prendre à tâche*, S'attacher à.

TACHER. v. a. ou transit. Salir, faire une tache.

TÂCHER. v. n. ou intransit. Faire ses efforts. *Tâchez que*, pour *Faites en sorte que*.

TACHYGRAPHE. s. m. — **TACHYGRAPHIE.** s. f. Dans ces deux mots, on prononce le *ch*.

TACT. s. m. Le *c* et le *t* se prononcent fortement. Le toucher. *Au fig.*, Discernement, jugement sûr et fin.

TAC TAC. On fait sentir les deux *c*. Onomatopée pour exprimer un bruit réglé, tel que celui d'un moulin à vent.

TACTION. s. f. On prononce *taccion*. T. didactique peu usité. Action de toucher.

TAFFETAS. s. m. On prononce *taffeta*. Étoffe de soie fort mince, tissue comme de la toile.

TAIE. s. f. Sorte de sac qui enveloppe un oreiller. C'est à tort que certaines personnes disent *une tête d'oreiller*.

TAILLANT. part. prés. du v. *tailler*.

TAILLANT. s. m. Le tranchant d'un couteau, d'une hache, d'un sabre.

TAILLE-DOUCE. s. f. T. de Graveur. Gravure faite au burin seul sur une planche de cuivre, et sans le secours de l'eau-forte. Au plur., gravures en *taille-douce*.

Basse-taille. Voix de basse ou voix qui approche de la basse. Au plur., *basses-tailles*.

Haute-taille. Voix qui approche de la haute-contre. Au plur., *hautes-tailles*.

TAILLE-MER. s. m. T. de Marine. Partie inférieure de l'éperon d'un bâtiment. Au plur., *taille-mer*.

TAILLERESSE. s. f. T. de Monnaie. On appelait ainsi des ouvrières qui réduisaient les pièces de monnaie au poids légal.

TAILLEUR. s. m. Celui qui taille des habits, des pierres. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TAILLIS. adj. m. On prononce *tailli*. *Bois taillis*. Bois que l'on coupe de temps en temps.

On l'emploie souvent comme subst.

TAIN. s. m. Mélange d'étain et de vif-argent que l'on applique derrière les glaces pour en faire des miroirs.

TAIRE. v. a. ou transit. — INDICAT. Prés. *Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent.* — Imp. *Je taisais, tu taisais, il taisait; nous taisions, vous taisiez, ils taisaient.* — Passé déf. *Je tus, tu tus, il tut; nous tûmes, vous tûtes, ils turent.* — Futur. *Je tairai, tu tairas, il taira; nous tairons, vous tairez, ils tairont.* — CONDIT. Prés. *Je tairais, tu tairais, il tairait; nous tairions, vous tairiez, ils tairaient.* — IMPÉRATIF. *Tais; taisons, taisez.* — SUBJONCTIF. Prés. *Que je taise, que tu taises, qu'il taise; que nous taisions, que vous taisiez, qu'ils taisent.* — Imparf. *Que je tusse, que tu tusses, qu'il tût; que nous tussions, que vous tussiez, qu'ils tussent.* — PART. Prés. *Taisant.* Passé. *Tu, tue.*

Se taire, garder le silence.

Ce verbe, accidentellement pronominal, est considéré comme essentiellement pronominal, parce que, sous cette forme, le sens qu'on y attache oblige à considérer le pronom comme complément passif; en conséquence on écrit : *Ils se sont tus, elles se sont tues*; car *se taire, c'est se tenir en silence.*

TAISSON. s. m. Blaireau. Poisson sans arête.

Il ne faut pas le confondre avec *tesson*. (V. ce mot.)

TALC. s. m. Le *c* se prononce comme *k*, même devant les consonnes. Sorte de pierre qui, étant cuite, se réduit en poudre impalpable.

TALER. V. THALER.

TALUS. s. m. On prononce *talusse*. Pente ou inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'un terrain ou d'une construction.

TAMARIS, TAMARISC ou **TAMARIX.** s. m. T. de Botanique. Arbrisseau à feuilles très-petites, et à fleurs en épis, dont l'écorce est employée en médecine.

TAMBOUR. s. m. Caisse de forme cylindrique dont les deux fonds sont de peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec des baguettes.

Ce mot a plusieurs significations différentes, comme T. de Menuiserie, d'Architecture, de Fortification, de Jeu de Paume, de Mécanique, d'Arts, d'Anatomie, etc.

On appelle aussi *tambour* Celui dont la fonction est de battre le tambour.

TAMBOUR-MAJOR. s. m. Le chef des tambours. Au plur., *tambours-majors*.

TAMBOUR-MAÎTRE. s. m. Tambour qui a un grade correspondant à celui de caporal. Au plur., *tambours-maîtres*.

TAMBOURINEUR. s. m. Ce-

lui qui bat du tambour ou du tambourin. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TAMIS. s. m. On prononce *tami*. Espèce de sas qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liquides.

TAM-TAM. s. m. Instrument de musique emprunté aux Orientaux, et qui consiste en une espèce de disque de métal sur lequel on frappe. Au plur., *tam-tams*.

TANDIS. adv. Il est toujours suivi de *que*, et il signifie Pendant le temps.

TANNANT. part. prés. du v. *tanner*, et adj. verb. m. Dans le sens d'ennuyeux, il est populaire.

TANNEUR. s. m. Celui qui tanne les cuirs. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TANT. adv. Qui exprime une quantité indéfinie. Il est souvent suivi de la conjonct. *que*.

Tant, avec la négation, signifie quelquefois *autant*. Il se construit avec les substantifs, les verbes et les participes. *Rien ne m'a tant fâché que cette nouvelle* (Acad.).

Tant mieux, tant pis, et non pas *tant pire*, locutions adverbiales. *Tant s'en faut que*. Bien loin que.

Tant y a que. Quoi qu'il en soit.

Si tant est. Supposé que la chose soit.

Tant. V. COMME.

TANTÔT. adv. de temps, qui s'emploie pour le futur et pour le passé. *Je vous verrai tantôt*. *J'ai vu cet homme tantôt*.

Il signifie aussi *bientôt*. *Il est tantôt nuit*.

Il veut tantôt une chose et tantôt une autre ; dans ce sens, *tantôt* redoublé indique diversité, changements consécutifs.

TAON. s. m. On prononce *ton* (Acad.). Sorte de grosse mouche qui s'attache surtout aux animaux.

TAPIOCA ou **TAPIOKA**. s. m. Fécule tirée de la racine de manioc.

TAPIR (SE). v. pron. Se cacher. Le participe passé s'accorde toujours avec le pronom qui le précède.

TAPIR. s. m. T. d'Hist. nat. Quadrupède de la taille du bœuf, originaire de l'Amérique.

TAPIS. s. m. On prononce *tapi*. Pièce d'étoffe dont on couvre une table, le sol d'un appartement, etc.

TAPISSIER, IÈRE. s. Qui travaille en toute sorte de meubles d'étoffes.

TAPISSIÈRE. s. f. Sorte de voiture dont se servent les tapissiers pour transporter des meubles.

TARD. adv. de temps. On prononce *tar*, même lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* muet.

Il s'emploie soit comme adjectif, soit comme subst. masc. Dans la phrase : *Il est tard de songer à Dieu quand on est près de mourir*, *tard* est adj. Il est subst. dans celle-ci : *La route est longue, vous arriverez sur le tard*.

TARDER. v. n. ou intransit.

Différer à faire quelque chose. *Vous tardez à venir. Pourquoi tarder à lui écrire?* Selon l'Académie, on peut dire *tarder de*, mais elle reconnait que l'usage préfère *tarder à*.

Tarder s'emploie impersonnellement et régit *de*, lorsqu'il est suivi d'un infinitif. *Il me tarde de vous voir. Il lui tarde d'avoir fait son devoir.*

TARE. s. f. Déchet, diminution. Vice, défectuosité. C'est à tort que quelques personnes font ce mot masc.

TARGUM. s. m. On prononce *targome* (Acad.). Nom des commentaires chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Testament.

TARIF. s. m. On fait sentir le *f*. Sorte de tableau indiquant le prix de certaines denrées, la valeur de certains objets, les droits à payer.

TARIR. v. a. ou transit. dans le sens de Mettre à sec. Neutre ou intransit. dans le sens de Devenir sec.

Il est tantôt neutre et tantôt actif dans le sens de Cesser ou faire cesser, s'arrêter ou arrêter.

TARSE. s. m. T. d'Anatomie. Partie du pied que l'on appelle ordinairement *cou-de-pied*.

TARTAN. s. m. Étoffe de laine à carreaux de diverses couleurs.

TARTANE. s. f. T. de Marine. Sorte de petit bâtiment dont on se sert sur la Méditerranée.

TARTARIQUE ou **TARTRIQUE.** adj. m. T. de Chimie. Nom que l'on donne à l'acide du tartre.

TARTRATE. s. m. T. de Chimie. Nom générique des sels formés d'une ou deux bases et d'acide tartrique.

TARTRE. s. m. Dépôt terreux et salin produit dans les tonneaux par la fermentation du vin, et qui s'attache aux douves.

TARTUFE. s. m. Faux dévot. Il n'a pas de correspondant féminin.

TAS. s. m. On prononce *tâ*. Monceau, amas de quelque chose.

TÂTEUR. s. m. Celui qui est irrésolu. Au fém., *tâteuse*.

TÂTE-VIN. s. m. Instrument qui sert à retirer du vin d'une pièce par la bonde, pour le goûter. Au plur., *tâte-vin*, c.-à-d. des instruments pour tâter *le vin*.

TÂTONNEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui tâtonne, qui cherche en tâtonnant, avec timidité.

TÂTONS (À). locution adv. En tâtonnant, d'une manière timide, incertaine.

TATOU. s. m. T. d'Histoire naturelle. Genre de quadrupèdes sauvages dont le corps est couvert d'un test écailleux en forme de cuirasse, et divisé en plusieurs bandes et ceintures (Acad.). Au plur., *tatous*.

TAUDION. s. m. ou **TAUDIS.** s. m. On ne fait pas sentir le *s*. Petit logement sale, en mauvais état.

TAUPE-GRILLON. s. m. Insecte que l'on appelle plus communément *courtilière*. Le plur. est *taupes-grillons*.

TAUPIER. s. m. Preneur de taupes. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TAUPIÈRE. s. f. Piége en bois pour prendre les taupes.

TAUPINS. s. m. plur. Nom d'un ancien corps de milice française sous Charles VII.

TAURÉADOR. s. m. ou **TORÉADOR.** s. m. Athlète exercé à combattre des taureaux.

TAUROBOLE. s. m. T. d'Antiquité. Sacrifice où l'on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle. On donnait aussi ce nom aux autels affectés à ces sacrifices.

TAUTOCHRONISME. s. m. Égalité du temps durant lequel certains effets sont produits.

TAUTOGRAMME. s. m. On appelle ainsi certains poëmes où tous les mots commencent par la même lettre.

TAUX. s. m. Prix des denrées. Somme à laquelle on est taxé.

TAXATEUR. s. m. Celui qui taxe. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TE. pron. personnel. V. TU.

TÉ. s. m. T. de Fortification. Fourneau de mine disposé en T.

TE DEUM. s. m. On prononce *té-déome* (Acad.). Cantique de l'Église qui commence par ces mots. Au plur., *te Deum*.

TEILLE. s. f. Voyez TILLE.

TEILLER. v. a. Voyez TILLER.

TEINDRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *craindre*.

TEINT. s. masc. Manière de teindre.

TEINT. s. m. Le coloris du visage. — Une femme qui a *du teint*. Voir au mot USAGE.

TEINTE. s. f. T. de Peinture. Nuance qui résulte du mélange des couleurs. Au figuré, apparence légère.

Demi-teinte. s. f. Teinte très faible, ombre légère. Au plur., *demi-teintes*.

TEINTURE. s. f. Liqueur préparée pour teindre. Au figuré, Connaissance superficielle.

TEINTURIER, IÈRE. s. Celui qui exerce l'art de teindre.

TEL, TELLE. adj. Pareil, semblable. Il se construit avec *que*, lorsqu'il doit servir à marquer le rapport, la ressemblance entre deux choses, et lorsqu'il tient lieu d'un adjectif qui serait joint à la particule *si*. *Sa mémoire est telle, qu'il n'oublie jamais rien. Il est d'une telle laideur, qu'on n'a jamais rien vu de semblable.*

Tel quel. Aussi mauvais que bon.

Tel que ne se dit plus pour *quel que*, *quelque que*; on dit *quel qu'il soit*, et non *tel qu'il soit*.

De telle sorte que, *en telle sorte que*, locut. conjonctives. A un tel point que.

TÉLAMONS. s. m. plur. Statues qui supportent les corniches, les entablements.

TÉLÉGRAPHE. s. m. Machine placée sur un lieu élevé pour transmettre au loin des nouvelles ou des ordres, par le moyen de signaux qui se répètent de distance en distance.

TÉLESCOPE. s. m. Instru-

ment qui sert à observer les objets éloignés.

TELLEMENT. adv. De telle sorte, de sorte.

TELLIÈRE. s. m. invar. qui se joint au mot *papier*, pour en désigner une certaine sorte.

TÉMÉRAIRE. adj. et s. des deux genres. Hardi avec imprudence.

TÉMOIN. s. m. Celui qui a vu ou entendu quelque chose. Ce mot s'emploie aussi, sans changer de genre, en parlant d'une femme. *Cette femme est un bon témoin.*

TEMPÉRANCE. s. f. Vertu morale qui règle, qui modère les passions et les désirs. Sobriété. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

TEMPÉRANT. part. prés. du v. *tempérer*, et adj. verbal. *Les personnes tempérantes.*

On l'emploie comme subst. masc. dans le sens de Remède qui tempère : *Les tempérants.*

TEMPORAIRE. adj. des deux genres. Qui est pour un temps. *Pouvoir temporaire*, c.-à-d. dont la durée est limitée. Il ne faut pas confondre ce mot avec *temporel.*

TEMPORAL, ALE. adjectif. T. d'Anatomie. Qui a rapport aux tempes. Au pluriel, *temporaux.*

TEMPOREL, ELLE. adject. Qui passe avec le temps, périssable. *Les biens temporels.* Dans ce sens, *temporel* est opposé à Spirituel, Éternel. *La puissance temporelle*, c.-à-d. la Puissance séculière, par opposition à l'Autorité ecclésiastique.

Temporel est aussi subst. m. dans le sens de Revenu qu'un ecclésiastique tire de son emploi; et en parlant de la puissance des rois.

Il ne faut pas le confondre avec *temporaire.*

TEMPORISEUR. s. m. Celui qui temporise. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TEMPS. s. m. Le *p* ne se prononce point; mais c'est une faute que de le supprimer dans l'écriture, comme le font quelques personnes. L'Académie le conserve dans les nombreux exemples qu'elle donne de l'emploi de ce mot.

TEMPS, en Termes de Grammaire, se dit des Différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps auquel se rapporte l'action ou l'état dont on parle (Acad.).

Nous renvoyons à toutes les grammaires pour la liste et la définition des différents temps du verbe dans la langue française. Nous nous bornerons ici à donner les règles de la formation des temps, et de l'emploi des temps de l'indicatif, du conditionnel et du subjonctif.

Formation des temps.

Remarque. On distingue les temps d'un verbe :

1° Quant à la forme, en *temps simples* et en *temps composés*. Les *temps simples* sont ceux qui ne prennent point un verbe auxiliaire; exemples : *Je chante, je chantais, je chantai, je chanterai, que je chante*, etc. Les *temps composés* sont ceux qui sont formés d'un auxiliaire et du participe passé : *J'ai*

chanté, *j'avais chanté*, *je suis sorti*, etc.

2° Quant à la méthode, en *temps primitifs* ou temps qui servent à former les autres, et en *temps dérivés*, c'est-à-dire formés d'un temps primitif.

Il y a cinq temps primitifs : le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *passé défini*.

RÈGLES. I. Du *présent de l'infinitif* on forme :

1° Le *futur de l'indicatif*, en ajoutant *ai* à l'infinitif (Dans la quatrième conjugaison on supprime l'*e* final de l'infinitif, parce qu'il s'élide avec *ai*). Exemples : *Aimer*, futur *j'aimerai*; *finir*, *je finirai*; *pourvoir*, *je pourvoirai*; *rendre*, *je rendrai*.

Nota. Les verbes de la troisième conjugaison dont l'infinitif est en *evoir*, comme *recevoir*, éprouvent au futur une contraction due à la rapidité de la prononciation; ainsi *recevoir* fait au futur *je recevrai* (pour *je recevoirai*).

2° Le *conditionnel présent*, en ajoutant *ais* (On retranche de même l'*e* final de la quatrième conjugaison). *Aimer*, conditionnel *j'aimerais*; *finir*, *je finirais*; *pourvoir*, *je pourvoirais*; *rendre*, *je rendrais*.

Nota. Comme au futur, la contraction de *voir* en *vr* a lieu dans les verbes en *evoir* de la troisième conjugaison : *Recevoir*, *je recevrais*. Au reste, le conditionnel se forme directement du futur, en ajoutant un *s* : *J'aimerai*, *j'aimerais*; *je recevrai*, *je recevrais*, etc.

II. Du *participe présent* on forme :

1° Le *pluriel* du *présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons*, *ez*, *ent*. Exemples : *Aimant*, *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*; *pourvoyant*, *nous pourvoyons*, *vous pourvoyez*, *ils pourvoient*, etc.

Nota. On remarquera qu'au lieu de *ils pourvoyent*, il faut écrire *ils pourvoient*, qui est plus conforme à la prononciation. En général, devant une terminaison par un *e* muet, la lettre *y* se change en *i*. (Voir comme exception le verbe *payer*).

A la 3e personne pluriel des verbes en *evoir* de la troisième conjugaison, *ev* se change en *oiv* par raison d'euphonie : *Recevant*, *nous recevons*, *vous recevez*, *ils reçoivent*. L'oreille serait choquée d'entendre les deux syllabes muettes consécutives, *cevent*.

2° L'*imparfait de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ais* : *Aimant*, *j'aimais*; *finissant*, *je finissais*; *pourvoyant*, *je pourvoyais*; *rendant*, *je rendais*.

3° Le *présent du subjonctif*, en changeant *ant* en *e* muet : *Aimant*, *que j'aime*; *finissant*, *que je finisse*.

Nota. D'après les deux observations précédentes, devant un *e* muet l'*y* du participe présent *prévoyant* se change en *i*, et *ev* de *recevant* en *oiv* : *Que je prévoie*, *que tu prévoies*, *qu'il prévoie*, *que nous prévoyions*, *que vous prévoyiez*, *qu'ils prévoient*; *que je reçoive*, *que tu reçoives*, *qu'il reçoive*, *que nous recevions*, *que vous receviez*, *qu'ils reçoivent*.

III. Du *participe passé*, on forme tous les temps composés, en y joignant l'auxiliaire : *J'ai*

aimé, j'avais fini, j'aurai pourvu, que j'aie rendu, je serais sorti, etc.

IV. Du *présent de l'indicatif*, on forme l'impératif en ôtant le pronom *je : J'aime, aime ; je finis, finis ; je reçois, reçois ; je rends, rends.*

V. De la seconde personne du *passé défini* on forme, en ajoutant *se*, l'*imparfait du subjonctif*. Exemple : *Tu aimas, que j'aimasse ; tu finis, que je finisse ; tu pourvus, que je pourvusse ; tu rendis, que je rendisse.*

Remarque. A la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, on supprime le *s* qui provient du passé défini, et l'on met un accent circonflexe sur la voyelle qui précède : *Qu'il aimât, qu'il finît, qu'il reçût, qu'il rendît.* On écrivait autrefois *qu'il aimast, qu'il finist*, etc. ; comme on écrivait aussi *teste*, *apostre*, aujourd'hui *tête, apôtre*. En général, l'accent circonflexe annonce la suppression d'un *s* après la voyelle.

Les règles de la formation des temps s'appliquent à la presque totalité des verbes français. Une trentaine seulement s'en écartent dans quelques-uns de leurs temps dérivés ; ce sont ces verbes qui sont véritablement *irréguliers*.

Emploi des temps de l'indicatif et du conditionnel.

1. PRÉSENT *pour le* PASSÉ *et pour le* FUTUR. Souvent, pour rendre l'expression plus vive, plus animée, pour frapper davantage l'esprit de ceux à qui l'on s'adresse, on met le présent à la place du passé ou du futur. Exemples :

Mais hier il m'ABORDE, et, me serrant la main :
Ah ! monsieur, m'a-t-il dit, je vous ATTENDS demain.
(BOILEAU.)

au lieu de *mais hier il m'aborda*, et *je vous attendrai demain.*

Son procès se juge *demain* (Académie), pour *se jugera demain.*

Turenne meurt, *tout se* confond, *la fortune* chancelle, *la victoire se* lasse, *la paix s'éloigne*, *les bonnes intentions des alliés se* ralentissent, *le courage des troupes* est *abattu par la douleur. Tout le camp* demeure *immobile ; les blessés* pensent *à la perte qu'ils ont faite, et non aux blessures qu'ils ont reçues* (Fléchier). Combien ce tableau est plus animé, plus frappant, que si l'orateur avait dit : *Quand Turenne fut* mort, *tout se* confondit, *la fortune* chancela, etc. !

Dans ces sortes de tableaux, il faut avoir soin de ne point rompre la liaison des idées en sautant du présent au passé. Fléchier aurait péché contre les principes de l'art d'écrire et contre le bon goût, s'il avait dit : *Turenne meurt, tout se confond, la fortune chancela, la paix s'éloigne.* Mais il a pu mettre au passé les verbes des propositions *qu'ils ont faite, qu'ils ont reçues*, parce que ces propositions complétives expriment des choses passées relativement à la manière d'être actuelle des blessés.

2. PRÉSENT *ou* IMPARFAIT *après un* PASSÉ. Voyons des exemples. *Il* concluait *que la sagesse* vaut *encore mieux que*

l'éloquence (Voltaire). *Il* reconnaissait *que la véritable grandeur n'*est *que la modération, la justice, la modestie et l'humanité* (Fénelon). Le verbe de la proposition principale est à un temps passé (*concluait, reconnaissait*), et celui de la proposition complémentaire est au présent (*vaut, est*).

Voici des exemples dans lesquels le second verbe est à l'imparfait : *Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici; mais j'y suis libre, et j'*ai trouvé *que la liberté* valait *encore mieux que la santé* (Voltaire). *Il* assurait *que c'*était *faute de vertu et de courage que les hommes* avaient *si souvent besoin de médecine* (Fénelon). *Jean-Jacques* disait *que rien ne* rendait *les mœurs plus aimables que l'étude de la botanique* (Bernardin de Saint-Pierre).

Laquelle de ces deux formes, du présent ou de l'imparfait, est préférable? Les grammairiens sont ici divisés en deux camps : les uns disent que lorsqu'il s'agit d'une qualité essentielle ou habituelle, d'une chose vraie dans tous les temps, il faut mettre le verbe au présent et non à l'imparfait; les autres, que toutes les fois que le verbe de la proposition principale est à un temps passé, il faut que celui de la proposition complémentaire soit à l'imparfait. Lemare a fort bien démontré que l'une et l'autre de ces règles absolues sont contraires aux faits, et il conclut en disant, avec les meilleurs grammairiens modernes, qu'après un passé on peut employer le présent ou l'imparfait : le présent, si l'on veut exprimer une maxime, une vérité indépendante de toute circonstance, plutôt qu'un sentiment ou qu'un fait particulier, comme dans la phrase de Fénelon : *Il* reconnaissait *que la véritable grandeur n'*est *que la modération*, etc.; l'imparfait, si c'est un sentiment plutôt qu'une maxime, un fait particulier plutôt qu'une vérité générale : *Il* assurait *que* c'était *faute de vertu et de courage que les hommes* avaient *si souvent besoin de médecine*.

Remarque. Quelquefois les écrivains ont employé les deux temps dans la même phrase : Ayant fait *réflexion, depuis quelques années, qu'on ne gagnait rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'a* dit *que cela* est *bon à la santé* (Voltaire).

3. — PASSÉ DÉFINI et PASSÉ INDÉFINI. Le passé défini ne doit s'employer que pour une époque complétement écoulée, comme *hier, avant-hier, la semaine dernière*, etc. Ainsi l'on ne doit pas dire, *J'écrivis cette semaine, Je voyageai ce mois-ci, Je le vis cette année,* parce que ces expressions indiquent des périodes de temps qui durent encore; il faut dire avec le passé indéfini : *J'ai écrit cette semaine, J'ai voyagé ce mois ci, Je l'ai vu cette annee.*

On dira aussi, *J'ai écrit ce matin*, et non *J'écrivis ce matin,* parce que l'époque *ce matin* appartient à la journée, période de temps qui dure encore au moment où l'on parle. Pour qu'on puisse faire usage

du passé défini, il faut qu'il y ait, entre le moment où l'on parle et le temps où l'on rapporte la manière d'être, au moins l'intervalle d'une nuit. En poésie, cependant, on ne s'arrête pas à cette considération, par l'impossibilité de faire entrer dans le vers le passé indéfini des verbes qui commencent par une voyelle, comme *j'ai aimé, il a apporté*, etc. Ainsi Théramène, faisant le récit de la mort d'Hippolyte, dit avec le passé défini : *Le flot qui* l'apporta *recule épouvanté ;* cependant il n'y a qu'un moment que la chose a eu lieu.

Le passé indéfini s'emploie pour exprimer une manière d'être complétement écoulée ou non. *Je* l'ai vu *hier*. *Je* l'ai vu *aujourd'hui*.

4. — PLUS-QUE-PARFAIT. S'il faut en croire Domergue et ceux qui l'ont copié, le plus-que-parfait est mal à propos employé pour le passé indéfini dans ces phrases : *Nous avons su que vous* aviez *acheté une maison. J'ai appris que votre mère* avait été *quelque temps malade*. Il faut, disent ces grammairiens, *que vous avez acheté, que votre mère a été*, parce que, dans ces deux phrases, le second verbe exprime simplement un passé, et non un passé antérieur à l'égard de l'action exprimée par le premier verbe de la phrase. Sur quoi nous ferons observer, premièrement, qu'il n'est pas exact de dire que le second verbe n'exprime point un passé antérieur, car la maison a été achetée *avant* que nous *l'ayons su ;* votre mère a été malade *avant* que je *l'aie appris ;* ce sont bien des passés antérieurs à d'autres passés : en second lieu, que les bons écrivains, imités en cela par la bonne compagnie, ne craignent point de faire usage du plus-que-parfait dans des phrases analogues : *Vous* pouviez *lui dire que vous* aviez été *tantôt errant, tantôt captif en Sicile* (Fénelon). *On m'*a écrit *d'Ispahan que tu* avais quitté *la Perse, et que tu étais actuellement à Paris* (Montesquieu). Enfin nous ajouterons que, selon nous, il y a quelque différence entre *Nous avons su que vous* avez acheté *une jolie maison*, et *Nous avons su que vous* aviez acheté *une jolie maison*. Si l'on met le second verbe au plus-que-parfait, c'est que l'on ne veut pas précisément désigner l'état actuel du sujet : *Vous avez acheté*, c'est *vous êtes*, actuellement existant de cette manière, *ayant acheté ;* tandis que *vous aviez acheté*, c'est réellement *vous étiez* (dans un temps passé) *ayant acheté*. Il nous semble aussi que le plus-que-parfait affirme d'une manière moins positive, moins décidée ; voilà pourquoi on l'emploie lorsque la manière d'être est douteuse ou contraire à la vérité : *Il a* cru *que les vignes* avaient été *gelées* (et non pas *ont été* gelées). *Il s'*est imaginé *que notre armée* avait été *battue* (et non *a été* battue).

5. — FUTUR et CONDITIONNEL. Phrase de J. J. Rousseau : *Vous* m'avez dit *que vous* reviendriez *le lendemain*. De madame de Sévigné : *J'ai toujours*

différé à vous faire réponse jusqu'à présent; *que* j'ai appris *que vous ne* viendriez *point*. De Fénelon : *Vous me direz que ces conditions vous paraîtraient merveilleuses, si vous* pouviez *vous assurer qu'Idoménée les* accomplirait *de bonne foi*. Quoique le second verbe exprime dans ces phrases une action future, et que l'on puisse dire, avec le verbe au futur : *Vous m'avez dit que vous* reviendrez *le lendemain*, *J'ai appris que vous* ne viendrez *point*; ne craignez pas de dire comme J. J. Rousseau, madame de Sévigné, Fénelon, et nous pourrions ajouter comme tous les bons écrivains et comme tout le monde. En dépit des règles établies un peu trop légèrement par quelques grammairiens, l'emploi du conditionnel est très-légitime toutes les fois qu'il y a doute dans la pensée, comme dans la phrase de Fénelon, ou que l'on fait dépendre d'une condition exprimée ou supposée l'accomplissement du fait énoncé par la proposition complémentaire. Les phrases de J. J. Rousseau et de madame de Sévigné reviennent à celles-ci : *Vous m'avez dit que vous* reviendriez *le lendemain, si rien ne s'y opposait; J'ai appris que vous ne* viendriez *point, si les motifs qui vous retiennent ne cessaient point de vous retenir*. Le conditionnel, dans ces phrases, ne semble-t-il pas dès lors préférable au futur, qui affirme toujours d'une manière positive : *Je lui ai promis que je viendrai, et je tiendrai, ma promesse*.

6. — **CONDITIONNEL ANTÉRIEUR**. Le conditionnel antérieur ne doit pas s'employer pour le conditionnel simple. Ne dites pas : *J'aurais parié qu'il* serait venu. *Je croyais que vous m'*auriez répondu. *Je prévis bien que le mauvais temps vous* aurait empêché *de venir lundi dernier*. Dites : *J'aurais parié qu'il* viendrait. *Je croyais que vous me* répondriez. *Je prévis bien que le mauvais temps vous* empêcherait *de venir lundi dernier* (J. J. Rousseau).

Emploi des temps du subjonctif.

Le mode subjonctif n'a que quatre temps : un présent et trois passés (imparfait, passé et plus-que-parfait). Pour exprimer une époque future, on se sert de la même forme que pour le présent. *Je ne crois pas qu'il* vienne *demain*.

Nous allons prouver que, quel que soit le temps du verbe de la proposition principale, chacune des quatre formes du subjonctif peut, selon les vues de l'esprit, s'employer dans la proposition complétive. Par conséquent, il n'est pas possible, pour l'emploi des temps du subjonctif, de se régler, comme on l'a conseillé, sur le temps du verbe de la proposition principale. Ce n'est point ce verbe, c'est l'idée que l'on veut exprimer qui exige que le second verbe soit à tel ou tel temps du subjonctif.

Règle générale. Pour le subjonctif, comme pour les autres modes, on emploie la forme du présent, du passé ou du futur, selon que l'on rapporte la ma-

nière d'être à une époque présente, passée ou future.

Les temps du subjonctif répondent de la manière suivante aux temps des autres modes :

Le **PRÉSENT DU SUBJONCTIF** correspond au *présent* et au *futur de l'indicatif ;*

L'**IMPARFAIT DU SUBJ.**, à *l'imparfait de l'indicatif* et au *conditionnel présent ;*

Le **PASSÉ DU SUBJ.**, au *passé défini*, au *passé indéfini* et au *futur antérieur ;*

Le **PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJ.**, au *plus-que-parfait de l'indicatif* et au *conditionnel passé.*

On comprend que, du moment où le *présent du subjonctif* répond au *présent de l'indicatif* et au *futur*, il faut que le *passé du subjonctif* réponde non-seulement aux deux *passés de l'indicatif*, mais aussi au *futur antérieur*, autrement dit *futur passé*.

Les personnes qui ont étudié le latin savent que cette langue n'a point de mode *conditionnel*, et qu'elle y supplée en exprimant le *conditionnel présent* par l'*imparfait du subjonctif*, et le *conditionnel passé* par le *plus-que-parfait du subjonctif*. Le rapport que ces temps ont dans notre langue est donc tout à fait naturel.

Cette correspondance de temps bien comprise, l'emploi des temps du subjonctif ne renferme plus de véritables difficultés pour quiconque sait employer les temps de l'indicatif et du conditionnel. Voici des exemples :

I. Le premier verbe étant au **PRÉSENT**.

1° **PRÉSENT DU SUBJONCTIF**. Crois-tu *donc que je* sois *insensible à l'outrage* (Corneille) ?

FUTUR DU SUBJONCTIF. *Je ne* crois *pas qu'il* vienne.

On dirait de même à l'*indicatif*, avec le *présent : Tu* crois *donc que je* suis *insensible à l'outrage*. Avec le *futur : Je* crois *qu'il* viendra.

2° **IMPARFAIT DU SUBJONCT.** Crois-*tu que je ne* susse *pas à fond les sentiments de mon père* (Molière) ? A l'*indicatif*, ce serait aussi l'*imparfait : Tu crois que je ne* savais *pas à fond*, etc.

Je ne crois *pas que j'*eusse *besoin de cet exemple d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai prise* (Racine). L'imparfait *j'eusse* répond ici au *conditionnel présent : Je* pense *que je* n'aurais *pas besoin de cet exemple d'Euripide*, etc.

3° **PASSÉ DU SUBJONCTIF**. *Il* semble *que la nature* ait employé *la règle et le compas pour peindre la robe du zèbre* (Buffon). A l'*indicatif*, avec le *passé défini* ou le *passé indéfini*. *On* est *tenté de croire que la nature* employa *ou* a employé *la règle et le compas*, etc.

Si vous attendez *que Philoclès* ait conquis *l'île de Carpathie, il ne sera plus temps d'arrêter ses desseins* (Fénelon). C'est la forme du *futur antérieur : Quand Philoclès* aura conquis *l'île de Carpathie, il ne sera plus temps*, etc.

4° **PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJ.** *Je* doute *qu'il* eût été *indisposé le matin, quelques jours auparavant* (Boileau). A l'*indicatif* avec le *plus-que-par-*

fait : Je crois *qu'il* avait été *indisposé le matin*, etc.

Croyez-*vous que nous* eussions pu *en venir à bout?* C'est le *conditionnel passé : Je* pense *que nous* aurions pu *en venir à bout*.

II. Le premier verbe étant à un **TEMPS PASSÉ**.

1° **SUBJONCTIF PRÉSENT OU FUTUR**. *Où* avez-*vous* vu *que des gens ruinés* aient *des amis* (Picard)*? C'était une des plus belles fêtes que l'on* puisse *voir* (madame de Sévigné).

Depuis trois ans entiers qu'A-T-IL DIT, qu'A-T-IL FAIT,
Qui ne PROMETTE à Rome un empereur parfait?
(RACINE.)

2° **IMPARFAIT DU SUBJONCT.** *Ils* voulurent *que tout leur* cédât (Bossuet). *Mentor* voulait *une grande quantité de jeux et de spectacles qui* amusassent *le peuple* (Fénelon).

3° **PASSÉ DU SUBJ.** *Lucullus* apporta *du royaume de Pont les premiers cerisiers qu'on* ait vus *en Europe* (cité par Boniface). *Ma destinée* a voulu *que je* fusse *le premier qui* ait expliqué *à mes concitoyens les découvertes du grand Newton* (Voltaire).

4° **PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJ.** *Il* semblait *que nous* eussions dû *nous rendre de Pergame à Adramytti* (Chateaubriand). *Ils* trouvèrent *mauvais que je* n'eusse *pas* songé *plus sérieusement à les faire rire* (Racine).

III. Le premier verbe étant au **FUTUR**.

1° **SUBJONCTIF PRÉSENT OU FUTUR**. *Je ne* disconviendrai *pas qu'avec toutes ses perfections on ne* puisse *faire quelques objections à Sophocle* (Voltaire). *Il ne* tiendra *pas à moi qu'on ne vous* rende *tout l'honneur qui vous est dû* (Boileau).

2° **IMPARFAIT DU SUBJ.** *Je ne* nierai *pas cependant qu'il ne* fût *homme de très-grand mérite* (Boileau).

3° **PASSÉ DU SUBJ.** *Vous* serez *le premier philosophe qui* ait *jamais* excité *un peuple libre à se charger d'un spectacle public* (J. J. Rousseau).

4° **PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJ.** *Je ne* croirai *jamais que sans les recommandations de mon père vous* eussiez réussi.

IV. Le premier verbe étant au **CONDITIONNEL**.

1° **SUBJONCTIF PRÉSENT OU FUTUR**.

Et si nous n'étions seul, malgré ce que je voi,
Je ne CROIRAIS jamais que l'on s'ADRESSE à moi.
(CRÉBILLON.)

On DIRAIT que le ciel, qui se fond tout en eau,
VEUILLE inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
(BOILEAU.)

2° **IMPARFAIT DU SUBJONCT.** *Encore* faudrait-*il que les discours que l'on fait tenir à Annibal* fussent *sensés* (Montesquieu).

3° **PASSÉ DU SUBJ.** *On* dirait *que le livre des destins* ait été *ouvert à ce prophète* (Bossuet). *Il* semblerait, *à l'entendre, que nous* ayons eu *tort*.

4° **PLUS-QUE-PARFAIT DU SUBJ.** *Je* voudrais *seulement qu'on vous l'*eût fait *connaître* (Racine).

On le voit, le même temps du subjonctif peut se trouver après un présent, un passé,

un futur ou un conditionnel. Il faut donc bien savoir à quelle époque appartient la manière d'être exprimée par le verbe au subjonctif, et en conséquence mettre ce verbe au temps du subjonctif qui correspond au temps de l'indicatif ou du conditionnel.

Cependant, après le passé des verbes qui annoncent une action future, comme *commander, ordonner, vouloir*, etc., on met l'imparfait du subjonctif au lieu du passé, bien que l'action exprimée par le verbe au subjonctif ait eu déjà lieu dans un temps passé. Par exemple, si Pierre est venu d'après mon ordre, je dirai : *J'ai commandé, j'ai ordonné, j'ai voulu qu'il* VINT, et non *qu'il* SOIT VENU.

Mais voyons le cas où Pierre ne serait pas encore venu. Devrai-je dire aujourd'hui, *J'ai commandé qu'il* VINT *demain*, ou *J'ai commandé qu'il* VIENNE *demain?* Cela ne saurait faire doute : la dernière phrase est seule correcte; *qu'il vînt*, forme d'un passé, ne peut servir à exprimer une action qui doit avoir lieu demain.

Remarques. — I. On peut quelquefois se trouver embarrassé sur le choix que l'on doit faire de la forme *Que je sois*, qui sert pour le présent et pour le futur, ou de la forme *Que je fusse*, dite forme de l'imparfait, et qui sert aussi pour le conditionnel. Consultez alors le sens : si l'époque à laquelle vous devez rapporter le verbe au subjonctif est purement passée, ou si elle est suppositive (conditionnelle), employez la forme dite *imparfait;* mais si cette époque est présente ou future, vous emploierez la forme dite *présent du subjonctif*. Exemples : *La Providence* a permis *que les barbares* détruisissent *l'empire romain* (les barbares *détruisirent* dès que la Providence eut permis : c'est un passé qui en suit un autre). *Il* faudrait *que tous les hommes* aimassent *les louanges, et qu'ils* s'efforçassent *de les mériter* (c'est ici le mode suppositif ou conditionnel; on dirait dans le même sens, avec le conditionnel : Tous les hommes *devraient* aimer les louanges, etc.). *Dieu* a voulu *que les vérités divines* entrent *du cœur dans l'esprit, et non de l'esprit dans le cœur* (il s'agit ici d'une chose vraie actuellement et dans tous les temps; le sens de cette phrase est : Les vérités divines *entrent* du cœur dans l'esprit, etc., et c'est ce que Dieu *a voulu*). *J'ai* commandé *qu'il* vienne (c'est un futur).

II. Des temps différents du subjonctif peuvent se trouver dans la même phrase après le même temps de l'indicatif ou du conditionnel. Exemples :

Baléazar est aimé des peuples : il n'y a *aucune famille qui ne lui* donnât *tout ce qu'elle a de biens, s'il se trouvait dans une pressante nécessité;* il n'y a *aucun de ses sujets qui ne* craigne *de le perdre, et qui ne* hasardât *sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi* (Fénelon). Voilà les imparfaits *donnât, hasardât* et le présent du subjonctif *craigne*, après l'indicatif présent *il n'y a*. Ces imparfaits répondent ici à la forme du conditionnel, et le

présent *craigne* répond au présent de l'indicatif *craint*. En effet Fénelon, en prenant un autre tour, aurait pu dire : *Chaque famille lui* donnerait *tout ce qu'elle a de biens, s'il se trouvait dans une pressante nécessité; chacun de ses sujets* craint *de le perdre, et* hasarderait *sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi.*

L'affaire fut résolue par les suffrages d'une compagnie de trois cents hommes. Qui croirait *que le secret* eût été *gardé, et qu'on n'ait jamais rien* su *de la délibération que quatre ans après?* Au lieu de l'expression, *Qui croirait,* qui exige le subjonctif, mettons-en une qui permette l'emploi de l'indicatif, nous aurons dans la phrase complémentaire le plus-que-parfait et le passé défini : *Chose surprenante! le secret* avait été *gardé, et l'on n'a jamais rien* su *de la délibération que quatre ans après.*

TEMPS (À). locut. adv. Assez tôt. Pour un temps déterminé.

TEMPS (AU MÊME), EN MÊME TEMPS. locutions adv. Dans le même instant.

DE TOUT TEMPS. locution adv. Toujours.

DE TEMPS EN TEMPS, DE TEMPS À AUTRE. locut. adv. Quelquefois.

EN TEMPS ET LIEU. locution adv. Dans le temps et le lieu convenables.

SUIVANT LE TEMPS. Selon le temps, suivant les temps, selon les temps, conformément à la circonstance.

TENAILLE. s. f. Il s'emploie ordinairement au plur. *Les tenailles d'un maréchal, d'un serrurier.*

TENANT. part. prés. du v. *tenir,* et adj. verbal. *Séance tenante.*

Tenant est aussi subst. masc. *Les tenants du tournoi. Les tenants et les aboutissants de la maison.*

TOUT EN UN TENANT, TOUT D'UN TENANT, locut. adv. Sans interruption, sans solution de continuité.

TÉNARE. s. m. L'enfer des païens.

TENDANT. part. prés. du v. *tendre,* et adject. verb. *Une pétition tendante à.*

TENDEUR. s. m. Celui qui tend quelque chose. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

TENDON. s. m. T. d'Anatomie. Partie fibreuse qui forme l'extrémité des muscles, et qui sert à les attacher aux os ou à d'autres parties. Il ne faut pas le confondre avec *tendron,* s. m., qui se dit des cartilages placés à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux. *Des tendrons de veau* (Acad.).

TENDRE. adj. des deux genres. Opposé à dur.

TENDRE. v. a. ou transit. Tirer et bander quelque chose comme la corde d'un arc.

TENDRE. v. n. ou intransit. Aller à un certain but, y aboutir.

TENDRESSE. s. f. Qualité de ce qui est tendre, sensible; disposition aux affections de la nature. Voir **TENDRETÉ.**

Tendresses au plur. Témoignages d'affection. *Des tendresses de mère.*

TENDRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est tendre. Il se dit seulement des viandes, des légumes, des fruits.

TENDRON. s. m. Voyez au mot TENDON.

TÉNÈBRES. s. f. plur. Il n'a pas de sing. Obscurité. T. de Liturgie catholique. Matines qui se chantent dans l'après-midi du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte.

TENETTES. s. f. pl. Instrument de chirurgie qui sert à saisir et à tirer quelque chose.

TENEUR. s. f. Dans le sens de Texte littéral d'un écrit. *La teneur du jugement.*

TENEUR. s. m. T. de Commerce. Ce mot n'a pas de correspondant fém. *Un teneur de livres.*

TENIR. verbe a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent.* — Imparf. *Je tenais, tu tenais, il tenait; nous tenions, vous teniez, ils tenaient.* — Passé déf. *Je tins, tu tins, il tint; nous tînmes, vous tîntes, ils tinrent.* — Futur. *Je tiendrai, tu tiendras, il tiendra; nous tiendrons, vous tiendrez, ils tiendront.* — CONDIT. *Je tiendrais, tu tiendrais, il tiendrait; nous tiendrions, vous tiendriez, ils tiendraient.*—IMPÉR. *Tiens; tenons, tenez.* — SUBJ. Prés. *Que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne; que nous tenions, que vous teniez, qu'ils tiennent.* — Imparf. *Que je tinsse, que tu tinsses, qu'il tînt; que nous tinssions, que vous tinssiez, qu'ils tinssent.* — PART. Prés. *Tenant.* — Passé. *Tenu, tenue.*

Le sens de la phrase exige la négation *ne* après *il ne tient pas à moi, il ne tient pas à vous, il ne tient pas à lui*, etc. Exemples : *Il ne tient pas à moi que l'affaire ne se fasse. Il ne tient pas à lui que cela ne soit*, c.-à-d. *Si l'affaire ne se fait pas, cela* ne *tient pas à moi.*

Il ne l'exige pas après *il tient à moi, à vous, à lui*, etc. Exemples : *Il tient à moi que l'affaire se fasse. Il tient à lui que cela soit*; c.-à-d. *pour que l'affaire se fasse, cela tient à moi.*

On dit, sans négation, au second verbe : *Ne tient-il pas à moi que l'affaire se fasse? Ne tient-il pas à lui que cela soit?* parce que la locution interrogative *ne tient-il pas à* n'est point négative dans la pensée. On dit aussi : *Il ne tient qu'à vous que l'affaire se termine*; le sens est : *Pour que l'affaire se termine, cela ne tient qu'à vous.*

Avec rapport aux choses, l'impersonnel *il tient à*, négatif ou affirmatif, demande ordinairement *ne* après lui : *Il ne tient à rien que nous n'ayons un procès. Il a tenu à peu que vous ne l'ayez blessé. A quoi tient-il que cela ne soit?*

TÉNOR. s. m. T. de Musique emprunté de l'italien. Chanteur qui a une voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. Au plur., *ténors.*

TENTACULE. s. m. T. d'His-

toire naturelle. Sorte de filaments que certains animaux tendent en avant, soit pour tâter le terrain, soit pour saisir des objets.

TENTANT. part. prés. du v. *tenter*, et adj. verbal. *Des plaisirs tentants*. Le mot *tentatif* n'est pas français.

TENTATEUR. s. m. Celui qui tente. Au fém., *tentatrice*.

TÉNU, UE. adj. T. Didactique. Fort délié.

TENUE. s. f. Se dit du temps pendant lequel certaines assemblées sont réunies. Manière de se tenir.

TENUE. T. de Musique. Continuation d'une même note pendant quelques mesures.

TOUT D'UNE TENUE. locut. adv. Tout d'un tenant.

TÉORBE. s. m. Espèce de luth. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *théorbe* ou *tuorbe*.

TERCER ou **TERSER.** v. a. ou transit. T. de Vigneron. Donner un troisième labour à la vigne.

TÉRÉBENTHINE. s. f. Résine qui coule du térébinthe.

TÉRÉBINTHE. s. m. T. de Botanique. Sorte d'arbre résineux toujours vert.

TERMINAL, ALE. adj. T. de Botanique. Ce qui termine. Au plur. masculin, *terminaux* (Acad.).

TERNE. adj. des deux genres. Qui n'a point d'éclat.

TERNE. s. m. T. de Loterie. Réunion de trois nombres pris à la loterie, et qui ne devaient produire un gain qu'autant qu'ils sortaient tous trois au même tirage.

TERNES. s. m. T. du Jeu de dés. Lorsque le coup de dés amène deux trois. *Amener ternes*. *S'il amène ternes, il a perdu* (Acad.).

TERRAIN. s. m. L'Académie a adopté cette orthographe, de préférence à *terrein*.

TERRASSIER. s. m. Ouvrier qui entreprend de fouiller la terre et de la transporter. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TERRE-NEUVIER. sub. m. Pêcheur qui fréquente les bancs de Terre-Neuve. Au plur., *terre-neuviers*.

TERRE-NOIX. s. f. T. de Botanique. Plante ombellifère à racine tuberculeuse. Au plur., *terre-noix*.

TERRE-PLEIN. s. m. Surface plate et unie d'un amas de terre élevé. Au pluriel, *terre-pleins*.

TERRER (SE). v. pron. Il se dit de certains animaux qui se cachent dans les terriers.

TERRER. v. a. ou transit. T. de Jardinage. Mettre de la terre, garnir de terre.

TERRIER. s. m. Trou dans la terre. Registre contenant le dénombrement des propriétaires dans la circonscription d'une seigneurie.

Ce mot était aussi adjectif. *Registre terrier*.

TERRITORIAL, ALE. adj. Qui a rapport au territoire. Au plur. masc., *territoriaux*.

TES, plur. de l'adj. possessif *ton*. Voir ce mot.

TESSON ou **TÊT**. s. m. Débris de bouteilles ou de pots cassés.

TEST ou **TÊT**. s. m. T. de Chimie et de Métallurgie. Vaisseau de terre dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand.

TEST. s. m. T. d'Histoire naturelle. Enveloppe dure des mollusques.

TEST. s. m. Épreuve.

TESTAMENT. s. m. Acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés.

ANCIEN TESTAMENT. Les livres saints qui ont précédé la naissance de J.-C. *Nouveau Testament*. Les livres saints postérieurs à la naissance de J.-C.

TESTATEUR. s. m. Celui qui a fait un testament. Au fém., *testatrice*.

TESTIMONIAL, ALE. adj. Ce mot ne s'emploie guère qu'au fém. *Lettres testimoniales, preuves testimoniales*, c.-à-d. par témoins.

TÊT. s. m. Le crâne.

TÉTANOS. s. m. On fait sentir le *s*. T. de Médecine. Convulsion permanente des muscles.

TÉTARD. s. m. Le *d* est nul. Petit de la grenouille.

TÊTE. s. f. — **TÊTE À TÊTE**. locution adv. Seul à seul. On l'écrit sans traits d'union. Parler tête à tête.

TÊTE-À-TÊTE. s. m. S'écrit avec des traits d'union, et alors il se dit d'une conversation, d'une entrevue seul à seul. *Un long tête-à-tête. De fréquents tête-à-tête.*

TETER ou **TÉTER**. v. a. ou transit. On prononce *teter* comme *téter*. Sucer le lait à la mamelle.

TETIN. s. m. Le bout de la mamelle, soit des hommes, soit des femmes.

TETINE. s. f. Il ne se dit que du pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger.

TÉTRACORDE. s. m. Sorte d'instrument de musique à quatre cordes. Suite de quatre sons, dont les deux extrêmes sonnent la quarte.

TÉTRAÈDRE. s. m. T. de Géométrie. Corps régulier, dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux.

THALER. s. m. Quelques-uns, dit l'Académie, écrivent *taler*. On fait sentir le *r*. Monnaie d'Allemagne et de Pologne qui vaut un peu moins de quatre francs.

THÉATRAL, ALE. adj. Qui est propre au théâtre. Le plur. masc. n'est pas usité. D'après Gattel, la Harpe, Boinvilliers et Boniface, on pourrait dire *théâtrals*.

THÉISME. s. m. Croyance de l'existence de Dieu.

THÉISTE. s. des deux genres. Celui, celle qui croit à l'existence de Dieu.

THÉMIS. s. f. On fait sentir le *s*. Nom de la déesse de la justice.

THÉOLOGAL. s. m. Chanoine institué pour enseigner la

théologie. Au pluriel, *théologaux.*

THÉOLOGALE. s. f. Qualité, dignité du théologal.

THÉOLOGALE. adj. fém. Il se dit des vertus qui ont principalement Dieu pour objet. *La foi, l'espérance et la charité sont les trois vertus théologales.*

THÉORÈME. s. m. T. Didactique. Proposition d'une vérité spéculative qui se peut démontrer.

THÉORICIEN. s. m. Celui qui connait les principes d'un art qu'il ne pratique pas. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

THÉRAPEUTES. s. m. plur. Moines juifs qui se livraient à la vie contemplative et mortifiée.

THÉRIACAL, ALE. adj. Qui contient de la thériaque. Il n'a pas de plur. masc. On ne l'emploie guère qu'avec les mots *essence, eau, herbe.*

THERMAL, ALE. adj. Il ne se dit au plur. qu'en parlant des eaux minérales chaudes. Il n'a point de plur. masc.

THERMES. s. m. plur. Nom donné chez les Romains, d'abord à des établissements de bains, puis à de vastes palais.

THERMOMÈTRE. subst. m. Instrument qui indique les degrés de la chaleur et du froid.

THÉSAURISEUR. s. m. Celui qui aime à amasser de l'argent. Au fém., *thésauriseuse.*

THORAX. s. m. On prononce le *x*. T. d'Anatomie. Partie intérieure de la poitrine, où sont enfermés le poumon et le cœur.

THROMBUS. s. m. On fait sentir le *s*. T. de Chirurgie.

THUIA ou **THUYA.** s. m. T. de Botanique. Sorte d'arbre toujours vert.

TIBIAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui a rapport au tibia, à l'os le plus gros de la jambe, situé à la partie antérieure. Au plur. masc., *tibiaux* (Acad.).

TIC. s. m. On prononce le *c* comme *k*. Mouvement convulsif, habitude vicieuse ou ridicule.

TIC TAC. Onomatopée pour indiquer un mouvement réglé, accompagné d'un petit bruit.

TIÉDEUR. s. f. Qualité de ce qui est tiède. Au figuré, Nonchalance. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

TIEN, TIENNE. adj. possessif relatif à la seconde personne du singul. Il est ordinairement précédé de *le* ou *la.*

LE TIEN. s. m. Ce qui t'appartient.

LES TIENS. au plur. *Tes proches, tes parents, tes alliés.*

TIERCE OPPOSITION. s. f. Il s'écrit sans trait d'union.

TIERS, TIERCE. adj. Troisième. *Fièvre tierce,* fièvre périodique qui revient de deux jours l'un.

LE TIERS ÉTAT ou **LE TIERS.** s. m. Il se disait autrefois de la partie de la nation française qui n'était comprise ni dans la noblesse ni dans le clergé.

TIERS-POINT. s. m. T. d'Architecture. Point de section au

sommet d'un triangle équilatéral.

TIGRE. s. m. Bête féroce, dont la robe est rayée ou mouchetée. La femelle s'appelle *tigresse*.

TILBURY. s. masc. Cabriolet non couvert, très-léger. Au pl., *tilburys*.

TILLE. s. f. Petite peau entre l'écorce et le bois du tilleul. Écorce du brin de chanvre qu'on appelle aussi *teille*. Instrument qui sert de hache et de marteau. Portion de tillac servant de cabane, sur un petit bâtiment non ponté.

TILLER ou **TEILLER.** v. a. ou transit. Séparer la tille du chanvre.

TIMBREUR. s. m. Celui qui imprime sur le papier une marque ordonnée par l'administration. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TIMIDITÉ. s. f. Qualité de celui qui est timide. Ce mot se dit aussi des actions, des discours. Il ne s'emploie pas au plur.

TINCTORIAL, ALE. adj. Qui sert à teindre. Il n'a pas de pl. masc.

TIQUE. s. f. Insecte parasite qui s'attache aux oreilles des chiens, des bœufs. Il ne faut pas le confondre avec *tic*.

TIQUEUR. s. m. Il se dit d'un cheval qui a un tic. Au fém., *tiqueuse*.

TIRAILLEUR. s. m. Celui qui tiraille. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TIRANT. part. prés. du v. *tirer*.

TIRANT. s. m. Cordon servant à ouvrir et à fermer une bourse, un sac. Espèces d'anses à la partie supérieure des tiges de bottes, pour aider à les mettre. Nerfs de couleur jaunâtre qui se trouvent dans la viande de boucherie. C'est aussi une arme de marine.

TIRE. s. f. Il n'est usité que dans la locut. *à tire-d'aile*.

TIRE-BALLE. s. m. Instrument pour retirer une balle d'une plaie, d'un fusil. Au pl., *tire-balles* (Acad.).

TIRE-BOTTE. s. m. Instrument pour se débotter. Au pl., *tire-bottes*.

TIRE-BOUCHON. s. m. Instrument pour déboucher les bouteilles. Au plur., *tire-bouchon*.

TIRE-BOURRE. s. m. Instrument qui sert à retirer la bourre et la charge d'une arme à feu. Au plur., *tire-bourre*.

TIRE-FOND. s. m. Instrument de chirurgie et de tonnelier. Au plur., *tire-fond*.

TIRE-LARIGOT. Terme usité dans la phrase populaire *boire à tire-larigot*, c.-à-d. excessivement. Quelques-uns, dit l'Académie, prétendent qu'on devrait écrire *tire la rigaud*.

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument de métal pour tirer des lignes. Au plur., *tire-ligne*. Il semble, d'après cette définition, qu'il faudrait écrire au sing. comme au plur. *tire-lignes*.

TIRELIRE. s. f. Il s'écrit en

un seul mot. Sorte de boîte ayant une petite ouverture à la partie supérieure, par laquelle on fait entrer des pièces de monnaie que l'on veut mettre en réserve.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument pour tirer la moelle des os sur la table. Au plur., *tire-moelle.*

TIRE-PIED. s. m. Courroie dont les cordonniers se servent pour assujettir leur ouvrage sur leurs genoux. Au pluriel., *tire-pied.*

TIRE-TÊTE. s. m. Instrument de chirurgie. Au plur., *tire-têtes,* selon l'Acad.

TIREUR. s. m. Celui qui tire. Le fém. *tireuse* ne s'emploie que dans la locution : *Tireuse de cartes.*

TISONNEUR. s. m. Celui qui aime à tisonner. Au fém., *tisonneuse.*

TISONNIER. s. m. Instrument de fer avec lequel le forgeron attise le feu.

TISSER. v. a. ou transit. Faire de la toile ou des étoffes en croisant les fils. Son part. passé est *tissé, ée. Cette toile est bien tissée* (Acad.).

TISSU. s. m. Étoffe tissue au métier. C'est aussi un T. d'Anatomie. *Le tissu fibreux.*

Au figuré, Ordre, suite, enchaînement.

TISTRE. v. a. ou transit. Il n'est en usage que dans les temps composés de son participe passé, *tissu.*

TITAN. s. m. Il n'est usité qu'au pl., en parlant des géants de la fable, qui tentèrent de détrôner Jupiter.

TITHYMALE. s. m. T. de Botanique. Nom donné aux euphorbes indigènes.

TITILLATION. s. f. On prononce les deux *l*, mais sans les mouiller, dans ce mot ainsi que dans *titiller*, v. a.

TITULAIRE. adj. et s. des deux genres. Celui qui a le titre d'une fonction sans en avoir la possession, sans en remplir les devoirs.

TOAST. s. m. On prononce et quelques-uns écrivent *toste* (Acad.). Proposition de boire à la santé de quelqu'un.

TOASTER. v. n. ou intransit. Voir TOSTER.

TOCSIN. s. m. Le *c* se prononce comme *k*. Bruit de la cloche qui tinte à coups redoublés, pour donner l'alarme.

TOI. pron. personnel. Voir TU.

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile.

TOIT. s. m. Le *t* final ne se prononce pas. Partie supérieure qui couvre les bâtiments.

TOLÉRANT. part. prés. du v. *tolérer*, et adj. verbal. *Un prince tolérant.*

TOLLÉ. On fait sentir les deux *l*. Mot emprunté du latin, et qui n'est usité que dans des locutions comme celle-ci : *Crier tollé sur quelqu'un*, c.-à-d. Crier pour exciter l'indignation contre lui.

TOMBAC. s. m. On fait sentir le *c*. Sorte de métal factice composé de cuivre et de zinc.

TOMBANT. part. prés. du v. *tomber*, et adj. verb. *Les feuilles tombantes.*

TOMBÉE. s. f. Il ne s'emploie guère que dans cette locution : *A la tombée de la nuit.*

TOMBER. v. n. ou intransit. La plupart des grammairiens disent que le participe de ce verbe ne se construit jamais avec l'auxiliaire *avoir*; nous pensons qu'il se construit avec *avoir* ou avec *être*, selon que l'on exprime l'action ou l'état. Nos meilleurs auteurs présentent, en effet, plusieurs exemples de *tombé* combiné avec *avoir* : *Le coup que je lui porte* aurait tombé *sur moi* (Voltaire). *Elles* ont *duré un certain nombre d'années, et* tombé *ensuite avec la puissance de leurs sectateurs* (Massillon). *Les poëtes disent que Vulcain* a tombé *du ciel pendant un jour entier* (Acad.).

TON. adj. possessif m. répondant au pronom personnel *tu*, *toi*, *te*. Au fém., *ta*. Au plur. des deux genres, *tes*.

Ton s'emploie par euphonie au lieu de *ta*, devant les subst. et les adj. commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. *Ton Dieu, ton père, ta mère, ta femme, tes sœurs, tes frères. Ton amitié, ton habileté.*

TON. s. m. Certain degré d'élévation ou d'abaissement dans les sons. Manière de parler, de se conduire.

Le bon ton. Caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant.

TON. s. m. T. de Musique. Intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté l'intervalle du *mi* au *fa* et celui du *si* à *l'ut*. *Demi-ton* ou *semiton*. La moitié d'un ton ou à peu près. *Ton* se dit aussi de la gamme que l'on adopte pour un morceau de musique.

TON. s. m. T. de Peinture. Se dit des teintes, et de leurs différents degrés de force et d'éclat.

TON. s. m. T. de Médecine. État de tension, d'élasticité, de fermeté naturel aux organes.

TONDAISON. s. fém. Voyez TONTE.

TONDEUR. s. m. Celui qui tond. Au fém., *tondeuse*.

TONIQUE. adj. des deux genres et s. m. Il se dit des remèdes qui ont pour effet d'augmenter l'activité de nos tissus.

TONIQUE. adj. T. de Musique. Il se dit de la note fondamentale d'un ton, d'un mode. On l'emploie aussi dans ce sens comme subst. fém.

TONNANT. part. prés. du v. *tonner*, et adj. verb. *Une voix tonnante.*

TONNE. s. f. Vaisseau de bois de la forme du tonneau, mais plus grand et plus renflé au milieu.

TONNELEUR. s. m. Chasseur qui prend des perdrix avec un filet que l'on appelle *tonnelle*. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TONNES. s. f. plur. T. d'Histoire naturelle. Genre de coquilles univalves, de forme arrondie. Il ne faut pas le confondre avec *tonne*. Voyez ce mot.

TONTE. s. f. Action de ton-

dre, le produit de cette action, le temps où l'on est dans l'usage de tondre.

TOPIQUE. adj. des deux genres et s. m. T. de Médecine. Médicament extérieur, tel que cataplasme, emplâtre.

TOPIQUES. s. m. pl. Traité sur les lieux communs d'où l'on tire des arguments. *Les topiques de Cicéron.*

TORCHE-NEZ ou **SERRE-NEZ.** s. m. Corde ou ficelle avec laquelle on attache la lèvre antérieure d'un cheval. Au plur., *torche-nez, serre-nez.*

TORCHIS. s. m. On prononce *torchi.* Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé.

TORDRE. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je tords, tu tords, il tord; nous tordons, vous tordez, ils tordent.* — Imparf. *Je tordais, tu tordais, il tordait; nous tordions, vous tordiez, ils tordaient* — PASSÉ défini. *Je tordis, tu tordis, il tordit; nous tordîmes, vous tordîtes, ils tordirent.*—FUTUR. *Je tordrai, tu tordras, il tordra; nous tordrons, vous tordrez, ils tordront.* — CONDIT. *Je tordrais, tu tordrais, il tordrait; nous tordrions, vous tordriez, ils tordraient.*— IMPÉR. *Tords; tordons, tordez.* — SUBJ. Prés. *Que je torde, que tu tordes, qu'il torde; que nous tordions, que vous tordiez, qu'ils tordent.* — Imparf. *Que je tordisse, que tu tordisses, qu'il tordît; que nous tordissions, que vous tordissiez, qu'ils tordissent.* — PART. Prés. *Tordant.* — Passé. *Tordu, ue.*

TORE. s. m. T. d'Architecture. Moulure ronde à la base d'une colonne ou à l'extrémité du fût d'une colonne ou d'un piédestal circulaire.

TORPEUR. s. m. Engourdissement du corps, des facultés de l'âme.

TORQUET. s. m. Vieux mot qui signifiait tromperie.

TORQUETTE. s. f. Certaine quantité de marée arrangée dans de la paille, pour être expédiée au loin.

TORS, TORSE. adj. Qui est tordu.

TORSE. s. m. T. de Sculpture. Figure tronquée qui n'a qu'un corps sans tête ou sans bras ou sans jambes.

TORT. s. m. Ce qui est opposé à la justice et à la raison. Dommage.

À TORT. locut. adv. Sans raison.

À TORT ET À TRAVERS. locution adv. Sans discernement.

TORTICOLIS. s. m. On prononce *torticoli.* Douleur rhumatismale qui attaque le cou. I. est adjectif dans cette phrase : *Une attaque d'apoplexie l'a rendu torticolis.*

TORTIS. s. m. Assemblage de fils tordus ensemble.

TORTU, UE. adj. Qui n'est pas droit.

TORTUE. s. f. Animal amphibie à quatre pieds, dont le corps est couvert d'une grande enveloppe dure, et le plus souvent garnie d'écailles.

TORY. s. m. Mot emprunté de l'anglais, et qui désigne les

partisans des **prérogatives** royales. Au plur., *torys* (Acad.).

TOSTE. s. m. Voir **TOAST**.

TOSTER. v. a. ou transitif. *Porter un toast*.

TÔT. adv. de temps. On ne fait pas sentir le *t*. Promptement.

Quand on le joint aux adverbes *bien, si, aussi,* il forme un seul mot. *Bientôt, sitôt, aussitôt*.

TOTAL. s. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses formant un tout. Au plur., *totaux*.

TOTAL, ALE. adj. Complet, entier. Suivant Laveaux et Levizac, il n'aurait pas de plur. masc. L'Académie ne donne d'exemple du plur. *totaux* que pour le subst.

AU TOTAL, EN TOTAL. locut. adv. Tout compensé.

SOMME TOTALE. locut. adv. En comptant tout.

TOUCHANT. part. prés. du v. *toucher*, et adj. verbal. Qui touche le cœur, qui excite la sensibilité. *Il m'a dit des choses touchantes*.

TOUCHANT. prép. Concernant, sur le sujet de.

TOUCHER. v. a. ou transit. Mettre la main sur quelque chose.

TOUCHER. s. m. Le tact; celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec.

TOUCHER. v. a. ou transit. En parlant de certains instruments de musique, on dit *toucher* pour *jouer*. *Toucher la lyre, toucher l'orgue, toucher le piano;* mais on peut aussi dire *jouer*. L'Académie blâme la locution usuelle: *Toucher* de *l'orgue, toucher* du *piano*.

TOUR. s. f. Sorte de bâtiment élevé qui faisait partie de l'enceinte fortifiée des villes.

TOUR. s. m. Mouvement en rond, circuit, circonférence. Ruse, subtilité, manière d'être, rang successif. *Faire un tour*. Marcher, aller et venir, se promener.

TOUR. s. m. Machine pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux.

TOUR À TOUR. locut. adv. Elle s'écrit sans traits d'union. Alternativement.

TOURBE. s. fém. Substance combustible, formée de débris de végétaux.

TOURBE. s. fém. Multitude confuse.

TOURBEUX, EUSE. adject. Qui contient de la tourbe à brûler.

TOURD. s. m. Sorte de poisson de mer.

TOURD. s. m. ou **TOURDELLE**. s. f. Espèce de grive.

TOURMENTANT. part. prés. du v. *tourmenter*, et adj. verb. *Cette petite fille est bien tourmentante*.

TOURNANT. s. m. Le coin des rues, l'espace où une voiture peut tourner, l'endroit où une rivière fait un coude, où l'eau tournoie continuellement.

TOURNANT. part. prés. du v. *tourner*, et adj. verb. *Des ponts tournants*.

TOURNEBRIDE. s. m. Il s'écrit en un seul mot. Espèce de cabaret dans le voisinage d'une maison de campagne isolée.

TOURNEBROCHE. s. m. Il s'écrit en un seul mot.

TOURNESOL. s. m. Le *s* doit se prononcer fortement. Plante à grande fleur radiée, plus connue sous le nom de *soleil*.

TOURNEUR. s. m. Ouvrier qui travaille au tour. Ce mot n'a pas de correspondant féminin.

TOURNEVIS. s. m. On fait sentir le *s*. Instrument de fer ou d'acier pour serrer ou desserrer les vis.

TOURNOI. s. m. Fête publique et militaire, où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combats à pied ou à cheval.

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÎMENT.** s. m. Action de ce qui tournoie.

TOURNOIS. adj. des deux genres. C'était le nom de la monnaie que l'on frappait autrefois à Tours. *Livres tournois*.

TOURNOYER. v. n. ou intransit. Il se conjugue comme *employer*.

TOURTEREAU. subst. masc. Jeune tourterelle.

TOURTERELLE. s. f. Espèce de pigeon.

TOURTRE. s. f. Nom qu'on donnait autrefois à la tourterelle, en parlant de cet oiseau comme bon à manger.

TOUSSEUR. s. m. Celui qui tousse souvent. Au fém., *tousseuse*.

TOUT, TOUTE. adjectif. Qui comprend la totalité, l'intégralité d'une chose considérée par rapport au nombre, à l'étendue, ou à l'intensité d'action. *Tout l'univers. Toutes les plantes. Aimer Dieu de tout son cœur.*

TOUT s'emploie aussi pour *chaque*. *Toute action qui n'a pas Dieu pour objet. A toute heure. A tout moment.*

Dans ce sens, lorsqu'il y a plusieurs sujets dans la phrase, le verbe s'accorde avec le dernier : *Tout rang, tout sexe, tout âge, doit aspirer au bonheur* (Voltaire).

Tout est employé comme pronom indéfini toutes les fois qu'il n'accompagne pas un substantif. *Tout nous annonce la puissance de Dieu.*

Tous deux ou *tous les deux*. Voyez DEUX.

Au plur. on supprime le *t* dans *tout* adjectif (Acad.). *Tous les hommes.*

TOUT. s. m. Une chose considérée dans son entier, sans distraction d'aucune de ses parties. Ce mot conserve le *t* au plur. *Plusieurs touts distincts les uns des autres* (Acad.).

À TOUT. locut. adv. T. de Jeu de cartes.

A TOUT prendre. locut. adv. A considérer tout l'ensemble.

APRÈS TOUT. loc. adv. Tout bien considéré.

SUR-TOUT. locut. adv. Voyez SURTOUT d'un seul mot.

DU TOUT. locut. adv. En aucune façon.

EN TOUT. locut. adv. Tout étant compté.

TOUT. adv. Entièrement. *Il est tout en Dieu.*

Remarques. 1° TOUT, exprimant une idée d'intégralité, de totalité, est adjectif et variable. *Les végétaux se montrent dans toute leur beauté. Le temps nous trompe tous.*

TOUT, synonyme de *tout à fait*, *entièrement*, *quelque... que*, est adverbe et invariable. *Nos vaisseaux sont* tout *prêts, et le vent nous appelle. Ces gens sont* tout *yeux*, tout *oreilles. La valeur*, tout *héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire des héros.*

Cependant *tout*, adverbe, prend l'accord par raison d'euphonie, devant un adj. fém. commençant par une consonne ou un *h* aspiré. *La Grèce*, toute polie *et* toute sage *qu'elle était. Cette jeune personne est* toute honteuse.

2° TOUT, devant l'adjectif *autre*, modifie cet adjectif ou bien le subst. qui vient après. Pour le reconnaître, on place le subst. entre *tout* et *autre*. Si le sens n'est point altéré, *tout* modifie le subst., et dès lors s'accorde avec lui : *Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle;* on peut dire : *Toute place autre qu'un trône.* Dans le cas contraire, il modifie l'adj. *autre* et reste invariable. *Voici de tout autres affaires;* on ne pourrait pas dire : *Voici de tout affaires autres.*

3° TOUT, immédiatement suivi d'un nom de ville, est invariable. *Tout Smyrne ne parlait que d'elle. Tout Rome le sait.* C'est un accord par syllepse : *tout* le peuple de *Smyrne*, *tout* le peuple de *Rome*.

TOUT À COUP, TOUT D'UN COUP. *Ce mal l'a pris tout à coup, comme il y pensait le moins* (Acad.). *Il gagna mille écus tout d'un coup* (Acad.). Il ne faut pas confondre ces deux locutions. La première signifie *soudainement*, *subitement*, et la seconde, *tout d'une fois*, *tout en même temps.*

TOUT DE SUITE et DE SUITE. *De suite* diffère de *tout de suite;* mais cette différence n'est pas tellement marquée qu'on ne puisse, dans beaucoup de circonstances, prendre ces expressions l'une pour l'autre : en effet, combien de phrases où *sans délai* et *sans interruption* présentent le même résultat ! C'est ce que reconnaît l'Académie dans son dictionnaire, où, après avoir dit que *de suite* signifie *sans interruption*, et que *tout de suite* signifie *sans délai*, elle ajoute : *Tout de suite* signifie aussi *sans interruption. Il but trois rasades tout de suite. Il a couru vingt postes tout de suite*, sans s'arrêter.

Réciproquement, on peut quelquefois employer *de suite* pour *tout de suite*. Vous pouvez dire, par exemple, *allez-y de suite*, ou bien *allez-y tout de suite;* dans l'un et l'autre cas, on fait entendre que l'exécution de cet ordre doit suivre la parole immédiatement, sans délai, sans interruption.

TOUT DE MÊME, pour *aussi*, *également*, est une locution vicieuse.

TOUTE-BONNE. s. f. Nom d'une espèce de sauge. Au plur., de la *toute-bonne*.

TOUTE-ÉPICE. s. f. Nom d'une espèce de nielle qui sert

à l'assaisonnement des viandes. Au plur., *toutes-épices*.

TOUTE-PUISSANCE. s. f. Puissance sans bornes. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

TOUTE-SAINE. s. f. Arbrisseau qui a les propriétés du vulnéraire. Au plur., *toutes-saines*.

TOUT-PUISSANT. s. m. Il ne se dit que de Dieu seul.

TOUT-PUISSANT. adj. m. Au plur., *tout-puissants*. Au fémin., *toute-puissante ;* pluriel, *toutes-puissantes*.

TOXIQUE. s. m. Nom générique des poisons.

TRAC. s. m. On prononce *trak*. Il se dit de l'allure des bêtes de somme.

TRAÇANT. part. prés. du v. *tracer*, et adj. verbal. *Des racines traçantes*, c.-à-d. Qui courent entre deux terres.

TRACAS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Mouvement accompagné d'embarras.

TRACASSER. v. n. ou intransit., dans le sens de Aller, venir, s'agiter, se tourmenter.
Il est act. ou transit. dans le sens de Tourmenter quelqu'un.

TRACASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui aime à tracasser. On l'emploie aussi adjectivement. *Une administration tracassière*.

TRACER. v. a. ou transit. Tirer, disposer des lignes; indiquer, représenter quelque chose.

Il est v. n. ou intransit., en parlant des arbres dont les racines courent entre deux terres.

TRACHÉE-ARTÈRE. s. f. T. d'Anat. Canal qui sert à la respiration. Au plur., *trachées-artère*.

TRADUCTEUR. s. m. Celui qui traduit d'une langue en une autre. Ce mot n'a pas de correspondant féminin. *Madame Dacier, traducteur d'Homère*.

TRAFIC. s. m. On prononce *trafik*. Négoce, commerce de marchandises.

TRAFIQUANT. partic. prés. du v. *trafiquer*, et s. m. Commerçant.

TRAGÉDIEN, ENNE. s. Acteur, actrice qui joue la tragédie.

TRAGI-COMÉDIE. s. f. Pièce de théâtre qui appartient au genre tragique et au genre comique. Au plur., *tragi-comédies*.

TRAGI-COMIQUE. adj. des deux genres. Il se dit de quelque accident fâcheux qui, dans ses circonstances, offre des particularités comiques. Au pl., *tragi-comiques*.

TRAGIQUE. adj. des deux genres. Qui appartient à la tragédie. Funeste.
Il est aussi s. m., en parlant d'un auteur de tragédie. *Les tragiques grecs*.

TRAÎNANT. part. prés. du v. *traîner*, et adj. verb. *Une robe traînante*.

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traîne quelque chose. Paresseux. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRAIRE. v. a. ou transit.— INDIC Prés. *Je trais, tu trais, il trait; nous trayons, vous trayez, ils traient.* — Imparf. *Je trayais, tu trayais, il trayait; nous trayions, vous trayiez, ils trayaient.* — Il n'a point de passé défini. — FUTUR. *Je trairai, tu trairas, il traira; nous trairons, vous trairez, ils trairont.* — COND. *Je trairais, tu trairais, il trairait; nous trairions, vous trairiez, ils trairaient.* — IMPÉR. *Trais; trayons, trayez.* — SUBJ. Prés. *Que je traie, que tu traies, qu'il traie; que nous trayions, que vous trayiez, qu'ils traient.* Il n'a point d'imparf. du subj.— PART. Prés. *Trayant.* — Passé. *Trait, traite.*

TRAITEUR. s. m. Celui qui entreprend de fournir des repas. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRAÎTRE, TRAÎTRESSE. adj. et subst. Qui trahit, qui est perfide.

TRAMAIL. s. m. T. de Pêche. Espèce de filet pour prendre des poissons. Au plur., *tramails.*

TRANCHANT. part. prés. du v. *trancher*, et adj. verbal. *Une arme tranchante. Un argument tranchant*, c.-à-d. Décisif.

TRANCHANT. s. m. Le fil, le côté tranchant d'une arme, d'un couteau, etc.

TRANCHÉE. s. f. Ouverture, excavation dans la terre.

TRANCHÉES. s. f. plur. Douleurs aiguës dans le ventre.

TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron. Au plur., *tranche-montagnes.*

TRANQUILLE. adj. des deux genres. On ne mouille point les *ll* dans ce mot et dans ses dérivés, et on prononce comme s'il n'y avait qu'un seul *l.*

TRANQUILLISANT. part. prés. du v. *tranquilliser*, et adj. verb. *Une nouvelle tranquillisante.*

TRANSACTION. s. f. On prononce *tranzaction* (Acad.). Acte par lequel on transige sur un différend, un procès, etc.

TRANSALPIN, INE. adj. Le *s* se prononce comme *z*. Qui est au delà des Alpes.

TRANSFUGE. s. m. Celui qui abandonne un parti pour entrer dans le parti opposé.

TRANSGRESSEUR. s. m. Celui qui transgresse, c.-à-d. qui contrevient à quelque ordre, à quelque loi. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRANSIGER. v. n. ou intransit. On prononce *tranziger* (Acad.). Passer un acte pour éteindre un différend, un procès.

Transiger avec son devoir, S'autoriser de quelques mauvaises raisons pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIT. s. m. On prononce *tranzite* (Acad.). T. de Douanes Facilité de faire passer des marchandises sans payer les droits d'entrée.

TRANSITIF. adj. m. On prononce *tranzitif.* T. de Gramm. Il se dit des verbes qui marquent l'action du sujet de la proposition sur la chose ou la

personne que désigne le régime ou complément direct du verbe (Acad.). Il se dit aussi de certaines conjonctions, telles que *or*, *au reste*, *cependant*.

TRANSITION. s. f. On prononce *tranzition*. Manière de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage.

TRANSITOIRE. adj. des deux genres. On prononce *tranzitoire*. Passager.

TRANSMETTRE. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *mettre*. V. ce mot. Céder. Faire passer.

TRANSPARENT, ENTE. adj. Diaphane. *Le verre est transparent.*

TRANSPARENT. s. m. Papier où sont tracées des lignes noires, et que l'on met sous un autre papier sur lequel on veut écrire. Papier huilé, derrière lequel on place de la lumière.

TRANSPOSITEUR. adj. m. *Piano transpositeur*, c.-à-d. Qui opère la transposition d'un ton dans un autre.

TRANSVASER. v. a. ou transit. Verser une liqueur d'un vase dans un autre. C'est à tort que quelques personnes disent *transvider*; ce mot n'est pas français.

TRANSVERSAL, ALE. adj. *Ligne transversale*, *muscle transversal*, c'est-à-dire qui se dirigent d'une manière oblique. L'Académie n'indique pas le plur. masc. de ce mot : Buffon a dit *des muscles transversaux*.

TRAPÈZE. s. m. T. de Géométrie. Quadrilatère plan, dont deux côtés sont inégaux et parallèles.

TRAPÉZOÏDE. s. m. T. de Géométrie. Quadrilatère plan, dont tous les côtés sont obliques entre eux.

TRAQUEUR. s. m. T. de Chasse. Celui que l'on emploie pour traquer. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRAVAIL. s. m. Labeur, fatigue. Au plur., *travaux*.

Ce mot a quelquefois un plur. régulier (*travails*), lorsqu'il s'agit du compte qu'un ministre rend au roi des affaires qui sont dans ses attributions, du rapport que les bureaux font au ministre.

On appelle aussi *travail* une machine de bois dont on se sert pour maintenir les chevaux difficiles à ferrer ou à panser. Le pluriel de ce mot est *travails*.

TRAVAILLEUR. s. m. Homme adonné au travail, qui aime le travail, qui s'y livre volontiers. Au fém., *travailleuse*.

TRAVERS. s. m. Étendue considérée dans sa largeur; biais, irrégularité d'un objet. *Au fig.*, Bizarrerie.

En travers. locution adverb. D'un côté à l'autre.

De travers. locut. adv. Obliquement, à contre-sens.

A travers, *au travers*. locut. prépositives. La première est toujours suivie d'un régime simple, et l'autre de la préposit. *de*. *A travers les champs*. *Au travers des champs*.

A travers désigne un passage libre, tandis que *Au travers* indique qu'il y a des obstacles à surmonter pour se frayer un passage. *A travers bois*. *Au*

travers des ennemis. Mais l'Académie fait remarquer que cette distinction n'est pas toujours observée. *On ne voyait le soleil qu'à travers les nuages, qu'au travers du brouillard.*

A travers, au travers, signifient aussi De part en part.

A tort et à travers. locution adverb. et figurée. Inconsidérément.

Par le travers. locut. préposit. T. de Marine. A la hauteur de, vis-à-vis.

TRAVERSER. v. a. ou transit. *Traverser un pont* est une locution vicieuse. V. au mot USAGE.

TRÉBUCHANT. part. prés. du v. *trébucher,* et adj. verbal. Qui trébuche. *Des pièces de monnaie trébuchantes,* c.-à-d. Qui ont le poids prescrit.

TRÉFILEUR. s. m. Ouvrier qui tréfile. L'Académie ne donne point de correspondant fém. à ce mot.

TRÈFLE. s. m. Plante herbacée qui vient naturellement dans les prés, et qui sert à faire des prairies artificielles

Trèfle est une des quatre couleurs du jeu de cartes.

TRÉFONDS ou **TRÈS-FONDS.** s. m. Le fonds qui est sous le sol. *Vendre le fonds et le tréfonds* (Acad.).

TREILLAGE. s. m. Assemblage de lattes ou d'échalas, liés les uns aux autres pour former des berceaux, des espaliers, etc.

TREILLAGEUR. s. m. Ouvrier qui fait du treillage. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRÉMA. adj. des deux genres et des deux nombres. Le tréma ne se met que sur les voyelles *ë, ï, ü,* pour indiquer que ces voyelles se prononcent détachées de la voyelle qui précède ou de celle qui suit.

Ce mot s'emploie aussi comme subst. masc. *Un tréma.*

TREMBLANT. part. prés. du v. *trembler,* et adj. verb. *Une voix tremblante.* (V. au mot PARTICIPE.)

TREMBLER. v. n. ou intransit. Craindre, appréhender.

Après ce verbe employé affirmativement, le verbe de la proposition complétive doit être accompagné de *ne. Je tremble que mon ami ne meure. Je tremble qu'il ne soit trop tard.* Lorsque ce verbe est employé négativement, il ne demande pas la négation dans la proposition complétive.

TREMBLEUR. s. m. Craintif. Au fém., *Trembleuse.*

TREMBLOTANT. part. prés. du v. *trembloter,* et adj. verb. *Une main tremblotante.*

TRÈS. particule qui marque le superlatif absolu, et qui se joint à un adjectif, à un participe ou à un adverbe. *Très-sage. Très-aimé. Très-savamment.* On ne doit donc pas dire *J'ai très-faim, très-soif,* pas plus que *J'ai très-peur, j'ai très-raison;* mais *J'ai bien faim, j'ai bien soif, j'ai bien peur, j'ai bien raison.*

Quelques imprimeurs ne joignent point ce mot au mot suivant par un trait d'union; mais l'Académie le joint toujours.

TRESSAILLIR. v. n. ou in-

transit. — INDIC. Prés. *Je tressaille, tu tressailles, il tressaille; nous tressaillons, vous tressaillez, ils tressaillent.* (On trouve dans quelques prosateurs célèbres, *il tressaillit*, pour *il tressaille*). — Imparf. *Je tressaillais, tu tressaillais, il tressaillait; nous tressaillions, vous tressailliez, ils tressaillaient.* — Passé déf. *Je tressaillis, tu tressaillis, il tressaillit; nous tressaillîmes, vous tressaillîtes, ils tressaillirent.* — Futur. *Je tressaillirai, tu tressailliras, il tressaillira; nous tressaillirons, vous tressaillirez, ils tressailliront.* — COND. *Je tressaillirais, tu tressaillirais, il tressaillirait; nous tressaillirions, vous tressailliriez, ils tressailliraient.* — IMPÉR. *Tressaille; tressaillons, tressaillez.* — SUBJ. Prés. *Que je tressaille, que tu tressailles, qu'il tressaille; que nous tressaillions, que vous tressailliez, qu'ils tressaillent.* — Imparf. *Que je tressaillisse, que tu tressaillisses, qu'il tressaillît; que nous tressaillissions, que vous tressaillissiez, qu'ils tressaillissent.* — PART. Prés. *Tressaillant.* — Passé. *Tressailli, ie.*

TRESSEUR. s. m. Celui qui tresse des cheveux. Au fémin., *tresseuse*.

TRIAIRES. s. m. pl. T. d'Antiquités. Soldats du troisième corps de la légion romaine.

TRIANGLE. s. m. T. de Géométrie. Figure qui a trois côtés et trois angles. C'est aussi le nom d'une constellation, et celui d'un instrument de musique en forme de triangle.

TRIBU. s. f. Peuplade, partie d'un peuple. Il ne faut pas confondre ce mot avec *tribut*.

TRIBUNAL. s. m. Siége du juge, du magistrat. Au plur., *tribunaux*.

TRIBUT. s. m. Impôt, redevance.

TRIBUTAIRE. adj. des deux genres. Qui paye tribut. Il s'emploie aussi comme substantif des deux genres.

TRICEPS. adj. et s. m. On prononce *tricèpce* (Acad.). T. d'Anatomie. Il se dit de certains muscles.

TRICHEUR. s. m. Celui qui triche au jeu. Au fémin., *tricheuse*.

TRICLINIUM. s. m. On prononce *triclinióme* (Acad.). Salle à manger qui, chez les Romains, était préparée pour recevoir trois convives.

TRICOISES. s. f. pl. Tenailles à l'usage des maréchaux.

TRICOLOR. s. m. Sorte de plante.

TRICOLORE. adj. des deux genres. De trois couleurs. On le dit particulièrement des trois couleurs nationales en France, le bleu, le blanc et le rouge.

TRICOTEUR. s. m. Celui qui tricote. Au fém., *tricoteuse*.

TRIC-TRAC. s. m. On prononce *trik-trak*. Espèce de jeu qui se joue avec des dés et des dames.

TRIENNAL, ALE. adj. Qui dure trois ans. Au plur., *triennaux*.

TRIGLYPHE. s. m. T. d'Architecture. Ornement de la frise dorique.

TRIL. s. m. T. de Musique. V. **Trille.**

TRILATÉRAL, ALE. adj. Qui a trois côtés. Au pl. masc., *trilatéraux.*

TRILLE. s. m. T. de Musique. Cadence.

TRINITAIRE. s. m. Religieux voué particulièrement à la rédemption des captifs.

TRINQUET. s. m. T. de Marine. Mât de misaine des bâtiments gréés en voiles latines.

TRINQUETTE. s. f. T. de Marine. Voile triangulaire que l'on hisse le long de l'étai du mât des petits bâtiments.

TRIO. s. m. Œuvre de musique à trois parties. Au pluriel, *trios.*

TRIOMPHAL, ALE. adj. Qui a rapport au triomphe. Au pl., *triomphaux.*

TRIOMPHANT. part. prés. du v. *triompher,* et adj. verb. *L'Église triomphante.*

TRIOMPHATEUR. s. m. Général qui recevait les honneurs du triomphe à Rome. On le dit aussi de celui qui a remporté une grande victoire. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TRIOMPHE. s. m. Honneurs rendus au général qui avait remporté de grandes victoires. Victoire éclatante.

TRIOMPHE. s. f. Sorte de jeu de cartes,

TRIPE-MADAME. s. f. V. **Trique-madame.**

TRIPIER. adj. masc. Il se dit des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés. Ce mot, dans ce sens, n'a pas de correspondant fém.

TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend en détail les issues des animaux de boucherie.

TRIPLE. adj. des deux genres et s. m. *Une triple semelle. Récolter le triple.*

TRIPLICATA. s. m. Troisième copie. L'Académie n'indique point le plur. de ce mot. Nous pensons que, selon cette autorité, il doit se former comme celui de *duplicata;* mais l'observation que nous avons faite à ce dernier mot (v. **Duplicata**) s'applique complétement à *triplicata.*

TRIPOTIER, IÈRE. s. Intrigant.

TRIQUE-BALE. s. f. Machine qui sert au transport des pièces de canon. Au plur., *trique-bales.*

TRIQUE-MADAME. s. f. T. de Botanique. Espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes. Au plur., *trique-madame.*

TRIRÈGNE. s. m. On appelle ainsi quelquefois la tiare du pape.

TRISAÏEUL, EULE. s. Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule.

TRISECTION. s. f. On prononce le *s* fortement

TRISMÉGISTE. s. m. Surnom du Mercure égyptien, c.-à-d. Trois fois très-grand.

C'est aussi, en T. d'Imprimerie, un subst. masc. qui désigne un Caractère qui a trente points.

TRISSYLLABE. adject. des

deux genres, et s. m. Qui est de trois syllabes.

TRITOXYDE. s. m. T. de Chimie. Le troisième oxyde d'un métal.

TRIUMVIR. s. m. On prononce *triome* (Acad.). Un des trois magistrats chargés de l'administration dans l'ancienne Rome.

TRIUMVIRAL, ALE. adj. On prononce *triomeviral*. Qui appartient aux triumvirs. Il ne s'emploie guère qu'avec des substantifs féminins.

TRIUMVIRAT. s. m. Association illégitime de trois personnages puissants à Rome, qui s'emparaient de l'autorité.

TRIVIAL, ALE. adj. Vulgaire, populaire. Au plur. m., *triviaux*.

TROC. s. m. On prononce *trok*. Échange.

TROCHAÏQUE. adj. m. et s. m. On prononce *trokaïque* (Acad.). Il se dit d'une espèce de vers grecs ou latins dont chaque pied est de deux syllabes, une longue et une brève.

TROCHANTER. s. m. On prononce *trokantèr* (Acad.). T. d'Anatomie. Partie du fémur où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse.

TROCHÉE. s. m. On prononce *trokée* (Acad.). T. de Versification grecque et latine.

TROCHÉE. s. m. On prononce le *ch*. T. d'Agriculture. Rameaux que pousse un arbre venu de graine, après avoir été coupé à une faible hauteur.

TROGLODYTES. s. m. plur. Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes.

TROIS. adj. numéral des deux genres. Nombre impair contenant deux et un. On ne prononce pas le *s*.

Il est aussi s. m. *Le nombre trois. Le produit de trois multiplié par quatre. Le trois du mois dernier. Le numéro trois.*

TROISIÈME. adj. des deux genres. Nombre d'ordre qui suit le *deuxième*. Il est s. masc. dans plusieurs circonstances. *Il est le premier, je suis le troisième. La classe de troisième.*

TROIS-MÂTS. s. m. T. de Marine. Navire de commerce à trois mâts.

TROMBONE. s. m. Espèce de grande trompette. On donne aussi ce nom à Celui qui joue de cet instrument.

TROMPE-L'ŒIL. s. m. T. de Peinture. Tableau où les objets de nature morte sont peints avec une vérité telle, qu'ils font une illusion complète. Au plur., *trompe-l'œil*.

TROMPETER. v. a. Publier à son de trompe.

TROMPETER. v. n. Il ne se dit que du cri de l'aigle. *L'aigle trompète* (Acad.).

TROMPETTE. s. f. Instrument à vent en cuivre, qui a un son éclatant.

TROMPETTE. s. m. Celui qui sonne de la trompette.

TROMPEUR. s. m. Celui qui trompe. Au fém., *trompeuse*.

TRONC. s. m. Le *c* ne se prononce pas. La partie principale d'un arbre, abstraction faite des branches.

On donne aussi ce nom à la partie principale du corps, sans y comprendre les membres.

On appelle encore *trone* une sorte de Boite placée dans les églises pour recevoir les offrandes des personnes charitables.

TROP. adv. de quantité. Plus qu'il ne faut.

Pas trop. Guère.

Trop peu. Pas assez.

Il est aussi s. m. *Le trop et le trop peu.*

TROPE. s. m. Figure de rhétorique.

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

TROQUEUR. s. m. Celui qui troque, qui aime à troquer. Au fém., *troqueuse.*

TROTTE. s. f. Espace de chemin. *Il y a une bonne trotte d'ici là* (Acad.). Cette expression est triviale et de mauvais goût. V. au mot USAGE.

TROTTEUR. s. m. Cheval dressé à n'aller que le trot dans le manége. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TROUBLE. adj. des deux genres. Qui n'est pas clair.

TROUBLE. s. m. Désordre, agitation.

TROUBLE ou TRUBLE. s. f. Sorte de filet pour pêcher.

TROUBLE-FÊTE. s. m. Celui qui porte le trouble dans une réunion. Il se dit d'un événement qui a le même effet. Au plur., *trouble-fête.*

TROU-MADAME. s. m. Espèce de jeu. Au plur., *trou-madame.*

TROUSSE-QUEUE. s. m. Morceau de cuir ou de toile qui sert à retrousser la queue d'un cheval. Au plur., *trousse-queue.*

TROUSSIS. s. m. On prononce *troussi.* Pli que l'on fait au bas d'une jupe pour l'empêcher de traîner.

TRUCHEMAN ou TRUCHEMENT. s. m. Interprète qui explique à deux personnes parlant deux langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre.

TSAR. s. m. V. CZAR.

TU, TOI, TE. Pronoms de la seconde personne du singulier et des deux genres. On ne s'en sert ordinairement qu'en parlant à des personnes inférieures, ou avec lesquelles on vit familièrement. Cependant l'usage permet de les employer en style oratoire ou poétique, en parlant aux personnes les plus élevées, à Dieu même. L'usage veut que l'on emploie de préférence le pronom pluriel *vous,* l'adjectif possessif *votre* et le relatif *le vôtre,* en parlant à une seule personne.

Il faut remarquer que TU est toujours sujet de la proposition, et qu'il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom personnel, ou par une des particules *ne, en, y. Tu aimes la lecture. Tu me liras cette lettre. Tu t'en réjouiras. Tu y reviendras. Liras-tu ce livre?*

TOI peut être sujet ou régime direct, tandis que TE est toujours régime, soit direct, soit indirect, du verbe. Il s'élide devant une voyelle. *Ce livre t'in-*

téresse (Acad.). Voir **PRONOM.**

TUANT. part. prés. du v. *tuer.* et adj. verb. Ennuyeux, importun.

TU-AUTEM. s. m. Locution familière empruntée du latin. Le point essentiel. On ne l'emploie pas au pluriel.

TUBE. s. m. Tuyau. Au plur., *tubes.* Se dit des Petits tuyaux parallèles qui garnissent la surface inférieure du chapeau de certains champignons.

TUBERCULE. s. m. T. de Jardinage. Excroissance en forme de bosse qui se forme sur une plante, et particulièrement à la racine de certaines plantes alimentaires, telles que la pomme de terre.

C'est aussi un T. de Médecine.

TUE-CHIEN. s. m. Plante que l'on appelle aussi *colchique,* s. m. Ce mot n'est pas usité au pluriel.

TUEUR. s. m. Celui qui tue. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

TUF. s. m. On fait sentir le *f.* Substance qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre.

TUILERIE. s. f. Lieu où l'on fabrique de la tuile. *Les Tuileries,* Palais que le souverain habite à Paris.

TULLE. s. m. Sorte de tissu en réseau, très-fin.

TUMULTE. s. m. Grand mouvement, accompagné de bruit et de désordre.

TUMULUS. s. m. On prononce le *s.* Terme emprunté du latin. Élévation de terre ou construction en pierre, en forme de cône, au-dessus des tombeaux des anciens

TUTEUR. s. m Celui qui exerce la tutelle. Au fém., *tutrice.*

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT.** s. m. Action de tutoyer.

TUTOYER. v. a. ou transit. Il se conjugue comme *employer.* Se servir des mots *tu* et *toi* en parlant à quelqu'un.

TYPE. s. m. Modèle, figure originale, symbolique. Caractère d'imprimerie.

TYPHUS. s. m. On fait sentir le *s.* T. de Médecine. Maladie contagieuse.

TYPOGRAPHE. s. m. Celui qui sait, qui exerce la typographie.

TYRAN. s. m. On dit aussi *une femme tyran domestique.*

TZAR. s. m. V. **CZAR.**

U

U. s. m. La vingt et unième lettre de l'alphabet et la cinquième des voyelles. On met un tréma sur l'*ü,* lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle qui précède. *Dans le mot* Saül *et dans le mot* Ésaü, *il faut mettre un tréma sur l'*u (Acad.).

UBIQUISTE. s. m. On prononce *ubikuiste.* Se dit d'un homme à qui les lieux sont indifférents ; qui se trouve bien

partout. Autrefois, dans l'université de Paris, docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison particulière.

UBIQUITAIRE. s. des deux genres. *Qui* se prononce *kui*. Nom d'une secte protestante.

UBIQUITÉ. s. f. *Qui* se prononce *kui*. T. dogmatique. État de ce qui est partout.

UHLAN. s. m. L'*u* est aspiré. On écrit aussi *hulan* et *houlan* (Acad.). Espèce de lancier dans l'armée autrichienne.

ULTIMATUM. s. m. On prononce *ultimatome*. T. de Diplomatie. Les dernières conditions que l'on met à un traité. Il n'a point de plur.

UMBLE. s. m. On prononce *omble*. Poisson qui ressemble beaucoup à la truite. On dit et l'on écrit communément *ombre*, *ombre-chevalier*.

UN, UNE. adj. num. card. Il s'emploie souvent comme substantif, et alors il ne prend point de *s* au pluriel. *Trois un de suite* (III) *font* cent onze.

Le masc. *un* se prononce à peu près comme s'il y avait *eun*, et le fém. *une* se prononce *u-ne* : *Un jardin, un héros; une table, une haquenée* (*eun jardin, eun héros; u-ne table, u-ne haquenée*). Devant une voyelle ou un *h* muet, *un* se prononce aussi *eun*, mais en joignant le *n* au mot suivant : *Un oiseau, un homme* (*eu-noiseau, eu-nhomme*, et non pas *u-noiseau, u-nhomme*).— Dans les locutions *sur les une heure*, *vers les une heure*, le *s* de l'article plur. *les* ne doit point se joindre à l'adjectif *une*; on prononce *vers lè une heure*, *sur lè une heure* : la raison en est que cet article pluriel n'appartenant point au substantif *une heure*, mais à un substantif pluriel sous-entendu, tel que *environs*, *moments*, etc., il repousse le singulier *une*.

L'un et l'autre, *l'un ou l'autre*, etc., se prononcent *l'eu-net l'autre*, *l'eu-nou l'autre*, ou bien sans joindre le *n* aux mots *et*, *ou*. Mais lorsque *l'un* est séparé de *l'autre* par d'autres mots que les conjonctions *et*, *ou* et que la préposition *à*, le *n* de *l'un* ne se fait point sentir devant la voyelle du mot qui suit; ainsi *l'un est riche, l'autre est pauvre; l'un aime à lire, l'autre à jouer*, ne se prononcent point *l'eu-nest riche, l'eu-naime à lire*, etc.

UN DE, L'UN DE; UN DES, L'UN DES. Les grammairiens ne sont point d'accord sur l'emploi de *un de* sans article, et de *l'un de* avec l'article. Voici l'opinion de Domergue, qui le premier a traité cette difficulté : « *Un de* et *l'un de*, signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complétement déterminée, savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre qui suit. On dira donc, *Henri IV est un de nos plus grands rois*; parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *nos plus grands rois*, qui n'exprime pas un nombre précis. On dit, *Un des quarante de l'Académie française a été de mon avis*. Il

y a ici nombre précis, mais *un* ne se rapporte à aucun substantif ou pronom qui précède. Mais on dira, *Ducis, l'un des quarante de l'Académie française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène*, parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée; il y a tout à la fois et un subst. qui précède et un nombre précis (*quarante*) qui suit. » Nous pensons, avec Laveaux, que cette règle est fondée en raison; en effet, le propre de l'article c'est d'accompager le substantif pris dans un sens déterminé. On trouve, il est vrai, dans les bons écrivains des derniers siècles, un grand nombre d'exemples contraires à cette doctrine; mais la règle de Domergue est toute récente, et avant ce grammairien nul n'avait fait remarquer la différence de sens qu'il y a nécessairement entre deux locutions de forme différente.

UN AUTRE MOI-MÊME. UNE AUTRE MOI-MÊME. Un homme parlant d'une femme dira, *c'est un autre moi-même;* une femme parlant de son mari devra dire aussi, *c'est un autre moi-même, mon mari est un autre moi-même*. Mais une femme en parlant d'une autre femme, une mère parlant de sa fille, devra dire, *c'est une autre moi-même, ma fille est une autre moi-même.*

L'UN L'AUTRE, L'UN ET L'AUTRE, etc. Pronoms que l'on peut faire entrer dans la classe des pronoms relatifs, et qui sont quelquefois employés comme pronoms indéfinis.

L'un et l'autre exprime simplement l'idée d'un double sujet, de même que si l'on disait *Pierre et Paul;* exemple : La poésie *ne doit ses avantages sur* la peinture *qu'aux harmonies des objets*. L'une et l'autre *se servent des mêmes lois* (Bernardin de Saint-Pierre), c.-à-d. *la poésie et la peinture* se servent des mêmes lois.

L'un l'autre, dont le féminin est *l'une l'autre*, et le pluriel *les uns les autres*, s'emploie lorsqu'on veut exprimer la réciprocité; exemple : *Tous deux s'aidaient* l'un l'autre *à porter leurs douleurs* (Delille), c.-à-d. *l'un* aidant *l'autre*, réciproquement. Il en est de même de *l'un à l'autre, l'un de l'autre, l'un par l'autre*, etc. : *Ils se nuisent* l'un *à* l'autre (*l'un* nuit *à l'autre :* Pierre *à* Paul, et Paul *à* Pierre). *Ils se plaignent* les uns *des* autres (*les uns* se plaignent *des autres*, et réciproquement). A cette occasion, nous devons faire remarquer que le sens du verbe indique toujours si les deux mots *l'un l'autre* doivent être juxtaposés, ou si le mot *l'autre* doit être précédé de telle ou telle préposition. Ainsi l'on dira : *Ils s'estiment* l'un l'autre (*l'un* estime *l'autre*). *Ils se succédaient* les uns *aux* autres (Acad. *Les uns* succédaient *aux* autres). *Elles médisent* l'une *de* l'autre (*l'une* médit *de l'autre*).

L'un l'autre, l'un à l'autre, l'un de l'autre, etc., se disent de deux personnes ou de deux objets : *Pierre et Paul s'aidaient* l'un l'autre, *ils ne se nuisaient pas* l'un à l'autre. Le pluriel *les uns les autres, les uns aux au-*

tres, etc., s'emploie lorsqu'on parle de plus de deux personnes considérées collectivement : *Les hommes sont faits pour se secourir les uns les autres* (Voltaire). Cependant, avec l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs objets, on fait usage du singulier, lorsque l'on considère ces personnes ou ces objets distributivement, pris deux à deux : *Les perfectionnements industriels s'entraînent* l'un l'autre (J. B. Say) : *chaque* perfectionnement en entraîne *un autre*.

Lorsque *l'un*, *l'autre* sont placés séparément, en relation avec deux substantifs, *l'un* doit se rapporter au premier substantif, *l'autre* au second. *La mauvaise fortune est plus avantageuse à l'homme que la bonne;* l'une *sert à le faire rentrer en lui-même*, l'autre *ne sert souvent qu'à l'enorgueillir*. Cependant si les deux substantifs sont de différents genres ou de différents nombres, la relation du pronom avec le substantif est assez marquée, et *l'un* peut remplacer le dernier substantif, *l'autre* le premier. *Comme* le geste suit la parole, *ce que j'ai dit de* l'une *peut s'appliquer à* l'autre (Marmontel).

D'après l'Académie, *l'un et l'autre*, sujet du verbe, veut le verbe au pluriel ou au singulier : *L'une et l'autre* est *bonne*, *l'une et l'autre* sont *bonnes* (Acad., au mot UN). *L'un et l'autre y a manqué*, *l'un et l'autre* sont *venus* (*Id.*, au mot AUTRE). Le pluriel nous semble préférable.

La règle de l'Académie est la même pour *ni l'un ni l'autre;* exemples : *Ni l'un ni l'autre ne viendra*, *ni l'un ni l'autre ne* viendront (Académie, au mot AUTRE). Nous pensons que ce sujet doit suivre la même règle que les substantifs ou les pronoms formant les parties d'un sujet composé unies par la conjonction *ni*, et que l'on doit dire : *Ni l'un ni l'autre ne* sera *nommé ambassadeur*, s'il ne s'agit que d'une seule nomination, et, *Ni l'un ni l'autre ne* seront *nommés*, s'il s'agit de plusieurs nominations (Voir NI).

L'un ou l'autre veut le verbe au singulier, parce que le sens est toujours distributif : *L'un ou l'autre* achèvera *mes peines* (Corneille).

UN DE, UN DES, suivi du pronom *qui*, avec le singulier ou le pluriel (Voir le pronom QUI).

PLUS D'UN (Voir PLUS).

UNCIALE. adj. f. T. d'Antiquités. Il n'a point de masc. On écrit aussi *onciale*.

UNGUIS. s. m. On prononce *ongu-ice*. T. d'Anatomie. Usité seulement dans cette locution, *Os unguis*, le plus petit des os de la face.

UNIR. v. a. ou transit. *Unir*, dans le sens propre, veut la préposition *à* ou la préposition *avec* : *Unir un mot à un autre, avec un autre* (Acad.). Au figuré, il ne prend que la préposition *à*. *Turenne unissait la prudence à la hardiesse. Cette jeune personne unit la modestie au mérite.*—Son composé *réunir* veut la préposition *à*, lorsqu'il est employé au propre : *Le cou réunit la tête*

au corps. Mais, au figuré, dans le sens de Posséder en même temps, *réunir* veut que les parties similaires du complément ou régime direct soient jointes par la conjonction *et : Turenne réunissait la prudence et la hardiesse. Cette jeune personne réunit la modestie et le mérite*.

UNISEXUEL, ELLE. adj. On prononce le *s* fortement, comme dans *sexe*. T. de Botanique. Fleurs qui n'ont qu'un seul sexe, des étamines ou des pistils.

UNIVERSAUX. s. m. pl. Voir UNIVERSEL. s. m.

UNIVERSEL, ELLE. adjec. Général, qui s'étend à tout ou partout. *Un mal universel*.

UNIVERSEL. s. m. T. de Logique. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. En ce sens son pluriel est *universaux*. On distinguait cinq universaux : *le genre, la différence, l'espèce, le propre, et l'accident* (Acad.).

URE. s. m. Espèce de taureau sauvage qu'on appelle autrement *aurochs*.

URINAL. s. m. Sorte de vase de nuit. L'Académie n'indique point le pl. Nous pensons qu'il faut dire *des urinals*.

US. s. m. pl. On prononce le *s*. T. de Droit. Les règles, la pratique qu'on a coutume de suivre en quelques pays touchant certaines matières : *Les us et coutumes*.

USAGE. s. m. Coutume, pratique reçue, emploi d'une chose. « Il se dit particulièrement de L'emploi qu'on fait des mots de la langue, et il offre deux sens bien distincts. En général, il se dit de l'emploi des mots, tel que la coutume l'a réglé. *L'usage est l'arbitre souverain des langues. L'usage a introduit, a consacré cette expression, cette tournure. Ce mot est d'usage. Ce mot n'est plus d'usage, n'est plus en usage, est maintenant hors d'usage. Cette expression n'est pas du bon usage*. Quelquefois il se dit de L'emploi particulier qu'on fait des mots, soit que, servi par son talent et consultant l'analogie, on trouve des moyens neufs de s'exprimer, soit qu'on tombe dans des fautes qu'entraîne le défaut de goût et de raison. *L'usage qu'il a fait de cette expression est heureux. Vous faites des mots un usage vicieux, barbare* (Acad.). »

Dans toutes les langues il y a un bon usage et un mauvais usage. Les grands écrivains et la bonne compagnie font le bon usage ; la multitude ignorante et grossière fait le mauvais.

Les décisions du bon usage ne sont pas toujours irrévocables. Souvent aussi il arrive qu'un mot, qu'un tour de phrase, après avoir fait fortune un certain temps, de même qu'une création élégante de la mode, cesse d'être du bon ton, sauf à reprendre faveur dans le siècle suivant, ou seulement quelques années après sa proscription. Sous Louis XIV, à la plus belle époque de notre littérature, La Bruyère regrettait un grand nombre de mots que le bon usage a repris depuis, grâce

sans doute à l'heureux emploi qu'en ont fait les écrivains venus après La Bruyère.

La connaissance du bon et du mauvais usage est une des difficultés de la langue, et ce n'est pas la moins importante aux yeux de toute personne qui craint de passer pour ignorante, ou, qui pis est, de se rendre ridicule par l'apparence d'un manque d'éducation. Nous avons donc pensé qu'il pourrait être utile de rassembler ici en un seul article quelques observations disséminées dans le courant de ce livre. Nous devons dire que, dans le choix des locutions que nous présentons à l'attention du lecteur, nous avons souvent pris pour guide l'excellent ouvrage de madame la comtesse de B....., intitulé *Du savoir-vivre en France au 19e siècle.*

Époux et *épouse* ne sont guère usités qu'en poésie, dans le style soutenu, et au barreau. Dans la conversation on dit *mari* et *femme ; mon mari, ma femme ; son mari, sa femme.*

Si, vous adressant à un homme, vous lui parlez de sa femme, ne dites pas *madame*, tout court; ajoutez le nom : *Madame Durand, Madame la comtesse de Vergy.* De même, si vous parlez à madame Durand de son mari, ne dites pas, par exemple : *Comment se porte monsieur?* dites, *Comment se porte monsieur Durand?*

Mais il est contraire au bon usage d'apostropher une personne par son nom à la suite du mot *monsieur*, ou *madame*, ou *mademoiselle*. Ainsi, en parlant à M. Durand, dites simplement : *Monsieur. Oui, monsieur.* Dites de même : *Oui, madame. Non, mademoiselle.*

Les gens du peuple seuls disent *mamselle* pour *mademoiselle.*

Ne dites point qu'un homme, qu'une femme *a de l'usage*, car on pourrait vous demander *l'usage de quoi?* et sans doute vous voulez dire l'usage du monde. Ne dites pas non plus qu'une femme *a du teint, de la peau ;* on a toujours l'un et l'autre : dites que son teint a de l'éclat, que sa peau est blanche, etc.

Louez la *parure*, la *toilette* d'une femme; ajoutez qu'elle est bien *mise, mise* de bon goût; mais quoique l'Académie admette ce mot comme substantif dans le sens de Manière de se mettre, ne dites pas la *mise* d'une personne.

Dites d'un gros homme qu'il est gros, d'une femme grasse qu'elle est grasse, et non qu'il est *puissant*, qu'elle est *puissante*. Le mot *puissant* est admis, il est vrai, dans ce sens par l'Académie ; mais il est populaire, et l'on fera bien de l'éviter.

Le mot *cadeau*, quoique à l'usage de beaucoup de gens, n'est guère reçu dans la bonne compagnie. Il faut lui substituer celui de *présent* ou bien de *don*, s'il est question de la générosité d'un prince ou de quelque chose de magnifique.

Dire que l'on va *en société*, pour dire que l'on va dans le monde, ne peut s'entendre que lorsque l'on est convenu d'employer cette tournure. *Aller en soirée* se dit, et l'Académie a

adopté cette locution ; mais on ne dirait pas *aller en matinée*, quoique cette expression soit tout à fait dans l'analogie de la première.

Ceux qui disent *la bonne société* ne sont pas de *la bonne compagnie*.

Autrefois la bonne compagnie disait *chevalier de l'ordre* (c.-à-d. chevalier du Saint-Esprit), et non *cordon bleu*. Aujourd'hui *cordon bleu* se dit figurément et par plaisanterie d'Une bonne cuisinière.

Pour dire qu'une chose est à la mode, ne dites pas : *C'est le bon genre* ; ni, quand vous voulez blâmer une façon d'être : *Cela est de mauvais genre*. *Genre*, employé comme synonyme de *mode* ou de *goût*, est familier, et proscrit de la bonne compagnie.

Vous n'emploierez le mot *orgie* qu'en parlant de l'antiquité ; il ne doit pas plus retentir dans un salon que celui de *bacchanales*, à moins que ce ne soit pour montrer l'aversion que vous inspirent les scènes que ces expressions peignent.

Les provinciaux disent qu'il faut *aller en cour*, *écrire en cour* ; qu'un homme est bien *en cour* ; ces locutions sont mauvaises. On doit dire : *Aller, écrire à la cour*, et *Cet homme est bien avec la cour*.

Ne confondez pas les mots *conséquent* et *conséquente* avec l'expression, *de conséquence*. Un homme *conséquent* est celui dont les principes et la conduite sont parfaitement d'accord. Un homme *de conséquence* est celui qui, par une place, par son rang, par son caractère, jouit de la considération publique. La fortune, une terre ne peuvent être *conséquentes* ; mais si elles ont beaucoup de valeur, elles sont considérables, c'est-à-dire *de conséquence*.

Dites : *Du vin de Champagne, du vin de Bordeaux*, et non *du champagne, du bordeaux*. Dites *du bœuf*, et non *du bouilli*.

Ne vous servez jamais de l'expression révoltante *crachat* pour désigner une décoration, une plaque d'ordre attachée sur l'habit.

N'appelez point Paris *la capitale* ; cette façon de dire, usitée surtout en province, où elle a dû prendre naissance, n'a jamais été reçue dans la bonne compagnie de Paris.

On ne dit pas *pincer de la harpe* ; le mot *jouer* vaut mieux, et s'applique à tous les instruments.

Ne dites ni un *louis d'or*, ni un *napoléon d'or* ; dites simplement un *louis*, un *napoléon*.

Le peuple dit *la croisée*, au lieu de *la fenêtre* ; n'imitez pas le peuple, et ne vous servez du mot *croisée* que lorsque vous voulez désigner ces anciennes espèces de fenêtres divisées en croix par un montant en pierre ou en bois, et par une ou plusieurs traverses.

Vous devez préférer *pari* à *gageure*, et *parier* à *gager*.

C'est s'exprimer d'une façon très-vulgaire que de dire : J'ai mangé *un fruit, un raisin*. Dites : J'ai mangé *du fruit, du raisin*.

Blanc comme un lait, comme un satin ; venir à bonne heure ;

passer contre quelqu'un ; être assis contre quelqu'un ; faire une chose à la perfection ; faire tout à la rebours ; comme de juste ; tâchez que je sois satisfait, autres locutions vulgaires et incorrectes. Dites : Blanc comme du lait, comme du satin; venir de bonne heure; passer près de quelqu'un; être assis près ou auprès de quelqu'un; faire une chose parfaitement; faire tout au rebours; comme de raison; faites en sorte que je sois satisfait.

Laissez les gens du commun dire : *En usez-vous ?* pour Prenez-vous du tabac? *Il a des écus*, ou *Il est fortuné*, pour Il est riche; *Traverser un pont* (ce qui à la lettre signifie le passer en travers), pour Passer un pont; *Se détruire* ou *se suicider* (mot qui n'est pas français et qui ne peut point l'être), pour Se tuer; *Vis-à-vis de moi,* pour Envers moi; *Malgré que,* pour Quoique; *Sottises*, pour Injures; *Des farces, un farceur,* pour Des plaisanteries, un plaisant; *Excusez,* pour Je vous demande pardon; *Je vous demande excuse*, pour Je vous fais excuse; *Douceurs, chatteries*, pour Sucreries, friandises; *Carré,* pour Palier; *Beau râtelier,* pour Belles dents; *Une bonne trotte*, pour Une longue course; *Fendant,* pour Présomptueux ou tranchant; *Pas moins,* pour Cependant; *Quoique ça,* pour Malgré ça; *Éduquer,* pour Élever; *Rester,* pour Demeurer; *Embêter,* pour Ennuyer; *Priser,* pour Prendre du tabac; *Craquer, blaguer,* pour Mentir; *Craqueur, blagueur,* pour Menteur; *Flâner, flâneur,* pour Muser, musard; *Décesser,* pour Cesser; *Faire bisquer, faire rager quelqu'un,* pour L'impatienter, le contrarier; *Éreinté,* pour Harassé, accablé de fatigue; *Dépersuader,* pour Dissuader; *Réprimandable,* pour Répréhensible; *Rémouler, émouler,* pour Émoudre; *L'air minable,* pour L'air malheureux; *Transvider,* pour Transvaser. La plupart de ces locutions ne sont point françaises; les autres sont prises dans un sens qu'elles n'ont point et qu'elles ne peuvent avoir.

Évitez les expressions de mauvais goût ou très-familières, telles que *soûl, se soûler,* pour Ivre, s'enivrer; *Faire endêver,* pour Impatienter; *Bougonner,* Gronder entre ses dents; *Bâfrer,* Manger avidement et avec excès; *Venez manger ma soupe*, au lieu de Venez dîner avec moi; ou les tours de phrases ridicules, comme ceux-ci : *Les jambes me rentrent dans le corps*, pour Je suis très-las; *Il fait les cent coups,* pour Il fait mille folies; *L'idée lui a pris de sortir,* pour L'idée lui est venue de sortir; *Un petit peu,* pour Une très-petite quantité; *Votre chaise est sur moi,* pour Votre chaise est sur ma robe; *Se changer,* pour Changer de vêtement; *Se sucrer,* pour Sucrer son thé, son café; *Jouir d'une mauvaise santé,* pour Se mal porter, avoir une mauvaise santé.

Ne confondez pas, comme le font bien des personnes, certains mots avec d'autres, par exemple, *croasser,* qui se dit du cri des corbeaux, avec *coasser,*

qui ne se dit que des grenouilles; *colorer*, donner la couleur ou de la couleur, avec *colorier*, appliquer les couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin; *pire*, adjectif comparatif de *mauvais*, avec *pis*, adverbe, etc.

Gardez-vous enfin d'altérer les formes des mots, et de dire: *Dernier adieu*, au lieu de Denier à Dieu (arrhes d'un marché); *Errhes*, au lieu d'Arrhes; *Marronner*, pour Marmonner; *Désagrafer*, pour Dégrafer; *Embrouillamini*, pour Brouillamini; *Rancuneur*, pour Rancunier; *Chipoteur* pour Chipotier; *Colaphane* pour Colophane; *Corporence*, au lieu de Corpulence; *De bonne guette*, pour De bon guet; *Pointilleur*, pour Pointilleux; *Tentatif*, au lieu de Tentant; *Bisbis*, au lieu de Bisbille.

USANT. partic. prés. du v. *user*. Il est aussi adject. verb., mais seulement au féminin, dans cette phrase de Jurisprudence: *Fille majeure* usante *et jouissante de ses droits.*

USER. v. n. ou intransit. Il ne se met qu'avec la préposit. *de* ou avec *en*, qui en est l'équivalent. On dit: *En user bien, en user mal avec quelqu'un*, Agir bien ou mal avec lui (voir AGIR).

User est aussi v. a. ou transit. *On use bien du bois dans cette maison.*

Il s'emploie aussi comme subs., et se dit en parlant Des choses qui durent longtemps. *Cette étoffe, ce drap est d'un bon user. Il y a des étoffes qui deviennent plus belles à l'user.*

Ne dites pas: *En usez-vous?* pour Prenez-vous du tabac?

USQUEBAC. s. m. Sorte de liqueur. On écrit aussi *scubac*.

USURPATEUR. s. m. Le fém. correspondant est *usurpatrice.*

V

V. s. m. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet. On l'appelle *ve* suivant la méthode nouvelle, et *vé* suivant l'appellation usuelle.

La prononciation de cette lettre ne varie pas, et on ne redouble le *v* que dans quelques mots étrangers que l'usage a francisés.

VA. impér. du v. *aller*. Employé adverbialement pour Soit, j'y consens.

Le va est aussi un T. de Jeu.

VACANT, ANTE. adj. *Une place vacante.* Il ne faut pas le confondre avec *vaquant*, part. prés. du v. *vaquer.*

VACARME. s. m. Grand bruit de gens qui se querellent ou qui se battent.

VACHER. s. m. Celui qui garde les vaches. Au féminin, *vachère.*

VACILLANT. part. prés. du v. *vaciller*, et adj. verb. On fait sentir les deux *l* dans *vacillant*, *vacillation* et *vaciller.*

VADE-MECUM. s. masc. On prononce *vadé-mécome* (Académie). Terme emprunté du la-

tin, et qui se dit d'une chose que l'on porte avec soi. Au pl., *vade-mecum*.

VA-ET-VIENT. s. m. Terme de Mécanique. L'Académie dit que beaucoup de personnes prononcent *vatévient*, et elle n'exprime point son opinion sur cette locution fautive, que l'on doit éviter, selon nous.

On donne aussi le nom de *va-et-vient* à un petit bac.

VAGABONDAGE. s. m. Habitude de vagabonder.

VAGABONDER ou **VAGABONNER.** v. n. Errer çà et là.

VAGINAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie. Au plur. masc., *vaginaux*.

VAGUE. s. f. Eau de la mer, d'une rivière ou d'un lac, élevée au-dessus du niveau par les vents, la tempête, ou par quelque autre cause.

VAGUE. adj. des deux genres. Indéfini, indéterminé, incertain.

On l'emploie aussi comme subst. masc. *Se perdre dans le vague* (Acad.).

VAILLANT, ANTE. adj. Courageux.

VAILLANT. s. masc. Capital d'une personne, son bien, sa fortune. *Il a mis tout son vaillant à cette terre* (Acad.). Il est familier.

Il s'emploie aussi adverbialement. *Il n'a rien vaillant* (Académie).

VAINCRE. v. a. ou transit. L'indicatif présent et l'imparfait de ce verbe sont peu usités; voici cependant, d'après l'Académie, leur conjugaison, ainsi que celle des autres temps: —IND. Pr. *Je vaincs, tu vaincs, il vainc; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.* — Imparfait. *Je vainquais, tu vainquais, il vainquait; nous vainquions, vous vainquiez, ils vainquaient.* — Passé déf. *Je vainquis, tu vainquis, il vainquit; nous vainquîmes, vous vainquîtes, ils vainquirent.* — Futur. *Je vaincrai, tu vaincras, il vaincra; nous vaincrons, vous vaincrez, ils vaincront.* — CONDIT. *Je vaincrais, tu vaincrais, il vaincrait; nous vaincrions, vous vaincriez, ils vaincraient.* — SUBJONCT. Prés. *Que je vainque, que tu vainques, qu'il vainque; que nous vainquions, que vous vainquiez, qu'ils vainquent.* — Imparf. *Que je vainquisse, que tu vainquisses, qu'il vainquît; que nous vainquissions, que vous vainquissiez, qu'ils vainquissent.* L'Académie ne donne point l'impératif.

VAINQUEUR. s. m. Celui qui a vaincu. Il n'a pas de correspondant fém.

VAIR. s. m. Fourrure blanche et grise. C'est aussi un T. d'Armoiries.

VAIRON. adj. masc. Il se dit d'un cheval qui a un œil d'une façon et un d'une autre.

VAIRON. s. m. Espèce de petit poisson.

VAL. s. m. Vallée. Au pl. m. *vaux*, qui n'est en usage que dans la phrase *par monts et par vaux*, et dans quelques noms de lieux: *Les Vaux de Cernai* (Acad.).

VALET DE CHAMBRE. s. m. Il s'écrit sans traits d'union. Au plur., *valets de chambre.*

VALETAGE. s. m. Service de valet.

VALET-À-PATIN. s. m. Instrument de chirurgie. Au plur., *valets-à-patin.*

VALÉTUDINAIRE. adj. des deux genres. Maladif. Il s'emploie aussi comme subst. des deux genres.

VALEUR. s. f. Ce que vaut une chose.

VALEUR. s. f. Bravoure.

VALEUREUX, EUSE. adj. Qui a de la valeur.

VALIDE. adj. des deux genres. Valable, sain, en bonne santé. On l'emploie aussi substantivement dans ce dernier sens.

VALLAIRE. adj. f. On fait sentir les deux *l.* T. d'Antiquités. *Couronne vallaire*, couronne que les Romains décernaient à celui qui avait franchi le premier les retranchements de l'ennemi.

VALOIR. v. n. ou intransit. irrég. — INDIC. Prés. *Je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent.* — Imp. *Je valais, tu valais, il valait; nous valions, vous valiez, ils valaient.* — Passé déf. *Je valus, tu valus, il valut; nous valûmes, vous valûtes, ils valurent.* — Futur. *Je vaudrai, tu vaudras, il vaudra; nous vaudrons, vous vaudrez, ils vaudront.* — CONDIT. *Je vaudrais, tu vaudrais, il vaudrait; nous vaudrions, vous vaudriez, ils vaudraient.* — IMPÉR. *Vaux; valons, valez.* — SUBJ. Prés. *Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille; que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent.* — Imparf. *Que je valusse, que tu valusses, qu'il valût; que nous valussions, que vous valussiez, qu'ils valussent.* — PART. Prés. *Valant.* — Passé. *Valu.*

D'après l'exemple de plusieurs écrivains et grammairiens modernes, le participe *valu* varie toutes les fois qu'il est précédé de son complément. *La somme qu'il a value* (Boniface). *Les honneurs que j'ai reçus, c'est mon habit qui me les a valus* (Bescher). D'autres ne font varier le participe que lorsque *valoir* a le sens de *procurer*, comme dans le dernier exemple. Voir au mot PARTICIPE et au mot COÛTER.

VALOIR MIEUX. Être meilleur, préférable.

Il vaut mieux, Impersonnellement. Il est plus utile, plus convenable. *Il y a beaucoup d'occasions où il vaut mieux se taire que de parler* (Académie). On voit par cet exemple que le second infinitif doit être précédé de la prép. *de.*

VALUE. s. f. Il ne s'emploie que dans cette locution : *La plus-value*, le prix que vaut une chose au delà de ce qu'elle a été payée.

VAMPIRE. s. m. Nom donné à une très-grosse chauve-souris.

VAN. s. m. Instrument d'osier pour vanner le grain, et séparer le bon grain de la paille ou des ordures.

VANDALE. s. m. Nom d'un

ancien peuple de la Germanie. On le dit de gens qui détruisent les monuments des arts.

VANDALISME. s. m. Conduite, opinion digne d'un Vandale.

VANILLE. s. f. On mouille les deux *l*. Plante qui croît en Amérique, et dont le fruit, que l'on nomme aussi *vanille*, est d'une saveur aromatique très-agréable.

VANILLIER. s. m. On mouille les deux *l*. Nom de la plante qu'on appelle aussi *vanille*.

VANNEUR. s. m. Celui qui vanne les grains. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VANTAIL. s. m. Battant d'une porte, d'une fenêtre. Au plur., *vantaux*. Il ne faut pas le confondre avec *ventail*. Voyez ce mot.

VA-NU-PIEDS. s. m. Vagabond. Au pl., *va-nu-pieds*.

VAPEUR. s. f. T. de Physique. Substance liquide ou solide, réduite en gaz. Espèce de fumée.

VAPEURS. au plur. T. de médecine.

VARECH. s. m. On prononce *varek* (Acad.). Plante marine, débris que la mer rejette.

VARIANT. part. prés. du v. *varier*, et adj. verb.

VARIANTE. s. f. Il se dit des diverses leçons d'un texte. On l'emploie surtout au plur., *Les variantes d'Horace*.

VARIATIONS. s. f. Changement. *Variations*, au plur. T. de musique. Il s'entend des changements faits à un air, en ajoutant des ornements au fond de la mélodie.

VARIETUR (NE). On prononce *né variétur* (Acad.). Précautions que l'on prend pour constater l'état d'une pièce, et prévenir les altérations qu'on pourrait lui faire subir.

VASE. s. f. Bourbe qui se trouve au fond de l'eau.

VASE. s. m. Ustensile propre à contenir des liqueurs, des fruits, etc.

VASISTAS. s. m. On prononce *vazistâsse* (Acad.). Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle peut s'ouvrir et se fermer à volonté.

VASSAL, ALE. s. Celui, celle qui relevait d'un seigneur. Au plur. masc., *vassaux*.

VASSELAGE. s. m. Condition du vassal.

VA-TOUT. s. m. T. de Jeu. *Faire va-tout*. Point de plur.

VAU-L'EAU (À). locut. adv. Suivant le courant de l'eau. Au figuré : *Cette affaire est allée à vau-l'eau, elle n'a pas réussi.*

VECTEUR. adj. m. T. d'Astronomie. *Rayon vecteur*. Point de fém.

VÉGÉTAL. s. m. Ce qui végète. Au plur., *végétaux*.

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui a rapport aux végétaux. Au pl. masc., *végétaux*.

VÉGÉTANT. part. prés. du v. *végéter*, et adj. verb.

VÉHICULE. s. m. Ce qui sert à transmettre, à conduire.

VEILLEUR. s. m. Celui qui veille auprès d'un mort. Il n'a pas de correspondant fém.

VEILLEUSE. s. fém. Petite lampe pour la nuit. On le dit

aussi de la mèche de cette lampe.

VELCHE. s. m. Homme ignorant, ennemi de la raison et des lumières.

VÉLITES. s. m. pl. Soldats romains armés à la légère.

VELLÉITÉ. s. f. On prononce les deux *l*. Volonté faible.

VELOURS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Sorte d'étoffe de soie.

VELOUTÉ, ÉE. adj. Il se dit de certaines étoffes ornées de dessins faits de velours. Doux au toucher comme du velours.

VELOUTÉ. s. m. Galon qui imite le velours.

VELTAGE. s. m. Mesurage fait avec la velte.

VELTEUR. s. m. Celui qui mesure à la velte. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VÉNAL, ALE. adj. Qui se vend, qui peut se vendre. Au plur. masc., *vénaux*.

VENANT. part. prés. du v. *venir*. Il s'emploie substantivement dans cette locution : *Les allants et les venants*.

VENDANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille à la récolte des raisins à l'époque de la vendange.

VENDÉMIAIRE. s. masc. Le premier mois du calendrier républicain. Il comprenait les derniers jours de septembre et une partie d'octobre.

VENDEUR. s. m. Celui qui vend, qui a vendu quelque chose. En style de palais, le fém. est *venderesse*.

VENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait profession de vendre.

VENDRE A BON MARCHÉ. Voir MARCHÉ.

VÉNÉFICE. s. m. T. d'ancienne Procédure. Empoisonnement.

VÉNÉNEUX, EUSE. adject. Qui a du venin. Il a le même sens que *venimeux*, mais il ne se dit que des végétaux.

VENEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants.

VENGEUR. s. Celui qui venge un outrage, qui punit. Au fém., *vengeresse*.

Il s'emploie souvent comme adjectif.

VENIAT. s. m. On prononce *véniate* (Acad.). Ordre donné par un supérieur à un inférieur de venir rendre compte de sa conduite.

VENIMEUX, EUSE. adj. Qui a du venin. Il ne se dit que des animaux. Il ne faut pas le confondre avec *vénéneux*. Voyez ce mot.

VENIR. v. n. ou intransit. — INDIC. Prés. *Je viens, tu viens, il vient ; nous venons, vous venez, ils viennent.* — Imparf. *Je venais, tu venais, il venait ; nous venions, vous veniez, ils venaient.* — Passé. *Je vins, tu vins, il vint ; nous vînmes, vous vîntes, ils vinrent.* — Futur. *Je viendrai, tu viendras, il viendra ; nous viendrons, vous viendrez, ils viendront.* — CONDIT. *Je viendrais, tu viendrais, il viendrait ; nous viendrions, vous viendriez,*

ils viendraient. — IMP. *Viens; venons, venez.* — SUBJ. Prés. *Que je vienne, que tu viennes, qu'il vienne; que nous venions, que vous veniez, qu'ils viennent.* — Imparfait. *Que je vinsses, que tu vinsses, qu'il vint; que nous vinssions, que vous vinssiez, qu'ils vinssent.* — PART. Prés. *Venant.* — Passé. *Venu, ue.*

Dans les temps composés, *venir* prend toujours le verbe *être*.

À VENIR. Ce qui doit arriver. *Les siècles à venir.* Il ne faut pas le confondre avec le substantif *avenir. Qui peut compter sur l'avenir?*

VENTAIL. s. m. T. de Blason. Il ne faut pas le confondre avec *vantail.* Voyez ce mot.

L'Académie n'indique point le plur. Il n'est guère probable, en effet, que ce mot ait jamais été employé autrement qu'au singulier. Quelques grammairiens disent cependant *ventaux;* le plur. *ventails* nous paraît préférable.

VENTÔSE. s. m. Le sixième mois du calendrier républicain. Il correspondait à une partie de février et de mars.

VENTRAL, ALE. adj. Terme d'Histoire naturelle. Il ne se dit guère que des nageoires des poissons; par conséquent le pl. masc. est inusité.

VENTRE. s. m. Capacité du corps de l'homme et des animaux, dans laquelle sont les intestins.

BAS-VENTRE. s. m. Partie inférieure du ventre.

VENTRICULE. s. m. T. d'Anatomie. On appelle de ce nom certaines capacités dans le corps humain, et particulièrement dans le cerveau, dans le cœur.

VENTRILOQUE. adj. des deux genres et s. m. Il se dit d'une personne ayant la voix sourde et caverneuse.

VÉNUS. s. f. On prononce le *s*. Une des sept planètes la plus proche du soleil, après Mercure.

VÊPRE. s. m. Vieux mot qui signifiait *Le soir.*

VÊPRES. s. f. pl. Partie des heures de l'office divin qui se disait le soir, et que l'on chante aujourd'hui à deux ou trois heures de l'après-midi.

VER. s. m. On prononce le *r*. Animal à sang blanc, qui est long et rampant.

VERBAL, ALE. adj. T. de Grammaire. Qui vient du verbe, qui est de vive voix. Au plur. masc., *verbaux.*

VERBE. s. m. T. de Grammaire. « Partie d'oraison qui exprime, soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. *Verbe substantif, actif* ou *transitif, neutre* ou *intransitif, passif, impersonnel, pronominal, réfléchi, réciproque, auxiliaire, régulier, anormal* ou *irrégulier* » (Acad.).

VERBE SUBSTANTIF. Verbe *être*. C'est le verbe proprement dit. Tous les autres mots que l'on désigne sous le nom de *verbes* équivalent au verbe

être, et à un adjectif ou attribut; en conséquence on les appelle *verbes adjectifs* : tels sont *avoir*, *aimer*, *finir*, etc., qui sont mis pour *être ayant*, *être aimant*, *être finissant*, etc. Les *verbes adjectifs* sont *actifs*, ou mieux *transitifs*, ou bien *neutres*, autrement dits *intransitifs*.

VERBE ACTIF OU TRANSITIF. Verbe adjectif, exprimant une action faite par le sujet, et reçue ou supportée par une personne ou par une chose qui, dès lors, existe passivement. Exemples : *Pierre* frappe *Thomas*. *Le soleil* éclaire *la terre*.

Un verbe actif ou transitif est nécessairement accompagné d'un *complément passif* ou *régime direct*. Le complément passif est le mot qui désigne la personne ou l'objet qui reçoit l'action. *Thomas* est le complément passif ou régime direct du verbe adjectif *frappe*; *la terre* est complément passif du verbe adjectif *éclaire*.

Outre les compléments passifs, les verbes transitifs peuvent avoir des compléments qui expriment une circonstance de but, de terme, de lieu, de temps, de cause, d'effet, de moyen, etc.; on les appelle *compléments circonstanciels* ou *régimes indirects*. Exemple : *Josué établit les Hébreux dans la terre promise*. Le complément *passif* est *les Hébreux*, le complément *circonstanciel* est *dans la terre promise*.

VERBE NEUTRE OU INTRANSITIF. Verbe adjectif exprimant une action du sujet, qui n'est pas supportée par quelque personne ou par quelque chose; ou bien exprimant un état du sujet. Exemples : *La terre tourne*. *Nous marchions*. *Pierre dort*.

Un verbe *neutre* ou *intransitif* peut avoir un ou plusieurs compléments *circonstanciels* ou régimes *indirects*; mais il est évident qu'il ne peut avoir de complément *passif* ou régime *direct*.

VERBE PASSIF. Verbe qui exprime la manière d'être passive du sujet; exemples : *Thomas* est frappé *par Pierre*. *La terre* est éclairée *par le soleil*. On remarquera que le sujet du verbe passif, dans la proposition passive, est le complément passif ou régime direct du verbe actif, dans la proposition active.

Nous n'avons point réellement de verbe passif dans notre langue. En effet, la conjugaison du verbe dit *verbe passif* n'est autre chose que la conjugaison du verbe substantif *être*, suivi d'un attribut qui s'accorde, ainsi que tout adjectif, avec son sujet. *Je suis aimé* ou *je suis aimée*, *tu es aimé* ou *tu es aimée*, *il est aimé* ou *elle est aimée*, *nous sommes aimés* ou *nous sommes aimées*, etc.

VERBE IMPERSONNEL. Verbe ayant pour sujet grammatical le pronom *il* pris impersonnellement, c'est-à-dire ne tenant la place ni du nom d'une personne ni du nom d'une chose. Exemples : *Il pleut*, *il tombe de la neige*, *il convient de travailler*.

Le pronom *il* n'est que le sujet apparent; le véritable sujet, le sujet logique, est ordinairement

exprimé après le verbe : *Il tombe de la neige;* le véritable sujet est *neige* (la neige tombe).

Les verbes impersonnels sont tous neutres (intransitifs) de leur nature; ils n'ont donc point de complément passif ou régime direct.

VERBE PRONOMINAL ou **VERBE RÉFLÉCHI** et **VERBE RÉCIPROQUE**. On appelle verbes pronominaux les verbes qui ont pour complément un pronom rappelant l'idée du sujet. Exemples : *Je* me *flatte* (je flatte moi), *tu* te *loues* (tu loues toi), *Pierre* se *nuit* (Pierre nuit à soi), *Paul* et *Jacques s'adressent des injures* (Paul adresse des injures à Jacques, et Jacques à Paul).

Les verbes pronominaux sont dits aussi *verbes réfléchis* et *verbes réciproques*. Verbes *réfléchis*, lorsqu'ils expriment une action faite par le sujet, qui se termine au sujet lui-même, comme *je me flatte, tu te loues, Pierre se nuit;* verbes *réciproques*, lorsqu'ils expriment l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme *ces quatre hommes se battaient et se disaient des injures*.

On emploie souvent dans notre langue des verbes sous la forme pronominale pour exprimer la manière d'être passive d'un objet inanimé, par exemple : *Cette maison s'est bâtie en peu de temps*, c'est-à-dire *a été bâtie. L'affaire se fera*, pour *l'affaire sera faite*.

Les verbes pronominaux sont *transitifs* ou *intransitifs*, selon qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas de complément passif (régime direct) V. au mot **PARTICIPE**, *participe passé des verbes pronominaux*.

VERBE AUXILIAIRE. Verbe qui sert à former plusieurs temps des autres verbes. *Avoir* et *être* sont les verbes auxiliaires de la langue française (Académie).

VERBE RÉGULIER et **VERBE ANOMAL** ou **IRRÉGULIER**. Voir au mot **TEMPS** et au mot **IRRÉGULIER**.

VERBE DÉFECTIF. Voir au mot **DÉFECTIF**.

MODES DES VERBES. Voyez **MODE**.

TEMPS DES VERBES. Voyez **TEMPS**.

CONJUGAISONS. Voir ce mot.

Observations sur le sujet et sur les compléments du verbe.

I. — Un verbe à un mode personnel, c'est-à-dire à tout autre mode que l'infinitif, a nécessairement un sujet. A l'impératif le sujet est sous-entendu.

Plusieurs verbes peuvent avoir par ellipse un sujet unique : **IL** prit, quitta, *reprit la cuirasse et la haire* (Voltaire). Mais on ne peut faire ellipse d'un sujet que lorsqu'il a été précédemment énoncé; il y a donc une faute dans cette phrase : *En quoi Ignace réussit le plus* fut *à réformer les mœurs de son siècle;* le verbe *fut* est sans sujet : il faut dire *ce fut*, etc.

Remarques. I. On peut cependant faire ellipse du pronom *celui* devant *qui*. Exemple : **QUI** sert *bien son pays n'a pas besoin d'aïeux* (Voltaire), c'est-à-dire **CELUI QUI** sert *bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*.

II. Le pronom *quiconque* est à la fois sujet de deux verbes : QUICONQUE veut *être homme*, doit *savoir redescendre* (J.-J. Rousseau); ou bien il est employé en même temps comme complément et comme sujet : *Il est esclave-né de* QUICONQUE *l'achète* (Boileau).

2.—Tout mot employé comme sujet doit avoir un verbe. Wailly a blâmé avec raison la phrase suivante : *Je souhaiterais de voir vivre ces armées de bons citoyens*, lesquels, *s'ils vivaient encore, du moins la république subsisterait*.

On observera néanmoins que:

1° Un mot peut être sujet d'un verbe sous-entendu et précédemment exprimé au même mode et au même temps, quoique le nombre et la personne ne soient pas les mêmes : *Vous régnez*, *Londre* est *libre et vos lois florissantes* (Voltaire), c'est-à-dire *et vos lois* sont *florissantes*. *Si vous* êtes *mortels ils le* sont *comme vous* (J. J. Rousseau), c'est-à-dire *ils* sont *mortels comme* vous êtes *mortels*.

2° Les substantifs et les pronoms peuvent être employés avec un participe d'une manière absolue, comme complément *circonstanciel* équivalant à une proposition. L'heure *de la prière* étant venue, *le Turc alla se laver* (Voltaire), c.-à-d. *comme* l'heure *de la prière* était venue. Le père mort, *les fils vous retournent le champ* (La Fontaine), c'est-à-dire *dès que* le père est mort, *les fils*, etc.

3° On emploie des substantifs et des pronoms en apostrophe, ou par acclamation, avec ellipse du verbe : *Quels* témoins *éclatants devant moi rassemblés* (L. Racine) ! sous-entendu *sont*.

4° Dans les phrases exclamatives ou interrogatives, on exprime souvent le substantif d'une manière absolue, et l'on rappelle l'idée de ce substantif par un pronom qui est sujet ou complément du verbe. Exemples : LA VIE, *n*'est-ELLE *pas un songe? Alors cette* JUSTICE *qui nous est refusée par nos contemporains, la postérité sait nous* LA rendre (La Bruyère). Ce tour, assez fréquent dans notre langue, est l'un des plus vifs qu'elle possède.

5° Le verbe est souvent sous-entendu dans les phrases proverbiales ou sentencieuses : *Nul* bien *sans mal, nul* plaisir *sans mélange* (La Fontaine).

6° On trouve dans les meilleurs auteurs des substantifs employés comme sujets, et dont l'idée est rappelée devant le verbe par un pronom qui est sujet grammatical ; exemple : LA TERRE *étant partout en friche, et couverte, dans toute son étendue, d'herbes grossières, épaisses et touffues*, ELLE *ne* s'échauffe, *ne* se sèche *jamais* (Buffon). Cette espèce de répétition du sujet n'est permise que lorsque le substantif sujet et le verbe sont, comme ici, très-éloignés l'un de l'autre. Du reste, cette phrase est tout à fait dans l'analogie de celle-ci : L'HEURE *de la prière étant venue, le* TURC alla *se laver* (2°).

3. — Lorsque le même complément ne peut servir à plusieurs verbes à la fois, il faut donner à chacun d'eux le com-

plément qui lui convient. Ainsi l'on ne dirait pas bien : *Le roi de France avait su* connaître *et* se servir DE ses avantages. *Ce courrier va et* revient DE Bordeaux *en trois jours*. Le complément *de ses avantages* ne peut servir en même temps aux deux verbes *connaître* et *se servir;* le complément, *de Bordeaux,* ne convient pas à la fois aux verbes *va* et *revient;* il faut dire : *Le roi de France avait su connaître ses avantages et s'en servir. En trois jours ce courrier va à Bordeaux et en revient.*

On remarquera que cette règle s'applique à tous les mots dont le sens exige des compléments de forme différente. Au lieu de *Il est* utile *et* chéri DE *ses concitoyens; Il a parlé en même temps* contre *et* en faveur DE *ses adversaires,* il faut dire : *Il est utile et cher à ses concitoyens; Il a parlé en même temps contre ses adversaires et en leur faveur.*

4. — Il ne faut pas donner à un verbe un autre complément que celui qu'il exige. Racine n'aurait pas dû dire : *Ne vous* informez *pas* ce *que je deviendrai*. Il fallait : *Ne vous informez pas* DE ce *que je deviendrai;* on s'informe *d'*une chose. Ainsi c'est mal s'exprimer que de dire : *Je* LE *pardonne de bon cœur*. On pardonne *à* quelqu'un, on *lui* pardonne *quelque chose*. Il faut dire : *Je* lui *pardonne de bon cœur*. (Voir au mot UN, l'expression *l'un l'autre*).

5. — Les parties d'un complément unies par *et, ni, ou,* doivent être des mots de même espèce ou des locutions de même nature. Voir aux mots *et, ni, ou*.

6. — Dans les temps composés de l'auxiliaire *être* et du participe passé, le complément nommant la personne ou la chose personnifiée qui fait l'action annoncée par le participe, est en général précédé de la préposition *de,* lorsqu'il s'agit d'un sentiment, d'une passion, d'un mouvement du cœur : exemples : *Qui vit* haï DE tous *ne saurait longtemps vivre* (Corneille). *Nous sommes moins* offensés DU mépris *des sots que d'être médiocrement* estimés DES gens d'esprit (Vauvenargues). Mais ce complément prend la préposition *par* lorsqu'il s'agit d'une opération de l'esprit, d'une action du corps, ou de ces deux choses ensemble. *Ce beau secret* (les lunettes) fut trouvé PAR Alexandre Spina (Voltaire). *Les Gaules* furent conquises PAR César.

En poésie, la contrainte des règles, l'oreille ou le goût, fait souvent substituer la préposition *de* à la prépos. *par : Vaincu du pouvoir de vos charmes* (Racine).

Il faut remarquer qu'avec un complément nom de choses, l'usage veut la préposition *de* dans beaucoup de cas où il ne s'agit point d'un sentiment, d'une passion, d'un mouvement du cœur : *Il est accablé* de *visites* (Acad.) *Ils furent accablés* de *la chute d'un mur* (Id.). *Un homme rongé* d'*ulcères* (Id.).

Accord du verbe avec son sujet.

On sait que le verbe s'accorde

en nombre et en personne avec son sujet, et que cet accord a lieu, quelle que soit la place du sujet : Je *chante*, tu *chantes*, nous *chantons*, *chanté*-je, *chantes*-tu, *chantons*-nous, *écoutez ce que vous disent* vos parents.

On sait aussi que le verbe se met au pluriel lorsque le sujet est composé de deux sujets particuliers du nombre singulier : *Le* rossignol *et* la fauvette CHANTENT ; et enfin que si les sujets particuliers sont de différentes personnes, le verbe se met à la personne qui l'emporte sur les autres (la première personne l'emporte sur la deuxième, et la deuxième sur la troisième) : Toi *et* moi SOMMES *accourus*. Vous *et votre* ouvrage MÉRITEZ *d'être parfaits* (Voltaire), ou *Toi et moi*, nous sommes *accourus ; vous et votre ouvrage*, vous méritez d'*être parfaits*.

L'application de cette règle donne lieu dans quelques cas à des exceptions ou à des difficultés que nous devons examiner.

1. — *Sujets particuliers à peu près synonymes ou en gradation*. Le verbe s'accorde dans ce cas avec le dernier sujet particulier : *La* douceur, *la* bonté *du grand Henri* a été célébrée *de mille manières. Douceur* et *bonté* sont à peu près synonymes : celui qui parle n'a voulu exprimer qu'une seule idée, et le verbe s'accorde avec le dernier mot qui exprime le mieux cette idée. *Un seul* mot, *un* soupir, *un* coup d'œil nous trahit (Voltaire), c.-à-d., *un seul* mot ; *moins que cela*, *un* soupir ; *moins que cela encore*, *un* coup d'œil *nous* trahit. Il y a ici gradation descendante ; le dernier substantif *coup d'œil* reste comme expression dominante, et le verbe s'accorde avec ce substantif.

2. — *Sujets récapitulés par un mot*. Le verbe s'accorde aussi avec le dernier sujet particulier, lorsque l'énumération des substantifs sujets est suivie d'une expression telle que *tout*, *rien*, *chacun*, *nul*, *aucun*, *personne*, qui présente en quelque sorte le total, la récapitulation des idées exprimées par ces substantifs, et qui dès lors est le véritable sujet du verbe ; exemples : Remords, crainte, péril, RIEN *ne m*'a *retenue* (Racine). *Un* souffle, *une* ombre, *un* rien, TOUT *lui* donnait *la fièvre* (La Fontaine). Facteurs, associés, CHACUN *lui* fut *fidèle* (Id.).

3. — *Sujets accompagnés de* tout, chaque, quelque, *répétés*. Dans ce cas, les sujets sont à peu près synonymes, ou bien ils sont en gradation, ou enfin le sens est distributif ; le verbe ne doit donc s'accorder qu'avec le dernier sujet particulier. Exemples : TOUT rang, TOUT sexe, TOUT âge, DOIT *aspirer au bonheur* (Voltaire). CHAQUE vers, CHAQUE mot COURT *à l'événement* (Boileau). CHAQUE état *et* CHAQUE âge A *ses devoirs* (J. J. Rousseau). QUELQUE *brûlant* désir, QUELQUE ardeur *qui le* PRESSE, etc.

4. — *Substantif collectif sujet du verbe*. Le collectif est général ou partitif.

Le collectif *général* exprime la totalité de la collection qu'il

indique, et commande l'accord du verbe, lorsqu'il est sujet. Exemples : LA FOULE des humains EST *sujette à l'erreur*. LA MULTITUDE des étoiles ÉTONNE *l'imagination*. CETTE FOULE de nobles *réunis dans la Prusse* SE CRUT *assurée d'un appui* (Rulhières). Dans ce dernier exemple, il n'est question, il est vrai, que d'un certain nombre de nobles; mais ce nombre est déterminé et il forme une totalité, c'est *toute la foule* des nobles qui étaient réunis dans la Prusse : le collectif *cette foule* est donc général. Il en est de même du substantif *la moitié*, dans cette phrase : *J'ai perdu* LA MOITIÉ des arbres *de mon jardin* : le nombre est déterminé et forme une totalité; il s'agit de tous les arbres formant la moitié de ceux qui sont dans mon jardin.

Le collectif *partitif* exprime une partie seulement de la collection, un nombre indéterminé des personnes ou des objets dont on parle. Employé comme sujet, il ne commande point l'accord du verbe; le verbe s'accorde avec le substantif ou le pronom placé à la suite du collectif pour en déterminer le sens. Exemples : UNE NUÉE de barbares DÉSOLÈRENT *le pays* (Acad.). UN NOMBRE *infini* d'oiseaux FAISAIENT *résonner ces bocages de leurs doux chants* (Fénelon). Cet accord se fait par syllepse. On peut remarquer que le collectif partitif est ordinairement précédé de *un*, *une*.

Remarques. — I. On trouve quelques exemples de l'accord du verbe avec le substantif qui suit le collectif général : LA MOITIÉ de nos concitoyens, *épars dans le reste de l'Europe et du monde*, VIVENT et MEURENT *loin de la patrie* (J. J. Rousseau). C'est une syllepse très-légitime; l'idée exprimée par les verbes *vivre* et *mourir* se rattache naturellement à l'idée de nos concitoyens.

Souvent, au contraire, le collectif partitif commande l'accord du verbe. Cet accord a lieu, si l'idée exprimée par le verbe se lie naturellement à l'idée exprimée par le collectif partitif. Ainsi, quoique l'on dise, d'après la règle ci-dessus, UNE NUÉE de barbares DÉSOLÈRENT *le pays*, on dira : UNE NUÉE de traits OBSCURCIT *l'air* (Fénelon). Effectivement, un des effets les plus ordinaires des nuées, c'est d'obscurcir l'air.

Il peut arriver même que le sens d'une phrase soit tout autre, selon que le verbe s'accorde avec le collectif partitif, ou avec le substantif qui le suit. Marmontel, pour faire entendre qu'un État peut avoir à souffrir d'une grande population, a dit : UN GRAND NOMBRE d'hommes PEUT *être nuisible à l'État* : comme l'attribution *nuisible* est affirmée du *grand nombre*, le verbe a dû s'accorder avec ce collectif, et non avec le substantif *hommes*. S'il avait dit : UN GRAND NOMBRE d'hommes PEUVENT *être nuisibles à l'État*, cela aurait signifié qu'*un grand nombre d'hommes*, que *plusieurs hommes* peuvent se trouver capables de nuire à l'État.

II. *La plupart des*, *la plus*

grande partie des, bien des, les adverbes de quantité, tels que *beaucoup, peu, assez*, etc., les locutions adverbiales *quantité de, nombre de*, sont considérés comme collectifs partitifs, et ne commandent jamais l'accord : La plupart des FRUITS *destinés à la nourriture de l'homme* flattent *sa vue et son odorat* (Bernardin de Saint-Pierre). Quantité de GENS ont *dit cela*. L'accord se fait avec le substantif, même lorsqu'il est sous-entendu : *Le sénat fut partagé*, LA PLUPART furent *d'avis* (Acad.) ; c.-à-d. la *plupart des sénateurs*.

5.—*Infinitif employé comme sujet*. D'après les exemples nombreux des bons écrivains, on peut faire ellipse ou non du pronom *ce* devant le verbe *être*, à la suite d'un ou de plusieurs infinitifs employés comme sujets; et le verbe *être* peut se mettre au pluriel; lorsqu'il est suivi d'une troisième personne plurielle. Exemples : Vivre *sans se connaître* est *un trop dur supplice* (Corneille). Vivre *ou mourir n'eût été rien pour elles* (J. J. Rousseau). Vivre *et jouir* seront *pour lui même chose* (Id.). Apprendre *les langues les plus difficiles*, connaître *les livres et les auteurs*, ç'ont été *vos premiers plaisirs* (Fénelon).

Remarque. Le pronom *ce* doit nécessairement précéder le verbe *être* entre deux infinitifs (Voir CE).

6. — Ce, *sujet du verbe* être (*c'est, ce sont*). Voir CE.

7.—*Sujets unis par* comme, de même que, ainsi que, avec. Voir ces mots.

8 — *Sujets unis par* ou. Voir OU.

9.—*Sujets unis par* ni. Voir NI.

10. Qui, *sujet du verbe*. Voir QUI.

11. Plus d'un, *précédant un sujet*. Voir PLUS.

VERBIAGE. s. m. Abondance de paroles inutiles.

VERBIAGEUR, EUSE. s. Celui qui parle beaucoup pour ne rien dire.

VER-COQUIN. s. m. Sorte de ver, de chenille de vigne. Au plur., *vers-coquins*.

VERD. adj. V. VERT.

VERDIR. v. a. ou transitif. dans le sens de *rendre vert*, peindre en couleur verte. Il est v. n. ou intransit. dans le sens de *Devenir vert*.

VERDOYANT. part. prés. du v. *verdoyer*, et adj. verb. *Les prairies verdoyantes*.

VERGETTES. s. f. pl. Brosse pour les habits. On dit aussi *une vergette* (Acad.).

VERGEURE. s. f. On prononce *verjure*. T. de Papetier.

VERGLAS. s. m. On ne fait pas sentir le *s*. Glace mince qui se forme sur le pavé ou sur la terre, par les temps de pluie et de gelée.

VÉRIFICATEUR. s. m. Celui qui est chargé de vérifier. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VERJUS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Raisin vert. Jus de ce raisin.

VERMEIL, EILLE. adj. Qui est d'une couleur rouge plus

foncée que celle de l'incarnat.

VERMEIL. s. m. Argent doré.

VERMICELLE ou **VERMICEL.** s. m. Espèce de pâte qui s'emploie pour les potages. C'est à tort que certaines personnes disent *vermichelle*.

VERMICULURES. s. f. plur. T. d'Architecture. Sorte de travail qui représente des traces de vers.

VERMIFUGE. adj. des deux genres, et s. m. Remède pour faire périr les vers dans le corps humain.

VERNAL, ALE. adj. Qui appartient au printemps. Ce mot, qui est peu usité, n'a pas de plur. masc. Il ne s'emploie guère qu'avec le mot fém. *équinoxe*.

VERNIS. s. m. On ne prononce pas le *s*. Espèce d'enduit liquide pour faire briller les corps sur lesquels on l'étend, ou pour les préserver de l'humidité. *Au fig.*, Apparence avantageuse.

VERNISSEUR. s. m. Ouvrier qui fait des vernis ou qui les emploie. L'Acad. ne lui donne point de féminin correspondant.

VÉRON. s. m. V. VAIRON.

VERRE. s. m. Corps transparent et fragile produit par la fusion d'un mélange de sable et d'alcali, ou de chaux, ou d'oxyde de plomb (Acad). Sorte de vase pour boire.

VERRIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des ouvrages de verre. Ce mot n'a pas de correspondant fém. Sorte de panier d'osier pour ranger les verres.

VERRIÈRE. s. f. Espèce de cuvette pleine d'eau, dans laquelle on place les verres.

VERROU. s. m. Pièce de fer qui sert à tenir une porte fermée. Au plur., *verrous*.

VERS. s. m. Assemblage de mots mesurés et cadencés selon les règles de la poésie.

VERS. prép. de lieu. *Vers le ciel, vers la mer.*

VERSANT. part. prés. du v. *verser*, et adj. verbal. *Une voiture légère est trop versante.*

VERSANT. s. m. La pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes.

VERSE (À). locut. adv. On ne l'emploie que dans cette phrase : *Il pleut à verse.*

VERSE. adj. m. T. de Géométrie. *Le sinus verse d'un angle*, La partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSICULES ou **VERSICULETS.** s. m. pl. Diminutif de vers.

VERSIFICATEUR. s. m. Celui qui fait des vers. Ce mot n'a pas de correspondant féminin. *Cette femme est plutôt versificateur que poète.*

VERSO. s. m. T. emprunté de l'italien. Le revers d'un feuillet. Au plur., *verso*.

VERT, VERTE. adj. Qui est de la couleur des herbes fraîches, des feuilles des arbres.

VERT. s. m. La Couleur verte.

correspondant est *vicomtesse*.

VICTIMAIRE. s. m. T. d'Antiq. Celui qui frappait les victimes dans les sacrifices.

VIDAME. s. m. Celui qui tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque.

VIDANGEUR. s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VIDE. adj. des deux genres. Qui n'est pas rempli. Il est aussi s. m. Espace vide.

VIDE-BOUTEILLE. s. m. Petite maison avec un jardin près de la ville. Au plur., *vide-bouteille.*

VIDIMUS. s. m. On prononce le *s*. T. emprunté du latin. *Le greffier a mis son vidimus sur cette pièce*, c.-à-d. qu'il l'a collationnée sur l'original.

VIE. s. f. — **EAU-DE-VIE.** s. f. Au plur., *Eaux-de-vie.*

VIEIL, ou **VIEUX.** adj. m. — **VIEILLE.** adj. fém. Qui est avancé en âge. Lorsque cet adjectif est employé au masculin après son subst., on doit se servir toujours de *vieux*. On dit plus ordinairement *vieil* devant un subst. commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. L'Académie donne les exemples : *Un vieil homme* et *un vieux homme.*

Vieux et *vieille* sont aussi subst. *Un vieux, une vieille.*

Vieux se dit encore substantivement de ce qui est usé. *Raccommoder du vieux avec du neuf.*

VIELLE. s. f. Sorte d'instrument de musique. On ne mouille pas les deux *l*.

VIELLER. v. n. ou intransit. Jouer de la vielle. Il garde les deux *l* dans toute sa conjugaison.

VIEILLISSANT. part. prés. du v. *vieillir*, et adj. verb.

VIEILLOT, **VIEILLOTTE.** adj. et s. Qui a l'air vieux.

VIF, **VIVE.** adj. Qui est en vie, qui a de la vigueur, de l'activité, de l'énergie.

VIF-ARGENT. s. m. Métal liquide que l'on appelle aussi *mercure*. Ce mot ne s'emploie pas au plur.

VIGNERON. s. m. Celui qui cultive la vigne. Au fém., *vigneronne.*

VIGNOBLE. s. m. Territoire planté de vignes.

VIGOGNE. s. f. Animal qui tient du chameau, et dont on tire une laine très-fine.

Ce mot est masc. quand il signifie un Chapeau fait de la laine de la vigogne.

VILAIN. s. masc. Roturier. Homme de néant. Avare, ladre.

VILAIN, **AINE.** adj. Laid, sale. Tout ce qui déplait à la vue.

Un vilain homme est un homme dont les mœurs, la conduite sont honteuses ; *un homme vilain* est un homme laid.

VINDAS. s. m. On prononce le *s*. Cabestan, machine qui sert à tirer de gros fardeaux.

VINDICATIF, **IVE.** adj. Qui aime à se venger.

VINGT. adj. numéral des deux genres. Deux fois dix. Il

rend toujours un *s* lorsque, multiplié par un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. *Cent quatre-vingts livres. Quatre-vingts chevaux.* Mais il ne prend pas le *s* quand il précède un autre nombre auquel il est joint. *Quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois.*

On écrit *quatre-vingts* pour quatre fois vingt.

Quinze-Vingts. Nom d'un hôpital fondé par saint Louis pour trois cents aveugles. On dit familièrement *un quinze-vingt*, en parlant d'un des aveugles de cet hôpital (Acad.).

VINGTIÈME. adj. des deux genres. Nombre ordinal de vingt. Il est aussi subst. masc. *Le vingtième d'une somme.*

VIOLATEUR. s. m. Celui qui viole des droits, des traités. Au fém., *violatrice*.

VIOLEMENT. s. m. Ce mot, qui est peu usité, signifie Infraction, contravention. Il ne faut pas le confondre avec *violemment.*

VIOLEMMENT. adv. Avec violence.

VIOLENT, ENTE. adj. Emporté. Il ne faut pas le confondre avec *violant,* part. prés. du v. *violer.*

VIOLET, ETTE. adj. De la couleur de la fleur que l'on nomme *violette.*

VIOLET. s. masc. Couleur violette. Ce mot n'a pas de plur.

VIOLONCELLE. s. m. Instrument de musique à cordes, que l'on nomme aussi *basse.* L'Académie ne dit rien de la prononciation de ce mot ; beaucoup de personnes disent, à tort, *violonchelle*. V. **VERMICELLE**.

VIRGINAL, ALE. adj. Qui a rapport aux vierges, aux jeunes filles. Au plur. masc., *virginaux*.

VIRTUOSE. s. des deux genres. Musicien distingué. *Un virtuose, une virtuose.*

VIRUS. s. m. On fait sentir le *s*. T. de Médecine. Principe, agent de contagion.

VIS. s. f. On prononce *visse*. Pièce de bois ou de métal, cannelée en spirale.

VIS-À-VIS DE. locut. prépos. *En face de, à l'opposé de, vis-à-vis de mes fenêtres.* Ce mot s'emploie aussi adverbialement. *Il était vis-à-vis*. Dans le langage familier on peut supprimer *de* après *vis-à-vis*, excepté devant un monosyllabe. *Vis-à-vis l'église. Vis-à-vis de moi.*

Il ne faut pas confondre *vis-à-vis* et *envers*.

ENVERS est une prépos. qui signifie A l'égard de. *Charitable envers les pauvres* (Acad.). On ne doit pas dire *charitable vis-à-vis des pauvres*.

VIS-À-VIS. s. m. Sorte de voiture où il n'y avait qu'une seule place dans le fond et une sur le devant.

VISCÉRAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie. Qui a rapport aux viscères. L'Académie ne donne point le pl. masc., *viscéraux*.

VISCÈRE. s. m. T. d'Anatomie. Nom donné aux organes renfermés dans les grandes cavités du corps.

VISIONNAIRE. adj. des deux genres et subst. masc. Celui, celle qui a des idées folles.

16..

VISITEUR. s. m. Celui qui a la mission de visiter, qui aime à faire des visites. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VISORIUM. s. m. On prononce *visoriome*. T. d'imprimerie. Instrument qui tient la copie d'un manuscrit sous les yeux du compositeur.

VITAL, ALE. adj. Qui sert à la conservation de la vie. Suivant l'Académie, on disait autrefois les *esprits vitaux ;* elle ne donne pas d'autre exemple du plur. masc.

VITE. adj. des deux genres. Qui se meut avec célérité.

VITE. adv. Avec vitesse, avec promptitude.

VITEMENT. adv. Il a le même sens que *vite,* adv., mais il est familier.

VITRAGE. s. m. collectif. Toutes les vitres d'un édifice. On le dit aussi d'une cloison vitrée.

VITRAUX. s. m. plur., sans sing. Grands panneaux de vitres dans les églises.

VIVANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui suit les troupes de soldats pour leur vendre des vivres.

VIVANT. part. prés. du v. *vivre,* et adj. verb. Qui vit. *Vivant* s'emploie aussi comme subst. masc., *Les vivants et les morts.*

VIVAT. s. m. On fait sentir le *t*. Mot emprunté du latin. Acclamation, applaudissement.

VIVIFIANT. part. prés. du verbe *vivifier*, et adj. verb. *Une liqueur vivifiante.*

VIVIPARE. adj. des deux genres et substantif masc. Nom donné aux animaux qui mettent au jour des petits tout vivants.

VIVRE. v. n. ou intransit. — INDIC. Prés. *Je vis, tu vis, il vit ; nous vivons, vous vivez, ils vivent.* — Imparf. *Je vivais, tu vivais, il vivait ; nous vivions, vous viviez, ils vivaient.* — Passé déf. *Je vécus, tu vécus, il vécut ; nous vécûmes, vous vécûtes, ils vécurent.* — Futur. *Je vivrai, tu vivras, il vivra ; nous vivrons, vous vivrez, ils vivront.* — CONDIT. *Je vivrais, tu vivrais, il vivrait ; nous vivrions, vous vivriez, ils vivraient.* — IMPÉR. *Vis ; vivons, vivez.* — SUBJ. Prés. *Que je vive, que tu vives, qu'il vive ; que nous vivions, que vous viviez, qu'ils vivent.* — Imparf. *Que je vécusse, que tu vécusses, qu'il vécût ; que nous vécussions, que vous vécussiez, qu'ils vécussent.* — PART. Prés. *Vivant.* — Passé. *Vécu.* Le participe *vécu* est invariable. *Les années qu'ils ont vécu.*

Ce verbe prend *avoir* dans ses temps composés.

Savoir vivre. Avoir les manières polies. Il s'écrit sans trait d'union.

Savoir-vivre. s. m. Connaissance et pratique des usages de la bonne société. Il s'écrit avec un trait d'union, et ne s'emploie pas au pluriel.

VIVRE. s. m. Nourriture. *Le vivre et le vêtement* (Acad.). On l'emploie surtout au plur.

VOCAL, ALE. adj. Qui s'exprime par la voix. Au plur. m., *vocaux.* L'Acad. le donne aussi

comme subst. masc. plur., désignant ceux qui, dans les anciennes communautés, avaient le droit de donner leur voix dans des élections.

VOCIFÉRATIONS. s. f. plur. Paroles accompagnées de cris.

VOEU. s. m. Promesse faite à Dieu ou à soi-même. Offrande, souhait. Au plur., *vœux*.

VOGUEUR. s. m. Rameur. Ce mot, qui n'est guère usité aujourd'hui, n'a pas de correspondant fém.

VOICI. prép. Il ne faut pas la confondre avec *voilà*. *Voici* désigne une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle; il précède ce que l'on va dire ou expliquer.

VOILÀ. prép. Elle sert à marquer une chose ou une personne un peu éloignée de celui qui parle; on la met à la suite de ce qui vient d'être dit ou expliqué. Elle marque souvent ce qu'une chose a de subit, d'inattendu.

VOILE. s. m. Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose; grand rideau. Au figuré, Apparence.

VOILE. s. f. Pièce de toile très-forte que l'on attache aux vergues des mâts.

VOIR. v. a. ou transit.—IND. Prés. *Je vois, tu vois, il voit; nous voyons, vous voyez, ils voient.* — Imparf. *Je voyais, tu voyais, il voyait; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient.* — Passé déf. *Je vis, tu vis, il vit; nous vîmes, vous vîtes, ils virent.* — Futur. *Je verrai, tu verras, il verra; nous verrons, vous verrez, ils verront.* — CONDIT. *Je verrais, tu verrais, il verrait; nous verrions, vous verriez, ils verraient.* — IMPÉR. *Voi ou vois; voyons, voyez.* — SUBJ. Pr. *Que je voie, que tu voies, qu'il voie; que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient.* — Imparf. *Que je visse, que tu visses, qu'il vît; que nous vissions, que vous vissiez, qu'ils vissent.* — PART. Prés. *Voyant.* — Passé. *Vu, vue.*

VU s'emploie d'une manière invariable dans certaines formules administratives. *Vu l'arrêté. Vu l'ordonnance.* Il s'emploie aussi pour *Attendu*, *Eu égard à. Vu la difficulté de réunir tous vos parents.*

VU QUE, Attendu que, Puisque.

VU est substantif masculin dans cette phrase: *Au vu et au su de toute la ville.*

VOIRE. adv. Vraiment. Ce mot a vieilli.

VOISIN, INE. adj. et subst *Cet homme est mon voisin. Connaissez-vous mon voisin, ma voisine? Les terres voisines de la forêt, de la rivière* (Acad.).

VOISINAGE. s. m. Les voisins. Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre.

VOLAGE. adj. et subst. des deux genres. D'humeur changeante, légère.

VOLANT. part. prés. du v. *voler*, et adj. verb. *Des poissons volants.*

VOLANT. s. m. Petit morceau de bois ou de liége garni de plumes, et qu'on lance en l'air

avec des raquettes. C'est aussi un T. de Mécanique.

VOLATIL, ILE. adj. T. de Chimie. Qui s'élève et se résout en vapeur ou en gaz par l'action du feu.

VOLATILE. s. m. Animal qui vole. Ce mot est aussi adj. des deux genres.

VOLATILLE. s. f. Petite espèce d'oiseaux bons à manger.

VOL-AU-VENT. s. m. Espèce de pâtisserie. Au plur., *vol-au-vent* (Acad.).

VOLE. s. f. T. de Jeu de cartes, pour indiquer que l'un des joueurs fait les deux mains. Il ne faut pas le confondre avec *volte*.

VOLEUR. s. m. Celui qui a volé, qui vole. Au fém., *voleuse*.

VOLONTAIRE. adj. et subs. des deux genres. Qui se fait sans contrainte, qui repousse toute contrainte. On donne aussi ce nom au soldat qui s'est engagé de sa propre volonté.

VOLTE. s. f. T. de Manége. Mouvement qu'un cheval exécute en tournant. T. d'Escrime. Il ne faut pas le confondre avec *vole*. Voyez ce mot.

VOLTE-FACE. s. f. Ce mot, qui ne s'emploie guère que dans la locution *faire volte-face*, n'a pas de plur.

VOLTIGEUR. s. m. Celui qui voltige. Soldat d'un corps d'élite, qui est employé ordinairement comme tirailleur. Ce mot n'a pas de correspondant fém.

VOLUME. s. masc. Étendue, grosseur d'un corps quelconque. Livre.

VOMIQUE. adj. fém. Il n'est employé que dans la locution *noix vomique*, espèce de poison pour les animaux.

VOMIQUE. s. f. T. de Médecine. Amas de pus rendu par le vomissement.

VOMITIF, IVE. adj. T. de Médecine. Qui provoque les vomissements.

VOMITIF. s. m. Remède qui fait vomir.

VOMITOIRE. s. m. Vomitif. Ce mot est vieux dans ce sens.

Chez les Romains, on appelait *vomitoires* de larges issues par lesquelles le peuple sortait des théâtres.

VOTANT. part. prés. du v. *voter*, et adj. verb. C'est aussi un subst. masc. Celui qui vote.

VOTE. s. masc. Vœu énoncé, suffrage donné.

VOTRE. adj. possessif des deux genres; il répond au pronom personnel *vous*, et il se met toujours devant le subst. Le plur. est *vos*. On le dit en parlant à une personne ou à plusieurs.

VÔTRE. adj. possessif et relatif des deux genres. Il s'emploie ordinairement seul; on sous-entend alors le subst. auquel il se rapporte.

VÔTRE. s. m. *Le vôtre*. Ce qui est à vous.

Les vôtres. Vos parents, vos amis, vos adhérents.

VOULOIR. v. a. ou transit. — INDIC. Prés. *Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent.* — Imparf. *Je voulais, tu voulais, il voulait; nous voulions,*

vous vouliez, ils voulaient. — Passé déf. *Je voulus, tu voulus, il voulut; nous voulûmes, vous voulûtes, ils voulurent.* — Futur. *Je voudrai, tu voudras, il voudra; nous voudrons, vous voudrez, ils voudront.* — COND. Prés. *Je voudrais, tu voudrais, il voudrait; nous voudrions, vous voudriez, ils voudraient.* — IMPÉR. *Veux; voulons, voulez.* Il est peu usité (Voir plus bas). — SUBJ. Prés. *Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent.* — Impar. *Que je voulusse, que tu voulusses, qu'il voulût; que nous voulussions, que vous voulussiez, qu'ils voulussent.* — PART. Prés. *Voulant.* — Passé. *Voulu, ue.*

« *Vouloir*, s'emploie souvent, par civilité, à la seconde personne du pluriel de l'impératif, qui fait alors *veuillez*, et qui signifie, Ayez la bonté, la complaisance de. *Veuillez permettre que je me retire.* » (Acad.).

VOULOIR. s. m. Volonté.

VOUS. pron. pers., plur. de *tu*. L'usage veut qu'en français on fasse usage du pronom pluriel, même en parlant à une seule personne.

VOYAGE. s. m. Chemin que l'on fait pour se transporter d'un lieu à un autre.

VOYAGEUR. s. m. Celui qui est en voyage. Au fém., *voyageuse*.

VOYANT. part. prés. du v. *voir*, et adj. verbal. *Couleur voyante*. Qui se voit. Ce mot est aussi subst. masc. *Les voyants.*

VOYER. s. m. et adj. m. Celui qui est chargé de la police des chemins, des rues. *Les voyers. Les commissaires-voyers.*

VRAI, VRAIE. adj. Conforme à la vérité. Unique, principal.

VRAI. s. m. Vérité. Dans cette acception, il n'a pas de plur.

VRAI. adv. Vraiment.

VRAISEMBLABLE. adj. des deux genres et subst. masc. *Le vraisemblable.* Dans ce mot on prononce le *s* fortement, ainsi que dans *vraisemblablement* et dans *vraisemblance.*

VUE. s. f. La faculté de percevoir la lumière. L'organe de la vue. Les yeux. Dans ce sens, le mot *vue* n'a pas de plur.

VULGAIRE. adj. des deux genres et s. m. Comme adjectif, il signifie Commun, trivial; et comme subst., il veut dire le Peuple, le commun des hommes.

VULNÉRAIRE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Médicament propre à guérir des plaies. Ce mot est aussi subst. m. *Un bon vulnéraire* (Acad.).

VULNÉRAIRE. s. f. Terme de Botanique. Plante légumineuse, qui a la propriété de guérir les plaies récentes.

WHIG. s. m. On prononce *ouigue.* Nom d'un parti politique en Angleterre. *Les whigs sont opposes aux torys.*

WHIST. s. m. On prononce *ouiste.* Sorte de jeu de cartes. Quelques-uns disent *wisk* (prononcez *ouiske*).

WISKEY. s. m. On prononce *ouiski.* Sorte d'eau-de-vie de grains.

WISKI. s. m. On prononce *ouiski.* Sorte de cabriolet léger et très-élevé.

X

X. s. m. « Consonne, la vingt-troisième lettre de l'alphabet. Suivant l'appellation ancienne et usuelle, on la nomme *Ics ;* et, suivant la méthode moderne, on l'appelle *Xe*, en prononçant comme dans la dernière syllabe des mots *axe*, *fixe*, *luxe* » (Acad.).

« X, tantôt a le son de CS joints ensemble, comme dans *xiphoïde*, *extrême ;* tantôt de GZ, aussi joints ensemble, comme dans *Xercès*, *exercice*, *Xavier;* tantôt le son du C dur, comme dans *excepter ;* tantôt celui du S fort, comme dans *Auxerre*, *Bruxelles ;* tantôt enfin celui du Z ou du S adouci, comme dans *deuxième*, *sixième*, etc. » (Acad.).

« A la fin des mots, tantôt il a le son de CS joints ensemble, comme dans ceux-ci, qui ont passé de la langue grecque dans la nôtre, *Styx*, *sphinx*, *lynx*, etc., et dans ce mot pris du latin, *Préfix ;* tantôt il a la valeur du S à la fin d'un mot, c'est-à-dire que devant une voyelle il a le son du Z, comme *Baux à longues années*, et que devant une consonne, ou à la fin d'un sens, il ne sert qu'à rendre plus longue la dernière syllabe du mot, comme *paix*, *choix*, *généreux* » (Acad.).

« Dans certains mots, le X sert à marquer le pluriel au lieu du S, comme dans *choux*, *oiseaux*, etc. Dans quelques autres, tels que *dix* et *six*, il ne se prononce point devant le substantif dont il marque le nombre, lorsque ce substantif commence par une consonne : il a le son du Z devant une voyelle ; et quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement comme S » (Acad.).

XÉNÉLASIE. s. f. On prononce *gzénélasie*. T. d'Antiq. Interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville.

XÉRASIE. s. f. On prononce *gzérasie*. T. de Médecine. Maladie des cheveux.

XÉROPHAGIE. s. f. On prononce *gzérophagie*. Chez les premiers chrétiens, abstinence, pendant le carême, de tout aliment autre que le pain et les fruits secs.

XÉROPHTHALMIE. s. f. On prononce *gzerophthalmie*. T. de Médecine. Ophthalmie sèche.

XIPHIAS. s. m. On prononce *gziphias*, en faisant sentir le *s*. Sorte de poisson. Constellation de l'hémisphère austral.

XIPHOÏDE. adj. m. On prononce *kciphoïde*. T. d'Anatomie. Il se dit d'un prolongement qui termine la partie inférieure du sternum.

XYLOPHAGE. s. m. On prononce *kcilophage*. Famille d'insectes coléoptères qui, à l'état de larves, vivent presque toutes dans les vieux bois.

XYSTE. s. m. On prononce *gziste*. T. d'Antiquités. Lieu couvert, destiné chez les anciens à divers genres d'exercices.

Y

Y. s. m. « On l'appelle ordinairement *I grec;* mais, selon la méthode moderne, on dit simplement *I*. C'est la vingt-quatrième lettre de l'alphabet français, tantôt caractère simple, tantôt caractère double.

« Caractère simple, il n'a pas d'autre valeur que celle de l'I voyelle, et il n'est plus admis dans notre orthographe, pour les mots purement français, que dans le très-petit nombre de ceux qui seront rapportés ci-dessous; mais nous continuons à l'employer pour marquer l'origine de plusieurs mots dérivés du grec, *Hymen, hymne, étymologie, physique, hypocrisie*, etc. On le conserve aussi dans les noms propres et dans quelques mots empruntés des langues étrangères : *York, yacht*, etc.

« Caractère double, il vaut deux I accouplés, dont le premier fait partie d'une syllabe, et le second en commence une autre, comme dans *Citoyen, employer, royal, appuyer, pays*, etc., qui se prononcent comme s'il y avait *citoi-ien, emploi-ier, roi-ial, appui-ier, pai-is*, etc. C'est mal à propos que quelques auteurs ou imprimeurs écrivent *citoïen, moïen*, etc., avec un *ï* tréma » (Acad.).

Y. adv. relatif. En cet endroit-là. *Voulez-vous y aller?*

Il s'emploie aussi comme pronom, et alors il se dit plus particulièrement des choses; mais on peut aussi, dans certains cas, le dire des personnes, au lieu de *à lui, à elle, à eux, de lui, d'elle, d'eux*. Exemples : *C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas. Fiez-vous-y* (Acad.).

La pauvre Babonette! hélas! lorsque j'y (pense,
Elle ne manquait pas une seule audience.
(Racine.)

Quoique je parle beaucoup de vous, ma fille, j'y pense encore davantage jour et nuit (madame de Sévigné). On ne dira pas cependant, en parlant d'une personne : *J'y ai donné des livres*, mais *Je lui ai donné des livres*.

Il serait difficile d'établir une règle sur l'emploi de *y* rappelant l'idée d'une personne; cette règle, du reste, serait de peu d'utilité; car, sauf pour les verbes *penser, se fier*, et quelques autres que l'usage fait suffisamment connaître, le complément indirect désignant la personne est *lui, de lui, d'elle, d'eux, en lui*, etc., et non le pronom *y*.

Nous avons dit que le pronom *y* s'emploie plus particulièrement pour rappeler l'idée d'un nom de chose : *Ce canif est encore bon; j'y ferai mettre un manche, et je m'en servirai;* et non pas *je lui ferai mettre un manche*. Cependant on trouve le pron. *lui*, etc., au lieu de *y*, en rapport avec un nom de chose; mais alors cette chose est en quelque sorte personnifiée : *Brûler un livre de raisonnements, c'est dire : Nous n'avons pas assez d'esprit pour lui répondre* (Voltaire). *Je n'ose vous dire à quel*

style il compare le vôtre, ni les louanges qu'il lui donne (madame de Sévigné).

Y ne s'emploie pas bien devant un verbe commençant par un *i*. Ainsi, quoique l'idée soit, par exemple, *Je n'y irai pas*, il est mieux de dire, *Je n'irai pas*.

Quand *y* se trouve placé immédiatement après la seconde personne singulière de l'impératif, on ajoute au verbe un *s* euphonique : *Vas-y, donnes-y tes soins, cueilles-y des fruits*. On dit fort bien : *Attendons-nous-y, placez-vous-y* ; mais le goût proscrit les locutions *attendez-m'y, place-t'y, attendez-moi-s-y, place-toi-s-y*, et même *attendez-y-moi, places-y-toi* ; il faut prendre un autre tour, et dire, par exemple : *Ayez la bonté de m'y attendre ; tu peux t'y placer*.

Il y a, il est. On ne doit pas employer indifféremment, du moins en prose, ces deux locutions. « *Il y a*, dit Laveaux, suppose des personnes ou des choses déterminées : *Il y a deux hommes arrêtés pour ce crime*, et non *Il est deux hommes*, etc. Mais si je veux seulement exprimer l'existence, sans tourner l'esprit sur des individus, sur des êtres particuliers, je dirai *Il est* ; par exemple : *Rien n'est mieux prouvé que l'existence d'un Dieu créateur, et cependant il est des hommes qui osent en douter* (des hommes en général). Il en est de même de *Il n'y a, il n'est*. »

Y avoir (Voyez AVOIR).

Y compris (V. COMPRIS).

N'y voir goutte, y voir clair (V. GOUTTE).

YACHT. s. m. On prononce *iaque*, et l'*y* est aspiré (Acad.). Petit bâtiment à voiles et à rames, et qui sert pour la promenade.

YATAGAN. s. m. L'*y* est aspiré (Acad.). Sorte de poignard turc.

YÈBLE. s. masc. Plante. On écrit aussi *hièble*, s. f.

YEUSE. s. f. Sorte de chêne qu'on nomme aussi *chêne vert*.

YEUX. s. m. Pluriel d'ŒIl. Voyez ŒIL.

YOLE. subs. f. L'*y* est aspiré (Acad.). Petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron. *Sa yole fut submergée*.

YPRÉAU. s. m. Espèce d'orme à larges feuilles, qui nous est venu des environs de la ville d'Ypres. Le plur. est *ypréaux*.

YUCCA. s. m. L'*y* est aspiré (Acad.). Plante exotique, de la famille des liliacées. *Au Mexique, le yucca acquiert ordinairement des proportions gigantesques*.

Z

« **Z**. s. m. Lettre consonne, la vingt-cinquième et dernière de l'alphabet. Suivant l'appellation ancienne et usuelle, on la nomme *Zède*, et suivant la nouvelle, on la nomme *Ze*, en prononçant comme dans la dernière syllabe des mots *Onze douze* (Acad.). — On dit familièrement, *Il est fait comme un Z*, c.-à-d. c'est un homme tortu. Dans cette phrase on

conserve toujours la dénomination ancienne » (Acad.).

ZÉLATEUR. s. m. Le féminin correspondant est *zélatrice*. Il ne s'emploie jamais sans complément. *Zélateur de la gloire de Dieu.*

ZEND-AVESTA ou **ZEND.** s. masc. On prononce *zainde* (Acad.). Livre sacré des Persans, disciples de Zoroastre.

ZÉNITH. s. m. On prononce le *t*, mais le *h* est nul. T. d'Astronomie. Le point du ciel où se termine la verticale au-dessus du lieu d'observation.

ZÉPHIRE. s. m. Chez les anciens, Vent d'occident. Dieu de la Fable.

ZÉPHYR. s. m. On appelle ainsi toutes sortes de vents doux et agréables.

ZÉRO. s. m. Le plur. prend un *s* : *Trois zéros après un quatre font quatre mille.*

ZEST. s. m. — **ZIST.** s. m. On prononce *zeste, ziste.* Ces deux substantifs ne sont usités que dans la locution proverbiale et familière, *être entre le zist et le zest*, qui se dit D'une personne fort incertaine sur le parti qu'elle doit prendre, ou D'une chose qui n'est ni bonne ni mauvaise.

Zest est aussi une espèce d'interjection dont on se sert dans le langage familier, quand on veut se moquer d'une personne ou rejeter ce qu'elle dit : *Il se vante de faire telle chose, zest!* Il indique aussi la légèreté, la promptitude : *A ces mots, zest! il s'échappa.*

ZESTE. s. masc. Substance membraneuse qui sépare l'intérieur d'une noix. Partie mince que l'on coupe de l'écorce d'une orange, d'un citron, etc.

ZIGZAG. s. m. Le plur. est *zigzags*.

ZODIACAL, ALE. adj. Terme d'Astronomie. Le pluriel masc. n'est guère usité; on dit *les signes du zodiaque*, plutôt que *les signes zodiacaux*.

FIN.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.